1,75

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXXII

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

590.989

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE [illegible]TIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSAN[illegible] 16 DE CHAQUE MOIS

[illegible]ronnes [illegible]
DIR[illegible] millions sur [illegible] THOMASSON,
[illegible]dgets spéci[illegible]rance.
[illegible]es en[illegible]

QUINZIÈME ANNÉE. — 1911

TOME XXXII (Juillet-Décembre)

CHAMBRE DE COMMERCE
BIBLIOTHÈQUE
PARIS

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19-21, RUE CASSETTE

1911

ARBOR

LIBRARY
JAN 21 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
t.32

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLITIQUE MILITAIRE DE L'AUTRICHE-HONGRIE

Le projet du budget de l'armée commune pour 1911 s'élève à 396 millions de couronnes (la couronne vaut 1 fr. 05), en augmentation de 43 millions sur le budget de 1910. En y ajoutant — d'une part les budgets spéciaux des Landwehrs cisleithane et transleithane (eux-mêmes en augmentation), 70 millions et 65 millions — d'autre part le budget de la Marine, nous arrivons à un total de dépenses de guerre d'environ 650 millions de couronnes[1]. Mais l'effort financier que va accomplir l'Autriche est bien plus important que n'en té-

[1] Les tableaux ci-dessous (*Revue militaire de l'étranger*) donnent la comparaison entre les dépenses proposées pour 1911 et celles faites en 1910.

I. — BUDGET DE LA GUERRE.

	1911	1910	Soit en 1911
a) Budget normal :			
1° Ordinaire	354.244.277	326.497.077	+ 27.747.200
2° Extraordinaire	5.286.140	10.073.590	— 4.787.450
3° Spécial pour les troupes de Bosnie-Herzégovine-Dalmatie	12.704.600	8.364.350	+ 4.340.250
Total (en couronnes)	372 235.017	344.935.017	+ 27.300.000
b) Crédits exceptionnels sur fonds d'emprunts (réfection du matériel d'artillerie)	4.000.000	8.000.000	— 4.000.000
c) Crédit extraordinaire spécial (réorganisation de l'armée)	20.000.000	»	+ 20.000.000
Total	396.235.017	352.935.017	+ 43.300.000

II. — BUDGET DE LA MARINE.

	1911	1910	Soit en 1911
Budget ordinaire	64.162.140	60.912.140	+ 3.250.000
Budget extraordinaire	4.094.800	5.844.800	— 1.750.000
Crédit spécial pour la réfection de la flotte	55.000.000	»	+ 55.000.000
Total	123.256.940	66.756.940	+ 56.500.000

moignent déjà ces chiffres. Les Délégations ont voté en effet, en 1910, un crédit spécial, dit *d'armement*, de 180 millions de couronnes, qui a servi et servira à liquider la mobilisation d'une partie de l'armée austro-hongroise pendant la crise balkanique de 1908-1909. Elles ont discuté cette année les premières avances d'un crédit de 200 millions de couronnes, à répartir sur cinq années, pour réorganiser l'armée sur la base du service de deux ans et de l'augmentation des effectifs qui en résultera. 165 millions ont été votés en 1904 pour la réfection du matériel d'artillerie et sont à peu près dépensés actuellement. Enfin le nouveau programme naval comporte un crédit de 212 millions de couronnes, réparti également sur cinq annuités.

Cet accroissement des budgets de guerre est la conséquence de l'orientation nouvelle de la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie, qu'elle a manifestée en 1908 par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, au moment de la révolution jeune-turque. Ce coup de force, qui faillit mettre aux prises l'Autriche et les Etats balkaniques, eut ce singulier résultat, et peut-être fut-il résolu à Vienne et précipité à cet effet, de mettre fin à la grave crise intérieure qui déchirait alors la monarchie, du fait de l'intransigeance des revendications hongroises. Il y eut alors une véritable mobilisation de l'armée, devant laquelle s'inclinèrent pour un temps toutes les passions séparatistes et particularistes. Et on peut dire que, depuis trois ans, l'institution militaire a pris le pas sur l'institution politique, en même temps que la politique extérieure, habilement dirigée sous l'autorité toujours respectée du vieil empereur, dominait la politique intérieure. Il serait très intéressant de démêler et de résumer l'histoire de l'Autriche-Hongrie pendant ces trois dernières années. Le cadre de cette étude ne le comporte pas. Nos lecteurs pourront se reporter à l'excellent volume publié chaque année par l'Ecole des sciences politiques : *La Vie politique dans les Deux Mondes*[1].

Ce serait cependant une erreur de croire que la vie politique de l'Autriche-Hongrie va se poursuivre désormais sans nouvelles alarmes. Il faut toujours compter avec les éléments de dissociation et de trouble, si particuliers à la monarchie austro-hongroise. Mais nous ne sommes pas de ceux qui voient, à plus ou moins brève échéance, la désagrégation et la dislocation du grand empire danubien. Et ce qui en fait la force au milieu de toutes ces divisions de races et de nationalités, c'est précisément cette armée autrichienne, qui résume

[1] Alcan, éditeur.

bien, dans ce mot *autrichien*, le groupement naturel et forcé de ces peuples, plus juxtaposés qu'unis, souvent ennemis, et pourtant liés entre eux depuis des siècles par le serment de fidélité et de loyalisme aux Habsbourg, gardiens de leur indépendance

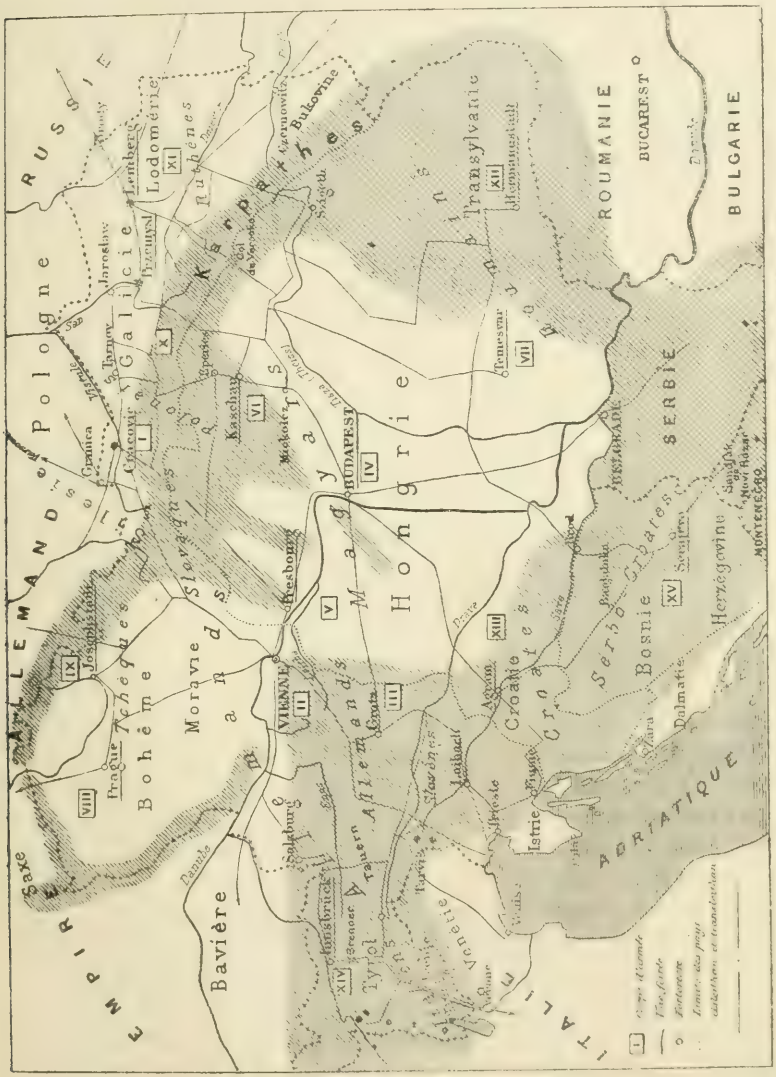

Cliché de la *Revue des Sciences politiques*.

et de leurs traditions. Et on comprend avec quel soin l'empereur et les chefs militaires se sont attachés à conserver dans l'armée l'unité de tradition, d'organisation et de langue, en même temps que les sentiments de discipline et d'union, qui

étaient encore plus nécessaires qu'ailleurs pour la sauvegarde de l'Etat et de la dynastie.

***

C'est avec intention que nous nous servons de ce terme, *armée autrichienne.*

On dit en effet l'armée austro-hongroise, comme on dit la monarchie austro-hongroise, et c'est une première erreur qui laisserait croire que l'une et l'autre ne comprennent que deux éléments. Il n'en est pas ainsi, on le sait. Si le mot hongrois s'applique bien à une nationalité distincte, quoique partie intégrante de la monarchie, le vocable *autrichien* est le plus courant et le plus connu, puisqu'il embrasse toutes les autres races et nationalités. Et quel que soit l'arbitraire de la division politique qui a attribué aux Hongrois la moitié des terrains et des populations de l'empire, les Cisleithans et Transleithans allemands et slaves ne reconnaissent qu'un drapeau, le drapeau autrichien, un chef souverain, l'empereur. Le séparatisme hongrois reste en petite minorité.

Néanmoins, l'armée autrichienne n'a pas ce caractère simple et net des autres armées fondées sur l'unité nationale et politique. Elle a bien les traits essentiels de la nation armée : service obligatoire et personnel (depuis 1868), organisation des réserves, division du territoire en corps d'armée permanents, etc... En cela elle ne diffère pas des autres grandes armées européennes ; mais de même que ces dernières adaptent le type général à leurs convenances politiques et sociales, l'armée austro-hongroise a dû s'accommoder à l'organisation politique de la monarchie. Les lois militaires, plus que partout ailleurs, y ont subi la dépendance de la constitution et du mode de gouvernement. Il était fatal que l'institution se ressentît de la division des nationalités. Non seulement, elle devait tenir compte du dualisme politique cisleithan et transleithan, mais elle pouvait et devait s'efforcer d'être comme un grand organe de fusion nationale, capable de résoudre et d'amalgamer tous ces éléments disparates, d'unir tous ces frères ennemis !

Aussi voyons-nous tout tableau descriptif ou statistique de l'armée austro-hongroise commencer par la présentation et la définition des trois armées qui la composent : *l'armée commune*, et les deux *landwehrs cisleithane* et *transleithane.* Ce mot de landwehr évoque l'idée d'une réserve, analogue à la landwehr allemande et à notre armée territoriale. Tout au contraire, les landwehrs cisleithane et transleithane sont bien deux armées actives et permanentes, ayant leur autonomie et leur organi-

sation spéciale, bien distinctes, se recrutant, stationnant et se mobilisant exclusivement sur les territoires politiquement classés en Cisleithanie et Transleithanie.

L'armée commune, comme son nom l'indique, est entretenue en hommes, en officiers et en argent par tous les pays de la monarchie [1]. C'est naturellement l'élément le plus important des forces de l'empire, mais les deux petites armées cisleithane et transleithane en sont les satellites et leur servent d'appoint, en temps de guerre. Ces landwehrs (armées du pays) sont issues du particularisme hongrois. Au compromis (Ausgleich) de 1867, la Hongrie obtint la conservation de son armée, de sa *honved*, avec son ministre de la Guerre et son chef direct. Pour faire contre-poids et mettre les deux fragments politiques sur le même pied d'égalité, l'empereur organisa parallèlement la landwehr cisleithane, qu'on peut appeler à juste titre la landwehr autrichienne, en face de la landwehr hongroise.

L'armée commune est dite *Impériale et royale* (*Kaiserlich und Königliches Heer*), par abréviation K. u. K. H. [2]. La landwehr autrichienne a la formule *Kaiserlich Königliches Landwehr* (K. K. Landwehr), la landwehr hongroise est communément appelée *Honved*.

Très habilement, l'empereur et le grand état-major ont tiré parti de cette institution trinitaire pour augmenter la force de l'armée permanente, en rendant les deux landwehrs dépendantes de l'armée commune. Elles sont placées sous le haut commandement des généraux de corps d'armée et étroitement liées à l'organisation territoriale. En temps de guerre, elles forment de simples divisions, qui seront sans doute adjointes comme troisièmes divisions aux corps d'armée mobilisés [3].

Actuellement la landwehr cisleithane est à peu près fondue dans l'armée commune [4], tandis que la honved tend de plus en plus, sous l'influence des nationalités magyars, à devenir une armée vraiment magyar, et à disjoindre la formule K. u. K. H. en *Kaiserlich Heer* et *Königliches Magyar Heer*. Cette prétention à l'autonomie militaire fut la cause réelle du récent conflit austro-hongrois. Nous y reviendrons plus loin, mais

---

[1] Elle fait partie de ce patrimoine commun, qui a été conservé dans le dualisme de 1867, et qui laisse également aux mains du pouvoir central et impérial les finances et la politique extérieure.

[2] Jusqu'en 1889, l'armée commune s'appelait impériale-royale (K. K. H.); par ordre impérial du 17 octobre 1889, l'empereur a ajouté la conjonction *und* (et), (K. u. K.) pour marquer que l'armée est à la fois impériale autrichienne et royale hongroise. Ce fut une première concession à l'intraitable particularisme hongrois.

[3] La landwehr cisleithane comprend 8 divisions, la honved 7 : total : 15 divisions correspondantes à 15 corps d'armée de l'armée commune.

[4] La landwehr autrichienne possède, depuis 1906, 16 batteries montées.

nous ferons remarquer d'ores et déjà que la landwehr honved n'est encore qu'une fraction peu importante de l'armée autrichienne (28.500 sur 360.000 hommes) et qu'elle ne contient que 50 % d'éléments magyars.

Les mêmes règles de recrutement s'appliquent aux trois armées. Chaque corps d'armée et la division de landwehr correspondante se recrutent dans la même région. Le recrutement régional s'imposait dans un Etat aussi divisé de langues et de cœurs.

* *

Tout sujet de Sa Majesté apostolique est soumis à l'obligation personnelle militaire de 19 à 42 ans révolus. Mais il n'est appelé à la remplir effectivement qu'à 21 ans[1]. A partir du 1er janvier de l'année où il atteint sa 21e année, jusqu'au 31 décembre de l'année où il a accompli sa 23e année, c'est-à-dire pendant trois années, le jeune conscrit est tenu de se présenter personnellement au conseil de revision. Sa présentation est d'ailleurs garantie par son inscription sur la liste communale. Il tire au sort et il est examiné. Pris bon, il fait partie de la première classe d'âge, levé (*assentiert*) et assermenté sans retard. S'il est ajourné, il rentre successivement dans les deuxième et troisième classes d'âge, jusqu'à incorporation ou réforme définitive.

D'après son numéro de tirage, le futur soldat prend place dans l'armée commune ou dans les landwehrs. S'il a la chance d'être dans l'excédent du contingent incorporé, ou s'il bénéficie d'un des nombreux cas de dispense prévus, il entre dans la réserve de recrutement (*Ersatz-Reserve*) de l'armée commune ou des landwehrs.

Les dispenses sont accordées, comme jadis chez nous, aux membres du clergé, de l'enseignement, aux soutiens de famille, à certains petits propriétaires fonciers. Les dispensés et exemptés acquittent la taxe militaire.

L'engagement conditionnel d'un an est réservé aux jeunes gens justifiant d'un certain degré d'instruction, aux étudiants en médecine et en pharmacie, aux élèves des écoles vétérinaires. C'est le réservoir des officiers de réserve.

Il passe ainsi sous les yeux du conseil de revision près de 800.000 jeunes gens, dont plus de la moitié pour la première fois, les autres étant des ajournés des années précédentes. Le tirage laisse environ 200.000 bons pour le service[2], dont 20.000

---

[1] C'est la moyenne d'âge de l'appel au service dans les armées européennes. En Bosnie-Herzégovine, la limite est avancée d'un an (20 à 22 ans).

[2] Dont 2.000 pour la marine.

dispensés, soit 180.000 hommes à répartir d'après le numéro de tirage.

Le contingent à incorporer est fixé pour une période décennale. Il n'a guère varié depuis 1904. Seule la landwehr cisleithane a été augmentée de 5.000 hommes environ. En 1911, il est de 103.100 pour l'armée commune, 19.970 pour la landwehr cisleithane, 12.500 pour la landwehr transleithane, au total 135.000 hommes. Dans ce chiffre ne sont pas compris les engagés conditionnels. Il reste environ 50.000 hommes non utilisés qui entrent dans l'ersatz-réserve. Il serait donc possible de majorer fortement l'effectif de paix, si les ressources budgétaires le permettaient et si les nécessités politiques l'exigeaient [1]. Cet excédent de 50.000 hommes permettrait d'appliquer le service de deux ans, tout au moins dans l'infanterie. Nous en parlerons plus loin.

Toutes les opérations du recrutement se passent aux chefs-lieux des districts de recrutement de l'armée commune. Le territoire de la monarchie est divisé en 108 districts [2], groupés en 16 grands commandements territoriaux. Les districts de l'armée commune passent le contingent des landwehrs aux districts particuliers de ces landwehrs, 31 pour la Cisleithanie, 28 pour la Transleithanie. Ces districts de landwehrs sont juxtaposés aux districts de l'armée commune et sont groupés sous le commandement de corps d'armée.

Comme on le voit, chaque régiment de l'armée commune reçoit ses recrues et ses réservistes du même district, celui où tient garnison son cadre de dépôt, nous dirions en France la portion centrale. Le régiment porte ainsi l'empreinte du terroir où il s'alimente, la majorité de la troupe y parle la langue dominante, il ne peut en être autrement. Les régiments de landwehr sont encore plus particularisés, puisque le district de landwehr est divisé en circonscriptions de bataillon.

Les régiments de l'armée commune peuvent être déplacés et tenir garnison aux frontières, loin de leur dépôt. C'est certainement le meilleur moyen de lutter contre la confusion des langues et les instincts nationalistes. On en use sans en abuser. L'emploi de l'allemand comme langue uniforme de service maintient l'unité apparente.

Une fois incorporé, notre soldat composite poursuit le cycle de ses obligations militaires avec les nuances que comporte

---

[1] C'est ce qu'on a voulu faire en demandant quelques milliers d'hommes pour le renforcement de l'artillerie. L'obstruction et l'intransigeance hongroises ont fait ajourner cette mesure, et il a fallu prendre des hommes dans l'infanterie.

[2] Dont 3 districts côtiers (Trieste, Fiume, Zara), pour la marine, 3 pour le Tyrol et 102 correspondant aux 102 régiments d'infanterie.

son immatriculation dans l'armée commune, dans les landwehrs ou dans l'erzatz réserve.

Les hommes de l'armée commune servent en principe trois ans, en réalité un peu plus de deux ans, dans l'armée active; la troisième armée est généralement passée en congé du roi[1]; sept ans dans la réserve de l'armée commune, deux ans dans la réserve des landwehrs, au total douze ans de services.

Les hommes des landwehrs servent en principe deux ans; en réalité leur service ne se prolonge pas au delà de dix-huit mois, et se réduit parfois à un an. Ils comptent ensuite pendant dix ans dans la landwehr, accomplissant ainsi douze ans de service comme dans l'armée commune.

Les réservistes de l'une et l'autre catégories sont astreints à quatre périodes d'instruction de deux à quatre semaines.

Les hommes de l'ersatz-réserve sont tenus à faire une période d'instruction de huit semaines et trois périodes d'exercices de manœuvres. Ils sont donc instruits.

Après leurs douze années de service, les hommes entrent dans le *Landsturm* et y restent jusqu'à quarante-deux ans, terme limite des obligations militaires. Le landsturm comprend en outre tous les hommes de dix-neuf à quarante-deux ans qui n'ont pas été compris dans les trois catégories de service actif, et se divise en deux bans : premier ban, de dix-neuf à trente-sept ans, deuxième ban, de trente-huit à quarante-deux. Le landsturm ne reçoit aucune instruction et ne prend part à aucun exercice, sauf le landsturm tyrolien qui exécute quelques tirs.

*
* *

Les effectifs du temps de paix s'élèvent à 360.000 hommes environ, se décomposant en :

Armée commune	290.000
Landwehr cisleithane	38.600
Honved	28.000

Il faut y ajouter 6.740 hommes de troupes bosniaques.

La mobilisation porterait ces effectifs à des chiffres dépassant 1.800.000 hommes instruits, et à près de 4 millions, si on y ajoute le landsturm. Mais c'est surtout l'armée de combat qu'il faut considérer : elle atteindrait facilement 800.000 hommes en première ligne. Si on ne considère que le nombre, l'armée

[1] On marche vers le service de deux ans dans l'infanterie, en conservant trois ans pour la cavalerie et l'artillerie. Mais les projets de réformes militaires sont suspendus actuellement.

austro-hongroise occupe donc le quatrième rang dans l'état militaire des puissances européennes ; elle est numériquement supérieure à l'Italie. La valeur de ce nombre est viciée, nous le savons, par la diversité, par l'hétérogénéité même des éléments qui s'additionnent. La proportion des races peut s'établir approximativement comme il suit : 50 % de Slaves, 27 % d'Allemands, 15 % de Hongrois, 6 % de Roumains, 2 % d'Italiens. Mais les Slaves se décomposent en 20 % Tchèques, 9 % Polonais, 9 % Ruthènes, 9 % Serbo-Croates, 6 % Slovènes. Il est facile de se rendre compte qu'aucune nationalité historique ne domine, et qu'en réalité les Allemands tiennent le premier rang. Ils sont surtout plus concentrés, comme les Hongrois. Ainsi s'expliquent géographiquement et politiquement les influences prédominantes des Allemands et des Hongrois, concentrés et compacts le long du Danube, de Passau à Vienne, de Budapesth à Belgrade, sur les Slaves, groupés et répartis à la périphérie, de la Bohême aux Carpathes, de la Transylvanie à l'Adriatique. Ainsi s'explique aussi toute une organisation militaire d'expérience ancienne, qui a tourné au profit de l'union impériale ces facteurs de division en combinant les groupements, en évitant les grosses agglomérations régionales, en répartissant les régiments aux frontières, en constituant surtout sous l'autorité du souverain le bloc allemand et slave, plus fidèle et plus sûr, contre l'opposition hongroise, 60 % de contingents cisleithans contre 20 % de magyars. Mais il ne faut pas s'exagérer, surtout au point de vue militaire, les conséquences de cette situation particulière de l'Autriche-Hongrie. Il est un fait certain, qui domine tous les dissentiments politiques et ethniques, le soldat *autrichien*, quel que soit son terroir d'origine, porte l'empreinte des longs vasselages et des servitudes féodales, autour des bannières seigneuriales et impériales, sous la terreur encore récente des invasions et des guerres. On ne peut le comparer à notre paysan français, dont l'esprit a été émancipé par un siècle de révolutions. Le *Bauer* danubien, pas plus que le montagnard des Carpathes, n'a subi l'influence raisonneuse de l'école et de la presse. Les passions locales et régionales agitent les nobles et les bourgeois, les professeurs et les étudiants, tout autrement que la masse rurale et même que les milieux ouvriers. On manifeste plus dans les assemblées urbaines que dans les villages. Une fois enrégimentée sous le drapeau impérial, la recrue reste l'homme du ban, ignorant, résigné et soumis, et sous les dialectes différents, le sens de la discipline reste le même pour tous. Des critiques militaires ont exprimé parfois des doutes sur l'em-

ploi aux diverses frontières des corps de troupe dont le terroir originel en est voisin ou contigu. Il ne semble pas que l'état-major de Vienne ait tenu compte de ces appréhensions dans les dispositions qu'il prévoit, tant du côté de la Vénétie et de l'Adriatique que vers les Balkans ou sur la frontière de Galicie et de Bohême. S'ils se querellent entre eux, les peuples de la monarchie austro-hongroise sont encore moins disposés à redevenir Prussiens, Russes, Turcs ou Italiens.

Les Serbo-Croates du Banniat marcheraient certainement contre les Serbes de Serbie, comme ils ont marché en Bosnie-Herzégovine.

S'il n'y a pas de nationalité autrichienne, il y a un sentiment autrichien, nous disons bien autrichien, et non austro-hongrois. Il dérive non pas tant de la fidélité à la maison d'Autriche, exprimée par le serment des recrues[1], que d'une notion plus ou moins confuse dans les esprits, mais très claire sur une carte de l'Europe, de la nécessité politique et géographique de cet empire central danubien, indispensable à l'équilibre européen et dont la diversité des races ne fait que confirmer la force d'attraction propre à une région naturelle admirablement disposée et délimitée. Cette force des choses et du sol, qui a créé et maintient l'Autriche, se ressent et se manifeste évidemment à un plus haut degré dans les éléments moteurs et dirigeants de l'organisme social et politique. C'est ainsi que nous voyons des fonctionnaires et des hommes d'Etat, issus des différentes nationalités, concourir, collaborer et passer tour à tour aux affaires avec une conscience plus nette des intérêts généraux de l'empire, à mesure qu'ils assument davantage les responsabilités du pouvoir. Il y a réellement une politique autrichienne, dont les actes s'inspirent d'une conception vraiment autrichienne, de même qu'elle s'appuie sur une armée autrichienne, grâce au corps d'officiers qui assure la cohésion et l'union de ces éléments si variés et qui en est réellement l'armature, dans un sens bien plus rigoureux que pour les autres armées européennes.

---

[1] A leur entrée au service, les recrues prononçent en ces termes le serment de fidélité :

« Devant Dieu tout puissant, nous jurons solennellement obéissance et fidélité à Sa « Majesté apostolique François-Joseph, empereur d'Autriche, roi apostolique de « Hongrie, roi de Bohème, de Dalmatie, de Croatie, de Slavonie, de Galicie, de « Lodomérie et d'Illyrie, grand duc d'Autriche, de Cracovie, de Strasbourg, de « Syrie, de Carinthie, de Carniole, de Bukowine, de Silésie, prince de Transyl- « vanie, *duc de Lorraine*, margrave de Moravie, comte princier du Tyrol et de « Habsbourg, etc... » Ce serment, *formulé en allemand*, et traduit aussitôt dans les dialectes particuliers à chacun des peuples de cette fastueuse énumération, nous donne la clé de l'histoire passée, présente et future de l'Autriche.

*
* *

Le corps d'officiers comprend naturellement des officiers de toutes les nationalités de l'Empire, mais dans des proportions inégales. Les Allemands, les vrais Autrichiens, ont la prédominance. Et les règles et les traditions qui président de longue date à son recrutement et à sa formation lui ont donné une réelle unité morale. Les Habsbourg ont toujours compris que la force de leur dynastie, comme de leur armée, dans un empire aussi vacillant, reposait sur le dévouement, le loyalisme et la valeur militaire des officiers. Ils se sont attachés à en faire des défenseurs de l'idée impériale et à étouffer en eux les sentiments particularistes. Ils n'ont guère trouvé d'opposition et de difficultés que dans l'élément hongrois, rallié sur le tard et de force, et encore les dissentiments et les conflits sont-ils plutôt le fait des milieux politiques séparatistes ou autonomistes que des officiers hongrois eux-mêmes. Ceux-ci[1] ne comptent d'ailleurs que pour un quart dans l'ensemble des officiers, dont plus de la moitié sont Allemands, et le reste Slaves, mais fortement marqués à l'allemande.

L'homogénéité d'un corps d'officiers dépend de ses origines sociales et de sa première éducation militaire. Il peut provenir d'un même milieu, comme en Allemagne, ou de toutes les classes de la nation, comme en France, pour ne prendre que les deux pays dont les tendances et les institutions sont les plus tranchées, au point de vue de la formation des cadres. Mais quand il s'agit d'un Etat comme l'Autriche, quand les différences ordinaires des classes sociales se compliquent des divisions ethniques et linguistiques, les considérations aristocratiques tombent devant l'impérieuse nécessité de modeler un type d'officier où s'effacent le plus possible les traits de la race, et dont la mentalité soit avant tout militaire et dynastique. Il faut pour ainsi dire canaliser les sources du recrutement dans de véritables familles ou classes militaires, inféodées à l'empire, où l'on sert de père en fils, où l'on entre jeune au service de l'Etat, où l'on est pour ainsi dire voué au port de l'épée. Les écoles préparatoires sont largement ouvertes aux fils d'officiers et de fonctionnaires; tout les encourage à y entrer, les traditions de famille, la distinction sociale, l'ardeur du jeune âge, le sentiment instinctif de la grandeur de l'empire. Enfants de 10 à 12 ans dans les écoles réales préparatoires aux académies militaires, jeunes gens de 14 à 17 ans des écoles de Cadets, d'où ils sortent directement officiers, appartiennent à la même

[1] Et encore une partie de ceux-ci ne connaissent le magyar qu'insuffisamment.

catégorie sociale, qu'on peut qualifier de *classe militaire*, fusionnant dans un même esprit fils de nobles, d'officiers et de fonctionnaires, à l'exclusion des éléments populaires.

A travers la complexité apparente des écoles et des promotions d'officiers, il importe de bien saisir cette unité d'origine qui est la marque de l'officier autrichien et l'isole des troubles particularistes et séparatistes, en lui donnant la claire vue de son devoir de soldat de l'empereur. Tout en poursuivant cette préparation essentielle de l'esprit de l'officier, les Habsbourg n'ont pas négligé l'instruction technique et les garanties purement militaires. Les officiers sortent, avons-nous dit, des académies militaires et des écoles de Cadets. Les académies militaires sont analogues à Saint-Cyr et à Polytechnique [1] : on y entre de 17 à 20 ans, les cours durent trois ans, les jeunes gens sont nommés directement sous-lieutenants (300 par an environ). Les écoles de Cadets, au nombre de 19 dans l'armée commune, une dans la Landwehr cisleithane, deux dans la landwehr hongroise, reçoivent des aspirants officiers de 14 à 17 ans, et les préparent pendant quatre ans. Ils en sortent *cadets suppléants officiers*, et sont nommés sous-lieutenants au fur et à mesure des vacances et dans l'ordre de leur classement. En 1907, ces écoles ont fourni 1.132 cadets suppléants officiers.

On peut se présenter directement, comme sous-officier, simple soldat ou civil, à l'examen de sortie des écoles de cadets et être nommé *exceptionnellement* cadet suppléant officier.

Les cadets suppléants officiers remplissent les fonctions d'officiers, tout en étant considérés comme sous-officiers. Ils font au moins un an de service en cette qualité, dans les mêmes conditions que les porte-épée faenhrich allemands.

Notre intention n'étant pas, dans cet article, d'exposer dans ses détails l'organisation de l'armée autrichienne, mais de faire ressortir sa valeur militaire et son rôle très particulier dans la sauvegarde et la défense de l'empire, nous laisserons de côté l'avancement et la formation du haut commandement [2]. Il nous suffira d'indiquer que le choix de l'empereur s'exerce naturellement, mais en se conformant à des règles précises qui donnent aux officiers d'état-major, et aux capacités éprouvées par de nombreux examens et séjours dans les écoles d'application, de très larges privilèges, mais que la situation des offi-

---

[1] Académie de Marie-Thérèse (Wiener-Neustadt) — Académie technique de Mödling (artillerie génie) — Académie hongroise (Ludovica).

[2] Voir les *Armées des principales puissances en* 1910 (Chapelot éditeur) et un excellent article du capitaine V. Duruy, dans la *Revue de Paris* du 15 janvier 1909 : l'*Armée austro-hongroise*.

ciers de troupes, quoique modeste, reste assez avantageuse pour ne pas craindre un affaiblissement dans leur recrutement [1].

Nous signalerons également des mesures récentes en vue de favoriser les rengagements de sous-officiers et d'augmenter leur nombre en réduisant la durée de leurs rengagements successifs. La tendance apparaît d'avoir des sous-officiers plus jeunes, ne dépassant pas six ans de service, et de leur assurer à leur libération des emplois civils. Malgré la bonne volonté des administrations publiques et des sociétés privées, auxquelles l'Etat fait appel lui-même, on se heurte à d'assez grosses difficultés, car une grande partie du contingent bon, n'étant pas incorporée, reste disponible pour les emplois de toute nature, et l'Autriche-Hongrie ne présente certes pas le même luxe de fonctionnaires et d'employés que chez nous.

*
* *

Nous n'avons fait qu'une allusion discrète aux dissentiments austro-hongrois qui ont déterminé, il y a quelques années, une crise des plus graves. Sous l'apaisement momentané, les passions restent aussi vives. Pourtant l'obstruction hongroise qui avait arrêté les réformes militaires et obligé, par suite du refus réitéré du vote du contingent transleithan, à maintenir sous les drapeaux, en 1905 et en 1906, la classe libérable [2], et à appeler l'ersatz-réserve pour compléter les effectifs, a plié devant les événements extérieurs, grâce aussi à certaines concessions.

Les revendications hongroises portaient sur quatre points : 1° remplacement de l'allemand par le magyar en tant que langue de service et de commandement en Hongrie; 2° affectation des officiers hongrois aux corps de troupes et établissements stationnés en Hongrie; 3° augmentation des écoles militaires en Hongrie, obligation pour tout sujet transleithan candidat officier de savoir parfaitement le magyar; 4° attribution aux troupes hongroises de drapeaux et d'emblèmes hongrois, et remplacement de l'hymne de l'empereur (*Gott erhalte*), par l'hymne national hongrois.

Il a été admis que les officiers hongrois seraient affectés de préférence dans les corps stationnés en Transleithanie, que la

[1] Des réformes intéressantes sont d'ailleurs à l'étude ou en application actuellement. Malgré les troubles et les obstructions, un travail actif et ferme se poursuit à tous les points de vue dans l'armée autrichienne, sous l'impulsion de l'empereur et du grand état-major.

[2] La loi autorise à maintenir les soldats de la classe libérable sous les drapeaux pendant un an, en qualité de réservistes.

Hongrie augmenterait ses écoles militaires[1]. Mais l'empereur François-Joseph s'est montré intransigeant sur la question du drapeau et de la langue. Il est possible qu'une certaine satisfaction soit donnée à l'orgueil magyar en plaçant les armoiries de la couronne de Saint-Etienne sur les drapeaux et étendards. Mais la langue allemande doit rester la langue commune de l'armée autrichienne, puisqu'elle en marque l'unité. D'ailleurs, le magyar est une langue assez difficile pour que les officiers hongrois eux-mêmes ne la connaissent pas tous (50 % seulement la parlent couramment).

Les Hongrois ont obtenu beaucoup de leur suzerain. On s'explique sans doute leur opposition et leurs regrets, mais peuvent-ils espérer et souhaiter leur autonomie? Ils sont liés à l'Autriche, ils ne peuvent s'en séparer. Ils ne veulent certainement pas recommencer une lutte inégale et dont les résultats seraient désastreux pour eux. L'existence de l'armée honved, dans les conditions où elle est organisée actuellement, doit suffire à leur rappeler leur glorieux passé militaire.

L'antagonisme hongrois n'en reste pas moins un des points les plus délicats de la monarchie et de l'armée autrichiennes[2]. L'Autriche incline de plus en plus vers les Balkans et l'Orient. Il est possible que le successeur de François-Joseph soit obligé, pour équilibrer ce déplacement fatal, de modifier les divisions politiques, de reformer réellement le royaume de Bohême-Moravie, le royaume de Galicie, le royaume de Croatie-Slavonie-Bosnie. Peut-être l'empire englobera-t-il un jour la Serbie et la Roumanie dans une sorte de fédération douanière. La Hongrie, ainsi encerclée, regrettera peut-être amèrement alors sa mésintelligence de ses intérêts et de la situation impériale. En prévision de ces événements et de la liquidation, à plus ou moins brève échéance, de la question d'Orient, les hommes d'Etat de Vienne et de Budapest ont le devoir de maintenir l'union des forces de la monarchie dans cette armée commune, impériale et royale, qui seule peut assurer, comme autrefois, même au milieu des revers, l'existence de l'empire.

Nous venons de constater combien son esprit reste sûr et fidèle à travers les divisions intestines et qu'en réalité le ser-

---

[1] Pour le moment, cette concession est à peu près lettre morte, car on constate que la jeunesse hongroise se porte peu vers la carrière militaire.

[2] Il est certain que l'agitation récente a aggravé les sentiments d'antipathie entre officiers autrichiens et hongrois. On a pu parler de guerre avec la Hongrie! Et à une heure de chemin de fer de Vienne, à Presbourg, il semble qu'on entre en pays étranger. Le chauvinisme hongrois est intolérant. C'est au point que le Hongrois qui sait l'allemand affecte de l'ignorer et qu'un Français en Hongrie est bien plus sûr d'un excellent accueil à s'exprimer en français, même quand on le comprend peu, qu'à parler allemand.

ment initial lie bien tous ces soldats et officiers autour du drapeau et de l'empereur-roi. Il nous reste un mot à dire sur la préparation à la guerre de cette armée et sur les dispositions récentes que l'état-major autrichien a prises en prévision des éventualités de conflit et d'annexions.

*
* *

Comme nous l'avons dit, le territoire impérial est divisé en seize régions de corps d'armée, dont les chefs-lieux et les numéros sont indiqués sur la carte (page 7). Le 15e corps comprend la Bosnie-Herzégovine. La Dalmatie forme depuis peu de temps le 16e corps.

Ces corps d'armée sont à deux divisions d'infanterie, sauf le 2e corps de Vienne qui en a 3, et le 15e corps qui a une composition particulière. Mais les divisions de landwehr cisleithane et transleithane sont accolées dès le temps de paix aux corps d'armée de l'armée commune. Ce sont, rappelons-le, de véritables divisions d'infanterie permanentes placées sous le commandement direct des généraux commandant les corps d'armée, et qui ne se distinguent des divisions de l'armée commune que par une proportion moindre de l'effectif du contingent incorporé [1] et par la spécialisation des recrues dans leurs districts d'origine.

On peut donc considérer le corps d'armée mobilisé à 3 divisions, au moins en ce qui concerne les 8 corps cisleithans, en admettant que la division de landwehr est un peu inférieure comme outil de guerre aux divisions actives. L'utilisation des 7 divisions honved est plus incertaine, par suite de l'intransigeance du nationalisme hongrois. Peut-être en ferait-on des corps d'armée séparés. En tout cas, ces divisions entrent certainement dans les grandes formations d'armée.

Les corps d'armée de l'armée commune sont organisés et outillés sur le type général des grandes puissances militaires ; mais leur composition de détail et leur mobilisation offrent certaines différences inhérentes à la répartition et à la disposition des troupes de toutes armes sur l'étendue de l'empire. Les régiments d'infanterie sont à trois ou quatre bataillons ; la cavalerie divisionnaire est formée par demi-régiment à 3 escadrons, la cavalerie indépendante part à 6 escadrons.

Des modifications importantes ont été apportées à l'artillerie. Le nouveau canon à tir rapide de 76 mm. 5 vient d'être mis

[1] L'effectif de la compagnie de l'armée commune est en principe de 92 hommes (sous-officiers compris) ; celui de la compagnie de landwehr cisleithane de 57 hommes et transleithane 50 hommes.

en service. Toute une organisation nouvelle en est la conséquence. L'artillerie de campagne comprend des batteries de 76 à 6 pièces (4 en temps de paix), des batteries d'obusiers légères de 104 millimètres et des batteries lourdes de 149 millimètres. Le corps d'armée disposera de 20 batteries.

L'état-major autrichien étudie et adopte avec une clairvoyance remarquable les nouveaux outils de combat : cuisines roulantes, mitrailleuses [1], automobiles, téléphones, télégraphie sans fil, dirigeables, aéroplanes. L'instruction des troupes et leur préparation à la guerre n'ont pas été troublées par les agitations intérieures et se ressentent des observations et enseignements de la guerre russo-japonaise. Un grand nombre de corps de troupes sont stationnés dans les régions frontières et subissent l'entraînement particulier à ce voisinage des ennemis éventuels.

Comme on le voit sur la carte, quatre corps d'armée (1, 6, 10 et 11) sont affectés à la Galicie, entre la Vistule et Buth, deux (8 et 9) en Bohême, trois (3, 13, 14) dans les Alpes, du Tyrol à la Croatie, deux (7 et 12) sur la frontière serbo-roumaine. Le 15e corps occupe la Bosnie-Herzégovine. Trois corps seulement (2, 4 et 5) sont à l'intérieur, sur la ligne centrale danubienne.

Les dispositions de concentration de l'armée autrichienne étaient prises, jusqu'à ces dernières années, d'après un plan dont l'inspiration venait de Berlin et qui était conforme aux intérêts de la Triple Alliance. L'armée autrichienne faisait face à la Russie et permettait à l'armée allemande de s'employer presque complètement contre l'armée française. Tout l'aménagement des voies ferrées de transport, l'organisation défensive et le projet d'opérations avaient pour objectif la guerre en Galicie et en Pologne, soit que la plus grande partie de l'armée autrichienne, partant de la base Oderberg-Przemysl, prît l'offensive dans la direction de Varsovie-Brest-Litowski, de concert avec une armée prussienne, soit qu'elle orientât sa marche vers la région de Kiev, en se tenant sur la défensive vers la Vistule. Il est probable que l'armée de Galicie comprenait les 14 corps d'armée disponibles, à 2 ou 3 divisions, mobilisés en six jours, transportés par sept à huit voies ferrées indépendantes qu'on peut tracer sur le réseau des chemins de fer austro-hongrois. Couverte par les quatre corps d'armée

---

[1] L'armée commune possède actuellement 138 détachements de mitrailleuses, la landwehr autrichienne 118, la landwehr hongroise 28. La cavalerie dispose de 8 détachements. Au total, pour toute l'armée, 290 détachements comprenant 614 mitrailleuses. Le budget de 1911 en prévoit l'augmentation.

déjà placés, cette armée serait prête sans doute à commencer les opérations contre les Russes vers le 16e ou 17e jour. Mais il s'écoulerait certainement une ou deux semaines avant que de grandes batailles fussent engagées entre les deux adversaires. Les Russes, en effet, ne peuvent se mobiliser dans les mêmes conditions, et leur armée de Pologne peut jouer avec l'espace et avec le temps, en attendant qu'ils se sentent en état d'intervenir avec toutes leurs forces.

Disposés à l'offensive de ce côté, les Autrichiens ont simplement couvert leur concentration et un recul éventuel par l'organisation des camps retranchés de Przemysl, de Cracovie et de Lemberg, et quelques travaux à Eperies.

Il s'est produit d'ailleurs un revirement complet dans les idées et les plans de l'état-major autrichien. La concentration de l'armée contre la Russie était basée sur la sécurité que donnait, du côté des Alpes, l'alliance italienne et sur une politique très inféodée à la Triple Alliance.

Or, comme nous l'avons indiqué plus haut, l'Autriche incline de plus en plus vers la péninsule balkanique, qu'elle soit poussée dans ce sens par l'Allemagne, ou que, fatalement entraînée par des directions générales, elle tende de plus en plus à devenir l'Etat sud-oriental de l'Europe, et à se rapprocher de la Méditerranée levantine. De ce fait, elle se heurte aux aspirations italiennes, autant qu'aux oppositions de la Russie, de la France et de l'Angleterre. Et comme l'Italie n'est entrée dans la Triple Alliance que par une erreur de mégalomanie dont elle revient aujourd'hui, et que tout la sépare de l'Autriche, les vieilles haines traditionnelles, les revendications irrédentistes, les passions anti-cléricales, elle n'a pu que se montrer hostile à cette direction de la politique extérieure de l'Autriche vers les Balkans. Il en est résulté une tension de rapports très manifeste, et qui s'est traduite par des précautions militaires prises de part et d'autre à la frontière des Alpes. Et nous assistons à ce spectacle peu banal de deux Etats alliés qui arment l'un contre l'autre, et dont les engagements maintenus sous la tutelle de Berlin seraient certainement rompus *ipso facto* en cas de guerre.

Depuis le 1er janvier 1904 [1], les 3e et 14e corps (Innsbrück et Graz) et la division de Dalmatie ont été renforcés de 20.000 hommes, pris en grande partie dans les corps de Galicie. Il est même question de transporter le 10e corps de Przemysl à Laibach. Toute l'attention de l'état-major autrichien se porte sur

[1] L'Autriche et la frontière italienne. *Revue militaire de l'étranger* : 1er semestre 1909, capitaine V. Duruy.

l'organisation défensive des Alpes. Il poursuit l'amélioration des voies ferrées existantes. D'importants travaux, commencés en 1904 dans le Tauern et en Carniole-Carinthie, ouvriront des lignes directes entre Vienne, Linz, Saltzbourg, Graz et Trieste. L'Autriche disposera ainsi de trois voies ferrées pour concentrer ses troupes sur la frontière de Vénétie et d'une quatrième ligne vers le Tyrol.

Jusqu'en 1906, l'Autriche n'avait pas de troupes alpines proprement dites. Il est à remarquer que les théâtres d'opérations, tant du Nord-Est que du Sud-Ouest et du Sud, sont très montagneux et que les opérations du début auront le caractère de la guerre de montagnes, surtout du côté des Alpes. Des bataillons alpins, du modèle italien, ont donc été constitués, avec de l'artillerie de montagne.

Les fortifications des Alpes ont été remaniées et renforcées. Toutes les routes aboutissant d'Italie dans le Trentin sont tenues par des forts puissamment aménagés. Trente est un camp retranché de premier ordre, c'est le réduit de la défense. Les ouvrages de Tarvis commandent la route principale de Vénétie en Autriche, et forment point d'appui pour l'offensive autrichienne.

On peut calculer qu'environ 60.000 hommes sont rassemblés actuellement dans les 3e et 14e corps et la division de Dalmatie. En y ajoutant le 13e corps (Agram), on arrive à un total de plus de 80.000 hommes, plus du *cinquième* de l'effectif de paix. S'il n'y a pas dans ces mesures et ces dispositions de menace à proprement parler, elles n'en constituent pas moins des indications dont les Italiens n'ont pas manqué de tenir compte, en prenant également leurs précautions en Vénétie et sur la frontière de ce Trentin qui s'enfonce « comme une dent au cœur même des chairs italiennes ». Il en résulte évidemment une certaine incertitude sur les rapports austro-italiens, et sur les combinaisons de guerre envisagées par la Triple Alliance.

Mais ce qui a marqué très nettement la politique nouvelle de l'Autriche-Hongrie, c'est le programme naval adopté par les Délégations et qui vise à constituer une flotte capable de lutter contre la flotte italienne et à protéger les intérêts de l'Autriche dans l'Adriatique et la Méditerranée. L'exposé des motifs du crédit spécial de 312 millions de couronnes s'exprime ainsi : « La nécessité d'assurer aux navires de commerce la liberté « des mers et de protéger contre une agression éventuelle les « côtes de la monarchie dont l'étendue s'est notablement « accrue depuis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, rend « indispensable la réfection de la flotte dont le développement

« a été retardé par suite des trop faibles crédits accordés jus-
« qu'ici. »

Le programme prévoit pour 1916 la mise en service de 4 Dreadnoughts de 20.000 tonnes, dont 2 sont déjà en chantier, de 3 croiseurs rapides de 3.500 tonnes, de 6 sous-marins, de 12 torpilleurs de haute mer et de 6 torpilleurs de 800 tonnes.

On comprend que l'Italie se soit émue de cette transformation de l'Autriche-Hongrie en puissance méditerranéenne [1].

* * *

Ce qu'il importe, en somme, de bien saisir, et ce sera la conclusion de cette courte étude, c'est l'attraction qu'exerce désormais sur l'Autriche la question d'Orient. Maîtresse de la Bosnie-Herzégovine, où elle maintient le 15e corps à un effectif qui n'est pas inférieur à 60.000 hommes et atteint peut-être 75.000, elle oriente évidemment son dispositif de guerre plutôt vers le Sud que vers le Nord-Est. La guerre avec la Russie reste toujours dans les éventualités à prévoir ; mais il apparaît que, depuis les désastres qui ont frappé l'armée russe en Extrême-Orient, le plan austro-allemand se préoccupe moins de l'offensive russe. L'attitude de la Russie dans les récents incidents balkaniques a pu donner à penser qu'elle ne se trouvait pas encore en mesure de reprendre le rôle de contre-poids qu'elle jouait en Europe il y a quelques années. Quoi qu'il en soit, l'Autriche agit comme si elle avait les mains libres vers la péninsule balkanique. Fortement encadrée entre les Alpes et les Carpathes, elle peut espérer obtenir des résultats décisifs sur ce nouveau théâtre d'opérations. Elle compte de plus en plus à ce point de vue sur l'appui de l'Allemagne. Jamais, semble-t-il, l'alliance et l'entente n'ont été plus complètes entre les deux pays. Ils en sentent le prix dans les conditions actuelles de la situation européenne. L'armée autrichienne constitue un appoint indispensable de la politique germanique, et à ce titre, il nous a paru intéressant d'en fixer les traits organiques et de montrer avec quel soin le commandement impérial essaie de la soustraire aux influences dissolvantes des particularismes et des séparatismes intérieurs et la tient en haleine en vue des événements extérieurs.

Il y a tout lieu de croire que le service de deux ans sera adopté dans les mêmes conditions qu'en Allemagne : deux ans dans l'infanterie et artillerie montée, trois ans dans les troupes

---

[1] Un article prochain donnera des détails complémentaires sur l'effort naval de l'Autriche. — *N. D. L. R.*

à cheval. L'Autriche dispose, nous l'avons vu, d'un excédent de 50.000 hommes au moins sur le contingent reconnu bon. Elle peut donc porter son effectif de paix à plus de 400.000 hommes. Le vote du crédit de réorganisation de 200 millions de couronnes, réparti sur cinq années, indique bien que c'est dans ce sens de la réduction du service et de l'augmentation des effectifs que s'engage la politique militaire autrichienne. Mais les capacités et ressources financières sont-elles et pourront-elles être en rapport avec ces exigences de l'état militaire? Nous voyons que les budgets de guerre marchent vers un total de 700 millions, entre le tiers et le quart d'un budget général déjà difficile à équilibrer. Il faudra emprunter, augmenter la dette, et sur quelles garanties? Et à qui? Dans la situation actuelle de l'Europe, il n'y a que la France, l'Angleterre et les Etats-Unis qui peuvent souscrire de grandes émissions. L'Autriche-Hongrie, ne l'oublions pas, traverse une crise économique, corollaire des crises politiques. Elle est, avant tout, pays agricole, vouée à la culture des céréales. Le sol est dans les mains de grands propriétaires, de magnats agricoles, comme l'argent dans les mains de magnats financiers. Une moitié du sol à peine est utilisée (58 % contre 78 % en France). L'industrie, qui a certainement des éléments sérieux d'exploitation dans les zones montagneuses de Bohême, des Carpathes et des Alpes, n'a pas atteint la puissance qu'elle pourrait avoir. La Hongrie veut devenir industrielle et entre en conflit avec l'Autriche sur les droits de douane et les privilèges commerciaux. Les statistiques commerciales montrent que l'Autriche est tributaire des pays voisins, en particulier de l'Allemagne, avec laquelle elle fait la moitié de son trafic commercial, et qui en resserre d'autant plus sa suzeraineté.

On comprend donc la prudence et les hésitations des hommes d'Etat, tant autrichiens que hongrois, dans la voie ruineuse des armements à outrance. L'Autriche s'est maintenue jusqu'ici dans une juste et sage mesure. Elle a un grand rôle pacificateur à jouer, plus défensif qu'offensif. Elle est nécessaire pour l'équilibre européen, au point qu'un déplacement inconsidéré de ses forces pourrait le rompre. Nous souhaitons que la politique autrichienne le comprenne et marque dans la Triple Alliance l'élément pondérateur et régulateur entre l'hégémonie pangermaniste et l'ambition italienne.

L^t^-colonel MALLETERRE.

LA SITUATION DE NOS ESCADRES

AU POINT DE VUE DE LEUR RÉPARATION ET DE LEUR RAVITAILLEMENT[1]

II. — NOS PORTS DE COMMERCE.

L'aide que les ports de commerce donneraient à notre flotte en temps de guerre n'est pas à dédaigner. Sans doute la mobilisation diminuerait grandement leur puissance de travail en enlevant la plupart de leurs ouvriers, mais les plus âgés resteraient et les chefs d'équipes, secondés par les marins, utiliseraient les machines-outils et feraient les réparations.

Malheureusement nos ports de commerce de l'Océan sont sujets à la marée et la plupart de leurs cales de radoub n'ont pas de seuil assez bas pour recevoir nos cuirassés à grands tirants d'eau.

1° *Dunkerque.* — Une seule de ses 4 formes de radoub est à considérer, mesurant 200 mètres de long sur 21 mètres de large au radier et 26 au couronnement. Son tirant d'eau n'est que de 8 mètres en vive eau. Elle n'est donc utilisable que pour quelques-uns de nos cuirassés antérieurs à la *Patrie.*

2° *Le Havre.* — Ce centre le plus important de nos transactions maritimes est loin d'avoir un port répondant à ses besoins commerciaux. Il possède 6 cales de radoub, dont 3 dépassent 100 mètres de longueur (132, 182 et 198 mètres de long; 16, 20 et 30 mètres de large au couronnement); leur radier se trouve à 8 et 9 mètres sous le niveau de la pleine mer de vive eau. L'accès de ces cales est peu aisé.

Actuellement donc le Havre ne peut être d'un grand secours à nos cuirassés revenant du feu. Mais cette situation déplorable, non seulement au point de vue militaire mais au point de vue commercial, puisqu'elle met le Havre en mauvaise posture vis-à-vis des grands ports de la mer du Nord, ne va pas tarder à être heureusement modifiée.

Une nouvelle écluse à sas, donnant accès dans le bassin de l'Eure, sera inaugurée très prochainement et le nouveau paquebot la *France* qui mesure 220 mètres de long et 9 mètres de tirant d'eau pourra trouver au Havre l'abri nécessaire. Le quai

---

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 juin 1911.

de marée actuel rend de très grands services aux navires faisant de courtes escales; il pourrait être utilisé par les bâtiments de guerre. Les travaux en cours comportent :

1° La création d'un grand bassin de marée bordé d'un quai de 1.000 mètres qui pourra être accosté par des navires de 12 mètres de tirant d'eau;

2° La construction d'une grande forme de radoub de 320 mètres de long communiquant avec le bassin de marée;

3° Le creusement du chenal et de la passe extérieure à la cote — 7^m 50; on atteindra plus tard à la cote — 9 mètres; et le nouveau bassin de marée sera creusé à la cote — 11 mètres.

Une fois ces travaux terminés la France aura dans la Manche un port convenable, mais qui sera encore loin d'approcher de ce que sera Anvers après l'exécution des plans colossaux établis par les Belges.

3° *Saint-Nazaire.* — L'accès est gêné par la barre des Charpentiers qui ne laisse au-dessus d'elle que 5^m50 d'eau à basse mer. Mais à chaque pleine mer on trouve au moins 10 mètres d'eau.

Le port, qui abrite d'importants chantiers de construction, puisque le *Diderot* et le *Condorcet* en sortent, est aussi puissamment outillé par nos arsenaux. Il lui manque cependant une grande cale de radoub; on travaille à moderniser la forme existante. En 1912, les chantiers de Saint-Nazaire disposeront d'une cale de 220 mètres $\times$ 36 mètres $\times$ 9^m, 20 en vive eau.

4° *Bordeaux.* — La Société des chantiers et ateliers de la Gironde a construit un bassin pour l'achèvement à flot des cuirassés géants. Ce bassin peut être asséché et utilisé par conséquent comme forme de radoub. Le *Vergniaud* l'a utilisé.

En résumé, sur l'Océan deux ports de commerce seulement, Saint-Nazaire et Bordeaux, pourraient venir en aide à Cherbourg et à Brest.

En Méditerranée :

5° *Marseille.* — Les 6 formes de radoub ne sont pas d'accès très facile et ne sont pas à la hauteur des besoins modernes. La grande mesure 180 mètres $\times$ 25 mètres $\times$ 7^m, 60 alors que le moindre de nos cuirassés a 8 mètres de tirant d'eau et 24^m, 50 de large.

6° *La Ciotat.* — N'a aucune forme utilisable.

7° *La Seyne.* — La société des « Forges et Chantiers de la Méditerranée » y possède un très puissant outillage; elle a construit les turbines de trois de nos *Danton*, et de ses ateliers sortent le *Voltaire* et de nombreux navires de guerre français

et étrangers, dont le *Cesarevitz*. Cet établissement renforce considérablement l'arsenal de Toulon, mal outillé pour le montage des grandes unités de combat.

8° *Alger*. — N'offre aucune ressource sérieuse.

III. — PORTS ANGLAIS DE LA MÉDITERRANÉE.

Gibraltar.

La place forte de Malte et son arsenal ont suffi pendant de longues années à l'entretien et aux réparations de la flotte anglaise de la Méditerranée. Cependant, les Anglais ne se sont pas trouvés assez formidablement armés en possédant cette île hérissée de canons au milieu du canal étroit qui sépare l'Afrique de l'Italie, et aujourd'hui Gibraltar double Malte.

Depuis dix ans, l'Angleterre a dépensé 150 millions pour créer de toutes pièces sur la face ouest du rocher, au pied de la ville, un port et un arsenal maritime.

Tout est terminé. Le port a une surface de 180 hectares ; il peut recevoir la flotte de la Méditerranée entière, à la condition cependant que les bâtiments soient amarrés bord à quai, ou à des coffres par l'avant et l'arrière.

En France, les marins ont l'habitude de tenir les bâtiments uniquement par l'avant, ce qui leur laisse la latitude de tourner à tous les vents, à tous les courants; mais ce qui exige aussi que la distance de deux coffres voisins soit plus grande que la somme des longueurs des deux bâtiments qui doivent y être fixés. Cette manière de faire exige beaucoup plus de place pour loger une escadre : c'est un inconvénient, mais cela offre l'avantage de permettre à cette escadre de pouvoir appareiller aisément sans l'aide de remorqueur.

A Gibraltar, il n'en est pas ainsi. Un grand cuirassé amarré dans le port ne peut prendre la mer sans l'aide de remorqueurs. En dépit de cette petite gêne, les 180 hectares du port peuvent abriter les 10 cuirassés, les 6 éclaireurs et les 12 contre-torpilleurs de la flotte de la Méditerranée. Ces bâtiments ont à leur disposition trois cales de radoub :

La cale n° 1 *Prince of Wales* mesurant....	260 × 28 × 11
n° 2 *Queen Victoria*.....	170 × 28 × 11
n° 3 *King Edward*.....	140 × 28 × 11

La première peut être scindée par une porte qui crée deux bassins respectivement longs de 120 mètres et 140 mètres. Il y a lieu de signaler encore une cale de 79 mètres de long et de 14 mètres de large pour les contre-torpilleurs.

A proximité sont d'énormes hangars abritant tout un ensemble de machines-outils, munies des derniers perfectionnements. Plus loin, des halles recouvrent des amoncellements de fers profilés, des tôleries de tous genres, un assortiment complet de vis, écrous, tubes en fer, en cuivre, en laiton, de bois, de peinture, des essences variées, des machines entières ou des pièces démontées, etc..

A tous les étages de la montagne sont établies de puissantes batteries, dont les plus élevées sont invisibles de l'intérieur des tourelles des cuirassés et possèdent sur les navires assaillants un commandement qui rend Gibraltar à peu près imprenable. Il est inutile d'énumérer ici les moyens formidables de défense de la citadelle, les kilomètres de tunnels et de galeries qui sillonnent le rocher, les énormes citernes qui alimentent l'île, et enfin les approvisionnements accumulés. Le rocher ne produit absolument rien et vit au jour le jour des bestiaux et des denrées amenés chaque matin de Tanger, d'Espagne et d'Angleterre par les paquebots.

On compte à Gibraltar environ 17.000 civils sujets anglais, 2.000 étrangers et 6.000 soldats. Les civils sont l'objet d'une réglementation tracassière qui n'aurait de raison d'être qu'en temps de guerre, et qui est pourtant appliquée constamment.

Gibraltar, en tant que port charbonnier, a perdu de son importance au profit d'Alger. Cependant on peut encore évaluer à 50.000 tonnes la quantité de charbon à vendre, emmagasiné sur une trentaine de vieux pontons. C'est sur les quais Nord qui séparent le port commercial du port de guerre que se trouve l'approvisionnement de charbon de la flotte, abrité sous des hangars en tôle ondulée.

En résumé, si Malte est un arsenal maritime de premier ordre, Gibraltar en est un de deuxième ordre; étant entendu que cet arsenal de deuxième ordre anglais est encore plus puissamment outillé que notre port de Cherbourg qui ne possède pas de bassin de radoub et n'en possédera pas de capable de recevoir nos *Jean-Bart* avant cinq ou six ans.

Malte et Gibraltar sont des nœuds importants de communications télégraphiques.

A Gibraltar aboutissent 9 câbles, aboutissant d'autre part :

2 à Penzance, 1 à Vigo, 3 à Malte, 1 à Cadix, 1 à Lisbonne, 1 à Tanger.

A Malte, aboutissent 10 câbles, aboutissant d'autre part :

1 à Zante, 1 en Sicile, 3 à Gibraltar, 3 à Alexandrie, 1 à Tripoli, 1 à Bône.

Grâce à ces deux escales, Londres est en relations constantes

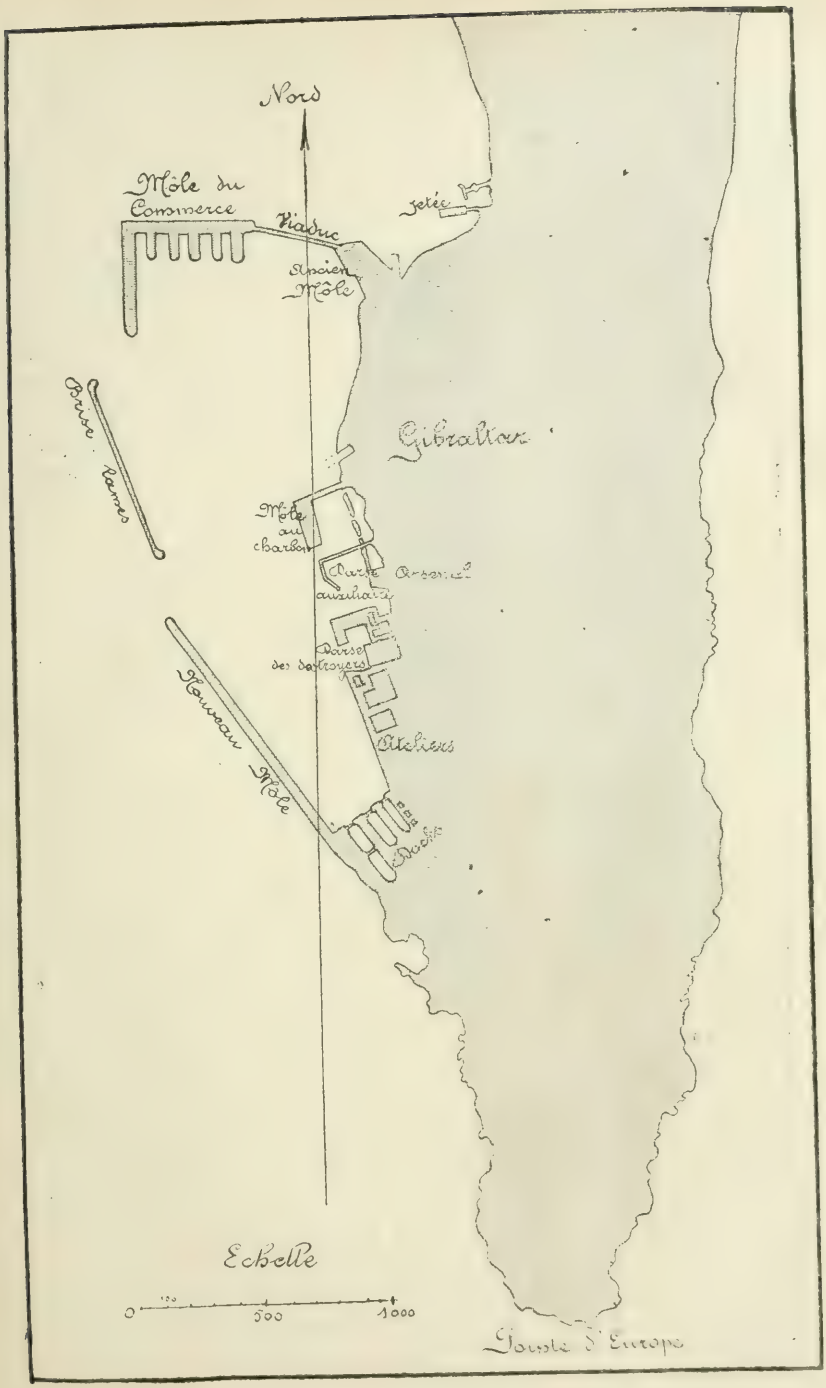
Nord
Môle du Commerce
Viaduc
Jetée
Ancien Môle
Brise lames
Gibraltar
Môle au charbon
Darse auxiliaire
Arsenal
Darse des torpilleurs
Ateliers
Nouveau Môle
Dock
Echelle
0
500
1000
Détroit d'Europe

et directes avec ses forteresses méditerranéennes et ses colonies de l'Egypte et de l'Inde.

La télégraphie sans fil n'a pas été oubliée et partout s'élèvent d'énormes mâts porteurs d'antennes.

A Gibraltar plusieurs fils descendent des sommets du rocher, sur la face Nord comme sur la face Sud, et captent au passage toutes les dépêches qu'envoient les bâtiments et les postes français d'Algérie, du Maroc et de la tour Eiffel. La réciproque est d'ailleurs vraie.

Malte.

Depuis cent dix ans que Malte est au pouvoir des Anglais, ils n'ont cessé d'y travailler. Des considérations de politique générale, telles que la nécessité de surveiller de plus près les territoires turcs et persans, ont fait dernièrement transférer de Malte au Caire le commandement anglais de la Méditerranée, mais ce serait commettre une erreur de considérer ce départ du généralissime comme un amoindrissement de l'importance maritime de Malte.

La population de l'île de Malte est très dense et approche de 200.000 habitants, soit 500 par kilomètre carré ; elle parle une langue particulière qui est un italien mêlé d'arabe corrompu. Malgré les efforts de ses maîtres elle a réussi à conserver son idiome et aujourd'hui, comme il y a cent ans, les 2.000 Anglais fixés à demeure sont des étrangers dans l'île : ils ont seulement réussi à faire disparaître de la bourgeoisie maltaise les sentiments francophiles qu'elle manifesta pendant les cinquante ou soixante premières années de l'occupation.

Malte est un centre important du commerce des grains de la mer Noire et du charbon anglais. Les Anglais ont su créer en cette île improductive un marché méditerranéen des denrées de première nécessité. Ces circonstances mettent ainsi toujours sous la main du commandement 100.000 ou 150.000 tonnes de charbon, et des millions de tonnes de céréales que le commerce céderait à première réquisition. Tout le bétail est importé de la côte d'Afrique ou d'Italie chaque semaine pour la consommation journalière, le sol de l'île ne produisant pas assez de fourrages pour l'élevage de bestiaux. Afin d'obvier au manque de ressources de l'île, les Anglais ont dû faire d'énormes approvisionnements de toutes espèces.

Malgré le stock considérable de charbon qu'entretiennent les différents fournisseurs des vapeurs de commerce, le gouvernement entretient pour la flotte de guerre un stock de 100.000 tonnes de combustible. Il en est de même pour les principales

denrées. L'île est en mesure, dit-on, de subir un siège de deux ans. Sa défense est assurée par une douzaine de mille hommes et plusieurs centaines de pièces d'artillerie, dont quelques-unes commencent, il est vrai, à être démodées. L'arsenal maritime est puissamment outillé. S'il a pu construire, il y a quelque soixante ans, le sloop *Melita* sur les chantiers autrefois utilisés par les Vénitiens et les Chevaliers de Malte, il ne pourrait plus aujourd'hui construire un cuirassé de 20.000 tonnes, mais il est capable de faire toutes les réparations. Il emploie 3.000 ouvriers environ. Les ateliers de machines-outils ont été modernisés, et lorsqu'on les visite on ne peut réprimer un sentiement d'envie en voyant partout la preuve d'une volonté tenace et persévérante.

L'arsenal occupe une partie des deux presqu'îles du « Grand-Port » et couvre plusieurs hectares. Les mouillages du Grand-Port, de l'anse des Français et de l'anse de l'Arsenal peuvent abriter très aisément l'escadre anglaise. Quant aux bassins de radoub, au nombre de sept, ils se trouvent dans les deux anses citées plus haut. La cale n° 1 date de 1848, la cale n° 2 date de 1860; la cale Somerset de 1870 et la cale Hamilton de 1884. Mais toutes ont suivi, ou précédé plutôt, la marche ascendante du tonnage des bâtiments, et elles ont maintenant les dimensions ordinaires des cales modernes. Quoique leur seuil soit un peu haut, toutes les quatre peuvent recevoir les *Dreadnought* anglais (par conséquent nos *Patrie* et nos *Danton*), mais cela n'a pas suffi aux lords de l'Amirauté, qui font construire les cales n°s 5 et 6, de 230 mètres de long, 29 mètres de large, 11 mètres de tirant d'eau, et la cale n° 7, qui aura seulement 170 mètres de long sur 29 mètres de large et 11 mètres de tirant d'eau. Ces trois cales sont destinées aux cuirassés de 26.000 tonnes dont le tirant d'eau atteindra 9 m. 50 lorsqu'ils auront leur grand plein de charbon.

DIMENSIONS DES CUIRASSÉS ANGLAIS

	Longueur	Largeur	Tirant d'eau	Tonnage
	—	—	—	—
Dreadnought..	150	25	8,1	18.000
Neptune.....	155	26	8,2	20.000
Lion.....	201	27	9,0	26.500

RÉSUMÉ

Le tableau suivant donne la situation des moyens de radoub actuels et de ceux qui seront à la disposition des bâtiments à la fin des travaux en cours.

Liste des formes de radoub qui peuvent recevoir les bâtiments.

Du type *Patrie* 15.000 tx. 134m × 25m25 × 8m20			Du type *Danton* 18.000 tx. 145m × 25m70 × 8m40			Du type *Jean-Bart* 23.000 tx. 165m × 27m × 9m10 [1]		
Actuellement	Au début de 1912	En 1916	Actuellement	Au début de 1912	En 1916	Actuellement	Au début de 1912	En 1916
				Cherbourg.				
0	2	3	0	2	3	0	2	3
				Brest.				
1	2	4	1	2	4	0	2	4
				Lorient.				
1	1	2	1	1	2	0	1	2
				Saint-Nazaire et Bordeaux.				
1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1
				Total.				
4	7	11	4	7	11	2	7	11
				EN MÉDITERRANÉE				
				Toulon.				
1	3	7	1	3	7	0	2	6
				Sidi-Abdallah.				
2	2	4	0	2	4	0	0	2
				Total.				
3	5	11	1	5	11	0	2	8
				Gibraltar.				
3	3	3	3	3	3	3	3	3
				Malte.				
4	4	4	4	4	4	1	1	2

En regard de ces chiffres qui intéressent notre flotte, il est bon de mettre les chiffres anglais proclamés à la Chambre des communes par un lord de l'Amirauté britannique, qui donna l'assurance que l'Angleterre avait 21 formes de radoub pouvant recevoir des *Dreadnoughts* :

A	Devonport	4	A	Liverpool	4
»	Southampton	2	»	Avonmouth	1
»	Birkenhead	4	»	Redburn	1
»	Portsmouth	1	»	Chatham	1
»	Glascow	1	»	Belfast	2

[1] Les tirants d'eau sont ceux des bâtiments ayant seulement le plein normal de charbon. Le grand plein amène une augmentation de 40 à 50 centimètres dans le tirant d'eau.

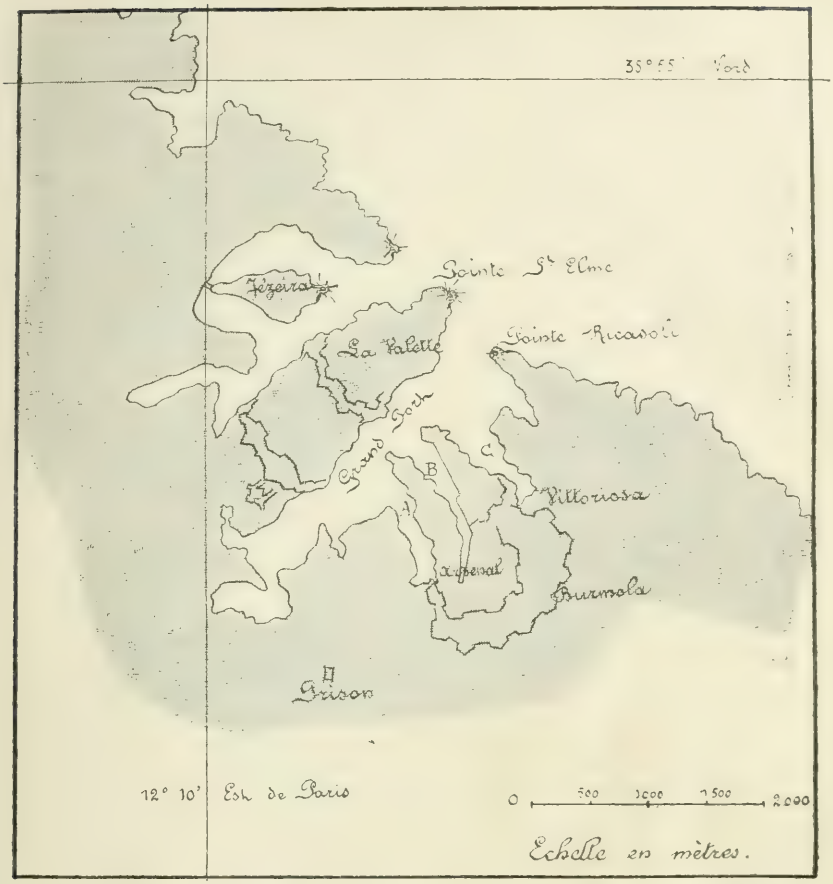

A ces 21 formes il faut ajouter celles en construction et projet :

1	A Haulbowline	terminée	prochainement
1	Portsmouth	—	fin 1913
2	Rosyth	—	en 1916
1	Inmingham	—	—
1	Sur la Clyde	—	—
1	A Liverpool	—	—

Soit 21 cales existant maintenant, 22 terminées bientôt et 32 plus tard.

Mentionnons encore 4 docks flottants en construction.

H. Tanif.

LA PRESSE POLITIQUE PORTUGAISE

Aperçu historique. — Les principaux journaux. — La liberté de la presse : atteintes dont elle eut à souffrir à diverses époques. — La nouvelle loi du 3 novembre 1910. — Polémiques et incidents récents : le sac du *Correio da Manhã*; *l'Intransigente* de M. Machado dos Santos.

S'il faut en croire M. Ferdinand Denis[1], les Portugais furent les premiers en Europe à posséder quelque chose qui ressemblât à un journal. Il est certain que la découverte de l'imprimerie ayant correspondu à l'époque des grandes explorations maritimes des Lusitaniens, ceux-ci furent amenés, tout naturellement, à utiliser la nouvelle invention, aussi bien pour propager rapidement par le monde le récit des merveilleux événements dont ils étaient les témoins que pour répandre plus facilement la connaissance de l'Evangile parmi les peuplades d'Orient, dont ils faisaient la conquête, au nom de la Croix.

« Les Lusitaniens, écrit de son côté Mme Juliette Adam, « ont considéré leurs premiers écrits, qui contenaient en « germe le journalisme, comme l'expression du plus haut « devoir à remplir; ils tinrent la plume avec le respect d'un « soldat pour l'épée, et ils luttèrent avec toutes leurs forces « intellectuelles contre le despotisme étranger[2]. »

Ce n'est cependant qu'en 1649, c'est-à-dire neuf ans après leur délivrance du joug de l'Espagne, que les Portugais eurent leur première feuille politique, la *Gazette de Lisbonne*, qui fut même la seule à s'imprimer au Portugal jusqu'en 1800. A cette époque, une douzaine d'autres périodiques d'une certaine importance firent leur apparition : l'*Almanach de Lisboa*, l'*Almanach militar*, *A Lanterna Magica*, *A Abelha de Meiodia*, *O Observador portuguez*, *O Correio da Peninsula*, etc.

Deux journaux méritent une place à part : l'*Investigador portuguez*, grâce aux articles de M. Hippolyte da Costa, qui, le premier de chaque mois, résumait la situation politique européenne; et *O Portuguez*, fondé par M. Bernardo da Rocha, qui eut une vogue énorme, mais dura peu (1814-1819).

La plupart de ces journaux ne survivent pas à la fin de la première moitié du XIXe siècle. Mais ce sont les années 1830-

---

[1] Dans son résumé de l'*Histoire littéraire du Portugal*.

[2] *La Patrie portugaise* (Paris, 1896), p. 148. C'est à cet ouvrage que nous empruntons la plupart de nos renseignements historiques.

1844 qui marquent l'éclosion des grands journalistes. Parmi eux, il convient de citer Rodrigues Sampaio, considéré encore comme un des maîtres de la génération actuelle, et qui affirma ses dons brillants de polémiste dans son organe, *A Revolucão de Setembro*, dont il garda la direction, même étant ministre. Il y avait encore, à cette époque : le *Patriota*, le *Tribuno*, le *Cosmopolita*, l'*Imparcial*, le *Diario do Governo*, la *Restauração*, le *Correio Portuguez*, les *Pobres de Porto*, etc.

Si l'on met à part le *Diario de Governo*, devenu le *Journal officiel* de l'Etat lusitanien, on peut affirmer qu'il ne reste plus de toutes ces feuilles que le souvenir.

***

C'est en 1864 que fut fondé, par Thomaz Quintino Antunes et Eduardo Coelho, le *Diario de Noticias*, actuellement dirigé par MM. Alfredo da Cunha et Brito Aranha, un des plus remarquables journalistes de Portugal. C'est le premier journal du pays qui se soit vendu 10 reis et c'est encore un des plus répandus. Il est d'ordinaire bien informé, non seulement sur les événements du Portugal, mais aussi sur ceux des autres pays latins, où il possède des correspondants particuliers. Les lettres de Paris, dues à M. Xavier de Carvalho, sont généralement écrites dans un sens très francophile ; c'est un fait d'autant plus à souligner qu'il n'en va pas de même — comme nous l'avons vu — de la plupart des correspondances envoyées de France aux grands quotidiens espagnols. Sous la monarchie, le *Diario de Noticias*, tout en se montrant respectueux des institutions, ouvrait largement ses colonnes aux informations concernant les divers partis, mais sans se prononcer pour aucun. En ceci, il ne constituait pas d'ailleurs une exception. Beaucoup d'autres journaux avaient adopté cette prudente ligne de conduite, qui leur permit, au moment de la proclamation de la République, de passer plus aisément du côté des vainqueurs avec la désinvolture que l'on sait. C'est ainsi que le *Jornal do Commercio*, le plus ancien des journaux de Lisbonne à l'heure actuelle, qui fut fondé par le riche financier Henri Burnay, avait, hier encore, un directeur affilié aux régénérateurs et un rédacteur en chef enrégimenté dans le camp progressiste ; il n'avait pas, par suite, de politique définie. On peut en dire de même des *Novidades*, le journal du soir le plus lu, fondé par M. Emygdio Navarro, ancien ministre et ambassadeur à Paris, et qui fut aussi, à beaucoup d'égards, le premier journaliste de son époque.

Au contraire, les autres feuilles avaient toutes une filiation politique. Le *Correio da Noite* (directeur Carlos Ferreira et rédacteur politique l'ancien ministre Antonio Cabral) était le principal organe des progressistes et les *Noticias de Lisboa* (directeur Eduardo Schawalback, rédacteur politique Sergio de Castro) et le *Popular* ceux des régénérateurs. Les progressistes dissidents (groupe José-Maria de Alpoim) avaient *O Dia*, dirigé par M. Moreira de Almeida ; les franquistes, le *Diario Illustrado*, dirigé par M. Alvero Pinheiro Chagas — dont le père est un des écrivains politiques les plus réputés du Portugal — et le *Jornal da Noite*, fondé par l'ancien ministre des Finances M. Martins de Carvalho, tandis que les « nationalistes catholiques » (groupe Jacinto Candido) avaient le *Correio Nacional*, dirigé par M. Fernando de Sousa, et le petit parti migueliste la *Nación*, plus ancien encore que le *Jornal do Commercio*, mais qui ne se publiait plus que trois fois par semaine.

Les grands journaux républicains étaient d'abord *O Seculo*, le journal du Portugal du plus fort tirage : plus journal d'informations que politique, on peut le rapprocher à cet égard du *Diario de Noticias* ; son directeur et propriétaire est M. Silva Graça, son rédacteur principal le Dr Cunha e Costa. Puis *O Mundo*, dirigé par França Borges et où collaborait régulièrement Joâo Chagas, chroniqueur et critique de talent, qui vient d'être nommé ministre de Portugal à Paris; *A Lucta*, dirigé par Brito Camacho, ancien médecin militaire, aujourd'hui ministre des travaux publics, et Joâo Meneces, avocat de talent, également devenu un des principaux personnages de la République ; *A Vanguarda*, dirigé par le Dr Magalhaes Lima, ancien fondateur du *O Seculo*, et dont le nom est bien connu à Paris; *O Paiz* (directeur Meira da Sousa); *O Liberal*, démocratique.

Tous ces journaux ont joué un grand rôle dans les dernières années de la monarchie ; il suffit de citer l'affaire des *adeantamentos*, la campagne contre le « dictateur » Franco; plus récemment les affaires Hinton et du *Credito Predial*.

Parmi les journaux qui se publient à Porto, il convient de mentionner : *O Commercio do Porto*, organe des classes mercantiles; *O Primeiro do Janeiro*, indépendant, à tendances démocratiques et affilié en dernier lieu à Alpoim ; *O Jornal das Noticias*, indépendant, jouissant d'une certaine influence sur l'opinion et tirant jusqu'à 30.000 exemplaires; *A Voz Pública* (directeur M. Teixera Lopes), républicain ; *A Palavra* (directeur M. Francisco Gonçalvez Cortes et rédacteur en chef M. Fructuoso da Fonseca, conservateur et catholique, ce qui ne l'empêcha pas d'attaquer jadis les « rotatifs » avec la même

vigueur qu'il apporte aujourd'hui à lutter contre les républicains); enfin le *Diario Nacional*, franquiste, et le *Diario de la Tarde*, dont le principal rédacteur, M. Eduardo Sousa, prit part au mouvement révolutionnaire du 31 janvier 1890.

En dehors de Lisbonne et de Porto, il y a des journaux dans les dix-sept capitales de districts et dans les autres villes de quelque importance. La plupart de ces feuilles, à la veille de la révolution, affichaient un caractère avancé. On comprendra que c'est tout ce que nous puissions dire ici.

***

La liberté de la presse n'a jamais, d'ailleurs, été complète au Portugal. Son histoire est trop liée à la politique de ce pays depuis soixante ans, pour que nous n'en disions ici quelques mots. On aura une idée des vicissitudes qu'elle a traversées au cours du dernier siècle par la liste des lois successives qui l'ont régie, accompagnée des noms des ministres qui les ont édictées : loi du 22 décembre 1834 (Ferraz de Vasconcellos), loi du 10 novembre 1837 (José-Alexandre de Vasconcellos), loi du 19 octobre 1840 (Costa Cabral), loi du 3 août 1850 (Costa Cabral), décret du 22 mai 1851 (duc de Saldanha), loi du 17 mai 1866 (Barjona), décret dictatorial du 29 mars 1890 (Lopo Vaz) et loi (*bill*) du 7 août de la même année, loi du 7 juillet 1898 (Beirao),

De toutes ces lois, celle qui passe pour avoir été la plus réactionnaire est celle de 1850, œuvre de Costa Cabral. Elle fut la principale cause de la Révolution de 1851. On l'appela loi de *Rolhas*, loi du « bouchon », à cause des limitations excessives qu'elle apportait au droit de penser et d'écrire. Il en a été bien souvent question dans les journaux — comme nous allons le voir — au moment de la dictature « franquiste ». Si la loi de *Rolhas* fut balayée par le vent de l'insurrection, il s'en faut cependant qu'on rétablît aussitôt au Portugal la liberté de la presse. C'est ainsi, pour ne parler que des plus récentes mesures, que le décret du 29 mars 1890 ne permettait à aucun journal de se fonder sans une déclaration. Ce qui est plus grave, la suspension du journal pouvait être prononcée par les tribunaux pour une durée de trois à trente jours ; trois infractions ou deux condamnations dans l'espace de dix-huit mois entraînaient la suppression du journal. Les tribunaux correctionnels étaient seuls compétents pour les délits de presse.

La loi du 7 juillet 1898, due au ministre progressiste Beirao — qui était en vigueur au moment de l'avènement de João

Franco au pouvoir — constituait, assurément, un progrès par rapport à la législation antérieure. Il s'en faut cependant qu'elle constituât un modèle de libéralisme : c'est ainsi qu'elle prévoyait la censure préalable dans certains cas et ordonnait même parfois la saisie des journaux. Une nouvelle disposition aggravait encore cette loi : en cas de saisie, elle ordonnait de saisir immédiatement de l'affaire le tribunal ; au contraire, le décret du 7 décembre 1904 (Alpoim) fixa à vingt-quatre heures le délai pour donner connaissance de l'*appréhension* à l'autorité judiciaire.

La loi de 1898 ainsi corrigée constituait donc, semble-t-il, une arme suffisante dans les mains du gouvernement. M. João Franco en jugea cependant d'autre façon ; la loi du 11 avril 1907, qu'il édicta, constitua un nouveau retour en arrière. Elle étendait la responsabilité criminelle en matière d' « abus de la liberté de la presse » — un terme assez vague, ouvrant la porte à l'arbitraire — au directeur et au rédacteur en chef du journal, qu'elle punissait comme « complices » de l'auteur de l'article incriminé. Un autre article ordonnait aux représentants du ministère public, dans les régions de Lisbonne et de Porto, de se réunir une fois par semaine en conférence au tribunal, au jour fixé par le procureur, afin d'examiner tous les journaux desdites régions et de voir si quelqu'un d'entre eux n'aurait pas commis les délits prévus par la loi.

Cette dernière mesure souleva l'indignation générale dans le monde de la presse : c'était le rétablissement du cabinet noir. L'association de la presse délégua une commission, à la tête de laquelle se trouvait M. Théophile Braga — le président actuel — qui vint protester à la Chambre. Mais ceci n'empêcha pas la loi d'être votée, grâce au concours que les progressistes portaient alors au « dictateur ».

Mais la surexcitation des esprits fut portée à son comble, lorsque le décret dictatorial du 20 juin 1907, à la suite des troubles sanglants du Rocio, autorisa les gouverneurs civils (préfets) à suspendre la publication des journaux et périodiques « de nature à porter atteinte à l'ordre et à la sécurité publique ». Cette mesure ne devait être que temporaire, mais un décret du 23 novembre la prorogea jusqu'à la rentrée des nouvelles Cortès, c'est-à-dire, en réalité, *ad infinitum*. Un autre décret, portant la même date, étendait à tous les délits politiques et de presse la procédure sommaire prévue pour les crimes anarchistes et déférait ces délits à une juridiction exceptionnelle.

Il arriva ainsi que la plupart des journaux de Lisbonne, hormis les deux ou trois feuilles « franquistes », furent sus-

pendus. Les autres — même, paraît-il, *El Novo Mensageiro do Corazao de Jesus* et *A Moda Illustrada!* — furent, à tour de rôle, déférés devant les tribunaux. Il est à peine besoin de rappeler quelles conséquences ces « oukases », comme on les appela, eurent sur la vie intérieure du Portugal, dans les mois, et peut-on dire même, dans les années qui suivirent — car la monarchie fut, en partie, la victime du lourd héritage qu'elle reçut du « dictateur » — et c'est à ce titre qu'il convenait de les rappeler ici.

***

Après la Révolution du 3 octobre, une des premières mesures du gouvernement provisoire a été d'abroger toutes les lois dites « d'exception », telles que celles du 13 février 1896 sur l'anarchisme, celles du 21 avril 1892 et du 3 avril 1896, qui permettaient de déporter diverses catégories de délinquants pour un temps indéfini, « vu qu'il ne doit pas exister dans la Répu- « blique portugaise de peines perpétuelles ou de durée illimi- « tée » ; la loi du 12 juin 1901, qui soustrait au jury certains crimes punis par le Code pénal, toutes les mesures ayant trait au « juge d'instruction criminelle » — institution contre laquelle les républicains n'avaient cessé de protester ces dernières années; enfin, la loi répressive en matière de délits de presse du 11 avril 1907.

Le gouvernement de la République, à son tour, a édicté une nouvelle loi relative à la liberté de la presse (3 novembre). Mais, selon l'expression d'un écrivain républicain, M. Homem Christo, ce serait « la loi la plus réactionnaire sur la presse, « qui ait jamais été mise en vigueur au Portugal[1] ». Si elle défère au jury tous les délits de presse — ce qui, au premier abord, paraît très libéral — on peut se demander cependant si, dans un pays comme le Portugal, le verdict d'un jury plus ou moins ignorant offrira beaucoup plus de garanties que la conscience et l'esprit éclairé d'un magistrat... Les exceptions apportées au principe de la liberté sont, d'ailleurs, de nature à supprimer presque complètement l'exercice même de cette liberté. Tandis que l'ancienne loi déclarait simplement : « Il « est licite pour quiconque de manifester sa pensée par la « presse », la nouvelle loi s'exprime ainsi (art. 13) : « N'est « interdite ni la discussion ni la critique des doctrines poli- « tiques et religieuses, des actes du gouvernement, des corps « constitués et de tous ceux qui exercent des fonctions pu-

[1] *Povo de Aveiro*, n° 1384, cité par la *National Review* de janvier.

« bliques, *quand elles ont pour but d'éclairer et préparer* « *l'opinion en vue des réformes nécessaires par les voies* « *légales et de surveiller l'exécution des lois, les mesures de* « *l'administration publique et le respect des droits des* « *citoyens...* » L'article 11 interdit la vente et la circulation des journaux rédigés dans un langage « obscène ou *provocateur* ». C'est la porte ouverte à l'arbitraire. Effectivement, trois jours après la promulgation de la loi, on pouvait lire dans le *Diario de Noticias* cette courte dépêche, bien expressive dans sa concision : « Braga. Le journal *Combate* suspendu par ordre administratif... » Enfin, l'article 12 déclare que, dans les procès de presse, le tribunal doit considérer « l'*intention* de l'auteur, d'après ses écrits antérieurs ».

On sait, du reste, quelle importance le nouveau régime a donné à son service « officieux » de presse et avec quelle rigueur extrême il exerce la censure sur les lettres et les dépêches à destination de l'étranger.

N'est-il pas permis de s'étonner d'une telle conduite de la part d'hommes qui, hier encore, dénonçaient toute restriction à la liberté de la presse comme une « insulte à l'intelligence humaine. »?

***

Il nous reste maintenant à donner un court aperçu de la situation actuelle de la presse de Lisbonne. Cela nous permettra de jeter un coup d'œil sur l'histoire intérieure du pays, pendant les premiers mois du nouveau régime.

La chute si soudaine de la monarchie amena — au moins quelque temps — une disparition de la plupart des journaux, en dehors des feuilles républicaines. Le *Diario de Noticias* fut un des premiers à reprendre sa publication, et il le fit en saluant la République par un hymne de louange et d'allégresse. Puis, ce fut le tour des anciens organes dynastiques, qui ne se montrèrent pas moins empressés à adorer ce qu'ils abhorraient la veille : le *Diario Popular,* le journal du dernier président du conseil de la monarchie, M. Teixeira de Sousa, devenu *A Democracia; As Novidades; O Dia*, de M. d'Alpoim; d'autres encore... On pouvait même se demander un moment si, après la fuite de dom Manoel, il se trouverait un journaliste assez courageux pour défendre la cause de la monarchie [1].

---

[1] Voici, à titre d'exemple, les déclarations faites, lors de sa réapparition, par *O Dia*. Elles sont typiques et méritent d'être reproduites :

« *O Dia* n'a point déserté ; il renaît à la vie politique... Aucune discipline de « parti ne limite plus aujourd'hui son indépendance, qui est absolue... De ce que « nous avons été sous la monarchie, il ne nous reste que le souvenir de quelques

Cet homme se rencontra, cependant, dans la personne de M. Alvaro Pinheiro Chagas — dont nous avons déjà cité le nom — qui ressuscita le *Correio da Manhã*, que son père avait jadis fondé, et y engagea une polémique très violente contre les nouveaux gouvernants. On sait quelle en fut la suite : le 8 janvier, les bureaux du *Correio da Manhã* — ainsi que ceux de deux autres journaux monarchistes qui s'étaient joints à sa campagne — furent envahis et saccagés par la populace. La raison en est, selon les déclarations faites aux correspondants étrangers par le ministre des Affaires étrangères, M. Bernardino Machado, que ces trois journaux avaient « affecté, ces derniers temps, un langage irritant et provocateur ». Le fait qu'ils avaient arboré le drapeau de la monarchie, à l'improviste et à la même heure, fut aussi, paraît-il, ce qui détermina l'incident. Il fut « si rapide — toujours d'après le communiqué officiel — « que quand la garde républicaine arriva, les envahisseurs « s'étaient déjà confondus dans la foule... » « Le peuple, qui « s'était réuni près des rédactions de ces journaux, — ajouta « M. Machado, — passa ensuite devant les légations étrangères « en les saluant, comme pour témoigner que sa révolte contre « les calomniateurs des nouvelles institutions provenait en « grande partie de son ardent désir que personne ne tente de « troubler nos bonnes relations internationales en nous diffa- « mant au dehors... »

Quoi qu'il en soit, le *Correio da Manhã* cessa de ce jour de paraître. Un incident analogue se produisit quelques semaines plus tard, à Porto, et ce sont encore les journaux catholiques et monarchistes qui en furent les victimes.

Enfin, à la suite d'un prétendu complot monarchiste, le gouvernement provisoire promulgua un décret plus rigoureux que celui signé par le « dictateur » Franco en 1908. Ce décret punit « quiconque commettra un attentat ou une offense contre « le chef de l'Etat, voudra changer les institutions ou détruire « l'intégrité de la République, provoquera à la guerre civile,

---

« bonnes heures et de jours innombrables d'amertume et de déception. Ce passé « ne nous afflige pas, car il n'eut rien pour nous de déshonorant, mais nous n'avons « plus avec lui aucune affinité politique, proche ou lointaine. Nous ne venons pas « nous inscrire comme courtisans de la jeune République, en invoquant les services « que nous avons prêtés à la propagande libérale intense qui la précéda, mais nous « ne relèverons pas non plus l'étendard abattu de la monarchie, quand avant tout « il importe de veiller au rétablissement au Portugal de l'ordre constitutionnel, « économique et financier, que tous les esprits réfléchis réclament instamment... »

Et cependant M. d'Alpoim, qui reste l'inspirateur politique de ce journal, ne désespéra à aucun moment, sous la monarchie, d'être appelé à former un cabinet, et ce fut encore un des personnages que le roi Manoel consulta lors de la dernière crise ministérielle qui précéda de quelques mois la chute de la monarchie!

« s'élèvera contre l'autorité du gouvernement, portera atteinte « à la libre délibération des assemblées législatives, insultera « le nouveau drapeau de la République ou répandra de faux « bruits ». Les coupables seront jugés seulement à Lisbonne et à Porto, par une sorte de tribunal spécial, alors que le gouvernement avait décrété l'abolition des tribunaux d'exception !

La simple lecture de ce décret suffit à montrer que, pour avoir changé d'institutions, les Portugais sont loin d'avoir acquis le plein et libre exercice de leurs droits. Et cependant, il n'y eut guère, parmi les journaux républicains, que le *Seculo* et le *Liberal* à protester contre une telle mesure [1].

Aujourd'hui que la presse de l'opposition est ainsi « muselée », tout l'intérêt de la vie publique dans l'Etat lusitanien semble se concentrer dans les luttes violentes que soutiennent entre eux les principaux journaux républicains, et qui prouvent que la concorde est loin de régner parmi les vainqueurs du 3 octobre. Tout comme au temps des « rotatifs », chacun des grands chefs politiques a son organe : celui de M. Brito Camacho, devenu ministre des Travaux publics, reste naturellement *A Lucta*, tandis que *A Republica* et *O Mundo* soutiennent respectivement la cause du ministre de l'intérieur, M. A. José d'Almeida et du tout puissant ministre de la justice — le plus gros personnage, sans doute de la République — M. Affonso Costa.

Il y a peu de temps encore, le ton de la polémique était plus que aigu entre ces deux journaux. M. de Almeida avait nommé membre du tribunal administratif suprême deux anciens fonctionnaires de la monarchie, et le *Mundo* critiqua ces nominations avec acrimonie. Les mêmes polémiques se reproduisirent à propos des grèves qui éclatèrent, il y a quelque temps, à Lisbonne et menacèrent — surtout celle des chemins de fer — et paralysèrent la vie économique de toute la nation : accusé et vilipendé par ses propres coreligionnaires, M. de Almeida fut sur le point de donner sa démission.

Les journaux gouvernementaux ont, d'ailleurs, assez à faire avec une autre feuille, contre laquelle, celle-là, il est bien difficile de sévir : je veux parler de l'*Intransigente*, organe des « carbonari » et des éléments avancés de la rue. Son directeur

---

[1] On aura également une idée du libéralisme du gouvernement provisoire par cette information vraiment suggestive, que nous extrayons d'une déclaration faite par M. B. Machado aux journalistes étrangers :

« ...Considérant que tout ce qui paraît propagande de violence doit être con- « damné sous un régime de liberté, le gouvernement a avisé la revue *Illustraçaõ* « *Portuguesa* de ne pas continuer la publication de ses récents articles sur la « fabrication des bombes explosives... »

est M. Machado dos Santos, dont on se rappelle sans doute le rôle dans la dernière Révolution. C'est lui qui, alors simple commissaire naval, se mit de lui-même à la tête de la marine, en remplacement de l'amiral Candido dos Reis, qui s'était suicidé, croyant que le mouvement avait échoué. Ce fut, paraît-il, l'intervention de M. Machado dos Santos qui décida du succès de l'insurrection. On comprend que le « héros » en ait tiré une grande vanité et qu'il s'en soit fait un titre pour obtenir de la République de bonnes récompenses pour lui et ses compagnons. C'est parce que ses espérances ont été déçues que M. Machado dos Santos s'est séparé des gouvernants actuels et qu'il ne cesse de diriger contre eux les plus violentes attaques : « La République — a-t-il déclaré — devrait être dirigée par les officiers auxquels elle doit son existence et non par des rhéteurs...[1] » L'*Intransigente* est ainsi devenu le porte-parole de tous les mécontents, et tous ceux qui attendent un emploi, de l'avancement — ou des pensions à vie — en particulier des officiers de la flotte.

On comprend dans quelle difficile situation est ainsi placé le gouvernement provisoire, partagé entre le désir d'apaiser le ressentiment de la marine et des sociétés secrètes, et d'autre part, la crainte d'indisposer l'armée, jalouse de la flotte, et les éléments modérés du parti républicain, parmi lesquels, si ce n'était la question anticléricale, les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir devraient naturellement chercher leur principal point d'appui. Dans ces conditions, on peut craindre qu'à bout de ressources, Machado dos Santos — ce « criminel », ce « lunatique », comme le traite déjà la *Lucta* — ne quitte la plume que pour l'épée et ne recoure à un « *pronunciamento* »...

En dépit de toutes les atteintes portées à la liberté de la presse — d'une liberté, comme il ressort de ce court article, que le Portugal n'a jamais connue — l'examen attentif de la presse suffit donc à montrer que la situation de ce pays demeure profondément troublée, et tous les communiqués officiels et officieux ne parviennent pas à masquer complètement la vérité.

ANGEL MARVAUD.

---

[1] L'*Intransigente* du 3 novembre.

LE

SENS POLITIQUE CHEZ LES JEUNES-TURCS

Les derniers événements diplomatiques de Constantinople, c'est-à-dire les démarches successives de la Russie et de l'Autriche en faveur du Montenegro et de l'Albanie, suivies immédiatement d'une détente tout au moins passagère de la crise albanaise, devraient nous éclairer enfin sur les erreurs d'appréciation que nous n'avons cessé de commettre à l'égard des Jeunes-Turcs, et qui se sont malheureusement traduites par des erreurs de conduite. Passons condamnation sur la première méprise, qui a consisté à croire que les Jeunes-Turcs, protagonistes d'un régime constitutionnel et parlementaire, allaient se jeter dans les bras des puissances occidentales, par sympathie pour leurs institutions politiques. Mais quand le caractère nationaliste, et nullement démocratique, de la révolution s'est affirmé, et plus tard quand l'élément militaire a pris une prépondérance toute naturelle, puisqu'il avait été le principal artisan de cette révolution, nous nous sommes imaginé en France que le meilleur moyen de conserver « une bonne position » à Constantinople était de reculer *sine die* toute conversation *politique* avec un personnel gouvernemental très susceptible, et dont le sens *politique* n'était pas suffisamment développé. Et nous avons cru habile de ne causer qu'emprunts, garanties aux porteurs de titres, concessions de chemins de fer, commandes à l'industrie. Le pis est qu'en agissant de la sorte nous n'avons nullement évité l'écueil que nous redoutions, et qu'en leur donnant de bons conseils pour l'équilibre de leurs budgets et la restriction de leurs dépenses militaires et navales, nous avons froissé les Jeunes-Turcs bien davantage que si nous avions débattu avec eux les grands intérêts de la France, en tant que puissance musulmane et africaine. Ce qui vient de se passer tout récemment prouve pourtant que les dirigeants de la Turquie ne sont pas aussi dépourvus de sens politique qu'on veut bien le dire.

***

On sait quelle était, il y a deux mois, la situation sur la frontière turco-monténégrine. Les Malissores catholiques, dont

un grand nombre avaient passé l'hiver au Montenegro et s'y étaient largement approvisionnés d'armes de provenance italienne et autrichienne[1], avaient entamé la lutte au printemps et tenaient en échec les troupes turques. Ainsi s'affirmait l'inefficacité des campagnes précédentes conduites par Djavid et Torghout pachas, et la faillite de la politique albanaise du gouvernement de Constantinople, s'obstinant à appliquer à l'Albanie le même traitement qu'à la Macédoine.

Dans cette dernière région, où les populations slaves ou grecques sont loin de présenter la même résistance que les « Skipetars », de tout temps indépendants dans leurs montagnes, on ne saurait nier que des résultats appréciables aient été atteints. Si les bandes de pillards n'ont pas disparu, les bandes politiques se sont singulièrement raréfiées depuis la chute d'Abd ul Hamid. Nous avons exposé ici même l'absurde conception des ministres de l'ancien régime qui n'avaient qu'une idée, celle d'exciter les chrétiens de Macédoine à s'entretuer pour le plus grand bénéfice de l'Islam, et qui dès lors favorisaient tantôt les bandes bulgares, tantôt les bandes grecques, suivant l'état de leurs relations avec Sofia et Athènes, ne s'apercevant pas qu'à ce jeu ils risquaient de perdre définitivement le pays. Les Jeunes-Turcs ont compris qu'ils n'avaient pas avantage à laisser s'accumuler les ruines, et se sont employés à pourchasser les bandes et à désarmer les habitants. Que leurs moyens d'exécution aient été barbares, que de cruelles bastonnades aient été infligées à de malheureux villageois pour leur faire livrer des dépôts d'armes souvent inexistants, c'est ce dont il faut d'autant moins s'étonner que le contrôle des consuls étrangers en Macédoine est devenu tout à fait nul. Ceux d'entre eux qui ont fait mine de signaler aux autorités ottomanes tel ou tel excès ont été priés de se mêler de ce qui les regardait, et généralement désavoués par leurs ambassades de Constantinople. Au reste pour que les réclamations se fissent plus rares, des agents de police étaient postés dans le voisinage des consulats pour arrêter les paysans qui en sortaient. Quoi que l'on puisse penser de ces procédés, et de leur efficacité future, on doit constater pour l'instant que la pacification de la Macédoine a fait des progrès, favorisée d'ailleurs par le rapprochement qu'une commune infortune a opéré entre les éléments grecs et bulgares.

---

[1] Les deux articles que les *Quest. Dipl. et Col.* ont consacrés à l'insurrection albanaise (16 mai et 16 juin 1911), et qui se complètent l'un l'autre, ont indiqué le rôle de l'Italie et de l'Autriche, agissant pour une fois dans le même sens. — *N. D. L. R.*

Il en a été tout autrement en Albanie et dans la vieille Serbie, où la race albanaise s'infiltre de plus en plus. La campagne de 1910 a eu pour but un désarmement général. Or désarmer un Albanais est lui infliger la pire des injures. Il a donc fallu user de la dernière violence, et on sait aujourd'hui que les troupes turques, se conduisant comme en pays conquis, n'ont rien épargné aux populations. Certains beys, parmi les plus influents et les plus populaires, ont été fustigés en public, ce qui est bien l'erreur la plus grossière qui se pût commettre. On ne tiendra jamais l'Albanie, pays absolument féodal, surtout dans le Nord, qu'en tenant les beys, et on ne les tiendra pas par de pareils traitements. Le plus clair résultat obtenu par les Turcs a été de développer dans toute l'Albanie, aussi bien chez les Tosques du Sud que chez les Guégues du Nord, et chez les musulmans que chez les chrétiens, un sentiment national albanais qui était encore, il y a quelques années, à peine perceptible. Quant au désarmement, il n'a jamais été que partiel. On estime que dans l'automne 1910 on avait pu saisir un peu plus de la moitié des armes existantes : certaines régions n'avaient même pas été atteintes. De plus, au commencement de cette année, le gouvernement de Constantinople, par un revirement dénotant quelque peu d'incohérence, céda aux réclamations des musulmans, et réarma ceux d'entre eux qui habitaient des régions frontières. Si on tient compte enfin de la contrebande des armes qui s'est pratiquée activement par la côte adriatique, le Montenegro et le Sandjak de Novibazar, on voit que la tentative de désarmement albanais a été en somme un fiasco complet. L'insurrection actuelle, qui ne sera probablement pas la dernière, ne pouvait donc être une surprise.

Vers le milieu de mai, le gouvernement turc, qui avait enfin réuni dans le pays des Malissores des effectifs assez considérables, sembla vouloir s'en prendre à celui qui avait été l'intermédiaire plus ou moins volontaire entre les révoltés et leurs pourvoyeurs d'armes et d'argent, c'est-à-dire au roi Nicolas de Montenegro. Aussitôt le cabinet de Pétersbourg prescrivit à son ambassadeur à Constantinople, M. Tcharykoff, la démarche qui a tant étonné ceux qui prennent le recueillement actuel de la Russie pour une abdication. S'il faut en croire la personnalité russe, ordinairement bien renseignée, qui envoie des correspondances au *Journal des Débats*, le gouvernement russe aurait fait savoir officieusement à l'Allemagne qu'il n'était pas disposé à sacrifier aux Jeunes-Turcs les Etats slaves des Balkans : « Sous prétexte de réprimer le soulèvement alba-« nais, écrivait-elle, la Porte ne cesse de masser des troupes

« sur la frontière monténégrine, et voudrait forcer, contre le « droit des gens, les autorités de Cettigné à expulser les exilés « albanais. Les Monténégrins, qui n'ont que le droit pour eux, « ont adressé à l'Europe une protestation restée vaine. *Mais il « se produit chez nous un mouvement de fraternité panslaviste, dont notre ministère des Affaires étrangères est disposé à tenir compte.* » Ce que le correspondant du *Journal des Débats* ne dit pas, c'est que le gouvernement russe tenait encore essentiellement à ne pas laisser tomber davantage le petit royaume dans l'orbite autrichienne, et à bien prouver au peuple monténégrin que lorsque le flirt de son souverain avec l'Autriche le met en péril, c'est toujours la Russie qui tend la main secourable. Il serait exagéré de dire que la communication de M. Tcharykoff ait reçu à Constantinople un accueil enthousiaste, mais en somme on s'en indigna beaucoup plus chez les pangermanistes turcophiles que chez les Turcs eux-mêmes. A la tribune de la Chambre, Rifaat pacha nia que la démarche russe fût un retour à l'immixtion étrangère dans les affaires intérieures de l'Empire, affirma que les conversations avec M. Tcharykoff avaient été empreintes d'une grande cordialité, et finalement protesta que la Turquie ne nourrissait aucune intention hostile à l'égard du Montenegro. Ces déclarations apaisantes, indice d'un vrai sens politique, furent jugées acceptables par la Chambre qui donna au ministère 135 voix contre 42 abstentions.

Il est parfaitement exact que la démarche russe en faveur du Montenegro n'était pas une intrusion formelle dans les affaires intérieures de la Turquie, mais il est difficile de contester ce caractère à la démarche du marquis Pallavicini en faveur des Albanais, sujets turcs. L'initiative autrichienne était certainement plus hardie que l'initiative russe, et ceux qui sont persuadés que le maintien d'une « bonne situation » à Constantinople exige des sourires perpétuels, ont dû trembler pour l'Autriche. Le succès a pourtant légitimé l'attitude du marquis Pallavicini. Dans le décor grandiose de la plaine de Kossovo, où des milliers d'Albanais avaient été attirés, après des prières récitées par les imams sur le tombeau du sultan Mourad, le grand vizir a lu une proclamation impériale accordant aux Albanais une amnistie générale, 30.000 livres turques pour payer les dettes de sang, 20.000 livres turques pour les œuvres de bienfaisance et les écoles. Quelques jours plus tard cette même proclamation était publiée sur le territoire des Malissores et des Mirdites par Torghout pacha, qui annonçait en même temps la fin des hostilités. Cette dernière annonce est

peut-être prématurée, car les Turcs ont suscité chez les Albanais des haines féroces qui demanderont du temps pour s'éteindre. Toutefois s'il est vrai que le gouvernement ottoman renonce définitivement à ses anciens errements, accorde des facilités pour le paiement de l'impôt, tolère le port d'armes, cesse de proscrire la langue albanaise dans les écoles, et nomme des fonctionnaires albanais dans le pays, il est permis d'espérer une détente sérieuse.

***

Que conclure de tout ceci, sinon que les Jeunes-Turcs ne sont pas les intraitables que d'aucuns supposent, rebelles aux conseils amicalement donnés, mais qu'au contraire, instruits par l'expérience, ils acquièrent un sens plus précis des réalités politiques, savent reconnaître leurs erreurs, et ne se dissimulent plus les graves difficultés de l'heure présente : trois régions de l'Empire à pacifier, l'Albanie, le Kurdistan et le Yémen, des finances embarrassées, des dissensions profondes au sein des comités Unions et Progrès, un état d'esprit inquiétant dans le corps d'officiers! On ne saurait trop attirer l'attention sur ce dernier point. Quelques publicistes, peu compétents en matière militaire, nous ont donné, à la suite de rapides voyages en Turquie, une note trop optimiste sur les transformations de l'armée turque qui, à les en croire, progresserait à pas de géant. Il n'y a que dans les contes de fées que les hommes fassent des pas de géant. La vérité est qu'une armée, aussi mal en point qu'était l'armée turque à la fin du régime hamidien, demande de longues années pour être restaurée. Sous la vigoureuse impulsion de Mahmoud Chefket, elle a certainement fourni un travail intensif qui portera ses fruits, mais des pas de clerc ont été faits, tels que l'incorporation hâtive des contingents chrétiens et leur fusion avec les éléments musulmans dans les mêmes corps de troupe. Ce n'est plus un mystère que les soldats chrétiens se plaignent des mauvais traitements qu'ils ont à subir, sinon de leurs chefs du moins de leurs camarades, et désertent. Symptôme plus inquiétant encore, le corps d'officiers semble contaminé par le virus politique. On connaît l'odyssée du colonel Sadik bey, soutenu par le ministre de la Guerre et poursuivi par la haine des clubs macédoniens, les télégrammes impérieux adressés à Mahmoud Chefket par les officiers affiliés au Comité de Salonique. Sans grossir outre mesure ces incidents, et sans y voir le prélude de *pronunciamentos*, on peut se demander si le nouveau régime possède bien

l'armée forte et disciplinée qui est son indispensable sauvegarde.

Il y a là de gros problèmes intérieurs à résoudre, mais qui ne sont pas insolubles si les Jeunes-Turcs les abordent avec l'esprit souple et avisé dont ils viennent de donner une première preuve, et surtout s'ils ne compliquent pas ces problèmes par une attitude intransigeante dans les conversations politiques qu'ils peuvent avoir avec d'autres ambassadeurs que MM. Tcharykoff et le marquis Pallavicini. L'Angleterre et la France, la première pour les questions d'Egypte et du golfe Persique, la seconde *pour la tranquillité et la délimitation de son empire africain*, ont à causer avec la Turquie. Mais elles n'ont, ni l'une ni l'autre, à traiter de sujet aussi délicat que l'Autriche, ni à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'empire ottoman. Elles sont donc en droit de s'attendre à ce que leurs suggestions, le jour où elles les présenteront, reçoivent un accueil au moins aussi favorable que les suggestions autrichiennes.

JACQUES DOROBANTZ.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

AU MAROC

Les interpellations sur le Maroc au Sénat et à la Chambre des députés.

Le 14 juin le Sénat, et le 16 juin la Chambre des députés se sont occupés de la question marocaine. Au Sénat, c'est M. Jenouvrier qui interpellait; M. Cruppi lui a répondu et MM. Gaudin de Villaine et de Lamarzelle ont répliqué; puis l'assemblée a adopté un ordre du jour de confiance approuvant les déclarations du gouvernement. A la Chambre, M. Jaurès a pris le premier la parole; il a insisté surtout sur l'incident espagnol et a conclu, suivant les idées qui lui sont chères, à l'évacuation du Maroc par la France. Après lui, M. Paul Deschanel a prononcé un excellent discours sur la direction générale qu'il convient d'imprimer à notre politique.

D'abord, a-t-il dit, il ne saurait être question de conquête, d'occupation militaire totale et prolongée. Elle risquerait de nous entraîner dans un engrenage indéfini et de nous immobiliser au Maroc au détriment de nos intérêts généraux en Europe.

Ce n'est pas en Algérie, c'est en Europe que se jouent nos destinées. En restant trop longtemps à Fez nous donnerons aux troupes insurgées le temps de se reprendre et à un mouvement xénophobe le temps de naître. Nous devons profiter des événements pour organiser une force chérifienne.

De plus, nous ne pouvons être exposés à recommencer demain ce que nous venons de faire, et pour cela, il est nécessaire de maintenir la liberté des communications entre Fez et le littoral. Il faut que les routes ouvertes par nos soldats restent aménagées et sûres; les colonnes de secours fournissent déjà des éléments qui serviront à la constitution des postes et de la police.

La solution de la crise marocaine est dans notre accord avec le Makhzen : c'est un sultan affermi, assez fort pour percevoir l'impôt, mettre fin aux exactions et assurer les libres transactions pour le profit de tous les peuples.

Nous sommes liés à l'Espagne par un accord secret que l'opinion publique connaît d'ailleurs en grande partie; on s'en plaint : que ne s'est-on plaint plus tôt?

J'ai demandé à cette époque un Livre jaune, je me suis élevé contre les explications insuffisantes qui ont été alors fournies. Aujourd'hui, nous sommes liés par un traité synallagmatique qu'on ne peut faire connaître qu'à la condition d'être deux.

Mais, depuis cet accord, il y a eu l'Acte d'Algésiras au bas duquel l'Es-

pagne a mis sa signature, et l'article 123 de cet acte porte que, s'il y a conflit entre des stipulations antérieures et les termes de l'Acte d'Algésiras, ceux-ci font autorité.

Il y a là matière à conversations amicales entre la France et l'Espagne et M. le ministre des Affaires étrangères nous donnera tout à l'heure des explications à ce sujet.

La crise actuelle nous a fourni l'occasion de constater que l'alliance russe, malgré Potsdam, et que l'entente anglaise, malgré la mort d'Edouard VII, ont toujours pour elles la force des choses. L'Autriche-Hongrie ne s'est pas départie de ses conciliantes dispositions à notre égard. Nous pouvons donc continuer de réaliser, dans le cadre que nous tracent les traités et dans les limites indiquées par les nécessités de notre politique générale, l'œuvre à laquelle nous ne saurions faillir sans compromettre tout notre établissement dans l'Afrique du Nord.

M. Cruppi a répondu. Après avoir rendu un juste hommage aux exploits de nos soldats et aux vaillants efforts de nos agents diplomatiques, il a déclaré, comme il l'avait fait au Sénat, que si nous sommes allés à Fez, « ce n'est pas en vertu de l'Acte d'Algésiras, c'est « parce que le sultan nous y a appelés et que notre situation spé- « ciale au Maroc est liée à la consolidation de l'ordre et de la paix « intérieure ». Il a également indiqué pourquoi, pour aller à Fez, nous avons passé par la Chaouïa. Mais, confirmant en cela une déclaration de M. Deschanel, il a ajouté que « l'action du côté de Taza, « par Taourirt, ne rencontrait ni difficultés, ni objections d'ordre « politique ». On attendait surtout la partie du discours que M. Cruppi devait consacrer à l'Espagne, Il s'est exprimé ainsi :

M. Cruppi. — Tout récemment, l'Espagne a accompli à Larache et à El-Ksar des actes dont je dois entretenir la Chambre.

De graves événements étaient, paraît-il, survenus, dans la région d'El-Ksar. La presse espagnole faisait connaître qu'un Marocain, protégé espagnol, et ses deux fils avaient été capturés et mis à mort par les partisans d'un nouveau prétendant sur le territoire d'une tribu au Sud d'El-Ksar.

Ces crimes avaient produit, disait-on, une vive émotion dans la région. Et le 9 juin, le chargé d'affaires d'Espagne à Paris apportait au ministère des Affaires étrangères une déclaration annonçant le débarquement à Larache d'un détachement espagnol.

Le gouvernement royal, qui nous avisait ainsi de la décision qu'il venait de prendre, y donnait le caractère d'une démonstration destinée à obtenir du gouvernement chérifien le châtiment des coupables et formulait l'espoir qu'il ne serait pas obligé de pousser plus loin son opération.

Le même jour, notre ambassadeur à Madrid apprenait, par une communication du ministre d'Etat, que les soldats espagnols, joints au tabor de la police de Larache, s'etaient mis en route pour El-Ksar, dès leur débarquement, à la suite d'un nouvel incident survenu dans la nuit du 7 au 8.

Au cours des entretiens que j'ai eus depuis lors avec l ambassadeur d'Espagne et des échanges de vues qui se sont poursuivis à Madrid, nous nous sommes constamment placés sur le terrain des principes.

La France s'est toujours préoccupée d'agir au Maroc avec la plus grande prudence, et son intervention à Fez, justifiée par la situation des colonies

étrangères et par l'appel pressant du sultan, ne porte aucune atteinte aux principes de l'Acte d'Algésiras.

Nous sommes décidés à poursuivre, avec l'Espagne, au Maroc, une politique d'entente et d'association, dans le même esprit de loyale amitié qui nous a guidés jusqu'ici.

Ces sentiments et ces principes inspirent, nous n'en saurions douter, le gouvernement espagnol. Cette politique est d'ailleurs conforme à la déclaration du 3 octobre 1904, aux termes de laquelle les deux puissances se montrent fermement attachées à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du sultan.

Cette déclaration, qui est devenue plus tard la base de la politique adoptée par les puissances à Algésiras, reste toujours la base de la politique franco-espagnole.

On a parlé de certains arrangements secrets; on a parlé d'une manière plus générale des conventions de cette nature. On les a discutées juridiquement; on les a condamnées; mais enfin, si une convention secrète existait entre deux nations, est-ce que, dans un de ces pays, le secret, qui appartient aux deux pays, pouvait être violé?

Ce que j'affirme, c'est qu'aujourd'hui comme hier, en 1911 comme en 1904, comme en 1906, un triple principe s'impose à l'Espagne comme à la France : celui de la souveraineté et de l'indépendance du sultan, celui de l'intégrité de ses Etats et enfin celui de la liberté économique au Maroc sans aucune inégalité.

Les incidents d'El-Ksar ne sauraient entraîner de modifications dans ces principes. Les assurances qu'a réitérées à cet égard le cabinet de Madrid me donnent le droit d'espérer qu'il est soucieux d'appliquer cette politique et de tenir compte des nécessités qui en découlent pour lui comme pour nous.

Enfin le ministre a donné connaissance de la notification adressée par le gouvernement à toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, au lendemain de notre occupation de Fez : ce document, c'est le programme du gouvernement :

Mes précédents télégrammes vous ont fait savoir dans quelles conditions le gouvernement a décidé de répondre à l'appel du sultan et de donner l'ordre au corps expéditionnaire de marcher sur Fez. Cette opération s'est effectuée suivant les indications signalées par vous au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Grâce à la coopération de nos troupes avec les contingents chérifiens, Fez est aujourd'hui débloqué, les communications sont rétablies entre cette ville et la côte, et la sécurité des résidents étrangers n'est plus menacée. L'œuvre de pacification entreprise par nos troupes sur la demande du sultan n'est pas encore terminée.

Il reste à obtenir la soumission de quelques tribus qui tout dernièrement ont attaqué notre camp. Toutefois, les opérations effectuées dans ce but seront réduites au strict nécessaire et ne sauraient s'étendre aux territoires berbères de l'Atlas.

Des négociations se poursuivent chaque jour avec les tribus qui paraissent disposées à renoncer à combattre; notre intervention s'efforce de faciliter la pacification sans sévices et sans représailles. Mouley Hafid a sollicité notre collaboration dans le but d'organiser des forces chérifiennes capables de maintenir son autorité et de faire respecter l'ordre.

Le général Moinier a, dès le début, reçu des instructions lui prescri-

vant formellement de s'appliquer à réaliser cette organisation dans le plus court délai, afin qu'il nous soit possible de faire revenir nos troupes et de laisser au sultan le soin et les moyens de procéder aux réformes prévues par l'Acte d'Algésiras.

Nous continuerons à nous inspirer des principes de cet Acte, et loin de tenter quoi que ce soit contre l'intégrité du Maroc, nous nous attachons à relever le prestige de la souveraineté du sultan et à permettre de revenir à la liberté du commerce qu'avait compromise la révolte.

La discussion s'est terminée par le vote, par 434 voix contre 77, de l'ordre du jour suivant de M. Abel Ferry :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour poursuivre une politique conforme aux intérêts spéciaux de la France au Maroc et aux principes de l'Acte d'Algésiras, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Les remerciements du sultan à la France.

E Haygeb el Mokri, ministre par intérim des Affaires étrangères du Maroc, a adressé à M. Regnault, ministre de France à Tanger, la lettre suivante :

1er joumada II 1329-30 mai 1911.

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que, comme suite à l'arrivée à la cour chérifienne du général Moinier et des forces placées sous ses ordres, Notre Maître m'a ordonné d'écrire à Votre Excellence pour exprimer ses remerciements au gouvernement français, à l'occasion de l'appui que ce dernier a bien voulu lui prêter ouvertement par le moyen de ses troupes disciplinées, afin de surmonter toutes ces calamités soudaines.

En effet, l'arrivée du général Moinier produisit un effet salutaire pour le rétablissement du calme et de l'ère de paix que S. M. chérifienne désire voir régner sur son empire.

En exécution des ordres que j'ai reçus de Notre Maître, je viens exprimer à Votre Excellence les remerciements que Sa Majesté voue au gouvernement glorieux de la République pour la sollicitude dont il a témoigné envers Sa Majesté et le soin qu'il a pris de l'aider à éloigner les malheurs qui sont venus contrecarrer son intention de procéder aux réformes inspirées par l'intérêt général.

Je demande à Votre Excellence de faire part aux membres de votre gouvernement et d'accepter pour elle-même l'expression de ses sentiments de reconnaissance.

La protestation du sultan contre l'action espagnole.

Le 21 juin, M. de Rappard, ministre de Hollande à Tanger, doyen du corps diplomatique, a communiqué à ses collègues le texte de la lettre chérifienne adressée par le sultan aux représentants des puissances pour protester contre l'occupation de Larache et d'El Ksar par les troupes espagnoles.

Dans ce document, Mouley Hafid ne cache pas les sentiments de

tristesse qu'il éprouva quand il apprit que l'Espagne avait, sans l'avoir consulté, pris l'initiative de débarquer des forces importantes à Larache et d'envoyer un détachement à El-Ksar. Il exprime également son mécontentement de la mainmise des Espagnols sur la région comprise entre Ceuta et Tétouan. Il ajoute que l'Espagne, en commettant ces actes, contre lesquels il proteste avec énergie, a rompu du fait même le traité qu'elle a conclu avec l'empire chérifien et qu'il se voit dans l'obligation de considérer comme annulé le traité de Madrid de 1910 tant que le gouvernement espagnol ne lui aura pas donné satisfaction, en évacuant complètement les ports qu'il fit occuper contre tous droits.

Les opérations du général Moinier. L'occupation de Mequinez et de Mouley-Idriss.

Parti de Fez le 6 juin, le général Moinier est arrivé à Méquinez le 8, après avoir repoussé victorieusement les contingents Guerouan, Zemmour et Beni-M'tir qui tentaient de s'opposer à sa marche. Le prétendant, Mouley Zin, a fait aussitôt sa soumission, sur la promesse que son frère Mouley Hafid lui accorderait l'aman. Le général Moinier a repris alors la route de Fez, ramenant avec lui Mouley Zin. En revenant, il s'est arrêté devant la kasba de Mouley-Idriss, et sur l'invitation des Cheurfa et des notables, a visité la vieille cité. Les troupes françaises sont ensuite rentrées à Fez sans être inquiétées. Le 16 juin, le sultan a reçu son frère et lui a donné son pardon ainsi qu'à tous les membres de son Makhzen. Mouley Zin habitera le palais du sultan et sera l'objet du même traitement que ses autres frères.

La pacification de la Moulouya.

Toutes les tribus de la Moulouya s'étant soumises et ayant accepté nos conditions de paix, nos troupes se sont retirées, laissant seulement 1.500 hommes à Merada, 1.800 à Taourirt, et 1.200 à Debdou. Les garnisons des autres postes sont restées ce qu'elles étaient auparavant. Le 18 juin, le général Toutée, promu divisionnaire comme le général Moinier, s'est embarqué à Oran pour Paris.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *La crise ministérielle.* — Le général Goiran, ministre de la Guerre, ayant déclaré le 19 juin au Sénat, à l'occasion de la discussion du budget de la Guerre « qu'il n'y a pas en France de généralissime » et que « le gouvernement doit conserver, en cas de guerre, « la haute direction de l'ensemble des opérations », une interpellation a eu lieu à la Chambre, le 23 juin, pour protester contre cette affirmation, et le gouvernement a été mis en minorité par 248 voix contre 224. M. Monis, président du Conseil, a aussitôt remis la démission de son cabinet au président de la République qui a confié à M. Caillaux, ministre des Finances du cabinet démissionnaire, la mission de constituer le nouveau ministère.

Angleterre. — *Le couronnement des Souverains anglais.* — Le 22 juin a eu lieu à Westminster, au milieu de la pompe traditionnelle, la cérémonie officielle du couronnement de George V et de la reine Mary. Les fêtes qui ont été données à cette occasion ont été extrêmement brillantes et ont provoqué en Angleterre un très grand enthousiasme.

Autriche-Hongrie. — *Les élections autrichiennes. La démission du cabinet Bienerth.* — Les élections pour le renouvellement du Reichsrath autrichien ont eu lieu le 13 et le 20 juin. 447 députés ont été élus définitivement, dont voici la répartition par parti.

Parti allemand : 104 contre 79 dans la précédente assemblée.
Socialistes démocrates : 79, dont 24 autonomistes, contre 87 dans l'ancienne Chambre.
Tchèques : 82 contre 84 dans l'ancienne Chambre.
Socialistes chrétiens : 76 contre 96.
Bukoviniens-Ruthènes : 3 contre 5, Roumains 5, pangermanistes 4 contre 3.
En ce qui concerne les partis suivants, certains résultats manquent encore :
Italiens : 15 sont jusqu'à maintenant élus définitivement ; gain : 1.
Club polonais : 32 élus définitivement ; gain : 4, perte : 3.
Slaves du Sud : 32 élus définitivement.
Ruthènes de Galicie : 3 élus définitivement.

Il reste à connaître les résultats de huit ballottages, sans compter cinquante-huit élections auxquelles il est nécessaire de procéder de nouveau. La caractéristique de ces élections a été la défaite des conservateurs et des chrétiens sociaux et la victoire des libéraux. La première conséquence a été la démission du ministère Bienerth, gravement atteint dans sa majorité.

Belgique. — *Le nouveau ministère.* — M. de Broqueville a constitué son cabinet de la façon suivante : président du Conseil et Intérieur, M. de Broqueville ; Justice, M. Berrier ; Affaires étrangères, M. Davignon ; Finances, M. Levie ; Guerre, le général Hellebaut ; Colonies, M. Renkin ; Sciences et Arts, M. Poullet ; Chemins de fer, M. Carton de Wiart ; Agriculture et Travaux publics, M. Van de Vyvère ; Travail, M. Hubert. Le nouveau ministère s'est présenté devant les Chambres le 20 juin. M. de Broqueville a donné lecture de la Déclaration ministérielle, dont le passage le plus important concerne naturellement la question scolaire, cause de la démission du précédent cabinet. M. de Broqueville a annoncé l'ajournement du projet relatif à « l'obligation de l'enseignement, sous la garantie du libre « choix de l'école ». Pour le reste, la Déclaration insiste sur la volonté du gouvernement de poursuivre le perfectionnement et la loyale application des lois sociales, en même temps que son désir d'activer l'exécution des grands travaux publics dont dépend le développement de la prospérité économique du pays ; elle annonce enfin l'intention du gouvernement d'augmenter le nombre des députés, conformément aux résultats du recensement décennal en cours.

Bulgarie. — *Le nouveau Sobranié.* — Les élections législatives bulgares ont eu lieu le 19 juin. Le gouvernement a remporté un grand succès. Sur les 426 sièges de députés, l'opposition n'en compte pas beaucoup plus de 30. Les démocrates, les stamboulovistes et les radoslavistes sont complètement battus : seul, M. Radoslavof est élu ; les stamboulovistes sont réduits à 4, les démocrates à 2, les radicaux reviennent au nombre de 4, les libéraux sont 5. MM. Ghenadief, Malinof et Tontchef ont échoué. Les socialistes ont 6 élus, les agrariens 47. Ce dernier parti comptait sur un effectif bien plus considérable ; il est en perte. Ce qui fait l'intérêt de ces élections, c'est que les partis d'opposition s'étaient prononcés contre la future disposition constitutionnelle qui sera présentée au nouveau Sobranié et qui étend les pouvoirs du souverain en matière de traités et d'alliances, sans participation du Parlement. Le nouveau Sobranié semble devoir fournir une majorité agraire au cabinet de concentration zankoviste et nationaliste de M. Guéchof.

Italie. — *Déclarations du ministre des Affaires étrangères.* — Le 10 juin, le marquis di San Giuliano a prononcé à la Chambre un important discours sur la politique étrangère. Il a insisté d'abord sur la nécessité d'une solide alliance, faite de confiance réciproque, entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie ; en ce qui concerne les relations avec la Turquie, il a déclaré que la politique italienne doit avoir pour base le maintien de la paix et l'intégrité de l'Empire ottoman ; enfin, pour ce qui est des relations de l'Italie et de la France touchant les questions africaines, M. di San Giuliano a montré que la délimitation entre la Tunisie et la Tripolitaine a été faite en conformité de l'accord anglo-français du 21 mars 1899 qui, en 1902, a été pris pour

base des accords italo-français toujours en vigueur concernant le Maroc et la Tripolitaine; il croit que l'accord franco-allemand du 9 février 1909 concernant le Maroc ne menace aucun intérêt italien et proclame de nouveau, au contraire, l'égalité économique de toutes les puissances dans cette région; il a enfin reçu de vifs remerciements de la colonie italienne de Tunisie pour ce qu'il a fait pour l'hôpital italien et pour ce qu'il a obtenu pour les écoles, grâce à l'amitié de la France.

Portugal. — *La proclamation de la République.* — L'Assemblée constituante, élue le 28 mai, a proclamé le 20 juin, à l'unanimité de 192 voix, la République portugaise, conformément au décret suivant :

L'Assemblée nationale constituante, confirmant l'acte d'émancipation accompli par le peuple et les troupes de terre et de mer, et réunie pour faire acte de souveraineté consciente en vue de maintenir l'intégrité du Portugal, de consolider la paix et la confiance dans la justice, de développer le bien-être et les progrès du peuple portugais, proclame et décrète :

ARTICLE PREMIER. — Est pour toujours abolie la monarchie et bannie la dynastie de Bragance.

ART. 2. — La forme du gouvernement du Portugal est la République démocratique.

ART. — Sont considérés comme bienfaiteurs de la patrie tous ceux qui, pour renverser la monarchie, combattirent héroïquement pour conquérir la victoire.

La mémoire de ceux qui moururent dans cette glorieuse entreprise sera à jamais consacrée avec une pieuse reconnaissance.

L'assemblée a élu comme président M. Anselmo Braacamp par 64 voix sur 125 votants.

Turquie. — *La question d'Albanie.* — L'intervention autrichienne dans les affaires albanaises, que nous signalions dans notre dernière chronique, semble avoir eu un résultat sérieux. Le gouvernement turc, en effet, a décidé de mettre fin aux opérations militaires en Albanie et Torghout Chefket pacha a reçu l'ordre de lancer la proclamation suivante :

Un délai de dix jours est accordé à tous les Malissores pour se rendre en remettant leurs armes. Si leur soumission a lieu avant l'expiration de ce délai, aucune poursuite judiciaire ne sera dirigée contre eux, sous quelque forme que ce soit, pour tout acte ayant provoqué des opérations militaires (c'est-à-dire tout acte de rébellion, par opposition aux crimes de droit commun). S. M. I. le Sultan a souscrit une somme de 10.000 livres en vue d'aider à réparer les dégâts résultant inévitablement des opérations militaires.

En outre, le gouvernement impérial facilitera toutes les mesures propres à assurer le bien-être et la prospérité des habitants de ces parages, en tenant compte des conditions locales.

Comme commentaire à cette proclamation, le *Fremdenblatt* a publié, le 15 juin, la note officieuse suivante :

Les récentes nouvelles sur l'état de la liquidation albanaise, en tant

que la situation qu'elles dépeignent doive persister, seront certes accueillies partout avec satisfaction.

La presse turque infère, sans doute avec raison, de la situation militaire en Albanie que la révolte peut être considérée comme terminée.

Les succès des troupes offrent à la Porte la possibilité, sans faire tort à son prestige, de prendre une attitude conciliatrice vis-à-vis des vaincus. D'après les informations reçues, il semble qu'elle veuille procéder dans cette voie.

Les Albanais eux-mêmes peuvent faciliter ce changement dans l'éta de choses en profitant de l'occasion actuelle pour s'entendre avec leur gouvernement légitime et obtenir de lui qu'il prenne leurs vœux en considération. On ose exprimer l'espoir qu'ils ne laisseront pas échapper le moment favorable où la presse turque constate leur fidélité à l'Etat et qu'ils montreront à nouveau leur rôle important dans l'Empire ottoman.

Après les succès militaires des Turcs, le gouvernement monténégrin se trouve placé devant le devoir de faire aussi, de son côté, tout ce qu'il est possible pour que les Albanais serrent la main que leur tend, en amitié, la Turquie.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La question de l'Ouenza.* — Le conseil supérieur de l'Algérie, dans la première séance de sa session annuelle ouverte le 22 juin, a voté à l'unanimité la motion suivante :

Le conseil supérieur, confirmant ses précédentes déclarations, rappelle respectueusement au gouvernement et au Parlement que la question de l'Ouenza est d'une importance capitale pour l'Algérie, et demande dans le plus bref délai possible une solution que la colonie réclame depuis plusieurs années.

Afrique Occidentale française. — *La situation en Guinée.* — Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française vient de faire connaître au ministre des Colonies que la colonne qui a opéré en Guinée, à la suite des incidents de Goumba, a été disloquée sur place à la date du 5 juin. La compagnie du 4e sénégalais et la section d'artillerie venues de Dakar rejoignent Konakry d'où elles seront embarquées sur le premier paquebot à destination du Sénégal. La compagnie du 2e sénégalais venue de Kayes est maintenue provisoirement sur place, à son effectif réglementaire, pour permettre par sa présence d'empêcher les tentatives d'agitation de quelques mécontents qui pourraient encore se produire. M. Ponty ajoute que la situation générale de la Guinée lui paraît satisfaisante et que les mesures prises dès le début contre les agitations ont été accueillies avec satisfaction par les populations.

Angola. — *Négociations germano-portugaises.* — Selon la *Tageszeitung*, l'Allemagne va procéder à une rectification de frontière du territoire d'Ovambo avec la colonie portugaise d'Angola.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Autriche-Hongrie. — *Le commerce des chevaux en Hongrie*. — Le recensement des chevaux en Hongrie accusait, en 1909, 1.876.018 têtes contre 1.858.856 en 1908, non compris la Croatie Slavonie. L'exportation totale de ces animaux s'est élevée à 58.868 contre 47.688, soit une augmentation de 11.000 têtes en faveur de l'année 1909. Leur vente s'est effectuée dans de bonnes conditions et leur valeur représentait, en 1909, 31 millions et demi de couronnes. Le surplus de l'exportation a porté surtout sur les chevaux de trait (32.848 en 1908 contre 41.156 en 1909). L'Italie fut le principal client de la Hongrie en ce qui concerne cette dernière catégorie de chevaux (17.512 en 1909 contre 13.106 en 1808). Le chiffre d'exportation a également augmenté avec la Roumanie, la France et la Turquie ; par contre, les expéditions à destination de l'Allemagne ont diminué (1908, 2.488. — 1909, 2.181). En ce qui touche l'exportation des chevaux de troupe, elle a sensiblement augmenté, de 6.115 à 8.285. La Turquie en a acheté en 1909, 2.800, l'Italie 1.143 et la Roumanie 2.980.

Il y a lieu de noter que l'exportation des poulains de moins de 2 ans est tombée durant les mêmes périodes de 1.560 à 1.340 et qu'ils ont été, en grande partie, achetés par l'Autriche.

II. — ASIE.

Japon. — *Les finances locales*. — Aux termes des lois actuellement en vigueur au Japon, les dépenses départementales sont couvertes au moyen de contributions départementales, de subventions du Trésor et de recettes diverses.

Les contributions départementales consistent soit en taxes additionnelles aux impôts directs, soit en impositions sur des articles spécialement désignés. Dans la première catégorie, on trouve les taxes additionnelles à l'impôt foncier, à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les patentes ; dans la seconde, les taxes sur les foyers et les taxes diverses.

Les arrondissements n'imposent pas directement les habitants ; leurs dépenses sont couvertes par le revenu de leurs biens et par d'autres recettes. En outre, en cas d'insuffisance, des contributions peuvent être demandées aux villes et aux communes de leur ressort.

Les villes et les communes disposent, pour le payement de leurs dépenses, des revenus provenant de leurs propriétés, de droits et de recettes diverses. Si ces ressources sont insuffisantes, des contributions municipales (taxes additionnelles aux impôts d'Etat et impôts spéciaux) peuvent être levées et des prestations imposées.

L'innocent mouton monténégrin..

Kikeriki (Vienne).

L'ANGE DE LA PAIX : « Je vous aime bien, M. Taft ; mais je vous en prie ne me marchez pas sur les pieds ! »

Simplicissimus (Munich).

Le calvaire de l'ange de la paix.

Pasquino (Turin).

L'Alsace manifeste pour la Constitution.
Mucha (Varsovie).

Le progrès!
Dur's Elsass (Strasbourg).

Madame Albion : « C'est un bien bel homme; mais c'est dur de donner sa fille à un étranger! »
Kladderadatsch (Berlin).

La croissance du « boy » libéral.
Daily News (Londres).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Chaumié, consul de 2e cl., est chargé d'une mission commerciale en Espagne et en Portugal ;

M. Labrouche, consul de 1re cl., est nommé à Malaga;

M. Menant, consul de 2e cl., est nommé à Corfou;

M. Labbé, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat d'Amsterdam;

M. Rigoreau, consul de 1re cl., est nommé à Auckland ;

M. Rodde, consul de 2e cl., est nommé à Glascow ;

M. Schœnfeld, consul de 1re cl., est chargé du vice-consulat de Swansea ;

M. Barthélémy, vice-consul de 1re cl., est nommé à Southampton;

M. Bricage, vice-consul de 2e cl., est chargé de la chancellerie de Genève ;

M. Baptendier, vice-consul de 2e cl., est chargé de la chancellerie d'Anvers;

M. Marican, vice-consul de 3e cl., est nommé secrétaire-archivise de la légation de Tanger,

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Delgorgue est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Raviart et les *offic. d'admin.* Bigot et Bazire sont désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire;

M. l'*offic. d'admin.* Godel est désig. pour le chemin de fer de la Guinée française.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

M. le *général de brigade* Lasserre, directeur des services militaires au ministère des Colonies est promu au grade de général de division.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs de bataill.* Gesland et Bénézech; les *capit.* Fröchen et Hitier et les *lieut.* Bergin, Loyot et Defontaine sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bataill.* Noton; le *capit.* Hommey ; les *lieut.* Maignan et Paoli et le *sous-lieut.* Asquier sont désig. pour le 1er sénégalais ;

MM. le *capit.* Delbosc ; les *lieut.* Schodduyn et Petitjean et le *sous-lieut.* Valoussière sont désig. pour le 4e sénégalais;

M. le *capit.* Albin est désig. pour la Casamance;

MM. les *capit.* Yalat, Huard, Demogue et Wœlffel et les *sous-lieut.* Salvagniac et Granier sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Arnould est désig. pour le bataill. du Congo ;

M. le *sous-lieut.* Hecht est désig. pour le Tchad ;

M. le *sous-lieut* Falvy est désig. pour le bataill. du Moyen-Congo.

Madagascar. — MM. les *lieut.* Caillette et Simon sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *chef d'escadron* Noël est desig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Rinck est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Borel est désig. pour l'A. O. F.

M. le *lieut.* Marchand est désig. pour le chemin de fer de la Guinée.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Bardonnenche est désig. pour une mission d'études de la route du Chari.

Madagascar. — MM. les *capit.* Clerc et Revel et le *lieut.* Routy sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin.* Peugon est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin.* Fouché, Dracon et Avérous sont désig. pour les constructions milit.

Madagascar. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Leiffet et l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Langlais sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'administ. de 2e cl.* Neyret est désig. pour le corps d'occupat.

Afrique Occidentale. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Raibaud et les *offic. d'admin. de 2e cl.* Jacquelin et de Balmann sont désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Roux et le *pharm.-maj. de 2e cl.* Pichaud sont désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Morin de la Rivière est nommé au command. du *Montcalm;*

M. le *capit. de vaiss.* Chéron est nommé au command. du *Dupleix;*

M. le *capit. de frég.* Voisin est nommé au command. de la *Manche;*

M. le *capit. de frég.* Bertrand est désig. pour le *Kléber* comme second.

M. l'*enseig. de 1re cl.* Fradin est désig. pour la *Manche.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Estèbe, est nommé gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad;

M. Le Merle de Beaufond, secrét. général de 2e cl. des colonies est mis à la disposition du gouvern. général de l'Afrique Equatoriale;

M. Repiquet, secrétaire général de 2e cl. des colonies est désig. pour exercer p. i. les fonctions de commissaire-résident de France aux Nouvelles-Hébrides;

M. Viénot, sous-chef de bureau est mis à la disposition du gouverneur général de l'A. O. F.;

M. Landeroin est nommé administ. de 2e cl. des colonies.

M. Guyon est nommé gouverneur p. i. de la Côte d'Ivoire;

M. Duprat est nommé gouverneur des Etablissements français dans l'Inde;

M. Rognon, gouverneur des colonies, est nommé directeur de l'office colonial;

M. J. van Vollenhoven est nommé secrétaire général du gouverneur général de l'A. O. F.;

M. Poulet est nommé lieut.-gouverneur du Gabon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La vie politique dans les deux mondes, publiée sous la direction de MM. A. Viallate et M. Claudel, quatrième année (1er octobre 1909-30 septembre 1910). — Librairie Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.

Le quatrième volume de la *Vie politique dans les deux mondes* a paru cette année sous la double signature de MM. A. Viallate et M. Claudel. Il

continue heureusement la série inaugurée, en 1907, par M. Viallate. L'ordre et la méthode avec lesquels sont groupés dans cet ouvrage tous les grands événements internationaux, la sûreté de la documentation et la précision du détail font de cet ouvrage l'instrument de travail indispensable de quiconque veut connaître des choses de la politique étrangère.

L'Indochine Française, par MM. H. Russier, inspecteur des écoles en Cochinchine et H. Brenier, inspecteur-conseil *p. i.* des services agricoles et commerciaux de l'Indochine. — Un vol. in-18 de 356 pages, avec 56 gravures dans le texte et 4 cartes hors texte en couleurs. A. Colin, éditeur, Paris, 1911.

Le vaste domaine colonial que la France possède dans la péninsule indochinoise, depuis le golfe du Tonkin jusqu'au golfe du Siam, n'avait encore jamais été étudié dans un précis d'ensemble.

MM. Russier et Brenier, pour combler cette lacune, ont réuni, sous un format commode et maniable, dans un exposé aussi simple et clair que possible, les faits essentiels de la géographie indochinoise.

L'ouvrage se divise en quatre parties : 1° *Le pays*, description géographique et pittoresque des principaux aspects de l'Indochine. — 2° *Les habitants*, divers groupes ethniques qui peuplent les territoires de la péninsule. — 3° *La mise en valeur* des ressources naturelles de la colonie. — 4° *L'organisation politique et administrative* des six possessions françaises : Cochinchine, Tonkin, Cambodge, Annam, Laos, et territoire de Kouang-Tchéou-Ouan. — Dans leur conclusion, les auteurs ont résumé l'*œuvre de la France en Indochine*, tant du point de vue indigène que du point de vue métropolitain.

Des notices bibliographiques très abondantes complètent cet ouvrage.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Abyssinie (*agriculture, chemin de fer*), par E. de Felcourt. Un vol. in-16 de 192 pages, illustré de 16 gravures hors texte et 2 cartes. Em. Larose, Paris, 1911.

Les Troupes noires; le parlement; l'opinion militaire et coloniale; la presse; les conférences. Une broch. in-16 de 66 pages. Edition de l'*Armée coloniale*, Paris, 1911.

Menace prussienne; la riposte, par le lieutenant de réserve Em. Hayem. Une broch. in-8° de 46 pages avec une carte du bassin du Rhin. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*juin* 1911). R. de Caix : Les derniers développements de l'affaire marocaine. — Les vraies raisons de la prospérité de la Gambie britannique.

La Ligue maritime (*juin* 1911). G. Hersent : Les ports de commerce. — M. Hérubel : Le dépeuplement des terrains de pêche.

La Quinzaine coloniale (10 *juin* 1911). Réorganisation de l'administration centrale des colonies.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues américaines.

The American Political Science Review (*may* 1911). G. Wilson : Aerial jurisdiction. — G. Ellis : Political institutions in Liberia.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CRISE MAROCAINE

« Bravo, *Panther!* » Tel est le laconique télégramme que l'empereur allemand adressa, il y a quelques années, au commandant de cette canonnière, désormais célèbre, lorsqu'elle eut foudroyé, sans difficulté, le croiseur haïtien *Crête-à-Pierrot*. Telle est la même exclamation joyeuse que viennent de pousser les pangermanistes quand la *Panther* est entrée dans le port d'Agadir. Trouvera-t-on encore que c'était faire une réclame maladroite à la presse allemande d'avant-garde que de noter soigneusement ses dires, et de signaler une campagne qui n'était en somme que le prélude d'une action sérieuse de la Wilhelmstrasse ? Il faut nous rendre à cette évidence qu'en toute cette affaire marocaine l'armée des journalistes a marché chez nos voisins avec la discipline ordinaire à tous les organismes d'outre-Rhin. Les pangermanistes, en criant très fort et préconisant sans ambages les solutions belliqueuses, ont procuré au gouvernement l'avantage de paraître modéré dans ses revendications marocaines, tout comme dans la question du septennat militaire. De leur côté les radicaux, à qui leur ligne politique impose les idées pacifiques, ont fait ressortir la nécessité de changer le statut marocain pour consolider la paix européenne, et ont préparé le public allemand à entendre les grandes voix officieuses de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et de la *Gazette de Cologne*. Il n'y a eu qu'un enfant terrible pour annoncer au commencement de mai, c'est-à-dire deux mois trop tôt, l'envoi de navires de guerre sur les côtes marocaines. M. de Kiderlen s'est fâché contre l'indiscret qui dévoilait intempestivement un plan dores et déjà arrêté depuis longtemps. Il suffit de se rappeler l'émotion soulevée jusque dans le Reichstag par la courte visite de notre croiseur *Du Chayla*, chargé de la répression de la contrebande de guerre, à Agadir : c'est qu'Agadir, le seul port atlantique non occupé par les forces de police franco-espagnole, était le défaut de la cuirasse marocaine par où un intrus pouvait pénétrer. Il s'agissait seulement d'at-

tendre le moment favorable, qui se présenta dans les premiers jours de juillet. L'initiative espagnole, comme nous le faisions remarquer dernièrement, était commode pour proclamer la caducité de l'Acte d'Algésiras. On pouvait espérer un certain désarroi dans les conseils du gouvernement français à la suite de la dernière crise ministérielle. Enfin il importait d'agir avant que l'évacuation, déjà annoncée, de Fez par nos troupes fût un fait accompli.

Il n'y avait pas le moindre doute que l'envoi à Agadir de la *Panther*, remplacée aujourd'hui par le *Berlin*, ne fût une façon tudesque de réitérer expressément cette invitation, faite à mainte reprise, d'entamer des conversations « sérieuses et loyales » sur le statut marocain. De peur que nous ne nous y trompions, et que nous ne croyions naïvement à la nécessité, invoquée dans le communiqué de la Wilhelmstrasse, de rétablir l'ordre à Agadir, on a eu soin de nous faire entendre que d'autres bateaux suivraient peut-être : ce qui impliquerait un débarquement et une occupation d'une partie du Sous, car s'il ne s'agit que de s'embosser en face des quelques cabanes de pêcheurs qui constituent Agadir, le petit croiseur *Berlin* est largement suffisant. *Cette perspective d'une occupation du Sous devrait nous laisser complètement froids*, et ce serait une faute capitale que de vouloir l'éviter en engageant *les premiers* la conversation demandée! Il ne s'agit pas là d'une finasserie indigne d'un grand peuple, comme le dit le *Berliner Tageblatt*, il s'agit d'une question de principe. Si nous faisions le premier pas en vue d'une négociation, ce serait reconnaître que l'initiative allemande à Agadir est dirigée contre nous, alors que nous devons la considérer comme dirigée contre l'Europe. De par l'Acte d'Algésiras, le Maroc a été internationalisé. C'est une situation de droit qui nous a suffisamment gênés depuis quelques années pour que nous ne négligions pas le bénéfice qu'elle peut nous procurer aujourd'hui. Tant que l'Allemagne n'aura pas quitté son masque de sphinx, nous n'avons rien à lui dire, et les échanges de vues qui ont lieu depuis quelques jours entre Paris, Londres et Pétersbourg devraient avoir pour résultat l'envoi à Berlin par les puissances de la Triple Entente d'une note identique, protestant formellement contre l'occupation d'Agadir. Ce serait la première, et pour le moment l'unique passe diplomatique. Elle donnerait à la Triple Entente l'occasion, depuis trop longtemps attendue, de prouver sa cohésion, et dans une affaire où les puissances de la Triple Alliance sont loin de marcher du même pied. Si les Allemands occupaient le Sous, nous resterions non seulement dans la Chaouïa, mais à

Fez, que nous ne pourrions plus évacuer sans montrer la plus insigne faiblesse, et nous attendrions, sans trop nous préoccuper du soi-disant « gage » que l'Allemagne aurait entre les mains, et dont elle ne tarderait pas à être embarrassée. En tout cas, mieux vaudrait le lui laisser prendre que d'avoir l'air de craindre par-dessus tout cette éventualité, et d'engager des négociations hâtives pour l'écarter.

Une fois que nous aurions bien établi qu'en l'espèce nous ne sommes pas demandeurs, rien ne nous empêcherait d'ouvrir l'oreille à des propositions tendant à modifier ce régime d'Algésiras, dont nous nous accommodons, mais qui est évidemment loin d'être idéal pour nos intérêts. Seulement il est prudent de ne pas nous abuser sur les avantages nouveaux que nous pourrions retirer, et surtout il ne faut pas croire qu'un colloque franco-allemand permettrait d'arriver à une solution satisfaisante. Des négociations « européennes » seraient indispensables, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte en examinant d'une part ce que l'Allemagne peut nous offrir, d'autre part ce qu'elle peut nous demander.

* * *

Il est évident que l'Allemagne ne songe à nous offrir que le protectorat sur tout ou partie du Maroc, en conservant intacts ses privilèges économiques. Or, la concession qui nous serait ainsi faite par l'Allemagne seule n'aurait pas sensiblement plus de valeur que celle qui résulte de l'accord du 8 février 1909, aux termes duquel *le gouvernement allemand, ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc et reconnaissant que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure, est décidé à ne pas entraver ces intérêts*. Tout au plus pouvons-nous espérer qu'une reconnaissance formelle de protectorat empêcherait la réédition des tracasseries que nous subissons aujourd'hui, et que l'accord de 1909, s'il avait été loyalement observé, aurait dû nous éviter. Encore faudra-t-il que nous fassions admettre ce protectorat par les puissances signataires d'Algésiras, et nous n'y parviendrons qu'en maintenant la porte ouverte au Maroc, ce qui ne nous permettra pas de retirer aucun bénéfice économique direct du nouveau régime. On voit donc que ce qui nous sera offert par l'Allemagne nécessitera des négociations internationales plus ou moins longues, et ne nous procurera en somme qu'un assez mince avantage, en tout cas exclusivement politique. De quel prix

l'Allemagne entend-elle nous le faire payer? Il faut passer en revue les différentes hypothèses émises.

Première hypothèse : Agrandissement du Cameroun aux dépens du Congo. Ce serait une transaction admissible, s'il ne s'agissait que de rectifications de frontières ; elle cesserait d'être équitable, si la mutilation de notre Congo était telle que l'unité de notre empire africain s'en trouvât compromise. Nous la citons en première ligne, parce que c'est la seule, parmi toutes celles qu'on a mises en avant, que nous pourrions régler par une négociation particulière avec l'Allemagne, sans que l'Europe ait rien à y voir.

Deuxième hypothèse : L'Allemagne veut satisfaire des ambitions territoriales au Maroc. A ce propos, il n'est pas inutile de fixer les idées sur la situation économique de l'Allemagne dans l'empire chérifien et sur l'importance toute relative des intérêts qu'elle y a engagés.

Il résulte des statistiques de 1909 que le commerce extérieur du Maroc s'est élevé, cette année-là, à 142 millions, dont 115 pour le commerce maritime et 27 pour la frontière algérienne, ces 27 millions se décomposant en 17 pour la zone délimitée et 10 pour les territoires du Sud. Ce commerce global de 142 millions se répartit entre les nations de la manière suivante :

France	61	millions
Angleterre	52	—
Allemagne	13 1/2	—
Espagne	6 1/2	—
Autres puissances	9	—

Ce qui donne un pourcentage de :

43 %	à la France
36,5 %	à l'Angleterre
9,5 %	à l'Allemagne
5 %	à l'Espagne
6 %	aux autres puissances

Le seul pays, après nous, qui ait de gros intérêts commerciaux au Maroc est donc l'Angleterre. La part de l'Allemagne, comparée surtout à ce qu'elle est dans d'autres pays neufs, est des plus modestes, et il faut ajouter qu'elle n'a pas tendance à augmenter.

Il est vrai que, en dehors du commerce maritime, l'Allemagne a au Maroc des intérêts économiques, sinon déjà développés, du moins en puissance de l'être. C'est précisément cet accord de février 1909, si inopérant au point de vue politique, qui les a

fait naître en stipulant que *les gouvernements français et allemands chercheraient à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourraient obtenir l'entreprise.* A vrai dire, ce baiser Lamourette sur le terrain économique ne nous dit rien qui vaille. Les pacifistes l'ont salué avec joie, y voyant un signe des temps, un présage de la fraternité universelle. L'avenir dira si nous ne nous sommes pas engagés par là dans un système fort dangereux, plus propre peut-être à troubler la paix qu'à la consolider, par l'enchevêtrement même des intérêts qu'il entraîne. Les récents débats du Sénat à propos de la N'goko Sangha ont montré les déboires que nous ont déjà valu ces velléités de condominium franco-allemand sur les frontières du Congo et du Cameroun. Au Maroc, la méthode n'a encore produit aucun effet utile, et faute de pouvoir relater les opérations des différentes associations internationales récemment fondées, il faut se borner à donner leurs noms.

1° *Union des mines marocaines*, groupant des capitaux français, allemands, espagnols, anglais, italiens et portugais : la part de la France est de 50 %, celle de l'Allemagne de 20 %, répartie entre les maisons Krupp et Thiessen, qui ont énergiquement refusé de laisser les frères Mannesmann entrer dans l'affaire ;

2° *Société marocaine de travaux publics* (France pour 3/6, Allemagne pour 2/6, Angleterre et Espagne pour 1/6) ; aucun des projets qu'elle a présentés pour les phares, ports ou chemins de fer n'a encore reçu un commencement d'exécution ;

3° *Société des chemins de fer marocains ;* il ne s'agit ici que d'un projet de société, élaboré sous le ministère Briand, et d'après lequel l'intérêt politique spécial de la France en matière de chemins de fer marocains devait être formellement reconnu, en même temps que des avantages étaient faits pour les fournitures à l'industrie allemande.

En dehors de ces associations cosmopolites, les intérêts engagés par l'Allemagne au Maroc sont encore tout à fait insignifiants. Dans le Sud en particulier, on ne trouve que deux maisons de médiocre envergure qui ont des représentants à Mogador et à Merrakech, et se confinent dans le commerce des peaux de chèvres du Sous, et enfin les tumultueux frères Mannesmann, cherchant dans le Sud une compensation aux échecs qu'ils ont éprouvés dans le Nord, tantôt désavoués tantôt soutenus par le gouvernement allemand, et donnant plutôt l'impression d'agents politiques que d'hommes d'affaires.

On sait qu'ils ont réussi au commencement de 1911 à faire pénétrer jusqu'à Taroudant une modeste mission composée de deux ingénieurs, qui représentent à eux seuls tout l'élément

européen actuellement existant dans cette partie du Maroc. Deux tentatives précédentes, en 1909 et en 1910, avaient échoué. Et ce sont, paraît-il, les découvertes de ces deux ingénieurs qui auraient excité les convoitises germaniques. La vérité est que cette région, assez fréquemment arrosée à cause de la proximité de la mer et de l'Atlas, a un avenir agricole certain. Quant à sa richesse minière, elle reste encore à prouver : on a trouvé la trace de quelques petites exploitations indigènes qui sont une indication intéressante, mais il n'y a aucune certitude sur la présence de métaux rares ou de masses puissantes de minerais communs.

Tel est l'Eldorado sur lequel l'Allemagne, à en croire la presse pangermaniste, aurait jeté son dévolu. Nous nous refusons à penser, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle puisse être vraiment tentée par ces petits lambeaux de colonies isolées, qu'un hinterland fermé condamne à une existence précaire (la Gambie britannique en est la preuve), et qui sont destinés en cas de guerre à devenir la proie d'un adversaire maître des mers. On pourrait croire l'Allemagne guérie de ce goût depuis l'expérience concluante qu'elle a faite à Kiaou-tchéou. Il est vrai qu'en dehors du Sous il y a l'attrait d'Agadir, station de charbon. Ces trois mots ont en général, du moins dans la presse, un effet magique. De ce que l'Angleterre a jalonné la route des Indes d'une série de stations de charbon indispensables en temps de paix à son énorme flotte commerciale, et que sa maîtrise des mers lui permettrait de défendre efficacement en temps de guerre, on conclut à la nécessité de cette organisation pour toutes les nations maritimes. Il est permis de se demander si les navires de commerce allemands, relativement peu nombreux, qui desservent des colonies comme le Togo, le Cameroun et le Sud-Ouest africain, auraient un avantage sérieux à venir faire du charbon sur les côtes marocaines au lieu de le faire à Lisbonne ou ailleurs, et si en temps de guerre une station comme Agadir serait défendable, soit contre la flotte anglaise, soit contre un détachement français venu de l'intérieur du Maroc. On ne peut supposer qu'en cas de conflit l'Allemagne irait éparpiller des bâtiments de guerre sur la côte marocaine : malgré son développement, sa flotte devrait encore pratiquer une stricte concentration dans la mer du Nord, et renoncer à protéger directement les colonies.

Tout ceci semble indiquer que l'Allemagne, en s'installant définitivement à Agadir et au Sous, ne céderait qu'à un sentiment de vaine gloriole difficile à supposer chez un gouvernement aussi fort et aussi indépendant de l'opinion publique

que le sien. Mais à supposer que ce soit réellement son intention et que, de notre côté, nous consentions à un aussi gênant voisinage, il est évident que cette prise de possession devrait être sanctionnée par l'Europe entière, et l'Angleterre a déjà marqué nettement son hostilité à ce projet. Il faudrait donc, pour assurer la réussite de cette deuxième hypothèse, des négociations internationales, et ces négociations n'auraient pas grande chance d'aboutir.

Troisième hypothèse : l'Allemagne veut rendre connexes les questions marocaines et turques, et résoudre les unes en même temps que les autres.

Si l'on en croit les bruits de Constantinople, une combinaison financière franco-allemande serait en voie de formation. Un groupe français se chargerait d'un emprunt turc d'un demi-milliard à émettre à la fin de l'année, et ne serait pas concurrencé par les banques allemandes, à la condition que la finance française facilitât les émissions projetées à Berlin pour la construction rapide de la ligne de Bagdad, en deçà et au delà de Bagdad. Ici encore, nous ne pourrions conclure sans causer avec Londres qui, jusqu'à présent, s'est toujours refusé à admettre les solutions proposées pour le tronçon Bagdad-golfe Persique. Si cette troisième hypothèse prenait corps, si l'Allemagne tenait réellement à nous faire financer son Bagdad, ce serait la preuve qu'elle cherche plutôt à dissocier le bloc anglo-français qu'à faire aboutir une entreprise dont le succès est d'ores et déjà assuré, avec ou sans notre concours. Et cette destruction de l'entente cordiale est, selon nous, le grand mobile de toute la politique allemande. Ainsi se trouverait justifiée une *quatrième hypothèse* que nous ne faisons que formuler ici, en renvoyant le lecteur à un article précédent[1] :

L'Allemagne désire en ce moment une conversation particulière avec la France pour régler avec elle les difficultés pendantes moyennant des concessions acceptables de part et d'autre, et avoir les mains libres pour traiter plus tard avec l'Angleterre seule des sujets coloniaux d'une tout autre importance que le Maroc pour l'expansion germanique d'outre-mer.

*
* *

Au reste ce qu'il nous importe de bien savoir à l'heure actuelle, ce n'est pas tant ce que veut l'Allemagne que ce que nous voulons nous-mêmes !

Si nous voulons nous maintenir sur le terrain d'Algésiras,

[1] Le Maroc et les colonies portugaises, *Quest. Dipl. et Col.* du 1er mai 1911.

la marche à suivre n'est pas difficile. Nous n'avons qu'à provoquer chez nos amis et alliés une attitude énergique, et *identique à la nôtre*. Les récentes déclarations de sir Edward Grey, quoiqu'elles eussent pu être plus catégoriques, montrent que nous n'aurons pas trop de peine à y parvenir. L'Allemagne au contraire aura peut-être du mal à entraîner ses alliés dans son sillage. Le Ballplatz notamment vient de faire connaître, par son officieux *Fremdenblatt*, la mauvaise humeur que lui causent les dernières complications, et son désir d'en rester à l'Acte d'Algésiras. Sur ce terrain, la position diplomatique de la France vis-à-vis de l'Allemagne, que la seule Espagne soutiendrait très fermement, serait donc très bonne. Hâtons-nous d'ajouter que nous ne nous illusionnons pas sur la force de ce qu'on est convenu d'appeler une bonne position diplomatique!

Si au contraire nous abandonnons ce terrain, si nous prêtons l'oreille à des propositions allemandes, il faut bien comprendre que nous nous engageons dans des négociations *européennes*, qui ne peuvent être que longues et épineuses. Dès lors quelle méthode s'imposerait pour arriver le moins lentement possible à un résultat? Faut-il souhaiter une nouvelle conférence d'Algésiras, ou un nouveau Congrès de Berlin pour traiter à la fois questions marocaines et turques? L'expérience a prouvé que ces imposantes réunions ont besoin, pour faire œuvre durable, d'un chef d'orchestre de la taille de Bismarck. On n'en aperçoit pas dans l'Europe d'aujourd'hui. Il est peu probable d'ailleurs que l'Allemagne se laisse entraîner dans un engrenage pareil; elle imiterait l'exemple que l'Autriche a donné lors de l'annexion bosniaque, et non pas celui de la Russie et de la France qui ont eu médiocrement à se louer du Congrès de Berlin et de la Conférence d'Algésiras. Dès lors il semblerait avantageux, maintenant que l'Europe est divisée en deux camps, que les cabinets français et allemand, les deux protagonistes principaux, se fissent les porte-parole de la Triple Entente et de la Triple Alliance, c'est-à-dire ne formulassent que des propositions dont ils se porteraient garants tant en leur nom qu'en celui de leurs amis et alliés respectifs. Il n'y aurait pas de difficultés sérieuses à prévoir de la part des puissances secondaires.

Nous voudrions nous tromper en pronostiquant une longue durée de la crise actuelle. Mieux vaut en tout cas prendre tout le temps nécessaire que d'échafauder trop rapidement une entente précaire, qui serait encore à la merci d'un incident. Mais même en admettant que la France et l'Allemagne tombent tout à fait d'accord, il ne faut pas se faire de dangereuse illu-

sion! Si l'Allemagne, trop fière de sa force, n'abandonne pas les allures de matamore qu'elle a adoptées depuis de trop longues années, si l'équilibre nécessaire ne s'établit pas en Europe, si les ambitions exagérées d'une puissance tendent sans cesse à imposer une intolérable hégémonie, l'Europe va à la guerre! La corde toujours tendue finira un beau jour par casser.

*
* *

Nous ne voudrions pas, en terminant, ne pas protester contre l'opinion émise dans certains journaux que les difficultés de l'heure présente sont dues aux imprudences, d'aucuns disent aux témérités du quai d'Orsay. Si notre politique extérieure a péché par quelque point, n'est-ce pas plutôt par manque de fermeté? Ce qu'il faut accuser, c'est bel et bien notre lamentable politique intérieure, la criminelle inconscience de nos coteries parlementaires, jonglant avec des portefeuilles comme ceux des Affaires étrangères et de la Guerre, et donnant de notre pays une impression de faiblesse et de désarroi qui autorise chez nos adversaires toutes les audaces! Heureusement que par une grâce d'état, au milieu d'agitations qui seraient mortelles pour d'autres peuples, nous conservons une vigueur et un ressort dont l'étranger fera bien de tenir compte. Nous en avons donné une première preuve au moment d'Algésiras, une seconde lors des déserteurs de Casablanca, nous en donnerions une troisième s'il était nécessaire. La presse française, dans son ensemble, a eu depuis le commencement de la crise une excellente attitude. Si l'on excepte les organes socialistes, qui restent dans la logique en préconisant tous les abandons, de façon que la France s'absorbe exclusivement dans les haines de classes, on a généralement compris que la veulerie ne ferait qu'accroître les embarras du moment : tous ceux qui ont vu de près M. de Kiderlen savent qu'il est impitoyable aux faibles[1]. Il faut bien nous persuader d'ailleurs que, quoi que nous fassions, la possession d'un empire colonial comme le nôtre ne va pas sans des risques de complications extérieures. Faut-il trop le regretter? Qu'adviendrait-il de la France le jour où elle s'hypnotiserait dans la délimitation de la Champagne et la réintégration des cheminots?

Commandant DE THOMASSON.

---

[1] Voir le portrait de M. de Kiderlen par M. JACQUES DOROBANTZ, *Quest. Dip. et Col.* du 16 juillet 1910.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA HONGRIE

I. — L'importance des capitaux étrangers investis en Hongrie : fonds publics ; obligations de chemins de fer, foncières et municipales; commandite de l'industrie privée.

II. — Les ressources permettant de faire face aux dettes extérieures.

III. — Les points faibles : structure de la société ; étatisme; protectionnisme agraire.

IV. — L'évolution prochaine : industrialisation du pays.

V. — Les dangers de l'heure présente : exagération des dépenses militaires.

I

Le compromis de 1867, restaurant la liberté en Hongrie, et établissant pour la première fois une Constitution en Autriche, a été le point de départ d'un afflux considérable de capitaux, provenant surtout de l'Europe occidentale, dans la monarchie dualiste. Deux ans après Sadowa, l'Autriche-Hongrie jouissait d'un crédit incomparablement plus élevé qu'en 1865. La Hongrie, en particulier, réussit à attirer une part croissante de l'épargne occidentale, soit pour souscrire des emprunts publics, soit pour commanditer des entreprises industrielles [1].

Si on pouvait additionner les diverses valeurs représentant ces souscriptions et cette commandite, on serait renseigné exactement sur le montant de la dette extérieure hongroise. Malheureusement les valeurs de bourse ne sont pas des marchandises qu'on puisse dénombrer à la douane, et les statistiques administratives nous font défaut pour cet important article d'exportation hongroise.

Ce n'est que dans l'excellent ouvrage du professeur Felluer, *Le Bilan des paiements internationaux et ses éléments en Hongrie*, que nous trouvons des données sérieuses sur cette question d'une actualité toujours brûlante. Quelle est la part prélevée par le capital étranger sur le produit net du travail? La grande expérience de l'auteur, pour coordonner les révélations de la science et de l'intuition, lui a permis de serrer la vérité d'aussi près que le comporte un pareil sujet.

---

[1] En 1868, les portefeuilles français n'avaient pas de fonds d'Etat hongrois. En 1869, ils en contenaient pour 248 millions de couronnes, total qui tomba à 76 millions en 1871 pour des raisons faciles à comprendre.

*
* *

Le plus gros chiffre de notre importation de capitaux est représenté par les emprunts de l'Etat. La Dette publique de la Hongrie en 1905 — année à laquelle se rapportent les investigations de M. Fellner — atteignit le chiffre de 5 milliards 147 millions de couronnes la couronne vaut 1 fr. 05). Elle était de 545 millions en 1868 et doit s'élever à l'heure actuelle à 6 milliards et demi environ (6.032 millions en 1909).

Sur le total de 5.146 millions de couronnes en 1905, 39,5 %, c'est-à-dire 2.035 millions de couronnes se trouvaient dans les portefeuilles nationaux, tandis que 60,45 %, c'est-à-dire 3.111 de couronnes appartenaient à l'étranger[1].

Dans la première année de l'établissement du régime dualiste (en 1867), les fonds hongrois étaient restés exclusivement sur le territoire des deux Etats; la Hongrie en détenait pour une valeur nominale de 486 millions de couronnes, l'Autriche pour une valeur de 59 millions. En 1869, ses titres apparaissaient sur le marché de Paris; en 1872, on les introduisait en Allemagne et en Angleterre, en 1873 en Hollande.

Voici leur répartition territoriale dans les années 1900 et 1905 :

	En 1900		En 1905	
Hongrie	1.741.731	34,8 %	2.035.517	39,5 %
Autriche	1.614.287	32,3 %	1.073.600	20,8 %
France	515.272	10,31 %	379.826	7,4 %
Angleterre	80.464	1,6 %	76.171	1,5 %
Allemagne	1.044.538	21 %	1.567.683	30,5 %
Hollande	1.499	0,03 %	13.896	0,27 %

En temps de paix, seules les créances dont le montant est exigible dans un délai suffisamment rapproché ont une influence sur les rapports économiques internationaux. Quel était leur montant en 1905?

Le service des intérêts de la Dette publique représentait une charge totale de 205.474 millions de couronnes, abstraction faite des annuités de l'amortissement; 13.334 millions de couronnes en furent payées à l'étranger, où fut placée la majeure partie des emprunts (3.111 millions de couronnes). L'amortissement annuel s'élevait, la même année, à 11.063 millions, dont 8.082 s'écoulaient au dehors. C'est le plus important chiffre passif de la balance des paiements en Hongrie.

[1] Dont 1.073 millions en Autriche, y compris les charges contractées lors du rachat des lignes hongroises de la Compagnie des chemins de fer autrichiens charges représentant un capital de 384 millions. En réalité c'est une annuité à payer par l'Etat pendant soixante-quinze ans (jusqu'à 1965) 19.175 millions par an.

Il faut ajouter à cette charge la contribution annuelle de la Hongrie aux intérêts de la Dette contractée par l'Autriche absolutiste, c'est-à-dire durant la période qui va de 1849 jusqu'à 1867, charge représentant une somme annuelle de 58.376 millions de couronnes. (Loi XV de 1867.)

Voici la répartition territoriale des sommes payées à l'étranger à titre d'intérêts de la dette publique dans les années 1903 et 1905 (en milliers de couronnes) :

	1903	1905
Hongrie	64.315	76.918
Autriche	68.610	59.599
Allemagne	56.555	54.922
Hollande	1.071	490
France	7.102	13.308
Angleterre	2.728	2.689

***

Le capital étranger avait joué un rôle décisif dans l'achèvement du réseau ferré en Hongrie. La construction des lignes d'intérêt local (chemins de fer vicinaux) ne devint possible que grâce à la participation de l'épargne occidentale, et surtout allemande. En 1905, la seule « Eisenbahn-Rentlenbank » de Francfort détenait pour 50 millions de francs d'actions privilégiées des lignes secondaires.

Les titres de ces lignes secondaires intéressent d'autant plus la finance européenne qu'elles sont exploitées par l'Etat. Selon les données recueillies par M. Fellner auprès les compagnies respectives, sur un total de 511.416 millions de couronnes d'actions privilégiées, 283 millions se trouvaient à l'étranger, dont plus de 226 millions en Allemagne.

Quant aux Compagnies concessionnaires des lignes principales, sur un total de 467.142 millions de couronnes d'actions, d'actions et d'obligations privilégiées, 19.055 millions se trouvaient seulement en Hongrie, 448 millions à l'étranger.

C'est-à-dire qu'abstraction faite des actions ne portant pas d'intérêts (Stamm-Actien), sur un total de presque un milliard de couronnes que représentaient en 1905 les divers titres de chemins de fer 25,25 % (247.096 millions de couronnes) appartenaient à des nationaux, tandis que 74,75 % (731.462 millions) se trouvaient dans des mains étrangères.

Quel est le montant des intérêts et dividendes payés de ce chef aux créanciers du dehors ?

Il y a d'abord pour 361.586 millions de couronnes d'obligations de priorité émises sur les capitaux placés dans nos

chemins de fer et donnant un intérêt fixe de 3, 4 ou 5 % ; ce qui donnerait, au taux de 4 %, 14.463 millions de couronnes d'intérêt annuel.

A titre de dividendes et d'amortissements pour nos actions de priorité, représentant une valeur de 36.987 millions de couronnes, la Hongrie payait à l'étranger en 1904 (en milliers de couronnes) :

	Dividendes	Annuités d'amortissement
Allemagne	7.917	1.030
Belgique	977	54
Suisse	319	24
Autriche	858	110
Total	10.072	1.220

Il est à noter que les recettes des lignes secondaires vont augmentant ce qui élève les dividendes et partant les sommes exportées à ce titre.

Ainsi donc, sur un total de 33.368 millions de couronnes de dividendes, intérêts et annuités que paient ses compagnies de chemins de fer, la Hongrie expédie à l'étranger (en milliers de couronnes) :

A titre d'intérêt (obligations)	14.463
— de dividendes (actions simples et priv.)	10.072
A titre d'annuités (actions et obligations)	1.220
	25.755 millions de couronnes

c'est-à-dire 77,3 % du total.

***

Ainsi que les titres des Compagnies de chemins de fer, la plus grande partie des obligations foncières et municipales, voire les actions des grandes entreprises privées, institutions de crédit, établissements industriels, sociétés de transport et d'assurances, sont placées à l'étranger

Le total des obligations foncières et municipales s'élevait (en milliers de couronnes) :

	Obligations foncières	Municipales
En 1902	1.196.620	666.976
En 1905	1.585.699	724.422

Selon des données officielles, il y avait en circulation en 1901 pour 1.755.226 millions de couronnes d'obligations fon-

cières et municipales, dont 37,31 % en Autriche et 28,05 % dans les autres pays étrangers.

En appliquant cette proportion au contingent de 1905, M. Fellner conclut qu'il y a eu cette année-là sur un total de 2.095.787 millions de couronnes :

En Autriche	587.868 millions
Dans les autres pays étrangers	841.928 —
Total	1.429.896 millions

La Hongrie paie donc annuellement à l'étranger pour le capital emprunté au moyen des obligations foncières et municipales, 4,62 % — dont 3,87 % à titre d'intérêts et 0,78 à titre d'amortissement, c'est-à-dire 66.061 millions de couronnes — dont 38.897 pour l'Autriche — sur un total de 96.825 millions.

Il faut y ajouter les sommes considérables qui s'écoulent en Autriche sous forme d'intérêts et d'amortissements pour des créances de ses institutions de crédit, gagées par des immeubles sis en Hongrie, comme aussi pour des prêts accordés par elles à des municipalités hongroises (en milliers de couronnes) :

Banque austro-hongroise	231.227
Banque centrale de Crédit foncier autrichien	72.207
Institution impériale et royale privée de crédit foncier autrichien	169.730
Prêts aux municipalités	5.985
	478.850

Ces créances exigeant à titre d'intérêts et d'annuités (au taux de 4,75 %) 22.745 millions de couronnes, le total des intérêts et d'annuités payés à l'étranger pour ses prêts fonciers et municipaux s'élève donc à 88.806 millions de couronnes.

***

En ce qui concerne la commandite de l'industrie nationale, il est difficile de l'évaluer avec autant de précision. Ce qui distingue d'ailleurs cette catégorie de dettes, c'est qu'en cas d'évolution normale, elle survivra certainement aux autres; il y a même lieu de supposer que les capitaux étrangers placés dans les entreprises privées iront encore augmentant pendant bon nombre d'années.

Se créer une industrie à elle-même, tel est le but de la Hongrie. Par les moyens les plus variés, par des subventions, exemptions de taxes, réductions de tarifs, l'Etat hongrois cherche à attirer les capitalistes, à stimuler l'esprit d'entreprise, il accorde des terrains, concède, gratuitement ou dans des conditions de

faveur, la force motrice, houille blanche ou naphtes gazeux. Et si tout cet effort n'a pas produit le succès rapide qu'avaient escompté les milieux gouvernementaux, le jour où l'on saura profiter de tous les enseignements que comporte l'échec actuel, on réussira certainement à déterminer un afflux de capitaux considérable [1].

La commandite de l'industrie hongroise se manifeste dans la plupart des cas comme une simple participation de capitaux, sans assurer au créancier étranger la direction exclusive, commerciale et technique, de l'entreprise commanditée. Toutefois une partie des grandes institutions de crédit et les entreprises industrielles qui en dépendent, par la communauté d'intérêts avec quelques groupes puissants de Vienne, permet au capital autrichien — parfois allemand — d'exercer une influence décisive sur d'importantes affaires hongroises. Cette interdépendance économique est fort compliquée et n'est pas sans éveiller des inquiétudes dans certains milieux. Si intéressante qu'elle paraisse sa description détaillée sort du cadre de cette étude [2].

Parmi les entreprises constituées en sociétés anonymes, les plus importantes sont les diverses institutions de crédit. En 1905, il y en avait en Hongrie 4.543 (banques, crédits fonciers, caisses d'épargne et coopératives) au capital-actions entièrement libéré de 772,1 millions de couronnes. La plupart des banques et caisses d'épargne de la province, tout comme les coopératives — au nombre de 322,1 (avec un capital-actions de 196.45 millions) — étant d'un intérêt purement local, le capital international ne s'intéresse qu'aux établissements de crédit de la capitale.

Par contre, nous trouvons de nombreuses entreprises industrielles fort importantes en province.

---

[1] Une comparaison même superficielle de l'augmentation annuelle de la production avec le montant des sommes distribuées à titre de subventions démontre que l'Etat hongrois a fait fausse route jusqu'ici. Le nombre des usines a augmenté de 2.287 entre 1898 et 1906 (90 %), la valeur de la production annuelle de 1.081 millions de couronnes (79 %), dont 471 millions pour les fabriques de produits alimentaires, 116 millions dans l'industrie du fer, 79 millions dans l'industrie textile, 79 millions dans l'industrie chimique et 7 millions dans l'industrie des machines. Dans la première catégorie, ce sont juste les moulins, dans la seconde les fonderies qui montrent le plus fort développement : et ceux-là ne reçoivent aucune subvention. On en distribuait pendant cette période pour 22,75 millions de couronnes, dont 57 % à l'industrie textile, 12 % à la métallurgie, 7,6 % à l'industrie des vêtements, 5.90 % aux industries chimiques. Voir A. Hollan, *The Economic Journal*, mars 1911.

L'ensemble des produits fabriqués en Hongrie représente une valeur de 2.5 milliards de francs par an. La seule industrie de l'automobile en France construit des objets valant 3 milliards.

[2] Voir notamment les révélations curieuses de M. D. Polonyi à la Chambre hongroise, lors des débats sur le privilège de la Banque austro-hongroise (janvier-février 1911) sur la féodalité financière austro-allemande en Hongrie.

Voici, selon les données officielles, les dividendes et le capital-actions des principales banques de Budapest.

	Capital-actions	Dividendes
En 1901	288.446	24.535
Entreprises en 1905	314.375	32.388
Industrielles en province en 1905	125.292	10.023
A Budapest en 1905	359.229	23.868

La moyenne du capital-actions des grandes banques de Budapest et des entreprises industrielles en Hongrie entre 1901-1905 était de 761.202 millions, payant un dividende de 57,33 millions de couronnes. Pour établir la part à l'étranger M. Fellner a recours aux données partielles mais exactes, recueillies par le gouvernement hongrois en 1901, qui démontrent que 10 % des dividendes soumis au contrôle fut payé à l'étranger, abstraction faite de l'Autriche. En appliquant ce taux au total des dividendes indiqué (57,33 millions), en ajoutant la somme obtenue 37,31 % pour l'Autriche (taux hypothétique basé sur des calculs antérieurs), nous trouvons un total de 27.122 millions de couronnes payé à l'étranger sous forme de dividendes[1].

Au bilan des sommes prélevées par l'étranger sur le produit du travail national doivent figurer les intérêts des effets de commerce servant de gage à des paiements ultérieurs, en tant que ces intérêts s'écoulent au dehors. Nos commerçants paient à ce titre aux grandes banques de Vienne escomptant leurs traites et acceptations (au taux moyen de 3,84 % établi sur les années 1904-1906) la somme très approximative de 15,47 millions de couronnes.

Des capitaux étrangers considérables ont trouvé un placement rémunérateur dans les biens fonciers hongrois. Leur rendement approximatif, établi sur des bases que fournit une enquête en vue de la réforme des contributions directes, est estimé à 21 millions de couronnes environ.

En résumé, le tribut annuel payé par la production nationale à l'étranger s'élevait, en 1905, année moyenne, au total de 453.594 millions de couronnes, se répartissant de la façon suivante : service de la Dette publique, 141,4 millions ; annuité à servir à l'Autriche, 58,37 millions ; intérêts, dividendes, amor-

[1] D'après une enquête du ministère des Affaires étrangères, le capital français en Hongrie se serait surtout intéressé à l'industrie textile, aux scieries et aux mines. Il y aurait 34 millions de francs placés dans le charbonnage d'Urikany et à la Société générale hongroise de houillières, avec un rendement de 8 % et de 4 1/2 %. On peut bien quintupler cette somme (tant l'évaluation est faite de « chic »). Le charbonnage d'Urikany rapporta à ce moment à peine 3 % ; actuellement il rapporte 8 1/4 % à ses actionnaires. Voir l'*Economiste français*, novembre 1902.

tissements des titres de chemins de fer, 25,7 millions ; intérêts des obligations foncières et municipales, 66 millions ; annuités des obligations, 22,7 millions ; dividendes d'action, 28 millions ; intérêts de lettres de change, 16,2 millions ; revenus de biens fonciers hongrois appartenant à des étrangers, 21 millions ; quote-part aux dépenses reconnues avec l'Autriche, 58,3 millions ; liste civile, 9,3 millions ; bénéfices d'industriels étrangers, 12,1 millions.

C'est déjà un degré d'endettement qui donne à réfléchir ; dans les dernières années il a dû s'élever considérablement. Un seul fait le prouve : depuis juin 1910 jusqu'en avril 1911, les grandes institutions de crédit hongroises ont réussi à placer à l'étranger pour 220 millions de couronnes d'actions et d'obligations foncières. D'après les calculs de M. F. Deutsch, du *Pester Lloyd*, les émissions de valeurs en Hongrie se montent en 1910 à 1 milliard 110 millions de couronnes, dont 262 millions de rentes hongroises 4 % et Bons du Trésor 4 1/2 %, 300 millions de créances hypothécaires et 165 millions (valeur vénale) d'augmentation de capitaux des établissements bancaires de Budapest. Le mouvement dans la province porte ce total à 1 milliard 291,7 millions de couronnes, ce qui représente, au taux modeste de 55 % du total, 700 millions de francs placés au dehors.

II

D'où la Hongrie tire-t-elle l'argent nécessaire pour faire face à ces lourdes charges avec une exactitude toute à son honneur ?

En 1905 elle pouvait compter :

1) Sur l'excédent des exportations qui s'élevait, en moyenne pour les années 1901 à 1905, à 120 millions de couronnes[1].

2) Sur les envois des travailleurs hongrois émigrés aux Etats-Unis.

L'excédent d'exportation des marchandises, qui a permis, en 1905, de se libérer d'un tiers de la dette extérieure, apparut quatorze fois au cours de la période allant de 1882 à 1905 ; elle fut un phénomène régulier, mais variable quant à sa grandeur entre 1899 et 1906. Elle fit place à un excédent d'importation en 1907.

Après plusieurs années de récoltes médiocres, le résultat brillant de 1910, semblait autoriser l'espoir de voir reparaître

[1] En 1902 excédent d'exportation : 183,3 millions de couronnes ; 1903, 159,9 ; 1904, 41,1 ; 1905, 72,2. Il s'agit du commerce spécial, sans les métaux précieux. Voir l'annexe de l'ouvrage de M. Fellner.

un bilan actif; mais les dernières publications de l'Office central de statistique indiquent un nouvel excédent d'importation de 121,8 millions de couronnes sur un total de 1.776 millions. (L'excédent en faveur de l'Autriche est 117,6.)

Par contre, le total des sommes expédiées ou rapportées par les émigrants d'outre-mer paraît suivre une marche ascendante, comme le courant migratoire lui-même.

Le mouvement démographique devient important à partir de l'année 1886, où les départs atteignent le chiffre de 25.000; relativement modeste, ce chiffre se maintient jusqu'en 1890; après des oscillations d'une amplitude insignifiante, l'accroissement s'accentue jusqu'en 1903 (120.000 individus), pour se porter, après un court recul

En 1905 à.....	170.430 individus
1906 à.....	185.337
1907 à.....	203.352

On évalue à plus d'un million et demi le total des départs depuis un quart de siècle.

Quant au montant total des bénéfices réalisés par la mère-patrie au moyen des rentrées en argent, il est impossible de l'établir, faute de point de repère, pour les années antérieures à 1905. Cette année-ci, les envois monétaires des ouvriers atteignaient, d'après l'évaluation de praticiens éminents, 160 millions environ, dont 120 millions sous forme de chèques, mandats, lettres chargées, sans compter les sommes certainement considérables que les émigrants de retour ont rapportées sur eux-mêmes. En 1906, les rentrées étaient de 197 millions de couronnes, dont 169,5 millions par les bureaux de poste.

En déduisant de ces sommes la monnaie emportée par les émigrants, leur frais de voyage, billets de transatlantique, de chemins de fer hors des frontières, entretien, etc., et enfin les sommes qu'ils se font envoyer, le bilan de l'émigration se solde pour la Hongrie, au point de vue purement financier, par un actif de 150 millions de couronnes en 1905-1906, de 200, 250 millions pour les années suivantes [1]. Ainsi par l'envoi de leurs innombrables petites économies, les paysans déracinés ont

---

[1] Les chiffres du bilan passif de l'émigration s'élèvent annuellement à 38,40 millions. Les frais de route y entrent, selon les informations du gouvernement autrichien, pour 250 couronnes par tête. Les sommes, dont les émigrants hongrois se sont trouvés possesseurs à leur arrivée en Amérique, furent en moyenne pendant la période 1898-1899 à 1902-1903 de 13,54 dollars par tête (67,50 couronnes). On a envoyé aux émigrants, en 1904-1905, environ 2,8 millions de couronnes de la Hongrie. — Voir M. Fellner, *op. cit.*, annexe II, et la *Revue de Hongrie*, 1908, mars.

puissamment contribué à soutenir le crédit national et à fortifier la situation financière.

Les deux sommes actives que représentaient, en 1905, l'excédent d'exportation et les envois des émigrants, donnent, en y ajoutant quelques ressources insignifiantes, 277.079 millions de couronnes. Par suite

La Hongrie doit à l'étranger.....	453.594	millions
Reçoit de l'étranger.....	277.079	—
	176.514	millions de couronnes

Il reste donc un découvert de 177 millions de couronnes, qui ne peut être compensé par une exportation de l'or, encore trop rare. Il faut avoir recours à l'emprunt. C'est ainsi que, depuis 1892 jusqu'à 1901, d'après les chiffres publiés par le gouvernement autrichien, des titres représentant une valeur de 1.663,69 millions de couronnes furent placés à l'étranger, abstraction faite de l'Autriche. C'est une exportation moyenne de 70 millions de couronnes par an. — Evidemment ce n'est qu'un expédient; la nation qui se servirait constamment de ce mode de paiement international se verrait finalement acculée à la banqueroute.

Si la Hongrie, en présence de l'endettement constaté, a toujours fait honneur à ses engagements, cela ne peut alors être que grâce à un emploi productif des milliards mis à sa disposition par l'étranger. Mais cette productivité eût été bien plus grande si d'une part le pays ne s'était pas trouvé engagé dans des dépenses éminemment improductives comme les dépenses militaires et navales, et si d'autre part une structure arriérée de la société, une organisation de la vie économique où le mécanisme de la répartition était profondément vicié, n'avait pas fait dévier les effets salutaires de cet afflux de capitaux.

III

Bien conditionnée pour une vie économique intense, possédant des terres fertiles, des gisements de fer, de houille noire et blanche, des forêts, des matières chimiques, la Hongrie est une des riches régions de l'Europe. Mais un funeste régime de propriété foncière, d'origine féodale, une répartition désastreuse du sol, principale source des richesses, jointe à l'organisation politique qui en découle, « rendent difficile l'entrée, sans crise grave, de ce pays dans la civilisation occidentale[1] ».

Les propriétés inaliénables couvrent en Hongrie en 1900 une superficie de 19.373 millions (33,54 %), de 5.934 millions d'ar-

[1] R. Gonnard, *La Hongrie au XXe siècle*, p. 176.

pents supérieure à celle relevée en 1870[1]. D'après le registre du ministre de la Justice, les fidéicommis des Esterhazy couvrent 516.039 arpents, des comtes Schönborn 241.535, des comtes Karolye 174.783, etc., tandis que les propriétaires qui possèdent moins de 5 arpents constituent 55 % de tous les propriétaires et ne détiennent qu'une seizième partie de la terre arable. C est ainsi que 1.353.875 propriétaires ne possèdent que 1.467.533 hectares, c'est-à-dire en moyenne 1 hectare 1 are par tête, et que 0,09 % du nombre des propriétaires possèdent les 31.19 %, plus du tiers de la terre arable. Autrement dit, 1.945 grands propriétaires détiennent 7.451.640 hectares, soit 3.831,2 hectares par tête[2].

M. Beck a démontré à la séance de la Chambre magyare, le 4 mai 1911, que, de 1890 à 1900, le nombre des propriétaires et fermiers en Hongrie a diminué de 77.000 et que celui des ouvriers ruraux qui se trouvent dans la situation la plus défavorable a augmenté de 416.000. En 1876 on a vendu 13.000 propriétés à l'encan, valant 20 millions de couronnes; en 1900, 20.000 valant 60 millions de couronnes.

En ce qui concerne la classe des cultivateurs, nous constatons que l'agriculture a occupé en Hongrie 5 millions d'individus en 1870 et 6.550.000 en 1900, tandis que dans l'Autriche « industrielle » les chiffres correspondants ont passé, dans la même période, de 5.520.000 à 8.210.000 têtes. En trente ans, la population agricole a augmenté dans l'Autriche industrielle de 52 % et dans la Hongrie agricole de 21 % seulement[3].

Les chiffres de la statistique hongroise nous indiquent la nature du mal qui décime le peuple hongrois, plus fortement que les épidémies les plus contagieuses. Ils nous montrent que ce ne sont pas les habitants des régions stériles qui émigrent, mais que le sauve-qui-peut se manifeste aussi dans le « grenier de l'Europe », la grande plaine hongroise monopolisée par un nombre infime de privilégiés[4]. Dans certaines communes, tous les habitants adultes travaillent en Amérique, et depuis quelques années on constate que les émigrés se font rejoindre à bref délai par leurs familles, qui se dénationalisent bientôt.

Et ce n'est nullement la stérilité des régions pauvres, mais la séquestration des terres fertiles qui est la cause de l'émigra-

---

[1] Pendant que partout en Europe on inaugure une politique de morcellement, de colonisation intérieure, pour atténuer les inégalités de la répartition des terres, le domaine de la main-morte, en Hongrie, s'est accru, avec l'appui de la législation, d'un tiers environ.

[2] *Statistique agricole*, tome IV, p. 33.

[3] J. Racz. Dans la Revue le XXe *Siècle*, 1908, décembre (en français aussi).

[4] Voici le comitat de Bacsbodrog, comitat typique des vastes domaines. Ce comitat a vu émigrer, en 1899, 32 individus; en 1902, 3.552; en 1906, 5.580.

tion. Voici ce qu'en disent des autorités comme M. Foldes, professeur à l'Université de Budapest, et M. R. Hegedus : « Les fidéicommis accentuent et rendent permanente l'inégalité des fortunes et des revenus, dans une mesure que les considérations morales n'admettent pas — constate le premier. — Chez nous, en Hongrie, on relève les conditions démographiques les moins favorables dans le comitats où l'aristocratie et le haut clergé possèdent de vastes domaines. » Et M. Hegedus, qui a étudié à fond la question de l'émigration, écrit : « De même que ce sont les personnes anémiques qui sont sujettes à saigner du nez, il est certain que l'émigration qui nous a enlevé jusqu'ici un million et demi d'individus ne peut prendre une telle extension que dans un pays dont le système vasculaire est malade. Le seul remède, c'est d'accroître le nombre des familles de cultivateurs et de les attacher à la terre... supprimer les entraves mises par la législation à l'aliénation des grands domaines. »

Mais si l'émigration[1] est l'effet direct et visible d'une organisation économique arriérée, lourd héritage d'un passé encore vivant, il n'est pas le seul ni le plus désastreux. L'effacement complet de la classe moyenne dans un pays où les 99 % des propriétaires ne possèdent que des propriétés minuscules, le manque de cultivateurs, de propriétaires paysans réellement indépendants, de cette classe rurale nombreuse et importante, qui est aujourd'hui, en France, la principale force de conservation sociale, ont eu des conséquences politiques et économiques très graves.

En Hongrie manque ce principal facteur d'un accroissement sain et normal de la population, auquel les sociologues belges ont donné le nom de « capillarité sociale ». « Les écarts entre « les riches et les pauvres — qui augmentent dans notre société « — se perpétuent du fait des fidéicommis et des biens de main « morte, *les classes inférieures, au lieu de monter, vont for-* « *cément descendre plus bas, car la vie sociale n'admet pas* « *d'arrêt.* Cette perpétuation des écarts dans la répartition des « revenus exerce une influence préjudiciable sur la production « et sur les échanges. On ne parvient pas à mettre d'accord les « offres et les demandes. Cela se fait sentir dans l'industrie dont « l'essor rationnel se trouve entravé... L'inaliénabilité des terres « empêche l'établissement de la petite propriété[2]. »

---

[1] Une émigration qui n'est dépassée que par celle de l'Italie méridionale et qui n'est ni la soupape à la misère menaçant les pays à population surabondante, ni l'expansion normale d'une race qui essaime, ne peut être que « l'effet accidentel et fâcheux d'une organisation sociale et économique qui pêche par quelque endroit ». René Gonnard, *La Hongrie au XXe siècle.*

[2] Foldes. *Dictionnaire de l'économie politique*, I, p. 367, en hongrois.

Pendant que la classe rurale indépendante ne réussit pas à se constituer, la petite noblesse, qui représentait avant 1848 la véritable classe moyenne, se voit ruinée par les perturbations économiques qui suivent l'abolition du servage. Obligée, par la rupture des liens séculaires entre seigneurs et paysans, de s'adresser au travail libre, de grever ses biens fonciers, unique source de ses revenus, d'hypothèques onéreuses, elle obère et même aliène sa propriété, lorsque, par suite de la concurrence d'outre-mer, la crise agricole sévit dans toute l'Europe.

La « gentry » alors désarmée se précipite en masse sur les fonctions publiques, encombre les bureaux de l'Etat et des municipalités, grossit les rangs de la bureaucratie « ce fléau, « dit le comte Mailath, dont les ravages sont partout moins « funestes qu'en Hongrie ».

Comme en Hongrie il n'y a qu'une industrie peu importante, et comme il n'a pu s'y développer jusqu'à présent ni une forte classe ouvrière, ni une puissante bourgeoisie d'industriels, c'est la classe des propriétaires fonciers unis aux fonctionnaires issus de son milieu qui domine presque toute seule le pays. Immédiatement après les élections de 1906, les statistiques ont montré que sur 401 députés (Croates exceptés), il y avait 137 propriétaires terriens, 111 avocats, 45 fonctionnaires de l'Etat, 33 ecclésiastiques. Il est à noter que la majeure partie de ces diplômés, tirant leurs ressources des « latifundia », se montrèrent tous des défenseurs des intérêts de la grande propriété.

C'est cette étroite domination de classe qui amena les deux fléaux qui menacent toute la production nationale, l'étatisme et le protectionnisme agrarien.

*
* *

L'étatisme n'est pas un phénomène spécifique de la Hongrie ; des peuples économiquement plus avancés s'en trouvent affligés. Mais dans les autres pays il n'atteint pas la mesure et les proportions aussi inquiétantes.

Dans les années de faiblesse, l'Etat hongrois a dépouillé les citoyens de toute indépendance et durant quarante années il a entièrement assujetti la vie politique. Il est le plus grand consommateur et le plus grand producteur, se mêle de plus en plus aux phénomènes de la vie sociale, protège, contient, fait preuve parfois d'initiative, provoque souvent la concurrence. La grande majorité des Hongrois diplômés lui doivent leurs ressources.

Voici les résultats de la conquête de la société hongroise par l'Etat, mis en lumière par la statistique.

Le ménage de l'Etat absorbe 1.670 millions de couronnes sur les 3.300 millions de couronnes que produit le travail national. Le nombre des employés de l'Etat (déduction faite de la gendarmerie, des gardes-frontières, des honveds et de la douane), s'élevait en 1907 à 207.249 en 1908, à 235.705 en 1909, à 252.230. Entre 1907 et 1911 le nombre des fonctionnaires s'est vu augmenté de 75.079 en sept ans. Selon les calculs d'un statisticien publiciste, il y aurait un fonctionnaire sur 11 hommes adultes sachant lire et écrire. « Si l'on considère, écrit M. Hegedus, député gouvernemental, que les papeteries produisent annuellement, chez nous, 7 millions de couronnes de papier à imprimer et à écrire et que, sur cette somme, les bureaux de l'Etat en consomment pour 3.200.000 couronnes, on pourra se représenter quels progrès l'étatisme a faits en Hongrie [1]. »

L'Etat est aussi le plus grand possesseur de mines et de forges, le plus grand constructeur de machines; 5,67 % de la totalité des terres cultivées sont entre ses mains, et c'est lui qui a le droit d'administration et de donation des biens ecclésiastiques. Bien que le grand mouvement projeté en vue du développement industriel fût à son début, la totalité des engagements de l'Etat pris en faveur de l'industrie s'élevait, au 1er octobre 1907, à 34.728.881 couronnes. La même année, en l'espace de neuf mois, l'Etat prenait sous sa direction des entreprises industrielles employant 11.126 ouvriers.

Le réseau de chemins de fer qui dessert le commerce du pays s'étend sur une longueur de 20.000 kilomètres; la moitié de ce réseau appartient à l'Etat; 17.000 kilomètres sont exploités par lui. Le capital placé dans les lignes de l'Etat atteignait, en 1906, 2.403 millions de couronnes; celui des autres chemins de fer, 1.229 millions.

Sur un excédent de dépenses ordinaires de 148,4 millions de couronnes que comporte le budget de 1911 comparé à celui de 1909 [2], 70,7 millions concernent les usines de l'Etat. Les prévisions concernant les « investitions » (dépenses pour travaux d'utilité publique) en 1911 atteignent 138,7 millions de couronnes, dont 120 millions pour les exploitations industrielles de l'Etat (83,6 millions pour les chemins de fer, 9,3 millions pour les usines, 8,4 millions pour le service des eaux). Et c'est une année de jeûne économique en vue de faire face aux dépenses militaires accrues !

---

[1] *Revue de Hongrie*, 1911, mars. Le problème du renchérissement de la vie. Voir encore le très intéressant article de M. L. Léopold, *Le XX Szazad*, 1908, déc. (en français aussi).

[2] En 1910, par suite des troubles parlementaires, on n'a pas voté le budget.

Les dépenses de l'Etat hongrois se sont élevées à 295 millions de couronnes en 1868, à 516,8 millions en 1890, à 1.672 millions en 1911. L'accroissement n'est pas naturel; en tout cas, il est inquiétant. Le budget des dépenses ordinaires accuse 1.544,4 millions, dont 314,4 pour le service de la Dette, 153,1 pour les dépenses communes avec l'Autriche (armée, diplomatie), 64,5 pour la défense nationale, 96,5 millions pour le ministère de l'Intérieur, 258,6 pour le ministère des Finances, 415,7 pour le ministère du Commerce, 86,4 pour le ministère de l'Agriculture, 94,8 pour le ministère des Cultes et Instruction publique, et 60,4 millions pour le ministère de la Justice. Les dépenses personnelles s'élèvent à 320 millions.

Les dépenses de l'Etat s'élevaient, par habitant, à 73,7 couronnes en 1909, contre 555,2 en 1900.

Examinons maintenant les ressources dont on dispose pour faire face à plus d'un milliard et demi de dépenses. Le budget de 1909 prévoyait 1.394 millions de couronnes de recettes ordinaires. En réalité, elles s'élevaient à 1.452 millions, dont 644 millions (44,4 %) provenaient des droits d'enregistrement et de contributions, 195,8 millions (13,48 %) des monopoles du fisc — tabac, sel, loterie — 558,1 millions (38,43 %) des exploitations de l'Etat.

En 1894, 47,58 % (452,7 millions) des recettes provenaient des contributions et droits d'enregistrement, 15,2 % des revenus du fisc, 34,27 % des exploitations. Le pourcentage des recettes fournies par les exploitations va augmentant, mais non pas les profits nets de ces exploitations.

D'après un relevé du ministre des Finances, le total de l'actif de l'Etat était :

	En 1894	En 1909
	En millions de couronnes	
	5.348,4	8.154,9
Passif (dette publique, arriérages passif).....	4.664,0	6.032.9
Reste à l'actif.....	684,4	2.122,0

L'accroissement du domaine de l'Etat a été en quinze ans de presque un milliard et demi de couronnes. C'est 227 %.

« On peut dire — lisons-nous dans un article intitulé « Le « droit de suffrage et le pouvoir du gouvernement en Hon- « grie » — on peut dire qu'un électeur sur deux, en Hongrie, « reçoit de l'Etat de l'argent, des biens ou, en tout cas, des « faveurs, des remises, des dispenses, etc. Le développement « de notre civilisation semble avoir été forcé. Trop de personnes

« vivent dans la crainte ou dans la dépendance de l'Etat...
« Un simoun malsain étouffe nos productions ; la majeure par-
« tie de nos capitaux vit de silence, le revers de la réclame.
« Tous ceux qui aspirent à la stabilité, au repos, à la tranquil-
« lité, s'empressent, dans une poltronnerie fébrile, de se sou-
« mettre à la dépendance irresponsable de l'Etat. Sous peu, en
« Hongrie, toute initiative individuelle semblera courir les
« aventures. Qui se permettrait de s'opposer au gouverne-
« ment? Qui oserait bouger sans l'Etat? Qui aurait la témérité
« d'oublier l'Etat en établissant ses calculs?... »

*
* *

Pareille extension des attributions de l'Etat ne peut pas manquer de faussser le mécanisme déjà vicieux de la répartition des richesses. Un second effet de la prépondérance d'une classe dirigeante peu nombreuse, mais consciente de ses intérêts, le protectionnisme agraire, accentue encore les défauts organiques de la vie sociale hongroise. Pendant que le commerce extérieur, au témoignage des statistiques, décroît, que notre agriculture elle-même reste stationnaire et que notre industrie végète, l'Allemagne, dont les agrariens hongrois ont cherché à imiter la politique douanière, travaille activement à supplanter la monarchie sur des marchés réservés à notre expansion économique. Grâce à une savante combinaison des tarifs de chemins de fer et des frets sur les canaux, les fleuves et la mer, ses produits se vendent dans les ports du Levant et dans les villes des Balkans à des prix moindres que les nôtres, en dépit de la distance. En suivant le conseil de Bismarck, en mettant en pratique ses principes à l'égard de leurs voisins balkaniques, vers lesquels les avait poussés la politique prussienne, les Hongrois, bloqués par la concurrence de l'empire voisin et allié, vont au-devant d'un Sadowa économique [1].

Mais là ne s'arrête pas la répercussion des phénomènes économiques et politiques qui découlent de notre organisation sociale arriérée. L'étatisme, en augmentant dans des propor-

---

[1] En 1875, la Hongrie avait été la première à conclure un traité de commerce avec la Roumanie; lors du renouvellement des traités, elle a été la dernière, et les importations allemandes dépassèrent bientôt les siennes. En Bulgarie, grâce à la concurrence de son alliée l'Autriche-Hongrie n'a plus à son actif les 41 % des importations totales qu'elle avait atteints en 1891. Le cas de la Serbie est encore plus frappant. Le traité conclu en 1878 avec Belgrade valait presque l'union douanière; en 1885, l'Autriche-Hongrie y figurait pour les 79 % des importations totales en 1907 pour les 36 % seulement; en revanche, l'importation allemande a passé en même temps de 4 1/2 % à 36 %.

tions formidables le nombre des employés à traitement fixe, le protectionnisme, en relevant nos droits de douane sur les produits agricoles, ont livré sans défense une large couche de la population laborieuse aux suites du renchérissement : de telle sorte que ce fait universel, la « cherté », se fait sentir en Hongrie avec plus d'intensité que partout ailleurs.

L'Etat lui-même, puissance à laquelle sont subordonnés producteurs et consommateurs, a fait, dans son propre domaine, l'expérience que la situation devient intenable. M. Lukacs, ministre des Finances, constatant que les effets de l'augmentation des traitements des fonctionnaires (86 millions et demi de couronnes par an depuis 1903) ont été paralysés, dans une large mesure, par le renchérissement général, déclare que « si nous voulons que tous nos efforts ainsi que les sacrifices « que l'Etat a faits ne restent pas infructueux, il nous faudra « prendre par voie législative et administrative des mesures « propres à enrayer la hausse indéfinie des articles de pre- « mière nécessité ».

Il y a mieux ! Le général Schönaich, ministre de la Guerre, proclame de son côté l'impossiblité de pourvoir aux besoins de l'armée dans les cadres du budget, à cause de la cherté croissante. « Pour ce qui concerne les bâtisses, la situation « est telle que les sommes inscrites au budget à cet effet n'ont « permis de pourvoir à l'entretien des bâtiments que jusqu'à « la concurrence de 60 % des prévisions, et que, faute d'ar- « gent, on n'a pu acheter que la moitié des objets dont on a « effectivement besoin. » En ce qui concerne les vivres, la situation est encore plus critique. Le ministre de la Guerre demande pour 1910 une augmentation de près d'un million de couronnes, mais il déclare d'avance qu'elle ne suffira point à l'entretien de la troupe, les crédits votés à cet effet pour 1907 ayant été dépassés de près de 5 millions de couronnes et ils laisseront pour 1908 un déficit de 13 millions causé par le renchérissement des vivres.

Le général Schönaich accuse ouvertement le nouveau tarif douanier (de 1906) d'avoir mis l'administration militaire, par la hausse qu'il avait provoquée, dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins de l'armée dans les cadres du budget.(Compte de gestion pour 1907, p. 27 [1].)

L'organisation économique et sociale du pays est malade, et c'est précisément la « cherté » — plus intense, plus difficile d'enrayer que partout ailleurs — qui met le mal en pleine

---

[1] Voir M. R. Hegedüs, art. cit., *Revue de Hongrie*, p. 180.

lumière. Endettement public et privé [1], étatisme envahisseur et renchérissement excessif, émigration et perte des débouchés naturels, accroissement inquiétant du budget et ruine des classes moyennes, apparaissent dans leur enchevêtrement, dans leurs multiples rapports de cause à effet, comme autant d'aspects différents d'un même vice de l'organisation du travail national.

IV

Ce fait dûment constaté, il semble que la conclusion logique soit de lutter contre tous les facteurs actuellement prépondérants dans la vie économique et politique de la Hongrie, ou alors de renoncer à enrayer une décadence dont le terme ne peut être que la banqueroute [2].

La complexité des phénomènes économiques, toutefois, n'admet jamais de solutions aussi simplistes, aussi naïvement géométriques. Les excès même de la domination d'une classe peu nombreuse, mais toute puissante, vont, à la longue, modifier la situation financière du pays. Par un de ces mouvements de pendule si fréquents dans le domaine économique, par lesquels les forces en présence cherchent spontanément à reprendre leurs positions respectives quand les circonstances les leur ont fait perdre, la concentration abusive des richesses va opérer en sens inverse et amener à une meilleure répartition des revenus. Et plus les vices de l'organisation actuelle s'accentuent, plus la réaction s'impose; l'égoïsme étroit de l'oligarchie agraire va provoquer l'essor de la production nationale, son émancipation financière, son industrialisation.

Je m'explique. La prépondérance politique et le protectionnisme agraire des grands propriétaires fonciers ont eu pour résultat principal l'accumulation des richesses en un petit nombre de mains, n'ont point déterminé une augmentation parallèle de bien-être dans les classes inférieures et encore

---

[1] Voir le curieux livre de M. Pasztor, *Budapest endetté* (en hongrois), sur l'endettement privé dans la capitale, et celui de M. J. Racz, *La Ruine des propriétaires hongrois*, sur l'endettement en province. L'écart entre les anciennes hypothèques et les nouvelles dettes inscrites en Hongrie dans le registre foncier, entre 1877 et 1902, s'élevait à près de 4.800 millions; dans la seule année de 1903, les dettes hypothécaires inscrites à la charge de la propriété foncière ont atteint 1.577 millions de couronnes. En mettant en regard les charges et la valeur de la terre, M. J. Racz croit avoir établi que les 72 % des terres aliénables sont grevés de dettes jusqu'à concurrence de leur pleine valeur. Voir les chiffres donnés par M. Fellner, *Zur Frage der Hypothekarentbastung*, Budapest, 1907.

[2] C'est notamment le point de vue de M. J. Racz dans son retentissant article publié par le *XXe Siècle* en déc. 1908 (en français aussi).

moins provoqué l'essor économique du pays [1]. Mais il est incontestable que l'accroissement de la fortune publique hongroise, dans le dernières décades, a été très considérable. Les deux évaluations faites à une distance d'une quinzaine d'années par M. Fellner sont fort instructives à cet égard.

Vers 1891, le savant statisticien estimait la richesse de la Hongrie (en capital) à environ 103 milliards de florins, ce qui, avec le change de l'époque, représentait 22 à 23 milliards de francs. (M. de Foville estime, quant au sol national, que cette évaluation serait un minimum.)

Vers 1901, cette richesse en capital s'élevait déjà à 31.106 millions de couronnes (plus de 325 milliards de francs), dont le revenu, calculé à 10,32 %, se décomposerait de la façon suivante :

	En millions de couronnes		
Production du sol	2.327	67,27 %	Du revenu total général
Industrie	767	21,52 %	
Commerce transport	409	11,47 %	
Total général	3.565	100 %	
A déduire le montant des sommes payées à l'étranger	354,5		Revenu provenant des traitements et salaires
Revenu net	3.210,5		605 millions

[1] L'étude même superficielle du budget nous apprend que ce sont les classes inférieures et surtout la population urbaine qui supportent le gros des charges. Les recettes ordinaires de l'Etat en 1909 étaient de 1.452 millions de couronnes, dont 644,8 (44,41 ½) des contributions et droits d'enregistrement, 195,8 (73,48 %) revenus du fisc, 588,1 (38,48 ½), exploitations industrielles et domaines de l'Etat. Les impôts directs ont donné 276,7 millions, au lieu de 214,6 millions en 1894; les droits sur la consommation (viande, sucre, alcool, vin, pétrole) ont produit 233 millions, au lieu de 168 millions en 1898, ce qui revient à dire que les impôts supportés par les classes les plus pauvres ont donné un rendement augmentant de 41,13 % en quinze ans, en même temps que les impôts directs se sont accrus seulement de 28,84 %. Les seuls droits sur l'alcool ont rapporté plus que le total des impôts fonciers, et cela dans un pays où la principale source des richesses est le sol. Le budget prévoyait comme recettes provenant de l'alcool 177 millions; le chiffre fut largement dépassés

La hausse des loyers, fantastique à Budapest — ville dont le nombre des habitant. a décuplé en huit décades — a rendu multi-millionnaires un certain nombre de spéculateurs en terrains.

En dix ans (de 1890 à 1900), le nombre des propriétaires et fermiers en Hongrie a diminué de 77.000; celui des journaliers ruraux, formant le gros de l'armée du prolétariat, a augmenté de 456.000. Durant la même periode, sans que la grande industrie ait réellement gagné du terrain, le nombre des petits patrons a diminué de 14.000. Le gros des ouvriers ruraux gagnait, en 1907, de 350 à 430 couronnes par an. Les 42 % de la population industrielle ouvrière gagnèrent, en 1901, moins de 500 couronnes, ballotés entre le « minimum » et le « paupérisme ». Les 2.937 fabriques comprises dans le relevé de 1901 ont payé à 239.958 ouvriers 165 à 170 millions de couronnes, soit 658-662 couronnes par tête; 18,76 % des ouvriers y gagnaient moins de 10 couronnes par semaine. Voir : « Statistique ouvrière des fabriques en Hongrie pour 1901, publiée par le ministre du Commerce, Budapest, 1903, p.110 », et « Salaires ruraux en Hongrie, édition du ministère de l'Agriculture, 1907, p. 6 ».

La population ayant été, en 1905, de 19.250.000 âmes, réparties entre 3.882 millions de ménages, revenu par tête, 185 millions de couronnes ; par ménage, 920 couronnes.

La partie du revenu national employée pour la création de nouveaux capitaux est de 185 millions, soit 5,3 % (la France, de 2 milliards et demi à 3 milliards, soit de 10 à 12 %).

Les effets bienfaisants de cet accroissement qui s'accélère, depuis 1901, de près de 10 milliards de couronnes (environ 50 %) de la fortune publique, dans un temps relativement très court, ne vont pas tarder à se faire sentir dans toute la vie économique hongroise.

Parmi les plus importants, notons la consolidation du marché financier, l'émancipation de la Bourse de Budapest de la tutelle viennoise. Le volume et l'importance des transactions, au cours de l'année 1910, éveillaient l'intérêt de l'étranger et surprenaient les milieux compétents, même en Hongrie. Voici ce que dit, dans la *Revue de Hongrie* (15 juin 1910), une des premières autorités financières en Hongrie, M. Simon Krauss : « Notre marché de titres est devenu un facteur de premier ordre ; « il est devenu indépendant. Nous sommes enfin parvenus à ce « que les grands centres financiers de l'Ouest nous envoient « leurs capitaux en valeur hongroise et sans l'entremise de « Vienne. C'est avec la plus grande joie que nous devons con- « stater que le puissant marché parisien a ouvert ses portes à « nos émissions de rente, qu'il accueille avec empressement « les emprunts de nos villes de province, les obligations de nos « institutions de crédit, etc. Nous sommes enfin arrivés au « point où la Bourse assume la tâche économique qui est sa « véritable raison d'être. Cette prospérité du commerce des « valeurs hongroises a eu lieu en même temps que la hausse « de toutes ces valeurs, de sorte qu'en un an et demi le *Jour-* « *nal de la Bourse de Budapest* a noté une augmentation en « valeurs de 200 millions de couronnes. »

Cette hausse des valeurs elle-même est une conséquence immédiate de la concentration des richesses : un homme d'une habileté incomparable comprit que le moment était arrivé de relever les rentes et titres industriels hongrois du discrédit où ils étaient tombés et réussit à diriger la fortune mobilière sur le marché de valeurs de Budapest.

Sous son inspiration, le régime de placements traditionnels, c'est-à-dire l'acquisition de nouveaux immeubles ou les dépôts dans les caisses d'épargne, régime anti-économique s'il en fût, fut abandonné pour l'achat — sur une très large échelle — de fonds d'Etat, obligations et titres industriels de premier ordre

à intérêt variable. L'aristocratie terrienne chercha en même temps à s'assurer une part d'influence proportionnée à la valeur des actions qu'elle possédait dans les grandes entreprises industrielles du pays, usines, forgeries, charbonnages, etc.

Cette brusque irruption de la fortune mobilière privée, dans un domaine qui paraissait jusqu'à ces dernières années la propriété incontestée de la haute Banque, obligea celle-ci à renoncer de son côté, sous la poussée d'une concurrence redoutable à ses méthodes routinières, je dirais même usuraires, consistant par exemple dans la recherche de créances hypothécaires au taux officiel de 6 à 7 %, porté par l'addition de faux frais à 8 ou 9 % — et autres placements du même genre. Les banques d'affaires surtout furent forcées désormais, pour maintenir leur situation prépondérante dans les grandes entreprises, de recourir à de grosses augmentations de leur capital-actions, afin de conserver ou d'acquérir la majorité effective des actions dans les sociétés industrielles.

C'est ce qui explique qu'après les importantes émissions en vue de l'élévation du capital social qui eurent lieu en 1909, les institutions financières durent procéder à des augmentations bien plus considérables, au cours de l'année 1910. Y compris les fondations nouvelles, les émissions des grandes banques s'élèvent, durant ces deux ans, à 250 millions de couronnes, dont 165 millions en 1910, représentant un accroissement de dividendes — un tauxde 10 % — de 25 millions de couronnes. Voici d'ailleurs l'état des fonds appartenant aux institutions de crédit en :

1894.....	3.484	millions de couronnes
1904.....	6.807,5	—
1909.....	10.293	—

Ces chiffres prouvent amplement jusqu'à quel point les établissements de crédit de la capitale[1] ont bénéficié de l'accroissement de la richesse publique et de sa concentration. Ce n'est pas une épargne annuelle de 185 millions de couronnes qui a permis d'absorber la presque moitié de tous ces fonds et titres émis par les pouvoirs publics, les grandes banques et les entre-

[1] Le bilan global des 4.813 institutions de crédit hongroises en 1906 accuse les chiffres suivants : 894,95 millions de couronnes capital-actions libéré, 432 millions de réserves, 2.681 millions de dépôts de chèques et de comptes courants, 1.578 millions de lettres de gages, 795 millions d'obligations municipales, 604 millions de comptes débiteurs, 349 millions de prêts et avances sur valeurs, 371 millions divers. Total 8.236 millions. Le reste fut absorbé.

prises industrielles, qui atteignent, dans la seule année 1910, 1 milliard et 200 millions de couronnes[1].

En réalité, nous assistons en ce moment en Hongrie à une évolution fort curieuse, je dirai presque paradoxale, celle de l'industrialisation du pays par les efforts d'une grande propriété terrienne jalouse de ses prérogatives et veillant avec soin à leur censervation; l'avènement du régime capitaliste moderne paraît donc hâté par une structure sociale médiévale. Tandis qu'en Angleterre, en France, en Belgique, ce sont le moyen et le petit capital qui ont créé la grande industrie moderne, en Hongrie ces facteurs n'y ont nullement participé, pas même d'une façon indirecte, au moyen de souscriptions aux actions des grandes entreprises[2]. La ploutocratie magyare, par la fondation de nombreuses usines nouvelles, par l'agrandissement de celles qui existent, va offrir de milliers de nouveaux emplois aux classes appauvries, « expropriées » par une évolution, en grande partie inévitable, de notre production nationale. *Après la systole la diastole !*

V

Nous croyons pareille évolution fatale ! Par malheur, les prétendues « lois naturelles », les tendances vers l'équilibre stable, dans le domaine économique, sont loin d'avoir l'efficacité que lui attribuent les purs théoriciens. Ce que l'on pourrait appeler le frottement dans les rouages économiques intervient; les souffrances des classes inférieures précèdent et accompagnent le lent et laborieux procès de l'adaptation. L'histoire de l'Angleterre pendant et après les guerres napoléonniennes est pleine d'enseignements à cet égard. Il est certain que jusqu'au jour où la grande industrie et l'agriculture rationnelle et intensive que ses besoins vont provoquer assureront des salaires suffisants à la population des villes et aux ouvriers ruraux, le prolétariat urbain et celui des campagnes

---

[1] Voici plus haut la statistique de M. A. Deütsch, sur les émissions qui eurent lieu au cours de l'année 1910. Nous avons calculé que 50 à 55 % de tous les titres mis en circulation se sont écoulés au dehors. Le reste fut absorbé par les portefeuilles hongrois.

[2] Il est certain que le chiffre brut de nos importations de produits qu'on considère comme l'indice des progrès de notre industrie n'a point diminué, mais on doit tenir compte de ce que, il y a trente ans, nos besoins en produits industriels (y compris ceux de l'armée en tant qu'ils furent satisfaits en Hongrie) n'augmentèrent que de 1 % par an, pendant que ces dernières années, l'accroissement annuel était en moyenne de 7 %, et les chiffres de l'importation industrielle restèrent sensiblement les mêmes, c'est-à-dire que l'industrie nationale concourt de plus en plus à couvrir les besoins de la population. Voir *Magyarorszag* 8 mars 1911.

ne cesseront pas de vivre dans une sorte de dénûment, d'autant plus que la disparition du capitalisme « bâtard » et son remplacement par le régime du capitalisme occidental en Hongrie coïncide avec le point culminant du protectionnisme européen et le renchérissement universel des produits de première nécessité.

Et c'est dans cette période critique de transition, qu'une augmentation énorme des charges militaires, en hommes et en argent, va exiger du pays des sacrifices hors de proportion avec ses forces réelles et avec les nécessités de sa défense (!) Le surcroît de charges financières est estimé à un demi-milliard de couronnes répartis sur quatre à cinq ans, nécessaires à l'exécution du programme naval et à l'introduction du service de deux ans. Une augmentation du contingent de l'armée commune de plus de 50 % (de 103.100 hommes à 159.500 hommes) et de la défense nationale de 100 % (de 12.500 hommes à 25.000 hommes), correspondant à une augmentation (pour la Hongrie seule) de 400.000 hommes en temps de guerre, doit permettre à l'Autriche-Hongrie de jeter 2 millions et demi d'hommes, sur les champs de batailles, pour appuyer — ou combattre — ses alliés du Nord et du Sud[1].

---

[1] Voici le détail des dépenses projetées pour l'armée de terre (Réforme de la force armée) :

Armée commune.

	millions de couronnes
Augmentation du contingent (permanente)	47,8
— — (transitoire)	41,9
Sous-officiers	10,5
Objets de préparation militaire (permanente)	6,5
— — — (transitoire)	33,0
Consolidation du budget de l'armée commune	10,9
Augmentation de crédits pour la flotte (permanente)	4,0
Augmentation de crédits pour la flotte	6,0
Forteresse, constructions	37,5
Améliorations diverses	10,1
Total	208,3
Quote-part de la Hongrie	76

Défense nationale (honved).

Dépense ordinaire	41	millions de couronnes
— transitoire	61	—
Investissements	54	—
Total	156	millions de couronnes
	76,3	—
Ajoutant la quote-part de la Hongrie pour l'armée commune	232,3	millions de couronnes

de plus pour la Hongrie serbe, sans compter les « Dreadnoughts ».

Les dépenses navales de la Hongrie ont été jusqu'ici, comme de juste, fort limitées. La Délégation vient d'adopter un projet qui pèsera lourdement pendant de longues années sur le pays. Des « Dreadnoughts » seront construits, dont le type dans une décade sera certainement démodé, hors de service. Ils seront payés par des emprunts inamortissables et coûteront chacun une somme représentant 4 % du revenu total de la nation. Et tout ceci pour défendre un rivage adriatique de 7 kilomètres de longueur!

Pays économiquement faible, d'importance financière secondaire, ne prenant aucune part à la politique du protectionnisme industriel et de l'impérialisme des grands peuples dirigeant la vie économique mondiale, la Hongrie va s'imposer des sacrifices qui l'obligeront à épuiser toutes les sources d'impôts, en vue d'une guerre hypothétique, où elle sera entraînée pour des intérêts étrangers à ses besoins vitaux[1]. Selon l'aveu même du ministre des Finances, M. Lukacs, toute la plus-value régulière des impôts existants va être absorbée pendant une demi-douzaine d'années par l'accroissement des dépenses militaires. Pour longtemps encore, la Hongrie sera donc obligée de se dérober aux devoirs coûteux de la justice sociale et de l'émancipation financière, grâce à des alliances dont le but est soi-disant de réduire les risques et les frais d'un isolement dangereux.

SIMON ABERDAM.

---

[1] Les exemples invoqués par le ministre des Finances, notamment celui de la France et de l'Angleterre, paraissent presque de l'ironie ; le revenu annuel de la France est sensiblement le même que le capital entier de la Hongrie; les seuls revenus que l'Angleterre tire de ses placements faits à l'étranger dépasse le revenu annuel des 20 millions d'habitants de la Hongrie. Avec une puissance comme celle de la Russie, avec un empire qui s'étend de la Sibérie jusqu'au Japon et compte 160 millions d'habitants, toute comparaison ne serait que de l'enfantillage.

LA MENACE DU CHOLÉRA EN EUROPE

ET

LE CHEMIN DE FER DU HEDJAZ

La carte du choléra s'est assombrie, pendant l'année 1910, d'une façon particulièrement inquiétante. Les derniers bulletins de l'Office international d'hygiène publique indiquent que l'épidémie cholérique a repris sa marche vers l'Europe, où elle a fait, l'été dernier, plus de 100.000 victimes, sur plus de 200.000 personnes atteintes. C'est surtout la Russie qui a été touchée par le fléau, mais l'Europe occidentale n'a pas été épargnée. L'Italie méridionale, en particulier, a présenté environ 3.500 cas, sur lesquels on a enregistré 1.500 décès. L'épidémie a atteint très légèrement l'Autriche et l'Allemagne, et on sait que 4 cas ont été officiellement constatés à Marseille. Les mesures draconiennes prises en France à l'occasion de ces quelques cas ont pour ainsi dire étouffé l'épidémie naissante. Mais il n'en reste pas moins que cette alerte a un peu alarmé l'opinion publique. On s'est demandé si nous n'allions pas assister à un retour offensif des anciens foyers pestilentiels. A juste titre, les pouvoirs publics se sont émus, et on ne saurait trop féliciter la sage initiative prise par le gouvernement français de réunir une conférence sanitaire internationale pour reviser la convention de 1903. Comme il a été dit dans un communiqué fait par le gouvernement lui-même : « La dernière convention « sanitaire sur le choléra, la peste et la fièvre jaune, date du « 3 décembre 1903. Sept années sont une longue période de « durée en cette matière d'hygiène, où, de nos jours surtout, « les progrès de la science et la diffusion des procédés qui en « résultent sont particulièrement rapides. Il faut donc songer « à adapter aux nécessités nouvelles les découvertes ou « améliorations les plus récentes, tout en demeurant fidèle au « programme de conciliation si difficile à réaliser, ce qui peut « se formuler comme suit : le maximum de sécurité avec le « minimum de réglementation. »

Il ne saurait entrer dans le cadre de cet article d'aborder toutes les questions d'hygiène internationale et de réglementation

administrative qui pourront être soumises aux délibérations de cette conférence. Deux d'entre elles devront surtout retenir l'attention des jurisconsultes et des savants délégués par les différents gouvernements. C'est, d'une part, la surveillance de l'émigration, de l'autre la réglementation minutieuse du pèlerinage musulman de La Mecque.

I

Si l'on étudie, en effet, les voies de pénétration du choléra en Europe, on se rend compte que les différents itinéraires qu'il a suivis peuvent se ramener à trois principaux :

1° Une route terrestre par l'Afghanistan et la Perse ;

2° Une voie maritime par le golfe Persique, la Perse et la mer Caspienne ;

3° Une voie maritime par La Mecque, l'Egypte et la mer Méditerranée.

Toutes les incursions faites par le choléra en Europe ont suivi une de ces voies et ont montré l'importance considérable du pèlerinage musulman au point de vue de la propagation du foyer cholérique qui, comme on le sait, existe dans l'Inde à l'état endémique. Depuis le commencement du siècle dernier, le Hedjaz a été contaminé à dix-huit reprises différentes.

C'est ainsi qu'en 1831 ce sont les pèlerins de l'Inde qui importent le choléra à La Mecque, d'où l'épidémie se répand en Egypte et en Tunisie.

En 1848, le choléra apparaît à La Mecque, venant de l'Inde où une recrudescence s'était produite à Calcutta. Cette épidémie gagna Marseille et le Sud de la France en 1849, arrêta ses ravages pendant deux années, puis reparut en France, en Prusse et en Pologne.

En 1865, c'est encore La Mecque qui est le point de départ d'une épidémie qui gagne Suez et se répand dans le Sud de l'Europe pour remonter ensuite vers Paris et l'Allemagne.

En 1880, l'Egypte et le Sud de la Méditerranée sont contaminés de la même façon.

En 1902, l'Egypte est encore atteinte par l'intermédiaire de La Mecque. De là, le choléra longe la côte méditerranéenne, ravage la Perse en 1904, arrive sur la mer Caspienne, gagne le Caucase et le Volga et se répand en Russie. En 1905, il se montre en Autriche et en Allemagne.

En 1907, 51 décès se produisent au lazaret de Sinope sur la mer Noire, parmi des pèlerins musulmans venant de la région russe du Caucase.

En 1908, une épidémie assez intense de choléra se développe au Hedjaz, pendant le pèlerinage musulman. Elle est importée par des pèlerins venant de Russie.

En 1909, l'Europe est contaminée sur plusieurs points par l'intermédiaire de la Russie.

En 1910, l'Europe entière est envahie par le choléra venant de Russie.

Cette courte étude épidémiologique montre, d'une part, que c'est de la Russie comme point d'origine que depuis plusieurs années le choléra s'est répandu en Europe. Elle met, d'autre part, en évidence que chaque recrudescence du foyer cholérique indien trouve un écho au Hedjaz au moment des fêtes religieuses de La Mecque.

D'ailleurs l'étude méthodique de tableaux où étaient inscrites depuis cinquante ans les dates du pèlerinage musulman et celles des épidémies de l'Inde a permis à MM. Chantemesse et Borel de déterminer ce qu'ils appellent *la loi du choléra du Hedjaz*. D'après cette loi « chaque fois que les fêtes musul-« manes ont lieu soit en été, soit en hiver, il y a de fortes pro-« babilités pour que le choléra vienne les infecter; au con-« traire, quand les fêtes concordent avec le printemps ou « l'automne, elles demeurent indemnes de toute épidémie ».

L'année dernière, la fête de La Mecque avait lieu le 11 janvier, et le choléra apparaissait quelques jours après. Cette année encore, la date des fêtes (fin décembre 1910) coïncidait avec l'apparition de 152 cas de choléra qui se sont échelonnés à partir du 27 décembre. Le Hedjaz constitue donc un trait d'union géographique entre l'Europe et l'Asie, et en même temps une sorte de relai épidémique entre l'Inde, berceau d'origine du choléra, et les territoires méditerranéens. On comprend dès lors comment la protection sanitaire de l'Europe est subordonnée à la protection du Hedjaz, et l'intérêt que nous avons à voir appliquer en Arabie, et sur la mer Rouge, un ensemble de mesures prophylactiques qui soient réellement efficaces.

II

La défense sanitaire du Hedjaz est prévue actuellement par la Convention sanitaire internationale signée, à Paris, le 3 décembre 1903, et ratifiée, le 6 avril 1907, par la plupart des grands États d'Europe ou d'Amérique.

Cette convention édicte un certain nombre de mesures à prendre à l'arrivée des pèlerins dans la mer Rouge, et à leur retour des lieux saints.

En ce qui concerne l'arrivée des pèlerins au Hedjaz, elle stipule que tous les navires à pèlerins se suivant au Hedjaz,

doivent faire escale à la station sanitaire de Camaran (navires venant du Sud) ou à la station d'El-Tor (navires venant du Nord) pour y subir les opérations de désinfection fixées. Si

aucun cas avéré ou suspect de peste ou de choléra ne se produit pendant ces opérations, les pèlerins sont réembarqués immédiatement et le navire se dirige vers le Hedjaz.

Les navires infectés par le choléra doivent séjourner au moins cinq jours (cette durée d'isolement pouvant être diminuée quand les cas de choléra remontent à plusieurs jours pendant lesquels on désinfecte le navire et les passagers. Les navires à bord desquels il y a eu des cas de peste ou de choléra au moment du départ, mais aucun cas nouveau depuis sept jours, doivent subir aussi une désinfection.

Ces navires infectés sont ensuite dirigés sur Djeddah, où une seconde visite médicale a lieu à bord. Si le résultat de la visite est favorable, les navires peuvent se rendre au Hedjaz, sinon ils doivent revenir à la station sanitaire d'où ils sont venus.

En ce qui concerne le retour des pèlerins vers la Méditerrannée, la convention actuelle prévoit une mise en observations au lazaret d'El-Tor pour tous les navires à pèlerins venant du Hedjaz et de la mer Rouge.

Voici les articles les plus importants de la convention.

Art. 55. — Si la présence de la peste ou du choléra a été constatée au Hedjaz ou dans le port d'où provient le navire, les mêmes mesures de désinfection qu'à Camaran sont prises pour le navire, les bagages et les passagers.

Tous les pèlerins sont soumis, à partir du jour où ont été terminées les opérations de désinfection, à une observation de sept jours pleins, qu'il s'agisse de peste ou de choléra. Si un cas de peste ou de choléra s'est produit dans une section, la période de sept jours ne commence pour cette section qu'à partir du jour où le dernier cas a été constaté.

Art. 142. — Dans le cas prévu par l'article précédent, les pèlerins égyptiens subissent en outre une observation supplémentaire de 3 jours.

Des mesures analogues sont prises pour les retours par caravanes et complétées par des mesures de surveillance s'appliquant aux frontières terrestres.

Art. 37. — Il ne doit plus être établi de quarantaines terrestres. Seules les personnes présentant des symptômes de peste ou de choléra peuvent être retenues aux frontières.

Art. 38. — Il importe que les voyageurs soient soumis au point de vue de leur état de santé à une surveillance de la part du personnel des chemins de fer.

Art. 39. — L'intervention médicale se borne à une visite des voyageurs et aux soins à donner aux malades. Cette visite est combinée autant que possible avec la visite douanière, de

manière que les voyageurs soient retenus le moins longtemps possible. Les personnes indisposées sont seules soumises à un examen médical approfondi.

Art. 40. — Dès que les voyageurs venant d'un endroit contaminé sont arrivés à destination, il serait de la plus haute utilité de les soumettre à une surveillance, qui ne devrait pas dépasser 5 jours s'il s'agit de choléra.

Mais on ne saurait trop le répéter, même si elles étaient appliquées avec la rigueur la plus absolue, ces mesures seraient insuffisantes. Elles n'ont pas empêché jusqu'ici le foyer cholérique de s'étendre en Europe. La crainte d'un retour offensif du choléra est loin d'être évanouie. Il importe de modifier et de compléter ces mesures, qui n'ont pas tenu compte d'un facteur spécial de contagion : le *microbisme latent*. Certains individus peuvent en effet conserver le vibrion cholérique à l'état latent dans leur organisme pendant plusieurs jours consécutifs, sans en éprouver aucune gêne, sans en être nullement incommodés, tout en conservant par conséquent les signes extérieurs d'une bonne santé. Puis, subitement, ils peuvent voir se réveiller la virulence du microbe et devenir la proie de l'infection cholérique.

L'observation des dernières épidémies de choléra est, à cet égard, tout à fait instructive, et en attirant sur elles l'attention de l'Académie de médecine, M. le professeur Chantemesse a eu le mérite de signaler aux pouvoirs publics les dangers que font courir à l'Europe certains convois d'émigrants du fait de ces phénomènes de microbisme latent. Quelques exemples méritent d'être cités. C'est ainsi qu'un émigrant russe quitte le village de Michelsdorf le 18 octobre 1910, pour se rendre au Canada. Il s'embarque à Libau pour l'Angleterre, après avoir subi une visite médicale des plus sévères et une désinfection complète de ses effets. Huit jours après, il arrive à Londres, où il passe une semaine, puis se rend à Bristol où, après une nouvelle visite médicale, il s'embarque pour le Canada. Le 12 novembre, il tombe malade à bord du navire et est reconnu atteint de choléra. Vingt-quatre jours s'étaient ainsi écoulés depuis son départ de la Russie.

D'autres émigrants ont été de la même façon atteints à bord d'autres navires, 30 jours après le départ du pays infecté.

En Italie, ce sont des tziganes venus de la mer Noire qui amènent le choléra en 1910. Partis de Batoum, ils arrivent à Brindisi le 27 juillet, c'est-à-dire une quinzaine de jours après, et le 7 août les premiers cas apparaissent autour d'eux à Trani.

Les 4 cas qui ont été constatés à Marseille au début d'oc-

tobre dernier se sont produits dans les conditions suivantes. Un navire avait embarqué au Pirée quelques émigrants venant de divers points de la Méditerranée. Les passagers furent admis à Marseille comme provenant d'une région saine. Quelques jours après, trois émigrants et une femme de service à l'hôtel où étaient logés les émigrants étaient reconnus atteints de choléra.

Ainsi voilà des individus qui, 25 à 30 jours après leur départ d'un pays infecté, voient se manifester sur eux l'infection cholérique, malgré plusieurs visites médicales et malgré plusieurs désinfections.

On peut donc se demander légitimement avec M. Chantemesse « ce que valent contre le danger d'infection les cinq « jours d'observation imposés par la dernière conférence « sanitaire internationale aux individus provenant de pays « contaminés de choléra ».

III

Mais ce n'est pas tout. La récente ouverture de la ligne ferrée du Hedjaz vient encore d'accroître le danger de propagation du choléra que le pèlerinage musulman fait courir à l'Europe. Depuis quelques années, le Hedjaz est parcouru par une voie ferrée qui a été construite uniquement en vue du pèlerinage de La Mecque. Le chemin de fer du Hedjaz offre en effet cette particularité curieuse, de ne se réclamer d'aucun intérêt économique, et de ne devoir son existence qu'à la foi musulmane. Il n'y a eu besoin pour le construire ni d'arrangement politique, ni d'émission financière. Il a suffi d'un appel du khalife de l'Islam pour voir s'organiser une vaste souscription bénévole parmi la population musulmane de l'Asie Centrale et de l'Extrême-Orient.

Le chemin de fer du Hedjaz est destiné à relier Damas à La Mecque, et permettra lors de son complet achèvement de traverser les 1.800 kilomètres qui séparent ces deux villes, en soixante dix-huit heures environ, substituant ainsi un voyage de moins de quatre jours à un voyage à dos de chameau d'une quarantaine de jours. Sur les 1.800 kilomètres à construire, 1.300 sont achevés, et depuis septembre 1908 la voie ferrée atteint Médine, où l'inauguration a été fêtée d'une façon digne d'un événement aussi important.

Deux embranchements de cette ligne ont déjà été construits : l'un de Damas à Beyrouth ; l'autre de Deraa à Caïffa, pouvant amener ainsi les voyageurs jusqu'au bord de la Méditerranée.

Le contact immédiat de la voie ferrée avec la mer Rouge n'est pas encore réalisé. Il existe un projet d'embranchement de Baan et Akabah, et d'autre part, pour la construction du tronçon Médine-La Mecque, et La Mecque-Djeddah, on se heurte à des difficultés sérieuses, dont l'une tient à l'hostilité du Bédouin, pour qui le pèlerinage constitue une source de revenus, par la location des chameaux et la conduite des pèlerins.

Avant la construction du chemin de fer du Hedjaz, la dislocation du pèlerinage musulman se faisait de la façon suivante.

Un groupe important de hadjis se dirigeait vers le Sud-Est par la voie terrestre pour regagner ses foyers dans le Yemen.

Un autre groupe empruntait la voie maritime, s'embarquait à Djeddah à destination du golfe Persique, pour se rendre en Perse, en Afghanistan et dans les régions voisines.

Le groupe des pèlerins africains (Egypte, Algérie, Tunisie, Maroc) suivait un itinéraire spécial imposé par le gouvernement français; leur voyage durait quarante jours environ, dont dix-huit en caravane et vingt-deux en bateau.

La plupart des Turcs et des Syriens rentraient par caravane.

Les Egyptiens, une fois les fêtes terminées, se réunissaient en une caravane unique, allaient à Médine, de là à Yambo où ils s'embarquaient et passaient au lazaret d'El-Tor, puis ils remontaient à Suez et se dispersaient en Egypte.

Quand la ligne sera complètement terminée, le hadji égyptien pourra en quatorze jours accomplir son pèlerinage, en utilisant le bateau et le chemin de fer, alors qu'il lui fallait autrefois vingt-quatre, vingt-six et même trente jours.

Les hadjis algériens, tunisiens et marocains, qui se voient aujourd'hui imposer un itinéraire spécial d'une durée de quarante jours, pourront effectuer le parcours en vingt-deux jours. De plus, comme le chemin de fer du Hedjaz est destiné fatalement à faire partie du réseau ferré de l'Asie-Mineure, il mettra Constantinople à quatre jours et demi de La Mecque. Les pèlerins du Caucase, de l'Asie Centrale, de la Turquie, de la Syrie et de l'Asie-Mineure pourront donc monter en wagon, à Beyrouth ou à Scutari, et abréger ainsi considérablement la durée de leur voyage. D'autre part, la création du chemin de fer de Bagdad, et sa jonction à celui du Hedjaz, permettra aux Persans et Afghans de ne plus utiliser la voie maritime par le golfe Persique.

Si l'on observe en outre que le chemin de fer, en facilitant le voyage, augmentera le nombre des pèlerins, on comprendra pourquoi il a fallu songer à organiser la défense sanitaire de

la ligne du Hedjaz, pour opposer une barrière prophylactique qui protège l'Europe.

La nécessité de la défense sanitaire du chemin de fer du Hedjaz a été reconnue par le conseil supérieur de santé de Constantinople. Le 19 mai 1908, on décida l'envoi d'une commission spéciale pour parcourir la région traversée par la ligne et choisir l'emplacement d'un futur lazaret.

Cette commission a choisi Tebuk pour l'installation de ce lazaret. Tebuk est situé à 610 kilomètres de Médine et à 692 kilomètres de Damas, c'est-à-dire assez haut vers le Nord pour être considéré comme étant hors de la limite de l'infection, quand le pèlerinage musulman est contaminé par le choléra. Un lazaret a donc été installé à Tebuk, où, d'après le Dr Rifaat, directeur de ce lazaret, « tout ce qui comporte l'intérêt sanitaire a été l'objet des soins voulus ». Mais la campagne de 1909 a montré que le fonctionnement de ce lazaret avait donné lieu à des plaintes nombreuses et justifiées dues au manque de confort des pèlerins. Il existe, en effet, dans cette région, des différences de température considérables, et le séjour sous la tente permet difficilement de supporter les tempêtes fréquentes du désert.

On ne saurait partager l'optimisme du Dr Rifaat, qui considère que le lazaret de Tebuk peut être regardé comme constituant une barrière suffisante entre le Hedjaz et l'Europe. De l'aveu même du Dr Rifaat, l'outillage de désinfection de Tebuk est insuffisant. De plus, on ne peut se prononcer encore sur l'efficacité du lazaret de ce poste sanitaire. En effet, l'expérience a prouvé qu'un délai de cinq semaines environ est nécessaire pour considérer comme stérile un pèlerinage suspect d'être contagionné par le choléra. La désinfection des effets et des bagages et l'isolement pendant cinq jours constituent donc des mesures insuffisantes qui ne donnent pas à l'Europe une sécurité absolue.

Grâce à la voie ferrée du Hedjaz, la prolongation forcée de l'isolement dans un voyage en mer a déjà en partie disparu. Au moment de l'achèvement complet de la ligne, les pèlerins pourront venir contaminer les bords de la Méditerranée quinze à vingt jours après avoir quitté un centre infecté. La rapidité du voyage permettra donc aux pèlerins d'arriver dans un délai inférieur à la durée de la période d'incubation du choléra, et le lazaret de Tebuk n'aura fait que retarder de cinq jours les chances de contamination de l'Europe.

Il faut ajouter que la situation un peu trop au Nord du port de Tebuk peut permettre au courant épidémique de tourner facilement cette barrière sanitaire.

Voilà pourquoi la question de la défense sanitaire du chemin de fer du Hedjaz se pose de nouveau devant nous comme un problème angoissant d'hygiène et de prophylaxie internationales. Si nous voulons que l'Europe soit à jamais protégée contre l'invasion des anciens courants épidémiques de choléra qui l'ont parcourue au siècle dernier et qui nous menacent encore, il est indispensable qu'une réglementation rigoureuse des pèlerinages musulmans et des croisières d'immigrants intervienne au plus tôt. Il faudra peut-être songer à installer un autre grand lazaret vers le Nord de la mer Rouge et à établir le long des voies du pèlerinage un certain nombre de stations de recherches spécialement destinées aux examens bactériologiques.

En effet, on ne saurait trop rappeler qu'à de nouveaux dangers de propagation du choléra doivent correspondre des règlements nouveaux, permettant de stériliser le pèlerinage musulman et de détruire les germes d'infection qu'il a pu contracter à La Mecque. La sécurité sanitaire de l'Europe est à ce prix.

En résolvant cette question aussitôt que possible, la conférence internationale convoquée sur l'initiative de notre gouvernement répondra à un vœu de véritable utilité publique. Sa réunion, primitivement fixée au mois de mai dernier, a été reportée à une date ultérieure. Souhaitons que l'année 1911 ne nous fasse pas regretter ce retard.

ANTOINE LORTY.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

AU MAROC

L'intervention de l'Allemagne.

Le samedi 3 juillet, à midi, M. de Schœn, ambassadeur d'Allemagne à Paris, s'est rendu au quai d'Orsay et a annoncé à M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, « qu'en raison des inquiétudes que « manifestaient les maisons allemandes et les protégés allemands « d'Agadir par suite de la situation troublée de la région, le cabinet « de Berlin avait décidé d'envoyer la canonnière *Panther* croiser « dans la rade ». L'ambassadeur a remis en même temps un aide-mémoire à M. de Selves pour fixer les points qu'il avait traités dans cette entrevue. Il a ajouté enfin que la canonnière quitterait Agadir quand serait finie la période de troubles menaçant la région et qu'il espérait que la résolution prise par sa chancellerie ne modifierait en rien les relations franco-allemandes. M. de Selves a écouté sans l'interrompre M. de Schœn. Puis il lui a déclaré qu'il prenait acte de la note de l'Allemagne, qu'il la regrettait et que l'opinion française en serait surprise. Il a ajouté que la démarche de l'Allemagne allait forcément gêner les conversations que cette puissance avait désiré avoir avec nous pour arriver à des relations politiques meilleures et plus nettes.

Dans le même temps le gouvernement impérial faisait remettre par ses représentants diplomatiques aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras la note suivante, identique dans son objet à la communication de M. de Schœn :

« Des maisons allemandes qui ont des affaires dans le Sud du Maroc, et particulièrement dans les environs d'Agadir, se sont inquiétées d'une certaine agitation qui régnait parmi les tribus de cette région et qui semble avoir été provoquée par les derniers événements survenus dans d'autres parties du pays. Ces maisons se sont adressées au gouvernement impérial en lui demandant aide et protection pour leur vie et leurs biens.

Le gouvernement a fait droit à cette demande en décidant d'envoyer un navire de guerre à Agadir pour aider et secourir en cas de besoin les sujets et protégés allemands et pour veiller en même temps aux intérêts allemands qui sont considérables dans ces régions.

Dès que l'ordre et la tranquillité seront revenus au Maroc, le navire chargé de cette mission protectrice quittera le port d'Agadir.

Enfin, en Allemagne, l'opinion publique était saisie de l'incident par les deux communiqués suivants de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et de la *Gazette de Cologne*.

« Les maisons de commerce allemandes ayant des intérêts dans le Sud du Maroc ont demandé au gouvernement impérial, en raison des dangers qui

pourraient menacer les intérêts allemands dans cette partie de l'empire chérifien au cas où elle serait gagnée par les troubles régnant dans les autres parties du Maroc, de prendre des mesures en vue de veiller à la protection de la vie et de la propriété des Allemands et des protégés allemands dans cette contrée.

Le gouvernement impérial a donc décidé d'envoyer tout d'abord à Agadir le croiseur *Panther*, qui se trouvait dans les environs. Le gouvernement impérial en a avisé les puissances. En même temps, les autorités marocaines de cette contrée ont été prévenues que l'arrivée de ce navire de guerre allemand dans le port d'Agadir ne signifiait aucune intention hostile à l'égard du Maroc et de ses habitants[1].

La nouvelle de l'envoi de la *Panther* ne manquera pas de faire grande sensation, mais il était à prévoir que la tournure prise au cours de ces derniers mois par les événements du Maroc obligerait l'empire d'Allemagne à prendre, lui aussi, des mesures pour sauvegarder ses intérêts.

La situation au Maroc est devenue véritablement chaotique, et c'est à peine si on peut encore parler de l'autorité du sultan. Le désordre complet qui règne dans le Nord a déjà entraîné une grande effervescence dans le Sud, et l'on peut aujourd'hui admettre avec une quasi-certitude que les événements du Nord auront une répercussion sur le Sud.

Vu l'importance des intérêts économiques de l'Allemagne, notamment dans le Sud du Maroc, notre gouvernement n'a pas pu se soustraire à l'obligation d'intervenir lui-même en faveur de ses nationaux.

Lorsque la France a envoyé à Fez une expédition pour protéger ses sujets, nous n'avons élevé aucune protestation contre ce procédé, bien que nos renseignements, d'ailleurs confirmés par la suite, eussent établi que ni les propriétés, ni la vie des Européens, n'avaient été menacées.

Nous avons observé la même réserve à l'égard de l'Espagne. Les deux Etats ont pris des mesures dont l'importance et l'étendue ne pourrait se comparer avec l'action entreprise aujourd'hui par l'Allemagne.

Si la France et l'Espagne, dépassant les limites du traité d'Algésiras, non contentes d'occuper des ports, ont même installé des stations dans l'intérieur du Maroc, on ne pourra s'étonner que l'Allemagne, elle aussi, sur le désir de ses nationaux, envoie la *Panther* à Agadir pour leur accorder, sous une forme tangible et efficace, la protection demandée.

Cette mesure n'est pas dirigée contre le Maroc. Elle ne tend pas non plus à faire contrepoids aux dispositions prises par la France et par l'Espagne, mais elle n'a été décidée que pour sauvegarder nos intérêts menacés. Nous n'avons pas l'intention de nous installer définitivement à Agadir. Toutefois, il est à prévoir que nous n'abandonnerons pas la protection accordée à nos résidents tant que l'ordre n'aura pas été rétabli au Maroc.

Nous comptons que, en considération de l'attitude modérée dont ne s'est jamais départie l'Allemagne, on jugera à l'étranger l'acte de protection que nous accomplissons en faveur de nos propres nationaux avec le même calme et la même impartialité que ceux dont nous avons toujours fait preuve dans notre appréciation des mesures prises par des puissances étrangères[2].

Le 4 juillet, un nouveau communiqué officiel allemand annonçait que la canonnière *Panther* — 970 tonneaux, 125 hommes d'équi-

---

[1] *Gazette de l'Allemagne du Nord*, 3 juillet.
[2] *Gazette de Cologne*, 4 juillet.

page, allait être remplacée à Agadir par le croiseur *Berlin* — 3.250 tonnes, 300 hommes d'équipage — « parce que la *Panther* ne peut « retarder plus longtemps son retour en Allemagne, où elle doit être « soumise à d'importantes réparations ». Au moment où paraissait cette note, le *Berlin*, parti de Kiel le 29 juin, était déjà dans les eaux marocaines.

L'attitude de la France.

Aussitôt après le départ de M. de Schœn, M. de Selves se rendit à la présidence du Conseil pour mettre M. Caillaux au courant de la situation. M. Caillaux en informa à son tour le président de la République et convoqua le Conseil des ministres. Le gouvernement décida alors de se mettre immédiatement en rapport avec les deux gouvernements, allié et ami, de Pétersbourg et de Londres et de ne répondre à la communication allemande qu'après entente avec ces deux gouvernements.

L'attitude de l'Angleterre.

Conformément à la décision prise par le gouvernement de la République, l'ambassadeur de France à Londres, M. Paul Cambon, a eu, dès le 4 juillet, une première conversation avec sir Edward Grey à la suite de laquelle les ministres anglais se sont réunis en conseil pour examiner la situation et ont résolu de faire savoir à la France que l'Angleterre, en cette occasion comme par le passé, lui donnerait son concours loyal et fidèle, et en même temps de demander à l'Allemagne de lui préciser la portée de son intervention à Agadir. Le gouvernement britannique a alors informé l'Allemagne, d'une façon très courtoise, mais très nette, qu'il ne saurait se désintéresser de l'affaire marocaine et rester indifférent à l'incident d'Agadir : 1° parce que l'Angleterre est liée à la France et à l'Espagne par des arrangements relatifs à l'empire chérifien ; 2° parce qu'elle a des intérêts propres à défendre dans cet empire ; 3° parce que l'installation de l'Allemagne dans le port, que surveillent la *Panther* et le *Berlin*, serait tenue par elle comme préjudiciable à ses intérêts. En conséquence, au cas où l'Allemagne manifesterait quelque velléité de causer en tête à tête avec la France et avec l'Espagne, le cabinet de Londres désire participer à ces entretiens.

Les intentions du gouvernement britannique, ont, d'autre part, été précisées officiellement par le président du conseil, M. Asquith, qui, le 6 juillet, à la Chambre des Communes, a fait la déclaration suivante en réponse à une question de M. Balfour.

Des événements récents font l'objet d'une discussion entre les puissances les plus intéressées au Maroc, et à l'heure présente je ne peux dire que peu de choses sur les négociations en cours. Mais je désire qu'il soit clairement compris qu'aux yeux du gouvernement britannique une situation nouvelle a surgi au Maroc, et qu'il est possible que ses conséquences futures affectent les intérêts britanniques plus directement que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

J'ai la confiance que la discussion diplomatique trouvera une solution, et dans la part que nous y prendrons, nous nous attacherons, comme il convient, à protéger nos intérêts, et aussi à remplir envers la France nos obligations britanniques contractuelles, qui sont bien connues de cette Chambre.

Les paroles de M. Asquith ont été très applaudies par l'unanimité des membres présents de la Chambre.

L'attitude de l'Autriche.

L'attitude de l'Autriche dans l'affaire marocaine, en conséquence de l'incident d'Agadir, a été indiquée par le communiqué suivant paru dans le *Fremdenblatt*, le 5 juillet.

Le gouvernement impérial allemand a notifié le 1er juillet à toutes les puissances signataires de l'acte d'Algésiras qu'il avait décidé, répondant à une demande des maisons allemandes dans le Sud du Maroc et en présence de l'agitation régnant parmi les tribus marocaines, d'envoyer un vaisseau de guerre à Agadir pour protéger les sujets allemands, ainsi que pour sauvegarder les intérêts allemands dans la région.

A cette communication, il fit joindre l'assurance que le vaisseau auquel était confié cette charge quitterait Agadir aussitôt que l'ordre et le calme seraient rétablis.

On sait que la République française et l'Espagne avaient été amenées à des interventions dans l'intérieur du Maroc, interventions justifiées par les graves dangers menaçant leurs intérêts et leurs nationaux ; mais les gouvernements français et espagnols assuraient pouvoir observer les principes retenus dans l'acte d'Algésiras. Confiante dans ces déclarations, l'Autriche-Hongrie s'est bornée à une attitude réservée et elle ne voit pas pour le moment de raison de sortir de cette réserve. Elle suit avec sympathie la récente intervention de l'Allemagne, qui pour justifier son initiative peut invoquer non seulement l'attitude de l'Espagne et de la France, mais encore le droit reconnu à toute puissance de protéger ses nationaux partout où leur vie et leurs biens sont menacés. On pense ici que cette initiative de l'Allemagne, par suite des déclarations franches du cabinet berlinois, qui sont analogues à celles de la France et de l'Espagne, sera de nature à éclaircir les points obscurs de l'acte d'Algésiras que toutes les puissances doivent maintenir intégralement.

Ce serait en tout cas la solution qui paraît tout d'abord compter sur l'approbation unanime au cas où la question marocaine devrait faire de nouveau l'objet d'une discussion européenne. Ce point de vue paraît être adopté en particulier par toutes les puissances, qui comme l'Autriche-Hongrie, n'ayant pas d'intérêts politiques directs au Maroc, doivent attacher d'autant plus d'importance à ce que les avantages de la porte ouverte stipulés par l'acte d'Algésiras soient maintenus comme par le passé. Du fait que l'Autriche-Hongrie vient au quatrième rang des puissances importatrices au Maroc, il résulte que la monarchie austro-hongroise ne se laissera guider dans la question marocaine que par les considérations que peuvent inspirer des rapports commerciaux.

Le port d'Agadir. — La région du Sous.

Agadir est, dans le Bled-Siba, le dernier port marocain de la côte atlantique, au Sud de Mogador, au-dessus de l'embouchure de l'oued

Sous. C'est un port fermé, c'est-à-dire un port où les Européens ne font aucune affaire, si ce n'est à leurs risques et périls. Les commerçants qui y sont établis n'ont aucun droit, en cas de difficultés, à faire appel soit au Makhzen, soit à leur gouvernement. Aussi, tandis que l'Acte d'Algésiras réglait l'organisation de la police dans les ports ouverts de Larache, Mogador, Casablanca, etc., et les répartissait entre la France et l'Espagne, il n'était pas question d'Agadir. Dans ces conditions, on comprend que la perspective soit peu tentante et le danger considérable de s'établir dans une ville entourée de tribus sauvages infiniment jalouses de leur indépendance, de purs Berbères aussi hostiles au Makhzen qu'aux chrétiens. La population d'Agadir, qui ne dépasse pas 500 habitants, vit de deux industries. La première est la pêche ; la deuxième, moins honorable et plus fructueuse, est la contrebande des armes venant des îles Canaries voisines. Quant au commerce d'exportation de la très riche région du Sous, qui est derrière, il passe actuellement par Mogador et non par Agadir. Une des rares visites à ce port est celle que rendit à Agadir, au mois de novembre de l'année dernière, le commandant Senès, avec le croiseur *Du Chayla*. Quatre fois déjà le commandant avait essayé de débarquer pour s'entretenir avec le pacha au sujet de la contrebande des armes qu'il était chargé de réprimer ; quatre fois il avait dû renoncer. Finalement, grâce à son habileté à dissiper les préjugés, grâce aux excellentes lettres d'introduction données par le caïd Guellouli, il put obtenir de débarquer et fut reçu à la casbah, située sur la colline qui s'élève à quelque distance de la plage ; mais jamais les indigènes ne voulurent permettre à un seul douanier marocain de débarquer, et une garde fut installée sur la plage pour empêcher les tribus voisines, presque sauvages, d'envahir le territoire et de faire un mauvais parti aux audacieux étrangers. On sait comment cette expédition, toute naturelle, surexcita la presse allemande et provoqua une interpellation au Reichstag. Les orateurs s'indignèrent qu'un navire français fût venu mouiller devant le port que les traités interdisent aux Européens.

D'autre part, le *Temps* a publié, sur la région du Sous, les intéressants renseignements suivants :

La richesse agricole du Sous est certaine. Le voisinage de l'Atlantique et la proximité de l'Atlas y entretiennent un état hygrométrique et un régime de pluies relativement favorables. Encore ne faut-il pas exagérer ; le pays est soumis à de terribles sécheresses. Ce fut le cas en 1910 où la misère a été épouvantable.

La richesse minière est encore à prouver. Il y a comme dans diverses autres régions du Maroc des indications intéressantes (restes de travaux anciens, petites exploitations indigènes). Il n'existe encore aucune certitude ferme ni de la présence des métaux rares, ni de la présence des masses puissantes de minerais communs (fer, cuivre, etc.) qui seuls comptent aujourd'hui comme bases d'entreprises importantes. Il est inexact qu'on ait trouvé des phosphates ni des nitrates industriellement exploitables.

Les déclarations de la presse relativement aux « immenses richesses minières » du Sous répètent simplement les affirmations des frères Man-

nesmann. Ces affirmations se sont appliquées successivement à toutes les régions du Maroc, lorsqu'il s'est agi de grossir la situation de la maison Mannesmann et sans doute de lui rallier des concours.

Il n'y a présentement aucun Européen à Agadir. L'effectif européen du Sous tout entier se réduit à trois ou quatre personnes installées momentanément à Taroudant.

La totalité des intérêts allemands s'élève à 75.000 pesetas. Ces intérêts sont représentés d'une part par deux maisons, d'ailleurs modestes, de la côte, qui par l'intermédiaire d'agents indigènes font des achats de produits agricoles, notamment de peaux de chèvres, d'autre part et principalement par les frères Mannesmann. C'est à ceux-ci que font allusion les notes officieuses allemandes quand elles parlent de propriétés agricoles et minières ayant l'étendue d'une « principauté » ainsi que d'une armée de 162 employés.

Sur l'ancienneté, sur la division et sur « l'objectivité » des opérations de cette maison dans le Sous, il est intéressant de donner quelques détails.

Devancés depuis plusieurs années dans le Sous par les recherches minières des participants du groupe international qui a pris, après l'accord franco-allemand, ses cadres définitifs, et auquel toute leur politique consiste à offrir ou à imposer leur participation, les frères Mannesmann ont cherché depuis deux ans à prendre tapageusement situation dans le Sud.

Une première expédition, dirigée par un des frères, échoue en mai 1909 à une centaine de kilomètres de Mogador. M. Alfred Mannesmann et ses compagnons sont arrêtés avant de pénétrer dans le Sous. Toute la presse européenne est mise au courant de l'incident; on fait appel à la légation de France. Les « prisonniers » sont enfin délivrés sans que les personnes au courant de la situation aient jamais eu d'ailleurs la moindre inquiétude.

Second échec en août 1910.

Une troisième tentative est plus heureuse quelques mois après. En janvier 1911 une expédition de quatre personnes, dont deux Allemands, arrive à Taroudant. Elle y est demeurée jusqu'à ces derniers temps, sans s'en écarter d'ailleurs sensiblement. Sur sa méthode et sur son genre d'activité l'extrait ci-joint d'un rapport d'ingénieur français en mission dans le voisinage jette une lumière suffisante :

« A Taroudant, pendant quatre mois, ces messieurs ont dépensé des « sommes considérables et sans compter, achetant tout ce qui leur « etait présenté, maisons, terrains, cailloux roulants, échantillons sans « valeur aucune, sans se préoccuper de leur situation, de leur provenance, « sans examiner l'authenticité des titres de propriétés qui leur étaient « offerts.

« Des cadeaux et même des sommes d'argent étaient donnés sur leur « passage aux caïds, aux cheiks, et même aux simples mokraznis et je « me demande comment ces messieurs peuvent passer en douane les « fusils et surtout les innombrables caisses de cartouches dont ils ont « inondé le raz El-Oued.

« M. Hermann est resté près de vingt-cinq jours aux Oulad-Berghil, logé « au mellah et reçu froidement par Haida. A deux reprises, nos concur- « rents ont au passage rendu visite à Haida, mais n'ont abouti à rien, mis « en échec par la diplomatie de M. Dorée et par son influence sur le caïd « El Hadj Hamed.

« Sauf El Kabba, de Taroudant, qui est à leur dévotion jusqu'au pro- « chain jour où il croira devoir faire volte-face, le résultat de leur cam- « pagne est maigre en tant que résultats immédiats ; leur façon de procéder

Chambre de Commerce BIBLIOTHÈQUE PARIS

« même paraîtrait irrationnelle et insensée, si l'on n'apercevait le but qu'ils « cherchent à atteindre : pénétrer et s'implanter à tout prix dans la vallée « de l'oued Sous avec le projet d'y drainer actuellement tout le commerce « vers Mogador, et dans un avenir plus ou moins lointain de créer un port « à Agadir et d'installer une voie de chemin de fer tout au long de « l'oued. »

Une tentative faite pour s'écarter un peu de Taroudant a donné lieu à des incidents indigènes (capture, détention provisoire, libération contre quelques douros de deux des membres de l'expédition). Les journaux allemands en ont été aussitôt abondamment avisés.

Parallèlement, une autre expédition était tentée récemment par mer. Deux représentants de la maison Mannesmann sont arrivés sur un voilier devant le petit port d'Areksis, au Sud du Sous. Il ne leur a pas été permis de débarquer. Il semble que l'on ait moins tenu à parler de cet insuccès que des autres incidents de l'expédition. Il confirme d'ailleurs l'impossibilité pour les Européens d'aborder présentement la côte et donne à la présence de la canonnière allemande à Agadir une valeur éminemment « subjective ».

Le seul point du Sous où se trouvent actuellement les Allemands étant à 80 kilomètres de la mer et à une centaine environ d'Agadir, on se demande à quoi pourrait servir, en ce cas de besoin, l'équipage de la *Panther*.

Les opérations du général Moinier.

Le général Moinier a pénétré, le 26 juin, sans avoir rencontré de résistance, dans la casbah d'El-Hadjeb, principal centre de ralliement des Beni-M'Tir, la plus intransigeante des tribus insurgées qui assiégeaient Fez. Il était arrivé à Méquinez depuis le 24, avec les colonnes Dalbiez, Brulard et Gouraud, mais avec, en plus, un contingent chérifien fort de 1.200 hommes encadrés par des instructeurs français et comprenant de l'infanterie, un tabor de cavalerie et quatre pièces de montagne de 80; ces troupes chérifiennes tiendront garnison à Méquinez. Il en était reparti le 26 au matin pour la casbah d'El-Hadjeb.

D'El-Hadjeb, le général Moinier est rentré à Fez. De là, il a l'intention d'aller installer une garnison chérifienne à Sefrou et de revenir ensuite à Rabat en passant par Méquinez et en jalonnant sa route de gîtes d'étapes, de manière à assurer la sécurité de Fez pour le cas où, après les récoltes, un nouveau mouvement insurrectionnel se produirait. Concurremment avec le retour auront lieu les opérations pour châtier les Zaers, agresseurs du lieutenant Marchand à Merchouch. D'après les prévisions, le retour des troupes dans la Chaouïa serait un fait accompli dans la deuxième quinzaine d'août. Le général Moinier ne laissera que de faibles contingents au camp de Dar-Debibagh, sous Fez, uniquement pour faciliter le recrutement de l'armée du Makhzen qui sera organisée sur le modèle des goums de la Chaouïa, par le colonel Gouraud, croit-on.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le nouveau ministère. La déclaration ministérielle.* — M. Caillaux, chargé par le président de la République de constituer le nouveau ministère, a formé son Cabinet de la manière suivante.

M. Caillaux, député, président du Conseil, ministre de l'Intérieur.
M. Jean Cruppi, député, garde des sceaux, ministre de la Justice;
M. de Selves, sénateur, ministre des Affaires étrangères;
M. Klotz, député, ministre des Finances;
M. Messimy, député, ministre de la Guerre;
M. Delcassé, député, ministre de la Marine;
M. Steeg, député, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;
M. Augagneur, député, ministre des Travaux publics;
M. Couyba, sénateur, ministre du Commerce;
M. Pams, sénateur, ministre de l'Agriculture;
M. Lebrun, député, ministre des Colonies;
M. René Renoux, député, ministre du Travail.

Sous-Secrétaires d'État

M. Malvy, député, à l'Intérieur;
M. René Besnard, député, aux Finances;
M. Chaumet, député, aux Postes et Télégraphes;
M. Dujardin-Beaumetz, député, aux Beaux-Arts.

Le nouveau ministère s'est présenté devant le Parlement, le 30 juin. M. Caillaux, à la Chambre des députés, et M. Cruppi, au Sénat, ont donné lecture du projet du gouvernement, qui porte tout entier sur les questions de politique intérieure et ne dit rien de la politique extérieure. Voici la conclusion de ce document.

Nous entendons d'ailleurs être un gouvernement dans le sens le plus élevé et le plus précis du mot. Nous voulons faire appliquer à l'intérieur les lois, toutes les lois avec une égale fermeté ; au dehors, maintenir, avec l'appui d'une alliance et d'amitiés précieuses et grâce à la force grandissante de notre armée et de notre marine dont nous nous appliquerons à perfectionner soigneusement les rouages, l'honneur du nom français.

Nous jugeons encore que l'action gouvernementale doit s'affirmer dans toutes les manifestations de la vie publique. Il faut, à notre sens, que le citoyen acquière cette conviction que la marche des affaires n'est pas livrée au hasard, mais qu'elle obéit à une impulsion ferme et soutenue. Il faut que l'attitude du gouvernement le pénètre de cette vérité sociale que les peuples libres ont plus de devoirs que les autres et qu'étant maîtres de leur fortune, ils doivent prêter à leurs mandataires la collaboration de leur sagesse. Il ne faut surtout point qu'on laisse s'implanter dans la

moindre mesure cette idée qu'il suffit de transgresser la loi pour parvenir à ses fins. Il faut enfin que dans les Chambres mêmes la majorité parlementaire aperçoive qu'elle a devant elle des conseillers naturels, prêts à faire connaître leur opinion sur toutes les questions qui s'agitent et ne craignant pas de se mettre à sa tête pour introduire l'ordre et la méthode dans les discussions.

Un gouvernement qui gouverne et qui poursuive une politique d'évolution sociale dans le respect de l'ordre républicain et de la loi, telle est la substance de notre programme.

Aussitôt après la lecture de la déclaration ministérielle, la discussion s'est ouverte à la Chambre sur les nombreuses interpellations déposées au cours de la crise gouvernementale. Le débat s'est terminé, le même jour, par le vote de l'ordre du jour suivant, adopté par 367 voix contre 173.

La Chambre, confiante dans le gouvernement pour poursuivre la réalisation du programme républicain de réformes laïques, fiscales et sociales, compte sur lui pour réaliser l'union de tous les républicains autour de la réforme électorale et pour faire aboutir cette réforme dans le plus bref délai, et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour.

— *Le voyage du président de la République en Hollande.* — Le président de la République, accompagné de M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, est arrivé à Amsterdam, le 4 juillet. Il y a reçu un accueil très chaleureux. Le soir un dîner de gala a eu lieu au Palais Royal. Les toasts suivants ont été portés par la Reine et par le Président.

TOAST DE LA REINE

Monsieur le Président,

Je suis fort heureuse de vous souhaiter la bienvenue dans ma capitale, et je vous remercie chaleureusement d'avoir fait le voyage aux Pays-Bas. Moi et mes compatriotes, nous apprécions vivement votre aimable visite; j'y vois un gage des bonnes relations qui existent si heureusement entre nos deux pays et qui, j'en suis persuadée, seront encore consolidées par votre séjour dans ma patrie.

Du beau pays de France se dégage un charme indéfinissable : le génie français a rayonné par le monde, et ses arts et ses lettres rencontrent partout la juste appréciation de leur haute valeur. Avec un vif plaisir je me rappelle encore le séjour qu'autrefois j'ai fait à Paris, ce foyer de lumière, tout ce que j'y ai admiré, et l'aimable accueil qui m'a été fait.

Je bois à votre santé, Monsieur le Président, et à la gloire, et à la prospérité de la France.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Madame,

Je suis profondément touché de la grâce avec laquelle Votre Majesté m'a accueilli dans sa capitale et dans son royaume.

Permettez-moi d'y voir un nouveau gage des relations excellentes qui existent très heureusement entre la France et la Hollande, si justement fière de son indépendance et dont le rôle grandit, chaque jour, en Europe, avec son influence morale.

Dans un sentiment de haute courtoisie, dont j'apprécie tout le prix,

Votre Majesté s'est plue à rendre un délicat hommage à la gloire et au rayonnement des lettres françaises, ainsi qu'à l'éclat de nos productions artistiques. Votre beau pays, Madame, n'a-t-il pas eu, de son côté, de grands philosophes et de grands artistes, qui ont répandu dans le monde les lumineuses clartés de leur génie.

La France, qui se félicitait naguère de voir l'avenir de votre dynastie assuré par la naissance d'une jeune princesse sur la tête de qui reposent tant d'espérances, ne sera pas insensible au bon souvenir que vous avez gardé du séjour que vous avez fait dans sa capitale. Elle est heureuse qu'il me soit donné de vous apporter ici l'hommage de ses meilleurs vœux.

Je bois à la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine-mère, de son Altesse Royale le prince des Pays-Bas, et de son Altesse Royale la princesse Juliana.

Je bois à la gloire et à la prospérité de la Hollande.

— *La commission des affaires musulmanes.* — Le président de la République vient de signer un décret instituant une commission interministérielle qui sera chargée de diriger notre politique musulmane, conformément au vœu émis par la Chambre dans sa séance du 5 avril dernier. Cette institution doit, dans la pensée du gouvernement, être moins un service d'informations musulmanes qu'un organe destiné à rechercher les directions générales qu'il convient de donner à notre politique vis-à-vis des populations musulmanes de l'empire colonial français et des solutions des affaires musulmanes communes aux différents départements ministériels intéressés. Cette commision, qui se réunira obligatoirement une fois par mois, comprendra : le ministre des Affaires étrangères, président, le ministre des Colonies, le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, des représentants de la sous-direction du Levant et de la sous-direction d'Europe-Afrique aux Affaires étrangères, de la sous-direction d'Afrique au ministère des Colonies, de la direction de l'Algérie au au ministère de l'Intérieur, de la section d'Afrique au ministère de la Guerre, ainsi qu'un représentant pour chacune des colonies suivantes : Algérie, Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française; enfin deux secrétaires avec voix consultative et un secrétaire adjoint nommés par les ministres des Affaires étrangères et des Colonies.

— *Souscription nationale en faveur de la Faculté de médecine et de l'hôpital français de Beyrouth.* — La deuxième liste de la souscription nationale, ouverte par le Comité de l'Asie Française et le syndicat de la Presse parisienne en faveur de la Faculté de médecine et de l'hôpital français de Beyrouth, réunit une somme de 35.760 francs. Le total des deux premières listes est de 136.960 francs. La concurrence étrangère combat en ce moment avec tant d'ardeur l'influence française en Asie Mineure, que nous croyons devoir appeler de nouveau l'attention de nos lecteurs sur l'une des œuvres qui servent le plus utilement le maintien de notre traditionnelle influence. Les souscriptions sont reçues au syndicat de la Presse parisienne,

37, rue de Châteaudun, au Comité de l'Asie Française et dans nos bureaux de la rue Cassette.

Alsace-Lorraine. — *Réunion constitutive du parti national.* — Le parti national alsacien-lorrain a tenu son assemblée constitutive à Strasbourg, le 29 juin. Les promoteurs du parti de l'Union avaient élaboré un programme détaillé qui comprend sept paragraphes et qui expose en termes très précis les principales revendications nationales alsaciennes-lorraines. Nous y retrouvons plusieurs motions présentées sans succès à la Délégation au cours de ces dernières années : l'enseignement du français dans les écoles primaires : la grâce des réfractaires qui ont quitté le pays avant 1890 ; l'abolition des permis de séjour pour les Alsaciens-Lorrains devenus citoyens français ; l'établissement d'un tribunal supérieur administratif ; l'introduction de consulats étrangers ; la participation du pays aux bénéfices de l'exploitation des chemins de fer de l'empire ; la restitution par l'empire des sommes prélevées pour l'administration des douanes, etc. Mais, par-dessus tout, le programme affirme le principe de « l'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains » avec l'autonomie complète au même titre que les Etats confédérés de l'empire allemand, l'attribution des postes de fonctionnaires à des indigènes et le droit absolu au culte de la tradition et du passé. Il se termine de la façon suivante :

Pour les vivants comme pour les morts, nous réclamons le respect des drapeaux qu'ils ont suivis. Nous nous refusons à renier aucun des emblêmes qui ont excité l'enthousiasme et fait la gloire de nos ancêtres, et nous réclamons le droit de mettre sur leurs tombes les insignes qu'ils ont portés.

En échange de la loyale soumission de notre peuple à l'ordre établi, nous revendiquons le respect pour nos souvenirs et nos traditions et la liberté pour le culte de notre passé.

Un Comité d'action, composé de 21 membres à raison de 7 par département, a été nommé à la fin de la réunion. M. Jacques Preiss a été élu président. Paul-Albert Helmer, secrétaire, Th. Hering, trésorier.

Angleterre. — *La crise parlementaire.* — La Chambre des Lords a commencé, le 28 juin, la discussion en comité du *veto bill*. Plusieurs amendements ont été examinés. Le plus important etait celui proposé par lord Cromer, d'après lequel le soin de décider si un bill est uniquement financier serait confié non pas au speaker, comme le prévoit le *veto bill*, mais à un comité composé en parties égales de membres des deux Chambres dont le speaker serait président et dans lequel il aurait seulement voix prépondérante. Lord Haldane, au nom du gouvernement, a déclaré qu'il était impossible d'accepter un tel amendement qui créerait au-dessus du Parlement une nouvelle autorité et donnerait à la Chambre des Lords, en matière finan-

cière, des pouvoirs plus étendus que ceux qu'elle possède actuellement. Après une discussion à laquelle ont pris part lord Morley et lord Lansdowne, l'amendement a été adopté par 183 voix contre 44.

Autriche-Hongrie. — *Le nouveau cabinet autrichien.* — A la suite des élections législatives des 13 et 20 juin derniers, le président du conseil autrichien, M. de Bienerth, ayant donné sa démission comme nous l'annoncions dans notre dernière chronique, le baron Gautsch a été désigné pour prendre sa succession. C'est le seul changement qui s'effectuera pour le moment et le nouveau premier ministre se présentera à la Chambre autrichienne avec les anciens collaborateurs du baron Bienerth. Il est clair d'ailleurs que cette situation n'est que provisoire : le baron Gautsch attendra d'avoir pris contact avec les partis du Reichsrath pour remanier son cabinet. Le ministere est donc ainsi composé : présidence du Conseil, baron Gautsch; Intérieur, comte Wickenburg; Justice, docteur von Hochenburger; Finances, docteur Meyer; Instruction publique, comte Stürgkh; Agriculture, baron Widmann; Travail, M. Marek. Les chemins de fer et le ministère du Commerce sont confiés par intérim aux directeurs ministériels Mataja et von Rœll.

Bulgarie. — *La revision de la Constitution.* — Le Sobranié bulgare a adopté en première lecture et à une grosse majorité le projet de Constitution. Au cours des débats, le président du Conseil des ministres, M. Guéchof, a condamné les attaques dirigées contre le roi lors de l'ouverture de l'assemblée. Il est conforme à une tradition jusqu'ici incontestée que le roi procède à l'ouverture de l'assemblée. Le projet, et en particulier l'article 17, a pour but d'étendre non pas les prérogatives du roi, mais les droits de la nation bulgare qui pourra désormais, comme les autres Etats, conclure des traités secrets, contribuant, comme le montre l'histoire de l'Europe au cours des trente dernières années, à assurer la paix, et qui souvent constituent pour de petits Etats des questions vitales, qu'il s'agisse soit de conventions défensives, soit de conventions offensives. Le ministre de l'Intérieur, M. Ludskanof, a fait ressortir que ce qu'on appelle le régime personnel, sous lequel les gouvernements ne jouissent pas au Sobranié d'une influence correspondant à leur situation et où ce sont les prérogatives du roi qui l'emportent, disparaîtra dès que l'autonomie communale sera assurée.

Italie. — *La mort de la princesse Clotilde et de la reine Maria Pia.* — A dix jours de distance, les deux sœurs du feu roi Humbert, la princesse Clotilde et la reine Maria Pia, viennent de mourir, la première, le 26 juin, en sa résidence de Moncalieri, la seconde, le 5 juillet, à Turin où elle s'était fixée après la révolution portugaise.

Serbie. — *Démission du ministère.* — Le 30 juin, le cabinet de coalition Pachitch, qui se trouvait en voie de reconstitution, a donné

sa démission à la suite d'un conflit survenu entre le ministre du Commerce et le ministre des Finances, au sujet de la conclusion de l'emprunt de la Banque hypothécaire de l'État. Le ministre des Affaires étrangères, M. Milovanovitch, a accepté la mission de former le nouveau cabinet.

Turquie. — *La question d'Albanie.* — En même temps que surgissait la nouvelle complication marocaine provoquée par l'intervention allemande à Agadir, la question de l'Albanie s'est soudain aussi aggravée. Les Malissores, de leur refuge de Podgoritza, au Montenegro, ont élevé de nouvelles prétentions et ont adressé un appel pressant aux puissances. De son côté le roi Nicolas a informé, le 4 juillet, le doyen du corps diplomatique à Cettigné, M. Squitti, ministre d'Italie et le ministre de Russie, M. Arsenief, que « devant les mobilisations « de la Turquie, le Montenegro se voyait obligé également de mobi- « liser ».

II. — ASIE.

Chine. — *Projet de réforme militaire.* — Le ministre de la Guerre, général Yu-Chang, a présenté un projet de réforme de l'armée comprenant les dix points suivants : 1° terminer le recensement général et les listes complètes des jeunes gens en âge de service; 2° diviser la Chine en huit cercles de recrutement où seraient inscrits ensemble Mandchous et Chinois. (On sait que tous les Mandchous sont soldats, quoiqu'ils ne soient pas tous enrôlés sous les drapeaux; ces Mandchous forment les troupes dites de huit bannières, d'après la couleur du drapeau. Les Chinois seraient donc aussi tous soldats, enrôlés ou non, et seraient répartis, pêle-mêle avec les Mandchous, en huit cercles et non plus par province); 3° dans l'Illi, où il existe de magnifiques prairies, on fournira de chevaux la cavalerie chinoise; 4° dans chaque province une commission militaire perfectionnera les plans relatifs à la guerre; 5° un grand arsenal central sera établi pour fournir à l'armée des armes et des munitions uniformes; 6° des chemins de fer uniront les frontières, est, ouest et nord ; pour le Sud, les communications sont faciles; 7° exploiter les richesses naturelles, fer et charbon, de la Chine pour servir à la fabrication des armes et pour cela s'aider des capitaux étrangers; 8° transporter le peuple de l'intérieur vers la Mandchourie et la Mongolie ; 9° développer le commerce et l'industrie pour augmenter les échanges, afin de trouver en Chine même tout ce qui est nécessaire à l'habillement et à l'approvisionnement de l'armée; 10° alliance de la Chine avec les pays musulmans pour avoir des appuis militaires en Asie et pour renforcer le sentiment national chinois chez les belliqueuses populations musulmanes de l'empire.

II. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale Française.— *Le régime des armes et des munitions.* — Le décret du 4 mai 1903, qui a unifié pour l'ensemble de l'Afrique Occidentale Française le régime des armes et des munitions, prévoit, dans son article 11, l'application d'une amende de 500 francs à 1.000 francs à toute personne convaincue soit d'avoir introduit, cédé ou vendu dans les colonies du gouvernement général des armes prohibées ou leurs munitions, soit d'avoir fait subir à des armes de traite des transformations les rendant assimilables à des armes perfectionnées. L'expérience a démontré l'imperfection de ce système de répression qui, insuffisamment redouté, notamment de la part des indigènes, ne permet pas à l'administration de faire assez strictement respecter les dispositions de la réglementation en vigueur et de lutter avec toute l'efficacité désirable contre le commerce interdit. Aussi M. Ponty, gouverneur général, a-t-il pensé que dans ces conditions il importait d'aggraver la rigueur des pénalités existantes. Il a donc proposé d'instituer des peines d'emprisonnement variant de six jours à six mois qui, suivant le cas et au gré des tribunaux, seraient appliquées aux infracteurs isolément ou cumulativement avec les sanctions pécuniaires. Le ministre des Colonies vient de faire signer un décret conforme aux propositions de M. Ponty.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le traité d'arbitrage anglo-américain.* — Un communiqué officiel de la Maison-Blanche annonce que le traité d'arbitrage intégral anglo-américain peut être considéré comme conclu. Il ne reste à régler que de menus détails de rédaction. La convention comprend même les questions d'honneur et d'intégrité territoriale et crée une cour générale d'arbitrage. Toute la question est de savoir si le traité sera prêt avant l'ajournement du Congrès qui, en raison de la chaleur régnant à Washington, a hâte de se séparer. Le président Taft enverra le plus tôt possible la convention au Sénat. On s'attend à ce que la Chambre Haute use dans toute son ampleur de sa prérogative de faire et défaire les traités et discute à fond les cas d'arbitrage, mais on croit qu'en présence des manifestations de l'opinion publique, qui est en faveur de l'application la plus large de l'arbitrage intégral, la convention trouve une résistance insurmontable parmi les sénateurs. On pense même qu'elle pourrait être votée avant le traité de réciprocité avec le Canada, qui est vivement combattu.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le port de Paris.* — Le port de Paris est l'objet d'un trafic considérable qui dépasse notablement celui du premier port de commerce de notre littoral maritime [1]. Ce trafic s'est élevé, en 1909, au total de 10.940.525 tonnes, transportées par 48.741 bateaux, comprenant tous les types en usages sur les réseaux du Nord, de l'Est, du Centre et du Sud-Est, depuis le petit bateau du Berry jusqu'au grand chaland de la basse Seine. Ce mouvement se décompose comme il suit :

	Année 1909			Année 1908		
	Nombre de bateaux chargés et radeaux	Poids des marchandises transportées		Nombre de bateaux chargés et radeaux	Poids des marchandises transportées	
	—	—		—	—	
		Tonnes	%		Tonnes	%
Expéditions..	13.517	2.566.090	23	12.903	2.264.934	22
Arrivages....	27.248	6.167.414	57	26.598	6.297.736	60
Transit.....	6.813	1.809.801	17	6 927	1.620.797	15
Trafic local..	1.163	307.220	3	1.091	345.800	3
Total.....	48.741	10.940.525	100	47.519	10.529.267	100

Ces résultats présentent, par rapport à ceux de 1907 et pour l'ensemble du trafic, une différence en plus de 2,9 %.

II. — AFRIQUE.

Ile Maurice. — *Mouvement commercial pendant l'année* 1908. — Le chiffre total des exportations, d'après les renseignements publiés par la direction générale des douanes de l'île Maurice, s'est élevé, pendant l'année 1908, à 35.790.226 roupies 93, soit en francs [2] 59.650.354 fr. 35; il avait été, pendant les deux années qui précèdent, en 1907 : de 35.220.162 roupies ou de 58.700.246 fr. 51; en 1906 : de 33.660.006 roupies ou de 56.099.875 fr. 60.

L'exercice qui nous occupe présente donc un léger excédent de 570.064 roupies sur le précédent et de 2.130.220 roupies, sur celui de 1906; dans ces conditions l'année peut, pour ce qui concerne les exportations, être considérée comme d'une bonne moyenne.

D'après les statistiques publiées par la direction générale des

---

[1] Le poids des marchandises, entrées et sorties, à Marseille, s'est élevé à 7.803.793 tonnes de 1.000 kilogrammes pendant l'année 1909.

[2] Pour l'uniformité de ce travail, toutes les roupies sont converties en francs, au change moyen de 50 %, ce qui ramène la valeur nette de la roupie à 1 fr. 666.

douanes de Maurice, les importations générales des trois dernières années ont été les suivantes :

1908.....	30.219.964	roupies ou	50.366.608 fr.	65
1907.....	31.161.025	—	51.933.169	93
1906.....	29.588.255	—	49.313.738	61

Si on prend ces chiffres comme exacts, les importations générales, en 1908, représenteraient, par rapport à l'exercice précédent, une diminution de 942.061 roupies et une augmentation de 631.709 roupies sur l'année 1906.

Mais si on diminue des chiffres des importations générales le montant des espèces monnayées, reçues dans la colonie pendant ces trois mêmes années, et qui ont été : en 1908. de 4.018.439 roupies ; en 1907, de 5.374.444 roupies et en 1906, de 1.151.663 roupies, on verra que les importations de marchandises seules (ce qui nous occupe), n'ont été : en 1908, que de 26.201.525 roupies, en 1907, 25.786.581 roupies et en 1906, 28.436.592 roupies.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Les importations en* 1909. — Au cours de la dépression économique qui a suivi la crise financière de la fin de 1907, les importations ont faibli sensiblement et perdu l'avance qu'elles avaient acquise pendant les années de prospérité 1906 et 1907.

De 1.423.169.820 dollars en 1907, elles sont tombées à 1.116.674.087 dollars en 1908.

Durant cette même année 1908, les stocks en magasin se sont épuisés et l'année 1909 s'ouvrait dans de bonnes conditions pour déterminer un puissant courant d'importations. De plus, celles-ci ont été stimulées par la revision dans un sens encore plus protecteur du tarif américain qui comportait, en outre, l'abrogation des conventions commerciales. Tandis qu'il en était temps encore, les importateurs ont voulu profiter des droits anciens pour effectuer de larges approvisionnements. Il en est résulté un élan sans précédent, plus particulièrement dans l'importation des produits de luxe. Aussi le chiffre des importations en 1909 a-t-il dépassé celui de l'année 1907 et atteint le total de 1.475.612 dollars. Les pays importateurs sont par ordre d'importance :

Grande-Bretagne.....	274.000.000	dollars
Allemagne.....	161.900.000	—
France.....	132.000.000	—
Brésil.....	117.000.000	—
Cuba.....	107.000.000	—
Canada.....	87.300.000	—
Japon.....	63.900.000	—
Italie.....	50.100.000	—
Indes anglaises.....	46.300.000	—
Hollande.....	30.900.000	—
Chine.....	23.000.000	—

Les fêtes du couronnement.

Le roi George : « Ils s'agenouillent comme des hommes ! »

Kikeriki (Vienne).

La route de la paix.

La civilisation : « Jamais je ne pourrai arriver au temple de la *Paix*, si je ne me débarrasse de cette moisson de baïonnettes. »

Liberal Monthly (Londres).

Les gardiens de la paix.

Avec ces deux gaillards pour les surveiller, les autres n'ont qu'à se tenir tranquilles.

Minneapolis Journal (Minneapolis).

La presse humoristique vient d'être interdite en Turquie.

Les journaux européens : « Toutes nos condoléances ! » *Pasquino* (Turin).

Dans deux mille ans.

L'Archéologue : « C'est stupéfiant. En quarante ans de distance, cette différence ! »

Dur's Elsass (Strasbourg).

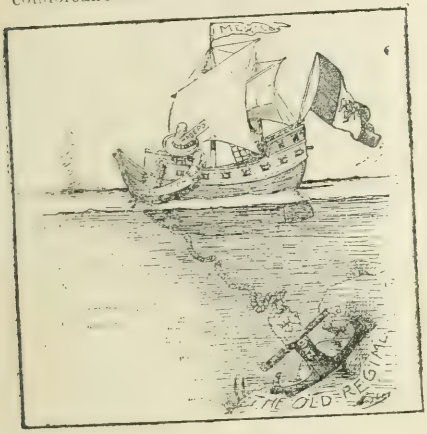

La galère mexicaine.

Où va-t-elle ?

Banner (Nashville).

La crise parlementaire.

La souris (la Chambre des Lords) : « Je suis perdue ! »

Weekly Chronicle (Newcastle).

La première victime.

Pall Mall Gazette (Londres).

Un cauchemar !

Westminster Gazette (Londres).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. de Franqueville, consul de 2e cl., est nommé à Para;
M. Lucciardi, vice-consul de 1re cl., est nommé à Constantza;
M. Marchand, vice-consul de 1re cl., à Larache, est nommé à Tétouan.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Bourerd est nommé au command. de la compag. indigène du genie au Tonkin.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Afrique Equatoriale. — M. Gravier, *offic. interprète de 2e cl.*, est désig. pour le Tchad.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs de bataill.* Cluzeau et Sarran; le *capit.* Lemaire et les *lieut.* Vaussion et Cau sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Ferry est désig. pour le 2e sénégalais;

M. le *lieut.* Hébuterne est désig. pour le 1er sénégalais à la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Alessandri est placé au 4e sénégalais;

MM. les *lieut.* Derville et Dor sont affectés au bataill. sénégalais de Mauritanie.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Guillot est désig. pour le bataill. du Moyen-Congo.

Madagascar. — MM. les *lieut.* Jan, Barckausen, Chanquelin et Bouguen sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Ballieu est nommé sous-directeur à Hanoï.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Thiébaux est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'*adjoint* Busy est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* Michaux est désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Sombardier et l'*offic. d'admin.* Guérin sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. l'*offic. d'administ. ppal* Le Bihan-Pennanros est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

MINISTÈRE DE LA MARINE

CORPS DE SANTÉ

Levant. — M. le *méd. de 1re cl.* Candiotti est désig. pour la *Jeanne-Blanche* à Constantinople.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 31 mai 1911, les pouvoirs de M. François Gaudart, membre suppléant du conseil privé des Etablissements français dans l'Inde, ont été renouvelés pour une période de deux années;

M. Beurdeley, chef de bureau au ministère, est mis à la disposit. du gouvern. général de l'A. O. F.

Sont nommés :

Juge suppléant au tribunal de première instance de Dakar (Afrique Occidentale), M. d'Arnauld de Vitrolles ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Dakar (Afrique Occidentale M. Hercourt;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Canthô (Indochine), M. Dupré;

Juge de paix à compétence étendue de Kaolack (Afrique Occidentale), M. Cressent;

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Noyer ;

Juge au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Périssé;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Fort-de-France, M. Leboucher ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cotonou (Afrique Occidentale), M. Niocel ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Pezet;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Jalade ;

Conseiller à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Le Paisant;

Procureur de la République à Grand-Bassam (Afrique Occidentale), M. Allard ;

Attaché au parquet du procureur général de Madagascar, M. Foucque ;

Attaché au parquet du procureur général de Madagascar, M. Vaucelle ;

Attaché au parquet du procureur général de l'Indochine, M. Garrigues ;

Juge de paix à Saint-André (Réunion), M. Félix ;

Juge de paix à Saint-Paul (Réunion), M. Joly ;

Greffier du tribunal de première instance de Chandernagor (Inde), M. Dubos;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Brazzaville (Afrique Equatoriale), M. Béteille ;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Libreville (Afrique Equatoriale), M. Chauvet ;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Kaolack (Afrique Occidentale), M. Pinasseaud ;

Greffier de la justice de paix de Saint-Denis (Réunion), M. Turpin de Morel ;

Greffier de la justice de paix Saint-Paul (Réunion), M. Brial.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

De Bordeaux au Tchad par Brazzaville (notes de voyages et de campagnes), par le capitaine DESCHAMPS. Un volume in-8° orné de cinquante reproductions photographiques et de quatre cartes. Préface de M. Eug. Etienne, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

Le capitaine Deschamps vient de passer près de cinq années au Tchad, en deux séjours consécutifs coupés seulement par un congé de six mois. Le livre si intéressant qu'il publie aujourd'hui est le récit pittoresque de ses impressions de route de Bordeaux au Tchad — il faut de quatre à cinq mois pour accomplir ce long voyage — et le journal de son existence militaire en 1908. D'un bout à l'autre, le livre est singulièrement attachant. On y apprendra, par l'exemple, ce que vaut l'énergie, l'endurance et l'intelligence au service de la patrie dans l'un des coins les moins favorisés de notre magnifique empire colonial. Il faut lire notamment, entre tant de pages attachantes, le récit du combat de Djoua, près de Koundjourou, où

le capitaine Deschamps, à la tête de ses braves spahis, assaillit, un contre vingt, les soldats redoutables de l'aguid Mahamid, le chef suprême des bannières de Doudmourrah, et les mit en déroute complète, après une lutte terrible dans laquelle l'aguid Mahamid fut tué avec deux de ses fils. « On « est heureux et fier, écrit à ce propos M. Eug. Etienne, de voir ainsi ce « que peut accomplir l'officier colonial pour l'honneur du drapeau, pour « la patrie! »

Le Sionisme, par Angel Marvaud. Préface de Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut. Paris, librairie Ploud, 7, place Saint-Sulpice.

Les éléments de cette étude ont été recueillis par notre collaborateur Angel Marvaud, au cours d'une enquête faite par lui, en 1909, sur le Sionisme, ses origines et son développement. Elle sera lue avec d'autant plus d'intérêt aujourd'hui que le sionisme est en ce moment l'objet de très vives polémiques en Turquie, et que la pénétration européenne au Maroc, où les juifs occupent depuis des siècles une situation toute spéciale, va donner un nouvel intérêt au rôle de l'Alliance israélite universelle. M. Marvaud est un guide sûr en cette matière délicate.

Soldats académiciens (1634-1911), par A. Dry (colonel Fleury). Paris, librairie militaire Berger-Levrault.

Dans cette brochure, l'auteur rappelle les noms et les titres des hommes d'épée élus à l'Académie depuis trois cents ans et ces courtes biographies, nourries de faits et de dates, sont d'un rare intérêt historique et littéraire.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Blessure mal fermée (notes d'un voyageur en Alsace-Lorraine), par Georges Ducrocq. Un vol. in-16 de 202 pages. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1911.

Procès-verbaux de la conférence consultative (34e session, novembre 1910). Un vol. in-8° de 128 pages. Imprimerie rapide, 1910.

Discours prononcé par M. W. Ponty, gouverneur général de l'A. O. F., à la session de juin 1911, du Conseil du gouvernement. Imprimerie du gouvernement général, Gorée, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*juin* 1911). R. de Caix : Une œuvre française menacée. — Jean Rodes : La situation dans la Chine du Sud. — G. Salé : Les chemins de fer indochinois. — Ch.-Eudes Bonin : Les tribus de frontière et la pénétration anglaise du Haut-Assam.

Société de Géographie commerciale de Paris (*juin* 1911). G. Blondel : Paris Port de Mer. — G. Gravier : L'émancipation économique de la Serbie.

La Quinzaine coloniale (25 *juin* 1911). La nouvelle commission du régime douanier colonial et le rapport des colonies au Sénat.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (1° *luglio* 1911). P. Kozlov : Spedizione nella Mongolia e nel Seciuan.

Rivista marittima (*giugno* 1911). D. Zavagli : Il canale di Panama. — Prof. Alberto Alessio : Sopra un problema di navigazione aerea.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE JEU DE L'ALLEMAGNE

Nous avouons n'avoir pas partagé la surprise générale qu'ont causée depuis quinze jours les exigences « diplomatiques » des Allemands et les procédés « militaires » des Espagnols.

En ce qui concerne ces derniers, il suffit de les avoir quelque peu étudiés hors de leur péninsule pour savoir qu'aux colonies leur caractère impulsif les expose à des écarts de conduite, dont notre agent consulaire et notre officier instructeur d'El-Ksar viennent de faire l'expérience. Il n'y a aucune bonne raison, si notre gouvernement ne montre pas l'énergie nécessaire, pour qu'il ne se passe pas au Maroc, dans la zone espagnole, des scènes analogues à celles qui se sont passées dans d'autres zones espagnoles, à Cuba par exemple. En tout cas nous avons dores et déjà avec l'Espagne un compte ouvert, qui sera, il faut l'espérer, réglé en temps et lieu.

Quant aux demandes exorbitantes de M. de Kiderlen, comment s'étonner qu'il les ait produites quand il nous a vus si empressés à reprendre la négociation ébauchée à Kissingen, et que la brutale interruption d'Agadir aurait dû nous faire ajourner? Si on avait laissé M. Jules Cambon jouir de son congé à Paris, et adressé à la Wilhelmstrasse, par notre chargé d'affaires, une note de protestation que l'Angleterre et la Russie auraient appuyée en *termes identiques*, on aurait évité un malentendu. Mais quand notre ambassadeur à Berlin a été invité à rejoindre sans délai son poste, et qu'à peine sorti de wagon il est entré en conférence, M. de Kiderlen a pu croire que sa manière forte était décidément la bonne, et brusquement il a ouvert son jeu : consolidation des avantages économiques précédemment consentis à l'Allemagne au Maroc, cession du Congo français maritime jusqu'à la Sangha, transfert à l'Allemagne du droit de préemption que la France possède sur le Congo belge. A vrai dire ce dernier sacrifice, que nous ne serions pas libres de consentir sans l'acquiescement d'un tiers, est tellement extraordi-

naire qu'on doute qu'il ait été réellement demandé à M. Cambon. Mais comme c'est par des « indiscrétions » de source allemande que nous en avons eu connaissance, il est à peu près certain que M. de Kiderlen, à supposer qu'il n'ait pas traité avec son interlocuteur la question du Congo belge, a voulu tout au moins lancer dans cette direction un ballon d'essai.

On s'est récrié sur la maladresse allemande! Passe encore pour la demande du Congo français. La psychologie tudesque, quand elle s'applique à l'étude de l'âme française, est sujette à de si grossières erreurs! Tant d'Allemands, nous jugeant sur nos apparences, souvent fâcheuses il est vrai, attribuant aux criailleries de nos socialistes et aux boniments de nos pacifistes une importance qu'ils n'ont pas, s'imaginent naïvement que nos gouvernants sont résignés à tout pour éviter la guerre! Mais qu'un politique aussi intelligent que M. de Kiderlen se soit radicalement trompé non seulement sur l'opinion publique en France, mais aussi sur les sentiments des Anglais, qu'il n'ait pas prévu la levée de boucliers britanniques qu'allait provoquer l'affaire du Congo belge, voilà qui semble singulier à beaucoup de gens. Il n'est pas besoin d'être grand clerc en matière coloniale pour savoir que les Anglais considèrent maintenant leur domaine africain comme le plus beau fleuron de leur couronne, et que la continuité de leur domination du Cap au Caire est pour eux un dogme intangible. Et de fait, rarement déclarations ont été plus catégoriques que celles du *Times* dans son *leading* article du 20 juillet, et de M. Lloyd George, qui n'est pourtant point belliqueux par tempérament. Faut-il donc renoncer à comprendre l'incartade de M. de Kiderlen? Tel n'est pas notre avis.

Nous avons souvent répété ici que les ambitions coloniales allemandes n'étaient pas tant dans l'Afrique du Nord que dans l'Afrique équatoriale et *australe*. Et nous croyons avoir été les seuls à soulever à propos du Maroc, il y a déjà trois mois, la question des colonies portugaises. Voilà qu'en ces derniers jours la presse quotidienne commence à s'en occuper. Le *Times* y fait une claire allusion dans son article du 20 juillet. La *Pall Mall Gazette* insiste sur l'avenir incertain du Portugal. Le correspondant londonien de l'*Echo de Paris* exhume le traité anglo-allemand de 1898 relatif au partage éventuel des colonies portugaises. Le *Berliner Tageblatt* fait de même et rappelle que ce traité attribuait l'Angola à l'Allemagne[1]; il ajoute

[1] Ceci est d'ailleurs inexact. Le traité n'attribuait à l'Allemagne que le *Sud* de l'Angola et le *Nord* du Mozambique. Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 1er mai 1911.

que le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères semble décidément concevoir un vaste empire allemand allant de la côte de Guinée au fleuve Orange. Il ne s'agit pas ici de couper transversalement l'Afrique pour rejoindre l'Est-Africain allemand par le Congo belge. Néanmoins, le *Berliner Tageblatt* ne se dissimule pas que cette mainmise sur tout le littoral atlantique de l'Afrique australe jusqu'à l'Orange est peut-être difficile à réaliser à l'heure actuelle. Mais ne pourrait-on l'amorcer par l'annexion d'une partie de l'Angola?

Dès lors, les propositions de M. de Kiderlen s'éclairent d'un jour nouveau. Abandonnant l'idée, longtemps caressée, d'un aparté avec la France à propos du Maroc, qu'aurait suivi un autre aparté avec l'Angleterre sur l'Afrique australe, il se résignerait à converser simultanément avec l'une et avec l'autre. Et de même que le coup d'Agadir à l'adresse de la France était une invite à causer Congo, le coup du Congo belge à l'adresse de l'Angleterre serait une invite à causer Portugal. L'Angleterre fera-t-elle la sourde oreille, elle qui depuis la chute de M. Chamberlain a toujours évité de donner un prétexte à l'Allemagne de réclamer l'exécution du traité de 1898? Alors on ferait naître un incident. Nous attirions l'attention, au mois de mai, sur l'état troublé du Mozambique. Comme de ce côté on ne parle plus de rien, l'incident viendra peut-être de l'Angola. Déjà le *Vorwaerts*, l'enfant terrible de la presse allemande, a signalé les projets du gouverneur Seits, du Sud-Ouest-Africain allemand, et ses visées sur le territoire de l'Ouambo, voisin du district de Mossamédès.

Si telles sont bien les intentions de l'Allemagne, il n'est pas exagéré de dire que c'est là une politique de casse-cou. Mais M. de Kiderlen est ambitieux et veut avoir *son parti à lui*. Non content d'être passé brusquement, du poste secondaire de Bucarest, à la tête de la diplomatie allemande, il tient peut-être à mériter le titre de fondateur d'un grand empire colonial. Reste à savoir si, au moment critique, la faveur impériale qui lui a déjà été retirée une fois ne la lui sera pas une seconde. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à nous émouvoir. M. de Kiderlen nous rend le grand service de cimenter l'Entente cordiale et la Triple Entente, de réveiller l'opinion publique anglaise. Et voici qu'en France nous prenons pour le commandement suprême de nos armées d'excellentes mesures, que les interpellations parlementaires avaient été impuissantes à provoquer...

Commandant DE THOMASSON.

LES RÉSULTATS

DE

LA CONFÉRENCE IMPÉRIALE BRITANNIQUE

La Conférence impériale britannique a tenu sa session à Londres du 22 mai au 22 juin. Les diverses questions dont le programme a été donné ici même [1] ont été successivement examinées, et la discussion de quelques-unes d'entre elles a provoqué des déclarations de principe intéressantes.

Il convient tout d'abord de signaler le caractère nouveau qu'a présenté la Conférence impériale de 1911. Alors que, pour les précédentes, les délégués des colonies n'étaient à Londres qu'en qualité d'invités et d'hôtes du Colonial Office, cette fois-ci, par suite de la résolution votée par la Conférence de 1907, les premiers ministres des Dominions [2] se sont trouvés sur un pied d'égalité presque parfaite avec le premier ministre du Royaume-Uni. Suivant une heureuse expression de la presse anglaise, c'est *primus inter pares* que celui-ci siégeait au milieu de ses collègues et dirigeait leurs débats.

Cette résolution de 1907, dont les conséquences furent si importantes, avait été timidement formulée sous l'apparence d'une requête et d'une « pieuse espérance » : « Ce serait une « mesure avantageuse pour l'Empire de réunir tous les quatre « ans [3] une conférence appelée Conférence impériale, dans « laquelle les gouvernements des diverses parties de l'Empire « examineraient et discuteraient entre eux les questions d'inté- « rêt commun... »

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mai 1911.

[2] Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada; l'honorable A. Fisher, premier ministre d'Australie; sir Joseph Ward, premier ministre de la Nouvelle-Zélande ; le général Louis Botha, premier ministre de l'Afrique du Sud; l'honorable sir E. Morris, premier ministre de Terre-Neuve. Chacun des premiers ministres était assisté par plusieurs de ses collègues. Citons parmi ceux qui ont pris la part la plus importante aux débats : les honorables E. L. Batchelor, ministre des Affaires extérieures, et G. F. Pearce, ministre de la Défense d'Australie.

[3] Les précédentes conférences ne s'étaient pas tenues à des intervalles réguliers. La première eut lieu en 1887, à l'occasion du premier Jubilé de la reine Victoria, sous le ministère de lord Salisbury; la seconde en 1894, lord Rosebery étant premier ministre; celles de 1897 et 1901 coïncidèrent respectivement avec les fêtes du second Jubilé de la reine et du couronnement d'Edouard VII, lord Salisbury étant encore à la tête du gouvernement. Enfin celle de 1907 fut convoquée par sir Henry Campbell Bannermann.

Une preuve du succès qu'elle rencontra dès le début, c'est que, malgré la forme vague et atténuée sous laquelle elle avait été présentée, elle apparut dans le rapport officiel sous le titre très net de « Constitution impériale ».

Comme le dit M. Asquith dans son discours d'ouverture : « Aujourd'hui, nous sommes autour de cette table six premiers « ministres, qui tenons tous notre charge du même roi et à « qui le droit de l'exercer a été conféré par le suffrage et le « vote d'une démocratie libre. »

Dans ce discours, M. Asquith a posé d'une façon très nette la question des relations qui doivent exister entre les diverses parties de l'Empire : « Au début de l'ère victorienne, les « hommes d'Etat envisageaient deux solutions pour le pro- « blème colonial : l'une était la centralisation, c'est-à-dire le « gouvernement par les bureaux de Downing Street de toutes « les parties extérieures de l'Empire ; l'autre, la désintégration, « c'est-à-dire le consentement, peut-être l'encouragement de « la métropole à une série d'essaimages successifs, par lesquels « chaque communauté arriverait à une existence souveraine et « indépendante, comme ont fait les colonies américaines. Mais « après soixante-dix années d'évolution impériale, on peut « dire qu'aucune de ces théories n'est plus soutenue aujourd'hui « ni chez nous, ni dans aucune des parties de l'Empire. Nous « avons été préservés de leur adoption par la faveur de la Pro- « vidence ou, pour adopter une hypothèse plus orgueilleuse, « par l'instinct politique de notre race ; et à mesure que le « système de la centralisation apparaissait comme plus impos- « sible, celui de la désintégration devenait plus absurde. Aussi « bien dans le Royaume-Uni que dans chacune des commu- « nautés que vous représentez, chacun de nous est et prétend « demeurer maître chez lui : c'est l'essence de notre poli- « tique... »

I. — Le Parlement impérial et la réorganisation de l'office colonial.

Dès le début, M. Asquith a tenu à donner son avis sur la motion que devait présenter la Nouvelle-Zélande pour le resserrement des liens impériaux au moyen d'un conseil impérial permanent. Il a déclaré que, sans vouloir préjuger de la discussion à venir, il affirmait la nécessité de maintenir le principe de la responsabilité ministérielle devant le Parlement.

Il semble bien d'ailleurs que cette question ait été posée

mal à propos, à en juger par l'accueil qu'elle a reçu, non seulement du gouvernement britannique, mais des premiers ministres des autres Dominions.

Sir Joseph Ward a proposé de créer un Conseil d'Etat impérial, composé des représentants des Dominions, chargé en théorie et en pratique de renseigner le gouvernement impérial sur toutes les questions affectant les intérêts des Dominions. Il se basait sur la nécessité d'assurer l'unité impériale, l'organisation de la défense, et une égale répartition des charges résultantes entre les diverses parties de l'Empire. En outre, les Dominions devaient être représentés dans un Parlement impérial de défense, dont les attributions seraient de décider la paix et la guerre, de diriger la politique étrangère et de conclure les traités internationaux, en tant qu'ils affectent l'ensemble de l'Empire; en un mot, de connaître de toutes les questions impériales. Chaque pays aurait un représentant par 200.000 habitants, ce qui en donnerait 37 au Canada, 25 à l'Australie, 7 à l'Afrique du Sud, 6 à la Nouvelle-Zélande, 2 à Terre-Neuve, contre 220 au Royaume-Uni. On créerait aussi un Conseil impérial de défense, composé de deux représentants de chaque pays.

Sur ce point particulier, M. Asquith a observé que, dans ce conseil de douze membres, le Royaume-Uni n'en aurait que deux à opposer aux dix des Dominions.

De leur côté, sir Wilfrid Laurier et M. Fisher ont fait remarquer qu'il s'agissait en réalité d'un corps législatif qui aurait le pouvoir de créer des dépenses sans avoir la responsabilité de se procurer les ressources correspondantes : prétention inadmissible.

Enfin M. Asquith a insisté sur ce que cet organisme ne visait rien moins qu'à détruire l'autorité du Royaume-Uni en une matière aussi importante que les relations extérieures : il serait en contradiction avec les principes fondamentaux de la Constitution de l'Empire. Le Premier Anglais convint d'ailleurs qu'il était plus facile d'exprimer des vœux abstraits en faveur d'une union plus intime que de les traduire en termes pratiques.

Devant cet accueil [1], sir Joseph Ward a retiré sa résolution.

---

[1] Même en Nouvelle-Zélande, le projet de sir Joseph Ward eut une très mauvaise presse. *Le New-Zealand Times* écrit : « Les paroles de M. Chamberlain sont toujours « vraies : les differentes parties de l'Empire sont unies par des liens de senti- « ment, et il est inadmissible de leur substituer une chaîne dont le poids risque- « rait de les blesser. »

Le Dominion : « Cet échec est pour nous le sujet d'une satisfaction sans limites,

Le même jour il en a déposé d'autres, visant la reconstitution du Colonial Office. Le département des Dominions devait être complètement séparé de celui des colonies de la Couronne et chacun placé sous la direction d'un sous-secrétaire permanent distinct. Le secrétaire d'Etat pour les Colonies prendrait le titre de secrétaire d'Etat impérial. Les hauts délégués (high commissioners) des Dominions seraient admis aux séances du Comité de Défense, s'entretiendraient avec les ministres étrangers des affaires commerciales, industrielles et sociales concernant leurs Dominions, enfin ils seraient le seul intermédiaire entre le gouvernement impérial d'une part et les gouvernements des Dominions et les gouverneurs généraux de l'autre.

Le gouvernement a répondu par un contre-projet destiné à assurer la continuité de l'action de la Conférence. Déjà celle de 1907 s'en était préoccupée : elle avait décidé que pour les questions importantes exigeant une consultation entre deux ou plusieurs gouvernements, et ne pouvant pas être reculées jusqu'à la prochaine réunion, des conférences subsidiaires seraient tenues dans l'intervalle. La Conférence de Défense réunie en 1909 en est un exemple.

Ces conférences subsidiaires devaient être remplacées par un « Conseil permanent de la Conférence impériale », comprenant le secrétaire d'Etat et les sous-secrétaires, parlementaire et permanent, et les hauts délégués des Dominions ou leurs représentants. Il serait purement consultatif, sans aucun pouvoir exécutif.

Cette idée n'a rencontré qu'un médiocre succès. Seules l'Australie et la Nouvelle-Zélande en approuvèrent le principe, comme un moyen d'établir une continuité d'action entre une conférence et la suivante. Mais le Canada, l'Afrique du Sud et

---

« et sir Joseph Ward doit se rendre compte aujourd'hui que l'Empire ne peut pas « être refait d'un trait de plume. Le meilleur service que nous puissions lui rendre « est de mettre notre pays dans une situation financière, morale et économique telle « qu'il soit un membre sain dont l'Empire puisse se servir au moment d'une grande « crise. »

D'autres journaux sont encore plus violents : l'un parle de bluff, et un autre regrette pour la réputation de sir Joseph Ward qu'il ait mis ce projet en avant.

Il faut signaler la résolution prise à ce sujet par le Comité de l'Association pour l'arbitrage international et la paix : « Le Comité exprime sa satisfaction que la « conférence coloniale ait rejeté un projet de conseil central impérial qui aurait « sérieusement entravé la liberté respective du Royaume-Uni et des gouvernements « coloniaux, qui aurait mis l'Inde dans une situation d'infériorité vis-à-vis du reste « de l'Empire, et, en donnant une importance anormale à la question de la défense « impériale, aurait risqué d'accroître la tendance aux paniques militaires et « navales. »

Terre-Neuve observèrent qu'on ne pouvait pas conférer à un pareil comité des fonctions de quelque importance sans le faire empiéter sur les attributions des cabinets responsables. Il y avait là une nouvelle contradiction avec les sains principes de la Constitution anglaise, qui « veulent qu'un tel Comité « soit composé, non pas de fonctionnaires, mais de citoyens « élus par leurs concitoyens et responsables vis-à-vis d'eux ». Comme le dit le général Botha, « aucun gouvernement ne se « résoudra jamais à être régi par ce Comité ».

M. Harcourt a retiré la proposition. Quelque temps après, dans un discours prononcé au douzième dîner annuel du Corona Club, il s'est félicité d'avoir pu conserver intacte l'organisation du Colonial Office, auquel d'ailleurs les Dominions avaient rendu un hommage bien mérité.

Ainsi le problème demeure sans solution, ou plutôt la solution fédéraliste que, dès 1899, malgré la recommandation d'Adam Smith, lord Grey déclarait d'une difficulté insurmontable, est écartée pour longtemps. Il faut donc chercher le progrès dans le sens d'une union plus intime entre les parties de l'Empire.

Actuellement, la continuité de l'œuvre de la Conférence, l'étude et la mise au point des détails sont assurés dans une certaine mesure par le secrétariat permanent. Une amélioration logique serait de placer cet organe sous la direction immédiate du premier ministre. S'il doit rester, comme il l'a été cette année, l'inspirateur et le directeur des débats, il est tout naturel qu'il ait sous son contrôle l'exécutif de la Conférence. En 1907, cette idée avait été combattue par des arguments que personne n'eût osé reproduire en 1911. « Pourquoi, disait-on, la Confé- « rence doit-elle avoir un exécutif spécial, quand le Colonial « Office est là pour en tenir lieu, et quel besoin pour elle de « dépendre directement du premier ministre? » La réponse à cette objection a été donnée cette année par M. Asquith, qui n'a pas eu de peine à montrer que les questions concernant le commerce, les traités, la défense, veulent être suivies par un organe d'exécution spécial, contrôlé par le premier ministre du Royaume-Uni.

Mais le progrès ainsi réalisé demeurerait insuffisant si les Dominions eux-mêmes n'assuraient pas la continuité des vues et l'intimité de l'union en créant des ministres spécialement chargés des affaires impériales. Il y aura là, pour eux, un apprentissage délicat : tenus jusqu'ici en tutelle, en matière diplomatique et militaire, les ministres coloniaux manquent en effet d'expérience. Pourtant le moment est venu où les

Dominions ne se reposeront plus sur la mère patrie du soin de leurs relations avec l'étranger et de leur défense.

La république australienne a déjà créé un département des Affaires extérieures, actuellement confié à M. Batchelor, qui assistait à la Conférence. Elle attache à ce portefeuille l'importance qu'il mérite : le titulaire n'en a jamais d'autres et a souvent été le premier ministre. L'Australie a également un département particulier pour la Défense, dont M. Pearce est aujourd'hui le chef. Le Canada vient seulement de réaliser cette réforme : le cabinet du premier ministre a un secrétaire spécial pour la correspondance impériale et étrangère. La Défense est partagée entre MM. Bradeur et Frédéric Borden, l'un à la Guerre, l'autre à la Marine. Enfin, dans la Nouvelle-Zélande et dans l'Afrique du Sud, il n'y a pas de ministère des Affaires étrangères, et le ministre de la Défense y cumule d'autres attributions[1].

Ainsi, sauf l'Australie, car l'institution est trop récente au Canada pour avoir pu porter ses fruits, les Dominions ne sont pas organisés pour assurer dans des conditions convenables leurs relations extérieures. Il n'y a, disent la plupart des impérialistes anglais, qu'un ministre directement responsable vis-à-vis de son Parlement respectif qui puisse donner à la politique impériale, dans les conditions actuelles, le caractère représentatif essentiel à sa force et à son succès. C'est seulement quand tous les Dominions auront suivi l'exemple australien que la coopération complète sera en voie de réalisation, sans toutefois porter atteinte à l'autonomie que chacun désire conserver.

***

Sir Joseph Ward ne s'est pas rangé à cette opinion. Dans un meeting de l'Institut royal colonial, il a prononcé sur ce sujet de graves paroles. Il reconnaît les services qu'a rendus la conférence en exposant et discutant les questions qui sont d'intérêt général pour l'Empire. Mais si l'Empire n'a d'autres moyens pour assurer son unité qu'une réunion tous les quatre ans des premiers ministres autour d'une table à Londres, cette unité lui semble bien compromise :

« Deux solutions, dit-il, se présentent. Ou bien la Grande-« Bretagne peut s'en tenir au système actuel et permettre aux « grands Dominions de conclure avec les nations étrangères

[1] En Nouvelle-Zélande, la Défense, les Postes, les Télégraphes, les Terres et les Forêts ; dans l'Afrique du Sud, la Défense, l'Intérieur et les Mines.

« des alliances commerciales et peut-être défensives, de déve-
« lopper d'après leurs propres idées un programme naval, et
« enfin de déclarer s'ils veulent demeurer en paix pendant
« qu'elle-même est en guerre. Ou bien la seule solution admis-
« sible est celle de la coopération impériale. Il y a actuellement
« au delà des mers des millions de sujets britanniques de race
« blanche qui n'ont pas voix au chapitre sur la politique étran-
« gère, la création et le contrôle de la flotte, pas même sur
« la question importante entre toutes de la paix ou de la
« guerre. Si on les appelle à donner leur argent, peut-on leur
« refuser de se prononcer sur l'emploi de cet argent? Le jour
« où elle agirait ainsi, la Grande-Bretagne violerait le prin-
« cipe que le droit à la représentation est inséparable de la
« taxation. »

II. — L'émigration, l'immigration, les traités de commerce.

Quel que soit le système adopté, la nécessité d'étudier en commun les problèmes actuels s'affirme chaque jour davantage, en raison de leur variété et de leur complexité. Il se produit dans la situation respective des Etats des changements constants qui affectent les Dominions et peuvent les mettre en conflit d'intérêts avec la mère patrie. Telles sont aujourd'hui les difficultés soulevées par le peuplement des colonies ; l'admission sur leur territoire des hommes de couleur, Hindous, Noirs ou Jaunes, le préjudice que leur portent certains traités de commerce ou autres.

C'est ainsi que les colonies ont exprimé le souhait que le gouvernement du Royaume-Uni fît son possible pour diriger vers elles le flot de ses émigrants, au lieu de le laisser se répandre en dehors de l'Empire [1]. Comme conséquence, elles demandent à être représentées dans le bureau de renseignements pour les émigrants. Le secrétaire colonial a refusé, sous le prétexte que les membres coloniaux du bureau se querelleraient au sujet de la répartition des émigrants.

D'autre part, les Dominions, qui veulent garder entièrement

---

[1] De grands résultats ont déjà été obtenus dans cet ordre d'idées. En 1900, l'Empire n'absorbait que 30 % de l'émigration totale du Royaume-Uni. En 1908, il en a absorbé 68 % (119.000 émigrants sur 223.944) et cette proportion s'accroît encore dans les premiers mois de 1911, l'Australie et la Nouvelle-Zélande en ayant reçu 10.000 de plus que dans la période similaire de 1910. C'est surtout en Australie que la crise de la main-d'œuvre est aiguë : le Queensland vient de proposer d'accroître de 2 millions et demi sa subvention pour favoriser l'immigration ; la Nouvelle-Galles du Sud réclame de suite 20.000 ouvriers !

le contrôle sur les étrangers immigrants, ont repoussé la proposition du gouvernement anglais de faire intervenir les Bourses de travail (Labour Exchanges) pour jouer le rôle de bureaux de placement et leur envoyer des ouvriers. Ils se montrent aussi plus intransigeants que jamais sur leur droit à fermer leur territoire aux Hindous et aux Jaunes. Si la première question est pour l'Empire une question purement intérieure, la seconde met en jeu les intérêts internationaux et peut entraver sérieusement la liberté d'action diplomatique du gouvernement anglais, en particulier vis-à-vis du Japon.

Plus grave encore a été la demande faite par le Canada pour donner aux Dominions la faculté de se dégager individuellement des traités jadis conclus par le gouvernement anglais, qu'ils estiment être aujourd'hui préjudiciables à leurs intérêts. Cette motion a été approuvée par tous les premiers ministres. M. Harcourt s'est borné à faire spécifier qu'il ne s'agissait que des traités commerciaux. C'est en vain que, pour atténuer l'effet de sa motion aux yeux des impérialistes, sir Wilfrid Laurier a posé et défendu le principe que tout traitement de faveur consenti par un Dominion à une puissance étrangère devait être également accordé, non seulement au Royaume-Uni, mais aux autres parties de l'Empire; c'est en vain aussi qu'il a cherché à démontrer que l'unité commerciale de l'Empire n'existait déjà plus, les Dominions étant protectionnistes, et le Royaume-Uni libre échangiste. En réalité cette unité, qui était en fait reconnue par toutes les puissances étrangères, a reçu du Canada un coup fatal, dont la répercussion se fera sentir sur les efforts tentés d'autre part pour assurer la coopération en matière de défense et de politique étrangère [1].

Ainsi donc le Canada, après avoir affecté de se désintéresser de la Conférence impériale, parce qu'il se trouvait parfaitement heureux de son sort et n'avait rien à demander pour l'améliorer, a soulevé une difficulté des plus sérieuses. La question de l'unité commerciale et des tarifs est en effet la base de l'union impériale. M. Chamberlain l'avait bien compris, et les impérialistes du Royaume-Uni et des Dominions ne cachent pas leur désappointement de la brèche qui vient d'être ainsi ouverte dans l'édifice : c'est, disent-ils, l'amorce de la désintégration de l'Empire [2].

Ce débat a eu comme conclusion la création d'une commis-

---

[1] Cf. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars 1911. André Siegfried : « La réciprocité douanière canadienne américaine et l'avenir de l'Amérique britannique. »

[2] Cf. Les déclarations de M. Hughes, premier ministre intérimaire de l'Australie.

sion royale, composée de représentants du Royaume-Uni et des Dominions, et chargée d'étudier tout ce qui concerne les relations commerciales entre les diverses parties de l'Empire.

M. Fisher considère cette création comme le fait le plus saillant de la Conférence ; il le juge même plus important par ses résultats que la constitution d'une sorte de cabinet impérial, formé par l'admission des premiers ministres des Dominions à la connaissance de la politique étrangère de l'Empire. Pourtant, cette décision, prise à la suite de la discussion qui s'est engagée sur la Déclaration de Londres, est grosse de conséquences pour l'avenir.

III. — La déclaration de Londres.

On sait que M. Fisher devait protester contre la Déclaration de Londres de 1909 [1]. Il lui reproche d'être contraire aux intérêts australiens : 1° parce qu'elle reconnaît aux belligérants le droit de considérer les vivres comme contrebande de guerre ; 2° parce qu'elle prévoit dans certains cas la possibilité de détruire les prises maritimes.

Sa protestation s'est produite, en effet, et M. Fisher a insisté particulièrement sur ce que les termes de la Déclaration de Londres avaient été négociés sans que les gouvernements des Dominions eussent été pressentis. « Les Dominions, constituant « une famille de nations, doivent être informés, et même con- « sultés au besoin, avant que la métropole prenne avec « d'autres pays des arrangements affectant leurs intérêts ; ils « ne désirent pas restreindre les pouvoirs de la métropole, ils « veulent entrer, s'il est possible, plus avant dans sa « confiance. »

De son côté, M. Batchelor, le ministre australien des Affaires étrangères, a fait remarquer que la Conférence était saisie de la question trop tardivement pour pouvoir modifier les négociations en cours ; il a ajouté, mais sur un ton très modéré, « que c'était pour les Dominions une situation dont ils pou- « vaient difficilement se regarder comme satisfaits ».

Sir Edward Grey a dû reconnaître le bien fondé de ces réclamations. Sa réponse ne manque pas d'une certaine ironie : « L'omission de ne pas avoir consulté les Dominions est due à « ce fait que, n'ayant pas été antérieurement consultés sur la « conférence de la Haye et la convention de la Cour des prises,

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mai 1911, P. Ewans Lewin : « Le programme de la prochaine Conférence impériale britannique. »

« ils pouvaient difficilement être mis au courant de la Déclara-
« tion de Londres ! »

En somme le gouvernement britannique est arrivé à ses fins, qui étaient d'obtenir de la Conférence la ratification de la Déclaration. Elle a été approuvée à l'unanimité, moins la voix de la République australienne qui s'est abstenue.

Mais cette protestation de l'Australie a eu deux importants résultats ; elle a amené le gouvernement à des déclarations intéressantes et très nécessaires, et provoqué de la part du Canada une profession de foi sensationelle.

Sir Edward Grey a reconnu aux Dominions le droit formel d'être consultés et a annoncé que, lors de la prochaine conférence de la Haye, ils le seraient d'une façon absolument automatique, sans avoir aucune démarche à faire. M. Fischer a cependant cru devoir insister pour que cette consultation eût lieu en temps utile et non après coup comme en 1906 lors de la convention des Nouvelles-Hébrides. « L'Australie, dit le *Times*, « a eu bien raison de manifester ainsi sa volonté : elle a « montré qu'elle était capable d'assurer toutes les responsabi- « lités, comme aussi de jouir de tous les privilèges que com- « porte la fédération impériale. Et dans l'avenir, le gouverne- « ment anglais ne peut pas faire autrement que d'écouter sa « voix. » C'est alors que sir Wilfrid Laurier est entré dans la discussion. Il a observé que cette promesse pouvait entraîner loin, et devenir une source considérable d'embarras pour le gouvernement, les Etats consultés étant susceptibles d'avoir des vues très différentes : « En particulier, si un Dominion « insiste pour être consulté sur une question pouvant entraîner « la guerre, il se trouve par là même impliqué dans la néces- « sité de prendre part à cette guerre. Dans ces conditions, « la question doit être laissée entièrement à la discrétion du « gouvernement métropolitain. » Force a été à M. Fischer d'apporter à sa résolution un amendement disant que les Dominions seraient consultés à l'avenir *sur les arrangements internationaux affectant leurs intérêts*.

L'objection du premier ministre canadien a eu un retentissement considérable, non seulement à Londres, mais dans tout l'Empire. On a réfuté vigoureusement son raisonnement. S'il est poussé en effet jusqu'à ses conclusions logiques, il ne tend à rien moins qu'à amener une rupture complète entre le Canada et le reste de l'Empire. Il est bien évident que, tant que le Canada demeurera sous le pavillon britannique, les Puissances le regarderont comme une partie intégrante de l'Empire, participant par cela même à son état de guerre ou de paix.

Aucun des éléments constitutifs de l'Empire ne peut s'en retirer momentanément à sa fantaisie. Quant à la Fédération impériale, il serait inadmissible qu'elle fût tenue par des liens plus lâches que ceux qui unissent des puissances simplement alliées ; or, la participation à la guerre et à la paix est une condition absolue pour les contractants d'une alliance offensive et défensive. Il va de soi que cette obligation mutuelle doit être plus forte encore pour des peuples de même sang que pour des nations de races différentes réunies par de simples convenances politiques.

Toutefois, le *Volksstem* de Prétoria, organe semi-officiel du parti hollandais et en relation intime avec le général Botha, a soutenu la thèse que la neutralité des colonies en cas de guerre était leur situation normale et ne pouvait être rompue que par un acte formel de leur gouvernement. Pour lui, cette neutralité serait très avantageuse pour la Grande-Bretagne, qu'elle dispenserait du souci de protéger des territoires aussi lointains que ceux de l'Afrique du Sud et de l'Australie. Le *Volksstem* ne semble pas s'apercevoir que le respect de cette neutralité ne dépend pas exclusivement du désir des Dominions, mais de la volonté de l'ennemi.

L'attitude de sir Wilfrid Laurier a été en général approuvée par la presse libérale canadienne[1]. Il est d'ailleurs surveillé de près par M. Bourassa et le groupe nationaliste, qui ne lui pardonneraient pas d'abandonner, sous prétexte de coopération impériale, la moindre parcelle de l'autonomie canadienne. Le *Globe* de Toronto déclare même formellement que, dans le cas d'une guerre où l'Angleterre aurait le rôle d'agresseur, le Canada se réserve de juger si la cause de la guerre lui semble juste ou injuste, et de décider en conséquence s'il doit accorder ou refuser son aide au gouvernement britannique. Il se déclare prêt d'ailleurs à défendre la mère patrie si elle est attaquée. A quoi les Anglais répondent, non sans raison, que certains compatriotes de sir Wilfrid Laurier font preuve d'une singulière méconnaissance de la situation internationale en croyant que le lien impérial expose le Canada à des dangers et à des responsabilités qui n'existeraient pas sans ce lien. Ils n'ont pas de peine à démontrer qu'aucun peuple ne peut échapper à la nécessité de se défendre lui-même, à moins d'être décidé à sacrifier son autonomie pour acheter la protection d'une nation

---

[1] A son retour au Canada, il vient d'être l'objet d'une réception enthousiaste de ses compatriotes, fiers et reconnaissants de son attitude à la Conférence, où il s'est montré « le champion de l'autonomie canadienne ».

étrangère. S'il lui fallait veiller tout seul à sa propre sécurité, le Canada devrait dépenser des centaines de millions. Mais tel n'est pas l'avis des nationalistes canadiens, qui prétendent n'avoir aucun risque à courir, et montrent en somme la plus mauvaise volonté à prendre leur part de la défense impériale.

IV. — La défense impériale.

Cette question de la défense impériale a été débattue en séances secrètes du Comité de défense, tenues sous la présidence effective de M. Asquith. Les premiers ministres des Dominions n'ont pas caché leur satisfaction de la marque de confiance qui leur était ainsi donnée par le gouvernement impérial. « C'est, dit le général Botha, le pas le plus important qui « ait été fait pour améliorer les relations impériales, et c'est en « réalité le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire « de l'Empire. » De son côté, M. Fisher s'est exprimé presque dans les mêmes termes sur les perspectives d'avenir qu'avait ouvertes le gouvernement du Royaume-Uni. Il est certain que la porte ainsi entrebaillée ne pourra plus être refermée.

La Conférence de 1907 s'était peu occupée de la défense, cette question étant alors de celles que se réservait entièrement le ministère des Colonies. Elle avait simplement décidé la création de l'Etat-Major impérial, chargé d'étudier et de mettre au point la constitution des forces de l'empire, en leur assurant autant que possible l'unité de règlements et d'organisation nécessaire à leur coopération éventuelle.

Dans un discours récemment prononcé en dehors de la Conférence, lord Haldane s'est exprimé avec une satisfaction non déguisée sur les résultats obtenus dans les séances secrètes du Comité de défense. L'idée du War Office est que les Dominions doivent se mettre en état de se protéger eux-mêmes, non seulement contre un raid, mais contre le débarquement de toute une armée d'occupation. Il leur faut donc une sérieuse organisation militaire, et c'est pour faciliter leur tâche que le gouvernement anglais a confié à ses meilleurs généraux la mission de guider les gouvernements locaux et d'établir la défense impériale sur des bases solides.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, lord Kitchener a remporté un plein succès [1]. Il a trouvé, il faut le dire, le terrain admirablement préparé tant par l'opinion publique que par le

[1] Cf. *Journal des Sciences militaires*, 15 janvier 1911 : *l'Organisation militaire et navale de l'Australie.*

gouvernement, et n'a eu qu'à utiliser, en les améliorant sur quelques points, les projets des ministres Pearce, Ewing et Cook. Leurs seuls caractères communs étaient le service personnel et obligatoire pour les descendants d'Européens, sauf exemption pour incapacité physique et indignité, et l'instruction militaire préparatoire pour les jeunes gens de 12 à 18 ans, cadets Juniors ou Seniors. Lord Kitchener a pris dans chacun de ces projets ce qu'il y avait de meilleur et a abouti à une organisation qui doit donner à l'Australie une force de 80.000 hommes. Son système, qui rappelle celui de la milice suisse, est caractérisé par l'existence d'un cadre permanent sélectionné avec le plus grand soin.

La Nouvelle-Zélande a adopté des dispositions analogues comportant l'instruction militaire obligatoire.

Il est curieux que, dans l'Empire britannique, ce soient deux républiques à tendances socialistes qui aient pris l'initiative du service obligatoire; aussi lord Roberts et les membres de la *National Service League* ne manquent-ils pas de les donner en exemple à tous les Anglais[1]. Les socialistes australiens disent bien haut qu'ils veulent être en état de poursuivre leurs expériences sociales à l'abri de toute ingérence étrangère. Ils entendent sauvegarder jalousement leur indépendance et se mettre en garde contre le péril japonais, qu'ils redoutent beaucoup. Dans un banquet socialiste à Londres, où l'on prêchait le désarmement, M. Fisher a répondu nettement : « Je regrette « de ne pouvoir être de votre avis. Mais il faut n'avoir jamais « regardé une carte du Pacifique pour penser que l'Australie « peut se passer d'une armée et d'une flotte. » Il a également déclaré qu'à son avis le débat de la Conférence le plus important pour l'Australie était celui de la défense impériale.

L'état d'esprit est tout différent au Canada, où l'on croit volontiers n'avoir à redouter aucun ennemi. Aussi la mission du général French, analogue à celle de lord Kitchener en Australie, n'a-t-elle pas aussi bien réussi. La milice va recevoir seulement des améliorations de détail[2], mais il n'est pas question de service obligatoire.

Quant à l'Afrique du Sud, elle est de création trop récente pour que les questions militaires y aient été sérieusement étu-

---

[1] Lord Roberts et M. Fisher viennent d'échanger des télégrammes de congratulation au sujet de l'heureuse mise en train de la nouvelle organisation militaire de la République.

[2] La plus importante est la substitution au système des commandements territoriaux de six divisions organisées comme unités militaires complètes. Chacune recevra pour chef d'état-major un officier de l'armée impériale.

diées. La présence sur son territoire d'une nombreuse population indigène et la contiguïté avec les possessions allemandes apportent d'ailleurs un élément particulier dont il faut tenir compte.

En résumé, sauf en Australie, où grâce à la bonne volonté générale l'organisation adoptée est susceptible de donner des résultats, le désir du gouvernement britannique que chaque Dominion soit capable s'assurer sa défense terrestre est loin d'être encore réalisé.

Passons maintenant à la défense navale.

Au moment de la panique causée en 1909 par les progrès de la marine allemande, le gouvernement fit appel au loyalisme des Dominions pour leur demander de prendre leur part des charges imposées par l'entretien de la flotte. Il aurait souhaité l'accroissement des contributions en argent qu'ils donnaient déjà [1], ce qui aurait permis de grossir la flotte impériale de nouveaux Dreadnoughts, payés par les Dominions. C'était en effet le plus sûr moyen d'assurer l'unité d'action en cas de besoin. Mais, sauf la Nouvelle-Zélande, qui le 22 mars 1909 répondit à cette demande par l'envoi d'un cablogramme offrant un croiseur cuirassé [2], les autres Dominions montrèrent peu d'empressement à entrer dans les vues du gouvernement impérial.

L'Australie admit d'abord le principe de la création d'une marine destinée à constituer l'une des trois divisions de la flotte du Pacifique et promit de prendre à son compte la moitié des frais de construction et d'entretien de cette division. Mais bientôt après, elle se ravisa, refusa toute subvention de la métropole et se chargea de la totalité de la dépense. Elle ne demande qu'à construire une flotte, mais à la condition que cette flotte

---

[1] D'après la *Review of Reviews* (mai 1911), en 1902 la dépense totale militaire et navale du Royaume-Uni était de 36 fr. 60 par tête, contre les sommes suivantes par tête dans chacune des colonies : Nouvelle-Galles du Sud, 4 fr. 37; Nouvelle-Zélande, 4 fr. 25 ; Victoria, 4 fr. 12 ; Canada et Cap, 2 fr. 55. En 1908, la contribution de la Nouvelle-Zélande s'est élevée à 5 fr. 75, la plus élevée de celles des Colonies. Le don qu'elle vient de faire à l'Angleterre d'un croiseur cuirassé représente 50 francs par tête.

[2] Le *New Zealand*, du type *Indefatigable*. Il a été construit aux chantiers de la Clyde et vient d'être lancé en grande pompe après les fêtes du couronnement. Commencé le 20 juin 1910, le croiseur sera prêt à partir pour l'Extrême-Orient en septembre 1912. Il est destiné à être le vaisseau-amiral de l'escadre des mers de Chine, une des trois divisions qui, avec celles des Indes Orientales et de l'Australie, constituent la flotte du Pacifique. Lors de la cérémonie du lancement, sir Joseph Ward a prononcé un discours où il a affirmé son espoir de voir prochainement le jour où les Dominions « cesseront d'être regardés comme dépendant de la métropole, et « seront reconnus par elle comme des associés (partners) dans le sens strict et « impartial du terme... Le lancement de ce navire fera comprendre à l'opinion pu- « blique des deux pays la nécessité d'établir un Conseil ou Parlement de défense... »

soit affectée à sa défense propre. Et par le fait la flotte australienne forme une « unité navale » qui dépend entièrement du Parlement australien pour l'armement, l'entretien, le recrutement des hommes. En cas de guerre seulement, le contrôle doit passer de la République à l'Amirauté britannique. Les Anglais espèrent que ce transfert des pouvoirs se fera d'une façon automatique et sans difficultés. Mais il ne faut pas se dissimuler que cette indépendance des flottes coloniales constitue un grave péril au point de vue stratégique : jusqu'au jour où elles seront assez puissantes, la nécessité de les appuyer entravera les plans de l'Amirauté et la contraindra à disperser ses forces, contrairement aux sains principes de guerre.

C'est l'amiral Henderson qui a joué auprès de la jeune République le rôle de conseiller technique pour l'organisation de sa marine. La flotte, qui sera complète au bout de vingt-deux ans, doit comprendre 8 croiseurs cuirassés et 8 protégés ; 18 destroyers, 12 sous-marins. Elle coûtera en tout 535 millions à répartir par périodes quinquennales. Les frais annuels d'entretien s'élèveront à 179.850.000 francs, dont 55.650.000 pour le personnel (15.000 hommes). Les Australiens ne semblent pas effrayés par cette dépense considérable : le sénateur Pearce a déclaré que le gouvernement, qui a déjà eu à se louer d'avoir suivi les avis de lord Kitchener pour l'armée, est décidé à remplir entièrement son devoir pour la défense navale et à se conformer au rapport de l'amiral Henderson, convaincu que le peuple lui en donnera les moyens. Dans ces conditions, on conçoit que les Anglais puissent se dire avec satisfaction qu'aujourd'hui une partie des charges de la défense navale en Extrême Orient pèse sur les épaules du contribuable australien, pour le grand soulagement du contribuable britannique.

Rien de pareil au Canada ; la discussion de la défense navale a soulevé des orages, non seulement au Parlement, mais dans l'intérieur du pays. En vain sir Wilfrid Laurier a nettement spécifié l'autonomie de la flotte canadienne, qui ne peut être mise à la disposition de l'Amirauté que par un décret rendu en conseil des ministres, devant impliquer forcément la convocation du Parlement. Le parti nationaliste français ne lui a pas pardonné ce qu'il appelle une véritable trahison ! Pourtant la coopération du Canada à la défense navale de l'empire est bien faible : le programme ne comporte jusqu'à présent que 4 croiseurs protégés du type Bristol [1] et 6 destroyers, répartis

[1] *Bristol*, croiseur protégé : lancé en 1909, 4.820 tonnes ; 2 canons de 6 pouces à tir rapide ; 10 de 4 pouces à tir rapide ; 8 pièces de petit calibre ; 2 tubes lance-torpille.

entre l'Atlantique (Halifax) et le Pacifique (Esquimault). Ces constructions sont réservées aux chantiers canadiens. L'effectif naval sera de 163 officiers et 2.454 hommes.

La question de la défense navale est donc beaucoup plus compliquée que celle de la défense terrestre, d'abord en raison de son prix plus élevé et ensuite à cause de la volonté nettement exprimée par les intéressés de rester maîtres de leurs flottes. La création du Conseil impérial demandé par sir Joseph Ward aurait-elle facilité la solution? Son projet comportait un système pour régler la contribution de chaque Dominion aux dépenses. La taxe navale devait être limitée à 12 fr. 50 par tête, ce qui, à raison de 13 millions de Blancs dans l'ensemble des Dominions, donnerait annuellement 162 millions et demi, soit le prix de trois Dreadnoughts qui s'ajouteraient à ceux construits par le Royaume-Uni. Mais, dans le but d'accélérer la construction de cette flotte, sir Joseph Ward aurait préféré que les Dominions s'entendissent pour conclure en commun un emprunt de 650 millions : l'exécution de ce plan les mettrait dans une situation d'invulnérabilité absolue. Il se serait contenté toutefois d'une dépense annuelle de 75 millions, suffisante pour créer une flotte puissante d'une dizaine de croiseurs modernes, qui assurerait la sécurité des routes commerciales.

Nous avons vu, au début de cette étude, pour quelles raisons le projet de sir Joseph Ward avait été rejeté par ses collègues et M. Asquith. Il est certain qu'en ce qui concerne la défense navale il aurait donné des résultats à la fois moins coûteux et plus décisifs que le système actuel, dont l'application est fort difficile. Comment, en effet, assurer l'uniformité dans l'instruction, la manœuvre, la discipline, et d'une façon générale dans la formation morale du personnel, uniformité plus importante encore que celle du matériel? Le *Times* cite à ce propos le mot de Nelson après la bataille du Nil : « J'avais « la joie de commander à une troupe de frères ». « Tel est, « ajoute le journal, l'idéal que doivent atteindre les enfants « de Nelson. Ils doivent tous reconnaître la même parenté, où « qu'ils servent pour le moment, dans la marine royale ou sur « les navires des Dominions. »

Bien qu'on ne sache rien de précis sur les séances du Comité de défense, il semble bien que cette question y ait été traitée. En tout cas, dans un discours prononcé le 12 juin à Pontypool, le premier lord de l'Amirauté a fait à ce sujet une déclaration d'une haute importance. Il a représenté l'arrangement naval conclu avec les Dominions comme des plus satisfaisants, et

laissé entendre que la question d'uniformité des méthodes dans la formation du personnel a été résolue, tout au moins provisoirement. « Les flottes des Dominions seront interchangeables « en hommes et en officiers ; les règlements et les procédés « de manœuvre seront les mêmes, de façon à obtenir, en cas « de guerre, une complète unité d'action entre les escadres « réunies. » Ce passage des officiers d'une marine dans une autre est également indispensable pour parer aux lenteurs de l'avancement, provenant de la faiblesse des effectifs. Le fait de gagner quelques-uns de leurs grades à bord des navires de Sa Majesté ne peut être que très profitable aux jeunes officiers canadiens ou australiens.

D'ailleurs, les Anglais n'ignorent pas les écueils auxquels se heurtera cette organisation ; l'inégalité des soldes dans les différents Etats ne sera pas la moindre. « Mais, disent-ils, la « marine britannique est depuis longtemps imbue de la tradi- « tion que les difficultés sont faites pour être surmontées ; et « ce serait la meilleure chose qui pût arriver aux jeunes « marins des Dominions que d'être inoculés avec cette tradi- « tion inappréciable, dès le début de leur existence indépen- « dante. » Toujours d'après le *Times*, les flottes des Dominions devront se trouver heureuses d'être autorisées à arborer le pavillon que la marine britannique a couvert d'une gloire incomparable et immortelle.

***

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les principales questions qui ont été agitées par la Conférence impériale de 1911. Il est difficile d'en tirer des conclusions pour l'avenir de l'Empire. Les Anglais eux-mêmes demeurent très circonspects, et nous aurions mauvaise grâce à nous montrer plus affirmatifs qu'eux.

Les Dominions font preuve d'une vitalité extraordinaire. Leur importance s'accroît tous les jours par le développement de leur population et de leur richesse. Il s'ensuit que leurs intérêts risquent d'entrer en conflit les uns avec les autres, ou avec ceux de la métropole, et peuvent même faire surgir des difficultés internationales. D'autre part, quoiqu'ayant atteint le terme de leur évolution constitutionnelle, les Dominions sont encore tenus à l'écart de la politique étrangère. Tout en reconnaissant que les hommes d'Etat qui président à leurs destinées font preuve chaque année d'un sens plus affiné des responsabilités de l'Empire, les Anglais ne se sont pas encore

décidés à les abandonner à eux-mêmes en matière de relations extérieures. Il faut pourtant trouver un moyen d'établir une entente intime entre ces deux parties d'un même tout. Le seul progrès réalisé a été l'admission des premiers ministres au Conseil de défense, où, selon le mot de M. Asquith, sir Edward Grey leur a découvert les *arcana imperii*. L'avenir dira si ce progrès est suffisant.

Ce n'est pas une tâche aisée que de concilier la nécessité d'un accord parfait avec l'amour de l'indépendance et le nationalisme de chaque Dominion. A mesure qu'ils grandissent et prennent conscience de leur force, ces jeunes peuples tiennent davantage à leurs droits, ne perdent pas une occasion de les affirmer, et trouvent tout naturel de traiter d'égal à égal avec la métropole. Les dernières résolutions exprimées à la Conférence sont bien significatives à cet égard : à l'avenir, ils espèrent que la Conférence impériale se réunira alternativement dans chacun des Dominions et demandent qu'entre deux sessions les ministres échangent des visites pour apprendre à mieux connaître leurs intérêts respectifs [1].

Leur loyalisme n'est pas en cause, et eux-mêmes ne permettraient pas qu'on le mît en doute. Mais tout en étant impérialistes, ils restent avant tout Australiens, Canadiens, Sud-Africains. La coexistence de ces deux sentiments est remarquable et donne naissance à un état d'esprit des plus curieux. On peut espérer que lors même que par suite des circonstances les liens matériels entre les diverses parties de l'Empire viendraient à se relâcher, il n'en subsisterait pas moins un lien sentimental réel et très efficace. C'est celui qui provoque les manifestations et les toasts enthousiastes dont les représentants des Dominions sont si prodigues dans les grandes assises de l'impérialisme. Les Anglais préféreraient assurément des preuves plus effectives de dévouement, et beaucoup s'en tiennent à l'opinion que M. Chamberlain exprimait en 1897 : « Je ne « crois pas avoir besoin d'insister sur les avantages que pré- « senterait une union plus intime entre les diverses parties « de l'Empire. Il est entendu que la base que lui donne le « sentiment est très ferme, et que cette union serait impos- « sible si elle n'était pas ainsi appuyée sur le sentiment. Nous

---

[1] Citons aussi ces lignes du *Melbourne Age* à propos des résultats de la Conférence : « L'Australie et l'Angleterre sont, vis-à-vis l'une de l'autre, dans la situation « de deux nations qui sont unies par une alliance offensive et defensive. Toutes les « deux agissent de concert pour le bien commun. Mais aucune ne doit se dépouiller « de son indépendance au profit de l'autre. »

« sommes tous d'avis, je crois, qu'il faut nous en servir pour « resserrer les liens qui nous unissent. On peut dire en toute « sincérité que l'idée de la fédération est dans l'air. »

Mais il ne faut pas se faire d'illusion, cette idée de fédération est actuellement écartée au profit de ce qu'on appelle un peu vaguement la coopération impériale.

En réalité la Conférence de 1911 a plutôt posé que résolu les problèmes de l'impérialisme britannique, et c'est ce qu'ont reconnu l'un après l'autre MM. Batchelor et Asquith : « Bien « que la Conférence, a dit le premier, ait montré qu'il n'était « pas possible pour le moment de pousser plus avant l'organi- « sation de l'Empire, elle a fourni le moyen de préciser les « aspirations communes vers une union politique plus intime.

— « La partie peut-être la plus utile de notre œuvre, a dit le « second, a été l'examen des questions auxquelles nous nous « sommes abstenus de propos délibéré de donner une solution « définitive. Nous avons éclairci l'atmosphère et préparé les voies « et sommes arrivés à une meilleure compréhension mutuelle « de nos besoins. »

A l'heure actuelle, l'horizon politique de l'Europe se rembrunit de telle façon que la France ne peut que souhaiter que le génie pratique des Anglais leur permette de réaliser dans leur Empire, sans trop de délai, les réformes d'ordre politique, économique et militaire, dont l'urgence a été mise en lumière par les travaux de la Conférence.

A. de Tarlé.

LA SITUATION DE NOS ESCADRES

AU POINT DE VUE DE LEUR RÉPARATION ET DE LEUR RAVITAILLEMENT[1]

IV. — RAVITAILLEMENT DE NOS ESCADRES EN MÉDITERRANÉE.

On a souvent objecté à la concentration, en cas de guerre, de tous nos bâtiments de haut bord dans la Méditerranée l'impossibilité où nous serions d'entretenir, de réparer et de ravitailler une pareille armée navale avec les seules bases de Toulon et de Bizerte. Les arguments invoqués ne sont guère valables que pour le régime de paix, qui s'accommoderait en effet difficilement d'une réunion totale de notre flotte dans le bassin méditerranéen. Nous estimons au contraire qu'en temps de guerre, alors qu'outre Toulon et Bizerte nous serions en droit de compter sur des bases aussi puissamment outillées que Malte et Gibraltar, nos escadres une fois mobilisées pourraient sans difficulté être concentrées en Méditerranée, y trouver des abris pour leurs unités avariées, et s'y ravitailler en vivres, munitions et charbon dans des conditions satisfaisantes. C'est la question de ce triple ravitaillement sur laquelle nous voulons maintenant fixer les idées.

***

Il n'y a que peu de choses à dire sur le ravitaillement en *vivres* et en *munitions*.

En ce qui concerne les *vivres*, le ravitaillement d'une escadre est, en temps de paix, une opération un peu longue parce que les vivres frais sont d'un usage général et que leur remplacement s'impose continuellement. Il n'en serait pas de même à la guerre. Or tous nos navires ont en permanence dans leurs cales trois mois de vivres de réserve et quarante-cinq jours de vin. D'ailleurs sur tout le littoral méditerranéen entre Gibraltar et Malte, sauf sur les côtes italiennes supposées ennemies, ils n'auraient que l'embarras du choix pour acheter les denrées nécessaires. Il n'y a donc pas de difficulté à prévoir de ce chef.

L'embarquement des *munitions*, quoique plus compliqué que celui des vivres, n'offre pourtant pas les mêmes difficultés que celui du charbon, dont le volume et le poids sont autrement

---

[1] Voir *Quest. Dip. et Col.* des 16 juin et 1er juillet 1911.

considérables. Le matériel flottant nécessaire pour le transport des projectiles et gargousses est donc loin d'atteindre l'importance du matériel charbonnier. Enfin le ravitaillement en munitions ne présentera généralement pas le même degré d'urgence qu'en combustible. Parmi les bâtiments qui auront vidé leur soutes au combat, il faut prévoir qu'un certain nombre seront assez sérieusement avariés pour ne plus avoir d'autre devoir à remplir que d'aller se faire réparer.

Il est évident d'ailleurs qu'un ravitaillement en munitions ne peut s'opérer que dans nos propres ports. Mais à ce point de vue Toulon est dès à présent capable d'assurer toutes les manipulations nécessaires, et le sera davantage encore après l'achèvement des appontements en construction à Lagoubran. La seule question importante à régler consiste donc dans la désignation des ports où doivent être emmagasinées à l'avance les munitions de réserve. Les mesures adoptées doivent rester secrètes, et nous n'avons pas à les examiner ici.

***

Contrairement aux précédents, le problème du réapprovisionnement en *charbon* est un des plus difficiles qui se posent aux marines modernes, par suite de l'énorme consommation que nécessitent les vitesses actuelles.

Disons tout de suite qu'un bâtiment peut embarquer son *plein normal* ou son *grand plein* de charbon, ce dernier étant à peu près le double du premier. Le plein normal (environ 800 tonnes pour les cuirassés et 1.000 tonnes pour les croiseurs) correspond à la capacité des soutes. Le grand plein est le poids maximum que peut prendre le bâtiment sans inconvénients majeurs, et s'obtient en casant le combustible un peu partout.

Pour ce grand plein la marine française emploie de préférence des briquettes qui offrent le gros avantage d'être d'un maniement commode et d'un logement facile, et de donner fort peu de poussière. En revanche elles produisent en brûlant une fumée intense, provenant de la combustion du brai. Cette fumée, qui n'offre guère d'inconvénients en temps de paix, sera fort gênante à la guerre pour nos escadres; elle dévoilera leur présence à des distances considérables alors qu'une escadre qui brûlerait du charbon en roche passerait inaperçue.

En rade, tous feux éteints — ce qu'il faut entendre toutes chaudières froides à l'exception d'une ou deux sur 15 ou 20, nécessaires pour assurer la vie au bord : l'éclairage électrique, le chauffage, la ventilation, le fonctionnement des tourelles, etc. — un bâtiment dépense de 6 à 8 tonnes par jour. Mais si l'amiral

désire qu'au mouillage ses bâtiments soient toujours prêts à marcher à toute vitesse au premier signal, la dépense croîtra rapidement et chacun des navires brûlera autant de charbon que s'il marchait à vitesse très réduite en mer.

Lorsque la vitesse augmente la consommation augmente pour deux raisons. D'abord le charbon est plus mal employé aux grandes allures qu'aux petites. Si la dépense est de 800 grammes par cheval-heure à 10 ou 12 nœuds, elle monte à 950 et 1.000 grammes au tirage actuellement nécessaire pour marcher à 20 nœuds. Ensuite la puissance que doit développer la machine pour accroître la vitesse croissant à peu près comme le cube de la vitesse, la dépense de charbon, qui est proportionnelle à la puissance, croîtra aussi comme le cube de la vitesse. On peut tracer le tableau approximatif suivant pour un navire de 13.000 tonnes de déplacement :

Vitesse	Puissance	DÉPENSE DE CHARBON par heure	DÉPENSE DE CHARBON par mille
—	—	—	—
12 nœuds	4.000 chevaux	3 tonnes	250 kilog.
15 —	10.000 —	9 —	600 —
18 —	17.000 —	16 —	880 —
20 —	22.000 —	21 —	1.000 —

Les cuirassés de 18.000 en cours d'essais atteindront les chiffres approchés suivants : 5.500 chevaux à 12 nœuds, 13.500 à 15 et 23.000 à 19 nœuds. Leur dépense horaire de charbon sera environ de 12 tonnes à 15 nœuds et de 23 tonnes à 20 nœuds [1].

Examinons maintenant les ressources dont nous disposons en Méditerranée pour le ravitaillement en charbon.

L'arsenal de Toulon est à cet égard fort bien outillé. Les bâtiments peuvent y procéder de deux manières différentes. Les uns s'accostent à des appontements munis de voies ferrées sur lesquelles circulent des wagons venant du parc à charbon. Au fur et à mesure que les wagons sont vidés, ils sont conduits au parc et remplis. L'opération n'est pas très rapide, car le charbon n'est embarqué que d'un seul bord et le déplacement des wagons cause une perte de temps appréciable. Un wagon portant 10 tonnes, il en faut 80 pour faire le plein d'un cuirassé. Leur roulement et leur dégagement successif retardent la mise à bord des briquettes. Aussi cette manière d'opérer n'est-elle employée, en général, que par les bâtiments ayant besoin d'un petit nombre de wagons. Les gros mangeurs restent

[1] Les grands paquebots qui desservent la ligne de New-York consomment couramment 500 tonnes par jour.

aux corps-morts où des remorqueurs leur amènent 2, 3 ou 4 chalands de 200 à 250 tonnes; et en quelques heures l'équipage, qui travaille des deux bords à la fois, a vidé les chalands.

A Toulon, la 1re escadre, composée de 10 bâtiments de ligne et de 12 contre-torpilleurs, fait le plein de ses soutes en une journée sans qu'il en résulte la moindre modification dans le service normal de l'arsenal. L'été dernier, au cours des grandes manœuvres, les deux escadres, soit 20 grands bâtiments, furent ravitaillées en deux journées. Aucune précaution spéciale n'avait été prise, aucun marin permissionnaire n'avait été retenu à bord, aucun ouvrier n'avait été embauché.

Les chalands vides sont reconduits au parc et remplis à nouveau. Ce travail de remplissage est long dans le cours normal de l'existence; car, par mesure d'économie, l'arsenal ne dispose que d'un petit nombre d'ouvriers charbonniers. En temps de guerre il n'en serait pas ainsi, puisque la marine aurait alors pour manipuler son charbon un grand nombre d'inscrits[1].

L'arsenal de Bizerte ne peut réapprovisionner simultanément que 3 ou 4 grands bâtiments. On serait obligé en temps de guerre d'obvier au manque de chalands par l'emploi de mahonnes de réquisition ; il suffirait d'ailleurs de quelques milliers de francs pour renforcer l'outillage charbonnier de l'arsenal. Sa faiblesse relative provient de son isolement. Il n'est relié à aucune mine de charbon et est réduit à l'approvisionnement constitué en temps de paix. Celui-ci une fois épuisé ne pourrait être renouvelé que par voie de mer, et l'Algérie entière est dans ce cas déplorable. Si des questions de clocher pitoyables ne s'étaient opposées à la construction d'une ligne ferrée destinée à amener à Bizerte des minerais provenant de l'intérieur, la France posséderait un port régulièrement fréquenté par des vapeurs de charge qui, trouvant des minerais comme fret de retour assuré, apporteraient du charbon à bon compte. Malheureusement la politique a fait, là comme partout, œuvre néfaste.

Disons à ce propos qu'on ne saurait trop s'élever contre l'opinion que port de commerce et port de guerre ne peuvent vivre en bon voisinage. Tout au contraire ces deux organismes sont faits pour vivre côte à côte et se venir en aide, à la condition toutefois qu'ils aient l'un et l'autre l'espace suffisant pour se

[1] Les Anglais disposent dans leurs ports de la métropole d'un moyen très puissant d'embarquement de charbon. Il consiste en un énorme appontement portant 20.000 tonnes de charbon, muni de rails horizontaux sur lesquels courent des bennes. — Quatre grands navires peuvent accoster cet appontement; et en quelques heures les bennes déchargent sur le pont des cuirassés les 1.000 tonnes nécessaires pour faire le plein des soutes sans grosse fatigue pour l'équipage.

développer. On peut affirmer aujourd'hui que la puissance industrielle de Toulon n'est pas uniquement contenue dans l'enceinte de l'arsenal, mais qu'elle a débordé jusqu'aux vastes hangars des chantiers de la Seyne, d'où sont sortis tant de nos cuirassés. Il est donc déplorable que les belles rades de Brest et de Bizerte ne voient pas s'élever sur leurs rives de grandes cités industrielles dont la présence renforcerait considérablement la capacité des ateliers de l'Etat.

C'est ainsi que l'Angleterre, en faisant de Malte le centre du commerce méditerranéen des blés et du charbon, a en tout temps à sa disposition des quantités considérables des matières premières indispensables à une place de guerre maritime[1].

Ces indications une fois données sur les ressources charbonnières des ports français et anglais de la Méditerranée, nous tenons à ajouter que le véritable problème de guerre ne consiste pas à réapprovisionner une escadre dans un port, mais à la fournir de charbon *loin de sa base*. Sans vouloir entrer ici dans des considérations stratégiques qui sortiraient du cadre de cet article, il nous sera permis de faire deux hypothèses sur l'emploi de nos forces navales en Méditerranée :

1° Nous emploierons nos bâtiments de haut bord à convoyer les cargo-boats faisant la navette entre la France et l'Algérie ; dans cette hypothèse, qui désole tous ceux de nos marins (et ils sont nombreux) qui ont le sens de l'offensive, le ravitaillement en charbon pourra se faire dans un port, et ne souffrira aucune difficulté.

2° Nous imposerons à nos escadres l'obligation de détruire ou de bloquer les forces navales de la Triplice, ce qui sera, selon nous, le meilleur moyen d'assurer la liberté de la navigation franco-algérienne. Dans cette seconde hypothèse, quelques bâtiments légers suffiraient à surveiller le détroit de Gibraltar pour signaler immédiatement par la télégraphie sans fil tout bâtiment allemand pénétrant dans la Méditerranée. Ces bâtiments auraient Oran pour base de ravitaillement. Tout le reste de notre flotte s'en irait au combat, dans l'Adriatique ou ailleurs. Elle serait donc exposée à naviguer longtemps hors du bassin occidental de la Méditerranée, et loin de toute base. C'est donc en pleine mer, ou dans une baie abritée, peu éloignée de la ligne de blocus, qu'il faudrait faire le plein des

[1] Gibraltar et Malte sont aussi bien outillés que Toulon au point de vue du ravitaillement d'une escadre en combustible. A Malte, le charbon est à terre ; à Gibraltar il se trouve sur les môles de l'arsenal à bord de vieux bâtiments ancrés au Nord de la digue du commerce. Ces ports, comme Bizerte, isolés des mines, ne peuvent être réapprovisionnés que par voie de mer. C'est une infériorité à laquelle les Anglais ont remédié en faisant créer par le commerce un fort approvisionnement qui peut se chiffrer, dans un port comme dans l'autre, par 100.000 tonnes au moins.

soutes. Nous aurions alors besoin d'un grand nombre de navires charbonniers que notre marine de guerre ne possède pas, et qu'elle sera obligée de remplacer par des cargo-boats nolisés dès le premier jour de la mobilisation. A ce point de vue, et eu égard à la faiblesse de notre flotte commerciale, nous devons regretter d'avoir vu disparaître de notre marine de guerre quelques bâtiments de seconde ligne qui auraient pu nous rendre de précieux services, pour ravitailler nos bâtiments de combat, établir la liaison entre eux et assurer les communications de nos îles côtières et de l'Algérie avec la métropole.

Il résulte de tout ceci qu'une flotte de combat moderne, qui n'entend pas rester misérablement dans le voisinage de ses bases, a besoin de toute une flotte auxiliaire, suivant l'exemple que nous ont déjà donné les Américains, instruits eux-mêmes par la guerre de Cuba. On sait qu'à cette époque ils durent faire flèche de tout bois et acheter tout ce qui était à vendre, paquebots, cargo-boats, remorqueurs, yachts même, pour le transport des troupes, des vivres, des munitions, du charbon, la recherche et la destruction des câbles sous-marins, le rapatriement des malades. Aujourd'hui, lorsque leurs escadres viennent visiter l'Europe, elles sont toujours accompagnées de vapeurs de charge commandés par des officiers de marine.

Quoique nous n'ayons pas à prévoir pour nos bâtiments de combat des randonnées comparables à celles qu'exécutent les Américains depuis quelques années, nous ferons bien de ne pas laisser sommeiller une question qui est de première importance, si nous voulons que nos escadres aient leur liberté de manœuvre assurée. Lorsque nous lui aurons donné la solution qu'elle comporte, notre marine sera à même de remplir dans la Méditerranée son rôle stratégique.

H. Tanif.

N. D. L. R. — A propos des renseignements donnés par notre collaborateur H. Tanif sur le port de Marseille, dans le numéro du 1er juillet dernier, la Compagnie des Docks et Entrepôts de Marseille, concessionnaire des bassins de radoub, nous envoie les détails complémentaires suivants :

Une nouvelle grande forme de 206 mètres de longueur, 31 mètres de largeur au couronnement et 6 mètres de tirant d'eau sur les tins, est en construction et sera livrée à l'exploitation dans le courant de 1912. Il a fallu en même temps élargir et approfondir la passe et le bassin qui donnent accès à l'ensemble des formes. Il en résulte que les six formes déjà existantes sont maintenant d'accès facile et à la hauteur des besoins modernes. Dans le courant de l'année 1910, 519 navires jaugeant 1.119.108 tonneaux ont été reçus. Il est certain qu'après la mise en service de la septième forme ces chiffres seront considérablement dépassés.

LA PRESSE RUSSE

La presse russe a pris un grand essor sous la poussée des événements de 1905 qui ont si profondément agité la Russie, et ont donné naissance à quantité de journaux et de publications périodiques. Mais il est facile de comprendre que, si la physionomie de la presse russe s'en est trouvée complètement modifiée, cette physionomie ne saurait être durable. La période actuelle est éminemment transitoire, et son étude ne peut conduire à aucun jugement définitif sur la presse.

Tout d'abord, ce qu'il importe de souligner très nettement, c'est la diversité d'origine qui distingue la presse libérale et la presse conservatrice. Tandis que la première, tout entière issue du mouvement de 1905, vient seulement de naître, et traverse par conséquent une période de tâtonnement et d'indécision très accentuée, la seconde compte quelques organes qui, grâce à une existence très antérieure aux événements de 1905-1906, ont pu se garder plus facilement de la nervosité ambiante, et s'affranchir dans une certaine mesure de l'esprit de parti qui sévissait si fâcheusement dans les feuilles récemment écloses.

C'est cette sorte d'inexpérience, inséparable de toute première tentative de vie politique, qui explique l'influence relativement faible d'une grande partie de la presse russe sur l'opinion publique : influence qui n'est nullement en proportion avec un développement prodigieusement rapide. Trop d'organes, dominés par l'esprit de parti, ont versé dans ce doctrinarisme tendancieux qui les a fait dégénérer en tribunes de polémique où se traduisent non pas les sentiments qui agitent la grande masse de l'opinion, mais ceux qu'un petit groupe de politiciens prétend imposer artificiellement au public.

Il y a à l'heure actuelle la même divergence, le même fossé entre le journal et l'opinion qu'entre l'opinion et la Douma. Et de fait, la presse russe offre une similitude frappante avec la Douma : dans ses articles, comme dans les séances du Palais de Tauride, sont développées avec talent des discussions que le public suit assurément avec intérêt, mais sans y prendre jamais une part directe, parce que ces discussions ne répondent pas à ses préoccupations, ni à son état d'âme, complexe et simpliste à la fois. Ce public vit donc sa vie intellectuelle et politique *à côté* de son journal et de son député, et ne sympa-

thise vraiment avec l'un ou l'autre que dans des cas très rares, sous le coup d'un événement inattendu, créant entre les esprits un trait d'union passager. Après quoi le journal, comme le Parlement, reprend presque immédiatement son point de vue propre, celui que le clan ou le parti auquel il appartient a décidé d'adopter.

C'est ainsi que la presse se condamne à un isolement moral qui est pour elle une grande cause de faiblesse et paralyse son action. Cette faiblesse est surtout sensible dans les organes libéraux et dans ceux d'extrême-droite, parce que les uns et les autres datent presque tous de 1905 ou de 1906, et portent encore les marques de cette époque troublée. Au contraire, parmi la presse conservatrice modérée, on trouve quelques journaux qui, sans échapper entièrement aux influences de parti, n'en conservent pas moins, en raison de leur plus longue existence et de leur participation à la vie nationale, une personnalité plus accentuée.

C'est surtout en effet dans les questions nationales et dans les sujets de politique extérieure que l'esprit de parti se fait sentir de la manière la plus choquante. Il n'est pas rare de lire, dans certains organes de l'extrême-droite aussi bien que de l'extrême-gauche, des diatribes violentes qui vont manifestement à l'encontre des intérêts russes, sacrifiés à des intérêts de parti plus ou moins inconsistants. En politique intérieure, la fausse note, qui est de tous les instants, n'offusque pas à un égal degré, mais elle ne s'en manifeste pas moins comme la preuve de cette antithèse perpétuelle entre la presse et l'opinion.

***

Les premiers en date des journaux russes remontent à Pierre-le-Grand. Ils sont au nombre de 3 : les *Péterbourgskie Viédomosti*, les *Moskovskija Viédomosti* et la *Saint-Pétersburger Zeitung*, rédigée en allemand.

Des deux organes russes, le plus important de beaucoup est les *Péterbourgskie Viédomosti* qui, grâce à l'indépendance de leurs vues, continuent à jouir d'une réelle autorité, tandis que les *Moskovskija Viédomosti*, inféodés aujourd'hui au parti de l'extrême-droite, ont surtout une valeur littéraire.

Quelques autres feuilles comptent encore un siècle d'existence; mais leur nombre est extrêmement restreint. Ce sont le *Messager de Vilna*, qui vient en tête avec 147 ans d'âge; la *Gazeta Warszawska*, avec 131 ans et la *Rigasche Zeitung*, avec 116 ans. Comme leur titre l'indique, ce sont tous trois des

organes provinciaux, dont un seul est en langue russe, et les deux autres en polonais et en allemand. Le nombre total des journaux et périodiques dont la fondation remonte à un siècle ou à plus de 80 ans est pour tout l'empire de 19 seulement. Pendant la guerre de Turquie, nous voyons éclore quelques organes importants. Le principal est le *Novoé Vrémya* qui prend la place laissée par le journal *Golos* (la voix). Comme son prédécesseur, le *Novoé Vrémya* s'affirme comme le défenseur des idées de progrès modéré et d'évolution pacifique. Il prit dès le début le caractère d'indépendance qui aujourd'hui encore lui vaut de n'être la tribune exclusive d'aucun parti, mais de demeurer toujours largement ouvert aux aspirations généreuses et nationales, d'où qu'elles viennent et quels qu'en soient les champions du moment. Souvent très critiqué, le *Novoé Vrémya* se voit reprocher et de droite et de gauche son « incohérence » et ses fluctuations. Il n'en reste pas moins le grand organe capable d'exprimer — et toujours avec autorité et talent — dans les questions essentielles de la politique intérieure et extérieure, le point de vue d'une fraction éclairée de l'opinion russe. Et c'est pourquoi si d'autres feuilles, notamment conservatrices, peuvent avoir à certains moments, grâce à la personnalité de leurs rédacteurs, une influence plus marquée sur les cercles ministériels, la voix du *Novoé Vrémya* n'en est pas moins toujours écoutée en haut lieu.

On peut évaluer à une soixantaine les organes créés jusque vers 1880; c'est dire que jusqu'à ces dernières années le développement de la presse russe a été extrêmement lent. Il y a sept ans, en effet, les statistiques n'accusaient encore pour tout l'empire que l'existence de 777 journaux et périodiques. Or, on arrive aujourd'hui au total relativement considérable de 2.391; soit donc 1.614 journaux et publications périodiques parues dans ces sept années. Si l'on jette un coup d'œil attentif sur les statistiques établies au département de la Presse, au ministère de l'Intérieur, on constatera que le mouvement ascendant va en s'accentuant considérablement d'année en année. C'est ainsi que nous trouvons 23 journaux et périodiques remontant à sept ans; 47, à 6 ans; 170, à 5 ans; 170, à 4 ans; 208, à 3 ans; 342, à 2 ans et enfin 677, à un an.

Sur ces 2.391 journaux et publications diverses, 1.789 seulement sont rédigés en russe (1.109 périodiques et 680 journaux).

Après la langue russe, la langue polonaise est la plus répandue, représentée par 258 publications (199 périodiques et 59 journaux).

Au troisième rang vient l'allemand, avec 77 publications (41 périodiques et 36 journaux), et ensuite :

Le letton, avec 48 publications (25 périodiques et 23 journaux) ;
L'esthonien, avec 44 (20 périodiques et 24 journaux) ;
L'hébreu, avec 31 (17 périodiques et 14 journaux) ;
L'arménien, avec 29 (20 périodiques et 9 journaux) ;
Le tatar, avec 29 (13 périodiques et 16 journaux) ;
Le géorgien, avec 27 (16 périodiques et 11 journaux) ;
Le lithuanien, avec 17 (13 périodiques et 4 journaux) ;
Le français, avec 10 (6 périodiques et 4 journaux) ;
Le grec, avec 2 journaux ;
Le coréen et l'anglais, avec un journal chacun.

Soit, en résumé, 583 en langues autres que le russe, et 19 rédigés en plusieurs langues, notamment dans les provinces baltiques, soit en russe, allemand et letton, soit en russe et allemand.

En 1908, le nombre total des publications périodiques et quotidiennes russes n'était que de 1498 (896 périodiques et 602 journaux) ; celui des publications étrangères, de 510 (327 périodiques et 183 journaux) ; celui des publications en plusieurs langues, de 20 (11 périodiques et 9 journaux).

En 1909, les statistiques donnaient : 1.643 publications russes, dont 981 périodiques et 662 journaux ; 508 publications en langues autres que le russe (325 périodiques et 183 journaux), et 22 en plusieurs langues (13 périodiques, 9 journaux).

On voit donc que, sauf les publications en plusieurs langues qui demeurent stationnaires, avec une tendance même à décroître, la presse de langue russe, aussi bien que celle d'autres langues, continue à se développer chaque année.

Il faut noter en 1910 l'extension très marquée de la presse polonaise : 40 organes nouveaux, dont 27 périodiques et 13 quotidiens. La presse allemande s'est également accrue de 8 unités, dont 6 journaux et 2 périodiques. Son importance sans cesse grandissante s'explique évidemment par des considérations ethnographiques. Les provinces baltiques sont, en effet, peuplées d'une population en grande majorité germanique, et la Pologne russe compte un assez fort élément allemand. Mais il faut aussi reconnaître que dans tous les centres de l'empire où elles se forment, les colonies allemandes acquièrent très rapidement une force sérieuse, grâce à l'esprit de discipline et à la parfaite cohésion dont elles font preuve. C'est là un exemple que nos colonies françaises pourraient méditer utilement.

Voici quelques données concernant la répartition de la presse entre les différentes régions de l'empire :

Saint-Pétersbourg compte, en 1910, 81 journaux et 474 périodiques : 63 journaux en langue russe et 18 en autres langues; 455 périodiques en langue russe et 19 en autres langues.

Moscou est presque aussi riche en journaux (61, dont 56 en langue russe) et compte 236 périodiques. Parmi eux, il en est de très importants. Le *Rousskoé Slovo*, organe libéral tiré à 135.000 numéros, se lit beaucoup en province. Il convient de signaler aussi la *Voix de Moscou*, le seul organe autorisé des octobristes. On ne peut manquer à ce propos d'être frappé du peu d'influence de ce parti sur la presse, alors qu'il occupe à la troisième Douma une influence prépondérante. C'est ainsi qu'à Saint-Pétersbourg notamment l'octobrisme n'a aucun organe, et qu'en dehors de Moscou il n'en a pas un seul qui, par son importance politique et le nombre de ses lecteurs, dépasse les proportions d'une feuille locale de gouvernement ou même de district. Il est vrai que cette situation n'est pas spéciale au parti octobriste, et que si l'on excepte les partis de gauche, d'extrême gauche et d'extrême droite qui, eux, sont abondamment représentés dans la presse, les autres n'ont guère d'organe attitré et influent.

Il y a entre les progressistes, les octobristes, les nationalistes et les journaux qui ont la prétention de défendre leurs idées politiques, le même fossé, la même divergence de vues qu'entre ces journaux et leurs lecteurs d'une part, ou qu'entre ces politiciens et leurs électeurs d'autre part. Le Parlement, la presse et l'opinion sont trois cloches qui jusqu'à présent, en Russie, ne sonnent pas à l'unisson.

Varsovie a 42 journaux dont 32 en polonais et 10 seulement en russe, et 170 périodiques dont 157 en langue polonaise et 13 en russe;

Kiew figure sur les dernières statistiques avec 43 journaux, dont 20 en russe, et 62 périodiques, dont 58 en russe;

Tiflis, la capitale du Caucase, accuse actuellement 31 journaux, dont 13 en russe, et 43 périodiques, dont 10 en langue russe.

La Sibérie compte environ 45 périodiques et journaux, *tous rédigés en langue russe*. Il est d'ailleurs à noter que la langue russe est parlée, et même avec beaucoup de pureté, par l'immense majorité des Sibériens.

Au point de vue du tirage, le journal qui arrive nettement en tête est le *Kopieïka*. Comme son nom l'indique, il ne se vend que 1 copeck. Il est surtout et presque exclusivement une

feuille d'informations. Très lu à Saint-Pétersbourg dans la classe ouvrière et même dans la classe moyenne, il est également très répandu en province. Il n'en est qu'à sa troisième année d'existence, et actuellement son tirage, qui continue à augmenter chaque année, se chiffre par 180.000 numéros.

Après lui viennent les *Birjevya Viédomosti* (que l'on traduit en général inexactement *Gazette de la Bourse* au lieu de *Nouvelles de la Bourse*). Avec leurs *trois* éditions quotidiennes (deux pour Saint-Pétersbourg et une pour la province), ils dépassent aujourd'hui 150.000 numéros.

Le *Rousskoé Slovo*, de Moscou, qui va maintenant sur 150.000, journal israélite ;

Unser Seben qui paraît à Varsovie et tire à 60.000, soit presque autant que le *Novoé Vrémya* qui ne le dépasse pas de 10.000 numéros ;

Le *Retch*, le principal organe de l'opposition de gauche, qui n'arrive qu'à 40.000.

*
* *

En terminant ce rapide aperçu des caractéristiques de la presse en Russie, il convient de noter l'influence relativement considérable de la presse rédigée en langues autres que le russe.

Cette influence est, en réalité, beaucoup plus grande encore qu'on ne pourrait être amené à le supposer à la lecture de quelques statistisques. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'un nombre assez élevé d'organes *russes* se trouvent en réalité entre des mains étrangères. Ainsi s'explique la faiblesse vraiment surprenante de la presse sur des questions nationales où les intérêts vitaux de l'empire entier sont en jeu, alors que les intérêts régionaux sont défendus avec une vigueur et une passion qui trahissent parfois des tendances nettement séparatistes.

Nous avons signalé au début les raisons pour lesquelles la presse russe n'avait pas, jusqu'à ce jour, acquis sur l'opinion publique une influence proportionnée au développement, considérable et rapide, de ses organes. Il ne faudrait pas cependant en conclure que son action n'a pas progressé. Elle tend au contraire à s'accroître, mais d'une façon très lente, et reste jusqu'à présent localisée aux villes et aux grands centres ouvriers.

Dans la campagne, le journal ne se répand que petit à petit et même il est incontestable qu'il est moins lu aujourd'hui qu'il ne l'a été lors des troubles qui suivirent la guerre. C'est assurément la faute de ceux qui, en 1905-1906, profitant d'un

mouvement d'indignation dans le peuple entier, ont essayé de l'exploiter à leur profit au lieu de se consacrer réellement et sincèrement à la défense des intérêts populaires. Le paysan s'est retourné contre ceux qui avaient capté sa confiance et l'avaient trompé plus ou moins inconsciemment par de coupables surenchères. Un beau jour le prestige de ces « apôtres » des campagnes est tombé et le paysan, revenant plus que jamais à sa méfiance instinctive, s'est désintéressé de tous ces discours, de toutes ces formules qui n'avaient abouti à aucun résultat pratique.

Cet échec ne doit pas décourager pourtant ceux qui ont assumé la noble tâche d'instruire la masse paysanne. Si le triomphe artificiel d'une presse violente et sectaire a été temporaire, le discrédit dans lequel elle est aujourd'hui tombée ne saurait être durable. Si elle profite de la sérieuse leçon qu'elle a reçue, la presse reprendra dans les campagnes l'influence qu'elle doit exercer aussi bien que dans les villes, et il suffira que le paysan trouve dans son journal quelques conseils utiles, quelques données justes et pratiques. Déjà le langage sain et loyal de certaines publications périodiques a réussi à se faire écouter de nouveau dans les villages. Et à ce propos il faut rendre hommage à l'excellente initiative prise par le ministère de l'Agriculture qui a su propager son journal quotidien, *Le Messager du Village*. Cet organe apparaît aujourd'hui comme un trait d'union permanent entre le gouvernement et les paysans ; il permet un échange de vues constant et des plus profitables entre le département de l'Agriculture et le plus reculé des petits villages, notamment sur l'amélioration de la culture et l'économie rurale. Le succès du *Messager du Village*, dont le tirage est maintenant de près de 80.000 numéros, a encouragé des initiatives privées qui se sont engagées résolument dans la même voie, et s'en sont bien trouvées. Pour ceux qui ont pu voir ces paysans, pittoresquement groupés autour du samovar, écoutant la lecture de la gazette faite par un *jeune* fraîchement sorti de l'école, le rôle de la presse n'apparaît pas comme négligeable. Mais il ne sera ce qu'il doit être que le jour où la presse aura éliminé toutes les causes de faiblesse que nous avons mises en relief, et en particulier quand elle aura le caractère nettement national qui lui fait encore défaut.

René Marchand.

LES DREADNOUGHTS AUSTRO-HONGROIS

L'Autriche-Hongrie qui s'apprête à agréger à sa flotte 100.000 tonnes de cuirassés du type *Dreadnought* opéra d'abord en silence : elle n'avait aucun intérêt à publier à son de trompe la mise en cale de deux unités monstres, et les Délégations repoussaient toute demande de crédit pour cet objet.

Certains renseignements filtrèrent cependant, et il vînt un moment où les puissances de la Triple Entente éprouvèrent le désir de savoir si l'équilibre naval de la Méditerranée risquait d'être dérangé. Au surplus, le doute ne pouvait s'éterniser. Un cuirassé en construction n'est pas chose facile à cacher. Par son énorme volume, il arrive un jour à dominer les murailles des arsenaux, et bien avant ce moment, dès la pose de la quille, l'afflux des commandes de matériel, le mouvement des équipes d'ouvriers, donnent l'éveil.

A Trieste, il y eut tant d'individus dans la confidence, que la vérité ne tarda pas à éclater. Ce fut un journaliste autrichien qui la découvrit tout entière. Revêtu de son uniforme d'officier de réserve, il pénétra dans l'enceinte du *Stabilimento Tecnico* et constata la présence sur les cales de plaques d'acier et de pièces de membrure, embryons des futurs Dreadnoughts.

Le gouvernement austro-hongrois rééditait simplement l'artifice employé avec succès par une autre marine. En juillet 1909, deux des cales du chantier triestin devinrent libres. Les laisser inoccupées, c'était en perspective le ralentissement de l'exploitation et le licenciement d'une partie des ouvriers. Heureusement la marine nationale réclamait de gros navires de combat. La Société triestine offrit de construire, à ses frais, deux Dreadnoughts sous sa propre responsabilité, mais *d'après les plans élaborés à la section navale par l'ingénieur Siegfried Popper*. D'autres usines fabriqueraient les cuirasses et l'artillerie dans les mêmes conditions. La marine impériale aurait un droit de préférence pour l'acquisition de ces unités. C'était une affaire sûre pour le chantier. Car aucun gouvernement autrichien digne de ce nom ne laisserait partir pour l'étranger des bâtiments construits sur les plans du génie maritime de Vienne.

Cette offre avantageuse acceptée, le chantier mit en cale les

deux premiers Dreadnoughts, que caractérisent les éléments suivants :

Déplacement : 22.000 tonnes.
Cuirasse : de 280 millimètres au centre, à 120 aux extrémités.
Artillerie : { 12-105 de 45 calibres, en 4 tourelles triples axiales.
12-150 de 45 calibres.
18-70 de 50 calibres.
3 turbines : puissance totale, 25.000 chevaux.
Vitesse : 20 nœuds. Prix : 64 millions.

L'affaire fit du bruit. Tout le monde connaissait les faits, que le ministre des Finances, M. Bilinsky, refusait d'avouer, se contentant de répondre, par des propos sybillins, aux questions pressantes de MM. Bessner et Licht, membres de la commission du budget : « Officiellement, j'ignore si la construction « des Dreadnoughts est commencée; en tout cas, l'Etat n'y « est pour rien. »

Comme sanction de cette discussion où le représentant officiel paraissait si mal informé, la commission vota la proposition de M. Licht. « Le gouvernement est invité à se procurer, « à l'avenir, des renseignements précis sur les besoins de la « marine et de l'armée, de façon à pouvoir en référer à la com- « mission des Finances. »

La précaution n'était pas inutile, vu la médiocre situation financière de la monarchie dualiste qui ne permettait pas d'affecter des crédits réguliers à l'accroissement de la flotte. L'emprunt était dans l'air et la feuille socialiste *Arbeiterzeitung* appréciait ces allures mystérieuses avec vivacité : « Le gouver- « nement cherche à jeter de la poudre aux yeux du public, « pour cacher le but de l'emprunt. Froidement impudent, « après la « glorieuse annexion », il prépare d'imposants ar- « mements en dehors de la sanction parlementaire. Vit-on « jamais en Europe un peuple apprendre l'existence d'une « flotte en construction par les réponses données aux interpel- « lateurs de la Chambre des Communes ? Grâce à M. Mac Kenna, « nous savons que 300 millions vont s'en aller en fumée. »

* * *

La certitude de l'existence de deux *Dreadnoughts* sur les cales de Trieste, souleva quelque émotion en Italie, mais non point une véritable inquiétude, car la situation financière de la péninsule est bonne et la flotte italienne a ce que les anciens marins appelaient « l' avantage du vent », c'est-à-dire une avance en constructions navales impossible à rattraper par la monarchie voisine. D'après M. Tedesco, ministre du Trésor, le bilan pour

1910-1911 devait se clôturer par une plus-value de 125 millions qui, déduction faite des crédits consacrés à la marine et à la reconstruction de Messine, laissait une plus-value de 37 millions. Les prévisions pour 1911-1912, accusent un excédent plus favorable encore. Des finances aussi florissantes donnent la certitude qu'à la requête du gouvernement le Parlement italien votera sans discussion les crédits nécessaires au maintien de l'avance maritime actuelle.

Dès qu'on ouvrit le débat sur les armements, selon la coutume, l'opinion en Autriche ne se préoccupa que de l'Italie, de même qu'en Italie on n'envisage jamais que la menace autrichienne. A entendre les parlementaires viennois et romains, l'ennemi probable n'est autre que le voisin et allié. Les uns comme les autres nomment l'Adriatique *mare nostrum*, et tournent les yeux vers la péninsule balkanique.

L'amiral Montecuccoli fit une claire allusion à l'Italie en indiquant la nécessité d'envisager constamment l'éventualité d'une guerre « avec une puissance possédant un littoral étendu ». Imprudence de langage que M. d'Ehrenthal se crut obligé de pallier en déclarant à la Délégation hongroise que le « renfor-« cement de la flotte n'avait aucune pointe dirigée contre per-« sonne. »

Au cours des polémiques de presse, la question des canons vint en discussion. Certains voulaient, comme les Anglais et les Américains, substituer au canon de 305 un calibre supérieur. L'alternative était pénible. Rester en arrière du mouvement, n'était-ce pas diminuer l'importance relative de la marine autrichienne? Suivre cette impulsion, n'était-ce pas accroître le déplacement, le prix des cuirassés et se condamner à demander à l'étranger des ressources plus considérables? En manière de conclusion, les journaux déploraient les armements écrasants *que l'Angleterre impose au monde*, faisant ainsi endosser à l'Angleterre une responsabilité qui appartient manifestement à l'Allemagne. Il semble du reste que les organes viennois, en dénonçant sans cesse la supériorité de la flotte italienne, n'aient pas un sens exact des réalités. Sans doute, les cuirassés italiens sont plus rapides et mieux armés que leurs contemporains d'Autriche; mais l'Italie n'a-t-elle pas trois fois plus de côtes que l'Autriche? N'a-t-elle pas aussi des intérêts océaniques liés à son émigration? Toutes choses qui justifient la puissance supérieure des unités et l'ampleur du programme naval de l'Italie, dont la flotte devrait être équivalente à une fois et demie au moins celle de l'Autriche. Mais c'est de quoi la *Zeit* ne veut pas convenir.

« L'Autriche, écrivait-elle, ne peut tolérer que l'Adriatique « lui soit fermée... A peine la véritable valeur des Dreadnoughts « fut-elle connue, que l'Italie mit en chantier des cuirassés de « ce type. Nous ne doutons pas de la fidélité de ce pays à la « Triplice; mais les alliances ne durent pas éternellement; tôt « ou tard, les anciennes inimitiés peuvent renaître. Il faut « qu'en 1913 nous ayons 4 Dreadnoughts comme l'Italie. Rome « étudie actuellement les plans de nouveaux mastodontes de « 24.000 tonnes, armés de 12-345 millimètres, à construire dès « que les lancements du *Conte di Cavour*, du *Leonardo da* « *Vinci* et du *Giulio Cesare* auront fait des vides sur les cales « de Spezia, de Livourne et de Gênes. Déjà le lancement du « *Dante Alighieri* (20 août 1910) a rendu libre la cale de Cas- « tellamare. Par suite, l'Italie peut avoir 8 Dreadnoughts en « 1915. Si nous y ajoutons les 4 *Vittorio-Emanuele*, les 2 *Regina* « *Margherita* et les 3 *Sicilia*, nous arrivons à un total de « 17 cuirassés [1]. L'Autriche n'a plus un jour à perdre. »

La mise en cale des premiers Dreadnoughts n'attira pas seulement l'attention de l'Italie : elle ne pouvait laisser insensible l'Angleterre, qui doit défendre sa position en Méditerranée et faire face aux escadres combinées austro-italiennes. Anxieux de connaître la vérité, le cabinet de Saint-James invita d'abord son attaché militaire à tenter au ministère de la Guerre viennois [2] une démarche très mesurée, habilement greffée sur une autre question. Ce fut peine inutile. Cet officier ne recueillit que des propos incolores : « La construction des nouveaux cui- « rassés est une affaire de spéculation privée, dans laquelle le « ministère de la Guerre n'entre pour rien. On ignore si le « gouvernement acquerra ces navires. »

Plus tard, la Chambre des Communes agita par trois fois la question, au grand scandale de la *Neue Freie Presse* : « Pour- « quoi s'occuper des cuirassés autrichiens? Vu notre politique « pacifique, la netteté de nos intentions, que signifient ces « interrogations réitérées, blessantes, parce qu'elles se rappor- « tent à des affaires où l'intervention devient une incorrection? « Peut-être cet incident est-il une dernière suite de la crise « de l'annexion. Montesquieu n'écrirait pas un livre sur la « décadence de la marine anglaise à propos de nos Dreadnoughts, « mais peut-être parlerait-il à cette occasion de la décadence du « *common sense* anglais. » A notre avis, les Anglais, qui

---

[1] Une erreur s'est glissée dans notre étude sur la marine italienne (*Questions Diplomatiques et Coloniales*, 16 juillet 1909). C'est 12 cuirasses (page 97) qu'il faut lire et non 21.

[2] Le département de la Marine n'est qu'une section de celui de la Guerre.

ont diminué il y a quelques années leur escadre méditerranéenne ponr leur défense *at home*, font au contraire preuve de *common sense* en se préoccupant de l'augmentation des forces navales tripliciennes en Méditerranée.

En réalité, l'élargissement du programme naval austro-hongrois a pour cause profonde la rivalité anglo-allemande, toujours susceptible de dégénérer en conflit. Tirant toute sa subsistance du dehors, l'Angleterre n'a chez elle que pour cinq semaines de blé. Or, son blé d'importation vient surtout de l'Inde et de l'Australie. Les navires transporteurs traversent la Méditerranée, exposés aux attaques de flanc venant de l'Adriatique. En cas de guerre, l'escadre anglaise aurait à « embouteiller » dans l'Adriatique les cuirassés austro-hongrois. Ne comprend-on pas dès lors l'anxiété de l'Angleterre, qui n'aurait plus que la ressource des Etats-Unis et du Canada, pour combler les vides qui se produiraient dans ses approvisionnements le jour où la route de l'Inde et de l'Australie serait coupée?

*
* *

En Hongrie, la construction révélée des Dreadnoughts souleva d'abord de vives controverses. Un organe indépendant traitait l'exposé de l'amiral Montecuccoli de « surprise désagréable », ajoutant que les Magyars ne gaspilleraient pas des millions pour accroître simplement le prestige et la puissance de la marine autrichienne.

Il faut, disait-il, proportionner les besoins de la défense aux possibilités financières de la monarchie. Déjà les contribuables ploient sous le faix. Quand la Hongrie sera ruinée, le double royaume « ne sera plus qu'une bulle de savon qui crèvera au « moindre souffle ». Mais cette indignation ne fut qu'un feu de paille. La presse magyare mit une sourdine à sa mauvaise humeur, devant les déclarations opportunes d'un membre du gouvernement : « La maison Skoda, de Pilsen, s'apprête à « créer en Hongrie une usine d'artillerie navale, et le chantier « Danubius, de Fiume, construira bientôt des Dreadnoughts, « comme le Stabilimento Tecnico de Trieste. » Le comte Khuen Hedervary, président du Conseil hongrois, avait réussi à obtenir la promesse d'un Dreadnought pour Fiume, port unique de la Hongrie. C'était un tour de force, l'usine Danubius n'ayant encore lancé que de très petites unités, destroyers et torpilleurs, et aucun chantier naval n'ayant fait jusqu'ici, sans transition, un bond de 1.000 à 20.000 tonnes.

La question des armements se doublait malheureusement, comme nous l'avons dit, d'un problème financier. Dès le mois

de juin 1910, le gouvernement préparait le public à envisager un gros déficit, que M. Bilinsky évaluait, pour l'exercice en cours, à 71 millions. En outre, diverses causes devaient amener des augmentations : l'introduction du service de deux ans dans l'armée, 100 millions; la construction des Dreadnoughts, 300 millions, et 25 millions en moyenne par an, au titre du remplacement des navires condamnés.

Pour sortir de cette impasse, la Hongrie prépara un projet d'emprunt de 565 millions, au moment précis où l'emprunt turc subissait en France un échec retentissant et justifié. Le gouvernement hongrois fit appel au marché français, mais on eut le bon sens, à Paris, de comprendre que l'argent demandé ne servirait en somme qu'à payer les frais de la politique entreprenante de M. d'Æhrenthal. On sait les impertinences de presse que nous valut cette attitude. Les journaux de Budapest en particulier s'étonnèrent naïvement de nous voir mêler « aux questions financières la politique extérieure ». Néanmoins, l'augmentation des forces navales austro-hongroises restait pour le Ballplatz un dogme intangible qu'il s'agissait de faire admettre par les Délégations. L'archiduc François-Ferdinand, le comte d'Æhrenthal et l'amiral Montecuccoli préparaient donc soigneusement les esprits à cette nécessité inéluctable.

En ouvrant les Délégations à Budapest, l'archiduc héritier attira l'attention sur la flotte : « La marine de guerre réclame « de nouveaux crédits pour rester à la hauteur de sa tâche, « car il faut tenir compte des sacrifices des autres puissances. « Les crédits employés à l'accroissement de la flotte auront « aussi des avantages économiques. Sa Majesté m'a chargé de « vous exprimer sa confiance dans votre sagesse et votre zèle « patriotique[1]. »

« L'opinion publique de tous les Etats, disait de son côté « M. d'Æhrenthal, à la Délégation autrichienne, est si facile à « irriter, que le baromètre politique peut brusquement mar- « quer « mauvais temps ». Pour que la politique extérieure « puisse défendre avec succès la paix et les intérêts de la « monarchie, il faut qu'elle dispose d'une flotte et d'une armée « prêtes au combat. »

Enfin, pendant tous les débats, l'amiral Montecuccoli resta

---

[1] Déjà, en août 1910, François-Ferdinand avait fait, à Waidhofen, une visite au baron Albert de Rothschild, chef de la branche viennoise de la famille. On sait que les Rothschild possèdent beaucoup d'actions des fonderies de Wilkowitz, qui ont consacré de grosses sommes à l'usinage du matériel destiné aux *Dreadnoughts* « officieux ».

sur la brèche. Il montra d'abord que l'Autriche-Hongrie ne peut rester en arrière des autres puissances qui, toutes, jusqu'à l'Espagne et à la Turquie, poursuivent leurs armements navals avec une fiévreuse activité. « Nous avons l'obligation « morale d'acheter les navires du Stabilimento Tecnico ; « mais comme cet article est fort couru, l'établissement de « Trieste ne subirait aucune perte s'il ne nous vendait pas ces « cuirassés, parce qu'il trouverait certainement des acquéreurs « dans un autre pays. » Laissant ensuite tomber tous les voiles, le commandant en chef développa son programme naval devant la commission de la marine de la Délégation hongroise, réunie en première séance, le 28 janvier 1911. Il proclama la nécessité d'abandonner la tradition autrichienne de la petite flotte, pour construire des bâtiments qui permissent à la monarchie de s'affirmer parmi les puissances navales les plus fortes de la Méditerranée, et d'assigner à sa marine un rôle nettement offensif.

Il en profita pour faire à grands traits l'historique des programmes navals depuis un demi-siècle. Ce fut d'abord l'amiral Tegethoff qui, au commencement de 1868, présenta un programme de 15 bâtiments de combat et 24 croiseurs à construire en dix ans, moyennant un crédit annuel de 2 millions et demi de florins. Ces éléments paraissaient alors suffisants pour défendre les côtes. Mais Tegethoff mourut trop tôt et son successeur essaya vainement de réaliser son programme. L'amiral von Sterneck, devenu commandant en chef en 1883, poursuivit la construction des navires commencés et y ajouta une escadrille de torpilleurs. Le budget monta lentement de 18 à 20 millions de florins. A peine au pouvoir, l'amiral Spaun, prédécesseur de l'amiral Montecuccoli, se hâta de rédiger un projet de 12 cuirassés et 12 croiseurs, qui n'arriva d'ailleurs jamais au conseil des ministres. On construisit seulement le type *Habsburg* de 8.000 tonnes (1897) et le type *Archiduc* de 10.000 tonnes (1900). Le budget monta de 28 à 50 millions de florins (1904).

« J'arrivai au commandement supérieur en octobre 1904, « poursuivit l'amiral Montecuccoli. Mon programme de 1905, « comprenant 13 cuirassés et 12 croiseurs, resta sur la table du « conseil des ministres. Alors j'ai demandé aux Délégations la « construction de navires isolés, absolument indispensables. « Le budget actuel est en augmentation de 3.258.000 sur le « budget de 1910. Mais la marine ne saurait s'accommoder « d'accroissements aussi faibles ; il lui faut 312.400.000 cou- « ronnes destinés à produire :

4 cuirassés de 20.000 tonnes.....	242.400.000	couronnes
3 croiseurs de 3.500 —	30.000.000	—
6 destroyers de 800 —	18.000.000	—
12 torpilleurs de haute mer.....	12.000.000	—
6 sous-marins.....	10.000.000	—
Total.....	312.400.000	couronnes

« Ce crédit, réparti en 6 exercices, donnera les annuités « suivantes :

La 1re pour 1911 atteindra.....	55.000.000
La 2e — 1912 —	67.000.000
La 3e — 1913 —	68.400.000
La 4e — 1914 —	68.000.000
La 5e — 1915 —	49.000.000
La 6e — 1916 —	5.000.000
Total.....	312.400.000

« Ceci ne sera qu'un effort partiel ; la flotte nécessaire doit « comprendre : 16 cuirassés, 12 croiseurs, 24 destroyers, 72 tor- « pilleurs et 12 sous-marins. De la sorte, en tenant compte de « l'existant, nous avons à construire jusqu'en 1920 : 3 cuiras- « sés, 3 croiseurs, 6 destroyers, 24 torpilleurs.

« Actuellement notre marine est inférieure à celle de toutes « les autres puissances et aucune flotte, quelle que soit sa force, « n'est aussi coûteuse qu'une guerre. Le délégué Ellemborg a « parlé de l'étoile de la paix qui se lève à l'horizon. Or, chaque « année, l'Angleterre se met à l'œuvre aussitôt après le vote du « budget de la marine. Le président des Etats-Unis, qui signait « d'une main la conférence de la paix, présentait de l'autre au « Congrès le message demandant l'approbation de 62 millions « et demi pour la fortification du canal de Panama. L'Autriche « est pour la paix ; mais tout le monde arme et nous devons « armer aussi. Chef suprême de la marine, j'ai dû pourvoir à la « puissance de la flotte dans les limites dont nous disposons. »

Les Délégations votèrent tous les crédits réclamés y compris la somme de 312 millions de couronnes, nécessaire à l'accroissement de la marine. Il en ressort un enseignement pour les puissances de la Triple-Entente, qui seraient sans excuse si elles se laissaient surprendre par les événements. C'est évidemment à la préoccupation de rétablir en Méditerranée l'équilibre naval, qui allait être rompu en faveur de la Triplice, que notre ministre de la Marine a obéi en adoptant une nouvelle répartition des forces navales françaises pour 1912.

Commandant Davin.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

AU MAROC

Les négociations franco-allemandes.

Nous disions dans notre dernière chronique qu'aussitôt reçue la communication officielle allemande de l'arrivée de la *Panther* à Agadir, le gouvernement français s'était mis en rapport avec les gouvernements de Londres et de Pétersbourg pour arrêter de concert la réponse qu'il conviendrait de faire à l'Allemagne. Il fut alors décidé qu'avant d'entamer une conversation générale sur le Maroc — conversation à laquelle prendraient part la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne — la France accepterait d'entrer en négociations avec l'Allemagne. En conséquence, le 7 juillet, M. de Selves étant revenu de Hollande où il avait accompagné le président de la République, M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, alla rejoindre son poste muni des instructions du gouvernement.

M. Jules Cambon arriva à Berlin le 8 juillet dans la soirée. A ce moment on savait que la Russie avait prescrit à son représentant diplomatique à Berlin de remettre une demande d'explications au chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, et que l'Angleterre avait solennellement déclaré préjudiciable à ses intérêts toute installation allemande au Maroc. Dès la première semaine de son retour M. Jules Cambon conféra quatre fois avec M. de Kiderlen-Waechter. Les deux premiers entretiens qui eurent lieu entre notre ambassadeur et le secrétaire d'Etat impérial aux Affaires étrangères gardèrent le caractère d'une controverse préliminaire. Au cours du troisième, M. de Kiderlen-Waechter exposa ses vues; au cours du quatrième, M. Jules Cambon répondit par l'exposé des vues de la France. Puis les conversations furent suspendues pendant quelques jours et l'on déclara que cette interruption était motivée par le désir de M. de Kiderlen-Waechter de prendre l'avis de son collègue aux Colonies, M. de Lindequist.

Entre temps, le mardi 11 juillet, répondant à une double demande d'interpellation de M. Pourquery de Boisserin et de M. Jaurès, M. de Selves avait fait, à la Chambre des députés, la déclaration suivante, que nous reproduisons d'après le *Journal officiel :*

M. de Selves, ministre des Affaires étrangères. — Je comprends le désir de la Chambre d'être, aussitôt que possible, renseignée sur les inci-

dents qui ont marqué l'envoi d'un navire allemand à Agadir. Mais je connais l'esprit de sagesse et de patriotisme de la Chambre et c'est à lui que je viens faire appel en ce moment.

A l'heure où je parle, des pourparlers ont commencé, une conversation est engagée. Je vous demande, messieurs de permettre que cette conversation se poursuive dans le calme, la haute tenue, la dignité qui conviennent à deux grandes puissances qui causent entre elles. (*Applaudissements.*)

Lorsque l'heure sera venue, soyez assurés que nous serons les premiers à venir devant vous vous dire ce que nous avons fait, comment nous avons agi.

M. Edouard Vaillant. — Il faut dire que ce sera pour la paix. (*Bruit.*)

Le ministre des Affaires étrangères. — Ce sera alors à vous, messieurs, d'apprécier et de juger, de dire si nous avons été à la hauteur de notre tâche.

Pour le moment, je descends de cette tribune en vous demandant de nous faire crédit.

Ayez le sentiment que la conversation qui est engagée sera conduite avec le souci persistant, inébranlable de ce que commandent les intérêts et la dignité de ce pays. (*Vifs applaudissements.*)

M. Edouard Vaillant. — Avec le souci du maintien de la paix. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Louis Debaune. — La paix dans la dignité.

Le ministre des Affaires étrangères. — ... avec le souci encore de maintenir avec la puissance avec laquelle nous causons des rapports de bonne entente et de haute loyauté. (*Vifs appludissements répétés sur un très grand nombre de bancs.*)

Et la Chambre avait donné raison au ministre des Affaires étrangères en ajournant *sine die* le débat, par 476 voix contre 77. Le lendemain, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait à ce propos la note officieuse suivante :

C'est avec une satisfaction très vive qu'on a accueilli en Allemagne les déclarations faites par le ministre des Affaires étrangères de France, M. de Selves, le 11 juillet à la Chambre des députés. Le ministre a assuré que les pourparlers avec l'Allemagne se poursuivraient avec le souci persistant et inébranlable de ce que commandent les intérêts et la dignité de la France, ainsi qu'avec le souci de maintenir avec l'Allemagne des rapports de bonne amitié et de haute loyauté. Ces paroles ont produit en Allemagne comme en France une impression favorable. L'Allemagne agira en sympathie avec les idées contenues dans cette déclaration. Ces affirmations réciproques des sentiments d'estime et de bienveillance, ne sont pas sans valeur pour la marche des négociations actuellement engagées entre la France et l'Allemagne. Quant à la presse, à part quelques exceptions toujours moins nombreuses, elle parle, dans les deux pays, de l'affaire marocaine, sur un ton de plus en plus calme. C'est le ton juste lorsqu'on a le désir sincère d'arriver à un accord.

L'intervention anglaise.

Les gouvernements de Paris et de Berlin avaient déclaré, par des communiqués officiels, qu'aucune indication ne serait donnée au sujet des négociations franco-allemandes. Cependant, presque imme-

diatement après la quatrième conversation de M. Jules Cambon et de M. de Kiderlen-Waechter, les journaux allemands insinuaient que les demandes de compensation formulées par l'Allemagne avaient trait au Congo français et au Congo belge, et le 20 juillet le *Times* annonçait formellement, avec les détails les plus précis, que l'Allemagne avait demandé à la France de lui céder le Congo jusqu'à la Sangha, avec Libreville, et de lui abandonner son droit de préemption sur le Congo belge. En même temps dans un éditorial, le *Times*, commentant ses propres informations, écrivait :

Le monde a été habitué à des demandes exagérées de la part de l'Allemagne, mais il n'apprendra pas cependant sans une surprise extrême qu'elle ait formulé des prétentions aussi étonnantes que celles-ci. Elles sont en réalité si extravagantes que nous hésitons à les regarder comme ayant été faites sérieusement. Les hommes d'Etat allemands doivent savoir parfaitement qu'aucun gouvernement français ne pourrait un seul instant les prendre en considération. Ils doivent savoir également qu'aucun gouvernement britannique ne pourrait tolérer qu'un changement aussi grand se fit dans la répartition du pouvoir en Afrique alors même qu'un gouvernement français serait assez faible pour le sanctionner...

L'Allemagne invite la République française à lui céder un vaste domaine colonial que la France a acquis par son énergie, au prix de son argent et de son sang, et à lui transférer ses droits sur un territoire voisin plus grand encore, dont la possession lui donnerait une situation prépondérante en Afrique centrale, la rendrait maîtresse d'un des meilleurs ports de la côte de l'Atlantique, et la mettrait en contact immédiat avec nos possessions sur plusieurs points nouveaux, isolant du Nord de l'Afrique, l'Afrique du Sud britannique.

A une époque où nos possessions dans l'Afrique du Sud étaient beaucoup moins importantes qu'elles ne le sont aujourd'hui, nous avons refusé de permettre, même à une puissance faible comme le Portugal, de faire valoir des revendications qui auraient isolé nos colonies du Sud de l'intérieur de l'Afrique.

Les raisons qui nous ont empêchés de tolérer un acte de ce genre de la part du Portugal s'appliquent avec dix fois plus de force à une grande puissance qui désire acquérir des droits par le moyen desquels elle pourrait un jour répéter la manœuvre portugaise que nous redoutions...

Mais, comme nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons pas, pour le moment, envisager les demandes de l'Allemagne comme sérieuses. Nous ne pouvons pas croire que ce soit autre chose qu'une manœuvre audacieuse, et un « bluff » qui n'est ni très adroit ni très judicieux. Mais nous croyons aussi que l'Allemagne n'a pas encore montré son jeu. Il serait temps qu'elle fût invitée à le faire. Peut-être la visite à Agadir d'un ou de deux navires britanniques pourrait-elle hâter les événements?

L'article du *Times* produisit une impression considérable en France, en Angleterre et en Allemagne. Les informations si précises du journal de la Cité ne furent d'ailleurs pas démenties à Berlin. Tout au contraire, une note officieuse communiquée par l'Agence Wolff laissa entendre que les révélations du *Times* ne s'éloignaient pas de la vérité. C'est alors que se produisit le coup de

théâtre de l'intervention gouvernementale anglaise. Le vendredi 21 juillet, à un dîner qui lui était offert à Mansion House, le chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George prononça les paroles suivantes, qu'il avait pris soin d'écrire d'avance et dont il tenait en main le manuscrit :

Nous avons un intérêt prédominant dans la prospérité générale de tous les pays du monde, a déclaré M. Lloyd George. Tout ce qui concourt à la prospérité mondiale est notre intérêt, tout ce qui lèse cette prospérité est pour nous une perte. Il n'y a qu'une seule circonstance qui pourrait arrêter en ce moment ce flot continu de prospérité dont l'influence fertilisante se répand sur le monde entier, et cette circonstance serait tout ce qui pourrait venir troubler la paix internationale.

La paix est la première condition d'une prospérité continue. Heureusement, il n'y a pas de raison de craindre qu'une pareille catastrophe soit imminente. Il y a naturellement des questions constantes qui s'élèvent entre les gouvernements, qui produisent des discussions, parfois de l'irritation; mais le bon sens des nations dans ces dernières années a généralement fini par intervenir pour assurer une solution pacifique.

Personnellement, je suis un défenseur sincère de tous les moyens pouvant conduire au règlement des disputes internationales par les méthodes que la civilisation a si heureusement adoptées pour le règlement des différends entre les individus, et je me réjouis du fond du cœur à la perspective de voir les négociations de sir Edward Grey avec les Etats-Unis d'Amérique aboutir à un heureux résultat, et en pensant qu'à l'avenir toutes les discussions qui pourront s'élever entre nous-mêmes et la nation de même sang, de l'autre côté de l'Atlantique, seront désormais réglées par un jugement plus rationnel, plus juste que celui de l'épée.

Mais je dois dire également ceci : Je crois qu'il est essentiel pour les intérêts les plus élevés non seulement de ce pays, mais du monde, que la Grande-Bretagne maintienne sa place et son prestige au milieu des grandes puissances. Sa puissante influence a été dans le passé et sera sans doute encore, dans l'avenir, inappréciable pour la cause de la liberté humaine. Elle a plus d'une fois, dans le passé, évité à des nations continentales, qui sont parfois trop prêtes à oublier ses services, un désastre écrasant ou même un anéantissement complet.

Je ferai de grands sacrifices pour maintenir la paix, et je n'admets pas que rien puisse justifier une perturbation dans les bons rapports internationaux, sauf des questions d'un très grave intérêt national. Mais si nous nous trouvions acculés à une situation dans laquelle la paix ne pourrait être maintenue qu'en sacrifiant la grande, la bienfaisante situation que la Grande-Bretagne s'est acquise par des siècles d'héroïsme et d'efforts, en permettant que la Grande-Bretagne soit traitée — quand ses intérêts vitaux sont en jeu — comme si elle ne comptait pas dans le concert des nations, alors — je le dis avec force — la paix, à ce prix, serait une humiliation intolérable à endurer pour une grande nation comme la nôtre.

L'honneur national n'est pas une question de parti, la sécurité de notre commerce international n'est pas une question de parti.

Sans doute la paix du monde sera plus aisément maintenue si toutes les nations se rendent compte de ce que les conditions en doivent être. C'est pourquoi j'ai confiance que les nations commençant à se mieux comprendre l'une l'autre, à mieux apprécier leur point de vue propre, à discuter calmement et froidement leurs querelles, rien de désastreux ne

se passera d'ici l'année prochaine et ne rendra difficile à un chancelier de l'Echiquier de répondre, monsieur le lord-maire, au toast que vous venez de porter à la prospérité continue des finances publiques.

Toute la presse anglaise, sans exception, applaudit d'enthousiasme à ces déclarations et l'émotion fut grande en Allemagne de constater l'attitude déterminée prise par le gouvernement libéral de Londres. Le surlendemain, 23 juillet, une note officielle annonçait que M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter avaient repris leurs conversations.

L'attitude de Mouley Hafid. Ses déclarations au « Temps »

Le 10 juillet, à Fez, le sultan Mouley Hafid a fait au Dr F. Wesgerber, représentant du *Temps*, les déclarations suivantes :

Je profite de cette occasion pour exprimer à la France, une fois de plus, ma profonde gratitude pour ce qu'elle vient de faire pour moi. J'étais dans la détresse et je l'ai appelée à mon secours : elle a entendu ma voix, et ses soldats sont venus me délivrer. M. Gaillard a été mon plus ferme soutien aux heures d'angoisse et je n'oublierai jamais que c'est à ses sages conseils et à son activité inlassable, à l'énergie et à la bravoure de la mission militaire et à l'arrivée bénie du général Moinier que je dois mon trône et peut-être ma vie.

J'ai fait appel à la France dans la plénitude de l'exercice de mes droits souverains. Je n'ai adressé aucun appel semblable à l'Espagne, et c'est pourquoi je proteste contre son intervention, que rien ne justifie ni n'excuse.

Quant à l'envoi d'un bateau de guerre allemand à Agadir, je ne me l'explique en aucune manière. Je sais que, depuis plusieurs mois, de nombreux sujets allemands parcourent le Sous et déploient une grande activité pour s'y créer des intérêts économiques; mais je n'ai pas appris qu'ils aient été molestés. Peut-être ne s'agit-il que d'un simple malentendu? Je sais qu'une conversation est engagée à ce sujet entre Paris et Berlin, et je m'en remets à la France pour faire valoir mes droits consacrés par l'Acte d'Algésiras, auquel, comme elle, je reste fermement attaché.

Ici, grâce au général Moinier, le calme est revenu, et enfin débarrassé de la menace perpétuelle de l'insurrection, je vais pouvoir m'occuper sérieusement des réformes administratives et fiscales.

Bientôt, rien ne s'opposera plus au départ de vos troupes, à condition que l'évacuation se fasse graduellement et que l'on me fournisse les moyens et les instructeurs nécessaires à la formation d'une petite armée marocaine, assez forte pour maintenir l'ordre rétabli par vos soldats.

Pour toutes ces réformes je fais encore appel à l'aide de la France, convaincu, comme il y a trois mois, qu'elle ne restera pas sourde à ma prière.

L'Espagne et la France. Les incidents d'El-Ksar.

De très regrettables incidents se sont produits ces temps derniers à El-Ksar, provoqués par l'attitude des autorités militaires espagno-

les. Ce fut d'abord l'expulsion brutale des caïds makhzen Ben Dahan et Gazuli dépossédés malgré leurs protestations des locaux qu'ils occupaient d'ordre du sultan; puis l'arrestation arbitraire de deux Français, M. Biarnay, directeur des services chérifiens de télégraphie sans fil, et M. Montagne, négociant; celle du directeur de l'Ecole de l'Alliance israélite à Fez, El Malek, sujet algérien, et d'un courrier indigène de notre agent consulaire M. Boisset. Le prétexte invoqué pour justifier ces arrestations était un arrêté pris le 5 juillet par les autorités espagnoles et interdisant le port des armes dans la ville d'El-Ksar, mise en état de siège. Enfin le 16 juillet, M. Boisset lui-même fut arrêté par le poste espagnol d'une des portes d'El-Ksar, toujours sous le prétexte qu'il était armé, et mené sous escorte à travers la ville, jusque chez le capitaine-commandant espagnol qui lui rendit la liberté en lui disant qu'il y avait erreur, mais sans s'excuser autrement.

A la suite de ce dernier incident le gouvernement français, qui avait déjà fait présenter par notre chargé d'affaires à Madrid des *observations* au gouvernement espagnol au sujet des faits précédents, donna mission à notre ambassadeur, M. Geoffray, de se rendre à Saint-Sébastien pour exiger des *explications*. Les résultats de la démarche de M. Geoffray ont été satisfaisants ainsi qu'en témoignent les deux communiqués suivants, français et espagnol, l'un et l'autre en date du 20 juillet.

Communiqué français. — M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne à Paris, a rendu visite hier au ministre des Affaires étrangères.

Il a déclaré à M. de Selves qu'il était chargé de lui faire savoir que son gouvernement était au regret de l'incident relatif à l'agent consulaire français à El-Ksar.

Le ministre d'Etat, a dit l'ambassadeur, n'a reçu encore aucun rapport à ce sujet, mais il a exprimé à M. Geoffray, ambassadeur de France, tous ses regrets, après avoir pris connaissance des informations officielles parvenues au gouvernement français.

Le gouvernement espagnol, a ajouté M. Perez Caballero, l'a prié de renouveler l'expression de ses regrets, et il se propose, dès qu'il aura lui-même des renseignemeuts, d'inviter le colonel Silvestre à porter à M. Boisset ses excuses.

Le gouvernement espagnol, désireux d'entretenir avec la France des relations cordiales, a, d'autre part, adressé dans ce sens des recommandations à ses agents à El-Ksar.

Communiqué espagnol. — M. Garcia Prieto a informé M. Geoffray que le gouvernement espagnol, sans attendre d'autres informations au sujet de l'incident d'El-Ksar, avait envoyé au commandant d'armes espagnol à El-Ksar l'ordre de présenter officiellement à M. Boisset les regrets du gouvernement espagnol pour les traitements dont il avait été la victime.

On considère que cette démarche, qui sera faite aujourd'hui même, met définitivement fin à l'incident.

D'autre part, M. Geoffray ayant attiré l'attention du ministre des Affaires étrangères espagnol sur le fait que les autorités du corps espagnol de débarquement interdisaient le port des armes, alors que l'Espagne avait donné précisément comme raison de son intervention l'insécurité dans la

région d'El-Ksar, et ayant demandé que cette interdiction fût, en conséquence, levée à l'égard des Européens ou tout au moins des Français, M. Garcia Prieto a répondu à M. Geoffray que cette question serait immédiatement l'objet de l'examen de M. Canalejas et qu'il ne doutait pas que satisfaction fût donnée.

Ce même jour, le 20 juillet, un nouvel incident se produisait à El-Ksar : le lieutenant instructeur français Thiriet, chargé de l'organisation de la méhalla chérifienne, eut une altercation violente avec des soldats espagnols et fut brutalisé par eux. Une enquête contradictoire a été ouverte à ce sujet par les soins des deux gouvernements de Paris et de Madrid ; mais on estime que, vu les satisfactions déjà données par le gouvernement espagnol et les engagements pris par lui, cette affaire n'entraînera pas d'autres complications. Le gouvernement espagnol vient d'ailleurs de nommer consul à El-Ksar M. Clara, qui a occupé autrefois pendant quatre ans le poste de Rabat, dont les sentiments francophiles sont très connus et dont les relations avec les agents français ont toujours été cordiales. M. Clara a reçu à Saint-Sébastien les instructions les plus conciliantes à l'égard de nos ressortissants.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La clôture de la session parlementaire.* — Le 12 juillet, la Chambre et le Sénat, s'étant enfin mis d'accord sur le budget de 1911 après une discussion dont la longueur constitue un lamentable record, la clôture de la session parlementaire ordinaire a pu être prononcée à minuit, et les Chambres sont parties en vacances.

Angleterre. — *La crise parlementaire.* — Le 6 juillet, la Chambre des Lords, continuant la discussion du *Parliament bill* a voté par 253 voix contre 46, et malgré l'opposition formelle du gouvernement, l'amendement de lord Lansdowne qui tend à déclarer qu'une loi votée trois fois en deux ans par les Communes et repoussée trois fois par les Lords ne pourra recevoir la sanction royale, si elle vise la Couronne, la succession protestante, l'établissement d'un Parlement national anglais, écossais, irlandais et gallois, ou a été considérée par un comité mixte comme touchant à des questions d'une haute gravité, que si elle a été approuvée par les électeurs au moyen du referendum. L'ensemble du projet, déjà une première fois considérablement modifié par le vote de l'amendement de lord Cromer que nous signalions dans notre dernière chronique, a été ensuite définitivement adopté dans sa nouvelle forme le 20 juillet et renvoyé à la Chambre des Communes. Le même jour M. Asquith a adressé la lettre suivante à M. Balfour, leader de l'opposition conservatrice aux Communes :

Cher Monsieur Balfour,

J'estime courtois et équitable, avant que des décisions soient énoncées, de vous faire savoir comment nous envisageons la situation politique. Quand le Parliament bill, sous la forme qu'il a maintenant prise, reviendra à la Chambre des Communes, nous serons forcés de demander à cette Chambre de repousser les amendements des Lords. Dans la circonstance, si la nécessité s'en fait sentir, le gouvernement conseillera au roi d'exercer sa prérogative pour obtenir la promulgation du bill sous la forme qu'il avait quand il quitta la Chambre des Communes. Sa Majesté a bien voulu signifier qu'elle considérera de son devoir d'accepter ce conseil et d'agir en conséquence.

En présence de cet ultimatum, on pense généralement que les unionistes s'inclineront et n'obligeront pas M. Asquith à recourir à l'expédient de la « fournée des 500 pairs ».

— *Le nouveau traité anglo-japonais.* — Le traité d'alliance anglo-japonais, conclu en 1902, devait avoir une durée de dix ans. En 1905, l'Angleterre et le Japon se mirent d'accord pour remplacer le

traité de 1902 par un nouveau traité, valable également pour dix ans, et qui expirait en 1915. Le traité comptait, en dehors du préambule, huit articles. L'article 2 était ainsi conçu :

Si, par suite d'une attaque ne résultant pas d'une provocation ou d'un acte agressif — où que le fait se produisit — de la part d'une ou de plusieurs autres puissances, l'une des deux parties contractantes se trouvait entraînée dans une guerre pour la défense de ses droits territoriaux ou des intérêts spéciaux mentionnés dans le préambule du présent accord, l'autre partie contractante viendra aussitôt en aide à son alliée avec laquelle elle conduira la guerre en commun, et elle ne fera la paix qu'après entente avec elle.

Or, au commencement de ce mois, le président des Etats-Unis annonçait, comme très prochaine, la conclusion d'un traité anglo-américain d'arbitrage illimité, comprenant même les questions intéressant l'honneur national et les intérêts vitaux des parties contractantes, et il ajoutait que des traités de même genre seraient probablement conclus, par la suite, avec une demi-douzaine de puissances européennes. Ce traité anglo-américain d'arbitrage, une fois signé, rendra impossible à l'avenir tout conflit entre les Etats-Unis et l'Angleterre. On conçoit donc qu'il y avait contradiction flagrante entre le traité anglo-américain projeté et l'alliance anglo-japonaise, et qu'il était nécessaire de modifier le traité d'alliance dans ce sens que, dans le cas où une des parties contractantes serait en guerre avec une puissance avec laquelle l'autre partie aurait un traité d'arbitrage, cette partie ne serait pas obligée de se porter au secours de son alliée. En outre, l'article 3, concernant la Corée, désormais territoire japonais, et l'article 6, se rapportant à la guerre russo-japonaise, devaient tomber d'eux-mêmes maintenant. L'Angleterrre et le Japon ont, en conséquence, décidé de modifier comme suit le texte du nouveau traité qui sera valable jusqu'en 1921.

PRÉAMBULE

Le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement du Japon, ayant en vue les changements importants qui se sont produits dans la situation depuis la conclusion de l'accord anglo-japonais du 12 août 1905, et estimant qu'une revision de cet accord répondant à ces changements contribuerait à la stabilité et à la tranquillité générales, se sont mis d'accord sur les clauses suivantes, destinées à remplacer l'accord ci-dessus mentionné, ces clauses ayant le même but que ledit accord, à savoir :

a) La consolidation et le maintien de la paix générale dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde ;

b) La préservation des intérêts communs de toutes les puissances en Chine en assurant l'indépendance et l'intégrité de l'empire chinois et le principe de facilités égales pour le commerce et l'industrie de toutes les nations en Chine ;

c) Le maintien des droits territoriaux des hautes parties contractantes dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde, et la défense de leurs intérêts spéciaux dans lesdites régions.

ARTICLE PREMIER. — Il est entendu que si dans l'opinion, soit de la Grande-Bretagne, soit du Japon, les droits et les intérêts auxquels il est

fait allusion dans le préambule de cet accord sont en péril, les deux gouvernements entreront en communication franche et entière l'un avec l'autre, et qu'ils examineront en commun les mesures qui devront être prises pour sauvegarder ces droits ou intérêts menacés.

Art. 2. — Si en raison d'une attaque non provoquée ou d'une agression, de n'importe quel côté qu'elle vienne, de la part d'une puissance ou d'un groupe de puissances, une des parties contractantes était entraînée dans une guerre pour la défense de ses droits territoriaux ou de ses intérêts spéciaux mentionnés dans le préambule de cet accord, l'autre partie contractante viendra immédiatement à l'aide de son alliée, fera la guerre en commun avec elle, et fera la paix en accord mutuel avec elle.

Art. 3. — Les hautes parties contractantes décident qu'aucune d'entre elles n'entrera sans consulter l'autre dans des arrangements distincts avec une autre puissance, de tels arrangements pouvant porter préjudice aux objets stipulés dans le préambule.

Art. 4. — Si l'une des deux hautes parties contractantes concluait un traité d'arbitrage général avec une troisième puissance, il est entendu que rien dans le présent accord n'obligerait la puissance ayant conclu ce traité à entrer en guerre contre la puissance avec laquelle elle aurait un traité d'arbitrage de cette nature.

Art. 5. — Les conditions dans lesquelles une assistance armée devrait être apportée par l'une des deux puissances à l'autre, dans les circonstances mentionnées dans le présent accord, et les moyens par lesquels cette assistance serait rendue efficace seront déterminés par les autorités navales et militaires des hautes parties contractantes, qui de temps en temps entreront pleinement et librement en consultation sur toutes les questions d'intérêt mutuel.

Art. 6. — Le présent accord prendra effet immédiatement après la date de sa signature et demeurera en vigueur pendant dix années, à partir de cette date. Dans le cas où douze mois avant l'expiration des dix ans aucune des hautes parties contractantes n'aurait annoncé son intention de mettre fin audit accord, celui-ci restera en vigueur pendant une année entière à partir du jour où il aura été dénoncé par l'une ou par l'autre des hautes parties contractantes. Mais si lorsque la date fixée pour son expiration arrivera l'un ou l'autre des alliés est en guerre, l'alliance continuera *ipso facto* jusqu'à ce que la paix soit conclue.

En foi de quoi les soussignés dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé cet accord et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en duplicata à Londres, le treizième jour de juillet 1911.

E. Grey,
Principal secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères de Sa Majesté britannique.

Takaaki-Kato,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon à la Cour de Saint-James.

— *La mort de sir Eldon Gorst. La nomination de lord Kitchener comme Agent britannique au Caire.* — Sir Eldon Gorst, agent diplomatique de la Grande-Bretagne en Egypte, est mort à Londres, le 11 juillet, après une longue et cruelle maladie. Il était âgé de cinquante ans et avait succédé en 1907 à lord Cromer. Il est à son tour remplacé par

lord Kitchener, le vainqueur de Khartoum, dont la popularité est universelle dans le Royaume-Uni.

Autriche-Hongrie. — *L'ouverture du Reichsrath.* — Le 18 juillet a eu lieu l'ouverture solennelle du Reichsrath au palais impérial de Vienne. L'empereur, devant les membres de la Chambre des députés et de la Chambre des seigneurs d'Autriche, a lu le discours du trône, dont le principal passage a trait à la réforme militaire :

Le développement des éléments des puissances militaires, qui partout font de rapides progrès, exige, dit-il, aussi chez nous que nous augmentions nos efforts pour l'accroissement de notre armée. C'est un devoir auquel un Etat ne peut se soustraire quand il tient vraiment au maintien de la paix.

Le projet de loi, qu'il est du plus haut intérêt du pays de faire aboutir le plus vite possible, a pour but de rattraper le temps perdu et d'assurer les réformes indispensables. La loi tiendra compte d'ailleurs des désirs de la population en abrégeant la durée du service et en facilitant son accomplissement.

Le discours énumère ensuite les autres projets qui seront soumis au Reichsrath, à savoir le renouvellement du privilège de la Banque austro-hongroise, la réforme financière et l'assurance sociale. Il insiste tout particulièrement sur la nécessité du compromis linguistique entre la population allemande et la population tchèque de Bohême. Enfin, le passage consacré à la politique extérieure est fort court :

J'espère, dit-il, que les bienfaits de la paix nous seront conservés, grâce à nos relations intimes avec nos alliés, relations dont la cordialité se maintient sans atteinte et grâce aux rapports amicaux que la monarchie entretient avec toutes les puissances.

On a beaucoup remarqué que, dans son commentaire du discours du trône, l'officieux *Fremdenblatt* a particulièrement souligné que l'empereur n'avait exprimé cette fois qu'une espérance dans la paix. Il est, en effet, exact que le discours du trône précédent était à ce point de vue beaucoup plus catégorique et exprimait l'assurance ou au moins l'espoir ferme de la durée de la paix.

Bulgarie. — *La clôture du Sobranié.* — Le 22 juillet, le roi Ferdinand a clos solennellement la session de l'Assemblée nationale qui vient de réformer la Constitution, par un discours dans lequel il a déclaré que le Sobranié avait accompli une grande œuvre historique d'une façon qui répond parfaitement à l'attente du peuple bulgare et qui contribuera puissamment à la prospérité et au salut de la patrie. Il a félicité sincèrement les députés de l'heureux achèvement de leur mission et leur a souhaité un heureux retour dans leurs foyers. Ces paroles ont été accueillies par des ovations enthousiastes. Les députés de l'extrême gauche avaient quitté la salle avant le discours du roi.

Italie. — *L'ajournement du projet sur les assurances.* — La Chambre des députés a ajourné au mois de novembre la discussion du projet de loi conférant à l'Etat le monopole des assurances sur la vie. Toutefois, sur la demande du président du conseil, M. Giolitti, la Chambre a voté au préalable, par 280 voix contre 118, le passage à la discussion des articles en donnant à ce vote la signification d'un témoignage de confiance au gouvernement.

Russie. — *Le premier Dreadnought russe.* — Le premier des quatre Dreadnoughts destinés à la Baltique vient d'être lancé à Saint-Pétersbourg. Le nouveau navire porte un nom fameux dans les fastes de la marine russe : le *Sevastopol.* Frère des cuirassés modernes qui se construisent actuellement aux docks de la Baltique, à ceux de la Nouvelle-Amirauté, et dont l'achèvement n'est pas espéré avant 1913 — le *Petropavlovsk*, le *Gangut*, le *Poltava* — il est aussi le cadet du premier *Sevastopol* qui se couvrit de gloire à Port-Arthur, sous le commandement du capitaine d'Essen. Les caractéristiques du *Sevastopol* sont, avec un déplacement de 23.000 tonnes, une longueur de 180 mètres, une largeur de 26m50, un tirant d'eau de 8m30. Sa vitesse est de 23 nœuds. Ses chaudières développent une force de 42.000 chevaux-vapeur. Ses soutes contiennent 3.000 tonnes de charbon. Il est armé de 12 canons de 12 pouces sous quatre tourelles, et de 4 canons de 120 millimètres.

Serbie. — *Le nouveau ministère.* — Le nouveau cabinet serbe est ainsi constitué : présidence du Conseil et Affaires étrangères, M. Milovanovitch ; Intérieur, M. Trifkovitch ; Finances, M. Stoyan Protitch ; Guerre, général Stepanovitch ; Justice, M. Arandjetovitch ; Instruction publique et Cultes, M. Liouba Jovanovitch ; Travaux publics, M. Illitch ; Commerce, M. Kapetanovitch.

Tous les membres du nouveau cabinet appartiennent au groupe des vieux radicaux et sont d'anciens ministres sauf MM. Kapetanovitch, ancien professeur à l'Université ; Illitch, ancien inspecteur au ministère des Travaux publics ; Arandjetovitch, professeur à l'Université.

Turquie. — *Les affaires d'Albanie.* — Sur les conseils de l'Autriche, de la Russie et de l'Italie, le roi Nicolas est revenu sur sa décision de mobiliser la division de Podgoritza et en a ajourné l'exécution. Les Turcs ayant d'ailleurs décidé, comme ils l'ont déclaré aux représentants des puissances à Constantinople, de prolonger le délai accordé aux Malissores pour se soumettre, la mobilisation monténégrine ne pouvait plus paraître justifiée. La situation n'en reste pas moins grave. Le soulèvement continue à s'étendre dans le Nord comme dans le Sud, et la Turquie mobilise toujours de nouvelles troupes. Chefket Torghout pacha a été rappelé, pour raisons de santé, dit-on. Il a été remplacé par Abdullah pacha, inspecteur des rédifs du 1er et du 2e corps et membre du conseil supérieur de la guerre.

D'après une information du *Times*, le roi Nicolas a fait appeler, le 20 juillet, les représentants de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie au palais pour conférer. Le roi a indiqué les conditions sur lesquelles il croit que l'accord entre les Turcs et les Albanais pourrait être conclu. Ces propositions du roi ont probablement été préalablement discutées entre lui et la Turquie. Le roi a déclaré que, si les Albanais actuellement au Montenegro ne recevaient pas des garanties des puissances, il ne croyait pas qu'ils consentent à retourner dans leurs foyers, et qu'il ne pouvait prendre lui-même la responsabilité de leur conseiller de le faire. Le roi a pressé les puissances d'envisager les moyens de rassurer les insurgés à cet égard, moyens qui ne transgresseraient pas les droits souverains de la Turquie.

D'autre part, le *Temps* a annoncé que la Porte avait décidé d'envoyer en Albanie une grande commission présidée par Mahmoud Chevket pacha, ministre de la Guerre. Cette mission aura pour but d'étudier la situation de la contrée et de s'entendre avec les insurgés sur les réformes qu'on peut y introduire et sur les concessions qu'il est possible de faire. La commission en question sera composée de plusieurs fonctionnaires du gouvernement et de députés au courant de la situation et des mœurs et coutumes des Albanais. On attribue une grande importance à la composition et aux démarches de cette commission, dont quelques membres sont déjà arrivés à Uskub, et on pense qu'elle pourra mener à bonne fin sa mission.

— *Un assassinat politique.* — Un journaliste d'opposition, Zaki bey, conseiller de l'administration de la dette publique, rédacteur en chef du Charchrah, a été assassiné à Constantinople, le 10 juillet. On croit que les assassins appartiennent à une association dite des *fedaï*, sorte de Camorra politique qui exécuterait les vengeances des exaltés de gauche du Comité Union et Progrès. Ce sont des affiliés de cette association qui ont déjà commis les assassinats politiques de deux journalistes d'opposition, Hassan et Samin, dont les auteurs n'ont jamais été découverts.

— *Le contrat pour les chemins de fer.* — Le 21 juillet a été signé, entre le gouvernement ottoman et le représentant des constructeurs français, un contrat d'études relatif aux diverses lignes dont la Turquie désire assurer la construction. Les lignes qui font l'objet du contrat d'études sont les suivantes : 1° le Danube-Adriatique par le tracé le plus long Prichtina-Debré-Mat-Saint-Jean-de-Medua ; 2° la jonction bulgare Kumanovo-Kustendni qui reliera les chemins bulgares aux chemins de fer orientaux ; 3° une ligne de Monastir à Debré par Resna et Ochrida ; 4° une ligne de Monastir à Janina ; 5° en Asie-Mineure, une ligne de Samsoun à Silvas et prolongement.

Le gouvernement ottoman réserve à l'industrie allemande : 1° la jonction grecque par Karaferia ; 2° en Asie-Mineure, la ligne Angora Césarée-Sivas. Ces deux dernières lignes ont été classées

par le gouvernement ottoman en deuxième urgence. Ce classement a dès maintenant provoqué une protestation allemande.

II. — ASIE.

Perse. — *Une nouvelle révolution. Le retour de Mohammed Ali.* — Une nouvelle révolution vient d'éclater en Perse à l'effet de rendre le pouvoir à l'ancien chah, Mohammed Ali Mirza, déposé il y a deux ans. Le 16 juillet, Mohammed Ali a débarqué à Gremich-Tepe, sur la mer Caspienne, et à la tête de nombreux partisans est entré à Astrabad, où il s'occupe activement de réunir et d'organiser les Turcomans, qui se présentent à lui en grand nombre. Ils sont armés de fusils dont des émissaires du chah détrôné ont fait en Belgique, en Allemagne et en Autriche d'importants achats. Ces armes ont été expédiées à Bakou comme rails de chemins de fer. Les troupes de Mohammed Ali disposeraient aussi de quelques mitrailleuses. Le parti du Medjliss (Parlement) et du jeune chah prépare la résistance. L'Angleterre et la Russie déclarent être l'une et l'autre étrangères à la tentative de restauration de Mohammed Ali. La nouvelle, dit-on, à Saint-Pétersbourg, en était absolument inattendue et a surpris la diplomatie russe. Les deux gouvernements semblent vouloir garder la plus grande réserve.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le renflouage du « Maine ».* — Le 15 février 1898, le cuirassé américain *Maine*, à l'ancre dans le port de la Havane, sautait et coulait, entraînant avec lui 88 officiers et hommes d'équipage. Les circonstances de l'explosion, ses causes étaient inconnues; elles furent attribuées par les Américains à une torpille lancée contre le cuirassé, et une guerre s'ensuivit avec l'Espagne ; mais le *Maine* resta sur le lieu du naufrage, s'enlizant peu à peu dans la vase sans qu'aucune tentative fût faite pour le relever ou pour découvrir à quoi la catastrophe était due. Cependant le Congrès des Etats-Unis de 1910 vota une somme d'un million et demi de francs pour le renflouage du navire ou son enlèvement et pour les frais d'obsèques des 88 corps non retrouvés. Les travaux ont abouti le 6 juillet de cette année. Le général Bixby a pu examiner le navire et a constaté que les ponts étaient défoncés au-dessus de trois soutes à poudre et que de nombreuses autres circonstances prouvaient que l'explosion s'est produite dans l'intérieur du navire et ne provenait pas de l'extérieur. Un représentant de l'Espagne avait été invité à suivre les travaux. La catastrophe du *Maine* doit donc être attribuée à une explosion de poudre à bord.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les combustibles minéraux et la métallurgie en* 1910. Le *Journal officiel* a publié les résultats de la production des combustibles minéraux, des fontes et des aciers en 1910 ; nous résumons ce document comme suit :

	1909	1910
	(En tonnes)	
Combustibles minéraux :		
Production de la houille et de l'anthracite.	37.115.891	37.862.020
Lignite	724.195	708.453
Total	37.840.086	38.570.483
Augmentation	»	730.387
Production des fontes :		
Fontes de moulage	706.881	760.622
— d'affinage	501.524	556.767
Fonte Bessemer	115.097	104.966
— Thomas	2.196.273	2.549.908
— spéciales	54.075	60.196
Total	3.573.848	4.032.459
Augmentation	»	458.611
Production des lingots d'acier fondu :		
Convertisseur Bessemer	103.238	112.738
— Thomas	1.852.233	2.172.806
Au four Martin	1.059.235	1.185.615
Au four à creuset ou électrique	24.340	35.338
Total	3.039.046	3.506.497
Augmentation	»	467.451

Norvège. — *Le commerce extérieur en* 1909. — La valeur totale des échanges commerciaux entre la Norvège et l'étranger a atteint, en 1909 — déduction faite des marchandises de transit suédoises — le chiffre de 609.200.000 kroner [1]. Sur cette somme, 365.700.000 kroner représentent l'importation et 243.500.000 kroner, l'exportation ; ce dernier chiffre comprend 8.800.000 kroner de marchandises étrangères réexportées. Les marchandises suédoises de transit non comprises dans ces chiffres avaient une valeur évaluée à 20.900.000 kroner.

Le poids total des marchandises qui ont fait l'objet du commerce avec l'étranger a été de 6.883.600.000 kilogrammes, dont 3.766.600.000

[1] Le kroner vaut 1 fr. 40 environ.

kilogrammes reviennent à l'importation et 3.117.000.000 à l'exportation. Celui des marchandises suédoises de transit est évalué à 1.625.400.000 kilogrammes.

II. — ASIE.

Inde anglaise. — *Les chemins de fer en* 1910. — Nous relevons dans l'*Economiste européen* les renseignements suivants concernant les chemins de fer dans l'Inde anglaise à la fin de 1909.

La longueur des voies ferrées de l'Inde atteignait, fin 1909, 50.077 kilomètres, en augmentation de 1.470 kilomètres sur 1908.

Le capital de premier établissement s'est élevé, en 1909, à 7.740.000 de francs.

Les produits de l'exercice 1909 se sont chiffrés à 487.800.000 francs. en augmentation de 30 millions pour la totalité du réseau indien.

Le produit kilométrique a été de 16.920 francs.

Les dépenses sont évaluées à 478.200.000 francs ou 9.280 francs par kilomètre (en diminution de 14.400.000 fr.). Le produit net a donc été de 372.600.000 francs.

L'intérêt du capital s'est élevé à 4,33 %, en 1908 à 4,81 %; 329.370.000 voyageurs et 66.984.000 tonnes de marchandises ont été transportés par les lignes de l'Inde en 1909.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *L'industrie du téléphone.* — Il n'y a en France que 228.000 abonnés au téléphone et le nombre des conversations ne dépasse pas annuellement quelques millions. Cela ne peut se comparer avec la situation qui existe aux Etats-Unis.

Les Compagnies américaines ont su assurer au public tant d'avantages et de commodités, pour un prix si modeste, que le nombre des abonnements ne cesse de s'accroître. Les Compagnies ne reculent devant rien pour satisfaire le public. Tous les abonnés qui le désirent reçoivent à heure fixe et gratuitement les cours de la Bourse ; à Chicago, 89.000 abonnés reçoivent une fois par jour l'indication de l'heure exacte afin de pouvoir régler leurs montres sur les horloges officielles ; ceux qui s'intéressent à la politique n'ont qu'un signe à faire et ils sont avertis du résultat des élections ; on transmet aux sportsmen le résultat des courses ; les voyageurs qui prennent un train matinal, les laborieux qui veulent se mettre à l'ouvrage avant l'aube, n'ont qu'à prévenir le bureau, et la sonnerie du téléphone les réveille à l'heure convenue. Aussi aux Etats-Unis le nombre des abonnés s'élève-t-il à 8.800.000 et celui des conversations dépasse 10 milliards.

Le téléphone en Amérique n'est pas une administration d'Etat, tandis qu'il l'est chez nous. Cela peut suffire à expliquer bien des choses.

Le croiseur « Berlin » arrive à Agadir.
Le débarquement de sa cargaison.
Pasquino (Turin).

Le Lion britannique et la Panthère.
Mucha (Varsovie).

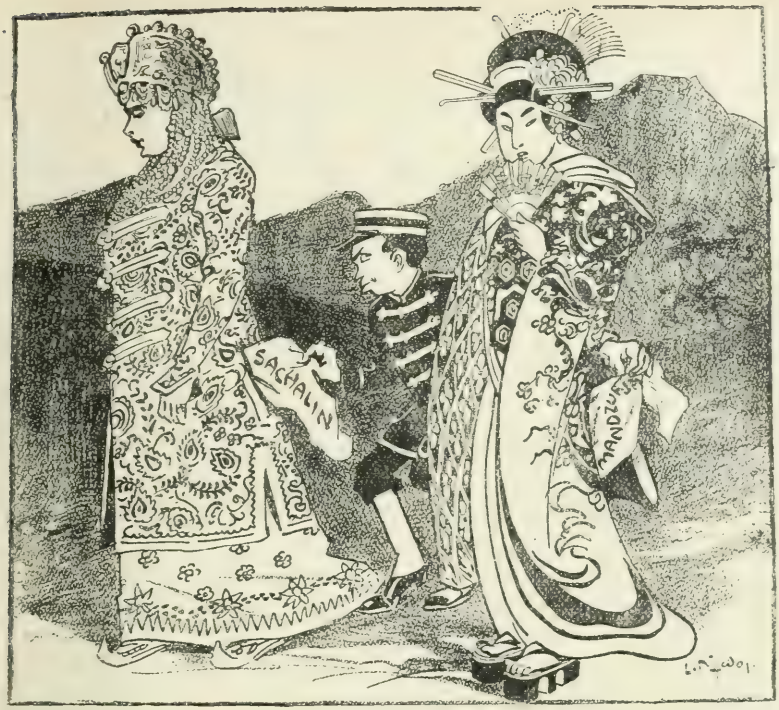

Beware of pickpockets.

Mucha (Varsovie).

Et c'est avec cet orchestre qu'on doit pouvoir danser,

Dur's Elsass (Strasbourg).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Henri Steff, vice-consul d'Espagne à Brest ;

Le Dr Gaston Parturier, consul du Nicaragua à Vichy.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Afrique Equatoriale. — M. Joulia, *offic. interprète de 3e cl.*, est désig. pour le Tchad.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Vidal et le *lieut.* Bollet sont désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Belle est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;

MM. les *sous-lieut.* Pillard et Soufflet sont désig. pour le 1er sénégalais ;

M. le *sous-lieut.* Sourdillon est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Debrand est désig. pour le Moyen-Congo.

Madagascar. — M. le *sous-lieut.* Lagache est désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *chef d'escad.* Debeauvais est désig. pour l'A. O. F.

M. le *lieut.* Cransac est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Jacquin est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Afrique Equatoriale. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Berrard est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — MM. les *méd.-majors de 2e cl.* Ledoux, Martin et Pic et le *méd. aide-major de 1re cl.* Georgelin sont désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de 1re cl.* Henric, Tanvet et Delassus sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Le Camus et le *pharm.-maj. de 2e cl.* Ducoux sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd. ppal de 2e cl.* Touin ; les *méd.-maj. de 2e cl.* Revault, Bec, Cadet et Boudriot et le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Blandin sont désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Bourragué est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Afrique Equatoriale. — MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Ouzilleau et le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Benjamin sont désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Martinique. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Cozanet est désig. pour la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Manceron est désig. pour la *Manche* comme second ;

M. l'*enseigne de* 2e *cl.* Lucas est affecté au même bâtiment.

Madagascar. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Féraud est désig. pour le *Vaucluse* à Madagascar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Lauret, secrét. général de 2e cl. des colonies est mis à la disposition du gouverneur général de l'Indochine ;

M. Tourn est nommé administrateur de 1re cl. des colonies

Sont nommés élèves dans les sections administratives de l'école coloniale :

Section indochinoise.

MM. Pancol, Méric, Lafon-Lapouyade, Michel, de Gentile (Pierre), Truc, Hoarau Moisy, de Gineste.

Section africaine.

MM. Tasson, Ferrand, Pilley, Veber, Denis, de Gentile (Noël), Deboudaud, Laure, Bech, Dufilhol, Gradassi.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Menace prussienne. — La Riposte, par Emile Hayem, lieutenant de réserve. Une brochure de 46 pages avec une carte. H. Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges, 1911.

Cette étude montre dans quelles circonstances le patriotisme, né en Prusse de la collaboration de l'armée avec l'Université, s'étendit en Allemagne et créa l'unité et l'Empire allemands.

Mais cette unité, factice et récente, ne peut être maintenue que par des moyens artificiels.

Le pangermanisme, instrument de la Prusse, y pourvoit : suivant un plan préparé de longue main, il oriente les masses vers la France comme vers une proie offerte à leurs convoitises.

L'auteur de *Menace prussienne* examine la forme que prendrait une nouvelle guerre et la zone probable des combats.

La Riposte, il la voit d'abord dans la mise en évidence du danger présent, ensuite dans l'établissement d'une culture nationale basée sur le dogme de la patrie, placée bien haut au-dessus des partis et des régimes.

Victoria I. — Edouard VII. — George V, par Jacques Bardoux, professeur à l'école des Sciences politiques. — Un volume in-16, broché. 3 fr. 50. Hachette et Cie, Paris.

Au moment où se déroulent de l'autre côté de la Manche les pompes d'un nouveau couronnement, une question se pose tout naturellement à l'esprit. Quels sont les caractères, quels sont encore les pouvoirs de la Monarchie britannique ? C'est à cette question que répond M. Jacques Bardoux. Mais il est un écrivain trop moderne et trop averti pour songer un instant à écrire un traité sur la couronne anglaise. Fidèle à la psychologie, qu'il

a déjà appliquée à l'étude des problèmes politiques et sociaux d'outre-Manche, il a essayé de suivre, dans la mesure où le permettent les documents, l'évolution, à travers trois générations, d'un tempérament familial et d'une méthode politique. Ainsi conçu, cet ouvrage reste vivant et lumineux. Il éclaire le règne qui commence. Il révèle le Roi qui débute. Les traits qui caractérisent George V, le rôle qu'il jouera, sont parfaitement impossibles à saisir et à deviner, si on ignore le tempérament et l'œuvre d'Edouard VII et de la reine Victoria.

Manuel à l'usage des Sociétés de préparation militaire, par le lieutenant-colonel HATTON. Un vol. cartonné de 383 pages. H. Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges, 1911.

Tous ceux qui s'intéressent à l'essor des Sociétés de préparation militaire apprendront avec plaisir la publication d'une septième édition du *Manuel à l'usage des Sociétés de préparation militaire*, par le lieutenant-colonel Hatton.

Le fait que six mille exemplaires de cet ouvrage ont été enlevés en moins de deux ans ne prouve pas seulement la valeur du travail en lui-même et les services qu'il peut rendre.

Ce même fait prouve aussi que les Sociétés de préparation militaire se développent, puisqu'il faut sans cesse de nouveaux manuels pour leurs nouveaux adeptes.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Afrique noire, par le capitaine O. MEYNIER, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Un vol. in-18 de 335 pages, illustré de 24 gravures. E. Flammarion, éditeur, Paris, 1911.

Guide-annuaire de Madagascar pour 1909-1910. Un vol. in-8° de 511 pages, avec nombreuses cartes. Imprimerie officielle. Tananarive, 1910.

La France a-t-elle besoin d'une marine militaire? Pourquoi faire? par ELYSÉE OLLIVIER, lieutenant de vaisseau. Une broch. in-8° de 91 pages. Editions de la *Ligue maritime française*, Paris, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*juillet* 1911). ROBERT DE CAIX : La politique française et l'affaire d'Agadir. — G. MÈRE : Les salines du Trarza. — Capitaine CANCEL : A la poursuite des rezzous marocains.

La Quinzaine coloniale (10 *juillet* 1911). P. CULTRU : Question d'histoire et de géographie.

Revue politique et parlementaire (10 *juillet* 1911). F. DE GERANDO : Le radicalisme hongrois. — Dr KOLMER : Autriche.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLITIQUE MILITAIRE DE L'ITALIE

Il y aura bientôt trente ans que l'Italie est entrée dans la Triple Alliance, et nous la voyons aujourd'hui imiter l'Angleterre, évoluer du côté de la France, et chercher à faire oublier les querelles et les injures anciennes. Juste retour des politiques aventureuses que le cours des événements ramène à la logique des principes et des faits. Il est à remarquer d'ailleurs que cette politique italienne, si hostile de 1882 à 1900, fut plus personnelle que nationale. Le roi Humbert et Crispi, le premier par faiblesse d'esprit et admiration passionnée pour l'Allemagne, le second par ambition et système de gouvernement, se laissèrent entraîner à favoriser l'hégémonie allemande, et purent, à certains moments, provoquer des assentiments parlementaires et même populaires qui semblèrent s'accorder avec leurs desseins. Ils ne furent ni approuvés, ni suivis par les hommes d'Etat de l'école de Cavour, et l'agitation qu'ils créèrent fut superficielle. Seul le parti militaire, avide de prendre la revanche de Custozza et de mériter l'éloge des vainqueurs de 1870, et animé des passions irrédentistes, soutint la politique crispinienne.

Or, les bénéfices espérés de la Triple Alliance, se firent attendre. L'alliance franco-russe enraya les projets de guerre contre la France. Les dépenses de tout ordre, les efforts démesurés faits pour maintenir l'appareil militaire à hauteur des exigences de l'Allemagne, l'échec humiliant des entreprises coloniales africaines sous les coups des Abyssins, la diminution flagrante du bilan commercial par suite de la brouille continue avec la France, montrèrent peu à peu le danger d'avoir partie trop liée avec un ami, puissant sans doute, mais

incapable de suppléer aux nécessités économiques et financières d'un Etat en pleine crise de formation. La disparition de Crispi, le retour des modérés au pouvoir, l'avènement du jeune roi Victor Emmanuel, rendirent à l'Italie la claire vue de ses charges et de ses justes obligations. On a dit que les lendemains de défaite étaient favorables aux examens de conscience. Le désastre d'Adoua eut d'heureuses conséquences. Depuis 1896, le gouvernement italien s'est efforcé de se dégager d'une vassalité trop tyrannique et d'adapter les fins de sa politique à ses moyens d'action. Il en résulta tout d'abord dans les rapports franco-italiens une détente marquée, qui se transforma assez vite en un rapprochement et en une sorte d'entente amiable et discrète. La politique allemande s'est préoccupée sérieusement à plusieurs reprises de ce qu'elle a appelé ironiquement les tours de valse de l'Italie avec la France.

Par une répercussion logique, la situation financière du royaume s'améliora du jour où il reprit, vis à vis de la Triplice, sa liberté d'action. C'est ainsi que les budgets italiens, qui avaient toujours été en déficit jusqu'en 1896, se relevèrent, et grâce à la rénovation économique du pays, se traduisirent, en ces dernières années, par de forts excédents. En un mot, à la veille de la faillite, l'Italie fit une volte-face digne de l'esprit de combinazione qui a toujours distingué les Italiens, et échappa habilement aux aventures de la mégalomanie crispinienne.

Mais si les années qui s'écoulèrent de 1896 à 1906 furent une époque de liquidation, de recueillement et de reprise de forces, peut-être les hommes d'Etat et les parlements italiens en rompant prudemment avec une politique trop lourde et trop chimérique, se préoccupèrent-ils trop exclusivement, de restaurer la vie économique du pays, et perdirent-ils de vue, dans leur sincère désir de paix, le juste entretien des forces militaires dont leurs prédécesseurs avaient exagéré le développement.

Après l'alerte de 1905, qui fit craindre un moment à l'Europe, à propos du Maroc, que la grande guerre de liquidation générale, toujours prévue et annoncée et toujours reculée, allait éclater, l'Italie dut se rendre compte qu'elle se serait trouvée en mauvaise posture pour y figurer honorablement et pouvoir exiger, le cas échéant, la quote-part qui aurait pu être réservée à son intervention opportune. Un cri d'alarme fut jeté par la presse, tant militaire que politique : « Tous nos « officiers, écrivait l'*Esercito italiano* du 12 décembre 1907, « sont convaincus que l'armée n'est plus en état de faire la

« guerre ». Or, en même temps, la politique autrichienne prenait une orientation très nette vers la Péninsule balkanique et la Méditerranée orientale[1] et semblait traiter l'Italie plus en rivale et en ennemie future qu'en alliée sincère. Les passions irrédentistes, la vieille inimitié contre l'Autrichien, se réveillèrent, et tout un mouvement de réaction se produisit, dont l'effet le plus immédiat et le plus salutaire fut la réorganisation de l'armée.

Une commission d'enquête de l'administration de la Guerre fut constituée en mai 1907, sur l'initiative de M. Giolitti, président du Conseil. Composée de sénateurs, de députés, de conseillers d'Etat, elle eut pour mission d'étudier : — si l'organisation militaire répondait aux nécessités présentes et aux ressources économiques du pays; — si l'Italie était en mesure de concentrer sur ses frontières les effectifs nécessaires dans le moins de temps possible; — si ces frontières étaient suffisamment protégées; — si l'armement et spécialement le matériel d'artillerie, tant de campagne que des côtes et de forteresse, était à la hauteur des progrès accomplis et capable de lutter contre celui des puissances voisines; — si les services de l'armée étaient rationnellement organisés; — enfin si l'on pouvait diminuer les dépenses militaires sans nuire à la défense nationale[2].

Les différents rapports de cette commission d'enquête, qui se sont succédé jusqu'en 1910, ont permis aux différents ministres de la Guerre de faire adopter par le Parlement toute une série de lois et de mesures qui constituent une œuvre législative et réformatrice extrêmement intéressante, et augmenteront sans contredit la valeur de l'armée italienne. Je me bornerai, dans cette étude, à préciser les points principaux sur lesquels des résultats fermes ont été obtenus : le service de deux ans, l'augmentation des effectifs, le renforcement de la défense des frontières, l'amélioration des conditions de la mobilisation; et à indiquer d'autre part les points qui restent encore faibles dans cette réorganisation.

*
* *

L'Italie a adopté le service de deux ans en 1910. Il sera appliqué en 1911. Le débat a été mouvementé. Les hommes poli-

---

[1] Voir notre article sur la « Politique militaire de l'Autriche ». (*Quest. Dip. et Col.* 15 juin 1911.)

[2] *Revue militaire de l'Etranger*, octobre 1909 : L'œuvre législative militaire en Italie; octobre 1910 : Le service de deux ans en Italie.

tiques et les militaires ont cédé, comme en France, au courant populaire qui emporte les systèmes militaires vers la réduction du service plus qu'à des convictions raisonnées et irréfutables. Mais déjà le fonctionnement du recrutement italien, avec ses inégalités dans le service personnel et ses réductions d'effectifs au gré des insuffisances budgétaires, faisait passer dans la pratique le service normal de deux ans.

D'après la loi de 1888, le contingent annuel était réparti en trois catégories :

Première catégorie, incorporée pour trois ans (quatre ans dans la cavalerie), et dont le chiffre était fixé par la loi budgétaire ;

Deuxième catégorie, excédent du contingent déterminé par le tirage au sort, astreinte seulement à des périodes d'instruction de deux à six mois de service ;

Troisième catégorie, exemptée de tout service (nombreux cas de dispense).

Jusqu'à ces dernières années, le contingent de la première catégorie ne dépassa pas 100.000 hommes, tandis que celui de la troisième catégorie se gonflait d'un trop grand nombre de dispensés et d'insoumis. Afin d'assurer l'instruction militaire des réserves de l'armée active, l'autorité militaire en arriva à augmenter le chiffre de la première catégorie en y introduisant peu à peu tous les hommes de la deuxième catégorie ; mais pour ne pas dépasser le chiffre légal de l'armée du pied de paix, elle dut réduire le service par un jeu ingénieux de renvois par anticipation et de retards dans les appels. C'est ainsi que les effectifs de l'armée variaient avec les saisons, de 240.000 en été à 130.000 en hiver. Avec le service égal de deux ans, cette situation défectueuse disparaîtra, et il sera facile à l'Italie d'atteindre l'effectif normal de 250.000 hommes.

L'organisation et la solidité des réserves ne peuvent que bénéficier, en tout cas, de cette homogénéité de l'instruction. La loi nouvelle donne comme appoint à l'armée active les six plus jeunes classes des réserves (jeunes gens de 21 à 28 ans) et englobe, dans l'armée de seconde ligne, les quatre classes de milice mobile et les sept classes de milice territoriale. Elle prévoit des périodes d'instruction plus régulières et plus efficaces. Les effectifs mobilisés de l'armée de première ligne atteindront ainsi environ 800.000 hommes, dont 600.000 au moins pour l'armée active proprement dite. Celle-ci comprend 12 corps d'armée normaux à 2 divisions. Avec l'excédent des réservistes, on constituera sans doute 12 divisions de réserve, qui seront accolées aux corps d'armée ou formeront des groupements

spéciaux [1]. La défense du territoire et les renforcements éventuels disposeront de la masse de deuxième ligne, près de 2 millions d'hommes instruits.

On voit que si l'armée italienne ne vient qu'au cinquième rang, assez loin même derrière l'Autriche, dans le décompte numérique des effectifs mobilisés, elle se présente cependant dans des conditions qui lui méritent son titre de grande puissance politique et militaire. Le service de deux ans paraît donc bien une amélioration de l'état militaire, tel qu'il résultait des anciennes lois. Mais les Italiens n'en méconnaissent pas les conséquences au point de vue de la valeur intrinsèque des soldats et des cadres, et les hésitations qui ont retardé l'adoption du service réduit ont dénoté un sens très juste des difficultés qu'en présenterait l'application, tant pour l'instruction technique et la préparation à la guerre que pour la politique intérieure du pays. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'armée italienne a une physionomie très caractéristique. Elle est la plus jeune des armées européennes, la plus récemment formée, et elle a joué dans l'unité italienne un rôle prépondérant. Elle a donc participé aux crises de formation et de développement du royaume et du peuple et elle doit porter, plus que toute autre armée, la marque des qualités et des défauts des éléments qui la composent.

*

L'unité politique italienne nous apparaît aujourd'hui si incontestable et si affirmée, que même les hommes de la génération qui l'ont vue se former, entre 1860 et 1871, ont presque oublié les difficultés, tant intérieures qu'extérieures, auxquelles elle s'est heurtée. L'histoire de cette période que les Italiens ont le droit de qualifier d'héroïque, n'a guère plus qu'un intérêt rétrospectif, et je ne sais si dans les écoles italiennes on l'enseigne comme elle devrait l'être, en faisant la juste part de la France, qui fut la réelle initiatrice et le facteur décisif de l'unité, depuis la Révolution jusqu'à Solférino. Il est certain que tous les peuples italiens, séparés, divisés par des siècles de dissensions et de luttes intestines, ne se prêtèrent pas avec la même ferveur à la fusion qui s'effectuait au profit de la maison de Savoie. Et tous ne combattirent pas également pour l'unité. Il serait sans doute intéressant de montrer comment, après

---

[1] La loi du 17 juillet 1910 a maintenu les grandes lignes de l'organisation militaire. Elle porte les régiments alpins de 7 à 8 ; la cavalerie, de 24 à 29 régiments ; l'artillerie, à 36 régiments de campagne, etc.

avoir lutté les unes contre les autres, les petites armées piémontaise, lombarde, toscane, napolitaine, ont fini par s'associer dans l'œuvre commune et ont contribué à cette formation de l'armée italienne. Cette étude ne comporte pas un tel développement. Mais on peut en tirer la conclusion que la jeune Italie, ayant à résoudre le problème militaire en même temps que le problème politique, et dans des conditions singulièrement difficiles, a pu, en quelques années, constituer un état militaire digne de l'unité nouvelle et de la considération des vieilles puissances européennes. Et ce fut l'art et le triomphe des hommes politiques italiens, surtout de ceux du Nord qui ne se laissèrent pas emporter, comme plus tard ceux du Midi, aux mirages décevants de la mégalomanie, d'associer et de confondre l'organisation militaire et l'organisation politique dans l'œuvre de la nationalisation des peuples italiens. Ils comprirent que la formation de l'armée nationale était la condition essentielle de la réalisation la plus rapide de l'unité, en même temps qu'elle constituait la sauvegarde de l'indépendance du nouveau royaume et la garantie de sa situation européenne. Aussi apportèrent-ils tous leurs soins à organiser cette armée italienne dans un double sens de fusion nationale et de valeur guerrière. Leur tâche fut simplifiée, il est vrai, tant militaire que politique, par le fait que n'ayant pas à compter avec des traditions invétérées et des changements de systèmes gouvernementaux, ils purent adopter sans transition les formes des temps présents. C'est ainsi que le système de la nation armée, qui venait de triompher avec un tel éclat dans la guerre de 1870, fut mis immédiatement en pratique dans l'organisation italienne d'après le modèle allemand, mais en l'adaptant aux nécessités et aux exigences de son nouvel état politique.

L'Italie prit donc pour bases de ses lois militaires le service obligatoire et personnel et la constitution des réserves. Mais elle ne pouvait hésiter entre les deux modes de recrutement national ou régional, l'un répartissant les recrues sur tout le territoire national, l'autre les maintenant dans les circonscriptions les plus rapprochées du district d'origine ; celui-ci plus favorable à la mobilisation, celui-là convenant mieux à la nationalisation des petites patries. Préoccupés avant tout de cette fusion indispensable des races et des cœurs, les hommes d'Etat et les ministres de la Guerre italiens appliquèrent à la mobilisation les mêmes procédés qu'au recrutement. Ils ne voulurent pas que les régiments italiens du temps de paix se transformassent, après la mobilisation, en régiments piémontais, toscans, vénitiens, lombards, napolitains, siciliens, refor-

mant ainsi les groupements contre lesquels devait lutter toute l'organisation politique, militaire et scolaire. La mobilisation resta donc nationale comme le recrutement.

La Péninsule fut divisée en trois zones : Nord, Centre, Midi, ou Haute, Moyenne et Basse Italie, qui correspondent aux régions du Pô, des Apennins toscans et romans, et à l'ancien royaume de Naples ou des Deux-Siciles. Les régiments stationnés dans une zone recevaient leurs recrues des deux autres zones. Ils changeaient périodiquement de garnison en se transportant dans une autre zone, mais ils reprenaient à la mobilisation les réservistes qu'ils avaient instruits pendant leur service actif. Ce système a prévalu jusqu'à ces dernières années, et c'est à lui que l'Italie doit certainement d'avoir fait pénétrer dans les masses la notion de la patrie italienne. Mais il fallut bien se rendre compte à la longue que la mobilisation opérée dans de telles conditions était très retardée et très dispendieuse ; et sous la pression de l'Allemagne, l'état-major italien a fini par mettre en pratique un système mixte, gardant le recrutement national pour les recrues, et adoptant la mobilisation régionale par corps d'armée pour la grande majorité des réservistes. D'ailleurs, les régiments continuèrent leurs déplacements périodiques. Avec le service de deux ans, il est probable qu'on en arrivera à la permanence des garnisons et au recrutement régional, malgré les objections très vives que soulèvent encore ces mesures au point de vue de l'achèvement de la nationalisation italienne.

Il peut paraître étonnant, qu'après quarante ans d'expérience il subsiste encore des doutes et des appréhensions sur la force de l'union nationale italienne. Quarante ans, qu'est-ce dans la vie d'un peuple ? Et malgré la préparation latente, ancienne même, des peuples italiens à une fusion que préparaient la langue et l'histoire communes, ce n'est pas dans un laps de temps aussi court qu'un régime politique nouveau, si accepté soit-il, peut couler au même moule des populations issues de terroirs très différents, ayant vécu d'une vie locale intensive, de mentalités et de mœurs opposées, animées les unes pour les autres de sentiments presque antipathiques. L'influence de l'éducation militaire a été certainement le meilleur dissolvant des séparatismes anciens et des animosités individuelles. Si elle n'a pu effacer encore les caractères régionaux, elle a du moins formé un soldat italien, et qui est réellement *italien* pendant son service sous le drapeau national.

Ce soldat a sa physionomie très particulière. On ne peut pas le comparer aux autres soldats européens, pas même à notre

soldat français, si rapproché qu'il en soit par ses origines latines. Il n'en a ni les élans, ni les fièvres belliqueuses, ni la belle humeur, parfois gouailleuse et frondeuse, ni surtout cet amour pénétrant du sol national et du drapeau, qu'on a voulu amoindrir en le disqualifiant du terme dédaigneux de chauvinisme.

L'Italien en général, du Nord comme du Midi, a des nerfs et des sens très vibrants, sous une apparence parfois chétive et maladive. La misère, la pauvreté, la rudesse du sol, l'ont rendu sobre et endurant, et l'ont habitué à une vie parcimonieuse, supportable cependant sous un soleil et un ciel cléments. S'il émigre, c'est autant par attrait de l'aventure et défaut d'esprit national que par excès de misère, et l'on constate que l'émigration a diminué avec l'affermissement du sentiment militaire.

Echauffé par une parole entraînante, l'Italien est susceptible d'enthousiasme, mais ses nerfs se détendent vite ; seule l'éducation militaire a pu maintenir un équilibre relatif entre sa résistance physique, qui est indéniable, et les sursauts de son système nerveux et cérébral. Agile et souple de corps comme d'esprit, ingénieux et communicatif, le soldat italien garde néanmoins cette tendance au *farniente* après l'effort qui apparaît chez le travailleur agricole et chez le dur émigrant, comme chez le lazzarone des pavés napolitains. Mais il ne faut pas généraliser. La valeur des soldats italiens est certainement encore inégale. On ne peut les juger ni d'après les bersaglieri et les alpins qui sont l'élite de l'armée, ni d'après les fous furieux dont les accès meurtriers ensanglantent trop souvent les casernes, ni par les défaillances des troupes battues par les Abyssins. L'amalgame voulu de tous ces jeunes gens, qui s'opère dans le rang, ne peut détruire toutes les causes de faiblesse. Il y faut le temps. Ce serait une grave erreur de croire que le soldat italien n'est pas perfectible. Sans doute, son instruction et son dressage demandent plus de temps que chez nous, et c'est un des points inquiétants de l'application du service de deux ans ; mais le progrès de l'Etat, son essor économique, le développement des relations, en un mot la maturité croissante de l'organisme, exercent leur action rénovatrice sur les parties les plus arriérées du pays, et tel élément qui jusqu'ici semblait conserver une infériorité d'assimilation presque insurmontable, se ressent aujourd'hui de la circulation de plus en plus intense du sang et de la pénétration profonde de l'idée nationale.

On peut admettre que le peuple italien et le soldat qui en

est issu n'ont pas encore ressenti tous les effets des remarquables institutions politiques et militaires de l'Italie. Mais a-t-on le droit de porter le même jugement sur ceux que leur situation sociale appelle à diriger le pays? Leur intelligence plus affinée, le sentiment plus net qu'ils ont de l'œuvre poursuivie, ont-ils eu plus facilement raison des discordes anciennes, des tendances particularistes, du vieil esprit régional. Il est hors de doute que les classes supérieures et dirigeantes de l'Italie ont conscience de l'union indissoluble qui lie désormais tous les Italiens, et que les rivalités traditionnelles ont perdu de leur acuité. Cependant les oppositions d'idées et d'intérêts, les différences de tempérament et de mentalité, les dissentiments politiques entre hommes du Nord et du Midi, gardent une vivacité particulière, et se répercutent fatalement dans le milieu militaire. Les officiers italiens se ressentent de cette ambiance encore tourmentée; les droits politiques qu'on leur a laissés les entraînent à prendre part aux agitations des partis. Ceux qui les ont fréquentés leur reprochent avec raison de rester trop attachés à leur milieu natal et à leurs sentiments provinciaux, et de n'avoir en réalité entre eux que les traits communs de l'uniforme, du panache, et de quelque intempérance de langage; mais ils sont unanimes à reconnaître leur loyalisme monarchique, leur intransigeance nationale et leur esprit militaire. Sortis comme chez nous de toutes les classes de la nation, ils reflètent cependant le vieux fonds aristocratique qui a dominé les divers Etats italiens, et qui résiste, sous la forme monarchique, aux tendances démocratiques dont est née d'ailleurs l'unité italienne. Si l'instruction et le mérite prévalent aujourd'hui plus que la naissance dans le recrutement des officiers italiens, et si les sous-officiers peuvent arriver officiers dans des conditions à peu près équivalentes aux nôtres, il persiste une distinction plus profonde, un écart plus marqué entre les deux catégories d'officiers sortant de la double école de Modène. La grande majorité des officiers se considèrent comme de classe supérieure et sont jaloux de leurs préséances militaires. Il n'y a certes pas entre le soldat et l'officier italiens cette distance féodale qui reste infranchissable entre le soldat et l'officier allemand, mais on n'y remarque pas non plus les rapports intimes et confiants qui nouent profondément les esprits et les cœurs dans la tâche commune du temps de paix. L'officier italien n'a pas sur son soldat l'influence constante que donnent à la fois la supériorité de l'instruction et la bienveillance du commandement. Les mêmes causes que nous avons signalées agissent d'ailleurs, sur cette réciprocité

des sentiments qui est la base essentielle de la discipline et de la liaison des efforts. Les divergences régionales continuent à s'accuser trop souvent entre officiers, sous-officiers et soldats de terroirs différents.

Mais nous ne voudrions pas, en poussant plus loin ces considérations, laisser croire à un sentiment de parti pris de notre part sur la valeur des cadres italiens. Il est juste d'en revenir à ce que nous avons fait remarquer au début de cette étude, c'est que l'armée italienne n'en a pas fini, pas plus que le royaume, avec les crises de formation, et que tous deux réagissent actuellement contre le malaise général qui a été la conséquence des abus de jeunesse et de force de la période crispinienne. Le corps des officiers, et encore plus les sous-officiers, en ont subi le contre-coup, tant dans leur recrutement que dans leur avancement et dans leur travail professionnel. La commission d'enquête et l'autorité militaire n'ont pas tardé à reconnaître le mal, et toute une série de mesures, parfois un peu hâtives, ont apporté les modifications indispensables à l'état des cadres, dont le nombre et la valeur allaient diminuant d'année en année. Nous ne pouvons citer toutes ces lois et ces décrets ; ils ont porté sur l'avancement et sur la solde des officiers, sur le recrutement des sous-officiers et sur les avantages faits aux rengagés, sur l'encadrement des formations de réserve. On pourrait, en les étudiant de près, trouver d'intéressants rapprochements à faire avec nos dispositions actuelles et nos projets de réformes.

En résumé, l'organisation de l'armée italienne subit une refonte générale, dont les officiers italiens ont senti la nécessité, et dont leur valeur même tirera profit. Et de ces courtes réflexions il ressort cependant quelque incertitude, que nous ne voulons ni ne pouvons approfondir davantage, d'une part sur les résultats et conséquences du service de deux ans dans un pays qui manque encore de traditions et de fonds militaire, d'autre part sur la préparation à la guerre de cette armée qui a été jusqu'ici plus un instrument d'unification et de nationalisation italiennes qu'une force réellement adaptée à des éventualités précises de guerre, et que pourtant les circonstances ont maintenue dans un état de paix favorable à son perfectionnement.

*
* *

Quant on examine les efforts financiers de l'Italie, en particulier les plus récents qui concordent avec les réformes actuelles, et qu'on en recherche les répercussions sur l'organi-

sation défensive et sur le matériel militaire, on est bien obligé de constater que, malgré les accroissements des budgets de guerre depuis quelques années, la situation est encore défectueuse et ne répond ni aux exigences de la guerre offensive, ni aux intérêts des alliances toujours acceptées. C'est ce qu'a reconnu la commission d'enquête, et nous n'avons qu'à prendre les questions mêmes qu'elle a posées et que nous avons inscrites en tête de cet article, pour y faire brièvement les réponses que comporte l'état actuel de la réorganisation entreprise.

Le Parlement italien, en outre du budget militaire ordinaire qui a passé en dix ans de 254 millions à 336 millions, a voté un ensemble de crédits extraordinaires d'environ 465 millions, à répartir sur douze années, dont 150 millions destinés à l'artillerie de campagne, et 200 millions à la réfection des fortifications. Il est probable que ces chiffres seront dépassés ; mais ce qu'il importe de retenir, c'est ce délai de douze années qui paraît nécessaire pour que les revenus financiers de l'Italie ne soient pas écrasés par des charges excessives. Il semble que l'Italie ne songe pas à contracter des emprunts et qu'elle veuille faire fonds sur elle-même : *Italia fara da se!* Politique sage et prudente, mais tardive! Elle prouve du moins que pour le moment l'Italie reste sur l'expectative et est revenue des anciens errements qui précipitaient sa concentration sur certaines frontières. Et en cela, elle agit au mieux de ses intérêts et des éventualités nouvelles.

Deux grosses questions dominent en effet actuellement les combinaisons de guerre italiennes : la substitution d'une artillerie à tir rapide à l'ancien matériel, et la remise en état des frontières.

Nous ne voudrions pas nous étendre sur les déboires et les déceptions que les essais de fabrication d'une artillerie nationale ont donné aux officiers italiens. Il fallut, en 1906, s'adresser à l'étranger, et par conséquent aux Allemands. Krupp fournit un premier matériel de 73 qui se comporta mal aux expériences, puis un second de 75 en 1907. Des polémiques de presse s'élevèrent. La commission d'enquête fut saisie des projets d'achat du matériel allemand. Après des essais comparatifs avec des canons présentés par le Creusot, la pression de l'Allemagne força la main au ministre de la Guerre, et Krupp dut fournir, pour 1911, 89 batteries complètes et 126 batteries ébauchées à achever en Italie, au total 861 pièces. Avec les 700 du matériel 75 A, déjà en service malgré ses défectuosités, l'armée italienne devait disposer de plus de 1.500 pièces,

chiffre suffisant. Mais en 1910, les commandes ont été arrêtées. Le matériel Krupp ne donne pas encore satisfaction, et il semble qu'on veuille s'entendre avec le Creusot. Tous ces atermoiements sont vivement ressentis et critiqués par la presse militaire et politique. L'Italie est prise entre ses obligations d'alliée et la pénurie de son outillage industriel, situation préoccupante à tous égards! Il serait assez étrange de voir la France prêter l'aide de ses constructeurs à une puissance qui reste liée à la Triple Alliance !

Il en est de même du côté des fortifications. Tout le système défensif de l'Italie a été tourné jusqu'ici contre la France. Et le temps n'est pas loin encore où sur les cimes alpestres, les alpins et les carabiniers italiens apparaissaient en *Fra Diavolo*, armés jusqu'aux dents, faisant grise mine et mauvais accueil aux Français qui passaient la frontière ou se promenaient dans les environs de leurs forts. Toutes les grandes routes conduisant de France et d'Italie étaient verrouillées avec un luxe de barres et de cadenas, auquel nous eûmes le tort de répondre par un déploiement coûteux de fortifications, qui nous paraît aujourd'hui bien superflu. Mais toutes les combinaisons stratégiques des Italiens, élaborées entre Rome et Berlin, tendaient à agir violemment sur la région des Alpes françaises comptant ainsi détourner une partie de nos forces du théâtre d'opération principal, des Vosges et de Lorraine, et assurer une reprise éventuelle, en cas de succès, des territoires revendiqués par l'irrédentisme. Pendant ce temps, les Italiens négligeaient complètement leurs frontières orientales. Entre l'Autriche et l'Italie, il semblait ne plus y avoir... d'Alpes! Comme nous l'avons signalé dans notre article sur la politique militaire de l'Autriche, les préparatifs autrichiens dans les régions voisines de l'Adriatique, conformes à l'orientation nouvelle de la politique de Vienne, ont fait comprendre aux Italiens que le danger était plutôt du côté de l'Est que du côté de l'Ouest. Tout l'effort se porte actuellement sur le renforcement des frontières du Trentin et de Vénétie. Mais le programme élaboré par la commission suprême de défense, et approuvé par le gouvernement, demande pour son exécution du temps et de l'argent. Il n'y a pas seulement à remettre les fortifications à hauteur des circonstances présentes; il faut prévoir la concentration de l'armée dans des régions où le réseau ferré est resté rudimentaire, en dehors des deux grandes voies ferrées Mantoue-Venise-Trieste et Vérone-Trévise-Udine-Tarvis. De très gros crédits ont été accordés par le Parlement pour l'amélioration du réseau ferré national, qui est devenu réseau d'Etat

depuis 1905. En plus du milliard dépensé de 1905 à 1908, un nouveau crédit de plus d'un demi-milliard a été voté. Une faible partie de ces sommes devait être affectée au réseau du Nord-Est. Il faudra sans doute d'autres crédits, comme pour les fortifications. Tout est à créer à ce dernier point de vue, tant aux débouchés du Trentin qu'à ceux de la Carinthie et de la Carniole. La *Revue militaire de l'Etranger* a signalé en 1909 que des commandes importantes de coupoles cuirassées avec canons de 15 centimètres avaient été faites à des maisons italiennes, françaises et allemandes. Le détail importe peu, et les renseignement qu'on peut avoir sur l'exécution d'un tel programme sont d'ordre trop délicat pour être divulgués[1].

***

Nous avons voulu surtout, dans cet exposé de la politique militaire actuelle de l'Italie, marquer les tendances nouvelles auxquelles les circonstances l'ont amenée et les charges de plus en plus excessives que l'obligation de *paraître* et de tenir son rang dans l'équilibre européen impose à l'Italie. Il n'y a donc pas de doute à avoir que ses charges excèdent ses ressources et que l'Italie devra ou faire appel à l'emprunt étranger ou échelonner, comme elle le fait, ses dépenses de réorganisation sur plusieurs années. Mais dans ce dernier cas, et par suite des crises qu'elle a subies et dont elle se relève à peine, elle reste dans une situation amoindrie, tant vis-à-vis de l'Allemagne à laquelle elle se considère encore comme virtuellement alliée, que vis-à-vis de la France et de l'Autriche. Devant l'attitude antiamicale, pour ne pas dire plus, qu'a prise cette dernière depuis quelque temps, l'Italie doit réfléchir et se garder.

Il semble que le parti le plus sage, le plus digne d'elle, le plus conforme à ses intérêts, serait de rester en dehors des alliances compromettantes et équivoques, de pratiquer une politique d'entente et de bons rapports avec ses voisins immédiats, en renonçant pour le moment à toute expansion inopportune. La résurrection économique et financière de l'Italie est un fait acquis, qui peut avoir les plus heureux effets pour sa juste influence méditerranéenne, à condition qu'elle y consacre ses efforts. Cela ne l'empêchera pas de maintenir sa puissance militaire, sur terre comme sur mer, au taux normal de ses garanties d'indépendance et de ses droits de parole dans le con-

[1] Lire pour plus de détails, la *Revue militaire des armées étrangères*.

cert européen ; mais il faut qu'elle mesure ses ambitions et ses aspirations à ses forces réelles.

Les sympathies françaises reviennent d'ailleurs à l'Italie. De nombreuses et imposantes manifestations, tant à Paris qu'à Rome et à Turin et sur les champs de bataille de 1859, ont ravivé des sentiments d'amitié qui n'auraient jamais dû être altérés. L'Italie a besoin de la France. Pays agricole où l'industrie trouve peu d'éléments, encore traversé de crises agraires comme secoué de commotions sismiques, admirablement placé pour le commerce méditerranéen qui fut jadis aux mains des puissantes flottes de Gênes, de Pise, de Venise, doué d'une prolification remarquable, attirant par la beauté de son ciel et de ses horizons et par ses souvenirs antiques la société riche et nomade des Deux-Mondes, l'Italie a un autre rôle à jouer que d'être l'auxiliaire plus ou moins apprécié de politiques dangereuses et égoïstes. Comme nous le disions pour l'Autriche, elle doit constituer un élément pondérateur et pacifique dans l'équilibre européen, menacé par le pangermanisme allemand ; et pour cela, elle n'a qu'à donner franchement la main à sa sœur latine de l'Ouest.

Lieutenant-colonel MALLETERRE.

LES TRAVAUX PUBLICS

EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Le discours qu'a prononcé M. Ponty, en juin dernier, à la séance inaugurale du Conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale Française, contient l'exposé très clair, très précis et très remarquable d'un vaste programme de travaux publics. Ces travaux sont devenus aujourd'hui nécessaires pour assurer le développement normal et régulier de notre grande colonie africaine; ils sont rendus possibles par une situation financière assez prospère pour pouvoir supporter les charges d'un nouvel emprunt, et seront, vraisemblablement d'après les projets mêmes présentés par le gouverneur général de l'A. O. F , prochainement mis à exécution.

On sait tout ce que l'Afrique Occidentale doit à ses chemins de fer. Avant la création du gouvernement général et l'établissement de son premier budget en 1904, le manque de ressources suffisantes, l'absence complète de crédit constituaient d'insurmontables obstacles à l'élaboration et à l'exécution d'un programme de travaux publics : il fallait se contenter de mettre en valeur les régions côtières, sans avoir la possibilité d'ouvrir au commerce cet hinterland qu'on savait riche, mais dont les richesses ne pouvaient être pratiquement utilisées puisqu'on manquait de moyens d'action pour les transporter à la côte et vers l'Europe; le portage à dos d'homme, grevant les marchandises de frais énormes et enlevant à l'agriculture une main-d'œuvre rare et précieuse, n'était point une solution à la difficulté du problème. Il était indispensable, en l'absence de voies navigables, de créer des voies de communication terrestres, de pousser le rail vers l'intérieur, de donner à la civilisation l'accès de contrées nouvelles, d'entreprendre sans tarder l'exploitation d'un pays dont l'étendue dépasse cinq fois celle de la France et dont les perspectives d'avenir autorisaient — l'expérience l'a prouvé — les plus lourds sacrifices.

M. Roume, en dotant le gouvernement général d'un budget spécial, en régularisant ses finances, en organisant ses caisses de réserve, a établi son crédit. Les emprunts, que dorénavant ce crédit permettait, ont fourni à l'Afrique Occidentale les premiers tronçons de son réseau ferré, et le raisonnement était

exact qui prévoyait dans cette extension continue du rail, la cause nécessaire et suffisante d'un admirable essor commercial : de 130 millions en 1902, le commerce général de l'Afrique Occidentale est passé à 277 millions en 1910, présentant ainsi, en huit ans, une augmentation de 147 millions ou un accroissement de 113 %. Ce résultat, qui est unique dans notre histoire coloniale, qui nous fait honneur et devrait à tout jamais détruire la légende fausse d'après laquelle nous ne serions que de médiocres colonisateurs, qui devrait nous encourager par la preuve qu'il nous donne des admirables qualités de notre race, — c'est à nos chemins de fer que nous le devons.

On conçoit dès lors l'importance exceptionnelle que présente, pour l'avenir, le programme de travaux publics qui vient d'être formulé. Le programme ancien, dans sa forme primitive volontairement restreinte, est aujourd'hui terminé : l'œuvre élaborée par M. Roume d'abord, par M. Ponty ensuite, a été exécutée. Mais elle n'est pas complète. Elle mérite d'être poursuivie, car nos colonies africaines sont loin d'être arrivées à leur complet développement : l'outillage que nous leur avons fourni ne suffit plus à leurs ambitieux espoirs. Construire des voies ferrées, appeler par la facilité des communications de nouvelles régions à la vie économique, ce n'est point peut-être créer de la richesse, mais c'est donner à cette richesse la valeur marchande sans laquelle elle resterait inutilisée ; c'est étendre les zones de culture, augmenter le rendement des terres déjà cultivées, relever la condition des indigènes par le travail et l'améliorer par les profits qu'ils en retirent ; c'est, enfin, assurer définitivement la prospérité de notre Afrique Occidentale et lu permettre de s'engager, confiante, dans la voie, pleine de promesses, que le rail a ouverte à ses premiers succès.

***

Les grands travaux publics de l'Afrique Occidentale ont été commencés en 1904. Avant cette époque, les ports se réduisaient à Saint-Louis, d'un accès difficile, à Dakar, n'ayant que 200 mètres de quais et une profondeur insuffisante pour les gros navires, à Cotonou et à Bassam, dont les wharfs ne répondaient déjà plus aux exigences du trafic ; d'autre part, la longueur des chemins de fer atteignait à peine 700 kilomètres.

Pour pouvoir exporter les produits du sol vers les marchés d'Europe, il fallait concurremment construire les voies ferrées qui les amèneraient à la côte, et sur la côte, créer les ports qui ndraient possible leur embarquement. Chaque

colonie devait avoir son port, auquel aboutirait son chemin de fer; mais la limitation des ressources financières, la crainte d'engager inconsidérément l'avenir sur de simples prévisions n'ont tout d'abord permis que d'exécuter dans les ports les travaux indispensables, et de construire les premières amorces du réseau définitif, poussé peu à peu vers l'intérieur. Les trois emprunts autorisés par les lois des 5 juillet 1903, 22 janvier 1907 et 18 février 1910, et qui représentent une somme totale de 179 millions, ont été presque entièrement [1] consacrés aux travaux publics [2]. L'œuvre accomplie jusqu'à présent, grâce à ces crédits, est considérable.

Dakar, Saint-Louis, Rufisque, Conakry, Bassam, Cotonou ont été débarrassées des marais qui les entouraient, assainies, éclairées, pourvues de conduites d'eau et d'égouts : elles sont devenues des villes importantes et populeuses, parfaitement salubres. A Saint-Louis, des appontements et des quais ont été construits ; les deux wharfs de Rufisque, réparés, seront augmentés prochainement d'un troisième wharf; Dakar constitue maintenant un magnifique port en eau profonde, avec ses 2.000 mètres de quais, ses magasins et ses docks, ses dépôts de charbon, ses installations modernes qui en font une grande place maritime, point de relâche fréquenté par les paquebots à destination de l'Amérique du Sud [3]. L'hydrographie des voies navigables a été étudiée dans tous ses détails; le Sénégal et le Niger ont été balisés. D'autre part, 20.363 kilomètres de lignes télégraphiques ont été construits, jusqu'aux extrêmes confins de la région du Tchad, et des postes de télégraphie sans fil installés qui permettent de communiquer directement avec Paris.

Mais l'effort principal a porté sur la construction du réseau ferré. Les chemins de fer, qui se réduisaient, nous l'avons vu, à 700 kilomètres en 1902, en comptent aujourd'hui 2.250. Et chose remarquable, une fois la période des débuts terminée, les résultats qu'ils ont fournis ont été généralement excellents : leur trafic, constamment augmenté par un afflux de marchandises de plus en plus considérable, se trouve grandement favo-

[1] L'emprunt de 65 millions (loi du 5 juillet 1903) a réservé une somme de 14.450.000 fr. aux remboursements d'emprunts locaux antérieurs et de dettes diverses.

[2] Au total, et par chapitres correspondant à des travaux de nature différente, les sommes consacrées aux travaux publics par ces trois emprunts ont reçu les affectations suivantes : chemins de fer de pénétration, 125 millions; aménagement des ports et des voies navigables, 23.650.000 francs; assainissement, 5.450.000 francs; constructions militaires, 5 millions; assistance médicale, 3 millions; lignes télégraphiques, 2 millions.

[3] Le tonnage des navires qui visitent Dakar est passé de 1.900.000 tonnes en 1906 à 3.300.000 tonnes en 1910.

risé par des réductions sur les tarifs de transport qui facilitent et encouragent les transactions; leurs coefficients d'exploitation diminuent et presque tous accusent d'importants bénéfices. Aussi le Trésor de l'Afrique Occidentale, qui dut nécessairement, alors que la longueur trop restreinte des lignes ne suffisait point à provoquer un trafic rémunérateur, supporter seul la charge lourde de l'amortissement des emprunts, voit-il maintenant ses réserves s'accroître des recettes que lui procurent les voies ferrées : on peut dire de la plupart d'entre elles, non seulement qu'elles ont augmenté la richesse du pays en y créant un mouvement commercial intensif, mais qu'elles ont constitué en elles-mêmes une excellente opération financière.

La plus ancienne de ces lignes est le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Conçu par Faidherbe, qu'intéressait son caractère stratégique et politique, il date de 1882 ; la construction de ses 264 kilomètres a atteint 21.698.620 francs, ce qui représente 82.200 francs par kilomètre. Ses bénéfices, pendant longtemps, ont été incertains, et son exploitation généralement déficitaire jusqu'au moment où une nouvelle convention signée entre l'Etat et la Compagnie concessionnaire, le 21 novembre 1900, permit à celle-ci de réduire ses frais généraux ; quelques années plus tard, l'admirable développement agricole du Cayor et l'extension de la culture de l'arachide dans des régions jusqu'alors uniquement constituées par la brousse augmentaient dans d'énormes proportions le rendement commercial de la ligne : son coefficient d'exploitation, qui était de 76 % en 1900, est tombé à 54 % en 1909, tandis que son produit net, en 1909, s'élevait à 2.300.000 francs ou 8.712 francs par kilomètre.

Le chemin de fer de Kayes au Niger, qui relie le bief navigable du Niger à celui du Sénégal, fut commencé en 1881. On devait construire d'abord les 126 kilomètres qui séparent Kayes de Bafoulabé, puis prolonger le rail jusqu'à Bamako : par suite de circonstances diverses et d'épidémies qui firent des ravages parmi le personnel employé sur la voie, c'est à peine si, à la fin de 1884, 53 kilomètres avaient été construits pour une dépense de 14 millions; Bafoulabé ne fut atteinte qu'en 1888 et la ligne n'est régulièrement exploitée sur 555 kilomètres, de Kayes à Koulikoro, que depuis le 10 décembre 1904 [1]. Le tonnage qu'elle transporte augmente rapidement : il est passé de 8.689 tonnes en 1904 à 21.938 tonnes en 1909; les importations, en particulier, se sont élevées de 1.816 tonnes en 1904

[1] Le prix de revient kilométrique ressort à 144.000 francs de Kayes à Bafoulabé et à 70.000 francs seulement de ce point à Koulikoro, prix d'établissement inférieur à celui des tramways dans la Métropole.

à 11.555 tonnes en 1909. Pendant cette dernière année, la recette totale nette a été de 1.081.966 francs, correspondant à un bénéfice net de 1.949 fr. 48 par kilomètre; le coefficient d'exploitation était 56 %.

Mais le Kayes-Niger, amenant les produits du Soudan à la côte, soit en l'espèce à Saint-Louis ou à Dakar, présente le désavantage d'exiger des ruptures de charge et des transbordements coûteux, provoqués par la navigation sur le fleuve Sénégal au delà de Kayes et vers Saint-Louis; d'où la nécessité de relier directement par une voie ferrée Kayes à Dakar, afin d'éviter ces inconvénients et, en outre, les incertitudes des transports sur le fleuve, impossibles pendant une partie de l'année par suite du manque de profondeur d'eau. La ligne rejoindra le Dakar-Saint-Louis à Thiès; la jonction s'opérera par une transversale dont les deux extrémités sont concurremment en construction : les travaux, autorisés par le décret du 17 avril 1907, sont actuellement terminés sur les tranches suivantes : Kayes-Ambidédi (43 kilomètres), qui est en exploitation depuis le 10 juillet 1909 et Thiès-Guinguinéo (135 kilomètres), exploité depuis le 1er décembre 1910; un nouveau décret du 18 février 1910 a autorisé un emprunt de 14 millions de francs et permettra de prolonger la tranche Thiès-Guinguinéo sur 200 kilomètres. Le bénéfice net de l'exploitation de la section Thiès-Guinguinéo s'est élevé, en 1909, à 347.000 fr., soit 4.092 francs par kilomètre, tandis qu'il se chiffrait, sur la partie Kayes-Ambidédi, par 7.496 francs pour les six premiers mois de 1909.

En Guinée, la ligne de Conakry au Niger est exploitée depuis septembre 1910 jusqu'à Kouroussa (587 kilomètres). Son coût d'établissement s'est élevé à environ 59.500.000 francs, soit 101.000 francs par kilomètre. Les résultats de l'exploitation sont très favorables : son bénéfice net est, en effet, passé de 119.589 francs en 1907 à 939.646 francs en 1909, alors que le coefficient d'exploitation s'abaissait, pendant la même période, de 108 % à 53 %.

Le chemin de fer de la Côte d'Ivoire, commencé en 1904, est en exploitation aujourd'hui jusqu'à Dimbokro (183 kilomètres). Il a coûté 22 931.000 francs. Ses recettes brutes sont passées de 260.669 francs en 1907 à 667.013 francs en 1909, correspondant, pour 1907, à un déficit de 1.411 francs (coefficient d'exploitation : 144 %) et à un bénéfice net de 124.386 fr. en 1909 (coefficient : 86 %).

La ligne du Dahomey, exploitée par une compagnie privée, de Kotonou à Savé, soit sur 261 kilomètres, a exigé 22 millions

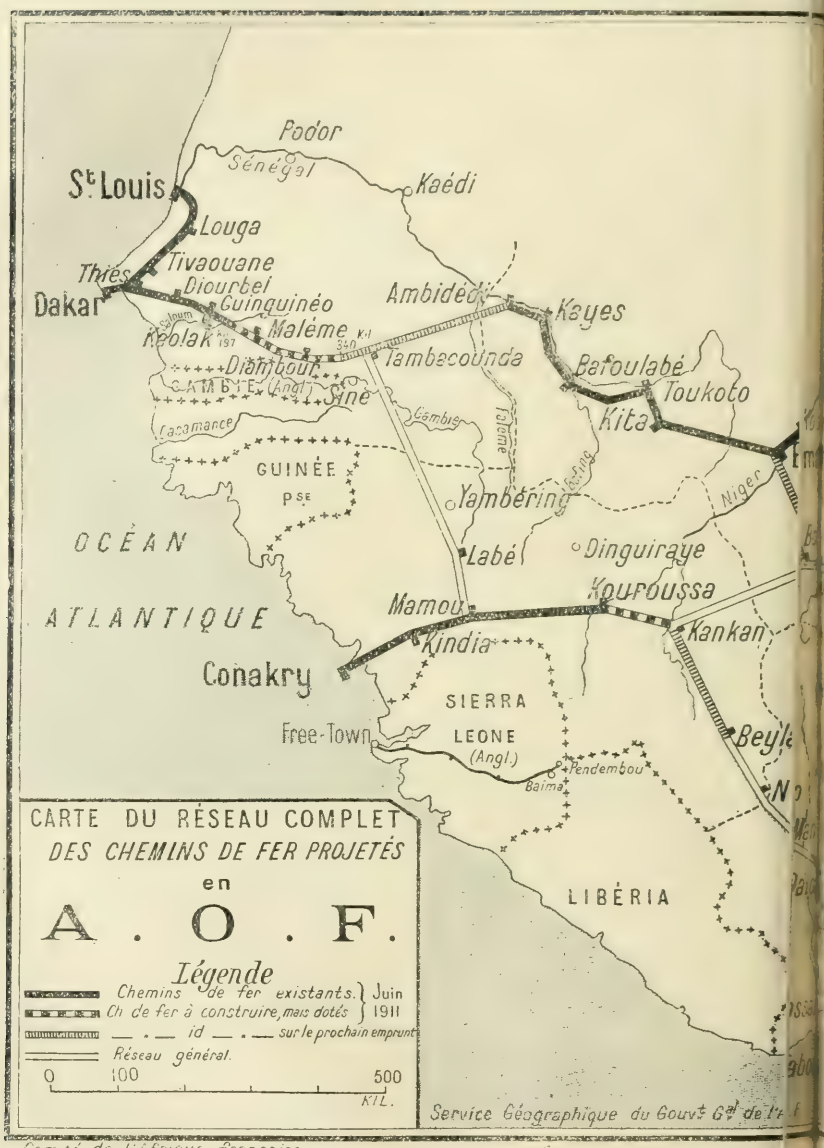

Comité de l'Afrique française.

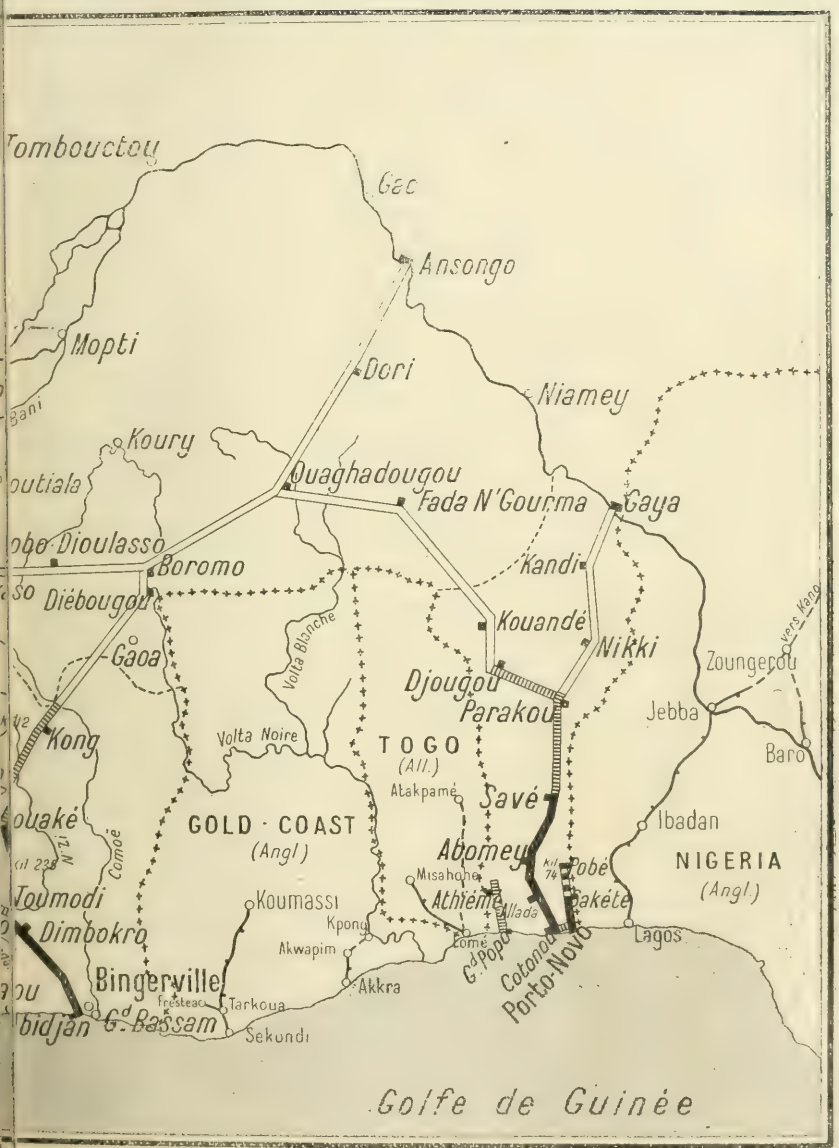

Reproduction interdite.

de francs ou 75.000 francs par kilomètre. Son exploitation est encore en déficit (489.074 francs en 1906 et 388.098 francs en 1909) ; son coefficient d'exploitation s'abaisse cependant : 209 % en 1906, et 152 % en 1909. Mais l'augmentation du trafic ne tardera pas — on peut l'espérer — à combler prochainement ces insuffisances de recettes.

En outre, au Dahomey également, le tramway de Porto-Novo à Sakété, long de 38 kil. 500, a fourni en 1909 un bénéfice de 43.022 francs (contre 13.578 francs en 1907), soit par kilomètre 1.103 francs, correspondant à un coefficient d'exploitation de 68 %, et la progression rapide du trafic provoquera bientôt des résultats plus favorables encore.

Si nous comparons entre eux les chiffres précédents, nous pouvons établir le tableau suivant :

Chemins de fer de l'Afrique Occidentale.

Lignes	Longueur	Coût de construction	Prix d'établissement par kilomètre	En 1909 Bénéfice kilométrique net	En 1909 Coefficient d'exploitation
—	—	—	—	—	—
	kilom.	francs	francs	francs	
Dakar-Saint-Louis.	264	21.698.630	82.200	8.712	54 %
Kayes-Niger.....	555	49.826.000	89.800	1.949	56
Thiès-Kayes.....	178	11.127.450	66.500	4.392	55
Chemins de fer :					
De Guinée.....	587	59.500.000	101.000	3.729	53
De la Côte d'Ivoire.	183	22.931.000	120.000	719	86
Du Dahomey.....	261	22.000.000	75.000	— 1.448	152
Tramway du Dahomey.....	38,5	2.300.000	52.600	1.103	68

Sauf la ligne du Dahomey, tous ces chemins de fer sont donc dans une situation financière excellente. Non seulement ils couvrent leurs frais d'exploitation, ce qui pour des lignes *coloniales* est déjà un fort beau résultat, mais ils parviennent à procurer des bénéfices importants : 6.129.608 francs en 1909 et 7.831.000 francs en 1910. De plus, nous avons vu quel a été, depuis la mise en exploitation de ces voies ferrées, l'essor économique de l'Afrique Occidentale : il s'en est suivi, pour la colonie, un accroissement de bien-être et de richesse, un état de paix et de travail, qui se traduisent par des plus-values importantes sur les prévisions budgétaires [1] ; aussi l'actif des caisses

[1] L'exercice 1910 se soldera ainsi : 69.700.000 francs pour les recettes, en augmentation de 7.720.000 francs sur les chiffres de 1909. Les dépenses s'élèveront à 59.850.000 francs, laissant pour les recettes une plus-value de 9.850.000 francs. La progression des recettes est surtout importante pour le budget général qui passe de

de réserve arrive-t-il à dépasser le maximum réglementaire[1].

Mais aujourd'hui les crédits sur fonds d'emprunts, affectés à la réalisation du programme primitif de travaux publics, sont épuisés : ce programme lui-même a été exactement rempli et les prévisions les plus optimistes sur les résultats qu'on en pouvait attendre, se trouvent dépassées. Convient-il de terminer ici l'œuvre entreprise? Evidemment non : il faut pousser le rail toujours plus avant vers l'hinterland. Ce serait une faute grave que de ne point suivre hardiment la voie dans laquelle nous engagent les résultats acquis, et nous contentant du présent, de ne point tenter l'effort suprême d'où dépend l'avenir.

***

Cet effort se chiffre approximativement par 480 millions. Il consisterait à relier Dakar au Niger par une grande transversale qui, tracée dans le nord de l'Afrique Occidentale, parallèlement à la côte, et passant par Kayes, Bamako, Sikasso, Bobo-Dioulasso et Ouaghadougou, aboutirait à Ansongo, terminus de la navigation sur le bief du Niger qui a son origine à Bamako, point extrême du Kayes-Niger; à cette transversale, se raccorderaient le chemin de fer de la Guinée à Bougouni, celui de la Côte d'Ivoire à Bobo-Dioulasso, celui du Dahomey à Ouaghadougou; une transversale secondaire, au sud de la précédente, partant de Tambacounda sur le Thiès-Kayes, atteindrait le chemin de fer de la Guinée à Mamou, emprunterait cette ligne jusqu'à Kankan, et de là parviendrait à Beyla, à Daloa, puis à Dimbokro sur la ligne de la Côte d'Ivoire, mettant ainsi en relations directes Dakar, Conakry et Bingerville.

Il est inutile d'insister sur l'importance économique et stratégique que présenterait un pareil réseau : il procurerait un débouché facile aux produits du Soudan et particulièrement à ceux de la Boucle-du-Niger, trop éloignée des ports d'embarquement pour pouvoir être exploitée; il permettrait une surveillance militaire commode des colonies du groupe et la concentration rapide, dans l'une quelconque de ces colonies, d'effectifs qui pourraient être considérables; enfin, il autorise-

---

20.524.943 francs en 1909 à 26.200.000 francs en 1910, augmentation due surtout aux revenus des douanes qui se sont élevés à 23.671.978 francs en 1910 contre 19.020.965 francs en 1909.

[1] Cinq sur sept des Caisses de réserve des colonies du groupe ont dépassé le maximum réglementaire : celle du gouvernement général de 3.146.722 francs; celle des Pays de Protectorat du Sénégal de 1.052.203 francs; celle du Haut-Sénégal-Niger de 363.921 francs; celle de la Guinée de 381.438 francs et celle du Dahomey de 90.222 francs.

rait également, en peu de jours, la mobilisation à Dakar du corps d'armée noir qu'en cas de besoin, la Métropole pourrait demander à l'Afrique Occidentale.

Mais, quelque importants que soient son crédit et ses ressources, l'Afrique Occidentale est présentement incapable de résoudre la combinaison financière qui lui donnerait les 480 millions nécessaires pour l'exécution d'un programme aussi étendu. Très sagement, elle se contentera d'agir par étapes successives, ne réclamant aujourd'hui du crédit public que les 150 millions indispensables pour pouvoir s'acheminer progressivement vers le but qu'elle a fixé à son activité créatrice. Et d'ailleurs, une main-d'œuvre restreinte ne l'oblige-t-elle pas à sérier ses travaux, à les exécuter par tranches, si elle veut éviter l'augmentation de frais que provoque généralement la pénurie d'ouvriers. Aussi, le projet présenté par M. Ponty et dont les dépenses ne paraissent pas dépasser 150 millions, cherche-t-il uniquement à compléter, en les allongeant, les lignes déjà existantes, tout en se conformant dans leurs directions au plan général que nous venons de rappeler et qui sera terminé plus tard. Il ne s'agit donc, en somme, que de prolonger vers l'hinterland les chemins de fer actuels et de construire les premières amorces des deux transversales, destinées à constituer leur liaison. De plus, à côté des nouvelles voies ferrées, et pour permettre de répondre à l'accroissement de trafic que produira cette extension du rail, les ports de la côte seront améliorés et certains ports créés qui manquent encore et dont l'absence est une gêne constante au commerce d'exportation.

Le Thiès-Kayes, d'abord, sera terminé. Actuellement, grâce à l'emprunt autorisé par la loi du 18 février 1910, qui a affecté 14 millions à la pose de 200 kilomètres de rail au delà de Guinguinéo, l'exploitation et la construction de la voie sont assurées sur 384 kilomètres ; il en restera 290 à établir, pour lesquels 25 millions sont prévus. Une fois la ligne achevée, les marchandises du Soudan pourront atteindre directement Dakar sans transbordements et sans ruptures de charge : avantage considérable, si l'on songe que la navigation par chalands sur le Sénégal n'est possible que pendant sept ou huit mois chaque année et que la ligne nouvelle permettra de donner son plein développement économique à l'une des parties les plus riches de l'Afrique Occidentale.

Au Kayes-Niger, d'autre part, sera adjoint un embranchement de 160 kilomètres qui, partant de Bamako, atteindra Bougouni, constituant ainsi le premier tronçon de la transversale Bamako-Ouaghadougou-Ansongo. La nouvelle ligne, qui

nécessitera environ 15 millions, permettra d'importantes exportations de bestiaux, de sel, de caoutchouc, de kola et d'ivoire.

En Guinée, la ligne actuelle sera prolongée de Kouroussa à Kankan, section sur laquelle certains travaux préparatoires ont été déjà entrepris, grâce à des reliquats de crédits. De Kankan partira le premier tronçon de la transversale-sud; il atteindra Beyla, au bout de 220 kilomètres, et coûtera 22 millions.

A la Côte d'Ivoire, on amorcera à Dimbroko, sur la ligne d'Abidjan à Bamako, le tronçon de la transversale-sud correspondant au précédent. Ce tronçon, partant de Dimbokro, long de 230 kilomètres et se dirigeant du Sud-Est au Nord-Ouest, atteindra Daloa, sur la rivière Sassandra; 24 millions sont prévus pour les frais de construction; il suffira dans la suite de relier Daloa à Beyla pour que la transversale se trouve définitivement terminée entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. D'autre part, on prolongera de 210 kilomètres vers le Nord, la ligne actuelle au delà de Bouaké, jusqu'à la hauteur du Comoé et dans la direction de la Volta; on assurera ainsi un débouché aux régions de grandes cultures qui s'étendent au Nord de la zone forestière à peine traversée par le rail.

Au Dahomey, on prolongera de 180 kilomètres, jusqu'à Parakou, le chemin de fer qui se termine à Savé. De Parakou, un embranchement de 120 kilomètres, traversant une contrée particulièrement riche en bétail, atteindra Djougou; les frais de construction sont évalués à 20 millions. La ligne sera plus tard conduite jusqu'à Ouaghadougou, se reliant ainsi à la transversale-nord. De plus, on consacrera 5 millions à la construction d'une voie de 50 kilomètres destinée à desservir la riche région du Mosso, actuellement tributaire du chemin de fer que les Allemands établissent dans l'Est du Togo, et 5 autres millions à une autre ligne de 27 kilomètres qui, reliant Porto-Novo à Cotonou, ramènerait dans ce dernier port les marchandises transportées par le tramway de Porto-Novo à Sakété et qui, faute de moyens de communication suffisants, prennent généralement le chemin de Lagos et favorisent, à notre détriment, le commerce étranger.

D'autre part, 5 millions sont prévus pour l'amélioration du port de Dakar. Des sommes considérables ont déjà été dépensées à Dakar (construction de quais et de docks, travaux d'aménagement, dragages, adduction d'eau, assainissement, mouillage pour les opérations du charbonnage des navires, éclairage

[1] Exactement 14.682.658 francs, dont 8.761.048 francs sur les fonds de l'emprunt de 65 millions et 5.921.610 francs sur ceux de l'emprunt de 100 millions.

des abords, etc.), s'élevant à un total d'environ 15 millions[1]; mais il est indispensable de poursuivre et de compléter les travaux antérieurs, en raison de l'extension toujours plus grande que prend le port, notamment comme point de relâche et de ravitaillement, et de l'augmentation très importante de trafic à laquelle il devra pouvoir faire face dès la terminaison du Thiès-Kayes.

Trois millions seront consacrés au port de Conakry et serviront à aménager des quais accostables et à développer les appontements existants : ceux-ci, depuis l'arrivée du rail à Kouroussa, sont devenus insuffisants et il est urgent de les augmenter si l'on veut permettre l'exportation des marchandises de plus en plus nombreuses qu'apporte le chemin de fer.

Six millions sont destinés à la création d'un port à la Côte d'Ivoire. Ici, le problème est particulièrement délicat, car Bassam, peu salubre, mal situé, sur un terrain instable, trop exigu et exposé à de violents raz-de-marée, insuffisamment outillé du reste et paraissant incapable de comporter jamais toutes les installations que réclame un grand port de commerce, ne suffira bientôt plus aux exigences d'un trafic sans cesse croissant. Il semble donc qu'il conviendrait de créer de toutes pièces un port nouveau. Or, deux solutions peuvent se présenter : soit l'installation d'un port en eau profonde à Abidjan, en perçant la bande de terre qui sépare la lagune Ebrié de la mer, c'est-à-dire en recommençant les travaux malheureux entrepris naguère à Port-Bouet, mais en les exécutant, cette fois, sur des bases plus larges et en les complétant par une déviation du cours du Comoé, qui produirait une chasse d'eau indispensable pour empêcher l'ensablement du chenal; soit la construction d'une voie ferrée de 11 kilomètres qui, au-dessus de la lagune, relierait directement Abidjan et la ligne actuelle à de puissants wharfs établis sur la côte en un point situé entre Petit-Bassam et Vridi[1]. Une commission, en vue de laquelle 100.000 francs sont dès à présent inscrits sur le budget de 1912, sera chargée de résoudre ce grave problème d'où dépend l'avenir économique de la Côte d'Ivoire; problème dont il est d'autant plus urgent de trouver la solution que l'extension prochaine des chemins de fer de la colonie (210 kilomètres au delà de Bouaké et 230 kilomètres de Dimbokro à Daloa) va nécessairement provoquer vers la côte un afflux considérable de marchandises.

---

[1] Il est à remarquer qu'alors que la seconde de ces deux solutions n'exigeraits vraisemblablement pas plus que les 6 millions inscrits au projet de M. Ponty, les travaux de la première entraîneraient une dépense de 25 à 30 millions.

Mentionnons enfin certains travaux moins importants et qui pourront être accomplis grâce aux fonds de réserve existants, sans recourir au prochain emprunt : édification de hangars sur les terre-pleins du port de Dakar ; construction d'une ligne de 22 kilomètres entre Guinguinéo, sur le Thiès-Kayes, et Kaolak; prolongement sur 20 kilomètres du tramway de Porto-Novo à Sakété ; continuation sur 22 kilomètres du chemin de fer de la Guinée, de Kouroussa vers Kankan. Un crédit supplémentaire de 5.130.000 francs, ouvert au budget général de 1911, suffira à leur exécution.

*
* *

Tels sont les travaux que l'Afrique Occidentale va entreprendre, si le Parlement donne à l'emprunt qu'elle se propose d'émettre la garantie de l'Etat, et il n'y a aucun doute qu'il n'y consente. Ils perpétueront, sous certaines conditions que nous indiquerons plus loin, l'essor admirable qui, en dix ans, a transformé notre grande colonie africaine, et assureront sa prospérité. Des régions entières, et parmi les plus fertiles, sont actuellement incapables d'écouler leurs produits ; d'autres sont inexploitées, parce que leurs populations ne voient nul avantage à produire au delà de leurs besoins, si cette production reste commercialement inutilisable : aux unes comme aux autres, le rail apportera la vie. N'a-t-on pas vu se renouveler sur notre terre d'Afrique le phénomène qui se produisit jadis dans le Far-West américain, lors de la construction des premières voies ferrées? Plusieurs villes se sont créées en quelques mois autour des stations du Thiès-Kayes, devenues centres commerciaux importants, où affluent les indigènes; tout le long de la ligne, la brousse est progressivement défrichée et remplacée par ces immenses champs d'arachides qui sont aujourd'hui la fortune du Sénégal. Et la paix règne maintenant dans des contrées à peine connues il y a vingt ans, une paix faite de travail et de richesse, aussi profitable à l'indigène qu'à l'Européen.

Mais l'extension prochaine des chemins de fer pourrait entraîner des conséquence fâcheuses qu'il est possible de prévoir dès maintenant et auxquelles il sera nécessaire de remédier.

La détermination des tarifs de transport sur les différentes lignes sera chose malaisée. Il faudra, tout d'abord, que ces tarifs soient peu élevés, la plupart des produits de grande exportation se présentant sous un volume ou sous un poids considérable, tout en ne possédant qu'une valeur intrinsèque assez restreinte. Sans doute, actuellement déjà, la classification

des marchandises en catégories qui tiennent précisément compte de cette particularité, ainsi que l'établissement de tarifs spéciaux, ont suffisamment réduit les prix des transports lourds pour que ces prix, par leur élévation, ne puissent devenir un obstacle à l'arrivée de la marchandise à la côte. Mais bientôt, l'éloignement de plus en plus grand des centres de production augmentant encore les distances — et dans des proportions qui se chiffrent par plusieurs centaines de kilomètres — il est à craindre que les frais de transport sur chemin de fer jusqu'au port colonial d'embarquement, auxquels s'ajoutent les frais de transport maritime de ce port aux ports d'Europe, n'interdisent à peu près complètement à ces marchandises l'accès des marchés européens. C'est ainsi que, pour ne prendre que l'exemple du Thiès-Kayes se soudant au Kayes-Niger, il semble probable que les 1.220 kilomètres que parcourront sur rail les marchandises, de Koulikoro à Dakar, augmenteront tellement le prix de certaines d'entre elles, qu'elles ne laisseront au vendeur qu'un bénéfice insuffisant. D'où la nécessité, semble-t-il, d'établir sur les parties des lignes futures les plus éloignées de la côte des tarifs extrêmement réduits : on pourrait même diviser chaque ligne en zones caractérisées par des tarifs régressifs, de telle sorte que pour un même produit, les prix de transport de la zone la plus éloignée de la côte ne différeraient que peu des taxes imposées à la zone la plus rapprochée. Il est évident, en effet, que les productions pour une même colonie peuvent être à peu près les mêmes sur les régions côtières ou dans l'hinterland ; il en résulte que les produits de la région côtière seraient si favorisés par rapport à ceux de l'hinterland, en supposant que les prix de transport restent à peu près proportionnels à la distance parcourue, comme c'est actuellement le cas, qu'ils empêcheraient toute exportation des produits similaires de l'intérieur. Ce danger n'existe pas dans les pays où, à côté du réseau ferré, existe un réseau fluvial assez développé pour pouvoir y suppléer, tout au moins en ce qui concerne les transports entre les centres producteurs et les principaux centres consommateurs : les marchandises trop lourdes ou trop encombrantes pour envisager la possibilité de voyager économiquement sur rail sont expédiées par chalands et la lenteur du trajet n'est souvent pas un obstacle à l'emploi de ce dernier mode de locomotion. Mais en Afrique Occidentale, le chemin de fer constitue à lui seul l'unique route mise à la disposition du commerce : les routes fluviales n'existent pas ; les fleuves, coupés de rapides, ne sont généralement navigables que sur la dernière partie de leur cours et sur une distance qui n'est pas suffisante pour que

l'économie résultant du bon marché de la navigation fluviale puisse contrebalancer les frais qu'occasionnent les transbordements et les ruptures de charge. D'où l'obligation évidente de diminuer autant que possible, et surtout sur les longues distances, le coût du transport par voie ferrée en donnant une très grande élasticité aux tarifs qui y sont appliqués.

Cette question des tarifs, croyons-nous, présente, pour l'avenir des chemins de fer en Afrique Occidentale, une grande importance. Si elle n'était pas solutionnée dans le sens le plus favorable au commerce, il est à craindre que, les marchandises de l'hinterland ne pouvant arriver à la côte sans supporter des frais trop considérables et les prix d'achat sur les marchés européens se trouvant abaissés par suite d'une plus grande production, le producteur ne trouve plus dans l'exportation de ses marchandises la juste rémunération à laquelle il doit prétendre ; toute une catégorie de produits, ceux précisément que fournit en grandes quantités notre colonie africaine, risqueraient alors de rester sur place, dans l'hinterland, en échappant à toutes transactions.

Une telle diminution des tarifs de transport grèverait naturellement l'exploitation des futures lignes de charges importantes : aussi est-il probable que, dans les débuts tout au moins, les budgets de ces chemins de fer se solderont par de gros déficits. Toutefois, les réserves de l'arrière-pays sont si grandes, ses richesses inexploitées si considérables, qu'une augmentation très rapide du trafic ne tarderait pas à combler les insuffisances primitives des recettes. Et d'ailleurs, ne conviendrait-il pas, dès à présent, de développer dans cet hinterland, point d'aboutissement prévu du rail futur, les cultures riches dont la valeur est suffisante pour rémunérer la main-d'œuvre, couvrir les frais de transport dans la colonie, ceux de la colonie aux ports d'Europe et rapporter encore un bénéfice au commissionnaire européen ? Sous ce rapport, des études pourraient être entreprises à la suite desquelles on devrait chercher à délimiter les différentes zones de production, en cultivant de préférence dans les zones côtières les produits pauvres et lourds, tandis qu'on s'appliquerait à exploiter dans l'hinterland les produits riches et légers.

D'autre part, en certaines régions tout au moins, ces lignes vont se concurrencer : très prochainement, par exemple, le chemin de fer de la Guinée, qui constitue la route la plus courte entre le Niger et la mer, va attirer une partie du trafic réservé jusqu'ici au Kayes-Niger. Sans doute, il apparaît dans le projet présenté par M. Ponty, un désir très manifeste de conserver au

chemin de fer particulier à chaque colonie un monopole de fait sur les transactions commerciales de cette colonie : les deux lignes brisées Kankan-Bougouni-Bobo-Dioulasso d'une part, et de l'autre Kankan-Beyla-Dimbokro-Bouaké-Bobo-Dioulasso, qu'aurait pu, à meilleur compte, remplacer la transversale Kankan-Bobo-Dioulasso, permettent d'éviter la concentration de la majeure partie du trafic du Soudan occidental, de la Haute-Côte d'Ivoire et du Haut-Dahomey, sur le chemin de fer de la Guinée et sur Conakry, au détriment de la Côte d'Ivoire. Cependant, une étude très attentive des conditions économiques et des tarifs de transport, établis sous le point de vue spécial des répercussions que peuvent avoir les différentes voies les unes sur les autres, sera nécessaire pour que certaines parmi ces voies ne se trouvent pas favorisées au détriment des autres.

Mais ces réserves formulées — et la prudente habileté de M. Ponty saura éviter les écueils que nous avons signalés — il convient d'estimer à sa juste valeur l'œuvre qui va se poursuivre en Afrique Occidentale. Nous avons vu combien elle était nécessaire et quels résultats elle ne saurait manquer de produire : elle ne mérite pas seulement d'être appréciée pour l'importance économique qu'elle présente; elle constitue un admirable exemple de volonté et de ténacité dont nous avons le droit d'être fiers. Le programme primitif de M. Roume se termine, par étapes progressives, et chacune de ces étapes est marquée par une ascension correspondante de tous les chiffres qui synthétisent la richesse d'un pays : commerce, recettes douanières, rendement des impôts, etc.[1]. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre, une prospérité imprévue que prépare cette politique de chemins de fer, hardie et entreprenante dans sa laborieuse continuité. M. Ponty aura eu le mérite, par la sagesse et par la clairvoyance si remarquables de son administration, de rendre possible l'effort qui va faire de notre Afrique Occidentale la plus magnifique des colonies africaines.

PIERRE PÉGARD.

---

[1] Rappelons que, de 1902 à 1910, le commerce général de l'Afrique Occidentale s'est élevé de 130.910.784 francs à 277.734.639 francs ; pendant la même période, les recettes douanières passaient de 11.828.840 francs à 23.671.978 francs et le produit de l'impôt de capitation de 6.664.779 francs à 20.498.040 francs ; cette augmentation du rendement de l'impôt personnel n'a pas été obtenue, comme on pourrait le croire, par une élévation du taux de l'impôt, mais par l'accroissement du nombre des contribuables, conséquence de la pacification et de la pénétration du pays.

LES SATELLITES DE L'ALLEMAGNE

Dans la circulaire que nous avons adressée à nos abonnés au commencement de l'année, pour indiquer les grandes lignes du programme d'études que nous nous proposions de suivre en 1911, nous disions qu'au point de vue diplomatique le grand intérêt de l'heure actuelle résidait dans l'extension des deux systèmes d'alliance et d'entente qui partagent l'Europe en deux camps. Et nous faisions ressortir qu'à la conception de l'équilibre européen devait dorénavant se substituer celle de l'équilibre mondial, par suite de l'entrée en scène de deux puissances de la taille des Etats-Unis et du Japon.

Dans cet ordre d'idées deux faits d'une importance capitale viennent de se produire, auxquels nous consacrerons prochainement des études : la conclusion d'un premier traité d'arbitrage entre les Etats-Unis et l'Angleterre, que d'autres suivront peut-être bientôt, et le renouvellement de l'alliance anglo-japonaise, amendée pour rester compatible avec les obligations récemment contractées par l'Angleterre. Ce double succès de la politique anglaise ne peut avoir qu'une heureuse répercussion sur les intérêts généraux de la Triple-Entente. Mais d'un autre côté, il importe de signaler l'extension considérable que l'Allemagne a su donner dans ces derniers temps au système de la Triple-Alliance. A l'Orient de l'Europe, sachant mettre dans son jeu, grâce à une politique aussi persévérante qu'habile, la Turquie, la Roumanie et la Suède, elle est parvenue à enserrer toutes les frontières russes d'un cercle hostile qui va maintenant du Caucase et de la Bessarabie jusqu'à la Laponie. A l'Occident elle pousse ses tentacules jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. C'est ce remarquable travail de la diplomatie allemande qu'expose l'auteur des lignes qui suivent.

N. D. L. R.

Dans un remarquable article publié par l'*Out Look*, au commencement de cette année, on peut lire cette phrase : « L'Europe est en train de se préparer à la guerre. »

Les faits qui se passent à l'heure actuelle ne semblent pas infirmer cette opinion pessimiste. Malgré toutes les paroles pacifiques tombées des lèvres plus ou moins incrédules des souverains ou des ministres, la guerre est menaçante.

L'Europe divisée en deux camps, la Triple-Alliance et la Triple Entente, s'arme toujours davantage, et en même temps dans chaque camp on cherche à multiplier le nombre des amis et des alliés. Mais tandis que les puissances de la Triple-Entente manifestent plutôt leur activité diplomatique hors d'Europe, par des accords ou des traités d'arbitrage avec le Japon et les Etats-Unis, l'Allemagne étend son système d'alliances européennes et, après plusieurs années d'efforts, semble arrivée à

ses fins. Ce n'est plus une triple mais une quintuple et même une sextuple alliance qu'il nous faudrait combattre. Que la crise marocaine se dénoue pacifiquement ou non, on est parvenu à un tel degré de tension que les deux groupements coalisés ne resteront plus longtemps l'un en face de l'autre immobiles, l'arme au pied. Selon une pittoresque expression du général von Liebert, « l'Allemagne ressemble à une chaudière « surchauffée qui fera forcément explosion si l'on n'ouvre une « soupape ». Cette soupape a beaucoup de chances d'être la guerre. N'était-ce pas du reste le fond de la pensée de M. Pichon, quand après avoir dit que nous n'étions pas isolés et avoir à maintes reprises parlé de la paix, de mesures pacifiques comme d'un leit-motiv agréable à ses auditeurs, il s'écriait à la fin, comme s'il ne pouvait, malgré ses fonctions, taire plus longtemps une impression profonde : « Mais il en est une autre « (garantie), je le répète : c'est la puissance de notre armée. « Nous sommes forts, parce que nous inspirons le respect. « Nous avons des amitiés et des alliances parce qu'on a con- « fiance dans notre force. Supposons que nous n'apportions pas « au développement continu de notre force militaire le souci « constant que vous y mettez : notre diplomatie, quelle que « soit son activité, quelle que soit son habileté, serait faible, « serait débile, elle n'aurait pas l'autorité indispensable pour « l'action. — Il faut donc, comme le disait tout à l'heure « M. Deschanel et comme vous le demandait M. le président « du Conseil, il faut donc si vous voulez une politique exté- « rieure digne de la France, veiller à tout moment sur notre « armée, sur notre marine, et nous mettre en mesure de rem- « plir militairement, *s'il le fallait*, tous les grands devoirs « auxquels nous pourrions être obligés.

« *J'appelle sur ce point toute l'attention de la Chambre*, « sûr que je suis d'obtenir, au moins à cet égard, une appro- « bation unanime, puisque mon dernier mot en terminant ce « discours s'adresse à la clairvoyance et au patriotisme des « représentants du pays. »

* * *

L'Allemagne, pendant ces dernières années, non contente de la formidable position européenne de la Triple-Alliance, s'employa à mettre toutes les chances de son côté en vue de ce conflit futur, et c'est à quoi elle travaille encore avec ardeur.

A l'Ouest, la Russie pouvait être un ennemi formidable. Il

ne faut pas se dissimuler en effet que, depuis les échecs subis en Extrême-Orient, cette puissance a réorganisé ses forces militaires, que son armée à fait de rapides et réels progrès et qu'elle peut dès à présent compter 16 corps d'armée sur ses frontières de l'Ouest, sans compter 11 à Pétersbourg, Moscou et Kazan. Dans ces chiffres ne sont pas compris les 10 corps d'armée du Caucase, du Turkestan et de Sibérie. C'est donc un ensemble de 27 corps d'armée que la Russie pourrait faire agir immédiatement en cas de guerre, et dix autres qu'elle pourrait convoquer en quelques semaines.

Aussi était-il important pour l'Allemagne, afin de pouvoir, comme le dit encore le général de Liebert, jeter d'abord sur la France les forces principales de l'armée allemande, battre l'armée française, et régler ensuite son compte à la Russie, de mettre à cette dernière le plus d'entraves possible, et d'organiser comme une ligne solide de défenses accessoires.

L'Autriche pouvait sans doute immobiliser une partie des forces russes ; mais si elle était isolée, était-elle en état de résister à ces 27 corps d'armée, en admettant même l'impertinent postulatum allemand que la défaite des armées françaises ne demanderait qu'un temps relativement court? On devait donc trouver dans d'autres puissances des auxiliaires d'occasion, capables de jouer un rôle actif, ou du moins susceptibles par une pointe menaçante de détourner une partie des forces russes. Tout le travail de la diplomatie allemande a consisté à rechercher ces partenaires. Et il n'est que juste de reconnaître son succès.

En effet, bien qu'aucune alliance n'ait été officiellement publiée, il est à peu près certain que la Turquie, la Roumanie et la Suède sont d'ores et déjà inféodées à la Triplice, et qu'elles prendront part pour elle dans les luttes futures, soit d'une façon effective, soit en observant une neutralité non seulement bienveillante mais encore offensive.

***

La révolution, qui a amené un changement de régime à Constantinople, avait paru un instant devoir modifier l'orientation politique de la Turquie. Abdul Hamid disparaissant, il pouvait sembler que les bonnes relations avec Berlin allaient subir une forte atteinte. Il n'en résulta qu'une éclipse momentanée et l'empereur Guillaume est redevenu, comme il y a quelques années, un des plus fermes appuis de l'Islam.

De plus en plus l'Allemagne conseille la Sublime-Porte et

elle est écoutée et suivie avec tout le respect dû à une puissance qui depuis quarante ans n'a connu que le succès.

En cas de guerre, quel pourrait être le rôle de la Turquie? Sans doute, en Europe, son action ne serait pas très efficace. Sans marine véritable, malgré les achats de matériel faits récemment en Allemagne, elle ne peut menacer d'ici longtemps les côtes méridionales de la Russie, débarquer des troupes en Roumanie pour donner la main à cette puissance. Mais en revanche elle est en état de menacer le Sud des provinces du Caucase, de lancer vers Tiflis des effectifs suffisants pour retenir tout ou partie des trois corps d'armée du Caucase. Son action dans ces contrées ne serait pas, à vrai dire, très rapide, car les moyens de communication sont fort défectueux; mais une simple menace dans ces régions serait de nature à empêcher l'état-major russe de dégarnir le Caucase de la majeure partie de ses forces.

Ce rôle, il semble que la Turquie le jouerait volontiers, bien entendu à condition que les débuts de la guerre soient favorables à l'Allemagne. Pourquoi hésiterait-on à saisir une occasion de consolider un régime nouveau pour lui donner le lustre d'une victoire à bon compte, en espérant de plus d'autres compensations financières ou territoriales prises aux vaincus ou aux puissances secondaires qui leur seraient favorables?

***

L'appoint des 5 corps de l'armée roumaine pourrait être très précieux en cas de guerre, pour flanquer au Sud les armées autrichiennes, ou tout au moins empêcher les deux corps d'armée de la circonscription d'Odessa de se joindre à ceux de Kiew. Cette situation n'a pas échappé à l'Allemagne et elle n'a laissé passer aucune occasion d'entraîner la Roumanie dans son orbite. Tout un concours de circonstances devait assurer son succès : d'abord la présence sur le trône d'un Hohenzollern qui, à peine élu prince de Roumanie grâce à l'appui de Napoléon III, télégraphiait à l'empereur Guillaume : « Bien que prince de Roumanie, je suis et reste un Hohenzollern. » Ensuite l'antipathie prononcée du peuple roumain pour la Russie après la guerre de 1878; enfin les erreurs de la politique française, notamment dans la question juive, et la nullité de notre action économique.

A l'heure actuelle, l'emprise germanique est à peu près complète sur les finances, l'industrie et le commerce de la Roumanie. Ce sont les banques Disconto-Gesellshaft et Bleichröder qui, à la suite de la scandaleuse affaire des chemins de fer du

docteur prussien Strousberg en 1871, sauvèrent la situation financière de la principauté et en même temps la couronne du prince. Depuis lors, à peu près tous les emprunts furent souscrits par l'intermédiaire de ces établissements, qui en retirèrent d'ailleurs de copieux bénéfices[1]. Et sous leur influence, des concessions industrielles, commerciales, pétrolifères furent octroyées à des maisons allemandes, qui accaparent ainsi la majeure partie des transactions de la Roumanie. On peut dire que, au point de vue économique, le pays est un fief de Berlin.

Dans l'organisation de l'armée roumaine, l'Allemagne prit également une influence prépondérante à partir de 1869, date à laquelle la mission militaire française fut remplacée par des instructeurs allemands. Naturellement les fournitures allemandes de matériel de guerre se multiplièrent. L'infanterie fut armée de fusils à tir rapide, système Mannlicher, la cavalerie de carabines du même modèle, l'artillerie tira le canon Krupp de 75 millimètres. Il est juste de dire que, jusqu'en ces dernières années, beaucoup d'officiers roumains formés dans nos Ecoles, et parvenus aux plus hauts grades, constituaient un élément important où la France jouissait des plus chaudes sympathies. Mais la fermeture maladroite de nos Ecoles canalisa le flot des officiers roumains vers l'Allemagne et l'Autriche. Existe-t-il un pacte formel liant la Roumanie à la Triple-Alliance? On ne peut avoir à cet égard aucune certitude, mais il y a de fortes chances pour qu'une convention spéciale ait été passée entre la Roumanie et l'Autriche. L'emploi éventuel de l'armée roumaine a dû y être envisagé, soit dans une guerre balkanique, soit dans une guerre contre le voisin de l'Est.

Au reste, la cordialité des relations de la Roumanie avec la Triple-Alliance est soulignée par l'intimité des trois cours de Roumanie, d'Allemagne et d'Autriche. En avril 1909, c'est le kronprinz qui vient porter au roi Carol, pour son 70e anniversaire, en même temps qu'une lettre autographe de l'empereur Guillaume, le bâton de feld-maréchal de l'armée allemande. Quelques mois plus tard, en août, c'est l'archiduc héritier d'Autriche qui arrivait à Sinaïa, et il était question de liens matrimoniaux entre la maison de Habsbourg et celle de Roumanie.

Attachée comme elle l'est par des liens économiques, financiers, militaires, la Roumanie ne pourrait résister, même si elle le voulait, à l'attraction austro-allemande. Bon gré, mal gré, il lui faudrait marcher. Et c'est seulement dans un avenir

---

[1] L'emprunt 5 % 1880-1888 au capital de 436,5 millions n'a, par exemple, rapporté à la Roumanie que 395,8 millions.

éloigné, à la suite de crises intérieures, ou d'erreurs de la part d'un souverain qui n'aurait ni le prestige ni l'habileté du roi Carol, qu'on peut entrevoir une autre orientation politique du pays.

***

Les soldats suédois portent sur le côté gauche de leur tunique une patte avec trois boutons, deux suédois et un finlandais. Ce dernier, d'après une tradition, ne doit être utilisé que lorsque la Finlande sera redevenue suédoise. C'est dire que la Suède jette toujours un regard d'envie de l'autre côté du golfe de Finlande.

D'autre part, si on examine la répartition des troupes suédoises dans le *Sweriges militer kalendar*, on constate une concentration singulière sur le bord de la mer face à l'Est, tandis qu'aucune force n'est placée sur la frontière occidentale. Cette disposition rappelle un peu celle adoptée par la grande armée, alors qu'elle regardait fixement, de l'autre côté du Pas-de-Calais, l'ennemi séculaire enfermé dans son île.

Enfin bien des manifestations, soit dans la presse, soit dans le Parlement, indiquent d'une façon précise que les aspirations de la Suède tendent à reconquérir la Finlande, cette contrée où elle sait rencontrer beaucoup de sympathies.

L'Allemagne avait donc un terrain tout préparé pour faire sentir son action et amener la Suède à partager ses vues. Bismarck, du reste, avait dans ses mémoires recommandé un rapprochement avec cette puissance du Nord, qui pouvait être d'un si grand secours en cas de conflit avec la Russie. Son conseil fut suivi, et depuis bientôt une vingtaine d'années la Suède est devenue le satellite de sa puissante voisine du Sud, comptant sans doute, en cas de victoire de celle-ci, profiter de l'occasion, ainsi qu'on peut le lire dans certains articles de journaux, pour acquérir des avantages territoriaux et liquider sa situation financière.

La Suède n'est pas une force négligeable. Depuis quelques années, elle a beaucoup dépensé pour son armée. Ainsi, en 1909, il a été consacré 48.606.041 couronnes du budget ordinaire et 9.719.459 couronnes du bubget extraordinaire, c'est-à-dire 58.325.500 couronnes, soit plus du tiers de ses recettes, pour l'armée. Dans le même exercice, la marine avait nécessité une somme globale de 65.964.900 couronnes. C'est-à-dire que la préparation militaire avait exigé 124.290.400 couronnes sur un budget dont le revenu ordinaire était de 216 932.000 cou-

ronnes[1]. Cette exagération dans les dépenses militaires conduirait fatalement la Suède à la ruine et l'aurait déjà acculée à la gêne, si des emprunts extérieurs, en particulier celui de 1907, n'étaient intervenus. Sa réorganisation militaire est d'ailleurs à peu près complète et sera terminée en 1914[2].

Dès à présent, la Suède peut mettre en première ligne environ 150.000 hommes répartis en 6 divisions d'infanterie, à 2 brigades de 2 régiments (12 bataillons) avec 1 régiment de cavalerie, 1 régiment d'artillerie de campagne et 2 batteries d'obusiers, 1 compagnie du génie, 1 détachement de pontonniers et 1 détachement télégraphique. En deuxième ligne vient une réserve de 50.000 hommes, et enfin on peut encore compter que 150.000 à 200.000 hommes resteront à la disposition de l'armée pour renforcer ses rangs ou combler les vides.

L'Allemagne aurait donc là un appui immédiat assez important, et en admettant que l'armée suédoise entrât en Finlande, où bien des sympathies lui sont acquises[3], elle obligerait la Russie à laisser devant elle un nombre assez considérable de troupes. Il est probable que le corps d'armée d'Helsingfors ne suffirait pas seul à cette tâche et qu'il faudrait, en tous cas, maintenir autour de la capitale une forte garnison[4].

***

L'Allemagne ainsi flanquée au Nord et au Sud, appuyée fortement au centre par l'Autriche, n'aurait plus à garder qu'une partie de la Pologne pour tourner contre la France la majeure partie de ses forces. L'état-major allemand estime, dans sa présomption, que le compte de la Russie serait réglé par la suite. Toutefois, il semble bien que cette dernière n'ait pas l'intention de laisser s'accomplir ce beau rêve sans y mettre de sérieux obstacles. Ce ne serait du reste pas son intérêt bien entendu. Avoir abandonné la France, accablée par

---

[1] Chiffres et renseignements du *Statesman's year book*.

[2] Date indiquée dans le *Statesman's year book* de 1909, page 1240.

[3] On peut comprendre aisément aussi l'étonnement qu'a éprouvé la Russie en voyant la pétition adressée par certains de nos parlementaires en faveur de la Finlande. N'est-ce pas avec raison que M. Dutrich, membre du conseil de l'empire, a pu dire à ce sujet : « Les Russes n'oublieront jamais que quatre cents représen- « tants d'une puissance qui est notre alliée, oubliant les liens d'amitié qui unissent « nos deux pays et aussi les convenances internationales, se sont permis, dans un « document imprimé, un blâme à l'adresse des Chambres législatives de la Grande- « Russie. »

[4] Il n'est pas inutile de rappeler que nous avons prêté à la Suède plus de 300 millions, dont une grande partie a été absorbée par des dépenses militaires.

l'Allemagne en 1870, a été une grosse faute, dont les Russes se souviennent d'autant plus que des événements encore récents ont permis de constater que les conseils de Berlin n'étaient pas toujours favorables à l'expansion de la Russie, même en Extrême-Orient. Son « tour de valse » à Potsdam ne doit pas certes l'émouvoir ni nous émouvoir. Ne sait-elle pas qu'à Constantinople, qu'à Bukarest, qu'à Stokholm, des rancunes sont intelligemment entretenues contre elle; que partout, au Nord, comme au Sud, sans parler de l'Ouest, un réseau d'intrigues savamment tissées l'enserrent de jour en jour davantage? Elle le sait d'autant mieux qu'il lui a fallu modifier en grande partie, pour cette raison, son système de défense et s'apprêter, en reculant le centre de gravité de ses forces, à pouvoir disposer de réserves importantes pour les lancer là où besoin serait. Elle le sait d'autant mieux qu'elle a dépensé plus de 3 milliards en trois ans pour son armée, sa marine, la défense de ses côtes, et en particulier du golfe de Finlande.

On a fait grand bruit autour de la nouvelle disposition adoptée par les troupes russes. En Pologne, elle s'est dégarnie de deux corps d'armée, un de l'armée de Varsovie, l'autre de l'armée de Vilna. Que dirait-on si l'on savait qu'une partie des troupes destinées à créer les nouvelles unités du centre ont été retirées de ces mêmes frontières de Pologne? Et pourtant à quoi aurait-il servi à la Russie de conserver un dispositif, nécessaire autrefois quand elle n'avait à craindre que l'Allemagne et l'Autriche, et que faute de moyens de communication elle ne pouvait songer à amener des troupes du centre de l'empire? Ce dispositif la bloquait contre la frontière, et ne lui donnait pas l'espace pour manœuvrer. Aujourd'hui la situation est complètement changée : entourée d'ennemis, il est vrai, mais aussi pouvant se mouvoir plus à l'aise et plus rapidement, elle a organisé ses frontières en laissant au centre une force imposante capable de lui donner la supériorité au moment et sur le point voulus. Est-ce à dire que la Russie restera simple spectatrice des événements qui pourraient se passer en Europe? Faut-il voir dans ce retrait des troupes de la frontière un abandon de sa politique? Nul ne pourrait le croire; elle n'a fait que donner plus d'élasticité à ses rouages militaires, plus d'équilibre à la répartition de ses forces.

Les journaux ont parlé dernièrement d'un projet de loi qui allait être soumis à la Douma, projet relatif à l'immigration germanique. Dans certaines provinces de la frontière, comme chez nous avant 1870 et encore bien plus à l'heure actuelle,

les Allemands s'infiltrent, formant de véritables colonies qui jalonnent les routes d'invasion.

Riches et prospères, solidaires les unes des autres, ces colonies se propagent et deviennent vite florissantes. En temps de paix, elles sont déjà un péril pour les populations voisines; en temps de guerre elles constituent un véritable danger pour la Russie entière. Une loi restreindra bientôt cette immigration menaçante en en supprimant la possibilité. Ceci n'est sans doute qu'un petit fait divers dans la vie d'un peuple, mais ne tend-il pas à prouver que l'attention, même pour les questions de moindre importance, est toujours tournée vers cette puissance envahissante qui s'appelle l'Allemagne? La Russie ne désarme pas[1].

***

L'activité germanique ne s'est pas manifestée seulement en tenant en respect son adversaire oriental, elle tend aussi à isoler les autres.

Depuis quelques années, l'Allemagne semble porter un intérêt tout particulier aux affaires de Hollande. Sans remonter bien loin, des indices certains témoignent de l'ingérence allemande dans les affaires de la Hollande. Qui ne se souvient du débat qui eut lieu, en 1909, au sujet de la lettre que l'empereur Guillaume aurait écrite, en 1904, à la reine Wilhelmine pour lui montrer « les désagréments d'un ultimatum »? Bien que l'affaire ait été étouffée, il n'en est pas moins évident qu'il s'est passé quelque chose et que la défense de la Hollande a subi un renforcement vers cette époque. Les travaux faits en 1904, en particulier au Helder, alors que malgré les affirmations officielles aucun danger ne menaçait la Hollande, sont assez symptomatiques.

Au moment de la conclusion des accords concernant la mer du Nord, la Hollande fut encore, de la part de l'Allemagne, l'objet d'une attention spéciale. La convention de Berlin du 23 avril 1908 ne comprenait aucune allusion à la neutralité de la Hollande, ainsi que cette dernière puissance l'avait demandé. Mais devant l'attitude de l'Allemagne il fallut céder, et M. van

---

[1] Il importe de signaler en passant que les rapports de l'Allemagne et du Danemark se sont grandement améliorés. L'annexion du Schlessvig semble petit à petit s'oublier, surtout depuis la mort du vieux roi. Les témoignages de sympathie et même d'affection de Berlin sont accueillis avec plaisir à Copenhague. Le Danemark peut, en cas de guerre, isoler la Baltique du reste du monde, surtout s'il est d'accord avec l'Allemagne et la Suède. Sans doute, cette pensée n'a pas été sans attirer l'attention de la Wilhelmstrasse. N'est-ce pas elle qui a servi de base à la politique allemande vis-à-vis du Danemark?

Heckeren, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, n'a pu, en expliquant au Parlement la portée de cet accord, cacher une partie de la vérité. « La convention, disait-il, n'impose à « la Hollande aucune obligation militaire ; par contre, elle « ne la dispense en aucune façon du devoir de défendre elle-« même ses côtes contre toute violation de neutralité. Elle « reste libre, en outre, de déclarer tout son territoire neutre « si bon lui semble. » La Hollande n'est donc pas neutre au point de vue allemand ; elle pourrait être utilisée en cas de guerre et c'est ce que paraît vouloir l'Allemagne.

L'empereur Guillaume a du reste employé tous ses moyens de séduction, et ils sont nombreux, lors de la visite qu'il fit à La Haye il y a trois ans. Il voulait, semble-t-il, attirer à lui la cour et le peuple. Pour la première, celle-ci se laissa bercer par les souvenirs du grand Electeur. Quant au second, il se montra plus réservé, n'appréciant pas autant que la maison d'Orange « les cantiques religieux chantés le dimanche dans les églises « allemandes ». La conquête n'était pas complète. Le peuple hollandais est fier, indépendant, et n'entend pas aliéner sa liberté au profit d'une puissance voisine, fût-ce même l'Allemagne, avec laquelle il entretient cependant des relations commerciales très suivies.

Malgré ce demi-succès, personne à Berlin n'a perdu courage, car la Hollande est nécessaire aux projets de l'Allemagne. La conquête pacifique des Pays-Bas s'impose, et il faut le dire, elle ne manque pas de partisans, même dans les hautes sphères du gouvernement hollandais. N'est-ce pas la maison Krupp qui vend tout le matériel d'artillerie, malgré ce qui a pu être prouvé au sujet de la qualité médiocre des produits et de leur prix exorbitant? N'est-ce pas Krupp encore qui, dernièrement, acheta une propriété à Eindhoven, c'est-à-dire tout près de la frontière belge et encore plus près de la bifurcation importante des lignes Düsseldorf-Flessingue et Liége-Utrecht? L'emplacement était remarquablement choisi pour un pied-à-terre de la maison Krupp en Hollande.

Enfin, dans ces derniers mois, la question de Flessingue, *non encore résolue*, est venue de nouveau attirer l'attention sur la poussée germanique en Hollande. Cette question ayant déjà été traitée dans cette Revue[1], nous nous bornerons à citer intégralement quelques parties du mémoire explicatif au sujet des fortifications de la Hollande, signé par la reine le 28 juillet 1910 et présenté au Parlement. C'est la meilleure façon d'ap-

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 1er janvier 1911.

précier quelles étaient alors les dispositions d'esprit du gouvernement hollandais :

« La nécessité d'améliorer la défense des côtes est une con-
« séquence de l'accroissement de puissance des moyens dont
« dispose une flotte ennemie pour opérer contre nos côtes et
« les embouchures de nos fleuves. Cette nécessité est d'autant
« plus réelle que nos frontières maritimes peuvent être expo-
« sées à un coup de main, très peu de temps après ou simul-
« tanément avec une déclaration de guerre. »

Ce début ne pourrait-il pas être signé par l'état-major de Berlin? Car ce n'est certes pas l'Allemagne qui est visée dans ce préambule. Si cette puissance voulait violer la neutralité de la Hollande, ce ne serait pas vraisemblablement à ses frontières maritimes qu'elle s'attaquerait.

On lit ensuite : « L'Escaut occidental donne accès à Fles-
« singue et au reste du cours de ce fleuve. Les plus grands
« navires de guerre trouvent à Flessingue une rade désa-
« gréable par des vents contraires, mais cependant sûre. De
« plus, Flessingue possède un beau port et des chantiers
« étendus.

« La possession des bouches occidentales de l'Escaut est donc
« très importante pour une flotte opérant sur nos côtes. Ce serait
« pour elle une station navale, un port de refuge et de répara-
« tion, un point d'appui pour le blocus de nos côtes, un port
« de sortie pour des torpilleurs... *La passe de Flessingue ne*
« *donne d'ailleurs aucun accès au cœur du pays...*

« Dans l'Escaut occidental, il est absolument indispensable
« de maintenir la neutralité intacte et de défendre le port de
« Flessingue. La flotte hollandaise n'est pas en état de le faire ;
« elle n'a pas assez de cuirassés pour accepter la lutte contre
« une flotte cuirassée... Les forces mobiles de terre ne pour-
« raient pas non plus, seules, barrer les bouches et défendre
« le port. Pour interdire le débarquement à Walcheren et
« l'occupation de Flessingue, il faudrait des troupes nombreuses,
« dont les communications seraient très exposées. Notre armée
« de campagne serait affaiblie d'autant.

« Un fort cuirassé, puissamment armé, indépendant, à
« l'épreuve de l'assaut, empêchera l'utilisation de Flessingue
« comme base d'opérations. Dès lors, l'occupation des îles et
« du chemin de fer de Middelbourg-Berg-op-Zoom perdra beau-
« coup de sa valeur... Du reste, la construction de cet ouvrage
« ne peut créer aucun « nouvel état » de nos devoirs interna-
« tionaux. »

Il est superflu de démontrer que ces mesures de précaution

ne peuvent être prises que contre l'Angleterre. Mais il semble qu'en agissant de la sorte la Hollande méconnaisse singulièrement ses intérêts. Outre que l'hostilité anglaise l'exposerait, dès le début de la guerre, à la perte de ses colonies, sa situation ne s'améliorerait guère si la fortune des armes tournait finalement en faveur de l'Allemagne. Que pourront peser les droits de la Hollande devant l'expansion allemande à Java, cette terre si riche qui n'a pas été sans tenter déjà les appétits germaniques? Du jour où l'Allemagne aurait supplanté l'Angleterre dans l'empire des mers, la Belgique coloniale et les restes de l'empire glorieux que la Hollande s'était taillé dans le monde ne seraient pas longs à disparaître.

***

Quelle que soit l'issue des laborieuses négociations qui se poursuivent actuellement à Berlin, qu'on aboutisse ou non à un compromis à propos du Maroc, on ne saurait plus s'illusionner sur les dispositions nettement agressives de l'Allemagne. Nos voisins ont maintenant en tête de se constituer un grand empire colonial, et tôt ou tard, le conflit éclatera. Il serait donc fâcheux que la détente qui va peut-être se produire momentanément endormît notre vigilance et nous détournât d'organiser notre défensive, non pas seulement militaire, mais financière et économique. C'est en nous plaçant sur ce dernier terrain que nous pourrions contrebalancer les avantages que la Wilhelmstrasse a remportés en Europe en accroissant sans cesse le nombre des satellites de l'empire allemand. Mais sur ce terrain délicat, notre éducation est entièrement à faire, car nous sommes loin d'utiliser les atouts que nous avons entre les mains. Nous ne prétendons point traiter ici la question si complexe de l'exportation des capitaux français à l'étranger, ni déplorer un phénomène économique qui est dans l'ordre naturel des choses et qui a plus d'un bon côté. Mais il est bien permis de dire que nous pourrions apporter plus de discernement dans nos placements extérieurs. Il existe de par le monde suffisamment de pays qui sont nos amis ou, du moins, qui ne sont pas nos ennemis, pour que ce soit vers eux que se canalise notre épargne et pour que nous n'allions pas alimenter le trésor de ceux qui nous sont notoirement hostiles et payer de nos deniers des fusils et des canons qui nous enverront un jour leur mitraille.

Si encore nous usions de la puissance que nous donne notre qualité de créanciers vis-à-vis des Etats avec lesquels nous avons des différends politiques! C'est ce que font, pour ainsi

dire automatiquement, les financiers anglais. On sait qu'il y a quelques années, lorsqu'à propos du Venezuela une querelle sérieuse sembla s'élever entre les Etats-Unis et l'Angleterre, Londres jeta par-dessus bord des paquets de titres américains et par là même, rendit beaucoup plus conciliantes les dispositions de Washington. Et tout dernièrement encore, à peine le discours de M. Lloyd George était-il prononcé, que les journaux annonçaient que les banquiers anglais se préparaient à retirer leurs fonds d'Allemagne. Voilà précisément ce que nous ne savons pas faire nous-mêmes. Il y a des pays, comme l'Espagne et la Turquie, qui sont à notre merci, financièrement parlant, du fait que la majeure partie de leur dette extérieure est dans nos portefeuilles, et qui n'éprouvent jamais le moindre effet de notre mauvaise humeur, même quand nous avons les plus sérieux motifs de plainte. Nous montrons ainsi une passivité qui nous coûtera plus cher qu'elle ne nous rapportera.

L'horizon européen est actuellement trop menaçant pour que nous ne tendions pas tous les ressorts de l'énergie nationale et que nous n'appuyions pas notre diplomatie de toutes nos forces combinées, militaires et financières.

Pol Kovnike.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

Les déclarations de M. Asquith à la Chambre des Communes.

Le 27 juillet, à la Chambre des Communes, M. Asquith, premier ministre du Royaume-Uni, prenant occasion de la présentation du budget des Affaires étrangères, a fait au sujet de l'affaire marocaine les déclarations suivantes qui ont été accueillies par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

J'ai dit, il y a deux jours, qu'au lieu de répondre à des questions faites dans cette enceinte, il valait mieux que je profitasse du débat sur les crédits des Affaires étrangères pour faire une déclaration sur un sujet qui, s'il n'absorbe pas toute l'attention publique, la préoccupe en tout cas beaucoup et d'une manière générale : je veux parler de la question internationale du Maroc.

L'intérêt général, autant que les convenances bien entendues de la Chambre, me font faire cette déclaration immédiatement avant toute discussion.

Il est évident que cette question du Maroc en arrive à un point où elle va devenir de plus en plus difficile, embarrassante et inquiétante si on n'y trouve pas de solution. Faire en ce moment une analyse trop minutieuse des causes et des faits antécédents, ce serait provoquer de plus d'un côté des récriminations et des répliques qu'il est, à tous égards, désirable d'éviter.

Je me bornerai à exposer à la Chambre la situation actuelle. Des conversations sont en cours entre la France et l'Allemagne. Nous n'y participons pas. Elles portent sur un sujet qui ne peut pas affecter les intérêts britanniques. Nous ne pouvons pas, avant d'en connaître l'issue, exprimer d'opinion définitive sur ce point. Mais nous désirons que ces conversations aboutissent à une solution honorable et satisfaisante pour les deux parties, à une solution qui, le gouvernement de Sa Majesté peut le dire cordialement, ne porte en rien préjudice aux intérêts britanniques.

Nous croyons que cela est parfaitement possible, nous souhaitons vivement, sincèrement, qu'il en soit ainsi.

Au Maroc même, la question est hérissée de difficultés, mais hors du Maroc, sur d'autres points de l'Ouest africain, nous ne penserions pas à essayer d'intervenir dans des arrangements territoriaux considérés comme raisonnables par ceux qui y sont les plus directement intéressés.

D'autres déclarations tendent à dire que nous sommes intervenus dans les négociations franco-allemandes, que nous les avons influencées : ce sont des fables pernicieuses qui n'ont pas l'ombre d'un fondement réel.

Nous avons pensé qu'il était juste de faire nettement savoir dès le début que, si l'on n'aboutissait pas à une solution répondant aux desiderata que j'ai indiqués, il nous faudrait prendre une part active à la discussion de la situation. Ce sera notre devoir comme signataire de l'Acte d'Algésiras, et ce pourrait être notre obligation en conformité de l'accord de 1904 avec la France; ce pourrait être aussi notre devoir pour la défense des intérêts britanniques qui seraient immédiatement affectés par les événements subséquents.

A certains moments, nous n'étions pas sûrs qu'on eût bien compris cela ; mais je suis heureux de le dire, nous savons pertinemment aujourd'hui qu'il n'en est plus ainsi. La déclaration que j'ai faite ici même, il y a plus de trois semaines, le discours que prononça ensuite ailleurs le chancelier de l'Echiquier ont, je l'espère, et le crois, établi d'une façon tout à fait claire que nous ne revendiquons ni prédominance, ni prééminence, mais que nous réclamons la position d'une partie intéressée aux événements qui peuvent se produire, une partie intéressée à voir se résoudre les difficultés actuelles.

A notre sens, ce serait une grande erreur (et c'eût été une grave erreur) que de laisser aller les événements à la dérive et de permettre que l'affirmation des intérêts que nous y avons pût, survenant après notre silence, causer de la surprise et du ressentiment, au moment même où cette affirmation serait devenue on ne peut plus impérieusement nécessaire.

J'ai confiance que nous avons suffisamment paré à cela par les déclarations déjà faites.

Nous désirons vivement, je le répète, voir arriver à une fin heureuse les conversations actuellement en cours, et dans l'intérêt général, je conjure la Chambre de ne pas entrer dans d'autres détails à l'heure actuelle et de ne pas entreprendre la discussion des points restant en controverse.

Lorsque les applaudissements se furent calmés, M. Balfour, leader du parti unioniste, prit à son tour la parole et appuya en ces termes le langage de M. Asquith :

La déclaration prudente et mesurée faite par le premier ministre n'appelle de ma part que peu ou point de commentaires et aucune critique.

Le premier ministre, avec une parfaite connaissance de toutes les difficultés de la situation et avec le sens des responsabilités qui s'attachent à la conduite des Affaires étrangères dans une crise comme celle-ci, a adressé un appel à la Chambre pour qu'elle évite d'aborder les sujets irritants et de soulever des controverses inutiles. Il lui a demandé de ne pas remonter dans le passé et de ne pas formuler des critiques qui, s'appliquant au passé, ne pourraient produire aucun bien à l'heure actuelle, tandis qu'il serait possible, à moins qu'elles ne fussent énoncées dans les termes les plus prudents, qu'elles eussent un effet irritant plutôt que pacifiant dans la situation critique où se trouve non pas notre pays, mais l'Europe.

En ce qui concerne mes amis et moi-même, la requête du premier ministre, j'en suis absolument certain, sera obéie à la lettre.

Je n'ai sans doute pas besoin d'ajouter cette seule remarque. Nous avons souvent dit des deux côtés de la Chambre que nous ne permettons pas à nos dissensions de parti, si aiguës qu'elles puissent être, de troubler

l'unité de notre action quand les intérêts du pays tout entier sont en jeu. Je suppose qu'il n'y a jamais eu un moment où cette doctrine, si elle est sincère, et elle l'est, fut plus difficile à appliquer qu'à l'heure actuelle, alors que les querelles intestines sont plus profondes, plus aiguës qu'elles ne l'ont jamais été, du moins depuis que nous siégeons sur ces bancs.

En ce qui concerne mes amis et moi-même, ces déclarations que nous avons faites dans le passé n'étaient pas seulement des paroles prononcées à la légère en des jours de calme. Cette doctrine ne s'appliquait pas seulement à une époque où les dissensions de parti étaient sans importance ou lorsque l'horizon politique au dehors était sans nuage; elle était l'expression d'une pensée profonde, d'une pensée sincère, et elle sera fidèlement appliquée.

S'il y a, au dehors de ces murs, des observateurs ou des critiques qui ont compté sur nos divisions et qui ont cru que nos disputes intérieures du moment pourraient rendre facile une politique à laquelle, en d'autres circonstances, ils savaient bien que ce pays s'opposerait; s'il y en a qui supposent que nous sommes rayés de la carte d'Europe parce que nous avons des querelles intérieures, il est peut-être bon de dire à leur adresse qu'ils se sont entièrement trompés sur le caractère du peuple britannique et sur le patriotisme de l'opposition, que cette opposition se trouve d'un côté ou de l'autre de cette Chambre.

Enfin M. Ramsey Macdonald, leader du Labour party, tint également à s'associer aux déclarations de M. Asquith et de M. Balfour.

Aussi longtemps, dit-il, qu'il y aura un Labour party en Allemagne, en France et en Angleterre, il coopérera à chercher la paix et à la poursuivre instamment. Si la barque de la paix doit chavirer tout à l'heure, nous resterons debout près d'elle même lorsqu'elle aura sombré.

Mais en disant cela, je ne vais nullement à l'encontre des déclarations du premier ministre ou de celles de M. Balfour. Nous ne méconnaissons pas en effet la gravité de la situation, et j'espère qu'aucune nation européenne ne voudra croire un seul instant que nos divisions intestines soient susceptibles d'affaiblir l'esprit britannique ou notre unité nationale.

Le retour de Guillaume II. Les entretiens de Swinemunde.

L'empereur Guillaume II, de retour de sa croisière d'été, est arrivé à Swinemunde le 28 juillet au soir. Dès le lendemain, il a reçu à bord du *Hohenzollern* le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg et M. Kiderlen-Wæchter, secrétaire d'Etat impérial aux Affaires étrangères.

Rien n'a transpiré de la conversation que l'empereur a eu avec ses ministres ; mais une « haute personnalité politique » a fait à ce sujet, au *Berliner Tageblatt*, les déclarations suivantes :

Les hommes d'Etat français et allemands sont en ce moment conscients de l'immense responsabilité qui repose sur leurs épaules ; des deux côtés, ils agissent en sachant les conséquences incalculables qui pourraient résulter de l'échec de ces négociations pacifiques. Leur effort en commun consiste à provoquer une solution capable de satisfaire les deux parties ;

ils savent d'ailleurs que leur peuple tout entier est derrière eux dans cette négociation.

Une pareille solution amiable est possible et il est probable qu'elle sera provoquée dans le plus bref délai.

Ce qui le prouve, c'est que le voyage de l'empereur n'a pas été abrégé, et c'est que le chancelier et le secrétaire d'Etat ne sont arrivés à Swinemunde qu'un jour après le retour de l'empereur afin de lui présenter leur rapport.

D'autre part, le 30 juillet, la *Gazette de Cologne* a publié en tête de ses colonnes la note officieuse suivante :

La conférence que M. de Bethmann-Hollweg et M. de Kiderlen-Wæchter ont eue avec l'empereur à Swinemunde, au sujet de la question marocaine, a accusé une parfaite harmonie de vues entre l'empereur et le chancelier. Il n'a pas été pris de décisions nouvelles. Les négociations entre M. de Kiderlen et M. Cambon se poursuivent.

Les informations d'après lesquelles on pourrait s'attendre à voir ces négociations aboutir incessamment ou très prochainement sont prématurées. Il est par conséquent inexact que le chancelier ait été en état de soumettre à l'empereur une convention réglant les points essentiels et relative à une entente qui aurait abouti entre la France et l'Allemagne.

Les informations si complètes que certains journaux publient au sujet du détail des négociations ne reposent que sur des hypothèses hasardeuses.

Les conversations de Berlin.

Les conversations de Berlin continuent dans le même mystère. Périodiquement un bref communiqué est transmis à la presse disant que M. Jules Cambon et que M. de Kiderlen-Wæchter ont eu un nouvel entretien, mais aucun éclaircissement n'est donné sur ce qu'ont pu se dire les deux diplomates et les indiscrétions prétendues publiées à ce sujet par les journaux de Paris ou de Berlin sont toujours régulièrement démenties le lendemain. Il convient cependant de signaler les deux notes suivantes parues, la première, dans le *Times* et la seconde, dans le *Temps*.

La note du *Times* est du 3 août; en voici le texte :

Nous avions exprimé l'espoir que, d'une part, l'approbation unanime que les déclarations fermes et en même temps conciliantes de M. Asquith ont rencontrée à la Chambre des communes jeudi dernier, et d'autre part, la conférence tenue entre l'empereur et ses ministres à Swinemunde, à la fin de la semaine dernière, auraient une heureuse influence sur les négociations franco-allemandes. Nous avons des raisons de croire que cet espoir se réalisera à propos des compensations que la France pourrait offrir à l'Allemagne.

Dans l'éditorial que nous consacrions à la situation le mercredi 26 juillet, nous exprimions l'opinion que les Français seraient tout disposés à discuter la question des compensations dans un esprit juste et même libéral. Et la déclaration de M. Asquith, le jour suivant, a montré de la façon la plus claire que la Grande-Bretagne serait heureuse d'une telle solution, à la condition qu'elle ne lésât aucunement les intérêts britan-

niques et qu'elle ne fût pas en opposition avec les obligations qu'il a précisées. Parlant de la situation de la France, nous écrivions :

« Il est assez probable qu'on pourrait arriver à trouver ces compensa-
« tions dans une rectification de la frontière du Cameroun et du Congo,
« et il est certain que nous n'élèverions aucune objection contre cette
« décision, si elle n'entrait pas en conflit avec les principes clairement
« définis et exposés dans le discours du chancelier de l'Echiquier.

« Le Congo français est un vaste territoire, et bien que le sujet d'une
« cession de territoire sur ce point de la France à l'Allemagne ait jus-
« qu'à présent été discuté comme si elle devait nécessairement impliquer
« le transfert d'une longue étendue de côtes, nous n'avons pas besoin de
« dire que tel n'est pas le cas.

« Il y a des territoires dans l'intérieur qui pouvaient convenir à l'Alle-
« magne tout aussi bien que la ligne côtière et dont l'acquisition par l'Al-
« lemagne n'éveillerait pas au même degré des susceptibilités étrangères. »

Un arrangement de cette nature, qui concilierait les intérêts des parties en cause, est maintenant, nous avons des raisons de l'espérer, à l'étude.

L'information du *Temps* est de la même date; elle lui a été télégraphiée par son correspondant de Londres. En voici la teneur :

La partie la plus importante de l'accord serait, en réalité, un arrangement relatif à l'extension possible du domaine colonial allemand aux dépens des Portugais et peut-être des Belges.

Il y a un revirement complet ici au sujet de l'installation possible d'un grand empire allemand dans l'Afrique du Sud. On considère qu'après tout, cela n'a rien de bien dangereux pour les possessions anglaises et donnerait à l'Allemagne le débouché qu'elle réclame.

Pour ce qui concerne cette dernière note, nous nous bornerons à remarquer qu'elle n'a rien qui puisse nous surprendre, ainsi que le prouve, d'ailleurs, l'article que nous publiions en tête de notre dernière livraison, sous la signature de notre directeur, le commandant de Thomasson.

Le « modus vivendi » franco-espagnol.

Le 26 juillet, M. Geoffray, ambassadeur de France, et M. Garcia Prieto, secrétaire d'Etat espagnol aux Affaires étrangères, ont échangé à Saint-Sébastien des déclarations verbales constituant un *modus vivendi* « essentiellement provisoire » à l'effet de régler les rapports franco-espagnols dans la région d'El-Ksar. Ce *modus vivendi* comporte les trois paragraphes suivants :

1° Les officiers et les soldats de la méhalla chérifienne ne franchiront pas le Louquos et resteront sur sa rive gauche, les officiers et soldats espagnols ne franchiront pas l'oued et demeureront sur sa rive droite.

2° L'autorité militaire espagnole n'enrôlera plus de déserteurs provenant des méhallas chérifiennes et les autorités militaires chérifienne et espagnole se remettront réciproquement les chevaux et armes des soldats qui auraient déserté.

3° Aucune entrave ne sera apportée au passage des Français venant de Tanger, Fez ou Larache, par El-Ksar. Ils devront cependant être munis

d'une attestation de leur représentant diplomatique ou consulaire, constatant leur identité. Ils seront autorisés ainsi que les personnes les accompagnant à conserver leurs armes.

A la suite de cet accord, le 31 juillet, un conseil a été tenu à El-Ksar, auquel assistaient M. Boisset, agent consulaire de France, le lieutenant Thiriet, M. Clara, vice-consul d'Espagne, et le colonel Sylvestre. Il s'agissait de régler la mise en application du *modus vivendi*. Le colonel Sylvestre prit d'abord la parole. Il déclara que ce qui restait du tabor chérifien à El-Ksar devait être placé sous ses ordres ou devait quitter la ville pour aller camper à Bou-Djenah, où se trouve la méhalla du lieutenant Thiriet. Il ajouta qu'il n'avait aucun déserteur à rendre aux méhallas du Makhzen, attendu qu'il n'en avait jamais enrôlé un seul. M. Clara, prenant alors la parole, dit que le colonel Sylvestre, même eût-il enrôlé des déserteurs chérifiens, n'avait pas à les rendre, car le *modus vivendi* n'avait pas d'effet rétroactif. D'autre part, le colonel Sylvestre fit savoir à nos agents qu'il se refusait à ce que les soldats chérifiens de Bou-Djenah viennent à El-Ksar pour se ravitailler. Le lieutenant Thiriet fit alors observer qu'il était indispensable cependant que les hommes des méhallas de Bou Djenah et de Souk-el-Arba puissent venir à El-Ksar même sans armes pour y faire leurs provisions ou envoyer des mandats à leurs familles, qui sont pour la plupart à Mazagan. Il ajouta que lui-même avait besoin de négocier des chèques à El-Ksar pour payer la solde de ses troupes. Le colonel Sylvestre n'a rien répondu au lieutenant français.

Il résulte bien de cette entrevue que les Espagnols interprètent le *modus vivendi* comme leur étant exclusivement favorable et comme leur donnant pleins pouvoirs civils et militaires à El-Ksar.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'organisation de la défense nationale.* — Le 28 juillet, le ministre de la Guerre a fait signer par le président de la République deux décrets relatifs, l'un à l'organisation du Conseil supérieur de la défense nationale, l'autre à la réorganisation du haut commandement et de l'état-major de l'armée. Le Conseil supérieur de la défense nationale sera, comme par le passé, composé des ministres de la Guerre, des Affaires étrangères, des Finances, de la Marine et des Colonies, et présidé par le président du Conseil des ministres. Il sera pourvu d'une section d'études permanente formée des trois officiers supérieurs, chefs des bureaux des opérations militaires à la Guerre, à la Marine et aux Colonies. L'état-major de l'armée et le comité technique d'état-major relèveront, à l'avenir, d'un officier général, qui exercera en temps de guerre le commandement de notre principal groupe d'armées. Le Conseil supérieur de la Guerre est maintenu et se compose des généraux commandants d'armée: mais le poste de vice-président, devenu inutile par suite de la création d'un chef d'état-major général, est supprimé. Le poste de chef d'état-major général a été confié au général Joffre, membre du Conseil supérieur de la Guerre. L'état-major de l'armée demeure sous la direction immédiate du général Dubail, qui échange son titre actuel contre celui de chef d'état-major de l'armée. Enfin chaque commandant d'armée a constamment à sa disposition son chef d'état-major et le noyau de son état-major.

— *Mort de Naoum pacha, ambassadeur de Turquie.* — Naoum pacha, ambassadeur de Turquie à Paris, est mort subitement, le 28 juillet, d'une crise cardiaque. Sa perte sera vivement ressentie en France, où le premier ambassadeur du nouveau régime ottoman ne comptait que des sympathies. Naoum pacha était âgé de soixante-deux ans. Il était né à Alep. Il commença sa carrière à la Sublime Porte, devint gouverneur du Liban en 1892, conserva ce poste jusqu'en 1902 et rentra au ministère des Affaires étrangères comme secrétaire général. Au mois de septembre 1908, il fut nommé ambassadeur à Paris en remplacement de Munir pacha.

— *Le voyage du roi de Serbie en France.* — La visite que le roi Pierre de Serbie doit faire au président de la République, visite ajournée en raison de la catastrophe d'Issy-les-Moulineaux, vient

d'être fixée au mois de novembre. La direction du protocole et la légation de Serbie s'occupent à régler le programme des fêtes qui seront données en l'honneur du roi. Elles comprendront un dîner de gala à l'Elysée, une réception à l'Hôtel de Ville, une soirée à l'Opéra, une visite à l'École de Saint-Cyr et probablement une chasse à Rambouillet. La durée du séjour du roi Pierre Ier à Paris doit être de cinq jours.

— *La souscription nationale en faveur de la Faculté de médecine et de l'hôpital français de Beyrouth.* — La troisième liste de la souscription nationale ouverte par le Comité de l'Asie Française et le Syndicat de la Presse parisienne en faveur de la Faculté de médecine et de l'hôpital français de Beyrouth donne un total de 20.257 francs, qui joint aux sommes réunies par les deux premières listes forme un total général à ce jour de 157.217 francs.

Allemagne. — *L'île d'Helgoland.* — Depuis le 1er août, l'île d'Helgoland, située au large de l'embouchure de l'Elbe et du Weser, a cessé de dépendre du port de Cuxhaven et est devenue une place forte hors rang jouissant d'une grande autonomie militaire. Ces temps derniers, des travaux militaires importants y avaient été entrepris : on a installé des batteries cuirassées avec des canons d'une portée d'au moins 15 kilomètres et des magasins renfermant pour six mois de munitions et de vivres. Helgoland étant placée sensiblement au centre géométrique de toute la côte allemande de la mer du Nord, l'amirauté a pensé qu'au début d'une guerre, et même pendant la période de tension, un adversaire pourrait être tenté de s'emparer de l'île par un coup de main ; la réussite de cette opération lui procurerait une base d'où il commanderait toute la côte et d'où il pourrait facilement exécuter une manœuvre décisive contre le canal Empereur-Guillaume ou contre un port quelconque de la mer du Nord. Dans le même esprit, en même temps que l'amirauté allemande donne à Helgoland l'autonomie militaire, elle fait exécuter des travaux défensifs importants dans les îles allemandes de la Frise, et en particulier à Borkum.

— *Une expédition coloniale allemande.* — L'Allemagne va entreprendre une expédition dans le nord de sa colonie de l'Ouest africain vers la frontière de la colonie portugaise d'Angola. Elle ouvrira ainsi à l'organisation coloniale le territoire des Ovambos qu'elle avait évité jusqu'à présent de parcourir à cause des dispositions peu conciliantes des indigènes. L'occasion de cette expédition a été l'attaque récente dont a été l'objet la colonne Frankenberg. Une note officielle ajoute qu'en outre, le poste de police de Kuring-Kuru et la mission de Niangana paraissant en danger, le gouverneur de la colonie de l'Ouest africain a décidé d'envoyer dans le Nord un expédition de deux cents hommes comprenant une demi-batterie de mitrailleuses.

Angleterre. — *La crise parlementaire.* — Ainsi que nous le disions dans notre dernière chronique, il semble bien que la crise parlementaire pourra se résoudre pacifiquement et sans que M. Asquith ait besoin de recourir à l'expédient de guerre de la « fournée des 500 pairs ». Dans une lettre adressée aux pairs unionistes, le 25 juillet, lord Lansdowne a, en effet, conseillé à ses amis de céder.

Nous avons à décider, écrivait-il, si, en cessant toute opposition, nous donnerons au gouvernement de Sa Majesté la possibilité de faire voter son projet de loi à la Chambre des lords telle qu'elle est actuellement composée, ou si, en insistant sur nos amendements, nous provoquerons une création de pairs en nombre tel qu'ils écraseront la Chambre actuelle et paralyseront son action dans l'avenir, sans en aucune façon retarder le vote du Parliament Bill.

Je suis arrivé à la conclusion que la première de ces alternatives est préférable dans les intérêts de la Chambre, du parti unioniste et du pays.

De son côté, M. Balfour a déclaré officiellement, par une lettre publique à lord Newton, qu'il adoptait le point de vue de lord Lansdowne : « Je suis d'accord, disait-il, avec le conseil que lord Lans-
« downe a donné à ses amis; je fais cause commune avec lord
« Lansdowne et je suis prêt, s'il le faut, à tomber avec lord Lans-
« downe. » Et il ajoutait : « Ce serait un malheur, selon moi, si la
« crise actuelle laissait la Chambre des lords plus faible que ne la
« rendra le Parliament Bill même! Mais ce serait une irréparable et
« tragique chose si elle faisait de nous un parti divisé. »

Dans ces conditions on considère comme très probable que le Parliament Bill, voté une seconde fois par la Chambre des communes dans sa forme primitive et renvoyé de nouveau aux Lords, sera finalement voté par la Chambre Haute. Toutefois M. Balfour a annoncé son intention de demander au préalable à la Chambre des Communes la discussion d'un vote de censure au gouvernement, ce qui permettrait au parti conservateur de faire une démonstration collective de principe. Voici le texte de la motion que doit proposer M. Balfour.

A savoir que le conseil donné à Sa Majesté par les ministres et grâce auquel ils ont obtenu de Sa Majesté la garantie qu'un nombre suffisant de pairs serait créé pour faire adopter le Parliament Bill dans la forme adoptée par les Communes est une grosse violation de la liberté constitutionnelle.

Cette violation, parmi d'autres fâcheuses conséquences, empêchera le peuple de se prononcer de nouveau sur la politique du Home Rule.

Un vote de censure identique sera demandé à la Chambre des lords par lord Curzon.

Belgique. — *La visite de la reine de Hollande à Bruxelles.* — La reine Wilhelmine, accompagnée du prince consort, est venue à Bruxelles le 25 juillet pour rendre aux souverains belges la visite que ceux-ci lui firent l'an dernier à Amsterdam. Le lendemain de son arrivée, un dîner de gala a eu lieu au palais royal. Les toasts suivants ont été prononcés :

TOAST DU ROI ALBERT

C'est pour moi un vrai bonheur de pouvoir souhaiter à Votre Majesté une cordiale et sincère bienvenue et lui dire la joie éprouvée par la reine et par moi de saluer dans notre capitale la souveraine tant aimée de nos voisins du Nord.

La présence très désirée de Votre Majesté à Bruxelles sera un nouveau et précieux gage des sentiments d'amitié et de confiance réciproques qui caractérisent nos rapports avec la population des Pays-Bas.

Les Belges, en acclamant Votre Majesté, sont particulièrement heureux d'avoir l'occasion de lui témoigner leur respect et de manifester leur profonde sympathie pour la nation néerlandaise.

Je souhaite sincèrement que nos deux peuples, si vaillants, si laborieux, soient de plus en plus conscients de leurs aspirations communes et de la solidarité créée par les intérêts multiples qui les rapprochent naturellement l'un de l'autre.

Nous aimons à nous rappeler avec reconnaissance l'aimable accueil que nous avons reçu de Votre Majesté ainsi que de la population d'Amsterdam. Nous osons espérer que nos augustes hôtes emporteront un bon souvenir de leur trop court séjour parmi nous.

Interprète de tous mes compatriotes, je forme des vœux chaleureux pour le bonheur de Votre Majesté et la grandeur de son peuple. Qu'elle me permette d'associer à ces souhaits la reine-mère, le prince des Pays-Bas, la princesse Juliana, sur qui reposent tant de chères espérances.

Je lève mon verre en l'honneur de la reine des Pays-Bas, de son auguste famille et de la prospérité de la Hollande.

TOAST DE LA REINE WILHELMINE

Je suis très sensible aux aimables paroles que Votre Majesté vient de m'adresser et fort reconnaissante de l'accueil qui m'a été fait par Vos Majestés et par le peuple belge.

Je suis heureuse particulièrement que la santé de la reine ait permis à Vos Majestés de nous recevoir et de mettre à même, le prince et moi, de leur rendre la gracieuse visite qu'elles voulurent bien nous faire l'an dernier et dont nous gardons le précieux souvenir.

Les excellents rapports existant si heureusement entre nos deux pays, les sentiments d'amitié et de confiance réciproques me tiennent trop à cœur pour que tous les moyens qui tendent à les fortifier n'aient pas ma chaleureuse approbation.

Les hautes qualités de la nation belge, son ardeur au travail, son intelligence, sa culture excitent chez moi et mes compatriotes la plus vive admiration, et nous aimons à saluer en bons amis nos voisins du Sud.

Je puis donner à Vos Majestés l'assurance que le prince et moi nous conserverons de notre séjour un souvenir inoubliable.

Je lève mon verre en l'honneur du roi et de la reine des Belges, de leur auguste famille, et je bois à la prospérité de la Belgique.

Ces toasts ont été dits en français, malgré une demande pressante des flamingants, qui auraient voulu qu'ils le fussent en langue flamande; pour cette raison, et en signe de protestation, certaines Sociétés flamingantes refusèrent de participer en corps à l'arrivée de la reine Wilhelmine,

Italie. — *Le protectorat des catholiques en Orient.* — Le gouvernement italien vient de se charger du protectorat des Carmes italiens établis en Syrie et en Palestine, où ils ont d'assez nombreux établissements, jusqu'ici sous le protectorat français. Les Carmes ont demandé à Rome le protectorat italien, et ce changement a eu lieu sans objection, en vertu d'un arrangement dont on a fort peu parlé en France, et pour cause. Cet arrangement conclu avec l'Italie porte que les religieux de cette nationalité qui demanderont à passer sous la juridiction de leur pays d'origine ne rencontreront de la part de la France, titulaire du protectorat d'Orient, aucune difficulté.

A propos du protectorat des missions en Orient, il est intéressant de signaler les déclarations de Mgr Giannini, délégué apostolique en Syrie, qui indique à la fois les visées et les craintes de l'Italie, ainsi que l'état général de la question.

La France anticléricale, a-t-il dit, conserve certainement une position fort avantageuse grâce au réseau très compact des écoles tenues par les congrégations religieuses. Nous autres Italiens, si nous regardons le passé, nous ne pouvons pas être satisfaits de notre situation présente ; toutefois nous ne devons pas être pessimistes et croire tout perdu.

Mais la puissance qui plus que tout autre vise à prendre l'hégemonie en Orient, c'est l'Allemagne. Il suffit de rappeler le voyage de Guillaume II, et le panégyrique qu'il récita sur la tombe de Saladin.

En Orient, on rencontre de très nombreux voyageurs de maisons commerciales allemandes, qui viennent sur place pour étudier les goûts des indigènes, afin de préparer et d'expédier les articles sûrs de réussir. La conduite de l'Allemagne n'a pas toujours été correcte : et si certains massacres sont restés sans châtiment, ce fut certainement par la connivence de l'Allemagne. Les massacres des Arméniens le proclament assez. Je pense qu'un jour ou l'autre, l'Allemagne devra payer cette faute.

Deux choses sont à noter, a conclu Mgr Giannini. En Orient, la situation de la France est intimement liée aux congrégations religieuses. Leur dispersion amènerait un Sedan orienlal. En second lieu, l'Allemagne pour s'implanter en maîtresse pour le Bosphore retient debout et appuie grand malade, l'empire ottoman.

L'*Italie*, qui rapporte ces déclarations intéressantes, fait savoir que les religieux italiens ne manqueront pas dorénavant de subsides. La Consulta ne négligera pas les nouveaux éléments d'influence que lui vaut en Asie-Mineure la politique du gouvernement français.

— *Un conflit italo-argentin.* — Un conflit diplomatique vient de s'élever entre l'Italie et la République Argentine. Depuis quelques semaines, les autorités argentines faisaient subir une quarantaine aux paquebots venant de l'Italie avec des émigrants à bord. L'Italie ayant protesté contre cette mesure sanitaire que rien d'ailleurs ne justifiait, puisqu'aucun cas suspect n'a été constaté sur les vapeurs chargés d'émigrants, la République Argentine demanda que des médecins désignés par elle fussent acceptés sur les bâtiments italiens. Le gouvernement italien refusa de faire droit à cette demande de

contrôle et menaça en même temps la République Argentine de représailles au cas où une nouvelle quarantaine serait imposée aux navires italiens. Or, ces jours derniers, arrivait à Buenos-Ayres la *Savoia*, ayant à bord quelques centaines d'émigrants. Les autorités argentines laissèrent débarquer les passagers de première et de seconde classe, mais imposèrent une surveillance de cinq jours aux passagers de troisième classe, en grande partie des émigrants. Le gouvernement italien a fait immédiatement savoir au gouvernement de la République Argentine que jusqu'à nouvel ordre aucun émigrant italien ne serait embarqué pour la Plata. Etant donné que les émigrants italiens sont indispensables à la République Argentine pour la mise en valeur de ses richesses agricoles, les mesures prises par l'Italie sont de nature à affecter grandement les intérêts argentins.

Turquie. — *Les affaires d'Albanie.* — La question des Malissores paraît réglée. La Porte a reçu avis, le 2 août, de Cettigné, que les chefs malissores acceptaient les propositions turques et qu'ils rentreraient dans leurs foyers, en Albanie, dans les cinq jours. Les concessions de la Turquie aux Malissores cadrent avec le programme de réformes élaboré par Ismaïl Kemal, et des informations de source anglaise les résument comme suit :

1° Une amnistie générale pour tous ceux qui ont pris part à la dernière révolte ;

2° Les Malissores devant remplir leurs obligations militaires pourront faire leur service dans le vilayet de Scutari et à Constantinople ;

3° Le kaïmakan de Touzi devra connaître la langue albanaise. Les moudirs seront choisis parmi les bairoktars, et seuls des candidats élus par le peuple pourront siéger dans les conseils municipaux ;

4° Les impôts ne seront pas perçus durant deux années de suite ;

5° Les impôts sur les moutons seront réduits et une loi en ce sens présentée au Parlement ;

6° Tout le monde pourra porter des armes, excepté dans les villes et les bazars ;

7° Une école nationale, où l'instruction sera donnée en albanais par des instituteurs officiels, sera fondée dans chacun des districts suivants : Shalija, Shoshi, Skrelli, Kashati, Gruda, Hotty et Klementi ;

8° Dans les mêmes districts on procédera à la construction de routes et de chemins pour mulets, en tenant compte des nécessités locales et du principe de l'égalité entre tous les sujets de l'empire ;

9° Les travaux de construction des routes seront commencés aussi rapidement que possible ;

10° Les maisons endommagées ou démolies dans les districts susdits seront évaluées par une commission qui comprendra un représentant du vilayet et un représentant de l'archevêque de Scutari ;

11° Si les 10.000 livres offertes par le Sultan pour la reconstruction ne sont pas suffisantes, de nouveaux crédits seront ouverts immédiatement ;

12° Tous les réfugiés revenant du Montenegro ou de l'Albanie recevront jusqu'à la prochaine récolte un demi-kilogramme de maïs par jour et par tête d'habitant et une livre par adulte.

— *L'incendie de Constantinople.* — Le 23 juillet, le jour même du troisième anniversaire de la proclamation de la Constitution, un incendie considérable a éclaté à Stamboul, qui a pris les proportions d'un véritable désastre. Plus de deux mille maisons ont été détruites ; le département de l'état-major général, un certain nombre de riches konaks et onze mosquées ont été anéantis. La plupart des quartiers sinistrés sont musulmans. Il y a eu de nombreuses victimes. On parle d'une quarantaine de personnes surprises par le feu et qui n'ont pu se sauver. Le ministre de la Guerre, Mahmoud Chefket pacha, a été légèrement blessé par la chute d'une poutre enflammée.

— *Le nouvel ambassadeur d'Italie.* — Le sénateur Garroni, préfet de Gênes, vient d'être nommé ambassadeur d'Italie à Constantinople en remplacement de M. Mayor des Planches admis à faire valoir ses droits à la retraite.

II. — ASIE.

Perse. — *Le retour de l'ancien chah Mohammed Ali.* — Mohammed Ali Mirza a fait son entrée à Asterabad le 22 juillet. Le gouvernement constitutionnel a mis sa tête à prix et a envoyé une armée contre lui. Mais on croit généralement que les forces parlementaires seront impuissantes à empêcher la restauration de l'ancien chah.

Chine. — *L'organisation ministérielle.* — Pour compléter l'organisation du cabinet responsable, cinq bureaux lui ont été adjoints ; ces cinq bureaux sont chargés : 1° des secrets ; 2° des nominations de fonctionnaires et des honneurs ; 3° des statistiques relatives aux budgets ; 4° de la gazette officielle et de la fabrication des sceaux ; 5° des règles politiques et des lois de gouvernement constitutionnel. En conséquence, tous les bureaux indépendants qui s'occupaient de ces travaux et entre autres le Li-Pou et la commission des études constitutionnelles sont supprimés. Des fonctionnaires d'opinion avancée, dit l'agence d'Extrême-Orient, sont nommés à plusieurs de ces bureaux. M. Yang Tou est nommé chef de bureau de statistique. M. Lou Tsoung Yu, chef du bureau de la gazette officielle et des sceaux ; M. Li Chia Chu, chef du bureau des règles politiques et constitutionnelles. Ce dernier est en même temps vice-président de l'Assemblée nationale consultative. Il sera secondé par M. Chang Tsong Chang, qui est également un réformiste avancé, et qui a voyagé en Europe.

III. — AMÉRIQUE.

Canada. — *La dissolution du Parlement canadien.* — Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, a prononcé la dissolution du Parlement canadien le 29 juillet. Les élections auront lieu le 21 sep-

tembre. Elles se feront sur la double question du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, signé le 26 juillet par M. Taft, et du projet de défense navale de l'Empire britannique, adopté par la Conférence impériale de Londres[1].

États-Unis. — *Les traités d'arbitrage intégral franco-américain et anglo-américain.* — Les traités d'arbitrage intégral entre l'Angleterre et les Etats-Unis d'une part, la France et les Etats-Unis d'autre part, ont été signés, le 3 août, à Washington, par les plénipotentiaires de France, d'Angleterre et des Etats-Unis. Ces deux traités sont de rédaction identique. Ils prévoient deux catégories de différends à régler :

1° Les différends de nature juridique ou pouvant être résolus par l'application des règles ordinaires du droit ou de l'équité, ou résultant de divergences dans l'interprétation d'un traité (différends *justiciables*).

Ces différents seront soumis à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye du 18 octobre 1907. Le compromis d'arbitrage sera établi, du côté américain, par le président de la Confédération et soumis au Sénat. Du côté français ou anglais, il sera dressé par le pouvoir exécutif et approuvé conformément aux lois constitutionnelles.

2° Les différends de toutes autres natures (différends *non justiciables*) seront renvoyés devant une haute commission mixte d'enquête, dont les membres seront nommés pour moitié par chacun des deux gouvernements.

Cette haute commission mixte qui sera investie de pouvoirs judiciaires, fera un rapport sur les points de droit et de fait soumis à son appréciation. Elle décidera si les différends sont « justiciables » ou « non justiciables ». Elle pourra prononcer l'ajournement du débat à un an, si une des parties le demande.

La durée des traités n'est pas limitée. Ils demeureront en vigueur sauf dénonciation qui portera ses effets un an après notification.

Haïti. — *Une révolution en Haïti.* — Un mouvement révolutionnaire a éclaté à Haïti. Le président Simon s'est réfugié à bord d'une goélette américaine et a consenti à donner sa démission. Le général Lecomte, chef des révolutionnaires, semble maître de la situation et est considéré comme le prochain président. Les croiseurs américain, anglais et allemand, *Des Moines*, *Melpomène* et *Bremen*, ont débarqué des troupes pour protéger leurs nationaux. Le croiseur français *d'Estrée*, qui se trouvait dans les eaux de Terre-Neuve, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Port-au-Prince.

---

[1] Voir l'article de M. A. de Tarlé, sur les résultats de la Conférence impériale britannique (*Quest. Dipl. et Col.* 1er août 1911.)

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Notre exportation aux Etats-Unis en* 1910. — Les journaux américains publient le tableau des exportations françaises aux Etats-Unis pendant l'année 1910 comparativement à 1909. Ce tableau est dressé par districts consulaires français. Ces districts sont, en France, au nombre de 15. Voici, en dollars, les chiffres donnés par chacun d'eux :

	Valeurs déclarées en 1909	Valeurs déclarées en 1910	Gains ou pertes
Paris	66.403.079	64.543.914	— 1.859.165
Bordeaux	7.866.608	8.171.289	+ 304.681
Calais	6.528.120	4.688.168	— 1.839.952
Cognac	2.745.095	660.670	— 2.084.425
Grenoble	2.708.310	2.948.351	+ 240.040
Havre	3.692.831	3.042.494	— 650.337
Limoges	1.831.877	1.805.389	— 26.488
Lyon	14.460.607	12.908.444	— 1.552.163
Marseille	10.323.168	9.480.921	— 842.246
Nantes	972.445	948.862	— 23.582
Nice	1.492.013	1.251.144	— 240.868
Reims	8.400.110	4.980.623	— 3.419.487
Roubaix	2.772 871	2.985.562	+ 212.690
Rouen	525.944	534.475	+ 8.530
Saint-Etienne	2.971.333	2.717.949	— 253.384
Total général	133.694.418	121.668.259	
Perte en 1910		12.026.158 dollars	

Tels sont les premiers effets du nouveau régime douanier américain sur les exportations françaises.

Russie. — *Le commerce des fourrures en* 1910. — Le commerce des fourrures est très animé cette année en Russie. Le rendement de la chasse a été exceptionnellement abondant en Sibérie ; cependant les prix ne sont pas encore définitivement fixés. Les martres, zibelines, le furet et la loutre ont obtenu de bons prix : l'hermine s'est vendue sur place à 2 roubles pièce et au-dessus, le renard noir-brun de 200 à 350 roubles, le furet 2 r. 50.

A la foire de Barnaoul l'offre a été relativement restreinte. L'hermine y a été vendue à 2 roubles 50, le renard de 10 à 12 roubles, l'écureuil de 45 à 60 copeks, le lièvre de 27 à 28 copeks, le blaireau à 1 rouble 50, la marmotte 50 copeks.

En revanche, dans la région du Nord-Est, le produit de la chasse n'a pas dépassé la moyenne; si l'hermine a été, par places, un peu plus abondante que l'année passée, l'écureuil, par contre, a été plus

rare ; les peaux de lièvre sont abondantes sur le marché ; les prix sont généralement assez élevés.

Le rongeur connu sous le nom de « tarabagan » étant, comme le rat, très dangereux au point de vue de la propagation de la peste, l'administration russe a arrêté sur la frontière de Mongolie, à Ourga et à Troïtskosavsk, jusqu'à 1.500.000 peaux de tarabagan destinées à l'importation en Russie. Ces peaux ne seront admises à passer la frontière que si les propriétaires de la marchandise sont en mesure de prouver que ces fourrures proviennent de régions non contaminées.

II. — ASIE.

Birmanie. — *Les exportations du riz en* 1910. — Voici, d'après la circulaire de Morrison et Cie, le montant des exportations de riz de la Birmanie en 1910.

Le chiffre total du riz sous toutes ses formes exporté de Birmanie pendant l'année 1910 s'est élevé à 2.598.456 tonnes, dépassant de 11.574 tonnes le chiffre de l'année 1909 (2.586.882 tonnes) qui tenait jusqu'ici le record. Les exportations précédentes avaient été :

2.173.000	tonnes en	1905
2.247.000	—	1906
2.431.000	—	1907
2.394.000	—	1908

Comme toujours, c'est le port de Rangoon qui a pris la place la plus importante dans ces exportations.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *La production agricole en* 1910. — D'après le rapport de M. Wilson, secrétaire général des services d'agriculture aux Etats-Unis, sur le rendement des principales récoltes de ce pays en 1910, il résulte que la production agricole américaine a été exceptionnelle l'année dernière. Sa valeur a atteint près de 9 milliards de dollars (44.630 millions de francs), en progression de 305 millions de dollars sur 1909.

Voici quelques-unes des sommes qui constituent ce total formidable :

La récolte du maïs a rapporté 7 milliards et demi de francs ; celle du coton, 4 milliards et demi, en augmentation de 650 millions sur le produit de l'année précédente. Viennent ensuite le foin, qui rapporte à ses récoltants 3.600 millions ; le froment, 3.125 millions ; l'avoine, à peu près 2 milliards ; le sucre (betterave et canne), 395 millions, etc.

Le résumé que nous avons sous les yeux ne donne pas la valeur en argent de la récolte de pommes de terre ; il dit seulement que la récolte en a produit 328.787.000 boisseaux !

Le retour de l'ancien Chah.

La Diplomatie : « Il ne manquait plus que celui-là pour me faire perdre tout à fait la tête. »

Pasquino (Turin).

Etats-Unis et Canada.

L'Oncle Sam : « A vous mon cœur, miss Canada. »

New-York Herald (New-York).

Guillaume II : « Allo ! Mademoiselle... Mademoiselle Angleterre ! Retirez-vous ! Je cause avec la France ! »

Heraldo (Madrid,)

MOHAMMED ALI : « Allons, petit ! rends-moi la place ! »
Kikeriki (Vienne).

M. Balfour encourage la Chambre des Lords à se suicider.
Kladderadatsch (Berlin.)

Le traité d'arbitrage anglo-américain.
Nous voilà amis pour toujours !
Christian Endeavour World (New-York.)

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Lugan, consul de 1re cl., est nommé à Xieng-Mai;
M. Roy, vice-consul de 1re cl., est nommé à Brousse;
M. Samalens, consul de 2e cl., est nommé à San-José de Costa-Rica.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Alejandro L. Robertson, consul des États-Unis du Mexique à Saint-Nazaire.
Andrés Pérez Chaumont, consul de la République de Cuba à Marseille;
Charles-Alfred Payton, consul général de Sa Majesté Britannique à Calais.
Enrique Castro Oyanguren, consul du Pérou à Bordeaux;
Carlos Garcia Mansilla, consul de la République Argentine à Bayonne.

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

M. Klobukowski, ministre plénipotentiaire à Bruxelles.

Au grade d'officier :

MM. :
Levesque d'Avril, ministre résidant à La Paz;
Laurent-Cochelet, consul général à Leipzig.

Au grade de chevalier :

MM. :
Fouchet, secrét. d'ambass. de 2e cl.;
Gaillard-Lacombe, secrét. d'ambass. de 2e cl., à Rio-de-Janeiro;
Ferrand, consul de 1re cl.;
Verchère de Reffye, consul de 1re cl., à Alexandrie;
Choublier, consul de 1re cl., à Stuttgart;
Baron Houssin de Saint-Laurent, consul de 2e cl., à Chicago;
Delenda, consul de 2e cl., à Alexandrette;
Hallez, attaché au ministère des affaires étrangères;
Gaulis (Georges), publiciste;
Prudhomme (Victor), du chemin de fer des Alpes bernoises.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Charlier est nommé trésorier-payeur de Tahiti;
M. Rousson est nommé trésorier-payeur de l'Inde française;
M. Belon est nommé trésorier-payeur de la Côte française des Somalis;
M. Puech est nommé trésorier particulier de la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Extrême-Orient. — M. le *lieut.* Charron est désig. pour command. le dépôt de remonte d'Hanoï.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *chef de bataill.* Ruillier; les *capit.* Hegelbacher et Biagne; les *lieut.* Mathieu, de Héricourt, Romain-Desfossés, Albert et Denisart sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Steff et le *lieut.* Lacourière sont désig. pour l'A. O. F.;

MM. les *lieut.* Bourg, Picard, Alric, Léandri et Lanthéaume sont affectés au bataill. de l'A. O. F.;

M. le *sous-lieut.* Soufflet est désig. pour les brigades indigènes de la Côte d'Ivoire;

MM. le *capit.* Degoutin; les *lieut.* Bollet, Richard, Quod et le *sous-lieut.* Gervais sont désig. pour le 1er sénégalais;

MM. les *lieut.* Lesquer, Courrier, Delpy et Danglois; les *sous-lieut.* Doazan et Delsuc sont placés au 2e sénégalais;

MM. le *capit.* Bouvier; les *lieut.* Dormoy, Chaumel, Pommier et Chabry sont affectés au 4e sénégalais;

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Limasset est désig. pour le bataill. du Moyen-Congo.

Madagascar. — M. le *colonel* Montignault est nommé command. de la place forte de Diégo-Suarez;

MM. le *chef de bataill.* Poinsel; le *capit.* Lamy; les *lieut.* Gosset, Lazennec, Chaperot et Mauvezin et le *sous-lieut.* Manem sont désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Dudébat est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Indochine. — M. le *lieut.* Renaud est attaché au G. G. de l'Indochine.

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Cédié est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Rinck est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *chef d'escad.* Vidal est désig. pour l'A. O. F.; M. le *capit.* Cassou-Barbé est désig. pour le service géographique.

Madagascar. — MM. le *chef d'escad.* Ménard et les *sous-lieut.* Dodor et Guérin sont désig. pour Diégo-Suarez.

Martinique. — M. le *lieut.* Bergeron est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin.* Perlier, Masson et Bonifay sont désig. pour l'A. O. F.;

M. l'*offic. d'admin.* Folie est désig. pour le chemin de fer de la Guinée;

MM. les *offic. d'admin.* Barreau et Mathieu sont désig. pour le chemin de fer du Dahomey.

Afrique Equatoriale. — M. l'*offic. d'admin.* Auriol est désig. pour la mission de la route du Chari.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — MM. les *sous-intend.* Delonca et Douenel sont désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin.* Drevet et désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — MM. les *offic. d'admin.* Pouget et Tisserand sont désig. pour l'Afrique Equatoriale.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Griscelli est désig. pour l'Indochine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Husnot est désig. pour l'A. O. F.

Inde française. — M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Liot est désig. pour les Etablissements français dans l'Inde.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Romieux est désig. pour command. le *D'Iberville;*

M. le *lieut. de vaiss.* Bourdet est désig. pour Saïgon.

GÉNIE MARITIME

Extrême-Orient. — M. l'*ingénieur de* 1re *cl.* Viel est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

MM. :

Groleau, résident supér. en Indochine; Bobichon et Adam, administrateurs en chef des colonies.

Au grade de chevalier :

MM. :

Guerde et Robin, administrateurs des services civils de l'Indochine; Weber, chef et Michel, sous-chef de bureau au ministère; Ferjus, président de la Cour d'appel de la Guyane ; Lefilliâtre, administrateur des colonies ; Braban, chef de bureau des secrétariats généraux à la Martinique ; Bally, négoc. à Konakry ; Girault, professeur à la Faculté de Poitiers ; Artaud, négoc. à Marseille ; Conte, ingénieur en chef des travaux publics de l'Indochine; Fournier, secrét. général des colonies; Lescure, Sasias, Hesling et Astor, administ. en chef des colonies ; Baudoin, administ. des services civils de l'Indochine ; Bonnassiès et Marchand, administ. des colonies ; Lhote, inspecteur des P. T. T. du Moyen-Congo ; Boudillon, chef du service de l'enregistrement du Sénégal ; Fontoynont, direct. de l'école de médecine de Tananarive ; Gage, négoc. à Saïgon ; Brandon, négoc. ; Henri, inspecteur des colonies ; Savignac, méd.-major de 2e cl. ; Colinet, du commissariat des troupes coloniales.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Australie. Comment se fait une nation, par JOHN FOSTER FRASER, adapté de l'anglais par GEORGES FEUILLOY. Un volume in-8° écu de 255 pages, 20 planches hors texte, 3e édition. Collection *Les Pays modernes*, Pierre Roger, éditeur. Paris, 1911.

Comme il le dit lui-même à la page 32, l'auteur est un journaliste voyageur ; il nous a déjà donné dans la même collection : *L'Amérique au travail*. Son livre sur l'Australie est plein de renseignements pittoresques, répartis entre 24 chapitres, où la description des six Etats de la Confédération alterne avec l'exposé des problèmes économiques et sociaux.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue :

La Guerre avec le Japon ; réponse au général Kouropatkine, par le comte WITTE, ancien ministre des Finances de Russie (traduction E. DUCHESNE). Un vol. in-8° de 76 pages. Berger-Levrault, Paris, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*juillet* 1911). R. DE CAIX : La modification et le renouvellement de l'alliance anglo-japonaise. — H. SEEKER : La réforme de l'enseignement en Indochine.

Société de Géographie commerciale de Paris (*juillet* 1911). G. CAILLARD : Considérations sur la situation économique de la Cochinchine.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES OPÉRATIONS DU GÉNÉRAL MOINIER

LEURS CONSÉQUENCES

(1re PARTIE)

Les opérations que le général Moinier vient de conduire, avec le succès que l'on sait, dans l'ouest et le centre marocains n'ont pas obtenu, en France, la notoriété étendue qu'eussent dû leur valoir leur vif intérêt et leur grande importance.

Quelques spécialistes mis à part, rares, en effet, sont, chez nous, — même parmi les hommes d'esprit cultivé et d'intelligence ouverte aux questions politiques et militaires, — ceux qui, appelés à résumer les faits de cette campagne, seraient capables d'en donner autre chose qu'une analyse singulièrement écourtée. Déjà très documentés sembleraient-ils si, après avoir rappelé que la *base* adoptée fut Mehdiya, sur l'Atlantique, et que le mouvement, amorcé dès la fin d'avril, mais commencé seulement le 11 mai, fut exécuté *par échelons*, ils pouvaient ajouter, — en citant les noms de quelques chefs, — qu'ils conduisirent notre drapeau à Fez, le 21 mai, puis, quelques jours plus tard, à Mékinez, que des opérations de police, assez ardues sans avoir été trop onéreuses, suffirent, entre temps, à créer, vers le Nord et l'Ouest de la capitale chérifienne, une assez large zone de sécurité relative et que la campagne, ou cette partie de la campagne, prit fin par le retour à la côte du général commandant en chef et d'une partie des troupes, qui la rejoignirent, du 10 au 12 juillet, par la route de Mekinez à Rabat.

Trop nombreuses pour être toutes énumérées ici, sont les causes de ce détachement, au moins apparent, de l'opinion publique, contre lequel nous voudrions essayer de réagir, car c'est seulement de cette opinion, dûment éclairée, que le gouvernement peut attendre le ferme appui dont il aura besoin pour fixer ses résolutions ; mais deux circonstances ont exercé, dans l'espèce, une influence prépondérante, qui vaut pourtant qu'on les précise.

La première, et sans contredit la plus active, a été le manque initial, presque absolu[1], de communications télégraphiques entre la France et le corps expéditionnaire, ainsi que la criante insuffisance d'un service postal pour lequel *tout* commença par manquer, lacunes que n'atténuèrent, ensuite, que très insuffisamment, les installations télégraphiques de fortune créées par les troupes et l'organisation — nécessairement improvisée, comme le reste, — d'un personnel militaire d'exploitation pos-

THÉÂTRE GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS
(11 Mai – 10 Juillet)

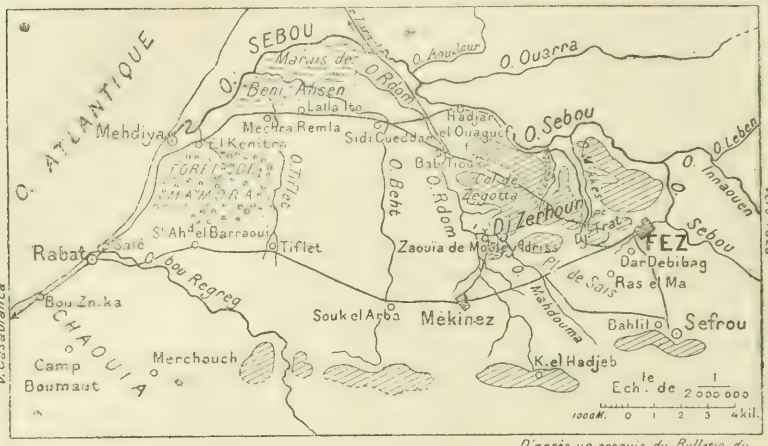

D'après un croquis du Bulletin du Comité de l'Afrique française

tale obligé, à défaut de tout autre moyen sûr, de transmettre ses valises par de rares convois, que leur poids et les dangers de la route condamnaient à de désolantes lenteurs.

A ces difficultés, bien faites pour ralentir le zèle des *correspondants* les plus hardis et les mieux renseignés, que gênait fort, d'autre part, le fractionnement des troupes en échelons variables selon les besoins, s'ajoutait celle, non moins grave et qu'il n'était pas davantage possible de résoudre immédiatement, de l'insuffisance de la documentation topographique sur la zone principale des opérations. Si les très intéressants itinéraires du commandant Larras et de M. Weissgerber[2]

[1] L'emploi, toujours précaire, des appareils de T. S. F. des bâtiments de la division navale ne comptait guère, en effet, pour le public, et même pour le commandement, ne fut exercé, au moins dans la première période des opérations, qu'au voisinage immédiat de la côte.

[2] Les remarquables travaux du P. de Foucault, du marquis de Segonzac et de leurs émules, qui portent essentiellement sur des régions réputées moins connues que les routes conduisant à Fez, par l'oued Sebou, n'ont pu être que faiblement utilisés par le corps expéditionnaire.

pouvaient et devaient en réalité suffire à combler, *pour le commandement*, les lacunes d'essais géographiques demeurés fort incomplets malgré leur incontestable mérite, il est certain que le public, réduit — en dehors de la carte monumentale de M. de Flotte, que bien peu de particuliers possèdent — à se contenter de reproductions hâtives ou de croquis sommaires, d'une très difficile lecture, eut bien vite perdu la notion du terrain et des distances, et renonçant à suivre le détail des opérations, ne tarda pas à trouver sa curiosité suffisamment satisfaite par la simple connaissance des progrès de notre action militaire, brièvement signalés par les journaux quotidiens.

N'étaient les commentaires, plus ou moins exacts et judicieux, donnés par les organes de la haute presse à d'assez rares dépêches et les bulletins publiés, à intervalles, par quelques périodiques spéciaux — en tête desquels n'a cessé de se maintenir brillamment, comme il convenait à sa mission, le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* — il serait, aujourd'hui encore, impossible, en dehors des sphères officielles, de se rendre compte de ce qu'a été réellement cette campagne, aussi laborieuse qu'elle fut heureuse et féconde, ni d'en apprécier, même sommairement, les conséquences.

C'est à ces fins que, devançant la publication d'un *Historique officiel* de la campagne — dont on peut espérer, cependant, qu'il se fasse moins attendre que le si attachant récit des opérations du général d'Amade —, nous essaierons de tirer des éléments d'information précités une sorte de tableau d'ensemble des faits militaires et de leurs résultats, en donnant pour base à cette synthèse un résumé parfaitement clair, sincère et modeste, émanant du commandement même du corps expéditionnaire.

***

C'est quelques mois à peine après la signature des traités conclus par le Maroc avec la France et avec l'Espagne, au cours de l'année 1910, c'est-à-dire presque au lendemain du jour où *la paix avait été officiellement rétablie* au Maroc, que s'y produisirent les événements qui devaient, bientôt après, conduire les troupes françaises à Fez.

Ces événements ne furent pas, cependant, — ou ne furent que partiellement — un effet de réaction contre les accords franco et hispano-marocains, autrement dit une conséquence de l'exaltation du sentiment national et religieux des populations marocaines révoltées contre le principe même de la collaboration imposée à leur souverain par une autorité étrangère

et chrétienne. L'expérience de ce qui s'est produit en Chaouïa, après que nos troupes eurent brisé vigoureusement les résistances du début, et qui n'a fait que confirmer les observations faites en Turquie et en Afrique même depuis une quarantaine d'années, prouve, en effet, que les musulmans, à quelque race qu'ils appartiennent, façonnés, comme ils le sont, par le fatalisme à se plier aux circonstances, savent céder — sinon sans répugnance, du moins sans grande résistance — à la force énergiquement affirmée, si, surtout, elle se présente appuyée des promesses d'une salutaire réaction contre les déplorables pratiques des anciens gouvernants.

C'est, en fait, ce qu'attendaient les meilleurs appréciateurs de ces questions et ce qui se fût, très probablement, produit, au moins dans les districts soumis (ou du *Bled makhzen*), si, comme l'établissent de nombreux témoignages, dont l'un des plus importants est une remarquable étude sur les préliminaires du blocus de Fez récemment publiée par le *Temps*[1], les fauteurs de la résistance aux influences étrangères n'avaient, malheureusement, trouvé l'écho le plus favorable parmi des populations, en majorité berbères, odieusement pressurées et maltraitées, qui, dans leur désespoir, n'attendaient plus de salut que du renversement même du trône de Mouley Hafid.

La preuve, au surplus, peut encore en être trouvée dans le fait que l'offensive relativement rapide des troupes du général Moinier, faiblement aidée par l'action, à peine démonstrative, de celles du général Toutée, n'a rencontré devant elle, en quelque sorte, que des résistances locales, et que le mouvement de révolte, vigoureusement réprimé, à la vérité, ne se propagea guère au delà du rayon assez étroit où s'exerçait, dans les conditions qu'on vient de dire, l'abusive autorité du Makhzen.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que ces événements furent, en France, une surprise, non seulement pour le pays, mais même pour les pouvoirs publics, qui se complaisaient, alors encore, dans l'espérance de voir s'inaugurer et se poursuivre, au milieu d'un calme favorable à ses rapides progrès, la transformation pacifique de l'empire chérifien. Contrairement, en effet, à une opinion propagée par quelques-uns de nos compatriotes adversaires de parti pris de notre expansion en Afrique du Nord, et assez généralement répandue à l'étranger, la question marocaine était — sauf de courageuses exceptions — envisagée sans beaucoup de bienveillance et même sans un

[1] *Le blocus de Fez*. Lettre du Dr Weissgerber, datée de Fez le 1er août et publiée dans le *Temps* du 9 août.

très vif intérêt dans nos hautes sphères politiques, qui souhaitaient surtout la voir s'assoupir, et le gouvernement, quel qu'il fût, pouvait escompter un vote approbatif, toutes les fois qu'appelé à la traiter devant le Parlement il se voyait ou se croyait en situation de faire entendre une note optimiste, c'est-à-dire, en l'espèce, rigoureusement pacifique.

Le vif désir de non intervention militaire au Maroc qui animait, presque universellement, nos gouvernants ressort, en toute évidence, du langage tenu à la Chambre et au Sénat, les 12 janvier et 2 février 1911, par M. Pichon, puis au Palais-Bourbon et au Luxembourg, le 24 mars et le 7 avril, par son successeur, M. Cruppi. Et il est, d'autre part, dûment établi par le fait qu'annonçant, dans le premier de ses discours, l'envoi au corps de débarquement de Casablanca — si réduit par des rapatriements successifs qu'il risquait d'en être paralysé — d'un faible renfort de deux bataillons et d'une batterie de montagne, M. Cruppi ajoutait que le rôle réservé à ces renforts demeurerait rigoureusement passif. Non seulement, en effet, l'ordre avait été donné au général Moinier, poursuivait le ministre, de se borner à « répartir ces troupes sur la périphérie de notre « territoire d'occupation », mais le gouvernement avait tenu à déférer à la demande qui lui en avait été faite au nom de Mouley Hafid, et pour ne pas porter atteinte à son prestige vis-à-vis de ses sujets, laissait au sultan lui-même le soin de venger nos morts de Merchouch. Sans rechercher si une aussi délicate prévenance était justifiée par les antécédents de Mouley Hafid, ni même si l'emploi ainsi assigné — le 24 mars — aux troupes si faiblement renforcées du corps de débarquement correspondait, militairement et même politiquement, aux circonstances, on doit au moins reconnaître, dans ces dispositions, la preuve d'une politique certainement peu ambitieuse de conquêtes marocaines et celle, aussi, d'une rare puissance d'illusion.

A cette date, en effet, on était parfaitement informé, à Paris, du soulèvement des Cherarda, contre qui le sultan avait jugé nécessaire de faire marcher presque toutes les forces chérifiennes réunies à Fez, dont le chef de la mission militaire française avait pris, pour la première fois, le commandement direct ; et on connaissait, sans doute aussi, la conspiration publiquement fomentée contre le Makhzen, chez les Beni M'tir et les Zemmour, par le Caïd Akka. Dès lors, également, on n'ignorait non plus ni la participation de ces dernières tribus au combat livré le 7 mars par les Cherarda à la méhalla chérifienne bivouaquée sur les pentes du Djebel-Tselfat, ni le blocus

de Fez, établi dès le 12 mars avec le concours de presque toutes les tribus de la plaine du Saïs, et peut-être même enfin, partiellement, avait-on déjà appris la proclamation, faite le 17 mars, de la rébellion générale des Aït Youssi, jugée si grave par Mouley Hafid qu'il avait rappelé à Fez, immédiatement, pour en assurer la défense, le commandant Mangin[1], dès lors séparé de sa méhalla, demeurée fort en l'air sur l'oued Sebou et qu'il ne devait revoir qu'aux derniers jours d'avril[2].

Cette obscurité, plus ou moins volontaire, devait du reste se dissiper bientôt, et une connaissance ou une interprétation plus exacte des circonstances ayant fait tomber les dernières illusions, des résolutions énergiques, concordant mieux aux besoins, ne devaient pas tarder à s'ensuivre.

C'est le 22 mars que le général Moinier, rentrant d'un court séjour en France, était revenu à Casablanca, rapportant les instructions, singulièrement étroites, résumées ci-dessus et précédant de peu les premiers renforts[3] dont on vient de parler, et dont le dernier élément débarqua en Chaouïa, le 29 mars. Presque en même temps, le 5 avril, en vertu d'ordres émanés directement du Makhzen, un officier de la mission militaire française[4], assisté de quelques instructeurs nouvellement débarqués, commençait à El-Ksar — point de bifurcation des deux routes conduisant de Fez à Larache et à Tanger[5] — l'installation d'une nouvelle méhalla chérifienne, dont le rôle devait moins consister à maintenir l'ordre, demeuré jusqu'alors relativement parfait, parmi les populations riveraines du Loukkos, qu'à assurer les communications entre Tanger et Fez, par l'intermédiaire de la méhalla, dite des Cherarda (commandant Brémond) et établie, comme on l'a vu, au Djebel-Tselfat.

Cependant, la situation de cette dernière force, dont l'attitude en de pareilles circonstances fait grandement apprécier le mérite des chefs en même temps qu'elle prouve les qualités militaires

---

[1] Cet officier supérieur rentra presque seul à Fez, le 22 mars, fort heureusement, sans doute, pour le sultan, qu'il ne put cependant prémunir contre la fausse manœuvre du 26 mars, sur Ras-el-Ma, qui faillit entraîner un désastre.

[2] Le commandant Brémond, après une retraite rendue doublement difficile par les intempéries et par l'acharnement des tribus révoltées, ramena la méhalla à Fez, le 26 avril seulement.

[3] Un bataillon de tirailleurs algériens et deux sections d'artillerie de montagne, venant d'Algérie, et un bataillon d'infanterie coloniale, venant de France.

[4] Le capitaine Moreaux.

[5] El-Ksar, ou pour mieux dire *le gué* d'El-Ksar, sur le Loukkos, serait aussi, d'après ce qu'on assure, l'un des points principaux de la ligne de séparation des zones d'influence espagnole et française, ce qui explique les mesures, soi-disant préservatoires, prise par l'Espagne en ce point, avec une brutalité que nos voisins prendraient à tort pour de l'énergie et qui ont provoqué les très regrettables incidents que l'on sait.

natives des soldats de rencontre qui la composaient, et celle également du sultan et de son Makhzen, bloqués à Fez et très médiocrement défendus par une troupe encore moins digne de ce nom que la méhalla Brémond, devenaient singulièrement critiques. Par des procédés de défensive offensive qui paraissent — sauf au combat du 26 mars, devant Fez — avoir en général bien rempli leur but, et grâce à un emploi presque exclusif de l'artillerie, la méhalla des Cherarda ainsi que les derniers défenseurs de Fez se maintenaient, militairement; mais leurs ressources s'épuisaient tellement qu'on peut très sérieusement douter qu'ils fussent arrivés à se suffire sans le concours, aussi énergique qu'intelligent et dévoué, de l'agent consulaire de France à El-Ksar, M. Boisset, pour la méhalla, et de notre consul à Fez, M. Gaillard, pour la capitale elle-même.

Dès qu'il s'était, bien que tardivement et encore incomplètement, rendu compte du caractère toujours plus sérieux des circonstances, le gouvernement de la République avait réagi contre les tendances à l'inertie, trop longtemps subies, et dès le 17 avril, le ministre de la Guerre, M. Berteaux, avait proposé en conseil et fait décider l'envoi, en Chaouïa, d'un nouveau renfort encore insuffisant d'ailleurs, de quatre bataillons, auquel l'arrivée, le 22 avril, d'un télégramme expédié de Fez, par Tanger, le 14, allait enfin faire donner son développement normal.

Cette dépêche avait pour objet, après avoir exposé l'état critique des choses dans la capitale et autour d'elle, de transmettre une demande officielle du sultan — renouvelée encore, avec insistance, le 30 avril — d'une intervention, au moins officieuse, de la France en sa faveur, qui se traduirait comme il suit.

Mouley Hafid demandait à la France d'autoriser et de faciliter la réunion d'une nouvelle méhalla recrutée, cette fois, parmi les tribus de la Chaouïa, que renforceraient les Béni Meskin et les Doukkala et dont son vieux et fidèle khalifa, El M'rani, prendrait le commandement pour la conduire de Rabat à Fez. Le sultan exprimait, en même temps, le vœu que la *harka* d'El M'rani fût soutenue par les *Goums marocains* que nous avons nous-mêmes organisés en Chaouïa, en vertu de l'accord du 4 mars 1910, et qu'appuieraient quelques unités d'artillerie, nécessairement empruntées au corps de débarquement.

Après avoir donné, tout d'abord, à ces ouvertures, une approbation de principe, qui se traduisit, pour ce qui concerne notre action militaire, par l'ordre immédiat de rassembler les goums

N°2

LES ROUTES D'ACC

FEZ ET A MEKINEZ

Questions diplomatiques et coloniales

Réduction d'un Croquis dressé au Bureau topographique des Troupes de occupation (Maroc) sous les ordres de MM. les Com.ts Larras et le Dr Weisgerber.

de la Chaouïa à Bou Znika et d'y former une *colonne légère*[1] destinée à servir en quelque sorte d'escorte à l'artillerie, qu'il ne pouvait être question de faire encadrer par la *harka*, ni même par les *goums*, le gouvernement, conscient du défaut d'homogénéité d'un pareil groupement, soucieux des risques auxquels une entreprise aussi anormale exposerait notre drapeau, et se rendant compte enfin de l'insuffisance du secours matériel qui serait ainsi apporté au sultan et à sa capitale, n'hésita plus à inverser les termes du problème, dans des conditions qui méritent, à notre avis, toute approbation.

La harka d'El M'rani, quoique poussée d'abord en avant de Rabat, comme il avait été prescrit, pour venir occuper le défilé de Kenitra[2] entre la forêt de Mamora et l'oued Sebou, n'agirait plus ensuite que comme détachement de couverture, face à l'Ouest et au Nord. La colonne légère et les goums de la Chaouïa — troupe indigène fortement encadrée, ayant plus d'un an d'existence et presque comparable à nos tirailleurs algériens — deviendraient, à partir de ce point, l'échelon avancé d'un corps principal dont les éléments, fournis, par parties à peu près égales, par le corps de débarquement de Casablanca et par l'armée d'Afrique, allaient être complétés par l'envoi, de France et d'Afrique Occidentale, d'une forte brigade comprenant 2 régiments d'infanterie coloniale à 3 bataillons, 1 régiment sénégalais à 2 bataillons, et 1 groupe mixte d'artillerie coloniale à 4 batteries, dont 1 de montagne.

L'ordre était donné en même temps, ou le fut peu après et fut exécuté avec autant de facilité que de calme et de promptitude, de faire converger sur Oudjda, puis de diriger sur les postes avancés des confins algéro-marocains, les éléments de toutes armes d'une division exceptionnellement puissante en artillerie et exclusivement empruntée au 19e corps. C'était — abstraction faite de la *poussière impondérable* des méhallas, mais en y comprenant nos goums, marocains et algériens, et toutes les troupes et tous les services destinés à être maintenus en deuxième ligne, — un total qu'il n'est pas exagéré d'évaluer à 30.000 hommes[3],

[1] Il faut entendre ce terme — popularisé par l'audacieuse solution donnée à la campagne de 1895, à Madagascar — comme signifiant qu'un pareil élément, formé de troupes d'élite, ne s'embarrasse d'autres *impedimenta* que son artillerie, ses munitions et les vivres et fourrages strictement nécessaires à sa subsistance, jusqu'à destination; elle est donc tout le contraire d'une colonne de ravitaillement.

[2] Voir la description géographique qui suit pages 270 et suivantes.

[3] Et non pas 50.000 hommes, comme l'ont écrit certains publicistes étrangers, notamment espagnols, qui paraissent atteints de la folie du nombre et semblent croire à la possibilité de *noyer sous la masse* un adversaire capable de manœuvrer, oubliant que, si les gros effectifs sont toujours plus difficiles à remuer, ils le sont plus encore à ravitailler. La leçon de Melilla aurait-elle donc été perdue pour eux, au moins sur ce point?

dont un tiers, sous les ordres du général Toutée, aurait sa base sur la moyenne Moulouya (vers Taourirt), tandis que les deux autres tiers, commandés par le général Moinier, auraient une double base maritime, à Casablanca et à Mehdiya, cette dernière — substituée à Rabat, à qui on avait pensé d'abord — étant presque exclusivement réservée au matériel.

Nous ne dirons, ici, rien de plus de la division Toutée, qui ne saurait figurer que pour mémoire dans l'énumération des forces mises en œuvre en vue du rétablissement de l'ordre au Maroc, car on sait trop que, contre l'ardent désir de ses chefs, et peut-on dire, contre le sentiment général de l'opinion, son action est demeurée entièrement étrangère à celle du corps d'opérations proprement dit, dont elle ne relevait du reste à aucun titre. Par contre, afin de mieux préciser la question des effectifs réellement employés, sans entrer dans des détails qui ne pourraient que surcharger cette étude dénuée de toute prétention technique, nous indiquerons, sommairement, en trois tableaux successifs :

1° De quoi se composaient, au 1er avril, après le premier renforcement, les troupes dites de débarquement, ou de la Chaouïa ;

2° Le détail des renforts expédiés d'Algérie, de France et du Sénégal, postérieurement à cette date et dont le transport s'échelonne sur une période d'environ un mois, à partir du 20 avril;

3° La composition — qui n'a pas varié, depuis lors [1], — des troupes relevant du commandement direct du général Moinier.

I

TROUPES DITES DE DÉBARQUEMENT, OU DE LA CHAOUÏA (au 1er avril).

6 bataillons d'infanterie d'Algérie;
1 bataillon de tirailleurs sénégalais ;
4 escadrons de cavalerie d'Algérie;
3 batteries d'artillerie de campagne des groupes d'Algérie;
1 section d'artillerie de montagne, id. ;
1 compagnie du génie (avec détachement de télégraphistes);
2 compagnies du train;
Et des détachements des divers services, représentant, avec les goums, un effectif approximatif de 6.500 à 7.000 hommes.

II

RENFORTS REÇUS A CASABLANCA (entre le 20 avril et le 20 mai).

6 bataillons d'infanterie d'Algérie ;
6 bataillons d'infanterie coloniale (venus de France);
2 bataillons de tirailleurs sénégalais (venus d'Afrique Occidentale);
5 escadrons de cavalerie d'Algérie;

[1] Sauf par le renvoi en Tunisie, à la fin de juillet, d'un bataillon du 4e régiment de zouaves.

4 batteries de campagne (dont 3 d'artillerie coloniale);
2 batteries de montagne de 65mm (dont 1 d'artillerie coloniale);
3 compagnies du génie;
1 détachement de télégraphistes;
2 compagnies du train;
Et tous les services correspondants, soit un effectif d'environ 14.000 hommes.

III

COMPOSITION DES TROUPES EMPLOYÉES DANS LE SECTEUR MARITIME (à dater de la mi-mai).

21 bataillons d'infanterie (dont 3 bataillons noirs);
9 escadrons de cavalerie;
7 batteries de campagne (de 75 mm);
2 batteries et demie de montagne (de 65mm);
4 compagnies du génie;
1 détachement de télégraphistes;
4 compagnies du train;
Et les services correspondants, ce qui, en y ajoutant les 6 goums (infanterie et cavalerie) de la Chaouia, donne un effectif approximatif de 21.000 rationnaires, ou environ 20 000 combattants.

C'est, en effet, le chiffre d'avance indiqué par le général Moinier dans une *interview*[1] qui fut remarquée pour sa netteté et sa discrète franchise, et dont, puisque l'occasion se présente d'en parler, il faut dire à l'éloge du commandant du corps expéditionnaire que, s'il a cru devoir recourir à cette voie pour calmer les impatiences de l'opinion et pour se justifier de lenteurs dont la responsabilité ne saurait lui incomber à aucun titre, — car ses services[2] et lui-même ont fait au contraire, sur leur multiple base, des prodiges d'activité et d'ingéniosité, — ce fut la seule communication, en quelque sorte personnelle, donnée par lui à la presse au cours de la campagne.

Cette *interview* est, d'ailleurs, intéressante à retenir à d'autres titres, car, non content d'y présenter sous une forme sensible un résumé des difficultés — insoupçonnables pour quiconque n'a pas pris part à de semblables improvisations — dont le commandement et l'administration eurent à triompher pour rassembler ou pour débarquer, répartir et mettre en route, avec des moyens de fortune et par un temps souvent mauvais, les troupes, les équipages, les vivres et le matériel si complexe et si encombrant de tous les services, le général y donne aussi la genèse de son système d'opérations, notamment de l'ordre de marche par *échelons successifs*, dont le succès a prouvé combien le choix avait été judicieux.

---

[1] Cette communication parue dans le *Matin* a été donnée à Kenitra par le général Moinier, le 11 ou le 12 mai.

[2] Y compris la marine qui prêta aux diverses opérations un concours très efficace.

Ces échelons, dont on a déjà dit qu'ils subirent, avec les circonstances et les besoins, des variations qu'on n'a pu critiquer[1] que parce qu'on ignorait leur relation avec la lenteur des arrivages, avec les difficultés de la constitution des convois et avec celles d'ordre spécialement militaire que signalait un service de renseignements assuré avec une compétence et une activité rares, furent en principe — la Chaouïa non comprise — au nombre de *quatre*, avec quelquefois des détachements, qui furent de véritables échelons secondaires et qui jouèrent très utilement leur rôle éventuel.

Les chefs de ces quatre échelons principaux furent et sont demeurés : pour la *colonne légère* (*avant-garde*), le colonel Brulard, de la légion étrangère, ancien collaborateur des généraux Drude, d'Amade et Moinier, en Chaouïa; pour l'*échelon de manœuvre*, (en quelque mesure, le *gros*), le général Dalbiez, de l'armée d'Afrique ; pour l'échelon de *conduite et d'escorte des convois*, le colonel Gouraud, de l'armée coloniale, dont le nom est inséparable de quelques-uns des faits les plus glorieux de la conquête de l'Afrique Occidentale, et en particulier, de celle de la Mauritanie; enfin, pour le commandement de l'*arrière*, le général Ditte, également de l'armée coloniale, officier général breveté, parfaitement choisi pour cette délicate direction en raison de sa longue expérience des campagnes coloniales, parmi lesquelles (dans un poste actif) l'expédition de Madagascar de 1895.

Le territoire de la Chaouïa, avons-nous dit, restait en dehors de cette répartition; on n'en sera pas surpris si on pense à la distance relativement considérable (125 à 150 kilomètres) qui le sépare du théâtre des opérations proprement dites et aux particularités de commandement et d'administration qui distinguent ces deux zones. Le commandement en restait confié au colonel (aujourd'hui général) Branlière, de l'armée d'Afrique, précédemment employé dans la zone algéro-marocaine, qui conservait sous ses ordres un effectif (5.000 hommes) à peu près égal à celui dont disposait antérieurement le général Moinier, quoique de composition modifiée[2]. Disons de suite, ce qui con-

[1] Il n'y a même pas à relever les grotesques hypothèses émises, au sujet de ce fractionnement, dans des diatribes de forme ordinairement vulgaire, parfois cependant écrites d'un meilleur ton, mais toujours conçues dans un fâcheux esprit, dont l'indifférence de la majorité des lecteurs a fait heureusement justice.

[2] Les troupes maintenues à la garde de la Chaouïa, avec la mission ultérieure d'opérer dans les districts insoumis (*Bled Siba*) de l'Est, comprenaient : 1 bataillon de zouaves, 2 bataillons de tirailleurs algériens, 1 bataillon de Légion, 1 bataillon d'Afrique et un demi-bataillon de Sénégalais, 3 escadrons de cavalerie, 2 batteries de campagne, 1 section de montagne, 1 compagnie du génie, 1 compagnie du train et les services.

firmera nos observations antérieures, que l'ordre n'a cessé de régner sur ce territoire que quand le général Branlière — à la fin des opérations de la région Fez-Mekinez — se porta dans l'Est, en liaison avec les troupes réunies vers la côte, pour régler notre vieux compte avec les Zaër.

C'est donc, en résumé, avec un total maximum de 16.000 rationnaires, soit avec *15.000 combattants* à peine, dont le nombre ne devait pas tarder à subir de trop notables réductions, que le général Moinier allait, à la vérité en accord public avec le Makhzen — ce qui devait être, malgré tout, un élément appréciable d'atténuation des résistances — mais dans la pleine saison des chaleurs, pénétrer de près de 200 kilomètres dans l'intérieur d'un pays, en réalité peu connu, du moins très peu étudié au point de vue militaire et qui, bien que réputé avec raison assez facilement accessible, n'était pas sans présenter d'assez sérieux obstacles naturels, qu'il était impossible de négliger, surtout par ce temps d'insurrection.

Ce qu'ont été ces opérations fera l'objet des pages qui suivent. Mais il paraît nécessaire, avant d'en aborder l'exposé, sinon de donner ici une description détaillée du théâtre où elles se sont déroulées, ce qui dépasserait nos limites, du moins de le faire précéder d'une sorte de *tour d'horizon*, dont l'intelligence sera facilitée par la lecture de la carte N° 2, des voies d'accès conduisant de la plaine côtière à Fez et à Mekinez.

***

D'une façon générale, on peut dire que la campagne du général Moinier a eu pour théâtre, à peu près dans toute son étendue, la partie méridionale du bassin de l'oued Sebou. Ce fleuve, le plus important du Maroc, et peut-être le plus abondant de toute l'Afrique septentrionale après le Nil, prend sa source dans l'Atlas central, à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Fez. Après avoir contourné, par l'Est et par le Nord, la banlieue de la capitale chérifienne, en coupant par des failles escarpées un long et large contrefort profondément raviné que le Moyen-Atlas jette dans l'ouest et qui porte les noms successifs de djebel Gebgeb, djebel Seddina, Zerhoun, monts des Cherarda, etc., ce fleuve, à sa sortie des gorges, traverse en larges méandres qui conservent, cependant, la direction générale de l'Est à l'Ouest, l'immense plaine d'alluvions dite

[1] Voir le *croquis d'ensemble*, page 264.

des Beni-Ahsen et atteint la mer, auprès de Mehdiya, dont son estuaire forme le port.

Pour le voyageur qui se dirige sur Fez en venant de Mehdiya, dont le misérable port actuel ne justifie guère les brillants souvenirs maritimes du passé — quoique la *barre* qui le ferme soit l'une des moins dures et des plus hautes de toute cette côte — la seule route à peu près frayée est une piste qui suit la direction générale de l'oued Sebou, tout en s'en écartant beaucoup, au début, pour éviter la vaste *merdja* (marais) des Beni-Ahsen, où viennent se perdre les trois premiers affluents de gauche du fleuve, l'oued Tiflet, l'oued Beth et l'oued Rdom.

Cette première partie de la route suit un long défilé, formé par le fleuve et les marais d'une part, et d'autre part, par la considérable forêt de chênes-liège, d'ailleurs dévastée, de Mamora qui s'étend, à l'Est, presque jusqu'à l'oued Beth. Ce passage est militairement commandé, vers son entrée, par la Casba de Kenitra, et un peu au delà de sa sortie, par le marabout de Lalla Ito, dont on retrouvera les noms [1], comme ceux des trois affluents précités, dans le récit résumé des opérations.

De Lalla-Ito, la piste des caravanes courant à l'Est-Sud-Est, va franchir l'oued Beth, au gué de Sidi-Jaber (Mechra-bou-Derra), puis l'oued Rdom, à Dar-Zrari, où est atteint le pied des monts des Cherarda, sur lesquels elle s'élève, par le défilé de Bab-Tiouka et qu'elle traverse au col de Zegotta. Elle redescend ensuite vers un autre affluent du Sebou, nommé aussi Zegotta, qui forme fossé devant le djebel Zerhoun, nouvel et sérieux obstacle sur lequel il faut encore s'élever, puis qu'on doit redescendre pour atteindre, près de la Nzala des Beni-Ahmer, l'oued Mikkès, autre affluent du Sebou, qu'elle franchit, exceptionnellement, sur un pont de pierre [2]. Dès lors, il ne reste plus qu'à traverser, vers la Nzala de Djeboub, un contrefort secondaire d'où la route, contournant un relief isolé, le djebel Trat, qui masque longtemps au voyageur la vue de la capitale, débouche dans la vaste plaine du Saïs, dont Fez occupe l'extrémité orientale.

On se rappellera, peut-être, qu'au temps où il voulait croire Mouley Hafid encore capable de rétablir lui-même son autorité, le gouvernement de la République avait conçu, et annoncé, le projet de faire s'arrêter à Dar-Zrari, en deçà du défilé de Bab-Tiouka, la colonne légère, servant seulement de réserve à

---

[1] Voir la carte d'ensemble du théâtre des opérations, page 264.

[2] Ce point est croit-on, comme celui de l'oued Fez, près de la porte de Sidi-bou-Djeda, l'œuvre d'un renégat, ancien officier français du génie, à ce qu'on assure.

la harka et aux goums, qui devraient seuls, étant Marocains, pousser jusqu'à Fez. Lorsque le général Moinier eut, un peu plus tard, obtenu la faculté de pousser, éventuellement, jusqu'à la capitale, il se préoccupa de trouver pour traverser le massif un itinéraire autre que celui dont la description qui précède suffit à faire comprendre les difficultés et où le général se savait attendu. C'est dans cet ordre d'idées que le service des renseignements lui proposa d'utiliser un chemin dont l'emploi serait peut-être moins difficile, si surtout on réussissait à le gagner par surprise, et qui, s'élevant au Nord-Est pour passer l'oued Rdom au gué de Sidi-Gueddar et gagnant, à Hadjar-el-Ouaguef, l'entrée de la gorge du Sebou, suit la rive même du fleuve jusque vers le confluent de l'oued Mikkès, qu'il remonte ensuite pour rejoindre, au pont voisin de la Nzala des Beni-Ahmer, la route des caravanes décrite plus haut.

C'est cette *variante* que les troupes du général Moinier devaient adopter, en effet, pour leur marche initiale vers Fez et où, grâce sans doute à la surprise adroitement escomptée par le commandement, les premiers échelons réunis (colonel Brulard et général Dalbiez) ne rencontrèrent presque pas d adversaires. Le troisième échelon (colonne Gouraud), qui suivait à quelques jours de distance, devait au contraire y trouver, non seulement une résistance dont il ne triompha qu'au prix d'efforts sérieux et de pertes relativement sensibles, mais d'assez grosses difficultés matérielles au passage du convoi, ce qui, avec un certain allongement de la distance, contribua sans doute à faire abandonner ce chemin pour revenir bientôt à l'emploi de la route usuelle, par le Zegotta et Dar Zrari.

On a dit déjà que cette route, débouchant au sud du djebel Trat, amène brusquement le voyageur en vue de la capitale, bâtie à l'extrémité orientale de la plaine du Saïs. L'autre extrémité de cette belle plaine, qui s'étend d'Est en Ouest, sur près de 60 kilomètres de longueur, est occupée par Mekinez, le *Versailles* du Maroc, qu'arrosent les eaux de l'oued Rdom et qui n'est séparé de Fez par aucun véritable obstacle. La plaine elle-même, que dominent au Nord les pentes du Zerhoun et du djebel Trat, et à l'Est les hauteurs de la rive droite de l'oued Sebou, est bornée au Sud par le djebel Bahlil, par les plateaux des Beni-M'tir, couronnés, l'un par la ville, relativement forte, de Sefrou, l'autre par la Casba el-Hadjeb, dont on reverra les noms à propos des opérations.

Pour en revenir à la route commerciale, appelée à redevenir bientôt, ainsi qu'il a été dit, la route d'étapes, disons

encore que, du sommet du col de Zegotta, la vue s'étend si large qu'un voyageur illusionné a pu croire « avoir vu de ce point tout le royaume de Fez »[1]. La part étant faite à l'enthousiasme, il demeure exact que, des hauteurs qui commandent le col — lequel acquiert ainsi quelque importance, au moins géographique — on aperçoit, non-seulement les principaux sommets du massif du Zerhoun, les monts des Beni-Ahmer, le djebel Trat et le Gebgeb, mais la plaine du Saïs avec, au Sud, les hauts plateaux d'El Hadjeb et le djebel Bahlil, et vers l'Est, les monts des Riatas, derrière lesquels est Taza.

Cependant, il ne semble pas invraisemblable que la véritable route militaire, de Fez à l'Océan Atlantique, redevienne — ce qu'elle fut en d'autre temps — la route, si facile, de Fez à Mekinez par la plaine du Saïs, laquelle se prolongera ensuite, soit sur Rabat par une route supérieure qui relie le cours supérieur de l'oued Rdom, de l'oued Beht et de l'oued Tiflet, ou même par la basse vallée de l'oued bou-Regreg, soit sur El-Ksar, c'est-à-dire sur Larache ou sur Tanger, par la route commerciale actuelle de Mekinez à Rabat, qui suit, ou à peu près, le cours de l'oued Rdom jusqu'à Dar-Zrari.

Cette dernière route conduit, d'autre part, à travers un contrefort occidental du Zerhoun, à la Zaouïa et au tombeau vénérés de Mouley Idriss, distants de Mekinez de 20 kilomètres et non loin desquels sont les ruines d'El Faraoun, ou Volubilis, le point le plus méridional, selon toute apparence, d'occupation permanente romaine en Tingitane. La Zaouïa est, elle-même, reliée par plusieurs pistes assez faciles à la route de Fez à Rabat par le Zegotta, qu'elles rejoignent entre le pont de l'oued Mikkès et la Nzala des Beni-Ahmer.

Quant aux chemins directs — à peu près oubliés, après avoir été presque exclusivement employés, au temps où Mekinez était la résidence préférée du sultan Mouley Ismaïl — ils sont, comme on l'a déjà dit, au nombre de deux. Le plus septentrional, abordé presque simultanément après les opérations autour de Fez par des colonnes mobiles parties de Rabat et de Mekinez, a été entièrement reconnu et même utilisé pour le retour à la côte d'une partie des troupes; il paraît devoir être préféré désormais, au moins pendant la saison des pluies, à la route usuelle par la plaine des Beni-Ahsen et par le Zegotta, souvent noyés et dont les gués sont alors très difficilement praticables. Quant à l'autre, qui, au départ de Rabat, emprunte, selon les traditions, la vallée de l'oued bou-Regreg jusqu'à son confluent avec l'oued Bergelin, pour remonter

[1] *Le Maroc pittoresque*, par M. J. Du Taillis.

ensuite la vallée de cet affluent, la reconnaissance, qui en est déjà amorcée, s'achèvera probablement quand reprendront les opérations, temporairement suspendues, contre les Zaër.

***

On n'a pas oublié sans doute que c'est derrière la casba de Kenitra, d'abord occupée *en couverture* par les goums de la Chaouïa, et au fur et à mesure de l'arrivée des contingents indigènes par la harka d'El-M'rani, que s'était rassemblé, dès la fin d'avril, le premier élément de nos troupes, organisé à la légère et que commandait le colonel Brulard. Sous la pression d'une opinion publique artificiellement échauffée, on parût croire alors en haut lieu que le fragile groupement ainsi constitué pourrait se porter immédiatement en avant — *sans convois ni réserve* — pour exécuter, en pays insurgé, une marche forcée d'environ 150 kilomètres, et on alla jusqu'à laisser dire que cet élément pourrait atteindre Fez dès le 4 ou le 5 mai.

Il faut approuver les hommes que les raisons déjà indiquées ont fait renoncer, au risque d'encourir de vaines critiques, à ces dangereuses illusions, et surtout apprécier l'œuvre de ceux dont le zèle intelligent et l'énergie devaient, en un temps relativement très court (15 à 20 jours), réaliser le *tour de force* d'une préparation, à la vérité seulement approximative, mais qui devait cependant suffire à la colonne pour accomplir, dans le strict délai de deux mois, la mission laborieuse et compliquée dont son chef avait la charge.

Pour en faciliter l'intelligence, en raison de cette complexité des opérations, nous en diviserons l'exposé sommaire — comme l'ont été d'ailleurs les mouvements eux-mêmes, coupés de courtes périodes de repos — en *moments*, dont on peut compter sept à partir du départ de Kenitra, le 11 mai, de l'échelon de tête, jusqu'au 10 juillet, jour du retour à Rabat du général Moinier.

Premier moment (11-21 mai). — La *colonne légère*, forte de 3 bataillons d'infanterie[1], 1 escadron de cavalerie, 2 batteries de campagne, 2 sections d'artillerie de montagne et de faibles détachements des autres armes et services — environ 2.500 hommes — arrivée à Kenitra le 30 avril, renforcée le 2 mai des goums de la Chaouïa (800 fantassins et 200 cavaliers) et plus ou moins éclairée par la harka, quitte cette sorte de tête

[1] Dont 1 bataillon mixte de tirailleurs algériens et de Sénégalais.

d'étapes de guerre le 11 mai. Attaquée en cours de route, vers Sidi-Ayach[1], par 500 à 600 cavaliers des Beni-Ahsen que le canon suffit à tenir à distance, elle bivouaque ce même soir au gué de Remla sur l'oued Tiflet, et poursuivant sa marche le lendemain sans rencontrer de résistance, vient s'établir auprès du Marabout de Lalla-Ito, qui est destiné à être le premier poste défensivement organisé de la ligne d'étapes.

Le général Moinier — qui dès son arrivée à Rabat, le 28 avril, a lancé une proclamation où, après avoir défini le caractère temporaire de sa mission, il fait appel au loyalisme des tribus envers le sultan et envers les troupes françaises, ses auxiliaires — retenu à proximité de sa double base par de multiples devoirs que complique la nécessité de parer à des insultes répétées sur ses communications avec Kenitra[2], ne peut que pousser en avant les premiers éléments déjà réunis de l'échelon du colonel Gouraud, avec lesquels cet officier supérieur rejoint le colonel Brulard à Lalla-Ito, le 13 mai.

De sa personne, le général commandant le corps expéditionnaire peut quitter enfin Kenitra le 15 mai[3], avec l'échelon de manœuvre commandé par le général Dalbiez, pour gagner Lalla-Ito, où les colonels Brulard et Gouraud ont facilement repoussé, le 14, une double attaque. La colonne légère lui a fait place, le matin même, pour — après avoir bousculé les Beni-Ahsen, à Dayat-Aïcha — aller coucher au gué de l'oued Beth, d'où le colonel Gouraud, qui a poussé jusque-là, retourne à Lalla-Ito. Il y attendra jusqu'au 19, avec le complément de ses troupes, un considérable convoi qu'il aura la difficile mission de conduire à Fez, pour ravitailler la colonne et la capitale.

Le 17 mai, le colonel Brulard, toujours accompagné des goums de la Chaouïa, a poussé jusqu'à l'oued Rdom où il est rejoint, le 18 mai, par le général Moinier et par l'échelon du général Dalbiez. Les deux échelons, dès lors réunis et dont l'effectif est voisin de 8.000 hommes, passent la rivière le jour même, au gué de Sidi-Gueddar, où est fondé le second *biscuit-ville* de la ligne d'étapes.

Dès lors, le commandant du corps expéditionnaire, dûment

---

[1] A la corne sud occidentale du marais. (*Voir le croquis d'ensemble.*)

[2] Attaques de plusieurs convois et détachements, les 5, 6 et 9 mai, entre Salé et Kenitra, dus à l'insuffisance de la *couverture* et ayant entraîné des pertes relativement sensibles.

[3] Le 13 mai, au reçu d'un nouveau télégramme du consul de France à Fez insistant sur le danger que l'attaque combinée des tribus avait fait courir à la capitale, le 4 mai, l'ordre avait été envoyé au général de « presser sa marche », avec l'observation qu'il ne devrait occuper Fez « que le temps strictement nécessaire » au rétablissement de l'autorité du sultan.

fixé dans sa résolution d'aborder le massif montagneux qui le sépare de Fez partout ailleurs qu'au difficile passage où l'attendent les principaux contingents berbères, a porté son choix sur la route qui gagne la vallée de l'oued Mikkès par l'étroit défilé que forment, sur la rive gauche de l'oued Sebou, les dernières pentes du djebel Tselfat. Le 19 mai, la colonne, rompant de très bonne heure, aborde ce passage assez dangereux mais qui est resté sans défenseurs, passe devant Hadjar-el-Ouaguef[1] et va coucher à Aïn-Moka, non loin du confluent de l'oued Zegotta.

Le 20, cette rivière puis l'oued Mikkès sont successivement franchis, toujours sans résistance, et la colonne, après avoir remonté la vallée du Mikkès jusqu'à la Nzala des Beni-Ahmer, bivouaque au voisinage du pont. Le 21, enfin, alors que le sultan et ses derniers défenseurs, à peine informés depuis la veille de l'approche du secours si fiévreusement demandé par Mouley Hafid, sont loin encore de l'attendre si prochain, la colonne devant qui se sont brusquemement évanouis les contingents qui investissaient Fez atteint, à 2 heures du soir, la porte de la capitale et va bivouaquer, sans la traverser, autour du Dar-el-Debibag, palais d'été du sultan, où s'établissent les quartiers généraux, états-majors et services.

Deuxième moment (19-26 mai). — Le résultat ainsi obtenu dépassait les espérances, en raison surtout du chiffre relativement infime des pertes[2] qu'une marche en apparence aussi difficile avait imposées à la colonne. Les tribus, cependant, n'avaient été ni défaites ni amenées par les armes à se sommettre à merci ; il fallait donc s'attendre, l'effet de surprise une fois passé, à les voir se ressaisir, et c'est ce qui arriva en effet pour l'échelon du colonel Gouraud, appelé, comme nous l'avons déjà dit, à amener de Lalla-Ito à Fez un énorme convoi de ravitaillement. Ce convoi, qui comprenait entre autres 1.700 chameaux et un troupeau de 300 bœufs et qui devait être accompagné par l'échelon d'escorte tout entier (composé de 1 bataillon de tirailleurs algériens, 2 bataillons d'infanterie coloniale, 1 escadron de chasseurs d'Afrique et une batterie de campagne de 75), avait, dès le 19 mai, subi à son passage à Kenitra une attaque qui nous avait coûté quelques pertes[3].

Partie de Kenitra le 20 au matin, la colonne parcourt la dure étape (environ 40 kilomètres) qui sépare ce poste de Lalla-Ito

---

[1] Gué de l'oued Sebou, sur la route de Larache.

[2] Trois officiers tués et 4 officiers blessés (de l'armée métropolitaine) et 35 ou 40 soldats tués ou blessés (dont la moitié environ de l'armée coloniale).

[3] Dont celle, particulièrement regrettable, du capitaine Petitjean, du 4e tirailleurs algériens.

où elle couche et elle va de même bivouaquer, le 21, à Mechra-bou-Derra, sur l'oued Beth. Le 21, après avoir subi en plaine vers Dar-ben-Ali, de la part de contingents mixtes des Beni-Ahsen et de montagnards berbères, une attaque assez rude et relativement onéreuse[1] dont le commandant de la colonne triomphe en manœuvrant, celle-ci va coucher au camp fortifié de Sidi-Gueddar, d'où elle gagne, le lendemain 23, celui de Hadjar-el-Ouaguef. Elle y est rejointe par le petit convoi amené d'El-Ksar par M. Boisset, avec qui marchent quelques volontaires, dont M. de Segonzac.

Le 24, l'étape, par la gorge du Sebou et à travers la basse vallée de l'oued Zegotta, suscite de nouvelles résistances qui obligent la colonne à bivouaquer au pied des pentes, à Dar-ben-Kachouch, d'où elle repart, le 25, pour faire l'ascension, encore plus disputée, de la vallée du Mikkès, entre les monts des Beni-Ahmer et les hautes pentes du Zerhoun. Elle réussit, cependant, sans trop de peine, à couronner les hauteurs voisines de la Nzala des Beni-Ahmer ; mais, sans doute, lui en eût-il coûté davantage, sans l'opportune arrivée sur les derrières de l'ennemi du général Dalbiez, envoyé de Fez à sa rencontre, le 25 au matin, avec 2 bataillons, 1 escadron et une batterie. Le 26, enfin, le convoi et son escorte rejoignent Fez, où ils étaient, à divers titres, attendus impatiemment.

Troisième moment (28 mai-3 juin). — Il s'agissait, cette fois, après quelques jours consacrés à l'organisation et en particulier à la réunion des premiers approvisionnements, d'infliger aux tribus avoisinant la capitale la leçon que leur méritaient leurs assauts répétés contre Fez, les cruautés et les pillages dont ces attaques avaient été le prétexte et la résistance opposée par elles, contrairement à certaines promesses, à la marche de la colonne Gouraud. Sans perdre de temps et après qu'on eût laissé à l'échelon d'escorte deux jours seulement de répit — dont on profita pour diriger contre Sefrou, le 28 mai, avec des moyens insuffisants, une menace qui devait être et qui fut inefficace — les dispositions furent prises pour commencer, le 29 au matin, la nouvelle série d'opérations dont le théâtre devait être, surtout, le Zerhoun et les monts des Cherarda.

Partie, le 29, de Fez, avec les chameaux allégés des colonnes et convois précédents, la colonne, formée avec les principaux éléments des échelons Dalbiez et Gouraud, s'établit près de la Nzala des Beni-Ahmer d'où les troupes rayonnent, les 30 et

[1] 5 tués, 20 blessés.

31 mai, parmi les tribus signalées pour leur hostilité [1], où elles procèdent — sans excès de rigueur et en ménageant les personnes — à quelques exécutions ; en même temps, la piste est remise en état dans la partie avoisinant le col de Zegotta, par où se font, le 31 mai et le 1er juin, des échanges de convois et un nouveau poste est installé près de la Nzala [2].

Au retour vers Fez, le 2 juin, la colonne, attaquée violemment par quelques fractions des Zerhana qui n'ont pas encore demandé grâce et qu'appuient de très nombreux contingents des Beni-M'tir, doit livrer un combat prolongé, d'ailleurs victorieux [3], à l'issue duquel elle va bivouaquer à Ras-el-Ma ; elle rentre à Fez, sans combat, dans la matinée du 3.

Quatrième moment (4-8 juin). — L'objectif de cette nouvelle période devait être double : d'abord, attaque dirigée contre les Aït-Youssi, et éventuellement, contre Sefrou, leur place d'armes; puis, occupation de Mekinez, et si possible, arrestation du pseudo-sultan Mouley Zin, qui en a fait sa capitale.

En conséquence, les ordres ont été donnés, le 4, pour la mise en route, le 5 au matin, d'une forte colonne composée des éléments disponibles des trois échelons de l'avant (Brulard, Dalbiez et Gouraud) ; mais, trois heures avant le jour, se produit contre notre campement de Dar-Debibag une attaque, d'ailleurs éventée, qui est brillamment repoussée. Aussitôt après le rétablissement de l'ordre et dès le point du jour, commence le mouvement sur Sefrou, l'échelon Gouraud formant avant-garde, l'échelon Brulard ayant le rôle de troupe de manœuvre, l'échelon Dalbiez formant, à la fois, réserve générale et escorte d'un convoi, nécessairement assez encombrant.

L'opération en elle-même est importante et susceptible de devenir sérieuse, car elle peut aboutir à l'attaque de Sefrou, qui nous a déjà bravés, le 28 mai, sans qu'aucune sanction soit intervenue. Mais les contingents des Beni-M'tir et des Aït-Youssi, mis sur pied pour l'attaque de nuit, ont été renforcés de si nombreux auxiliaires venus de l'Est et du Sud, qu'il faut d'abord livrer, sur un terrain difficile parfaitement utilisé par l'ennemi, une sorte de bataille rangée. Commencée à 7 heures du matin et étendue, selon le récit d'un témoin [4], sur un front de 5 à 6 kilomètres, l'action se termine seulement à 3 heures du soir, par la retraite générale des contingents berbères, suivie

---

[1] Beni-Ahmer, Cherarda, Ouled-Delim, Meknessa, etc.

[2] Ce camp reçoit le nom de camp Petitjean.

[3] Où fut tué le Dr Auvert, pendant qu'il pansait un blessé au poste de secours.

[4] M. de Segonzac. Conférence du 5 juillet au Comité de l'Afrique Française.

de l'enlèvement et de la destruction du village de Bahlil, l'un des principaux points d'appui de la résistance.

Moralement libre de ses mouvements, le général Moinier eût certainement tenu à couronner, le lendemain, son succès du 5 juin, en enlevant et en occupant Sefrou, point désigné pour l'installation d'une des garnisons chérifiennes qui serviront de grand'gardes stratégiques, si on peut dire, à la capitale. Mais l'opération peut ne pas être si simple et de nouveaux retards peuvent en résulter. Or, depuis plusieurs jours déjà, le sultan insiste pour qu'on hâte l'opération contre Mekinez; l'ajourner encore pourrait faire croire à des hésitations, mécontenter Mouley Hafid et nuire au prestige de nos armes. Telles sont, à n'en guère douter, les raisons de la décision prise alors — certainement à regret et que le général commandant le corps expéditionnaire pourra regretter davantage encore, par la suite — de poursuivre, sans même rentrer à Fez, le mouvement contre Mekinez.

On l'exécutera, en utilisant un chemin de crêtes, difficile, qui traverse le pays des Beni-M'tir et amène à la *Gara*, sorte d'acropole que ceux-ci ont, dit-on, organisée défensivement et qui a l'avantage de faire gagner une étape. La marche s'exécute ainsi, en effet, dès le 6 au matin, mais seulement jusqu'à Aïn-Blouz. Elle se poursuit, le 7, sur la Gara, que l'ennemi a évacuée en nous laissant pour trophées deux canons amenés de Mekinez, et est poussée jusqu'à l'*azib* du caïd Akka, voisin du pont ruiné de l'oued Mahdouna, sur la route directe de Fez à Mekinez. Le 8 juin, enfin, après un combat violent quoique assez court, livré par l'avant-garde et par la cavalerie sur l'oued Ouislam et suivi d'une brillante attaque à la baïonnette par les goums de la Chaouïa, nos troupes vont camper sur la face sud de l'Aguedal, dont elles ont enfoncé les portes et la place, suivant l'exemple de Mouley Zin lui-même, se rend sans conditions.

Cinquième moment (11-15 juin). — Cette période doit ramener à Fez celles de nos troupes qui ne resteront pas comme garnison à Mekinez; on l'utilisera pour une opération d'un caractère spécialement politique, qui amènera nos drapeaux au principal foyer moral de la puissance chérifienne, la zaouïa de Mouley-Idriss, et on en profitera pour peser aussi sur les Zerhana, peu pressés, semble-t-il, de s'acquitter des engagements au prix desquels l'*aman* leur a été accordé.

Pendant que les soldats se reposent, les 9 et 10 juin, et qu'on construit des campements provisoires, tant à l'Aguedal [1], pour

[1] Au Dar-el-Béida.

les troupes françaises, que dans Mekinez même pour les troupes du Makhzen, qu'y commandera El M'rani, un convoi de ravitaillement a été amené du camp Petitjean à la garnison de Mekinez. Le 11 juin, les colonnes se portant sur Mouley-Idriss, où leur venue est annoncée, vont camper à Ksar-Faraoun, et le 12, a lieu, en vue des troupes déployées et devant l'artillerie en batterie, la visite que les généraux et de nombreux officiers font des ksars, de la zaouïa et même du tombeau du Saint, fait unique dans les annales du Maroc, plus significatif peut-être que n'a pu l'être l'intervention même des troupes françaises, appelées à Fez par le sultan pour sa sauvegarde.

Les différentes pistes qui conduisent de Mouley-Idriss à la Nzala des Beni-Ahmer (camp Petitjean) y amènent, le 13 juin, les colonnes qui y couchent, puis vont camper, le 14, au pont de l'oued Mikkès et rentrent enfin, le 15, à Fez, par une chaleur devenue excessive, qui commande quelque arrêt dans les opérations.

Sixième moment (18-29 juin). — Pour les raisons déduites plus haut, l'intention du commandement était, toutes les tribus sédentaires voisines de Fez étant maintenant rentrées dans le devoir, de peser plus spécialement sur les deux grandes confédérations berbères des Aït-Youssi et des Beni-M'tir, demeurées indécises, sinon nettement hostiles, en prenant pied, pour les premières, à Sefrou, et pour les secondes, à la casba d'El-Hadjeb. Des motifs qu'il ne convient pas de discuter ici firent encore ajourner le mouvement sur Sefrou et décider la marche sur la casba d'El-Hadjeb qui, en nous rapprochant de Mekinez, apparemment choisi dès lors comme point de stationnement principal des troupes provisoirement maintenues à proximité relative de Fez, rapprocheront aussi le reste des troupes de la côte atlantique, où divers motifs faisaient désirer leur retour. C'est sur ces bases que furent réglés les mouvements ultérieurs.

L'échelon du général Dalbiez, remis en route dès le 18 juin pour aller au camp Petitjean échanger un convoi plein, venu de la base, contre des voitures et des animaux allégés, a reçu l'ordre de se porter ensuite sur Mekinez, où il rejoindra les troupes commandées par les colonels Brulard et Gouraud, qui, partant eux-mêmes de Fez, le 22, atteindront Mekinez, le 24, après avoir successivement campé au gué de l'oued Nedja et à Aïn-Toto. Cette démonstration, dont l'objet est connu, suffit, cette fois, à désarmer les Beni-M'tir, qui s'empressent, le 25, d'apporter à Mekinez leur acceptation de nos conditions et les assurances expresses de leur soumission.

Le 26, d'accord avec leurs délégués, une colonne française comprenant les échelons Brulard et Gouraud et qu'accompagne une assez forte mehalla chérifienne (2 *tabors* d'infanterie et 1 *tabor* de cavalerie), directement commandés par un officier de la mission militaire française, va coucher à Aïn-Kharroubia, sur l'oued Fekran et aborde, le lendemain, sans de sérieuses difficultés, quoique à 1.000 mètres d'altitude, mais sous le feu très efficace du canon de 75, la casba d'El-Hadjeb, où les troupes bivouaquent, le 28. Le 29, les deux échelons rentrent à Fez, en deux étapes coupées par un long repos.

Septième moment (2-10 juillet). — Les six semaines écoulées depuis le commencement des opérations proprement dites avaient, comme on peut le penser, été remplies aussi efficacement que laborieusement par les troupes du 4e échelon, dont nous avons dit que le commandement, avec les lourdes responsabilités que comportait un pareil rôle, avait été confié au général Ditte. Cet officier général, non content d'assurer dans les conditions les meilleures possibles, au milieu de pareilles difficultés, le service proprement dit de l'*arrière*, avait, en outre, largement reconnu le pays relevant de son autorité, exploré la forêt de Mamora et étudié, en particulier, le débouché ouest de la route de Rabat à Mekinez, par la tête des eaux des affluents de l'oued Sebou. Après avoir, en particulier, reconnu le point de Si-Ali-et-Barraoui, distant de Rabat d'une forte étape, il proposait d'y établir, comme amorce de la nouvelle route militaire, un poste qu'il fut en effet autorisé à créer, le 1er juillet.

Il était intéressant de donner à cette création son développement normal, infiniment favorable à la liaison de Rabat à Mekinez, et c'est à quoi le général Moinier, rappelé lui-même à la côte par d'autres devoirs, décida de s'employer, tout en profitant de la circonstance pour replier celles de ses troupes qu'il voulait y ramener.

En conséquence, le 2 juillet au matin, les échelons Brulard, Dalbiez et Gouraud, réduits d'une assez faible garnison laissée provisoirement à Mekinez, prennent, en une seule colonne, la route de l'Ouest, qui les amène camper à Aïn-el-Orma : le lendemain 3, la colonne se porte de même sur le Souk-el-Arba des Aït-Mimoun, qui ne peut cependant être atteint qu'après un assez vif combat, soutenu surtout par l'échelon que commande le colonel Gouraud.

Les journées des 4 et 5 juillet sont consacrées à l'établissement d'un camp fortifié, à Souk-el-Arba, pour servir de liaison

avec Mekinez, tout en surveillant, à son débouché oriental, le territoire des Zemmour — objectif probable d'opérations exécutées en liaison avec celles qui conduiront, chez les Zaër, les troupes de la Chaouïa.

Le 6, les colonnes, reprenant leur marche, dépassent Aïn-Khemisset et campent à la casba des Aït-Abbou. Le 7, elles atteignent sans difficulté Tiflet, où elles établissent une nouvelle station de la route et où le général Ditte amène, le 8, un convoi de ravitaillement pour le poste et pour les colonnes. Dès lors, la route directe de Mekinez, et on peut dire de Fez à Rabat, est ouverte et n'a plus besoin que de recevoir une organisation méthodique, pour permettre l'abandon, au moins partiel, de la piste de la plaine des Beni-Ahsen, plus ardue, d'une surveillance probablement plus difficile, et en tout cas sensiblement plus longue que celle qui, après la réduction définitive des Zemmour et des Zaër, assurera la liaison de Mekinez avec la côte et le territoire de la Chaouïa.

La mission, ou du moins cette partie de la mission du général Moinier, était remplie quand le commandant du corps expéditionnaire rentra, le 10 juillet, à Rabat. Non seulement, en effet, Fez, le sultan et les colonies européennes avaient été dégagés à temps — mais bien juste à temps, semble-t-il — de la redoutable étreinte des tribus berbères, aidées de redoutables complicités locales, mais la plus grande partie du bassin méridional de l'oued Sebou avait été parcourue et effectivement pacifiée par nos troupes, exerçant, sans rigueurs inutiles, les sanctions nécessaires et rien ne s'opposerait désormais — que sa propre inaptitude à gouverner et à administrer normalement — à la transformation méthodique du Makhzen, dont l'autorité se trouvait rétablie, comme elle ne l'avait été de longtemps, sur la majorité des tribus normalement soumises à son action.

Une modification de l'organisation du corps expéditionnaire, jusque-là constitué en vue d'opérations rapides dans un pays relativement dépourvu, s'imposait dès lors. Il devenait, en effet, nécessaire d'en *stabiliser*, en quelque sorte, certains éléments appelés à assurer le maintien de cette situation relativement satisfaisante et à ménager, aussi longtemps qu'il le faudrait, les délicates transitions qu'on conçoit. Le général Moinier y pourvut encore avant de regagner Casablanca, le 12 juillet, en faisant approuver par le gouvernement une nouvelle répartition de forces, qui comportait essentiellement le groupement de celles qu'on entendait maintenir sur le théâtre

d'opérations du bassin du Sebou, en deux commandements territoriaux, savoir :

Premier territoire, sous les ordres du général Dalbiez, ayant jusqu'à nouvel ordre son quartier général à Mekinez, c'est-à-dire représentant en quelque sorte l'*avant*.

Deuxième territoire, commandé par le général Ditte et continuant de constituer la zone de l'*arrière*, avec son quartier général, soit à Mehdiya, soit à Rabat, selon les besoins.

Du premier territoire relèvent, en principe, les deux échelons Brulard et Gouraud, stationnés normalement à Mekinez et n'ayant conservé à Fez qu'une faible arrière-garde (un bataillon, un demi-escadron et une batterie), pour assurer, de concert avec les troupes chérifiennes, la garde de la capitale et de sa banlieue immédiate. De Mekinez relève encore, aussi longtemps qu'il sera conservé, le poste fortifié de la Nzala des Beni-Ahmer (camp Petitjean).

Au second territoire sont rattachés tous les postes de la ligne d'étapes nouvelle : Rabat, Salé, Mehdiya, Si-Ali-el-Barraoui, Tiflet et Souk-el-Arba, dont l'organisation, qui sera activée le plus possible, intéresse vivement aussi la soumission, demeurée encore incomplète en raison de la saison et des circonstances, des territoires des Zemmour et des Zaër. Le repliement des anciens postes fortifiés de Sidi-Gueddar et de Lalla-Ito s'ensuivra promptement, le premier devant sans doute être remplacé bientôt par un poste rapproché davantage de l'oued Sebou, qui, en contenant mieux les Beni-Ahsen, servira mieux aussi les intérêts européens et ceux du Makhzen, en assurant les communications de Fez avec Tanger.

(*A suivre.*) Général de Torcy

LES TURCS AU BORKOU

La note que nous avons consacrée, le 16 mars dernier, à l'ingérence turque dans notre domaine africain était intitulée : les Turcs au Tibesti. C'est aujourd'hui Borkou au lieu de Tibesti qu'il faut lire. Le ministère des Colonies vient de faire connaître que le drapeau turc a été arboré, *depuis le mois d'avril*, à Aïn Galakka, la plus importante agglomération du Borkou, que nous avons occupée deux fois, en 1907 et en 1908, que nous avons eu le tort d'abandonner, et où les marabouts senoussistes entretiennent maintenant une garnison régulière de quelques centaines d'hommes. On ne sait encore si ce sont ces marabouts qui auraient sollicité du gouverneur de Benghazi cette démonstration, ou si c'est le gouverneur de Ghât qui aurait fait accepter aux marabouts le drapeau ottoman. Il importe peu en présence du fait accompli.

Ce nouvel empiètement turc aura produit l'excellent résultat de mettre enfin en branle notre diplomatie. D'après le communiqué ministériel, des représentations ont été faites par le département des Affaires étrangères au gouvernement ottoman sur la nécessité de respecter le statut provisoire du Tibesti et du Borkou : nos délégués à la commission de délimitation qui doit se réunir à Tripoli l'automne prochain auront pour mission de soutenir les droits que nous tenons à la fois de la convention franco-anglaise de 1899 et de la situation spéciale que nous a créée, vis-à-vis du Tibesti et du Borkou, une contiguité ininterrompue au Sud et à l'Ouest de ces ilôts sahariens; enfin le gouvernement impérial a été prévenu que nos commissaires se refuseraient à considérer les mesures prises récemment par les autorités turques comme constituant des titres en faveur de la Turquie. Ce langage, bien que tardif, est satisfaisant. Toutefois, on pourrait lui reprocher de faire la part un peu grande à la commission de délimitation. Cette dernière, ainsi que nous le disions il y a six mois, ne peut avoir dans ses attributions de décider du sort de vastes régions comme le Tibesti et le Borkou. Son affaire est de régler sur place les détails d'une ligne frontière, et c'est à Paris et à Constantinople, et non ailleurs, que la question de principe doit être tranchée.

Quoi qu'il en soit, saluons l'annonce d'une conversation *politique* entre la France et la Turquie, si longtemps attendue après les multiples conversations *financières* de ces dernières années! Certes, nous apprécions comme il convient le succès qui vient d'être obtenu à propos des chemins de fer ottomans. Mais notre ambition ne saurait pourtant se borner à sillonner de rails l'Albanie et l'Anatolie; elle doit aller jusqu'à la défense efficace de nos intérêts africains, et dans ce but ne pas craindre de faire appel au sens politique des Jeunes-Turcs, qui semble se développer peu à peu. Notre trop longue passivité dans les questions tunisienne et saharienne avait fini par créer à Constantinople un état d'esprit qu'il est grand temps de faire disparaître [1].

Il est à peine besoin d'ajouter que nous ne devons pas nous en tenir à des négociations avec la Turquie, si nous voulons maintenir l'ordre dans notre Sahara oriental. Quand nous aurons fait reconnaître nos droits par les Turcs, il nous restera à les exercer, et le plus tôt sera le mieux. Les nouvelles du Ouadaï sont médiocres, et il ne saurait en être autrement tant que nous n'aurons pas mis à la raison les pillards senoussistes dont le repaire est au Borkou. C'est maintenant qu'on peut apprécier à leur juste valeur les bavardages parlementaires du mois de janvier dernier, les adjurations de ne pas occuper prématurément des territoires à nous reconnus, et où personne ne viendrait prendre notre place, les engagements réclamés au ministre des Colonies de maintenir le *statu quo* pendant au moins dix ou quinze ans... Ce *statu quo* dure depuis six mois seulement, et nous en voyons les beaux résultats. Les Turcs sont au Tibesti et au Borkou, et nous arrivons tout juste à nous maintenir au Ouadaï avec les trois bataillons dont dispose le colonel Largeau.

JACQUES DOROBANTZ

---

[1] A titre d'exemple, voici ce qu'on pouvait lire dans le *Senin* (ancien *Tanine*) du 12 juin dernier :

Communiqué de la Société des Emigrés d'Algérie.

Notre Société de bienfaisance, fondée précédemment sous le titre de « Société des Emigrés d'Algérie et de Tunisie », considérant qu'à la suite des pourparlers engagés entre notre gouvernement constitutionnel et la partie adverse, *le fait que la province de Tunis appartient à l'Empire ottoman a été sanctionné et constaté* et que le terme d'émigré (*mohadjir*) ne s'applique pas, grâce à Dieu, aux Tunisiens qui transportent ici leur domicile, dans la patrie unique, a décidé, avec une satisfaction complète, de rectifier son nom en devenant simplement « Société des Emigrés d'Algérie »; et ce changement a été sanctionné par autorisation officielle du 26 mai 1327.

L'ALLIANCE ANGLO-JAPONAISE

ET LE TRAITÉ D'ARBITRAGE AMÉRICAIN

Nous sommes heureux de donner, sur les deux importants traités que vient de mener à bien la diplomatie britannique, l'opinion d'un écrivain anglais particulièrement compétent en matière de politique coloniale.

N. D. L. R.

Le renouvellement du traité d'alliance anglo-japonais pour une nouvelle période de dix années, bien avant l'époque fixée à l'origine pour ce renouvellement, a été une surprise pour beaucoup; mais nulle part cette surprise n'a été plus vive qu'en Angleterre, où l'opinion publique était absorbée, à l'exclusion de toute autre préoccupation, par les difficultés intérieures et le conflit parlementaire. Et cependant, on se rendait compte depuis longtemps déjà dans le Royaume-Uni qu'une revision des termes du traité de 1905 était devenue nécessaire, en raison des changements politiques, conséquences de la progression des événements depuis la guerre russo-japonaise, et surtout aussi à cause du désir général qui s'était manifesté en Angleterre et en Amérique pour un traité d'arbitrage entre les deux pays. Or, il était évident qu'aucun traité d'arbitrage ne pouvait être conclu tant que le traité anglo-japonais n'aurait pas été modifié. Les monomanes de l'arbitrage, Anglais et Américains, ont donc en réalité rendu — inconsciemment — un grand service à l'humanité en général et à l'empire britannique en particulier, en déterminant les gouvernements des Etats-Unis et de Grande-Bretagne à conclure un traité d'arbitrage. Cette touchante manie qui avait envahi les deux pays, et y faisait considérer l'arbitrage international comme une panacée pour tous les maux, fut heureusement exploitée par des hommes d'Etat plus avisés que les chefs apparents de ce mouvement philanthropique. D'un commun accord, en Angleterre, le premier ministre et le leader de l'opposition se sont servis du traité d'arbitrage anglo-américain comme d'un moyen pour atteindre un but plus important : le renouvellement de l'alliance japonaise sur une base moins dangereuse.

Les critiques n'avaient pas manqué, dès le premier jour, pour montrer le point faible du traité de 1905, à savoir qu'au cas d'une guerre entre le Japon et les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ne pourrait jamais prendre les armes en faveur de son allié japonais. Et il n'était pas douteux que cette objection ne fût fortement justifiée. Jamais, en effet, si ce n'est sous la pression d'une absolue nécessité, ou en raison de l'obligation de faire honneur quoi qu'il pût arriver à la foi jurée, le gouvernement britannique ne se serait lancé dans une aventure aussi grave qu'une guerre américaine. Pourtant, pareille éventualité aurait pu certainement se produire aux termes de l'ancienne alliance, bien qu'il y ait toujours eu de considérables divergences d'opinion en ce qui concernait la valeur précise de ce traité et l'exacte interprétation qui pouvait être faite de ses deux premières clauses. La première clause, en effet, admettait que les deux puissances intéressées pouvaient prendre l'offensive pour une déclaration de guerre, car il stipulait — il stipule encore — que « partout où dans l'opinion, soit de la « Grande-Bretagne, soit du Japon, quelques-uns des droits et « intérêts mentionnés dans le préambule seront menacés, les « deux gouvernements communiqueront l'un avec l'autre, « pleinement et franchement, et considéreront en commun les « mesures à prendre pour sauvegarder ces droits et ces intérêts menacés » ; tandis que la seconde clause semblait lier les deux parties contractantes à une alliance purement défensive, « la Grande-Bretagne ne devant venir en aide au Japon et « ne faire la guerre en commun avec lui qu'au cas d'une « attaque non provoquée ou d'une action agressive de la part « d'une autre puissance ou de plusieurs puissances ». Or, s'il est difficilement concevable que les Etats-Unis prennent jamais l'initiative d'une guerre contre le Japon, la possibilité d'un conflit nippo-américain dans lequel le Japon serait l'agresseur a été prévue depuis longtemps.

Avant de procéder à un examen détaillé de l'effet de la revision du traité anglo-japonais, il convient donc de considérer de quelle façon les intérêts du Japon et des Etats-Unis se heurtent dans le Pacifique. On ne peut se rendre compte exactement du grand service rendu par la revision du traité et par l'addition à ce document de la clause essentielle qui rend la guerre entre ces deux pays presque impossible durant les dix prochaines années, si l'on n'a d'abord bien compris les causes qui devaient rapidement déterminer un pareil conflit. Il est évident que la nouvelle clause qui stipule (article 4) que, « si l'une des deux hautes parties contractantes con-

« cluait un traité d'arbitrage général avec une troisième puis-
« sance, il est entendu que rien, dans le présent accord, n'obli-
« gerait la puissance ayant conclu ce traité à entrer en guerre
« contre la puissance avec laquelle elle aurait un traité
« d'arbitrage de cette nature », modifie profondément la situation internationale dans le Pacifique, et du fait même qu'elle refuse au Japon l'appui de la Grande-Bretagne dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis, écarte pratiquement toute possibilité d'une telle guerre pendant la prochaine décade. Le Japon serait fort peu désireux — sinon tout à fait incapable sans un soutien financier très actif — de provoquer un conflit dans lequel il se trouverait seul et sans soutien.

Si l'on analyse attentivement la situation respective des puissances qui réclament une part prédominante d'influence et de commerce en Extrême-Orient, on voit qu'en tout état de cause trois nations seulement doivent être considérées : la Grande-Bretagne, le Japon et les Etats-Unis. La situation des autres puissances ayant des intérêts dans le Pacifique — la France notamment — est bien assise, et n'est en aucune façon affectée par le développement des récents événements. La situation de la Grande-Bretagne, au contraire, est extrêmement complexe et difficile, par suite de la nécesssité où se trouve cette puissance de tenir compte des aspirations sans cesse grandissantes de ses deux Dominions du Pacifique, le Canada et l'Australie, dont les intérêts ne sont pas nécessairement identiques à ceux de la mère-patrie. Pour des raisons que nous examinerons plus tard, le traité anglo-japonais avait été jusqu'ici envisagé avec défaveur par la grande majorité de la population de ces deux Dominions. D'autre part, les intérêts du Japon et des Etats-Unis sont parfaitement définis et s'opposent en un antagonisme d'apparence irréconciliable. Ces deux nations, emportées par leur rapide expansion, s'avancent l'une au-devant de l'autre, sur des chemins qui se croisent et se recroisent, et chaque croisement de route peut être une raison de conflit.

L'Amérique est l'obstacle auquel se heurte le Japon pour la domination du Pacifique. Partout on peut trouver des preuves évidentes de ce conflit d'intérêts qui met aux prises les deux pays. Leur antagonisme a commencé lorsque les Etats-Unis prirent possession des îles Hawaï en 1885. Depuis cette époque le Japon n'a cessé de développer son influence dans ces îles, et à l'heure actuelle une proportion considérable de leur population est japonaise. Lors de l'annexion des îles Hawaï aux Etats-Unis, le Japon fut seul à protester : le gouvernement de Tokyo

notifia au gouvernement de Washington qu'il ne pouvait reconnaître la prise de possession de l'archipel par les Américains. Cette protestation n'a rien perdu de sa force, et étant donné l'inébranlable ténacité du caractère national japonais, il serait ridicule de prétendre ignorer le sentiment nippon sur cette question. La valeur stratégique des Hawaï est universellement reconnue; mais on ne sait pas d'ordinaire, en Europe, avec quelle persistance calme et entêtée le Japon s'emploie à consolider sa situation dans cette domination américaine. Grâce aux encouragements officiels, l'émigration japonaise aux Hawaï s'est à ce point développée, que pour une population d'environ 191.000 habitants on compte actuellement 80.000 artisans japonais, dont 42.000 sont des vétérans de la guerre russo-japonaise. Il serait de même puéril de ne pas reconnaître le fait que le Japon a été amèrement ulcéré de la conquête des Philippines par les Etats-Unis. Depuis, le Japon n'a cessé d'intriguer aux Philippines pour convaincre la population qu'elle ne se trouve pas mieux de la domination américaine que de la domination espagnole, et que sous la loi japonaise elle jouirait d'une liberté beaucoup plus grande et pourrait plus facilement réaliser ses aspirations nationales. C'est toujours l'histoire éternellement vraie de : *Codling's the friend, not Short* [1]. Mais les Philippins ont plus d'affinité de pensée et de sentiment avec les Japonais qu'avec aucune race européenne. Là donc aussi le Japon, on ne saurait le nier, consolide lentement mais sûrement sa situation, et la possession de Manille est regardée par les hommes d'Etat nippons comme la condition essentielle de tout progrès futur dans le Pacifique. Enfin deux autres causes de conflit peuvent être encore mentionnées brièvement. Les relations commerciales du Japon et des Etats-Unis en Corée et en Mandchourie ne sont pas d'une nature particulièrement cordiale. L'Amérique a, dans ces régions, de grands intérêts — mines, commerce, et chemins de fer — et le Japon s'est engagé par traité à y maintenir la « porte ouverte ». Mais la « porte ouverte » des traités et la « porte ouverte » dans la pratique sont deux choses très différentes. Les commerçants américains affirment que, grâce à l'exercice de réglementations vexatoires et d'habiles combinaisons de fret et de manutention, les marchandises étrangères sont placées dans un état d'infériorité absolue et que la porte est seulement ouverte assez grande pour permettre aux Japonais d'entrer. L'antagonisme économique du Japon et de l'Amé-

[1] Deux personnages de Charles Dickens.

rique dans cette partie de l'Asie est aussi marqué que l'antagonisme de race dans les États occidentaux de l'Union, où les Japonais sont profondément blessés du traitement que leur infligent les citoyens de la Californie et de la côte américaine du Pacifique. Quant à la question du canal de Panama, nous en parlerons plus loin.

Or, la Grande-Bretagne, par une véritable inspiration et presque sans que le monde politique lui en sache gré, vient de rendre pratiquement impossible tout conflit entre le Japon et les États-Unis qui serait provoqué par une de ces causes, et cela grâce à l'insertion dans le nouveau traité de la clause suivante : (Art. 4.) « Si l'une des deux hautes parties contractantes « concluait un traité d'arbitrage général avec une troisième « puissance, il est entendu que rien dans le présent accord « n'obligerait la puissance ayant conclu ce traité à entrer en « guerre contre la puissance avec laquelle elle aurait un traité « d'arbitrage de cette nature. » Cette clause, qui est la véritable raison de la revision du traité anglo-japonais de 1905, s'imposait si l'on voulait que le traité ne devînt pas lettre morte par suite de la convention d'arbitrage récemment négociée entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il est évident qu'aucun traité d'arbitrage ne saurait avoir de valeur si l'une des parties contractantes était obligée d'entreprendre une guerre pour obéir à ses engagements vis-à-vis d'une troisième puissance. Il était donc indispensable de modifier pareille obligation. Le fait que, dans ces circonstances, sir Edward Grey a réussi non seulement à réaliser la revision du traité anglo-japonais, mais aussi à obtenir son extension pour une période de six années au delà du terme primitivement fixé, peut être considéré comme un triomphe pour la diplomatie britannique. Que si, en effet, l'avantage de la Grande-Bretagne est évident en cette affaire, il est plus malaisé de voir quel bénéfice le Japon a retiré du nouveau traité. Le Japon, il est vrai, s'est assuré de nouveau l'intervention anglaise en cas de complications dans l'Extrême-Orient; mais en même temps, il s'est lié les mains en ce qui regarde toute expansion ultérieure dans les régions du Pacifique qui sont actuellement dans la sphère d'influence de l'Amérique. Il s'est assuré, dans une certaine mesure, l'appui des ressources financières de la Grande-Bretagne, mais il s'est aliéné du même coup les sympathies de l'Allemagne. On n'a qu'à lire entre les lignes les critiques de la presse germanique pour comprendre combien l'action combinée de l'Angleterre et du Japon a été amèrement ressentie dans les cercles allemands. La *Tageszeitung*, par exemple,

déclare que « l'impression dominante produite par les deux « traités est qu'ils constituent une victoire diplomatique et un « succès politique d'une importance considérable pour l'Amé- « rique, en passe de devenir un second centre du tout-puissant « système politique anglais ». La *Vossische Zeitung*, d'autre part, dit que « l'amitié demeure, mais que l'obligation de donner son appui disparaît » — ce qui est une façon polie d'établir que le traité ne signifie plus rien —; tandis que le *Berliner Tageblatt* suggère que « peut-être le Japon n'a obéi « qu'à son désir de se garder ouvert le marché financier « anglais ». Il est certain que le Japon était obligé d'accepter l'inévitable et de tirer le meilleur parti de la situation, parce que *le temps n'est pas encore arrivé pour lui de faire d'autres arrangements*. Mais il faut rendre pleine justice à la perspicacité des hommes d'Etat nippons qui ont su reconnaître, en dépit de certains désavantages que la revision du traité pouvait avoir pour le Japon, qu'un changement d'orientation de la politique japonaise, conséquence d'une alliance avec l'Allemagne, aurait inévitablement provoqué une grande crise et sans doute aussi la guerre, et que l'heure n'a pas encore sonné d'une alliance avec la Russie. Dans ces conditions, la seule alternative possible pour le Japon était d'ajourner la réalisation de ses chers projets dans le Pacifique et de faire une concession aux désirs britanniques.

Il est clair, en tout cas, que l'Angleterre a gagné beaucoup dans cette affaire. Non seulement ses liens d'amitié avec les Etats-Unis se sont considérablement fortifiés, mais encore le gouvernement américain envisage très favorablement maintenant le traité anglo-japonais, parce qu'il y voit l'indication formelle de la sincérité du Japon à vouloir nouer pour l'avenir d'amicales relations avec les Etats-Unis. Cette disposition de l'opinion américaine est tout au profit de la Grande-Bretagne. De plus, la probabilité menaçante d'une guerre dans le Pacifique est devenue une des plus lointaines possibilités, tout au moins pour les dix années à venir, et par là l'Angleterre a renforcé son influence dans ses Dominions d'outre-mer, en écartant le danger le plus imminent qui semblait peser sur leur existence, celui d'une invasion japonaise à l'expiration du traité, en 1914. Comme nous l'avons déjà exposé, le Japon a effectivement aujourd'hui les mains liées par l'entente anglo-américaine. Et à ce point de vue, il peut être utile de considérer le traité d'arbitrage *per se*. Les négociateurs du traité n'ont sans doute pas grande confiance dans la valeur même des conventions d'arbitrage. Mais, dans ce cas particulier, on

peut admettre que seule la conclusion d'un traité d'arbitrage rendait possible la revision du traité anglo-japonais. Aux termes du préambule de la nouvelle convention : « Le gouvernement « de la Grande-Bretagne et le gouvernement du Japon, ayant « en vue les changements importants qui se sont produits dans « la situation depuis la conclusion de l'accord anglo-japonais « du 12 août 1905, et estimant qu'une revision de cet accord « répondant à ces changements contribuerait à la stabilité et à « la tranquillité générales, se sont mis d'accord sur les clauses « suivantes, destinées à remplacer l'accord ci-dessus men « tionné, ces clauses ayant le même but que ledit accord, à « savoir : *a*) la consolidation et le maintien de la paix géné- « rale dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde; *b*) la « préservation des intérêts communs de toutes les puissances « en Chine, en assurant l'indépendance et l'intégrité de l'em- « pire chinois et le principe de facilités égales pour le com- « merce et l'industrie de toutes les nations en Chine; *c*) le « maintien des droits territoriaux des hautes parties contrac- « tantes dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde, et la « défense de leurs intérêts spéciaux dans lesdites régions. » Pour autant que le traité d'arbitrage américain rendait possible la revision de l'entente anglo-japonaise, il a rempli son but, et l'on peut, par surplus, le considérer comme étant en soi l'expression parfaitement inoffensive et pleinement satisfaisante de sentiments de tolérance et d'estime réciproques. Ce sur quoi il convient d'insister par dessus tout, c'est que le traité d'arbitrage anglo-américain ne rend certes pas plus impossible qu'avant l'éventualité d'une guerre entre la Grande-Bretagne et l'Amérique, et cela en dépit des prophéties de M. Andrew Carnegie et de ses amis; mais qu'il écarte indéfiniment la possibilité d'une guerre entre le Japon et les Etats-Unis.

Pour ce qui est de l'arbitrage en lui-même, il serait absurde de penser que de pareils traités puissent ou doivent prévenir un conflit armé. Ils contribuent à écarter certaines causes de conflit, cela est évident; mais on ne peut guère supposer que l'Amérique ou toute autre puissance consentirait à recourir à l'arbitrage pour des questions d'importance vitale; que l'Amérique, par exemple, admettrait l'arbitrage contre la doctrine de Monroë. Croit-on que l'Amérique permettrait jamais que les Anglais achètent à l'Equateur les îles Galapagos dont la possession leur serait pourtant d'une si grande utilité, attendu qu'ils n'ont pas de ports tout le long de la côte du Pacifique depuis la Colombie britannique au Nord jusqu'aux îles Falkland au Sud de l'Atlantique? L'arbitrage en pareille matière sera im-

possible tant que la doctrine de Monroë régnera sur le continent américain. Peut-on supposer que les États-Unis accepteraient l'arbitrage pour le règlement des fortifications du canal de Panama ? Cependant le canal de Panama sera, pour le commerce du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Chine et du Japon, un facteur aussi important que l'est actuellement le canal de Suez pour le commerce qui transite entre l'Orient et l'Occident. Le traité d'arbitrage anglo-américain, malgré sa prétention d'être un traité d'arbitrage général, n'a servi en somme qu'à donner du jeu à l'alliance anglo-japonaise, de telle sorte que la Grande-Bretagne pût procéder à la revision nécessaire avant qu'il ne fût trop tard.

Le fait que la revision de l'alliance anglo-japonaise a été accueillie avec enthousiasme par le Canada et l'Australie, qui n'avaient pour le premier traité que des sentiments d'hostilité mal déguisée, pour ne pas dire plus, est l'une des caractéristiques les plus satisfaisantes de la nouvelle situation. Comme l'a déclaré M. Hughes, l'attorney général du Commonwealth australien, faisant fonction de premier ministre en l'absence de M. Fisher : « Les Australiens peuvent se féliciter du renou-« vellement de l'alliance anglo-japonaise, qui donne à l'Aus-« tralie dix années au lieu de quatre pour préparer sa défense « *contre tout danger imminent.* » Il est quelque peu malaisé, pour une nation continentale, de bien comprendre la position dangereuse où se trouvait la Grande-Bretagne, en raison de la défaveur que l'ancien traité avait rencontrée dans ses Dominions d'outre-mer. La perspective d'un conflit dans lequel l'Angleterre et le Japon, alliés, auraient pu marcher côte à côte contre les États-Unis, était particulièrement odieuse au sentiment public dans ces colonies, qui pensaient qu'une telle éventualité, toujours menaçante par suite des intérêts opposés de l'Amérique et du Japon, mettrait à une dure épreuve la loyauté des Dominions envers la mère patrie, comme elle serait d'autre part une épreuve intolérable pour la loyauté de la Grande-Bretagne envers ses engagements contractuels. Ce fut donc avec un grand soulagement que l'on reconnut dans les Dominions que ce danger était écarté. M. Deakin, ancien premier ministre d'Australie, déclara que « le traité paraît apporter à l'Empire la meilleure et la plus substantielle garantie de paix », tandis que le *Sydney Daily Telegraph* se réjouissait de ce que « le « traité a cessé d'être une alliance compromettante et gênante, « tout en gardant sa pleine efficacité au point de vue du main-« tien de la paix ». Le *Sydney Morning Herald* écrivait de son côté que « les Australiens sont forcés de tenir compte de

« la base réelle de leur *politique blanche*, laquelle procède « non d'un sentiment de supériorité de race, mais de la recon- « naissance de différences ethniques irréconciliables ». Il est clair, en effet, que les hommes d'Etat responsables de la direction des affaires publiques en Australie ont la conviction absolue que les immenses régions encore incultes de leur pays sont un appas trop tentant pour toute puissance asiatique assez forte pour leur imposer l'admission de ses sujets sur le pied d'égalité avec les races blanches. Et d'autre part, l'Australie ne redoute pas moins que l'immigration blanche ne vienne peupler les vastes espaces libres de son continent. Le renouvellement du traité a fourni au Commonwealth l'opportunité de se préparer contre tout nouveau groupement de puissances européennes et asiatiques, et va lui permettre de perfectionner sa défensive à la fois navale et militaire. L'alliance du Japon et de la Grande-Bretagne permet à l'Angleterre de concentrer ses forces dans les eaux européennes et d'abandonner la protection de ses intérêts extrême-orientaux à une escadre coloniale qui, dans d'autres circonstances, aurait été absolument inefficace. C'est maintenant le devoir de l'Australie et du Canada d'augmenter la force de cette escadre. Enfin, le renouvellement du traité contribuera puissamment à développer les bonnes relations réciproques entre les divers Etats qui constituent l'empire britannique. L'empire tout entier a accepté délibérément le traité et l'a approuvé. Pour la première fois dans l'histoire diplomatique anglaise, chacune des colonies de self-government a été consultée au cours des négociations et a donné son appréciation sur la revision. M. Harcourt, le secrétaire d'Etat anglais pour les Colonies, a déclaré à la Chambre des Communes — et cette déclaration a été ultérieurement répétée par sir Edward Grey — que « la question du traité avait été dis- « cutée avec les représentants des Dominions et qu'ils avaient « été unanimes à l'approuver ». Comme le sait bien quiconque a étudié l'histoire diplomatique de l'empire britannique, cela inaugure tout un nouveau système de relations entre la Grande-Bretagne et les Dominions. C'est la démonstration d'une unité de but dans la politique de l'empire britannique, unité de but que certains écrivains continentaux ont toujours affecté de regarder comme non existante.

Il reste à noter deux autres points intéressants du traité anglo-japonais. Les articles primitifs 3, 4 et 5 ont disparu du nouveau document. L'article 3 portait que « le Japon possé- « dant des intérêts politiques militaires et économiques pri- « mordiaux en Corée, la Grande-Bretagne reconnaît au Japon

« le droit de prendre telles mesures de direction, de contrôle « et de protection en Corée qu'il croira convenables et nécessaires pour sauvegarder et favoriser ces intérêts, *pourvu « toujours que ces mesures ne soient pas contraires au principe des facilités égales pour le commerce et l'industrie des « autres puissances.* » Le quatrième article spécifiait que « la Grande-Bretagne ayant un intérêt spécial dans tout ce « qui concerne la sécurité de la frontière de l'Inde, le Japon « reconnaît son droit de prendre à proximité de cette frontière telles mesures qu'elle jugera nécessaires pour sauvegarder ses possessions de l'Inde ». Enfin, le cinquième article se rapportait uniquement à la guerre russo-japonaise, alors en cours. La suppression de l'article 3 est due sans doute à la difficulté de définir « le principe des facilités égales » et à l'impossibilité d'assurer la protection d'intérêts commerciaux par des traités politiques. L'article 4 est devenu caduc, pour la raison que l'Angleterre s'est pratiquement retirée du Tibet et aussi par suite de l'amélioration des relations anglo-russes, amélioration qui a abouti à l'accord persan : la frontière nord-ouest de l'Inde n'a plus rien à redouter d'une agression russe.

PERCY EVANS LEWIN.

Royal Colonial Institute.

LES

RAMIFICATIONS DE LA CRISE MAROCAINE

L'été de 1911 n'aura pas été une morte-saison pour la diplomatie. Rarement la politique extérieure aura présenté une pareille complexité, mais rarement aussi dans la presse on aura plus abondamment discuté *à côté de la question*. On s'hypnotise devant le mur impénétrable qui protège MM. Cambon et de Kiderlen, et on néglige le travail souterrain qui s'opère autre part. De temps en temps un télégramme significatif jette une lueur, ou quelques lignes révélatrices, échappant aux journaux allemands, permettent de soulever un coin du voile. Mais le voile retombe, le silence se fait, et l'Agence Havas nous apprend gravement que MM. Cambon et de Kiderlen continuent à « chercher un terrain d'entente ». A l'heure où nous écrivons ces lignes, il paraît même que ce terrain, loin de se préciser, s'estompe dans la brume : les deux interlocuteurs sont allés reprendre haleine, l'un à Marienbad, l'autre à Paris.

Quel que soit l'intérêt de cet interminable colloque berlinois, il faut bien reconnaître aujourd'hui qu'il est à peu près impossible qu'il en sorte une solution satisfaisante de la crise, par la bonne raison que la France et l'Allemagne semblent parfaitement décidées à ne s'accorder réciproquement que des avantages tout à fait secondaires. L'Allemagne n'entend pas nous offrir autre chose qu'une modification plus ou moins précise à la clause *politique* de l'accord de 1909, et insiste sur le maintien et peut-être l'aggravation des entraves économiques que nous subissons au Maroc depuis l'Acte d'Algésiras. A quoi nous ne pouvons évidemment répondre qu'en proposant dans la région Congo-Cameroun des rectifications de frontière de médiocre importance. Or, ceci ne saurait faire l'affaire de M. de Kiderlen, car si c'est à ce piètre résultat que devait aboutir sa tumultueuse activité, on pourrait dire que jamais aussi grosse montagne n'aurait accouché d'aussi petite souris. Et non seulement les pangermanistes, mais beaucoup d'Allemands de sens plus

rassis auraient beau jeu pour crier ; ils ne s'en font déjà pas faute.

Sortir de cette impasse par une conférence ? Ce serait une solution de fortune dont personne jusqu'à présent ne veut en Allemagne. Ou par la guerre ? Il n'y faut guère songer pour cette année, malgré les tentations mauvaises que pourraient donner les désordres d'Angleterre. Certes nous ne sommes pas de ceux qui croient une guerre improbable dans les années qui vont venir ; mais nous croyons, quoiqu'il ne faille jurer de rien, qu'elle n'éclatera que lorsque l'Allemagne, ayant à sa tête d'autres hommes que ceux d aujourd'hui, s'y sera décidée à l'avance (ce qui n'est pas le cas actuel), de façon à pouvoir la déclarer par surprise.

On se trouve donc amené à penser que l'idée de derrière la tête de M. de Kiderlen est bien cet accord colonial général en Afrique, que préconisaient, il y a déjà plus d'un mois, des organes importants d'outre-Rhin, tels que le *Courrier de la Bourse*. Mais une affaire de cette envergure ne peut se conclure en six semaines. Elle suppose de laborieuses négociations, non seulement avec la France, mais avec l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre. Elle nécessite beaucoup de temps, sans compter qu'il faut avoir la patience d'attendre certains incidents, nécessaires pour provoquer certaines demandes. On conçoit donc que l'Allemagne ait intérêt à faire traîner le plus possible les conversations de Berlin, à se montrer conciliante un jour, exigeante le lendemain, et à laisser les gens légers taxer cette conduite d'incohérence. On remarquera que, toutes les fois qu'un journal français ou allemand, épris de logique, déclare qu'il faut rompre les pourparlers puisque depuis six semaines MM. Cambon et de Kiderlen n'ont même pas pu trouver de base d'entente, un entrefilet d'allure officieuse paraît dans la presse allemande pour dire que personne ne songe à rompre, que ces lenteurs étaient faciles à prévoir, et que rien ne sera terminé avant l'automne. C'est qu'en effet M. de Kiderlen s'est engagé là dans une partie terriblement compliquée, dont le succès dépend de bien des facteurs et nécessite même un concours de circonstances des plus aléatoires. Suivant l'issue, cette partie lui vaudra le Capitole ou la Roche Tarpéienne.

* * *

Dans l'obscurité qui règne encore, certains indices permettent de se faire une idée approchée des résultats déjà obtenus par la diplomatie allemande, et du travail qui lui reste à accomplir.

A vrai dire, il n'y a guère qu'avec l'Espagne que les négociations semblent avoir abouti, et depuis assez longtemps. Il y a de bonnes raisons pour croire que nos voisins pyrénéens avaient déjà partie liée avec l'Allemagne, au moment où bon nombre de nos hommes politiques et de nos journalistes proclamaient la nécessité de marcher la main dans la main de l'Espagne, dépeignaient la désolation que serait une brouille avec ce pays, palliaient les offenses d'El-Ksar, et se réjouissaient de la conclusion du *modus vivendi* du 26 juillet[1]. Les preuves de cette entente hispano-allemande se font chaque jour plus nombreuses. Tantôt on apprend, malgré les démentis embarrassés de Madrid, que les Allemands ont installé la télégraphie sans fil aux Canaries, et pour préciser, dans une de ces petites îles Sauvages qui sont l'objet d'une contestation entre l'Espagne et le Portugal. Tantôt c'est le consul espagnol de Mogador qui s'embarque pour Agadir, afin de faciliter à ses compatriotes l'acquisition de quelques-uns de ces fameux terrains du Sous, et qui reçoit à bord du *Berlin* une réception enthousiaste. La façon arrogante dont les Espagnols interprètent le *modus vivendi* du mois de juillet, leur prétention nouvelle d'englober dans *leur* Gharb toute une région au Sud-Est d'El-Ksar, devraient d'ailleurs lever tous nos doutes. Le seul point qui reste obscur est en réalité de savoir de quel prix l'Espagne a payé cette amitié allemande, qui ne saurait avoir été gratuite. Il n'est pas impossible que l'enclave de San-Juan, entre la frontière méridionale du Cameroun et l'estuaire du Gabon, et peut-être aussi l'île de Fernando-Po, si voisine des côtes du Cameroun, aient été la rançon du Rif et du Gharb[2]. En tout cas, dans la grande pièce machinée par M. de Kiderlen ce n'est pas l'acte espagnol qui est en retard.

Du côté du Portugal, les choses sont moins avancées, parce qu'ici il s'agit de prendre sans rien offrir, et que derrière le Portugal il y a l'Angleterre. Mais l'Allemagne continue à marquer un prodigieux intérêt aux affaires portugaises. Nous ne citerons que pour mémoire les expéditions d'armes à l'adresse des royalistes, parce que les tentatives de ce genre peuvent toujours être portées au passif de négociants trop aventureux. Mais il convient de rapprocher certains faits et certaines dates

---

[1] Ce *modus vivendi*, institué pour prévenir de nouveaux incidents, a le très grand tort d'avoir laissé sans sanction les incidents passés. L'opinion en France en a été fâcheusement impressionnée, et notre prestige au Maroc en a reçu une grave atteinte.

[2] C'est du moins ce que prétend le correspondant du *Temps* à Madrid, à la date du 17 août.

pour voir un peu clair de ce côté. Le 3 août, le *Times* donne une note franchement optimiste sur l'issue de la crise. Il envisage la possibilité d'un arrangement entre la France et l'Allemagne, qui pourrait intervenir sur la base de concessions territoriales au Congo, sans toutefois céder beaucoup de territoire côtier, et sans couper les communications françaises avec le Tchad. Le 4 août, le correspondant londonien du *Temps* télégraphie :

La partie la plus importante de l'accord serait en réalité un arrangement relatif à l'extension possible du domaine colonial allemand aux dépens des Portugais, et peut-être des Belges. Il y a un revirement complet ici au sujet de la constitution d'un empire allemand dans l'Afrique du Sud. On considère que cette solution ne serait pas bien dangereuse pour les possessions anglaises, et donnerait à l'Allemagne le débouché qu'elle réclame.

On sait l'émotion soulevée par ce télégramme, et la surprise de ceux qui n'avaient pas aperçu cette phase de la question marocaine. *L'Indépendance belge* s'est indignée au nom de la morale. Il semble d'ailleurs que l'Allemagne n'ait pas songé sérieusement à mettre les Belges à contribution. L'accord germano-belge du 11 août 1910, concernant la frontière du Congo et de l'Est africain allemand, a été ratifié tout dernièrement à Bruxelles.

Mais à Lisbonne aussi on commence à s'inquiéter. Le 7 août, à la séance de la Constituante, le député de Abreu appelle l'attention sur le nombre des missions religieuses allemandes qui se sont établies récemment dans le Sud de l'Angola, et y ont arboré le drapeau allemand. Le ministre des Affaires étrangères déclare que le fait est exact, mais donne à la Chambre l'assurance qu'il n'y a pas de danger de conflit. Le ministre de la Justice reproche à M. de Abreu de faire inconsidérément allusion à des faits qu'il ne connaît que comme membre de la Commission d'enquête des Affaires étrangères et explique que le territoire où se sont établies les missions allemandes est provisoirement internationalisé, car il n'y a pas encore eu de délimitation de la frontière germano-portugaise en Afrique.

Le 9 août, c'est avec le *Berliner Tageblatt* que correspond M. Bernardino Machado. En réponse à une dépêche de ce journal, le ministre portugais télégraphie à sa rédaction que l'Allemagne et le Portugal s'occupent de préciser les frontières de leurs possessions dans l'Ouest africain, et pour faciliter cette tâche, déclareront neutre une bande de territoire dont la possession est encore contestée.

Le lendemain, 10 août, le même *Berliner Tageblatt* annonce qu'une insurrection aurait éclaté sur certains points de l'Angola...

Des pourparlers ont-ils déjà eu lieu entre l'Angleterre et l'Allemagne au sujet du Portugal? Il n'y a pas de certitude à cet égard, mais les notes du *Times* et du *Temps*, des 3 et 4 août, donnent à penser qu'il y a eu un pas de fait dans cette direction. Il est évident, d'ailleurs, que l'Angleterre ne se prêtera au désir de l'Allemagne que si elle y trouve son avantage, en Afrique ou ailleurs, en Turquie par exemple. C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut noter les négociations qui viennent de se rouvrir simultanément à Londres et à Constantinople au sujet de la ligne Bagdad-golfe Persique. L'Allemagne s'est désistée des droits qu'elle possédait sur ce dernier tronçon de la grande artère trans-anatolienne, mais à la condition qu'aucune puissance autre que la Turquie n'aurait une part supérieure à la sienne dans la compagnie ottomane chargée de l'exploitation. La part réservée à la Turquie semblant devoir être de 40 %, il resterait 20 % pour chacune des trois autres puissances intéressées, c'est-à-dire l'Allemagne, la France et l'Angleterre, ce qui permettrait aux deux éléments turc et allemand supposés coalisés de contrôler la ligne. C'est une éventualité que l'Angleterre s'est toujours refusée à admettre. Or des bruits d'entente entre l'Angleterre et la Turquie, entente qui ne serait pas possible sans un nouveau désistement de l'Allemagne, circulent depuis quelques jours : Koweït, point terminus désiré par l'Angleterre, aurait des chances d'être définitivement choisi, et la construction de son port serait confiée à des ingénieurs et à des capitalistes anglais. Ceci doit être rapproché des correspondances adressées aux journaux anglais, et notamment au *Daily Telegraph*, signalant une nouvelle orientation de la politique extérieure des Jeunes-Turcs, qu'accentuerait un changement ministériel [1].

***

Des ramifications aussi compliquées ne permettent guère de croire à une solution rapide de la crise marocaine, mais elles

---

[1] Il faut être très prudent quand on pronostique l'évolution d'une politique aussi ondoyante que celle des Jeunes-Turcs. Cependant, on ne peut qu'être favorablement impressionné par la solution qui vient d'être donnée à la question des chemins de fer de la Turquie d'Europe et de l'Anatolie septentrionale. Une convention a été récemment signée par Nouloussi bey, le nouveau ministre des Travaux publics, et M. Delaunay, représentant de la régie générale des chemins de fer. Une décision ferme a

rendent intelligible ce qu'on appelle les tergiversations de M. de Kiderlen. Nous avons donc à nous armer de patience, sans nous départir du calme et de la fermeté que nous avons montrés jusqu'à présent, et qui deviendront encore plus nécessaires, si l'Allemagne nous ménage pendant l'interruption des pourparlers une autre incartade dans le genre de celle d'Agadir : éventualité qui n'a rien d'invraisemblable! Et pour que les rôles soient convenablement répartis, souhaitons que notre presse reste calme, et que notre gouvernement reste ferme [1]. Si ce dernier a peut-être eu le tort d'entamer trop tôt la conversation de Berlin, il ne semble pas qu'il y ait depuis lors aucune défaillance à lui reprocher. D'autre part, ce doit nous être un réconfort de savoir nos intérêts défendus à Berlin par une personnalité aussi éminente que M. Jules Cambon, *the right man in the right place.*

Commandant DE THOMASSON.

---

enfin été prise pour la ligne Danube-Adriatique. Le tracé adopté ne diffère de celui que nous avions indiqué dans notre étude du 1er mars qu'après le confluent du Drin noir et du Drin blanc : il se dirige vers le Sud jusqu'à Dibra en remontant la vallée du Drin noir pour suivre ensuite celle du Mati et aboutir à l'Adriatique vers Saint-Jean de Medua. Le raccordement avec les lignes serbes par Merdare est désormais assuré. Le crochet vers le Sud a pour but de relier la ligne, par la transversale Dibra-Ochrida, à une autre partant de Monastir et allant par Ochrida sur Janina pour atteindre également l'Adriatique en face de Corfou. Enfin une troisième voie ferrée ira de Monastir à la frontière bulgare par Perlépé, Gradsko et Ichtib. Les lignes d'Anatolie, dont les études devront être aussi faites par la régie générale, sont celles de Samsoun-Sivas et de Karpouth-Erzeroun-Trébizonde. Le gouvernement allemand réserve, d'autre part, à l'industrie allemande la jonction de Karaféria à la frontière grecque, et en Anatolie la ligne Angora-Césarée-Sivas.

[1] Si la situation n'était pas éclaircie vers la mi-septembre, le maintien sous les drapeaux de la classe libérable s'imposerait.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

Les négociations franco-allemandes.

Le 4 août, l'agence Havas publiait le communiqué officiel suivant de Berlin, qui produisit partout une vive sensation :

Berlin, le 4 août.

On constate officieusement que, dans les entretiens de MM. Cambon, ambassadeur de France, et de Kiderlen-Waechter, ministre des Affaires étrangères, un rapprochement s'est opéré sur la question de principe.

L'achèvement en détail réclame toutefois un examen approfondi et c'est ce dont s'occupent actuellement les départements de l'empire compétents.

La chancellerie de l'empire en soumettra alors le résultat à l'empereur.

Ce communiqué était d'ailleurs aussitôt précisé par une note officieuse de la *Gazette de Cologne*, dont voici la traduction :

On est en droit de croire que la note officieuse ne constitue pas une déclaration unilatérale de l'Allemagne, mais que la France avait approuvé cette publication avant qu'elle eût lieu. La note en question déclare donc qu'on a réussi à s'acheminer vers une entente, mais rien de plus pour le moment. Si ce rapprochement au sujet des questions de principe a pu s'opérer au cours des négociations secrètes, on estime de plusieurs côtés que ce résultat justifie la procédure secrète employée, qui paraissait intolérable à beaucoup de gens, mais qui a subi là avec succès sa première épreuve.

Cette assurance qu'un rapprochement de principe s'était fait entre les deux gouvernements fut généralement bien accueillie et les journaux allemands s'en déclarèrent particulièrement satisfaits. Seule, à peu près, la *Deutsche Tageszeitung* restait sceptique et écrivait :

Pour raconter aussi peu de choses, on aurait aussi bien fait de se taire. Le communiqué produit en effet l'impression d'un certain embarras. Il montre seulement que les négociations causent de grosses difficultés. En tout cas, à l'heure actuelle, nous devons observer la réserve. On sait que la France et l'Angleterre s'attendent à un recul de notre part, parce que l'Allemagne a toujours accentué son désir de paix. Cependant, le peuple allemand a montré dans son immense majorité qu'il est entièrement avec le gouvernement si celui-ci s'efforce de conserver par tous les moyens,

l'honneur allemand, le prestige allemand, la puissance allemande et l'avenir de l'empire allemand.

Plusieurs jours cependant se passèrent sans que rien vint comprimer l'optimisme officiel qui s'était affirmé de façon si formelle. On apprit seulement que M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter avaient eu un nouvel entretien le 9, puis un autre le 12 et un troisième le 14, à la suite duquel un bref communiqué de l'agence Wolf annonça que les deux diplomates « continuaient à rechercher les bases de la négociation ». Le même soir, l'agence Reuter publiait à son tour la note officieuse suivante :

L'agence Reuter apprend que la dernière conversation entre M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin, et M. de Kiderlen-Waechter, ministre allemand des Affaires étrangères, fut analogue aux conversations antérieures qui eurent lieu entre eux, et qu'elle eut pour but de trouver quelque compromis entre les demandes de l'Allemagne et les concessions que la France peut être disposée à faire.

L'Afrique reste toujours le terrain où la solution est cherchée. On se rend compte que les conversations de la nature de celles qui se poursuivent maintenant entre la France et l'Allemagne doivent être quelque peu longues, car toute nouvelle proposition doit être soumise à l'examen des ministères des Colonies des deux gouvernements.

Ces nouveaux renseignements, si différents du communiqué allemand du 4 août, émurent vivement l'opinion aussi bien en France qu'en Allemagne, et l'émotion s'accentua encore lorsqu'on apprit que les négociations de Berlin étaient suspendues et que MM. Jules Cambon et de Kiderlen-Waechter allaient prendre quelques jours de repos, le premier à Paris, le second aux eaux.

Sur ces entrefaites, le 19 août, le chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, et M. de Kiderlen-Waechter se rendaient à Wilhelmshœhe, à l'effet de mettre l'empereur au courant de la situation. Mais aucune information n'ayant été publiée sur cette entrevue de Guillaume II avec ses ministres, l'indécision resta la même sur l'état des négociations. Le *Berliner Tageblatt* écrivait, à ce sujet, le 20 août :

L'entrevue de Wilhelmshœhe n'a pas été plus fructueuse que celle de Swinemunde et les événements traînent d'une façon d'autant plus insupportable qu'on nous avait laissé espérer une solution rapide. On sait seulement que les pourparlers sont interrompus entre M. Cambon et M. de Kiderlen-Waechter, et cette nouvelle n'est pas consolante. Cette interruption est particulièrement désagréable à l'heure actuelle, et la nervosité qui s'est emparée des deux peuples est fort compréhensible. On ne peut pas dire si la reprise des négociations conduira à une entente, mais il n'y a aucune raison de craindre qu'elles échouent, le gouvernement impérial ayant montré qu'il voulait obtenir des compensations et sauvegarder les intérêts de l'Allemagne, mais ne voulait pas se laisser guider aveuglément par les pangermanistes avides de guerre, ou les fabricants de navires en quête d'affaires. Nous ne doutons pas de la difficulté qu'il y a à trouver un terrain d'entente, car si l'Allemagne veut s'étendre au Congo, la France

doit ménager les intérêts des Compagnies françaises du Gabon et elle ne peut pas isoler ses territoires de la côte qui doivent rester réunis à ceux du lac Tchad. Nous espérons qu'une entente interviendra.

Et dans la même note, le *Lokalanzeiger* constatait que « l'im- « broglio marocain ne met pas seulement à l'épreuve la patience « des diplomates, mais aussi celle du public », et il ajoutait :

Toutefois, quelque lentement qu'avancent les négociations, on ne peut douter de leur succès final et l'entente qui en résultera tiendra sans nul doute compte des nécessités nationales et économiques de l'Allemagne et contribuera au maintien de la paix mondiale.

Depuis, aucun fait nouveau ne s'est produit. Tandis que M. de Kirdelen-Waechter excursionnait en Suisse, M. Jules Cambon, arrivé à Paris le 21 août, avait de nombreuses conférences avec M. Caillaux, président du Conseil, et M. de Selves, conférences auxquelles assistèrent à diverses reprises notre ambassadeur à Londres, M. Paul Cambon, et notre ambassadeur à Rome, M. Barrère. Certains journaux, à ce propos, ont publié de prétendues indiscrétions sur les propositions respectives de la France et de l'Allemagne ; mais l'agence Havas a aussitôt opposé à ces allégations un démenti collectif dont voici le texte :

Diverses informations ont été publiées par certains journaux parisiens sur les négociations franco-allemandes, et notamment sur les projets d'échange de territoires.

Nous sommes autorisés à déclarer que toutes ces informations sont tendancieuses ou inexactes.

En réalité, tout ce que l'on peut dire, à l'heure actuelle, c'est que M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter se retrouveront à Berlin dans les premiers jours de septembre et qu'ils reprendront alors leurs laborieuses négociations.

L'attitude de l'Espagne.

Le 18 août, l'agence Havas a communiqué à la presse l'information suivante relative à l'attitude du gouvernement espagnol dans l'affaire marocaine :

Madrid, le 18 août.

Il résulte de renseignements obtenus de source officieuse que les prévisions de certains journaux relatives aux rapports franco-allemands au sujet du Maroc et leurs hypothèses concernant la prétendue attitude adoptée par le cabinet de Madrid vis-à-vis des événements à venir, ne correspondent ni directement, ni indirectement, à une inspiration officielle.

On déclare, dans les milieux politiques, que le gouvernement suit naturellement avec intérêt la marche des négociations, mais qu'il aurait devancé les événements s'il avait jugé opportun de délibérer sur des éventualités qui, heureusement, n'ont à l'heure actuelle qu'une valeur théorique.

D'autre part, le président du Conseil espagnol a fait, à la même date, aux journalistes de Saint-Sébastien la déclaration suivante, aussi peu précise d'ailleurs que le communiqué Havas :

L'objet de toutes les préoccupatiens mondiales et de celles du gouvernement, ce sont les complications qui ont surgi dans la conversation que soutiennent M. Cambon et M. de Kiderlen-Waechter, car vu l'état actuel des alliances et des pactes internationaux qui lient les grandes puissances, nous ne savons jusqu'où iraient les événements en cas de rupture.

Nos représentants à Berlin et à Paris, qui ont toute notre confiance, de même que nos divers ambassadeurs à l'étranger, nous tiennent journellement au courant. Pour cela, nous avons exigé qu'ils restent à leurs postes respectifs.

Les puissances ne discutent plus l'affaire marocaine. Il s'agit maintenant d'une question de caractère général. Pour le moment, la rupture qu'on prédisait ne s'est pas produite, M. Cambon ayant demandé à consulter son gouvernement et M. de Kiderlen devant aller se reposer quelques jours.

L'Italie et l'Autriche-Hongrie.

A Rome, le *Corriere d'Italia* invite le Conseil des ministres à s'occuper sérieusement des questions de Tripoli et du Maroc, afin d'obtenir que les intérêts de l'Italie ne soient pas sacrifiés. « La « France, ainsi que l'Allemagne, aussi bien par loyauté politique que « par intérêt, ajoute ce journal, ne peuvent pas prétendre exclure « l'Italie des compensations qu'elles discutent dans le partage afri- « cain actuel. »

De son côté, la *Neue Freie Presse* de Vienne apprend de source informée que l'Autriche-Hongrie prendrait seulement position à propos de la question du Maroc si les arrangements franco-allemands ne devaient pas être conformes aux principes de l'Acte d'Algésiras. Le gouvernement austro-hongrois examinerait alors si ses droits contractuels au Maroc ne subissent aucun dommage et sauvegarderait ses intérêts économiques. Une action isolée de l'Autriche-Hongrie n'aurait pourtant pas lieu. D'autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras feraient également connaître leurs revendications.

ENSEIGNEMENTS POLITIQUES

1. — EUROPE.

France. — *Le traité d'arbitrage intégral franco-américain.* — Voici, d'après l'agence Havas, le résumé de la teneur du traité d'arbitrage intégral franco-américain. Le traité porte la date du 3 août 1911 et est revêtu des signatures de l'ambassadeur de la République française à Washington et du secrétaire d'Etat des Etats-Unis aux Affaires étrangères :

Le préambule, après avoir rappelé « l'inviolable et constante paix qui a « heureusement existé entre les deux nations depuis les premiers jours de « l'Indépendance américaine et qui a été rendue plus assurée encore par « leurs étroites relations d'amitié et de commerce », exprime la décision des deux gouvernements de substituer à leur traité d'arbitrage restreint du 10 février 1908 un traité d'arbitrage général.

L'article premier dispose que tous les litiges qui n'ont pu être réglés par la voie diplomatique seront soumis à la Cour permanente d'arbitrage de la Haye ou à un tribunal arbitral organisé par un compromis spécial, dans chaque cas.

La procédure suivie sera celle que fixe la convention pour le règlement des conflits internationaux, conclue à la seconde Conférence de la paix, à la Haye, le 18 octobre 1907 (à l'exception des articles 53 et 54). Toutefois, ces règles de procédure cesseraient d'être applicables si elles étaient incompatibles avec les dispositions du compromis spécial ou si elles avaient été modifiées par lui.

L'article 2 prévoit l'institution d'une commission mixte d'enquête ; les litiges, qui sont définis dans l'article premier du traité, sont renvoyés à cette commission avant d'être soumis à l'arbitrage — les litiges non prévus à l'article premier lui sont également renvoyés.

La commission mixte d'enquête, comme son nom l'indique, comprend des nationaux des deux parties ; chacune d'elles en désigne trois ; toutefois, la commission pourrait être constituée différemment dans chaque cas particulier.

L'organisation et la procédure de la commission seront régies par les dispositions de la Convention de la Haye dans la mesure où elles seront applicables, et sauf stipulation contraire.

L'article 3 détermine le rôle de la commission mixte d'enquête : elle examine les questions qui lui sont soumises et fait un rapport qui a pour but de préciser les points controversés et de donner toutes conclusions utiles.

Les articles 4 et 5 sont relatifs aux pouvoirs et au fonctionnement de la commission.

Ce traité d'arbitrage abroge celui du 10 février 1908.

Il sera ratifié conformément aux lois constitutionnelles dans les deux pays.

— *Le nouvel ambassadeur de Turquie à Paris.* — Le ministre ottoman des Affaires étrangères, Rifaat pacha, vient d'être désigné pour occuper le poste d'ambassadeur à Paris, en remplacement de Naoum pacha, dont nous annoncions la mort dans notre dernière livraison. Rifaat pacha a déjà eu une carrière diplomatique importante. Conseiller de l'ambassade ottomane à Constantinople, en 1893, nommé à Londres en la même qualité, il devint ministre de Turquie à Athènes après la guerre gréco-turque. S'y étant particulièrement signalé dans une situation difficile, il fut nommé ambassadeur à Londres, puis ministre des Affaires étrangères.

Allemagne. — *Les Allemands aux Canaries* — Le correspondant à Ténériffe du *Liberal* de Madrid signale à ce journal l'importance de l'action allemande aux Canaries. Il assure qu'une installation de télégraphie sans fil a été faite par eux dans une des îles Sauvages. La nouvelle fut apportée à Ténériffe par des marins d'un vaisseau de guerre allemand.

Postérieurement, des passagers arrivés sur un vapeur qui passa près de l'île affirmèrent, ajoute le correspondant espagnol, avoir vu sur la côte des tours de radiotélégraphie, chose qui les surprit fort, car il n'était pas vraisemblable qu'elles eussent été placées là par les humbles pêcheurs de Lanzarote, les seuls visiteurs de cette terre, qui appartient à un Portugais vieux et riche.

L'île Sauvage est, en outre, un point stratégique important. Située à 84 milles du phare d'Anaga, à Ténériffe, elle renferme du gibier en abondance et la pêche sur ses côtes est recherchée par tous ceux qui vivent de la mer. Sa nationalité fait l'objet d'une contestation très ancienne et non encore résolue, semble-t-il, car l'île est réclamée à la fois par l'Espagne et par le Portugal.

Le correspondant constate que la présence des Allemands occupe, sinon préoccupe, la population ; il ajoute qu'il y aurait à Ténériffe un ou plusieurs navires de guerre allemands en permanence.

Angleterre. — *La fin de la crise parlementaire. Le vote du « Parliament bill » à la Chambre des lords.* — Le 7 août, la Chambre des communes a discuté la motion de blâme au gouvernement proposée par M. Balfour et dont nous avons donné le texte dans notre dernière livraison. Après un débat très intéressant où les deux thèses adverses de l'opposition et du gouvernement ont été brillamment défendues par M. Balfour et par M. Asquith, la motion a été repoussée par 365 voix contre 246. Le lendemain, une discussion analogue a eu lieu à la Chambre des lords, lord Curzon ayant proposé à la Haute Assemblée le vote d'une motion de blâme identique à celle de M. Balfour, et cette fois, naturellement, la motion a été adoptée par 282 voix contre 68. Après cette double manifestation, qui avait permis au parti unioniste de s'unir en une dernière et solennelle protestation contre la politique ministérielle, la Chambre des lords a abordé la discussion définitive du *Parliament*

bill. Le gouvernement avait déclaré repousser tous les amendements de principe introduits par la Chambre Haute. Successivement tous les leaders de l'opposition et les représentants les plus autorisés de la minorité libérale sont venus exposer leur avis. Finalement, le projet gouvernemental a été adopté par 131 voix contre 113, la grande majorité des pairs unionistes s'étant abstenus, conformément aux conseils de lord Landsdowne et de M. Balfour, afin d'éviter la fournée des 500 pairs libéraux. Ce vote met fin très heureusement à la crise parlementaire anglaise.

— *Les grèves anglaises.* — Les dockers de Londres s'étant mis en grève, le mouvement s'est rapidement étendu aux principaux centres ouvriers du Royaume-Uni et a pris aussitôt un caractère révolutionnaire. Dans toutes les grandes villes les ouvriers des industries de transport se sont solidarisés, et le 18 août, les cheminots ont déclaré la grève générale. Toutefois, la suspension du travail est restée partielle, et grâce à l'énergie du gouvernement et à ses efforts de conciliation, la grève a pu être arrêtée au bout de deux jours. Une commission d'entente arbitrale mixte de cinq membres a été constituée le 22 août pour régler rapidement les conditions d'un accord que les deux parties, employeurs et employés, se sont engagées par avance à accepter.

— *Vote d'une indemnité parlementaire.* — Le 10 août, la Chambre des communes, sur la demande du gouvernement, a voté une proposition tendant à ce que dorénavant les membres de la Chambre des communes reçoivent une indemnité annuelle de quatre cents livres sterling (10.000 francs).

— *Le chemin de fer de Bagdad.* — Une note officieuse, transmise par l'agence Reuter aux journaux de Londres, dit que l'ambassadeur de Turquie à Londres a reçu les contre-propositions britanniques relatives au chemin de fer de Bagdad et au projet d'augmentation des douanes turques.

Ces contre-propositions, ajoute le communiqué Reuter, embrassent un vaste terrain et traitent, en général, des questions de construction de voies ferrées en Asie-Mineure et de la participation britannique sur les lignes projetées.

Concernant la partie persique de la ligne de Bagdad, la Grande-Bretagne insiste sur la nécessité d'internationaliser les arrangements financiers, pour y faire participer la Grande-Bretagne, quoique, cependant, pas d'une façon prépondérante. Elle souligne d'une manière particulière la nécessité de garantir que, ni en matière de classification, ni sur tout autre point, le commerce britannique ne sera l'objet, sur la ligne de Bagdad, de différenciations à son désavantage.

On attend la réponse de la Turquie à ces propositions.

Rien n'a encore été arrêté au sujet du lieu d'aboutissement de la ligne.

Portugal. — *Le vote de la Constitution. L'élection du président de la République.* — L'assemblée constituante portugaise a terminé ses travaux le 18 août; l'ensemble du projet de Constitution a été voté au milieu des acclamations enthousiastes des députés et des assistants. Le 24 août a eu lieu l'élection du président de la République. Deux candidats étaient en présence : M. Manuel de Arriaga et M. Bernardino Machado. M. Manuel de Arriaga a été élu par 121 voix contre 86. Le nouveau président est âgé de soixante-cinq ans. Docteur en droit, il avait exercé la profession d'avocat avant d'entrer dans la politique. Il a toujours professé des idées républicaines dogmatiques. Aussi dès l'avènement de la République avait-il été nommé recteur de l'Université de Coïmbre. Puis la part qu'il prit indirectement aux affaires publiques et les services qu'il rendit au gouvernement provisoire lui valurent d'être appelé au poste élevé de procureur général de la République. On croit que M. de Arriaga confiera le soin de constituer le ministère à M. Duarte Leite Brera da Silva, député, commissaire du gouvernement auprès du chemin de fer du Nord du Portugal. La ligne politique de M. de Arriaga est la conciliation à outrance.

Russie. — *L'accord russo-allemand.* — Le 19 août, a été signé à Saint Pétersbourg, par M. Neratof, suppléant du ministère des Affaires étrangères de Russie, et le comte de Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne, l'accord relatif à la Perse, qui était attendu depuis longtemps, à la suite de l'entrevue de Potsdam. Sa conclusion formelle avait été retardée par la maladie de M. Sasonof, qui par suite de son état de santé, qui le tient toujours éloigné de son département, n'a pas pu mettre le point final sur le traité à la naissance duquel il a présidé. Voici le texte de ce document :

Partant du principe que le commerce de toutes les nations jouit de droits égaux en Perse, et considérant que la Russie possède dans ce pays des intérêts particuliers, tandis que l'Allemagne n'y poursuit que des buts commerciaux, les gouvernements allemand et russe se sont mis d'accord sur les points suivants :

Article premier. — Le gouvernement impérial allemand déclare qu'il n'a pas l'intention de solliciter pour lui-même la construction de chemins de fer ou la concession de services de navigation ou de télégraphie, ou de soutenir des demandes en ce sens de la part de ressortissants allemands ou étrangers, au nord d'une ligne allant de Kasrî à Chirin, en passant par Ispahan, Iezd et Khakh et atteignant la frontière afghane au degré de latitude de Gaskik.

Art. 2. — Le gouvernement russe, qui a l'intention d'obtenir du gouvernement persan une concession en vue de la création d'un réseau de chemins de fer dans la Perse septentrionale, s'engage de son côté, entre autres choses, à demander la concession de la construction d'un chemin de fer qui doit partir de Téhéran et aboutir à Kanikine pour relier ce réseau ferré à la frontière turco-persane et à la ligne de Sadijeh à Kanikine. Dès que ce tronçon du chemin de fer de Bagdad sera terminé, cette concession une fois obtenue, les travaux de construction de la ligne indi-

quée doivent commencer au plus tard deux ans après l'achèvement du tronçon de Sadijeh à Kanikine, et être terminés dans le délai de quatre ans.

Le gouvernement russe se réserve d'établir en son temps le tracé définitif de la ligne en question, mais il tiendra compte en cette occasion des desiderata du gouvernement allemand. Les deux gouvernements favoriseront le trafic international sur les lignes de Kanikine à Téhéran et de Kanikine à Bagdad, et éviteront toutes les mesures qui pourraient l'entraver, comme la création de droits de douane transitoires ou l'application de tarifs différentiels.

Si au bout d'un délai de deux ans, après l'achèvement de l'embranchement de Sadijeh à Kanikine, du chemin de fer de Konia à Bagdad, la construction de la ligne de Kanine à Téhéran n'est pas commencée, le gouvernement russe informera le gouvernement allemand qu'il renonce à la concession pour cette dernière ligne. Le gouvernement allemand aura dans ce cas la faculté de solliciter de son côté la concession de cette ligne.

Art. 3. — Vu l'importance générale qu'a la réalisation du chemin de Bagdad pour le commerce international, le gouvernement russe s'engage à ne prendre aucune mesure qui pourrait entraver la construction du chemin de fer, ou empêcher la participation des capitaux étrangers à cette entreprise, à supposer naturellement qu'il n'en résulte pour la Russie aucun dommage pécuniaire ou économique.

Art. 4. — Le gouvernement russe se réserve le droit de confier à un autre groupe financier étranger la construction de la jonction projetée entre un réseau de chemins de fer en Perse et la ligne Sadijeh à Kanikine.

Art. 5. — Indépendamment de cela, le gouvernement russe se réserve le droit de participer aux travaux dans la forme qui lui conviendra, quel que soit le mode de construction de la ligne en question, et de rentrer en possession du chemin de fer moyennant remboursement des sommes effectivement dépensées par les constructeurs.

Les hautes parties contractantes s'engagent en outre à se faire participer mutuellement à tous les privilèges de tarifs ou autres que l'une d'elles obtiendra en ce qui concerne cette ligne. Toutes les autres clauses du présent accord restent valables pour tous les cas.

A la suite de la publication de ce document, certains journaux de Berlin et de Vienne prétendirent savoir, de source diplomatique informée, que la Russie et l'Allemagne avaient aussi conclu un accord verbal concernant le maintien du *statu quo* dans les Balkans, et dans lequel elles s'engageaient à ne participer à aucune combinaison agressive contre l'une ou l'autre. Cette allégation fut aussitôt démentie par le communiqué suivant de l'agence Reuter.

L'agence Reuter est informée que la nouvelle selon laquelle l'accord qui vient d'être conclu entre la Russie et l'Allemagne contiendrait des clauses secrètes ou des réserves quelconques ne repose sur aucun fondement.

Des enquêtes faites dans les hauts milieux diplomatiques ont montré que la signature de l'accord cause une satisfaction générale. La Grande-Bretagne et la France ont toutes deux été tenues complètement au courant de toutes les phases des négociations et informées également du fait que l'accord était sur le point d'être signé.

Les lignes principales de cet accord étaient fixées depuis quelque temps

mais la nécessité qu'il y avait de régler certains détails secondaires a prolongé les négociations. Sa conclusion en ce moment, déclare-t-on, n'a aucun rapport avec les conversations franco-allemandes.

D'autre part l'agence Havas, tout en reproduisant le communiqué Reuter, le complétait en ces termes :

On estime qu'il y a désormais en Perse des difficultés de moins, tant pour la Russie que pour l'Angleterre, et que, comme le dit un diplomate, l'accord est tout à l'avantage de la paix et apporte une garantie nouvelle, non seulement dans la sphère russe, mais sur un territoire plus étendu.

On ajoute que tout ce qui touche aux engagements russes envers la France ou la Grande-Bretagne reste intact.

On fait remarquer que des difficultés imprévues, comme celles résultant de la nomination du commandant Stokes au poste de fonctionnaire persan, nomination qui autrefois aurait pu occasionner des embarras sérieux, se règlent maintenant en conformité de l'accord anglo-russe dont la force a été démontrée à nouveau.

Le fait que l'Allemagne reconnaît aujourd'hui la sphère des intérêts russes en Perse est regardé comme une garantie contre les intrigues politiques et économiques en Perse, surtout dans la sphère russe.

Enfin dans leurs commentaires de l'accord, la *Rossya* et le *Novoié Vrémya* déclarèrent en termes identiques que le nouveau traité ne touchait en aucune manière aux engagements de la Russie avec la France et l'Angleterre. Bien qu'appartenant à des groupes politiques différents, les deux puissances contractantes, déclarait le *Novoié Vrémya*, ne se sont pas senties forcées à une renonciation de leurs rapports traditionnels de bon voisinage. Les deux puissances peuvent résoudre toutes les questions sur une base amicale, sans toucher à la Triple-Entente ni à la Triple-Alliance.

Turquie. — *Les affaires de Crète.* — La Porte a adressé aux puissances protectrices de la Crète une note-circulaire déclarant qu'elle n'acceptait ni le renouvellement du mandat de M. Zaïmis, comme haut-commissaire en Crète, ni la nomination d'un autre haut-commissaire dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec désignation du candidat par le roi de Grèce. La Porte estime que le moment actuel est très favorable pour une solution définitive de la question crétoise.

Suivant des informations de source turque, les puissances signataires auraient répondu verbalement à cette note-circulaire, que le renouvellement des pouvoirs du haut-commissaire, M. Zaïmis, et la nomination d'un autre commissaire qui serait désigné par le roi de Grèce, n'ont jamais été envisagés, et que les puissances continuent leurs échanges de vues au sujet du *modus vivendi* provisoire.

II. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le traité d'arbitrage anglo-américain.* — Le texte du traité d'arbitrage anglo-américain, qui vient d'être publié à Washington, est à peu près le même que celui du traité franco-américain

dont nous avons résumé plus haut la teneur d'après l'agence Havas. Les principales différences sont dans le préambule et dans certains détails d'application. Voici, d'après le *Times*, le texte du traité anglo-américain.

PRÉAMBULE. — Les Etats-Unis de S. M. le roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, etc., étant également désireux de perpétuer la paix qui existe heureusement entre les deux nations, telle qu'elle a été établie en 1814 par le traité de Gand, et qui n'a jamais été troublée par un appel aux armes, mais qui a été confirmée et renforcée dans les années récentes par nombre de traités aux termes desquels les litiges ont été réglés par des accords ou par l'arbitrage ou d'autre manière, de sorte que maintenant, pour la première fois, il n'existe pas de question importante en litige entre eux, et étant, d'autre part, résolus à ce qu'aucun différend à l'avenir n'amène entre eux des hostilités ou n'interrompe leurs bonnes relations d'amitié.

Les hautes parties contractantes ont, en conséquence, décidé, pour atteindre ces fins, de conclure un traité étendant la portée et les applications de la politique d'arbitrage et d'adapter le traité actuel d'arbitrage du 4 avril 1908 de manière à exclure certaines exceptions renfermées dans ce traité et à fournir le moyen d'une solution pacifique à toutes les questions en litige qu'il serait impossible, à l'avenir, de régler par la diplomatie.

ARTICLE PREMIER. — Tous les différends qui s'élèveront dorénavant entre les hautes parties contractantes et qu'il n'aura pas été possible d'arranger par la voie de la diplomatie : différends ayant trait à des questions internationales et intéressant les hautes parties contractantes, en raison de la revendication faite par l'une à l'égard de l'autre d'un droit découlant d'un traité ou de toute autre origine ; différends qui seraient justiciables par leur nature, parce qu'ils seraient susceptibles d'être réglés au moyen de l'application des principes de la loi ou de l'équité, seront soumis au tribunal permanent d'arbitrage établi à La Haye par la convention du du 19 octobre 1907 ou à tel autre tribunal arbitral qui pourra pour chaque cas avoir été convenu par un accord spécial.

Cet accord spécial stipulera l'organisation de ce tribunal, et s'il y a lieu, définira l'étendue des pouvoirs des arbitres, le point ou les points en litige, le texte des questions soumises et la procédure à suivre en vertu de ce traité.

L'accord spécial pour chaque cas sera conclu du côté des Etats-Unis par le président des Etats-Unis agissant sur l'avis et avec le consentement du Sénat des Etats-Unis.

Le gouvernement de Sa Majesté britannique, avant de conclure un accord spécial au sujet de questions touchant les intérêts de colonies autonomes de l'empire britannique se réservera le droit d'obtenir du gouvernement de la colonie intéressée l'approbation de cet accord. Ledit accord, lorsqu'il sera confirmé par échange de notes entre les deux gouvernements, aura force de loi pour les deux pays.

ART. 2. — Une haute commission conjointe d'enquête sera instituée à laquelle, sur la demande de l'une des parties, sera confiée, avant que le litige soit soumis à l'arbitrage, l'étude consciencieuse et impartiale de tous les litiges entre les deux parties auxquels l'article 1er sera applicable.

On soumettra à cette commission tout autre différend survenu ultérieurement entre les deux parties ; mais si les parties n'étaient pas d'accord sur le fait que l'article 1er est applicable, l'envoi à la commission d'enquête

pourra toutefois, sur le désir de l'une quelconque des parties, être ajourné jusqu'à une année après l'introduction de la demande, afin de donner à la diplomatie l'occasion de pouvojr discuter et régler les questions en litige.

Pour constituer cette commission, chaque nation désignera trois de ses nationaux; la commission pourra aussi, dans un cas particulier quelconque, être constituée d'une autre façon par un accord préliminaire spécialement intervenu à la suite d'un échange de notes.

Les stipulations des articles 9 à 36 inclusivement de la convention de La Haye en 1908 sont applicables, à moins de modifications convenues par un accord préliminaire relativement à l'organisation et à la procédure de la commission.

Art. 3. — La commission est autorisée à étudier les questions qui lui seront soumises en vue de faciliter la solution du conflit; elle élucidera les faits et désignera les points précis du litige et elle formulera dans son rapport les recommandations et les conclusions qu'elle jugera appropriées; mais ce rapport ne sera nullement considéré comme l'équivalent d'une décision soit sur des points de droit, soit sur des points de fait, et il n'aura en aucune façon le caractère d'une sentence arbitrale.

La question de savoir si le conflit sera jugé dans un arbitrage en conformité de l'article 1er de ce traité pourra être soumise à la commission, et si tous les membres de la commission, la totalité, sauf un, sont d'accord pour conclure que l'article 1er est applicable audit conflit, il sera soumis à l'arbitrage en conformité des stipulations de ce traité.

Art. 4. — La commission aura le pouvoir des dépositions sous serment.

Au cours de son enquête elle devra entendre les deux parties. Chacune des parties aura le droit de nommer un agent dont le devoir sera de représenter son gouvernement devant la commission, de lui soumettre, soit personnellement, soit par ministère d'avocat, tel arrangement, déposition ou témoignage qu'il pourrait juger nécessaire.

Art. 5. — La commission se réunira lorsqu'elle sera invitée à faire une enquête ou à fournir des conclusions. La commission pourra fixer les lieux et dates de ses réunions suivant les nécessités; mais en toute occasion elle devra obéir à chaque instant aux demandes spéciales des deux gouvernements.

Chaque commissaire fera par écrit la promesse solennelle de s'acquitter fidèlement des devoirs imposés par ce traité.

Les deux sections de la commission nommeront chacune un secrétaire, et ces deux secrétaires agiront en qualité de secrétaires de la commission en séance conjointe des deux sections.

La commission pourra employer des experts, des commis de bureau, dont les appointements seront à la charge de chaque gouvernement; toutes les dépenses conjointes raisonnables seront payées par moitié par les hautes parties contractantes.

Art. 6. — Le présent traité abroge le traité d'arbitrage de 1908, mais ne modifie en rien les stipulations du traité de 1909 relativement aux questions soulevées entre le continent et les Etats-Unis.

Art. 7. — Le présent traité entrera en vigueur à la date de l'échange des ratifications à Washington et cessera d'exister après vingt-quatre mois de préavis à cet effet donné par écrit par l'une quelconque des hautes parties contractantes.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les importations aux États-Unis en* 1909-1910. — Les importations françaises aux États-Unis ont atteint la valeur de 132.363.346 dollars pendant l'exercice 1910 au lieu de 108.387.337 pendant l'exercice 1909. C'est là un progrès comme les années précédentes n'en avaient pas vu d'aussi considérable, mais qui, d'après les données relatives à l'année courante, semble s'être sensiblement ralenti. L'augmentation a porté en 1909-1910, à la fois sur les articles soumis aux droits dont la valeur a passé de plus de 88 millions de dollars à plus de 95, et sur les articles entrant en franchise dont la valeur a passé de 19 à plus de 36 millions de dollars.

Les œuvres d'art, parmi lesquelles les objets vieux de plus de cent ans jouissaient pour la première fois de la franchise douanière, ont atteint le chiffre de 9.035.512 dollars en augmentation de plus de 8 millions sur l'année précédente. L'importation des pierres précieuses, des fourrures, des gants et de beaucoup d'autres articles de luxe a bénéficié d'un progrès marqué.

La France continue à occuper le quatrième rang dans les statistiques commerciales des Etats-Unis où l'Angleterre, l'Allemagne et le Canada la précèdent. Mais alors que la part de l'Angleterre dans le commerce américain est tombée de 24,31 % en 1909 à 23,51 % en 1910, et celle de l'Allemagne de 12,73 % à 12,66 %, celle de la France s'est légèrement accrue, passant de 7,30 à 7,57 %.

II. — ASIE.

Japon. — *La récolte du riz en* 1910. — L'année 1910, dont les résultats officiels définitifs viennent d'être publiés, n'a atteint que 46.632.593 kokus — soit, à 180 litres 3 le koku : 84.078.565 hectolitres, ou, à la densité (faible) de 60 kilogrammes à l'hectolitre : 5.044.713 tonnes.

La première estimation officielle avait été de 48.725.000 kokus, la seconde de 47.474.000 kokus.

La récolte de 1910 a donc été encore moins bonne qu'on ne l'escomptait. La supputation finale est de 11 % inférieure au rendement de l'année 1909 (la plus forte il est vrai de la dernière décade), et de 4,9 % inférieure à l'année moyenne, calculée sur sept années, sur les neuf précédant l'année objet du calcul, en éliminant l'année maxima et l'année minima.

Les inondations ont eu, malheureusement pour le Japon, tout leur

effet. Néanmoins, il y a lieu de remarquer que la récolte de 1910 a encore été supérieure de quelques dizaines de 1.000 tonnes à celle de 1906 (5.009.000 tonnes).

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le coton en* 1910. — Les informations qui suivent émanent d'une communication de l'Office fédéral de statistique à Washington :

Les Etats-Unis ont exporté en 1910 pour 530 millions de dollars de coton brut, valeur supérieure de 60 millions de dollars au plus haut chiffre antérieurement enregistré, en 1907. L'exportation avait été de :

En 1909.....	462	millions	de dollars
1908.....	439	—	—
1907.....	470	—	—
1906.....	413	—	—

Antérieurement à 1906, la valeur des exportations de coton des Etats-Unis n'a jamais atteint le chiffre de 400 millions de dollars.

L'exportation absorbe ordinairement les deux tiers de la production cotonnière totale des Etats-Unis; l'autre tiers est consommé par l'industrie américaine.

La valeur des exportations de coton des Etats-Unis pour les principaux pays de destination s'établit approximativement ainsi qu'il suit en 1910 :

Grande-Bretagne.....	243	millions	de dollars
Allemagne.....	110	—	—
France.....	62	—	—
Italie.....	28	—	—
Espagne.....	16	—	—
Canada.....	10 1/2	—	—
Japon.....	9 1/2		—

La valeur du coton importé aux Etats-Unis en 1910 est estimée en chiffres ronds à environ 15 millions de dollars, dont 10 millions en provenance d'Egypte, 2 millions d'Angleterre (probablement du coton égyptien pour une bonne part), 1 million environ de Perse et 3/4 de million de la Chine.

Ajoutons que, d'après l'Office fédéral de recensement à Washington, la récolte du coton aux Etats-Unis en 1910 est évaluée définitivement à 11.869.757 balles de 500 livres contre 10.315.382 balles en 1909 et 13.587.306 en 1908. Dans ce chiffre sont compris les *linters* (397.592 balles) et le coton *sea-island* (90.386 balles).

Dans tous les Etats de l'Union qui produisent du coton, excepté en Géorgie et en Louisiane, il y a eu augmentation de la production en 1910 par rapport à 1909.

Le concert européen de Swinemunde.

Le chef d'orchestre, Guillaume, a Bethmann-Hollweg et a Kiderlen : « Attention ! Nous changeons de ton ! »
Kikeriki (Vienne).

La Grande-Bretagne et ses enfants.

Les Dominions : « Nous serons bientôt aussi forts que papa ! »
Westminster Gazette (Londres).

L'Allemagne et l'entente cordiale.
Punch (Londres).

A Agadir.

Guillaume II appelle ses canonnières à la defense des grands intérêts allemands au Maroc.

Pasquino (Turin.)

JOHN BULL : « On ne passe pas! »

Pasquino (Turin).

La défense des Lords.

Les dernières cartouches.

Punch (Londres.)

L'homme malade.

Kikeriki (Vienne).

Les grèves anglaises. Le vrai coupable.

GEORGE, LE MAUVAIS SUJET : « Et pourtant je n'ai fait qu'une si petite étincelle ! »

Pall Mall Gazette (Londres.)

CHAMBRE DE COMMERCE BIBLIOTHÈQUE

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Fabre (A.J.-M.), ministre plénipotentiaire, est nommé au Centre-Amérique :
L'exequatur a été accordé à MM. :
Max La Touche, consul de la République du Guatemala, à Saint-Nazaire ;
Luis Vallin y Alfonso, consul général de Cuba à Paris ;
Rudolff, Lucien Christoffer Bunck, vice-consul de Suède à Cette.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CORPS DE SANTÉ

Sahara. — M. le *méd. aide-maj. de 1e cl.* Tricolet est désig. pour la compagnie du Tidikelt ;

Indochine. — M. le *méd.-maj. de 1e cl.* Sallet est chargé d'une mission en Indochine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indochine. — M. le *sous-lieut.* Langlais est désig. pour le bur. milit. du gouvernement général.

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.* Lesquer est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Buis est desig. pour le service télégraph. de la Cochinchine ;

M. le *capit.* Deplace est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Reynes est affecté au 2e sénégalais.

Afrique Equatoriale. — MM. le *capit.* Mongdous ; les *lieut.* Michel et Reigneaud et le *sous-lieut.* Poulon sont désig. pour le batail. du Moyen-Congo ;

M. le *sous-lieut.* Jacoutot est désig. pour le batail. de l'Oubangui-Chari ;

M. le *lieut.* Guillon est désig. pour le Tchad ;

M. le *lieut.* Messire est désig. pour les travaux publics de l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — MM. les *lieut.* Petitperrin et Valentin sont désig. pour le serv. géogr. de Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *lieut-col.* Bourguignon et le *chef d'escadron* Génin sont dés. pour la direct. d'artil. de Dakar.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Flachot est désig. pour la mission d'études du chemin de fer de l'Afrique Equatoriale.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. l'adjoint Roger est désig. pour l'A. O. F. ;

Afrique Equatoriale. — M. l'adjoint Néel est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Florence est désig. pour l'Indochine.

Afrique Occidentale. — M. *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Regnault est désign. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Nicod est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Pacifique. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Lambert est désig. pour la *Zélée* à Tahiti.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Afrique Noire, par le capitaine O. MEYNIER, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. — Un vol. in-18 de 335 pages, illustré de 24 gravures. E. Flammarion éditeur. Paris, 1911.

Ce livre est d'actualité et chacun pourra s'y documenter sur des questions qu'on doit connaître.

L'auteur envisage d'abord les diverses races de l'Afrique et trace les grandes régions naturelles de ce continent.

Il expose ensuite l'histoire de la civilisation des peuples noirs au temps de la vieille Egypte, des Phéniciens, des Carthaginois. Des chapitres très intéressants sont consacrés aux grands royaumes noirs musulmans du XVIe siècle et à la civilisation arabe de l'Afrique noire aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Au point de vue actuel des méthodes rationnelles et tout à la fois pratiques de colonisation, l'auteur étudie ce problème complexe qui ne se peut résoudre par une formule unique.

Il montre que la colonisation est avant tout un art d'application où sont nécessaires les bons ouvriers aussi bien dans les conceptions d'ensemble que dans l'exécution des détails.

Le développement des projets à exécuter en Afrique requiert de grandes qualités de volonté et de ténacité. L'œuvre à accomplir s'inspire de l'esprit de justice et de la bienveillance capables de conserver à la France l'estime et l'attachement de ses sujets noirs.

Le commerce au Katanga. *Influences belges et étrangères*, par M. GEORGES DE LEENER, professeur à l'Université de Bruxelles. Un vol. in-16 avec 72 gravures hors texte et une carte en couleurs. Misch et Thron, éditeurs, 126, rue Royale, Bruxelles.

Cet ouvrage est divisé en trois chapitres. I. Les ressources du commerce; II. Le conflit des nationalités; III. Le rôle de la Rhodésie. D'autre part, l'éditeur explique la nature et l'objet du livre : « C'est le rapport rédigé par M. de Leener à la suite de son voyage récent en Afrique australe et au Katanga qui fait l'objet de cette publication. Cette mission avait exclusivement pour objet l'étude des moyens de pénétration du commerce belge dans le Haut-Katanga. » Et la même note ajoute : « Le lecteur trouvera dans le livre de M. de Leener un exposé tout à fait impartial de l'état actuel du commerce belge dans le Haut-Katanga. Il constatera la grande prépondérance que le commerce étranger y a prise et les dangers que cette situation présente. M. de Leener ne se borne pas à faire connaître

cette situation ; il en explique les causes et il indique les remèdes qui s'imposent, si l'on veut assurer dans le Haut-Katanga la prédominance aux activités commerciales de la Belgique ».

Les grands traités politiques. *Recueil des principaux textes diplomatiques depuis 1815 jusqu'à nos jours*, par PIERRE ALBIN, avec une préface de M. Maurice Herbette, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque d'Histoire Contemporaine*, (Félix Alcan, éditeur.)

L'auteur a voulu réunir, en les classant par pays, et en les accompagnant de notices historiques et de notes, les plus importants des traités qui ont consacré les grands événements politiques survenus depuis le Congrès de Vienne.

On trouvera ainsi rassemblés en un seul volume d'un maniement aisé le traité de Vienne relatif à la neutralité de la Suisse, les traités qui ont donné naissance à l'Empire Allemand et au royaume d'Italie, ou solutionné les problèmes nés de la question marocaine (accords franco-marocains de 1901-1902, acte d'Algésiras), ou résolu successivement la question d'Orient (Acte du Congrès de Paris, traité de Berlin de 1878, accords austro-turc, turco-bulgare et russo-turc de 1909), ou réglé les grandes questions internationales relatives à la Chine, au Congo, à l'Abyssinie, à l'Amérique, etc., etc.

Près de cent traités ont été ainsi réunis, classés, commentés; les recherches ont été facilitées par trois tables : analytique, alphabétique et chronologique placées à la fin du volume, que M. Maurice Herbette, chef du bureau des communications au Ministère des Affaires Etrangères a bien voulu présenter au public dans une substantielle préface, faisant ainsi de ce recueil une véritable Codification des traités, aussi indispensable à l'historien et au diplomate, qu'à tous ceux : publicistes, hommes d'Etat, financiers, pour lesquels la connaissance des problèmes de la politique internationale exige des précisions chaque jour plus grandes.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

La Ligue maritime (*août* 1911). Amiral BESSON : Marine et défense nationale. — FROMAGEOT : Le droit de la guerre navale.

La Réforme économique (11 *août* 1911). P. SINCENY : Le traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

Revue politique et parlementaire (10 *août* 1911). EDMOND DOUTTÉ : L'action française au Maroc. — BALDACCI : La question d'Albanie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Rossegna nazionale (16 *agosto* 1911). F... : Al Marocco. — NICOLA MALNATE : Gli agenti di émigrazione.

Rivista di diritto internazionale (3-4 1910). M. MARINONI : Della natura guiridicca dell'occupazione bellica.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES OPÉRATIONS DU GÉNÉRAL MOINIER

LEURS CONSÉQUENCES

(*Suite et fin.*)

L'apparente facilité avec laquelle le général Moinier a rempli la mission dont nous avons, dans un article précédent, résumé les circonstances principales n'a pas manqué de susciter la pensée d'une notable atténuation du sentiment religieux et des vertus guerrières, chez ses adversaires. La constatation de cette prétendue transformation des représentants les plus justement réputés de ce double fanatisme, parmi les Musulmans, a, d'autre part, donné occasion à quelques-uns des arbitres de l'opinion de conclure que les professionnels les plus écoutés en la matière — explorateurs, diplomates, officiers de l'armée d'Afrique, etc. — avaient grandement exagéré, quand ils représentaient comme redoutable la perspective des luttes que susciterait, inévitablement, tout essai de mainmise européenne sur le vaste empire chérifien.

Si, récemment encore, l'Espagne a rencontré, dans un timide essai de pénétration militaire au Maroc, d'assez graves difficultés pour avoir mieux aimé réduire ses visées à leur minimum que lutter pour en poursuivre la réalisation intégrale, on a moins voulu en voir la cause dans la vigueur et l'habileté de la défense que dans le défaut d'expérience de l'attaque, aggravé d'un manque de persévérance, à la vérité, difficile à nier. Et on a également vu dans le maintien d'une tranquillité relative, chez les Guelaya, depuis la conclusion du compromis qui couronna cette campagne écourtée, la preuve que, non seulement, les montagnards du Rif fussent fort revenus du farouche esprit d'indépendance qui les a, si longtemps, animés, même vis-à-vis du Makhzen, mais que leur hostilité même à l'égard des chrétiens ne fût plus guère qu'une tradition, incapable de résister aux épreuves d'une guerre moderne.

Ceux-là, dès lors, seraient des rêveurs attardés ou de simples

ambitieux en quête de triomphes faciles, qui, depuis tant d'années, réfléchissant au problème de l'établissement de la domination, au moins morale, de la France au Maroc — déjà envisagée, pendant la période de tension qui a précédé la bataille de l'Isly — n'ont cessé de recommander de ne s'engager dans une pareille entreprise qu'après une soigneuse préparation, *militaire* et *politique* et qui, prenant dans l'histoire de la conquête algérienne des points de comparaison, en réalité, assez dissemblables, ont cru pouvoir dire, en exagérant sciemment leur pensée pour la faire mieux entendre, que la France, si elle s'y risquait, devrait s'attendre à y engloutir *100.000 hommes, pendant dix ans et plus.*

La conclusion de la thèse ainsi esquissée différerait donc, notablement, de l'idée qu'on s'est si longtemps faite en France de la gravité de cette question et la solution même du problème militaire envisagé se présenterait, désormais, assez facilitée pour qu'on pût — en supposant réglée d'avance la question internationale, devant laquelle, à la grande colère du maréchal Bugeaud, a hésité le cabinet Guizot — envisager, sans préoccupations ni émotions particulières, l'éventualité d'avoir, bientôt sans doute, à la traiter dans son ensemble.

Ainsi se trouve posée, par le fait de circonstances qu'il n'a pas dépendu et qu'il dépendra de moins en moins de nous d'ajourner et en face de la thèse contraire, basée sur les difficultés proprement militaires de la pénétration franco-marocaine, une question dont l'intérêt pratique est trop sérieux pour qu'il convienne d'en éluder plus longtemps l'examen. Nous essaierons donc de la traiter rapidement, sous ses divers aspects, en nous efforçant de tirer des observations présentées des déductions dégagées de toute exagération, comme de tout parti-pris.

***

Et, d'abord, est-il exact que la préparation de la campagne du général Moinier ait été aussi simple et aussi facile que certains semblent vouloir l'admettre? Il faudrait, pour le croire, oublier que le général commandant le corps expéditionnaire, privé d'une véritable *base* ou, du moins, obligé de dédoubler celle, fort insuffisante, qu'il possédait à Casablanca, en même temps que de lui donner rapidement un développement considérable — car les événements pressaient et un singulier scrupule avait empêché de rien préparer, sinon même de rien prévoir — a dû lutter, au contraire, contre des difficultés de tout ordre et de la plus sérieuse gravité. Ce serait donc, à n'en pas douter, commettre une véritable injustice, vis-à-vis de lui et de

ses services, que supposer aisée une pareille improvisation, qui n'a pu, au contraire, être si rapidement menée à bien qu'à force d'intelligente persévérance et d'énergique volonté.

La défense, d'autre part, a-t-elle été aussi inefficace qu'affectent de le croire ceux qui, ne jugeant de la valeur d'opérations militaires que d'après le chiffre des pertes subies, semblent croire que les divers échelons du corps de débarquement, en se portant sur Fez, à marches forcées, n'auraient guère fait qu'enfoncer une porte ouverte, parce qu'ils n'ont pas semé leur route d'une longue théorie de morts et de blessés ? Continuer à le penser, après une étude, même simplement sommaire, des opérations du général Moinier, prouverait qu'on oublie — à moins qu'on ne l'ignore — la très large part à faire, en ces circonstances, à la sûreté de la direction, à l'adroite utilisation des moyens, à la prévoyance des services, enfin, à l'habileté manœuvrière des chefs, qui ont, en réalité, dans les opérations envisagées, su tirer, à diverses reprises, d'heureuses combinaisons tactiques, des résultats qu'on est loin d'avoir toujours vu poursuivre ni obtenir, au même degré, dans d'autres expéditions du même ordre.

Ce serait, aussi, négliger la part de mérite attribuable aux troupes elles-mêmes, qui ont suppléé à certaines lacunes techniques (dont ce n'est pas ici le lieu de rechercher la cause ni d'apprécier l'importance), par un ferme esprit de discipline et par une remarquable résistance à des fatigues et à des privations qu'on n'a aucune peine à croire avoir été fort dures, quand on pense à la saison, à la nature du pays parcouru, à son absence actuelle de ressources, enfin, à l'activité des mouvements, dont on ne saurait douter qu'ils aient été l'un des principaux, sinon le principal facteur du succès des opérations.

De même serait-il fort inexact, à notre avis, de croire que les Marocains aient mollement défendu l'accès de leur capitale, jusque là inviolée, parce que nos soldats ont eu, sur les routes de Fez et de Mekinez, à supporter plus d'épreuves physiques qu'ils n'y ont versé de sang. Il n'est pas douteux, en effet, que les tribus engagées dans cette lutte n'ont été inférieures à leur passé, ni en énergie, ni en persévérance, ni même en habileté, aussi bien dans les attaques dirigées contre Fez, que dans leurs tentatives répétées pour couper de la capitale la mehalla Brémond et, surtout, dans leur résistance aux mouvements de nos colonnes. Suppléant, par des invocations, toutes nouvelles, à une sorte de *patriotisme marocain*, à l'emploi du ressort religieux — difficile à susciter dans une lutte directe contre le chérif

et contre les Français, dont il était notoire qu'il eût réclamé l'appui — les chefs de guerre investis du commandement dans les divers secteurs de défense y ont, d'après tous les témoignages, déployé, autant que jamais, de valeur personnelle, de fermeté et, peut-on dire, d'aptitudes militaires. Et leurs troupes, à qui les mêmes éloges peuvent être adressés, pour leur attitude au feu, ont fait preuve, en outre, dans cette lutte, que la supériorité, toujours grandissante, du canon rend tellement inégale qu'on se demande si elle ne cessera pas de leur paraître possible — toutes les fois, au moins, que l'adversaire européen sera pourvu d'artillerie à tir rapide et en situation de s'en servir — d'une sorte de discipline de mouvements déjà observée pendant la campagne hispano-marocaine et tout à fait digne de remarque.

Plus sérieuse semblerait être, à première vue, l'observation que les tribus aient opposé à l'offensive française des contingents moins nombreux qu'on eût pu et peut-être dû l'attendre ; mais, ici encore, les circonstances spéciales de notre campagne, — si spéciales qu'il est à recommander d'éviter à leur sujet des généralisations hâtives — en indiquent, très clairement, les causes.

C'est, d'abord, le double effet de surprise attribuable à la promptitude de la décision prise, après tant d'atermoiements, par le gouvernement français et à la rapidité d'exécution des sanctions ordonnées par lui ; et c'est aussi le fait de la menace que la division Toutée, établie sur la moyenne Moulouya, faisait peser sur les tribus de l'Est et qui, malgré la malencontreuse publicité donnée aux ordres reçus par cet officier général, devait suffire, jusqu'à la fin des opérations, pour immobiliser la grande majorité de ces contingents.

Si on y ajoute que les tribus du Rif, du Djebala et du Gharb septentrional étaient, malgré la mollesse chronique de l'action espagnole, plus ou moins retenues chez elles par la crainte de voir nos voisins — qui n'y ont pas manqué, lorsque tout péril a paru passé — profiter des circonstances pour *prendre des gages* ; que celles des provinces maritimes étaient, de même, paralysées par la menace permanente de nos troupes de la Chaouïa ; enfin, que les tribus du Haouz, retenues par leurs attaches traditionnelles avec le grand vizir et avec les nombreux ressortissants des Glaoui, avaient décidé de rester fidèles à la cause chérifienne, on constate qu'il ne restait guère, en réalité, pour nous combattre, au Nord de l'Atlas, que les populations du bassin de l'oued Sebou, dont on peut dire qu'aucune, ou à peu près, n'a manqué au rendez-vous.

Disons encore, pour ce qui concerne les populations du versant sud, qu'une autre et peut-être décisive circonstance devait, aussi, favoriser l'entreprise du général Moinier, c'est le fait que la conduite politique, à la fois habile et ferme, tenue par le commandement des territoires sud-oranais, à l'égard des habitants du Tafilelt, ait réussi à *fixer* en quelque sorte les Cheurfas. La neutralisation de ces descendants du Prophète, dont on sait qu'ils n'ont cessé d'être, historiquement, au Maroc, les fauteurs des rébellions victorieuses, devait suffire, ou à peu près, à supprimer tout danger sérieux de proclamation ou d'extension, dans le reste du Maroc, d'un véritable *Djihad* (guerre sainte).

Les observations, à notre avis, difficilement réfutables, qui précèdent n'excluent pas, cependant, le fait que certains changements — conséquence inévitable de l'action des facteurs extérieurs — se soient produits au Maroc. Dire, en effet, que les Marocains d'aujourd'hui soient, militairement, socialement et politiquement, demeurés, dans leur ensemble, aussi irréductibles que l'ont été leurs pères, durant des siècles, constituerait une erreur dont nous tenons d'autant plus à nous défendre, qu'elle appellerait et justifierait en quelque sorte des exagérations en sens contraire, contre lesquelles nous devons soigneusement réagir, dans l'intérêt futur de notre œuvre.

Militairement, aucun Marocain n'ignore, actuellement, l'impossibilité où ont été les Arabes et les Kabyles d'Algérie, conduits pourtant par le merveilleux chef et soldat que fut l'émir Abd el Kader, de résister à nos armes. Tous savent parfaitement, d'autre part, qu'après les courts flottements du début, nous avons érigé en principe et avons maintenu fermement, comme règle, de ne jamais traiter avec nos adversaires qu'après les avoir irrévocablement vaincus. Enfin, il n'est guère contesté par ceux d'entre eux — et ils sont maintenant nombreux — qui se sont directement heurtés à nos troupes, que celles-ci, fortes des expériences de la guerre d'Afrique, dont nous avons heureusement repris les traditions, un peu oubliées depuis l'établissement de la *paix française*, ont toujours su leur opposer des procédés de combat qui ne leur permettent plus d'attendre de résultats militaires que de quelques surprises sans conséquences; et, *presque tous, ont perdu la pensée qu'ils puissent, désormais, lutter victorieusement contre nous* — au moins jusqu'à ce qu'interviennent certains facteurs surnaturels, dont ils ne désespéreront jamais.

De même, socialement et politiquement, les Marocains, entrés de longtemps en contact avec nous, par l'Oranie, ont

acquis dans leurs déplacements et répandu autour d'eux quelque connaissance des bienfaits d'une administration régulière et d'une justice équitable. Bien convaincus, comme ils le sont, qu'ils n'ont guère à attendre l'un, ni l'autre, du Makhzen et de ses agents, que, peut-être, sous l'action d'un sévère contrôle étranger qu'ils nous croient plus capables que d'autres d'exercer efficacement, nombre d'entre eux tendent à admettre que *le mal que représentera, longtemps encore*, pour eux, *la domination*, même indirecte, *d'infidèles, ne serait pas*, avec nous, *sans compensations*.

Par contre, et en opposition avec ce que croient ceux qui jugent sur des apparences ou d'après certaines exceptions (qui, peut-être, ne sont pas toutes sincères), c'est au point de vue religieux que les populations marocaines ont le moins changé. Ni l'origine chrétienne des Berbères, ni le défaut ordinaire de culture religieuse des Marocains (quelques Maures à peine exceptés), n'ont diminué l'ardeur de leur foi islamique, ni surtout l'hostilité méprisante qu'ils éprouvent, universellement, envers les chrétiens et qui est toujours prête à se traduire en insultes et en menaces, sinon en de plus graves sévices. Cette observation est si exacte qu'il suffirait, *aujourd'hui encore*, que quelques négligences ou quelques faiblesses fissent considérer les anciennes sanctions comme impuissantes et l'impunité comme plus ou moins acquise aux violences commises contre les chrétiens, pour qu'une redoutable insécurité se répandît, *presque instantanément*, à travers le Maroc tout entier.

***

C'est en l'examinant sous ces différents angles qu'il nous faut considérer notre situation actuelle au Maroc, sans croire, bien entendu, que la complexité des circonstances nous interdise d'escompter, ainsi que nous l'avons précédemment admis, une acceptation assez prompte et même relativement sincère du fait inéluctable de notre intervention, par la majorité des Marocains, mais en nous gardant, aussi, d'illusions — qui deviendraient promptement dangereuses — sur la solidité des résultats déjà obtenus. *Cette solidité dépend uniquement de nous*, autrement dit, *de la façon dont nous envisagerons le développement de notre œuvre ;* mais il est nécessaire de considérer que cette œuvre elle-même — sous quelque forme qu'elle doive se réaliser — n'est encore qu'ébauchée. Et il faut entendre par là qu'il serait infiniment fâcheux d'admettre que nous ayons cause gagnée au Maroc, parce que nous avons rendu quelque assiette au trône chérifien, comme il serait puéril de compter sur

la reconnaissance indéfinie du sultan, sur son aptitude à réformer son gouvernement et lui-même et, enfin, sur l'efficacité des moyens d'action dont il peut et pourra jamais, à notre avis, disposer.

Dans cet ordre d'idées, le problème à creuser d'abord, parce que presque tout en dépend et, aussi, parce que c'est un de ceux qui prêtent le plus aux incertitudes, est celui de l'organisation — car on ne saurait parler sérieusement, en la matière, de *réorganisation* — de l'armée chérifienne. C'est donc le point qu'il convient d'examiner, avant tout autre, d'autant qu'il se rattache étroitement à la question du maintien de l'ordre public dont, maintenant plus que jamais, nous nous trouvons avoir assumé la responsabilité principale et, peut-on dire, à peu près toute la charge.

Cette question est loin, pour nous, d'être nouvelle. On sait, en effet, que, depuis de longues années déjà, le Makhzen entretient à sa solde quelques officiers appartenant à diverses nationalités, parmi lesquels les Français ont été ordinairement les plus nombreux et qui ont assumé — aux termes de leurs contrats — la tâche d'instruire, d'après les méthodes européennes, quelques unités, réputées régulières, de l'armée chérifienne. On sait aussi que, malgré de consciencieux efforts de la part de quelques-uns de ces officiers, ils n'ont généralement obtenu que de très faibles résultats, sans qu'aucune satisfaction professionnelle ait compensé les ennuis, on pourrait même dire les amertumes de leur métier, parce que, n'exerçant aucun commandement, ils n'ont jamais été à l'honneur, quoique ayant, souvent, été à la peine.

Les circonstances qui ont accompagné et suivi l'avènement de Mouley Hafid ont laissé nos officiers, presque seuls, attachés à cette tâche ingrate, mais en modifiant notablement leur situation, puisqu'elles leur ont fait attribuer un rôle de commandement, entièrement neuf pour eux, dont il est aussi heureux qu'honorable pour la France que tous se soient montrés parfaitement dignes.

Est-ce à dire, cependant, qu'il faille considérer cette mesure, prise sous la pression des circonstances, sans préparation ni examen, et même sans l'approbation du gouvernement de la République, comme offrant tous les avantages que certains ont paru s'en promettre? En fait, la question paraît fort controversable, pour toutes sortes de raisons, dont les plus sérieuses sont l'étendue des responsabilités, d'ordre, à la fois, politique, militaire, judiciaire, administratif et même financier, que cette

transformation de leur rôle devra entraîner, pour des officiers assez peu préparés, d'ordinaire, à les assumer et aussi la gravité des répercussions qu'en subirait, inévitablement, notre action gouvernementale elle-même.

La vérité est — et nous ne saurions trop y insister — que l'affaire, infiniment délicate et complexe, mérite d'attirer très sérieusement l'attention des pouvoirs publics et ne saurait être résolue, de fait, comme l'ont été jusqu'ici tant de questions franco-marocaines, par des sortes de *motu proprio* de la légation ou de ses agents, ou même d'après de simples inspirations de presse. C'est ainsi, entre autres, que les comparaisons si souvent établies entre ce qui fonctionne, facilement et sûrement, en Tunisie et ce qui devrait se faire, demain sans doute, au Maroc, paraissent, le plus souvent, dénuées de base comme de valeur.

Autant, par exemple, en Tunisie, notre intervention directe dans le fonctionnement d'une organisation militaire indigène, fort simplifiée et *qui ne comporte pas l'existence de cadres français*, s'est montrée pratique et simple, parce que le bey, qui n'exerce, du reste, son commandement que par l'intermédiaire du général commandant la division d'occupation, ministre de la Guerre du cabinet franco-tunisien, subit lui-même l'action permanente du Résident Général de France et parce que la présence, dans sa capitale même, de la majorité de nos troupes et l'existence d'un strict contrôle budgétaire excluent la crainte des moindres abus, autant on devrait craindre qu'il en fût tout autrement, dans les circonstances, si différentes, où devra fonctionner, au Maroc, l'institution militaire qu'on a en vue.

Non seulement, ainsi qu'on semble actuellement comprendre ce fonctionnement, c'est Mouley Hafid — qui n'est pas encore notre protégé reconnu et qui, malgré son empressement actuel à solliciter nos directions, sinon à s'y ranger, ne considère pas qu'il ait rien abdiqué de son autorité souveraine — qui devrait exercer le commandement effectif de cette armée mixte, mais, étant données ses habitudes bien connues, nos officiers devraient s'attendre à voir ce commandement se manifester à eux par le canal des représentants militairement les moins qualifiés. Et c'est également de ce souverain, contrôlé de si loin, politiquement et administrativement, par le représentant diplomatique de la France au Maroc et près de qui le corps expéditionnaire n'a pu laisser qu'une sorte de garde d'honneur de quelques centaines d'hommes, que le commandant français de l'armée chérifienne, résidant, nécessairement, à sa cour, recevrait

les ordres à transmettre à ses subordonnés, français ou indigènes — et encore dans la mesure où le sultan, qui n'admet d'autre loi que le *Cheriat*, si indulgent aux abus du pouvoir et d'autre règle que ses caprices, jugerait pratique et opportun de respecter son intermédiaire hiérarchique !

Il a déjà trop paru, au cours des préliminaires de notre récente expédition, que la seule présence à Fez de quelques officiers français, volontairement entrés au service du sultan, quoiqu'ils y fussent en mission officielle et y aient bien servi la France, était de nature à créer à notre pays de graves difficultés, sinon même à l'entraîner au delà de ce qu'eussent pu exiger ses véritables intérêts. Tout au moins ne peut-on nier que ces officiers y aient joué, en quelque sorte, un *rôle d'otages* et, tout en se félicitant, à tous les points de vue, de n'avoir pas eu à les venger, est-on en droit de trouver excessif que leur action, *quasi indépendante et peu ou pas contrôlée*, pût engager notre drapeau dans des entreprises susceptibles de nous entraîner fort loin.

Que sera-ce quand, au lieu d'un petit groupe d'officiers et de sous-officiers, triés sur le volet, bien préparés (ainsi qu'ils l'étaient, par bonheur, lors des derniers événements) aux nécessités d'une situation qui pouvait, à toute heure, devenir tragique et vivant en étroite union avec l'excellent consul qui a su faire face, sans faiblir, à des responsabilités qui excédaient singulièrement celles de ses fonctions, il s'agira d'officiers et de gradés relativement très nombreux, recrutés, en raison même de leur nombre, sans choix spécial et dispersés, au hasard des détachements et de leurs propres déplacements, sur tous les points d'un immense territoire ?

Et quelles aptitudes, aussi hautes que variées, ne devront pas posséder ces officiers, appelés — ainsi qu'on concevait que dussent l'être ceux dont, l'hiver dernier, on demandait, à cor et à cris, l'envoi immédiat et non préparé, au Maroc, — non seulement à créer, sans approvisionnements, sans effets, sans chevaux, sans canons et presque sans argent, une sorte d'armée de toutes armes, mais à être, à la fois, combattants et techniques, administrateurs et contrôleurs et, dans ce pays du désordre chronique, à se montrer habiles et honnêtes et, pour l'honneur de la France, à *pouvoir prouver* qu'ils l'aient toujours été ?

Comment, enfin, pourrait-on comprendre, pour peu qu'on réfléchisse sérieusement à ces questions, pour peu, aussi, qu'on se souvienne (sans remonter, ce qui serait facile, plus loin que la récente campagne) des bruits, heureusement démentis par

les faits, qui ont couru sur les circonstances de certaine opération dirigée chez les Ouled-Djama, que ce fussent — selon l'immuable tradition makhzénienne — les officiers ou gradés de l'armée chérifienne, qui, sous couleur d'activer la rentrée des impôts ou d'exercer les sanctions nécessaires au maintien de l'ordre public, dussent se faire, directement ou même par intermédiaire, les exécuteurs des basses œuvres chérifiennes et en fissent porter à notre pays les inacceptables responsabilités?

Poser ainsi ces questions, c'est, sinon les résoudre — ce qui n'est pas si facile — mais c'est du moins établir qu'il ne saurait s'agir de leur improviser des solutions et que l'œuvre que l'on a en vue sera mort-née, si elle n'est, au préalable, étudiée par de véritables compétences. C'est, enfin, démontrer que la future armée franco-marocaine, organe indispensable d'une véritable pacification du pays, ne saurait vivre et remplir son objet que si elle est organisée comme l'un des rouages essentiels du système général de coopération administrative et même gouvernementale, avec la France — seule, ou partiellement assistée de l'Espagne — à laquelle devra se plier le Makhzen, s'il veut continuer de durer.

*
* *

Car, et c'est ce qui rend l'affaire, sinon réellement grave, — ce qu'elle ne deviendrait que si nous tentions d'appliquer encore à sa solution des demi-mesures, — mais évidemment sérieuse et de haute conséquence, il eût été à peu près inutile et tout à fait inefficace de relever le trône de Mouley Hafid, si, renonçant au rêve décevant de la *pénétration pacifique*, même de la pénétration *non désarmée*, nous ne devions, désormais, entrer largement, vis-à-vis de ses sujets et de lui-même, dans les voies d'une association où nous jouerons le principal rôle, comme direction et comme contrôle.

L'homme, peut-être actuellement le mieux fondé à porter sur ces questions un avis motivé, écrivait, à ce sujet, il y a peu de semaines :

« ... La chûte du Glaoui a eu un effet salutaire sur les tribus ;
« elle leur a donné la notion de notre influence et a pu faire
« entrevoir à quelques-unes l'aube d'une ère nouvelle, faite de
« droit et de justice. *Il ne faut point que ces populations,*
« aux raisonnements simplistes, *puissent dire qu'elles se sont*
« *trompées ou que nous les avons trompées.*

« Il n'y a, pour cela, qu'un moyen, c'est de *prendre entre nos*

« *mains*, sous quelque forme et avec quelques ménagements « extérieurs que ce soit, le *contrôle effectif de l'administra-* « *tion marocaine. Dès l'année prochaine*, il est nécessaire que « *les impôts soient levés sous notre surveillance*, d'après les « méthodes de comptabilité établies en Chaouïa. A ce prix « seulement, les coffres du Makhzen recevront les sommes qui « leur reviennent et qui sont indispensables à la vie économi- « que du pays; à ce prix seulement, la tranquillité et la sécu- « rité que nous avons rétablies, — un peu trop rapidement « peut-être pour que notre œuvre soit bien solide, — auront « des chances de durer et de nous permettre d'asseoir, définiti- « vement, sur le pays, une influence à laquelle il ne doit plus « se soustraire. »

Il n'est guère possible de mieux penser, ni de mieux dire. Aussi, n'essaierons-nous de rien ajouter à ce complet programme que pour insister sur l'urgence des circonstances, pour rappeler qu'il faudrait que l'*ère nouvelle* s'affirmât, — partout où la chose est matériellement possible, — avant que d'inévitables déceptions et des froissements, envenimés par des influences contraires, aient porté atteinte à notre prestige et, enfin, pour demander que, partout où nos premiers essais de contrôle rencontreraient des résistances, celles-ci puissent être immédiatement signalées et aussitôt réduites.

Il faut surtout compter pour cela, dira-t-on, sur l'*armée chérifienne*, dont justement nous venons de dire que son organisation ne saurait être improvisée et dont nous ajouterons, maintenant, que ses créateurs n'auront pas perdu leur temps, si, aidés des cadres, relativement nombreux et solides, qui leur sont nécessaires, ils arrivent à en faire une réalité, dans le délai minimum d'une année. Encore voudrions-nous qu'il ne ne s'agît, d'aucune façon, de doter cette armée de troupes techniques, *qui ne sauraient être que françaises*.

Il apparaît donc comme nécessaire, au moins pour atteindre ce terme, non seulement que les effectifs réunis sous les ordres du général Moinier soient pourvus de tous leurs remplacements, de façon à ne pas subir d'appréciables réductions, mais même que le corps principal, dont l'œuvre est presque faite dans la zone maritime et dont il paraît convenir, à divers titres, qu'il constitue maintenant une sorte de réserve, soit bientôt assuré du concours, dont elle n'a qu'indirectement bénéficié jusqu'ici, des troupes de la région des Confins et de celles même des territoires du Sud de l'Algérie. Ce concours, dirons-nous encore, devrait se faire, maintenant, peu attendre, car il importe de

confirmer et de renforcer les impressions salutaires qu'ont répandues partout, au Maroc, la rapidité et l'efficacité des opérations du général Moinier. Et voici comment nous comprendrions qu'il se produisît, sur trois points différents des frontières Est, Sud-Est et Sud du Maroc, la quatrième direction, — celle du Nord, — correspondante au Rif, au Djebala et au Gharb septentrional, devant subir, par une sorte d'effet reflexe de nos opérations, d'efficaces influences pacificatrices.

En s'avançant, de la moyenne Moulouya sur Taza sinon plus loin, ce qui dépendra des circonstances mais ne paraît pas indispensable à première vue, la division du général Toutée ne fera pas seulement tomber — et tomber *aux moindres frais*, — toute résistance sérieuse, de la part des populations, essentiellement indociles, qui constituèrent si souvent, les armées des divers prétendants, mais elle ouvrira la route qui ne doit plus être fermée, la *route impériale*, par laquelle, avec le chemin de fer, pénètreront, plus vite et plus efficacement, au Maroc, que par toute autre voie, le commerce, l'industrie et, d'une façon générale, les œuvres de la civilisation.

Cette action, plus facile encore et moins onéreuse, aujourd'hui, qu'elle ne l'eût été au mois de mai ou de juin dernier, serait fort utilement appuyée, par une sorte de *raid* de la colonne mobile de la subdivision d'Aïn-Sefra, qui, remontant par la route naturelle et déjà frayée du Haut-Guir, jusqu'à Casba el Makhzen et redescendant, par celle de l'oued Ziz, jusque vers El-Maadid, confirmerait définitivement les Cheurfas du Tafilelt dans les sentiments de neutralité plus ou moins amicale qu'ils ont affirmés, au printemps dernier. Ces caravaniers et trafiquants émérites, heureux de voir ainsi se rétablir, sur la voie commerciale peut-être la plus directe et la plus importante du Sahara, une sécurité dont elle n'a guère joui, depuis au moins un siècle, deviendraient, dès lors, pour nous de véritables auxiliaires, dont l'influence pacificatrice s'exercerait même, sans doute, jusqu'aux vallées supérieures des fleuves du Sud-Ouest marocain.

Cette région, enfin, pourrait encore, si nous devions tarder à y exercer militairement notre action, subir efficacement notre influence, par l'apparition, vers Tindouf et, peut-être, sur l'oued Draa moyen, d'un détachement qui n'aurait guère, en partant du Touat, qu'à reprendre les traces du capitaine Flye-Sainte-Marie et de ses compagnons, pour atteindre ces avant-postes méridionaux du Maroc, par l'une des pistes du grand Erg.

Aucune de ces opérations, — quoique, bien entendu, la première doive être, de tous points, la plus sérieuse, — ne serait vraiment difficile, ni, selon toute apparence, fort onéreuse. On peut croire, en tous cas, qu'elles feraient très largement leurs frais, tant par les résultats directs qui devraient, certainement, en être attendus, que parce qu'ils éviteraient à la France les soucis, les difficultés et les dépenses d'une nouvelle expédition marocaine ayant encore pour base la côte atlantique.

L'exemple de ce qui s'est passé en Tunisie, où le retrait prématuré — dans un double but de politique extérieure et intérieure — de la majorité des troupes du premier corps expéditionnaire a exigé, peu de mois après, un effort plus important, doit nous servir d'avertissement. Quoique la tâche y fût infiniment moins vaste et moins ardue qu'au Maroc et quoique les influences hostiles, fussent, parmi les *fellahs* tunisiens, incomparablement moins sérieuses qu'il ne faut s'attendre à les rencontrer — au moins accidentellement — chez les *Moghrebins*, la France s'est vue contrainte à renouveler un effort, qu'elle a consenti, alors, parce qu'un gouvernement convaincu et une opinion avertie en comprirent, à temps, la nécessité, mais devant les proportions, d'ailleurs plus vastes, duquel il est, malheureusement, moins certain qu'elle n'hésite pas, aujourd'hui. Mieux vaut, en tous cas, n'en pas encourir le risque; et nul moyen de ne pas voir se poser bientôt cet inquiétant problème ne paraît s'offrir, actuellement, meilleur que celui dont on vient d'esquisser les traits généraux.

***

Etendre davantage ces considérations, plus particulièrement militaires, quoique d'une importance politique difficile à nier, dépasserait les limites de la présente étude, dont nous avons pensé — l'ayant abordée dans un but d'instruction personnelle — qu'elle pourrait intéresser quelques-uns des lecteurs de cette Revue.

Nous ne la terminerons pas, cependant, sans revenir aux opérations mêmes du général Moinier, pour reproduire, en nous y associant, l'hommage ému dont le commandant du corps expéditionnaire a tenu, dès son retour à la côte, à récompenser ses collaborateurs de tout ordre, et, particulièrement, ses troupes.

D'abord, et comme il convenait, car ceux-là également avaient été à la peine beaucoup plus qu'à la gloire et leur

œuvre, plus féconde que brillante, méritait de ne pas être oubliée, le général a tenu à mentionner spécialement les travaux qui, selon ses propres expressions, « exécutés obscurément à la base, ont seuls permis l'accomplissement heureux « de ses opérations ». Ces travaux, sommairement énumérés, ont été, en particulier : la création de la base de Mehdiya, comportant la constitution d'approvisionnement et la réunion d'un matériel, également considérables ; la réquisition et la mise en marche de milliers d'animaux, chameaux et mulets ; la réunion et le dressage d'auxiliaires indigènes, relativement nombreux, qui, dans leur participation aux travaux des divers services de l'arrière, ont prouvé des qualités natives fécondes en promesses ; enfin, l'organisation des différents postes de la ligne d'étapes et la création d'une ligne télégraphique (à fil) dont la valeur pratique semble avoir été particulièrement appréciée. Une mention spéciale, bien justifiée, semble-t-il, par l'importance des services rendus par eux, au Maroc comme à Madagascar, est également attribuée aux *conducteurs kabyles* employés spécialement dans les convois.

Notons, en parlant des services de l'arrière, que le général, après avoir distribué à la marine les éloges que méritaient de très difficiles essais de batellerie conduits sur l'oued Sebou et qui n'ont donné que des résultats insuffisants, a tenu, avec raison, à ce qu'il semble, à marquer l'espoir de voir de nouvelles tentatives exécutées moins hâtivement et avec des moyens mieux appropriés, couronnés d'un plus heureux succès.

Le général commandant le corps expéditionnaire a voulu, enfin, selon ses propres expressions, « rendre un hommage « éclatant aux brillantes qualités de discipline, d'endurance, « d'entrain et de courage devant l'ennemi », montrées par les troupes sous ses ordres, ajoutant, sans distinguer entre les éléments métropolitains et indigènes qui constituaient ses divers échelons, « que chacun avait fait son devoir, jusqu'au bout, « simplement, sans bruit, avec une abnégation qui souvent, et « chez les plus humbles, a touché à l'héroïsme », et se bornant à exprimer un regret discret que la proportion d'éléments indigènes, qui, cependant, dépassait un peu la moitié [1], n'ait pas été encore plus forte parmi ses troupes.

La mention que le général Moinier fait, aussitôt après, de l'influence exercée sur l'état sanitaire « par les chaleurs de l'été et par l'insalubrité du climat » indique suffisamment, hâtons-

[1] Douze bataillons de tirailleurs algériens et tunisiens et trois bataillons de Sénégalais, contre douze bataillons européens.

nous de le dire — car on sait, de reste, combien l'entrain, la bonne humeur et l'énergie des éléments purement européens ont été appréciés, *sur la route et devant l'ennemi*, — que ce regret vise surtout l'aptitude supérieure des Africains (Algériens et Sénégalais) à stationner dans des postes perdus, sous des températures torrides et loin de toute vie sociale.

Il semble bien, en effet, que l'obligation d'occuper les postes, actuellement encore si dénués de ressources, de l'intérieur marocain, sans les passionnantes distractions de l'action, n'ait convenu que médiocrement aux soldats blancs — en particulier, à ceux de l'infanterie coloniale — qui, depuis qu'ont été suspendues les opérations, ont payé aux affections climatériques et de surmenage un tribut supérieur à la moyenne attendue. La relève, au moins partielle, de ces éléments devra probablement s'ensuivre ; elle a même déjà été amorcée par l'arrivée toute récente, en Chaouïa, d'un ou deux bataillons de tirailleurs algériens et d'un escadron de spahis. Ainsi s'affirme, une fois de plus, l'incomparable valeur militaire de nos troupes indigènes d'Algérie, non seulement toujours vaillantes, mais résistant à tout sans défaillances, ne connaissant guère la nostalgie et qui semblent toujours d'autant plus satisfaites de la part qui leur est faite que les missions qu'on leur confie semblent plus ingrates à d'autres !

Quoi qu'il en soit, l'obligation est ressortie de ces circonstances de ramener à la côte, ou aussi près d'elle que possible, tous les bataillons d'infanterie européenne et celles des unités blanches des autres armes que des nécessités militaires supérieures ne retenaient pas dans les garnisons de l'intérieur. D'assez notables modifications en sont résultées dans la répartition des troupes entre les trois territoires de la Chaouïa, de Rabat-Mehdiya et de Mekinez, arrêtée à la date du 10 juillet et qui, aux premiers jours d'août, était devenue la suivante (pour ce qui concerne spécialement l'infanterie) :

A. — *Brigade d'occupation de la Chaouïa.*

Sous les ordres du général BRANLIÈRE.

1er régiment de marche, à 2 bataillons.	
4e régiment de zouaves.....	1 bataillon
Légion étrangère.....	1 —
2e régiment de marche, à 2 bataillons.	
2e régiment de tirailleurs.....	1 bataillon
Bataillon d'infanterie légère d'Afrique.	1 — (à 5 Cies)

B. — *Brigade métropolitaine* (dite de Mekinez).
Commandée par le général DALBIEZ.

Régiment dit d'Alger, à 5 bataillons.	
1er régiment de tirailleurs algériens....	4 bataillons
1er régiment de zouaves.....	1 —
Régiment de Constantine, à 3 bataillons.	
3e régiment de tirailleurs algériens....	2 bataillons
3e régiment de zouaves.....	1 —
Régiment de Tunisie.	
4e régiment de tirailleurs.....	4 bataillons

C. — *Brigade coloniale* (dite de Rabat-Mehdiya).
Sous les ordres du général DITTE.

1er et 2e régiment d'infanterie coloniale, chacun à 3 balaillons.....	6 bataillons
1 régiment sénégalais a.....	3 —

A chacun des trois territoires sont, bien entendu, rattachés la cavalerie, l'artillerie, le génie, le train des équipages et les services correspondants. L'ensemble, dont l'effectif oscille entre 15.000 et 20.000 hommes, forme, sous la modeste qualification de *division de débarquement du Maroc*, le commandement du général Moinier.

Il semblerait aussi naturel que légitime de terminer ces notes par l'éloge de cet officier général, si l'importance de ses services ne ressortait assez clairement des pages consacrées à la conduite de ses opérations. Mais on ne saurait, si on renonce, pour ce motif et par crainte de troubler sa modestie, à le louer plus explicitement, se priver d'exprimer le vœu de voir repoussée fort loin la perspective, un instant entrevue, de son prochain retour en France.

Si lourdes qu'aient été les responsabilités encourues par lui et si laborieux que soit l'exercice de son commandement, le général Moinier saura, nous l'espérons fermement, continuer d'y faire face. Il ne saurait, du reste, si sa santé ne l'y force et aussi longtemps qu'il jouira de la confiance du pays et du Gouvernement de la République, vouloir laisser inachevée l'œuvre à laquelle son nom demeurera attaché et il faut souhaiter d'autant plus qu'il renonce à en répudier la charge que ce qui a déjà été dit, dans la presse, des compétitions que soulèverait son remplacement suffit à faire comprendre combien il est souhaitable qu'elles puissent être évitées.

Général DE TORCY.

LES

NATIONALISTES CANADIENS-FRANÇAIS

ET L'UNION CANADIENNE

L'existence au Canada d'une importante population de race française, exerçant une influence considérable dans les affaires du Dominion, est un fait d'une valeur mondiale par son retentissement éventuel sur la politique de l'empire britannique et celle des Etats-Unis. Les Canadiens-Français, prolifiques et expansionnistes décidés, ont été considérés, dès l'origine, par le groupe anglo-saxon de l'Amérique du Nord, comme une menace ethnique. Les faits montrent un recul constant des éléments anglo-saxons en contact immédiat avec l'élément français. C'est que les Canadiens-Français ont une cohésion que leurs puissants voisins, trop individualistes, ne possèdent pas. Seuls de tous les Américains, ils ont gardé leur législation traditionnelle, et par elle, après deux siècles de séparation, ils tiennent encore aux racines profondes de la France et de son histoire. Seuls aussi, ils n'appartiennent qu'à un seul culte, très vivant. Depuis deux siècles, sur les bords du Saint-Laurent, la loi française et la foi catholique n'ont cessé de façonner sur le moule primitif les esprits et les cœurs des Canadiens et de contrebalancer sans relâche toute influence dissolvante. Trois millions de Français vivent aujourd'hui dans cette Nouvelle-France où, après la conquête britannique, 60.000 survivants à peine d'une épopée magnifique s'étaient remis, ayant déposé l'épée, à l'œuvre de la charrue et de la hache.

La province de Québec est le boulevard inviolable de la nationalité canadienne-française. Limitée à l'Est par l'Atlantique, au Sud, sur une étendue de 1.700 kilomètres par un fleuve qui est une sorte de mer intérieure, le Saint-Laurent, et dont les bords concentrent la vie industrielle, commerciale et intellectuelle du Canada, à l'Ouest par un affluent du Saint-Laurent, l'Outaouais (Ottawa), à lui seul plus abondant que le Nil, l'égal du Rhin par sa longueur et la surface des terres qu'il arrose, et roulant trois fois plus d'eau que lui, — enfin au Nord par la forêt impénétrable, la province est un des terri-

toires les mieux dessinés qui soient au monde. Cet immense pays, d'une richesse minière et d'une fertilité incomparables, fortement attaché au flanc oriental du monde anglo-saxon d'Amérique, suffirait à toutes autres ambitions que celles de la race canadienne-française. Mais les Français de Québec sont « possédés du désir instinctif, inconscient chez beau-« coup d'entre eux, mais désormais manifeste pour l'observa-« teur, de reconquérir pied à pied et par la voie de l'expansion « naturelle, tout le territoire qui leur a été enlevé par la con-« quête, de l'Atlantique aux Montagnes Rocheuses[1] ».

Pour viser à un but si grandiose, il faut à un peuple une confiance illimitée dans son étoile. C'est le cas. « Les Cana-« diens-Français, écrit M. Arthur Buies, en préface d'un ou-« vrage officiel[2], possèdent le sentiment de leur force, de leur « valeur et du rôle qu'ils vont être appelés à jouer sur la vaste « scène dont ils occupent une large part. Sur cette scène, ils « ont imposé une empreinte ineffaçable ; ils y ont modelé les « contours indestructibles de leur tempérament national, et « ont creusé dans le sol des sillons si profonds qu'aucune onde « envahissante ne pourra jamais les effacer. Leur nationalité » intimement liée à la nature même de ce sol, à des traditions « persistantes, *à la complicité manifeste de la destinée*, est « désormais en mesure de résister à toutes les atteintes ». Et il ajoute : « Le monde attend de nous des efforts dignes du « nom que nous portons ; il attend que nous proclamions hau-« tement les ambitions que nous avons le droit de nourrir et « de réaliser. »

Maîtres incontestés de Québec, les Français débordent les puissantes frontières fluviales de la province. Vers le Sud, une grande marche politiquement rattachée à Québec, et située en dessous du Saint-Laurent, les relie aux groupes compacts établis dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Ecosse (Acadie) et du Nouveau-Brunswick, dans les Etats nord-américains du Maine, du New-Hampshire et de Vermont, et d'une façon générale dans toute la partie de l'Amérique connue sous le nom de Nouvelle-Angleterre. Au delà de l'Outaouais, dans cet Ontario qui est le centre historique de la race anglaise au Canada, ils ont réussi à se fixer en nombre considérable, ils y progressent méthodiquement. Dans l'Ouest moyen et le grand Ouest, ils ont des colonies florissantes établies dans les provinces du Manitoba et de Saskatchewan, les territoires d'Aberta et du Nord-Ouest, et l'Etat américain de Montana.

---

[1] *La Province de Québec*. Publication du département de l'Agriculture, Québec 1900.
[2] *Ibid.*

Il y a seulement dix ans, l'examen de cette situation était bien fait pour exalter les ambitions canadiennes-françaises. Sur 5 millions d'habitants, le Canada en comptait la moitié de race française. En outre, au développement rapide de la Colombie britannique qui menaçait de rompre l'équilibre du nombre au profit des Anglo-Saxons, les Canadiens-Français répondaient en s'efforçant de faire du Manitoba un nouveau Québec. Par groupes de cent, de quatre cents, les colons québéquois quittaient l'Est et allaient se grouper autour des centres français existant déjà, comme Saint-Paul de Métri, Véréville, Edmonton.

Mais dans les dix dernières années, un fait s'est produit qui a modifié profondément la situation respective des deux éléments français et anglo-saxon, et porté un coup aux ambitions de Québec. C'est le *boom* de l'immigration.

Au cours du XIXe siècle, le Canada n'avait reçu qu'une assez faible émigration. L'achèvement du chemin de fer Canadien Pacifique et l'ouverture de l'Ouest aux colons marquèrent un vif mouvement d'immigration qui devait s'accentuer rapidement. Pour les années 1898-1902, la moyenne annuelle du nombre des immigrants atteignait déjà 40.000 ; de 1903 à 1909, elle passait à 171.000. En 1910, 300.000 immigrants entrèrent dans le Dominion.

Sur les 2 millions d'immigrants entrés au Canada depuis 1901, 750.000 viennent de la Grande-Bretagne, 700.000 des Etats-Unis ; 121.000 sont Austro-Hongrois, 63.817 Italiens, 48.675 Juifs, 38.950 Russes, 19.349 Suédois, 21.143 Allemands, 13.798 Norvégiens, etc. Et à opposer à ces chiffres formidables, seulement 16.236 Français !

Et l'immigration canadienne n'est pas près de s'arrêter ; à vrai dire, elle commence. L'Europe répand actuellement sur le monde 1.750.000 émigrants par an ; pour cette masse immense de colons, les Etats-Unis n'ont plus de terres disponibles. L'Australie est trop loin ou peu en faveur. L'Argentine et le Canada vont de plus en plus constituer les grands déversoirs. Le Canada, avec ses 364 millions d'acres de terres labourables encore libres, ses conditions connues, son accès facile, attire fatalement le gros flot de l'émigration.

Dès à présent, le Saskatchewan et l'Alberta ont reçu un demi-million des émigrants de la dernière période décennale : l'Ontario, 403.898 ; le Manitoba, 303.623 ; la Colombie anglaise, 188.599 ; les provinces maritimes, 73.902, et enfin Québec, 258.820. Dans l'Ouest, l'élément français ne peut plus songer qu'à sauvegarder sa nationalité en se concentrant et en s'iso-

lant, et tandis que l'Ontario, le rival anglais du Québec, est renforcé de près d'un demi-million d'hommes, la province française, envahie par 250.000 étrangers, se voit forcée à un travail d'absorption éminemment pénible et dangereux.

Le peuple canadien-français a aperçu nettement la gravité de la situation qui lui est faite par l'immigration : ayant perdu la supériorité du nombre, réduit, en moins de dix ans, à ne plus figurer que pour un tiers dans la population totale du Canada, menacé de voir cette proportion diminuer encore, il n'a cependant ni perdu ses espérances, ni réduit ses ambitions : et c'est là un signe de puissante vitalité.

Mais à des circonstances nouvelles s'imposent des droits nouveaux ; les Canadiens-Français le sentent. Il apparaît à tous clairement que conserver dans l'Union canadienne une place éminente est une condition de salut actuel, et exercer dans le Dominion une influence politique prépondérante, le seul gage des réalisations futures. Dès lors, il ne saurait plus être question pour les députés du Québec de demeurer au Parlement d'Ottawa divisés en conservateurs et en libéraux, confondus dans la masse des partis et se neutralisant. Un « bloc » français qui remplacerait par une rigoureuse discipline la force du nombre perdue, qui arracherait tour à tour à chacun des deux partis en présence le maximum de concessions, peut sauvegarder brillamment la langue, la foi, les mœurs, l'autonomie et l'avenir du peuple québéquois. Et il défendra à vrai dire la cause même de l'Union, puisque les Canadiens-Français sont « les plus Canadiens des Canadiens [1] ».

Ce sont ces sentiments qui ont donné naissance au mouvement nationaliste de Québec, déjà remarquable par sa force et son ampleur, et dont le plus signalé succès a été en décembre dernier, dans une élection partielle, l'écrasante victoire remportée sur les libéraux à Drummond-Arthabaska, berceau et fief de sir Wilfrid Laurier.

Le grand grief du parti nationaliste contre sir Wilfrid Laurier, c'est d'avoir sacrifié délibérément ses compatriotes canadiens-français à la politique impériale et à ses « supporteurs » anglais de l'Ontario. On a dit dans la presse britannique, à propos de l'élection de Drummond-Arthabaska, que le parti nationaliste avait soulevé « toutes les forces aveugles auxquelles « les préjugés de race, de religion, de langage permettent de « faire appel, pour arrêter et se mettre en travers des tendances « impérialistes du Dominion ». En réalité, le parti nationaliste

---

[1] Henri Lemay, *Revue canadienne*, mai 1911 (Montréal).

s'est contenté d'opposer la politique des intérêts canadiens-français à la politique des intérêts anglo-saxons. C'est ainsi que M. Blondin, député nationaliste de Champlain, déclare :

« Nous ne devons rien à la Grande-Bretagne ; l'Angleterre « n'a pas pris le Canada par amour, ni pour planter la croix « comme firent les Français, mais pour planter leurs poteaux « de commerce et gagner de l'argent. Les seules libertés que « nous possédions sont celles que nous avons conquises de « force... Les Anglais n'ont jamais rien fait pour les Cana- « diens-Français, nous ne leur devons rien. Quoi ! ceux qui ont « désentraillé nos pères aux plaines d'Abraham vous deman- « dent aujourd'hui de vous faire tuer pour eux !... Nous » sommes des Canadiens-Français et non pas des Anglais. Les « Canadiens-Français ne vont pas céder aux ordres des « Anglais. Ils n'iront pas se faire casser les reins pour eux... »

Evidemment le style est vif, mais il faut se souvenir que nous sommes en période électorale.

« Je fais appel à vous, Mesdames, s'écrie M. Armand La- « vergne en s'adressant aux femmes de Victoriaville, car c'est « de vous aussi bien qu'on réclamera des sacrifices. C'est à « vous qu'on demandera d'envoyer vos fils, vos époux, vos « fiancés périr sur les mers lointaines. Je fais appel à vous, « Mesdames, car je sens, si je pouvais en faire la remarque « sans sacrilège, que le sacrifice du Calvaire n'aurait pas été « aussi complet, s'il n'y avait eu une femme pour mêler ses « larmes à celles du Crucifié. »

Certes, ces paroles avaient le don de toucher le cœur des électeurs canadiens-français. On oubliait les vieilles distinctions de partis pour se serrer autour du drapeau nationaliste. Il paraît qu'il y eut dans le peuple des exemples d'une exaltation folle. M. Martin, député libéral de Sainte-Marie, venu dans la circonscription pour soutenir les candidats de son parti, affirme avoir vu une dame tomber sans connaissance à force d'avoir crié : « Pas de marine ! » aux meneurs libéraux qui s'étaient présentés chez elle. Son état était si grave qu'on dut faire appeler un médecin et un prêtre.

Le *Daily Mail*, de Londres, affirme que les nationalistes ont journellement répété au peuple :

« La flotte est une conspiration pour noyer les Canadiens- « Français. Laurier a consenti, après nous avoir trahi en ce qui « concerne notre langue, à garnir tous les navires de guerre « que nous aurons avec des Canadiens-Français. Cela prendra « de 50 à 60.000 hommes, tous pères de famille ou jeunes « gens sur le point de le devenir, qui seront envoyés au Japon,

« en Chine, en Océanie sous le commandement d'officiers « anglais qui, désireux de faire disparaître notre race, s'ar- « rangeront pour les envoyer au fond de la mer. Laurier nous « a vendus aux Anglais au prix des honneurs qu'il reçoit, et « dans vingt-cinq ans il n'y aura plus de Canadiens-Français. »

Et il faut se rappeler, ajoute l'organe conservateur, que ces excitations sont adressées à un peuple étranger de race, de religion et de langue et dont la majorité ne sait rien et ne se préoccupe en rien des grands changements qui modifient rapidement la face du Canada et de l'empire britannique.

Quoi qu'il en soit, cette élection de Drummond-Arthabaska avait été, en raison du progrès rapide du nationalisme parmi les Canadiens-Français, attendue, annoncée, saluée par tout le Canada comme une *test election*, une de ces élections par lesquelles, dans les moments de crise, on tâte le pouls du peuple. Et la victoire nationaliste a été, avant les élections générales prochaines, un fâcheux son de cloche pour le ministère libéral de sir Wilfrid Laurier. Drummond-Arthabaska était jusque-là ardemment libéral, profondément dévoué au premier ministre; il possédait une forte proportion d'électeurs anglais. Le triomphe des nationalistes n'en a été que plus retentissant.

Chose curieuse, dans cette élection, le parti conservateur anglais, pour qui l'impérialisme est le credo, marcha à fond avec les nationalistes, et par haine de Laurier, assura le succès des Français. Cela prouve avec quelle aisance un bloc canadien-français au Parlement d'Ottawa pourrait peser sur la politique générale de l'Union. Les luttes de parti sont si vives chez les Anglais qu'elles leur font oublier toutes autres préoccupations. C'est ainsi qu'un des chefs les plus éminents du parti conservateur anglais, M. Monk, bien connu à la législature fédérale par sa largeur de vues et son expérience politique, n'a pas même hésité à faire afficher pendant la période électorale à Drummond-Arthabaska une déclaration où il était dit :

« Eh bien ! si nous sommes une nation, comme on veut bien « le crier sur les toits, nous manquons du plus essentiel attri- « but d'une nation, c'est-à-dire la faculté de déterminer quelle « ligne de conduite nous suivrons à l'égard des autres nations, « et à quel moment nous devrons recourir à la force pour sou- « tenir nos droits. »

M. Monk a compris de quels poids pèserait dans la balance un parti nationaliste maître de la législature de Québec et de tous les sièges de cette province, et pour faire échec à sir Wilfrid Laurier, il a tendu la main aux Canadiens-Français. Mais quel *tolle*, son geste a soulevé chez les libéraux anglais ! Même feu

Charles Steward Parnell, a-t-on écrit, n'aurait pu aller plus loin dans son désir de séparer l'Irlande de l'Empire !

Si les conservateurs ont vu avant tout l'échec personnel à infliger à sir Wilfrid Laurier, les nationalistes, eux, ont voulu atteindre à travers le premier ministre une politique qu'ils condamnaient comme antifrançaise.

« Ce qui est d'infiniment plus d'importance à mon avis que « l'échec personnel infligé au premier ministre, écrit M. Bou- « rassa, c'est la condamnation manifeste, complète et sans ré- « serve de la loi navale et de la politique impérialiste... Les « électeurs ont donné à entendre à lord Grey (le gouverneur « général du Canada) et à tous les impérialistes, que ce n'est pas « assez de tromper ou d'intimider les chefs de parti pour « gagner le cœur du peuple. »

M. Bourassa est l'homme politique qui grandit le plus vite en ce moment au Canada. On l'appelle le Parnell de Québec, un peu parce qu'il est le petit-fils de Papineau qui tenta de soulever le Canada contre les Anglais et beaucoup parce qu'il est l'initiateur et le chef du mouvement nationaliste. Il dirige à Montréal un journal, le *Devoir*, suivant la coutume française de combiner le journalisme avec une part active dans la politique. Profondément anti-impérialiste, M. Bourassa n'est pas cependant un ennemi de l'Angleterre ; à ses yeux l'indépendance canadienne n'est pas exclusive d'une alliance durable des intérêts britanniques et canadiens. C'est à lui, comme à la pensée organisatrice et directrice de son parti, qu'il faut s'adresser pour apprendre quelles sont les vues et les ambitions nationalistes. Il ne cherche pas d'ailleurs à les dissimuler. A un journaliste de Londres, M. William Maxwell, il a déclaré :

« Je suis opposé à la politique navale du gouvernement « parce qu'elle entraîne le Canada dans les abîmes du milita- « risme. Quelles raisons y a-t-il de supposer que, si la Grande- « Bretagne était en guerre, le Canada serait attaqué ou envahi ? « Il n'y a que deux pays que l'on puisse suspecter de desseins « hostiles au Canada. L'un est le Japon, et c'est l'allié de la « Grande-Bretagne. L'autre, ce sont les Etats-Unis. Nous, Cana- « diens-Français, nous avons résisté à deux invasions mili- « taires des Etats-Unis et nous avons versé notre sang libre- « ment pour préserver le territoire canadien. Nous demande- « t-on de renforcer notre frontière du côté des Etats-Unis ? Non. « D'ailleurs, sans nous consulter, la Grande-Bretagne n'a-t-elle « pas permis aux Etats-Unis de violer le traité qui interdisait « la présence des navires de guerre dans les grands lacs ? « Y a-t-il personne qui ait l'enfantillage de supposer que l'An-

« gleterre lèverait un doigt si les Etats-Unis se mettaient à « dépenser des millions pour armer leur frontière, ou voulaient « accroître le nombre de leurs vaisseaux dans les eaux inter- « nationales qui les séparent du Canada ?

« Maintenant, il est évident que, contre les ennemis du « dehors, la doctrine de Monroë est notre meilleure sauvegarde. « En conséquence, nous ne croyons pas au péril allemand ; et « c'est pourtant la menace allemande qu'on invoque pour « excuser la loi navale. Je veux bien admettre que l'Alle- « magne soit une réelle menace pour la puissance britannique, « pour son commerce et sa suprématie maritime. Mais en « sommes-nous responsables, nous autres Canadiens? Avons- « nous eu une part quelconque dans la direction de cette poli- « tique qui a laissé l'Allemagne devenir ce qu'elle est aujour- « d'hui?

« On nous dit qu'il n'est pas juste d'accepter la protection « et les services de la Grande-Bretagne sans contribuer pour « une partie à ses charges. Mais si le Canada, demain, se sépa- « rait de l'Angleterre, croyez-vous que les Anglais pourraient « réduire leur flotte d'un seul navire et leur armée d'un seul « homme. Et sinon, comment peut-on dire que les armements « de la Grande-Bretagne sont nécessités par la défense du « Canada?

« Le Canada n'a pas d'intérêts maritimes à défendre, car « ils sont aussi bien garantis par le droit des gens. Notre com- « merce avec les Etats-Unis est trois fois et demie plus consi- « dérable que celui que nous entretenons avec l'Empire bri- « tannique tout entier. Si les capitaux anglais sont investis « dans nos chemins de fer et nos entreprises municipales, c'est « le capital américain qui supporte nos industries. Pourquoi, « dès lors, irons-nous charger nos épaules de nouveaux far- « deaux et de nouvelles responsabilités que ni notre constitu- « tion, ni nos traditions, ni notre histoire ne nous imposent? »

Tout cela, on le voit, est parfaitement raisonné et n'a rien à faire avec les excitations grossières reprochées au chef du parti nationaliste, et dont le *Daily Mail* s'est fait l'écho. M. Bourassa, rebelle à l'idée d'une flotte canadienne, condamne également la conception d'un empire fédéral comme un rêve vain et dangereux. « Géographiquement, c'est impossible; politiquement, ce n'est pas désirable (*undesirable*). » Voilà sa conviction écrite ou parlée. Il dénonce le comte Grey pour oser prêcher aux Canadiens l'évangile de l'impérialisme; il proteste que l'Angleterre n'a pas le droit de chercher à imposer au Canada, qui n'a pas voix au gouvernement de l'Empire,

une participation quelconque à ses responsabilités extérieures et à ses charges militaires. « Si, ajoute-t-il, l'Angleterre laisse « le Canada développer ses propres traditions ethniques et na- « tionales, la séparation s'effectuera lentement et d'une ma- « nière amicale. Nous continuerons à être les meilleurs amis « de la Grande-Bretagne, et la Grande-Bretagne, comme les « autres puissances européennes, trouvera son avantage à pro- « téger dans l'Amérique du Nord l'indépendance d'une na- « tion canadienne qui servira de contrepoids aux ambitions « dévorantes des Etats-Unis. »

Le chef du parti nationaliste l'annonce nettement : c'est à l'indépendance du Canada que tend sa politique. Mais en même temps, elle vise à instituer dans la République canadienne la prépondérance politique de l'élément canadien-français. Si l'Ouest paraît réservé aux Anglo-Saxons, l'Est tout entier va bientôt constituer le domaine de la race française.

« Dans quinze ans, avant ce temps, a-t-il déclaré à M. Wil- « liam Maxwell, les provinces orientales, Québec, l'Ontario, « la Nouvelle-Ecosse, le nouveau Brunswick seront devenues « françaises de langue et catholiques de foi. »

Ainsi voilà, note M. Maxwell, la grande idée du leader nationaliste et sa formidable ambition : une enclave française avec la doctrine de Monroë inscrite sur ses frontières, et une complaisante et docile confédération s'inclinant à la porte et plaidant pour être admise au libre accès de la côte Atlantique. « M. Bourassa peut n'être qu'un rêveur, comme quelques-uns « le pensent au Canada ; mais de tels rêves sont une drogue « dangereuse quand on les verse aux habitants de Québec et « qu'ils sont sanctifiés par la bénédiction de « Notre Sainte « Mère l'Eglise. »

C'est en effet sur l'appui de l'Eglise que compte M. Bourassa pour atteindre son but, et l'Eglise catholique du Canada a déjà fait le geste qu'il attendait d'elle, et jeté son énorme influence du côté du chef nationaliste.

La puissance bien connue de l'Eglise catholique au Canada est due tout à la fois aux sentiments profondément religieux de la population et aux services que l'Eglise n'a cessé de rendre aux Canadiens-Français en favorisant leur expansion et les progrès de leur langue. Le clergé canadien-français est avant tout un clergé national.

Au Congrès eucharistique de Montréal, en septembre 1910, M. Bourassa exposait en ces termes la position de l'Eglise catholique à Québec :

« Nous n'avons pas au Canada l'union de l'Eglise, et de

« l'Etat. Mais nous avons dans la province de Québec, — je « peux dire presque exclusivement dans la province de Québec, « — concorde et bonne entente entre les autorités civiles et « religieuses. Par l'effet de cette concorde, nous avons des « lois qui nous permettent de donner à l'Eglise catholique une « organisation sociale et civile qui n'existe dans aucune autre « province du Canada et dans aucune autre partie de l'Empire « britannique. »

On remarquera que l'orateur n'emploie pas l'expression de privilèges qui se trouve si souvent sous la plume des écrivains britanniques quand ils parlent de l'Eglise de Québec. Pour M. Bourassa, l'Eglise catholique ne jouit pas de privilèges puisque les protestants ont les mêmes droits. Mais c'est la concorde intime qui existe entre le gouvernement de la province et le clergé qui lui paraît mériter une mention spéciale.

Les Canadiens-Français sont profondément convaincus que leur langue et leur foi sont inséparables et que le progrès de l'une est lié à l'avancement de l'autre. C'est ce qui donne à l'Eglise une emprise si forte sur le peuple; et le politicien, qu'il soit premier ministre ou simple candidat, s'il a besoin des Québéquois, peut utilement s'entendre avec l'Eglise.

La puissance de l'Eglise dans la province de Québec apparaîtra visiblement par les chiffres de son clergé régulier. Il y a aujourd'hui, dans le Québec, 25 ordres monastiques avec plus de 3.000 membres et 50 couvents comprenant plus de 10.000 religieux. Depuis l'établissement de la confédération (1867), il a été accordé environ 40 autorisations.

Il est incontestable que cette puissance est utilisée aussi bien au point de vue français qu'au point de vue catholique. Partout où se dresse une chapelle catholique au Canada, là est aussi un centre de rayonnement français. Les petites communautés canadiennes-françaises de l'Ouest, perdues dans la masse des Anglo-Saxons, obligées de parler anglais pour leurs trafics journaliers, retrouvent la langue maternelle à l'église. Et le prêtre canadien-français a vite fait de transformer ses fidèles d'une autre nationalité, qu'ils soient Irlandais, Allemands ou Polonais, en clients de la culture française. Le clergé de Québec a joui jusqu'ici d'un véritable monopole de l'Eglise au Canada, et il s'en est servi adroitement, s'adaptant quand il le fallait aux circonstances. Il est évident que, dans un centre de Ruthènes catholiques par exemple, il ne pouvait être question d'une propagande quelconque si l'on ignorait le langage galicien. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, a envoyé plusieurs de ses prêtres en Galicie pour étudier; bien plus il les a fait

consacrer au rite ruthène, et a ouvert un séminaire franco-ruthène dans son diocèse. Ainsi les Ruthènes seront bien en main, et deviendront par la suite, pour les Canadiens-Français, d'excellents collaborateurs.

Un fait entre mille montrera la puissance de l'Eglise au Canada et son utilité pratique au point de vue français. Montréal, qui est la plus grande ville et la métropole commerciale du Canada, peuplée en parties égales de Français et d'Anglais, ne possède encore ni bibliothèque publique ni hôpital, et c'est l'opposition de l'évêque qui a fait échouer jusqu'ici tous les projets. Ce prélat réclame le droit de choisir les livres de la bibliothèque; il veut aussi qu'à l'hôpital les malades catholiques soit séparés des protestants et confiés aux soins de docteurs et d'infirmières catholiques. Les membres anglais de la municipalité ayant jugé ces prétentions inacceptables, l'affaire sommeille. Elle sommeillera aussi longtemps que la majorité française du Conseil ne sera pas assez forte pour imposer sa volonté; mais ce jour-là on aura une bibliothèque française et et un hôpital français.

Le but que l'Eglise romaine a poursuivi avec une invincible opiniâtreté au Canada a été d'isoler la population canadienne-française, d'enlever d'au milieu d'elle toute influence dangereuse pour la religion ou le langage.

Dans la *Tragédie de Québec*, un écrivain britannique, M. Robert Sellar, fait l'histoire de cette lutte et montre qu'elle a eu partout pour conséquence le déracinement et l'expulsion des fermiers protestants. Il y a quarante-cinq ans quand il alla à Huntingdon, ce comté, à l'exception de Saint-Anicet, était aussi solidement protestant qu'aucun comté de l'Ontario. « J'ai « assisté, écrit M. Sellar, au déclin de la population protestante, « à son submergement par l'élément catholique et à son « expulsion finale. Le même changement, à un degré moins « marqué, a eu lieu dans les comtés de l'Est du Richelieu. Mis- « sisquoi fondé par les *United English Loyalists* a cessé d'être « protestant. Drummond, Wolfe, Arthabaska, Shefford, sont « bien près d'être catholiques en majorité. La transformation « s'est faite avec une effrayante rapidité dans les derniers « quinze ans. »

Il y a vingt ans, onze comtés de la province de Québec avaient encore une majorité d'Anglais. Aujourd'hui, il n'y a plus dans dans cette province un seul comté où l'élément catholique français ne soit définitivement prédominant. Les cantons de l'Est (du Richelieu) dont parle M. Sellar, situés sur la frontière des Etats-Unis, en plein pays protestant et anglo-saxon

par conséquent, avaient été fondés par les Anglais pour être le noyau d'une opposition loyaliste dans le Québec; il y a dix ans seulement, on n'entendait pas un mot de français dans le comté de Compton: aujourd'hui, c'est un mot d'anglais qu'on n'y entend plus. « Nous avons mis nos conquérants dehors des « cantons de l'Est », écrit M. H. Lemay.

Mais si le clergé canadien-français a proposé aux fidèles « la conquête de la terre comme le plus sûr moyen de gagner le ciel [1] », il a fallu que se rencontrassent chez le Français de Québec, pour qu'il réussît aussi bien, des qualités exceptionnelles de colonisateur. Il n'est pas, en effet, l'homme de la cité, comme l'Anglais, mais l'homme du village et des champs, « capable de lutter sans profits pendant vingt ans et plus, « créant un foyer nouveau, se sacrifiant obscurément sans « connaître souvent la vertu de son sacrifice [2] ».

C'est à ces qualités que les Français doivent de progresser méthodiquement, « poussés par un instinct irrésistible à s'em- « parer du sol de leur vaste province, dont eux seuls doivent « être les maîtres ».

C'est à ces qualités qu'ils doivent, bien que battus dans leur compétition avec les Anglais, si l'on considère les chiffres actuels de la population canadienne, de tenir plus fortement leur province et de déborder sans relâche les provinces anglaises, en obligeant les partis politiques à compter avec eux et à se disputer leur concours. « Ce fait aurait paru monstrueux il « y a quarante ans. On l'aurait inscrit parmi les hérésies qu'il « faut détruire par le fer et par le feu », dit une publication officielle de Québec. En réalité, c'est la prédiction de M. Bourassa à son intervieweur anglais qui se réalise.

Examinons de près les positions des Canadiens-Français dans le Canada oriental. De Québec à Montréal, ils sont maîtres des deux rives du Saint-Laurent. Au Nord, ils pénètrent la grande forêt qui s'étend d'un océan à l'autre, en touchant aux grands lacs. Lors de l'établissement de la fédération, Québec s'est fait reconnaître, entre l'Atlantique et l'Outaouais, une immense section de cette puissante masse végétale où se multiplient les exploits du Canadien-Français, « le seul défricheur du nouveau monde [3] ». Remontant depuis le Saint-Laurent par une série de vallées magnifiques, le colon fait résolument sa place au milieu des chênes et des hêtres sonores, échelonne les bourgs

---

[1] *La Province de Québec*, op. cit.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

et les villages que viennent desservir les chemins de fer. C'est la Saguenay, avec la célèbre région du lac Saint-Jean, la rivière Saint-Maurice et ses affluents, la rivière de l'Outaouais et le lac Témiscamingue.

Au Sud du Saint-Laurent, les Français débordent l'étroite bande de terrain, par moments large à peine de 25 kilomètres, qui sépare le fleuve de la frontière américaine, et par les vallées du Richelieu avec le lac Champlain, et de la Matapédia, ils pénètrent au cœur même des Etats de la Nouvelle-Angleterre. Enfin la presqu'île de la Gaspésie, entre l'estuaire du Saint-Laurent et l'Atlantique, a été récemment attaquée par la colonisation, et les « habitations » où résonne la langue maternelle ont remplacé les grands bois que faisait sonner le vent de la mer.

Dans la vallée de l'Outaouais, qui sert de frontière entre le Haut-Ontario et le Québec, les Français, déjà fortement établis à l'Est de la rivière, ont passé sur l'autre rive. A Ottawa, sur une population totale de 83.000 habitants, il y a déjà 20.000 Français. Et remarquons qu'ils sont ici en plein Ontario, c'est-à-dire dans la citadelle même de l'Angleterre au Canada. A l'Ouest de l'Outaouais et perpendiculairement à cette rivière, par la dépression du lac Nipissing et la vallée de la Rivière Française, les Canadiens-Français atteignent les grands lacs. Leur marche vers les lacs en longeant la bordure de la grande forêt a pour but de pousser les Anglais vers le Sud et de couper en deux l'Ontario; les établissements anglais du lac Supérieur pris entre les Français, l'eau et la forêt, seront facilement débordés. Déjà le district de Nipissing envoie deux députés canadiens-français à la législature de Toronto. Entre la rive du lac Supérieur et la baie d'Hudson, la région est absolument impraticable et la forêt vient mourir au lac. C'est la limite de l'Est-Canadien.

Toujours dans la province d'Ontario, par la vallée du Saint-Laurent, les Canadiens-Français s'avancent pour s'établir sur les bords mêmes du lac Ontario. Prescott, Russell, Glengarry, Renfrew et Essex élisent des députés français. On évalue à 225.000 le nombre des colons de Québec établis dans la province. D'ici une vingtaine d'années, le nombre aura triplé et l'élément anglais sera refoulé entre la frontière américaine et les lacs, dans la région de Toronto.

En Nouvelle-Ecosse (Acadie) et au Nouveau-Brunswick, les provinces maritimes, la colonisation française n'est pas moins active. En 1908, ces provinces comptaient 940.000 habitants, dont 140.000 étaient d'origine française. Alors que la population globale reste stationnaire, l'élément français ne cesse

d'augmenter. Au recensement de 1901, un cinquième seulement de la population du Nouveau-Brunswick était acadienne. Au recensement de 1911, d'après les estimations les plus sérieuses, les Acadiens seront un quart de la population totale. Ainsi, sur 350.000 Néo-Brunswickais, il y en aura 90.000 d'origine française. En Nouvelle-Ecosse, il y a 50.000 habitants parlant le français. Dans l'île du Prince-Edouard, la population totale a diminué de 5.719 habitants entre 1891 et 1901, mais la population française de l'île a augmenté de 4.000 dans la même période.

Donc, si l'on envisage l'activité canadienne-française dans le Canada oriental, on est obligé de convenir que les espérances des nationalistes ont du fondement. On sait, en outre, que 1.200.000 Français sont établis dans les Etats américains du Maine, du New-Hampshire, de Vermont et de New-York, et dans le Maine leur nombre constitue pour cet Etat une menace de dénationalisation. On parle beaucoup de « péril français » dans la Nouvelle-Angleterre.

Pour combattre le péril, l'élément anglo-saxon, s'il comprend l'impossibilité d'employer « le fer et le feu », ne demeure cependant pas désarmé. Nous avons vu que l'immigration en masse avait porté un coup très sensible aux Canadiens-Français. Mais cela ne suffisant pas, on tente d'ajouter aux effets matériels les effets moraux en divisant l'Eglise contre elle-même, et en proscrivant le français de l'école.

C'est le système qu'on applique déjà aux Etats-Unis. L'Anglo-Saxon a trouvé son meilleur champion dans le clergé catholique d'origine irlandaise. Ce clergé, prépondérant aux Etats-Unis, est dans son ensemble systématiquement hostile à tout ce qui est français. Essentiellement assimilateur, il poursuit par tous les moyens — même par ceux qui, canoniquement, excèdent son droit — l'anglicisation de tous les groupes français installés en territoire américain. On s'efforce d'embrigader les Canadiens dans des sociétés catholiques de langue anglaise, et de les détourner de leurs sociétés nationales. Bien qu'il n'y ait pas pénurie de prêtres canadiens-français, l'évêque irlandais laisse les localités françaises sans curé ou desservant connaissant le français, et le curé refuse d'admettre à la première communion les enfants ne sachant pas le catéchisme en anglais. On a vu des œuvres paroissiales, écoles ou hospices, combattues et ruinées par l'autorité ecclésiastique parce que ces œuvres catholiques étaient canadiennes-françaises[1]. Comme

[1] Voir la revue *La Canadienne*, Paris, 1911.

on le voit, l'Eglise romaine est aux Etats-Unis le pire ennemi des Français. Mgr Ireland a pu dire : « D'un bout à l'autre des « Etats-Unis, nous prêchons en anglais, nous confessons en « anglais, nous enseignons en anglais. » Aussi les Franco-Canadiens poussent-ils de vraies clameurs de colère et de détresse[1].

Au Canada, l'utilisation du clergé d'origine irlandaise pour une politique analogue est déjà commencée, on a fait entrevoir à ce clergé la possibilité d'évincer l'élément français et de s'emparer, grâce à l'appui officiel, de l'Eglise du Canada.

Au Congrès eucharistique de Montréal, Mgr Bourne, archevêque de Westminster et primat d'Angleterre, se faisant le porte-paroles des intérêts anglo-saxons, a sur un ton comminatoire conseillé la résignation au clergé canadien-français.

« La langue française, a-t-il dit, à laquelle chaque progrès « dans chaque département de la science s'identifiait jadis, « était alors le seul organe possible pour exprimer les mys- « tères de la religion soit aux colons venus de France, soit « aux populations diverses de race et de langue qui occupaient « ce pays.

« Maintenant les circonstances sont profondément modifiées ; « avec un lent accroissement d'abord, et maintenant avec une « incalculable rapidité, un autre langage conquiert une impor- « tance capitale dans les choses ordinaires de la vie. Il serait « en vérité fort regrettable que la langue française, si long- « temps le seul instrument du progrès de l'enseignement et de « la religion dans ce pays, vint à perdre une part de la consi- « dération et de l'étude dont elle jouit en ce moment au « Canada. Mais personne ne saurait fermer les yeux au fait « que, dans les nombreuses cités qui aujourd'hui grandissent si « vite dans les provinces occidentales du Dominion, les habi- « tants pour la plupart parlent l'anglais comme leur langue « maternelle, et que les enfants des colons qui viennent des « pays où l'anglais n'est pas parlé ne connaîtront pas d'autre « langue que l'anglais. »

A cette déclaration impérialiste, Mgr Bourne ajoutait cette menace :

« Il est incontestable que *la principale source de la sécu-*

---

[1] C'est par l'action politique, en dehors de l'Eglise, que les Franco-Américains maintiennent leur nationalité ; leur nombre (1.200.000) leur donne une force électorale considérable. Dans certaines localités, ils ont pu faire adopter le système de l'école bilingue. Ailleurs, ils possèdent d'importantes sociétés de gymnastique et de préparation militaire. Certaines milices d'Etat sont en majorité constituées par des Français et on peut entendre résonner en français les commandements.

« *rité de l'Eglise catholique au Canada* est dans l'usage « général de la langue anglaise. »

Et ce que l'archevêque de Westminster entendait par la « sécurité de l'Eglise catholique », le commentaire d'un journal anglais nous l'explique : « Déjà il y a rupture entre « catholiques d'origine française et catholiques d'origine an- « glaise sur la question du langage. Une rupture entre Québec « et les provinces de l'Ouest sur l'*abus des privilèges ecclé- « siastiques* serait encore plus désastreuse pour l'Eglise « romaine du Canada. »

Le chef du parti nationaliste français ne pouvait laisser passer sans réponse la condamnation du français au Canada, prononcée, d'après certains organes de l'Ontario, « au nom « de Rome même ».

« Ne serait-il pas imprudent, s'est écrié M. Bourassa, d'igno- « rer la force de conservation religieuse et morale de la langue « française, non seulement parmi les Canadiens-Français, mais « encore parmi les catholiques européens qui parlent déjà le « français, ou voudraient l'apprendre de préférence à l'an- « glais ? » Et reprenant presque les mêmes termes dont s'était servi Mgr Bourne, il concluait qu' « un usage général du fran- « çais dans les provinces occidentales contribuerait à l'unité « du peuple canadien ».

Et comme l'archevêque impérialiste avait parlé de fédération et de défense navale, M. Bourassa lui demandait : « Quel « lien possible peut-il exister entre la propagation de la foi « catholique et la fédération impériale, entre un Congrès « eucharistique et la défense des côtes de la Colombie britan- « nique ? »

Les Canadiens-Français s'en rendent fort bien compte ; c'est à leur langue qu'on en veut, plus encore qu'à leur race. Les Anglais auront beau dire : « Personne ne veut supprimer la « langue française. » Il suffit aux habitants de Québec de regarder de l'autre côté de la frontière américaine, là où les attaques n'ont point besoin d'être déguisées, pour connaître les sentiments réels des Anglo-Saxons envers « ce bon vieux lan- « gage de France », comme dit l'abbé Fagny, « qui a été dans « les mauvais jours le plus sûr rempart de notre individualité « nationale, et dans nos jours de liberté la joie et le joyau de « nos cœurs ».

M. William Maxwell écrit péremptoirement : « Ce n'est pas une « question d'extinction de la langue française, mais c'est une « question de la diffusion de la langue anglaise dans une colonie « anglaise ». Et il ajoute : « Le Canada change et l'*habitant*

« de Québec doit changer ». C'est-à-dire sans doute devenir un Anglo-Saxon.

Quoi qu'il en soit, les Français du Canada sont fort peu disposés à laisser faire les Anglo-Saxons, fussent-ils même archevêques ou évêques, et on n'a pas été long à s'en apercevoir.

A la suite du fameux « bref » de Mgr Bourne au Congrès eucharistique de Montréal, le peuple canadien-français a appris avec colère la nomination d'un Irlandais, ennemi déclaré de la langue française, Mgr Fallon, à l'évêché de London (Ontario). Naturellement les Français refusèrent de se rendre à la cérémonie d'investiture présidée par Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa (fin février 1911). En outre, à l'ouverture de leurs travaux, sous la présidence M. Belcourt, sénateur, les sociétés d'éducation canadiennes-françaises décidèrent, par manière de protestation, de ne pas envoyer leur adresse habituelle à l'archevêque d'Ottawa.

Mgr Fallon a débuté dans ses fonctions par une déclaration de guerre, en supprimant l'enseignement du français dans les paroisses où l'élément anglo-saxon forme la majorité. Devant l'indignation, la révolte soulevée dans l'opinion française, il a cherché à atténuer les effets de son acte sectaire en communiquant aux journaux la note suivante :

« Je n'ai jamais donné ni fait donner d'ordre ou de mandat, « et je n'ai jamais exprimé d'opinion directement ou indirec- « tement, verbalement ou par écrit, ou d'aucune façon, par rap- « port à l'enseignement du français ou de toute autre langue « dans les écoles séparées ou dans les autres écoles du diocèse « de London ou d'ailleurs. »

Peu de jours après la publication de cette note, l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario se réunissait en assemblée générale et prenait connaissance d'une série de déclarations légales par lesquelles des chefs d'institutions catholiques avaient notifié à la population que, par ordre de l'évêque, ils cessaient de donner l'enseignement français. Après l'examen de ces documents, l'Association, qui est foncièrement catholique, n'hésitait pas à voter la résolution suivante :

« L'Association d'éducation regrette d'avoir à conclure « qu'elle ne peut ajouter foi à la dénégation publique de Sa « Grandeur Mgr Fallon ».

Les Canadiens-Français se sont donc tournés vers Rome et c'est au Saint-Siège qu'ils demandent de prononcer entre eux et les Irlandais, définitivement. Ce qui sera décidé est difficile à augurer si l'on tient compte, d'une part, de la puissance de l'Eglise des Etats-Unis, et d'autre part, de la fidélité éprouvée

des Canadiens-Français. Mais il est facile de prévoir que jamais les Québéquois n'accepteront un clergé étranger, quelles que soient les circonstances.

La question de l'école soulevée par Mgr Fallon, avec une précipitation que les Anglais de l'Ontario eux-mêmes ont trouvée exagérée, va être désormais le gros, le passionnant problème autour duquel Anglo-Saxons et Canadiens-Français se livreront bataille.

En fait, les Anglais ne sauraient songer à proscrire de l'enseignement le français, qui est la seconde langue officielle de la Confédération ; mais ils peuvent réduire sa place à presque rien. L'enseignement donné en français, tant pour les différentes matières du programme que pour l'étude même du français, voilà ce qu'on veut supprimer et voilà ce qui existe actuellement dans les écoles *bilingues*, c'est-à-dire dans la majorité des écoles officielles des provinces anglaises,

Mgr Fallon, après le vote de l'ordre du jour de l'Association d'éducation d'Ontario, a fini par dire nettement sa préférence pour les écoles *séparées*. Dans ces sortes d'écoles, on enseigne uniquement en anglais ou en français, l'autre langue ne jouant qu'un rôle effacé. Si tous les districts anglo-saxons adoptaient ce dernier système, il est évident que l'expansion du français serait fort menacée; partout où les Français seraient en minorité, l'école séparée prévaudrait au détriment des petits Français qui ont pourtant le droit absolu d'être enseignés dans leur langue maternelle.

Déjà, dans la province de Manitoba, l'école séparée vient d'être substituée partout à l'école bilingue. C'est un acte de guerre contre le français. Et ce que le parti nationaliste ne pardonne pas à sir Wilfrid Laurier, le ministère libéral s'est fait le défenseur de cette mesure. En outre, à la législature de Toronto, un député a récemment déposé une motion tendant à bannir complètement le français de l'enseignement officiel de la province.

Ainsi, d'une manière générale, l'élément anglo-saxon semble faire un mouvement décidé vers l'école séparée.

Et cependant, comme l'écrit le journal *Le Semeur*, « il serait « injuste de forcer une classe de la population à faire instruire « ses enfants dans l'une ou l'autre des langues officielles du « pays. Il serait contre la liberté la plus élémentaire de con- « traindre une classe de la population de faire instruire ses « enfants dans l'une seulement des langues officielles du « pays. »

D'ailleurs, lord Grey lui-même, le gouverneur général du

Canada, n'a-t-il pas déclaré qu'à ses yeux, pour être un vrai gentleman, il faut parler les deux langues? C'est que l'enseignement français jouit au Canada d'une haute réputation. « Ce « sont, dit M. l'abbé Laberge, nos collèges classiques et nos « séminaires canadiens-français qui ont doté notre pays de ses « meilleurs orateurs, de ses célèbres écrivains, de ses hommes « d'Etat les plus remarquables. Les nôtres se reconnaissent au « Parlement d'Ottawa, — les journaux anglais ont eu souvent « la loyauté de le proclamer, — à la supérieure ordonnance « de leurs pensées, à une plus parfaite élégance de style, à un « langage marqué au coin d'une plus noble distinction. »

Mais quelles que soient les décisions adoptées par les législatures des provinces anglaises, il est certain que Québec est désormais en mesure d'y riposter avec énergie.

Et plus encore que les arguments d'ordre sentimental, les provinces britanniques auront à peser, pour leurs décisions à l'égard de l'enseignement français, la menace éventuelle d'une riposte de Québec. Déjà ne dit-on pas dans les milieux anglais que l'adhésion de l'Eglise au parti nationaliste a été provoquée par l'attitude de sir Wilfrid Laurier dans la question des écoles séparées au Manitoba? Le peuple de Québec connaît trop l'influence de l'école pour accepter bénévolement d'être vaincu sur ce terrain, pour hésiter à employer toutes les armes mises à sa disposition par les circonstances.

Mais ces circonstances mêmes nous semblent devoir rendre improbable l'ouverture en règle des hostilités. Car il est désormais impossible à un impérialiste de l'Ontario, même le plus prévenu, de ne pas apercevoir que, pour les Canadiens loyalistes, le danger *immédiat* vient non pas de Québec mais de l'Ouest, de cette immigration même qu'il saluait comme un triomphe. Dès à présent l'unité du Canada est compromise, et pour sauvegarder cette unité, des concessions à l'école française apparaîtront moins pénibles désormais.

Un simple coup d'œil jeté sur la carte permet de remarquer la constitution disloquée du Canada, sa division géographique en un Est et un Ouest bien tranchés.

Dans les provinces occidentales, violemment séparées du Canada historique par la cassure des lacs et la grande forêt, les immigrants sont livrés pour ainsi dire à eux-mêmes. C'est un peuple nouveau qui naît aujourd'hui sur les bords du Pacifique, qui peut-être parlera anglais, mais sûrement méconnaîtra les traditions canadiennes. Dès à présent, l'immigrant britannique subit l'attraction des Etats-Unis plus que l'influence de l'Ontario. Riche de 3 livres (75 francs) en moyenne, il attend

tout de son employeur américain, détenteur de 225 livres. Et pour celui-ci, qui porte fièrement à sa boutonnière les étoiles et les stries de son pays natal, qu'est la frontière sinon une simple ligne fictive?

Ainsi les Anglais de l'Ontario qui ont considéré le *boom* de l'immigration comme un échec à l'expansion canadienne française, ont à choisir maintenant entre la menace américaine et la disparition du Canada en tant que nation d'une part, et d'autre part, la solution française qui est l'indépendance de la colonie.

A ce dilemme, ils ne peuvent échapper. Le nombre des colons américains qui s'établissent dans l'Ouest grandit chaque année. En dix ans, l'immigration des Etats-Unis au Canada s'est chiffrée par 497.248 immigrants contre 562.054 provenant des Iles-Britanniques, c'est-à-dire avec un faible avantage de 64.806 en faveur de la Grande-Bretagne. Mais cet avantage même au profit des Anglais n'a été que transitoire, et le fait significatif c'est qu'en 1909-1910 l'immigration des Etats-Unis a été près du double de celle de l'année immédiatement précédente et de 44.008 en excès sur l'immigration britannique. Et remarquons que si les colons anglais se répartissent un peu dans toutes les provinces canadiennes, les Américains, eux, se groupent dans l'Ouest. Dès à présent, près des deux tiers des bois de valeur de la Colombie britannique sont propriété de compagnies américaines. Les sociétés foncières des Etats-Unis sont entrées en compétition avec le gouvernement du Dominion et le chemin de fer Pacifique Canadien pour coloniser de vastes régions sur la frontière même. Des capitaux américains sont, en outre, engagés dans l'exploitation des mines. Des sociétés hypothécaires font des avances à la plupart des fermiers.

L'Ontario était loin jusqu'ici de se méfier de cet Ouest américanisé. Mais un événement d'une portée considérable est venu lui dessiller les yeux.

Par patriotisme impérial, les colons anglais avaient, depuis quelques années, institué pour les marchandises britanniques un tarif préférentiel. Cette préférence était entendue pour « renforcer l'allégeance de chaque classe de la population à « l'égard de l'empire et créer un lien entre la Grande-Breta- « gne et les colons du Canada qui n'apportent pas avec eux ou « n'ont pas reçu en héritage des sentiments impérialistes ». L'Ouest vient de porter un coup terrible à la préférence en forçant le gouvernement à se prononcer en faveur d'un traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis. La réciprocité re-

viendra pratiquement à l'élimination des produits anglais du marché canadien. Mais, chose plus grave encore, alors que jusqu'ici l'existence de puissantes barrières douanières entre les Etats-Unis et le Canada avait eu pour effet de faire suivre au commerce la voie d'Est en Ouest, on verra désormais le trafic prendre les routes Nord-Sud; la Colombie britannique va vivre de plus près avec les Etats de la côte du Pacifique, les provinces de la Prairie avec les Etats du centre américain. C'est l'unité canadienne irrémédiablement compromise. L'industrie de l'Ontario elle-même, si florissante, est condamnée par un tel système. « Les cités du Canada, a-t-on écrit, sont, comme « partout, des créations de l'activité industrielle et commer- « ciale. Personne ne voudrait voir le Canada simple champ de « blé, mine et forêt pour fournir la matière première aux « Etats-Unis. Quels que soient les propos inconsidérés qu'on « entend dans le Middle-West au sujet de la survivance du plus « apte et de l'achat au meilleur marché, il n'est personne qui « ne voit que le manufacturier et le négociant canadiens- « anglais ne survivraient pas à une réciprocité sans réserves « avec les Etats-Unis. »

Québec est très à l'aise dans ce débat, puisque le Français est avant tout un « habitant ».

« La réciprocité, écrit M. Bourassa, constituera-t-elle un « obstacle insurmontable à une union douanière de l'empire? « Oui, et c'est la raison qui me décide en sa faveur[1]. »

Les Canadiens-Français, en faisant cause commune avec l'Ouest dans la question de la réciprocité, rendent celle-ci inévitable. La convention est votée à Washington et acceptée en première lecture à Ottawa. L'agitation de l'Ontario contre un régime qui sacrifie ses intérêts se justifie aisément. Mais les plaintes formulées par Québec contre la politique navale et l'ingérence religieuse et scolaire des libéraux ne sont pas moins fondées.

Ou l'Ontario maintiendra son attitude hostile à l'égard des Canadiens-Français, et alors il aura signé sa déchéance économique.

Ou il transigera, et Québec fera bloc avec lui pour écarter, dans un intérêt national, le système de la réciprocité.

Cette dernière solution paraît la plus probable. Si attachés qu'ils soient à l'impérialisme, les colons anglais seraient des héros s'ils immolaient leur propre intérêt présent et manifeste à un idéal d'ailleurs impossible. Et ce sont avant tout des

---

[1] *Le Devoir*, 11 février 1911.

hommes d'affaires. Au point de vue britannique même, il vaut mieux un Canada indépendant qu'un Canada américain.

Ainsi, libre d'entraves officielles, l'expansion française va continuer son essor. Appuyée par les capitaux arrivant de plus en plus nombreux de France, forte d'un taux de naissances de 44 ‰ contre 22 ‰ dans l'élément anglo-saxon, elle conservera toutes ses chances de succès.

Mais sa plus grande chance, c'est encore la faiblesse de la résistance opposée par le colon anglais à l'envahissement français. Cette faiblesse tient en effet au tempérament même de l'Anglo-Saxon et est difficilement compensée par de bonnes conditions politiques ; l'exemple de l'expansion française dans le Maine est à cet égard tout à fait convaincant. D'une manière générale l'Anglo-Saxon n'aime pas la vie côte à côte avec le Canadien-Français dont le caractère, les habitudes de travail, les manières de penser, les mœurs lui sont antipathiques. En outre, il est toujours prêt à vendre cher une petite ferme pour en acheter plus loin une grande à bon marché ; il se transporte avec aisance des provinces maritimes dans l'Ouest, là il « mine » le fond, comme on dit là-bas, c'est-à-dire qu'il épuise la fertilité du sol, tirant de la terre tout ce qu'elle peut rendre et ne lui donnant rien en retour. C'est le procédé américain qui menace de transformer le middle-west des Etats-Unis en désert avant vingt-cinq ans.

Le Canadien-Français, au contraire, aime vivre où la vie du village est déjà organisée. Une fois établi, il ne quitte plus sa petite ferme de 25 à 40 hectares ; il l'entretient avec patience et au fur et à mesure qu'il gagne un peu d'argent, c'est à l'amélioration de son terroir qu'il le consacre. Il devient rarement riche, mais il tient le sol, obstinément, âprement. Sur ce coin de terre canadienne, conquis par un labeur obstiné, la famille va désormais vivre et se perpétuer.

Ce caractère de la colonisation française conduit fatalement, si les circonstances politiques sont favorables, à l'élimination totale de l'élément anglais, dans tous les districts où l'élément français peut paraître en nombre.

« A Québec, écrit M. William Maxwell, le fait est accompli ; « mais il n'y a aucune raison pour qu'on permette aux choses « de continuer sans opposition jusqu'à ce que M. Bourassa ait « réalisé son rêve de cinq provinces catholiques et de langue « française sur la côte Atlantique. »

Malheureusement pour les Anglais, il est trop tard. Le parti nationaliste est aux aguets à Québec, prêt à profiter de toutes les circonstances, à tirer parti du concours qu'il apportera,

suivant le cas, à l'Ouest anti-impérialiste et à l'Ontario anti-américain[1].

Ainsi le grand, le terrible danger du peuplement de l'Ouest par les Anglo-Saxons est devenu pour les Canadiens-Français un excellent atout. Et comment, dès lors, ne pas comprendre la confiance des Canadiens-Français, « leur conviction, dit « M. Lemay, que même leurs défaites sont changées en « triomphe par la Providence ».

Selon M. Lemay, la race canadienne-française a deux raisons de croire à son avenir : la première est le taux de ses naissances ; la deuxième, son optimisme imperturbable, sa *foi religieuse* dans une mission providentielle. M. Lemay estime qu'avec un accroissement normal, il y aura dans un siècle d'ici 40 millions de Français dans l'Amérique du Nord. A cette époque, l'Ontario comptera 6 millions de Français.

Devant ces chiffres, on est rêveur. Que faut-il le plus admirer, le robuste optimisme de nos frères d'Amérique, ou bien les faits actuels qui le justifient?

CH. BRUNET-MILLON.

---

[1] L'alliance des conservateurs anglais et des nationalistes canadiens-français dans l'élection de Drummond-Arthabaska était déjà assez révélatrice. L'opposition conservatrice vient d'indiquer d'une manière plus précise encore qu'elle entend tirer tout le parti possible du mouvement nationaliste de Québec. En organisant l'obstruction au Parlement fédéral, M. Borden, chef des conservateurs, a réussi à empêcher le vote du budget, et sir Wilfrid Laurier s'est vu obligé de recourir à la dissolution. Or le parti conservateur proprement dit ne peut que perdre à une consultation électorale immédiate. Les circonscriptions vont être remaniées au profit des provinces occidentales libre-échangistes, et l'élection se fera, dans tout le Canada, sauf à Québec, uniquement sur la question de réciprocité. Mais M. Borden compte justement sur le succès écrasant du nationalisme dans la province française. Et ce ne sera pas le moins étonnant dans cette élection de voir marcher la main dans la main des hommes qui reprochent à sir Wilfrid Laurier d'être trop « autonomiste » et les nationalistes qui lui reprochent son impérialisme. M. Bourassa est candidat, contre sir Wilfrid Laurier, dans le fief même du premier ministre. Et la tactique de M. Bourassa est aisée à comprendre. Que sir Wilfrid Laurier reste au pouvoir ou que M. Borden l'y remplace, le chef des nationalistes français compte que la majorité ministérielle sera si faible que le groupe nationaliste pourra peser à son gré d'un côté ou de l'autre et dicter la politique du gouvernement.

L'HEURE LÉGALE DANS NOS COLONIES

On sait que la France s'est récemment ralliée au système des « fuseaux horaires ». Le globe terrestre est partagé en 24 fuseaux égaux, d'un angle d'écartement de 15 degrés en longitude. L'heure est identique dans chacun des points situés à l'intérieur du même fuseau, et elle varie ainsi de la même exacte quantité — une heure — soit en avance, soit en retard, selon le sens oriental ou occidental de la direction, lorsque l'on passe d'un fuseau dans le fuseau voisin. Une telle conception est évidemment très simple ; elle facilite les corrections en supprimant les fractions horaires; elle substitue aux mille heures locales des Etats et gouvernements répartis sur la surface du monde une « heure unifiée »; elle internationalise une chose d'ordre exclusivement astronomique et géographique, et qui doit raisonnablement varier suivant les seules conditions de distance.

Ces raisons ont paru déterminantes, et lors du Congrès de Washington, presque toutes les puissances européennes ont adhéré au système des fuseaux. Ceux-ci, pour l'Europe, sont au nombre de trois : le fuseau d'origine ou occidental, s'étendant de 7°50 à l'Ouest et à l'Est du méridien de base et comprenant la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Espagne, la France avec la Corse et l'Algérie ; le fuseau central, s'étendant de 7°30 à l'Ouest et à l'Est du 14e degré de longitude Est de Greenwich et comprenant la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Allemagne, le Luxembourg, l'Autriche-Hongrie, la Bosnie-Herzégovine, la Suisse, l'Italie, la Sardaigne, le Monténégro, la Serbie et la Tunisie ; le fuseau oriental, s'étendant de 7°30 à l'Ouest et à l'Est du 30e degré de longitude Est de Greenwich, et comprenant actuellement la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. Rares, on le voit, sont les puissances qui se tiennent encore à l'écart; il n'y en a que quatre : la Russie, la Hollande, la Grèce et le Portugal.

La France vient donc d'être récemment dotée de l'heure du fuseau occidental, qui devient son heure légale.

La question ne pourrait elle pas, ne devrait-elle pas maintenant être élargie, et ne serait-il pas opportun d'envisager aussi l'application du système des fuseaux à l'ensemble des

possessions de notre empire d'outremer? Les avantages déjà indiqués de l'emploi d'une heure identiquement réglée ressortent avec non moins d'évidence lorsqu'il s'agit de la liaison, de la « soudure » des morceaux épars de notre vaste domaine, disséminé sous tous les climats.

L'exemple nous est, d'ailleurs, offert par les grands Etats qui, comme nous, occupent une certaine surface sur la carte du monde. Citons la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, qui, logiques dans l'emploi de l'heure fuselée, en ont fixé l'usage aussi bien pour les Colonies que pour la Métropole.

La Grande-Bretagne a, ainsi, adopté la répartition suivante : Gibraltar, temps de Greenwich; Malte, une heure d'avance sur le temps de Greenwich; Egypte, Afrique du Sud, deux heures d'avance; Afrique Orientale, deux heures et demie d'avance; Maurice, les Seychelles, quatre heures d'avance; archipel des Chagos, cinq heures d'avance; Inde, Ceylan, cinq heures et demie d'avance; Birmanie, six heures et demie d'avance; Etats Malais confédérés et Straits Settlements, sept heures d'avance; Hong-kong, Labouan, Bornéo britannique, huit heures d'avance; Nouvelle-Zélande et île Chatam, onze heures et demie d'avance. Les possessions trop vastes ont été décomposées en plusieurs fuseaux. Tel est le cas des deux grands Dominions. L'Australie a trois temps différents (de l'Australie occidentale; de l'Australie méridionale; de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, du Queensland et de la Tasmanie) respectivement caractérisés par une avance de huit, neuf et demie et dix heures. De même, le Canada comprend six temps, caractérisés suivant le fuseau, par un retard de quatre, cinq, six, sept, huit et neuf heures.

L'Allemagne a réglé l'heure de ses colonies suivant la même méthode. Au Togo, l'heure employée est celle de Greenwich; dans l'Afrique Sud-Occidentale et au Cameroun, on avance d'une heure; dans l'Afrique Orientale, de deux heures; à Kiao-Tchéou, de huit heures; aux Carolines, aux Mariannes, à la Nouvelle-Guinée, dans l'archipel Bismarck, de dix heures; aux Samoa, de douze heures.

Division identique également faite par les Etats-Unis d'Amérique; elle comprend dix temps : l'Atlantic time, l'Eastern time, le Central time, le Mountain time, le Pacific time, l'Alaska time, le Hawaïan time, le Samoan time, le Philippines time et le Guam time, — les huit premiers retardant de quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et demie et onze heures et demie; les deux derniers avançant de huit et neuf heures et demie.

Pour quel motif la France, puisqu'elle s'est décidée à entrer

à son tour dans ce qu'on peut appeler assez exactement « l'union horaire universelle », tiendrait-elle ses colonies à l'écart de la mesure? On ne voit, au moins *a priori*, aucune raison susceptible d'expliquer pourquoi celles-ci devraient être privées du bienfait de l'unification.

Il n'est pas sans intérêt ici de le signaler : l'avantage résultant de l'emploi d'une heure réglée sur le méridien métropolitain n'a pas échappé à toutes les autorités investies de la direction de nos colonies. Par un arrêté de 1906, M. le gouverneur général Augagneur a déclaré heure légale de Madagascar celle du 45e degré de longitude est de Paris; c'était bien là une application locale du système des fuseaux.

Une unification d'ensemble apparaît aujourd'hui la conséquence de l'adhésion donnée par la France au méridien international. Comment pourrait-on l'envisager?

Il s'agit, semble-t-il, en l'espèce, d'un problème surtout géographique, dont notre bureau des longitudes doit être tout naturellement appelé à indiquer la solution. Mais c'est un problème aux données tellement simples qu'il est loisible à toute personne simplement curieuse de s'amuser à essayer de le résoudre. Ne suffit-il pas, en somme, pour cela, de jeter les yeux sur une mappemonde? La situation de nos établissements d'outre-mer sur la carte ne doit-elle pas constituer, en effet, le principal et presque unique élément de détermination?

Voyons donc un peu comment peuvent se fixer nos idées.

Nos possessions de l'Afrique Occidentale Française, composées de six colonies différentes (Sénégal, Guinée, Mauritanie, Haut-Sénégal et Niger, Côte d'Ivoire et Dahomey) ne sauraient, évidemment, en raison de leur excessive étendue — elles couvrent presque 32 degrés de longitude — être groupées dans un même fuseau. Une division toute naturelle apparaît : on remarque que le méridien de Greenwich passe à peu près exactement par le milieu du groupe formé par les trois colonies les plus orientales (Dahomey, Haut-Sénégal et Niger, Côte d'Ivoire); celles-ci pourraient donc avoir l'heure de ce méridien, autre-autrement dit l'heure de l'Europe Occidentale ou de la Métropole, — qui est aussi, ce point n'est pas à négliger, celle de la colonie allemande du Togo. La Guinée, le Sénégal et la Mauritanie, presque régulièrement étagés du Sud au Nord, trouvent place dans le fuseau occidental voisin, en retard d'une heure sur le précédent, et qui géographiquement s'étend de 7°30 à 22°30 à l'Ouest du méridien de Greenwich.

Passons au Congo, ou plutôt, puisque le terme dénominatif a été changé, à l'Afrique Equatoriale Française. A l'opposé de

l'Afrique Occidentale, la plus grande dimension de notre domaine est ici du Sud au Nord. Il semble donc qu'il puisse tenir tout entier dans le fuseau théorique 7°30 — 22°30 E. Greenwich, qui est celui de l'Europe Centrale, en avance d'une heure sur l'Europe Occidentale. Une autre raison, tirée des faits, milite en faveur de cette solution. On constate que le Cameroun, possession allemande voisine à l'Ouest, et le Congo belge, territoire voisin à l'Est, ont adopté, eux aussi, l'heure de l'Europe Centrale; l'Afrique Equatoriale Française, occupant une position intermédiaire, ne peut avoir une heure différente.

La Côte française des Somalis, les Comores et la grande île de Madagascar sont comprises entre le 42° et le 51° E. Greenwich, c'est-à-dire qu'elles appartiennent logiquement au fuseau 37°30-52°30 E. Greenwich, qui avance de trois heures sur le fuseau d'origine.

La Réunion, située par 57°30 de longitude est, fait partie du fuseau 57°30-67°30, où l'avance est de quatre heures. Notre vieille colonie aurait ainsi l'avantage de posséder la même heure légale que l'île voisine sœur, Maurice, et que l'archipel des Seychelles.

Poursuivant vers l'Est notre tour de sphère, nous trouvons les îles Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam. L'importance assez relative de ces îles, jusqu'ici simplement occupées par quelques installations temporaires de pêcheurs, semble y rendre de peu d'intérêt l'usage d'une heure légale systématisée. Si, cependant, on croit ne pas devoir les laisser en dehors d'une détermination générale, c'est dans le fuseau 67°30-82°30 est — avance de cinq heures sur Greenwich — qu'elles pourront être placées. Beaucoup plus au Nord, dans l'océan Indien, l'archipel anglais des Chagos est doté de la même heure.

Ensuite vient l'Inde française. Il y aurait, semble-t-il, des inconvénients pratiques très sérieux à ne pas régler sur l'heure de l'Inde anglaise celle de nos cinq établissements, isolés l'un de l'autre et noyés, pour ainsi dire, dans l'immense empire sud-himalayen. Forcément, nos établissements indiens participent plus ou moins intimement à la vie économique et commerciale du grand domaine britannique. L'heure légale de celui-ci (en avance de 5 h. 30 sur Greenwich) doit être l'heure de ceux-là.

L'Indochine française s'étend (en y comprenant Kouang-tchéou-ouan) entre les 100° et 110° de longitude E. Greenwich, et est, par conséquent, contenue dans le fuseau 97°30 et 112°30 E (sept heures d'avance). Soit une avance d'une demi-heure sur la Birmanie et un retard d'une heure sur la Chine,

Hong-kong, Kiao-tchéou, Formose, les Pescadores, les Philippines, le Bornéo britannique et Labouan. Il y a, par contre, identité avec le temps officiel des Etats Malais confédérés et des Straits Settlements.

Au delà s'éparpillient dans le Pacifique les archipels de nos possessions océaniennes. La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances (îles Loyalty, Huon, Chesterfield), et l'archipel néo-hébridais, placé sous le condominium franco-britannique, appartiennent au fuseau 157°30-172°30 E. (onze heures d'avance sur Greenwich et une heure sur la côte orientale d'Australie; une heure de retard sur la Nouvelle-Zélande). Les îles Futuna et Wallis, situées presque exactement aux antipodes, aux environs du 180e degré, sont séparées du méridien d'origine par une différence de douze heures. Enfin Taïti et ses dépendances (îles Marquises, Touamotou, Gambier, Toubouaï) se disséminent à peu près entre le 135e et le 150e degrés de longitude Ouest, ce qui donne une moyenne de 9 h. 30 de retard sur Greenwich.

Il ne reste plus à parler que de nos colonies américaines. Elles présentent cette particularité remarquable, au point de vue qui nous occupe, d'être toutes comprises — sauf une petite partie de la Guyane — dans le fuseau 52°30-67°30 Ouest (quatre heures de retard sur Greenwich), qui est, au Canada, celui de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard (Intercolonial time), et aux Etats-Unis, celui de Porto-Rico (Atlantic time). Il est vrai que, si on classe officiellement l'Amérique française dans ce fuseau, l'heure de certains de nos établissesements ne cadrera pas avec celle d'autres possessions étrangères voisines qui n'ont pas encore adopté le méridien de Greenwich. Ainsi Terre-Neuve, dont l'heure est réglée sur le méridien de Saint-John, avancera de 20 minutes sur Saint-Pierre et Miquelon. De même les Bermudes, les Barbades, la Trinidad, la Guyane anglaise ont conservé leur méridien local (respectivement, Hamilton, Bridgetown, Port of Spain, Demerara), d'où un écart de quelques minutes entre l'heure particulière de ces colonies et celle du fuseau auquel elles appartiennent. Mais ce sont là de petits inconvénients, qui ne balancent point certainement les avantages de l'unification ; et ces inconvénients seront, sans doute, appelés à disparaître dans un avenir assez proche, nulle raison majeure ne semblant exister qui empêche les possessions anglaises sus-indiquées d'entrer, comme les autres, dans l' « union horaire «.

Telles sont les constatations auxquelles donne lieu, au point de vue de la réforme horaire, la situation géographique de nos

colonies, constatations d'un caractère quelque peu *a priori*, et qui ne peuvent, assurément, avoir la prétention d'être autre chose. C'est au bureau des longitudes et au ministère des Colonies qu'il appartient d'étudier le côté scientifique et politique de la question, le présent article n'étant qu'un bref exposé de faits tombant sous l'observation de quiconque ouvre un atlas.

Et si, comme on l'a fait en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis, l'unification du temps est étendue chez nous aux diverses parties de notre domaine colonial, pourquoi — simple concession, si l'on veut, à l'amour-propre pointilleux des adversaires du méridien anglais — n'adopterait-on pas, par la même occasion, des dénominations horaires spéciales pour chacun des fuseaux intéressant nos possessions d'outre-mer? Les Etats-Unis ont leurs dix « temps » (Atlantic, Eastern, Central, Mountain, Pacific, Alaska, Hawaïan, Samoan, Philippines, Guam). Nous pourrions bien, nous aussi, avoir nos « heures »; par exemple :

L'heure du Sénégal (Mauritanie, Sénégal, Guinée) = — 1;
L'heure du Sahara (Haut-Sénégal et Niger, Côte d'Ivoire, Dahomey) = 0;
L'heure Equatoriale (Afrique Equatoriale Française) = + 1;
L'heure Malgache (Côte des Somali, Comores, Madagascar) = + 3;
L'heure de Bourbon (La Réunion) = + 4;
L'heure Antarctique (Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) = + 5;
L'heure de l'Inde (Inde française) = + 5,30;
L'heure Indochinoise (Indochine, Kouang-Tchéou-Ouan) = + 7;
L'heure Calédonienne (Nouvelle-Calédonie, Loyalty, Nouvelles-Hébrides) = + 11;
L'heure Antipode Wallis, Futuna = ± 12;
L'heure Océanienne (Océanie française) = — 9,30;
L'heure Américaine (Saint-Pierre et Miquelon, Antilles, Guyanne) = — 4.

On peut s'amuser à chercher telles autres appellations qui sonneront mieux à l'oreille; c'est beaucoup affaire de fantaisie. Là ne gît pas, pour nos colonies, l'intérêt du système.

On ne saurait trop le répéter; en simplifiant les différences de temps par trop variées à l'heure actuelle, en les ramenant à des espaces égaux, en les classant en quelque sorte dans un ordre naturel, en ayant donc pour résultat d' « arithmétiser », si on peut dire, une chose de nature astronomique, le système des fuseaux est appelé à profiter incontestablement au développement des relations humaines de tout genre. C'est, en vérité, son seul intérêt, et il est suffisant.

A. G.

Administrateur-adjoint des Colonies.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

Les négociations franco-allemandes.

M. Jules Cambon, ambassadeur de France en Allemagne, est reparti de Paris le 30 août dans la soirée, emportant les instructions écrites du gouvernement de la République. Il est arrivé à Berlin le jeudi 31, à 6 heures du soir; mais se trouvant fatigué par le voyage il a dû prendre un peu de repos, et ce n'est que le lundi suivant qu'a pu avoir lieu la reprise des conversations franco-allemandes, interrompues depuis le 17 août.

Le 4 septembre donc, à onze heures du matin, M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter se sont retrouvés en présence au ministère des Affaires étrangères. M. Jules Cambon a exposé, conformément à ses instructions, les conceptions du gouvernement français, en insistant sur les précisions que la France doit obtenir du gouvernement impérial au sujet du nouveau statut marocain, avant qu'il y ait lieu d'aborder la question des compensations territoriales au Congo. M. de Kiderlen s'est borné à déclarer à M. Cambon qu'il se réservait d'examiner les propositions qu'il venait de lui soumettre. M. Jules Cambon a alors remis à M. de Kiderlen un mémorandum écrit résumant les conceptions françaises. L'entretien a pris fin à midi, et le lendemain la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait le communiqué suivant, dont l'optimisme produisit en Bourse une heureuse impression.

Les conversations au sujet des négociations touchant le Maroc ont été reprises hier entre M. de Kiderlen-Waechter et M. Cambon. Les circonstances font croire que les négociations suivront un cours plus aisé qu'avant leur interruption.

Cependant l'effet de ce calmant officieux ne dura guère. Le bruit se répandit très vite que le gouvernement allemand préparait des contre-propositions qui seraient remises à M. Jules Cambon et qui nécessiteraient de nouveaux et longs pourparlers. Une dépêche officieuse de la *Gazette de Cologne* précisait d'ailleurs en ces termes, le 6 septembre, cette divergence du point de vue allemand et du point de vue français :

Dès le début, les pourparlers franco-allemands ont eu pour base cette idée que l'Allemagne reçût de sûres garanties pour son activité économi-

que au Maroc, notamment pour le maintien et le développement de son commerce avec l'empire chérifien; que la France dût nous donner des compensations dans le domaine colonial pour la liberté des mouvements politiques que nous lui abandonnions au Maroc.

Pour remplir les désirs de l'Allemagne, le gouvernement français a adressé, maintenant, un projet de traité écrit et l'a remis lundi, ici, par l'entremise de M. Cambon.

L'examen des propositions françaises donne lieu à des contre-propositions allemandes.

Comme il s'agit essentiellement pour l'Allemagne, au Maroc, d'une garantie suffisante d'importants intérêts économiques, il faudra, à différentes reprises, consulter des experts et pour différents points entrer dans les détails, ce qui demande un soin particulier et une dépense de temps en rapport. Mais jusqu'ici le travail préparatoire et positif est déjà si avancé, aussi bien dans la question de la garantie pour notre activité économique au Maroc que pour les compensations territoriales, qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre il y a lieu d'espérer que les pourparlers auront un prochain résultat.

La seconde entrevue de MM. Jules Cambon et de Kiderlen-Waechter eut lieu le 7 septembre, à 5 heures. Suivant une information Havas, M. de Kiderlen fit part à M. Jules Cambon des objections du gouvernement allemand et il lui annonça qu'il lui remettrait incessamment le relevé écrit de ces objections. Le lendemain soir, en effet, le ministre allemand faisait tenir à l'ambassade de France le mémorandum écrit constituant l'exposé des contre-propositions allemandes, et M. Cambon expédiait aussitôt ce document à Paris par un courrier de cabinet.

Pour ce qui concerne le fond même des contre-propositions, on ne sait rien de certain. Dans les milieux officiels allemands et français, le silence le plus complet a été gardé, « les propositions françaises « et les contre-propositions allemandes constituant des documents « diplomatiques strictement confidentiels et secrets » (dépêche Havas de Berlin en date du 8 septembre). Toutefois, d'après certaines informations venues de Berlin, il semblerait que l'Allemagne croit devoir ajouter à sa demande de compensation territoriale une demande de participation économique privilégiée au Maroc. Le *Courrier de la Bourse* parle d'une participation de 30 % dans la construction des chemins de fer marocains; il donne même à entendre que l'Allemagne compterait se faire adjuger la construction de certains de ces chemins de fer et il nous offre généreusement, en ce cas, le régime de la réciprocité avec une participation de 30 %. Dans ce système, la France n'aurait pas même sous sa direction la construction des travaux publics dans l'empire chérifien.

L'annonce de ces prétentions allemandes a produit en France et en Angleterre une très fâcheuse impression. Tous les journaux de France et d'outre-Manche ont été unanimes à déclarer que d'aucune façon l'Allemagne ne pouvait profiter au Maroc d'une situation économique privilégiée, qui serait la négation du principe de l'égalité de droits et de la porte ouverte. En même temps, une nervosité

extraordinaire se manifestait dans les milieux financiers de Berlin, et cette nervosité allait même jusqu'à dégénérer en panique. Actuellement, l'Allemagne est la victime d'une véritable crise financière. La baisse est générale à la Bourse de Berlin sur toutes les valeurs et s'accentue chaque jour. Les caisses d'épargne et les banques de dépôts sont prises d'assaut par la multitude des petits déposants affolés qui réclament tous leur argent, et les faillites se multiplient.

Le memorandum allemand est arrivé à Paris le 9 septembre et a été remis à 4 heures et demie à M. de Selves, qui en a communiqué la teneur à M. Caillaux dans la soirée. Le *Temps* écrivait à ce sujet le 10 septembre :

Le gouvernement français, conformément au désir du gouvernement allemand, a décidé de ne faire, au sujet de ce document, aucune communication à la presse.

Lorsque les services compétents auront étudié les contre-propositions allemandes, M. Caillaux réunira un conseil de cabinet dont la date ne peut être encore fixée.

L'attitude espagnole.

Une nouvelle complication marocaine vient d'être soulevée par l'Espagne. A la suite d'un Conseil des ministres tenu à Madrid le 31 août, le gouvernement espagnol a, en effet, annoncé son intention d'occuper Ifni avant la fin du mois de septembre. Pour justifier son action, le Cabinet de Madrid s'appuyait sur d'anciens engagements consentis à ce sujet par le makhzen en faveur de l'Espagne. C'est ce qu'exposait le communiqué officieux suivant daté de Madrid.

L'hypothèse que les projets espagnols au sujet d'Ifni ont un caractère peu amical envers la France, ou ne sont pas étrangers au débat franco-allemand sur le Maroc, ne peut paraître vraisemblable que si l'on ne tient pas compte des causes de cette affaire.

Il est de fait que la clause suivant laquelle le gouvernement marocain doit remettre à l'Espagne le territoire en question n'a pas été exécutée depuis les cinquante années de son existence; mais c'est précisément pour cette raison que les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, depuis 1908, se sont efforcés d'obtenir son application et ont fait savoir au makhzen que l'Espagne ne pouvait pas admettre que ledit état de choses continuât indéfiniment.

Le récent livre rouge et les communications faites, au cours de ces trois dernières années, aux chancelleries signataires de l'Acte d'Algésiras font ressortir que cette question a été le point principal qu'avaient à traiter les ministres d'Espagne à Tanger, MM. Llaveria et Merry del Val, lors de leur voyage à Rabat et Fez respectivement, et a été le thème principal également des négociations suivies à Madrid avec Ben Muaz, d'abord, et El Mokri, ensuite, par les ministres des Affaires Etrangères, MM. Allendesalazar, Perez Caballero et Garcia Prieto,

Ces dernières négociations ont donné pour résultat l'engagement solennel du makhzen d'exécuter, avant le 1er mai dernier, ce qui était convenu à ce sujet.

Le fait de n'avoir pas tenu un engagement pris autorisait pleinement l'Espagne à appliquer immédiatement, par ses propres moyens, la clause non remplie depuis de si longues années. Si à ce moment-là précisément, quand les pourparlers hispano-français allaient s'engager sur le Maroc, le gouvernement espagnol s'est abstenu d'une semblable détermination, ce fut par désir d'épuiser auparavant tous les moyens de conciliation, et parce que plusieurs mois séparaient encore de l'époque des vents défavorables sur la côte peu hospitalière du Sud du Maroc.

Après des instances réitérées, verbales et écrites, auprès du Makhzen après avoir laissé s'écouler quatre mois et fixé au gouvernement marocain un délai qui expire demain pour la désignation de son délégué, on ne peut accuser le cabinet de Madrid d'agir avec impatience ou de manquer de modération, ni établir un rapport quelconque entre ses décisions et les circonstances étrangères à l'affaire en question.

D'ailleurs, pour dissiper toute équivoque, le gouvernement espagnol a eu soin d'exposer ses raisons amicalement, cordialement, au gouvernement de la République. Il ne faut pas perdre de vue enfin qu'en 1904, quand les gouvernements espagnol et français ont conclu leur accord sur l'étendue réciproque de leurs intérêts et la garantie de leurs droits au Maroc, la clause de 1860, qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en vigueur, a été expressément sauvegardée.

Cependant, le gouvernement français n'ayant pas manqué de faire observer à l'ambassadeur d'Espagne à Paris l'inopportunité, pour ne pas dire le danger, d'une pareille action dans les circonstances présentes, M. Canalejas s'est rendu aussitôt à Madrid et a présenté à son gouvernement les objections de la France. Il semble heureusement que le gouvernement espagnol a reconnu le bien-fondé de ces objections, car les préparatifs déjà commencés de l'occupation d'Ifni ont été, depuis, arrêtés et le colonel Burguete, commandant des forces espagnoles destinées à cette expédition, a été rappelé à Madrid.

D'autre part, des nouvelles de source espagnole ont été publiées, le 8 septembre, signalant l'hostilité des Rifains dans la région de Melilla et annonçant qu'en raison de cette hostilité le gouvernement de Madrid avait décidé de mettre à la disposition du capitaine général de Melilla des renforts de 3.000 hommes environ pour permettre les approvisionnements des postes avancés, ainsi qu'un mouvement offensif vers Alhucemas. Cette action serait appuyée par l'envoi du cuirassé *Pelayo*, du croiseur *Cataluna* et de la canonnière *Infanta Isabel*.

Enfin des informations d'El-Ksar et de Larache continuent à signaler des actes par lesquels se manifeste l'active politique des Espagnols dans cette région. Le colonel Silvestre, d'accord avec le consul d'Espagne à El-Ksar, vient notamment de notifier aux notables des tribus de Khlot et du Tlig que les autorités militaires espagnoles interviendront désormais dans l'administration des affaires de ces tribus. Défense leur est faite de payer, sans autorisation desdites autorités qui tiennent à contrôler ce service, les impôts réclamés par leur caïd.

L'attitude de l'Italie.

Les journaux italiens continuent à s'occuper de l'intervention probable de l'Italie dans la question marocaine. Le *Giornale d'Italia* affirme que ces temps derniers le ministre des Affaires étrangères aurait persuadé à M. Giolitti qu'il est nécessaire que l'Italie agisse au cas très probable, où par la « tunisification » du Maroc, l'équilibre de la Méditerranée serait troublé. M. Giolitti, quoique contraire par son tempérament et pour des raisons parlementaires à toute expansion coloniale, aurait fini par se rallier à l'opinion du marquis de San Giuliano. Le *Giornale d'Italia* affirme en terminant qu'il est possible et même probable qu'un événement de considérable importance pour l'Italie se produise à brève échéance. Ces nouvelles, quoique très imprécises, sont l'objet de tous les commentaires dans les milieux politiques de Rome et de Vienne, où l'on semble se préoccuper beaucoup des prétentions italiennes.

Le général Moinier.

Des informations venues de Fez disent que le général Moinier est arrivé le 31 août dans cette ville, avec une colonne de 2.000 hommes placés sous les ordres du général Dalbiez. Il a été immédiatement reçu par le sultan, qui l'a vivement félicité pour l'heureuse pacification du pays des Zemmour. Le général Dalbiez s'est ensuite rendu à Sefrou pour y installer une garnison uniquement composée de troupes chérifiennes, comprenant 500 soldats organisés et instruits par le lieutenant Hugo Derville. Le général Moinier est resté à Fez en attendant le retour du général Dalbiez. Il se rendra ensuite à Rabat et Casablanca, afin de s'occuper du règlement de quelques difficultés en cours.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La revue navale de Toulon.* — Le 4 septembre, le président de la République, entouré du président du Conseil, des ministres de la Marine, de la Justice, du Commerce, de l'Agriculture et des Colonies, et des présidents du Sénat et de la Chambre des députés, a passé à Toulon la revue de notre flotte de guerre. Quatre-vingt-seize bâtiments figuraient à cette revue, dont 29 cuirassés, 13 croiseurs cuirassés, 33 contre-torpilleurs, 12 torpilleurs et 9 sous-marins. Après la revue, un banquet officiel a eu lieu, au cours duquel le ministre de la Marine, M. Delcassé, et le président de la République, ont prononcé les discours suivants :

DISCOURS DE M. DELCASSÉ

Monsieur le Président,

La marine est profondément sensible à la marque singulière d'estime et de sympathie qu'avec les représentants de la nation et les membres du gouvernement vous avez tenu à venir lui donner ici. Je vous prie d'agréer son salut respectueux et l'expression de sa reconnaissance pour la sollicitude que les pouvoirs publics ne lui ont pas refusée jusqu'à ce jour et qui auront à cœur de lui fournir demain tous les moyens de bien remplir sa tâche, car les yeux fixés uniquement sur le drapeau, ne songeant qu'à la patrie, acceptant avec joie comme son hommage et sa force une discipline sévère, la marine n'a qu'une volonté : c'est que chaque jour marque un progrès dans son instruction et son entraînement, et qu'une ambition : c'est d'être prête, vraiment prête, à répondre à tout moment, comme l'armée elle-même, à l'appel de la France.

DISCOURS DE M. FALLIÈRES

Messieurs,

Je suis encore sous l'impression du magnifique spectacle que nos brillantes escadres nous ont donné ce matin. J'ai prié M. le ministre de la Marine, dont nous venons d'applaudir l'éloquente parole, de leur transmettre mes félicitations et celles du gouvernement de la République. Qui de vous se refuserait à y joindre les siennes?

Les présidents des Chambres et les représentants du pays ont fait à la marine le très grand honneur d'assister à l'inoubliable revue que nous avons passée ensemble. La marine est fière et reconnaissante de cette marque de haute sympathie. Elle y voit la preuve d'une confiance dont elle n'a jamais démérité.

Elle n'a jamais cessé, en effet, de se montrer à la hauteur de ses devoirs. Aujourd'hui que, grâce à l'examen attentif des données de l'expérience et au sage abandon d'idées trop absolues, on ne discute plus la question de savoir si, pour la meilleure organisation de nos forces navales, il ne convient pas de restreindre le nombre de nos grandes unités de combat et

d'employer le prix qu'elles coûteraient à augmenter d'autant celui de nos torpilleurs et de nos sous-marins, dont les foudroyantes attaques peuvent anéantir d'un coup les plus formidables cuirassés, aujourd'hui qu'il n'est plus contesté que la maîtrise de la mer est un des facteurs indispensables de la défense des côtes, la marine est résolument entrée dans une voie au bout de laquelle, et sans rien craindre jusque-là, la France trouvera ses moyens d'action accrus et fortifiés, capables de faire face, sans risques d'échecs, aux éventualités de l'avenir.

Dans son patriotisme éprouvé, le pays, dont la haute sollicitude s'étend à la fois à son armée de mer et à son armée de terre, supporte sans lassitude les lourdes charges imposées aux finances publiques. Ses représentants, fidèles interprètes de sa volonté, n'ont reculé devant aucun sacrifice d'argent. Rien ne leur a coûté pour porter à leurs plus hauts points de puissance et de perfection les divers éléments de notre armement national.

Ces éléments, ils les ont bien en main, nos marins et nos soldats, et leur courage peut hardiment affronter tous les coups de la fortune.

Ne descendent-ils pas, les uns et les autres, de la grande lignée de ceux qui, à toutes les époques de notre histoire, ont illustré, par leurs exploits, tant de combats et tant de champs de bataille ?

Ne savent-ils pas qu'il y a des héritages auxquels on ne renonce que sous peine de déchoir ?

Ne mettent-ils pas, enfin, leur virile fierté à servir une nation que, pour le maintien de son rang et de son rôle dans le monde, nous voulons forte, respectée, rayonnante des lumineuses clartés de son génie, ouvrière d'avant-garde de la civilisation ?

Je lève mon verre à l'armée de mer.

Je le lève également à l'armée de terre.

Je les unis toutes les deux dans un même sentiment de légitime orgueil et de confiance réfléchie, et je vous convie à boire avec moi à la grandeur de la patrie et à l'honneur de nos drapeaux !

Le président du Sénat, M. Antonin Dubost, et le président de la Chambre, M. Henri Brisson, se sont associés au paroles du président de la République au nom du Sénat et de la Chambre des députés. Cette belle manifestation navale a provoqué dans tout le pays un grand enthousiasme patriotique.

Alsace-Lorraine. — *La Constitution.* — Un décret impérial, daté de Wilhelmshœhe le 26 août, a fixé la mise en vigueur de la nouvelle Constitution au 1er septembre. Du même coup disparaissent les institutions transitoires comme le Conseil d'Etat et la Délégation d'Alsace-Lorraine, dont la session n'avait été que prorogée le 9 mai dernier. Pour bien marquer qu'il s'agit d'une loi d'empire, sans cesse modifiable par les organes de l'empire, et non pas d'une loi d'Alsace-Lorraine, le décret est contresigné par le chancelier. La représentation limitée de la Terre d'empire au Conseil fédéral devra être nommée au moment où la haute assemblée de l'empire se réunira de nouveau.

Allemagne. — *Le discours de Guillaume II à Hambourg.* — Le 27 août, l'empereur a prononcé, à un banquet offert par le Sénat de Hambourg, un discours dans lequel il a insisté sur le caractère paci-

fique de la concurrence commerciale et sur la nécessité d'une flotte de guerre puissante. Voici la traduction de ce discours :

Monsieur le bourgmestre, toutes les fois que Sa Majesté l'impératrice et moi avons le bonheur de venir à Hambourg, nous sommes particulièrement touchés de l'accueil cordial et réconfortant que nous font toutes les classes de la bourgeoisie. Aujourd'hui comme précédemment nous avons éprouvé ce sentiment. Aujourd'hui donc comme autrefois nous devons vous exprimer nos remerciements pour l'accueil que nous fait votre ville, fidèle image des relations étroites existant maintenant entre Hambourg et notre maison.

Je voudrais en même temps, en ma qualité de généralissime, vous dire la joie que j'ai ressentie en apprenant que les villes hanséatiques donneront prochainement aux régiments qui portent leurs noms un nouveau témoignage d'amour et d'intérêt. Cela montre à mon avis l'attachement de ces villes pour leurs garnisons. Les cités hanséatiques veulent prouver à leurs fils qu'elles savent reconnaître la tâche qu'ils ont accomplie autrefois et les efforts qu'ils font encore aujourd'hui. La ville de Hambourg a eu raison d'acclimater une partie de cette armée qui depuis longtemps a servi à assurer la paix. Elle sait en effet qu'à l'ombre de cette paix elle peut travailler à son aise.

Hambourg se trouve située sur le bord d'un des plus grands fleuves de notre pays. La houle de la marée et l'haleine de l'Océan parviennent jusqu'à elle. Pour une nation comme pour le corps humain, la respiration est nécessaire à la vie. Le commerce est à un Etat ce que la respiration est à notre corps. Le Grand-Electeur avait déjà aperçu et précisé cette vérité en une phrase mémorable : « Le commerce et la navigation sont les deux « colonnes de mon Etat. » Aussi ai-je toujours éprouvé pendant les vingt-trois années que dura déjà mon règne, une joie particulière à observer le développement des cités hanséatiques et surtout de Hambourg. C'est avec plaisir que j'accomplis mes devoirs envers elles en faisant tout mon possible pour les aider.

Nous ne devons pas nous étonner que la prospérité du commerce de notre patrie, si récemment unifiée, ait été dans le monde une gêne pour bien des gens. A mon avis cependant la concurrence commerciale est une chose saine. C'est un stimulant nécessaire des Etats et des peuples. Le sport nous offre un spectacle analogue.

Nous avons vu aujourd hui des officiers de mon armée disputer la victoire sur le champ de courses devant des milliers de bourgeois et de jolies Hambourgeoises. Souvent un cavalier qui pense déjà avoir gagné le premier prix est serré de près à droite ou à gauche par deux autres coureurs. La lutte entre les trois devient sérieuse. Celui qui était en tête prend alors sa cravache. Ce n'est point, n'est-ce pas? pour frapper ses concurrents, c'est pour stimuler son cheval. Il l'excite en même temps de l'éperon. La question de la concurrence entre les nations peut être résolue de la même manière en pleine paix.

Dans les dernières vingt années, la protection du commerce et de la navigation a été assurée par une flotte puissante et disciplinée ; c'est elle qui représente la volonté du peuple allemand de jouer un rôle sur les mers. Cette jeune flotte est particulièrement chère aux Hambourgeois. Je crois avoir bien compris leur enthousiasme. Je pense pouvoir affirmer que les Hambourgeois estiment que notre flotte doit continuer à se développer afin d'être sûrs que personne ne viendra nous contester notre place au

soleil. C'est à la prospérité des villes hanséatiques, à celle de la plus grande d'entre elles, à Hambourg, que je veux maintenant vider ce verre.

— *La revue de Kiel.* — Le 5 août, l'empereur a passé la revue de la flotte allemande au large de Kiel.

La flotte se composait de 26 cuirassés, 5 croiseurs cuirassés, 82 croiseurs légers et environ 75 torpilleurs, ainsi que de plusieurs bateaux porte-mines et sous-marins.

Le tonnage des bâtiments s'élevait en tout à 420.000 tonnes et les équipages à 25.000 hommes.

L'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche, assistait à la revue.

Belgique. — *Le roi des Belges reçoit l'ordre de la Jarretière.* — Le roi d'Angleterre a décidé de conférer l'ordre de la Jarretière au roi des Belges; les insignes lui en seront remis par une délégation spéciale, dont le chef sera le prince Arthur de Connaught.

— *Les mesures militaires de la Belgique.* — Le gouvernement belge vient de prendre diverses mesures militaires qui ont un moment assez vivement ému l'opinion. Pour calmer cette émotion la note officieuse suivante a été communiquée à la presse :

On sait qu'on a protesté à plusieurs reprises contre l'état d'abandon dans lequel sont laissés les forts de la Meuse. Or afin de calmer l'opinion publique très inquiète, par suite de la tension observée dans les relations franco-allemandes, le gouvernement a pris certaines mesures de précaution — exactement les mêmes que celles qui furent prises en 1905 avant la réunion de la conférence d'Algésiras. Les commandants des forts de la Meuse ont reçu l'ordre de mettre leurs forts en état, de faire rentrer le matériel en réparation et de veiller à ce que les armements soient complets; et d'autre part, les officiers du génie ont reçu l'ordre d'achever rapidement les travaux commencés. En somme, il n'y a pas de mobilisation partielle, mais simplement une mise en état des forts de Liége et de Namur qui fut demandée à plusieurs reprises au cours de la discussion du budget de la guerre, quand les orateurs de l'opposition protestaient contre l'état d'abandon dans lequel étaient laissées les positions de la défense avancée de l'Est, qui n'avaient pas les troupes réglementaires, et dont les armements étaient illusoires.

Portugal. — *La reconnaissance de la République portugaise par la France. Le nouveau ministère.* — La première conséquence de l'élection de M. Manoel de Arriaga à la présidence de la république portugaise a été la reconnaissance du nouveau régime par le gouvernement français, qui, par un télégramme de M. Fallières, a adressé aussitôt ses félicitations à M. de Arriaga.

Le premier ministère constitutionnel du Portugal a été constitué, le 1er septembre, sous la présidence de M. Joâo Chagos. En voici la composition : présidence du Conseil et Intérieur, M. Joâo Chagos; Justice, M. Souza Andrade; Finances, M. Duarte Leite Brera da Silva; Guerre, le général Pimenta Castro; Marine, M. Joâo de Me-

nezes ; Travaux publics, M. Sedonio Paes ; Colonies, M. Celestino de Almeida ; Affaires étrangères, M. Augusto de Vasconcellos, actuellement ministre à Madrid.

Le ministère Chagos s'est présenté devant le Parlement le 4 septembre. Le président du Conseil a lu la déclaration ministérielle qui dit que le gouvernement, voulant être un gouvernement d'union républicaine, ne formera pas une faction dans le parti républicain. Il restera anticlérical sans toutefois être hostile à une communion ou à une croyance religieuse quelconque. Il adaptera graduellement l'œuvre du gouvernement provisoire au programme du parti républicain sans perdre de vue l'équilibre indispensable du budget. Il se gardera de détromper les classes laborieuses qui, avec raison, espèrent toujours qu'une révolution apportera une amélioration à leur sort. Il assurera la défense nationale et ne modifiera pas les conditions de la politique extérieure du Portugal, « qui, dit-il, s'est affirmée « en harmonie avec celle de notre alliée, l'Angleterre, sans toutefois « cesser d'obéir, comme il le doit, aux suprêmes indications du « Parlement et de l'opinion publique, et sans oublier les conditions « fondamentales du programme du parti républicain ». MM. Camacho, Almeida et les autres chefs du bloc parlementaire ont applaudi la déclaration du ministère et lui ont promis leur complet appui. M. Affonso Costa, ancien ministre de la Justice, chef du parti républicain démocrate qui constitue maintenant l'opposition, a félicité le gouvernement et l'a assuré de son appui conditionnel. Il le soutiendra tant que le cabinet obéira aux principes du parti républicain et s'inspirera des idées radicales. Le président du Conseil a remercié les chefs des partis de leurs déclarations et de leurs assurances.

Russie. — *Les relations russo-japonaises.* — A la suite de la conclusion de l'accord russo-japonais, signé le 4 juillet dernier et relatif à la Mandchourie, le tsar et le mikado ont échangé des télégrammes de félicitation dont voici le texte :

TÉLÉGRAMME DU MIKADO

Très heureux de l'accord définitif établi entre nos gouvernements dans un esprit sincère de conciliation en ce qui concerne certaines questions qui, jusqu'ici, n'avaient pas été réglées, il m'est particulièrement agréable d'annoncer à Votre Majesté que, sur mon ordre, le navire *Angara* sera remis au gouvernement russe en témoignage des sentiments d'amitié inaltérable que je ressens pour la Russie.

Je suis certain que Votre Majesté partagera gracieusement ma conviction que le règlement définitif de toutes les questions en litige contribuera à consolider davantage encore les bonnes relations qui existent entre nos deux pays.

TÉLÉGRAMME DU TSAR

Je remercie de tout mon cœur Votre Majesté pour les sentiments qu'elle a exprimés à l'occasion de l'accord si heureusement établi sur une base de concessions mutuelles en ce qui concerne certaines questions qui jusqu'ici n'avaient pas été réglées.

Partageant entièrement les sentiments que la solution définitive de ces

questions a inspirés à Votre Majesté, je vois dans la mesure que vous avez prise, en ordonnant la remise à mon gouvernement du navire *Angara*, une nouvelle preuve et un gage des plus importants de l'amitié réciproque qui nous unit.

D'autre part, la *Rossya*, organe officiel du gouvernement de Saint-Pétersbourg, a publié, le 29 août, la note suivante à l'occasion de cet échange de télégrammes :

Tous les litiges occasionnés par la guerre entre les deux pays ont été aplanis définitivement sans qu'on ait eu recours à un tribunal arbitral. Parmi ces litiges figuraient en particulier les difficultés se rattachant au règlement de la question des vaisseaux-hôpitaux, qui étaient pour la Russie une question de principe en raison de la situation spéciale que la Société de la Croix-Rouge a en temps de guerre. Pour le gouvernement japonais, la solution de cette question était aussi difficile parce que les tribunaux des prises avaient déclaré légale la prise des vaisseaux-hôpitaux *Angara* et *Orel*.

C'est surtout au sujet de cette question que les deux gouvernerments avaient manifesté le désir d'arriver à un accord en se montrant conciliants l'un envers l'autre.

L'*Angara* sera restitué à la Russie, l'*Orel* sera acquis par le Japon moyennant la somme de 150.000 yen.

La *Rossya* disait en terminant que les dernières questions litigieuses entre les deux pays sont maintenant réglées à des conditions qui sont non seulement satisfaisantes pour chacune des parties, mais qui témoignent en outre de l'amitié réciproque des deux pays.

Turquie. — *Le voyage du prince héritier à Berlin.* — Le prince héritier, Youssouf Izeddine, est arrivé le 31 août, à Berlin, où il a été l'hôte de l'empereur jusqu'au 4 septembre. Le soir de son arrivée, un banquet lui a été offert au château impérial. L'ancien ministre ottoman de l'Instruction publique, Ismaïl Hakki, actuellement à Berlin, a fait au *Berliner Tageblatt* les déclarations suivantes, concernant l'importance politique de ce voyage du prince héritier :

La haute importance politique du voyage de l'héritier de Turquie est manifeste. On sait qu'il y a deux ans encore on pouvait considérer comme impossible le voyage d'un héritier du trône de Turquie.

Le nouveau régime a rompu avec cette coutume et l'héritier du trône a déjà voyagé à plusieurs reprises à l'étranger comme porteur de missions officielles. Le peuple turc approuve cette innovation. Il attend de ces voyages du prince héritier une influence favorable sur les rapports de la Turquie avec les puissances étrangères. C'est avec une joie toute particulière qu'on a accueilli en Turquie la nouvelle du voyage à Berlin de l'héritier du trône.

On le considère à bon droit comme une preuve des relations excellentes qui existent entre les deux pays. Ces relations vraiment bonnes répondent aujourd'hui au désir sincère du peuple turc qui sait maintenant où sont ses véritables amis. Pendant longtemps, une grande défiance régna à l'égard de l'Allemagne. On croyait que le gouvernement allemand n'était pas bien disposé pour le nouveau régime. Mais la logique l'a emporté.

Pour découvrir les trésors de notre empire, nous accueillons dans la même mesure la collaboration de toutes les puissances étrangères. Nous ne considérons les offres qu'au point de vue de l'utilité de la Turquie sans distinction de nationalité. Mais le capital qu'on veut bien mettre à notre disposition ne doit pas avoir d'odeur politique. Maintenant les Turcs espèrent bien que l'Angleterre et la France donneront une solution définitive à la question crétoise.

Ils comptent bien que les puissances protectrices leur rendront la Crète. Quant aux autres questions qui nous importent le plus, je mentionnerai encore celles qui concernent l'élévation des droits de douane et l'extension de l'impôt sur les patentes, dont la solution est pour nous une question vitale, car elle nous facilitera les moyens d'établir l'équilibre dans notre budget.

L'Allemagne a montré beaucoup de bonne volonté à cet égard. Elle a souscrit à nos demandes à la condition que les autres puissances y souscrivent aussi. Bien qu'il n'existe pas pour l'Allemagne et la Turquie de question litigieuse à la solution de laquelle pourrait aider le voyage du prince héritier, je le répète, l'importance politique de ce voyage n'en est pas moins grande. Le voyage de Youssouf Izeddine fortifiera les rapports amicaux de l'Allemagne et de la Turquie et ne pourra qu'être profitable aux deux pays amis.

Le *Sabah* de Constantinople annonce que l'empereur Guillaume, l'impératrice et le Kronprinz feront au printemps prochain une visite au Sultan, à Constantinople.

L'empereur Guillaume a conféré au Sultan l'ordre de l'Aigle noir.

II. — ASIE.

Japon. — *Le nouveau ministère.* — Le ministère Katsura ayant démissionné, le marquis Saionji a été chargé de constituer le nouveau cabinet. En voici la composition :

M. Hara, ministre de l'Intérieur;
M. Yamamoto, ancien gouverneur de la Banque du Japon, ministre des Finances;
Le général Ishimoto, ministre de la Guerre;
Le baron Saïto, ministre de la Marine;
M. Makino, ministre de l'Agritulture et du Commerce;
Le comte Hayashi, ministre des Communications;
M. Matsuda, ministre de la Justice;
M. Haseba, ministre de l'Instruction publique.
Le baron Ouchida, ambassadeur du Japon à Washington, a reçu le portefeuille des Affaires étrangères. En attendant son retour à Tokyo, le comte Hayashi assumera la direction de ce département.

Un communiqué Reuter dit que la formation du nouveau cabinet nippon n'implique aucune modification dans la politique extérieure du Japon et très peu de modifications dans la politique intérieure. Le nouveau président du Conseil, marquis Saionji, a d'ailleurs déclaré au cours d'une interview qu'il ne modifierait pas la politique traditionnelle du Japon, qu'il veillerait au développement de l'industrie nationale et à l'augmentation du crédit japonais et cultiverait la plus étroite amitié avec toutes les puissances.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les rendements en sucre et en betteraves à l'hectare. — La *Sucrerie belge* publie une statistique de la production des divers pays d'Europe pour les cinq dernières campagnes.

D'après le rendement en sucre à l'hectare, les divers pays se classent dans l'ordre suivant :

	Sucre brut à l'hectare	Sucre brut par 100 kg. de betteraves	Betteraves par hectare
	kil.	%	kil.
Allemagne	4.895	16 33	30.060
Suède	4.347	14 90	29.070
Belgique	4.232	14 59	28.980
Danemark	4.191	13 94	29.990
Autriche-Hongrie	4.062	15 88	25.630
Hollande	3.931	14 95	26.270
Italie	3.682	12 15	30.340
France	3.507	13 18	26.600
Espagne	3.494	12 34	28.310
Russie	2.440	15 63	15.670

Pour le rendement en betteraves à l'hectare, c'est l'Italie qui vient en tête.

L'Allemagne a produit à l'hectare près de 49 sacs de sucre, quantum double de celui de la Russie.

II. — EUROPE.

Angleterre. — *L'importation des vins en* 1910. — D'après une information émanant du *Board of Trade* de Londres, l'importation des vins en Angleterre en 1910 a atteint les chiffres suivants en gallons de 4 l. 546 :

	Gallons	Livres sterling
Vins en fûts	12.007.250	2.283.762
Vins en bouteilles	365.830	180.774
Vins mousseux	1.364.556	1.783.949
Total	13.737.636	4.248.485

Ces chiffres représentent, par rapport aux importations de 1909, une augmentation de 1.289.259 gallons et 321.411 livres sterling pour les vins en fûts, de 1.063 gallons et 4.725 livres pour les vins

en bouteilles et de 112.841 gallons et 135.860 livres pour les vins mousseux.

Le tableau ci-après résume les importations par pays de provenance :

	Gallons	Livres sterling
France	3.967.113	2.162.826
Portugal	3.841.908	1.098.984
Espagne	3.195.370	440.764
Allemagne et Hollande	1.006.245	287.294
Italie	312.095	50.466
Algérie	173.600	16.502
Autres pays étrangers	152.555	22.273
Possessions anglaises :		
Australie	789.102	131.437
Autres pays	235.603	37.939

La part de la France dans l'approvisionnement total du marché anglais se maintient à 28,8 % des quantités totales importées; le Portugal suit avec 27,9 % ; l'Espagne avec 23,2; l'Allemagne et la Hollande 7,3; l'Australie 5,7; l'Italie 2,2; l'Algérie 1,2.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *L'automobilisme.* — Il y a à peine dix ans qu'on essaya aux Etats-Unis de construire des voitures automobiles. En 1910, la production de ces véhicules et de leurs accessoires représente une valeur de plus de 5 milliards de francs.

C'est en 1905 que cette branche industrielle a commencé à prendre aux Etats-Unis une sérieuse importance. On a dressé la statistique suivante :

	1905	1910
Fabriques de voitures	101	280
Voitures fabriquées	2.800	185.000
Personnel des fabriques	15.000	140.000
Agents de vente	2.000	38.000
Personnel des industries accessoires	60.000	1.500.000
	francs	francs
Valeur des produits	1.300.000	200.000.000
Capitaux investis	480.000.000	1.450.000.000

Chili. — *Commerce extérieur en* 1910. — Les premiers renseignements concernant le commerce du Chili pendant l'année 1910 viennent d'être publiés. Il en résulte que le commerce extérieur de la République s'est élevé en 1910 à 626.312.873 pesos (1 peso = 1 f. 88 environ), dont 297.485.697 pesos pour l'importation et 328.827.176 pesos pour l'exportation; les chiffres correspondants de 1909 et de 1908 étaient : 568.512.672, 262.082.763 et 306.429.909 pesos en 1909, et 586.413.241, 267.264.169 et 319.149.072 pesos en 1908.

L'augmentation de 1910 par rapport à 1909 est de 35.402.934 pesos pour l'importation et de 22.397.267 pesos pour l'exportation.

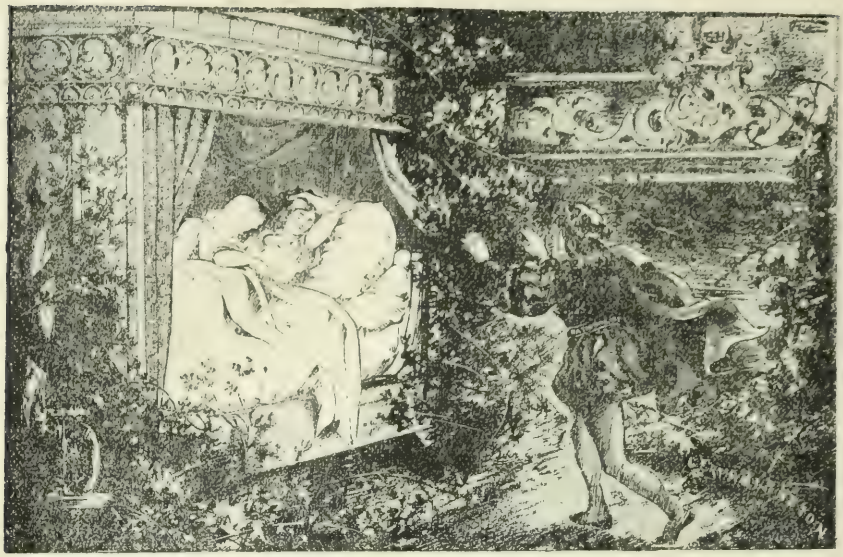

La Belle au Bois dormant.

Le nationalisme vient sauver l'Alsace.

Dur's Elsass (Mulhouse).

Le Roi Manoel.

Même s'il revenait, il ne serait guère à son aise.

Ulk (Berlin).

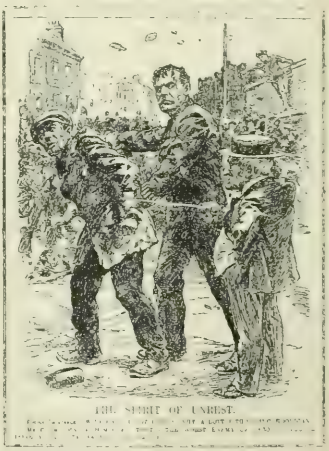

Les grèves anglaises.

M. Punch au constable, qui vient d'arrêter un saboteur : « Bravo : comme toujours, tu as fait ton devoir. »

Le Coq Gaulois : « Ça ne prend plus ! »
Pasquino (Turin).

Guillaume II surveillant l'aigle impérial : « Quelle tempête ! Arrivera-t-il ? »
Kladderadatsch (Berlin).

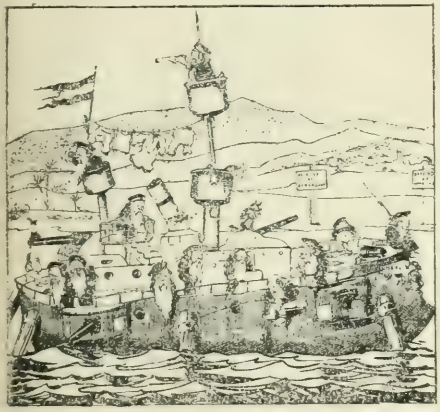

Le *Berlin* à Agadir... dans trente ans !
Dur's Elsass (Mulhouse).

L'Allemagne : « Personne ne m'aime ! »
Punch (Londres).

Guillaume II a Bethmann-Hollweg : « Décidément, ça ne va pas ! »
Mucha (Varsovie).

L'accord de Potsdam.
L'ours l'a plumé !
Kikeriki (Vienne).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

C.-G.-D. Hermann, consul de Panama à Cognac ;
Maurice-Zéphyr Oget, vice-consul de Suède au Tréport.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indochine. — M. le *lieut.* Gouzien est affecté au bureau militaire du gouvernement général de l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. le *lieut-col.* Bonifacy ; le *chef de batail.* Vitart ; les *capit.* Lenhardt, Soubiran et Pennelier ; les *lieut.* Le Porz, Carles, Lenglet et Chauveau sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Grellet est désig. pour le 2e sénégalais ;
MM. les *lieut.* Marfaing et Béchillon sont affectés au 4e sénégalais ;
MM. les *lieut.* Blanc et Cauboue sont désig. pour les brigades indigènes de la Côte d'Ivoire.

Afrique Equatoriale. — MM. les *capit.* Nouri et Curault et les *lieut.* Doyen et Hardouin sont désig. pour le bataill. du Moyen-Congo.

Madagascar. — MM. le *capit.* Nibaudeau et le *lieut.* Perrossier sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut. col,* Bourguignon est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Petit est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut-col.* Ballieu est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Mercier est désig. pour la *Décidée ;*
M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Jardel est désig. pour la *Manche.*

Pacifique. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Lambert est désig. pour la *Zélée.*

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Quéré est désig. pour la flottille de torpilleurs de Saïgon ;
M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Ratel est désig. pour la *Décidée.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :
Procureur général, chef du service judiciaire à la Martinique, M. François ;
Procureur général, chef du service judiciaire à la Guyane, M. Lévy ;
Procureur général, chef du service judiciaire à Madagascar, M. Teulet ;
Président à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Dürwell ;
Vice-président à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Toussaint de Quièvremont ;
Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Clayssen ;
Président à la Cour d'appel de l'Inde, M. M. Michaux ;
Conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe, M. Thaly ;
Conseiller à la Cour d'appel de l'Afrique Equatoriale, M. Saintol ;
Juge de paix à compétence étendue de Tuléar, M. Lanes ;
Lieutenant de juge au tribunal de Nouméa, M. Michaux ;

Procureur général, chef du service judiciaire à la Réunion, M. Duchesne ;
Avocat général près la Cour de l'Indochine, M. Fays :
Président de la Cour d'appel de la Guadeloupe, M. Manès ;
Conseiller à la Cour d'appel de la Réunion, M. Porry ;
Conseiller à la Cour de la Martinique, M. Chatelier (Guy) ;
Substitut du procureur général de la Guadeloupe, M. Gleizes ;
Substitut du procureur général de la Nouvelle-Calédonie, M. Digeon ;
Juge-président au tribunal de Djibouti, M. Spielmann ;
Procureur de la République à Chandernagor, M. Teulon ;
Procureur de la République à Karikal, M. Deymes ;
Lieutenant de juge au tribunal de Pondichery, M. Metadier ;
Président de la Cour d'appel de Madagascar, M. Gamon ;
Procureur général, chef du service judiciaire en Afrique Equatoriale Française, M. Reynaud de Lyques ;
Procureur général, chef du service judiciaire dans les Etablissements français de l'Inde, M. Dutremblay Gamin ;
Président de la Cour d'appel de la Réunion, M. Mansencal ;
Conseiller à la Cour d'appel de Madagascar, M. Dessaignes ;
Président de la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Douillet ;
Conseiller à la Cour d'appel de la Guyane, M. Nesty ;
Conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe, M. Jouin ;
Substitut du procureur général dans les Etablissements français de l'Inde, M. Vollard ;
Juge au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre, M. de Chelle ;
Juge au tribunal de première instance de Saint-Pierre (Réunion), M. Lhermitte ;
Juge de paix à compétence étendue de Djibouti, M. Eyquem ;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Karikal, M. Isaac ;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry, M. Nadau ;
Procureur de la République, chef du service judiciaire dans les Etablissements français de l'Océanie, M. Hostein ;
Président du tribunal supérieur dans les Etablissements français de l'Océanie, M. Guillier ;
Juge au tribunal supérieur dans les Etablissements français de l'Océanie, M. Falk ;
Juge au tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Ninet ;
Juge-président au tribunal de première instance de Karikal, M. Lebhar ;
Conseiller-auditeur à la Cour d'appel de Pondichéry, M. Monroux.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Hygiène coloniale, par le Dr A. Kermorgant, ancien inspecteur général du service de santé des colonies, membre de l'Académie de médecine. Un vol-8° de 188 pages avec six figures, Masson et Cie, Paris, 1911.

Le Précis *d'Hygiène coloniale* du Dr Kermorgant comble une véritable lacune. En effet, les nombreux traités parus jusqu'ici étaient destinés aux médecins, alors que les colons, les fonctionnaires et les voyageurs réclamaient depuis longtemps un ouvrage où seraient exposées, très brièvement, les règles à suivre pour sauvegarder leur santé sous les Tropiques.

C'est ce que s'est appliqué à faire l'ancien inspecteur général du Service de santé des colonies, et nul n'était plus qualifié pour mener à bien une pareille tâche.

Après quelques mots sur la Climatologie des pays chauds, l'auteur énumère les conditions physiques et morales à exiger de l'émigrant, l'âge qui convient le mieux, les vêtements dont il faut se munir, puis il indique

les dispositions à prendre avant le départ, en cours de traversée et l'époque la plus propice pour l'arrivée à destination.

Des chapitres sont consacrés aux professions que l'on peut embrasser, à l'habitation, à l'alimentation, aux boissons, aux maladies qui guettent l'Européen et aux moyens de s'y soustraire dans une certaine mesure, aux affections plus particulières aux indigènes.

Les animaux nuisibles ou dangereux par leurs agressions ou par les maladies qu'ils peuvent propager, sont signalés.

L'ouvrage se termine par un Appendice dans lequel sont exposés les premiers soins à donner, en attendant l'arrivée d'un médecin, ainsi que les procédés les plus usuels de désinfection, indispensables à connaître dans des pays où l'Européen est appelé à vivre au milieu de populations indigènes souvent atteintes de maladies contagieuses dont il faut, à tout prix, empêcher la propagation.

Ce Précis d'Hygiène, à la fois pratique et très facile à lire, rendra, nous en sommes persuadé, de très grands services aux personnes qui n'ont ni le temps, ni les moyens de se reporter à des ouvrages plus étendus.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Hygiène coloniale, par le Dr A. Kermorgant, membre de l'Académie de médecine. 1 vol. in-8° de 188 pages avec 6 figures. Masson et Cie et Gauthier-Villars, Paris, 1911.

Le Maroc, notice économique (petit guide de l'immigrant), par Ch. René-Leclerc, délégué général du Comité du Maroc à Tanger. 1 broch. in-8° de 91 pages, avec une carte. Paul Geuthner, Paris, 1911.

Conseils aux sous-officiers des troupes indigènes d'Indochine, par le lieutenant-colonel Bonifacy, de l'infanterie coloniale. 1 brochure in-8° de 32 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

La Réorganisation de la justice répressive au Congo belge. 1 brochure in-8° de 30 pages. Hayer, Bruxelles, 1911.

L'Azione della Spagna nel Marocco, par Luigi Cufino. 1 brochure in-16 de 22 p. Unione editrice, Roma, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*août* 1911). R. de Caix : L'accord russo-allemand. — P. Ibos : L'armée jaune. — Un nouveau traité de commerce franco-japonais.

Société de Géographie commerciale de Paris (*août* 1911). Zadig Khanzadian : Les grands ports ottomans. — G. Blondel : L'Italie contemporaine.

La Quinzaine coloniale (25 *août* 1911). Le budget de l'Afrique Occidentale pour 1912.

Revue politique et parlementaire (10 *sept.* 1911). Angel Marvaud : L'Amérique latine en face du panaméricanisme.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bullettino della Società Geografica italiana (1° *sett.* 1911). Dott. Paolo Pasi. I campi dell'oro e dei diamanti nel Sud-Africa.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA DÉTENTE DE LA CRISE MAROCAINE

A l'heure où nous écrivons ces lignes, il semble qu'une détente sérieuse de la crise soit sur le point de se produire par suite d'un accord sur le statut futur du Maroc. On ne saurait, bien entendu, parler encore de solution, puisqu'il reste à discuter le chapitre du Congo, à faire accepter notre protectorat marocain par les puissances signataires d'Algésiras, et enfin à régler nos affaires avec l'Espagne, toutes choses qui peuvent demander du temps, et nous réserver des surprises. Les négociations de ce mois de septembre sont donc loin d'être définitives, mais elles sont curieuses par leurs extraordinaires péripéties, dues à la fois à l'initiative de notre gouvernement et aux brusques soubresauts de la politique allemande.

Nous disions, il y a un mois, que l'Allemagne ne paraissait songer qu'à une modification plus ou moins précise de la clause *politique* de l'accord de 1909, et insisterait probablement sur le maintien et peut-être l'aggravation des entraves économiques que nous imposait l'Acte d'Algésiras. Telle fut bien en effet la teneur des contre-propositions écrites que M. de Kiderlen remettait, le 8 septembre, à M. Jules Cambon, en réponse au mémorandum français du 4 septembre. On sait qu'à cette date du 8 septembre l'Allemagne, éludant l'examen des questions relatives à l'exercice de notre protectorat, exigeait au Maroc une situation économique privilégiée. Revenant au funeste principe posé dans l'accord de 1909, à savoir que *les gouvernements français et allemand chercheraient à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourraient obtenir l'entreprise*, elle demandait notamment une participation de 30 % dans les chemins de fer concédés à des sociétés françaises, nous offrant en retour la même part dans ceux qui pourraient échoir à des Allemands. Circonstance aggravante,

elle réclamait encore, en termes plus ou moins voilés, la reconnaissance de droits spéciaux dans le Maroc méridional. Et ceci, rapproché des allées et venues des bâtiments allemands entre les Canaries et Agadir et des envois de troupes espagnoles à Las Palmas, pouvait faire soupçonner quelque louche combinaison hispano-allemande, malgré les protestations grandiloquentes de M. Canalejas, et malgré aussi la juvénile interview accordée par le roi Alphonse à un journaliste russe. Quoi qu'il en soit, des prétentions aussi exorbitantes rendaient toute entente impossible, et il semblait bien à ce moment que M. de Kiderlen n'eût d'autre but que de traîner les négociations en longueur, tant son point de vue différait du point de vue français.

Quatre jours auparavant, en effet, notre gouvernement avait cru devoir poser la question sur de tout autres bases. Son mémorandum du 4 septembre, connu aujourd'hui dans ses grandes lignes, comprenait trois parties. La première réglait le protectorat français sur le Maroc ; la seconde stipulait la liberté et l'égalité commerciales sans privilège d'aucune sorte, suivant le principe déjà inscrit dans l'Acte d'Algésiras ; la troisième avait trait aux compensations congolaises.

Nous n'avons évidemment pas la prétention de juger aujourd'hui un document sur lequel on n'a pas encore de précision, sauf malheureusement en ce qui concerne le Congo. Il est permis d'espérer toutefois que dans la première partie du mémorandum toutes les garanties ont été spécifiées pour rendre notre protectorat effectif, et notamment les conditions d'occupation militaire, de représentation internationale du Maroc, de contrôle administratif et financier. On ne saurait trop prendre de précautions pour nous prémunir à l'avenir, *dans la mesure du possible*, contre les chicanes allemandes. Il serait notamment intolérable que l'Allemagne s'immisçât d'une façon quelconque dans les négociations que nous devons prévoir à très brève échéance avec l'Espagne. De même, il est à souhaiter, dans le domaine économique, que nous n'ayons plus la perspective de ce condominium qu'avait prétendu instaurer l'accord de 1909, et dont l'expérience a montré non seulement l'inefficacité, mais les dangers. Les Allemands ne s'étaient-ils pas avisés déjà de nous faire un grief des opérations inexistantes de certaines de ces sociétés mixtes, comme l'*Union des mines marocaines* et la *Société marocaine des travaux publics*, ou de l'avortement complet de certaines autres, telles que la *Société des chemins de fer marocains ?* Cette prétention de fixer par acte diplomatique le tant pour cent du capital alle-

mand ou français investi dans une entreprise industrielle, ou le partage des voix dans les conseils d'administration, a bien été une des plus fâcheuses conceptions des chancelleries. C'était créer ainsi une mine à contestations et à querelles d'Allemands... Il ne faut pas moins que la perspective d'être définitivement libérés de toute entrave politique et économique au Maroc, sous la seule condition d'y maintenir la porte ouverte au commerce étranger, pour nous faire admettre les durs sacrifices que notre gouvernement a consentis dans le Congo, avec une précipitation peut-être excessive.

Quoique l'Agence Havas ait répété que les croquis de frontière qui ont paru dans la presse n'engageaient que leurs auteurs, elle n'a pas démenti que notre Afrique Equatoriale dût être coupée en deux, le Gabon séparé du territoire de l'Oubangui-Chari-Tchad. Les cessions côtières, au Nord de Libreville, seraient à la vérité peu importantes, et n'auraient d'autre but que de permettre aux Allemands d'encercler complètement la Guinée espagnole; mais nous perdrions tout le centre du Moyen-Congo, qui était des trois subdivisions du gouvernement de l'Afrique Equatoriale celle qui semblait destinée au plus bel avenir. La nouvelle frontière allemande suivrait la N'goko, la Sangha, le fleuve Congo depuis le confluent de la Sangha jusqu'à celui de l'Oubangui, l'Oubangui jusqu'au confluent de la Loba, la Loba elle-même, et rejoindrait la frontière actuelle du Cameroun vers le 8e parallèle. En revanche, nous aurions directement accès à la Bénoué, et nous recevrions le Nord du Cameroun, dit Bec de Canard, c'est-à-dire la rive gauche du Chari, et les rives méridionales du Tchad. Passe encore pour les richesses en caoutchouc et en ivoire que nous abandonnerions ainsi. Mais ce qui fait la gravité de cette cession (qu'on baptisera peut-être du nom d'échange à cause du Bec de Canard!) c'est que tout notre bassin du Tchad se trouvera irrévocablement coupé de la mer, à laquelle devait le relier dans l'avenir le chemin de fer déjà projeté au Gabon. On dit bien que nous nous réserverions sur les rives du Congo et de l'Oubangui quelques stations destinées à relier Brazzaville à Bangui; mais un pareil cordon ombilical est d'une fragilité qui ne résisterait pas en temps de tension politique. La vérité est que la côte du Gabon va perdre à peu près toute son importance, fait d'autant plus regrettable que nous ne possédons entre Dakar et Libreville que des lambeaux de littoral bien insuffisants. Notre empire africain, le Nord excepté, va devenir plus que jamais *continental*, et ses communications ne pourront plus être assurées que par de coûteux chemins de

fer. Quant à l'immense avantage que les Allemands retireront de leur nouvelle acquisition, il est évident. Ils ne tarderont

pas à pousser jusqu'au fleuve Congo la voie ferrée déjà amorcée au Cameroun, de même que de l'autre côté du continent noir

ils poussent vers le lac Tanganyika celle qui part de Daar-es-Salam. Si bien que, dans quelques années, les deux extrémités de la grande colonie belge seront touchées par le rail allemand, en attendant que se réalisent dans cette partie du monde les grands rêves bismarckiens.

*
* *

Il ne faut pas voir dans les lignes qui précèdent un parti pris de dénigrer la solution présentée par notre gouvernement; mais nous estimons qu'il a eu le tort de la présenter beaucoup trop tôt, bien qu'il puisse paraître paradoxal de trouver trop précipitées des négociations qui durent depuis quatre mois, si on tient compte des entretiens de Kissingen ! Notre jeu était d'attendre l'adversaire, tandis que nous avons fini par être demandeurs dans une affaire où nous n'avions qu'à écouter les offres d'autrui. Par son coup d'Agadir, M. de Kiderlen s'était engagé dans une mauvaise passe, et il y avait intérêt à le laisser s'enferrer davantage, au lieu de lui fournir une échappatoire commode. Il temporisait pour faire aboutir simultanément les multiples combinaisons de sa grande machination africaine? A merveille! En cas d'échec, c'est lui qui eût été forcé de venir à nous, et en cas de succès, nous nous en serions peut-être tirés à meilleur compte, au prix de moindres sacrifices au Congo.

Quelles ont été les raisons dominantes de notre gouvernement pour agir ainsi? S'est-il méfié de la nervosité française? A-t-il voulu en finir avant la date critique du renvoi de la classe, ou avant celle de la rentrée du Parlement? L'expérience a pourtant prouvé que de nous et des Allemands c'était nous qui supportions le mieux l'attente, et que contrairement à la malencontreuse affirmation de l'empereur Guillaume, les Allemands n'étaient pas ceux qui avaient les nerfs les plus solides. Comme à l'époque des déserteurs de Casablanca, nous avons accueilli la menace avec un calme qui n'était que la marque d'une ferme résolution. Les deux mois qui viennent de s'écouler ont été, si l'on veut, une période d'inquiétudes matérielles; mais qu'est cela auprès du réconfort moral qu'ils nous ont apporté? Il y a longtemps que nous n'avions senti battre si distinctement le cœur de la France! Et pendant ce temps, de l'autre côté du Rhin, l'approbation des procédés de la Wilhelmstrasse est loin d'être unanime. M. de Kiderlen y est plus discuté que M. de Selves chez nous, ce qui constitue pour un ministre français un succès assez rare pour être noté! Tandis que la pression des événements ne fait que cimenter la Triple Entente, dans l'autre camp surgit la désagréable affaire de la Tripoli-

taine. L'Italie qui, depuis le commencement de la crise, s'inquiète et craint d'être oubliée, s'avise enfin qu'en un moment où une puissance secondaire comme l'Espagne se met à faire des conquêtes, elle doit à sa qualité de grande puissance de ne pas rester inactive, et jette son dévolu sur la Tripolitaine. Imagine-t-on une position plus fausse que celle de l'Allemagne prise entre ses alliés de Rome et ses amis de Constantinople? Enfin, par surcroît de disgrâce, voilà qu'au commencement de septembre se manifestent dans tout l'empire les prodromes d'une crise économique intense qui s'aggrave rapidement, fait perdre la tête aux gens de finance, jusqu'à cette journée caractéristique du 20 septembre où l'on voit les directeurs des quatre plus grandes banques de l'empire dans le cabinet d'un sous-secrétaire d'Etat, implorant un mot de réconfort pour l'échéance du 1er octobre[1] !

Ce mot a été prononcé, car M. de Kiderlen ne s'imaginait sans doute point, dans son désir de jumeler toutes les questions africaines et de les résoudre l'une par l'autre, que le système de temporisation et de chicane auquel il s'astreignait par là même pût avoir de si fâcheuses répercussions sur la vie économique de l'Allemagne. Il a donc fait une brusque volte-face et accepté ce qu'il refusait il y a quinze jours, dans sa note du 8 septembre. Il faut croire qu'il est aujourd'hui décidé à changer de méthode, à sérier les affaires, et à rejeter à une échéance ultérieure (mais peut-être prochaine) la réalisation de ses visées sur les domaines espagnol et portugais en Afrique. Au reste, l'Angleterre semble avoir fait jusqu'à présent la sourde oreille, et les récents démêlés de sir Edward Grey et du comte Wolff-Metternich à propos de l'incident Cartwright préparent mal un terrain d'entente. N'est-ce pas à cette déconvenue qu'on

---

[1] Il est bien entendu qu'il ne sévit en Allemagne qu'une crise bancaire, industrielle et commerciale. On a un peu puérilement relevé la baisse des principales valeurs de la Bourse de Berlin depuis trois mois. Si on avait fait le même travail pour la Bourse de Paris, on eût trouvé des variations plus fortes. La raison en est que les Allemands spéculent peu sur leurs valeurs mobilières. La crise a été causée par les retraits d'argent étranger déposé dans les banques et qui sert normalement à commanditer l'industrie. Il s'agit surtout de dépôts à court terme, dont beaucoup sont effectués par des banques françaises ou des banques belges et suisses, ces dernières étant elles-mêmes alimentées partiellement par des capitaux français. On a noté également des retraits de fonds russes. Quant aux chiffres donnés, ils sont tellement incertains et fantaisistes qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter : ils varient entre 100 millions et un milliard !

En tout cas, ce qui vient de se passer prouve l'intérêt qu'il y a, au point de vue de la politique internationale, à étudier, comme nous l'avons fait cette année, par quelles ressources est commanditée l'industrie d'un pays Nous disions au mois d'avril qu'un pays dont l'industrie est commanditée par des capitaux étrangers n'a pas organisé sa *défensive économique*.

peut attribuer la recrudescence d'anglophobie qu'a manifestée la presse allemande au commencement de septembre, alors que les discours de MM. Lloyd George et Asquith étaient déjà loin, et sans qu'aucune marque apparente d'hostilité fût venue de Londres? Et puis, certaines coïncidences escomptées ne se sont pas produites. Les royalistes portugais, rassemblés en Galice, n'ont pas franchi la frontière et il a fallu, bon gré mal gré, à la remorque de l'Angleterre, reconnaître la République portugaise [1].

Dans l'incertitude du jour où pourront être résolus tous ces problèmes africains, l'Allemagne, bien plus que la France, aurait intérêt à en finir avec la question marocaine et à ne pas faire traîner outre mesure les négociations relatives au Congo. Il faut pourtant s'attendre à quelques difficultés de ce côté, quand ce ne serait que pour régler le sort des compagnies concessionnaires, qui sont au nombre de dix, entre la Sangha, l'Oubangui et la Loba. On voit poindre dans certains journaux allemands l'espoir que le cabinet français sera renversé en octobre, et que le suivant pourra se montrer plus accommodant encore. Aucune idée n'est plus fausse. Ce n'est pas le ministère Caillaux que l'Allemagne a maintenant devant elle, c'est la France entière, qui ratifiera probablement, en tout cas sans enthousiasme, l'accord préparé, mais qui rejetterait sans hésitation un traité plus onéreux.

Commandant DE THOMASSON.

---

[1] Il semble cependant qu'une fraction de l'opinion anglaise soit préparée à une négociation prochaine avec l'Allemagne au sujet du Portugal, et ne répugne pas à un accommodement. Le *Daily Telegraph* assurait dernièrement qu'aussitôt la question marocaine réglée, l'Allemagne chercherait à s'entendre avec l'Angleterre au sujet des colonies portugaises. L'*Observer* examine à nouveau la création d'un grand empire allemand en Afrique, et déclare que l'Angleterre ne s'y opposera pas. Mais il est intransigeant en ce qui concerne certaines parties du domaine espagnol :

« Si les bruits qui ont couru de la cession par l'Espagne à l'Allemagne d'une des « îles de l'archipel des Canaries étaient exacts, nous devrions nous y opposer de la « façon la plus ferme. »

En même temps, on prend soin de faire connaître que le déficit du budget portugais, qui était l'an dernier de 5.000 contos ou 25 millions, serait cette année de 11.000 contos ou 55 millions, et qu'en présence des difficultés actuelles le ministre des Finances de Lisbonne a donné ordre de suspendre jusqu'à nouvel avis le paiement des dépenses entraînées par différentes réformes du gouvernement provisoire.

LA

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

DE L'ITALIE

L'Italie a célébré, cette année, par de grandes fêtes, le cinquantenaire de la fondation du royaume. Des expositions à Turin et à Rome ont commémoré cet événement. Par une heureuse rencontre, il se trouve que le pays est dans une situation financière et économique très favorable. C'est là une condition bien propre à faciliter l'éloge des faits de l'année 1861. En prenant conscience d'elle-même, la nation italienne a affirmé des qualités qui se sont traduites dans les faits par un relèvement très considérable de la péninsule au point de vue économique.

***

C'est surtout au point de vue financier que les résultats obtenus sont favorables. D'après l'exposé financier fait le 3 décembre 1910 à la Chambre des députés par M. Tedesco, ministre du Trésor, le budget italien présente depuis douze ans un excédent. En dix ans, la dette du Trésor, qui s'élevait à 400 millions, a fait place à un crédit de 21 millions et demi. Pour l'exercice courant, l'excédent des recettes sur les dépenses est estimé à 94 millions de lires (on sait que la lire vaut 1 franc). La loi de rectification du budget pour l'exercice 1909-1910 prévoyait un excédent de 48 millions de lires, qui devait être ramené à 25 millions de lires seulement, par suite de l'application de certaines lois en cours de discussion. Le compte général a révélé un excédent d'environ 51 millions. Le bénéfice du Trésor s'est trouvé cependant limité à environ 15 millions, les 35 autres millions représentant les prélèvements effectués sur les fonds de la caisse pour améliorer et développer les services postaux et télégraphiques et pour faire face aux dépenses occasionnées par le tremblement de terre de décembre 1908. Pour l'exercice 1911-1912, dont nous donnons ci-dessous le budget de prévision, on verra que l'excédent des recettes sur les dépenses est estimé à plus de 51 millions de lires.

Le budget de prévision italien de 1911-1912 [1].

PREMIÈRE CATÉGORIE

RECETTES ET DÉPENSES EFFECTIVES

	Prévisions du budget de 1911-1912 — Milliers de lires
Dépenses :	
Ministère du Trésor	730.098
— des Finances	284.021
— de Grâce et de Justice	52.789
— des Affaires étrangères	22.623
— de l'Instruction publique	193.151
— de l'Intérieur	119.974
— des Travaux publics	119.470
— des Postes et Télégraphes	122.433
— de la Guerre	396.966
— de la Marine	192.345
— de l'Agriculture	26.957
Total des dépenses	2.169.897
Recettes	2.244.627
Différence	+ 74.760

DEUXIÈME CATÉGORIE

CONSTRUCTION DES VOIES FERRÉES

Dépenses :	
Ministère des Travaux publics	43.900
Recettes	43.900
Différence	»

TROISIÈME CATÉGORIE

Dépenses :	
Ministère du Trésor	212.756
— des Finances	1.183
— des Travaux publics	10
— des Postes et Télégraphes	104
— de la Guerre	1.600
— de l'Agriculture	3.052
Total	218.705
Recettes	195.570
Différence	— 23.135

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Recettes	2.484.097
Dépenses	2.432.472
Différence	+ 51.625

[1] D'après le *Bulletin de statistique du ministère des Finances français* de février 1911.

On voit, d'après ce tableau, qu'après le ministère du Trésor, chargé du service de la dette, c'est le ministère de la Guerre qui est le ministère le plus dépensier, puisque ses crédits atteignent près de 400 millions de lires. Les dépenses de l'administration de la Guerre se trouvent, dans ce budget de 1911-1912, augmentées de 19 millions, à cause du renchérissement des denrées et de la main-d'œuvre. Le même budget de 1911-1912 comporte également une augmentation de dépenses de 11 millions et demi pour les constructions navales, pour les services maritimes postaux et commerciaux.

Le budget italien n'échappe pas plus que les budgets des autres pays à l'accroissement des dépenses. En 1905, les dépenses ont fait un bond de 600 millions, puis, après quelques années de modération, elles ont bientôt repris une marche progressive rapide. On en est aujourd'hui à un budget de 2.432 millions de lires, alors qu'en 1904-1905 on n'atteignait pas 1.900 millions. Ce ne sont pas les seuls budgets de la Guerre et de la Marine qui sont responsables de cet accroissement considérable. Tout d'abord, l'Italie a été durement éprouvée par des cataclysmes effroyables. En mars 1910, le ministre du Trésor exposait à la Chambre des députés que le tremblement de terre de la fin de 1908, qui anéantit Messine, avait déjà occasionné plus de 100 millions de dépenses extraordinaires, non compris les dépenses auxquelles on avait fait face avec les revenus de l'impôt spécial des centimes additionnels qui avait produit 12.660.000 lires à la fin de décembre 1909, et il estimait qu'il y aurait lieu d'augmenter le compte courant de 38 autres millions de lires.

A côté de ces dépenses imprévues, auxquelles on doit faire face et qui ne dépendent pas de la volonté de l'homme, il en est d'autres qui maintenant pèsent lourdement sur le budget italien comme sur le budget français : ce sont les dépenses des administrations publiques. L'exploitation par l'Etat des chemins de fer et des télégraphes et le travail toujours plus fractionné et moins productif de la bureaucratie ont élevé considérablement le chiffre des employés et la somme globale affectée aux traitements. Au 1er juillet 1910, l'Etat italien comptait (chemins de fer et téléphones non compris) 146.764 employés lui coûtant 327.241.926 lires, chiffres qui présentaient une différence en plus de 58.410 employés et de 155.729.124 lires par rapport à ceux du 1er juillet 1882. Du 1er juillet 1907 au 1er juillet 1910, soit en trois ans, le nombre des employés s'est augmenté de 75.118 et la dépense de 44 millions de lires. Avec les employés des chemins de fer de l'Etat et des téléphones, le

nombre des employés de l'Etat était au 1er juillet 1910 de 259.624 et la dépense de 471.122.805 lires [1]. Ce sont là des dépenses qui ne sont pas précisément en voie de régression.

L'exploitation des chemins de fer et celle des téléphones contribueront beaucoup au développement des dépenses publiques. Il apparaît très nettement que le rachat des chemins de fer par l'Etat italien a été une faute financière. Dans l'exposé financier qu'il fit le 2 mars 1910, M. A. Salandra, alors ministre du Trésor, disait : « Je fais abstraction de la dette des chemins « de fer, créée en 1905, pour fournir les avances dues aux com- « pagnies qui géraient nos trois grands réseaux et les subven- « tions à l'administration des chemins de fer de l'Etat — dette « qui s'élevait, le 31 décembre 1909, à près de 1.145 millions de « lires et qui, destinée à croître, cette année comme dans les « années à venir, aux termes d'autorisations déjà accordées par « des lois, est aussi destinée à empirer, par le poids des intérêts « et de l'amortissement, le bilan de cette gestion. En faisant « abstraction de ces charges patrimoniales, l'expérience nous « apprend qu'il ne faut pas faire état des prévisions sur les pro- « duits nets que l'administration des chemins de fer devrait « verser au Trésor. » Plus loin, parlant de l'exploitation par l'Etat des services publics de caractère industriel, M. Salandra disait qu'il se mentirait à lui-même et tromperait ses auditeurs s'il ne déclarait pas que, « à son avis, en Italie, à l'heure « actuelle tout au moins, cette orientation n'est guère favo- « rable au sort des finances ». Le ministre des Finances de France pourrait faire des déclarations analogues et qui seraient aussi justes. Malheureusement, en Italie comme en France, la folie de l'étatisme est encore dans la période aiguë et tout dernièrement le ministère Giolitti a proposé de réserver à un Institut national les opérations d'assurance sur la vie. Ce projet a soulevé dans la presse et à la Chambre des députés de très vives critiques. Les bénéfices attendus de cette mesure seront nuls à l'estimation de tous les gens sensés; ce serait, a-t-on pu dire, un acte de présomption et d'iniquité. La Chambre des députés a néanmoins adopté le principe de ce projet; mais on estime que quand la discussion en reprendra en novembre, il sera peut-être repoussé. Le Parlement italien ne saurait plus sagement agir [2].

L'Italie, heureusement, n'est entrée qu'à une date assez récente dans cette voie de l'étatisme à outrance, et les accroisse-

---

[1] Voir la correspondance d'Italie de M. Dalla Volta dans l'*Economiste français* 1er semestre de 1911.

[2] Voir la lettre d'Italie dans l'*Economiste français* du 5 août 1911.

ments de dépenses ont pu naguère aider au développement économique, développement auquel les particuliers ont travaillé avec une ardeur qui a reçu sa récompense. Non seulement les impôts donnent les plus-values que nous avons constatées, mais les particuliers sont devenus dans l'ensemble beaucoup plus riches. On a une preuve de cet enrichissement dans le rapatriement de la dette publique italienne.

La dette italienne n'a jamais dépassé 13 milliards et demi de lires. C'est là un chiffre peu considérable pour une population d'un peu plus de 33 millions et demi d'habitants[1]. Cependant, cette dette était trop considérable pour être placée en Italie. L'étranger en avait absorbé une importante partie. Or, aujourd'hui, les Italiens ont racheté bon nombre de titres qui avaient été placés au dehors.

En 1907-1908, les paiements effectués à l'étranger pour intérêts de la dette publique se sont élevés à 27 millions de lires correspondant à une valeur en capital de 720 millions contre 1.900 millions en 1900-1901. En sept ans, l'épargne nationale avait donc racheté à l'étranger des titres de la dette publique représentant un capital de 1.180 millions. L'Italie ne s'est pas arrêtée en aussi beau chemin et elle a continué sur une large échelle le rapatriement de sa dette. D'après le rapport annuel sur l'exercice financier 1909-1910, le montant des titres italiens à l'étranger n'atteint pas, à l'heure actuelle, 100 millions de lires.

Ces conditions, comme la situation très solide du budget italien et les cours fermes de la rente, feront que la conversion automatique qui doit se produire en 1912 et ramènera cette rente de 3,75 à 3,50 % se fera sans difficultés. Le coupon janvier 1912 sera encore payé sur le pied de 3 3/4 % ; ce n'est qu'après ce coupon que le taux d'intérêt changera ; et cela représentera pour le Trésor une économie de 20 1/4 millions de lires. Ainsi se trouvera achevée l'entreprise commencée par la loi du 29 juin 1906. Aux termes de cette loi, les titres de rente consolidée 5 % brut et 4 % net devaient être remboursés ou échangés contre des titres munis de coupons payables à partir du 1er juillet 1907 jusqu'au 1er janvier 1912, avec intérêt calculé en lires à 3,75 % par an, et de coupons échéant à partir du 1er juillet 1912, avec intérêt calculé en lires à 3,50 %, libre de tout impôt présent ou futur. Par la même loi, les nouveaux titres sont garantis contre toute conversion jusqu'à la fin de l'année 1920.

---

[1] Au mois de juin 1909, la dette était, non compris la dette flottante, de 13 milliards 483.418.460 lires contre 12 milliards 881.522.064 lires au 30 juin 1900.

Le fait que l'Italie ait pu mener à bien cette opération de la conversion prouve en faveur de son crédit et de la bonne gestion de ses finances. Le phénomène du rapatriement que nous signalions tout à l'heure explique aussi pourquoi, parmi les fonds des grands Etats, les fonds italiens se tiennent à de hauts cours malgré la perspective d'une réduction prochaine du taux de l'intérêt.

***

Pour que le peuple italien puisse ainsi racheter ceux des titres de sa dette nationale qui se trouvent à l'étranger, il faut qu'il se soit notablement enrichi durant les dix dernières années. Un autre phénomène prouve en faveur de l'enrichissement du pays : c'est la disparition du change qui, pendant longtemps, a été défavorable à l'Italie. Or, il y a une quinzaine d'années, le voyageur français qui allait en Italie obtenait 110 lires en monnaie italienne pour 100 francs en or. Aujourd'hui, le change est au pair. L'Italie pourtant exporte encore beaucoup moins de marchandises qu'elle n'en importe. On en jugera par ce tableau du commerce extérieur pendant les neuf dernières années.

	Importations	Exportations
	(en milliers de lires)	
1901.....	1.718.489	1.374.458
1902.....	1.775.743	1.472.421
1903.....	1.861.900	1.517.444
1904.....	1.913.785	1.597.220
1905.....	2.064.574	1.730.914
1906.....	2.512.437	1.893.421
1907.....	3.048.812	1.954.679
1908.....	2.913.244	1.729.263
1909.....	3.079.113	1.833.723

Si on s'en tenait à ces chiffres, on ne s'expliquerait pas que l'Italie, débitrice de sommes considérables pour ses achats à l'étranger, puisse avoir un change au pair. Mais on sait qu'il ne convient pas de s'en tenir à la seule balance du commerce pour apprécier les ressources d'un pays. Il est, pour la plupart des pays, d'autres moyens de se procurer des capitaux que la vente de marchandises au dehors. Pour l'Italie, en particulier, il faut tenir compte d'une part de l'argent qu'y laissent chaque année les nombreux étrangers qui la viennent visiter et, d'autre part, des capitaux qu'y envoient ou qu'apportent les émigrants italiens.

Le premier point ne demande que peu d'explications. Chaque

année, des touristes du monde entier viennent admirer les beautés que la nature et le génie des artistes ont prodiguées en ce pays, et ces visiteurs font des dépenses qui se traduisent par un large bénéfice pour les Italiens. Il est très difficile, on le conçoit, d'apprécier l'importance des sommes que les étrangers laissent ainsi en Italie. Un professeur de l'Université de Rome, M. Pantaleoni, les a évaluées à environ 850 millions par an et il en est qui estiment ce chiffre comme au-dessous de la vérité.

Le second point mérite plus d'attention. L'émigration italienne est un phénomène très connu. Il se produit presque chaque année avec une grande intensité. Les Italiens qui quittent leur pays se répartissent en deux catégories : les uns s'expatrient sans esprit de retour, ils forment les contingents de l'émigration permanente ; les autres s'en vont pour un laps de temps assez court, c'est l'émigration temporaire. La proportion existant entre les deux catégories était, il y a quelques années, d'après les chiffres officiels, d'environ 45 % pour l'émigration permanente et de 55 % pour l'émigration temporaire. C'est à cette émigration temporaire surtout que l'Italie doit, dans une proportion assez considérable, l'afflux de capitaux chez elle. Bon nombre de ces émigrants temporaires vont dans quelques pays d'Europe ou au delà de l'Atlantique, à des époques fixes, pour des travaux déterminés, notamment certaines récoltes, et ils rentrent en Italie rapportant la plus grande partie de l'argent gagné au dehors. D'autres vont faire à l'étranger des travaux de maçonnerie ou de terrassement. Leur absence est d'ordinaire plus longue que celle de ceux qui vont faire des récoltes ; aussi expédient-ils à leur famille, soit par la poste, soit par l'intermédiaire de banques, une partie de leur salaire. On a la preuve de ces envois en un certain nombre de régions, notamment dans le Sud-Est de la France, où viennent travailler de nombreux Italiens. Le professeur Lorenzoni a calculé que, dans la seule Sicile, il arrive chaque année 400 millions que les Siciliens émigrés en Amérique envoient dans leur île natale. Pour l'Italie entière, on pourrait compter peut-être 800 millions. L'émigration italienne, tant permanente que temporaire, portant sur des effectifs considérables, on peut penser — quelque réserve qu'on fasse sur les chiffres ci-dessus — que l'afflux d'argent étranger en Italie est, de ce fait, assez considérable. De 1901 à 1905, on a compté pour chacune des années, respectivement, 136.000, 178.000, 231.000, 193.000, 221.000 émigrants, en chiffres ronds.

Nous savons que certains écrivains contestent à l'émigration

l'effet bienfaisant que nous venons de noter. Pour eux, l'émigration serait pour l'Italie un mal sans compensation aucune. Nous ne croyons pas qu'on puisse admettre cette vue pessimiste et il est permis de penser, les faits venant cadrer très bien avec cette opinion, que les émigrés temporaires italiens sont pour la plupart des hommes qui justifient la prévision que, dès 1842, à l'aurore du perfectionnement des moyens de transport, faisait M. de Molinari : ils déplacent la main-d'œuvre; usant des chemins de fer et des paquebots, ils font la moisson dans leur pays et en Argentine, accordant ainsi leur intérêt personnel à l'intérêt général et l'Italie bénéficie de cette façon de procéder.

Les émigrés permanents, c'est-à-dire ceux qui ont quitté l'Italie sans esprit de retour, contribuent moins que les émigrés temporaires à faire rentrer de l'argent dans leur pays d'origine, mais ils ont une influence non négligeable sur l'exportation des produits italiens à l'étranger, car ils demeurent fidèles à ces produits, et ainsi ils peuvent contribuer à réduire l'écart que le tableau reproduit plus haut accuse entre le chiffre des importations et celui des exportations. Leurs envois d'argent ne sont d'ailleurs pas seuls. Et on peut dire avec certitude que l'Itatie doit à son émigration un élément très efficace d'amélioration de son change. Le fait n'est d'ailleurs pas spécial à l'Italie; d'autres pays européens, la Grèce entre autres, ont profité des envois de leurs émigrants pour améliorer leur charge.

*
* *

Le peu d'ampleur des exportations italiennes comparées aux importations indique que ce pays a encore beaucoup de progrès à faire au point de vue industriel; il en a aussi à réaliser au point de vue agricole. L'Italie importe pour des sommes très importantes des céréales chaque année. Le souverain actuel, fondateur de l'Institut international d'agriculture, dont le siège est à Rome, a compris combien il importait d'encourager l'agriculture. Le protectionnisme douanier n'a pas réussi à accroître la production agricole dans des proportions suffisantes; l'éducation agricole du peuple italien sera probablement plus efficace. Pour l'industrie, il reste aussi beaucoup à faire; il est cependant incontestable que de grands progrès ont été réalisés.

La crise économique mondiale de 1907-1908 a durement éprouvé l'Italie et c'est assez compréhensible. L'essor industriel de ce pays étant tout récent et très vif se trouva moins résistant que d'autres et il a été très affecté par la dépression venue

des Etats-Unis. Aussi la situation industrielle des années 1909-1910, bien que déjà améliorée par rapport à celle de 1908, n'est pas ce qu'elle aurait dû être si le mouvement constaté en 1906 et au début de 1907 n'avait pas été arrêté.

Nous ne pouvons, dans le cadre de cet article, passer en revue toutes les industries italiennes; nous nous arrêterons à quelques-unes seulement, en commençant par celle dont il a été peut-être le plus question à l'étranger, l'industrie automobile. Cette industrie connut en Italie une vogue extraordinaire. Vers la fin de 1907, il y avait dans la péninsule, écrivait M. Vittorio Racca, dans le *Marché financier* de M. Raffalovich [1], 61 fabriques de voitures automobiles et 5 de canots automobiles, avec un capital nominal d'environ 100 millions. Il y avait, en outre, 56 fabriques de pièces et d'outils pour l'automobilisme, ayant un capital nominal de 52 millions. Quand la crise éclata, en octobre 1907, l'industrie des automobiles en fut très gravement frappée, soit parce qu'il s'agissait d'une industrie jeune, soit parce qu'il y avait eu une immobilisation de capitaux et une production disproportionnée aux besoins. Les valeurs des fabriques d'automobiles sombrèrent. Il fallut songer à des transformations. Certaines usines abandonnèrent la production des voitures de luxe pour la construction des voitures de poste, des camions, etc. On avait eu le tort de fabriquer pour l'exportation, alors que le marché intérieur avait besoin d'un matériel qui ne fût pas luxueux et qu'il faisait venir de l'étranger. Si, pour la dernière année, nous consultons le rapport présenté à la Chambre de commerce française de Milan par son président, nous y voyons que les fabriques d'automobiles qui ont survécu à la crise — elles ne sont pas nombreuses — semblent avoir un peu amélioré leur situation; elles ont obtenu de nouvelles commandes qui leur ont permis de reprendre leur travail, sans toutefois viser à la production considérable de voitures qu'on avait escomptée au début. On pense que cette industrie, concentrée désormais à Turin et à Milan, réussira à se tirer d'embarras.

Avec l'industrie de l'automobilisme, celle du coton a été parmi les plus frappées par la crise de 1907. Après avoir pris en quelques années un essor vraiment étonnant, de beaucoup supérieur aux besoins du pays, l'exportation venant à manquer par suite de la crise, un arrêt se produisit. La situation aujourd'hui s'améliore, surtout pour celles des usines qui fabriquent les articles fins, articles qui trouvent un bon débouché dans le

---

[1] Alcan, éditeur, 1907-1908 (1908).

pays même. L'industrie de la laine est l'une de celles qui ont le moins souffert, précisément parce que cette industrie, tout en ayant pris un essor considérable dans plusieurs centres du Piémont, de la Toscane et de la Vénétie, ne s'est pas développée aussi rapidement et outre mesure que d'autres industries.

Il semble qu'on puisse dire que l'industrie italienne dans son ensemble a subi une crise de croissance qui a été aggravée par les conditions générales de l'industrie à la suite de l'extension de la crise américaine aux autres pays; mais il n'en demeure pas moins vrai que ce pays avait fait un grand effort dans les années qui avaient précédé 1907 et que, de cet effort, il ne reste pas aujourd'hui que des ruines. Dès les premiers mois de 1910, M. V. Racca pouvait écrire dans le *Marché financier* de M. Raffalovich[1] : « On peut dire que, dans presque « toutes les branches de notre activité industrielle, la crise de « 1907-1908 a été liquidée en 1909, et que 1910 a commencé « sous les meilleurs auspices. Il y a bien des branches dont nous « parlerons tout à l'heure (coton, automobiles, matériel de « chemins de fer) qui ne vont pas aussi bien qu'on pourrait le « désirer; mais il est indéniable que les conditions industrielles « générales de notre pays sont saines, pleines de vie et de « commandes, et se développent au milieu de la confiance « universelle. »

Au point de vue de l'avenir industriel de l'Italie, on ne saurait négliger l'heureux appoint que seront, pour ce pays, les forces hydrauliques, dont les concessions ont été fort nombreuses ces dernières années. L'Italie, comme la France, est appelée à bénéficier largement dans l'avenir de l'utilisation nouvelle de cette source d'énergie et il y a là un facteur important de richesse économique.

*
* *

Ce tableau, esquissé à grands traits, de la situation économique et financière actuelle du royaume d'Italie, n'était pas inutile pour répondre aux trois questions que la direction de cette revue s'est proposé d'étudier en ce qui concerne les grands pays européens[2]. Les constatations que nous avons faites dans les pages qui précèdent permettent, en effet, de leur répondre assez facilement. Nous avons vu tout d'abord que le budget de la Guerre était l'un des mieux dotés des budgets

[1] Alcan, éditeur, 1910.

[2] Voir la note qui précède l'étude sur l'Allemagne de M. Blondel, i.° du 1er avril 1911.

ministériels italiens. Ce pays est décidé à faire les sacrifices financiers qu'une grande commission d'enquête sur l'armée a, en 1908, reconnus nécessaires. Le ministre du Trésor avait essayé naguère de ne concéder que très peu de crédits au ministre Casana; la démission que celui-ci a donnée obligera son collègue du Trésor d'être plus large avec le nouveau ministre. La partie ordinaire du budget de l'armée a été portée de 275 millions à 301 millions. A cette somme, on ajoute des sommes importantes pour satisfaire aux réformes introduites successivement : l'adoption du service de deux ans, la construction et l'achat de canons, etc. Les dépenses de la marine de guerre sont passées, en 1908-1909, de 121 millions à 153,4. Le programme naval qu'on poursuit entraînera une dépense d'environ 300 millions.

La question de l'exportation des capitaux à l'étranger, qui est posée avec tant d'acuité dans certains pays pour lesquels cette exportation est une nécessité et une force, n'existe pas pour l'Italie. Ce pays, comme nous l'avons vu, loin d'envoyer ses capitaux au dehors, les emploie d'abord au rapatriement de la partie de sa dette placée à l'étranger; puis il a, chez lui, nombre d'améliorations à réaliser qui réclament des capitaux. L'agriculture a beaucoup à se développer; déjà l'emploi des engrais et des machines se vulgarise en Italie, mais on peut faire bien plus encore. Quant à l'industrie, qui a été arrêtée dans son essor, d'ailleurs trop prompt, par la crise de 1907-1908, elle doit reprendre et reprendra certainement son développement normal pour lequel les capitaux, et des capitaux considérables, seront nécessaires. M. Luzzatti qui, jusqu'à ces derniers mois, était président du Conseil, avait élaboré le projet d'une banque pour les industries, dans le but de favoriser toute nouvelle tentative dans la vie industrielle. Il y a, dans ce fait, l'indice d'une préoccupation qui existe en Italie : on y sent que les capitaux italiens, plus abondants que par le passé, doivent être employés à commanditer des entreprises nouvelles. L'agriculture est au nombre de ces entreprises et on sait que, dans le Nord de l'Italie, le crédit agraire fonctionne assez bien, beaucoup moins du reste, et on doit s'en féliciter, par le mérite de l'Etat que par celui des particuliers.

La grandeur de l'œuvre qu'il y a à accomplir en Italie même n'empêche pas qu'il existe des entreprises italiennes au dehors et une banque, le *Banco* de Rome, fait hors de l'Italie une politique franchement italienne[1] et aide de son mieux au dévelop-

[1] Voir le *Marché financier* de M. Raffalovich, 1910, p. 531.

pement en Turquie et en Espagne des entreprises nationales. La crise de 1907-1908, par la répercussion profonde qu'elle a eue en Italie dans le monde industriel et commercial et à la Bourse, a entravé la marche en avant, mais ne l'a pas arrêtée, et on peut dire que le cinquantenaire de la proclamation du royaume d'Italie coïncide avec une situation plutôt satisfaisante et pleine de promesses quant à un avenir assez prochain.

La politique financière des dix dernières années a donné des résultats qui, en dépit de malheurs nationaux profonds, n'ont pas été trop gaspillés. Si les gouvernements savaient s'arrêter dans la voie de l'étatisme et se montraient assez sages pour mettre un frein aux dépenses improductives qu'on a laissé devenir trop exubérantes, comme celles pour les fonctionnaires, on pourrait continuer à doter largement les départements ministériels dont les dépenses sont rémunératrices, comme celui des Travaux publics, sans charger le contribuable. C'est à cette condition que les budgets italiens continueront à connaître les excédents basés sur le développement de la richesse générale et que le pays deviendra fort sans accroître sensiblement sa dette publique.

EDOUARD PAYEN.

L'ARMÉE NOIRE ET LE TRANSSAHARIEN

I. — Nécessité du Transsaharien pour l'armée noire.
II. — Historique du Transsaharien. Le tracé à adopter.
III. — Etude de l'établissement du Transsaharien.
IV. — Conséquences militaires du Transsaharien. — Les possibilités commerciales. — Un réseau intercolonial d'Etat.

I

La diminution des contingents annuels, due à l'affaiblissement de notre natalité, vient unir ses effets à ceux que la réduction de durée du service militaire, instaurée par la loi du 21 mars 1905, entraîne elle-même. La simultanéité de ces deux causes fait naître un grave péril, que la constitution de fortes armées recrutées parmi les indigènes de nos colonies peut en grande partie conjurer. La nécessité de cette création est, heureusement, admise aujourd'hui ; mais il faut bien le dire, l'organisation que l'on veut donner à ces forces échappe d'autant moins à la critique qu'elle répond insuffisamment aux devoirs qu'on veut leur imposer.

Nos « réservoirs d'hommes » forment en Afrique trois groupes de populations très distinctes : Afrique Septentrionale, Afrique Occidentale, Afrique Equatoriale ; cette dernière citée pour mémoire, car elle ne peut d'ici plusieurs années participer au recrutement de nos régiments. Il n'en est pas de même de l'Algérie et du Soudan, d'où nous tirons depuis de nombreuses années des troupes dont la valeur s'est affirmée sur de nombreux champs de bataille. Ces régions nous fournissent des soldats de carrière, tels que les puissances autres que la France peuvent difficilement en posséder à l'heure actuelle. L'idée est donc venue de faire de ces contingents, d'une valeur militaire indiscutable, un appoint considérable de nos troupes métropolitaines, susceptible de faire pencher la balance en notre faveur sur les grands champs de bataille de Lorraine, et dès lors on s'est ingénié, dans de multiples projets, à accroître leur force numérique, sans faire

attention qu'on risquait ainsi de remplacer la qualité par la quantité.

La recherche du nombre a conduit à proposer pour l'Afrique du Nord une loi de service militaire obligatoire analogue à celle qui règle le recrutement sur le territoire métropolitain. Tandis que, par l'application poussée à sa limite du système des engagements dans le Nord et dans l'Ouest, nous pouvons créer une armée arabe et une armée noire, dont la réunion donnerait des résultats incomparables dans les luttes futures, notre orientation générale nous pousse dans une voie décevante. Nos troupes de métier, dont les mérites sont si certains et si faciles à conserver, vont se voir noyées dans le flot des réservistes, et encadrées au petit bonheur. Les promoteurs eux-mêmes ne se dissimulent pas que, en temps de guerre, le nombre des réfractaires sera considérable. Aussi prévoient-ils pour la mise en pratique de ce service obligatoire une progression très lente, et font-ils, par avance, pour plus de précaution, stationner une partie de l'armée noire en Algérie pour y maintenir en tout temps l'ordre qui depuis trente ans y règne, et en temps de mobilisation « assurer le retour des réservistes dans « les régiments indigènes et le départ des troupes sans le « moindre danger d'insurrection » [1]. De sorte que voulant créer de la puissance, nous sommes en passe de constituer une armée noire et une armée arabe, mais que nous affectons une partie de la première à stimuler le zèle de la seconde et à réduire les dangers de sa mobilisation. Il vaudrait peut-être mieux avoir moins de troupes, mais en faire un bloc solide, pour faire face à l'ennemi.

L'imposition du service militaire obligatoire aux indigènes d'Algérie aura pour résultat, dit-on, de donner plus de troupes à meilleur compte. Au point de vue absolu, il est évident qu'un tirailleur engagé coûte plus cher qu'un tirailleur appelé : pris individuellement, le premier représente 1.400 francs, le second 500 francs. Cependant, si l'on considère que l'incorporation du second entraîne l'accroissement de la gendarmerie, l'organisation d'un service de recrutement, l'on peut fixer, comme appréciation suffisante pour une discussion, que le tirailleur engagé représente en dépenses deux tirailleurs appelés, ou encore qu'une division de tirailleurs engagés coûte aussi cher que deux divisions de tirailleurs appelés.

Or, comme nous venons de le dire, la formation de ces deux dernières nécessite la présence en Algérie d'une division noire.

---

[1] Lieutenant-colonel Mangin. *La Force noire*. Hachette, 1910, p. 345.

Cette dernière y coûtera, avec les transports, les soldes spéciales, les familles, autant que deux divisions au Soudan.

De sorte que le service obligatoire appliqué à l'Algérie donne :

2 divisions de tirailleurs algériens appelés, soldats de valeur quelconque, et 1 division noire, soldats de premier ordre.

Alors que, pour la même dépense, l'extension du système des engagements permettrait de lever :

En Algérie, 1 division de tirailleurs algériens engagés, soldats de premier ordre, et au Soudan, 2 divisions de tirailleurs soudanais engagés, soldats de premier ordre.

Autant dire qu'à égalité de dépenses, le service obligatoire donnera le minimum de force.

Mais sans insister autrement sur le mode de recrutement que l'on veut imposer à l'Algérie, nous arrivons à l'une de ses conséquences les plus fâcheuses. Il oblige l'armée noire à détacher en permanence le tiers ou la moitié d'elle-même en Afrique du Nord. Cette lourde obligation fait entrer l'organisation de la force soudanaise dans une voie semée d'écueils. M. le lieutenant-colonel Mangin [1] en a prévu quelques-uns et a pris soin d'indiquer des mesures propres à les éviter.

Ces troupes seraient réunies en forts détachements dans des camps où elles continueraient à mener la vie de famille ; ces camps seraient situés à proximité des voies ferrées, éloignés des grandes villes, dans des terrains vastes et libres, choisis dans les régions sahariennes de Figuig ou de Biskra, ou, à l'exclusion des Hauts Plateaux, en certains points du Tell. Elles ne devraient pas être en contact avec les troupes algériennes.

Elles conserveraient ainsi leur valeur morale et matérielle par la continuation d'une existence conforme à leurs besoins et à leurs goûts ; elles ne subiraient ni l'influence du voisinage des grandes villes, ni la propagande islamique ; elles seraient facilement transportables, auraient toutes commodités d'instruction, toute certitude d'un bon état sanitaire, enfin par l'isolement échapperaient à la tendance de revendiquer la même situation que les troupes voisines.

Ces mesures auront-elles une efficacité absolue ? La réponse est douteuse.

La propagande dans l'Afrique Septentrionale s'exerce partout, et l'Arabe isolé, inconnu auquel on ne prête pas attention, peut en être un agent tout aussi bien que le charmeur de serpents qui attirera les Noirs aux portes du camp, que le gardien

[1] *La Force noire*, déjà citée.

de la kouba voisine, aux allures indifférentes. Si le Noir ne va pas au prophète, le prophète aura toute facilité pour aller au Noir. Quel que soit le point choisi, le sourd travail est inévitable et pour ne révéler ses fruits que dans un avenir non immédiat, il semble devoir en porter. Il est tout au moins regrettable qu'au moment où notre politique coloniale tend en Afrique Occidentale à surveiller de plus en plus l'action islamique, notre politique militaire nous conduise à plonger des indigènes de cette même province africaine dans l'actif milieu musulman de l'Afrique du Nord. A côté de ce fait d'ordre purement moral, dont le danger peut être nié parce qu'il est lointain, l'on peut affirmer que nulle région du Tell n'empêchera le contact des Noirs et des Algériens. Bien que désireux de les isoler, le commandement ne pourra cependant pas empêcher les relations de s'établir entre eux et leurs voisins du corps d'armée. Tous ces excellents soldats sont très attentifs à leurs intérêts personnels, ils sont réclameurs et se cabrent facilement contre ce qu'ils croient injuste : ils observeront de part et d'autre ce qui leur plaira chez le voisin pour en demander le bénéfice. Cette conséquence est affirmée par le lieutenant-colonel Mangin lui-même : « Il faut éviter de les (les Soudanais) « mettre dans les garnisons normales des tirailleurs algériens, « qui, sous le rapport du campement, du couchage, de l'ordi- « naire, sont traités exactement comme les troupes euro- « péennes, et qui ont gardé les brillants uniformes du second « empire. Nos Sénégalais réclameraient les mêmes avantages, « fort coûteux, qui auraient l'inconvénient de leur faire perdre « leur rusticité » (p. 295). Et c'est à redouter, parce que c'est humain. Il faut s'attendre d'ailleurs à voir soulever des revendications analogues par les cadres français. Le danger du contact entre troupes coloniales et troupes de la guerre ne réside pas dans l'exercice du commandement : les bases de la discipline, la hiérarchie, les règlements de manœuvres sont identiques, et au cours des diverses campagnes, la direction d'unités mixtes n'a donné lieu à aucune difficulté. Mais il ne saurait en être de même des situations individuelles. En France, les coloniaux sont traités comme les métropolitains, aux colonies les métropolitains sont traités comme les coloniaux. Seule l'Algérie soulève les difficultés des dissemblances, et le mélange des deux armées n'y a jamais existé, même momentanément. Bien que terre d'Afrique, elle ne procure aux cadres aucun avantage de solde, nulle faculté de retraite anticipée, nul droit au congé régulier, ni même à des frais de transport pour se rendre en France. En faisant partager d'une façon per-

manente, aux cadres coloniaux les devoirs du XIXe corps, leur donnera-t-on leur situation coloniale ou celle de leurs camarades de la guerre ? Quelle que soit la situation adoptée, elle ne peut se résoudre que par un accroissement de dépenses ou par un mécontentement général. L'une comme l'autre des solutions pèsera, directement ou par voie détournée, sur l'extension de l'armée noire.

Le stationnement en Algérie conduit à une seconde armée coloniale rayonnant du Soudan sur les colonies africaines, comme l'armée coloniale blanche le fait de la métropole sur tout notre empire. Cette seconde armée n'échappera pas plus à l'alourdissement de l'organisme que la première; elle le nécessitera dès le début de son application réelle. Un mouvement permanent de l'intérieur de l'Afrique Occidentale s'établira par Dakar vers Oran et inversement avec toutes les lenteurs bureaucratiques, dont le rapatriement des isolés, convalescents, familles sans chef, etc., subiront les conséquences qui jetteront le discrédit sur le séjour en Algérie. Ces mouvements, incessants, ne seront pas qu'individuels. Une relève est prévue tous les trois ans, mais le séjour avec l'isolement sera sévère : cette durée semble longue... Du fait que les Sénégalais ont été brillants à Casablanca — et le contraire eût été étonnant — l'on conclut peut-être un peu vite que, sans l'attrait de la campagne, la vie en station leur sera aussi supportable. Il ne saurait en outre résulter d'un séjour d'une année dans le Sud, aux résultats médiocres d'ailleurs, que les femmes et enfants ne prendront pas, à la longue, les germes de diverses maladies dont la pneumonie pourrait bien être la plus répandue. La pratique ferait probablement réduire cette durée. Qu'elle le soit ou non, d'ailleurs, c'est toute une organisation à créer : il est indéniable que la recherche de son mode justifie l'expérience en cours et que cette dernière, dès sa seconde année, est en suspens.

Enfin le stationnement apparaît comme d'autant plus fâcheux que, sauf le besoin de garder les futurs corps de l'armée araboberbère, de stimuler ces troupes aux effectifs incertains et à la valeur douteuse, nulle cause décisive ne l'impose. L'activité des opérations militaires qui, en Algérie, n'a cessé de croître depuis dix ans, est entrée dans une voie qui va être suivie pendant de longues années. La diminution des troupes blanches ne peut porter prochainement que sur quelques centaines d'hommes. Quelle que soit, d'ailleurs, sa valeur numérique, la compensation noire n'a pas besoin d'être permanente, mais toujours disponible pour une intervention rapide.

Cette présence constante, en Algérie, complique donc extrêmement l'organisation de la jeune armée : elle lui fait doubler sa tâche avant qu'elle puisse doubler sa force. Elle est au Soudan, au Congo, à Madagascar, au Maroc ; elle sera en Algérie, en Tunisie, même! Sans cette obligation, elle se développerait au Soudan, y grossirait ses effectifs et le nombre de ses unités, y formerait ses cadres. Elle trouverait là une tâche qui, suffisante pour plusieurs années, ne saurait être éludée qu'au détriment de la solidité même de la force à créer.

Une loi des cadres et effectifs pourrait être adoptée dès maintenant pour fixer le chiffre du recrutement annuel, la division-type, le nombre des divisions vers lequel il faut tendre; elle déterminerait l'effort budgétaire à fournir pour plusieurs années, contrairement à ce qui se passe actuellement où chaque budget remet tout en discussion. Les besoins vont commencer à paraître. La première extension prévue de 20.000 hommes demande près de 500 officiers, et il n'est nullement question de leur création... Cette armée se présente actuellement comme un groupement de recrues auquel l'on donnera petit à petit, suivant l'inspiration du moment, des chefs, des moyens de vie et d'action. Les bonnes volontés sont évidentes, mais elles rencontreront d'autant plus d'obstacles que les exigences deviendront plus grandes et que l'on veut accréditer l'idée fausse que cette armée sera peu coûteuse, les économies résultant de réductions d'effectif en France devant venir en recettes. Pour le moment, si certains chapitres du budget de la guerre donnent quelques ressources, leur ensemble même, sans l'armée noire, ne cesse de croître. Les sommes que l'on indique comme compensatrices ne peuvent devenir économies effectives que par un remaniement de l'organisation générale ; et il n'est pas proche, ainsi qu'en font foi les divers projets de loi sur les cadres et les effectifs déposés, puis retirés et encore remis à l'étude. Et s'il y avait économies, elles seraient d'avance absorbées par la cherté de la vie et l'accroissement du bien-être du soldat.

L'armée noire n'a pas à excuser son existence : elle a sa source dans les richesses du recrutement indigène, elle a sa légitimité dans les nécessités de défense nationale, elle doit être : le Parlement nous la doit. Mais il peut désirer que les dépenses servent à créer de la force et non à satisfaire aux exigences d'une organisation coûteuse, compliquée, voire même impolitique, qui n'assure même pas en cas de guerre européenne la certitude d'intervention, objectif primordial de cette armée.

La *Force noire* considère le problème des transports comme résolu. Le mouvement maritime entre la métropole et ses colonies sera, d'après elle, aussi régulier en temps de guerre qu'à une époque quelconque du temps de paix :

« Il est bien certain que nous pourrons garder la maîtrise « de la Méditerranée par nos propres moyens, de l'Atlantique « par ceux de nos alliés, car il faut écarter l'hypothèse que la « prochaine guerre sera un duel. » (*La force noire*, p. 311). Ceci est une affirmation et non une démonstration.

Quelle que soit l'aide que nous donne la flotte anglaise, il est bien certain que de pareils transports devront être convoyés par nos propres bâtiments. Or, par suite du système de la mobilisation des armées indigènes par rappel des réservistes, les opérations de passage dureront autant que la guerre, et s'effectueront de Dakar à Bordeaux, Marseille et Oran. Une partie notable de notre flotte devra donc d'avance renoncer à tout programme d'opérations, et sera rivée aux transports. Il se peut que le passage réussisse, mais en tout cas, il est très hardi de lui prévoir une durée fixe et s'il réussit, les troupes débarquées sur le sol de la métropole constitueront-elles une force qui justifie cette réduction du rôle de notre armée navale?

Voyons simplement ce que va devenir l'armée noire, en cas de guerre en Europe, pendant les années prochaines, car c'est une force immédiate qu'il nous faut.

Une moitié sera maintenue en Algérie : elle y stimulera la mobilisation des réservistes arabo-berbères, dont il est reconnu, par les promoteurs de l'idée eux-mêmes, que le zèle n'est pas impressionnant; elle protégera l'Algérie contre un soulèvement éventuel.

L'autre moitié, celle du Soudan, fournira une division de marche pouvant être en France du quinzième au vingtième jour; puis rappelant des unités de toutes parts, groupes de réservistes, voire même de vétérans, qui partout ailleurs sont considérés comme des défenseurs sédentaires, elle formera, avec des cadres à créer, une deuxième division qui pourra arriver en France dans le deuxième mois. Pendant ce temps, et à la condition d'immobiliser au Soudan des cadres instructeurs, des recrues appelées à la hâte formeront une, deux, trois... divisions qui pourront arriver en France à partir du troisième au quatrième mois. (*La force noire*, p. 304 et suivantes.)

Ainsi ces troupes, que l'on espérait devoir être à la disposition du gouvernement comme les flèches sont à celle de l'archer, sont dotées d'une mobilisation lente, incertaine dans ses résultats. Au lieu d'une armée, la métropole recevra de temps en

temps, au hasard des fortunes de mer et des surprises de recrutement, quelques milliers d'hommes qui iront se perdre dans les deux millions que la France comptera sous les armes.

Nous estimons qu'un des facteurs de succès les plus importants dans la guerre future est la conservation, dans la mesure du possible, de troupes de métier, bénéficiant d'une mobilisation ultra-rapide, suivie d'une concentration qui les amène toutes, sans exception, à leur rang de bataille dans le plus bref délai.

Si l'on ne limite pas l'étude de l'organisation de cette armée à celle de la possibilité de la recruter, il apparaît immédiatement qu'il lui faut, avant tout, par suite de son éloignement des théâtres éventuels d'opérations, posséder des moyens de transports, sûrs, rapides et permanents, dont l'existence peut seule donner la certitude et la commodité d'emploi de cette armée et par là imposer son extension.

L'armée noire doit posséder sa voie stratégique, qui s'appelle le Transsaharien.

II

Bien qu'une publication[1] ait, dès 1867, émis l'idée de construire un chemin de fer qui traverserait le Sahara de l'Algérie au Soudan, c'est M. Duponchel[2], ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui, en publiant en 1878 une étude approfondie de la question, y intéressa le premier l'opinion publique. Après avoir décrit la nature du sol, exposé les difficultés prévues et les dépenses probables, M. Duponchel indiquait trois tracés possibles partant tous d'Alger, par Boghar :

1° Boghar, Laghouat, Elboléa, Gourara, Touat, Niger;

2° Boghar, Biskra, Touggourt, Ouargla, Insalah, Niger;

3° Boghar, Mecheria, Figuig, la Saoura, Niger.

Emanant de cette personnalité qualifiée, ces propositions firent sensation. Le pouvoir central les soumit à une commission de quarante membres qui, dès le début de ses séances, conclut à la nécessité de l'envoi d'une mission d'études, en lui imposant cependant un quatrième tracé par Ouargla, l'oued Igharghar vers le Tchad.

Cette mission fut confiée au lieutenant-colonel Flatters. Le

---

[1] Paladini. *Le chemin de fer de Biskra à Kachena (Soudan)*. 1867, Dentu.

[2] Duponchel. *Le chemin de fer transsaharien : jonction entre l'Algérie et le Soudan*, 1878, Hachette.

souvenir des deux tentatives qu'il fit pour la remplir et du massacre de février 1881 est resté présent à nos mémoires. La catastrophe mit fin pour longtemps à la bonne volonté gouvernementale. Mais le problème était de ceux que les faits ne permettent pas d'oublier. De nouvelles tentatives individuelles de pénétration dans le Sahara eurent lieu, trop souvent terminées par la mort de leurs auteurs (Palat, 1886; Douls, 1889), en même temps que la discussion restait ouverte et se manifestait plus particulièrement passionnée en 1879, vers 1890 et 1900.

C'est durant cette période de vingt ans que le grand travail de gestation qui fit passer si rapidement la cartographie de l'Afrique de l'imagerie des « régions inexplorées », des « pays inconnus » à la figuration d'un continent dorénavant partagé, parcouru, délimité, se poursuivit. Les grandes étapes, qui se marquent par l'acte de Berlin de 1885, celui de Bruxelles de 1890, les conventions anglo-françaises de 1890 et de 1898 en furent unies par une activité diplomatique qui, entre ces dates, multiplia les accords et arrangements spéciaux, ne laissant pas une année la question africaine en dehors des préoccupations mondiales. Le Transsaharien resta le projet que l'avenir réaliserait : les objections d'exécution ne pouvant être considérées comme invincibles à une époque où le monde se couvrait de voies ferrées autrement difficiles à établir (Transaméricain, 1861-1869; Transcaspien, 1880-1887; Transsibérien, 1891-1903). Mais l'utilité du Transsaharien restait imprécise.

Sauf M. Duponchel, qui a très nettement préconisé le Transsaharien, pour ses avantages politiques et indiqué tout l'intérêt qu'il y avait à le diriger vers le Niger, tous ceux qui s'en sont occupés se sont appliqués à démontrer qu'il ouvrirait des pays extrêmement riches et qu'il serait immédiatement très productif. La plupart le dirigeaient vers le Tchad et la discussion au cours des vingt dernières années du XIXe siècle porta principalement sur le tracé oriental.

1° Philippeville, Ouargla, Aniguid, Aïr, Tchad (général Philibert 1890);

2° Tunisie, Rhadamès, Rhat, Bilma, Tchad;

3° Oran, Saoura, Insalah, Aïr, Tchad (Deporter, 1891).

Ainsi présenté, le Transsaharien était frappé d'un vice originel provenant d'une vision trop exclusive de l'objectif commercial au détriment complet de l'objectif politique, plus réel, et en tout temps non moins important. A ces époques, proches dans le temps, mais bien éloignées de nos connaissances actuelles de l'Afrique, ceux qui traitaient de la question allaient, non pas dans l'erreur, mais absolument dans l'inconnu. Si l'on

Bréché des Questions Diplomatiques et Coloniales

Georges Aubé

veut bien se rappeler que nos missions ne sont parvenus au Tchad qu'en 1900, qu'avant cette date notre occupation algérienne s'arrêtait à Elboléa, l'on comprendra que ces magnifiques vues d'avenir établies sur des bases sentimentales n'aient impressionné profondément ni le gouvernement, ni les capitalistes; en réalité, l'urgence de l'exécution ne fut jamais envisagée. Mais l'idée de la richesse qu'elle développerait amena les populations du Nord à s'en préoccuper et à vouloir imposer à la future voie ferrée la traversée de leur territoire.

Bien que la province d'Oran fût résolue à ne pas abandonner ses titres, son voisinage du Maroc sembla lui nuire en même temps que l'attirance du Tchad rendit la lutte plus âpre entre les provinces d'Alger et de Constantine, seules têtes de ligne possibles pour un tracé oriental. Revenir sur les détails de cette lutte est superflu, à une époque où la vraie solution indiquée par les événements, la politique et la nature, apparaît aux moins clairvoyants.

La question saharienne sembla oubliée par le gouvernement pendant dix ans; mais, en 1891, la création des troupes spéciales fut décidée et marqua le commencement d'une pénétration qui devait être entière et définitive. La mission saharienne (1898-1900), en traversant sans coup férir ces immensités réputées jusqu'alors infranchissables pour l'Européen, démontra qu'une troupe bien commandée n'avait rien à redouter de l'hostilité des habitants. Le commandant Lamy, avec la haute vision de l'avenir de nos possessions africaines, désirait ardemment les voir réunies. Il n'a cessé jusqu'à sa mort glorieuse de se préoccuper de cette unité africaine qui fera la France si puissante. Bien qu'il ait suivi l'itinéraire oriental, il ne s'hypnotisa pas dans cette unique solution. Il écrivait :

« ... Je crois au Transsaharien, telle est ma conclusion. Mais « il faudra choisir le tracé le plus court et le plus propice, et « rien ne prouve que ce soit notre itinéraire[1]. »

Puis se préoccupant des changements qui pourraient être apportés à sa mission lorsqu'elle serait arrivée dans la région de Zinder, il exprimait dans une lettre de janvier 1899[2] :

« Deux solutions se présentent :

« 1° Nous laisser tout simplement suivre notre itinéraire tel « qu'il a été tracé, c'est-à-dire retour par le Tchad et le Congo;

« 2° Au lieu de nous renvoyer dans l'Est, nous envoyer dans

---

[1] *Le commandant Lamy*, par le commandant Reibell. Hachette, 1909. *Lettre* de décembre 1898.

[2] *Ibid.*

« l'Ouest et nous faire participer à l'œuvre entreprise par le « général de Trentinian dans le Soudan français et sur le « Niger... Dans cette seconde hypothèse, je demande comme « faveur spéciale pour tout mon détachement d'être envoyé « à Tombouctou, d'où nous serons rapatriés en Algérie, par « Insalah, achevant ainsi l'exploration des voies de liaison « entre l'Algérie et le Soudan, pouvant en comparer les avan- « tages particuliers et donner un avis compétent au gouverne- « ment sur celle à adopter définitivement, soit pour le tracé « du Transsaharien, soit pour une ligne télégraphique. »

Ainsi, sur les lieux mêmes, par un officier très versé dans les choses sahariennes et échappant aux pressions d'autorités locales, nous voyons proclamer la possibilité de la jonction de nos possessions et la nécessité de ne pas choisir un tracé d'après une idée préconçue.

Cependant le tracé oriental garda la préférence.

En même temps que la mission saharienne gagnait le Tchad, la mission Flamand rentrait à Insalah et nos colonnes parachevaient, dès le début de 1900, l'occupation des oasis. Ces événements donnaient une nouvelle acuité au problème saharien. Les esprits étaient encore émus par le souvenir de Fachoda et l'impression d'isolement que l'on avait ressentie pour chacun des tronçons de notre domaine africain. La Chambre de commerce d'Alger se préoccupa du Transsaharien et tout en marquant l'intérêt qu'elle avait à le voir partir de sa ville, élevait le débat. Dans sa réunion du 14 octobre 1899, elle disait[1] :

« Alger, capitale de l'Algérie, doit être et sera tôt ou tard, « par la force des choses, la tête de ligne du Transsaharien.

« Ceci dit, cependant, il n'est pas dans l'esprit de notre « Chambre de commerce d'entamer une discussion ayant pour « but de combattre systématiquement les projets de pénétra- « tion dans le Sud par les autres départements.

« S'inspirant d'un ordre d'idées plus élevé, obéissant à un « devoir patriotique, la Chambre de commerce d'Alger veut « avant tout exprimer son désir de voir le projet de Transsaha- « rien, depuis si longtemps à l'étude, être l'objet d'un com- « mencement d'exécution en un point quelconque du terri- « toire de notre colonie algérienne. Et puisque le Biskra- « Ouargla est le plus avancé et sur le point d'aboutir, notre « Chambre est prête à éluder toute querelle de clocher, afin de « faciliter aux pouvoirs publics le moyen de pousser prompte- « ment la solution du premier tronçon.

---

[1] Lebourgeois. *Etude sur le Transsaharien.* Alger, 1899.

« Ce que le commerce souhaite, c'est l'exécution du Trans-
« saharien qui sera, dans l'avenir, le plus puissant véhicule
« d'un trafic sans doute très considérable pour le plus grand
« profit de la France et de l'Algérie. Il serait pour l'instant,
« personne ne le contestera, un instrument stratégique de pre-
« mière nécessité en même temps que l'auxiliaire rapide du
« progrès et de la civilisation. »

Enfin le Transsaharien était représenté comme il doit l'être : instrument de puissance immédiate, source de revenus dans l'avenir.

Mais, depuis cette conclusion, qui honore cette chambre de commerce, ni par Constantine, ni par Alger, le Transsaharien n'a avancé d'un mètre!

Si, dans l'Est, la question Transsaharienne était frappée d'immobilité absolue, dans l'Ouest, les événements travaillaient pour le tracé occidental, auquel ils apportaient d'incomparables éléments de réussite. Successivement, les besoins de notre sécurité nous faisaient nous étendre jusqu'au Guir et prolonger le chemin de fer d'Oran jusqu'à Béchar, à plus de 700 kilomètres de la côte. Notre installation dans les oasis devenait le signal de la création des compagnies sahariennes : l'activité, l'énergie, l'intelligence méthodique de leurs officiers, la stabilité du commandement confié à un chef particulièrement compétent, le colonel Laperrine, démontraient l'inanité de l'effroi saharien, multipliaient, au mépris des distances, les rencontres avec nos Sahariens du Sud qui, non moins brillamment, rayonnaient de Tombouctou et Zinder, jusqu'au delà de Taoudeni et de Bilma. Les uns et les autres, par leur rapidité d'action, ont vaincu les hommes et la nature. Aux premiers, ils ont imposé et, semble-t-il, fait accepter définitivement la paix française ; à la seconde, ils ont pris ses secrets, qui sont moins terribles qu'on pouvait le craindre.

La fréquence de leurs rencontres, venant des régions d'Insalah et de Tombouctou, est une indication sur les voies naturelles qui sollicitent les courants humains. Et l'aspect des lignes orographiques le confirme. Une grande dépression sépare les flancs occidentaux du massif central saharien de la région des dunes de l'Ouest. Au Sud, le Niger semble, de sa boucle immense, la pénétrer, tandis qu'au Nord, le plateau du Tadmait semble pousser vers lui les oasis. Là est le détroit saharien.

Pendant que nos officiers réalisaient cette belle œuvre d'installer à jamais la puissance française sur ses rives et de le franchir, une loi militaire imprévoyante portait une atteinte

irrémédiable à nos forces métropolitaines. Alors apparaît, présentée par l'un des officiers coloniaux les plus réputés de la pléiade africaine, la possibilité d'enrégimenter nos Soudanais.

Ainsi, en même temps que la métropole appelle cette force noire, la jonction de deux colonies la met à sa portée. Une telle coïncidence est trop heureuse pour être méprisée et faire préférer la voie de mer à cette voie de terre entièrement sur notre territoire, échappant à toute répercussion de faits de guerre.

Le Transsaharien se présente dorénavant sous l'aspect de voie stratégique : il prévoit et organise l'effort du Sud au Nord, en vitesse et en sécurité ; il est un chemin de fer de puissance immédiate.

Dès lors, la discussion sur le tracé se simplifie ; en l'espèce, la nature et nos intérêts nous indiquent par où nous obtiendrons le maximum d'effets pour le minimum d'efforts.

Nul chemin de fer saharien ne peut négliger les oasis : or Béchar, extrémité du chemin de fer oranais, est à 600 kilomètres environ de Taourirt, dernière oasis méridionale du Touat, alors que l'une quelconque des autres extrémités de chemins de fer algériens en est à plus de 1.500.

Nul chemin de fer saharien ne peut aboutir ailleurs qu'au réservoir d'hommes du Niger.

Le transsaharien stratégique ira donc de Béchar au Niger par le Touat.

Cette direction générale, admise en principe, présente pour certaines de ses sections possibilité de discussion. Il convient avant tout de distinguer les deux grands secteurs :

1° De Béchar à Taourirt, oasis la plus méridionale du Touat ; longueur, 600 kilomètres.

Le tracé est imposé par la nécessité de suivre les vallées de l'oued Béchar, oued Guir, oued Saoura. On dessert la ligne des oasis dans sa plus grande étendue. Il ne peut se présenter de variantes que sur la façon d'aborder chacune d'elles. La ligne est jalonnée par Igli, Beni-Abbès, Ouata, Guerzine, Beni-Iklef, Kersas, Ksabi, El-Maïz, El-Kseibat, Adrar, Taourirt ;

2° De Taourirt au Niger.

Deux tracés se présentent : l'un par Taoudeni, présentant les grandes directions suivantes :

	Kilomètres	
Taourirt-Taoudeni	650	1.410
Taoudeni-Anechaye	360	
Anechaye-Tombouctou	400	

L'autre par In-Ouzel :

Taourirt-In-Ouzel	750	1 250
In-Ouzel-Bourem	500	

Chacun de ces tracés a été parcouru par nos Sahariens.

Le premier ne semble offrir d'intérêt que par la valeur relative de Taoudeni. Il présente l'inconvénient de traverser les extrémités d'une région de dunes et d'être le plus éloigné de notre action de surveillance.

Le second, au contraire, qui, dans la région du Niger, correspond au sens général de la ligne télégraphique transsaharienne, est bien connu, situé en pleine zone d'action de nos Sahariens des deux rives, traversant des régions où les points d'eau peuvent être aménagés, où une certaine activité d'élevage — entre autres dans l'Adrar — se fait déjà sentir. Il est le plus court chemin du Touat au Niger. Il y a, dans ce sens, avantage à faire rejoindre ce fleuve sur la fraction orientale du cours de sa boucle. L'avenir appellera incontestablement la ligne Niger-Tchad, dont le tracé prolongera le Dakar-Ansongo prévu par le gouvernemeut de l'Afrique Occidentale. Le Transsaharien recoupera cette ligne après avoir suivi le Niger du Nord au Sud. Par la suite, d'ailleurs, ce tracé sera complété par une voie sur Tombouctou. Cette ligne latérale au fleuve sera justifiée à la fois par le développement du pays et par la nécessité de doubler le Niger dans la région de ses rapides.

Le Transsaharien stratégique suivra donc le tracé Béchar, Igli, la Saoura, Taourirt, In-Ouzel, Bourem.

(*A suivre.*) J. Saintoyant.

LA

DÉFENSE DES COTES DE LA HOLLANDE

Par instinct, les petits peuples du Nord, très désireux de ne pas être entraînés dans les remous d'une grande guerre, cherchent à sauvegarder leur neutralité par leurs propres moyens. D'où leur étude approfondie d'engins défensifs destinés à interdire aux belligérants l'accès de leurs ports, estuaires et plages favorables aux débarquements.

La Hollande aurait pu faire exception à la règle, en raison des obstacles naturels très sérieux que présente sa côte : médiocre profondeur des eaux, violents courants de marée, dunes fuyantes sans amers pour guider la navigation, bancs errants qui obstruent l'embouchure de ses fleuves. Mais la situation géographique de ce petit royaume lui crée des obligations particulières. Un conflit franco-allemand ou anglo-allemand le mettrait entre l'enclume et le marteau. Sa côte méridionale, profondément découpée, fournirait une base navale rapprochée contre l'Angleterre, contre l'Allemagne, ou même contre la France. Il s'ensuit que ces trois puissances portent à la Hollande un intérêt très vif, mais de nature très différente. Si l'Allemagne souhaite la défense des côtes hollandaises aussi forte que possible, la France et l'Angleterre désirent au contraire que la Hollande perfectionne la défense de sa frontière orientale, afin de retarder, à l'occasion, l'invasion germanique. Donc, quoi que fasse la Hollande, même si elle conserve le *statu quo*, elle est sûre d'indisposer au moins un, peut-être deux de ses grands voisins.

Par ailleurs, ce pays n'a sans doute qu'une confiance relative dans la valeur des traités ; car il a de bonne heure entrepris de patientes recherches pour soustraire, autant que possible, son littoral aux surprises. Il fut même l'initiateur des autres, en fait de défenses sous-marines, à une époque où l'on considérait comme secret d'Etat tout ce qui concernait les torpilles. Il y a quelque quarante ans, les Hollandais inventèrent d'ingénieux dispositifs très efficaces et suffisamment robustes pour affronter sans avarie ni déréglage les rudes manipulations des matelots torpilleurs. Ils installèrent, aux endroits menacés, des lignes de torpilles de fond, avec doubles postes à recoupement ; ils barrèrent leurs passes avec des engins analogues

aux « mines de contact » russes et japonaises. On les appelait torpilles « vigilantes » parce qu'elles surveillaient les eaux territoriales, prêtes à éclater contre la carène de tout bâtiment qui les frôlait au passage. Le « ferme-circuit » hollandais à boule, organe agissant des torpilles vigilantes, est resté célèbre dans les annales de la torpillerie.

Comme en ces temps déjà reculés, la défense des côtes reste le gros souci du gouvernement hollandais. Point de ces mesures hâtives, improvisées sous la pression des événements, qui n'ont jamais l'effet d'une application méthodique, mais un labeur ininterrompu, auquel concourent la marine et l'armée. Ces deux départements dirigent leurs efforts vers le même but, et en si parfaite harmonie qu'ils semblent échapper à la loi commune des luttes stériles et du piétinement sur place.

Avant 1874, les deux ministères militaires opéraient çà et là sur la côte, sans plan d'ensemble. La loi votée en 1874 par les Etats généraux imposa des limites précises à leur champ d'action commun. En outre, la défense du front de mer compta désormais, en personnel et en matériel, des groupes fixes et des groupes mobiles, en rideaux successifs, les uns destinés à interdire à l'ennemi l'accès du sol national, les autres à le rejeter à la mer, s'il réussissait à y prendre pied :

1° *Défenses fixes maritimes :* Torpilles fixes, mines flottantes automatiques, barrages. 2° *Défenses mobiles maritimes :* Garde-côtes, destroyers, torpilleurs, sous-marins. 3° *Défenses fixes à terre :* Ouvrages fortifiés. 4° *Défense mobile à terre :* Armée de terre.

Ces divers éléments sont de valeur inégale. Ainsi, les mines flottantes automatiques, objet de recherches continues, augmentent chaque jour d'importance. En 1910, les Hollandais en ont fabriqué cent nouvelles (moyennant une dépense de 205.000 francs), et ils ont mis en chantier deux vapeurs affectés à leur mouillage. En revanche, les garde-côtes, inscrits dans la deuxième catégorie, sont des affûts flottants très chers, sans vitesse, dont la mobilité restreinte ne s'exerce guère au delà des limites du secteur de battage des forts. Et pourtant, le gouvernement, toujours soucieux de renforcer la défensive, se propose de construire d'autres navires du même type.

Commerçants plutôt que guerriers, les Hollandais considèrent avec philosophie la surenchère des déplacements qui entraîne vers la ruine les diverses puissances, y compris les républiques sud-américaines. Philosophie imposée d'ailleurs par un budget naval de 43 millions, soit les deux tiers de ce que coûte un seul Dreadnought. La marine hollandaise est

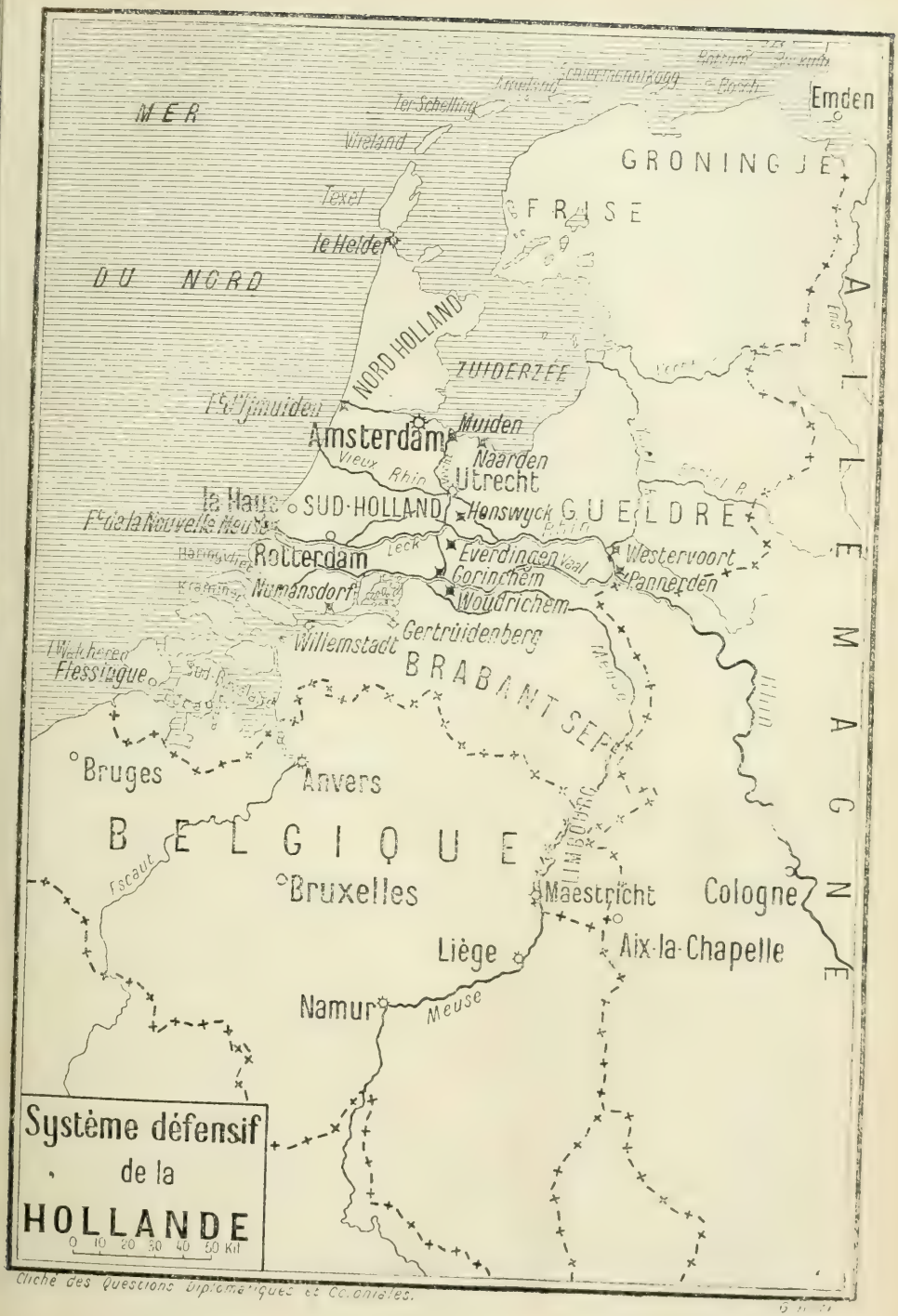

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

celle d'un peuple sage, qui suit son sillon paisiblement, mais sans défaillance. Malgré l'exiguité de ses crédits, elle a construit depuis dix ans les six cuirassés qui figurent actuellement sur la liste de sa flotte. La dernière de ces unités, lancée en 1909, a 6.600 tonnes; mais les cinq autres ne dépassent pas 5.000 tonnes. Elle a en outre six croiseurs cuirassés d'environ 4.000 tonnes. Cuirassés et croiseurs n'ont que 5 à 6 mètres de tirant d'eau, afin de naviguer avec le risque minimum sur ces côtes remplies de hauts fonds. Ajoutons à ces douze unités trois petits garde-côtes, une cinquantaine de torpilleurs, quelques sous-marins et canonnières. Le budget de 1911 prévoit la construction de 16 canonnières de 530 tonnes, 15 nœuds et une ceinture de 55 millimètres.

En ce qui concerne les forces de terre, rappelons que l'armée hollandaise, 170.000 hommes et 156 canons, constitue une défense efficace, mais qu'il faudrait augmenter, d'après le général Snyders : « Les 40 millions de florins destinés aux forts « de Flessingue seraient mieux employés à la réorganisation « et au renforcement de l'armée, véritable « muraille vivante » « transportable en tout point menacé, sur la frontière de terre « ou sur le front de mer. »

*
* *

Examinons maintenant les opérations navales susceptibles de se dérouler sur les côtes de Hollande. L'ennemi peut avoir deux méthodes. La première, visant un objectif exclusivement maritime, consiste à détruire un arsenal ou un port. Une tentative de cette sorte ne se justifie que si elle fait partie d'un ensemble, combinée par exemple avec un débarquement de troupes. Alors, le bombardement, simple feinte, détourne l'attention des défenseurs pendant que l'ennemi tente de débarquer sur un autre point. Ou bien encore, sans bombardement préalable, l'adversaire peut essayer un débarquement. Mais, sous peine de courir les plus graves dangers, il ne s'y risquera que s'il est maître de la mer. Car la télégraphie sans fil, les destroyers, les sous-marins, sont aujourd'hui capables de faire échouer les plans les mieux conçus. Pour repousser une invasion venant de la mer, l'armée entrerait en jeu, et l'état-major hollandais ferait aisément converger des troupes considérables sur un point quelconque du front de mer. La ligne de chemin de fer qui longe la côte, du Helder à Anvers, stratégique autant que commerciale, facilite l'exécution de ces mouvements et donne aux défenseurs un avantage immense sur les assaillants.

A propos des opérations navales dirigées contre la Hollande,

il est parfois question d'une « flotte » pénétrant dans le Zuyderzée. Cette vaste lagune, tous les marins le savent, n'ayant, à peu près partout, que 3 à 4 mètres d'eau, ne peut recevoir que de tout petits navires, de simples flottilles, de la « poussière navale », destroyers, torpilleurs, sous-marins, incapables d'une action sérieuse.

On a attribué à l'Allemagne l'idée d'attaquer la Hollande par mer. Certes, l'Allemagne convoite Rotterdam, débouché de la vallée du Rhin, qui non seulement lui permettrait d'éliminer les Hollandais comme intermédiaires commerciaux, mais fournirait à la flotte germanique un point d'appui rapproché de la côte anglaise. Il n'en est pas moins vrai qu'une attaque de la Hollande par mer est invraisemblable de la part de l'Allemagne, qui a devant elle la frontière de terre ouverte, avec douze lignes ferrées de pénétration. Du reste, une attaque des côtes de Hollande ne serait jamais qu'une opération de troisième ordre, un simple hors-d'œuvre, en comparaison de la grosse partie que joueront au large les escadres de Dreadnoughts. C'est l'avis du colonel Repington, le distingué correspondant du *Times*, à qui son ancien emploi d'attaché militaire britannique à La Haye donne une compétence toute particulière. En principe, le plan de défense de 1874, faisant la part du feu, abandonnait à l'adversaire éventuel une fraction du pays et constituait au Nord le « réduit de la défense », vaste quadrilatère que l'on transforme en île, à volonté. Il suffit pour cela d'ouvrir les écluses des *waterlinie*, double ligne qui baigne le côté oriental du quadrilatère. Les autres côtés sont : au Sud, le Hollandsch Diep; à l'Ouest, la mer; au Nord, le canal Ymuiden-Amsterdam. Le côté sud est bordé par la Meuse et le Rhin, où circulent des flottiles de torpilleurs et canonnières, appuyées au besoin par les troupes. Amsterdam, position la plus forte au Nord, est le centre d'un cercle d'ouvrages d'environ 25 kilomètres de rayon, encore inachevé, mais que l'on terminera en 1912, moyennant une dépense de 5 millions.

Du Nord au Sud, en partant des batteries du Helder, qui défendent l'entrée du Zuyderzée et couvrent au Nord le cercle d'Amsterdam, on rencontre sur la côte : le fort cuirassé d'Ijmuiden, les ouvrages de Hook (entrée de Rotterdam), et les forts d'Hollandsch Diep. Au bord de l'Escaut, se dressent les vieux ouvrages inoffensifs de Ter Neuzen (rive gauche) et d'Ellevoutsdyk (rive droite).

De 1874 à 1903, avec opiniâtreté, mais sans hâte, les Hollandais appliquèrent le plan voté par les Etats-Généraux. Ce n'est qu'au bout de trente ans qu'ils découvrirent que certaine posi-

tion du front de mer était à la merci d'un adversaire entreprenant. Le gouvernement chargea une commission d'examiner la situation de la défense maritime. Après une enquête attentive, cette commission déclara qu'il fallait hérisser de canons l'embouchure de l'Escaut. Telle est la base du projet actuel que le gouvernement a présenté le 5 septembre 1910, et qui comprend deux parties, la première relative aux fortifications, et la seconde à la marine[1] :

1° Réfections et constructions d'ouvrages : renforcement des défenses du Helder, de Ijmuiden, Hook, Hollandsch Diep et Volkerak; changement des pièces démodées de certains de ces ouvrages, par des canons de 28 centimètres (et 45 calibres); enfin, défense du Bas-Escaut, par de puissantes batteries à construire à Flessingue;

2° Accroissement des forces navales, mais accroissement modeste. Sans doute, la marine est convaincue qu'un bloc de cuirassés est encore la meilleure défense; mais, ce moyen n'est pas à la portée de toutes les bourses. Comment affronter les gros déplacements avec des ressources restreintes? Force est donc de se contenter de petits navires, passifs, simples auxiliaires de la défense des côtes. Le programme naval inscrit au projet comprend : 14 garde-côtes cuirassés; 8 grands torpilleurs; 2 sous-marins; enfin, des installations particulières au service des mines. C'est toujours l'idée défensive qui prédomine.

En Hollande, où les dépenses militaires ne sont pas populaires, on a accueilli fraîchement ce projet de loi qui présente l'amélioration de la défense des côtes comme une nécessité inéluctable. D'abord, certains Hollandais croient que leur pays subira l'invasion étrangère, si l'étranger estime que cette invasion est favorable à l'exécution de ses projets. D'après eux, la flotte et l'armée empêcheront-elles quoi que ce soit? Circonstance beaucoup plus attristante, la Hollande subit déjà la pénétration germanique « pacifique », mais non désirée, comprenant les installations dans leurs ports, l'activité exubérante des commis-voyageurs, la création de maisons de commerce.

Le nouveau projet de loi mettait à une cruelle épreuve la patience des contribuables. Ceux-ci s'entêtèrent à demander la raison de ce renforcement de la défense maritime; ils voulaient savoir contre qui le gouvernement dirigeait la pointe de cette mesure inattendue. Un coup d'œil sur la carte montre

[1] Le crédit total demandé est de 106 millions.

que Flessingue est « en l'air », tout à fait en dehors du quadrilatère. Les techniciens eux-mêmes se méfiaient. « Un fort à « Flessingue, déclarait le général van Staal, ne fait pas partie « de notre système défensif. » On réclama donc des explications, mais le premier ministre se retrancha derrière le secret professionnel. C'est seulement le 12 décembre 1910 qu'il se décida à faire publier une note explicative qui n'eut d'ailleurs qu'un médiocre succès :

« Ce projet, écrivait le *Telegraaf* d'Amsterdam, est une « aventure qui peut recéler des surprises désagréables pour la « Hollande. Les fortifications n'ont aucune valeur, l'histoire « ayant prouvé qu'un ennemi débarqué à Walcheren se trouve « lui-même dans une impasse. La Belgique surtout pourrait « prendre sa revanche dans l'avenir, en essayant, comme ce « serait logique, d'étendre sa frontière à la rive gauche de « l'Escaut. » Le sénateur van Staal abondait dans le même sens : « En présentant le budget pour la défense des côtes, « le gouvernement a fait un acte de courage, mais non pas un « acte de tact et d'économie. L'amélioration de la défense des « frontières de l'Est est beaucoup plus urgente, car une « attaque venant de l'Ouest présente des difficultés plus « grandes. Notre ligne d'inondation est insuffisante et le gou- « vernement aurait dû donner la préférence à l'achèvement de « la position d'Amsterdam. »

Mais le gouvernement n'en resta pas moins fidèle à son idée, ainsi que le proclamait le ministre de la Guerre : « J'ap- « prouve le programme qui comprend la fortification de Fles- « singue. Si l'on n'active pas les fortifications d'Amsterdam « avant d'établir les nouvelles défenses côtières, comme l'ont « demandé plusieurs députés, il faut l'attribuer aux « idées « générales du gouvernement. »

La question de Flessingue ayant été traitée ici même, nous n'insisterons pas sur les mobiles qui ont déterminé le gouvernement hollandais, et sur les conséquences politiques que peut avoir la mise à exécution de ce projet. Peut-être au dernier moment la Hollande y renoncera-t-elle, et écoutera-t-elle les avertissements peu voilés que l'Angleterre ne lui a pas ménagés.

Commandant Davin.

LA JEUNE-TURQUIE

A PROPOS DES « NOTES » DE MUÇAFIR[1]

L'avenir de la Jeune-Turquie est certainement l'un des problèmes politiques les plus captivants de l'heure présente et l'un de ceux qui doivent le plus nous occuper, nous Français, dont l'empire colonial comprend tant de populations musulmanes. Pour préciser nos idées, il est bon de recueillir le plus de témoignages possible. Parmi ceux-ci, celui de « Muçafir » n'est pas un des moins intéressants. Sous ce pseudonyme, un brillant fonctionnaire de la « Jeune France » vient de faire paraître des « notes » qui, malgré leur titre modeste, renferment de précieuses observations sur les origines de la révolution qui aboutit à la chute du sultan Abdul Hamid, sur l'action des Jeunes-Turcs au pouvoir, et sur leurs relations avec l'Europe.

Qui ne se souvient de l'enthousiasme avec lequel fut accueillie en France la nouvelle des premiers soulèvements et celle du rétablissement de la Constitution de 1876? Nous sommes toujours restés les fils de 1789, et, bien que refroidis par de nombreuses et cruelles expériences, nous allons d'abord, de toutes nos sympathies, aux peuples qui luttent pour la liberté. Un certain nombre des auteurs de la Révolution avaient vécu à Paris, entretenaient des relations avec nos hommes politiques ; le souvenir des massacres arméniens était encore présent à nos mémoires ; plusieurs des hommes d'Etat portés au pouvoir protestèrent de leur attachement à la France : il n'en fallut pas davantage pour créer à Paris un courant d'opinion favorable au nouveau gouvernement. Celui-ci nous demanda un conseiller financier, et même, dit-on, un officier général de la marine que, par une discrétion peut-être excessive, nous n'envoyâmes point. Des escouades d'étudiants et d'apprentis - fonctionnaires turcs furent dirigées vers nos écoles et nos ministères, où on les initia, avec un soin et une

---

[1] Une brochure, librairie de la Société du recueil Sirey, Paris, 1911.

complaisance inlassables, aux tâches pour lesquelles ils devaient se préparer. L'ex-grand vizir Hilmi pacha, un des hommes les plus réfléchis et intelligents de l'Empire ottoman, me disait, il y a un an : « Nous vous avons envoyé quelques centaines de « jeunes gens; c'est par milliers que je voudrais les voir venir « s'instruire chez vous. » Hilmi donnait le premier l'exemple, en confiant son jeune fils aux professeurs de la Faculté de droit et de l'Ecole des sciences politiques. Ce ne sont pas seulement des diplômes que ces Turcs viennent chercher : c'est la science. Le ministre de l'Instruction publique de la Sublime-Porte a été le premier à demander que les jurys d'examen ne fussent pas plus indulgents aux Jeunes-Turcs qu'aux Français, de façon que les études de ses compatriotes fussent aussi sérieuses que possible.

Mais tout en attachant une grande valeur aux liens que cette présence, parmi nous, d'une partie de la jeunesse turque crée entre les deux pays, nous ne pouvons nous empêcher de constater, avec Muçafir, que, s'il y a eu à Constantinople une révolution politique, il n'y a eu ni révolution morale ni surtout révolution religieuse. Les quelques velléités de libre pensée et de positivisme qui ont pu se faire jour au début du changement de régime n'ont pas tardé à disparaître. Les nouveaux ministres ont bien vite compris que s'ils essayaient de toucher aux croyances et aux traditions du peuple, ils seraient vite perdus. Rien dans l'islamisme ne s'oppose à l'institution d'un gouvernement constitutionnel et démocratique ; mais malheur à celui qui porterait une main sacrilège sur le Coran, sur le Chériat ! malheur à celui qui voudrait changer la condition des femmes ! Leurs voiles sont plus épais que jamais ; il leur est interdit de sortir en voiture découverte. Muçafir cite le cas de la sœur de l'ancien préfet de la ville qui, l'an dernier, fut condamnée à trois ans d'exil pour avoir bu un verre de liqueur dans un magasin du Grand bazar [1].

Cette religion est tellement enracinée au cœur des musulmans, elle a si profondément pénétré leur âme, elle se mêle si intimement à tous les actes de leur vie, qu'elle constitue évidemment le grand obstacle à l'unification de l'Empire. Le mot d'ordre est que désormais tous les habitants doivent être unis dans l'amour de la patrie commune : plus de Grecs, ni de Juifs, ni d'Arméniens, ni de Bulgares, mais seulement des Ottomans ! Pour fondre au creuset de l'unité ces populations diverses, on a décrété le service militaire universel et ouvert les casernes

[1] Celui-là même qui vient d'être détruit par le terrible incendie de juillet 1911.

aux non-musulmans, auxquels jusqu'ici il n'était pas permis de porter les armes. Il est trop tôt pour émettre encore un jugement sur cette réforme; il est toutefois impossible de méconnaître les dangers qu'elle soulève, et qui naissent à la fois de la difficulté de faire cohabiter des hommes dont les pratiques rituelles diffèrent, et des sentiments de mépris avec lesquels les soldats osmanlis ne peuvent s'empêcher de considérer les raïas, même revêtus d'un uniforme semblable au leur. Cette fusion des races demeure le grand problème. Il faut d'ailleurs reconnaître que les obstacles ne viennent pas seulement du côté turc. Les Grecs, en particulier, dont le patriotisme local est si ardent, ne sont pas aussi disposés à se fondre dans la nationalité ottomane qu'ils devraient l'être pour faciliter l'exécution du programme. Peut-être considèrent-ils que l'effort à faire de part et d'autre est au-dessus des forces humaines; peut-être se souviennent-ils trop des siècles de luttes qui les ont mis aux prises avec les descendants de Mahomet. Ceux-ci, de leur côté, ne se plieront pas aisément à l'obéissance vis-à-vis d'officiers ou même de sous-officiers non musulmans. Ces difficultés intérieures s'augmentent encore par suite de l'inexpérience d'une Chambre qui a son éducation à faire ou tout au moins à compléter : d'ailleurs le terrain parlementaire est-il un de ceux sur lesquels des progrès soient à attendre ?

Mais ce qui nous intéresse tout spécialement dans l'évolution de la Turquie, c'est sa politique extérieure. Or ici, Muçafir déclare nettement qu'après les hésitations du début elle s'est de nouveau orientée (c'est le cas de le dire) dans un sens allemand. Seuls de tous les ambassadeurs, ceux de Guillaume II et de François-Joseph n'ont pas été changés depuis 1908, et le baron Marschall de Biberstein, qui connaît son terrain merveilleusement, a repris toute son influence : l'armée est formée par des instructeurs allemands, et la ligne de Bagdad, qui plaît à l'imagination turque en lui faisant entrevoir un moyen de mieux asseoir la domination du sultan sur ses domaines asiatiques, est l'œuvre des ingénieurs et des financiers de Berlin. D'autre part, l'empire d'Allemagne n'a pas, comme les puissances de la Triple-Entente, France, Angleterre et Russie, de sujets musulmans : ni Algérie, ni Tunisie, ni Inde, ni Egypte, ni Turkestan. Il est donc plus facile à la Sublime Porte de s'entendre avec le souverain qui fut l'ami d'Abdul Hamid qu'avec ceux qui règnent sur des coreligionnaires. Muçafir cite un certain nombre d'articles de journaux écrits dans le sens de cette politique ; il en cite d'autres qui vont plus loin et qui sont hostiles à tout élément européen. Nous n'estimons pas cepen-

dant, pour notre part, que ce soit là l'expression sincère et complète de l'opinion publique ottomane. Qu'elle soit avant tout nationaliste, dans le bon sens du mot, c'est-à-dire qu'elle se préoccupe des intérêts de la patrie, nous n'y contredisons point, et nous ne saurions le trouver mauvais. Mais nous croyons que beaucoup d'hommes d'Etat turcs se rendent compte de la nécessité d'avoir au dehors des appuis politiques et financiers : or ils savent que nulle part ils n'en trouveront de plus sincères ni de plus désintéressés qu'en France. Seuls les panislamistes intransigeants peuvent rêver d'une Algérie et d'une Tunisie qui feraient retour au padishah ; seuls, ils critiquent l'action française au Maroc : mais la majorité de ceux qui s'occupent de la chose publique sur les rives du Bosphore savent que personne en France ne songe à s'écarter de la politique que fut celle de François Ier, de Napoléon Ier et de Napoléon III, et qui veut maintenir, à l'extrémité orientale de la Méditerranée, la puissance qui tient les clefs du Bosphore et des Dardanelles.

RAPHAEL-GEORGES LÉVY.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Nous venons d'avoir le vif regret de perdre un de nos excellents collaborateurs dans la personne de M. le lieutenant de vaisseau Mouchez (H. Tanif), victime d'un accident mortel à Saint-Cast (Côtes-du-Nord.)

Nos lecteurs ont pu apprécier bien des fois les belles études maritimes qu'il a données aux *Questions Diplomatiques et Coloniales*, la sûreté de sa documentation et la rectitude de son jugement.

Fils de l'amiral, portant un nom honoré dans la marine, c'était un homme de grand cœur et de grande intelligence.

L'AFFAIRE MAROCAINE

Les négociations franco-allemandes.

La réponse écrite du gouvernement français aux contre-propositions allemandes ayant été arrêtée, au cours d'un conseil de cabinet tenu à Paris le 12 septembre, et approuvée par le président de la République le lendemain 13, un courrier diplomatique est parti le même soir pour Berlin emportant à M. Jules Cambon le document diplomatique. Le vendredi 15, à cinq heures de l'après-midi, notre ambassadeur a remis à M. de Kiderlen-Waechter la réponse de la France. La conversation des deux diplomates a duré une heure et demie et le secret le plus absolu a été gardé sur cet entretien. On a su seulement que la discussion continuait à ne porter que sur les articles visant le Maroc. Le 18 et le 20 septembre, M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter se sont de nouveau réunis; mais le ministre allemand n'a pas remis à notre ambassadeur de réponse écrite aux observations françaises sur les contre-propositions allemandes. Il s'est seulement entretenu avec lui des points sur lesquels il n'y a pas encore accord complet entre les deux gouvernements. La substitution de la procédure verbale à la procédure écrite a été expliquée de la façon suivante par deux notes publiées simultanément par l'agence Havas de Paris et de l'agence Wolff de Berlin.

Note Havas. — C'est pour éviter les réponses intransigeantes possibles que MM. Cambon et de Kiderlen-Waechter, renonçant à fixer par écrit

leurs desiderata respectifs trop différents, résolurent de transmettre à leurs gouvernements des solutions intermédiaires.

La réponse des gouvernements est possible dans deux ou trois jours et on espère à Berlin que de ces propositions méditatrices on pourra extraire la formule d'un troisième texte satisfaisant les deux parties.

Note Wolff. — Les négociations mettent encore en question certaines demandes allemandes qui représentent le principe de l'accord, et auxquelles l'Allemagne ne peut renoncer. Ceci a été exprimé dans une lettre du secrétaire d'Etat adressée à M. Cambon en réponse à une lettre de l'ambassadeur. Les deux négociateurs ont jugé pratique de s'entretenir oralement des différences de points de vue encore existantes et de chercher une rédaction des divers points qui soit de nature à rapprocher les deux thèses qui, partiellement, ne diffèrent que dans la forme. Toute une série de propositions transactionnelles ont été faites. Les négociateurs les ont remises à leurs gouvernements.

En outre, l'agence Havas a publié, le lendemain, la dépêche suivante de Berlin :

L'entretien qui a eu lieu hier entre M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter a confirmé les dispositions de l'Allemagne à chercher un terrain d'entente définitive avec la France au sujet du Maroc.

On peut dès lors penser qu'après l'examen du point de vue allemand auquel le gouvernement français se livrera ces jours-ci, et après une mise au point des formules en présence, un accord pourra s'établir.

Cet optimisme officiel a d'ailleurs été confirmé par diverses informations particulières des journaux et notamment par la dépêche suivante de Berlin publiée par *la Gazette de Francfort :*

Les différends qui existent encore entre la France et l'Allemagne, dans l'affaire marocaine, se bornent à quelques points touchant à des questions de principe.

D'après des informations de source très sûre, je puis vous dire que M. Cambon et M. de Kiderlen-Waechter ont, dans leur dernière conversation, qui dura plusieurs heures, trouvé une formule moyenne pour la rédaction de la plupart, on peut même dire de tous les points litigieux, et l'ont fixée par écrit, dans l'espoir que cette formule aura l'approbation de leurs gouvernements respectifs, et qu'on arrivera de la sorte à faire disparaître les divergences encore existantes.

Il est, en effet, exact qu'une partie des divergences d'opinion ne concernent, en somme, que la forme rédactionnelle de certaines phrases de la convention; or, une nouvelle rédaction est trouvée dès maintenant.

M. Jules Cambon a envoyé au gouvernement de la République un rapport écrit sur ses conversations avec M. de Kiderlen-Waechter des 18 et 20 septembre. Ce rapport est arrivé à Paris par courrier spécial le 22 septembre.

Les compensations territoriales.
Un communiqué de l'agence Reuter.

Au sujet des compensations territoriales que la France consentirait à accorder à l'Allemagne en cas d'entente marocaine, l'agence Reuter a communiqué à la presse, le 12 septembre, la note suivante :

Nous apprenons de source autorisée que, bien que la question des compensations territoriales à accorder à l'Allemagne soit pour le moment reléguée au second plan par suite des nouvelles prétentions du gouvernement au Maroc, et ne soit pas en conséquence celle dont l'examen est le plus pressant, l'exposé suivant peut être considéré comme représentant exactement, dans ses grandes lignes, l'échange de territoires proposé par la France.

Le territoire offert à l'Allemagne a une superficie égale aux deux tiers de celle de la France. Le but de la cession projetée est de permettre à l'Allemagne d'avoir accès directement au fleuve Congo, et de faciliter ainsi les constructions éventuelles, dans le territoire nouvellement acquis, d'un chemin de fer et d'une route à travers le Congo jusqu'à l'Afrique Orientale Allemande, conformément au projet du gouvernement allemand, qui a pour but de relier ses possessions occidentales et orientales d'Afrique.

La France donnera à l'Allemagne un accès à la mer, dans la baie située au Sud du territoire espagnol du Rio-Muni, légèrement au Nord de Libreville, la frontière franco-allemande projetée étant représentée par une ligne allant de cette baie à la rivière Sangha, et se dirigeant ensuite vers le Sud-Est, le long de cette rivière, en partie navigable, jusqu'à son confluent avec le Congo.

Au Nord, la limite du territoire de l'Oubangui français offert à l'Allemagne se trouve située au point où l'Oubangui cesse d'être navigable. L'Allemagne a donc ainsi presque toute la partie navigable du cours de ce fleuve.

Cette région du Congo français est extrêmement riche en caoutchouc, ivoire, etc., et possède de magnifiques forêts. Il ne s'y trouve pas de grands centres militaires, mais il y a un certain nombre de postes commerciaux et de centres de police locaux.

Un peu plus au Nord, l'Allemagne reçoit encore un morceau triangulaire du territoire du Chari, touchant la frontière orientale du Cameroun et s'étendant du dixième parallèle jusqu'au point où se termine actuellement le territoire allemand.

La France, de son côté, demande une partie du territoire allemand, situé au Nord du Cameroun.

Il convient de remarquer que cette information n'a aucun caractère officiel et que les renseignements quelle contient, pour être en partie exacts, ne sauraient être considérés comme absolus.

Une lettre de la comtesse de Brazza.

La comtesse de Brazza, veuve de l'explorateur Savorgnan de Brazza, a adressé au président de la République la lettre suivante :

A Monsieur le président de la République.

Monsieur le Président,

Je voudrais pour traduire mon intime pensée trouver des mots dignes de faire partager au chef de la nation les sentiments que je tiens à lui exposer.

Le jour où doit s'assembler le Conseil des ministres qui décidera du sort du Congo français est l'anniversaire du jour où Brazza est mort, afin que ce même Congo vive.

La vie morale de la colonie était alors seule en péril ; de graves sévices dont souffrait la population indigène avaient justement ému la France.

Aujourd'hui, il s'agit de savoir si l'on fera de cette magnifique conquête un don gratuit à une nation étrangère. Le nom que je porte m'oblige à vous dire ce que vous aurait dit celui qui ne peut plus faire entendre sa voix.

Lorsqu'en 1891 M. de Brazza partit pour la Haute-Sangha, il avait en vue d'ouvrir à notre expansion africaine et de barrer à l'Allemagne une route encore inexplorée. Il passa quatre années dans cette région. Pendant une maladie grave, il dit à ses compagnons ces mots qu'ils n'ont pas oubliés :

— Quand vous m'aurez enterré ici, on n'osera pas donner ce pays aux Allemands !

Si l'Afrique française doit être mutilée, n'avons-nous pas le droit de demander pourquoi le gouvernement, depuis plus d'un quart de siècle, n'a cessé d'encourager les efforts des explorateurs et de vanter l'expansion coloniale ?

Mon mari aurait-il renoncé à sa noble patrie d'origine pour adopter la nationalité française, ses compagnons incomparables d'héroïque simplicité auraient-ils pénétré l'Afrique, faisant de rudes marches, souffrant souvent de la faim, désaltérant leur soif à l'eau terreuse du marigot, couchant dans la case indigène ou sur un sol malsain pendant les délires de la fièvre et tous ceux dont les tombes marquent les étapes de la marche en avant auraient-ils fait cela s'ils avaient cru travailler pour un pays qui ne serait pas la France ?

Tout en traçant ces lignes, je me sens l'interprète des meilleurs Africains dont l'affection sincère est un noble héritage.

Peut-être le suis-je aussi de beaucoup de ces Noirs dont le sort ne nous préoccupe pas assez.

Et tous ces miliciens du Sénégal que j'ai vus à l'aurore hisser le pavillon dans les postes de la brousse et lui faire le salut à la tombée du jour, comment pourra-t-on leur expliquer que le drapeau a changé de couleur ?

Monsieur le président,

La France est la nation qui a poursuivi le plus haut idéal dans sa mission coloniale civilisatrice.

Vous avez connu ceux qui se sont dévoués pour accomplir cette mission, vous avez apprécié la valeur de leur sacrifice.

Je vous adresse avec confiance cet appel que j'ai l'intention de rendre public, en vous priant d'agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

CHAMBRUN-BRAZZA.

L'action espagnole.

L'action espagnole à El-Ksar dont nous signalions dans notre dernière chronique les regrettables provocations, continue à agiter vivement les tribus de la région en même temps qu'à provoquer les justes protestations du Makhzen. A ce propos le *Temps* a publié, le 13 septembre, les déclarations suivantes de Si Hadj ben Abdessalam El Mokri, ministre des Affaires étrangères du sultan, actuellement à Paris :

En revenant des manœuvres de l'Est qui m'ont vivement intéressé, j'ai trouvé un télégramme de Guebbas qui m'informe qu'il a adressé au nom

du sultan une énergique protestation au ministre d'Espagne et au doyen du corps diplomatique.

Les agissements des autorités espagnoles à El-Ksar sont infiniment regrettables et inexcusables.

Ils sont de nature à provoquer un soulèvement général des Djeballa.

Ils constituent une inadmissible atteinte à la souveraineté du sultan.

D'autre part, recevant à Madrid le correspondant parisien du *Novoié Vremya*, M. Pavlovsky, le roi d'Espagne Alphonse XIII s'est, le 16 septembre, exprimé dans les termes suivants sur l'action espagnole au Maroc et l'interprétation qui lui a été donnée en France :

Il m'est pénible de voir qu'en France on ne nous comprend pas, que nos intentions y sont déformées, et qu'il s'y est créé une irritation qui n'est pas fondée.

— Majesté, dit M. Pavlovsky, l'opinion publique en France, peut-être mal éclairée, croit que vous êtes poussé par l'Allemagne.

— Ce n'est pas vrai! dit le roi avec énergie. Certes, nous sommes en bons termes avec l'Allemagne. Mais nous le sommes également avec toutes les autres puissances. L'Allemagne ne nous a jamais conseillé des actes agressifs. Au contraire, elle nous a toujours conseillé une politique de calme et de paix. Ce que nous faisons dans l'Afrique du Nord, nous le faisons de notre propre initiative, conscients de nos droits et de nos devoirs. Nous sommes allés, avant tout le monde, non seulement au Maroc, mais en Afrique en général. Nous y avons conquis des droits consacrés par des siècles. Et on nous a dépouillés, on veut nous expulser. Sans doute c'est un peu notre faute. Pendant un temps assez prolongé, nous y avons mené une mauvaise politique. Néanmoins nos droits y sont indiscutables. Tout le peuple espagnol en a conscience et le comprend. Et nous voulons qu'on n'ignore pas ces droits, qu'ils soient respectés. Toute l'affaire est là, et là seulement. La politique française envers nous, à cet égard, a excité contre elle toute l'opinion publique espagnole. Notre presse, qui en est l'expression, en profite pour pousser le pays vers une alliance avec l'Allemagne. La presse française commet donc une grave erreur quand elle reproduit des articles de nos journaux dans ce sens et les accompagne d'attaques virulentes contre nous. Nous sommes pauvres et nous sommes faibles, c'est entendu. Mais encore pourrions-nous être bien utiles à la France.

DANS LE RIF AUTOUR DE MELILLA

Les Espagnols sont en ce moment aux prises avec de sérieuses difficultés dans le Rif, du fait de l'attitude hostile des tribus. Les hostilités commencèrent le 24 août, comme nous l'avons dit il y a quinze jours, par l'attaque de la mission topographique espagnole dont certains agissements vexatoires avaient provoqué des représailles de la part des Beni Zidal. Depuis l'agitation s'est étendue. Les attaques des Riffains sont incessantes, et le 12 septembre une colonne commandée par le général Ordonez dut soutenir un sanglant combat sur les bords de l'oued Kert. Les Marocains laissèrent sur le terrain 76 tués et 63 fusils. Du côté espagnol, les pertes ont été assez sensibles : un colonel, deux officiers, dix soldats et trois hommes de la

police indigène ont été tués ; quatre officiers, vingt soldats et vingt-trois hommes de la police indigène ont été blessés. Une autre colonne, sous le commandement du général Orozco, a eu aussi une rencontre importante avec l'ennemi.

Autour de Fez. — Le combat de Sefrou.

La colonne Dalbiez, dont nous signalions le passage à Sefrou dans notre dernière chronique, est rentrée à Fez le 7 septembre ; mais aussitôt après son départ de Sefrou, où elle avait laissé une garnison chérifienne de 500 hommes sous le commandement du lieutenant Derville, les cavaliers Aït-Youssi recommencèrent à piller les environs de la ville et coupèrent la route de Fez. Dans ces conditions, le commandant Brémond, après entente avec le sultan et le général Moinier, décida de marcher sur Sefrou avec 1.500 réguliers chérifiens. Le 11, dans l'après-midi, la colonne Brémond fut attaquée par environ douze cents Aït-Youssi, en majeure partie à pied et bien armés. La première attaque de front très violente ne fut arrêtée qu'à une centaine de mètres de la compagnie d'avant-poste. Elle fut suivie d'une nouvelle attaque sur la droite et d'une tentative moins marquée sur la gauche. Les assaillants furent repoussés sur toute la ligne et poursuivis pendant environ quatre kilomètres. Le combat n'a pris fin qu'à la tombée de la nuit. Les pertes connues des assaillants accusent 21 tués et trois prisonniers. Mais elles sont certainement plus considérables. Les troupes chérifiennes ont perdu six tués, un disparu et 15 blessés, dont le lieutenant Prioux, qui devait deux jours plus tard succomber à ses blessures.

La nuit du 11 au 12 fut calme ; mais le 12, à sept heures du matin, des mouvements de plusieurs groupes ennemis vers le front sud du camp et sur la gauche furent signalés. Quelques projectiles de 75 de montagne les dispersèrent. Le 13, de nouveaux coups de fusil furent échangés aux avants-postes. Le commandant Brémond se porta en avant avec la moitié de ses effectifs ; les insurgés montrèrent peu d'entrain et quelques coups de canon les dispersèrent. Ce même jour, à la tombée de la nuit, une colonne de renfort, partie de Fez le matin sous le commandement du général Dalbiez et marchant au canon, arrivait à Sefrou et établissait son camp au nord de la ville. Le 14 au matin, le commandant Brémond, à la tête d'un millier d'hommes, prit l'offensive. Par une attaque très vigoureusement poussée, il mit les rebelles en déroute en leur infligeant des pertes sévères, puis rentra au camp ayant heureusement nettoyé les environs de la ville. Dans cette affaire, la colonne chérifienne a eu quatre tués, cinq blessés et douze chevaux tués.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'explosion du cuirassé* Liberté. — Une terrible catastrophe vient de mettre la France en deuil. Le 25 septembre, à 6 heures du matin, un de nos meilleurs cuirassés, la *Liberté*, a fait explosion en rade de Toulon et a coulé en quelques minutes, engloutissant avec lui près de 300 marins, et projetant à travers la rade une véritable mitraille de débris meurtriers qui endommagèrent gravement la *République* et plus légèrement la *Démocratie* et la *Vérité*. Le nombre officiel des victimes, communiqué par le ministère de la Marine, est de 204 morts ou disparus, 137 blessés et 40 blessés légèrement. Le ministre de la Marine, M. Delcassé, est parti aussitôt pour Toulon afin de rechercher les véritables causes de la catastrophe que l'on ne connaît pas encore.

— *Réception à l'Élysée du nouvel ambassadeur de Turquie.* — Le 9 septembre, le président de la République a reçu à l'Elysée, avec le cérémonial ordinaire, le nouvel ambassadeur de Turquie à Paris, Rifaat pacha. En remettant au président les lettres l'accréditant auprès du gouvernement français, Rifaat pacha s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de remettre entre vos mains les lettres par lesquelles Sa Majesté l'empereur des Ottomans, mon auguste souverain, daigne m'accréditer comme son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du gouvernement de la République française.

En me confiant cette haute et agréable charge, Sa Majesté Impériale m'a donné l'ordre de tendre tous mes efforts vers la conservation et le renforcement des liens séculaires d'amitié qui existent si heureusement entre la France et la Turquie. J'ose vous assurer, monsieur le président, que cette mission, qui répond parfaitement à mes sentiments personnels, trouvera en moi un fidèle et zélé serviteur. Elle me sera d'autant plus aisée que je ne doute pas de votre bienveillant concours ainsi que de celui du gouvernement de la République.

Le président de la République a répondu en ces termes à l'ambassadeur :

Monsieur l'ambassadeur,

Il m'est parfaitement agréable de recevoir de vos mains les lettres par lesquelles Sa Majesté l'empereur des Ottomans vous accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du gouvernement de la République, en remplacement du regretté Naoum pacha qui a laissé parmi nous de si durables souvenirs.

En choisissant en effet, pour le représenter à Paris, l'homme d'État qui

a présidé avec tant d'autorité à la direction de la politique extérieure de son empire, votre auguste souverain vient de donner la preuve de l'amitié qu'il porte à la France et du prix qu'il attache au maintien des liens traditionnels et séculaires qui unissent nos deux pays.

Cette amitié puise du reste une force particulière dans les institutions constitutionnelles de la Turquie dont le gouvernement de la République n'a cessé de suivre le développement avec un sympathique intérêt.

Les sentiments personnels dont vous m'apportez l'expression faciliteront l'accomplissement de votre mission et vous pouvez être assuré, monsieur l'ambassadeur, de trouver, pour y répondre, tant auprès de moi qu'auprès du gouvernement de la République, les dispositions les plus accueillantes et le concours le plus efficace.

Angleterre. — *La grève des chemins de fer en Irlande.* — Les employés de chemins de fer de Dublin se sont mis en grève, le 17 septembre, pour se solidariser avec les ouvriers charpentiers qui avaient cessé le travail. Le mouvement s'est rapidement étendu à tous les grands centres de l'Ouest et du Sud de l'Irlande. De nombreux actes de violence et de sabotage se sont produits. Les pertes déjà subies du fait de cette grève sont considérables.

— *Mort de sir Robert Hart.* — Sir Robert Hart, ancien inspecteur général des douanes chinoises, vient de mourir à l'âge de soixante-seize ans. Sir Robert Hart, qui resta en Chine pendant cinquante-quatre ans, fut l'organisateur de la plupart des services publics de l'Empire du Milieu. Il créa notamment les postes chinoises, l'Université européenne de Pékin et dota les côtes de Chine des phares qui aujourd'hui les rendent abordables. Il avait pris sa retraite en 1908.

Autriche-Hongrie. — *La démission du général Schoenaich. Le nouveau ministre de la Guerre.* — Le général baron von Schoenaich, ministre de la Guerre commun pour l'Autriche et la Hongrie, ayant remis à l'empereur sa démission, a été remplacé par le général Aussenberg, commandant du corps d'armée de Bosnie-Herzégovine.

— *Les manifestations contre la vie chère en Autriche.* — De graves bagarres se sont produites à Vienne provoquées par des manifestations contre la vie chère. L'ordre a été aussitôt rétabli grâce à l'énergie du gouvernement. Mais la situation n'en reste pas moins sérieuse du fait de la complexité même de cette question de la cherté de la vie dans la monarchie austro-hongroise. L'agitation en Autriche est, en effet, surtout dirigée contre les prix trop élevés de la viande, dont la baisse ne peut être amenée qu'en ouvrant les frontières au bétail étranger. Or, les traités de commerce de la monarchie portent la double signature de l'Autriche et de la Hongrie, et la Hongrie ne consent à une modification de ces traités que contre compensation. Elle demande la construction d'une double voie de la ligne de Kaschan-Overberg et de l'embranchement d'Onnaberg, afin de se

mettre en communication directe avec la Silésie prussienne et de s'ouvrir vers l'Allemagne et la France des voies nouvelles qui ne seraient plus encastrées dans le réseau autrichien. Et l'Autriche qui s'oppose de toutes ses forces à l'émancipation économique de la Hongrie, parce qu'elle y voit un danger pour le dualisme de la monarchie, a jusqu'ici refusé de céder aux demandes de la Hongrie.

Bulgarie. — *Les élections bulgares.* — Le 17 septembre ont eu lieu, en Bulgarie, les élections pour le Sobranié. Sur 213 résultats définitifs déjà connus, les candidats du gouvernement ont obtenu 190 mandats.

Espagne. — *L'agitation révolutionnaire.* — On signale dans la péninsule ibérique des troubles révolutionnaires graves. Le mouvement se manifeste dans tout le Nord-Ouest de Bilbao à la Corogne, au Nord et au Nord-Est à Saragosse et à Barcelone, à l'Est à Valence, au Sud-Ouest à Séville. Bien que le gouvernement fasse tous ses efforts pour dissimuler la gravité des troubles, il la reconnaît implicitement par la décision qu'il a prise de suspendre les garanties constitutionnelles sur tout le territoire. Des instructions ont été données aux gouverneurs des provinces de prendre des mesures sévères pour maintenir l'ordre. En suspendant les garanties constitutionnelles, le gouvernement ne cherche pas, dit-il, à poursuivre les sociétés ouvrières ; mais tous les meetings seront interdits et les excitations à la rébellion énergiquement punies. Les autorités militaires ne prendront la direction du pouvoir que dans les cas extrêmes.

Hollande. — *La rentrée du Parlement hollandais. Le discours du trône.* — La rentrée du Parlement hollandais, fixée par la loi constitutionnelle au troisième mardi de septembre, a eu lieu le 19 septembre. La reine n'a pas, cette année, présidé à cette solennité, et c'est le président du Conseil, M. van Heemskerk, qui a lu le discours du trône, dont voici l'analyse :

Les relations avec les puissances étrangères sont des plus amicales.

Aux Indes orientales, des mesures ont été prises contre les maladies épidémiques menaçant la population.

Les difficultés éprouvées dans l'exécution de la convention de frontière de 1904 avec le Portugal ont amené quelque tension à l'île de Timor, ce qui a fait sentir la nécessité d'une action rigoureuse.

La situation financière est un peu plus favorable que l'année précédente.

Un renforcement durable des revenus reste cependant urgent.

Des projets de lois sont annoncés sur les retraites des fonctionnaires communaux, la réglementation des assurances sur la vie, l'exploitation par l'Etat des téléphones, l'assurance des ouvriers contre les maladies professionnelles et l'amélioration de la situation financière et économique de la colonie de Surinam.

Italie. — *La question de la Tripolitaine; le conflit italo-turc.* — Nous avons signalé dans nos dernières chroniques marocaines, le 1er et le 16 septembre, la campagne énergique menée par les principaux organes de la presse italienne en faveur d'une intervention de l'Italie en Tripolitaine, et nous reproduisions même il y a quinze jours une information du *Giornale d'Italia* affirmant que le gouvernement de Rome était décidé à agir et qu'un événement de considérable importance se produirait à brève échéance. Le *Giornale d'Italia* était bien renseigné. L'événement de considérable importance qu'il annonçait vient en effet de se produire. Le 25 septembre, le chargé d'affaires d'Italie a remis au grand vizir une note protestant en termes très énergiques contre « le danger auquel est exposée la colonie italienne à Tripoli du fait du fanatisme des musulmans, que les officiers softas excitent contre les Italiens ». La note disait en terminant que l'Italie considérerait l'envoi de transports militaires ottomans à Tripoli comme « un acte extrêmement grave ». En même temps, les journaux annonçaient que toutes les mesures étaient prises pour la mobilisation partielle de la flotte et de l'armée italienne, que la première escadre était déjà partie pour Tripoli sous les ordres de l'amiral Aubry et que l'embarquement des troupes et des munitions avait commencé à Naples et à Syracuse. De son côté, le gouvernement de Constantinople a communiqué à la presse une note officieuse « dé- « mentant formellement les bruits d'après lesquels les Italiens sont « en danger en Tripolitaine » :

Le gouvernement ottoman, ajoutait la note, constate que l'ordre n'est pas troublé, et il est convaincu qu'il ne sera pas non plus troublé à l'avenir.

Dans les sphères officielles, on espère que les difficultés actuelles prendront fin, de manière à permettre aux intérêts économiques italiens d'obtenir le développement qui leur est assuré par les traités existants.

Pour le moment, on n'a pas d'autres renseignements officiels; du côté italien comme du côté turc, on observe maintenant le silence diplomatique le plus complet.

Russie. — *L'assassinat de M. Stolypine.* — Le président du Conseil, M. Stolypine, est mort le 18 septembre victime d'un abominable attentat. Au cours d'une représentation à l'Opéra municipal de Kief, à laquelle assistait le tsar, le 14 septembre, un misérable tira deux balles de revolver sur M. Stolypine qui, en tombant, se tourna vers la loge impériale et fit le signe de la croix. Au premier moment on ne crut pas M. Stolypine mortellement atteint et l'on put espérer que sa robuste constitution le sauverait. Mais presque aussitôt une péritonite se déclara, et le 18 septembre, à 10 heures du soir, M. Stolypine s'éteignait au milieu des siens.

Pierre Arkadievitch Stolypine était né en 1861 à Dresde (Saxe) de parents russes, qui se trouvaient de passage en Allemagne. Son père était général de l'armée russe. Après avoir étudié spécialement les

sciences naturelles à l'Université de Saint-Pétersbourg, il était entré en 1884 au ministère de l'Intérieur, puis au ministère de l'Agriculture, et y avait occupé des postes secondaires. Il s'était alors retiré dans ses terres de Kowno (Lithuanie). Elu maréchal de la noblesse, il fut nommé, en 1902, au gouvernement de Grodno, et en 1903 à celui de Saratof, où il fut l'objet d'une première tentative d'assassinat. C'est là qu'en 1906, M. Goremykine, succédant à M. Witte à la présidence du Conseil, l'appela pour lui confier le portefeuille de l'Intérieur. Peu de semaines après, M. Goremykine se retirait du pouvoir et M. Stolypine prenait la présidence du Conseil. Il avait à faire face à l'agitation révolutionnaire, à la sédition navale de Sveaborg, aux menées terroristes dont il faillit être victime dès son arrivée au pouvoir. Le 25 août 1906, une bombe éclatait au cours d'une réception dans sa villa de l'île d'Aptekarsky, aux environs de Saint-Pétersbourg, tuait trente personnes et en blessait vingt-quatre, parmi lesquelles deux enfants du premier ministre, qui lui-même fut légèrement atteint. Trois des quatre terroristes qui avaient apporté la bombe furent tués par l'explosion. Cet attentat n'intimida pas M. Stolypine, et en 1907, il dissolvait par un coup d'Etat la seconde Douma d'empire, brisant ainsi l'opposition de cette tumultueuse Assemblée. Ne voulant pas cependant gouverner sans Parlement, il fit convoquer une troisième Douma. Mais il ne tarda pas à se trouver en présence de nouvelles difficultés. Il déposa devant l'assemblée, où il avait réussi enfin à former une majorité de gouvernement, un projet de loi accordant une autonomie limitée aux provinces de l'Ouest. La Douma vota ce projet, mais le Conseil de l'empire le repoussa. Le tsar tout d'abord refusa de sanctionner le vote de la Douma contre le Conseil de l'empire. M. Stolypine offrit sa démission. Mais telles étaient son influence et l'importance de ses services qu'il fut finalement maintenu au pouvoir. Ses adversaires dans le Conseil de l'empire furent écartés et il promulgua son projet de loi. Depuis, le ministre tout-puissant avait pu gouverner avec la troisième Douma, mais non sans que de nouvelles difficultés surgissent entre lui et elle au mois de mars dernier, au sujet des zemstvos de Pologne. Il suspendit la Douma pour pouvoir faire passer les décrets. Il traversa victorieusement cette nouvelle crise. Il paraissait être en Russie l'homme indispensable ; mais pour cela précisément avait amassé autour de lui de terribles haines.

Le meurtrier de M. Stolypine se nomme Bagrof ; c'est un révolutionnaire qui avait réussi à se faire enrôler dans la police secrète et avait même été chargé, en sa qualité d'agent secret, de veiller sur la sûreté personnelle du président du Conseil.

Le successeur de M. Stolypine sera M. Kokovtsof, ministre de l'Intérieur, qui gardera la plupart des collaborateurs de M. Stolypine.

Turquie. — *La question crétoise.* — Le 15 septembre, les représentants à Copenhague des puissances protectrices de la Crète ont remis au roi des Hellènes la note suivante :

Le soussigné a l'honneur, par ordre de son gouvernement, de faire savoir à Sa Majesté le roi des Hellènes, actuellement à Copenhague, que les puissances protectrices de la Crète ont décidé de ne pas pourvoir au poste de haut commissaire, laissé vacant par le départ de M. Zaïmis. Mais avant que cette décision ne soit rendue publique, elles tiennent à en donner avis à Sa Majesté en raison du droit spécial qui lui a été reconnu en 1906, et elles ont confiance que Sa Majesté appréciera les raisons de cette décision.

En même temps, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople remettait à la Porte une Note disant que « la France, l'Angleterre, l'Italie et la Russie sont décidées à ne pas nommer un nouveau commissaire en Crète en remplacement de M. Zaïmis dont le mandat expire le 27 septembre, et qu'elles sont résolues à laisser subsister le *statu quo* ». A la suite de la réception de cette Note, le conseil des ministres turc réuni a décidé de demander aux puissances protectrices des explications. La Porte désire savoir si cette Note est une confirmation du *statu quo* de 1906, qui n'a pas été accepté par la Turquie, et demande comment la reconnaissance de certains droits de la Grèce sur la Crète peut être mise d'accord avec les assurances du maintien de la souveraineté de la Turquie sur la Crète.

II. — ASIE.

Chine. — *Les troubles du Seu-tchouan.* — Des troubles graves se sont produits au Seu-tchouan. Les troupes se sont mutinées et ont mis le siège devant Tcheng-tou dont la situation est critique. La colonie européenne serait en sûreté.

III. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale Française. — *Le territoire militaire du Niger.* — Le *Journal Officiel* vient de publier un décret aux termes duquel, à partir du 1er janvier 1912, le territoire militaire du Niger cessera de faire partie de la colonie du Haut-Sénégal et Niger et formera une subdivision administrative, placée sous les ordres d'un officier supérieur, commandant du territoire, et dépendant directement du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française. Le budget de ce territoire militaire formera, à compter de la même date, une annexe du budget général de l'Afrique Occidentale Française.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le commerce pendant l'année* 1910. — L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant l'année 1910.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Valeur des marchandises importées et exportées du 1er janvier au 31 décembre 1910. — (Commerce spécial.)

DÉSIGNATION	Année 1910	Année 1909	Augmentation en 1910	Diminution en 1910
IMPORTATIONS		francs		
Objets d'alimentation.	1.266.847.000	952.329.000	314.518.000	»
Matières nécessaires à l'industrie.....	4.146.113.000	4.113.045.000	33.068.000	»
Objets fabriqués.....	1.346.890.000	1.180.741.000	166.149.000	»
Totaux.....	6.759.850.000	6.246.115.000	513.735.000	»
Augmentation en 1910.....			513.735.000	
EXPORTATIONS				
Objets d'alimentation.	781.044.000	823.557.000	»	42.513.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.798.933.000	1.693.776.000	105.157.000	»
Objets fabriqués[1]....	2.933.549.000	2.748.022.000	185.527.000	»
Colis postaux.....	492.209.000	452.699.000	39.510.000	«
Totaux.....	6.005.735.000	5.718.054.000	330.194.000	42.513.000
Augmentation en 1910.....			287.681.000	

Bulgarie. — *Importations et exportations en* 1909. — Le commerce extérieur de la Bulgarie pendant l'année 1909 a donné les chiffres suivants :

Importations.....	160.429.624 francs
Exportations.....	111.433.683 —
Total.....	271.863.307 francs

Par rapport aux chiffres de l'année 1908, l'on constate une augmentation, en faveur de 1909, de 30.278.982 francs à l'importation et une diminution de 923.314 francs à l'exportation.

Les principaux pays importateurs en Bulgarie sont :

Autriche-Hongrie.....	38.867.436 francs
Allemagne.....	29.214.932 —
Angleterre.....	27.009.835 —
Turquie.....	21.083.853 —

[1] Dont 36.357.000 francs pour les colis postaux contenant des tissus de soie ou de bourre de soie. Le chiffre correspondant de 1909 avait été de 25.531.000 francs.

Italie. — *Les sociétés de crédit.* — Bien que n'atteignant pas, à beaucoup près, à l'importance des établissements de crédit français, allemands et anglais, les banques par actions italiennes donnent lieu à un mouvement d'affaires considérable. Au 31 décembre dernier, les cinq plus importantes d'entre elles réunissaient un capital global de 345 millions de lire, auquel s'ajoutaient 56 millions de réserves, soit en tout 401 millions de ressources propres. Contrairement à ce qui a paru chez nous, les dépôts ne dépassent que d'assez peu le total des ressources, puisqu'ils ne forment qu'une masse totale de 502 millions. L'actif se décompose comme suit: encaisse, 100 millions; portefeuille, 644 millions; avances sur titres, 14 millions; reports, 212 millions; portefeuille de titres et participations, 186 millions.

Tous ces chiffres présentent une augmentation très sensible par rapport à l'année 1909; le développement des affaires a surtout été sensible dans les relations avec l'étranger.

II. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le commerce pendant l'année juillet* 1909-*juin* 1910. — Le ministère fédéral du Commerce et du Travail vient de publier les statistiques du commerce extérieur et de la navigation des Etats-Unis pendant l'exercice qui a pris fin le 30 juin 1910.

Au cours de l'exercice en cours, les importations se sont élevées (chiffres ronds) à 1.557 millions de dollars et les exportations à 1.745 millions. Ce sont des chiffres remarquables : jamais les importations n'avaient atteint un niveau si élevé. Quant aux exportations, elles sont légèrement supérieures à celles de l'année précédente, mais très au-dessous de celles de 1907 et 1908. La différence entre les deux totaux demeure en faveur des exportations, mais de 188 millions de dollars seulement, et il faut remonter jusqu'au delà de 1896 pour rencontrer un chiffre plus faible. L'année d'avant, la différence était de 551 millions et celle d'auparavant de 666 millions.

Selon les indications consignées dans l'exposé précédant les relevés statistiques publiés, l'année dont il s'agit continue, en les accentuant, les tendances des années précédentes et se caractérise par une diminution dans l'exportation des matières alimentaires et par une augmentation dans l'exportation des produits manufacturés.

Les produits manufacturés qui ne formaient en 1900 que 35,37 % des exportations américaines, en ont fourni, en 1910, 44,85 %.

Les matières alimentaires, au contraire, qui en 1900 représentaient encore 39,80 % des exportations américaines, n'en fournissent plus en 1910 que 21,59 %.

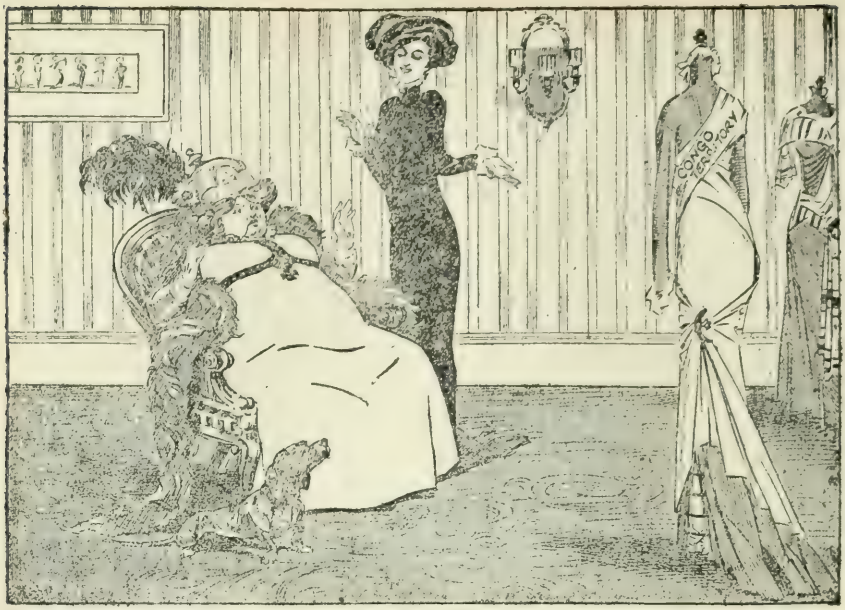

Le Dernier-Cri.

MADAME LA FRANCE : « Voilà, Madame, le *Dernier-Cri.* »
FRAU GERMANIA : « Mais, je vais avoir l'air d'un squelette là-dedans? »

Pall Mall Gazette (Londres).

Guillaume le Pacifique.

Pasquino (Turin).

Les grèves anglaises.

Le Démagogue : « Il nous faut la réforme sociale, la réforme du travail, la réforme du capital... »

L'Ouvrier : « Ce qu'il te faut, c'est une bonne douche. » *Punch* (Londres).

A la recherche du trésor.

Le chœur des officiers et explorateurs allemands : « La baguette magique va nous faire découvrir un trésor de cuivre et d'or. »

Bethmann-Hollweg : « Ce n'est pas ce que je voudrais. Je cherche un programme électoral. » *Lustige Blätter* (Berlin).

L'Allemand : « Ne crains rien, mon vieux. Je garde ta bourse ! »

Wahre Jacob (Stuttgart).

Triple entente !

International News (Baltimore).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Mathiss, vice-consul, est nommé à Tampico ;
M. d'Arnaud de Vitrolles est nommé consul suppléant au Caire ;
M. Mercinier est nommé consul à Varna ;
M. Japy est nommé consul suppléant à Shanghaï.

L'exequatur a été accordé à MM.
Emilio Guiseppe Mazzucchi, consul d'Italie à Reims ;
Henri Lhermitte, agent consulaire d'Italie à Brest ;
Henry Dufilhol, vice-consul de Norvège à Lorient.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin.* Poulain est désig. pour le chemin de fer de la Guinée française.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Cornet, de Gœsbriand et Batsère; les *lieut.* Fassin et Legrand sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Bianchi est désig. pour le 2e sénégalais;

MM. le *lieut.* Tiret et le *sous-lieut.* Caux sont désig. pour les brigades indigènes de la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.-col.* Hubert est désig. pour le bataill. de Zinder.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Lorcery est désig. pour le bataill. du Moyen-Congo.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Gillet est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Villiers-Moriamé est désig. pour l'A.O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Chaulard est désig. pour la radio-télégraphie en Afrique Equatoriale;

MM. le *capit.* Thomas et le *lieut.* Schébelin sont désig. pour la mission du chemin de fer de l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — MM. les *capit.* Auger, Carbonnier et Amenc sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Muller est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Magoja est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Plomb est désig. pour le corps d'occupat.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Vassal et les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Brachet et Revault sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Legendre et Burdin sont désig. pour la Cochinchine.

Inde française. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Gravellat est désig. pour les Etablissements de l'Inde.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Pinet, Lescure, Vallet, Brouillard et Augé et les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Legrand et Bouissière sont désig pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Richard est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Houillon est nommé chef du service de santé de la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. les *enseignes de* 2e *cl.* Rouyer, Robin et Levasseur sont désig. pour la *Manche;*

MM. les *enseignes de* 2e *cl.* Chardenot et Roulier sont désig. pour le *Dupleix;*

M. l'*enseigne de* 2e *cl.* Petyst de Morcourt est désig. pour le *Doudart-de-Lagrée.*

Pacifique. — M. l'*enseigne de* 2e *cl.* Jourdan de la Passardière est désig. pour la *Zélée* à Tahiti.

Madagascar. — MM. les *enseignes de* 2e *cl.* Massing et Rozières sont désig. pour le *Vaucluse.*

SERVICE HYDROGRAPHIQUE

Extrême-Orient. — M. Lesage, *ingénieur hydrographe,* est désig. pour la *Manche,* comme directeur des travaux.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Sanner est nommé juge-président du tribunal de Pondichéry;

M. Ythier, rédacteur au ministère des Colonies, est mis à la disposition du gouvern. général de l'Indochine;

M. de la Vaissière, rédacteur au ministère des Colonies, est mis à la disposition du gouvern. général de l'A. O. F.;

M. Simon, rédacteur au ministère des Colonies, est mis à la disposition du gouvern. général de l'Afrique Equatoriale.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La France victorieuse dans la guerre de demain. *Etude stratégique,* par le colonel Arthur BOUCHER. Volume in-8 avec 9 tableaux et 3 cartes. — Berger-Levrault, éditeurs, Paris 1911.

Nombreux, tant en France qu'à l'étranger, sont encore ceux que hante le spectre du nombre et pour qui la supériorité écrasante de l'armée allemande sur l'armée française ne fait pas de doute.

Le colonel Boucher qui a été chef du bureau des opérations militaires à l'Etat-major de l'armée, sous les généraux de Miribel et de Boisdeffre, nous démontre, avec une logique aussi persuasive que lumineuse, qu'il faut en rabattre; que la France, si elle était attaquée, saurait, même sans l'intervention immédiate de ses alliés, se défendre contre l'adversaire allemand, non seulement avec succès, mais avec la certitude absolue de la victoire, et qu'elle imposerait la loi à son adversaire.

Quant à l'abandon préalable de Nancy, pour des raisons stratégiques

que certains envisagent avec une résignation si exaspérante, il sera non seulement inutile, mais impossible, ce qui est encore plus rassurant.

L'argumentation de l'auteur est tellement serrée, qu'aucune idée préconçue n'y saurait résister. En tenant compte de l'imprévu, l'armée française, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, a pour elle toutes les chances, tandis que les armées réunies de la Triple-Alliance n'en ont aucune : telles sont les conclusions de l'auteur.

Voilà un salutaire réconfort pour nos pessimistes, et un sérieux avertissement pour quiconque serait tenté de nous chercher noise.

Les cinq Républiques de l'Amérique Centrale, par le comte M. de Périgny, chargé de mission, 1 vol. in-8° écu, 26 photogravures hors texte, 1 carte. Paris, Pierre Roger et Cie, 54, rue Jacob.

Dans cet intéressant ouvrage sur les Républiques de l'Amérique Centrale, dont les éléments ont paru récemment dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, notre collaborateur étudie successivement ces différents pays encore bien imparfaitement connus en France et qu'il a visités dans un récent voyage, en qualité du chargé de mission. M. de Périgny décrit, avec compétence, la situation politique, économique et agricole, la culture du café et de la banane, le rôle des chemins de fer, l'influence des Etats-Unis et l'avenir réservé aux Français dans ces pays qui commencent à être pénétrés par les produits et les idées d'outre-mer. Abondamment pourvu de documents commerciaux, illustré de nombreuses photographies pittoresques et d'une carte claire, ce volume intéressera également les commerçants, les voyageurs et tous curieux du progrès des pays nouvellement ouverts à l'activité humaine.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

A la frontière; carnet de campagne d'un élève caporal du 85e régiment d'infanterie, par H. Guillemain. 1 vol. in-8° de 234 pages avec croquis et 1 carte hors texte; préface du colonel de Maud'huy. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

The doctrine of non-suability of the State in the United States, by Karl Singarvald; *David Ricardo*, by Jacob H. Hollander; 2 vol. in-8° de 118 et 136 p. The John's Hopkins Press, Baltimore, 1911.

Subsidio para o estudo comparativo do eusino colonial no eshangerio, par Benjamin da Costa Jeronimo. 1 brochure in-8° de 96 pages. Typ. Universal, Lisboa, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Afrique Française (*sept.* 1911). Aug. Terrier : Nos abandons au Congo français. — R. de Caix : La crise franco-allemande. — M. Cortier : Les Turcs en Afrique Centrale.

La Ligue maritime (*sept.* 1911). P. de Rousiers : La marchandise de mer au xxe siècle. — De Bellet : Montevideo, son port et son commerce.

La Quinzaine coloniale (10 *sept.* 1911). L'emprunt indochinois.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA RÉPERCUSSION DE LA CRISE MAROCAINE EN ORIENT

Le conflit italo-turc, conséquence immédiate de la crise marocaine, a rejeté au second plan les négociations franco-allemandes dans la quinzaine écoulée. Au surplus, de nouvelles chicanes allemandes sur le statut marocain n'ont pas encore permis d'aborder la question congolaise, et pour une fois nous passerions sous silence le Maroc, si un fait important, qui n'est pas d'ordre diplomatique, ne méritait d'être signalé. Il est avéré que dans les derniers jours de septembre des banques françaises (nous ne disons pas la banque de France) ont prêté des sommes considérables au marché de Berlin pour l'échéance du 1er octobre. Les bonnes raisons de nos banquiers se résument à trois : 1° il n'y aura pas de guerre ; 2° la place de Berlin est menacée d'un krach qui ne laisserait pas indemne celle de Paris ; 3° l'aide que nous refuserions à Berlin lui serait prêtée par d'autres qui nous enlèveraient le bénéfice de l'opération. Loin de nous la pensée de suspecter le patriotisme de ceux qui tiennent ces raisons d'opportunistes! Par le temps qui court, les financiers, pas plus que les hommes politiques, n'ont le goût des solutions énergiques. Mais nous croyons que les partisans d'une prompte terminaison des difficultés marocaines ne tarderont pas à reconnaître qu'il eût été préférable de donner une sévère leçon au marché de Berlin, quitte pour celui de Paris à en pâtir temporairement. Et cette leçon eût été peut-être infligée si la présidence du Conseil n'avait cru devoir « corriger » le communiqué plutôt pessimiste émanant du quai d'Orsay, où il était dit que « de nouvelles demandes allemandes nécessitaient un examen attentif ». Le répit obtenu

par la finance d'outre Rhin semble avoir fait revenir M. de Kiderlen à sa méthode de temporisation. Et voici que la presse allemande commence à dénigrer le Congo, tandis que chez nous des voix s'élèvent pour protester contre sa mutilation. Nous ne voyons, pour notre part, aucun inconvénient à tout cela, pour les raisons que nous avons dites précédemment. Et si c'est là le résultat que voulait obtenir notre gouvernement, il faudrait presque l'en féliciter.

***

La foire aux appétits déchaînés depuis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et ravivés par le coup d'Agadir, les initiatives espagnoles au Maroc, les bruits de remaniement de la carte d'Afrique, où d'autres puissances que la France et l'Allemagne seraient intéressées, étaient autant de bonnes raisons pour inciter l'Italie à réaliser ses visées déjà anciennes sur Tripoli. Sûr du désintéressement de la France et de l'Angleterre que liait un instrument diplomatique, ne risquant de la part de l'Allemagne et de l'Autriche qu'un accès de mauvaise humeur impuissante, fort enfin de la bonne situation économique du pays [1], le gouvernement italien a mené supérieurement cette affaire. Au début, les journaux officieux de la péninsule se sont tus, mais les indépendants ont commencé à émouvoir l'opinion publique par le récit légèrement amplifié des tracasseries turques en Tripolitaine. Ils faisaient miroiter ensuite les grandes perspectives coloniales qui s'ouvraient à l'Italie sur la terre d'Afrique. Sans insister sur l'aridité de cette Tripolitaine, par où le désert saharien se prolonge jusqu'à la Méditerranée, ni sur la pauvreté croissante du pays depuis que le commerce soudanais prend la voie du Niger et déserte les pistes caravanières de Ghât et de Mourzouk [2], ils énumeraient les richesses minières, pourtant bien hypothétiques, du Fezzan, et s'étendaient sur les intérêts italiens déjà engagés en Tripolitaine [3]. Quant à la Cyrénaïque, dont la fertilité est d'ailleurs hors de conteste, il suffisait d'évoquer les souvenirs antiques de la Pentapole pour faire vibrer l'âme italienne. Un journal

---

[1] Se reporter à l'article de M. Payen, dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 1er octobre.

[2] Le *Times* affirme que les plumes d'autruche vendues à Tripoli viennent de Livérpool.

[3] Le *Times* précise les industries italiennes installées à Tripoli et commanditées par le *Banco di Roma* : 1 moulin à huile, 1 manufacture de sparterie, 1 fabrique de glace, 1 cinématographe. Le *Banco di Roma* a également fait des acquisitions en Cyrénaïque.

affirmait que 500.000 familles de cultivateurs italiens y seraient à l'aise, et attirait en même temps l'attention sur le beau golfe de Bomba ou de Tobrouk, position stratégique incomparable, et nécessaire, paraît-il, à la sécurité de l'Italie depuis que les Anglais se sont établis en Egypte et les Français en Tunisie.

Cette campagne a pleinement réussi, parce que depuis bien des années l'immense majorité du peuple italien cherchait une revanche de la malheureuse expédition d'Erythrée. Et à notre humble avis, cette immense majorité avait raison ! Il est mauvais pour un grand peuple, l'histoire l'a maintes fois prouvé, de rester sous le coup d'une défaite. Si la France, après les désastres de 1870, n'avait pas trouvé quelque compensation dans la conquête d'un vaste empire colonial, une pareille inertie l'aurait tuée. Quels que soient les déboires qui attendent les Italiens dans leurs prochaines acquisitions africaines, quelque lourds que soient les sacrifices d'hommes et d'argent qu'ils se préparent, leur santé morale ne pourra qu'y gagner.

Quand il n'y eut plus qu'à se déclarer débordé par le courant de l'opinion publique, le gouvernement italien arrêta rapidement les mesures d'exécution nécessaires. Une expédition outre mer ne prenait d'ailleurs pas l'état-major au dépourvu. Il y a plusieurs années que le plan de transport d'un corps expéditionnaire, supérieur même à celui qui est destiné à la Tripolitaine, avait été minutieusement préparé, et une répétition avait été faite en 1904 dans la région du 10e corps d'armée avec un effectif de 6.000 hommes, pourvus de leurs canons, de leurs chevaux et de leurs approvisionnements. Il s'agit aujourd'hui de 2 divisions mixtes, formant un total d'environ 40.000 hommes, dont la mobilisation fut ordonnée vers la mi-septembre, et l'embarquement prévu pour le 10 octobre. Le plan d'opération de la flotte semble avoir été judicieusement conçu, tant au point de vue militaire qu'au point de vue diplomatique, ce dernier n'étant pas négligeable en la circonstance. Le gros de la flotte bloquera Tripoli, Benghazi et Tobrouk, jettera quelques obus aux fortifications inoffensives des Turcs, et mettra à terre les compagnies de débarquement quelques jours avant l'arrivée du corps expéditionnaire. Une escadrille légère purgera la côte d'Epire des torpilleurs turcs qui auraient pu être un danger pour la navigation de l'Adriatique. Enfin quelques croiseurs suivront l'escadre turque dans sa retraite de Beyrouth aux Dardanelles, mais plutôt pour la surveiller que pour l'attaquer : il importe en effet de persuader à l'Europe que l'Italie ne veut pas la mort de la Turquie, qu'elle ne souhaite que le *statu quo* dans les Balkans, et ne

fera que juste ce qu'il faut pour s'assurer de la Tripolitaine. Lorsque tout fut préparé, le gouvernement italien, s'inspirant de l'exemple des Japonais et estimant que les meilleures périodes de tension politique sont les plus courtes, déclara la guerre après l'envoi d'un ultimatum qui n'avait laissé à la Turquie que 24 heures pour répondre.

Les Jeunes-Turcs doivent aujourd'hui regretter amèrement de n'avoir pas mis en état de défense la Tripolitaine côtière, au lieu de chercher noise à la France dans les lointaines régions du Tibesti et du Borkou. Il ne se trouve actuellement en Afrique qu'une division turque, la 15e, composée de 4 régiments d'infanterie à 4 bataillons, de 2 régiments de cavalerie, de 4 batteries de campagne et de 2 de montagne. Ces forces actives ne sont d'ailleurs soutenues par aucune organisation de rédifs, ni aucune cavalerie hamidieh ; l'autorité turque n'a jamais recruté parmi les habitants de la Tripolitaine que quelque milliers de miliciens, mal armés et mal instruits, appelés *Kologlus*. Toutefois si la 15e division avait été concentrée à Tripoli ou à Benghazi et énergiquement commandée, elle aurait pu donner de la tablature aux Italiens au cours de l'opération toujours délicate du débarquement. Mais il ne semble pas qu'il en ait été ainsi. Il est même possible que le gouvernement défaillant de Constantinople, dans le premier effarement qui a suivi le coup de force italien, ait prescrit au commandant des troupes de la Tripolitaine une attitude passive, et se soit trouvé ensuite, par la rupture des câbles, dans l'impossibilité de modifier ses instructions. Quoi qu'il en soit, ces troupes enfermées dans la Tripolitaine comme dans une île, sans espoir de secours, sont destinées à devenir tôt ou tard la proie des Italiens. Ceux-ci n'auront sans doute pas beaucoup de peine à s'installer sur les côtes. Les difficultés viendront plus tard, quand il faudra pénétrer dans l'intérieur et lutter, surtout dans la Cyrénaïque, contre la redoutable secte des Senoussi. Les Italiens n'auront d'ailleurs pas en Tripolitaine les mêmes facilités que les Anglais en Egypte et les Français en Tunisie et au Maroc, puisque l'éviction des Turcs qui administraient directement le pays ne laissera subsister ni khédive, ni bey, ni sultan, autorités qui, même nominales, restent toujours précieuses pour gouverner un pays musulman.

Mais tout cela a dû être mûrement pesé à Rome, et la décision de l'Italie est prise. C'est dire que, dans l'état actuel de l'empire ottoman et de l'Europe, il faut considérer la Tripolitaine comme d'ores et déjà perdue pour la Turquie. C'est un événement qui est gros de conséquences.

*
* *

A ne considérer que les intérêts exclusifs de la France en Afrique, il apparaît bien que le futur état de choses ne saurait être que profitable. La frontière de la Tunisie est aujourd'hui parfaitement délimitée, et il n'est pas croyable que nous puissions avoir des difficultés avec l'Italie pour la fixation des frontières méridionales de la Tripolitaine. Le quai d'Orsay a dû obtenir des assurances formelles pour la reconnaissance de l'accord franco-anglais de 1899, nous attribuant le Tibesti et le Borkou, dont la possession nous est indispensable pour la tranquillité de notre Sahara oriental. D'autre part, il est à prévoir que l'activité italienne se portera plutôt vers la Cyrénaïque que vers Tripoli, c'est-à-dire suffisamment loin de la Tunisie pour ne pas être gênante. Et dans la Cyrénaïque l'occupation italienne nous procurera un avantage sensible, celui de paralyser les Senoussi qui, depuis plusieurs années, avaient lié partie avec Constantinople, et recevaient par Benghazi toutes les armes et munitions nécessaires pour équiper les harkas dévastatrices poussées jusque dans le Ouadaï.

Mais ce côté de la question tripolitaine, quelque intéressant qu'il soit pour nous, ne doit pas nous faire perdre de vue les multiples questions que soulève l'initiative italienne. Que va-t-il advenir de la paix des Balkans, du régime jeune-turc, de l'influence allemande à Constantinople, enfin de la Triple Alliance ?

Certains considèrent l'empire ottoman comme un de ces cristaux trempés qui tombent en poudre à la moindre cassure. Pour ceux-là les Balkans vont prendre feu. On sait quel jeu de massacre on nous prédit depuis longtemps : la Turquie se jetant sur la Grèce, la Bulgarie et la Serbie sur la Turquie, la Roumanie sur la Bulgarie, l'Autriche sur la Serbie... Quoiqu'il ne faille jurer de rien, il n'y a, à notre sens, que peu de chance pour que ce funeste carambolage se produise. On ne saurait trop répéter que les petites puissances balkaniques, instruites par l'expérience, sont aujourd'hui assez avisées pour ne pas partir en guerre quand elles ne se sentent pas soutenues par quelque grande puissance, et aucune de ces dernières ne semble, pour le moment, désireuse de rouvrir la question d'Orient. De fait, il faut reconnaître que l'attitude de la Grèce est restée correcte. A Belgrade on s'agite un peu, on accuse M. Milovanovitch de perdre une excellente occasion d'occuper le Sandjak et de tendre la main aux frères du Montenegro, mais le gouvernement serbe reste froid. Il est vrai encore qu'un an-

cien ministre bulgare, qui est homme d'esprit, vient de déclarer que la Bulgarie est disposée à suivre l'exemple plutôt que les conseils de l'Italie. Mais le ministère en fonction à Sofia, dont le roi Ferdinand inspire directement la politique extérieure, ne se laisse pas émouvoir[1]. Restent deux points noirs dans les Balkans, du côté des Albanais et des Bulgares macédoniens, qui ne s'empêtrent pas dans des considérations de grande politique, et pourraient devenir inquiétants. Encore ne doit-on pas oublier que les insurrections balkaniques ne sont graves que quand elles sont entretenues du dehors. Dans les derniers mouvements albanais, la main de l'Autriche et de l'Italie a été visible, mais ni l'une ni l'autre n'est aujourd'hui d'humeur à recommencer le jeu de l'année passée : il serait trop dangereux.

Le véritable péril de l'heure actuelle consiste bien plutôt dans les convulsions musulmanes. Le régime jeune-turc, ce gouvernement par un comité occulte qui expédie ses ordres à des ministères fantômes et a créé la plus parfaite anarchie qui se puisse concevoir, résistera-t-il au coup de bélier italien? Instauré par l'armée, qui a été son seul appui et son seul instrument de domination, le régime aurait dû être militaire et comportait logiquement un dictateur. Il y a deux ans, le nom de Mahmoud Cherket était sur toutes les lèvres. Mais ce dernier s'est confiné dans son rôle de ministre de la Guerre, sans s'apercevoir qu'il ne suffisait pas de réorganiser l'armée turque pour rétablir les affaires de l'Empire. Aujourd'hui il y a des chances pour qu'un grand nombre d'officiers, exaspérés par l'humiliation tripolitaine, fassent faux bond au régime. Et en l'absence d'un de ces sultans énergiques d'autrefois qui manquent depuis trop longtemps à la Turquie, on aperçoit la possibilité d'un pronunciamento militaire, organisé peut-être par ce nouveau parti, essentiellement nationaliste et musulman, dont Sadik bey est le représentant, et qui balaierait tout ce que les Jeunes-Turcs comptent d'idéologues, d'israélites et de francs-maçons. Si le ministère incolore dont Saïd pacha vient de prendre la présidence, sans avoir encore trouvé un collègue pour les Affaires étrangères, prête l'oreille aux propositions de médiation qui suivront le débarquement des Italiens à Tripoli et cède aux exigences italiennes, il se pourrait que ce pronunciamento fût prochain.

Dans certains milieux français tout ce tumulte oriental n'a

---

[1] Voir quelques pages plus loin l'article de M. Georges Scelle, qui a vu de près les choses de Bulgarie.

pas été sans causer quelque satisfaction. Non pas certes qu'il existe chez nous aucune animosité contre la Turquie. Quoi que nous ayons eu à reprocher aux ministères qui se sont succédé à Constantinople, nous n'en conservons pas moins une amitié solide pour le noble peuple turc, et ce n'est pas en France qu'on crie : malheur aux faibles! Mais on a cru entrevoir, comme conséquence des événements actuels qui ne serait pas pour nous déplaire, la ruine de l'influence allemande à Constantinople, et la dislocation de la Triple-Alliance, qui vient à échéance l'an prochain. C'est aller un peu vite en besogne. Même en admettant que la fiévreuse activité du baron Marschall reste sans effet utile et ne lui procure pas le bénéfice dû à tout honnête courtier, il ne faut pas se dissimuler que la Turquie ne déplacera l'axe de sa politique extérieure que si son personnel gouvernemental est entièrement renouvelé, et surtout si les puissances occidentales donnent cette impression de force indispensable pour obtenir des succès en Orient. N'oublions pas non plus que la brutale annexion de la Bosnie-Herzégovine n'a pas mis à mal les affaires de l'Allemagne et de l'Autriche à Constantinople, et par conséquent n'ayons pas une confiance absolue dans l'effet que produira l'amputation de la Tripolitaine, en dehors des milieux militaires.

En revanche l'opinion publique, qui n'existe pour ainsi dire pas en Turquie, est puissante en Italie, et elle se souviendra longtemps des injures prodiguées avec une maladresse toute tudesque par les journaux indépendants de Berlin et de Vienne, et qu'a encore soulignées l'extrême froideur des organes officieux. Dans la presse allemande perçait surtout le dépit de l'agression dirigée contre la Turquie, et dans la presse autrichienne l'antipathie à l'égard de l'Italie. Mais ce dernier sentiment ne date pas d'hier, et n'a cependant pas empêché les gouvernements de conclure et de renouveler le pacte de la Triple-Alliance. Il ne faut donc pas faire de prophétie sur ce qui se passera en 1912. Toutefois nous sommes en droit de penser que la coopération des flottes italienne et autrichienne dans la Méditerranée peut être désormais considérée, quelle que soit la lettre des traités futurs, comme une éventualité assez peu probable. Et c'est en somme le point qui nous importe le plus.

Commandant DE THOMASSON.

L'ARMÉE NOIRE ET LE TRANSSAHARIEN[1]

III

Nous sommes à In-Salah depuis tantôt douze ans ; il y a plus de sept ans que le chef d'escadron Laperrine[2], commandant supérieur des oasis, rencontrait à Timaouin le capitaine Théveniaut, venant de Tombouctou. Dans tous les sens, notre activité ne cesse de s'exercer; les rencontres entre Français du Nord et Français du Sud sont de plus en plus fréquentes. Dorénavant, il n'y a plus de suppositions à faire sur le Sahara.

Quelles que soient les régions que l'on y considère, les difficultés que peut rencontrer l'établissement d'une voie ferrée sont de même nature. M. Duponchel[3] a poursuivi leur étude en les répartissant en cinq catégories : sécurité, climat, sable, eau, mode d'exécution.

Il n'y a aucune raison pour abandonner cette classification.

Sécurité.—Occupé depuis un temps immémorial par les Touareg, le Sahara était le centre de « l'active industrie de ces nomades, le pillage des caravanes[4] ». Il n'était franchissable, avec leur assentiment, que par celles qui leur payaient un tribut et dont la régularité était leur source principale de revenus. Il réservait l'assassinat au Blanc isolé, assez hardi pour tenter de le franchir. La mission saharienne, qui ne rencontra sur son parcours nulle troupe de Touareg, tout en se sachant suivie et épiée, réduisit considérablement l'estime que l'on avait de leur force. La vigoureuse et persistante action de nos Sahariens brisa complètement et rapidement l'épouvantail, et bientôt les pillards du désert en deviendront les gendarmes. Toutefois, dans la région occidentale, il faut reconnaître que des rezzous sont encore possibles, venant du Tafilelt, de l'oued Dra, de la Mauritanie. Il semble difficile qu'ils parviennent jusqu'au tracé du chemin de fer. En tout cas, la si remarquable aptitude au mouvement de nos Saha-

---

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.* du 1er octobre.
[2] Aujourd'hui colonel.
[3] Duponchel. Le Transsaharien.
[4] M. Gauthier. *Bulletin de l'Afrique Occidentale Française*, 1903, p. 249.

riens, au besoin leur accroissement d'effectif, cadres et troupes, donnent la certitude d'une protection efficace.

La sécurité sera aussi réelle sur le Transsaharien que sur une ligne quelconque d'Algérie ou de France.

Climat. — Le climat est salubre; sa sécheresse permet de supporter des températures très élevées. La terre desséchée, brûlée par la chaleur, n'est arrosée que très exceptionnellement, quelquefois à plusieurs années d'intervalle, par des pluies d'orage. Les terrassements ne sauraient donc être cause de fièvres et l'état sanitaire des travailleurs restera satisfaisant.

Le plus grave inconvénient que l'on puisse rencontrer réside dans le vent de tempête. Longtemps on a cru qu'il pouvait causer des amoncellements de sable susceptibles d'arrêter la marche des trains. M. Duponchel a cité cette objection, il y a trente ans, pour la réfuter. En réalité, l'action du vent est érosive :

« ... Toutes les précautions devront tendre à éviter les affouil-
« lements, les désagrégations que les effets du vent pourraient
« produire sur les terrassements. On y parviendra aisément en
« employant un bon ballast d'empierrement à la surface de la
« voie et en recouvrant également les talus en remblais d'une
« couche de pierrailles ou plus simplement en les plantant
« d'alfa, de drin, de tamaris, qui suffiraient à éviter toutes
« possibilités d'érosion[1]. »

Sable. — Longtemps le Sahara fut considéré comme généralement couvert de dunes mobiles, comme la « mer de sable », dont la nature formait un invincible obstacle à toute construction de durée. Dès la première mission Flatters, cette opinion était complètement infirmée et le sable ne se présentait plus que comme une difficulté locale, plus ou moins fréquente. En fait, la bande de sable est orientée du Nord-Est au Sud-Ouest, du Sud de la Tunisie à la Mauritanie. Elle recouvre le dixième de la surface saharienne et présente des solutions de continuité soit très vastes, comme entre El-Goléa et Ouargla, soit plus étroites, comme pour laisser passer la Saoura. Le sable y est aggloméré en grandes dunes atteignant plusieurs dizaines de mètres, fréquemment recouvertes d'une maigre végétation qui en fixe la surface.

Dans le tracé prévu, la première partie seule, qui de Béchar gagne les oasis, rencontrera des groupes de dunes. L'expérience de la construction du Transcaspien (1885-1887) pourra être utilisée. L'obstacle provenant du sable y a été particuliè-

---

[1] Duponchel, déj. cit.

rement rude : dans certaines régions, et au total sur plus de 400 kilomètres, les Russes rencontrèrent non pas la dune fixée que l'on peut traverser en tunnel, mais le sable mobile.

« Des expériences antérieures faites pour d'autres lignes « manquaient totalement au général Annenkof et certains « avis pessimistes eussent été de nature à faire considérer son « entreprise comme irréalisable. Elle a réussi cependant grâce « à l'emploi des moyens suivants :

« 1° Protection par des palissades de 1 mètre à 1 m. 10 per- « pendiculaires aux vents régnants ;

« 2° Couverture des talus par une mince couche d'argile ou « de terre ;

« 3° Fixation de l'arête des talus par une haie de saxaouls, « inclinés vers l'axe de la voie ;

« 4° Semis, dans les dunes, de plantes aux racines pro- « fondes... A cet effet, plusieurs pépinières d'arbustes propres « à croître dans le sable ont été établies à proximité de la « ligne[1]... »

Dans la seconde partie du tracé, de Taourirt au Niger, le sable n'existe pas.

L'obstacle du sable, bien que restant à prévoir, ne se présentera qu'en quelques points et il est vraisemblable qu'une légère déviation du tracé suffira à l'éviter.

Eau. — Les difficultés résultant de la pauvreté de ces régions en eau sont très réelles. C'est ici le grand problème du Transsaharien. Mais il se présente sous deux faces différentes suivant les époques.

Pendant la construction, on sera réduit à des moyens de fortune. Dans la région que traversera le chemin de fer jusqu'aux extrémités des oasis, l'eau existe ; des aménagements en augmenteront le débit, et l'emploi des wagons-citernes ne sera peut-être qu'exceptionnellement nécessaire. Mais dans la section Touat-Niger, il faut s'attendre à trouver des puits distants de 80 à 100 kilomètres, de l'eau mauvaise et peu abondante. C'est dans cette région qu'il faudra organiser des trains d'eau. Dans le but d'utiliser le plus possible la masse d'eau du Niger, les travaux pourraient d'ailleurs être entamés par les deux extrémités :

Pour exécution complète à Béchar ;

Pour exécution de plate-forme à Bourem.

Sur cette plate-forme, un Decauville ferait le service de l'eau. Lorsque la voie venant du Nord arriverait à Taourirt,

---

[1] M. Boulengier,

Fiche des Questions Diplomatiques et Coloniales. Georges Hure.

celle qui viendrait du Sud aurait réduit la distance de moitié. Il s'ensuit que l'approvisionnement d'eau pourrait se faire, partant du Niger, sur les deux tiers de la section Taourirt-Bourem.

La difficulté est évidente, elle n'est pas invincible. Elle doit donner lieu à des prévisions particulières, à un service spécial très régulier.

Dès qu'une région sera desservie, le problème changera de face. Le travail humain ayant la facilité de s'exercer avec l'outillage moderne devra, sans retard, se mettre à la recherche de l'eau. Ses peines seront couronnées de succès.

Les opinions suivantes ouvrent à ses efforts tous les espoirs de réussite.

Les observations des techniciens de la mission Flatters (1881), qui portent sur plus de 1.000 kilomètres, estiment que l'eau doit se trouver fréquemment à moins de 100 mètres.

Le commandant Lamy (1900), qui conduisit la plus forte troupe française qui ait jamais traversé ces régions, s'exprime ainsi :

« ...Je suis convaincu qu'en faisant des recherches sérieuses « dans l'erg, on pourrait y créer des points d'eau suffisamment « rapprochés pour en permettre la traversée sans craindre la « soif, seul ennemi qui ne pardonne pas...

« ...En somme, le jour où l'on établira des points d'eau suf- « fisamment abondants pour que l'on puisse arroser quelques « hectares de terrain, on pourra faire pousser ce que l'on vou- « dra en beaucoup d'endroits. Il est probable que si l'on plan- « tait des palmiers, ils viendraient admirablement... [1] »

Enfin le colonel Laperrine, sur la route du Touat à Taoudeni, l'une des plus rudes qu'il ait suivies, dit :

« ...Quand les Arib et les Oulad-Moulet habitaient ces ré- « gions, ils avaient des quantités de puits que l'on ne connaît « plus maintenant. Certains d'entre eux doivent être près de « la route suivie [2]... »

Ces diverses opinions embrassent la généralité du Sahara. Elles sont applicables à l'un quelconque des tracés. Les puits de Timassinin, In-Salah, Akabli, Tit, sont une preuve certaine de l'excellence de leurs prévisions. Elles montrent que la solution définitive du problème de l'eau ne peut qu'être consécutive à la multiplication des facilités de communication, de transport de personnel et de matériel. La construction du

---

[1] Le commandant Lamy, par le commandant Reibell. *Lettres*, p. 516. Hachette, 1902.

[2] Colonel Laperrine, Supplément de l'*Afrique Française*, avril 1910, p. 90.

chemin de fer souffrira de l'absence de l'eau, mais l'ouverture de la voie au trafic doit être le signal de travaux qui la feront jaillir et l'amèneront à une production permanente et suffisante.

Mode d'exécution. — L'entreprise peut être exécutée d'après deux méthodes :

Dans l'une, l'Etat concède à une compagnie ; dans l'autre, il établit et exploite lui-même.

Le procédé de la concession est employé dans un certain nombre de pays, il a été utilisé par nous à Madagascar pour le chemin de fer de Tananarive à Tamatave. Il n'est pas impossible de trouver des offres, puisque, au mois de novembre 1890, un syndicat de financiers internationaux s'adressait au ministre des Travaux publics pour demander la concession du chemin de fer du Sahara [1].

A cette époque, nos relations avec l'Angleterre étant rien moins que cordiales, cette demande n'eut pas de suite. Elle n'en reste pas moins intéressante à signaler.

Les propositions des concessionnaires étaient les suivantes :

Tracé : Biskra, Ouargla, Timassinin, Amguid, Tchad, mais avec faculté pour le gouvernement de prescrire un autre tracé.

Les plans pouvaient être dressés par les ingénieurs de l'Etat sur les bases : voie de 1 m. 05 et dépense de 52.000 francs par kilomètre.

L'exploitation devait atteindre la puissance suffisante pour satisfaire aux exigences commerciales et militaires.

L'Etat ne devait ni subvention ni garantie d'intérêts ; mais il s'engageait à donner son appui moral pour l'exploitation ultérieure de la ligne et à fournir des effectifs pour sa protection.

Les concessionnaires recevaient la propriété à perpétuité du sol et du sous-sol d'une bande de terrain atteignant 80 kilomètres de large de chaque côté de la voie, et l'exemption de tout impôt pendant cinquante ans sur leurs créations dans ces terrains.

Ces concessionnaires comptaient donc non seulement sur le trafic certain des régions extrêmes, mais sur la possibilité du développement intérieur du Sahara.

L'exploitation par l'Etat est plus vraisemblable, étant donné les tendances actuelles ; mais il est difficile de prévoir ce que serait l'exécution d'une telle œuvre car les grands travaux

---

[1] Le mandataire était M. de la Chapelle, au nom d'une société de construction de Londres.

nécessités par l'outillage national sont assez rares et offrent peu de précédents en fait de construction de chemins de fer coloniaux par l'Etat. Nous en avons un cependant, très récent, qui est le prolongement du chemin de fer d'Oran à Beni-Ounif jusqu'à Colomb-Béchar. Et voici ce que l'on peut en dire :

Le prolongement du chemin de fer d'Oran à Aïn-Sefra fut décidé par une loi du 25 février 1901 le déclarant d'utilité publique. Ses dépenses devaient être rattachées aux budgets annuels successifs des Travaux publics. En avril 1903, l'état des travaux était tel que l'on pouvait écrire à leur sujet :

« ...Faute de crédits suffisants, accordés par le Parlement « français, cette voie ferrée s'arrête aujourd'hui juste en face de « Figuig à Beni-Ounif. Les travaux sont suspendus et partout « de grosses dépenses ont été engagées, des achats considé- « rables ont été faits pour le pousser plus avant : les matériaux « nécessaires à la construction de la ligne (rails, traverses...) « restent inutilisés, se détériorent ou sont volés [1]... »

A la fin de 1903 (ces inconvénients duraient donc depuis plus de dix mois), le Parlement vota la somme nécessaire au prolongement jusqu'à Ben-Zireg, soit 60 kilomètres. La voie, qui a 1 m. 05 de large, fut terminée en novembre 1904. Peu après, le Parlement vota un nouveau crédit permettant de pousser jusqu'à Béchar, terminus provisoire. La locomotive y arriva en août 1905.

Cette section de Beni-Ounif à Colomb-Béchar s'étend sur 112 kilomètres, dans un pays absolument plat. Elle n'a rencontré aucun obstacle sérieux. Elle a été établie à raison de 6 kilomètres par mois.

Cette vitesse est extrêmement faible. La responsabilité en remonte uniquement au pouvoir central, qui a persisté à appliquer des méthodes contraires aux exigences de toute entreprise sérieuse.

Si un tel système de crédits par annuités constamment discutées et toujours trop faibles devait présider aux travaux d'un transsaharien, ces derniers dureraient plus de vingt-cinq ans !

Le prolongement du chemin de fer oranais a eu une trop faible longueur, a été trop exempt de difficultés naturelles pour avoir retenu un instant l'attention. Il n'en serait pas de même du Transsaharien, et à une époque où, de toutes parts, sur la surface du globe, la voie ferrée a vaincu les distances et les obstacles les plus rudes, on a le droit d'être sévère.

Le Transaméricain, malgré sa traversée des Montagnes-

---

[1] *Afrique Française*. Année 1903, p. 322.

Rocheuses, à des altitudes supérieures à 2.000 mètres, à travers des régions couvertes de neige pendant plusieurs mois, s'est développé, entre le début de 1866 et le 10 mai 1869 sur 3.080 kilomètres d'Omaha, sur le Missouri, à San-Francisco, donnant ainsi une vitesse d'établissement de 924 kilomètres par an.

Le Transsibérien a atteint la vitesse de 600 kilomètres pour sept mois de travail annuel.

Enfin le Transcaspien, par sa longueur, par la nature du sol, par la région, par les mœurs des habitants des pays traversés, a toujours été considéré comme le modèle que nous devons étudier pour le Transsaharien. Harcelés[1] constamment dans leurs confins Transcaspiens par les pirates turcomans, les Russes résolurent de détruire leur puissance dont le centre le plus voisin était Ghéok-Tépé. Bien que cette ville fût à moins de 400 kilomètres de la côte de la mer Caspienne (380 verstes) successivement les généraux Lomakine et Lazare échouèrent; ce dernier dut opérer une retraite désastreuse (1879). La construction d'un chemin de fer fut décidée, entamée sans retard, et à la fin de 1880 la Caspienne était rejointe à Kizil-Arvat (220 kilomètres), d'où Skobeleff partait pour s'emparer de Ghéok-Tépé, le 24 janvier 1881. En moins de deux ans, les Russes avaient perdu deux colonnes, subi un grave échec, construit 220 kilomètres de chemins de fer, et rétabli leur prestige par un succès définitif.

Les premiers travaux terminés, le général Annenkof, qui les avait dirigés, retourna à Saint-Pétersbourg et la pénétration dans la région s'organisa.

« Le gouvernement russe ne décida la prolongation du che-
« min de fer au delà de Kizil-Arvat qu'en 1885. Le général An-
« nenkof, chargé de la direction supérieure des travaux, quitta
« Saint-Pétersbourg, le 28 avril, les études furent poussées jus-
« qu'à Samarcande sur une longueur de 1.143 verstes, les
« travaux furent commencés le 18 mai, le premier rail posé
« le 2 juillet 1885. Enfin le premier train faisait son entrée à
« Merv le 2 juillet 1886. La distance franchie en douze mois
« était de 527 verstes. » (M. Boulengier.) A cette date, le général Annenkof interrompit les travaux par un repos de deux mois, après lesquels il termina la ligne jusqu'à Sarmacande, où il arriva en novembre 1897 (1.143 verstes = 1.223 kilomètres de voie de 1 m. 52).

---

[1] Renseignemenis sur le Transcaspien provenant du Rapport adressé au ministre des Travaux publics, par M. Boulengier, ingénieur des ponts et chaussées (1886). Tours.

Nous avons déjà cité les difficultés auxquelles ces travaux s'étaient heurtés, sable, manque d'eau, etc... Elles furent vaincues non seulement par la science des ingénieurs mais par l'organisation du personnel.

Le général Annenkof, chef unique et incontesté de l'entreprise, employa un personnel militaire ou militarisé. Il se composait de troupes de chemins de fer, d'ouvriers russes, d'ouvriers indigènes.

Tout le personnel européen habitait dans un train, suivant les travaux de la voie. Un train comportait en principe 34 wagons dont 22 à 2 étages servant de logement, les autres étaient ambulance, forge, télégraphe, cuisine, magasins de vivres et d'outils.

Le général habita lui-même pendant dix-huit mois dans l'un d'eux.

Malgré tout cet ensemble de circonstances multipliant les dépenses, ce chemin de fer n'a coûté que 75.000 francs par kilomètre.

M. Boulengier a dit dans son rapport :

« C'est à coup sûr la ligne ferrée construite le plus rapide-
« ment depuis l'invention des chemins de fer, et cela dans un
« désert. »

Les années écoulées ne lui ont pas fait perdre son caractère de brillant succès.

Il faut certainement attribuer et cette rapidité d'exécution et ce bas prix de revient, avant tout, au principe qui a présidé au développement de cette œuvre. Et M. Boulengier, parmi les les causes qu'il énumère cite :

L'administration unique du général Annenkof, l'emploi de la main-d'œuvre militaire, de terrassiers indigènes, etc.

Il est évident que la réussite d'une œuvre aussi puissante dans ces pauvres régions provient :

1° D'un gouvernement qui, ayant accepté un projet, en a voulu l'exécution rapide;

2° De son choix d'un homme de haute valeur pour la diriger;

3° De la confiance qu'il lui a témoignée en lui donnant les moyens budgétaires et en lui laissant toute liberté d'action.

Tout ce qui a été fait pour le Transcaspien pourrait s'appliquer à la construction du Transsaharien. Cette évidence a été particulièrement mise en relief par le capitaine Bonnefon dans son étude sur le « Transsaharien par la main-d'œuvre mili-
« taire[1] ». Il prévoit aussi un général du génie assisté d'un

[1] Librairie Lavauzelle. 1900.

personnel militarisé. Il compose ce dernier de troupes techniques, de troupes de sûreté, d'hommes de compagnies de discipline et de bataillons d'Afrique. Il ne prévoit pas de mission préliminaire d'étude.

« Avait-on fait les levés et projets de détail du Transaméri-
« cain, du Transcanadien, du Transsibérien et du Transcaspien,
« des lignes d'Australie et de la Rhodésia lorsqu'on en décréta
« et commença l'exécution ? Chacun sait que les études du tracé
« accompagnaient la construction et que la lutte entre la nature
« et la voie ferrée s'est toujours terminée par la victoire de
« l'énergie humaine. »

Il répartit le personnel en divers groupes se succédant suivant l'ordre des travaux :

1° En avant : reconnaissance composée d'un officier saharien connaissant spécialement la région, de personnel technique fixant le tracé, d'une escorte;

2° Atelier de plate-forme ;

3° Atelier de pose ;

4° Atelier de perfectionnement ;

5° Atelier de constructions spéciales.

Son opinion sur la vitesse d'exécution est la suivante :

« Ce n'est pas la rapidité de pose de la voie qui laissera à
« désirer, ce sera, comme toujours, la rapidité de construction
« de la plate-forme. Pour l'action, dans la plus large mesure,
« on développera le chantier d'abattage d'un seul coup sur une
« longueur de 4 à 6 kilomètres environ, en donnant une tâche
« moyenne de 2 à 4 mètres courants à chaque travailleur.

« ..... On peut admettre que ces vastes plaines de plus de
« 1.000 kilomètres de parcours... pourraient être traversées au
« moyen de 1.500 travailleurs à raison de bien plus de 4 kilo-
« mètres par jour. »

Enfin, après avoir pénétré dans le détail de toutes les dépenses, il conclut à un coût kilométrique moyen de 44.000 francs.

Bien que déjà vieille de plus de dix ans, son étude reste très utile et sera certainement consultée par ceux qui traiteront du sujet.

Quelques détails peuvent en être changés :

Il semble préférable de confier la direction des travaux à un commandant ou lieutenant-colonel dont la pleine activité trouvera là un emploi de haute portée. Il pourra s'élever en grade sans changer de fonctions, et présider aux débuts comme à l'exploitation de ce réseau pendant de longues années. (Le

général Annenkof avait 43 ans lorsqu'il entreprit le Transcaspien.)

Il aura sous ses ordres un personnel d'officiers et d'ingénieurs.

Le personnel subalterne et ouvrier sera nombreux. Son recrutement cependant peut être assuré largement. Il est possible de le déterminer à peu près comme suit :

1° Deux compagnies de chemins de fer, composées d'un nombre de sections variables, formées de volontaires parmi les soldats du génie, ouvriers d'artillerie ou d'administration. Ils rempliront les fonctions d'ouvriers d'art, les emplois spéciaux et de confiance, ils assureront la surveillance des ateliers;

2° Personnel ouvrier, réparti en unités d'ordinaires, d'effectif variable suivant les nécessités des travaux.

a) Ouvriers d'art : volontaires provenant des bataillons d'Afrique et des prisons civiles (petite solde mensuelle, remise de peine);

b) Condamnés de travaux publics, employés obligatoirement aux travaux de plate-forme si la nécessité s'en fait sentir;

c) Main-d'œuvre indigène, évaluée par le capitaine Bonnefon à 1.500 hommes.

Il est à prévoir que les oasis (60.000 habitants) suffiraient à assurer le recrutement de cette main-d'œuvre si la rémunération est suffisante. (Les Russes donnaient 45 francs par mois). Mais en cas de pénurie il peut être fait appel à la main-d'œuvre marocaine qui vient volontiers en Algérie. Tous les ans, tant par mer que par terre, des groupes marocains gagnent notre territoire et s'engagent dans les fermes pour les travaux de la moisson et des vendanges. Le mouvement est régulier et va toujours en s'accroissant. Il portait sur 30.000 indigènes il y a dix ans; il en a compris 57.000 en 1909.

Enfin, si l'on admet le principe d'une exécution entamée par Bechar et par Bourem simultanément, la main-d'œuvre noire peut intervenir dès le début.

Donc le recrutement de la main-d'œuvre ne peut être un obstacle.

Du coût de l'entreprise. — Certaines appréciations permettent une prévision de dépenses voisine de l'exactitude.

Le prix de revient du kilomètre est estimé à 52.000 francs par les concessionnaires éventuels de 1890, à 44.000 par le capitaine Bonnefon.

Il a été réellement de 52.000 pour la section Beni-Ounif-Bechar.

Les conditions défectueuses de l'exécution de cette dernière ligne permettent de tabler sur 50.000 francs.

(Ce prix se vérifie par l'expérience étrangère :

Amérique, voie étroite dans les Montagnes Rocheuses : 55.000 francs;

Transcaspien, 75.000 francs le kilomètre de voie de 1 m. 52, ce qui met la voie de 1 m. 05 à 48.000 ou 49.000 francs;

Anglais, chemin de fer de Ouadi-Halfa à l'Atbara : 33.000 fr.;

Italiens, projet de chemin de fer à la Côte des Somalis : 50.000 francs).

En s'en tenant à ce prix de 50.000 francs, le chemin de fer Béchar-Touat-Bourem coûterait 92.500.000 francs.

Durée des travaux. — En prenant comme base la vitesse de 3 kil. 500 par jour, inférieure à celle qu'admet le capitaine Bonnefon, un peu supérieure à celle des Russes qui ont rencontré des obstacles que ne trouvera pas le Transsaharien, la durée d'exécution, largement comptée, pourrait être la suivante :

Béchar-Taourirt, 600 kilomètres	7 mois
Repos	3 —
Taourirt-Bourem, 1.250 kilomètres	14 —
Total	24 mois

Cette durée ne prévoit pas l'exécution des travaux par le Nord et le Sud, procédé qui la réduirait sensiblement.

En résumé le Transsaharien peut joindre la côte de la Méditerranée au Niger par une voie de 1 m. 05, établie en moins de deux ans, pour une somme inférieure à 100 millions. En donnant à ses trains la faible vitesse de 600 kilomètres par vingt-quatre heures, il mettrait les troupes de l'armée noire à cinq jours d'Oran ou d'Alger.

IV

Dès lors nos armées africaines se composeraient de deux groupes de corps de troupe : l'un, armée indigène algérienne en Afrique du Nord, l'autre, armée soudanaise, en Afrique Occidentale. Ne traitant pas ici spécialement de la première, posons pour la clarté de l'exposé que son infanterie pourrait être portée très rapidement de 24 à 36 bataillons formant 12 régiments.

L'infanterie soudanaise serait accrue jusqu'au total de 40 régiments (3 bataillons de 700 hommes), ce qui demanderait moins de dix ans, en tenant compte de ce qui existe déjà et

du chiffre annuel de 7.500 engagés indiqué par le lieutenant-colonel Mangin[1].

Pour donner satisfaction complète à nos besoins, il faudrait la partager en :

A. Corps assurant le service de la colonie et la relève coloniale proprement dite : dits « corps de service colonial » ;

B. Corps devant remplir le rôle dévolu à la nouvelle armée noire, dits « corps de service extérieur ».

A. Corps de service colonial.

Ces corps existent ; ils sont répartis sur l'ensemble de l'immense territoire qui s'étend de Zinder au Sénégal et à la Côte d'Ivoire, d'après un tableau d'emplacement renouvelé à la fin de 1909. Ils détachent des fractions en Afrique équatoriale et éventuellement à Madagascar. Ils comprennent environ 17 bataillons. Ils pourraient être portés à 24. Le service colonial, dont les charges ne peuvent que croître avec la prospérité des colonies, assurerait ainsi non seulement la garde de l'A. O. F. et de l'A. E. F., mais il posséderait une masse de manœuvre ou de renforts, toujours disponible et correctement organisée.

B. Corps de service extérieur.

Ces corps doivent : en tout temps, pouvoir participer à des opérations en Afrique du Nord ; en cas de guerre en Europe, se substituer au 19e corps indigène pour en permettre l'emploi total en France, et par la suite envoyer les unités en surnombre, combattre à ses côtés.

Ils sont entièrement à créer, à pourvoir de tous les organes d'action, et pour cela ils doivent recevoir une organisation reposant sur les règles suivantes :

Groupés en divisions (1, 2, 3, suivant le degré d'avancement et d'après une division type) ;

Stationnés en des camps situés dans la boucle du Niger, à proximité de la voie ferrée transsaharienne ;

Formant un commandement militaire unique, rattaché pour la discipline générale à celui de l'A. O. F., mais ne participant pas au service intérieur de la colonie ;

Maintenu constamment à effectifs complets, cadres et troupes, de façon à pouvoir au premier appel fournir compagnies ou bataillons, sans avoir à former d'unités de marche ;

Soumis à un horaire de mobilisation, établi et surveillé par le commandement du 19e corps d'armée.

Lorsque ces deux armées auront atteint leur complet déve-

---

[1] *La Force noire*, loc. cit., p. 283.

loppement, elles se répartiraient de la façon suivante en cas de mobilisation :

	Hommes
Infanterie indigène algérienne :	
Concentrés en France, 12 régiments	25.200
Infanterie soudanaise :	
Service colonial, 2 divisions	16.800
Action extérieure { Garde de l'Algérie, 2 divisions	16.800
Action extérieure { Concentrées en France, 6 divisions	50.400

Soit en laissant l'Algérie infiniment mieux gardée qu'elle n'est aujourd'hui, en n'enlevant pas un fusil, pas un gradé, à l'une quelconque de nos autres colonies plus de 75.000 soldats de métier qui pourraient arriver en France. Ce résultat peut être atteint en dix ans, les deux divisions de service colonial existant déjà.

Mais il n'y aura pas besoin d'attendre la fin de cette période pour obtenir un sérieux appoint de force. Nous avons vu que le Transsaharien demande deux ans pour son exécution matérielle ; ajoutons-y un an de procédure parlementaire ; il peut être en exploitation avant la fin de 1914. Cette échéance est d'autant plus intéressante qu'elle donne la voie de transport à l'armée noire à la date qui coïncide avec l'époque où elle pourrait seulement commencer à présenter une force appréciable.

En supposant qu'au cours des années 1912, 1913, 1914, 7.500 hommes s'y engagent, l'armée soudanaise pourrait fournir, dès 1915, à l'Algérie 1 division, tandis que les armées métropolitaines se grossiraient de :

3 divisions de tirailleurs algériens	25.200 hommes
1 brigade de tirailleurs soudanais	4 200 —
	29.400 hommes

Divers cas peuvent être envisagés pour l'utilisation des troupes de service extérieur :

1° Cas d'opération dans l'Afrique du Nord.

Le général commandant le 19e corps d'armée se verrait ouvrir le droit d'appel à ces troupes. Il en disposerait, dès lors, comme d'un corps quelconque d'Algérie. Il serait possible d'en voir arriver les unités en cinq jours en un point de la province d'Oran. Cette rapidité d'intervention supprime toutes les raisons de stationnement en Algérie et avec lui les inconvénients indéniables que nous avons rappelés et qui menacent la croissance de l'armée soudanaise ;

2° Cas de guerre en Europe.

Une guerre en Europe sera toujours précédée d'une certaine tension diplomatique, bien que les hostilités puissent s'ouvrir sans déclaration. Les régiments noirs destinés à la garde de l'Algérie pourront être appelés à leurs postes désignés par mesure préventive. Dès lors, toutes les troupes devant participer aux opérations en France n'ayant ni à se dédoubler ni à attendre des réservistes seraient rassemblées près des ports et tenues prêtes à embarquer. Cette opération d'embarquement pourrait elle-même suivre instantanément la réception de l'ordre de départ si sa prévision avait fait réunir, en temps de paix, une partie des bateaux nécessaires. Ce groupement de navires ne semble pas impossible à réaliser : nos cuirassés et croiseurs hors d'âge, dorment dans les ports de Cherbourg, Brest et Toulon, à côté de nos transports, en attendant d'être vendus aux enchères ou criblés d'obus dans des tirs d'exercice. Avant d'en arriver à l'une de ces fins, ne pourraient-ils former une catégorie spéciale, dans laquelle ils resteraient dix ou quinze ans, ancrés dans les ports d'Oran et de Bizerte? Ces bateaux, alors qu'ils étaient en service, comptaient des équipages de 500 à 800 hommes. Débarrassés de tout matériel de combat, ils pourraient certainement transporter 2.500 ou 3.000 hommes pour 40 ou 50 heures. En outre, quelques-uns seraient aménagés pour le transport de la cavalerie. Un ensemble de telles mesures permettrait le départ rapide, sinon immédiat, d'une très notable partie des troupes et en réduisant le temps diminuerait sensiblement les chances d'attaque par une flotte adverse.

Le Transsaharien permet donc de constituer une armée noire, extrêmement mobile, constamment apte à remplir son rôle de guerre, rendant possible l'emploi du XIXe corps en France et venant en doubler la forme. Evidemment, nous sommes loin des centaines de mille hommes que d'aucuns font miroiter, puisque, en plein fonctionnement du système, environ 80.000 hommes arriveraient en France[1], le 5e ou 6e jour de la mobilisation. Mais ce serait une masse solide et sérieusement encadrée, autrement précieuse que ces groupes de marche, instruits, encadrés, transportés quand et comme l'on pourra, et arrivant dans un laps de temps variant du 6e au 120e jour.

Enfin les nécessités peuvent être inverses : la France peut avoir à secourir les colonies. Fachoda ne saurait être oublié.

---

[1] Y compris 2 divisions de cavalerie de l'Algérie.

Un mouvement considérable, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre, existe entre elles : le Transsaharien fera passer par l'Algérie tout le personnel et tout le matériel destinés aux colonies africaines. Forcément l'Afrique du Nord deviendra « le camp de l'armée africaine » (lieutenant colonel Mangin). L'importance et la vulnérabilité de l'Afrique Française, croissant avec sa prospérité et aussi avec ses facilités d'accès, cette armée, qui devra en temps de paix y maintenir la tranquillité et en temps de guerre en assumer la défense, tendra de plus en plus à devenir un grand organisme se suffisant à lui-même, grâce à une forte constitution du commandement, des cadres, des magasins, des arsenaux, des ateliers. En temps de paix, les mouvements entre la métropole et la colonie seront grandement réduits, et en temps de guerre limités strictement à une durée de quelques jours pour le transport des troupes à travers la Méditerranée. Enfin, dernier avantage, l'Afrique Française deviendra, pour la durée de la guerre, militairement indépendante de la métropole.

Quand les tronçons de l'Afrique Française seront réunis par des voies ferrées, nos possessions formeront un étau particulièrement favorable à l'offensive : de l'Algérie, du Soudan, des fractions de cette armée pourront parvenir au Tchad, au Niger en peu de jours et y saisir des gages qui ne sauraient être négligeables.

L'armée coloniale peut regarder l'avenir avec tranquillité : son rôle de conquête est fini, son rôle d'organisation continue, et par l'accroissement de force réelle qu'elle trouvera dans l'unification de la France africaine, elle conservera toujours un rôle de premier plan pour le service de la patrie.

Les arguments qui militent en faveur de l'œuvre transsaharienne sont de trois ordres distincts :

Puissance générale de la nation ;

Exploitation des régions traversées;

Valeur commerciale des provinces mises en relations.

N'accorder d'importance qu'à la deuxième considération, c'est marquer la volonté préconçue de faire échouer le projet, car on arrive alors à la conclusion que de longtemps le transsaharien ne s'imposera pas, et que traversant des contrées désertiques, il ne serait justifié que si le sous-sol du Sahara permettait d'espérer l'ouverture de mines productives... Or, cette espérance doit naître d'une reconnaissance très méthodique du sous-sol qui exige des travaux que le chemin de fer seul peut permettre par les facilités de transport de personnel et de matériel qu'il apporte. Il en est de l'exploitation de ce sous-

sol comme de la multiplication des points d'eau : elle sera consécutive au chemin de fer et ne saurait, par aucun procédé, le devancer.

Si le mouvement local entre Taourirt et Bourem sera très faible pendant de longues années, il n'en sera pas de même dans la section des oasis : des caravanes annuelles assurent les échanges entre ces dernières et le Sud des hauts plateaux et notre installation a déjà eu pour effet de déplacer vers l'Ouest leur parcours. Le chemin de fer accaparera ce trafic très rapidement. D'autre part, le mouvement local s'accroîtera. Le renseignement suivant en est la preuve : Il y a douze ans, la région au Sud d'Aïn-Sefra, à l'exception de Figuig était considérée comme d'une valeur nulle. Nous y avons fait régner l'ordre et la sécurité, nous y avons installé le chemin de fer et le chiffre des affaires de 1 million en 1902 s'y est élevé à 7 en 1905 et à 10 en 1908. Cette section nord du Transsaharien rendra l'existence à des courants commerciaux jadis existants et en créera de nouveaux.

M. F. Dubois, chargé de mission par le Comité de l'Afrique française, mission appuyée par les ministères des Colonies et de l'Instruction publique, par le gouvernement général de l'Algérie, par la Société de Géographie et par la Société de Géographie Commerciale, vient de faire paraître [1] les résultats de ses intéressants travaux. Nous leur faisons un large emprunt car leur lecture est réconfortante.

«... Les Marocains, dit-il, ne sont pas seuls à avoir repris le « chemin de Tombouctou ; l'on trouverait en ville un commer- « çant d'Arabie (Tidikelt) qui semble faire de bonnes affaires. « Il est venu en une quarantaine de jours par la vieille route « Inzize, Timissao, In-Ouzel. D'autres Arabes encore visitent « chaque année la ville, mais sans se fixer longuement. Ceux-là « sont originaires du Sud-Algérien, des Chamba...

«... Ils sont d'anciens soldats des troupes sahariennes. Durant « leur service, ils se sont familiarisés avec le désert, ses routes, « ses habitants. »

Ainsi notre action pacificatrice a eu pour effet de montrer à nos indigènes du Nord le chemin de nos rives sahariennes du Sud. Il est compréhensible que ce voyage de quarante jours arrête les commerçants, mais ils savent qu'il y a au delà du Sahara des contrées heureuses où l'eau est abondante, la terre fertile, les échanges fréquents. Le Transsaharien les transportera.

---

[1] *Notre beau Niger*, F. Dubois 1910, libraire Flammarion.

La rapidité de mise en valeur de la Boucle du Niger s'accroîtra et son avenir est brillant. Ici encore je cite M. Dubois :

« De Gao à Tombouctou, on compte quelque 400 kilomètres. « Sur ce parcours, le Niger vient lécher le désert. Pourtant ses « rives ne sont rien moins que l'image de la stérilité... C'est ici « la réalisation de la parfaite région lacustre.

« La bonne fortune me fait parcourir ce pays en la saison la « plus propice pour goûter sa singularité : aux hautes eaux, il « faut attendre six mois après la saison de pluies torrentielles, « il faut aussi un millier de kilomètres parcourus, pour que « les énormes masses liquides, collectées par le fleuve dans le « Sud lointain, atteignent les bords du Sahara dans toute leur « amplitude. Ce phénomène s'accomplit précisément en cette « fin de décembre où je voyage...

«... Et toute cette eau véritablement roule de l'or, car elle « transforme ces lisières du Sahara en grenier d'abondance. « C'est le grand pays du riz. En amont comme en aval de Gao, « la contrée ne forme qu'une vaste rizière de plusieurs cen- « taines de kilomètres d'étendue, et la plus merveilleuse « des rizières, à dire d'experts...

«... A la principale et grande récolte de riz s'ajoutent en « d'autres époques de l'année d'autres moissons, moindres en « vérité. En février et en mars, quand le Niger se vide, des « terres limoneuses et fertiles sont mises à découvert et com- « plantées de maïs, de tabac et de légumineuses. En juillet, le « mil, l'orge et le blé sont ensemencés et prospèrent grâce aux « pluies.

« La nature a marqué ce pays de moissons perpétuelles pour « être le siège d'un empire riche et puissant, pour devenir le « centre d'une civilisation...

« Lorsque nous occupâmes ce pays, les indigènes ne vivaient « plus, ils végétaient misérables : à quoi bon travailler ? On « les dépouillait ; pourquoi procréer ? leurs enfants étaient enle- « vés et vendus au loin comme esclaves. Ils avaient subi l'as- « servissement jusqu'à l'abrutissement.

« Nos troupes se mirent résolument à leur rôle de gendarmes « contre les nomades anarchistes. Lentement les sédentaires « ont repris conscience et se sont réorganisés : d'année en « année les cultures progressent, l'excédent de récolte aug- « mente, les terres à l'abandon diminuent... Un jour viendra « où ce pays, complètement régénéré, exigera comme la vallée « du Nil, la science des hydrographes pour étendre l'inonda- « tion bienfaisante, comme pour parer à ses excès et à ses par- « cimonies.

« Les débouchés ne manqueront jamais au riz en Afrique « Occidentale... De l'autre côté du Sahara, aux oasis du Tonat « et du Tidikelt d'où je viens, la datte est la culture domi- « nante. Les récoltes de céréales sont insuffisantes et le riz, « de consommation si commode, y est recherché en général. « ... Ce riz vient d'Extrême-Orient débarquer à Gabès et « s'achemine par chameaux vers le Touat où il parvient souvent « échauffé et avarié. A Insalah il vaut 500 francs la tonne, or « à Gao on le paie 50 francs. Voilà des différences de chiffres « bien propres à stimuler les initiativess du commerce !.. »

Il est évident que ces initiatives s'exerceront.

Enfin, sans insister sur la certitude de voir adopter le chemin transsaharien par les personnels se rendant en Afrique centrale, sur la possibilité de lui voir un trafic venant du Sokoto, comment peut-on supposer que la jonction de deux masses françaises comme l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale ne créera pas une importante activité d'échanges ou de transit ?

L'Algérie, que nous avons trouvée, en 1830, ruinée, ignorée des puissances au point que l'on a pu évaluer son commerce d'alors à moins de 10 millions, a dépassé le milliard en 1910 (1 milliard 10 millions, dont 825 avec la France).

La Tunisie, dont il est difficile de connaître le chiffre du commerce sous le régime beylical indépendant, a suivi une progression plus brillante : de 50 millions en 1888, elle a atteint 97 en 1898 et 206 en 1907 (dont 130 avec la France).

L'Afrique Occidentale, dont le mouvement commercial était nul il y a vingt ans, faisait 7.900.000 il y a quinze ans, 228 millions en 1909, 278 en 1910 sans qu'un seul fléchissement pût être relevé dans la marche ascendante de ces quinze années.

Ces chiffres disent bien des choses : ils exaltent l'œuvre de l'administration française, ils prouvent la richesse générale de nos colonies. En particulier, ce développement de l'Afrique Occidentale est vraisemblablement unique dans le monde. Il a été constamment dirigé par de hautes personnalités coloniales dont la carrière s'était tout entière faite dans la colonie. En douze ans, l'Afrique Occidentale Française a eu trois gouverneurs, encore le troisième est-il depuis peu de temps en fonctions. De chacun d'eux l'on peut dire qu'il fut l'héritier légitime de son prédécesseur. De là une sûreté de méthode, une action suivie, qui ont pénétré jusqu'aux plus petits administrateurs et assuré une remarquable cohésion de leurs efforts personnels. De là le succès. Jamais l'Afrique Occidentale Française ne fait parler d'elle que pour annoncer l'ouver-

ture d'un chemin de fer au trafic, l'extension du commerce à de nouveaux territoires, la possibité d'utiliser le loyalisme de ses indigènes à l'accroissement de nos forces.

Ces chiffres disent aussi la place que tiennent ces colonies dans la vie nationale, et ils indiquent à l'Etat son devoir.

Le Sahara est un lac français dont les arrière-pays de nos trois riches provinces viennent former les rivages. La traversée régulière permanente doit s'organiser. Elle permettra la mise en valeur de l'Afrique par ses rives de l'Océan et ses rives sahariennes, elle brisera la cloison qui sépare nos possessions. Le moment est venu d'entamer l'établissement d'un réseau intercolonial d'Etat dont les grandes lignes futures sont déjà perceptibles, même dans l'ordre de leur urgence.

Le Transsaharien stratégique prenant la première place, joindra la Méditerranée au Niger.

La ligne Niger-Tchad le suivra sans retard.

Grâce à l'action bienfaisante de cette pénétration, l'Afrique centrale prendra un essor qui provoquera certainement avant la fin du siècle l'établissement du transsaharien oriental. Ainsi la ligne Oran-Niger aura été construite dans le but primordial d'ajouter à notre puissance, et elle aura fait naître les raisons commerciales d'un second transsaharien.

Dans l'ensemble des chemins de fer d'Afrique la France fera donc bonne figure. Elle possédera la plus grande partie du Tanger-Tripoli, du Dakar-Djibouti ; elle aura sur son territoire l'Oran-Kotonou et l'Alger-Tchad-Gabon.

Telle est l'œuvre qu'il conviendrait d'entamer sans retard.

J. Saintoyant.

LA POLIQUE ACTUELLE
DU ROYAUME DE BULGARIE

Il en est des peuples comme des individus : la fatalité, autant et plus que la volonté des hommes, élabore leur destinée. Les uns voient toutes les circonstances politiques tourner à leur désavantage et payent cher les moindres fautes de leurs gouvernements. Il en est d'autres, au contraire, que tout favorise et que servent leurs imprudences mêmes. Le Piémont, en Italie, fut de ceux-là, et la Bulgarie, dans les Balkans, peut sur ce point lui être comparée.

On n'imagine guère cependant qu'une société politique pût naître sous une plus mauvaise étoile. A Berlin, en 1879, les puissances, qui croyaient voir en elle un nouveau tentacule de la pieuvre moscovite, mutilent de leur mieux la Bulgarie créée à San-Stefano. Elles en firent trois tronçons dont l'un demeura turc, la Macédoine ; l'autre, à demi émancipé, et au point de vue administratif seulement, la Roumélie ; le troisième fut la Principauté bulgare. La vie politique intérieure s'annonça aussitôt comme vouée à l'anarchie. Sous le protectorat russe, fait d'arbitraire et de concussion, le nouvel Etat se débat entre les querelles intestines, le coup d'Etat et bientôt la guerre étrangère. Au moment de la révolution de Philippopoli, abandonné de la Russie, menacé par les Turcs, envahi par les Serbes, il semble à deux doigts de sa perte. Il sort de la crise grandi du double par l'annexion de la Roumélie, glorieusement vainqueur du roi Milan, affranchi de la tutelle russe par la brutale mais patriotique dictature de Stambouloff. Le choix du prince Ferdinand, que l'Europe maussade finira par reconnaître, va bientôt le doter d'un chef d'Etat capable de remédier, par sa volonté de gouverner, son habileté diplomatique et sa souplesse politique, aux défauts d'éducation civique et politique des partis et des ministères. Dans sa main, la vigueur incohérente du jeune peuple s'organise. Il peut jouer dans le Balkan un rôle disproportionné à sa taille. Ayant la seule armée capable de décider par son appoint de l'issue d'une lutte armée dans la péninsule, il y devient le fléau de la balance politique, qui oscille avec

lui, tantôt du côté de Vienne et tantôt du côté de Pétersbourg. Vassal de la Turquie, il sait également obtenir toute la liberté d'action d'un Etat pleinement indépendant, sans jamais poser officiellement la question de l'indépendance ; aux risques d'une revendication dangereuse d'un état de droit plus conforme à sa véritable situation, il sait préférer une suzeraineté nominale, non sans avantages pratiques.

C'est seulement lorsqu'éclate la révolution jeune-turque de juillet 1908 que la Bulgarie sort de sa réserve et proclame son indépendance. C'est qu'à vrai dire elle ne peut plus guère agir autrement. L'Autriche, qui pour la Bosnie-Hongrie se trouve dans une situation de fait analogue à la sienne, lui a donné l'exemple. La lettre des traités, d'ordinaire peu gênante, ne devient dangereuse que lorsque le bénéficiaire possède la force nécessaire à faire valoir ses revendications. La Turquie, que l'Europe s'accordait alors à considérer comme galvanisée et en voie de réorganisation rapide, pouvait se souvenir que les Bosniaques et les Rouméliotes étaient en droit sujets ottomans, et les convoquer au Parlement dont les élections étaient proches. Il importait à l'Autriche et à la Bulgarie de fortifier les positions conquises par une consécration définitive. Là encore la sagesse politique du roi Ferdinand fut pour la Bulgarie une sauvegarde sans laquelle les controverses de la politique intérieure et le défaut de mesure du cabinet aux affaires auraient pu compromettre les résultats acquis, en ouvrant un conflit dont la portée était incalculable. Lorsqu'éclata la révolution jeune-turque, le pouvoir venait d'être confié en Bulgarie au parti démocrate, peu suspect de faveur envers le pouvoir personnel et le principe monarchique, n'ayant encore jamais gouverné, et soucieux de fonder sa fortune politique. Il se présentait avec un programme populaire d'économies, de patriotisme et de réformes, Il fut assez piquant de le voir, en même temps que l'indépendance, consacrer la royauté, et pour assurer l'une et l'autre, se trouver obligé de recourir à des démonstrations militaires dangereuses et à des dépenses considérables. Dès le début, le roi dut résister aux sollicitations pressantes de son entourage qui voulait profiter des circonstances pour satisfaire les visées traditionnelles de la Bulgarie sur la Macédoine. Le roi s'opposa à toute mobilisation générale, et plusieurs fois au cours de la crise, il dut intervenir pour corriger la violence des coups de barre de ses ministres, braver, non sans courage, leur irritation et la méfiance d'une partie de l'opinion. Mis dans une situation délicate par la contradiction nécessaire entre son programme et ses actes, le cabinet Malinoff ne fit pas toujours preuve d'un

doigté politique affiné[1]. L'attitude vigoureuse qu'il adopta dès le début, proclamant que l'indépendance se conquiert avec le sang et ne s'achète pas avec de l'argent, présentait de la crânerie, mais manquait de souplesse, et ce ne fut pas trop de l'intervention de la France à Constantinople, intervention directement provoquée par le roi Ferdinand, puis de celle de la Russie, pour éviter une guerre imminente et pour amener ensuite un règlement des diverses questions pendantes[2].

A la suite de longues négociations, l'indépendance de la Bulgarie fut reconnue par l'Europe et par la Turquie sur les bases suivantes : la Bulgarie versait à la Turquie une indemnité représentative de la part contributive de la Roumélie dans le budget ottoman et de la valeur de la ligne des chemins de fer orientaux, ligne ottomane, qui traverse la Roumélie et sur laquelle le gouvernement de Sofia avait mis la main au début de la crise. Une sorte de concordat était conclu entre les deux Etats pour régler le sort des propriétés et édifices religieux des musulmans, ainsi que la liberté de leur culte en Bulgarie[3].

Des négociations pour un traité de commerce et d'établissement étaient en même temps commencées. Le nouveau royaume sembla d'abord devoir suivre les errements de la politique ancienne aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur : à l'intérieur, l'ardente querelle des partis ne désarmait pas; à l'extérieur, une attitude indécise, militaire, macédonienne, un peu inquiétante à qui regardait du côté du ministère, plus rassurante à qui regardait du côté du palais.

Puis, tout récemment, l'aspect de cette politique se modifie. L'action du roi se fait sentir à la fois plus efficacement et plus ouvertement, et nous assistons à une phase nouvelle de la politique bulgare, qui se caractérise à l'intérieur par une nouvelle division des partis et à l'extérieur par une politique nettement pacifique, ayant pour base l'acceptation de rapports

---

[1] On vit même les ministres déclarer dans certaines légations qu'ils ne reculeraient pas devant la révolution pour assurer leurs volontés. Au fond il n'y avait là que du bluff.

[2] Voir sur tous ces points notre brochure : *L'Indépendance bulgare*. Paris, Pedone, 1910.

[3] L'indemnité donnée à la Turquie s'élevait à 125 millions de francs, mais le gouvernement bulgare n'en versait en réalité que 80 millions, la Russie lui ayant offert d'acquitter sa dette envers la Turquie par une remise correspondante des annuités de la guerre russo-turque de 1878 encore impayées. La capitalisation par avance de ces annuités permettait à la Russie, sans bourse délier, de parfaire les 40 millions d'écart entre les prétentions turques et celles des Bulgares. La Bulgarie pour s'acquitter envers la Russie a émis des titres d'emprunt amortissable qui sont demeurés entre les mains du gouvernement de Saint-Pétersbourg.

La Bulgarie n'a pas consenti à verser une indemnité pour le tribut stipulé à Berlin envers la Turquie et dont le montant ne fut d'ailleurs jamais fixé ni versé.

cordiaux et confiants avec la Turquie. Cela ne veut pas dire que tout malentendu soit désormais impossible entre les deux Etats voisins, ni que les querelles un peu âpres et brutales des différents partis doivent à tout jamais disparaître ; mais dans ces deux sens un effort remarquable vient d'être fait et il importe de le signaler.

I. — Politique Extérieure.

En ce qui concerne les rapports internationaux du nouveau royaume, l'impression qui pour les profanes ressortait de ses actes extérieurs demeura, disions-nous, d'abord assez confuse. La reconnaissance de la Bulgarie comme royaume indépendant légitimait et nécessitait les voyages que le roi Ferdinand fit dans les principales cours de l'Europe. Avant même que l'on pût supposer imminente la proclamation de l'indépendance, il avait été reçu par l'empereur d'Autriche avec les honneurs royaux ; alors que la reconnaissance n'était pas officielle encore, il avait, lors des obsèques du grand-duc Alexis, reçu à Saint-Pétersbourg l'accueil réservé aux souverains. Dans l'Europe occidentale et notamment lors de sa visite en France, à laquelle ses origines le rattachent, la réception ne pouvait manquer d'être nettement sympathique [1]. Mais étant données les bases sur lesquelles s'était faite la reconnaissance de l'indépendance, c'est aux relations de la Bulgarie avec ses voisins immédiats, et notamment avec la Turquie qu'allait tout l'intérêt.

Or, dès l'abord, on dut noter qu'un rapprochement très nettement indiqué, et semble-t-il volontairement marqué, s'opérait avec la Serbie, puis avec la Grèce. Aussitôt après la visite du tzar en Italie, à Racconigi, le roi Ferdinand, après s'être rencontré avec le prince héritier de Serbie, rendit visite à Belgrade même, le 25 novembre 1909, au roi Pierre. La presse parla d'un traité de commerce qui relèverait en partie la Serbie de la sujétion économique où la tient l'Autriche-Hongrie, voire d'une union douanière, analogue à celle que fit jadis échouer le *veto* impérieux du Ballplatz, lors de la fameuse guerre des porcs. On parla même d'une ébauche de Fédération balkanique dont la direction viendrait de Sofia. C'était vite oublier les méfiances invétérées qui divisent les peuples slaves des Balkans ; mais on pouvait rapprocher de ces faits l'avertissement très net donné par M. Isvolski au nouveau royaume

[1] Les seules questions à régler entre la Bulgarie et les puissances occidentales sont celles que soulève l'abrogation des capitulations. L'Italie, l'Allemagne, l'Autriche ont déjà abandonné leurs privilèges ; la France maintenant va faire de même, lorsque sera définitive la convention consulaire en cours de négociations.

de n'avoir à compter sur l'appui de la Russie que s'il restait solidaire des intérêts slaves dans les Balkans [1].

Aussi l'opinion publique, en Turquie, s'émut; une interpellation orageuse fut développée au Parlement ottoman le 27 novembre 1909. Des assurances furent apparemment données à la Porte, car cette effervescence se calma presque instantanément. Toutefois du rapprochement serbo-bulgare se dégage ce résultat inouï : une réconciliation au moins apparente et momentanée entre les partisans serbes et bulgares des bandes renaissantes dans les vilayets macédoniens [2].

Même phénomène, plus net encore, en ce qui concerne les rapports de la Bulgarie et de la Grèce. Ici l'antipathie ayant été plus âpre encore, le rapprochement peut paraître encore plus notable. La révolte de la nationalité bulgare s'était faite contre l'exploitation religieuse du clergé phanariote autant que contre l'oppression politique des beys ottomans, et l'éveil patriotique s'était manifesté d'abord par le schisme. Ensuite, dans la lutte politique en Macédoine, les bandes qui s'entre-massacraient portèrent les drapeaux de l'exarchat et du patriarchat autant que ceux de la Bulgarie et de la Grèce, et les colonies grecques des ports bulgares de la mer Noire durent à plusieurs reprises craindre un « progrom » imminent. Or, depuis quelque temps, tout est changé. Depuis que Grecs et Bulgares de Macédoine ont marché ensemble sur Constantinople menacé par la contre-révolution d'avril 1908, les échanges de visites d'hommes politiques, d'étudiants, se multiplient. Au cours des difficultés crétoises, alors que l'on put craindre un conflit imminent entre la Turquie et la Grèce, tout le monde considéra comme très vraisemblable que la Bulgarie viendrait à la rescousse, et l'annonce d'une convention militaire entre la Turquie et la Roumanie apparut comme un facteur du rétablissement de l'équilibre menacé au détriment de la Turquie. Depuis lors, le rapprochement gréco-bulgare s'est encore accentué, mais en adoptant l'allure pacifique, et chose très remarquable, c'est sur le terrain macédonien et religieux qu'il s'est opéré. Une sorte de *modus vivendi* a été conclue entre le patriarchat et l'exarchat. Au lieu de se disputer les églises, on se les partage; Bulgares et Grecs les occupent chacun à leur tour et y célèbrent successivement leurs offices. Des conférences se poursuivent à l'heure actuelle entre le patriarche et l'exarque, et l'on parle d'une fusion nouvelle des

---

[1] Discours à la Douma du 25 janvier 1909.

[2] V. *Le Temps* du 7 décembre 1909.

deux Eglises et de la fin du schisme exarchiste. Inutile, d'ailleurs, d'ajouter que ce n'est là encore qu'un beau rêve.

La Turquie, qui a toujours eu comme principe politique de diviser pour régner parmi les peuples balkaniques, ne pouvait voir d'un très bon œil toutes ces ébauches d'entente. Elle semblait d'autant plus autorisée à en prendre ombrage que la politique du cabinet de Sofia n'était pas très nette à son égard. Nous avons rappelé plus haut les bases sur lesquelles avait été négociée la reconnaissance par la Turquie du nouvel état de choses. Un traité de commerce restait à conclure et rien n'avait été dit de la Macédoine. On avait parlé, à certains moments, de l'intention de la Turquie de réclamer de la Bulgarie une promesse de désintéressement ; mais si l'idée en est jamais née, elle a dû être vite abandonnée devant l'impossibilité de faire accepter pareille clause à un ministère et surtout à l'opinion publique en Bulgarie. La Macédoine est le champ d'expansion tout tracé de la Bulgarie. Que la question pût seulement être considérée comme réservée, c'était le maximum de concessions admissibles pour les patriotes bulgares. Ni le ministre macédonien du cabinet, M. Liaptcheff, qui avait signé en qualité de plénipotentiaire les accords avec Rifaat pacha, ni le chef du gouvernement, M. Malinoff, ne s'en cachaient d'ailleurs. Ils déclaraient que, si la Jeune-Turquie réalisait les espérances des frères de race des trois vilayets, on n'entraverait en rien ces efforts, mais que l'on ne saurait en aucun cas s'en désintéresser, et que s'ils retombaient dans l'état précaire où les avait réduits l'anarchie ottomane, à laquelle l'intervention hésitante de l'Europe n'avait apporté que des remèdes dérisoires, il faudrait bien prendre leur cause en main[1]. Il y avait donc toujours là une menace latente et un point noir.

Le traité de commerce, de son côté, n'avançait pas. Les pourparlers s'éternisaient, ainsi que la guerre de tarifs inaugurée lors de la proclamation de l'indépendance.

Enfin, chose moins grave en Orient qu'ailleurs, des incidents de frontière étaient fréquents, et il y a quelques semaines encore un capitaine bulgare était tué dans une échauffourée avec un poste turc. Quelques jours après, c'était un poste bulgare qui tuait un officier turc.

En fait, cependant, la paix n'était pas menacée. L'Europe eût très mal pris que la Bulgarie mésusât de sa majorité nou-

[1] V. la déclaration du ministère Malinoff au correspondant du *Temps*, dans le *Temps* du 23 avril 1909.

vellement conquise. Ni de Saint-Pétersbourg, où l'on avait autre chose à faire qu'à profiter d'un conflit oriental, ni de Vienne, où l'on ne pouvait que désirer jouir en paix des résultats de la récente et brillante campagne diplomatique menée à l'occasion de la Bosnie-Herzégovine, les conseils de modération n'eussent manqué au roi Ferdinand, s'il en eût été besoin. Ce désir de paix ne fut sans doute pas étranger au changement de ministère — dû surtout, nous le verrons, à des motifs d'ordre intérieur — qui eut lieu en Bulgarie au mois de mai 1911. La direction politique passait désormais aux mains d'hommes dont les tendances étaient connues : M. Guéchoff, président du Conseil, qui soutenait une politique d'entente avec la Turquie ; M. Daneff, président de l'Assemblée, dévoué à la politique russe ; M. Theodoroff, ministre des Finances, qui dès la proclamation de l'indépendance était partisan d'une collaboration turco-bulgare en Macédoine, souhaitant de voir les Bulgares-Ottomans s'habituer à se considérer comme ayant deux sultans, l'un à Constantinople, auquel ils devaient fidélité, l'autre à Sofia, sur lequel ils pourraient compter pour faire valoir amicalement auprès de l'autre leurs légitimes intérêts. La déclaration du nouveau ministère indiqua très nettement cette tendance, et le rapprochement avec la Turquie, ébauché lors de la visite du tzar Ferdinand à Constantinople, s'accentua vite. A Sofia, l'on désavoua explicitement toute relation avec les quelques bandes qui avaient fait leur réapparition en Macédoine, et qui semblent effectivement être d'origine locale. La situation des agents consulaires bulgares dans les vilayets fut définitivement réglée, la guerre de tarif prit fin, et l'on en arriva à une sorte de *modus vivendi* amiable accepté de part et d'autre, analogue à l'état de choses antérieur à l'indépendance, c'est-à-dire équivalant presque à une union douanière, que le traité de commerce, très près d'être conclu, confirmera vraisemblablement. Une commission mixte a été nommée pour le règlement des incidents de frontière. Les soldats turcs responsables du meurtre du capitaine Georgieff sont actuellement en jugement devant un tribunal d'Andrinople, près duquel les soldats bulgares ont été autorisés à témoigner. Afin d'éviter de rien envenimer, l'affaire du meurtre de l'officier turc se poursuit parallèlement sans qu'on ait voulu joindre les deux incidents. Le Sultan, dans son voyage à Salonique et en Macédoine, a gracié la plupart des détenus politiques bulgares, et le gouvernement turc promet de nouveaux élargissements. Tout cela évidemment constitue dans l'ensemble un résultat sérieux, et la Turquie en retire actuellement un bénéfice inappréciable :

celui de ne pas craindre, dans le conflit avec l'Italie, de complications du côté de la Bulgarie. Déjà lors de la révolte albanaise l'attitude correcte du cabinet de Sofia fut remarquée. La crise tripolitaine est autrement dangereuse pour l'Empire ottoman, et on peut le dire, pour la paix européenne. Il ne manque pas en Bulgarie d'éléments très portés à saisir l'occasion. L'ancien ministre Malinoff, M. Ghennadieff se sont ouvertement déclarés partisans d'une action immédiate en Macédoine. Les circonstances sont, il faut en convenir, singulièrement tentantes. Mais il paraît bien que le ministère, d'accord en cela avec le roi et avec l'Europe, soit décidé à agir loyalement et courtoisement envers la Turquie, et que, en l'absence d'un mouvement irrésistible de l'opinion que l'on ne peut actuellement escompter mais qu'il faut toujours craindre, il n'y ait pas lieu de prévoir les complications balkaniques que seule l'attitude de la Bnlgarie est en état de susciter — ou de prévenir.

On peut, je crois, sans exagération considérer que le cabinet et le palais de Sofia sont les arbitres de la paix et de la guerre dans les Balkans. Ils pourraient, sans folie, tenter ce que ni la Serbie ni la Grèce, qui en cas d'échec paieraient seules la note, n'oseront certainement essayer. Et de ce fait les circonstances donnent encore une fois à la Bulgarie un rôle exceptionnel et enviable.

Telle paraît être dans son ensemble la physionomie actuelle de la politique extérieure bulgare. Elle se présente, à tout prendre, comme inaugurant une ère volontaire de paix et de respect du *statu quo*. Elle semble bien conforme au génie du roi Ferdinand qui, sans négliger de profiter habilement des circonstances, se refuse à les provoquer, et donne ainsi à l'Europe un gage de sécurité et de sincérité politique, qui ne laisse pas que d'être méritoire.

II. — Politique intérieure.

Au point de vue de la politique intérieure, nul doute que le chef de l'Etat bulgare n'ait conçu également un plan d'union entre les partis, et ne veuille inaugurer un régime de paix intérieure aussi utile au maintien du prestige dynastique qu'au développement économique du royaume. La Bulgarie a fait depuis vingt ans, au point de vue du développement de ses voies de communication, de l'extension de ses villes, de la prospérité de son agriculture et du bon ordre de ses finances, des progrès considérables. Mais il lui reste beaucoup à faire encore. Le paysan est loin de pratiquer une culture intensive, toutes les

routes et toutes les voies ferrées ne sont pas construites, le confort moderne ne s'y introduit que lentement, le loyer de l'argent y est extrêmement élevé, et l'industrie y est encore presque totalement inexistante. Enfin l'entretien de l'armée absorbe une part notable du budget, sans que dans l'état actuel des choses on puisse songer à grever le contribuable dans des proportions sensiblement plus élevées. Encore les gouvernements auraient-ils mieux à faire que de s'épuiser en des luttes stériles de partis et de rivalités ministérielles.

Il ne parut pas cependant, au lendemain de l'indépendance, que le parti démocrate fût capable de s'imposer une politique d'apaisement et de modération.

En arrivant aux affaires, le cabinet Malinoff s'était, on s'en souvient, présenté comme un gouvernement de réaction à outrance contre le parti précédent, les stamboulovistes ; il avait même promis des représailles, accusant ses prédécesseurs d'avoir dilapidé les finances publiques et commis des actes de concussion : il avait inscrit dans son programme le procès de plusieurs des anciens ministres. Il affectait également des tendances libérales, opposées au gouvernement autoritaire des stamboulovistes auxquelles on reprochait surtout d'avoir vicié les élections par la violence, d'avoir gouverné inconstitutionnellement en violant la loi sur les fonctionnaires par des destitutions illégales, et surtout en fermant l'Université à la suite d'une manifestation où les étudiants avaient sifflé le prince, et en destituant les professeurs qui avaient pris fait et cause pour leurs élèves. De fait les élections au Sobranié de 1908 se firent sans pression brutale apparente, mais elles n'en donnèrent pas moins une écrasante majorité au parti démocrate, ne laissant à l'opposition que quatre ou cinq sièges dont pas un seul n'était occupé par les stamboulovistes. On vit alors se former l'embryon d'un nouveau parti, aujourd'hui nombreux et bruyant, le parti agrarien, composé des représentants des cultivateurs et petits propriétaires ruraux, dont le programme resta assez vague pendant tout le cours du ministère démocrate. Le premier acte du ministère fut de rétablir les privilèges universitaires, de restaurer les professeurs destitués et de congédier leurs remplaçants. Survinrent les graves questions de l'indépendance qui détournaient vers les problèmes extérieurs son attention et ses efforts. Glorieux d'avoir réalisé l'indépendance du royaume et de l'attitude hautement patriotique qu'il avait adoptée, le ministre Malinoff eût peut-être préféré en demeurer là. Mais ses partisans exigèrent l'accomplissement des anciennes promesses et c'est alors qu'il intenta aux

anciens ministres stamboulovistes le procès criminel auquel un tragique incident a valu dans la presse européenne une célébrité quelque peu exagérée.

Les ministres stamboulovistes étaient demeurés au pouvoir de longues années. Cela suffit à accumuler des haines, surtout dans un pays où le *spoil system* est en honneur, et surtout lorsque pour gouverner on adopte la manière forte. De nombreux meetings avaient été organisés dans toute la Bulgarie au cours des derniers mois qui précédèrent la retraite de ce ministère, déjà décapité depuis le meurtre de son chef, le ministre-président Pétroff, tué par un étudiant exalté. Afin de créer contre lui un mouvement d'opinion, on faisait ressortir le changement survenu dans la fortune privée de plusieurs des ministres qui, arrivés au pouvoir dans une situation modeste, s'en étaient retirés avec une large aisance. De là à les accuser de concussion il n'y avait qu'un pas : un assez grand nombre de candidats promettaient dans leur profession de foi de réclamer une enquête. C'est cette enquête qui a été votée par le Sobranié, peut-être un peu contre le gré du ministère, en tout cas contre le sentiment net du roi, qui voyait très bien qu'elle ne pouvait que déconsidérer aux yeux de l'étranger les gouvernements bulgares. D'ailleurs le Sobranié faisait visiblement œuvre de parti et la commission, chargée de procéder à l'examen des actes des anciens ministres, rédigea un volumineux rapport, dans lequel elle relevait pêle-mêle une série d'actes dont les uns, s'ils étaient prouvés, pouvaient sembler délictueux ou inconstitutionnels et dont les autres au contraire ne constituaient que des irrégularités inévitables dans un pays neuf, où les lois sont obscures et les pratiques mal établies ; actes qui, en tout cas, avaient été couverts par l'approbation des Sobraniés antérieurs et ne pouvaient par conséquent plus être remis en discussion, sans ruiner toute la sécurité politique et sans fausser le jeu de la responsabilité ministérielle telle que la conçoit le régime parlementaire.

Le rapport ayant été déposé sur le bureau du Sobranié et distribué, les anciens ministres furent appelés à se justifier. La Chambre mit hors de cause, sur leurs explications, MM. Stanicoff, ancien ministre des Affaires étrangères, Schichmanoff, ancien ministre de l'Instruction publique et Panayotoff, ancien ministre de la Justice. Elle retenait contre le général Ratcho Petroff, ancien ministre-président, l'accusation d'avoir fait voter une loi pour liquider l'entreprise du chemin de fer de Kustendil-Radomir, entreprise dont il était l'un des princi-

paux commanditaires. Contre le général Savoff, ancien ministre de la Guerre, elle retint l'accusation d'avoir commis des irrégularités dans les marchés des adjudications militaires; contre M. Goudeff, successeur de M. Petroff à la présidence, celle d'avoir retiré de la Banque nationale une somme de cinq cents et quelques mille francs, appartenant, disait-on, aux fonds secrets du ministère de l'Intérieur, sans en avoir légitimé l'emploi ; contre M. Ghennadief, ancien ministre du Commerce et de l'Agriculture, et M. Halatcheff, ancien ministre des Travaux publics, des irrégularités dans les adjudications. Quant à M. Payacoff, ancien ministre des Finances, l'ensemble de mêmes accusations retombait naturellement sur lui, puisque c'était à lui qu'incombait le soin de veiller à la régularité des opérations de ses collègues. On lui reprochait également des malversations graves. Il fut frappé d'une attaque d'aploplexie à la Chambre même, le jour où il fut appelé à donner des explications, et mourut dans le bureau des questeurs.

En outre, rappelons que tous ces ministres étaient rendus solidairement responsables des actes inconstitutionnels et des révocations reprochées au cabinet, et surtout de l'affaire de l'Université. La Chambre vota à l'unanimité les poursuites judidiaires [1].

A l'heure actuelle, la commission d'instruction n'a pas encore fini son travail. Sur le chef, les plus graves malversations, concussions, etc., cela se conçoit aisément : elle n'apporte guère de preuves. Lorsque ces faits se produisent, ils ne laissent pas de traces matérielles. Aboutira-t-on à un jugement anodin fait surtout d'acquittements ? Cela est à souhaiter, car de tels procès purement politiques dénotent un fâcheux état d'esprit et desservent davantage le pays qu'ils ne servent l'idée de justice.

***

Une autre grave question, au point de vue intérieur, restait en suspens depuis l'indépendance : celle de la revision de la Constitution. L'érection de la principauté en royaume, le changement dans le titre du monarque, la rupture des anciens liens de vassalité vis-à-vis de la Turquie, tels étaient à tout le moins

[1] Conformément à la Constitution, l'acte d'accusation doit être dressé par une Commission nommée, composée de membres de la Cour de cassation et de deux présidents de tribunaux de première instance, et les débats se dérouler devant un tribunal composé de membres de la Cour de cassation et de présidents des Cours d'appel et des tribunaux de première instance en nombre égal. L'accusation doit être soutenue par un procureur accusateur et deux adjoints, hommes politiques élus par la Chambre.

les questions sur lesquelles il fallait que la lettre fût d'accord avec les faits. Ces changements constitutionnels modifiaient en réalité le traité de Berlin et la charte internationale de la Bulgarie, car la Constitution bulgare, élaborée à Tirnovo en 1879, d'accord avec les puissances représentées par des délégués, n'aurait dû, en rigueur, être modifiée qu'avec l'assentiment des puissances. Mais on pouvait considérer que celles-ci avaient donné par avance leur assentiment en reconnaissant le nouveau royaume, et son indépendance dans le domaine international impliquait son indépendance dans le domaine constitutionnel.

Mais il y avait un autre élément qui n'avait pas été consulté : le peuple bulgare, facteur constitutionnel à Tirnovo. On conçoit que les événements n'eussent pas permis de le consulter avant d'agir ; mais au moins fallait-il qu'il fût appelé, lui aussi, à donner sa ratification. Pour des gens soucieux de constitutionnalité (comme devaient l'être les démocrates à ne considérer que le procès stambouloviste), il semble bien qu'il eût été illogique de tarder à réunir l'Assemblée constituante. Le parti agrarien avait déjà, sur ce point, violemment attaqué le gouvernement au cours même des négociations. Pourtant au lendemain de l'indépendance le ministre Malinoff ne s'y montrait nullement favorable. Il trouvait que tout allait fort bien ainsi et qu'il n'était nullement urgent d'opérer des modifications de pure forme. Peut-être au fond craignait-il de voir soulever quelques questions embarrassantes, et notamment d'être obligé de soutenir les prérogatives royales ou des augmentations de la liste civile, attitude gênante pour un parti démocratique, venu au monde avec un programme de simplicité, d'économies, de gouvernement pour le peuple et par le peuple, et qui déjà s'était vu dans la situation un peu contradictoire d'être obligé de faire la « Royauté » et de fortifier le trône, alors qu'il avait en réalité des antécédents très peu favorables au pouvoir personnel.

C'était donc sans plaisir que le ministère envisageait la revision. Pourtant elle était nécessaire et le Sobranié en avait voté le programme. Il comprenait la question des titres royaux, celle des traités politiques, celle de la liste civile. On y avait joint la question de la suppression des tribunaux militaires, et celle de la création d'un nouveau ministère du Travail et de l'Hygiène publics. Le programme était, dans l'esprit du Sobranié, nettement orienté à gauche et teinté d'esprit démocratique, et l'on conçoit que si le ministère se trouvait embarrassé de soutenir les prétentions de la couronne, la couronne pouvait craindre à son tour d'être assez mollement soutenue.

Un point important était également de savoir si le ministère avait conservé la confiance du pays et si l'opinion publique était toujours avec lui. Dans un pays où les élections sont totales, renouvellent complètement la Chambre, et n'y amènent que des partisans avoués du pouvoir, le gouvernement est toujours sûr de conserver une écrasante majorité dans l'Assemblée; mais il est beaucoup moins certain que cette Assemblée continue à refléter exactement l'opinion de la nation.

Il est vrai que, d'après la Constitution bulgare, la consécration de l'Assemblée constitutionnelle ou grande Assemblée opère de plein droit la dissolution du Sobranié, et l'on sait que la dissolution est le mécanisme ordinaire employé dans les pays constitutionnels pour réaliser l'accord de la nation et de la représentation nationale. Cependant, on pouvait craindre que si le ministère démocrate « faisait » les élections au grand Sobranié il lui fût impossible, dans l'hypothèse où il aurait perdu le crédit de l'opinion, de réunir une majorité cohérente capable de voter la revision constitutionnelle. La constitution exige, en effet, que les décisions dans le grand Sobranié soient prises à une majorité des deux tiers des voix. Un événement significatif vint prouver que ces craintes n'étaient pas sans fondement. Les élections municipales qui se sont faites au mois de mai dernier ont montré tout le terrain que le parti démocrate avait perdu depuis trois ans. Elles furent confuses au point de vue de la tendance politique positive du pays, mais elles furent très nettement défavorables au ministère. Dès lors il était évident qu'il n'avait plus l'autorité nécessaire pour présider à la réforme constitutionnelle, et que lui en confier la réalisation c'était courir le danger d'un échec et plonger le pays dans un état d'incertitude et de désordre. Le ministère devait comprendre lui-même que la situation était fausse et offrir au roi sa démission. Elle fut acceptée.

Il s'agissait de former un nouveau ministère capable non seulement de mener à bien la revision constitutionnelle, mais de gouverner par la suite et d'assurer dans le pays une ère de stabilité politique et de calme. L'émiettement des partis, dont aucun n'avait jamais eu une réelle majorité dans le pays, mais seulement une supériorité momentanée et factice, avait été l'une des causes certaines de la brutalité des mœurs politiques en Bulgarie. Aussi le roi résolut-il de demander à M. Daneff, dont les qualités de modération et de prudence et l'esprit politique occidental sont connus, de former un ministère de concentration avec les éléments modérés et conservateurs. Mais il ne fallait pas compter que, si tôt, les considérations de per-

sonnes s'effaceraient devant l'intérêt public. M. Daneff échoua dans ses efforts pour constituer le ministère, par l'impossibilité où il se trouvait de donner la place prépondérante au parti national, dont le chef est M. Guéchof. C'est alors que le roi n'hésita pas, par des sacrifices personnels, à réaliser l'union qu'il souhaitait. Une mésentente déjà ancienne éloignait de la Cour MM. Guéchof et Radef. Le roi fit les premières avances et tendit la main. Il fut entendu que les nationaux prendraient la direction du ministère et que la présidence de la grande Assemblée serait réservée aux progressistes en la personne de M. Daneff qui, lui aussi, faisait à l'union le sacrifice de la direction du cabinet. Le ministère fut ainsi constitué : à la présidence du Conseil, M. Guéchof, ministre des Affaires étrangères ; aux Finances, M. Théodorof, du même parti; à l'Intérieur, M. Lutskanof, progressiste ; à l'Instruction publique et à la Justice, deux professeurs de l'Université, MM. Bobtchef et Abrachef; M. Kristof, au Commerce; le général Niképhorof, à la Guerre. Le ministère élabora un programme de rapports pacifiques à l'extérieur; à l'intérieur, d'union et de progrès économique : la représentation proportionnelle qui a, paraît-il, déjà donné de très bons résultats dans les élections municipales, en faisait partie. Les stamboulovistes se rallièrent à cette politique ainsi que les partisans de M. Tontchef et les radoslavistes. A l'opposé, les éléments de gauche, radicaux, démocrates, socialistes, agrariens, virent sans trop de déplaisir la possibilité de fonder à leur tour un bloc plus compact. On pouvait désormais espérer un groupement des différents partis en deux clans opposés, et la possibilité de réaliser ce jeu de bascule entre les éléments conservateurs et les éléments avancés qui est la nécessité et l'âme même des régimes parlementaires.

Toutefois, avant de se mettre à l'œuvre comme gouvernement proprement dit, il fallait faire la revision constitutionnelle et procéder aux élections de la grande Assemblée. Les élections se sont faites dans une complète liberté, jusque-là inconnue en Bulgarie pour ces sortes d'opérations. Les partis avancés en ont largement profité pour révéler à la fois leur présence et la violence de leurs opinions. Les discours séditieux n'ont pas été l'exception dans les réunions et les meetings électoraux, et l'on a pu constater que le peuple bulgare n'était nullement fermé aux idées socialistes et révolutionnaires. Une fraction importante de l'opposition se montra nettement républicaine, antimonarchiste et imbue de doctrines vaguement communistes et collectivistes. La présence d'éléments aussi avancés étonne dans un pays neuf et aussi dénué d'industries

que la Bulgarie. Il n'y existe pas, à proprement parler, de classe ouvrière, si ce n'est les petits artisans des villes. Dans la campagne, la plupart des cultivateurs sont de petits propriétaires ; et pourtant, à côté des quelques socialistes-anarchistes que les élections envoyèrent à l'assemblée, on vit se former un groupe important d'agrariens qui devaient se montrer presque aussi violents, bien qu'il paraisse assez difficile de définir leur programme et de savoir ce dont ils se plaignent. A ce phénomène, on peut peut-être attribuer deux causes principales. La première est cette tendance naturelle à l'âme slave d'aller violemment, avec une passion concentrée mais ardente, jusqu'au bout des conceptions et de pousser immédiatement le raisonnement jusqu'à la déraison. On a parlé au peuple de liberté, de self-government; il a immédiatement évolué jusqu'au libertarisme et à l'absence de gouvernement. La seconde cause, c'est l'outrance chez le paysan bulgare des qualités d'économie et d'amour de l'argent qui distinguent un peu partout la classe paysanne. Déjà, au moment de l'indépendance, les seules voix qui s'élevèrent contre cette évolution politique étaient celles qui craignaient qu'elle ne coûtât quelque chose, que le commerce n'en souffrît, que les importations en Turquie n'en pâtissent, que les mesures militaires ne coûtassent cher, que les impôts ne fussent augmentés. « On était bien comme on était : les nouveautés coûtent toujours de l'argent », tel était l'état d'âme simpliste d'une certaine partie de la population. Cette conception politique un peu sordide paraît bien être à la base du socialisme agraire bulgare, en même temps qu'une certaine indignation jalouse contre les anciens partis dont les chefs ont trouvé, dans l'exercice du pouvoir, le moyen de créer une classe bourgeoise et possédante. Toujours est-il que ces agrariens, aux élections du 5 juin dernier, obtinrent 59 sièges à la grande Assemblée ; les démocrates, 2 seulement; les radoslavistes radicaux, 8 ; les stamboulovistes, 4. Le reste de l'Assemblée était composé de partisans de la coalition gouvernementale. L'Assemblée s'ouvrit le 18 juin; elle vient de clore ses travaux le 22 juillet, après avoir réalisé le programme qui lui était tracé.

Les débats y ont été extrêmement violents. L'opposition souleva d'abord certaines questions préalables. Elle contesta que le même décret qui convoquait la grande Assemblée fût suffisant pour dissoudre le Sobranié alors en session. Elle a vu là un coup de force destiné à se débarrasser d'une assemblée gênante, et l'aveu qu'on n'avait pas voulu recourir à une dissolution régulière. Il y eut même quelques tentatives de la part des députés dissous de demeurer à Sofia, dont eut raison la sup-

pression de l'indemnité et de parcours gratuit sur les chemins de fer. Il semble d'ailleurs qu'au point de vue des textes, cette opinion fût difficilement soutenable[1].

Ce fut ensuite l'émission d'une théorie constitutionnelle radicale, en vertu de laquelle, lorsque le pouvoir constituant est réuni, tout autre pouvoir cesse dans l'Etat, et le peuple recouvre tous ses droits. On en tirait deux conséquences : la première, c'est que le roi n'était plus rien, et on lui refusait même le droit d'ouvrir les travaux de l'Assemblée par un discours du Trône. Le roi, d'ailleurs, passa outre. La seconde, c'est que l'Assemblée n'était nullement liée par le programme à elle tracé par le Sobranié, mais avait le droit de reviser de fond en comble la Constitution, si elle le jugeait bon. Des motions en faveur de la forme républicaine du gouvernement, de la suppression du trône, etc., furent d'ailleurs déposées et âprement défendues. Cette interprétation ultra-large du pouvoir constituant est parfois adoptée par les auteurs dans les pays constitutionnels et démocratiques, mais pas d'une façon absolue. En Bulgarie, le texte constitutionnel n'y paraissait pas favorable[2]. Cette doctrine est d'ailleurs éminemment dangereuse dans une société politique jeune et passionnée. La majorité l'écarta résolument pour s'en tenir au programme fixé par le Sobranié.

Ces tentatives du bloc de gauche étaient nettement des armes de combat contre la personne du monarque. L'opposition ne manqua pas de reprendre les mêmes attaques, lorsqu'il s'agit directement cette fois de prérogatives de la couronne.

La lutte fut âpre surtout en ce qui touche la liste civile et le droit de conclure les traités. La liste civile, primitivement de 600.000 francs, avait été augmentée lors des deux mariages du prince, de 300.000 francs, en dernier lieu. Elle est aujourd'hui de 1.200.000 francs. Il suffisait pour cette augmentation d'une simple proposition à mains levées. Désormais il faudra une loi, c'est-à-dire qu'il y aura lieu de discuter la proposition, mais le montant une fois atteint ne pourra être diminué sans l'assentiment du roi.

C'est autour de l'article 17 de la Constitution que la lutte s'est faite la plus âpre. Cet article donnait bien au roi le pouvoir de conclure certains traités, mais il devait les soumettre à la ratification de l'Assemblée nationale. Or il est le plus souvent

---

[1] Voir la Constitution bulgare, *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1879, p. 774. — V. chapitre XXII, Revision et modifications de la Constitution.

[2] V. art. 167 de la Constitution de Tirnovo. Si le traité de Berlin n'eût pas été virtuellement abrogé, la question n'aurait même pas pu se poser, l'Europe ayant imposé à l'Etat bulgare la forme monarchique.

impossible de livrer aux discussions d'un Parlement les clauses des traités politiques. La couronne, pour n'être point forcée de se borner à conclure des ententes verbales — *verba volant* — réclamait la prérogative légitime de conclure des traités secrets. Les gouvernements démocratiques et républicains doivent eux-mêmes souvent y recourir ; mais l'on sait que les partis avancés se sont toujours violemment élevés contre ce qu'ils appellent la diplomatie occulte. Malgré l'obstruction des agrariens, le paragraphe additionnel a été voté, avec l'appui des éléments modérés de l'opposition et d'hommes tels que MM. Ghennadief et Radoslavof[1].

Le roi clôtura en personne la grande Assemblée par un discours du trône, malgré les clameurs du parti socialiste agraire couvertes par l'ovation de la majorité. En signe de protestation, les agrariens quittèrent la salle. La réunion qui avait été l'occasion pour les partis antidynastiques de manifester contre la monarchie, n'a abouti, finalement, qu'à la victoire du monarque. La majorité du peuple bulgare doit comprendre combien injuste est l'accusation portée contre le roi d'avoir subordonné les intérêts de la nation à ceux de sa dynastie. Depuis qu'il est au pouvoir, la Bulgarie n'a cessé de grandir et de prospérer, et l'histoire diplomatique de ces dernières années suffirait à prouver combien la Bulgarie avait besoin de lui. Il a su la préserver des excès du militarisme. Sa tâche semble être à présent de la garantir contre les excès des socialistes, et peut-être, de ce chef, ne lui faudra-t-il pas moins d'habileté, de courage et de persévérance[2].

GEORGES SCELLE,

Chargé de cours à la Facuté de droit de Lille,
ancien professeur à l'Université de Sofia.

---

[1] La question des traités politiques n'avait pas eu jusque-là même importance, parce que tant que le traité de Berlin subsistait et la vassalité, on pouvait discuter le droit de la Bulgarie de conclure des traités politiques sans l'intervention de la Turquie. Aussi la question n'avait-elle pas été soulevée.

[2] Les élections générales qui viennent d'avoir lieu semblent indiquer que l'orientation politique du peuple bulgare est bien celle que nous préconisons. Dans le nouveau Sobranié ordinaire qui va succéder à la grande Assemblée, le gouvernement d'union possède une forte majorité, les stamboulovistes regagnent du terrain, ce qui rendra plus aisé l'étouffement de leur malencontreux procès, et les socialistes agrariens subissent un échec marqué : ils n'ont conquis qu'avec peine une dizaine de sièges. Ces élections donneront à la coalition gouvernementale l'autorité nécessaire pour mener à bien sa politique extérieure de modération et de paix.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

Les négociations franco-allemandes.

Ainsi que nous le disions en terminant notre dernière chronique, le rapport écrit de M. Jules Cambon sur ses conversations avec M. de Kiderlen-Waechter des 18 et 20 septembre — lesquelles avaient traité exclusivement du statut marocain — est arrivé à Paris le 22 septembre. Ce rapport, d'après le *Temps* du même jour, permettait de constater « qu'il n'existait plus entre la France et l'Allemagne de « divergences de principes et que les différences entre les points « de vue français et allemand ne portaient que sur des questions de « rédaction concernant : 1° la question des travaux publics ; 2° la « question du protectorat des indigènes ; 3° la question des tribunaux « consulaires ».

Le 23 septembre, le Conseil des ministres, après avoir examiné le rapport de M. Jules Cambon, a approuvé la réponse préparée par M. de Selves aux propositions de l'Allemagne, et le même soir, un courrier de cabinet est parti pour Berlin, emportant cette réponse que M. Jules Cambon a remise, le 25, à M. de Kiderlen-Waechter. Le 27 septembre, le ministre allemand des Affaires étrangères a saisi, à son tour, notre ambassadeur des observations de son gouvernement sur la réponse française. Ces observations ont été aussitôt télégraphiées à Paris, et le 28, l'agence Havas communiquait aux journaux la note officieuse suivante, qui produisit une vive émotion dans les milieux politiques de Paris et de Berlin :

Les observations présentées par le gouvernement allemand sur le dernier projet français relatif au Maroc sont arrivées à Paris ce matin.

Elles comportent des demandes nouvelles et maintiennent des réserves qui ont besoin d'être sérieusement examinées.

Dès le lendemain, il est vrai, le *Temps* publiait une seconde note officieuse qui contredisait absolument les termes de la première. Voici la teneur de cette seconde note, du 29 septembre :

Un examen attentif des réponses allemandes au projet d'accord français sur le futur statut marocain ne permet pas de conclure, comme le font certains journaux, que les négociations aient fait un pas en arrière.

Les nouvelles demandes allemandes, qui portent sur des points économiques secondaires, ne touchent pas à des points de principe. Les modifications de rédaction que l'Allemagne propose sont, comme ces demandes nouvelles, l'objet d'un examen attentif, et le gouvernement français sera

peut-être dès demain en mesure de faire connaître ses décisions, qui seront immédiatement envoyées à Berlin par un courrier spécial.

En même temps, on apprenait qu'à Berlin le ministre des Affaires étrangères avait donné aux directeurs des grandes banques allemandes réunis dans son cabinet « des assurances optimistes au sujet de la marche des négociations franco-allemandes », et qu'à Paris M. Caillaux, président du Conseil, avait entretenu M. Verneuil, syndic des agent de change, « de la prochaine liquidation, laquelle se « présente dans des conditions très normales et satisfaisantes ». Ces diverses informations, de tendance si différente, provoquèrent naturellement de très nombreux commentaires, en France comme en Allemagne. Sur ces entrefaites, on apprit, le 30 septembre, que le Conseil des ministres avait arrêté les termes de la nouvelle réponse de la France aux observations allemandes, et le *Journal des Débats* exposait ainsi l'état des négociations :

1° L'Allemagne accepte la suppression du régime des capitulations, mais elle n'adhère pas explicitement à l'instauration du régime judiciaire que la France voudrait — une fois armée du protectorat — établir dans l'empire chérifien. Elle entendrait laisser la question ouverte. Le gouvernement de la République estime qu'elle doit être réglée le plus tôt possible, c'est-à-dire dans le traité en préparation. Il admet toutefois qu'une période transitoire puisse être prévue.

2° L'Allemagne maintient plusieurs de ses prétentions en ce qui concerne le régime de protection. Elle demande que la convention de Madrid qui concerne les protégés soit modifiée — et non abrogée. La France insiste pour l'abrogation.

3° L'Allemagne, qui a déjà obtenu une promesse de haute valeur, celle que la France s'opposerait, au Maroc, à tout établissement de taxe d'exportation sur les minerais, réclame davantage. Elle sollicite le même engagement pour les taxes intérieures d'extraction. La France est nettement opposée à ce point de vue. Elle se refuse à priver l'empire chérifien de ressources qui seront peut-être nécessaires à son bon fonctionnement.

Le 1er octobre, M. Jules Cambon communiquait à M. de Kiderlen-Waechter la réponse française, et le 2, il télégraphiait au quai d'Orsay le « projet de rédaction du futur statut marocain établi par M. de Kiderlen-Waechter ». Dans ce projet, disait le *Temps*, « l'Allemagne « paraît s'être appropriée, sur presque tous les points encore en sus- « pens, les formules proposées par la France ». Cependant, malgré cette assurance optimiste — confirmée par un communiqué officiel du 2 octobre disant que « les négociations progressent dans des conditions satisfaisantes » — l'entente ne paraît pas encore si près de se faire. Un nouvel entretien a eu lieu, le 4 octobre, à Berlin, entre M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter. M. Cambon a soumis au ministre allemand les dernières propositions françaises et M. de Kiderlen a remis à notre ambassadeur une réponse à ces propositions, laquelle a été immédiatement télégraphiée à Paris. Le Conseil des ministres l'a examinée le 7 octobre et un court communiqué

publié à ce sujet a simplement constaté que « les négociations se poursuivaient dans des conditions favorables ». A l'heure actuelle, nous devons nous contenter de cette assurance, quelque peu précise qu'elle soit. Ajoutons que, d'après les informations les mieux autorisées, le débat se poursuit toujours exclusivement sur la question marocaine et que l'on n'a pas encore abordé l'examen des questions congolaises.

Les négociations franco-espagnoles.

M. Geoffroy, ambassadeur de France à Madrid, a rejoint son poste le 27 septembre et a repris avec le gouvernement espagnol les négociations déjà engagées au début de l'été en vue de régler la situation réciproque de la France et de l'Espagne au Maroc. Aucune note officielle n'a été encore communiquée au sujet de ces négociations, mais le *Temps* du 28 septembre a publié la note suivante qui donne à ce propos d'intéressantes indications :

La deuxième phase des négociations franco-espagnoles qui va commencer porterait sur les points essentiels qui n'ont été jusqu'ici qu'effleurés. D'après des déclarations faites hier par M. Canalejas, le gouvernement espagnol, désireux de répondre aux sentiments de l'opinion publique et de l'armée, se montrera réfractaire à l'abandon de Larache et d'El Ksar, mais il sera beaucoup moins intransigeant pour tout l'hinterland. Au cas où la compensation de ce côté paraîtrait insuffisante, le ministère ne se refuserait pas à accorder les avantages économiques compatibles avec la liberté d'action qui sera laissée à l'Espagne. M. Canalejas a déclaré, en outre, qu'il pensait faire appel dans la plus large mesure à l'industrie et à la finance françaises dans la partie du Maroc où sera reconnu le contrôle espagnol. Il ajoute qu'il pourrait s'agir d'une véritable coopération profitable aux deux pays. Dans les milieux officiels, on s'attend à une discussion délicate, mais toujours amicale, et toute appréhension semble avoir disparu pour le moment. M. Canalejas a déclaré que les notes de la France étaient conçues dans des termes amicaux et conciliants.

D'autre part, l'*Imparcial*, dans une note d'allure officieuse du 27 septembre, a protesté par avance contre l'argument que la France, ayant acheté la liberté d'action au Maroc pour les deux pays, doit être en partie indemnisée, mais a admis, en même temps, par une singulière contradiction, le principe des compensations, qui n'auraient pas de raison d'être autrement. D'après le même organe, la discussion ne pourrait porter que sur l'intérieur, où l'Espagne possède une zone d'influence considérable; d'autre part, le gouvernement ne se montrerait pas intraitable au sujet de Tanger; en revanche, sur tous les autres points et surtout El-Ksar, la résolution de n'y consentir aucune compensation serait définitivement arrêtée.

Il est à craindre, on le voit, que ces dispositions du gouvernement espagnol ne rendent pas très facile la marche des négociations.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

L'ultimatum italien. La déclaration de guerre.

Nous signalions, dans notre dernière chronique, la remise à la Porte de la note italienne du 25 septembre, protestant contre « le « danger auquel est exposée la colonie italienne à Tripoli du fait du « fanatisme des musulmans », et la réponse du gouvernement ottoman déclarant que « l'ordre n'est nullement troublé à Tripoli ». Le 28 septembre, le chargé d'affaires d'Italie à Constantinople remettait à la Porte, d'ordre de son gouvernement, l'ultimatum suivant :

Pendant une longue série d'années, le gouvernement italien n'a jamais cessé de faire constater à la Porte la nécessité absolue que l'état de désordre et d'abandon dans lequel la Tripolitaine et la Cyrénaïque sont laissées par la Turquie, prenne fin et que ces régions soient enfin admises à bénéficier des mêmes progrès réalisés par les autres parties de l'Afrique septentrionale.

Cette transformation, qu'impose, par les exigences générales, la civilisation, constitue, pour ce qui concerne l'Italie, un intérêt vital, de tout premier ordre, en raison de la faible distance séparant ces contrées des côtes italiennes.

Malgré l'attitude tenue par le gouvernement italien, qui a toujours accordé loyalement son appui au gouvernement impérial dans les différentes questions politiques de ces derniers temps, malgré la modération et la patience dont le gouvernement italien a fait preuve jusqu'ici, non seulement ses vues au sujet de la Tripolitaine ont été méconnues par le gouvernement impérial, mais, ce qui plus est, toute entreprise de la part des Italiens dans les régions susmentionnées s'est constamment heurtée à l'opposition systématique la plus opiniâtre et la plus injustifiée.

Le gouvernement impérial, qui avait aussi témoigné jusqu'à présent son hostilité constante envers toute activité légitime italienne en Tripolitaine et en Cyrénaïque, a tout récemment, par une démarche de la dernière heure, proposé au gouvernement royal d'en venir à une entente, se déclarant disposé à accorder toute concession économique compatible avec les traités en vigueur, ainsi qu'avec la dignité et les intérêts supérieurs de la Turquie.

Mais le gouvernement royal ne se croit plus en mesure d'entamer, à l'heure qu'il est, de semblables négociations dont l'expérience du passé a démontré l'inutilité et qui, loin de constituer une garantie pour l'avenir, ne sauraient que déterminer une cause permanente de froissements et de conflits.

D'autre part les informations que le gouvernement royal reçoit de ses agents consulaires en Tripolitaine et en Cyrénaïque y représentent la situation comme extrêmement grave à cause de l'agitation régnant contre les sujets italiens et qui est provoquée d'une façon plus qu'évidente par les officiers et les autres agents de l'autorité.

Cette agitation constitue un danger imminent pour les sujets italiens et aussi pour les sujets de toutes nationalités qui, justement émus et inquiets

pour leur sécurité, ont commencé à s'embarquer, quittant sans délai la Tripolitaine.

L'arrivée à Tripoli des transports militaires ottomans, de l'envoi desquels le gouvernement royal n'avait pas manqué de faire remarquer préalablement au gouvernement ottoman les sérieuses conséquences, ne pourra qu'aggraver la situation et imposer au gouvernement royal l'obligation stricte et absolue de parer au péril qui en résulte.

Le gouvernement italien se voyant donc désormais forcé de songer à protéger sa dignité et ses intérêts, a décidé de procéder à l'occupation militaire de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque.

Cette solution est la seule à laquelle l'Italie puisse s'arrêter, et le gouvernement royal s'attend à ce que le gouvernement impérial veuille donner des ordres en conséquence, afin qu'elle ne rencontre de la part des représentants actuels ottomans aucune opposition et que les mesures qui en seront la conséquence nécessaire puissent s'effectuer sans difficulté. Des accords ultérieurs seraient pris entre les deux gouvernements pour régler la situation définitive qui en résulterait.

L'ambassade royale à Constantinople a l'ordre de demander une réponse péremptoire à ce sujet, de la part du gouvernement ottoman dans le délai de vingt-quatre heures de présentation à la Porte du présent document. A défaut de quoi le gouvernement italien se verra dans la nécessité de procéder à la réalisation immédiate des mesures destinées à assurer l'occupation.

Veuillez ajouter que la réponse de la Porte, dans les termes susdits de vingt-quatre heures, doit nous être communiquée aussi par l'intermédiaire de l'ambassade de Turquie à Rome.

Signé : San Giuliano.

A cet ultimatum, la Porte répondit par la note suivante, remise le 29 septembre à M. di San Giuliano par le chargé d'affaires ottoman à Rome, Seffeddin bey :

L'ambassade royale connaît parfaitement les circonstances qui n'ont pas permis à la Tripolitaine et à la Cyrénaïque de se développer dans la mesure souhaitée.

Un examen impartial des choses suffit en effet à établir que le gouvernement constitutionnel ottoman ne saurait être pris à partie du fait d'une situation qui est l'œuvre de l'ancien régime.

Ceci posé, la Sublime-Porte, en récapitulant les événements des trois dernières années, cherche vainement les circonstances dans lesquelles elle se serait montrée hostile aux entreprises italiennes intéressant la Tripolitaine et la Cyrénaïque.

Bien au contraire, il ressort de cet examen qu'elle a toujours trouvé normal et rationnel que l'Italie coopérât, par ses capitaux et son activité industrielle, au relèvement économique de cette partie de l'empire.

Le gouvernement impérial a conscience d'avoir témoigné de dispositions accueillantes chaque fois qu'il s'est trouvé en présence de propositions conçues dans cet ordre d'idées. Il a de même examiné et généralement résolu dans l'esprit le plus amical toute réclamation, toute affaire poursuivies par l'ambassade royale.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il obéissait en cela à sa volonté si souvent manifestée de cultiver, de maintenir des relations de confiance et d'amitié avec le gouvernement italien?

Enfin, ce sentiment seul l'inspirait encore lorsqu'il proposait en tout

dernier lieu à l'ambassade royale un arrangement basé sur des concessions économiques susceptibles de fournir un vaste champ à l'activité italienne dans les susdites provinces.

En assignant pour seule limite de ses concessions la dignité et les intérêts supérieurs de l'empire, ainsi que les traités en vigueur, le gouvernement ottoman donnait la preuve de ses sentiments de conciliation, sans cependant perdre de vue les pactes qui l'engagent vis-à-vis des autres puissances, et dont la valeur internationale ne peut déchoir par la volonté d'une des parties contractantes.

En ce qui concerne l'ordre et la sécurité tant dans la Tripolitaine que dans la Cyrénaïque, le gouvernement ottoman, bien placé pour apprécier la situation, ne peut que constater, ainsi qu'il l'a déjà fait, l'absence totale de toute raison pouvant justifier des appréhensions relativement au sort des sujets italiens et des autres étrangers y établis.

Il n'y a dans ces contrées ni agitation ni propagande d'excitation. Les officiers et les autres organes de l'autorité ottomane ont pour mission d'assurer le maintien de l'ordre, mission qu'ils accomplissent en toute conscience. Quant à l'arrivée à Tripoli de transports militaires ottomans dont l'ambassade royale prend texte pour en inférer des conséquences graves, la Sublime-Porte croit devoir faire remarquer qu'il ne s'agit que d'un seul transport dont l'expédition est antérieure de plusieurs jours à la note du 26 septembre.

Indépendamment du fait que cet envoi ne comportait pas de troupes, il ne pouvait avoir sur les esprits qu'une influence rassurante.

Réduit à ses termes essentiels, le désaccord actuel réside donc dans l'absence de garanties propres à rassurer le gouvernement italien sur l'expansion de ses intérêts économiques en Tripolitaine et en Cyrénaïque.

En ne procédant pas à un acte aussi grave qu'une occupation militaire, le gouvernement royal rencontrera la ferme volonté qu'a la Sublime-Porte d'aplanir ce désaccord.

Aussi le gouvernement impérial demande-t-il que le gouvernement royal lui fasse connaître la nature des garanties demandées. Il y souscrira volontiers en tant qu'elles n'affecteront pas son intégrité territoriale. Il prend l'engagement de ne modifier en quoi que soit, durant les pourparlers, la situation présente de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, sous le rapport militaire, et aime à espérer que le gouvernement royal, se rendant aux dispositions sincères de la Sublime-Porte, acquiescera à cette proposition.

Immédiatement le gouvernement italien avisa la Porte que la guerre était déclarée, et que les hostilités allaient commencer. Voici le texte de la déclaration de guerre remise par le chargé d'affaires italien au grand vizir, le même jour, à cinq heures du soir.

Altesse,

En exécution des ordres du gouvernement de Sa Majesté le roi, son auguste souverain, le chargé d'affaires à l'honneur de signifier :

Le délai que le gouvernement royal avait accordé dernièrement au gouvernement impérial en vue de la réalisation des mesures devenues nécessaires vient de s'écouler sans qu'une réponse satisfaisante lui soit parvenue. Le défaut de cette réponse ne fait que confirmer la mauvaise volonté ou l'impuissance dont le gouvernement et les autorités impériales ont donné des preuves si nombreuses, en ce qui concerne plus particulièrement les droits et les intérêts italiens en Tripolitaine et Cyrénaïque. Le

gouvernement royal se voit en conséquence obligé de pourvoir directement à la sauvegarde de ses droits et intérêts, ainsi que de la dignité et de l'honneur de l'Etat, par tous les moyens dont il dispose. Les événements qui vont suivre ne sauraient être envisagés autrement que comme la conséquence nécessaire, quoique pénible, de la conduite suivie depuis longtemps par les autorités de l'empire. Les relations d'amitié et de paix étant de la sorte interrompues entre les deux pays, l'Italie se considère de ce moment en état de guerre avec la Turquie.

Le soussigné a par conséquent l'honneur de faire connaître à Votre Altesse que les passeports seront mis à la disposition du chargé d'affaires de l'empire ottoman à Rome, et il prie Votre Altesse de vouloir bien lui faire expédier sans délai ses propres passeports. Le gouvernement du roi a chargé le soussigné de déclarer en même temps à Votre Altesse que les sujets ottomans pourront résider dans le territoire du royaume sans qu'aucune atteinte soit à craindre concernant leur sécurité personnelle, leurs propriétés et leurs affaires.

Agréez, Altesse, les assurances de ma plus haute considération.

G. DI MARTINO.

Les hostilités.

LE BOMBARDEMENT ET L'OCCUPATION DE TRIPOLI

En même temps qu'il communiquait à la Porte sa déclaration de guerre, le gouvernement italien ouvrait les hostilités contre Tripoli. Le 29 septembre, l'amiral Faravelli, commandant l'escadre italienne massée dans les eaux tripolitaines, signifiait aux autorités de la ville que si elles n'avaient pas capitulé dans les vingt-quatre heures, les forts seraient bombardés. Ce délai fut, par la suite, plusieurs fois renouvelé. Mais le mardi 3 octobre, le drapeau blanc n'ayant pas été hissé sur les forts, à midi l'escadre italienne ouvrit le feu. Le bombardement, limité d'ailleurs aux ouvrages de défense de la ville, dura deux jours. Les Turcs ripostèrent faiblement : leurs canons ne portaient qu'à 4.000 mètres et l'escadre tirait à plus de 10 kilomètres. Le jeudi matin, la garnison turque ne donnant plus signe de résistance, un fort détachement de fusiliers marins débarqua et le drapeau italien fut hissé sur Tripoli. D'après les dépêches italiennes, les pertes des Turcs auraient été dans cette affaire de 12 tués et 23 blessés. Postérieurement les deux autres ports de la côte, Benghazi et Tobrouck, furent également occupés après un simulacre de bombardement.

Sur la côte albanaise.

Tandis que le gros de l'escadre italienne s'employait contre Tripoli, deux destroyers italiens, le *Corazziere* et l'*Alpino*, bombardaient dans le port albanais de Preveza et coulaient deux torpilleurs turcs réfugiés dans la rade. Cette intervention inattendue des Italiens dans les eaux albanaises produisit en Europe la plus fâcheuse impression. Partout les plus vives protestations s'élevèrent contre une action aussi imprudente qui risquait de provoquer dans les

Balkans de redoutables complications. Le gouvernement italien, comprenant sans doute son erreur, fit alors une déclaration officielle pour affirmer sa volonté de limiter dorénavant ses opérations à la seule Tripolitaine.

A Constantinople.

LA CRISE MINISTÉRIELLE. L'APPEL AUX PUISSANCES.

A Constantinople, la remise de la déclaration de guerre italienne a eu pour première conséquence immédiate la démission du ministère Hakki. Le sultan fit alors appel à Saïd pacha, qui accepta le grand vizirat avec la mission de former le nouveau gouvernement. Saïd pacha a d'ailleurs rencontré les plus grandes difficultés pour constituer son cabinet, et surtout pour trouver un ministre des Affaires étrangères. Successivement Kiamil pacha, Rechid pacha et Noradounghian Effendi refusèrent leur concours. A l'heure actuelle, le portefeuille des Affaires étrangères n'a pas encore de titulaire. Saïd pacha a gardé à la Guerre Mahmoud Chefket pacha. Son ministère comprend du reste la plupart des anciens collaborateurs de Hakki pacha. Le premier acte de Saïd pacha a été d'adresser, le 30 septembre, l'appel suivant aux puissances :

Malgré le délai de vingt-quatre heures, délai extrêmement court, qui nous était fixé par l'Italie dans son ultimatum, nous nous sommes hâtés de répondre longtemps avant l'expiration du délai, afin que le gouvernement italien n'ait pas besoin de procéder à une occupation militaire pour obtenir de nous, en Tripolitaine et en Cyrénaïque, des garanties d'expansion économique.

Nous nous déclarions prêts à donner ces garanties en tant qu'elles ne lésaient pas notre intégrité territoriale, et à cet effet, nous prenions l'engagement de ne pas modifier pendant les pourparlers notre situation militaire dans lesdites provinces.

Sans même répondre à cette offre conciliante, le gouvernement italien nous adresse, en même temps qu'il envoie sa flotte et fait attaquer avant l'expiration du délai un de nos torpilleurs dans les eaux de la mer Adriatique, une déclaration de guerre en règle.

Péniblement surpris de cette hostilité inattendue, qui n'est aucunement justifiée par notre attitude à l'égard de l'Italie, nous voulons croire qu'il est encore temps, étant données les intentions de conciliation dont nous sommes animés, d'arrêter les effets néfastes d'une guerre qui n'a pas de cause réelle, et c'est pourquoi nous nous adressons aux sentiments pacifiques et humanitaires, ainsi qu'à l'amitié de votre gouvernement, afin qu'il intervienne auprès de l'Italie et persuade cet Etat de notre sincère désir de négocier avec lui pour prévenir une effusion de sang inutile.

La réponse des puissances à cet appel a été unaniment négative. Toutefois, l'attitude de l'Allemagne témoigna de son désir d'intervention. La réponse de l'empereur Guillaume au sultan était conçue en ces termes :

L'amour et le respect que j'éprouve pour Votre Majesté et pour votre pays me font regretter vivement la crise qu'il traverse. J'ai donné l'ordre

à mon gouvernement de chercher à éloigner les difficultés. Malheureusement, mes efforts ont été stériles. Le moment viendra, si Dieu le permet, où je pourrai provoquer une solution de la crise. — WILHELM I. R.

Et le 3 octobre, la *Gazette de Cologne* publiait la note officieuse suivante, encore plus explicite :

Le gouvernement allemand prendra l'initiative d'une médiation en faveur de la paix, aussitôt que la situation se sera modifiée sur le théâtre de la guerre et qu'un fait décisif se sera produit. Le sultan a été informé qu'il pourrait compter, à ce moment-là, sur les efforts de l'Allemagne, en vue d'obtenir un compromis équitable.

Enfin, presque chaque jour l'ambassadeur allemand, baron Marschall de Bieberstein, a eu, tant avec le sultan qu'avec le grand vizir, de longs entretiens auxquels on s'accorde généralement à reconnaître une grande importance.

La question des Balkans.

En même temps qu'il signifiait à la Porte sa déclaration de guerre le gouvernement italien, afin disait-il de localiser strictement à la Tripolitaine le conflit italo-turc, adressait la dépêche suivante à ses légations des Balkans :

La constante opposition de la Turquie à toute légitime activité économique italienne en Tripolitaine et en Cyrénaïque et le danger que courent nos nationaux dans ces provinces peuvent d'un moment à l'autre forcer le gouvernement royal à prendre des mesures graves qui pourraient donner lieu à un conflit entre l'Italie et la Turquie.

Le gouvernement royal est décidé à résoudre la question de Tripolitaine conformément aux intérêts et à la dignité de l'Italie; mais quels que soient les moyens qu'il devra employer pour atteindre ce but, la base de sa politique reste toujours le maintien du *statu quo* territorial dans la péninsule des Balkans et la consolidation de la Turquie d'Europe.

Par conséquent, non seulement nous ne voulons encourager aucun mouvement dans la péninsule balkanique contre la Turquie, mais nous sommes bien décidés à redoubler nos efforts pour éviter, surtout en ce moment, que de pareils faits se produisent, et il faut, si des espérances ou illusions de ce genre se sont formées ou risquent de se former, qu'elles soient immédiatement dissipées.

Vous conformerez votre conduite et votre langage à ces fins politiques du gouvernement royal, aussitôt que l'occasion s'en présentera.

Cette déclaration fut généralement bien accueillie; malheureusement l'affaire de Preveza en detruisit presque aussitôt l'effet favorable. En Autriche notamment, la presse et l'opinion se montrèrent très excitées contre l'action italienne, et le comte d'Ehrenthal fit au cabinet de Rome des représentations très précises. Le gouvernement italien s'efforça alors de calmer cette fâcheuse impression par un nouveau communiqué, affirmant pour la seconde fois sa volonté de respecter le *statu quo* territorial dans la péninsule balkanique; mais

cette fois la méfiance subsista à Vienne et à Berlin, comme aussi à Paris et à Londres, et les journaux allemands et autrichiens continuèrent à blâmer fortement l'attitude de l'Italie.

Fort heureusement, d'autre part, les petits États balkaniques observèrent tous la plus sage réserve. Les gouvernements de Serbie, de Roumanie, de Bulgarie, de Grèce protestèrent tous de leur volonté de rester en dehors du conflit et ils reçurent, en échange, du gouvernement ottoman, les assurances les plus formelles que la Turquie ne songeait en aucune façon à chercher un dérivatif dans les Balkans. Et de fait, jusqu'à présent, aucune complication n'est encore venue troubler l'horizon politique.

En France.

LA NEUTRALITÉ DE LA FRANCE. LA PROTECTION DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

L'état de guerre entre l'Italie et la Turquie ayant été notifié le 30 septembre par M. Tittoni au ministre des Affaires étrangères, le *Journal officiel* a publié le lendemain la déclaration de neutralité du gouvernement français. Voici le texte de ce document :

Le gouvernement de la République déclare et notifie à qui de droit qu'il a résolu d'observer une stricte neutralité dans la guerre qui vient d'éclater entre l'Italie et la Turquie.

Il croit devoir rappeler aux Français résidant en France, dans les colonies et les pays de protectorat ou à l'étranger, qu'ils doivent s'abstenir de tout fait qui, commis en violation des lois françaises ou des conventions internationales signées par la France, pourrait être considéré comme hostile à l'une des parties ou contraire à la neutralité. Il leur est interdit notamment de prendre volontairement du service dans les rangs de la force armée de l'une des parties ou de coopérer à l'équipement ou à l'armement d'un navire de guerre.

Le gouvernement déclare en outre qu'il ne sera permis à aucun navire de guerre de l'un ou de l'autre des belligérants d'entrer et de séjourner avec des prises dans les ports et rades de la France, de ses colonies et des pays protégés, pendant plus de vingt-quatre heures, hors le cas de relâche forcée ou de nécessité justifiée.

Aucune vente d'objets provenant des prises ne pourra avoir lieu dans lesdits ports ou rades.

Les personnes qui contreviendraient aux défenses susmentionnées ne pourront prétendre à aucune protection du gouvernement ou de ses agents contre les actes ou mesures que, conformément au droit des gens, les belligérants pourraient exercer ou décréter, et seront poursuivis s'il y a lieu conformément aux lois de la République.

D'autre part, le gouvernement français a envoyé le croiseur *Ernest-Renan* en Tripolitaine pour y veiller à la défense éventuelle des intérêts français.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les funérailles des victimes de la « Liberté ».* — Les funérailles solennelles des victimes de l'explosion de la *Liberté* ont eu lieu à Toulon, le 3 octobre. Le président de la République y assistait, ainsi que les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, le président du Conseil, M. Caillaux, et les ministres de la Marine et de la Guerre, MM. Delcassé et Messimy. Des discours ont été prononcés par le président de la République, par le ministre de la Marine, par le maire et le député de Toulon, MM. Gasquet et Abel, et par l'amiral Bellue, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée; puis les troupes ont défilé devant les vingt-quatre prolonges recouvertes d'étamine tricolore, portant les deux cents cercueils de nos marins tués en accomplissant leur devoir. Une foule considérable, parmi laquelle on remarquait tous les représentants des puissances étrangères et des membres du Parlement en très grand nombre, assistaient à cette émouvante cérémonie.

— *Le retour en France du général Moinier.* — Le général Moinier, revenant du Maroc, est arrivé à Paris, le 5 octobre. A un de nos confrères du *Temps*, il a déclaré que l'œuvre de pacification est maintenant complète au Maroc. Nos troupes sont échelonnées entre Fez, Rabat et Meknès, un territoire dix fois grand comme la Chaouïa. Il reste seulement à mettre au point l'organisation administrative, ainsi que nous l'avons fait en 1908 pour la Chaouïa.

Angleterre. — *La fin de la grève des chemins de fer en Irlande.* — La grève des cheminots irlandais s'est terminée le 4 octobre par l'acceptation par les grévistes des conditions posées par les compagnies. Au moment où la grève finissait, la conférence de l'Association des employés de chemins de fer adoptait une résolution blâmant le gouvernement d'avoir fait équiper des trains en Irlande par les soldats du génie et déclarant que, faute par le gouvernement de cesser de prendre parti dans la querelle ou de nationaliser les chemins de fer, il y aurait lieu d'examiner l'opportunité de déclarer la grève générale des chemins de fer dans le Royaume-Uni. Il va sans dire que la grève irlandaise étant terminée, la portée pratique de la résolution votée par les cheminots est nulle. Mais on voit par là quel est malheureusement l'état d'esprit des cheminots au moment où l'on attend les conclusions de la commission royale d'enquête, qui est en train d'élaborer son rapport.

Espagne. — *La fin du mouvement révolutionnaire.* — Le mouvement révolutionnaire a pu être arrêté par l'énergie du gouverne-

ment. Il y a encore un peu d'agitation à Murcie, Oviedo et Gijon; mais on espère, à Madrid, que bientôt tout rentrera dans le calme.

— *La reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège.* — M. Navarro Reverter, le nouvel ambassadeur d'Espagne près le Vatican, est parti pour Rome à la fin de septembre. Il a pris, le 1er octobre, la direction de l'ambassade, qui depuis un an n'avait plus de titulaire.

Portugal. — *Le mouvement royaliste.* — Malgré les démentis officiels du gouvernement républicain de Lisbonne, il est certain qu'un mouvement royaliste très important se manifeste actuellement au Portugal. Le capitaine Païva Couceiro, ancien officier de l'armée monarchiste, a pénétré sur le territoire portugais par la frontière de Galicie, le 1er octobre; il avait avec lui 4.000 hommes bien armés, plusieurs pièces d'artillerie, des mitrailleuses et 120 mulets. De nombreux renforts auraient bientôt grossi ses troupes, qui seraient fortes maintenant de 10.000 hommes. Le marquis de Lavradio, secrétaire particulier du roi Manoel, interviewé par le *Morning Leader*, a déclaré : « Les royalistes ont occupé les deux provinces. « Entre Minho-e-Douro et Tra-los-Montes. La monarchie y a été pro- « clamée et toutes les troupes des deux provinces marchent avec « nous. »

Les républicains, de leur côté, affirment que le pays est tranquille et que la population a célébré partout avec enthousiasme le premier anniversaire de la République, le 5 octobre. Cependant, ils reconnaissent que dans plusieurs villes, notamment à Oporto, de nombreuses arrestations de suspects ont dû être opérées.

Russie. — *Le nouveau ministère.* — Le ministère s'est reconstitué sous la présidence de M. Kokovtzof, ministre de l'Intérieur du cabinet Stolypine. M. Kokovtzof a confié le portefeuille de l'Intérieur à M. Makarof, parent de l'amiral tué à Port-Arthur, et ce choix a été très généralement approuvé. Les autres portefeuilles gardent leurs anciens titulaires,

L'assassin de M. Stolypine, Bagrof, a été exécuté le 25 septembre.

Suède. — *Les élections pour la seconde Chambre. La crise ministérielle.* — Les élections pour la seconde Chambre suédoise ont eu lieu le 28 septembre; pour la première fois, elles se faisaient d'après le principe du suffrage universel avec le système proportionnel. La coalition des gauches et des socialistes a triomphé de la droite. Le président du Conseil, M. Liedmann, a donné sa démission. Le roi a chargé le chef des partis de gauche, M. Staaf, de constituer le nouveau cabinet. Les socialistes ont déclaré ne pas vouloir faire partie de la combinaison. Ils désirent toutefois être consultés quant au choix des nouveaux ministres, afin que le cabinet ne comprenne pas des membres de la droite de nuance trop accentuée.

II. — ASIE.

Perse. — *Défaite et capture de l'ancien chah.* — D'après des dépêches officieuses de Téhéran, une bataille décisive a eu lieu le 28 septembre à Bagschari, près de Savah. Les partisans de l'ancien chah ont été battus. Mohammed Ali aurait été fait prisonnier.

III. — AFRIQUE.

Egypte. — *La mort d'Arabi pacha.* — Arabi pacha, le chef bien oublié de la révolte de 1881-1882, est mort le 21 septembre au Caire où il avait été autorisé à revenir en 1901.

Afrique Equatoriale Française. — *Un engagement au Gabon.* — Un engagement a eu lieu au début du mois de septembre entre nos troupes et des Pahouins, au cours d'opérations de police, sur la côte septentrionale du Gabon. Trois officiers ont été blessés : les lieutenants Barreau et Fillandeau, et le Dr Bernard. Aucun renseignement officiel n'est encore parvenu sur le chiffre des pertes subies par la troupe.

IV. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Les élections.* — Le 21 septembre, le Canada a élu ses représentants à la Chambre d'Ottawa. On sait que les élections se faisaient surtout sur la question du traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis. L'echec des libéraux, partisans de la réciprocité, a été complet. Les conservateurs disposent, dans la nouvelle Chambre, d'une majorité de près de cinquante voix. Sir Wilfrid Laurier a donné sa démission de premier ministre. M. Borden a reçu mission de constituer le nouveau gouvernement.

Mexique. — *L'élection de M. Madeiro à la présidence de la République.* — Le gouvernement provisoire qui s'était constitué à Mexico, à la suite du départ de l'ancien président Porfirio Diaz, avait fixé au mois d'octobre l'élection présidentielle. Elle vient d'avoir lieu. Le général Madeiro a été élu président de la République mexicaine. Son concurrent, le général Reyes, s'était retiré du pays, renonçant à sa candidature, quelques jours auparavant. Le nouveau président du Mexique est le chef de la révolution antiréélectionniste qui éclata à la fin de l'an dernier et mit fin à la présidence perpétuelle du général Porfirio Diaz. Il appartient à une très riche famille de l'Etat du Chihuahua, dont tous les membres ont fait de grosses fortunes dans les affaires. Il est propriétaire de grands vignobles et de chais dont les produits sont répandus dans tout le Mexique.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Le développement des ports. — Il y a entre toutes les nations une véritable émulation à développer les installations des ports. Des chiffres impressionnants sont publiés à ce sujet. C'est ainsi que dans les vingt ports de la Grande-Bretagne il a été, depuis quarante ans, dépensé deux milliards et demi. En Belgique, Anvers a absorbé en trente ans 223 millions. D'autre part, 400 millions ont été, en vingt ans, dépensés pour les ports d'Ostende, Gand et Bruges. On n'a pas le chiffre approximatif des dépenses de même nature engagées aux Etats-Unis, mais il atteindra un total formidable. En l'espace de dix ans, le Brésil a dépensé une somme de 608 millions pour des installations énormes à Para, Pernambuco, Bahia, Rio-Grande, où les navires qui ont 10 mètres de tirant d'eau pourront accéder. Buenos-Ayres, en Argentine, a coûté 200 millions en vingt ans, et comme le port est maintenant trop petit, on a décidé d'y entreprendre des agrandissements pour 250 millions.

Il serait intéressant de mentionner ici ce qu'on a dépensé en France. Il serait assurément excessif de soutenir que rien n'a été fait, mais nous craignons que, proportionnellement au moins, on ait été inférieur à ce que commandait notre situation dans le monde.

II. — EUROPE.

Grèce. — *Le commerce extérieur en* 1909. — Voici, d'après les tableaux du bureau de statistique du ministère des Finances d'Athènes, l'ensemble des échanges (en francs) :

Années	Importations en Grèce	Exportations de la Grèce	Total des échanges
1909....	137.549.244	101.686.905	239.236.149
1908....	154.633.041	110.713.003	265.346.044
1907....	149.067.753	117.620.197	266.687.950
1903....	144.636.162	123.525.906	268.162.068
1902....	137.229.364	79.663.472	216.892.837
1898....	138.267.392	88.221.601	226.488.993

Les importations varient peu.

En effet, dans l'espace de douze ans, elles ont oscillé, à deux années près, entre 131 et 141 millions. Deux années ont eu 131 millions, quatre années 137, une 138, une 140, une 141, une 144, une 149 et une 154. En outre, les importations de 1909 sont presque exactement les mêmes que celles de 1898.

Les exportations, qui atteignaient 102 millions en 1900, ont fléchi pendant les cinq années suivantes. Elles ont atteint leur point culminant en 1903 avec 123 millions ; depuis elles ont annuellement décru.

D'une facon générale, on est obligé de constater que le commerce extérieur de la Grèce fait peu de progrès.

C'est l'Angleterre qui tient le premier rang à l'importation; viennent ensuite, par ordre d'importance : la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Turquie, la France, l'Italie, la Bulgarie, l'Amérique.

Pour l'exportation, c'est également l'Angleterre qui occupe la première place. Elle est suivie — de loin — par l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, l'Amérique, la Hollande, la France, l'Egypte, la Belgique, la Turquie, l'Italie.

Russie. — *L'industrie du fer en 1910.* — D'après un relevé paru récemment dans le *Messager des Finances*, les réserves de fonte atteignaient en Russie, au commencement de 1910, 28.164.105 pouds (le poud = 16 kg. 38), contre 42.549.929 pouds à la même époque de l'année 1909, ce qui constitue une diminution de 14.385.824 pouds.

La production totale de la fonte a atteint en 1910, 185.595.061 pouds, contre 175.295.775 pouds en 1909, soit une augmentation de 10.299.286 pouds.

Les réserves de demi-produits en fer et acier atteignaient au commencement de l'exercice 1910, 10.829.050 pouds, contre 12 millions 707.600 pouds environ, en 1909 ; la production a été en 1910 de 216.293,109 pouds, contre 191.217.921 pouds dans le courant de l'année précédente; le progrès est donc de 25.075.188 pouds.

Les réserves de fers et aciers commerciaux étaient au commencement de l'exercice 1910 de 22.892.443 pouds, contre 25.008.440 pouds, à l'époque correspondante de 1909.

La production en 1910 a atteint 184.622.533 pouds, contre 162 millions 869.791 en 1909, ce qui constitue encore une augmentation de 21.752.742 pouds.

En somme, les résultats de l'exercice 1910 se caractérisent, comme ceux de l'année précédente, par une diminution générale des réserves de fonte, fers et aciers, et par une augmentation croissante de la production métallurgique.

III. — OCÉANIE.

Australie. — *La campagne lainière en* 1910 1911. — Pendant les douze mois de l'exercice 1910-1911, la production totale de la laine d'Australasie destinée à l'exportation a été de 2.468.650 ballots; au prix moyen de livres sterling 12/10 shillings 4 pence par ballot, cette production représente une valeur de 30.900.520 livres sterling. De plus, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont employé, dans les manufactures locales, 55.000 ballots, d'une valeur approximative de 688.417 livres sterling. La valeur globale de la laine a donc été, dans la dernière campagne, de 31.588.937 livres sterling (soit 789.723.626 francs), contre 33.808.912 livres sterling pendant l'exercice 1909-1910.

La Turquie : « Ne pourrais-tu venir à mon secours? »
L'Autriche : « Ma foi non! Pendant qu'il joue les Roméo avec *ta* Tripolitaine, il oubl e *ma* Trieste! »
Mucha (Varsovie).

La France : « Va à Tripoli. Je serai ta voisine et t'y rendrai visite. »

L'Angleterre : « Va à Tripoli, petite! tu grandiras. »

L'Allemagne : « Va à Tripoli. Tu y trouveras de la poudre pour faire reluire mon casque. »

L'Autriche : « Va à Tripoli... Les capitaux du *Banco di Roma* sont en grande partie chez moi. »

Pasquino (Turin).

La Paille et la Poutre.

L'Allemagne, choquée de l'avidité italienne : « Quelles manières! Je me demande où mon jeune ami a pu prendre ces mauvaises façons ! »

Punch (Londres).

Le Requin italien.

Le Sultan : « A l'aide! au secours! »

Kikeriki (Vienne).

Comment l'Italie bombarde Tripoli.

Pasquino (Turin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :
M. Tomas Torres, consul des Etats-Unis du Mexique à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CORPS DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Saquépée est envoyé en mission à Téhéran.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Gury, Tétrel, de Raigniac et Legrand ; les *lieut.* Py, Cros et Chanquelin et le *sous-lieut.* Salvet sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Ehrhard et Petit-Jean et les *lieut.* Lanoë et Blancardi sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut-col.* Le Rouvillois est nommé chef d'état-major des troupes de l'A. O. F. ;

MM. le *capit.* Le Do et le *lieut.* Estourneau de Tersannes sont affectés au 1er sénégalais ;

M. le *sous-lieut.* Villemeur est désig. pour le 2e sénégalais ;

MM. le *lieut.* Benoit et le *sous-lieut.* Crouan sont désig. pour le 4e sénégalais ;

M. le *lieut.* Desnuelle est désig. pour le bataill. de Mauritanie.

M. le *sous-lieut.* Dauvergne est placé au bataill. de Tombouctou ;

M. le *sous-lieut.* Pungier est affecté au bataill. de Zinder.

Afrique Equatoriale. — MM. le *lieut.-col.* Hirtzman ; les *chefs de bataill.* Bastian et Jannot ; le *lieut.* Lucien ; les *sous-lieut.* Rachon et Minost sont désig. pour le bataill. de tirailleurs de l'A. E. F. ;

MM. les *capit.* Oyaux et Buck ; les *lieut.* Lucot, Grunfelder et Branche sont désig. pour le bataill. de l'Oubangui-Chari ;

MM. le *lieut.* Colas, dit Beaudelaire et les *sous-lieut.* Beunat et Robinet de Plas sont affectés au bataill. du Gabon ;

M. le *capit.* Gaté est affecté au bataill. du Moyen-Congo.

Madagascar. — MM. le *lieut.-col.* Fraysse et le *lieut.* Le Gros sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Barré est désig. pour la Cochinchine ;

Madagascar. — M. le *capit.* Lemaître est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Milhe est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Gauthier est désig. pour le corps d'occupation.

Afrique Occidentale, — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Larrieu est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Basson est désig. pour l'A. E. F.

CORPS DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Simon est désig. pour l'Institut Pasteur de Constantinople.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Lamort est désig. pour l'A. O. F.;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl* Fraissinet est désig. pour le Sénégal.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Prétou est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le *capit. de frég.* Legouz de Saint-Seine est nommé attaché naval près l'ambassade de Londres.

Extrême-Orient. — MM. les *enseignes de* 2e *cl.* Bonneau et Masse sont désig. pour la *Manche.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Desmazières de Séchelles est nommé à la direction de l'intendance à Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Dussaix est nommé ingénieur en chef de 2e cl. du service des travaux publics de l'Indochine ;

M. François (P.-C.) est nommé administ. de 1re cl. des colonies.

Sont promus dans le personnel des services civils de l'Indochine :

Au grade d'administrateur de 1re *classe.*

M. Maspéro (G.-R.-G.), administrateur de 2e classe.

Au grade d'administrateur de 2e *classe.*

M. Tessarech, administrat. de 3e cl.

Au grade d'administrateur de 4e *classe.*

MM. Bellan (C.-M.-J.-R.); Stremler (A.-A.-L.); Eudel (L.-A.); Gourpy (C.-L.), administrat. de 5e cl.

Au grade d'administrateur de 5e *classe.*

M. Cremazy (L.-L.-A.-S.), commis de 1re cl. des services civils.

Sont nommés :

Juge suppléant au tribunal de première instance de Dakar, M. Picard ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Dakar, M. Michaux;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Nouméa, M. Bentégeat ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Majunga, M. Léonardi ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Nouméa, M. Pust;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Diégo-Suarez, M. Andrieu ;

Juge de paix à compétence étendue à Yanaon (Inde), M. Serruau (Paul);

Juge de paix à compétence étendue à Mahé (Inde), M. Heimburger (Henri);

Juge suppléant au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre, M. Farinole ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Travinh, M. Tridon ;

Juge de paix à compétence étendue de Kankan (Afrique Occidentale), M. Soret;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Grand-Bassam, M. Fabre ;

Juge président du tribunal de première instance de Chandernagor (Inde), M. Lhermitte;

Juge de paix au tribunal de première instance de Saint-Pierre (Réunion), M. Hucher;

Substitut du procureur de la République à Papeete, M. Duquesnay ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Feltz (Paul);

Juge de paix à compétence étendue à Boké (Afrique Occidentale), M. Stalter;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Conakry, M. de Chelle ;

Juge au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre, M. Montagnon ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. David (Louis) ;

Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Kankan (Afrique Occidentale), M. Cornette de Saint-Cyr;

Juge de paix à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), M. Fayon ;

Juge de paix de Saint-Denis (Réunion), M. Marrou ;

Attaché au parquet du procureur général de Madagascar, M. Casaubon (René) ;

Attaché au parquet du procureur général de Madagascar, M. Guiral (P.-P.) ;

Attaché au parquet du procureur général de l'Indochine, M. Viviès (A.).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Règlement du 2 décembre 1908 sur le service intérieur japonais. Traduction du capitaine Duval. Un vol. in-8° de 166 pages. H. Charles-Lavauzelle. Paris-Limoges.

Les Japonais estiment que ce règlement franchit par sa portée les murs de la caserne en donnant le moyen pratique de remettre en honneur dans la nation les vertus antiques, et tout en fortifiant la discipline, de combattre certaines tendances dont quelques germes commencent à être perceptibles.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Voix d'Alsace et de Lorraine, par Gaston Phélip ; préface de M. Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-12, avec couverture en couleurs de Hansi et illustrations hors texte. Editions et librairie, 40, rue de Seine, Paris, 1911.

La Blessure mal fermée, notes d'un voyageur en Alsace-Lorraine, par Georges Ducrocq. Un vol. in-8° de 204 pages. Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1911.

Congrès de l'Afrique du Nord (oct. 1908). *Communications de M. René Leclerc*, délégué général du Comité du Maroc à Tanger. Une broch. in-8° de 32 pages. Imprimerie marocaine, Tanger, 1911.

Die deutsche Kolonialliteratur im Jahre 1910, von Hubert Henoch. Une broch. in-8° de 118 pages. Verlag der deutschen kolonialgesellschaft, Berlin, 1911.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*sept.* 1911). Le projet d'emprunt indochinois. — Kataphronète : Le traité de commerce franco-japonais du 19 août 1911. — Sir Robert Hart : Le Liban et ses privilèges.

Société de Géographie commerciale de Paris (*sept.* 1911). Paul Walle : Les îles Galapagos et le canal de Panama. — A.-G. Rozis : Le protectorat de la côte française des Somalis.

La Quinzaine coloniale (25 *sept.* 1911). Les négociations franco-allemandes. — Les sciences dans leurs rapports avec les colonies.

Revue des Sciences politiques (*sept.-oct.* 1911). Lt-colonel Malleterre : L'armée jeune-turque. — M. Tartière : Les délimitations régionales.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revue anglaise.

The Scottish geographical Magazine (*october* 1911). Col. Close : The purpose and position of geography. — Life in a French Upland region.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA SITUATION DE L'ÉGYPTE
DANS LE CONFLIT ITALO-TURC

La position de l'Egypte dans le conflit armé qui vient d'éclater est singulièrement délicate. Nulle circonstance ne pouvait mieux faire ressortir l'antinomie latente qui existe entre l'occupation anglaise et la vassalité du pays au regard de la Porte. C'est à démontrer en quoi consiste cette contradiction, à expliquer que le gouvernement anglais en a eu conscience et s'attend à l'effacer par une mesure radicale que nous nous attacherons ici, en contrôlant de près les informations qui circulent sourdement dans les presses allemande, ottomane et anglaise au sujet d'un dilemme évident : Egypte ottomane. Protectorat anglais.

Le moment semble venu de jeter un coup d'œil sur la situation d'un pays qui, bientôt, sera le seul des côtes de l'Afrique du Nord à ne pas avoir encore le statut définitif, hors d'équivoque, et affirmé par la force, d'une prédominance européenne. La France s'est désintéressée, en 1901 et 1904, des pays situés au Nord de la ligne Bahr-el-Gazal-Ennedi-Borkou-Tibesti-Ghat-Ghadamès. Mais, si également désintéressée qu'elle le soit de l'Egypte et de la Tripolitaine, l'Egypte lui rappelle d'autres liens de pensée et d'histoire que Tripoli la barbare.

Les journaux allemands ont manifesté, on le sait bien, en présence de l'entreprise tripolitaine, une mauvaise humeur des plus vives. L'Angleterre leur a servi de cible : la diplomatie anglaise avait recherché, disaient-ils, l'occasion de jeter l'Empire dans les embarras inconciliables de l'alliance italienne et de l'amitié turque. Faute de pouvoir corriger suffisamment le principal coupable, compagnon de chaîne susceptible et prêt à broncher, la *Germania*, organe du « Centre », découvrit immé-

diatement en Egypte le point sensible où appliquer la réponse aux agissements anglais. Emporté par une *imagination* agréable, le journaliste allemand inspirait un projet audacieux à la Jeune-Turquie outragée : *envahir l'Egypte* où « les Jeunes-Egyptiens n'attendent qu'un signe pour se révolter ouvertement ».

Le 5 octobre dernier, le correspondant du *Matin* à Constantinople se faisait l'écho d'un bruit d'après lequel la Porte aurait demandé à Londres l'autorisation de faire passer des renforts de l'armée ottomane sur le territoire égyptien. La semaine suivante c'était à Londres que se répandait une nouvelle non moins vague, mais évidemment symétrique : la proclamation d'un protectorat anglais en Egypte. Le 10 octobre, la *Zeit*, de Vienne, précisait le chiffre de 12.000 hommes comme étant celui d'un contingent égyptien dont l'aide aurait été requise, conformément aux firmans, dans une communication de la Sublime Porte au gouvernement anglais[1].

Voilà ce que la *Post*, de Berlin, appelle les « soucis de l'Angleterre sur l'issue du conflit italo-turc ». Et ce qui provoque bien effectivement ces préoccupations et ces commentaires, c'est le double intérêt de l'Empire turc, menacé, à se servir s'il était possible du territoire égyptien : 1° faire passer par la voie de terre en Tripolitaine les renforts auxquels les Italiens, maîtres de la mer, interdisent la voie la plus courte ; 2° soulever peut-être un mouvement ottomaniste en Egypte, entraîner de droit ou de fait pour la défense de l'Islam quelques régiments égyptiens, et diriger, à travers la Lybie, une contre-attaque dangereuse sur les installations encore sommaires de l'armée italienne dans Benghazi et Tripoli.

*
* *

Il ne faudrait pas méconnaître la possibilité matérielle d'une expédition de ce genre. Elle serait audacieuse, mais elle n'est pas irréalisable, et cette éventualité suffit à influencer l'attitude de l'Angleterre, et donne à la neutralité tacite du gouvernement khédivial sa véritable signification. Comment et où les Turcs pourraient-ils s'engager dans une entreprise semblable ?

Concentré en Syrie, un corps ottoman serait transporté en quelques heures par le chemin de fer du Hedjaz, dans les parages immédiats du golfe d'Akaba, en face de la péninsule sinaïtique. La ligne en grande partie construite de Damas à

---

1 Voir [illegible] dépêche de Constantinople au *Temps*, 10 octobre.

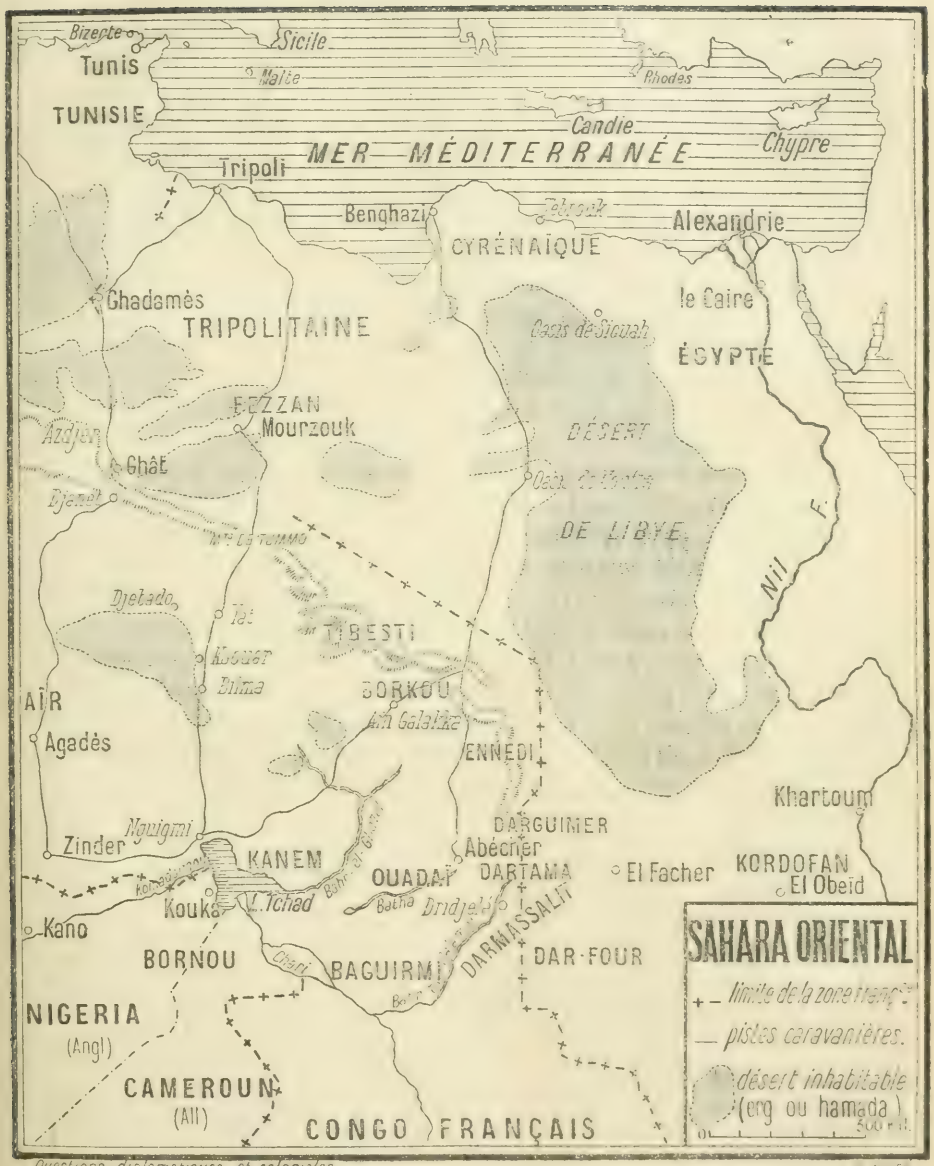
Bizerte
Tunis
Sicile
Malte
Rhodes
TUNISIE
Candie
Chypre
MER MÉDITERRANÉE
Tripoli
Benghazi
Tobrouk
Alexandrie
CYRÉNAÏQUE
Ghadamès
TRIPOLITAINE
le Caire
Oasis de Siouah
ÉGYPTE
FEZZAN
Mourzouk
Azdjer
Ghât
Djerdi
DÉSERT
DE LIBYE
Nil
Djebado
Tibesti
Bilma
BORKOU
AÏR
Agadès
ENNEDI
Khartoum
Zinder
Nguigmi
DARGUIMER
KANEM
Abéché
OUADAÏ
DARTAMA
El Facher
KORDOFAN
El Obeïd
Kouka
L. Tchad
Bahr el Ghazal
Bahr Bridjeldi
DARMASSALIT
Kano
BORNOU
Chari
BAGUIRMI
DAR-FOUR
NIGERIA
(Angl)
CAMEROUN
(All)
CONGO FRANÇAIS
SAHARA ORIENTAL
limite de la zone franc.
pistes caravanières.
désert inhabitable
(erg ou hamada)
500 K.M.

La Mecque, comme le disait récemment un journal du Caire, « n'est pas destinée à voiturer seulement de placides pèlerins « vers la cité du Prophète » [1].

Les obstacles les plus graves ne sont pas ceux que pourrait rencontrer l'armée turque en contournant le massif du Sinaï par le désert d'Et-Tih. Elles attendraient les Turcs, en supposant un instant résolues les difficultés bien plus rudes de la diplomatie, dans l'immense désert lybique, entre Alexandrie et les premiers herbages cyrénéens. Cependant, remarquons-le, un tronçon de voie ferrée s'avance à l'Ouest du delta du Nil, dans la direction de la Lybie [2]. Les travaux assez mystérieux de cette ligne n'ont certainement pas été conçus pour l'éventualité que nous examinons. Bien loin de là. Economiquement stérile, ce travail est dirigé par les services de l'Etat égyptien. Le terminus de la voie ainsi poussée en plein désert vers la frontière tripolitaine est hypothétique : était-ce la *marsa* de Tobrouk, rade de guerre excellente, que les Italiens viennent d'occuper ?..

Pour le moment il suffit de constater que certaines ressources de transport pourraient s'offrir dans la direction favorable, et même que le pays lybien, vide de groupements habités, n'est pas, à proximité relative des côtes méditerranéennes, aussi désolé qu'on pourrait le croire : quarante mille Bédouins y « nomadisent » sous le contrôle du gouvernement du Caire.

Examiner plus avant la question géographique et militaire serait oiseux, puisqu'il s'agit d'une hypothèse dont nous n'avons à retenir que son actuelle et certaine réaction politique. Il est donc inutile de rappeler l'expédition de Bonaparte, sa double traversée des déserts orientaux de l'Egypte lors de l'entrée en Syrie et après Saint-Jean-d'Acre. Ne nous arrêtons pas davantage à l'identique exploit de Mehemet-Ali en 1840.

Si la neutralité de l'Egypte dans le conflit italo-turc paraît certaine et acquise à l'Italie, ce n'est donc pas qu'elle soit indifférente et sans portée pratique. Le veto de l'Angleterre atteint les intérêts ottomans, en opposant neutralité à vassalité.

***

On s'expose souvent, en droit international, à attribuer à des textes déjà anciens — et les textes vieillissent aussi vite que les

---

[1] « Il ne faut pas oublier que l'Angleterre ne considère nullement comme impos- « sible un mouvement offensif turc, inspiré par l'Allemagne et facilité par le chemin « de fer du Hedjaz. » *Journal du Caire*, 25 juillet 1911.

[2] V. une communication de M. de Chamberet dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, 1910 ; et le *Temps*, correspondance de Rome, 8 octobre.

navires de guerre — une portée obligatoire qu'ils ont insensiblement perdue, soit que les conversations des diplomates en aient laissé pressentir la caducité, soit que les circonstances de fait aient changé, et il arrive alors que celles-ci se précipitent, sans que le texte autrefois fixé ait été adapté ou abrogé.

L'attitude et l'intérêt de l'Angleterre, très clairs et même légitimes l'un et l'autre, auront suffi, dans le cas présent, à infirmer les textes : c'est une leçon dont le fruit se rend commun, mais qu'il est prudent et sain, en matière internationale, de recueillir partout où il s'offre.

Attendue en fait et politiquement concevable, une *déclaration* positive de neutralité comme celle qui a été prêtée vers le 8 octobre au gouvernement égyptien n'en constituerait pas moins un acte contestable au point de vue du droit. S'il était prouvé que la Porte a tenté la démarche dont parle la *Zeit* et a vraiment demandé son aide au Khédive vassal, la réponse négative du gouvernement khédivial conseillé par l'Angleterre prendrait même, *à ne lire que les textes*, le caractère d'un véritable déni de justice.

Pratiquement atteints, dans une éventualité, les intérêts ottomans ne l'ont pas été de la façon normale et légitime dont les intérêts des belligérants sont atteints inévitablement par la neutralité ordinaire, juridiquement opposée par les Etats non engagés dans la guerre. Dans le cas présent, la neutralité, et l'impartialité où elle entraîne, est contraire au droit positif : elle rompt une situation juridique dont la raison d'être était précisément d'écarter en temps de guerre, au profit de l'Empire ottoman, la neutralité de l'Egypte. Et cette situation rencontrait ici son maximum d'utilité, puisque l'Egypte impartiale, c'est la Turquie hors d'état de défendre la Tripolitaine, et c'est la guerre virtuellement finie d'un seul coup à son désavantage.

La situation, en droit, est très simple. Il est vrai qu'on discute beaucoup de la question de savoir si l'Egypte est une simple province privilégiée de l'Empire ottoman ou si — plus probablement — elle est un Etat vassal dépendant du Sultan et lui devant certains services de quasi-féodalité. Mais nul besoin n'est de trancher la question pour s'apercevoir que, dans les deux cas, des liens étroits unissent les armées ottomane et égyptienne. Textes en mains, c'est sous le rapport militaire que la question est la plus claire ; et en adoptant la solution la plus défavorable aux Turcs, celle de l'Egypte vassale, il reste toujours certain que, de tous les liens que la vassalité relâche, s'il n'en reste qu'un, c'est le lien militaire.

Le firman incorporé dans le traité de Londres du 15 juillet

1840, charte originaire du régime khédivial, porte, sous l'article 6, des dispositions qui, loin d'avoir été modifiées par la suite, n'ont été que précisées :

« Les forces de terre et de mer que pourra entretenir le « pacha d'Egypte et d'Acre, *faisant partie des forces de l'Em-* « *pire ottoman*, seront toujours considérées comme entrete- « nues pour le service de l'Etat. »

Le firman de 1876 a rendu plus certain encore le devoir d'aide militaire à rendre par le Khédive d'Égypte en limitant, mais aussi en précisant à 12.000 hommes le contingent égyptien.

Cette situation de droit n'est pas d'ailleurs purement théorique. Ne faisons pas état de ce que les commandements dans l'armée égyptienne se font encore actuellement, et doivent se faire, non pas en arabe, la langue des soldats, non pas en anglais, la langue des cadres supérieurs, mais en langue turque; ne tirons pas argument de ce que les grades ottomans se retrouvent sous les mêmes noms dans l'armée égyptienne : ce sont là détails qui restent à la surface des choses, mais qui n'en donnent pas moins aux troupes égyptiennes aujourd'hui encore, sous le *tarbouch* national ottoman, l'allure et l'aspect de véritables troupes turques.

Les précédents démontrent mieux que les firmans ont reçu une application pratique. C'est avant 1840 que les régiments égyptiens ont occupé la Crète pour le compte de la Sublime Porte dix-sept ans durant : on ne peut donc s'arrêter à cette *espèce*, car ce contingent a précisément cessé ses services en Crète au moment où le khédivat allait être officiellement institué. En 1855, au contraire, les corps égyptiens sont venus, *en exécution des firmans sur le khédivat* analysés plus haut, prendre rang dans l'armée turque, au cours de la guerre de Crimée.

Si les forces militaires égyptiennes sont allées naguère à l'autre extrémité de l'Empire attaquer une puissance tierce, comment répondre en bonne logique à l'Empire menacé maintenant dans une de ses provinces, et menacé dans celle de ces provinces qui touche du plus près l'Egypte, si l'Empire faisait appel à l'aide égyptienne, alors qu'il ne peut même que par là se défendre sérieusement?

Depuis 1881, l'occupation anglaise de la vallée du Nil n'a pas détruit la portée de ces précédents puisqu'elle est restée dans le domaine du pur fait au regard du Sultan. La Grande-Bretagne n'a pas cherché à nuire aux droits antérieurs; elle n'a pas fait d'objections au paiement annuel du tribut de vassalité; si, en 1906, elle s'est énergiquement opposée à l'envoi

d'une garnison turque à Akaba, c'est qu'elle estimait ce point en territoire égyptien, et que la suzeraineté de la Porte n'a jamais eu cette conséquence de l'autoriser à réoccuper quelque partie de l'Egypte que ce fût, mais seulement cette tout autre conséquence de lui permettre de requérir un contingent égyptien déterminé pour les besoins de l'Empire.

Bien plus, non seulement la Grande-Bretagne a observé en la matière une abstention correcte, mais elle a implicitement et certainement reconnu dans la convention sur le canal de Suez, signée à Constantinople le 29 octobre 1888, les droits éminents du Sultan sur le domaine égyptien. Cet instrument diplomatique, qui porte la signature de l'Angleterre, est représenté, dans son préambule, comme le complément d'un firman du Sultan *sanctionnant* les concessions faites par le khédive à la Compagnie du Canal. L'Angleterre signataire de ce texte reconnaissait donc que des actes du khédive sur territoire égyptien avaient pu, valablement à ses yeux, recevoir la sanction d'une autorité supérieure : celle du Sultan de Constantinople. L'article 12 de la même convention est d'ailleurs formel : « Sont... réservés les droits de la Turquie [sur le territoire du « canal] *comme puissance territoriale*[1]. »

L'Angleterre, enfin, depuis l'occupation, a exactement observé la situation vassale du pays occupé, en 1897, lors de la guerre helléno-turque. Correctement, les relations diplomatiques ont été rompues au Caire entre le gouvernement khédivial et l'agent et consul général de Grèce, et les consuls helléniques ont quitté l'Egypte.

*
* *

Jusqu'ici, au contraire, depuis le début du conflit italo-turc, pareille mesure n'a pas été prise ; et à défaut de la déclaration ferme de neutralité que les journaux ont prêtée à l'Egypte vers le 8 octobre, cette conduite seule y équivaut.

Cette déclaration n'aurait d'ailleurs été faite que sous la pression d'un incident particulier, celui du transport turc *Kaissari*. Ce bâtiment, parti de Beyrouth, emmenait au Yemen une relève de 479 soldats ottomans. Surpris par les événements au moment de s'engager dans le canal de Suez, le navire resta à Port-Saïd, son capitaine ayant sans doute conçu la crainte de voir son transport capturé dans la mer Rouge par les croisières italiennes d'Erythrée. La neutralité perpétuelle (1888) des ports

[1] Pierre Albin. *Les grands traités politiques*, Alcan, 1911, p. 386.

d'accès du canal de Suez soumet les navires de guerre même ottomans à la règle des 24 heures, en temps de guerre. C'est la durée maximum de la relâche qu'ils peuvent y faire. Le *Kaissari* pouvait cependant demeurer au delà de ce temps à Port-Saïd, en raison d'une circonstance toute particulière : et c'est en effet ce que le gouvernement du Caire répondit à une réclamation non fondée en droit du consul d'Italie à Port-Saïd. L'article 10 du traité de 1888 porte en effet que la règle des 24 heures ne s'applique pas, exceptionnellement, au séjour dans les ports du canal (art. 4) des navires de guerre que le gouvernement impérial ottoman chargerait « d'assurer par « ses propres forces la défense de ses autres possessions si- « tuées sur la côte orientale de la mer Rouge ».

Cet incident curieux, réglé par un texte exprès, laissait entière la question de la neutralité ou de la non-neutralité de l'Egypte. Le traité de 1888 en effet ne distingue pas, et le sort du *Kaissari* eût été le même dans les deux cas. Le canal, son usage international, ce ne sont pas là questions entre l'Egypte et le Sultan ; mais, quelle que soit la situation, ce sont questions entre l'Egypte et les puissances. C'est pour cette même raison qu'il ne faut pas présenter comme une marque de la neutralité de l'Egypte et comme un manquement à sa situation de vassalité le fait que les phares du canal restent allumés, alors que la Turquie a éteint tous ses phares. Si la Turquie elle-même, et non l'Egypte, détenait le canal en fait, elle n'agirait pas et ne pourrait pas agir autrement : l'article 1er de la convention de 1888, qu'elle a signée, porte : « Le canal mari- « time de Suez sera toujours *libre* et ouvert, *en temps de guerre* « comme en temps de paix. »

Si l'incident du *Kaissari* n'a aucune portée, non plus que celui des phares, la déclaration de neutralité prêtée à l'Egypte, démentie ensuite par le correspondant allemand à Constantinople de la *Frankfurter Zeitung*, jointe au maintien d'un chargé d'affaires italien au Caire[1] ouvrirait au contraire une contradiction intéressante entre les précédents et la situation actuelle. La suite logique de cette contradiction serait la rupture du lien de vassalité. Et cette rupture du lien de vassalité n'équivaudrait à rien de moins que la proclamation d'un *protectorat* anglais en Egypte.

---

[1] M. de Martino, le distingué diplomate italien qui est agent d'Italie au Caire, a remis, comme chargé d'affaires à Constantinople, l'ultimatum italien. Il a été chargé de cette mission si grave pendant le cours d'un congé qu'il passait à Rome. Un chargé d'affaires le remplaçait au Caire et s'y trouve encore.

En supposant même que les faits allégués soient controuvés, on n'en serait pas moins fondé à dire que virtuellement les choses en sont là, si l'on admet avec nous que l'Angleterre, en tout cas, ne laissera pas l'Empire ottoman se servir de l'Egypte pour la guerre, soit en réquisitionnant des régiments égyptiens, soit en faisant passer des renforts par l'Egypte.

C'est le refus de ce dernier service qui sera le plus sensible à la Turquie.

Ce ne sont pas les hommes qui lui manquent : moins que jamais, maintenant que les non-musulmans ne sont plus exclus de l'armée turque. Ce ne sont pas les corps d'armée qui font défaut. C'est le moyen de les mener à pied d'œuvre Par l'Egypte, les Ottomans se donneraient carrière, ne fût-ce que pour faire quelque chose et « sauver la face », ou garder la réputation de l'*Union et Progrès*.

Mais, si la vassalité requiert naturellement un tel service de passage de troupes, il faut avouer cependant que les textes ne parlent que de la réquisition d'un corps de troupes. Le passage de troupes et le garnisonnement temporaire sont souvent choses qui vont ensemble. Or l'incident d'Akaba, cité plus haut, montre que l'Egypte, en 1906, a énergiquement répudié la présence d'une garnison turque en territoire égyptien.

Si même la Turquie ne s'est pas hasardée à demander ce service comme tout porte à le croire, même alors l'opinion ottomane ne s'y trompera pas : *l'Angleterre dispose de la défense tripolitaine*. Favorable à l'Italie, elle rend, par son attitude neutre, la défense impossible. Pour se sauver, l'Empire a besoin de l'Angleterre ; pour débarquer sans risques à Tripoli, l'Italie a besoin de l'Angleterre.

Sans parler de la politique générale, l'Angleterre de son côté ne peut sans inconvénient mécontenter la *Consulta :* une question de bon voisinage a déjà surgi. Si Tobrouk en Cyrénaïque devient le « Bizerte italien », Solum, plus près de l'Egypte, peut faire, sur la même côte, le Bizerte anglais qui manque près des bouches du Nil. Or l'amiral italien a bloqué Solum avec les autres ports tripolitains. La vieille frontière linéaire du désert lybique, entre Egypte et Tripolitaine, autrefois indifférente, implique aujourd'hui un partage délicat de rades militaires. Dans les conversations ouvertes, dit-on, sur la question, le *Foreign Office* dispose du désarmement des Bédouins égyptiens et de la neutralité égyptienne comme d'une excellente monnaie d'appoint.

Il n'y a donc pas apparence que, même réduits à une demande de passage, à un transit de troupes turques, les droits

suzerains de la Turquie soient respectés ici dans leur forme cependant la plus évidemment essentielle pour le Sultan.

N'a-t-on pas quelque raison de penser, en cet état de choses, que l'établissement d'un protectorat anglais[1] pourrait découler logiquement de cette pratique nouvelle quand elle aboutit à la négation plus ou moins formelle de la suzeraineté turque? C'est ce qu'il reste à examiner.

***

Les milieux officiels, en Angleterre, se sont certainement inquiétés du rôle délicat qu'aurait à tenir le gouvernement khédivial[2].

C'est une question de savoir si l'Angleterre a ou n'a pas été pressentie par la *Consulta* sur les intentions immédiates de l'Italie en Tripolitaine. M. Mackinnon Wood, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, dit non; le *Daily Graphic* soutient avec force et précision l'affirmative, en assurant que le voyage à Paris de M. Barrère et sa présence insolite au Conseil de cabinet tenu le 22 août n'avaient d'autre but que d'apporter au gouvernement français le point de vue italien dans la question des remaniements territoriaux méditerranéens[3].

L'Angleterre, en tout cas, avertie ou bien prévoyante, venait alors de renforcer ses positions égyptiennes.

Un mois auparavant, le 17 juillet, le cabinet Asquith avait rendu publique une nomination retentissante, qui étonna l'opinion un peu partout en Europe, et non moins en Angleterre : le feld-maréchal, vicomte Kitchener of Karthoum, l'un des grands chefs militaire les plus justement désignés par la voix populaire à cause d'un glorieux passé pour le commandement suprême de l'armée anglaise, était envoyé au Caire.

Le bruit d'une importante réforme avait couru tout l'hiver précédent en Angleterre : on parlait avec insistance du transfert au Caire du commandement en chef des forces militaires dans la Méditerranée, jusqu'ici attaché à la forte position centrale de Malte. Certains *unionistes* voulaient même que l'armée anglaise d'Afrique tout entière fût réunie sous l'autorité unique, du Cap au Caire, d'un feld-maréchal résidant en Egypte.

---

[1] V. lettres de Berlin du *Journal des Débats*, 4 octobre : les journaux allemands prêtent à l'Angleterre *les plus noirs desseins* sur l'Egypte, à la nouvelle de la formation du ministère Saïd pacha, réputé anglophile.

[2] *Le Daily Telegraph* s'inquiétait dès la fin de septembre de l'alternative redoutable : ou s'attirer l'impopularité en Orient, ou se brouiller avec l'Italie.

[3] *Le Temps*, 4 octobre, correspondance de Londres.

A vrai dire, il ne parut pas que lord Kitchener allait prendre possession d'un poste de ce genre. Le ministre des Affaires étrangères démentit, le 19 juillet, à la Chambre des Communes que la mission attribuée au grand soldat fût militaire le moins du monde. Le vainqueur d'Omdourman recevait la situation civile et diplomatique telle quelle, laissée vacante par la mort de sir Eldon Gorst, agent et consul général de Sa Majesté Britannique en Egypte et successeur de lord Cromer, l'organisateur de la « Modern Egypt ». Rien, disait sir Edward Grey aux Communes, rien n'est changé à la politique générale de l'Angleterre en Egypte. Il y a seulement, dans un poste important, une capacité et une forte expérience de plus.

Il n'en est pas moins vrai que le nom seul de Kitchener, le caractère connu et la puissante autorité de l'homme grandissent la situation de l'Angleterre en Egypte de tout ce que gagne la situation personnelle de son représentant. Comme le disait un journal d'Egypte, « ce n'est pas lui qui s'appropriera « aux contingences locales, ce sont celles-ci qui s'élargiront à « la taille du nouvel arrivant [1] ».

L'agitation nationale des Jeunes-Egyptiens, l'anglophobie déclarée du Conseil législatif égyptien, les querelles ardentes des musulmans et des coptes, le souvenir encore récent de l'assassinat du premier ministre égyptien, le chrétien copte Boutros pacha Ghali, par un musulman nationaliste, toutes ces circonstances avaient fait désirer à l'opinion anglaise le retour à une politique plus ferme et plus sévère. Sir Eldon Gorst s'était fait accuser de faiblesse, avait subi des attaques assez vives. La nomination d'un homme tel que Kitchener put évidemment répondre à ces diverses préoccupations.

Il saurait éviter que la Jeune-Egypte ne fasse de la propagande panislamique à propos de l'affaire tripolitaine; il veillerait à comprimer, s'il se produisait, un mouvement d'engagements volontaires tel que celui qu'a prédit à Westminster, au Caxton-Hall, le chef nationaliste Mohammed Farid bey, leader de la Jeune-Egypte. Déjà, en ce domaine, il s'emploierait à assurer les conséquences exactes de la neutralité de l'Egypte. Mais en présence des éventuelles réclamations ottomanes, du côté de Suez et d'Akaba surtout, il monterait la garde anglaise, et c'est là peut-être que se trouve la première des raisons de sa présence au Caire.

Il serait imprudent d'aller au delà, et de voir en Kitchener

---

[1] *Journal du Caire*. F. Braun. « Les temps nouveaux ». 15 juillet 1911.

le premier résident général anglais en Egypte et le dernier de ses consuls généraux dans ce pays.

Cependant, on ne peut s'empêcher de réunir en faisceau l'arrivée de Kitchener, la neutralité évidente, explicite ou non, de l'Egypte dans le conflit actuel, la rupture virtuelle de la vassalité khédiviale, le souci affirmé de la défense de l'empire britannique africain, et de joindre encore à tant d'indices la comparaison frappante de deux textes qui ont leur éloquence :

Déclaration concernant l'Egypte et le Maroc, signée à Londres, le 8 avril 1904, par la France et l'Angleterre :

« Article premier. — Le gouvernement de Sa Majesté bri-
« tannique déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état
« politique de l'Egypte...

« Art. 2. — Le gouvernement de la République déclare
« qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc. »

A *statu quo* symétrique, toute modification peut devenir parallèle. Le protectorat français au Maroc, en modifiant *l'état politique* de ce pays, fournit au cabinet de Londres une occasion et un argument pour arriver à l'assiette définitive de l'occupation anglaise en Egypte.

La Grande-Bretagne peut ne se servir de l'une ni de l'autre; c'est affaire d'appréciation pour ses hommes d'Etat. Qu'elle laisse ou non passer l'occasion, les événements en cours que surveille désormais l'impitoyable Kitchener ont fait de son entreprise égyptienne, au long des années, une de ces réalités fondamentales sur lesquelles se trouve imprimée une marque définitive, contre lesquelles le sentiment des peuples se heurte souvent, mais qui écartent suffisamment, en tout cas, la réalisation d'hypothèses hostiles telles que celle de la *Germania*.

Henry Sage,

Professeur à l'École française de droit du Caire.

LA POLITIQUE DOUANIÈRE DE LA FRANCE

A quelles nécessités a répondu notre dernière réforme douanière. — Justification de notre système protecteur de 1892-1910. — L'exemple des autres pays. — Dans quelle mesure nous avons tenu compte des réclamations de l'étranger. — La maîtrise de nos tarifs et l'idée de conventions à plus long terme.

Dans un discours prononcé, il y a peu de temps, à un banquet du Comité France-Amérique, M. Cruppi montrait comment la politique internationale était aujourd'hui dominée par les relations économiques.

« Les questions économiques, et en premier lieu les ques-
« tions douanières — écrit, de son côté, M. L.-L. Klotz, dans
« une préface à notre ouvrage qui vient de paraître [1] — jouent
« un tel rôle dans la vie intérieure des nations, comme dans les
« relations des différents Etats, qu'on peut dire d'elles aujour-
« d'hui qu'elles dominent souvent leur politique et leur di-
« plomatie... »

Il n'est point de lecteur des *Questions* qui ne souscrive absolument à ces paroles. Un coup d'œil sur l'histoire politique de ces dernières années suffirait à les illustrer. Que l'on songe seulement à la place tenue par la discussion autour du *free trade* et du *fair trade* dans les plus récentes élections anglaises. De même, la lutte entre démocrates et républicains, lors de la dernière élection présidentielle aux Etats-Unis, s'est faite principalement sur le terrain de la revision douanière. Plus près de nous encore, on peut souligner l'émotion causée de l'autre côté de la Manche par le projet de traité de réciprocité commerciale entre le Canada et la République étoilée, qui, s'il eût abouti, aurait porté un rude coup, en effet, à l'idée impérialiste et à la politique de la *Tariff Reform*, de nature même, selon certains — mais ce péril nous apparaît comme assez imaginaire — à mettre un jour en péril la souveraineté britannique sur les bords du Saint-Laurent.

Pour nous en tenir à notre pays, on a pu juger de l'intérêt

---

[1] *La Politique douanière de la France dans ses relations avec celle des autres États*, en collaboration avec M. Charles Augier, et avec une préface de M. L.-L. Klotz (librairie F. Alcan).

croissant que le public prend à cette sorte de problèmes lors de la préparation et de la discussion au Parlement de nos nouveaux tarifs de douanes.

Aujourd'hui qu'il est possible, après plus d'un an d'application, de juger des effets de ces tarifs, alors cependant que l'émotion qu'ils ont causée en certains pays étrangers n'est point encore calmée, il n'est pas inutile de revenir sur la nécessité urgente à laquelle répondait cette réforme, réalisée par la loi du 29 mars 1910, et de porter un jugement d'ensemble sur notre régime douanier actuel et sur les corrections qu'il conviendrait d'y apporter.

***

Comme l'écrit M. Klotz, qui fut, on le sait, un des principaux promoteurs de cette revision, celle-ci a répondu surtout, dans l'esprit de ses auteurs, à deux ordres d'idées, d'ordre social et d'ordre scientifique.

D'une part, « les nouvelles lois édictées pour venir en aide « aux travailleurs, la loi sur les accidents du travail, la loi sur « la limitation des heures de travail, la loi sur le repos hebdo- « madaire, la loi sur les retraites ouvrières imposent à la pro- « duction nationale des charges nouvelles, et il est certain que « le coefficient de protection qui avait été accordé à la produc- « tion nationale en 1892 s'est trouvé dans la suite légèrement « faussé. Il convenait donc de faire une péréquation et d'arri- « ver à donner à nos tarifs de 1891 le caractère compensateur « qui les distinguait et qu'ils doivent conserver au travers des « années ».

D'autre part, « les progrès de la science sont tous les jours « plus troublants au point de vue de la stabilité économique: « à toute heure, une invention nouvelle peut révolutionner la « plus forte et la plus prospère de nos industries. Il est évi- « dent qu'un grand nombre d'entre elles — aujourd'hui impor- « tantes — n'étaient pas nées en 1891, et il n'est pas téméraire « d'affirmer que les tarifs édictés à cette époque paraissaient « quelque peu anachroniques après vingt années... »

Mais cette revision semblait surtout nécessaire, si l'on considérait les changements opérés depuis 1892 dans les tarifs des autres Etats; et même si l'on peut regretter une chose, c'est que les pouvoirs publics en France aient tant tardé à s'en apercevoir. Tous les pays, à l'exception de l'Angleterre, n'ont cessé cependant depuis vingt ans de poursuivre leurs armements douaniers.

Le vote si brusque du tarif allemand de 1902 contribua le

plus à semer l'alarme parmi nos commerçants et nos industriels ; selon le mot de M. Méline, il produisit l'effet d'un véritable « coup de tonnerre ». Le gouvernement de Berlin avait forgé contre ses voisins une arme formidable, capable de troubler profondément les relations économiques qu'ils entretiennent avec lui. Mais c'est surtout contre notre pays — bien que les Allemands s'en soient défendus — que les « spécialisations » de leur tarif étaient dirigées. Tous les articles intéressant notre exportation se trouvaient frappés de droits parfois prohibitifs.

L'inquiétude augmenta, à l'annonce des réformes opérées, sur le modèle allemand, dans les tarifs des autres pays et surtout à la nouvelle de la conclusion des accords signés par Berlin avec les divers Etats européens [1]. Il ressortait nettement de la lecture des chiffres et des traités que nos articles étaient soigneusement démarqués, « spécialisés », et que, dans leurs négociations entre eux, les pays étrangers se gardaient bien de les comprendre, de sorte que nous demeurions, très souvent, frappés des droits très élevés de leurs *tarifs généraux* au lieu des droits atténués du *tarif conventionnel*, auxquels nous aurions pu prétendre en vertu de la clause de style — mais désormais inopérante et inefficace — « de la nation la plus favorisée ».

Notre tarif de 1892, vieilli, démodé, constituait donc une arme insuffisante, lorsqu'il s'agissait aussi bien de défendre notre marché que d'obtenir un traitement équitable de la part de l'étranger, pour notre exportation. On s'en était bien aperçu, lors des négociations que nous avions engagées avec la Suisse, puis avec la Russie en 1905, avec la Bulgarie, avec la Serbie, avec l'Espagne en 1906, avec la Roumanie enfin, en 1907. Presque toujours, il nous fallut, bon gré mal gré, consentir à des conditions plus dures que celles qui nous étaient faites auparavant. A la Suisse, nous dûmes, en retour de quelques réductions de droits sur son nouveau tarif beaucoup plus protecteur que l'ancien, sacrifier la fameuse règle de l'*autonomie de nos tarifs*, inscrite dans notre loi de 1892, c'est-à-dire apporter des modifications même à notre tarif minimum ; ce qui nous empêcha, cinq ans plus tard, de procéder avec toute liberté à notre revision douanière.

La Russie nous obligea de traiter avec elle, sous la menace d'un tarif général extrêmement élevé : ses importations en France bénéficièrent cependant, comme par le passé, de droits

[1] V. notre article : Les négociations allemandes pour le renouvellement des traités de commerce, dans les *Questions* du 16 décembre 1904.

minima très modérés, tandis que notre commerce subissait, de la part du « pays allié », de notables augmentations sur de nombreux articles.

En Bulgarie, en Serbie, en Roumanie — tous pays auxquels la France n'a cessé, pourtant, de prêter son puissant concours financier — la situation qui résulte pour nous des récents traités est infiniment moins bonne qu'autrefois. C'est ainsi que le gouvernement de Bucarest, qui a fait preuve de tant de complaisance à l'égard de Berlin — au point qu'il admet la plupart des importations allemandes en franchise ou moyennant des droits très minimes — frappe, en revanche, nos articles de droits littéralement prohibitifs [1] !

Enfin, les Espagnols firent preuve à notre égard d'une telle désinvolture que, pour répondre aux droits manifestement exagérés de leur *arancel* de 1906, notre Parlement dut élever, le 18 juillet de la même année, les droits de notre tarif général, pour les articles intéressant plus particulièrement leur exportation. On espérait, de cette manière, être suffisamment armé en vue des prochaines négociations. Mais celles-ci n'aboutirent pas et notre gouvernement, pour des raisons exclusivement politiques, n'osa pas user des représailles que la loi du 18 juillet mettait à sa disposition.

L'exemple de l'Espagne et aussi celui des Etats-Unis — qui, avec le tarif Payne-Aldrich, faisaient un nouveau pas dans la voie de la protection (je dirai presque de la prohibition) — eurent cependant pour résultat de tirer enfin nos hommes d'Etat de leur torpeur et de hâter le vote de notre réforme douanière.

A cette revision, la Chambre et le Sénat ont, d'ailleurs, procédé — au moins en général — avec une extrême modération et en tenant compte, dans une mesure très large, des observations de l'étranger. C'est ainsi que l'ancien président du Conseil italien, M. Luzzati, pouvait dire à la tribune du Parlement de Montecitorio que, sur trente-cinq positions tarifaires qui intéressaient la Péninsule, son gouvernement avait obtenu satisfaction pour vingt-huit. C'est ainsi aussi qu'on s'efforça de ne pas porter préjudice à l'Angleterre ou à ses colonies — bien que le gouvernement insulaire (c'est un fait d'ordinaire trop ignoré), en dépit de ses préférences bien connues pour le libre-échange, frappe quantité de nos produits — tels que les vins et spiritueux — d' « accises » ou droits fiscaux considérables. Cependant, la surcharge originaire de 3.100.000 francs

---

[1] Voir l'article de M. Perraud dans les *Questions*, 1er août 1910, p. 137.

qui devait résulter pour l'importation britannique en France de notre projet de revision douanière a été réduit, sur la demande même de notre gouvernement, à 1.540.000 francs, soit une surcharge d'à peine 2 %. Aussi, après une émotion passagère, le *Times*[1] reconnaissait-il que nous avions fait « preuve « d'une attitude des plus conciliantes et admis d'importantes « concessions dans la mesure des exigences parlementaires ».

L'aggravation qui résulte pour la Russie de notre nouvelle loi douanière est encore moins considérable : ses produits ne sont, en effet, grevés que d'une surcharge de 8 % *ad valorem*, au lieu de 7,5 précédemment, alors que la France subit sur ses envois dans l'Empire moscovite une surtaxe qui n'est pas inférieure à 36 % de la valeur !

Il n'est pas jusqu'à l'Allemagne dont les plaintes n'aient été entendues au Sénat aussi bien qu'à la Chambre. Nos voisins de l'Est n'avaient pas attendu, d'ailleurs, que notre revision fût opérée pour protester contre les élévations dont ils se croyaient menacés. Divers groupements, tels que l'Association des traités de commerce, le *Hansabund*, des journaux comme les *Münchener Neueste Nachrichten*, réclamaient de leur gouvernement des représailles à l'égard de nos champagnes, de nos alcools, de nos articles de parfumerie, ou demandaient que l'on rendît plus difficile, par des règlements sur les transports, l'entrée de l'Empire à nos légumes et nos fleurs, au bénéfice de nos concurrents italiens. Le gouvernement de Berlin ne tarda pas, en effet, à passer des menaces aux actes. Avant même que notre loi douanière ne fût votée, il frappa notre viticulture par deux mesures : d'une part, en soumettant à l'obligation de l'analyse tous les vins importés en Allemagne — ce qui est pour les importateurs une cause de très longs retards et de nouveaux frais — d'autre part, en élevant, sous prétexte de difficultés financières, les droits d'entrée sur les vins nouveaux, eaux-de-vie et liqueurs dans de très fortes proportions.

Notre Parlement, dans le même temps, donnait des preuves de sa modération en refusant de voter les augmentations de droits sur les jouets et la bière, proposées par la commission des douanes, parce qu'il croyait y voir des « spécialisations indirectes » et qu'il se refusait de répondre aux procédés de l'étranger en usant des mêmes armes.

Ceci n'empêcha cependant pas le Conseil fédéral, toujours sous le couvert de nécessités budgétaires, de nous appliquer

[1] Du 2 avril 1910.

intégralement, dès le 1er juillet 1910, les droits sur les champagnes, cognacs et liqueurs votés par le Reichstag[1]. C'est ainsi que l'Allemagne nous récompensait de notre générosité à son égard. Sans doute veut-elle nous obliger, par de telles mesures, à passer avec elle un accord commercial, complétant et modifiant le fameux article 11 du traité de Francfort, qui a cessé de jouer à son profit. Mais elle pourrait bien nous forcer aussi à lui répondre par des mesures analogues.

Quant à la Belgique, elle se voit aussi menacée directement par certains relèvements concernant des produits manufacturés, qui avaient en vue de répondre aux rehaussements des tarifs allemand et américain : les industriels du pays voisin profitèrent de l'occasion pour réclamer des représailles contre nous, sous la forme de l'aggravation du tarif belge dans un sens protectionniste. Le gouvernement, cédant à leurs instances, a préparé un projet de loi qui, s'il était voté, aurait pour effet de grever l'ensemble des marchandises de tous les pays étrangers de 17 millions de droits nouveaux, dont 11.600.000 pour la France, soit 67 % environ, alors que la surcharge résultant pour la Belgique de notre réforme douanière ne dépasse pas 1.750.000 francs.

Il faut bien dire que cette attitude du cabinet de Bruxelles à notre égard était tout à fait injuste. Sans paraître céder à cette menace, mais uniquement pour montrer son esprit conciliant, le Sénat a supprimé l'impôt sur les ouvriers étrangers, voté par la Chambre, et il a atténué très largement un grand nombre d'augmentations projetées.

Il est à espérer que nos voisins et amis du Nord nous tiendront compte de cette attitude et que le léger nuage, qui a un instant obscurci les cordiales relations des deux pays, ne tardera pas à disparaître complètement.

*
* *

La loi du 29 mars 1910 n'a été, par conséquent, qu'une revision prudente et faite dans un esprit modéré, qu'une *mise au point*, en quelque sorte, de la loi du 11 janvier 1892.

C'est de cette dernière que date notre régime douanier encore actuellement en vigueur ; les modifications, qui y ont été apportées postérieurement, n'en ont modifié ni le caractère ni

---

[1] Droits du tarif allemand par 100 kilog., en marcs

	Tarif ancien	Tarif nouveau
	—	—
Liqueurs en fûts	180	350
Autres spiritueux en fûts	160	275-300
Vins mousseux en bouteilles	120	180

les lignes essentielles. C'est de 1892 que date le mouvement protectionniste en France, bien qu'il s'annonce déjà, de manière certaine, dès 1881. Jusqu'à un certain point, il est même permis de soutenir qu'une politique protectionniste modérée et calculée présida presque constamment, depuis la disparition des mercantilistes, aux relations commerciales de la France avec l'étranger.

Une telle politique répondait le mieux, en effet, à la situation qui nous était faite par l'étranger, en même temps qu'aux besoins économiques de notre pays, et comme nous le dirons, à la mentalité de ses habitants.

L'ère libre-échangiste de 1860 ne fut en Europe qu'un intermède de courte durée. Napoléon III s'était rallié à ce système autant par politique, pour complaire aux hommes d'Etat britanniques, que par conviction personnelle ; mais il ne fit triompher sa volonté que par un véritable coup de force, sans consulter les intérêts et les désirs du pays. Si ce régime cadrait parfaitement, en effet, avec les nécessités économiques du Royaume-Uni, qui vit principalement de son commerce maritime et dont la puissante industrie se croyait à l'abri de la concurrence du dehors, il n'en était pas de même en ce qui concerne les autres pays moins bien outillés, moins spécialisés, ou qui n'étaient encore qu'au début de leur développement. Aussi, du jour où ces pays, gagnés au libre-échange par contagion comme le nôtre y avait adhéré par surprise [1], eurent pris conscience de leurs besoins et compris la nécessité d'avoir une politique commerciale qui leur fût propre, s'affranchirent-ils successivement de l'exemple anglais, pour s'engager de plus en plus dans la voie protectionniste.

Diverses causes générales aidèrent, d'ailleurs, à cette évolution. C'est ainsi que la conquête des grandes prairies nord-américaines par le rail et la baisse des frets maritimes dans le trafic avec l'Amérique du Nord d'une part, avec les ports de la mer Noire et ceux du Nord et de l'Ouest de l'Europe d'autre part, eurent pour conséquence un important recul dans les prix des céréales sur les marchés des vieux pays agricoles. En même temps, les nécessités budgétaires croissantes des grands Etats, à la suite des énormes dépenses motivées par leurs armements ou par les lois ouvrières, les ont amenés tout naturellement à demander ces nouvelles ressources à leurs voisins, en frappant les importations de ceux-ci de droits de plus en plus élevés. Nous n'avons garde d'oublier que la plupart des pays

[1] E. Nogaro et M. Moye, *Les Régimes douaniers* (Colin, 1911).

qui ont une population industrielle voient dans la protection un moyen de conserver et de développer leurs usines, en assurant à la fois un gagne-pain aux ouvriers et un bénéfice rémunérateur aux industriels eux-mêmes : c'est même une façon indirecte pour ces derniers de compenser les charges résultant pour eux des lois sociales, toujours plus lourdes, auxquelles nous avons déjà fait allusion.

Mais il faut tenir compte aussi, pour expliquer ce réveil quasi universel du protectionnisme, d'un certain nombre d'autres facteurs économiques, politiques ou même sociaux, particuliers à chaque pays envisagé. Si, par exemple, le protectionnisme en France est, dans une certaine mesure, historique, l'Allemagne s'y est convertie surtout sous l'influence des agrariens, que le gouvernement a intérêt à ménager parce qu'il voit en eux le plus ferme soutien de l'Empire conservateur contre les assauts de la démocratie et du socialisme ; et l'agriculture, dans ce pays, cessa d'être libre-échangiste du jour où l'Allemagne ne fut plus un Etat essentiellement agricole et exportateur de céréales. De son côté, l'industrie d'outre-Rhin, par sa production intense, par son organisation en puissants syndicats, par sa pratique du *dumping*, voit dans les droits de douane des compensations nécessaires aux sacrifices que lui imposent l'exportation croissante et la conquête incessante de nouveaux marchés, auxquelles elle est, semble-t-il, condamnée.

Aux Etats-Unis, le protectionnisme a été, en grande partie, le résultat de l'action des *trusts* dont l'influence est si forte même dans les milieux politiques ; tandis qu'en Espagne, pour citer encore un exemple, il a obéi au désir du gouvernement de se ménager les riches industriels de Catalogne et des provinces basques.

On peut donc dire que, si le protectionnisme tend partout au même but, au moins apparent, qui est le relèvement des droits de douane, il n'en présente pas moins dans chaque Etat des caractères très particuliers, qui donnent à l'étude de cette question toute l'ampleur d'un problème de psychologie politique. Si le protectionnisme dans la plupart des peuples paraît une affirmation, un symbole du réveil des nationalités, il est certains d'entre eux aussi où il semble obéir davantage encore à un rêve d'impérialisme économique : par exemple, l'Allemagne, l'Amérique, la Grande-Bretagne. Même entre ces pays, des distinctions seraient à faire : si la protection douanière présente surtout entre les deux premiers de ces Etats de grandes analogies, au point qu'on a pu dire que dans l'un et

l'autre elle était « la clef de voûte de l'organisation de la production et de la vente[1] », il n'y a rien de commun, au contraire, entre le « tarif réformiste » anglais, qui est l'instrument de la politique impérialiste et intercoloniale, et le protectionnisme américain, « moyen et garantie d'une politique « économique, fondée sur l'extrême concentration de la pro- « duction et l'élimination de la concurrence ». A plus forte raison, on ne peut comparer le protectionnisme défensif de la France et l'arme de combat que l'Allemagne a trouvée dans les tarifs douaniers. En songeant à ce dernier Etat, on peut même dire qu'il a élevé sa politique commerciale à la hauteur d'une stratégie, la stratégie douanière complétant la stratégie industrielle[2].

C'est l'Allemagne surtout qui doit supporter aux yeux du monde la responsabilité de cette surenchère protectionniste à laquelle nous assistons chez la plupart des peuples, aussi bien que de cette surenchère des armements, dans laquelle s'engloutissent chaque jour tant de millions.

C'est à qui aujourd'hui de tous les peuples, à l'instar de l'Empire d'outre-Rhin, construira les plus gigantesques *Dreadnoughts* et élèvera les plus hautes barrières douanières. Jamais comme à notre époque on n'a autant parlé de paix, tout en s'armant de façon aussi formidable; jamais on n'a développé de telle manière les relations internationales, tout en créant à l'envi entre les nations de nouvelles frontières artificielles, plus infranchissables que celles que la nature avait faites. Jamais aussi, par la force des choses, et en dépit de tous ces obstacles que nous venons de mentionner, les peuples ne se sont sentis aussi solidaires les uns des autres, aussi intimement en contact, et c'est ce qui explique que la politique douanière d'un pays ait la répercussion la plus directe sur celle de son voisin et que, en promulguant de nouveaux tarifs, tel Etat croit faire preuve de son indépendance et de sa liberté, qui ne fait que prendre des mesures pour sa propre défense et en réponse à celles de l'étranger. C'est le cas de la France, aussi bien que des Etats de l'Europe centrale; et tandis que vers le milieu du dernier siècle, c'est les yeux tournés vers Londres que notre pays, comme beaucoup d'autres puissances, fixait son régime économique, aujourd'hui c'est Berlin surtout qui nous oblige à renforcer notre protection, à compléter

---

[1] Réponse de l'*Union commerciale des fabricants belges de produits chimiques* à l'enquête faite par la *Revue économique internationale*, 1910.

[2] M. Waxweiller, enquête citée.

notre arsenal douanier d'armes qu'il a le premier mises en usage.

Nous n'avons pas à prendre parti pour ou contre le protectionnisme, envisagé à un point de vue doctrinal. On peut admettre — et c'est aussi notre conviction — que cette surélévation de tarifs, à laquelle la plupart des peuples concourent à l'envi, aussi bien que les armements militaires dont nous parlions, est excessive : les conséquences en doivent être forcément supportées par l'ensemble des consommateurs, c'est-à-dire par la presque totalité des citoyens.

D'autre part, au point de vue international, ce protectionnisme outrancier n'a d'autre résultat que de multiplier les causes de différends entre nations. Mais la protection, si elle n'est pas un bien en elle-même, peut être considérée comme un *remède*, une *thérapeutique*, selon le mot de M. J. Thierry. Le libre-échange absolu est une utopie à notre époque.

Tous les Etats sont plus ou moins obligés de recourir à la protection pour défendre leur marché intérieur — tel est le cas de notre pays — ou pour conquérir des marchés extérieurs — tel est le cas de l'Allemagne. Tout est question de mesure et de politique; c'est aux hommes d'Etat qu'il appartient de doser le remède, d'étudier exactement en quelle manière et jusqu'à quel point ils doivent élever ou abaisser les frontières douanières. L'Allemagne, à vrai dire, n'a pas eu trop à se plaindre jusqu'ici des droits cependant fort élevés dont elle s'est entourée. Au contraire, il semble que cette politique restrictive soit plus dangereuse pour les petits Etats (comme ce serait le cas pour la Belgique), dont le commerce extérieur représente une plus forte proportion du commerce total, qui sont plus exposés à des représailles, et qui subissent tout les premiers, à cause de la part relativement importante de leurs importations, le contre-coup des mesures de rétorsion auxquelles ils auraient eux-mêmes recours pour se défendre[1]. Les droits protecteurs exagérés peuvent également exercer une influence fâcheuse sur les nations pauvres, dont le développement économique est peu avancé, et qui sont obligées pour vivre et pour progresser de faire appel à l'étranger : tel nous semble être, en particulier, le cas de l'Espagne.

*
* *

Pour ne parler que de la France, on s'explique, sans qu'il soit besoin d'y insister davantage, qu'il ne puisse être question pour elle de recourir à un système plus libéral. On peut, certes,

[1] M. Lorier, enquête citée.

— au nom des seuls principes — déplorer cette tendance générale de tous les peuples, y compris le nôtre, vers un protectionnisme toujours plus accentué; on peut aussi s'en consoler, en pensant que peut-être un jour le bien naîtra de l'excès même du mal. Mais pour l'instant, il faut s'y soumettre et se contenter d'endiguer et de canaliser le torrent, au mieux des intérêts nationaux, si l'on ne veut être submergé par lui.

Les critiques contre la protection en général on été, pour cette raison, moins fortes en 1910 qu'en 1892. Il faut dire aussi que notre régime douanier a fait ses preuves et que l'on se rend davantage compte aujourd'hui qu'il répond, en somme, assez bien à nos tendances naturelles, à notre caractère, à notre éducation et aux conditions de notre vie économique.

De même que nous avons été les premiers à réaliser notre unité nationale, il semble aussi que nous soyons ceux qui approchons le plus près de ce système d'*économie nationale*, préconisé par l'Allemand Frédéric List et l'Américain Carey, qui consiste pour une nation à se suffire à elle-même : idéal qui paraît, en effet, plus conforme à notre tempérament national, essentiellement équilibré et modéré — et qui n'est lui-même, à vrai dire, que le reflet des qualités naturelles de notre pays et de l'admirable harmonie de notre production — que le but préconisé par le libre-échange, qui serait d'amener chaque Etat à se spécialiser dans la partie où il réussit le mieux, au risque d'entraîner dans un sens ou dans un autre une pléthore de son activité et l'atrophie d'une partie de ses facultés natives

Ce qui explique sans doute le plus clairement cette harmonie, qui est bien le trait le plus beau de la physionomie de la France, ce qui justifie aussi le mieux notre régime douanier de 1892, c'est la situation faite chez nous à l'agriculture.

« Le protectionnisme français — répond l'*Union des fabri-*
« *cants belges de produits chimiques* à l'enquête que nous
« avons déjà citée — a ses origines dans la structure économi-
« que de la France et dans sa mentalité traditionnelle. La
« France est essentiellement un pays agricole, admirablement
« fertile et produisant à peu près tout ce qui lui est nécessaire :
« sa population est peu dense et la propriété y est divisée en
« une quantité innombrable de petits héritages : le Français
« est agriculteur dans l'âme. »

L'Allemagne peut avoir développé, depuis vingt ans, sa production industrielle et son commerce dans des proportions qui confondent presque l'imagination. Il n'en reste pas moins qu'au point de vue agricole elle est, de plus en plus, tributaire de l'étranger; elle importe du froment, du seigle, de

l'orge, du bétail pour une somme qui, en 1908, n'était pas inférieure à 2 milliards 247 millions de marcs. Et comme on sait, il ne manque pas de l'autre côté du Rhin d'économistes — sans parler des intéressés — pour déplorer un pareil résultat et pour prêcher, eux aussi, un « retour à la terre ».

Quant à l'Angleterre, qui a été cependant la grande initiatrice du progrès en agriculture, qui la première a fait de la culture intensive et employé les engrais complémentaires, elle offre le spectacle d'un pays qui, sous le régime du libre-échange, a vu diminuer non seulement la sole des blés, mais aussi les rendements eux-mêmes.

Au contraire, l'agriculture constitue la vraie richesse de la France. A cet égard, notre situation en Europe est exceptionnelle, tant à cause de la fertilité de notre sol que de la douceur de notre climat et de la variété de notre production. Les intérêts de l'agriculture ne sont point d'ailleurs, chez nous, en antagonisme avec ceux de l'industrie — comme c'est le cas très souvent dans d'autres pays, notamment en Allemagne. Il n'y a point chez nous de polémique entre les partisans de l'*Industriestaat* et ceux de l'*Agrarstaat*. Nos tarifs de 1892 et de 1910 ont été le résultat de cette parfaite harmonie entre les deux grandes branches de notre activité nationale. C'est qu'en effet le développement de la production agricole a nécessairement pour conséquence d'augmenter le nombre d'acheteurs sur notre marché intérieur.

« Il semble, écrit à ce sujet l'*Union des fabricants belges de* « *produits chimiques*, que, dans la situation où la France se trou- « vait, le retour au régime protecteur pouvait apparaître à beau- « coup comme une inéluctable nécessité. Cette orientation nou- « velle a eu au moins pour résultat de donner à la France la « stabilité économique, en réservant à son industrie relativement « limitée un vaste marché intérieur. L'industrie française a pu « se reconstituer à l'abri des tarifs protecteurs, elle s'est complé- « tée par l'établissement en territoire français d'un grand nom- « bre d'usines, créées par des étrangers ; c'est le cas d'un certain « nombre de filiales d'entreprises belges... » De telles constatations sont précieuses à retenir sous une plume étrangère.

***

Il est permis, toutefois, de se demander si, tout en demeurant fidèle — par nécessité — à la politique protectionniste, la France doit conserver intégralement le *système du double tarif*, inauguré en 1892 et respecté en 1910, si elle doit, en d'autres termes, persister dans son *isolement économique*.

On nous dispensera d'insister longuement ici sur les cir-

constances qui amenèrent notre pays à abandonner la politique des *traités de commerce*. Qu'on se souvienne seulement de la situation désavantageuse où nous plaça l'article 11 du traité de Francfort, le jour où l'Allemagne adopta une politique protectionniste. Rappelons aussi l'attitude de la plupart des autres nations qui, dans les années qui suivirent la guerre, abusèrent, même dans les relations commerciales avec notre pays, de notre faiblesse politique. A la veille de notre réforme douanière de 1892, nous ne vivions plus, en réalité, avec les puissances les plus importantes que sous le régime de la nation la plus favorisée : il en était ainsi non seulement avec l'Empire d'outre-Rhin, mais aussi avec l'Angleterre, qui n'avait pas voulu traiter avec nous en 1881 — pour une simple question de différence dans la base de l'évaluation des droits — et avec l'Autriche-Hongrie. En 1888, l'Italie engageait même avec nous une guerre de tarifs; l'Espagne, de son côté, allait édicter un double tarif, analogue au nôtre, mais plus protecteur; quant à la Russie, elle vivait sous son régime d'autonomie douanière. C'est tout juste donc si, à cette époque, nous pûmes traiter avec la Suisse et la Belgique!

Ce qui causa également en France un sentiment de défaveur à l'égard de la politique des traités, ce fut le mauvais vouloir des Etats signataires qui, après nos désastres, empêchèrent le gouvernement de M. Thiers de se procurer par un relèvement de droits sur quelques articles les ressources fiscales qui lui étaient cependant nécessaires. Le refus de l'Autriche, notamment, de nous laisser toucher au régime de la navigation parut un acte « anti-amical », et l'on se figura en France qu'il lui avait été dicté par l'Allemagne. On crut voir aussi la main de nos adversaires de la veille dans les quelques traités que nous signâmes alors : c'est ainsi que l'on reprocha à la Suisse de nous avoir réclamé des réductions, qui devaient surtout profiter à l'exportation germanique.

Au contraire, le régime de 1892 eut pour effet de nous placer dans une situation avantageuse vis-à-vis de l'Allemagne, puisque nous fûmes appelés à bénéficier *de plano* des réductions résultant des traités qu'elle avait passés en 1891 avec d'autres puissances. C'est alors que nos voisins eurent recours à ce subterfuge des *spécialisations*, dont ils jouèrent — nous l'avons dit — avec tant d'habileté et qui leur permit de tourner à notre détriment la clause de la nation la plus favorisée.

C'est là, certes, un sérieux argument que l'on peut faire valoir contre la clause de la nation la plus favorisée. Est-ce à

dire que nous devions y renoncer pour en venir à des *traités de réciprocité*? On sait quel est le système de ces traités : le bénéfice de toute concession nouvelle faite à une autre puissance ne sera octroyé au pays contractant qu'en échange d'avantages équivalents, toutes les fois que cette concession n'aura pas été accordée à de tierces puissances d'une façon purement bénévole. On évite ainsi toute concession *gratuite* résultant de traités postérieurs[1].

Mais on fait valoir contre l'adoption en France des traités de réciprocité qu'ils auraient pour effet de compliquer notre système douanier, qui n'en a effectivement pas besoin. En raison des difficultés même auxquelles donnerait lieu leur application, ils encourageraient la fraude et nécessiteraient un personnel considérable, chargé d'assurer les vérifications et les perceptions de droits. Le commerce aussi aurait de la peine à s'accommoder d'un tel système.

Toutes ces considérations pratiques plaident en faveur du maintien dans notre régime douanier de la *clause de la nation la plus favorisée*, et on ne saurait méconnaître leur réelle importance. Avec notre système actuel du double tarif, cette clause doit donc rester, malgré toutes ses imperfections et ses fâcheux effets, la base de nos relations commerciales avec l'étranger.

D'autre part, le régime de 1892-1910 laisse la France — nous l'avons vu — maîtresse de ses tarifs. Cependant de graves entorses ont été portées déjà à ce principe de l'*autonomie douanière* : des incorporations de droits ont été faites, notamment, dans le traité avec la Suisse, des consolidations ont été inscrites dans les traités avec la Russie et la Roumanie.

Les auteurs même et les défenseurs de ce principe ont énergiquement protesté contre les dérogations qui y ont été apportées. Mieux vaudrait renoncer absolument à ce système, plutôt que de l'enfreindre continuellement. Il peut paraître, sans doute, difficile de sacrifier à un principe nos intérêts commerciaux et nos bonnes relations politiques : tel est le cas qui s'est présenté hier avec la Suisse et qui se présentera peut-être demain avec la Belgique. Mais c'est le rôle de notre diplomatie de tourner ces difficultés.

Il est impossible, cependant, de ne pas remarquer que l'idée de *conventions à plus long terme* a gagné du terrain dans notre pays. On s'en est bien aperçu, l'an dernier, lors des débats du Parlement. Le président de la commission des

---

[1] B. Nogaro et M. Moye, *op. cit.*, p. 22.

douanes à la Chambre, M. Klotz, se déclarait lui-même partisan de « conventions commerciales d'une durée limitée, n'excédant pas sept années, sans consolidation de chiffres ».

Sans consolidation de chiffres : cela signifie que l'on accordera au pays avec lequel on traitera notre tarif minimum, mais en nous réservant le droit d'en modifier les chiffres. A cette condition, des conventions à plus long terme sont désirables. Il est certain, en effet, qu'une considération qui pesa fortement sur l'esprit du législateur de 1892, lorsqu'il limita la durée des conventions, fut son incertitude au sujet des dispositions de l'étranger. On ne voulait pas prendre d'engagements, parce que l'on craignait des représailles que toute la presse libre-échangiste était unanime à annoncer. Ces craintes demeurèrent, d'ailleurs, vaines en 1892, comme en 1910. Aussi se départit-on, dans la suite, de la rigueur du début, et l'on signa même des conventions, se rapprochant d'assez près de véritables traités, pour des périodes de dix ans — comme avec la Serbie, l'Egypte, le Canada — sous la seule réserve qu'elles seraient dénonçables à *douze mois de préavis*. Nos commerçants désirent aujourd'hui plus de stabilité dans les relations avec l'étranger. Ils se rendent compte que le régime de 1892, même avec les modifications partielles et insuffisantes qui y ont été apportées, ne répond plus aux nécessités actuelles : s'il garantit, dans une certaine mesure, la production nationale contre le danger résultant de fâcheuses négociations en fixant à l'avance la limite des concessions possibles, en revanche, il ne permet pas toujours à nos négociateurs d'obtenir des réductions spéciales pour les articles qui nous intéressent le plus. C'est ce qui explique que ce sont ces articles — les vins, les soies, par exemple — qui sont communément les plus lourdement frappés dans les tarifs des divers pays, parce qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune concession dans les traités que ces pays ont passés entre eux. Souvent même ils ont été très largement surélevés en vue de négociations éventuelles avec la France. Les exemples de cette manière de procéder ont malheureusement été nombreux ces dernières années, au cours des revisions douanières effectuées dans la plupart des Etats.

En retour de notre tarif minimum, ces puissances nous accordent leur *tarif conventionnel*, c'est-à-dire, en somme — et sauf de bien rares concessions obtenues avec peine — simplement le résultat des négociations des tiers. C'est ainsi que le tarif général allemand, je le répète, nous est appliqué bien plus souvent que son tarif conventionnel. Mieux encore, le

gouvernement de Berlin garde le droit d'augmenter à tout instant les taxes inscrites au premier de ces tarifs, et l'on sait qu'il ne se fait pas faute, sous des prétextes budgétaires ou autres, d'en user avec une grande liberté.

On peut donc désirer, à la fois dans le but d'obtenir des concessions plus importantes des pays étrangers et de les lier à notre égard, l'usage de conventions plus étendues que celles de 1892. L'Allemagne, elle, nous a donné la preuve des excellents résultats que l'on peut retirer de ce système.

Les conditions, il est vrai, ne sont pas les mêmes de ce côté-ci et de l'autre côté des Vosges. Sans parler de sa forte situation politique, de l'autorité que lui donne, même sur le terrain économique, son prestige militaire, l'Empire germanique possède tout un personnel de spécialistes qui sont passés maîtres dans l'art de négocier des conventions commerciales. La France manque encore, selon le mot de M. Cruppi, d'une véritable diplomatie économique, rompue à cette politique douanière si particulière qui nécessite des hommes compétents et de longues et laborieuses préparations, si l'on veut arriver à des accords mûris et stables[1].

Il y aurait peut-être lieu de créer chez nous, à l'imitation d'autres pays, des comités permanents des traités de commerce et de législation douanière étrangère, composés de fonctionnaires, de membres du Parlement, de spécialistes, et aussi de représentants du commerce et de l'industrie. On doit regretter, à ce sujet, que lorsque la commission parlementaire des douanes a procédé à la vaste enquête qui a précédé la revision, de grands corps d'Etat comme le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie et le Conseil supérieur de l'agriculture n'aient pas été consultés. Ce n'était sans doute pas, en effet, une raison, parce que le gouvernement n'avait pas pris l'initiative de la revision, pour qu'il ne convoquât pas ces différents corps.

*
* *

Tant que les conditions que nous avons mentionnées ne seront pas réunies, il sera donc prudent de s'en tenir à la *maîtrise de nos tarifs*, sans laquelle notre tarif douanier actuel conduirait aux résultats les plus désastreux, et qui seule nous permettra de nous défendre contre les mesures dont nous pouvons être les victimes de la part de l'étranger. Et nous devons affirmer notre droit de modifier à notre guise aussi bien notre tarif minimum que notre tarif général. C'est pourquoi, en réponse aux dernières surélévations de l'Allemagne,

[1] J. Cruppi, *Pour l'expansion économique de la France.*

plutôt que de demander à notre gouvernement de faire usage des pouvoirs que lui donne l'article 3 de la loi du 29 mars 1910 — ce qui eût entraîné une guerre de tarifs — plusieurs députés ont proposé qu'on augmentât les droits sur un certain nombre d'articles intéressant, particulièrement l'exportation allemande.

Mais la maîtrise de nos tarifs ne paraît plus à elle seule une arme suffisante. Une situation nouvelle comporte des procédés nouveaux. Il conviendrait, par exemple, de répondre aux spécialisations des tarifs généraux étrangers par des *spécialisations du tarif général* français, avec simple mention, dans la colonne du tarif minimum, d'une référence audit tarif général.

Cela aurait pour principal avantage d'augmenter nos moyens de tractation et d'arriver, par conséquent, aux conventions plus larges que nous préconisons, en nous permettant de subordonner l'abandon de ces spécialisations ou la réduction des droits les concernant à des concessions analogues de la part des puissances étrangères. Si cela n'a pas été admis par la Chambre, c'est que certains adversaires décidés des traités de commerce y ont vu un retour déguisé à ce système, comme si le fait même d'être mieux armés et de limiter davantage encore les concessions à accorder à l'étranger n'ôtait pas une grande part des risques que l'on peut légitimement attacher, dans les circonstances présentes, aux négociations commerciales!

On a peut-être fait preuve aussi, lors de la revision, de trop de générosité, disons le mot, de trop de scrupules vis-à-vis de l'étranger : comme si la façon dont ont procédé à notre égard l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne, par exemple, ne devait pas nous autoriser du précédent créé par ces diverses puissances. Le renforcement systématique de notre tarif général, que l'on a présenté comme une mesure de haute sécurité, n'a joué que contre les Etats-Unis. Il eût été toujours possible de relever les droits qui concernent les principales exportations de ce pays, mais les augmentations générales qui ont été faites ne nous arment pas mieux vis-à-vis de la masse de nos concurrents. Les spécialisations seules auraient pu nous faire obtenir, par la suite, des adoucissements de leur part.

Notre situation, en vérité, était tout autre en 1910 qu'en 1892. Cette fois, il ne s'agissait que d'un remaniement partiel de notre tarif et aucune des conventions qui nous lient aux diverses puissances — si l'on met à part les Etats-Unis — n'avait été dénoncée. L'éventualité même d'une dénonciation par quelque puissance, qui se serait crue particulièrement menacée, était chimérique, ainsi que l'ont montré les événements.

Il ne faut pas oublier en effet — et ceci nous servira de conclusion — que le régime douanier de la France est resté plus libéral que celui de la plupart des autres nations protectionnistes. Il était de 7,6 % avant la dernière revision; il ne dépasse pas aujourd'hui 8 %, tandis qu'il est de 8,4 % en Allemagne, de 9,6 % en Italie, de 13,4 % en Espagne, de 20 % en Bulgarie, de 16 et demi % en Serbie, de 23,2 % aux Etats-Unis, de 38,9 % en Russie! Il ne saurait même être un motif d'arrêt dans nos transactions avec les Etats moins protectionnistes que nous : la Belgique (1,5 %), la Suisse (4,2 %), l'Angleterre (5,2 %), l'Autriche-Hongrie (6,8 %), car aucune de ces nations n'a intérêt à une rupture.

Pays	Importations en 1907.	Droits de douane (Milliers de francs).	Pourcentage.
	—	—	—
Russie	1.649	612	38,9 %
Etats-Unis	7.077	1.647	23,2 —
Canada	1.829	298	16,3 —
Espagne			13,4 —
Italie	2.881	289	9,6 —
Allemagne	10.933	926	8,4 —
France	6.223	477	7,6 —
Autriche-Hongrie (1906)	2.468	168	6,8 —
Angleterre	16.145	850	5,2 —
[illegible]	1.687	71	4,2 —
[illegible]	3.774	58	1,5 —

D'après des calculs récents de la Direction générale des douanes, la surcharge totale résultant de l'application de notre loi du 29 mars 1910 ne dépasse pas 12.590.600 francs, dont : Allemagne, 4.033.000; Belgique, 1.750.000; Angleterre, 1.540.000; Etat-Unis, 791.000; Espagne, 730.000; Autriche-Hongrie, 505.000; Italie, 295.000; Suisse, 268.000; Argentine, 183.000; Russie, 95.600; autres pays, 2.600.000.

Enfin il faut remarquer, et cette constatation renforce singulièrement notre situation diplomatique économique aux yeux de l'étranger, que nous sommes les *banquiers du monde*. Nos négociateurs, quand l'occasion s'en présentera, ne doivent pas le perdre de vue. Nous n'entendons plus, en effet, aider bénévolement à ce que l'on forge des armes contre nous et consentir des largesses financières à nos concurrents économiques ou même à nos adversaires politiques, sans qu'une réciprocité équitable ou l'octroi de certaines garanties ne vienne les payer.

ANGEL MARVAUD.

LA PRESSE ITALIENNE

En Italie, la grande presse n'est pas, comme en France, concentrée dans la capitale. Les quelques quotidiens de province importants que nous possédons ne peuvent entrer en concurrence avec les journaux de Paris, auxquels ils empruntent du reste, le plus souvent, leurs informations et leur ligne de conduite. Ils ne sont lus que dans la région où ils paraissent. Chez nos voisins, il en est tout autrement : les plus grands quotidiens paraissent en province et sont répandus très loin. Ceux du Nord atteignent jusqu'à Rome, ceux de Naples vont jusqu'au fond de la Calabre et de la Sicile. La presse romaine est certainement moins importante que la presse milanaise ou torinoise. L'une des raisons est que Rome, n'étant pas une ville d'affaires et se trouvant dans une région assez peu peuplée, ne peut avoir une clientèle journalistique considérable. La Lombardie au contraire, qui est un des pays d'Europe où la population est le plus dense, permet le développement des grands quotidiens. C'est dans le Nord de l'Italie, ce Nord qui par son essor économique et sa prospérité financière est actuellement le foyer le plus intense de la vie italienne, qu'on trouve de nos jours les plus importantes feuilles politiques.

***

La plus grande de toutes est sans conteste le *Corriere della Sera*, qui paraît à Milan. Son nom ne correspond plus à la réalité. Il tire chaque jour plusieurs éditions sur six, huit et même dix pages; la première paraît le matin à 6 heures, la seconde sort au début de l'après-midi. Autrefois, le journal paraissait le soir, d'où son nom ; le matin, on n'expédiait qu'une édition pour la province. Mais cette édition, mise d'abord en vente dans les kiosques des gares, eut un succès considérable : tous les Milanais se la disputaient. On prit alors l'habitude de faire paraître le journal le matin — sans changer son titre — et de publier dans la journée, suivant les besoins de l'information, des éditions successives.

Le *Corriere della Sera* tire à près de 300.000 exemplaires : c'est de beaucoup le plus fort tirage d'Italie. Il fut fondé, il y a quelque trente ans, par M. Torelli Viollier, un Italien, Français par sa mère, qui a laissé dans le journalisme la réputation d'un homme de haute valeur. Il est aujourd'hui dirigé par un de

CHAMBRE DE COMMERCE BIBLIOTHÈQUE PARIS

ses anciens lieutenants, M. Luigi Albertini, qui a su s'entourer de collaborateurs de premier ordre : M. Andrea Torre, député, pour la politique étrangère ; M. Ugo Ojetti, pour la critique littéraire et artistique. M. d'Annunzio, M. Luzzatti écrivent régulièrement dans le *Corriere*. C'est l'un des premiers journaux italiens qui aient eu un correspondant de guerre. Un jeune publiciste, M. Barzini, y a écrit, au moment de la guerre russo-japonaise, des chroniques très remarquées. Dès qu'une manifestation quelconque, artistique, sportive, militaire, se produit en Europe ou ailleurs, M. Barzini part et envoie, comme par exemple lors du raid Pékin-Paris du prince Borghèse, des dépêches qui font sensation.

Le journal est conservateur. Il n'a cependant aucune attache officielle ni officieuse avec M. Sonnino, étant assez fort pour être indépendant.

En face de lui, à Milan, on trouve le *Secolo* de nuance politique absolument opposée. Le *Secolo* est radical-socialiste. Il tire à près de 200.000 exemplaires et paraît, comme son concurrent, au moins deux fois par jour. Il fut fondé par Cavalotti, et repris après sa mort — Cavalotti fut tué en duel en 1897 par M. Macola — par M. Romussi. Il connut alors la mauvaise fortune. Il en est sorti depuis qu'il a été racheté par une société composée de radicaux notoires. Il a actuellement à sa tête MM. Pantano, Borsa et Pontremoli. Parmi ses collaborateurs il faut citer MM. Bissolati, le chef des socialistes réformistes, Alessio et Colajanni, le savant professeur républicain.

Particularités : le *Secolo* n'a suivi qu'assez tardivement le mouvement en faveur de Tripoli. Il est très francophile [1], tandis que le *Corriere della Sera* est triplicien, sans être cependant, il faut le reconnaître, francophobe.

On trouve également à Milan deux organes représentant les opinions politiques extrêmes. L'*Avanti*, le journal officiel du parti socialiste, qui paraissait à Rome, vient d'y être transporté [2]. Il espère y trouver plus de lecteurs. Son histoire, assez malheureuse, serait très longue à écrire. Il a été dirigé par M. Ferri, puis par M. Bissolati ; il a actuellement à sa tête M. Treves. C'est peut-être le seul journal italien qui ait été contraire à l'expédition de Tripoli [3].

---

[1] Le *Secolo* fut autrefois pour Rudiní contre Crispi.

[2] On a récemment dépensé à l'*Avanti* plus d'un million.

[3] Egalement réformistes, à Milan, la *Critica sociale* et le *Tempo*. L'*Avanguardia* est nettement révolutionnaire.— Voir sur le socialisme italien, et les différences entre le réformisme, le syndicalisme et le socialisme révolutionnaire, notre article dans la *Grande Revue* du 25 janvier 1911.

Dans le camp de l'extrême-droite nous trouvons la *Perseveranza*, le plus vieux journal d'Italie. Il existait bien avant l'Unité[1]. C'est aussi l'un des plus conservateurs, d'une nuance extrêmement accentuée. L'*Unione*, l'un des représentants les plus autorisés de la presse cléricale, est « social-chrétien ». Il est fort bien dirigé par M. Meda, député de Milan, mais mal vu au Vatican, auquel il est suspect. Il n'en trouve pas moins beaucoup de lecteurs non seulement dans le peuple, mais aussi dans le clergé. En matière de politique intérieure, il soutient le parti conservateur. Les cléricaux, sans être toujours les alliés officiels de celui-ci, en sont en effet souvent les auxiliaires.

***

A Turin, il faut signaler d'abord un autre journal clérical très répandu, le *Momento*, dirigé par le député Mauri et assez bien vu au Vatican, très lu dans les milieux aristocratiques et cultivés. La reine mère, la princesse Lætitia, la duchesse d'Aoste, sont parmi ses lectrices et ses soutiens les plus fidèles. Le journal tire à plus de 20.000 exemplaires. Il trouve une clientèle importante dans la population torinoise qui compte beaucoup de rentiers et de retraités, assez peu épris de radicalisme[2].

Une autre fraction de la population lit volontiers la *Gazetta del Popolo*, organe du vieil anticléricalisme piémontais; elle est antipapale, et *italienne*. C'est l'un des journaux les plus patriotes de la péninsule. Il se présente avec le format des journaux allemands. Au point de vue de la politique intérieure, il est conservateur, avec des tendances de gauche. Mais il n'ose pas trop accentuer celles-ci, son grand souci étant de vaincre à Turin le *Corriere della Sera*, dont il souhaite prendre les lecteurs. Il n'y est pas encore tout à fait parvenu.

La *Stampa*, qui se publie aussi à Turin, et tire plus de 150.000 exemplaires, n'a pas de nuance politique très précise. Elle est plutôt gouvernementale, giolittienne. Grande feuille d'informations, on pourrait la comparer au *Journal* ou au *Matin*. Elle a à sa tête M. Frassati, et parmi ses collaborateurs M. Marroni (Bergere comme pseudonyme), assez peu ami de la France, que M. Clemenceau expulsa; M. Borgese, pour la critique littéraire, et M. Thovez pour la critique artistique.

---

[1] La plupart des grands journaux italiens sont postérieurs à l'unité. Quelques-uns existaient auparavant, mais ont été tellement transformés qu'ils n'ont rien gardé de leur aspect primitif. La *Perseveranza* et la *Nazione* sont à peu près les seuls que le temps ait épargnés.

[2] Le *Momento* est le plus ancien des journaux catholiques. Il a été fondé en 1903.

*
* *

A Gênes, à Florence et à Venise, aucun journal ne peut rivaliser avec le *Corriere della Sera*, le *Secolo* ou la *Stampa;* cependant plusieurs grandes feuilles y paraissent, qui ont un public local important.

A Venise, trois journaux à signaler: l'*Adriatico*, radical ; la *Gazetta di Venezia*, tout à l'opposé, conservatrice farouche, du genre de la *Perseveranza* ; enfin et surtout, le *Gazettino*, sans importance politique, mais extrêmement répandu. C'est notre *Petit Journal*, le journal à faits divers. Nous le retrouverons sous le titre de *Messaggero* à Rome et de *Roma* à Naples.

A Florence, aussi trois journaux : le *Fieramosca*, radical ; le *Nuovo Giornale*, giolittien ; la *Nazione*, conservatrice à outrance. La *Nazione* est, avec la *Perseveranza* à laquelle elle ressemble, l'une des plus vieilles feuilles de la péninsule.

A Gênes, les journaux n'ont qu'une importance strictement locale. Ils ne dépassent pas la ville ou ses environs immédiats. La raison en est que les grands journaux de Turin et de Milan ont des éditions spéciales pour Gênes, où ils arrivent deux heures après leur sortie des ateliers. Le *XIX Secolo*, qui est la plus plus importante feuille génoise, est giolittien, si tant est qu'il ait une couleur politique. Il tire à près de 50.000 exemplaires, et est surtout un journal de renseignements et d'affaires. Il est entre les mains des plus grands industriels liguriens, notamment la Société Ansaldo, de Sestri Levante. Le *Caffaro* est du même genre, peut-être un peu plus radical. Tout à fait à gauche est le *Lavoro*, qui est après l'*Avanti* le grand journal socialiste italien ; et tout à fait à droite, le *Cittadino*, qui est clérical. Malgré son caractère socialiste, le *Lavoro* a fini par accepter l'expédition de Tripolitaine.

*
* *

A Bologne, le plus grand journal politique est *Il Resto di Carlino*, le principal organe giolittien après la *Tribuna* de Rome et la *Stampa* de Turin. Il a récemment traversé une crise, par suite du départ de son directeur qui a fondé une feuille concurrente, de nuance plus avancée, nettement radicale, *Il Giornale del mattino*. Le *Resto di Carlino* et le *Giornale del mattino* se font une concurrence effrénée[1]. L'*Avvenire d'Italia*, lui, qui paraît aussi à Bologne, est, comme l'*Unione*

[1] Le *Resto di Carlino*, lors du procès Murri, était pour le silence. L'*Avvenire d'Italia* a demandé au contraire qu'on dévoilât l'affaire. Le *Resto di Carlino* a, par suite de son attitude, perdu alors un très grand nombre de lecteurs.

de Milan, le *Momento* de Turin, le *Corriere d'Italia* de Rome, « social chrétien », clérical. Il appartient du reste à la même société que celui-ci, et que le *Corriere di Sicilia*, de Palerme. Il est l'organe le plus « théorique » des journaux catholiques, et ne dédaigne nullement la discussion de doctrines économiques.

***

Rome compte deux journaux politiques importants, qui soutiennent cependant avec peine la concurrence des feuilles milanaises et torinoises.

Le *Giornale d'Italia* est l'organe des conservateurs. C'est le journal de M. Sonnino. Il tire environ à 100.000 exemplaires, et a un grand nombre d'éditions. Il a un caractère nationaliste très accusé. Ce fut l'un des plus enthousiastes pour Tripoli [1]. Son directeur actuel est M. Bergamini; les principaux collaborateurs, MM. Vettori, pour la politique étrangère; Corradini, chef des nationalistes italiens, pour la politique intérieure; Oliva, pour la critique littéraire.

La *Tribuna* a vingt-neuf ans d'existence. Elle fut dirigée successivement par le député Riccardo Luzzatto, par le sénateur Roux, et actuellement par M. Malagodi. Ce dernier, qui fut pendant longtemps correspondant du journal à Londres, lui a redonné l'éclat qu'il avait perdu au temps de M. Roux. Il paraît le soir, et tire à plus de 80.000 exemplaires. Le *Banco commerciale* en est le principal soutien financier.

La *Tribuna* est l'organe officieux du gouvernement. On n'y fait, et on n'y dit rien, sans consulter M. Giolitti. Les articles, souvent excellents, sont d'ordinaire signés de pseudonymes : Marzocco est M. Maffi, rédacteur en chef; Sombrero, M. Spagnolo, qui s'occupe surtout de politique extérieure ; Rastignac, M. Morello, un homme de lettres de haute valeur, le Paul Adam de l'Italie. M. Guglielmo Ferrero, l'historien célèbre, est également un des collaborateurs de la *Tribuna*.

Signalons encore à Rome quatre autres journaux d'importance. Le *Popolo romano* est en quelque sorte un organe officiel du gouvernement, à côté de l'officieuse *Tribuna*. Quand on y lit une information, on peut être certain de son authenticité. Son directeur, M. Chauvet, est fort connu dans toutes les ambassades. Le tirage est très restreint : 5 à 6.000 exemplaires,

---

[1] On peut même dire que l'idée de l'expédition a été émise par lui. Le *Banco di Roma*, qui a de grands intérêts en Tripolitaine, avait besoin de l'annexion. Il a donné le mot d'ordre au *Giornale d'Italia*. Le *Mattino*, le *Corriere della Sera*, et les autres journaux d'opposition ont suivi les premiers le journal romain.

mais les « communiqués » sont d'ordinaire reproduits par la majeure partie de la presse européenne.

La *Ragione* est l'organe du parti républicain. C'est à peu près le seul, car le parti est peu nombreux : il ne compte guère à Montecitorio que vingt-cinq membres. La *Ragione* est un vrai bulletin politique, sans aucune nouvelle ni fait divers. Elle est dirigée par le député Comandini.

Très répandu au contraire est le *Messaggero*, le *Petit Journal* de Rome, de même nuance que le *Secolo* auquel il appartient. Les faits divers y sont innombrables. C'est sa principale attraction.

Le *Corriere d'Italia* est le grand journal clérical de Rome. Assez mal vu au Vatican, il a failli être frappé en même temps que l'*Unione* de Milan. Il tire à plus de 30.000 exemplaires. C'est le journal, dit-on volontiers, du *Banco di Roma*. On disait non moins volontiers que c'était le journal de M. Tittoni quand celui-ci était ministre des Affaires étrangères.

On sait que le Vatican n'a pas d'autre organe officiel que l'*Osservatore romano*, quotidien de quatre pages [1].

***

Le Midi de l'Italie a sa presse propre. Les grands journaux du Nord et de Rome n'y arrivent guère. Les seules feuilles importantes qui soient lues viennent de Naples.

A Naples, le *Mattino* tient la tête. Il est dirigé par un homme, de grande valeur littéraire, M. Scarfoglio, ancien crispinien, très francophobe. Le *Mattino* est l'un des organes les plus chauvins de l'Italie. L'expédition de Tripoli a déchaîné son enthousiasme. Aussi porte-t-il aux nues M. Giolitti, qu'il y a peu de temps encore il combattait violemment. Le journal est assez changeant dans ses affections politiques.

Le *Giorno*, qui date de six ou sept ans, contrairement aux journaux heureux, a une histoire. Il est le concurrent du *Mattino*, bien qu'il soit dirigé par la propre femme de M. Scarfoglio, Mme Mathilde Serao, qui écrivait autrefois dans le *Mattino*. Le *Giorno* n'est qu'une feuille d'échos, un journal de salon.

Il Roma est, comme le *Messaggero*, un « giornale di cronaca », une feuille de faits divers, très répandue dans les classes populaires. En tous pays, dans chaque grande ville, il y a place pour un *Petit Journal*.

---

[1] A Rome paraissent aussi des feuilles syndicalistes, le *Tempo* notamment, et diverses autres qui sont les organes des fédérations d'industrie, de la fédération des *Ferrovieri* spécialement. La *Scintilla* de Ferrare est également syndicaliste.

A Naples, paraît encore *la Propaganda*, l'un des principaux journaux socialistes révolutionnaires italiens. J'ai dit ailleurs [1] toute l'importance du mouvement socialiste napolitain, à la tête duquel est Arturo Labriola. Il n'est donc pas étonnant qu'un journal d'extrême gauche puisse y vivre facilement. L'*Azione*, dans le Nord, a été moins heureux, et ne paraît plus La *Propaganda* a fait souvent œuvre utile en dévoilant les tares de l'administration napolitaine.

***

En Sicile, trois grands grands journaux, paraissant tous trois à Palerme. Le *Giornale di Sicilia* est le plus avancé, giolittien. L'*Ora* est conservateur. Il a actuellement des attaches financières avec le *Mattino*. Il fut fondé il y a quelques années, par M. Florio, le richissisme propriétaire sicilien. Pour le lancer, on ne négligea aucun sacrifice. On en fit même trop. On avait obtenu la collaboration de Rastignac (M. Morello), qui continuait de résider à Rome et d'écrire à la *Tribuna*. Rastignac télégraphiait *tout* le journal, ce qui coûtait fort cher... L'*Ora* commence à présent à reprendre des forces.

Le *Corriere di Sicilia* est l'organe catholique de Sicile. Il a des tendances à gauche très prononcées.

***

Si l'on essaie de résumer les quelques pages qui précèdent et de grouper selon leur nuances politique, et par ordre d'importance, les grands journaux italiens, on arrive au tableau suivant :

Les journaux libéraux (giolittiens) sont la *Tribuna* (Rome), la *Stampa* (Turin), le *Resto di Carlino* (Bologne), le *Giornale di Sicilia* (Palerme), le *Nuovo Giornale* (Florence). Plus avancés, radicaux et radicaux-socialistes [2], sont le *Secolo* (Milan), le *Fieramosca* (Florence), l'*Adriatico* (Venise), le *Giornale del Mattino* (Bologne). Ajoutons ici, au besoin, la *Ragione* (Rome) republicain. Les principaux journaux socialistes réformistes sont l'*Avanti* (Milan) et le *Lavoro* (Gênes). Ajoutons la *Propaganda* (Naples), entre autres feuilles révolutionnaires. Les journaux d'opposition, conservateurs (nuance Sonnino) sont le *Corriere della Sera* (Milan) plutôt indépendant que vrai-

---

[1] V. mon ouvrage *Naples, notes historiques et sociales* (Plon).

[2] Le chef des radicaux est M. Sacchi, actuellement ministre des Travaux publics dans le cabinet Giolitti. Il y a en fait, entre les libéraux et les radicaux, la même alliance qu'entre les conservateurs et les cléricaux.

ment conservateur, le *Giornale d'Italia* (Rome), l'*Ora* (Palerme). L'avant-garde conservatrice, qui forme l'arrière-garde libérale, lit le *XIX Secolo* (Gênes), le *Caffaro* (Gênes), la *Gazzetta del Popolo* (Turin) — l'arrière-garde conservatrice, la *Perseveranza* (Milan), la *Nazione* (Florence), la *Gazzetta di Venezia* (Venise). Les journaux d'opposition, cléricaux (alliés le plus souvent aux conservateurs), sont le *Corriere d'Italia* (Rome), l'*Unione* (Milan), le *Momento* (Turin), l'*Avvenire d'Italia* (Bologne), le *Cittadino* (Gênes). Dans cette liste, comme on voit, ne figurent ni le *Popolo romano*, ni l'*Osservatore romano*, qui sont des organes presque officiels — ni le *Mattino*, qu'on ne sait au juste où placer — ni le *Giorno*, qui n'a aucune influence politique — ni le *Messaggero*, le *Gazettino* et le *Roma*, qui sont surtout des feuilles pour faits divers.

Il ne faut pas, d'autre part, considérer le classement fait ci-dessus comme absolu : il est très difficile de déterminer la nuance d'un journal italien, d'abord parce qu'elle n'est pas toujours précise, ensuite parce qu'elle est souvent variable avec les événements. Si l'on veut bien considérer la classification que nous avons tentée comme toute relative, et supprimer ce qu'elle a au premier regard de trop absolu, si d'autre part on sait qu'elle n'est pas complète, et que les limites de cet article nous ont obligés à ne mentionner que les journaux principaux, on pourra se faire de la presse italienne une idée au moins approximative. Composée presque exclusivement de journalistes de métier — les hommes politiques, chez nos voisins, écrivent très peu dans les journaux — elle répond assez exactement aux besoins du pays. Les plus importantes feuilles sont bien rédigées et bien renseignées. Elles se combattent à propos de la politique intérieure ; la question de l'enseignement religieux et celle des réformes sociales sont parmi les plus grands sujets de bataille. Mais dès que l'intérêt national est en jeu, dès qu'il s'agit de la grandeur de la patrie, et nous en avons un exemple à présent [1], toutes les discordes s'apaisent. C'est un exemple que nous pouvons méditer.

ERNEST LÉMONON.

---

[1] Au grand banquet qui vient d'être offert, à Turin, à M. Giolitti, toutes les opinions politiques étaient représentées.

LE CONFLIT ITALO-TURC ET L'ISLAM

La soudaineté de la crise déterminée par la résolution de l'Italie a surpris l'opinion européenne, mais elle a provoqué une bien plus vive stupeur dans le monde de l'Islam. L'émotion ressentie par tous les sectateurs du Coran en présence de cette agression contre le Khalifat a été d'autant plus intense, que des illusions démesurées avaient, depuis la révolution ottomane, incliné les esprits à une fausse appréciation des faits. Pendant quelques jours, au lendemain de l'ultimatum, on avait pu croire que cette émotion se traduirait par une résistance vigoureuse, que la presse allemande n'était pas sans encourager. Les troupes italiennes devaient, paraît-il, se heurter à de graves difficultés, et les forces turques allaient s'adjoindre cent mille combattants prélevés dans les tribus arabes! Il n'apparaît guère jusqu'ici que cette ruée contre l'envahisseur se soit dessinée. Elle était d'ailleurs purement chimérique. Outre que la Tripolitaine n'est pas une contrée où la concentration de gros effectifs soit possible, il ne faut pas oublier de quelle façon les tribus arabes ont toujours compris le *djihad*, la guerre sainte. Chaque tribu dépêche sur le théâtre de la guerre un groupe de guerriers approvisionnés pour peu de jours par leurs propres moyens. Ces combattants ne sont pas enclins, en général, à prolonger longtemps les hostilités, parce qu'ils laissent derrière eux leurs campements dégarnis. Et l'expérience leur a enseigné qu'une attaque soudaine d'une tribu rivale peut, en leur absence, compromettre la vie de leurs femmes et de leurs enfants. Ils répugnent donc à s'éloigner du parcours ordinaire de leurs migrations. Sans doute les Italiens, lorsqu'ils pénétreront dans l'intérieur, auront, çà et là, quelques escarmouches à soutenir. Ils seront exposés à des surprises nocturnes et surtout à des coups de mains sur leurs convois. Mais c'est bien plus à l'attrait du butin possible qu'à un sentiment de patriotisme qu'il faudra attribuer ces levées rapides et peu durables de boucliers.

Les Turcs sont donc médiocrement assurés d'un appui de la population arabe. Non point que celle-ci, selon les illusions d'une partie de la presse italienne, soit disposée à faire cause

commune avec l'envahisseur. Le malentendu entre Turcs et Arabes n'est pas si grave. Ils faisaient relativement bon ménage en Tripolitaine, bien que l'administration ottomane montrât parfois quelque brutalité. Mais comme elle laissait, par ailleurs, aux tribus ou confédérations nomades une indépendance assez large, comme elle ne s'opposait pas à l'exercice coutumier de leurs vendettas séculaires, elle était aisément supportée. Les Turcs se sont toujours abstenus d'un zèle administratif excessif. Ils géraient le vilayet comme un domaine sans grande valeur, et se préoccupaient surtout de ne point tolérer que des influences économiques extérieures s'y établissent. Il serait donc osé de prédire une défection en masse des indigènes. Au contraire, il faut penser, sous les réserves formulées plus haut, que l'inquiétude du sentiment islamique constituera pour la résistance turque un appoint précieux, encore que peu constant.

On a beaucoup parlé des Senoussya, de leur grand maître, que l'on s'obstine à regarder comme une sorte d'évêque armé du Saint Empire germanique. On lui a prêté une attitude d'expectative et de neutralité bienveillante. C'est la presse d'Italie qui lui attribue ces intentions d'où tout loyalisme ottoman paraît exclu. A la vérité, pour qui connaît les conditions exactes d'existence de ce cléricalisme mahométan que constituent les confréries, le rôle de Si Ahmed Chérif ne saurait être en opposition avec l'opinion indigène. Or, si le sentiment collectif n'existe guère en pays arabe lorsqu'il s'agit de politique pure, il faut reconnaître qu'une opinion publique se manifeste sur le terrain religieux. Et elle est, par nature, hostile à toute soumission à un pouvoir non musulman. Du fait de l'invasion italienne, la Tripolitaine, hier « dar el Islam », c'est-à-dire pays d'Islam, devient « dar el harb », pays où les croyants doivent mener le « djihad », le combat pour la foi. Pendant un temps, cet état d'esprit persistera, quelque habilité que déploient les Italiens. Le cheikh des Senoussya, le voulût-il, ne saurait entraver cette tendance, sous peine de compromettre son prestige spirituel. Il ne peut retirer sa *baraka* aux « Moujahadines ».

D'ailleurs les affiliés au Senoussisme, quoique nombreux, ne forment pas toute la population arabe tripolitaine. D'autres ordres mystiques, les Tidjania, les Rahmania, les Chadelya, les Kadria, pour ne citer que les principaux, y comptent des adeptes. Aussi la résistance éventuelle à la poussée italienne sera-t-elle désordonnée, sans cohésion possible, chaque groupe ayant le plus grand souci de marquer son inféodation distincte.

La presse turque semble assez peu informée des conditions de la vie arabe saharienne. Elle prête au cheikh des Senoussya une importance hors de proportion avec la réalité, et annonce qu'il a convoqué le ban et l'arrière-ban des Tibbous du Sahara oriental, cent cinquante mille combattants, au bas mot... Il n'est même pas besoin de discuter ces chiffres. Il suffit de faire observer que les Tibbous, très clairsemés en raison même des difficultés de l'existence au Sahara, sont par nature peu enclins à se laisser embrigader pour une action lointaine fort au Nord de leur territoire.

***

Les Turcs pourront sans doute chercher une base de défense dans le djebel Yfren, mais l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'assurer leur ravitaillement en vivres et en munitions de guerre rend leur situation forcément précaire.

C'est un peu l'impression qui perce, çà et là, dans les manifestations de l'opinion musulmane. Mais si l'on ne garde guère d'espoir, touchant la possibilité de sauvegarder la Tripolitaine, il semble que l'on veuille au moins sauver la face et aider le gouvernement turc à se retirer avec décence. Des encouragements lui parviennent de tous côtés.

Les chioukhs des tribus nomades de l'Egypte, à proximité de la frontière de Barca, seraient prêts à fournir leur contribution à la défense du patrimoine islamique en organisant une harka. Le fait qu'il font des offres à Constantinople dénote suffisamment que leur désir d'offensive n'est point impatient.

Dans les milieux éclairés des rives du Nil, le sentiment d'indignation contre l'Italie est très vif. La presse du Caire, les journaux nationalistes, le *Liona*, le *Moayad* entre autres, qualifient avec véhémence le geste du gouvernement de Rome, et font un appel à l'union islamique. Ils engagent tous leurs coreligionnaires à exprimer leurs sympathies à la Porte dans la pénible épreuve qu'elle traverse, et à se serrer autour du khalife. Dans l'impossibilité de concourir effectivement à la défense de l'intégrité impériale, des personnalités égyptiennes ont ouvert une souscription en vue de permettre au gouvernement ottoman de soutenir la lutte. Le clan nationaliste souhaiterait une participation plus active de l'Egypte. Il verrait avec satisfaction poser pour la Turquie la question indiscrète du concours qu'elle est en droit d'attendre de l'armée de sa province vassale. Mais le gouvernement de Constantinople n'est pas assez dépourvu du sens des opportunités pour risquer de la part de l'Angleterre un refus catégorique. L'Egypte se

bornera donc à l'expression de ses sympathies, et un courant s'y dessine en faveur d'un boycottage du commerce italien.

En Arabie, l'imam Yahia réconcilié avec le khalife depuis qu'une autonomie assez large lui a été reconnue, vient d'affirmer son souci de solidarité islamique, du moins par un geste large, plus symbolique qu'efficace, mais que la Porte regardera comme un acte de précieux loyalisme. Le cheikh des Zeïdya, dans un télégramme au sultan, offre « de se porter avec toutes ses tribus au devant de l'ennemi ». Il prétend pouvoir mettre 100.000 partisans à la disposition du gouvernement. C'est une manière habile de rappeler à ce dernier qu'il a du monde autour de lui.

Seïd Idriss, le « mahdi » de l'Assyr, ne veut pas être en reste. Bien que n'étant pas encore soumis, il écarte toute rancune devant le péril qui menace la Foi. Il a donc proposé au commandant militaire de l'Assyr de marcher avec « 40.000 hommes » sur l'Erythrée. Il se fait fort d'opérer sa traversée jusqu'aux rivages de Massaouah sur des sambouks.

D'autre part, les habitants de Médine et les tribus des environs, faisant trêve à leurs interminables querelles, ont, devant le Harem-ech-Cherif, le tombeau du prophète, prêté serment de se sacrifier pour la patrie. Les députés du Yémen, soucieux de ne point se laisser distancer dans cette course à l'holocauste, ont télégraphié au grand vizir qu'ils sont prêts à la guerre sainte, et se mettent à la disposition du commandant du corps d'armée de Sanaa.

En Syrie, le sentiment islamique est aussi très surexcité. Des souscriptions s'organisent dans les grandes villes pour aider le gouvernement à soutenir la guerre. Le général Mehmed pacha, descendant de l'émir Abd el Kader, s'offre à diriger la résistance dans l'hinterland tripolitain.

En Asie Mineure, où la population mahométane est en grande majorité, l'annonce du conflit a provoqué une très vive effervescence. A Adana, théâtre du dernier massacre des Arméniens, on pouvait redouter une explosion de fanatisme. Grâce à l'énergie du vali, qui a invité ses concitoyens à ne pas faire le jeu de l'ennemi par une manifestation d'hostilité à l'égard des chrétiens et surtout des Italiens, le calme n'a pas été troublé.

La Mésopotamie participe à l'indignation générale. A Bagdad, des indigènes des tribus d'alentour se sont présentés au konak gouvernemental pour demander à être enrôlés immédiatement. Les notabilités civiles et religieuses ont offert leur concours financier à l'œuvre de défense de la patrie.

Dans l'Inde anglaise, la communauté musulmane est très im-

portante. Elle compte près de 60 millions de mahométans d'origine ou convertis. L' « All India Moslem League », qui groupe l'élite de l'Islam péninsulaire, a exprimé le vœu de voir le gouvernement britannique intervenir diplomatiquement en vue de sauvegarder l'intégrité ottomane.

L'*Observer* de Lahore, l'un des organes les plus considérables de la Ligue, qualifie d'acte de piraterie l'action italienne. « Du « Maroc à Pékin, de Bokhara à Java, écrit-il, cette agression « produira la plus profonde impression sur l'esprit musulman. « On se demandera si les puissances ont vraiment mis tous « les moyens en œuvre pour entraver l'Italie dans ses desseins... « L'Europe apparaît comme indifférente en présence de cet « acte de brigandage. » Et le journal musulman invite l'Angleterre à exercer sa médiation en considérant que les portes du tribunal d'arbitrage de La Haye sont toujours ouvertes.

***

La Turquie est donc, en cette grave crise, assurée des sympathies du monde musulman. Mais celles-ci paraissent devoir rester inopérantes. Sans doute la libéralité des fidèles s'accuse en tous lieux avec le même enthousiasme que lors de la construction du chemin de fer du Hedjaz, mais cette contribution à l'organisation défensive de l'empire ottoman ne saurait produire des effets qu'à une lointaine échéance. Et pour l'instant, la situation réclamerait des mesures promptes. La Porte se trouve dans cette situation singulière qu'elle ne peut utiliser contre l'Italie son excellente armée. Elle est bien obligée, quelque douloureux que ce sacrifice puisse être à son amour-propre, d'abandonner la Tripolitaine à elle-même.

D'ailleurs, il semble bien que, en dépit des désirs de résistance, le gouvernement turc considère la partie comme fort compromise ; mais il a à compter avec les Comités Union et Progrès. Il lui sera malaisé de concilier leur intransigeance avec les prétentions de l'Italie qui entend rester à demeure sur ces rivages tripolitains convoités de longue date. Toute médiation est, d'autre part, singulièrement délicate tant que les Turcs garderont une lueur d'espoir sur la force de résistance de leurs troupes du vilayet, et tant que les progrès des italiens n'auront pas été suffisamment décisifs. Mais de quelque façon que se termine l'affaire, ces événements laisseront au monde musulman une déception et un secret ressentiment contre le nouveau régime ottoman.

H. Marchand.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

Les négociations franco-allemandes.

Les négociations franco-allemandes concernant le futur statut marocain ont enfin abouti à la conclusion d'un accord qui a été *paraphé*, le 11 octobre, par MM. Jules Cambon et de Kiderlen-Waechter, dans le cabinet du sous-secrétaire d'Etat allemand, à Berlin. Le document qui précise cet accord se compose de quatorze articles précédés d'un préambule où les deux contractants exposent les principes qui les ont guidés dans leurs négociations. Le reste de l'accord doit rester secret jusqu'à ce qu'il puisse être publié en même temps que la convention réglant la question des compensations territoriales au Congo.

Toutefois le *Temps* du 12 octobre a donné à ce propos les indications suivantes, qu'il y a lieu de croire exactes :

On peut dire dès à présent que l'accord a pour effet de nous laisser libres de proclamer notre protectorat au Maroc lorsque les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras auront donné leur adhésion au nouveau traité. Cette adhésion sera du reste demandée solidairement par l'Allemagne et par nous.

L'accord détermine dans quelles conditions notre protectorat pourra s'exercer. Au point de vue politique, nous avons la conviction que la France ne verra aucune entrave nouvelle gêner sa collaboration avec le sultan, dont elle sera sans partage le guide et le conseiller politique, en même temps qu'elle assumera la tâche de maintenir l'ordre et la sécurité dans l'empire chérifien. La France serait désormais la seule intermédiaire entre le sultan et les puissances étrangères.

Les dernières journées ont été consacrées à aplanir les difficultés qui subsistaient encore sur la question de l'administration de la justice et des protégés. Des formules satisfaisantes ont été trouvées tant en ce qui concerne les tribunaux, la protection des indigènes que le régime transitoire.

Quant au point de vue économique la France a su faire admettre le principe que l'Etat chérifien conserve toute son autorité sur les services publics, et il est établi que la liberté commerciale sera consacrée au Maroc sans aucune inégalité et sans aucun privilège pour toutes les nations.

Les intérêts légitimes du commerce international reçoivent donc pleine

satisfaction. Si la France acquiert le droit de « tunisifier » le Maroc, pour employer une expression souvent usitée, elle renonce à tout ce qui pourrait entraver la libre concurrence du commerce international et assurer à elle-même ou à d'autres une situation privilégiée.

Les négociations relatives aux compensations congolaises ont commencé aussitôt après la conclusion de l'accord marocain, dont ces compensations doivent être la contre-partie, et il est apparu de suite que sur ce terrain l'entente se ferait beaucoup plus rapidement.

Dès le 22 octobre, en effet, des communiqués officieux publiés simultanément à Paris et à Berlin ont annoncé que M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter était tombés d'accord sur les bases suivantes[1] : la colonie allemande du Cameroun bénéficierait d'une extension de territoire à l'Est allant de Fort-Lamy à Fort-Archambault, sans toutefois toucher Fort-Crampel. Au Sud, la colonie du Cameroun allemand descendrait jusqu'au delà du Rio-Muni, sans toucher cependant Libreville, pour se diriger ensuite par une courbe vers le Congo. Enfin le tracé de la nouvelle frontière du Cameroun allemand comporterait deux points de contact de quelques kilomètres, l'un avec l'Oubangui, l'autre avec le Congo. De son côté, l'Allemagne céderait à la France une certaine étendue de territoire, non encore exactement déterminée, dans la partie Nord du Cameroun (bec de canard) et consentirait à une rectification de la frontière du Togo au bénéfice du Dahomey. Voici, au surplus, la note publiée à ce propos par le *Temps* du 23 octobre relativement aux concessions congolaises de la France :

L'idée directrice du gouvernement français a été de conserver absolues, non seulement en droit, mais encore en fait, nos communications fluviales par le Congo et l'Oubangui entre le Sud et le Nord de l'Afrique équatoriale.

Ce résultat est aujourd'hui complètement acquis.

Les deux points de contact de l'Allemagne avec le Congo et l'Oubangui sont situés, comme la presse l'a indiqué, d'une part au confluent de la Sangha et de la Likouela, d'autre part au confluent de la Lobay.

Il est faux que ce contact représente, comme l'indiquent certains journaux, une cinquantaine de kilomètres. La réalité est de près de dix fois inférieure à ce chiffre.

Nous croyons savoir que les îles du Congo et de l'Oubangui, actuellement françaises, resteront françaises. L'une de ces îles se trouve précisément en face du confluent de la Lobay.

Au Gabon, les cessions, croyons-nous, restent telles qu'elles avaient été d'abord envisagées, déterminées par une ligne droite allant de la baie de Corisco à Ouesso.

La France conserverait donc toute la rive droite de l'Oubangui, hormis les deux points précités, le territoire qui reste français sur cette rive ayant à son maximum de profondeur 150 kilomètres environ de l'Est à l'Ouest.

---

[1] Le *Temps*, 23 octobre.

Au Nord, la ligne des forts Fort-Possel, Fort-Crampel, Fort-Archambault, Fort-Bretonnet, resterait française, et à plus de 100 kilomètres de distance de la nouvelle frontière allemande.

En résumé le nouveau tracé de la frontière du Cameroun allemand s'établirait ainsi :

La frontière part de la côte un peu au Sud de la rivière Muni et se dirige à peu près en ligne droite jusqu'à Ouesso. D'Ouesso elle gagne la Likouala, qu'elle suit jusqu'au Congo, qu'elle touche à Bonga et longe sur 6 kilomètres environ. Elle remonte ensuite vers le Nord en suivant la Likouala-aux-Herbes jusqu'à sa source. De là elle se dirige vers la Lobay en suivant une ligne à peu près parallèle au méridien. Elle s'infléchit ensuite le long de la Lobay jusqu'à Mongoumba, où elle prend contact avec l'Oubangui, pour remonter quelques kilomètres plus loin le long de l'autre rive de la Lobay, qu'elle encadre ainsi dans un étroit couloir jusque vers Makandja. De ce point elle remonte vers le Nord jusqu'au Logone qu'elle suit jusqu'à Fort-Lamy.

La partie du « Bec-de-canard » située à l'Est de Logone reviendra à la France. Le reste de la délimitation du « Bec-de-canard » n'est pas encore définitivement fixé.

L'Espagne au Maroc. Les négociations franco-espagnoles. La campagne du Rif.

Contrairement aux indications données précédemment par les journaux et les agences, le gouvernement de la République n'est pas encore entré en négociations avec le gouvernement de Madrid pour le règlement du statut marocain espagnol. On estime en effet à Paris que ces négociations ne doivent commencer que lorsque sera définitivement établi l'accord franco-allemand, et lorsque cet accord aura reçu l'adhésion des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. A ce moment seulement le gouvernement de Paris s'occupera de déterminer exactement, avec le gouvernement de Madrid, la question des intérêts particuliers de l'Espagne au Maroc. Et il paraît d'ores et déjà certain que notre gouvernement s'inspirera dans ces négociations de ce principe primordial que la France ne saurait en cette affaire marocaine être toujours le seul payeur, et que l'Espagne, de son côté, devra vraisemblablement acheter l'avantage de sa situation privilégiée dans le Rif.

En attendant, les Espagnols continuent à être aux prises avec de sérieuses difficultés du fait de l'hostilité des tribus rifaines. De sanglants combats ont eu lieu ces temps derniers dans la région de Melilla, et notamment à Ishafen et Imaroufen sur l'oued Kert, le 15 octobre. Ce dernier engagement a coûté aux Espagnols la mort du général Ordonez tué à la fin de l'action et des pertes nombreuses en hommes et en officiers, plus de 300 blessés dont une trentaine d'officiers.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

La situation politique en Turquie.

De notre correspondant.

Depuis le milieu de septembre, on soupçonnait à Constantinople l'agression italienne et il n'y avait, semble-t-il, que le cabinet de Hakki pacha qui ne se doutât de rien. Le fait que le grand vizir déchu était précédemment ambassadeur à Rome et que, grand joueur de bridge, il passait dernièrement ses soirées, et parfois ses après-midi, à l'ambassade d'Italie à Constantinople, donne à son ignorance quelque chose de comique...

L'insouciance du gouvernement turc a d'ailleurs dépassé les bornes. La Tripolitaine était occupée par une division d'ancien type (16 bataillons d'infanterie, 1 de tirailleurs) ; mais 4 bataillons en avaient été retirés pour être employés au Yémen, de sorte qu'il n'en restait que 13, à *400 hommes* environ, soit 5.200 hommes d'infanterie. L'effectif total des troupes actives dans toute la Tripolitaine, que certains journalistes portent à 15 ou 20.000 hommes, ne dépasse donc pas beaucoup 7.000 hommes, y compris l'artillerie et la cavalerie. Quant aux milices indigènes, on avait commencé autrefois un essai d'organisation auquel présidait un officier allemand, mais la tentative, comme il arrive souvent en Turquie, a été abandonnée.

Depuis assez longtemps, les postes de vali de Tripoli et de commandant militaire, précédemment réunis, étaient vacants. On avait fini, après de longues tergiversations, par désigner des titulaires ; mais ceux-ci ne se sont décidés à partir que quand les communications ont été coupées.

Au moment de la déclaration de guerre, la flotte ottomane se promenait tranquillement du côté de Beyrouth, sans munitions ni approvisionnements. Si, par suite de considérations politiques, les Italiens ne l'avaient pas laissé rentrer tranquillement aux Dardanelles, elle aurait pu être détruite avec d'autant plus de facilité que pendant quelque temps personne à Constantinople ne savait au juste où elle était pour la prévenir et lui envoyer des ordres. Le ministre de la Marine, Mahmoud Moukhtar pacha, était en congé et n'est rentré que le 25 septembre, trois jours avant la déclaration de guerre.

Les Comités Union et Progrès, qui devraient s'effondrer sous le poids de leur faute, n'abandonnent pas la partie, et on attribue à leur intervention la difficulté qu'a éprouvée Saïd pacha dans la formation de son cabinet, et aussi l'abstention de Kiamil pacha et de Hilmi pacha, qui n'auraient accepté de portefeuille que si le ministère avait eu les mains libres.

Jusqu'à présent, tout est absolument calme à Constantinople ; à

Salonique, quelques manifestations bruyantes, dont on exagère l'importance. Ceci tend à prouver que les meetings et les boycottages organisés naguère contre l'Autriche et contre la Grèce étaient plutôt artificiels et que la grande masse de la population, tant musulmane que chrétienne, reste indifférente quand elle n'est pas excitée par des meneurs sachant ce qu'ils font et ce qu'ils veulent. Il ne faudrait donc pas, le cas échéant, laisser le gouvernement ottoman arguer de son impuissance vis-à-vis d'un mouvement populaire.

Pour le moment, d'ailleurs, on ne peut noter à Constantinople que des gestes assez vains. On énumère complaisamment les dommages que subira le commerce italien en Turquie. On enregistre les télégrammes, les déclarations de dévouement venus de toutes les parties du monde islamique, les énormes contingents offerts tantôt par Seïd Idriss, tantôt par l'imam Yahyia. On reçoit des engagements volontaires, quoiqu'on n'aperçoive pas la possibilité d'employer l'armée active. On convoque quelques classes de réservistes et on mobilise certains bataillons de rédifs, *pour faire quelque chose* et satisfaire l'opinion publique, aurait dit le ministre de la Guerre.

Enfin, il nous faut malheureusement constater que les attaques injustes et perfides contre la France ne cessent pas. Voici ce que reproduit, sans y joindre d'ailleurs un mot de protestation et sans en relever les flagrantes inexactitudes, le *Moniteur oriental :*

« Extrait du *Kanad :*

« Dernièrement encore, le gouvernement français a reconnu que « Tunis faisait partie intégrante de l'empire ottoman et donné sa « parole de considérer les Tunisiens comme des Ottomans. Dès lors, « de quel droit empêche-t-il les Ottomans de passer d'un pays qui « est à nous, officiellement et légalement, dans un autre pays égale- « ment à nous et les arrête-t-il à la frontière? Quand l'Angleterre « estime conforme à l'honneur national et au respect des engage- « ments le passage de l'armée turque par l'Egypte, comment les « Français interdisent-ils aux officiers ottomans d'aller de Tunis à « Tripoli? »

L. Tsarigradski.

Le ministère Saïd pacha et le Parlement.

Le grand vizir Saïd pacha ayant enfin réussi à compléter son ministère grâce à l'acceptation par Assim bey, ministre de Turquie à Sofia, du portefeuille des Affaires étrangères, le Parlement a été convoqué pour le 14 octobre. La séance d'inauguration a été consacrée à la lecture par Saïd pacha du discours du trône, dont voici le texte :

Au moment où le gouvernement travaillait à la réparation progressive des innombrables erreurs et négligences du passé, il a reçu du gouvernement italien un ultimatum dans lequel celui-ci s'efforçait de déguiser, sous des apparences de légitimité, ses visées agressives sur la province de Tripoli.

Le gouvernement impérial a répondu dans le délai fixé, assurant qu'il

était prêt à traiter avec lui et à prendre en considération ses desiderata économiques, en tant qu'ils seraient compatibles avec les traités en vigueur, les droits et la dignité de l'empire. Il demandait en même temps à l'Italie de préciser ses demandes afin d'entrer immédiatement en pourparlers.

Sans prendre en considération nos assurances et sans demander des éclaircissements à la Turquie, l'Italie a répliqué par une déclaration de guerre. Avant même l'expiration du délai de 24 heures fixé par elle, l'Italie ouvrait les hostillités.

Pendant que d'une part elle attaquait la Tripolitaine, d'autre part ses navires de guerre, violant la règle internationale, ouvraient inopinément le feu sur nos torpilleurs rencontrés dans l'Adriatique, qui, ignorant l'ouverture des hostilités, s'étaient empressés de faire les saluts d'usage entre des bâtiments appartenant à des nations amies.

Dans cet état de choses, et vu la continuation des attaques dirigées contre certains points ottomans de l'Adriatique, contre la Tripolitaine et la Cyrénaïque, ainsi que contre les navires de guerre ou marchands ottomans encore ignorants de l'état de guerre, la nécessité s'est imposée de procéder avant la période habituelle à l'ouverture de l'Assemblée nationale.

Mon gouvernement a demandé aussitôt aux grandes puissances amies leur médiation en vue de mettre fin, dans des conditions compatibles avec nos droits légitimes et sacrés et avec la dignité nationale, à une guerre tellement contraire aux principes du droit international, à l'équité et aux aspirations unanimement exprimées de toutes parts en faveur du maintien de la paix générale.

En attendant le résultat des démarches conciliatrices entreprises et la suite des réponses des puissances, mon gouvernement ne continuera pas moins à recourir aux mesures nécessaires de défense de nos droits.

L'agression inattendue de l'Italie contre nos droits et notre dignité nationale a justement surpris et ému tous les peuples civilisés. Cette atteinte subite a paralysé les efforts pacifiques et progressistes du gouvernement qui, participant aux aspirations pacifiques des puissances, se consacrait d'une part au rôle civilisateur qui lui incombe quant au maintien de la paix, et d'autre part à mettre à profit les bienfaits de la Constitution pour assurer le développement du pays en proportion avec le temps et les ressources matérielles dont il disposait.

J'ai la conviction que le gouvernement aussi bien que l'Assemblée nationale et la nation même s'efforceront, dans toute la limite des forces humaines, de remplir les importants devoirs qui leur sont dévolus pour la défense de nos droits et de nos intérêts légitimes.

La Chambre a ensuite constitué son bureau. Ahmed Riza a été réélu président par 86 voix contre 55. Le Sénat a désigné pour son président Moukhtar pacha en remplacement de Saïd pacha devenu grand vizir.

Le 18 et le 19 octobre a eu lieu à la Chambre le grand débat tant attendu sur la politique étrangère. Le grand vizir a d'abord lu la déclaration ministérielle dont voici le principal passage :

Nous travaillerons en tout premier lieu à la solution de l'affaire de la Tripolitaine, de la façon que nous jugerons la plus favorable aux intérêts du pays.

Nous nous consacrerons à raffermir les relations amicales avec toutes les puissances amies et en particulier avec les Etats voisins.

Nous tenons à maintenir et à raffermir des rapports normaux et sincères avec les Etats balkaniques sur la base d'une confiance mutuelle et de la conciliation des intérêts communs.

Nous n'avons aucune intention agressive et nulle visée ambitieuse contre aucun pays ni aucun Etat. Notre désir le plus vif est au contraire de respecter les droits légitimes de tous les pays et de faire respecter nos propres droits légitimes. En produisant, d'une part, des preuves matérielles de ces dispositions et en réalisant, d'autre part, les accords utiles aux droits et aux intérêts du pays, nous avons conscience de remplir les devoirs pacifiques incombant au gouvernement ottoman.

Saïd pacha a terminé en demandant le vote d'un ordre du jour de confiance. Une discussion longue et passionnée s'est alors engagée à ce propos, qui a duré deux jours, la Chambre siégeant alternativement en séance secrète et en séance publique. Finalement l'ordre du jour de confiance réclamé par le gouvernement lui a été voté par 125 voix contre 60. Au cours de la discussion Saïd pacha avait fait la déclaration suivante :

Pour ce qui est de la Tripolitaine, il est indubitable que les Ottomans doivent résister dans les limites des forces humaines. Mais nous estimons qu'on peut simultanément résister par les armes et continuer les négociations diplomatiques en vue d'une solution pacifique. Si les mesures diplomatiques échouent complètement, il va sans dire que le pays luttera jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Nous ne pouvons rien dire au sujet des négociations, car les puissances médiatrices peuvent changer de point de vue. Un Etat, quelque fort qu'il soit, ne peut vivre que grâce à des alliances. Nous travaillons avec cette conviction, mais aboutirons-nous à des alliances plutôt dangereuses qu'utiles ? C'est ce que nous verrons après la solution du conflit actuel.

Puis, faisant allusion à la manière dont Kiamil pacha liquida le sort de la Bosnie-Herzégovine, Saïd pacha dit encore :

Certaines puissances nous conseillent de traiter la question de Tripoli comme celle de l'Herzégovine et de nous contenter d'une indemnité.

A mon avis, il ne faut jamais vendre de territoire.

En Italie. Les déclarations de M. Giolitti.

Le président du Conseil italien, M. Giolitti, a fait, le 7 octobre, à Turin les déclarations suivantes relatives à la politique extérieure de l'Italie.

Lorsque le ministère actuel se présenta devant le Parlement, il exposa les lignes générales de son programme de politique étrangère et intérieure. Il y conforma son action et ses propositions de réforme. La politique étrangère est une matière qui ne saurait s'adapter à des déclarations trop minutieuses, parce que fréquemment elle doit être subordonnée dans ses développements à des événements ne dépendant pas de notre volonté J'ai été personnellement plusieurs fois accusé de ne pas m'en occuper assez.

L'accusation provenait du fait que j'ai toujours tâché d'en parler le moins possible, l'expérience m'ayant appris qu'aucun ministre des Affaires étrangères ne s'est jamais repenti de s'être tu.

Il ne serait pas cependant exact d'affirmer que le ministère actuel n'ait pas indiqué clairement dans son programme la voie qu'il entendait suivre. Le ministère, lorsqu'il se présenta devant le Parlement, déclara qu'il entendait adopter une politique de fidélité absolue aux alliances et à la cordialité dans ses amitiés avec toutes les puissances, visant au maintien de la paix, mais avec la sauvegarde jalouse de nos intérêts et de la dignité nationale.

Nous considérons la paix, l'accord complet avec toutes les puissances comme un bienfait suprême pour l'Italie, mais nous ne pouvons sacrifier pour l'amour d'une vie tranquille ni les intérêts vitaux du pays, ni sa dignité nationale.

Le gouvernement est certain que ses intentions correspondent non seulement aux intérêts, mais aussi aux sentiments du peuple italien. La politique démocratique n'est pas le synonyme d'une politique faible, impuissante. L'histoire de tous les peuples, les événements se déroulant sous nos yeux démontrent, au contraire, que les gouvernements qui savent représenter toutes les classes sociales sont les gardiens les plus jaloux des grands intérêts de leur pays. Ils songent non seulement aux questions d'intérêt immédiat, mais assurent aussi l'avenir lointain du pays.

La politique étrangère ne peut pas, comme la politique intérieure, dépendre entièrement de la volonté du gouvernement et du Parlement, mais par une nécessité absolue, doit tenir compte des événements, des situations qu'il n'est pas en notre pouvoir de modifier et parfois d'accélérer ou de retarder.

Il y a des événements qui s'imposent comme par une vraie fatalité historique à laquelle un peuple ne peut pas se soustraire sans compromettre irréparablement son avenir.

En ce moment, c'est le devoir du gouvernement d'assumer toutes les responsabilités, parce qu'une hésitation ou un retard pourrait marquer le commencement d'une déchéance politique qui produirait des conséquences que le peuple regretterait pendant de longues années et peut-être pendant des siècles.

Le ministère se rend pleinement compte de la responsabilité qu'il a assumée en engageant le pays dans la lutte, mais il l'a assumée avec un esprit sûr, parce qu'il est convaincu qu'en présence de la persistance systématique d'une hostilité qui, depuis des années, empêchait toute notre action économique en Tripolitaine et des provocations continuelles du gouvernement turc, toute hésitation ou tout retard aurait compromis en même temps l'honneur du pays et sa situation politique et économique.

Nous attendrons avec sérénité le jugement du Parlement et du pays. En attendant, nous envoyons à notre armée et à notre marine notre salut et l'expression de la confiance complète que le peuple a en elles.

Les hostilités.

Depuis l'occupation de Tripoli, de Benghazi et de Tobrouk que nous signalions dans notre dernière chronique, la situation militaire ne s'est pas sensiblement modifiée en Tripolitaine. Le corps d'occupation italien a été débarqué et a assuré la domination de l'Italie à

Tripoli et dans les ports de la Cyrénaïque. La garnison de Tripoli s'est repliée à quelques étapes de la ville. On n'a guère eu jusqu'ici à signaler que quelques escarmouches d'avant-postes qui ne semblent pas avoir été très sérieuses. Toutefois l'occupation de Benghazi a coûté aux Italiens des pertes importantes, mais la censure rigoureuse qui contrôle toutes les nouvelles du théâtre de la guerre ne permet pas de se rendre un compte exact de l'étendue de ces pertes. Ajoutons que les villes de Derna et de Homs ont été également occupées, après bombardement, les 18 et 19 octobre.

La médiation des puissances.

Les efforts de la Porte pour obtenir la médiation des puissances n'ont pas abouti, les deux points de vue italien et turc restant inconciables jusqu'ici. A Constantinople, le gouvernement ne semble pas résigné à sacrifier le principe de la souveraineté ottomane en Tripolitaine, et à Rome on déclare ne vouloir admettre d'autre solution que l'annexion définitive. Voici, d'après le correspondant romain du *Temps*, quelles seraient les conditions que l'on consentirait, dans les milieux compétents très autorisés, à accorder à la Turquie en échange de l'annexion pure et simple du vilayet tripolitain.

1° Payement d'une somme d'argent, à titre « d'expropriation » du domaine de la couronne et du khalifat, et des propriétés artistiques et archéologiques.

2° Déclaration — analogue à celles faites par l'Autriche-Hongrie au moment de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine — que l'Italie renoncera aux capitulations quand les autres puissances y auront également renoncé.

3° Adhésion à une augmentation de 4 % sur les droits de douane et à l'imposition d'une taxe sur les étrangers résidant dans l'empire ottoman — adhésion que la Turquie devrait naturellement obtenir des autres puissances afin de pouvoir réaliser ces deux mesures fiscales.

4° Autorisation de laisser — selon la législation libérale italienne en matière de cultes — les populations de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque continuer à reconnaître comme chef spirituel le Sultan de Constantinople, et permettre qu'un vicaire religieux de Mehmed V s'établisse dans le nouveau pays italien, au même titre qu'un évêque catholique, un grand-rabbin ou un grand-prêtre senoussi.

En outre, l'Italie serait disposée dans la suite à accorder un concours loyal à la Turquie pour la défense de son intégrité territoriale européenne et asiatique, et aussi pour le développement de l'empire ottoman, car le gouvernement italien est partisan du *statu quo* en Orient et absolument contraire à toute aspiration territoriale dans les Balkans.

Au cas où la Turquie ne voudrait pas consentir à conclure promptement la paix, l'Italie, pour l'amener à des sentiments plus raisonnables et en même temps pour défendre ses propres intérêts économiques et politiques, enverrait aussitôt sa flotte dans la mer Egée.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'incident d'Oudjda.* — Un déplorable incident vient de se produire sur les confins algéro-marocains, a Oudjda. Le général Toutée, haut commissaire français, a fait arrêter, le 19 octobre, M. Destailleur, commissaire du gouvernement, M. Lorgeou, vice-consul de France, le capitaine des douanes Pandori et le cadi d'Oudjda sous l'inculpation d'irrégularités financières et de spéculations illicites sur le change. L'initiative aussi imprévue qu'inopportune du général Toutée, qui a agi en cette affaire de sa propre autorité et sans avoir préalablement consulté le gouvernement, a produit une très vive émotion et l'ordre lui a été aussitôt télégraphié de Paris de remettre en liberté ses quatre prisonniers. En même temps, une commission a été désignée — dont font partie MM. Philippe Berthelot, ministre plénipotentaire, président, M. Sanval, inspecteur des finances, et M. Chapuis, contrôleur de l'armée — pour procéder sur place à une enquête approfondie en ce qui concerne cette affaire. Les trois commissaires ont quitté Paris le 23 octobre.

— *Le remaniement du ministère des Colonies.* — Le décret du 20 mai 1911, qui réorganise l'administration centrale du ministère des Colonies, a institué un conseil d'administration composé des chefs de service du département. M. Lebrun vient de procéder à l'installation de cette assemblée, et il en a défini ainsi les attributions : le conseil doit être principalement un organe de liaison entre les chefs de service; ceux-ci se rencontreront à un jour et une heure déterminés ; ils pourront ainsi échanger leurs vues sur les affaires qui intéressent plusieurs services. Cette réunion périodique aura le même caractère et présentera les mêmes avantages que le « rapport » dans les services militaires ou dans les grandes industries. Le contact entre les services sera assuré ; les délais nécessaires pour l'instruction des affaires seront réduits ; surtout la correspondance intérieure du ministère, c'est-à-dire l'échange de notes de service à service, pourra être restreinte dans une large mesure. Le Conseil sera en outre appelé à donner son avis sur les projets d'intérêt général que le ministre lui soumettra. La conférence du ministre avec les chefs de service évitera les conséquences d'un cloisonnement et d'une spécialisation excessifs; la doctrine du département pourra s'affirmer avec moins d'hésitation et plus d'autorité.

Alsace-Lorraine. — *Les élections pour la seconde Chambre.* — Le 22 octobre ont eu lieu, en Alsace-Lorraine, les élections au suffrage universel pour la seconde Chambre créée par la nouvelle Constitution de mai dernier. La seconde Chambre doit comprendre 60 membres. Vingt-huit députés ont été élus dont : pour l'Alsace, 10 repré-

sentants du centre, 7 socialistes, 2 indépendants; et pour la Lorraine, 9 représentants du bloc lorrain. Un second tour de scrutin aura lieu le 29 octobre.

Allemagne. — *L'ouverture du Reichstag. Déclarations de M. de Bethmann-Hollweg.* — Le Reichstag a inauguré sa session d'hiver le 17 octobre. Après une première séance de pure forme, la fixation de l'ordre du jour a donné lieu, le lendemain, à un incident intéressant. Il s'agissait de déterminer la date de la discussion des interpellations sur la politique étrangère du gouvernement. Ces interpellations fort nombreuses ont été déposées par les représentants de tous les partis du Parlement. Elles réclament la lumière sur deux grandes questions : celle du Maroc et celle de Tripoli. Le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, a fait à ce sujet la déclaration préalable suivante :

Je suis prêt à répondre aux interpellations sur la politique extérieure. Je tiens pour pleinement justifié le désir du Reichstag d'obtenir du gouvernement, aussitôt que possible, des indications sur la situation extérieure. Dans une lettre que j'ai adressée hier à votre président j'ai exposé les raisons pour lesquelles je crois devoir aujourd'hui refuser de répondre et me réserver l'indication du moment auquel je pourrai donner des explications.

Quand ce moment sera arrivé je ne manquerai pas de le faire savoir au président. A mon avis, le Reichstag ne se séparera pas sans qu'on ait discuté ici de la politique extérieure.

Cette déclaration a paru produire sur l'assemblée une impression favorable. Voici le texte de la lettre au président du Reichstag à laquelle M. de Bethmann-Hollweg faisait allusion :

Je comprends et je partage le désir des partis de discuter au Reichstag ces importantes questions. Cependant le gouvernement ne peut pour le moment prendre part à un tel débat. On ne saurait parler de politique extérieure sans parler de l'attitude du gouvernement dans la question marocaine.

Or le gouvernement doit s'abstenir de toute déclaration sur des négociations encore en cours. Il ne saurait le faire sans risquer de porter gravement atteinte aux intérêts allemands. Il en est de même des affaires de Tripolitaine à propos desquelles se poursuit en ce moment un échange de vues entre les cabinets européens. Le gouvernement doit donc garder le silence. Un débat au Reichstag sur la politique extérieure sans la participation du gouvernement risque toujours de porter atteinte d'une manière ou d'une autre à la position de la politique allemande et de rendre plus difficile son action. Dès que la situation politique permettra au gouvernement de prendre la parole, j'en aviserai Votre Excellence et je serai alors tout disposé à donner des détails sur la politique extérieure et à discuter avec le Reichstag.

— *Le voyage de Guillaume II en Suisse.* — On annonce de source officielle que l'empereur Guillaume se rendra en Suisse l'an prochain, à l'occasion des manœuvres d'automne qui auront lieu en Argovie, entre Bâle et Berne.

— *La mort de M. Stemrich.* — M. Stemrich, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, est mort le 19 octobre, après une pénible et longue maladie.

Angleterre. — *La commission royale et les cheminots.* — La commission royale nommée après la grande grève des chemins de fer pour examiner le fonctionnement du régime constitué en 1907, dénommé « Conciliation boards » s'est prononcée pour le maintien de ce régime, sauf à le compléter et à l'amender. Le secrétaire général du syndicat des cheminots, dans une interview, a déclaré que le rapport de la commission royale serait reçu par les employés avec un désappointement et un mécontentement complets, le principe sur lequel le projet se base détruisant la négociation collective au lieu de la développer.

Belgique. — *Les élections communales.* — Les élections communales qui viennent d'avoir lieu en Belgique paraissent avoir été un succès pour la coalition libérale-socialiste contre le gouvernement. En faisant le total des voix obtenues par les ministériels et par les libéraux unis aux socialistes dans les chefs-lieux des neuf provinces, on trouve, en effet, que pour Bruxelles, Anvers, Gand, Liége, Mons, Namur, Bruges, Hasselt et Arlon, les ministériels ont obtenu 91.645 voix et les libéraux-socialistes 134.638, soit une majorité antigouvernementale de 43.091 voix. Encore est-il à considérer qu'en dehors des chefs-lieux des neuf provinces, il y a des villes très importantes, comme Charleroi, Verviers, Louvain, Herch, etc., où les majorités antigouvernementales sont considérables.

Espagne. — *Le rétablissement des garanties.* — Le roi Alphonse XIII a signé le décret rétablissant les garanties constitutionnelles qui avaient été suspendues dans toute l'Espagne lors de la tentative de grève générale. Un autre décret convoque les électeurs pour les élections municipales du 12 novembre.

— *Mort du maréchal Lopez Dominguez.* — Le maréchal José Lopez Dominguez, ancien président du Conseil, chef de la gauche libérale du Sénat, est mort le 17 octobre, à l'âge de 82 ans. L'Espagne perd en lui un des derniers représentants de l' « âge héroïque » et l'une des figures les plus vivantes de la politique espagnole contemporaine.

Portugal. — *L'agitation monarchiste.* — Les nouvelles continuent à être contradictoires en ce qui concerne l'agitation monarchiste. Il semble bien que la tentative du capitaine Couceiro ait échoué, du moins pour le moment. On affirme que les monarchistes ne désarment pas et l'on annonce même qu'ils auraient occupé la ville de Montalègre après un vif combat. Le gouvernement est toujours très optimiste. Il a pu obtenir des Cortès le vote de son projet réformant

la procédure criminelle contre les conspirateurs. Les Cortès se sont ajournées après ce vote qui a évidemment consolidé la situation ministérielle.

Turquie. — *Le meurtre du métropolite grec de Grevena.* — Le métropolite grec de Grevena et sa suite ont été massacrés et mutilés par une bande turco-roumaine. La nouvelle a produit autant de consternation que d'indignation dans les milieux grecs de Constantinople et au patriarcat. Les deux corps constitutifs du patriarcat œcuménique ont été convoqués en séance extraordinaire pour délibérer sur les démarches à faire.

II. — ASIE.

Chine. — *L'insurrection chinoise.* — Une grave insurrection vient d'éclater en Chine qui, de Hankéou, Hanyang et Outchang comme centres, s'est rapidement étendue à tout le Houpé. Déjà Tchangcha et Itchang sont tombés entre les mains des révolutionnaires et d'autres villes de la vallée du Yangtseu, telles que Soutchéou, Hangtchéou et Nankin attendent seulement des ordres pour se joindre au mouvement avec lequel elles se montrent presque ouvertement en sympathie. Il est universellement admis, télégraphiait ces jours derniers le Dr Morrisson, correspondant du *Times*, que les dangers auxquels le gouvernement de Pékin a à faire face du fait de cette insurrection sont très graves, car non seulement on redoute l'extension rapide de la révolte sur d'autres points, mais encore on voit d'autres éléments de dangers dans l'insuffisance des munitions, dans la proportion grandissante des troupes infidèles et dans les embarras financiers. Ceux-ci notamment sont si sérieux que le Trésor a l'ordre de ne faire aucun paiement sauf pour les besoins militaires et le règlement des emprunts étrangers.

Pour réprimer l'insurrection, le gouvernement de Pékin a fait appel à Yuan Chi Kai, qui n'a accepté cette mission qu'en posant ses très sévères conditions.

Aux dernières nouvelles, un premier combat aurait eu lieu ces jours-ci au Nord de Hankéou entre les révolutionnaires et les premières troupes impériales envoyées de Pékin. Malgré l'obscurité des dépêches, absolument contradictoires suivant qu'elles émanent du gouvernement de Pékin ou directement de la région soulevée, il semble bien que cette bataille ait été une victoire pour l'insurrection.

Indochine. — *Le départ de M. Sarraut, gouverneur général.* — M. Sarraut, gouverneur général de l'Indochine, est parti de Marseille, le 22 octobre, à bord de l'*Armand-Behic*, pour rejoindre son poste. Avant son départ, le nouveau gouverneur général a obtenu

du gouvernement de la République la promulgation de quatre décrets consacrant la réforme politique et financière de l'administration indochinoise.

III. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Le nouveau ministère.* — Le nouveau ministère canadien qui remplace le ministère libéral de sir Wilfrid Laurier est ainsi constitué :

M. Borden prend la présidence du ministère et du conseil privé, M. Burrill est nommé à l'Agriculture, M. Reid aux Douanes, M. White aux Finances, M. Bruno Nantel au Revenu intérieur, l'honorable Robert Rogers à l'Intérieur, l'honorable C.-J. Doherty à la Justice, M. Crothers au ministère du Travail, l'honorable J.-D. Hazen à la Marine et aux pêcheries, le colonel Sam Hughes aux Milices, l'honorable L.-P. Pelletier aux Postes, M. Monk aux Travaux publics, l'honorable Frank Cochrane aux Chemins de fer, le docteur Roche au secrétariat d'Etat, et l'honorable George-E. Foster au Commerce. Le cabinet compte en outre trois ministres sans portefeuille : MM. Perley, Kemp et Longheed.

Dans les résultats des élections tels qu'ils avaient été donnés par les dépêches anglaises, la victoire des conservateurs avait été quelque peu exagérée. L'ancienne Chambre comptait 131 libéraux contre 89 conservateurs et un nationaliste, M. Bourassu. Les chiffres annoncés pour la Chambre nouvelle sont de 132 conservateurs. Mais dans ce total on a compris les partisans de la politique de M. Monk et de M. Bourassu qui sont au nombre de 20. Or, M. Bourassu n'est pas du tout conservateur et ce sont des raisons de tactique électorale qui ont déterminé ses amis à voter pour les conservateurs. Quant à M. Monk, il est bien un conservateur, mais il fait cause commune avec M. Bourassu pour la politique navale [1].

En conséquence s'il existe une forte majorité contre la réciprocité dans le nouveau Parlement, il n'en est pas de même dans toutes les questions ayant trait aux rapports constitutionnels, de l'Angleterre et du Canada.

C'est ce qui explique la présence dans le nouveau cabinet de trois nationalistes : MM. Monk, Pelletier et Bruno Nantel. Comme nous l'avions fait prévoir, M. Borden ne pourra pas se passer de l'appui de M. Bourassu, et l'entrée des nationalistes au ministère est bien la conséquence du pacte conclu pendant la période électorale.

Il sera intéressant de suivre le développement de cette situation nouvelle, et de voir dans quelle mesure M. Borden pourra satisfaire les justes réclamations des Canadiens-Français

B. M.

---

(1) Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 septembre 1911 : les Canadiens-Français et l'union canadienne, par M. Brunet-Millon.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production du froment. — Le *Bulletin de statistique agricole* italien, rédigé sous la direction du professeur Umberto Ricci, évalue la production du froment en Italie à 55.350.000 quintaux, en Roumanie à 26.000.000 quintaux et aux Etats-Unis à 66.629.149 quintaux, contre 62.976.511 quintaux en 1910. La production probable du froment, prise dans son ensemble, dans les treize pays qui ont fourni à ce sujet des données officielles, s'élève ainsi à 493.719.223 quintaux, contre 473.376.777 quintaux en 1910. L'indice unitaire de production, c'est-à-dire le pourcentage de la production probable de l'année courante comparativement à la production obtenue l'année dernière, est 104,3.

II. — EUROPE.

Allemagne. — *La Banque de l'Empire en* 1910. — Nous empruntons les renseignements qui suivent au rapport du Conseil d'administration de la Banque de l'Empire (*Reichsbank*), pour l'année 1910.

Le total général des opérations s'est élevé en 1910 à 354.150.399.800 marcs (dont 137.459.079.500 marcs pour Berlin, et 216.691.320.300 marcs pour les succursales) contre 331.032.004.700 marcs en 1909.

Le taux moyen de l'escompte ressort à 4,346 % ; celui des avances sur titres et marchandises à 5,346 %, contre respectivement 3,925 % et 4,925 % pendant l'exercice antérieur.

La circulation des billets a atteint un maximum de 2.072.766.000 marcs le 31 décembre et un minimum de 1.379.455.000 marcs le 23 février, soit une moyenne de 1.605.882.000 marcs, supérieure de 29.350.000 marcs à la moyenne correspondante de 1909.

Le montant des billets que la Banque est admise à faire circuler à découvert sans payer l'impôt et qui s'est trouvé porté à 472.829.000 marcs, le 14 avril 1906, a été dépassé 19 fois dans le courant de l'année (maximum de dépassement : 611.557.584 marcs au 31 décembre) et la taxe acquittée de ce chef a été de 3.931.321 marcs contre 3.862.052 marcs en 1909.

Le total des opérations concernant les comptes courants (comptes giro), y compris les recettes et les dépenses pour le compte de l'Empire et des Etats confédérés, s'est élevé en 1910 à 314.184.023.736 marcs, contre 295.038.507.625 marcs en 1909.

L'encaisse métallique a été, en moyenne, de 1.055.803.000 marcs contre 1.046.333.000 marcs pendant l'exercice précédent.

Italie. — *Le commerce en* 1910. — D'après la statistique officielle italienne, le montant total des échanges entre l'Italie et les pays étrangers en 1910 s'est élevé à 5.212.974.758 lires, non compris les métaux précieux, contre 4.978.600.009 lires pendant l'année précédente. Il s'est donc produit une augmentation de 234.374.749 lires.

Si nous considérons séparément les importations et les exportations, nous avons les différences suivantes :

	1909	1910	Différence
	Lires	Lires	Lires
Importations.....	3.204.699.937	3.111.710.447	+ 92.989.490
Exportations.....	2.008.274.821	1.866.889.562	— 141.385.259

Les métaux précieux ont donné les chiffres suivants :

	1909	1910	Différence
	Lires	Lires	Lires
Importations.....	31.065.700	18.000.800	+ 13.064.900
Exportations.....	48.116.400	54.067.000	— 5.951.300

De 1899 à 1910, l'*importation* a plus que doublé étant passée de 1.506.561.188 lires en 1899 à 3.204.699.937 lires pendant le dernier exercice qui marque aussi le chiffre le plus elevé depuis la constitution du royaume.

L'*exportation*, comme on le prévoyait dès la fin de 1909, a fortement repris après le recul qui s'était produit pendant les deux années précédentes.

Cependant, elle reste de plus d'un tiers inférieure à l'importation et n'a augmenté que de 40 % environ, pendant la période précitée.

III. — ASIE.

Formose. — *L'industrie du sucre.* — D'après une déclaration toute récente (3 février 1911) du directeur de l'administration civile de Formose au Comité du budget de la Chambre basse japonaise, le nombre des usines à sucre de l'île était, à la fin de 1910, de 37, représentant un capital de 71 millions de yens [183.180.000 francs ; — en août 1909 le capital n'était que 113.520.000 francs (capital nominal?)].

La production de la dernière année fiscale avait été de 156.000 tonnes ; celle de l'année fiscale qui va s'ouvrir est estimée à 266.000 tonnes, et on pense atteindre 360.000 tonnes dans les années suivantes.

A ce sujet, nous rappelons que l'importation de sucre étranger au Japon n'a pas dépassé 134.400 tonnes en 1909, dont 119.000 de Java. Dans ces conditions il semble que Formose doive, dans un délai très court, fournir, et au delà, à tous les besoins du Japon en sucre brut.

Nouveau Diogène.

A LA RECHERCHE D'UN AMI

Kikeriki (Vienne).

LES SOCIALISTES ALLEMANDS : « Pas un coup de feu ne sera tiré sans notre consentement. »

Kladderadatsch (Berlin).

LA NURSE EUROPA : « Quels vilains enfants ! Je ne suis pas plutôt débarrassée de Master Guillaume, que Master Victor-Emmanuel vient courir sur la pelouse. »

Westminster Gazette (Londres).

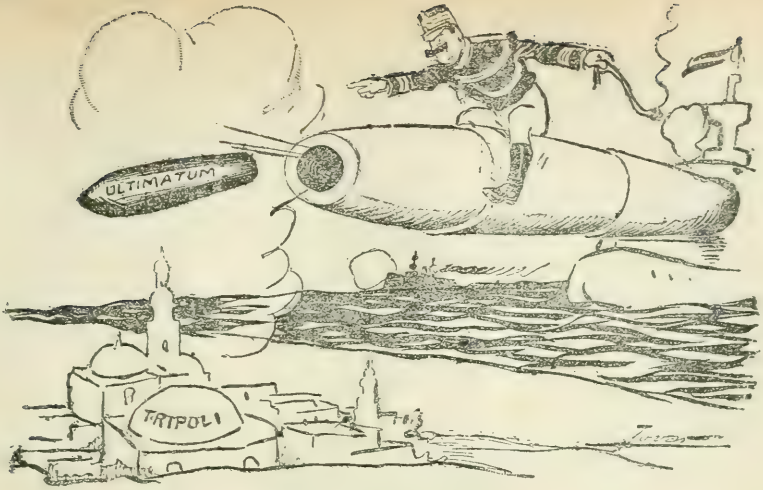

Service postal italien.

Le plus sûr et le plus rapide. *Heraldo* (Madrid).

Dame Europe (de l'Académie de la Haye pour jeunes gentlemen) : « Je désapprouve tout à fait ces mauvaises façons. Dès qu'ils auront fini j'interviendrai pour y mettre un terme. »
Punch (Londres).

Le Turc : « Je suis le gentleman qui combat l'Italie, emmenez-moi au champ de bataille. »
Bellone : « Désolée ? Impossible. »
Le Turc : « Quelle malchance, je vais encore être obligé d'écrire une note circulaire. » *Punch* (Londres).

Victor-Emmanuel : « Permettez, cher collègue, que je m'installe pour mieux discuter. »
Kikeriki (Vienne).

L'Italie a la Turquie : « Donne-moi l'enfant ou je te fais sauter. »
La Tribune (New-York).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. de Fages de Chaulnes est nommé consul général à Varsovie ;
M. de Valicourt est nommé consul général à Moscou ;
M. Piat, consul général, est placé à Valence ;
M. Ottavi, consul général, est placé à Damas ;
M. Naggiar est nommé consul à Zanzibar ;
M. Roca d'Huyteza est nommé consul au Harrar ;
M. Bourgeois est nommé consul à Mexico.

L'exequatur a été accordé à MM :
Prospero Pichardo y Arredondo, vice-consul de Cuba à Saint-Nazaire.
Mario de Piniès, consul d'Espagne à Pau ;
B. Vert, consul de la République de Panama à Jarnac ;
André Taurin, vice-consul de Suède à Fécamp.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Cauvet-Duhamel est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Missions. — M. le *vétérin. en* 2e Descazeaux est chargé d'une mission dans l'Etat de Saô-Paolo (Brésil).

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Dardenne est désig. pour le 16e rég.
Annam-Tonkin. — M. le *lieut.* Dessemond est désig. pour le Tonkin.
Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Quérillac est désig. pour l'A. O. F.; M. le *lieut.* Peyrin est désig. pour le bataill. de Tombouctou.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Hanck et Antoni sont désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Poucet est désig. pour la radiotélégraphie de l'A. E. F.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Jacob est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Broquet est nommé directeur de l'Institut bactériologique de Tien-tsin.
Cochinchine. — M. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Capus est désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Bourragué est désig. pour la Côte d'Ivoire ;
M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Wagon est désig. pour le Dahomey ;
M. le *pharm. ppal de* 2e *cl.* Payen est désig. pour l'A. O. F.
Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Lafaurie est désig. pour le Moyen-Congo.
Océanie. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Savignac est nommé résident de France aux îles Wallis

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Extrême-Orient. — M. le *contre-amiral* Calloch de Kerillis est nommé au command. de la division navale d'Extrême-Orient.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Bousicaux est nommé au command. de la marine en Indochine :

M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Manin est désig. pour l'*Argus ;*

M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Chateteau est désig. pour la *Vigilante.*

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Lavabre est désig. pour le *Jules-Ferry* à la Sude.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Laubion est nommé commiss. des torpilleurs de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. le chef de bataillon Gaden, de l'infanterie coloniale, est nommé administ. de 1re cl. des colonies ;

M. Outrey (Ernest) est nommé résident supérieur au Cambodge;

M. Châtel (Y.-C.) est nommé administ. de 5e cl. des services civils de l'Indochine ;

M. Detieux (M.-L.-E), rédacteur de 1re cl. à l'administration centrale, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Indochine;

M. de la Vaissière (A.-A.-J.-M.-R.), rédacteur de 1re cl. à l'administration centrale, est mis à la disposition du gouverneur général de l'A. O. F. pour servir à la Côte d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Général de Torcy : *Les opérations du général Moinier. Leurs conséquences.* Une brochure in-8° de 50 pages avec 2 cartes hors texte et 1 croquis. Bureaux de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 19, rue Cassette, Paris. Prix : 1 fr. 50.

Dans cette brochure, éditée par les soins de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, le général de Torcy étudie, avec la compétence que lui donne sa haute expérience, la récente campagne du général Moinier, qui, parti de Mehdiya le 11 mai, conduisit victorieusement notre drapeau à Fez le 21 mai, puis quelques jours plus tard à Méquinez et revint à la côte le 10 juillet, ayant réussi à créer vers le Nord et l'Ouest de la capitale chérifienne une large zone de sécurité. Le général de Torcy fait justement ressortir l'organisation méthodique de ces laborieuses opérations, dont les effets furent si heureux, et il en dégage excellemment les conséquences si fécondes pour le progrès de notre œuvre marocaine. La lecture de ces pages, aussi instructives qu'attachantes, ne peut manquer d'être grandement appréciée de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la plus grande France.

L'impérialisme britannique, de l'île à l'empire, par JOHN BRIDGE, avec une introduction de l'amiral CYPRIEN BRIDGE, traduit de l'anglais par le vicomte GUY DE ROBIEN. 1 volume grand in-12 jésus. (Nouvelle librairie nationale, Paris.)

Le nouvel ouvrage édité par la Librairie Nationale, en racontant la longue histoire d'une île devenant un empire, explique et définit l'impérialisme britannique; et cette œuvre historique d'un Anglais apportera d'utiles lumières aux Français. Remercions donc M. le vicomte Guy de Robien de nous en apporter la traduction.

L'ouvrage de M. John Bridge ne fait pas double emploi avec celui de lord Cromer : *Impérialisme ancien et moderne* qu'éditait la Nouvelle Librairie nationale. Il le complète au contraire, comme de bonnes publications complètent une classification des définitions, un système. C'est à la fois un manuel d'histoire largement traité, un essai anecdotique et pittoresque et comme un « film » biographique où se déroulent les phases et s'inscrivent les épisodes principaux de développement dans le monde de la puissance britannique. Les anciennes conquêtes sont aussi célébrées, pour préparer les nouvelles. Les Anglais ne sont pas fatalistes. Ils savent qu'une des plus sûres manières de *faire* l'histoire, c'est de l'écrire.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Statistiques du commerce des colonies françaises pour l'année 1909, publiées sous l'administration de M. MESSIMY et de M. LEBRUN, ministre des Colonies. Cinq vol. in-8°. Office colonial, Paris, 1911.

Statistiques de la navigation dans les colonies françaises pendant l'année 1909, publiées sous l'administration de M. LEBRUN, ministre des Colonies. Un vol. in-8° de 656 pages. Office colonial, Paris, 1911.

Statistique financière de l'Algérie (Algérie du Nord et territoires du Sud). Année 1909. Un vol. in-folio de 196 pages. Gouvernement général de l'Algérie, Alger, 1911.

Congrès minier de Madagascar, tenu à Tananarive du 7 au 11 février 1911. Compte rendu des travaux publiés sous la direction de M. A.-J. BOUDARIAT, ingénieur civil. Un vol. in-8° de 300 pages. Siège de la Chambre des mines, Tananarive, 1911.

Marroko, par A. KREUTER. Un vol. in-8° de 80 pages. W. Süsserott, Berlin, 1911.

Die oasen bewässerung im Becken des Schott Melrir, par le Dr GEBHARD W. SCHÖNITH. Une broch. in-8° de 52 pages, avec gravures hors texte.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*oct.* 1911). R. DE CAIX : La rançon du Maroc. — La guerre italo-turque et la Tripolitaine. — G. FRANÇOIS : L'ancien royaume du Dahomey.

La Quinzaine coloniale (10 *oct.* 1911). CH. D. : A propos de la situation financière de l'Indochine.

L'Administrateur-Gerant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE COMPROMIS FRANCO-ALLEMAND
ET LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

Il aura fallu cinq mois (si l'on tient compte des entretiens de Kissingen) pour régler l'affaire marocaine, dans la mesure où une affaire peut être réglée avec une puissance telle que l'Allemagne. Jusqu'au dernier moment M. de Kiderlen, que ne talonnait plus la crise bancaire, et qui sentait l'Allemagne mécontente de l'accord, a chicané et différé sa signature [1]. Dans les huit derniers jours le retard était imputé à des rectifications de détail de la nouvelle frontière du Cameroun, à de soi-disant divergences entre les cartes françaises et allemandes. On sait aujourd'hui qu'il n'en était rien et qu'en réalité M. de Kiderlen a soulevé *in extremis* une grosse question sur laquelle nous reviendrons plus loin.

On trouvera dans les chroniques de la quinzaine le texte *in extenso* des deux traités marocain et congolais publiés le 6 novembre, et nous avons tenu à les faire suivre du communiqué du gouvernement allemand paru à Berlin trois jours auparavant. Ce dernier document mérite d'être étudié attentivement, parce que grâce à lui nous connaissons maintenant non seulement la *lettre* des conventions, mais l'*esprit* dans lequel la Wilhelmstrasse les a conclues. Dans ces pages-ci nous résumerons le plus nettement possible les caractéristiques des accords pour passer ensuite aux deux sujets qui doivent être aujourd'hui notre préoccupation :

1° Y aura-t-il détente durable dans la situation internationale,

[1] Le *Courrier de la Bourse* de Berlin précise très bien l'attitude de la finance française et l'influence qu'ont eue sur elle les communiqués gouvernementaux : « Tandis que la panique sévissait à Berlin, M. Caillaux, par des communiqués « habilement calculés, savait toujours rassurer à temps le marché. Les banques « françaises retiraient leur argent ou nous l'envoyaient suivant la tournure défa- « vorable ou satisfaisante des négociations. »

et les chancelleries européennes pourront-elles jouir d'un peu plus que d'un répit?

2° Dans quelle posture sommes-nous vis-à-vis de l'Espagne et quel but devons-nous poursuivre dans les négociations devenues nécessaires avec cette puissance ?

***

Ainsi que nous le faisions pressentir il y a deux mois et demi [1], l'Allemagne ne nous accorde en somme qu'une extension, importante à vrai dire, de la clause politique de l'accord de 1909, qui est expressément rappelé dans le préambule du nouveau traité, mais elle maintient, en les aggravant même par de rigoureuses précisions, les entraves économiques que nous subissons au Maroc depuis l'Acte d'Algésiras. Fort heureusement il n'est plus question de la fameuse « association » qu'en 1909 les gouvernements intéressés recommandaient à leurs nationaux. Mais d'un bout à l'autre du nouveau texte perce un sentiment de méfiance, qui devient manifeste dans certains articles, obscurs à force d'être compliqués, visiblement pensés en allemand et tant bien que mal traduits en français. On a tenu à mettre les points sur les i, et de notre part du moins la précaution n'était pas inutile. Notre protectorat politique, administratif et financier est détaillé : occupation militaire, d'accord avec le gouvernement chérifien; protection des sujets marocains à l'étranger; présence à Fez d'un résident général faisant fonction de premier ministre du sultan et intermédiaire obligé entre le Maghzen et les puissances étrangères; suppression des tribunaux consulaires le jour où la France, d'accord avec les Etats signataires d'Algésiras, aura organisé des tribunaux analogues à ceux de Tunisie; revision des listes de protégés; contrôle des finances et garantie de la dette. A son tour l'Allemagne nous rend la pareille quand il s'agit de définir la liberté commerciale. Il faut lire les minutieuses prescriptions concernant les adjudications publiques et le service des douanes, où la Banque du Maroc, institution internationalisée, voit grandir son rôle, la concession et l'exploitation des mines, la construction des chemins de fer d'intérêt privé. On a voulu tout prévoir et dès lors il était d'une sagesse élémentaire de prévoir les conflits. On n'y a pas manqué, et pour éviter autant que possible les réclamations diplomatiques, l'article 9 détaille toute une procédure d'arbitrage. De plus, dans une des lettres explicatives jointes au traité, on fait intervenir le *deus ex ma-*

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 1er septembre.

china, c'est-à-dire la cour arbitrale de La Haye, pour les cas où les réclamations diplomatiques seraient inévitables.

Penser que nous pouvions obtenir mieux sur le chapitre du Maroc est peut-être une illusion ; mais ce qui en est une autre, c'est de croire, comme on le répète un peu partout, que dans les conditions qui nous sont faites, le Maroc est susceptible de devenir le plus beau fleuron de notre couronne coloniale. Les journaux allemands crient très fort qu'il va nous apporter puissance et richesse, et quelques uns d'entre eux, qui se placent de préférence au point de vue militaire, déplorent les moyens qui nous sont donnés de recruter une formidable armée noire. Nous avions cru jusqu'à présent que la pépinière de notre armée noire était au Soudan, et non ailleurs... Que dans un certain nombre d'années nous tirions bénéfice de notre protectorat, ce n'est pas douteux. Mais, pour le moment, c'est à de gros sacrifices d'hommes et d'argent qu'il faut nous préparer. Le Maroc pourra nous fournir dans l'avenir d'excellents contingents berbères, mais pendant longtemps ils serviront uniquement à faire régner l'ordre dans cette féodalité anarchique, et en attendant leur création nous serons sans doute obligés de mettre à contribution nos régiments d'Algérie, nos troupes coloniales, et peut-être même des unités de France, pour donner au bled makhzen l'extension désirable, au détriment des tribus indépendantes. M. le général de Torcy rappelait ici dernièrement que certains juges compétents estiment qu'il nous faudra au Maroc 100.000 hommes pendant dix ans. Et sans faire sienne cette opinion, il nous mettait en garde contre l'optimisme résultant des succès relativement faciles du général Moinier. Avant de récolter, il faudra semer au Maroc de nombreux millions, qui seront portés au compte de la dette marocaine, mais qui n'en sortiront pas moins de notre poche. Il n'y a évidemment pas là de quoi nous faire hésiter un instant à accomplir notre œuvre, mais à l'heure actuelle, ce sont les résolutions viriles, plutôt que les chants d'allégresse, qui sont de mise.

*
* *

Si le traité marocain est ce qu'il pouvait être, en revanche le traité congolais est franchement mauvais. Et ce disant, nous ne prétendons faire à notre gouvernement le reproche puéril d'avoir pratiqué le *do ut des*. Etant donné la fâcheuse façon dont l'affaire a été engagée, la conclusion n'était possible qu'au prix de lourds sacrifices dans l'Afrique Equatoriale. Mais ce qui est déplorable, c'est cette cote mal taillée qui a été prise,

aussi bien pour la délimitation de la frontière que pour les communications fluviales et terrestres. Mieux valait encore la solution qui était dans l'air il y a un mois et demi, la coupure franche entre le Gabon et l'Oubangui-Chari-Tchad, à la condition de conserver nos territoires de l'Ouest du Logone, et d'avoir des compensations sérieuses dans le Nord du Cameroun et au Togo. On a ici un exemple de la mauvaise influence que peut avoir une opinion publique mal éclairée et mal dirigée. Notre gouvernement paraît en effet s'être ému du mouvement qui s'est manifesté en France il y a un mois contre l'isolement du Gabon, et avoir modifié en conséquence les instructions de notre ambassadeur à Berlin. Comme au même moment M. de Puttkamer, un des rares Allemands qui n'aient pas traité « de chic » la question congolaise, insistait pour que l'Allemagne obtînt avec le bassin du Logone un arrondissement du Cameroun septentrional, le compte ne fut pas difficile à établir. On nous laissait entre la Likouala-aux-Herbes et l'Oubangui une étroite bande assurant tant bien que mal nos communications fluviales par le Congo et l'Oubangui, mais nous abandonnions toute la rive gauche du Logone, c'est-à-dire une région de valeur, et nous perdions le point important de Léré, sur le Mayo-Kebi, qui nous avait permis jusqu'à présent d'atteindre sans trop de difficulté la Bénoué anglaise, en n'ayant à traverser que l'étroit « col de Canard » allemand. Enfin, il n'était plus question de nous céder Dikoa et les rives méridionales du Tchad, que nous avions pourtant de bonnes raisons de désirer, à cause de la possibilité d'une négociation ultérieure avec l'Angleterre au sujet du Bornou. Il fallait nous contenter, comme unique compensation territoriale, de l'insignifiant triangle entre Chari et Logone, qui a sa pointe à Fort-Lamy.

La carte ci-après montre mieux que toutes les descriptions l'extraordinaire complication de la nouvelle frontière, et les difficultés qu'il y aura à la faire respecter. Mais ceci est encore peu de chose à côté des servitudes multiples dont sont désormais grevés les territoires français et allemands, à seule fin d'assurer à la fois les communications du Gabon avec le Tchad, et celles du Cameroun avec le Congo belge. C'était proprement chercher la quadrature du cercle. Le gouvernement français pourra donc, s'il le désire, pousser à travers les deux tentacules allemandes de la Sangha et de la Lobaye une voie ferrée Gabon-Oubangui, à la condition d'offrir à l'Allemagne une participation dans les travaux, et inversement le territoire français sera ouvert, dans les mêmes conditions, aux chemins de fer partant du Cameroun. Le gouvernement allemand cédera

à bail à la France sur la Bénoué, sur le Mayo-Kebi, et en deçà dans la direction du Logone, des terrains en vue de l'établissement d'une ligne d'étapes, que pourront utiliser les troupes françaises avec armes et munitions; tandis que les troupes allemandes auront de leur côté le droit de circuler librement sur l'Oubangui, le Congo, et le chemin de fer à construire éventuellement de Brazzaville à la côte. On croirait vraiment lire une convention arrêtée entre deux peuples frères, ou unis par les liens d'une amitié séculaire. Si l'accord marocain respire la méfiance, on n'en peut dire autant de l'accord congolais, car c'est ici un optimisme débordant. En réalité il ne faut voir dans ces stipulations qu'une clause de style, ne comportant guère d'application pratique, et susceptible au contraire de provoquer d'incessants conflits.

***

En France nous avons coutume de dire que la manière de donner vaut mieux que ce qu'on donne. Or la manière de M. de Kiderlen, donnant un jour pour refuser le lendemain, a provoqué chez nous une irritation qui, pour avoir été contenue, n'en a pas moins été très vive. Ceux qu'on baptise tantôt nationalistes, tantôt coloniaux, et qui sont simplement ceux qui estiment qu'un pays qui s'appelle la France, et qui dépense plus de 1.300 millions par an pour son armée et sa marine, peut et doit parler ferme quand ses grands intérêts sont en jeu, ont vu partager leurs sentiments par la presque totalité de l'opinion publique. Aujourd'hui, mise en présence des textes du compromis marocain-congolais, cette opinion publique reste froide, parce qu'elle se doute bien que ce compromis ne vaudra que ce vaudra l'esprit dans lequel il sera appliqué, et que les communiqués du gouvernement allemand, aussi bien que les manifestations de la presse d'outre-Rhin et celles du Reichstag, sont loin de lui donner l'assurance d'une détente sérieuse.

Pour parler franc, le ton du communiqué Wolff du 3 novembre est vraiment hargneux. On y répète à satiété que dans ces temps derniers de nombreuses plaintes se sont élevées contre les autorités françaises au Maroc, qu'il s'agit désormais d'éviter certains abus dans la soumission des travaux publics, et que « les transgressions aux traités éventuellement com-« mises par les agents français là où ils exerçent l'autorité, « même si la suprématie marocaine formelle subsiste, devront « faire l'objet de négociations directes. » En réalité ce communiqué n'est que la paraphrase de la note officieuse très sèche que la *Gazette de Cologne* publiait le 25 octobre, et qui

se terminait ainsi : « D'après les nouveaux traités nous n'avons « plus affaire aux autorités marocaines, *derrière l'ignorance « et l'indolence desquelles pouvait se cacher l'administration « française*. C'est la France qui devient elle-même responsa- « ble des engagements pris. »

Nous entendons bien que ces aménités, assez extraordinaires au moment où on échangeait les signatures, avaient pour but de se concilier l'opinion allemande. En quoi la Wilhelmstrasse n'a pas réussi, car en dehors des notes officieuses de la *Gazette de Cologne* et de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, et aussi de quelques entrefilets de la *Germania*, c'est le mécontement qui perce dans toutes les feuilles allemandes, aussi bien dans le radical *Berliner Tageblatt* que dans les pangermanistes et dans les organes représentant les intérêts industriels : la gamme va du dépit attristé à la fureur noire. MM. de Lindequist et de Danckelmann, pour avoir donné leurs démissions avec une désinvolture frisant chez des fonctionnaires prussiens l'indiscipline, sont portés aux nues, tandis que M. de Kiderlen semble plus près de la Roche Tarpéienne que du Capitole.

N'est-ce pas un peu de la faute de ce dernier, et le calomnie-t-on expressément quand on rappelle, avec d'étranges précisions, qu'au début le *Pressbureau* a invité les journalistes à insister sur les avantages de la colonisation dans le Maroc méridional, après le discours de M. Lloyd George à esquisser une frontière du Cameroun partant du Chari, atteignant l'Oubangui au point le plus septentrional de sa courbe, et ne quittant le Congo qu'aux environs de Brazzaville, et en dernier lieu à former des projets d'avenir sur les colonies espagnoles et portugaises et sur le Congo belge? Ici même nous avons souvent attiré l'attention sur ces visées ambitieuses de l'Allemagne dans l'Afrique équatoriale et australe, et c'est pourquoi une solution définitive de la crise ne nous semblait pas pouvoir être attendue des conversations de MM. Cambon et de Kiderlen. On n'ôtera pas de la tête des Allemands cette idée fixe que leur désistement du Maroc valait mieux qu'une portion de Congo, puisque le désistement de l'Angleterre a valu à cette dernière l'Egypte, et qu'à une époque où l'Autriche vient d'acquérir la Bosnie-Herzégovine et l'Italie la Tripolitaine, la grande Allemagne n'a pas son compte. Il est inutile de leur faire remarquer que nous n'avons cédé en Egypte qu'une part d'influence, et que les intérêts de l'Angleterre au Maroc étaient autrement considérables que les leurs; que l'Autriche était de fait maîtresse de la Bosnie depuis longtemps; enfin qu'il ne faut pas s'exagérer la valeur de la Tripolitaine. On ne changera pas

leur état d'esprit, et dès lors il est dangereux de le méconnaître, et de ne pas le signaler.

Il serait par trop insultant pour nous que l'anglophobie allemande, qui a fait explosion au Reichstag, vînt seulement du veto anglais à propos de l'occupation du Sous, tout comme si l'opposition de la France eût été négligeable! Cette anglophobie s'explique mieux par la crainte que l'Angleterre ne se dresse une fois de plus devant les ambitions allemandes en Afrique, dont certaines semblent devoir se manifester bientôt. C'est ainsi qu'il est déjà beaucoup question de la Guinée espagnole dans la presse allemande. M. de Puttkamer écrit dans la *Taegliche Rundschau :* « L'accord congolais est, sous réserve « de la prochaine acquisition des colonies espagnoles, un gain « considérable pour le Cameroun. » Au reste, que signifierait cette diagonale, tangente à la Guinée espagnole, que les Allemands ont tirée de la baie de Corisco à Ouesso pour faire la frontière méridionale du Cameroun, si cette Guinée espagnole n'était pas convoitée? Et dans un autre ordre d'idées, que signifie encore le dernier article de l'accord congolais visant une modification éventuelle du statut territorial dans le bassin conventionnel du Congo? On sait que c'est la rédaction de cet article qui a retardé de huit jours l'échange des signatures. La France aurait été sollicitée, dans le cas où elle exercerait son droit de préemption sur le Congo belge, d'en conférer au préalable avec l'Allemagne. A quoi notre gouvernement aurait répondu très justement qu'il lui était impossible de reconnaître à l'Allemagne une situation particulière parmi les signataires de l'Acte de Berlin, et c'est cet avis qui aurait prévalu puisque l'article en question prévoit une conférence entre tous les signataires de l'Acte de Berlin, en cas de modification au statut du bassin conventionnel du Congo, lequel comprend, comme on sait, des territoires allemands, français, belges et portugais.

Malgré ces perspectives d'avenir assez embrouillées, on pourrait espérer, après les discussions passionnées qui vont avoir lieu dans les Parlements de Paris et de Berlin, une détente diplomatique, coïncidant avec les élections du Reichstag et le voyage du roi d'Angleterre. Il n'est pas impossible toutefois que des complications se produisent au cours des négociations franco-espagnoles qui ne sauraient plus maintenant être beaucoup différées.

***

La première question qui se pose pour définir notre situation vis-à-vis de l'Espagne est de savoir si sur ce nouveau

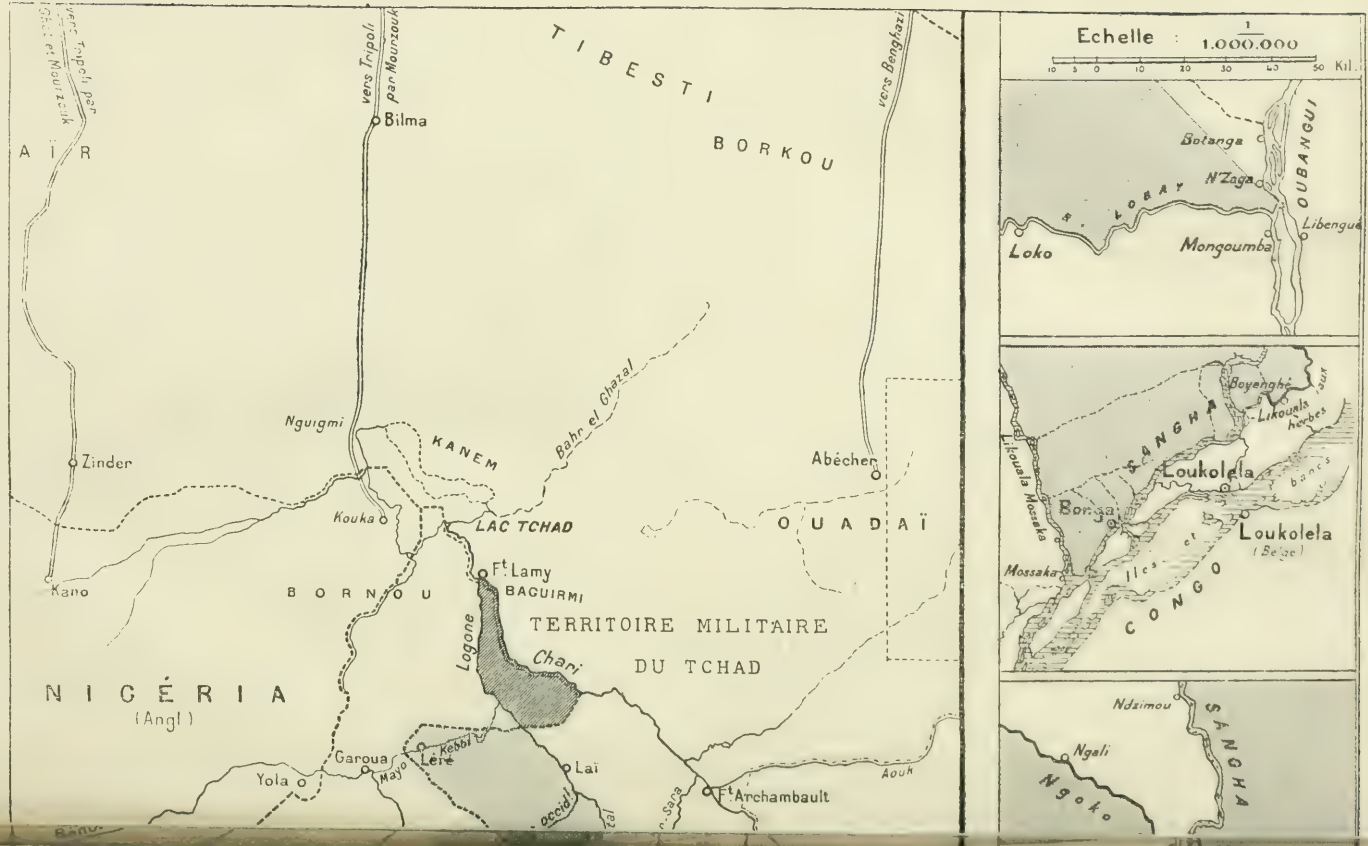
TIBESTI
BORKOU
AIR
vers Tripoli par Ghat et Mourzouk
vers Tripoli par Mounzouk
vers Benghazi
Bilma
Zinder
Nguigmi
KANEM
Bahr el Ghazal
Abéchen
Kouka
LAC TCHAD
OUADAÏ
Kano
BORNOU
Ft Lamy
BAGUIRMI
TERRITOIRE MILITAIRE
DU TCHAD
Logone
Chari
NIGÉRIA
(Angl)
Garoua
Kebbi
Lere
Majo
Yola
Laï
Ft Archambault
Aouk
Echelle : 1/1.000.000
10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.
Botanga
N'Zaga
OUBANGUI
R. LOBAY
Libengué
Loko
Mongoumba
Boyenghi
Likouala
SANGHA
Loukolela
Likouala Mossaka
Bonga
Loukolela
(Belge)
Mossaka
CONGO
Ndzimou
SANGHA
Ngali
Ngoko

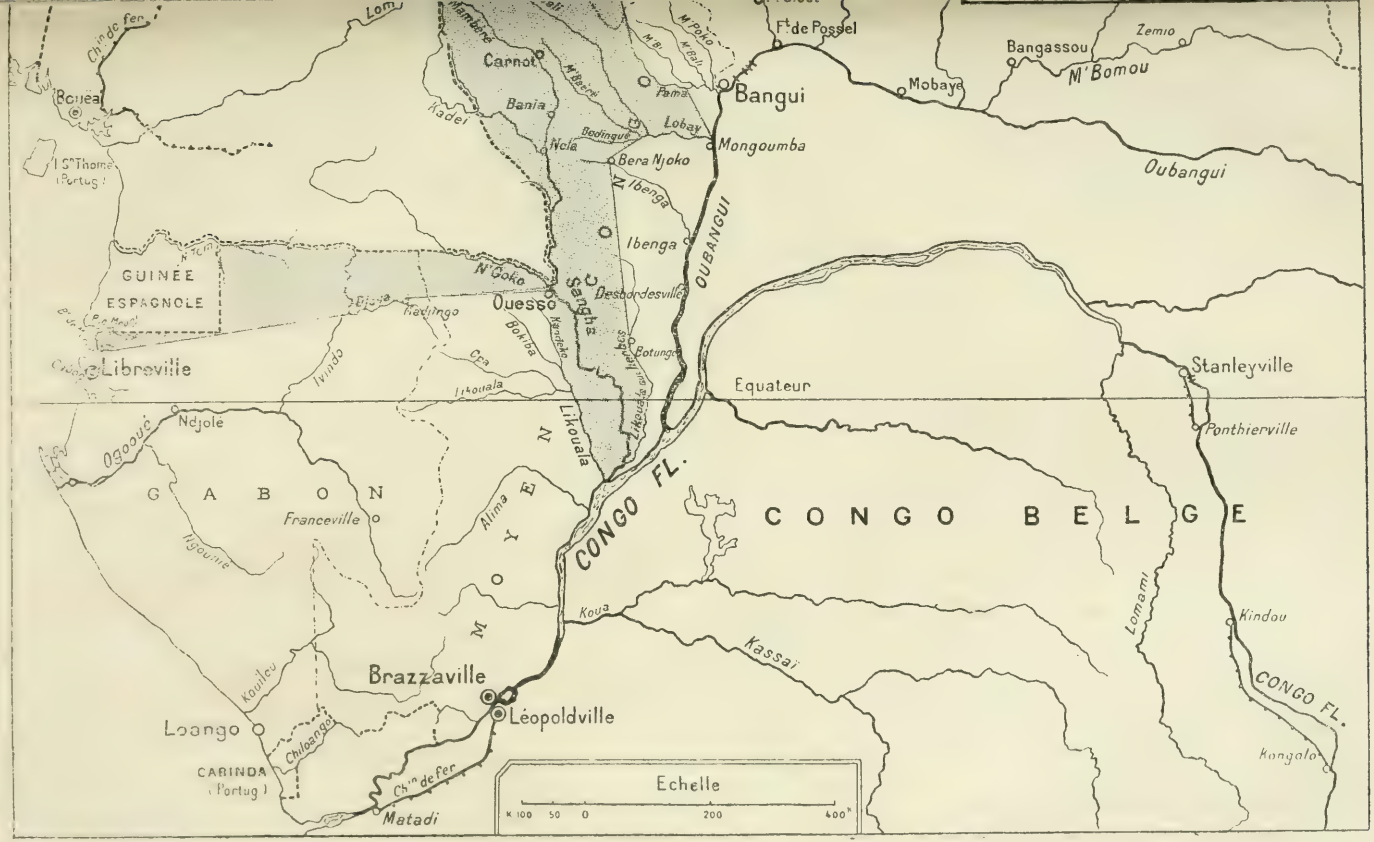
Ch.in de fer
Lom
Mambéné
Carnot
Bania
Radei
Boueal
I. S.te Thomé (Portug.)
Ft. de Possel
Bangui
Mobaye
Bangassou
Zemio
M'Bomou
Oubangui
Mongoumba
Bera Njoko
Ibenga
OUBANGUI
GUINEE ESPAGNOLE
Libreville
Ouesso
Desbordesville
Botunga
Equateur
Stanleyville
Ponthierville
Ndjole
Ogooué
G A B O N
Franceville
Ngouné
Alima
M O Y E N
Likouala
CONGO FL.
C O N G O B E L G E
Kouilou
Brazzaville
Léopoldville
Loango
CABINDA (Portug.)
Chilongo
Ch.in de fer
Matadi
Kouá
Kassaï
Lomami
Kindou
Kongolo
Echelle
100 50 0 200 400 K

terrain nous n'avons pas à envisager d'intervention allemande, soit pendant les négociations, soit après leur conclusion. Cette dernière hypothèse est suggérée dans une correspondance assez énigmatique, envoyée de Madrid au *Temps*, où il est affirmé que le prince de Ratibor, ministre d'Allemagne à Madrid, aurait déclaré au premier ministre espagnol qu'il devrait s'entendre avec l'Allemagne une fois qu'il aurait signé l'accord franco-espagnol. Le nouveau traité, où il n'est question que du protectorat français sur tout le Maroc, ne nous donne aucune assurance. Il permet même à la rigueur d'entamer une excellente querelle d'Allemand, soit que nous admettions un protectorat espagnol sur une partie du Maroc, soit que nous amputions le Maroc d'un territoire cédé en toute propriété à l'Espagne. La chose est tellement évidente qu'il est inadmissible que nos négociateurs n'aient pas pris leurs précautions. Dans ce qui suit nous nous placerons donc dans l'hypothèse d'une affaire à régler entre la France et l'Espagne.

On trouvera aux chroniques de la quinzaine le texte du traité secret de 1904 que le *Matin* vient de publier [1]. Pour montrer à quel point les conceptions politiques de 1904 et de 1905 sont aujourd'hui irréalisables, nous tenons à donner aussi le texte du second traité secret franco-espagnol, celui de 1905, que la *Mañana* a publié il y a déjà plusieurs mois, mais auquel personne n'a fait attention.

La presse française se donne maintenant beaucoup de mal pour réunir les arguments juridiques que nous pourrions faire valoir contre l'exécution de ces traités. Elle répète qu'ayant payé pour tout le Maroc nous devons faire supporter une partie de la dépense à l'Espagne : à quoi l'Espagne pourrait répondre que nous n'avions qu'à ne pas payer pour tout le Maroc... Elle affirme encore que l'Espagne a violé l'article 2 du traité de 1904 en s'installant à Larache et El-Ksar sans avoir obtenu l'assentiment de la France : le fait est exact; mais on peut ergoter sur la question de savoir si c'est l'article 2 ou l'article 3 que l'Espagne faisait jouer.

Ce n'est pas avec un arsenal juridique, même puissant, qu'on a jamais mené à bien une négociation diplomatique. La question doit être posée d'une autre façon. La *lettre* des traités de 1904 et de 1905 est inexécutable, parce qu'on ne peut établir

---

[1] Les cartes ci-jointes permettent d'apprécier l'étendue des zones d'influence reconnues à l'Espagne. La zone septentrionale comprend tout le versant méditerranéen du Rif, la vallée supérieure de l'Ouest Ouarra, et est limitée ensuite par le cours du Loukkos jusqu'à El-Ksar et par une ligne droite d'El-Ksar à l'Océan. Sur notre seconde carte est portée la délimitation de la zone méridionale.

Cadix
Gibraltar
MER MÉDITERRANÉE
Tanger
Ceuta
Tétouan
OCÉAN
Melilla
Larache
El Qsar el Kebir
O. Loukkos
Sy Aïssa
Rif
Tlemcen
Marnia
Oudjda
ATLANTIQUE
O. Sebou
O. Ouarr'a
O. Sebou
O. Moulouïa
Taourirt
Mahediya
Kounitra
FORÊT DE MAMORA
O. Beht
O. Inaouen
Taza
Debdou
Sale
Rabat
O. Bou Regrag
Zemmour
Fès
Beni Ouaraïn
Méquinès
Zaër
Casablanca
Mazagan
Doukkala
Chaouïa
Tadla
O. Oum er Rebia
Moyen Atlas
Grand Atlas
Guir
MAROC
0
100 K.

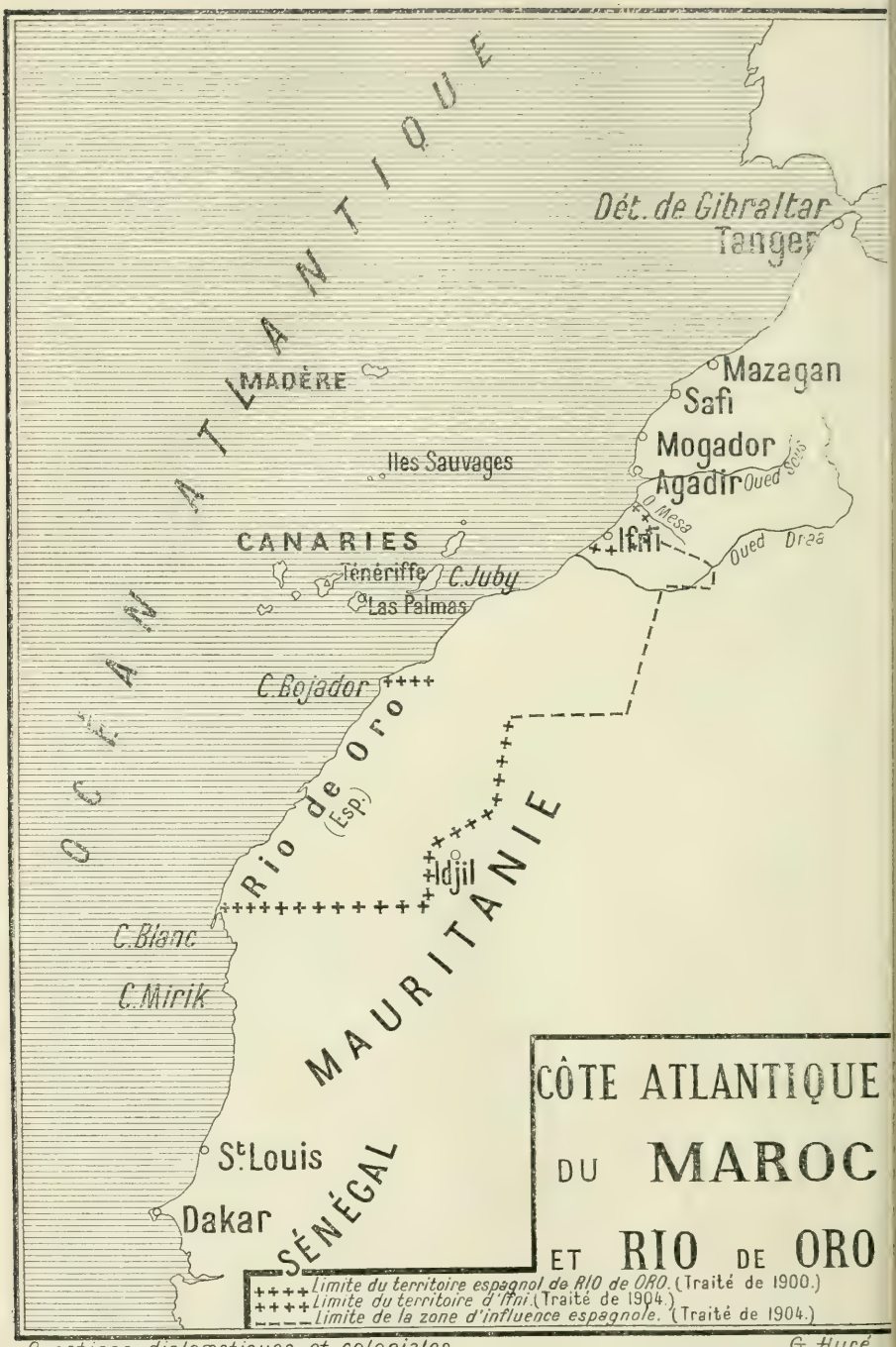

Questions diplomatiques et coloniales. G. Huré.

aujourd'hui au Maroc que deux régimes, ou celui du dernier accord franco-allemand, ou celui d'Algésiras, ce dernier accepté par l'Espagne. La solution équitable et satisfaisante pour les deux parties doit donc être cherchée en respectant autant que possible l'*esprit* du traité de 1904, c'est-à-dire en faisant à l'Espagne sa part au Maroc, puisqu'elle tient absolument à y prendre pied. Elle le regrettera peut-être un jour, après certains déboires militaires et financiers. Ce n'est pas offenser sa vaillante armée que de dire qu'elle ne saurait avoir l'expérience de nos troupes d'Afrique. Au reste les faits sont là. L'Espagne entretient depuis longtemps déjà à Melilla des forces énormes, si on les compare aux effectifs qui ont suffi aux généraux Liautey et Moinier pour faire de bonne besogne, et elle ne tient encore que péniblement une partie du Rif. Les derniers budgets de la péninsule ont été assez prospères, mais les prochains résisteront mal à de nouvelles aventures coloniales, et il n'en pourra résulter qu'une dépendance plus étroite du pays vis-à-vis des capitaux étrangers. Enfin l'Espagne n'aura jamais à envoyer au Maroc, en dehors des officiers et des fonctionnaires, que des ouvriers agricoles qui seront concurrencés par une main-d'œuvre indigène beaucoup plus abondante qu'en Algérie. Encore y a-t-il des chances pour que, s'il y a un jour un Maroc français et un Maroc espagnol, ce soit plutôt le Maroc français qui attire les travailleurs espagnols.

Mais encore une fois, puisque tel est le désir de nos voisins, nous ne demandons pas mieux que de leur faire place au Maroc, et d'examiner toutes les combinaisons.

Un condominium pour l'exercice du protectorat marocain serait voué au plus lamentable insuccès. Les Espagnols eux-mêmes se rendent compte des complications sans fin que provoquerait la présence à Fez de deux résidents, l'un Français, l'autre Espagnol. Il n'y a donc, comme le dit très bien la *Correspondancia militar* de Madrid, que deux systèmes possibles.

D'après le premier, on créerait dans les zones espagnoles des vice-royautés maures, tributaires du sultan, s'administrant sous le protectorat de l'Espagne, et dépendant à titre nominal du Makhzen. Si la dépendance du Makhzen ne devait être que nominale, nous n'apercevons pas très bien la différence qu'il y aurait entre ces vice-royautés et des colonies espagnoles. Si au contraire l'autorité du sultan était maintenue, ce serait à dire que les agents français et espagnols, conseillers et contrôleurs du Makhzen, au lieu de résider côte à côte, opéreraient à dis-

tance l'un de l'autre. Qui ne voit que le gâchis serait pire que dans le cas précédent ?

Le second système, plus franc et plus radical, consisterait à amputer le Maroc, et à annexer purement et simplement certaines régions à l'Espagne. Ce serait, selon nous, la vraie solution. Chacun chez soi : la paix française d'un côté, la paix espagnole de l'autre ! Mais il est de toute évidence que le territoire annexé ne saurait, en bonne justice, comprendre la totalité des zones d'influence. Nous restons ici dans l'esprit du traité de 1904 qui distingue expressément l'enclave d'Ifni, reconnue territoire espagnol, de la zone d'influence méridionale. Les Espagnols en conviennent d'ailleurs, et laissent déjà entendre que, si la totalité de la zone septentrionale leur était assurée, ils seraient disposés à des abandons dans le Sud. C'est déjà la tactique qu'ils adoptaient en mettant précipitamment la main sur Larache et El-Ksar, et en différant au contraire l'occupation d'Ifni. Notre gouvernement ferait preuve de la plus insigne faiblesse s'il entrait dans ces vues.

Tanger est à l'heure actuelle et sera pendant longtemps encore le seul bon port marocain. Tanger est d'ailleurs internationalisé, et exclu de la zone espagnole de par le traité de 1904. Et nous accepterions qu'il fût isolé du reste de l'Empire chérifien, que la grande artère Fez-Tanger, par où le commerce international pénétrera au cœur du Maroc, fût coupée par une colonie espagnole s'étendant de Larache au Cap-de-l'Eau ? Nous pourrions, dit-on, obtenir un régime spécial pour la voie ferrée de Fez à Tanger. Ce serait alors l'application au Maroc du système congolais de pénétration réciproque qu'inaugure le nouvel accord, mais dont l'excellence reste à prouver ! Ce système nous inspirerait au Maroc la plus grande méfiance, non pas pour la même raison qu'au Congo, mais parce que, pour parler franc, les méthodes espagnoles de colonisation sont loin d'être un gage de tranquillité pour la région de Larache et d'El-Ksar.

Mais, entend-on encore dire, l'honneur espagnol est engagé à la conservation de Larache et d'El-Ksar. Il est extraordinaire que des journaux français ramassent cet argument au moment même où nous nous résignons à amener notre pavillon dans des régions congolaises où notre sang a pourtant coulé, alors que le sang espagnol n'a coulé ni à Larache ni à El-Ksar ! Que nous reconnaissions à l'Espagne la toute propriété du Rif, où elle a déployé des efforts considérables, et de toute la côte méditerranéenne, y compris Tétouan, rien de mieux ! Nous ne lui demanderons en échange que le Cap-de-l'Eau, à l'embouchure de la Moulouya, qui nous serait commode puisque ce

fleuve est tout entier dans notre zone, et qui n'a pas grand intérêt pour les Espagnols à cause de la proximité de leur port de Melilla. Que nous leur reconnaissions aussi dans le Sud en toute propriété non seulement l'enclave prévue à Ifni, mais la bande côtière jusqu'au Rio de Oro, pourvu que nous ayons des assurances au sujet de la contrebande d'armes qui se fait au cap Juby, passe encore! Les Espagnols posséderont ainsi ce que M. Maura appelle l'*hinterland ultramarin* des Canaries. Mais qu'ils ne s'entêtent pas à réclamer, outre des avantages aussi considérables, ces deux points de Larache et d'El-Ksar qui disloquent le Maroc, sans grand profit pour eux-mêmes!

Il est à peine besoin d'ajouter qu'en cas de conflit diplomatique la France pourrait faire entrer en ligne de compte plus d'un grief sérieux : les offenses faites à un de ses agents consulaires et à un de ses officiers à El-Ksar; les dommages considérables subis par ses nationaux à Cuba pendant les interminables insurrections de cette malheureuse île, et non encore réglés; les indemnités dues aux victimes des troubles de Barcelone; la non-exécution de la convention de 1904 sur les chemins de fer pyrénéens... Il ne s'agit pas d'être brutal envers un voisin réputé faible, mais il ne s'agit pas non plus de pousser la complaisance à un degré où elle change de nom.

Il faut, pour finir, dire un mot de la position prise par l'Angleterre dans la question espagnole. Il est parfaitement exact que l'Angleterre a toujours entendu que l'Espagne ne fût pas évincée du Maroc, et le comte Percy, secrétaire d'Etat au Foreign Office, déclarait en 1905 à la Chambre des Communes que « l'accord franco-anglais de 1904 avait été signé à « condition qu'une entente intervînt entre les gouvernements « français et espagnol ». Et de fait, cette entente est intervenue six mois plus tard. A-t-on eu dernièrement en Angleterre la crainte, injustifiée d'ailleurs, que cette condition ne fût perdue de vue par la France? Toujours est-il que le *Times* a insisté peut-être un peu plus que de raison sur ce sujet, et ses articles ont pu donner lieu à de fausses interprétations au delà des Pyrénées. On ne devrait pas oublier à Madrid que l'Angleterre n'a pas été la dernière à blâmer le débarquement à Larache, et qu'il n'y a pas grande chance pour qu'elle adopte en cette affaire un autre point de vue que sa partenaire de l'Entente cordiale.

Commandant DE THOMASSON.

LA

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ESPAGNE

I. — L'abandon de la politique de recueillement : ses conséquences au point de vue financier. Les dépenses pour l'armée et la marine. L'abus des crédits extraordinaires.

II. — L'agriculture, le commerce, l'industrie. Les effets du tarif de 1906 sur la situation du pays.

III. — L'exportation des capitaux espagnols à l'étranger et l'importance des capitaux étrangers engagés en Espagne. Conclusion.

I

On sait que, pendant de longues années, les budgets espagnols se sont soldés par des déficits. Dans la période 1882-1897, c'est-à-dire jusqu'à la veille de la guerre de Cuba, le total des découverts s'est élevé à 948 millions, avec une tendance, il est vrai, à la diminution.

Sur ces entrefaites, la lutte si follement engagée avec les Etats-Unis coûta au pays la somme de 2 milliards : en y joignant la dette de Cuba, qui fut laissée par le traité de Paris tout entière à la charge de l'Espagne, on peut dire qu'elle augmenta la dette de ce pays d'un capital nominal de 3 milliards de pesetas. C'est alors que fut entreprise, sur les indications de Villaverde — qui prit le portefeuille des finances dans le cabinet Silvela (mars 1899) — la liquidation si lourde du passé. Et aucun de ses successeurs, pendant sept ans, ne tenta de s'écarter de la ligne de conduite qu'il leur avait tracée : tous s'efforcèrent de maintenir les dépenses publiques au-dessous des recettes budgétaires. En même temps, grâce au réveil économique qui se manifesta au lendemain de la guerre dans la Péninsule, les recettes effectives étaient constamment supérieures aux prévisions budgétaires.

Il en résulta que les excédents budgétaires allèrent en grossissant d'année en année : 36 millions en 1901, 47 millions en 1902, 22 millions en 1903, 54 millions en 1904, 66 millions en 1905, 101 millions 1/2 en 1906.

Ces excédents permirent au Trésor de poursuivre la politique de remboursements à la Banque d'Espagne inaugurée par Villaverde. De 1900 à 1905, il fut ainsi remboursé 686,9

millions. En 1906, le Trésor rendit à la Banque 124,1 millions, ce qui réduisit la dette flottante, à cette époque, à 300 millions de pesetas. Cette même année, le portefeuille commercial de la Banque était de 618 millions, et les effets de commerce par rapport aux billets en circulation atteignaient la proportion de 40 %.

L'assainissement du portefeuille de la banque et le remboursement des dettes du Trésor eurent pour résultat l'élévation progressive des cours de la rente espagnole, tant sur le marché de Paris que sur celui de Madrid, et contribuèrent aussi à la baisse du change.

L'agio sur l'or, qui, au mois d'octobre 1898, dépassait encore 50 %, est descendu à 5,75 % en 1906. La baisse, il est vrai, avait été un peu précipitée artificiellement par des procédés spéculatifs mis en œuvre, au commencement de cette dernière année, par le titulaire des finances à cette époque, M. Amos Salvador. La preuve en est que, dès l'année suivante, le change remonta à 12 %. Il s'est tenu depuis aux environs de 10 et de 8 %.

S'il est vrai que c'est la loi commune de tous les peuples de passer par des crises alternatives de recueillement et d'esprit d'aventure, il n'y a peut-être pas de pays où il soit possible de mieux observer ce phénomène qu'en Espagne,

La période de réserve, où se complut le gouvernement de Madrid après 1898, ne devait pas durer. La majorité du roi marque, à cet égard, un brusque changement. Le caractère primesautier d'Alphonse XIII, avec toutes les qualités et tous les défauts de la jeunesse, ne pouvait s'accommoder de l'isolement un peu triste où se renfermait l'Espagne blessée et résignée. La résurrection économique du pays était de nature aussi à flatter les ambitions au dehors. Enfin, il semblait nécessaire à ceux-là mêmes qui tenaient en mains les destinées du pays, et que préoccupait l'avenir de la monarchie, de donner une certaine satisfaction aux impatiences mal contenues de l'armée et de la marine, qui, depuis l'ère des *pronunciamientos*, n'ont cessé d'apparaître chez nos voisins comme les plus fermes soutiens du trône. Il semblait d'autant plus urgent de s'attacher étroitement le corps des officiers que l'on n'ignorait pas les efforts dépensés, de leur côté, par les républicains pour les gagner à leur cause. Quant à la marine, elle ne pouvait se consoler de la perte de ses escadres, de même que l'armée supportait mal de ne pas avoir encore effacé par de nouvelles victoires le souvenir de la guerre contre les Etats-Unis.

C'est ainsi qu'il faut expliquer toute la politique de ces dernières années, qui — sans parler de sa répercussion possible sur la paix intérieure du royaume — est grosse de conséquences pour les finances publiques.

C'est à la marine que l'on chercha, tout d'abord, à donner satisfaction.

Les premiers crédits extraordinaires demandés par le gouvernement en 1908 avaient simplement en vue la défense des côtes et ne dépassaient pas 20.042.530 pesetas, tandis que le crédit visant les constructions navales était de 175 millions. Mais M. Maura déclarait à la tribune de la Chambre que ce crédit total de 200 millions ne constituait qu'un commencement Et cette affirmation ne laissait pas d'être inquiétante.

L'armée n'allait pas tarder à avoir son tour; et ce n'est pas trop s'aventurer que de prétendre que l'expédition du Rif fut entreprise principalement en vue de lui donner satisfaction. Il n'est pas besoin de rappeler ici de quelle manière elle fut conduite ni quelle répercussion elle eut sur la tranquillité intérieure du royaume.

Lorsque, après les événements de Catalogne et la chute de M. Maura, les libéraux rentrèrent en scène, ils héritaient d'une lourde succession, tant au point de vue politique que financier. Ils auraient eu mauvaise grâce, cependant, à rejeter sur les conservateurs toute la responsabilité de la diminution des recettes du Trésor qui, depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, n'était pas inférieure à 150 millions de pesetas. La vérité semblait plutôt que la diminution constante des excédents à partir de 1907 [1] était le fait, à la fois, de la réforme de certains impôts et de l'augmentation continuelle des dépenses. Il faut bien dire que les libéraux avaient été les premiers à réclamer ces réformes, comme le dégrèvement sur les vins, tandis que le tarif douanier de 1906, promulgué sous un cabinet libéral, s'ajoutant à d'autres circonstances économiques plus générales, avait pour conséquence de faire que les impôts rentraient plus difficilement et que les recettes étaient de beaucoup inférieures aux prévisions budgétaires. En même temps, le flot des dépenses ne cessait d'augmenter, et ici encore l'opposition libérale avait eu sa part

---

1

	Recettes	Dépenses	Excédents
	—	—	—
		(millions de pesetas)	
1906.....	1.094,4	992,8	+ 101,6
1907.....	1.079,8	1.009,4	+ 70,4
1908.....	1.072,0	1.025,9	+ 46,5
1909.....	1.065,5	1.100,9	— 35,4

de responsabilité. Les libéraux et les démocrates n'avaient-ils pas appuyé le vote des crédits destinés à la Marine? N'avaient-ils pas soutenu de leurs voix les dépenses nécessitées par les lois sur les chemins de fer stratégiques, l'émigration, la colonisation intérieure, l'Institut national de prévoyance, etc.?

En revenant au pouvoir, le parti libéral et surtout M. Canalejas, sous peine de manquer à leurs promesses, ne pouvaient, d'autre part, rien abandonner de leur vaste programme de réformes économiques et sociales. Mais c'était l'annonce de nouvelles causes de dépenses, qui allaient s'ajouter aux charges résultant de la campagne du Maroc.

L'exercice de 1909 s'était traduit par un déficit avoué de 35 millions (recettes, 1.065,5 millions; dépenses, 1.100,9), dû à l'expédition du Rif.

Quant à l'exercice 1910, il s'est traduit — d'après les chiffres officiels publiés par la *Gaceta de Madrid* — par un excédent budgétaire de 42 millions (recettes, 1.171 millions; dépenses, 1.129 millions); mais, comme parmi les recettes figurent 45 millions d'obligations du Trésor, il y a eu, en réalité, un déficit de plusieurs millions.

Le projet de budget pour 1911, déposé par M. Cobian, présentait un total de 1.045 millions aux dépenses, et un chiffre global de 1.131 millions aux recettes, soit un excédent de 86 millions de pesetas. Mais cet excédent dépendait du vote d'un emprunt d'un milliard et demi de pesetas pour des dépenses à répartir sur une dizaine d'années. Or cet emprunt n'a pu être voté. Il a fallu, par suite, transférer aux chapitres du budget ordinaire bien des crédits réservés au budget extraordinaire, ce qui a eu pour résultat de réduire l'excédent prévu à 10.250.000 pesetas (recettes : 1.132.847.211 ; dépenses : 1.122.632.455). Les dépenses et les recettes sont supérieures de 86 et de 83 millions respectivement aux chiffres correspondants de 1910. Les crédits alloués à la Guerre ont été augmentés de 26 millions, ceux de la Marine, de 20 millions.

Mais les résultats connus des recettes et des dépenses pour les six premiers mois de cette année permettent d'assurer que le budget de 1911 se soldera par un déficit. L'ensemble des recettes du premier semestre attestent, en effet, un manquant de 88 millions par rapport aux prévisions budgétaires, et il n'est pas permis d'affirmer que cette différence aura complètement disparu d'ici la fin de l'année.

En revanche, le gouvernement s'est fait autoriser, par les Cortès ou par le Conseil d'Etat, pour l'exercice en cours des crédits extraordinaires, qui, en juillet dernier, dépassaient

déjà 56 millions de pesetas [1]. Il est à craindre que d'ici la fin de l'année ils n'atteignent 100 millions. Pour les six premiers mois, on arrivait déjà à un chiffre de dépenses, pour l'exercice actuel, qui n'était pas inférieur à 1.178 millions.

Il n'est guère à espérer que le chiffre des recettes dépasse 1.140 millions. L'exercice 1911 se traduirait donc déjà, dès la fin du premier semestre, par un déficit d'au moins 38 millions de francs. Après les nouvelles autorisations de crédit en octobre, la *España economica y financiera* (du 4 novembre) l'évalue même à 54 millions !

Il est, d'ailleurs, à remarquer que depuis 1906 les paiements réalisés ont toujours dépassé (de 0,2 à 8,8 %) les dépenses inscrites dans les lois budgétaires.

Enfin, si l'on compare les chiffres inscrits aux budgets de 1890-1891 et de 1911, on constate qu'en vingt ans les dépenses publiques ont augmenté de 272,79 millions de pesetas. Les dépenses de la Marine, notamment, ont passé de 32,09 à 68,48 millions, soit une augmentation de 36,39 millions; celles de la Guerre, de 151,68 à 188,36 millions, soit une augmentation de 36,68 millions — inférieure d'ailleurs à la réalité [2].

L'Espagne dépense actuellement, tant pour son armée que pour sa marine, 256 millions de pesetas : ce qui représente une proportion de 13,12 pesetas par habitant, c'est-à-dire, par rapport à sa population, davantage que la Russie et que les Etats-Unis et pas beaucoup moins que l'Autriche-Hongrie.

Les chiffres inscrits à la Guerre en 1911 sont de 34,5 millions supérieurs à ceux du budget précédent, par suite de l'augmentation de l'effectif, qui a été porté de 80.000 à 115.000 hommes.

Cela n'a pas suffi, et en un an l'augmentation des crédits de la Guerre a dépassé 71.696.000 francs, sans compter le coût de la mobilisation de forces rendue nécessaire par le mouvement de septembre dernier et par les récentes opérations de l'oued Kert. Pour faire face à ces dépenses imprévues, il faudra nécessairement recourir au crédit, sous forme d'émission de bons du Trésor ou de dette publique, bien qu'on se défende à Madrid de vouloir recourir à l'étranger.

Enfin, comme si les dépenses militaires ne suffisaient pas, le

---

[1] D'après la *España Economica y Financiera* du 29 juillet 1911.

En octobre, en attendant la rentrée des Cortès, le gouvernement s'est fait autoriser par le Conseil d'Etat de nouveaux crédits extraordinaires pour 28 millions, dont : ministère de la Guerre, 25.007.269 pesetas ; Marine, 600.000 ; Travaux publics, 688.552, etc.

[2] On a, en effet, fait passer au budget de l'Intérieur 17,7 millions de dépenses de la gendarmerie, qui étaient autrefois inscrits au budget de la Guerre. Celui-ci a donc augmenté, en réalité, depuis vingt ans, de 54,38 millions environ.

gouvernement a élaboré, sous l'inspiration de M. Raphaël Gasset, l'apôtre de la « politique hydraulique », tout un programme de travaux publics comportant des routes, des chemins vicinaux, des barrages, etc. — pour lesquels une somme de 320 millions au moins [1] apparaît nécessaire. Sans discuter l'utilité et même l'urgence de ces travaux, auxquels est lié en partie l'avenir économique de la Péninsule — et qui sont d'un intérêt plus certain, en tout cas, et plus immédiat que les dépenses militaires — les précédents laissés par les campagnes entreprises, il y a quelques années, en faveur de travaux semblables — des chemins vicinaux, notamment — légitiment quelque méfiance à leur sujet.

En tout cas, il est permis de se demander si le moment est bien choisi pour l'Espagne d'entrer dans une voie de dépenses aussi lourdes, au moment surtout où la loi sur les octrois, entrée en vigueur le 1er juillet dernier, va bouleverser les finances locales et par contre-coup celles de l'Etat.

II

Une politique financière aussi aventureuse paraît-elle, du moins, se justifier par la situation économique du pays ? C'est ce que nous allons maintenant examiner rapidement.

Si l'Espagne a pu — au moins jusqu'en 1909 — augmenter ses dépenses sans compromettre l'équilibre de ses budgets, cela tient surtout aux bonnes récoltes de céréales de ces dernières années, qui lui ont permis de faire un moindre appel aux importations de l'étranger, et cela tient aussi aux mauvaises récoltes en fruits et en vins des autres pays producteurs, qui ont eu pour conséquence une exportation plus considérable des produits de la Péninsule.

Mais on ne saurait prétendre que l'agriculture espagnole ait progressé considérablement. Si depuis vingt ans la récolte du blé a augmenté de 15 % environ, il faut ajouter que la population s'est accrue aussi, dans le même laps de temps, dans une proportion considérable [2] : d'où il suit que le pays n'a guère développé ses ressources, par rapport aux besoins croissants de sa consommation. A ne se référer, d'ailleurs, qu'aux statistiques

---

[1] En attendant que la question de cet emprunt revienne sur le tapis, le ministre des Finances a déposé, en mai, sur le bureau du Congrès, un projet de loi, aux termes duquel une dépense de 50 millions de pesetas est autorisée, à partir de l'année en cours. Au point de vue financier, l'opération projetée constitue un retour pur et simple au budget extraordinaire, c'est-à-dire aux pratiques usitées avant l'arrivée aux affaires de M. Villaverde. Voilà une nouvelle cause d'inquiétude pour l'avenir.

[2] En 1901, 18.732.902 habitants ; en 1910, 20.010.922.

des cinq dernières années, force est de reconnaître que la production en céréales en Espagne reste à peu près stationnaire.

La production vinicole n'a pas non plus augmenté, et les chiffres publiés pour l'exportation, qui attestent, surtout pour les premiers mois de 1911, une très notable augmentation — principalement à destination de la France — ne doivent pas nous faire illusion. La sobriété bien connue de l'Espagnol autant que les bons prix offerts par l'étranger suffisent, nous l'avons dit, à les expliquer.

Si le commerce extérieur est en voie de développement, il s'en faut que cette progression soit comparable à celle que l'on peut observer dans la plupart des pays étrangers[1]. Le chiffre des importations reste, d'ailleurs, supérieur à celui des exportations, et parmi ces dernières, les matières premières occupent la première place, alors que les produits fabriqués ne constituent guère que 14 % de l'exportation[2].

La situation des chemins de fer s'est sensiblement améliorée ces dernières années, au moins en ce qui concerne les principales compagnies. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'entreprises presque exclusivement étrangères. D'ailleurs, l'Espagne ne compte encore, par 10.000 kilomètres carrés de son territoire, que 298 kilomètres de voies ferrées, contre 580 en Italie et 1.623 en Belgique.

Si le commerce maritime accuse une progression, il ne semble pas que l'Espagne en ait beaucoup profité, à en juger par la part tenue par le pavillon national, qui a diminué depuis plusieurs années.

---

[1] Mouvement commercial de cinq pays :

	1899	1909	Différences
	(millions de francs)		
Grande-Bretagne	18.750	25.000	+ 6.250
Allemagne	12.057	18.542	+ 6.495
France	8.116	11.612	+ 3.496
Belgique	3.879	6.000	+ 2.120
Espagne	1.909	2.064	+ 0.155

C'est-à-dire que, tandis que celui des quatre pays pris à titre d'exemple qui a été le moins favorisé a gagné plus de 30 %, le commerce espagnol, en l'espace de dix ans, n'a gagné que 10%.

[2] Commerce extérieur de l'Espagne en 1909 :

	Importations	Exportations
	(millions de pesetas)	
Matières premières	479	464
Articles fabriqués	315	127
Substances alimentaires	156	318
	950	909

La politique ultraprotectionniste dans laquelle se sont engagés nos voisins, surtout à partir de 1906, n'a guère donné de résultats satisfaisants. Il est évident, tout d'abord, que la masse des consommateurs en a grandement souffert, et le malaise est surtout apparent dans la classe ouvrière. Les nombreuses grèves de ces dernières années en sont la preuve, et le récent mouvement révolutionnaire, qui a éclaté simultanément dans la plupart des villes les plus importantes du royaume, a obéi — croyons-nous — bien plus à des causes économiques et sociales qu'à un but politique, comme a essayé de le faire croire le président du Conseil.

L'émigration ne cesse d'augmenter : en 1910, elle a été (et il ne s'agit là que des chiffres officiels) de 160.936 habitants, c'est-à-dire 49.878 émigrants de plus que l'année antérieure.

On ne saurait prétendre, d'autre part, que le commerce de la Péninsule — pas plus que son industrie — ait profité, dans son ensemble, des droits exagérés du tarif de 1906.

Si, pour certains produits — par exemple pour les tissus de coton bon marché et les rails de chemins de fer — l'industrie espagnole est arrivée à s'ouvrir quelques nouveaux débouchés à l'étranger, c'est grâce à des procédés artificiels, empruntés de l'étranger, tels que le *dumping*, possible en effet avec un système aussi protectionniste, aggravé encore par la prime du change. Mais je ne pense pas qu'un pays comme l'Espagne puisse s'enrichir avec un tel système, dont le consommateur national paie tous les frais.

S'il est vrai aussi que, à la suite des tarifs prohibitifs de 1892 et de 1906, de nouvelles industries ont été créées dans la Péninsule, celles-ci sont peu nombreuses et pour la plupart, en réalité, étrangères. Même celles de ces industries — en très petit nombre — qui se sont, en tout ou en partie, « nationalisées », ne continuent à subsister que grâce à des capitaux étrangers et en employant surtout un personnel étranger.

Enfin l'Espagne qui, en dépit des formidables barrières douanières dont elle s'est entourée, ne réussit — et encore seulement grâce au concours de l'étranger — qu'à entretenir une médiocre industrie, est, de plus, obligée de demander également à l'étranger, chaque année, 2 millions de tonnes de charbon, qu'elle paie 64 millions de francs, 300.000 tonnes de coke d'une valeur de 11 millions, 2 millions de tonnes d'objets manufacturés payés 1.400 millions de pesetas, et enfin — sans prolonger cette énumération — 1.610.000 quintaux de blé qui lui coûtent 34 millions, 2 millions de quintaux de maïs et autres céréales pour 29 millions, etc., en vue de satisfaire ses besoins qui, en dépit

de la médiocrité d'existence de la plupart de ses habitants, sont supérieurs de beaucoup à sa production. Voilà le bilan de la politique ultraprotectionniste.

III

Au point de vue financier, l'Espagne n'est pas moins tributaire de l'étranger, bien qu'il soit difficile, faute de documents officiels, de dire exactement dans quelle mesure. Une revue de Madrid, la *Revista de economia y hacienda*, s'est efforcée, cependant, il y a peu de mois, de faire ce calcul, à l'aide des valeurs espagnoles qui sont ordinairement cotées aux diverses bourses européennes.

On peut dire, de façon générale, que les capitaux étrangers contrôlent à peu près exclusivement le système espagnol de transports, chemins de fer et tramways; ils occupent une situation sinon prépondérante, du moins considérable, dans les entreprises d'électricité, et ils exploitent les gisements minéraux les plus riches et les plus productifs. Tout cela représentait, à la fin de 1910, un capital de 852 millions de francs, valant en bourse, au cours du jour, 1.379 millions de francs.

Si dans ces 852 millions une partie provient des capitaux espagnols, cette participation ne dépasse pas certainement 170 millions.

D'autre part, un certain nombre de sociétés — en particulier les compagnies de tramways — ont créé des parts de fondateurs, dont le montant total est estimé à 21.440.000 francs.

Enfin, le montant des obligations émises par les sociétés étrangères opérant en Espagne serait de 2.827 millions de francs (valeur nominale) et au 31 décembre 1910, de 2.325 millions de francs (valeur effective).

En résumé, au 31 décembre dernier, la richesse espagnole aux mains de l'étranger pouvait être évaluée à 3.726.274.389 francs, ou, en pesetas, au cours de 108 %, à 4.003.376.338 pesetas.

Cette statistique, je le répète, ne saurait être qu'approximative : elle ne comprend pas quantité de valeurs de petites entreprises. Malheureusement, les enquêtes faites par le fisc espagnol depuis quelques années n'ont pas donné les résultats qu'on pouvait en attendre : les intéressés — surtout dans l'industrie — ont recours à toute sorte de combinaisons pour cacher leur situation réelle.

Dans ces conditions, force est de nous contenter des chiffres précédents. En évaluant à 6 ou 7 milliards de pesetas le total de la richesse mobilière espagnole, on voit que, même en dé-

duisant des 4 milliards que nous fournit la précédente statistique la somme de valeurs industrielles, surtout de chemins de fer, et aussi d'Extérieure estampillée, qui appartiennent aujourd'hui à des Espagnols, mais dont il est bien difficile d'évaluer le chiffre, on voit que la plus grosse partie de cette richesse est entre les mains des étrangers.

Le capital espagnol est-il en mesure de « racheter » cette richesse nationale ? Nombre de bons esprits, au Sud des Pyrénées, l'y incitent afin d'arrêter le courant d'émigration des capitaux espagnols à l'étranger. C'est ainsi qu'on évalue, à l'heure actuelle, à plus de 500 millions de pesetas — dont une centaine au moins en Argentine — les capitaux que nos voisins ont ainsi placés en valeurs américaines.

Il ne paraît pas facile, malheureusement, d'arrêter ce courant qui obéit autant sans doute au peu de confiance que nombre d'Espagnols mettent dans la situation générale de leur propre pays qu'à leur désir d'esquiver de cette manière certains impôts[1].

Ces capitaux sont, d'ailleurs, presque uniquement placés en fonds d'Etats ou en actions de banques, et il en est de même pour les capitaux qui demeurent dans la Péninsule. La méfiance du public espagnol vis-à-vis des placements industriels est bien connue. A cet égard, la statistique publiée l'an dernier par la statistique générale de l'enregistrement contient d'utiles indications, qui permettent de se faire une idée — au moins fragmentaire — de l'activité du capital espagnol de 1899 à 1909. On constate que, pendant cette période, le capital employé dans ces sociétés a augmenté de 1899 à 1901, pour diminuer constamment ensuite jusqu'à 1904. Il y a eu à cette époque une reprise, qui a pris fin en 1907 ; depuis, on a assisté à une nouvelle diminution. Ce qui est surtout remarquable, c'est le peu d'empressement du capital espagnol à s'engager dans des sociétés anonymes : et ceci est la meilleure preuve du manque d'initiative de nos voisins. De 1899 à 1901, il y eut, sans doute, une fièvre d'entreprises, due beaucoup moins, d'ailleurs, aux disponibilités purement espagnoles, qui ne connaissent guère — nous l'avons dit — que les fonds d'Etat, les hypothèques et les monopoles, qu'aux capitaux importés après la guerre hispano-américaine par les Espagnols du Nouveau Monde.

Mais les déboires qui se produisirent, dès cette époque,

---

[1] Il arrive souvent, d'ailleurs, que l'on prend pour des placements nouveaux des remises de titres à conserver dans les banques étrangères. Ajoutons que les sociétés de crédit suisses font depuis quelques années, en Espagne, une active propagande qui semble commencer à avoir du succès.

eurent pour conséquence de rendre le capitaliste espagnol, en général, plus méfiant encore à l'égard des entreprises industrielles, particulièrement dans son propre pays.

Ce serait, du reste, une erreur d'exagérer l'importance des disponibilités espagnoles. A la fin de 1910, les sommes déposées dans les caisses d'épargne ne dépassaient pas un chiffre total de 419.555.879 pesetas ; c'est-à-dire que, tandis que l'épargne représente en Angleterre et en France 122 francs par tête d'habitant, 310 en Suisse, 102 en Italie et 87 aux Pays-Bas, elle ne dépasse pas en Espagne 20 pesetas par habitant!

Il est des écrivains financiers qui évaluent les capitaux disponibles des banques espagnoles à 1.500 millions. Mais, sans discuter la vraisemblance de ce chiffre, où l'on fait entrer, d'ailleurs, non seulement le capital, les réserves, les comptes d'épargne et les comptes courants des banques locales, mais aussi la Banque d'Espagne, les banques particulières et les succursales des banques étrangères, qui ont de nombreux dépôts, nous remarquerons simplement qu'il ne s'agit pas là, à proprement parler, de capitaux disponibles. Ces banques espagnoles paient un intérêt aux sommes qui leur sont confiées en dépôt et elles s'emploient à faire travailler les fonds en comptes courants sous forme de portefeuilles, prêts, escomptes, etc. A supposer donc qu'il y ait des disponibilités importantes en Espagne, il faut bien dire que les banques locales ont pris soin de les canaliser et que, le peu de confiance dans les entreprises industrielles aidant, il ne semble pas facile de les diriger sur de nouvelles entreprises, sur de nouveaux emprunts, pour lesquels il faudra, de toute nécessité, recourir à l'étranger.

La vérité est que l'Espagne n'est pas un pays producteur de capitaux, mais bien un pays consommateur de capitaux.

*
* *

Les développements précédents auront, sans doute, suffisamment montré les dangers auxquels s'exposerait l'Espagne en s'abandonnant à une politique d'aventures, tant dans le domaine politique et économique que financier. Si l'Espagne a pu rétablir de l'ordre dans ses finances, à partir de 1900, elle le doit à la sage ligne de conduite adoptée à cette époque par ses gouvernants, tant dans la gestion des finances publiques que dans sa politique extérieure, basée principalement sur l'entente avec les puissances occidentales. On peut dire que jusqu'à ces dernières années tous les gouvernements qui se sont succédé à Madrid sont demeurés fidèles à cette politique.

C'est à partir de 1906 qu'ils ont paru s'en écarter, en adoptant d'abord un tarif de douanes, dont nous avons indiqué les désastreux effets au point de vue intérieur, et qui a contribué également à entretenir un sentiment de malaise dans les relations avec les puissances étrangères, principalement avec notre pays. Je ne parle pas d'autres mesures, inspirées par un sentiment aigu de xénophobie, notamment de celles qui ont été prises à l'égard des sociétés étrangères établies dans la Péninsule.

Puis sont venues les affaires marocaines, qui ont eu pour effet d'entraîner le cabinet de Madrid dans une série de dépenses, dont il est impossible encore de prévoir les conséquences, et aussi d'altérer de plus en plus ses relations avec nous.

Nos voisins ne devraient cependant pas oublier que si leur pays a pu atteindre un certain développement économique — qu'il ne faut pas, sans doute, exagérer, mais que nous aurions mauvaise grâce à nier absolument — si leur crédit à l'étranger s'est raffermi, ce qui a eu sa répercussion sur la baisse du change, ils le doivent, nous l'avons vu, à peu près exclusivement à l'appoint des capitaux étrangers, parmi lesquels les capitaux français continuent à occuper la première place. Il y a quelques années, on évaluait la totalité des valeurs espagnoles entre les mains de nos nationaux à plus de 2 milliards de francs. Et ce chiffre a considérablement augmenté depuis. C'est ainsi que pour la seule année 1910, 19 sociétés s'occupant d'entreprises en Espagne ont été constituées avec des capitaux français, atteignant un chiffre total de 72.050.000 francs, contre 4 belges, pour un total de 15.500.000 francs et seulement 5 anglaises, toutes consacrées à des exploitations de mines, au capital total de 5.300.000 francs. Les sociétés fondées, la même année, avec des capitaux espagnols, étaient au nombre de 88, mais leur capital total ne dépasse pas 86.049.000 pesetas.

Nos voisins savent aussi que pour effectuer le grand emprunt, qui devra tôt ou tard se réaliser et qui aura pour but autant le règlement de leur situation financière que l'exécution des grands travaux projetés, c'est à nous qu'il leur faudra s'adresser. La baisse des valeurs espagnoles, l'été dernier, à l'heure où la politique marocaine du cabinet de Madrid suscitait en France de si légitimes alarmes, a causé parmi eux une véritable alerte, qui aura dû être aussi pour eux l'occasion de très utiles réflexions : c'est ainsi qu'à la Bourse de Paris, l'Extérieure n'a pas perdu moins de 2.20 % dans l'espace d'un mois, et que les chemins de fer ont subi, de leur côté, un fléchissement d'une

dizaine de francs. La *España Economica y Financiera* attribuait, le 23 septembre, non sans raison, cette « désaffection manifeste du capitaliste français « pour l'Espagne » aux bruits qui couraient alors d'une entente entre Madrid et Berlin au sujet du Maroc.

Ce journal répondait de la manière suivante à ceux qui se montrent partisans au Sud des Pyrénées, d'une semblable entente, dirigée naturellement contre nous : « Ce serait une « illusion de croire que, sans le marché français, l'Espagne « pourrait progresser... Sans le capital français, nous n'exis- « terions pas économiquement, nous ne bénéficierions pas des « avantages du progrès, vu qu'il est évident que nos propres « ressources seraient insuffisantes pour nous les assurer... Et « en même temps, la France est un de nos principaux clients : « nous lui vendons pour 238 millions de pesetas de marchan- « dises, alors que nous ne lui en achetons que pour 198.

« Au contraire, nous ne vendons à l'Allemagne que pour « 48 millions de pesetas et nous lui achetons pour 66... D'autre « part, l'Allemagne nous prêtera-t-elle son aide financière, « alors qu'elle est obligée elle-même de faire appel aux capi- « taux français?... »

Voilà le langage du bon sens... Et pourtant, à ne parcourir que l'histoire de ces dernières années, à n'en juger que par la condescendance excessive dont nos gouvernants ont fait preuve, en toute circonstance, vis-à-vis du cabinet de Madrid, ne dirait-on pas que c'est notre pays qui a besoin, pour son développement, voire même pour son existence, du concours de l'Espagne et que, dans nos relations avec nos « amis et alliés » — suivant une expression employée encore tout récemment par M. Canalejas — c'est nous qui sommes leurs débiteurs et ce sont eux qui restent notre commanditaire obligé et notre banquier ?

ANGEL MARVAUD.

LA RÉVOLUTION CHINOISE

Un soulèvement vient d'éclater dans la Chine centrale, dont la gravité peut se mesurer à l'humilité du « mea culpa » impérial du 30 octobre, et à l'octroi précipité d'un régime constitutionnel. Si ce soulèvement n'attestait que la haine des Chinois conquis pour les Tartares conquérants, il ne faudrait voir dans les événements actuels qu'un chapitre déjà vécu de l'histoire de la vieille Chine, ainsi qu'un rapide coup d'œil en arrière va nous permettre de le constater. Mais voici qu'aujourd'hui perce la volonté de briser un pouvoir absolu établi de temps immémorial. Il y a là une évolution remarquable de la mentalité chinoise : nous chercherons à l'expliquer dans la seconde partie de cette étude.

I

C'est à l'époque reculée où les historiens placent la première dynastie, celle des Hia avec Yu comme premier représentant, en l'an 2.000 avant notre ère [1], que se forma la mentalité chinoise, et qu'elle se cristallisa. La race fut désormais imbue de sa supériorité, alors évidente, du mépris de ses voisins, et montra un génie exclusivement utilitaire : autant par nécessité commerciale que par tradition ancestrale, elle n'eut pas le sens guerrier. Ses penseurs, n'entrevoyant même pas la possibilité d'un ennemi digne de la Chine, jetèrent les bases d'une philosophie humanitaire et pacifiste dont Confucius et Lao Tseu, au VIe siècle avant Jésus-Christ, firent une doctrine d'Etat [2],

---

[1] Les dynasties chinoises sont les suivantes : Hia (2200 av. J.-C.), Chang (1780), Tchéou (1122), Tsin (255), Han (202 av. J.-C.-220 ap. J. C.), Tsin (220), Liang (400), Kien (500), Tang (614), Outai (907), Song (960), Yuen (1re dynastie tartare, 1271-1368), Ming (dernière dynastie chinoise 1368-1644), Tching (2e dynastie tartare actuellement régnante).

[2] La Chine a cependant connu une époque d'expansion guerrière. Les premiers Han portèrent leurs armes jusqu'aux confins de l'empire romain, et de théoriques vassalités, comme celle du Turkestan, résultèrent de cette conquête et demeurèrent à travers les siècles. En réalité, l'immensité comme la pauvreté des pays traversés maintinrent la séparation entre Asiatiques de l'Est et Asiatiques de l'Ouest, et confirmèrent les Chinois dans la piètre opinion qu'ils avaient du reste du monde. Il s'ensuit que cette période militaire, bien que postérieure à l'époque des écrivains chinois, n'en infirma pas les doctrines.

Dans un empire aussi vaste, ne disposant que de moyens de communication rudimentaires, l'autorité n'était effective qu'autant que le chef de l'empire savait l'imposer. L'un d'eux créa le système des grands commandements : les titulaires ne tardèrent pas à se considérer comme les propriétaires et à obliger leur maître à faire d'eux des feudataires. Après quelques générations, cette féodalité dressa sa force contre lui. De grandes luttes intestines commencèrent : elles furent les seules guerres qui éclatèrent au cœur même de la Chine, et devinrent les expériences dont les chefs et les tacticiens de ces époques se pénétrèrent pour fixer la doctrine de l'art militaire chinois. Les généraux Sun Tze et Ou Tze, contemporains de la grande époque de Confucius et de Lao Tseu, sont les auteurs d'ouvrages qui jusqu'à ces dernières années étaient récités et commentés par les mandarins militaires.

« Quand on a l'humanité pour principe, on n'entreprend pas « la guerre hors de saison, on tient compte des époques des « semailles, des récoltes, de l'été, de l'hiver, on ne l'entreprend « pas sans de légitimes raisons.

« Jadis, lorsque la nécessité faisait recourir aux armes, et « qu'il fallait ou combattre l'ennemi, ou punir des rebelles, « on mettait tous ses soins à ce que la guerre ne fût pas de « longue durée; on la terminait en peu de temps parce que « personne n'avait intérêt à en prolonger le cours ; on combat- « tait sans animosité, parce qu'on ne combattait que pour « venger les lois et le bon ordre ; on se dispensait même de com- « battre, quelque préparatifs que l'on ait faits et quelque favo- « rable que fût l'occasion si, par ruse ou autrement, on pouvait « engager les ennemis ou les rebelles à rentrer dans le devoir, « et cette victoire était réputée la plus glorieuse parce qu'elle « était la victoire propre de la justice et le triomphe de l'hu- « manité.

« Voilà comment on se comportait autrefois avant d'entre- « prendre la guerre. Dans la manière dont on procédait pour « la conclure, pour la déclarer, pour s'y préparer, pour la « commencer, pour la finir rien ne ressentait la passion : tout « au contraire respirait l'humanité.

« N'employer pour vaincre que la voie des sièges et des « batailles, c'est ignorer également et les devoirs du souverain « et ceux du général, c'est ne pas savoir gouverner, c'est ne « pas savoir servir l'Etat. Quand un habile général se met en « mouvement, l'ennemi doit déjà être vaincu. Il faut qu'au « premier signal de combat une partie de l'armée ennemie se « range de son côté pour combattre sous ses étendards. Le

« grand secret de venir à bout de tout consiste dans l'art de « mettre la division à propos, dans les villes et villages de « l'ennemi, chez ses officiers, dont on doit trouver le moyen « de s'attacher quelques-uns, divisions enfin entre les supé- « rieurs et les inférieurs, divisions par les faux rensei- « gnements[1]. »

Ces quelques lignes nous semblent valoir pour l'histoire d'un peuple de longs chapitres. Elles portent la marque indélébile d'une autorité centrale difficilement agissante, de discussions locales, de guerre civile endémique. Pas une d'elles ne peut s'appliquer à la lutte contre une armée étrangère, au soulèvement d'un peuple pour la défense de son indépendance ou la satisfaction de ses nécessités vitales. C'est que la Chine, dont la nature a fait une île immense, un continent, entre une mer difficile, des déserts et le plus grand massif montagneux du globe, fut singulièrement prédisposée, par sa situation géographique, à ne connaître que la politique intérieure. Aux époques premières de sa fondation, elle n'a jamais rencontré sur ses frontières que des peuplades peu nombreuses et misérables, nomadisant à travers des territoires incultes, causant par leurs incursions des difficultés essentiellement locales, gênantes évidemment, mais dont le danger ne s'étendait pas au delà d'une zone très limitée et ne menaçait pas le pouvoir central. Pour résister victorieusement à ce péril constant, dont l'autorité impériale se désintéressait, les régions des confins organisèrent des milices qui défendirent énergiquement leurs vies, leurs biens, leurs libertés, mais qui, possédant un pays riche en face de hordes issues de contrées désertiques, n'eurent jamais le sens d'une offensive qui eût été sans profit. Elles s'ancrèrent dans un régionalisme outré et dans une stricte défensive. Mais loin des frontières, les séditions locales, les difficultés régionales se perdaient dans l'immensité de l'empire, dans les lenteurs des communications et il est historiquement certain que, dans son ensemble, la Chine a traversé de très longues périodes de paix. L'agriculture, l'industrie manuelle, les arts, les lettres se développèrent. Les nécessités des échanges, facilités par de splendides voies d'eau, créèrent rapidement une grande activité intérieure. Chacune des régions éprouva les besoins de sécurité et d'ordre que réclame toute prospérité commerciale : des milices intérieures s'organisèrent ayant en général un but de police et plus particulièrement l'exécution correcte et méthodique des transports. Moins encore que les précédentes,

[1] Contenson. *Art et diplomatie militaires des Chinois*.

ces milices ne pouvaient avoir d'autre sens que celui de la guerre civile. Le pouvoir central en s'affermissant légiféra sur les formes originelles de ces groupes armés ; il en unifia théoriquement le commandement par vice-royauté ; il n'en reçut pas un réel accroissement de puissance, car ces milices ne consentirent jamais à servir hors de leur vice-royautés et n'y voulurent pas toujours servir leur vice-roi. En pratique, la caractéristique du pouvoir impérial fut d'être généralement dépourvu de forces : son habileté fut donc forcément de s'appuyer sur certains vice-rois ou généraux pour contenir les autres. Cette politique de contre-poids excitait toutes les ambitions; en prouvant surabondamment la faiblesse du Fils du ciel, elle poussait le subalterne à envier le trône lui-même : en fait l'histoire de la Chine, bien avant les Hia, est une succession de luttes intestines que des changements de dynastie terminaient tour à tour. Aussi bien, en dépit de la haute moralité des doctrines de Confucius, toutes les trahisons sont-elles admises, pourvu qu'elles réussissent, car Sun Tze a dit dans ses maximes de guerre :

« Le célèbre Lu Ya n'était-il pas sujet de Yu lorsque, par ses « moyens, Yu fut détrôné et remplacé par la dynastie Tcheou ? « Quel est celui de nos livres qui ne fasse l'éloge de ce grand « homme? L'histoire lui a-t-elle jamais donné le nom de « traître et de rebelle à son souverain? Bien loin de là; elle en « parle toujours avec le plus grand respect. Il est, dit-elle, un « héros, un prince vertueux, un saint personnage. »

Les troupes de milice, mêlées au peuple, subissant l'action de leurs mandarins immédiats ou des sociétés secrètes qui, de temps immémoriaux, ont agité la masse chinoise, prenaient parti pour l'empereur ou pour un insurgé. Fréquemment, le groupe de forces, de part et d'autre, s'équilibrait, et chacun d'eux fuyait le choc définitif. La lutte embrassait plusieurs régions, se prolongeait dans le temps et dans l'espace, offrant le succès à celui des deux chefs qui, plus fortement pénétré des antiques doctrines militaires, se rappelait avec le plus d'à-propos la formule lapidaire avec laquelle Sun Tze les a condensées : « On émousse le sabre de l'ennemi en passant de l'argent dessus. »

Muni de ces précieuses directives, ce chef, par une politique habilement tortueuse, détachait un grand nombre des partisans de la cause adverse ; puis, comme il est d'usage en guerre civile et au mépris de tout humanitarisme, abîmait le reste dans une répression sauvage et s'emparait du pouvoir. Son prestige, le renom de sa force s'étendaient au loin, assurant son

autorité, en faisant profiter ses premiers successeurs, jusqu'au moment où, les mêmes causes de faiblesse subsistant, des ambitions analogues renaissaient, ouvrant pour une partie de la Chine une période troublée qui ne différait des précédentes que dans le détail des faits.

***

Cette impuissance militaire était déjà consacrée par le temps quand naquit le péril tartare. Vers le IIIe siècle avant notre ère, les hordes sauvages et méprisées qui, au Nord et à l'Ouest, vivaient sur les confins chinois, étaient devenues considérables. Elles n'ignoraient ni les grandes villes, ni les grandes plaines fertiles, ni les grands fleuves, ni le luxe, ni les richesses du Céleste Empire, et en même temps que de convoitise, elles étaient pénétrées du désir de se mêler à une civilisation qu'elles admiraient. Le fait vaut d'être signalé : les barbares ne furent destructeurs qu'au cours des actions de guerre. Ils ne voulaient pas ruiner, mais profiter. Leurs incursions se faisant de plus en plus vigoureuses, il devint évident que les milices locales des frontières n'en défendraient plus l'empire : un empereur, vers ce IIIe siècle, sachant la Chine incapable de fournir la grande expédition qui l'eût débarrassée, pour des siècles, de voisins dangereux, ordonna d'en contenir les hordes par la construction de la Grande Muraille.

Bien que cette œuvre soit classée parmi les merveilles du monde, l'on ne peut se borner à n'en citer que le nom. Partant du Nord du golfe du Petchili, la Grande Muraille s'en va, par une direction générale, vers l'Ouest, jusqu'aux rives du Hoangho supérieur, après avoir parcouru 3.000 kilomètres en méprisant, dans sa rigidité, monts et vallées : vingt-trois siècles écoulés en laissent subsister des ouvrages, taillés en plein roc, qui semblent devoir durer autant que le monde. Cette œuvre, énorme par sa masse, fantastique par certains de ses aspects, est impressionnante. Elle donne une haute idée des chefs qui l'ont conçue, des hommes qui l'ont exécutée; elle prouve la volonté, l'habileté, la persévérance des premiers, la discipline, l'endurance, le dévouement et l'énergie des seconds. Vraiment ces Chinois eussent été un peuple indomptable s'ils avaient pu comprendre, à travers les âges, que, seules, sont respectées les nations qui ont le sens de l'offensive.

Cette conception resta complètement étrangère aux Chinois. Ils attendirent le péril, il vint. La Grande Muraille attestera, à travers les siècles, la profondeur du souci qu'il causa aux empereurs qui, les premiers, l'entendirent gronder et en mesu-

rèrent la réalité. La victoire seule aurait pu définitivement repousser l'invasion : la politique tortueuse des grands tacticiens chinois lui fut opposée. Lorsque, au début de notre ère, les Tartares, ayant franchi la Muraille, devinrent pressants, ils furent arrêtés par une rançon : l'orgueil chinois s'en tira, en considérant que verser de l'argent à de tels barbares était leur accorder un secours. Mais certains empereurs, en proie à de graves difficultés intérieures, sentant non loin d'eux cette force brutale qui ne demandait qu'à se déchaîner, autorisèrent son stationnement permanent dans le Petchili et s'en firent une auxiliaire. Dès lors, l'intrusion des Tartares dans les affaires intérieures de la Chine fut inévitable et répétée. Quand, avec Genghis Kan et ses successeurs, ils connurent, aux XIIe et XIIIe siècles, leur grande époque militaire, ils soumirent la plus grande partie de la Chine, en isolèrent la dynastie à Nankin, proclamèrent empereur Khoubilaï Khan, petit-fils du grand conquérant, et instaurèrent la dynastie des Yuen, qui régna de 1279 à 1368. Trahis, battus et subjugués par ces êtres inférieurs, les Chinois plièrent devant l'ouragan et se soumirent en apparence. Le mépris et la haine devaient prendre leur temps. Au contraire, les Tartares, fiers de leur victoire, flattèrent les vaincus, vantèrent leur culture, adoptèrent leurs coutumes. Ils favorisèrent la littérature et les arts. Ils prirent la souplesse des sujets pour la sincérité du loyalisme; ils se fièrent si bien à leur force et au résultat acquis, qu'en un siècle, la ruse chinoise, ayant miné leur puissance, la brisa et rétablit la dynastie nationale des Ming. Bien qu'elle ait régné deux siècles et demi, qu'elle ait été marquée par un développement non sans grandeur dans les arts, elle fut constamment aux prises avec des troubles intérieurs, aggravés des premières luttes contre le Japon, des turbulences de l'ambition déçue mais non définitivement brisée des Tartares. La dynastie des Ming manquant, comme les précédentes, de puissance militaire, débordée de toutes parts par des difficultés qui ne pouvaient se résoudre que par la force, convia, elle aussi, ces mêmes Tartares, que des précédents montraient si dangereux, à l'aider à rétablir l'ordre à l'intérieur. Ils intervinrent, mais ce fut pour leur compte, et après de longues luttes (1618-1644), le dernier empereur ming disparut, remplacé par la dynastie tartare-mandchoue des Tching qui règne encore aujourd'hui. Cette fois, les Chinois résistèrent rudement et les provinces du Sud ne furent domptées que par le troisième empereur, Kang Hi. Le nouveau pouvoir impérial n'oublia pas les causes de faiblesse des vaincus, qui avaient tant favorisé le succès de ses

armes. Il se garda bien de bouleverser l'organisation chinoise qui, depuis bientôt mille ans, avait obligé à faire appel à l'intervention tartare et amené la victoire, d'apparence définitive, de sa race. Mais il se garda non moins de briser son propre instrument de succès et le superposa à l'état de choses existant.

L'organisation de la vieille Chine était, dans ses grandes lignes, la suivante.

A côté de l'empereur, un grand secrétariat d'Etat centralisait les affaires traitées par huit « tribunaux », ou ministères, des Finances (et de l'Agriculture), du Personnel administratif, des Rites (Cultes, Instruction publique, application des lois), de la Guerre, des Travaux publics, de la Justice. La guerre de 1860 fit naître le ministère des Affaires étrangères, jusqu'alors simple section aux Rites, et les tentatives de création de flotte amenèrent en 1886 l'apparition de celui de la Marine.

Ces ministères n'étaient pas dirigés par un ministre, mais par un conseil de trois membres. Le premier empereur tching nomma trois membres chinois et trois membres tartares, dans le louable souci d'assurer l'impartialité des décisions. D'autre part, malgré qu'il y ait trois religions, taoïste, bouddhiste et disciples de Confucius, elles ont toujours eu un rite commun, le culte des ancêtres, et un chef unique, l'empereur. Enfin, le grand organe de contrôle, le Tin-tcha-yang, conseil de censeurs qui datait du IIe siècle avant Jésus-Christ, fut conservé et composé de 56 membres, dont 28 de chaque nationalité chinoise et tartare. Le conseil avait dans ses attributions l'examen de tous les actes officiels, des archives et des comptes de l'Etat. Au-dessous de ces organes de haute direction, la Chine était partagée en vice-royautés et en pays tributaires (Tibet, Mongolie, Mandchourie).

Les hordes qui avaient servi aux Tching à secourir le Fils du Ciel, puis à le supplanter, se groupaient sous quatre bannières (jaune, blanche, rouge et bleue) comprenant chacune une fraction des races principales les constituant, et qui étaient les suivantes :

Les Mandchous, branche tartare à laquelle appartenait le fondateur de la nouvelle dynastie;

Les Tartares, ensemble de toutes les tribus tartares, à l'exception des Mandchous et comptant en particulier celle des premiers envahisseurs de la Chine;

Les Han-Kiun, familles chinoises qui, dès le XIIe siècle, avaient fait cause commune avec les envahisseurs.

Chaque bannière comportait les mêmes subdivisions en

espèce, mais non en nombre ; le personnel en différait suivant les postes dont elle assurait le service. En particulier les deux premières bannières, qui étaient dites supérieures, formaient avec leurs sections mandchoues et tartares la garde du corps de l'empereur. Lorsque le succès fut définitif, l'empereur dédoubla les bannières et leur prescrivit l'occupation complète de son vaste empire. Par elles, l'organisation militaire tartare pénétra les vice-royautés et les pays tributaires jusqu'aux confins les plus lointains, et installa à côté des vice-rois et des mandarins chefs des forces régionales chinoises un général tartare, commandant une troupe spéciale que des privilèges maintenaient immédiatement sous son exclusive dépendance et hors de la vie chinoise journalière. Généralement, et dans les plus grosses agglomérations toujours, les Tartares se créèrent une ville particulière (Pékin, Canton, Nankin) ou des camps disséminés aux alentours (Pao-ting...). Grâce à une solde, faible à la vérité, mais accrue d'allocations en nature pour eux et leurs familles (logement, vivres), grâce à leur maintien hors de toute juridiction chinoise, à leur exemption permanente d'impôts, les Tartares des bannières purent vivre oisifs, sans éprouver nul besoin de partager la vie de la race conquise. Le commandement de ces bannières était exercé par l'office des 24 Tou-tong dont l'empereur nommait le président. Chacun de ces Tou-tong était une façon de capitaine général ayant toutes attributions de juridiction et de commandement. Il avait comme subordonnés les toun-ling et les tso-ling, sortes de commandants et capitaines, administrateurs et officiers de l'état civil. Nul de ces chefs n'avait de fonction d'instruction militaire : ces dernières étaient réglementairement abandonnées à des officiers inférieurs.

A côté de ces bandes armées subsistèrent les anciennes troupes chinoises dans leurs formes et leurs fonctions primitives. Elles étaient dites de l'étendard vert et se partageaient en troupes du Lou-yng et troupes du Ho-yng. Les premières pouvaient vaguement correspondre à ce que nous appelons des troupes de campagne : elles étaient théoriquement soumises à des exercices et à une revue triennale passée par un Tou-tong des bannières. Les secondes étaient affectées à la garde et à l'entretien des voies de communication. Elles n'étaient jamais exercées et n'avaient pas d'existence militaire. Enfin, l'on peut citer les gardes particulières des mandarins, mais il faut s'empresser d'ajouter qu'elles se composaient d'huissiers, porte-chaises, balayeurs, etc.

En outre, les pays tributaires, Mongolie, Thibet, possédaient

des milices, groupées aussi en bannières, vaguement soumises à des revues triennales et formant en réalité des cohues inutilisables. Si les troupes des bannières étaient rattachées directement à Pékin, à l'office des Tou-tong, les troupes chinoises de chaque vice-royauté dépendaient du vice-roi par l'intermédiaire d'un Ti-tou, façon de général en chef. Le recrutement des officiers reposait sur des usages de lointaine origine. Des décrets impériaux, dont l'esprit resta en vigueur jusqu'à la fin du XIXe siècle et dont la lettre peut remonter à l'empereur Song (X' S.) les consacraient; il fallait pour être pourvu d'un brevet de mandarin militaire posséder ou un rang héréditaire ou un titre de lettré. Les examens ouvrant un droit à ce dernier portaient uniquement sur l'analyse de textes choisis dans les ouvrages des généraux Ou Tze et Sun Tze et dans des commentateurs célèbres de leurs œuvres, qui, comme eux, avaient vécu dans l'ère ancienne. Les officiers, ainsi nommés, voyaient s'ouvrir devant eux les grades de tso-ling et de toun-ling dont les fonctions étaient purement administratives. Au contraire, le recrutement des bas-officiers — qui seuls avaient la responsabilité de l'instruction des troupes — reposait sur un examen physique. Le résumé de l'instruction suivante d'un empereur du XVIIIe siècle nous éclaire :

« Lancer une flèche avec dextérité a été de tout temps un « art chéri des Mandchous ; ce n'est que par cette voie que l'on « pouvait anciennement se faire un grand nom parmi nous, « qu'on pouvait même être mis au rang des hommes célèbres. « C'est par cette habileté que l'on mesurera le degré d'estime « qu'on doit avoir pour vous. On ne vous donnera des emplois « militaires qu'en proportion de votre capacité et de votre « adresse. Les soldats deviendront officiers, les officiers seront « élevés dans les grades et tous vous jouirez d'une réputation « qui ne sera pas moins glorieuse pour vos ancêtres que pour « vos descendants. »

En pratique ces examens comprenaient épreuves de force (bander des arcs, soulever des poids à des hauteurs variées), épreuves d'adresse (maniement du sabre, du bouclier à pied et à cheval, etc.)[1].

Il arriva, forcément, que tous ceux qui étaient inaptes à subir des examens de lettres se présentèrent à ces épreuves de force et précisément toute cette catégorie d'officiers de troupes groupa les plus grossières inintelligences. Par ailleurs, les quelques exercices que faisaient les troupes se développaient

[1] Dabry, *Organisation militaire des Chinois*. Plon. 1859.

sur un mode uniforme, parfaitement grotesque jusque dans ses moindres détails. Chacun d'eux était une sorte de représentation théâtrale au cours de laquelle des mêmes unités remplissaient toujours les mêmes rôles, d'où leur classement en avant-garde, arrière-garde, etc., simulant un bruyant combat, comme le voulait la méthode de guerre de Sun Tze :

« Faites exécuter vos ordres au bruit d'un grand nombre « d'instruments, leur fracas servira autant à jeter le trouble « parmi vos ennemis qu'à ranimer le courage de vos soldats[1]. »

Des juges gravement assis sur une estrade appréciaient la manœuvre et décernaient la victoire.

L'armement était adéquat à l'instruction. Les fractions de bannières en résidence à Pékin avaient reçu, au cours du XVIIIe siècle, des arquebuses à mèche et quelques canons. Des exercices de tir avaient lieu, à 100 mètres, sur un bouclier. Dans le Nord ces petits canons étaient posés entre les bosses d'un chameau, et y restaient pour ce tir; ailleurs, ils étaient placés sur les épaules de deux hommes placés l'un devant l'autre, constituant un affût singulièrement impressionnable!

Les troupes de la région de Pékin étaient un peu exercées : le service de l'Empereur et de la Cour obligeait à leur conserver tout au moins une certaine cohésion de parade. En particulier, l'organisation de chasses semble avoir été sérieusement prévue. Dans les vice-royautés, les troupes n'étaient qu'exceptionnellement réunies.

Le désordre le plus effréné, l'indiscipline la plus profonde régnaient partout. En 1860, M. Mackensie fut témoin du fait suivant :

« Les troupes sont payées fort irrégulièrement. Quand on les « fait trop attendre, il arrive souvent qu'elles se rendent au domi- « cile de leurs généraux en demandant à grands cris ce qui leur « est dû. J'ai vu des soldats pénétrer dans le yamen, et forcer « la caisse. Puis ils obligèrent leur général à engager ses habits « chez un prêteur sur gages pour leur fournir de l'argent. »

Contempteurs de la force, ayant une conception ridicule du rôle de l'armée, les Chinois n'étaient que trop portés à en mépriser les fonctions militaires : les avantages accordés exclusivement à la classe privilégiée des lettrés n'ont pu qu'accentuer ce mouvement de relégation des officiers comme des soldats au dernier rang de la nation. De temps en temps, les empereurs s'inquiétaient de la faiblesse persistante de leurs troupes et de leur inaptitude à la guerre. Ils tentaient alors

---

[1] Contenson, *op. cit.*

un effort. Au début du XIXe siècle, l'empereur Kia King, à la suite d'une révolte, fit paraître quelques règlements militaires : ils se préoccupaient surtout du statut des personnes, fixaient la hiérarchie des grades, de vagues règles d'avancement, des honneurs posthumes, mais n'effleuraient même pas une réorganisation de corps de troupe ou un changement des bases de l'enseignement professionnel. Toucher aux actes des ancêtres les plus reculés eût été un sacrilège.

Les premiers empereurs mandchous, en édictant pour les troupes de leurs bannières des règles de vie et des privilèges, espéraient en les laissant à l'écart de la vie chinoise conserver et leurs aptitudes guerrières et leur fidélité à la dynastie. Mais réparties sur tout l'empire, ces fractions souvent très faibles, vivant dans l'inaction, rendirent impossible, par leur éparpillement, la formation d'un groupement de force appréciable et s'abîmèrent dans l'oisiveté.

Ainsi se trouva accru le mépris que le laborieux Chinois avait, au fond de lui-même pour ses conquérants et en même temps la jalousie qu'il portait à leurs privilèges. La dynastie Tching, dans les XVIIIe et XIXe siècles, régna sur un peuple en apparence soumis, mais qui attendait l'heure de la délivrance, et elle ne put jamais compter sur l'appui de troupes de sa race capables de maintenir son autorité.

Si nul événement extérieur n'était venu remuer la Chine, le soulèvement actuel ne serait qu'une réédition des soulèvements passés. Mais le XIXe siècle, en mettant les Chinois militairement impuissants en face du péril de la pénétration européenne, les a orientés non plus vers le retour à une dynastie nationale, mais vers un changement radical des formes ancestrales de gouvernement.

(*A suivre.*)

J. Saintoyant,
Ancien chef de la police militaire
de Pao-ting-fou (1901).

L'OPINION BRITANNIQUE

ET L'AFFAIRE TRIPOLITAINE

Le geste italien a piqué au vif l'Angleterre. Brusquement surprise par ce coup d'essai d'un nouvel impérialisme, elle ne put refouler un mouvement de dépit, arrêter des paroles de colère. Pendant les premières heures, les organes radicaux et conservateurs tonnèrent à l'envi contre ce peuple qui s'avisait de chausser les bottes des grandes puissances.

Le *Daily News* invoque les grands principes, au nom de la « conscience non conformiste » de l'âme puritaine : « La doc- « trine que l'Italie invoque expose la moitié des nations du « globe, y compris elle-même, à être démembrées par un « autre Etat, qui professe être plus civilisé qu'elles et est cer- « tain d'être plus fort. » Le sage et prudent *Daily Chronicle*, du centre gauche, considère que « les demandes du gouvernement de Rome sont insolentes », et gémit sur la folie de « l'Italie » (30 septembre). Avant que le premier coup de canon ne soit tiré, les journaux conservateurs, la *Pall-Mall Gazette*, le *Daily Telegraph*, le *Daily Mail*, expriment, avec autant d'ardeur que leurs confrères radicaux, l'espoir qu'il sera possible de décider l'amour-propre italien à accepter quelque solution bâtarde. Et lorsque cette espérance s'écroule, le *Times*, avec l'autorité que donnent des traditions séculaires, écrit : « Nulle part cet enthousiasme ne trouvera de l'écho. Le dé- « sappointement, le regret seront le sentiment prédominant. « Même ici, où l'Italie compte tant de vrais amis, et où la « fidèle amitié de l'Italie est si chaudement appréciée, l'opi- « nion publique sera unanime dans sa désapprobation. »

Elle s'explique. L'Angleterre est le gardien de l'intégrité ottomane. Et pour la seconde fois, en pleine paix, on dérobe une pierre à cet édifice branlant. Les coups de canifs donnés au contrat de Berlin, rédigé par Beaconsfield, ne se comptent plus. Ce vénérable parchemin ne sera bientôt qu'une écumoire. Aujourd'hui le coup de Tripoli, hier le coup d'Agadir, avant-hier le coup de la Bosnie. Chacun de ces actes se prépare sans qu'on avise John Bull, se réalise sans qu'on le consulte. Il ne tient plus la balance de l'équilibre européen. Le réseau des intrigues diplomatiques ne part plus de Londres. Les griffes du Lion britannique n'inspirent plus les terreurs d'autrefois. Le conti-

nent sait trop qu'il n'a pas à redouter les ironies brutales d'un Salisbury, les gestes dramatiques d'un Beaconsfield, les menaces orgueilleuses d'un Palmerston.

Et John Bull, blessé dans son orgueil, heurté dans ses habitudes, lésé dans ses intérêts, fronce les sourcils et serre les poings. Mais après ce geste de colère, il regarde, il écoute, il réfléchit et bientôt il hésite. Des doutes se glissent dans son esprit, sa colère tombe. Et dans la balance où ce philosophe de l'utilitarisme mesure ses intérêts et pèse ses décisions, l'amitié italienne l'emporte sur l'intégrité ottomane.

Certes, la presse radicale continue à pousser les hauts cris. Loin de décolérer, elle ouvre toutes grandes les écluses de son éloquence indignée.

La *Nation* se déclare incapable de conserver le calme qui convient à l'interprète des philosophes politiques du parti radical. « L'aventure italienne ressemble beaucoup plus à une « exécution qu'à une guerre... Ce n'est pas un lynchage : c'est « une pendaison, en due forme. S'il nous est impossible de « penser à l'Italie, comme à une nation qui a risqué sa vie et « son honneur dans une guerre, nous pouvons encore moins « sentir que les Turcs jouissent des compensations que con- « naissent les peuples vaillants, au milieu des souffrances « et des pertes d'une espérance trompée. » L'*Economist*, l'organe des économistes orthodoxes, gens fort calmes, qui pèsent leurs paroles et mesurent leurs gestes, flétrit, dans un article injurieux pour l'Italie, un acte « sans précédent, en « Europe, depuis les invasions et les vols de Napoléon Ier... « L'Italie a une vaste population, pour qui le pain cher et le « sel cher — ce dernier un monopole d'Etat — constituent « un luxe. Il y a des provinces entières, dont 70 % des habi- « tants ne savent ni lire, ni écrire, et où les conditions hygié- « niques, avec des épidémies périodiques de choléra, sont aussi « mauvaises que tout ce qu'on peut découvrir à Tripoli. Il « est vraiment étrange et effrayant qu'un gouvernement, qui « a à faire face chez lui à toute cette ignorance et à toute cette « pauvreté, gaspille ses ressources pour entreprendre une « expédition de maraudage, au défi de la loi internationale et « des principes les plus élémentaires de la moralité publique ».

Et l'*Economist*, reprenant l'accusation formulée dès le 30 septembre par le *Daily News* contre sir Edward Grey, lui reproche « de n'avoir point oublié les petites animosités que « son ministère nourrit contre l'Allemagne depuis tant d'an- « nées — et semble-il, au point de vue maritime, avec tant de « succès — de ne s'être point uni à l'Allemagne dans une mé-

« diation commune : cette expédition de pirates eût été ainsi « arrêtée ».

C'est encore la rivalité anglo-allemande à laquelle le Foreign-Office s'obstine à ne point vouloir mettre un terme, qui est responsable, affirment les radicaux, de cette nouvelle atteinte au droit, de cette nouvelle menace pour la paix. Si la Jeune-Turquie, au lieu de s'attacher à conserver, vis-à-vis des deux groupements entre lesquels est partagée l'Europe, une impossible neutralité, avait adhéré formellement soit à la Triplice, soit à la Triple-Entente, elle n'eût perdu ni l'Herzégovine, ni la Tripolitaine. Si la Wilhelmstrasse et le Foreign-Office avaient été unis par des liens cordiaux, ils auraient saisi cette occasion pour sceller, par une intervention énergique à Rome et à Constantinople, le pacte de la réconciliation.

Pourquoi Berlin et Londres redoutent-ils, avec une égale terreur, de s'aliéner les bonnes grâces de l'Italie, sinon parce qu'elle constitue un des pions de cette formidable partie d'échecs? Et la *Nation*, effarée par la révélation de ce conflit toujours latent, insère avec empressement les lettres où des abonnés signalent les projets belliqueux de la France et réclament la dénonciation de l'*Entente cordiale*.

Vox clamans in deserto. Une fois de plus, dans l'histoire anglaise, la conscience radicale se heurte à l'opinion britannique. Il a suffi d'envisager l'affaire tripolitaine dans ses origines et dans ses répercussions européennes pour que le geste de l'Italie parût moins brutal et plus excusable.

Le *Daily Chronicle*, organe du centre gauche, interprète des pensées ministérielles, ne parle plus d'imposer une médiation, mais de limiter le conflit. Il félicite les artilleurs italiens de leur modération. Il constate que « Tripoli a été pour la Tur- « quie une possession sans valeur depuis des années et que la « Porte a fait preuve de la plus grande incapacité dans l'admi- « nistration de cette province éloignée ». Les Ottomans pourraient y renoncer « sans sacrifice d'orgueil ni « perte vitale ». Et le *Daily Chronicle* termine en constatant que « la morale n'a « aucune action sur la diplomatie moderne... La force règne « sur le monde à la place du droit ». Il constate. Il gémit. Mais il ne s'indigne plus.

Dès le premier jour, cette attitude a été celle des organes conservateurs. Pourvu que la guerre soit localisée et que l'incendie ne gagne point les Balkans, les Tories sont prêts à fermer les yeux. Le parchemin de Berlin recevra une déchirure de plus. Le dogme de l'intégrité ottomane sera retouché d'une main indélicate. Mais la force naissante de l'Italie régé-

nérée ne sera point aliénée. Elle constitue pour le Palmerston qui osera engager la partie décisive l'atout nécessaire.

Dès le 27 septembre, le *Times* reconnaissait la légitimité des griefs de l'Italie. « Les fonctionnaires turcs sont passés maîtres « dans l'art d'exaspérer ; tous ceux qui ont eu à faire avec eux « ont eu de pénibles occasions de le constater. » Au cours des dernières années les incidents se sont multipliés et l'irritation italienne a grandi. « Il y a pour cela une raison bien connue. « Les Italiens n'ont pas caché le fait qu'ils réclamaient les pos- « sessions tripolitaines, en cas de dissolution de l'Empire otto- « man. Etant donné la situation historique et géographique, les « intérêts matériels de l'Italie, *cette aspiration est toute na- « turelle.* » Et quand l'ultimatum fut lancé, après avoir blâmé cet acte précipité, le *Times*, le 29 septembre, ne manqua pas de rappeler aux Jeunes-Turcs que leur flirt persistant avec l'Allemagne leur coûtait cher : par deux fois, Berlin avait sacrifié avec entrain les droits de ses amis aux appétits de ses alliés.

Au fur et à mesure que les chances de conflit dans la péninsule balkanique disparaissent et que la faiblesse militaire de la Turquie éclate avec une netteté criante, la presse conservatrice emboîte le pas derrière le *Times*. Elle enregistre, avec satisfaction, le retour au pouvoir des Ottomans anglophiles. Elle constate avec empressement les embarras de l'Allemagne compromise à Constantinople par son attitude déloyale, privée de l'appui militaire de l'Italie au milieu de la crise marocaine. Elle note avec soin que l'occupation de la Tripolitaine par une puissance européenne garantit l'Egypte contre les dangers du panislamisme. Elle signale avec insistance que la guerre italo-turque démontre au naïf John Bull l'inanité des garanties juridiques et les avantages de la supériorité navale. Elle approuve et encourage les réserves du Foreign-Office.

JACQUES BARDOUX.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND

Nous disions, dans notre dernière chronique, que le 22 octobre M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter étaient tombés d'accord sur les bases de la convention congolaise destinée à équilibrer l'accord marocain. Le jeudi 2 novembre, en effet, les deux plénipotentiaires ont pu parapher l'accord relatif au Congo. On sait que l'accord marocain avait déjà été paraphé par eux le 11 octobre. Deux jours après, le samedi 4 novembre, le texte complet de la convention franco-allemande ayant été définitivement approuvé par les gouvernements de Paris et de Berlin, a été signé par M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter, dans le bureau de ce dernier, à la Wilhelmstrasse. La convention comprend les deux accords marocain et congolais, plus trois lettres explicatives. Les gouvernements français et allemand ont immédiatement notifié aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras la convention de Berlin du 4 novembre. La Russie, l'Italie et le sultan du Maroc ont été les premiers à notifier officiellement leur adhésion au gouvernement de la République.

En Allemagne, la publication de la convention franco-allemande a été généralement fort mal accueillie par la presse et par l'opinion, et cette mauvaise impression a été encore accentuée par la démission du ministre des Colonies, M. de Lindequist, qui a préféré se retirer pour ne pas avoir à défendre, devant le Reichstag, une convention dont il désapprouve les termes.

Nous publions ci-dessous le texte officiel de la convention franco-allemande du 4 novembre et des lettres explicatives, ainsi que le communiqué officiel allemand qui en avait donné une première analyse avant la publication officielle. Nous y joignons le texte des deux traités secrets franco-espagnols de 1904 et de 1905, qui viennent d'être publiés, le premier par le *Matin*, le second par le ministère des Affaires étrangères.

La Convention du 4 novembre.

ACCORD MAROCAIN

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, à la suite des troubles qui se sont produits au Maroc et qui ont démontré la nécessité d'y poursuivre, dans l'in-

térêt général, l'œuvre de pacification et de progrès prévue par l'Acte d'Algésiras, ayant jugé nécessaire de préciser et de compléter l'accord franco-allemand du 9 février 1909, ont résolu de conclure une convention à cet effet. En conséquence, M. Jules Cambon, ambassadeur extraordinaire de la République Française auprès de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, et M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères de l'Empire d'Allemagne, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions ci-après :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement impérial allemand déclare que, ne poursuivant au Maroc que des intérêts économiques, il n'entravera pas l'action de la France en vue de prêter son assistance au gouvernement marocain pour l'introduction de toutes les réformes administratives, judiciaires, économiques, financières et militaires dont il a besoin pour le bon gouvernement de l'Empire, comme aussi pour tous les règlements nouveaux et les modifications aux règlements existants que ces réformes comportent. En conséquence, il donne son adhésion aux mesures de réorganisation, de contrôle et de garantie financière que, après accord avec le gouvernement marocain, le gouvernement français croira devoir prendre à cet effet, sous la réserve que l'action de la France sauvegardera au Maroc l'égalité économique entre les nations.

Au cas où la France serait amenée à préciser et à étendre son contrôle et sa protection, le gouvernement impérial allemand, reconnaissant pleine liberté d'action à la France, et sous la réserve que la liberté commerciale, prévue par les traités antérieurs, sera maintenue, n'y apportera aucun obstacle.

Il est entendu qu'il ne sera porté aucune entrave aux droits et actions de la Banque d'Etat du Maroc, tels qu'ils sont définis par l'Acte d'Algésiras.

ART. 2. — Dans cet ordre d'idées, il est entendu que le gouvernement impérial ne fera pas obstacle à ce que la France, après accord avec le gouvernement marocain, procède aux occupations militaires du territoire marocain qu'elle jugerait nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité des transactions commerciales, et à ce qu'elle exerce toute action de police sur terre et dans les eaux marocaines.

ART. 3. — Dès à présent, si Sa Majesté le sultan du Maroc venait à confier aux agents diplomatiques et consulaires de la France la représentation et la protection des sujets et des intérêts marocains à l'étranger, le gouvernement déclare qu'il n'y fera pas d'objection.

Si, d'autre part, Sa Majesté le sultan du Maroc confiait au représentant de la France près du gouvernement marocain le soin d'être son intermédiaire auprès des représentants étrangers, le gouvernement allemand n'y ferait pas d'objection.

ART. 4. — Le gouvernement français déclare que fortement attaché au principe de la liberté commerciale au Maroc, il ne se prêtera à aucune inégalité, pas plus dans l'établissement des droits de douane, impôts et autres taxes, que dans l'établissement des tarifs de transport par voie ferrée, voie de navigation fluviale ou toute autre voie, et notamment dans toutes les questions de transit.

Le gouvernement français s'emploiera également auprès du gouvernement marocain afin d'empêcher tout traitement différentiel entre les ressortissants des différentes puissances ; il s'opposera notamment à toute mesure, par exemple à la promulgation d'ordonnances administratives sur les poids et mesures, le jaugeage, le poinçonnage, etc., qui pourraient mettre en état d'infériorité les marchandises d'une puissance.

Le gouvernement français s'engage à user de son influence sur la Banque d'Etat pour que celle-ci confère à tour de rôle aux membres de sa direction à Tanger les postes de délégué dont elle dispose à la Commission des valeurs douanières et au Comité permanent des douanes.

Art. 5. — Le gouvernement français veillera à ce qu'il ne soit perçu au Maroc aucun droit d'exportation sur le minerai de fer exporté des ports marocains. Les exploitations de minerai de fer ne subiront, sur leur production ou sur leurs moyens de travail, aucun impôt spécial. Elles ne supporteront en dehors des impôts généraux qu'une redevance fixe calculée par hectare et par an et une redevance proportionnée au produit brut de l'extraction. Ces redevances qui seront assises conformément aux articles 35 et 49 du projet de règlement minier annexé au protocole de la Conférence de Paris du 7 juin 1910 seront également supportées par toutes les entreprises minières.

Le gouvernement français veillera à ce que les taxes minières soient régulièrement perçues sans que des remises individuelles du total ou d'une partie de ces taxes puissent être consenties sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 6. — Le gouvernement de la République Française s'engage à veiller à ce que les travaux et fournitures nécessités par les constructions éventuelles des routes, chemins de fer, ports, télégraphes, etc., soient octroyés par le gouvernement marocain suivant les règles de l'adjudication.

Il s'engage également à veiller à ce que les conditions des adjudications, particulièrement en ce qui concerne les fournitures de matériel et les délais impartis pour soumissionner, ne placent les ressortissants d'aucune puissance dans une situation d'infériorité.

L'exploitation des grandes entreprises mentionnées ci-dessus sera réservée à l'Etat marocain ou librement concédée par lui à des tiers qui pourront être chargés de fournir les fonds nécessaires à cet effet. Le gouvernement français veillera à ce que, dans l'exploitation des chemins de fer et autres moyens de transport, comme dans l'application des règlements destinés à assurer celle-ci, aucune différence de traitement ne soit faite entre les ressortissants des diverses puissances, qui useraient de ces moyens de transport.

Le gouvernement de la République usera de son influence sur la Banque d'Etat afin que celle-ci confère, à tour de rôle, aux membres de sa direction à Tanger le poste dont elle dispose de délégue à la Commission générale des adjudications et marchés.

De même, le gouvernement français s'emploiera auprès du gouvernement marocain pour que, durant la période où restera en vigueur l'article 66 de l'Acte d'Algésiras, il confie à un ressortissant d'une des puissances représentées au Maroc un des trois postes de délégué chérifien au Comité spécial des Travaux publics.

Art. 7. — Le gouvernement français s'emploiera auprès du gouvernement marocain pour que les propriétaires de mines et d'autres exploitations industrielles ou agricoles, sans distinction de nationalité, et en conformité des règlements qui seront édictés en s'inspirant de la législation française sur la matière, puissent être autorisés à créer des chemins de fer d'exploitation destinés à relier leurs centres de production aux lignes d'intérêt général ou aux ports.

Art. 8. — Il sera présenté tous les ans un rapport sur l'exploitation des chemins de fer au Maroc, qui sera établi dans les mêmes formes et condi-

tions que les rapports présentés aux assemblées d'actionnaires des sociétés de chemins de fer françaises.

Le gouvernement de la République chargera un des administrateurs de la Banque de l'Etat de l'établissement de ce rapport qui sera, avec les éléments qui en seront la base, communiqué aux censeurs, puis rendu public avec, s'il y a lieu, les observations que ces derniers croiront devoir y joindre d'après leurs propres renseignements.

ART. 9. — Pour éviter autant que possible les réclamations diplomatiques, le gouvernement français s'emploiera auprès du gouvernement marocain afin que celui-ci défère à un arbitre désigné *ad hoc* pour chaque affaire, d'un commun accord, par le consul de France et par celui de la puissance intéressée ou, à leur défaut, par les deux gouvernements de ces consuls, les plaintes portées par des ressortissants étrangers contre les autorités marocaines, et qui n'auraient pu être réglées par l'intermédiaire du consul français et du consul du gouvernement intéressé.

Cette procédure restera en vigueur jusqu'au jour où aura été institué un régime judiciaire inspiré des règles judiciaires de législation des puissances intéressées et destiné à remplacer, après entente avec elles, les tribunaux consulaires.

ART. 10. — Le gouvernement français veillera à ce que les ressortissants étrangers continuent à jouir du droit de pêche dans les eaux et ports marocains.

ART. 11. — Le gouvernement français s'emploiera auprès du gouvernement marocain pour que celui-ci ouvre au commerce étranger de nouveaux ports au fur et à mesure des besoins de ce commerce.

ART. 12. — Pour répondre à une demande du gouvernement marocain, les deux gouvernements s'engagent à provoquer la revision, d'accord avec les autres puissances et sur la base de la convention de Madrid, des listes et de la situation des protégés étrangers et des associés agricoles au Maroc dont parlent les articles 8 et 16 de cette convention.

Ils conviennent également de poursuivre auprès des puissances signataires toutes modifications de la convention de Madrid que comporterait, le moment venu, le changement du régime des protégés et associés agricoles.

ART. 13. — Toutes clauses d'accord, convention, traité ou règlement, qui seraient contraires aux précédentes stipulations, sont et demeurent abrogées.

ART. 14. — Le présent accord sera communiqué aux autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras près desquelles les deux gouvernements s'engagent à se prêter mutuellement appui pour obtenir leur adhésion.

ART. 15. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Paris aussitôt que faire se pourra.

ACCORD CONGOLAIS

Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, comme suite et complément de la convention du 4 novembre 1911, relative au Maroc, et en raison des droits de protection reconnus à la France sur l'Empire chérifien, sont convenus de procéder à des échanges territoriaux dans leurs possessions de l'Afrique Equatoriale et ont résolu de conclure une convention à cet effet.

En conséquence, M. Jules Cambon, ambassadeur extraordinaire de la République Française auprès de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et M. de Kiderlen, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères de l'Empire

d'Allemagne, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions ci-après :

Article premier. — La France cède à l'Allemagne les territoires dont la limite est fixée comme il suit : la frontière partira du côté de l'Atlantique d'un point à fixer sur la rive orientale de la baie de Monda, vers l'embouchure de Massolié; se dirigeant vers le Nord-Est la frontière obliquera vers l'angle Sud-Est de la Guinée espagnole; elle coupera la rivière Ivondo à son confluent avec la Djoua, suivra cette rivière jusqu'à Madjingo (qui restera français) et de ce point se dirigera vers l'Est, pour aboutir au confluent de la N'Goko et de la Sangha au Nord d'Ouesso ; la frontière partira ensuite de la rivière Sangha à un point situé au Sud du centre d'Ouesso (qui reste français) à une distance de 6 kilomètres au moins et de 12 kilomètres au plus de cette localité suivant la disposition géographique des lieux. Elle obliquera vers le Sud-Ouest pour rejoindre la vallée de la Kandeko jusqu'à son confluent avec la Bokida. Elle descendra celle-ci et la Likouala jusqu'à la rive droite du fleuve Congo. Elle suivra le fleuve Congo jusqu'à l'embouchure de la Sangha, et de façon à occuper sur la rive du Congo une étendue de 6 à 12 kilomètres qui sera fixée suivant les conditions géographiques. Elle remontera la Sangha jusqu'à la Likouala aux herbes qu'elle suivra ensuite jusqu'à Botungo. Elle continuera ensuite du Sud au Nord selon une direction à peu près droite jusqu'à Bera-N'Goko. Elle s'infléchira ensuite dans la direction du confluent de la Bodingué et de la Lobay et descendra le cours de la Lobay jusqu'à l'Oubanghi au Nord de Mongoumba. Sur la rive droite de l'Oubanghi et suivant la disposition géographique des lieux, le territoire allemand sera déterminé de façon à s'étendre sur un espace de 6 kilomètres au moins et de 12 kilomètres au plus ; la frontière remontera ensuite obliquement vers le Nord-Ouest, de façon à gagner la rivière Pama en un point à déterminer à l'Ouest de son confluent avec le Mbi, remontera la vallée de la Pama, puis rejoindra le Logoné oriental à peu près à l'endroit où cette rivière rencontre le 8e parallèle à la hauteur de Goré. Elle suivra ensuite le cours du Logoné vers le Nord, jusqu'à son confluent avec le Chari.

Art. 2. — L'Allemagne cède à la France les territoires situés au Nord de la limite actuelle des possessions françaises dans les territoires du Tchad et compris entre le Chari à l'Est et le Logoné à l'Ouest.

Art. 3. — Dans le délai de six mois à compter de l'échange des ratifications de la présente convention, une commission technique dont les membres seront nommés en nombre égal par les deux gouvernements français et allemand déterminera le tracé de la frontière dont l'indication générale résulte du texte des articles 1er et 2.

Dans le délai de dix-huit mois à compter de la signature du procès-verbal des travaux de la commission technique, il sera procédé, d'un commun accord et le plus rapidement possible, à l'abornement des frontières conformément audit procès-verbal, ainsi qu'à la désignation et à l'abornement des terrains loués à bail au gouvernement français, comme il est dit à l'article ci-après.

Art. 4 — La commission technique et les agents chargés de l'abornement dont il est parlé dans l'article précédent pourront tenir compte, d'un commun accord, de la configuration du terrain et des circonstances locales, telles que, par exemple, la facilité de la surveillance de la frontière ou la communauté de race de la population. Ils devront autant que possible faire suivre à la frontière les limites naturelles indiquées par les cours

d'eau et, dans le cas où la frontière couperait la direction des rivières, lui faire suivre la ligne de partage des eaux.

Les procès-verbaux de la commission technique et ceux des agents d'abornement ne seront définitifs qu'après ratification des deux gouvernements.

Art. 5. — Les présents échanges de territoires sont faits dans les conditions où ces territoires se comportent au moment de la conclusion du présent accord, c'est-à-dire à charge par les deux gouvernements de respecter les concessions publiques et particulières qui ont pu être consenties par chacun d'eux. Les deux gouvernements se communiqueront le texte des actes par lesquels ces concessions ont été accordées.

Le gouvernement allemand est substitué au gouvernement de la République française dans tous les avantages, droits et obligations résultant des actes dont il est parlé ci-dessus au regard des sociétés concessionnaires qui passeront sous la souveraineté, l'autorité et la juridiction de l'Etat allemand. Une convention spéciale réglera l'application des dispositions ci-dessus.

Il en sera de même pour l'Etat français au regard des concessions qui seraient situées dans les territoires qui passeront sous sa souveraineté, son autorité et sa juridiction.

Art. 6. — Le gouvernement allemand n'apportera aucun obstacle à l'exploitation, à l'entretien et aux travaux de réparation et de réfection de la ligne télégraphique française existant actuellement le long de l'Oubanghi et qui restera française sur son parcours au travers du territoire allemand. Les autorités allemandes pourront transmettre leurs communications par cette ligne dans des conditions qui seront réglées ultérieurement.

Art. 7. — Si le gouvernement français désire continuer au travers du territoire allemand un chemin de fer entre le Gabon et le Moyen-Congo et entre cette dernière colonie et l'Oubanghi-Chari, le gouvernement allemand n'y mettra pas obstacle. Les études, ainsi que les travaux, se poursuivront suivant les arrangements qui seront faits, le moment venu, entre les deux gouvernements, le gouvernement allemand se réservant de faire connaître s'il voudrait prendre une part dans l'exécution de ces travaux sur son territoire.

Si le gouvernement allemand désire continuer sur le territoire français un chemin de fer établi au Cameroun, le gouvernement français n'y mettra pas obstacle. Les études, ainsi que les travaux, se poursuivront suivant les arrangements qui seront faits, le moment venu, entre les deux gouvernements, le gouvernement français se réservant de faire connaître s'il voudrait prendre une part dans l'exécution de ces travaux sur son territoire.

Art. 8. — Le gouvernement impérial cédera à bail au gouvernement français, dans des conditions à déterminer dans un acte spécial, et en bordure sur la Bénoué, le Mayo-Kébi et en deçà dans la direction du Logoné, des terrains à choisir en vue de l'établissement de postes de ravitaillement et de magasins destinés à constituer une route d'étapes.

Chacun de ces terrains, dont la longueur, sur le fleuve aux hautes eaux, devra être au plus de 500 mètres, aura une superficie qui ne pourra pas dépasser 50 hectares. L'emplacement de ces terrains sera fixé suivant la disposition des lieux.

Si, dans l'avenir, le gouvernement français voulait établir entre la Bénoué et le Logoné, au-dessus et au-dessous du Mayo-Kébi, une route ou une

voie ferrée, le gouvernement impérial n'y ferait pas obstacle. Le gouvernement français et le gouvernement allemand s'entendront sur les conditions dans lesquelles ce travail pourra être accompli.

Art. 9. — La France et l'Allemagne, désirant affirmer leurs bons rapports dans leurs possessions de l'Afrique centrale, s'engagent à n'élever aucun ouvrage fortifié le long des cours d'eau qui doivent servir à la navigation commune. Cette prescription ne s'appliquera pas aux ouvrages de simple sûreté destinés à abriter les postes contre les incursions indigènes.

Art. 10. — Les gouvernements français et allemand s'entendront pour les travaux à exécuter en vue de faciliter la circulation des bateaux et embarcations sur les cours d'eau dont la navigation leur sera commune.

Art. 11, — En cas d'arrêt de la navigation sur le Congo ou l'Oubanghi, la liberté de passage sera assurée à la France et à l'Allemagne sur les territoires appartenant à l'autre nation aux points où ceux-ci toucheront ces fleuves.

Art. 12. — Les deux gouvernements de France et d'Allemagne renouvellent les déclarations contenues dans l'Acte de Berlin du 26 février 1885 et assurant la liberté commerciale et la liberté de navigation sur le Congo et les affluents de ce fleuve, ainsi que sur ceux du Niger. En conséquence, les marchandises allemandes transitant au travers du territoire français situé à l'Ouest de l'Oubanghi et les marchandises françaises transitant à travers les territoires cédés à l'Allemagne ou suivant les routes indiquées à l'article 8 seront affranchies de tout droit.

Un accord conclu entre les deux gouvernements déterminera les conditions de ce transit et les points de pénétration.

Art. 13. — Le gouvernement allemand n'apportera aucune entrave au passage des troupes françaises, de leurs armes ou munitions, ainsi que de leur matériel de ravitaillement, par le Congo, l'Oubanghi, la Bénoué, le Mayo-Kébi, ainsi que par le chemin de fer à construire éventuellement dans le Nord du Cameroun.

Le gouvernement français n'apportera aucune entrave au passage des troupes allemandes, de leurs armes et munitions, ainsi que de leur matériel de ravitaillement, par le Congo, l'Oubanghi, la Bénoué, le Mayo-Kébi et le chemin de fer à construire éventuellement de la côte à Brazzaville. Dans l'un et l'autre cas, les troupes, si elles sont purement indigènes devront toujours être accompagnées par un gradé européen, et le gouvernement sur le territoire duquel les troupes passeront prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'aucune difficulté soit opposée à leur passage et pourra, au besoin, déléguer un agent pour les accompagner. Les autorités locales régleront les conditions dans lesquelles les passages de troupes se feront.

Art. 14. — L'égalité de traitement pour le transport des personnes et des marchandises sera assurée aux ressortissants des deux nations sur les chemins de fer de leurs possessions du Congo et du Cameroun.

Art. 15. — Le gouvernement français et le gouvernement allemand cesseront, à partir du jour de la cession réciproque des territoires concédés à l'Allemagne par la France et à la France par l'Allemagne, d'exercer aucune sorte de protection et d'autorité sur les indigènes des territoires respectivement cédés par eux.

Art. 16. — Dans le cas où le statut territorial du bassin conventionnel du Congo, tel qu'il est défini par l'Acte de Berlin du 26 février 1875, viendrait à être modifié du fait de l'une ou de l'autre des parties contractantes,

celles-ci devraient en conférer entre elles, comme aussi avec les autres puissances signataires dudit Acte de Berlin.

ART. 17. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Paris aussitôt que faire se pourra.

Lettres explicatives.

LETTRE RELATIVE A L'ACCORD MAROCAIN

M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères d'Allemagne,
à M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin.

Berlin, le 4 novembre 1911.

Pour bien préciser l'accord du 4 novembre 1911 relatif au Maroc et en définir la portée, j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que dans l'hypothèse où le gouvernement français croirait devoir assumer le protectorat du Maroc, le gouvernement impérial n'y apporterait aucun obstacle.

L'adhésion du gouvernement allemand, accordée d'une manière générale au gouvernement français par l'article premier de ladite convention, s'applique naturellement à toutes les questions donnant matière à réglementation et visées dans l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement allemand, en renonçant à demander la détermination préalable de parts à faire à l'industrie allemande dans la construction des chemins de fer, compte que le gouvernement français sera toujours heureux de voir des associations d'intérêt se produire entre les ressortissants des deux pays pour les affaires dont ils pourront respectivement obtenir l'entreprise.

Il compte également que la mise en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fez, qui intéresse toutes les nations, ne sera primée par la mise en adjudication des travaux d'aucun autre chemin de fer marocain, et que le gouvernement français proposera au gouvernement marocain l'ouverture du port d'Agadir au commerce international. Enfin, lorsque le réseau des voies ferrées d'intérêt général sera mis à l'étude, le gouvernement allemand demandera au gouvernement français de veiller à ce que l'administration marocaine ait le plus réel souci des intérêts économiques du Maroc, et à ce que, notamment, la détermination du tracé des lignes d'intérêt général facilite dans la mesure du possible la jonction des régions minières avec les lignes d'intérêt général ou avec les ports appelés à les desservir.

Votre Excellence a bien voulu m'assurer que le jour où aura été institué le régime judiciaire prévu par l'article 9 de la convention précitée, et où les tribunaux consulaires auront été remplacés, le gouvernement français aura soin que les ressortissants allemands soient placés sous la juridiction nouvelle exactement dans les mêmes conditions que les ressortissants français. Je suis heureux d'en prendre acte et de faire connaître à Votre Excellence qu'au jour de l'entrée en vigueur de ce régime judiciaire, après entente avec les puissances, le gouvernement allemand consentira à la suppression, en même temps que pour les autres puissances, de ses tribunaux consulaires. J'ajoute que, dans ma pensée, l'expression « les changements du régime des protégés », portée à l'article 12 de la convention du 4 novembre 1911, relative au Maroc, implique l'abrogation, si elle est

jugée nécessaire, de la partie de la convention de Madrid qui concerne les protégés et les associés agricoles. Enfin désireux de donner à ladite convention le caractère d'un acte destiné non seulement à écarter toute cause de conflit entre nos deux pays, mais encore aider à leurs bons rapports, nous sommes d'accord pour déclarer que les différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de la convention du 4 novembre, et qui n'auraient pas été réglés par la voie diplomatique, seront soumis à un tribunal arbitral constitué dans les termes de la convention de La Haye du 18 octobre 1907. Un compromis devra être dressé, et il sera procédé suivant les règles de la même convention, en tant qu'il n'y serait pas dérogé par un accord exprès au moment du litige.

Veuillez agréer, etc. KIDERLEN.

LETTRE RELATIVE A L'ACCORD CONGOLAIS

M. de Kiderlen-Wæchter, secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Allemagne,

à M. Jules Cambon, ambassadeur de la République française à Berlin.

Berlin, le 4 novembre 1911.

Mon cher ambassadeur,

Pour bien préciser l'esprit dans lequel sera appliquée la convention que nous venons de signer relativement aux échanges territoriaux dans l'Afrique Equatoriale, il est entendu entre les deux gouvernements que les différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes, au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de cette convention, seront soumis à un tribunal arbitral constitué dans les termes de la convention de La Haye du 18 octobre 1907. Un compromis devra être dressé, et il sera procédé suivant les règles de la même convention, en tant qu'il n'y serait pas dérogé par un accord exprès au moment du litige.

Cependant, si des malentendus s'élevaient entre les membres de la commission technique chargés de fixer la délimitation de la frontière, ces agents seraient départagés par un arbitre désigné d'un commun accord entre les deux gouvernements et appartenant à une tierce puissance.

Le gouvernement allemand sera toujours heureux de voir des associations d'intérêt se produire entre les ressortissants des deux pays pour les affaires qu'ils entreprendraient dans les possessions françaises et allemandes qui font l'objet de la convention de ce jour.

Il est entendu que l'application de ladite convention sera faite suivant les règles prévues par celles de la convention franco-allemande du 18 avril 1908 sur la frontière Congo-Cameroun par les protocoles qui y sont annexés.

LETTRE RELATIVE AU CONTRAT DE BAIL AU CAMEROUN

1° Le gouvernement impérial allemand cède à bail au gouvernement de la République française, sur la Bénoué et le Mayo-Kébi, et en deçà, dans la direction du Logoné, des terrains dont le nombre et les limites exactes seront indiqués ultérieurement, mais qui auront, en bordure de ces fleuves un développement de 500 mètres et qui formeront un tènement d'une superficie de 50 hectares au plus.

2° Le bail aura une durée de quatre-vingt-dix-neuf années consécutives, à partir du moment où la décision de la commission d'abornement fixant l'emplacement de ces terrains aura été ratifiée par les deux gouvernements par application des articles 3 et 4 de la convention du 4 novembre 1911.

Mais dans le cas où aucune des parties contractantes n'aura notifié, cinq ans avant l'échéance du terme sus-mentionné de quatre-vingt-dix-neuf ans, son intention de mettre fin au présent bail ledit bail restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des deux parties contractantes l'aura dénoncé.

3° Ledit terrain sera soumis aux lois en vigueur pendant cette période dans les possessions allemandes du Cameroun.

4° Une partie du territoire ainsi cédé à bail, et dont l'étendue n'excédera pas 10 hectares, sera utilisée exclusivement pour les opérations de débarquement, d'emmagasinage et de transbordement des marchandises et pour toutes fins pouvant être considérées comme subsidiaires à ces opérations, et les seuls résidents permanents seront les personnes employées pour le service et la sécurité desdites marchandises avec leurs familles et leurs domestiques.

5° Le gouvernement de la République française s'engage :

a) A clore la partie dudit terrain mentionné à l'article 4 du présent bail (à l'exception du côté bordant la Bénoué et le Mayo-Kébi), par un mur ou par une palissade, ou par un fossé, ou par tout autre sorte de clôture continue.

b) A ne pas permettre dans ladite partie de terrain la réception ou la sortie d'aucune marchandise en contravention avec les règlements douaniers allemands. Tout acte fait en violation sera considéré comme équivalant à une fraude de droits de douanes et sera puni en conséquence.

c) A ne pas vendre ni autoriser à vendre des marchandises au détail sur ladite partie de terrain. La vente de quantités d'un poids ou d'une mesure inférieure à 1.000 kilogrammes, 1.000 litres ou 1.000 mètres sera considérée comme vente au détail. Il est entendu que cette stipulation n'est pas applicable aux marchandises en transit.

d) Le gouvernement de la République française ou ses sous-locataires ou agents auront le droit de construire sur ladite portion de terrain des magasins, des maisons pour bureaux et tous autres édifices nécessaires pour les opérations de débarquement, d'emmagasinement et de transbordement des marchandises, et également de construire, dans la partie de l'avant-rivage de la Bénoué et du Mayo Kébi et en-deçà dans la direction du Logoné comprise dans le bail des quais, des ponts, des docks, et tous autres ouvrages nécessaires en vue desdites opérations, pourvu que les plans de tout ouvrage à construire ainsi sur l'avant-rivage des fleuves soient communiqués pour examen aux autorités allemandes, afin que vérification puisse être faite que ces ouvrages ne sauraient, en aucune manière, gêner la navigation des fleuves ni être en opposition avec les droits des tiers, ni avec le système douanier.

e) Il est entendu que l'embarquement, le débarquement et l'emmagasinement des marchandises sur lesdites parties de terrain seront effectués à tous égards conformément aux lois alors en vigueur dans les possessions allemandes du Cameroun.

6° Le gouvernement de la République française s'engage à payer annuellement au gouvernement impérial allemand, le 1er janvier de chaque année, un loyer d'un franc.

7° Le gouvernement de la République française aura le droit de sous-louer tout ou partie des terrains faisant l'objet du présent bail, pourvu que les sous-locataires ne fassent usage de ces terrains à d'autres fins que celle stipulée dans le présent bail et que ledit gouvernement demeure respon-

sable envers le gouvernement impérial de l'observation des stipulations du présent bail.

8° Le gouvernement impérial allemand s'engage à remplir à l'égard du preneur à bail toutes les obligations qui lui incombent en sa qualité de propriétaire dudit terrain.

9° Un an avant l'expiration du présent bail, dans le cas où il ne devrait pas être continué, les deux gouvernements s'entendront pour le rachat ou la disposition des constructions ou installations diverses qui se trouveront sur les terrains loués.

10° Les terrains compris dans le bail seront arpentés et délimités.

11° Dans le cas où une différence d'opinion surgirait entre les deux gouvernements sur l'interprétation du bail ou sur tout autre sujet se rapportant à ce bail, la question sera réglée par l'arbitrage d'un jurisconsulte d'une nationalité tierce, désigné d'accord par les deux gouvernements.

Fait à Berlin, le 4 novembre 1911,
en double exemplaire :

(L. S.) JULES CAMBON.
(L. S.) KIDERLEN.

Communiqué officiel allemand.

PRÉAMBULE

Les événements du Maroc ont démontré que l'ordre ne pouvait y être rétabli sans l'intervention d'une puissance européenne. En vertu du traité d'Algésiras, aucune puissance n'avait le droit d'intervenir seule, lorsque, pourtant, la France s'y résolut. Le gouvernement allemand marqua qu'il avait également le même droit d'intervention en envoyant un navire à Agadir.

A la suite de ce fait, les gouvernements allemand et français ont décidé de régler une seconde fois cette affaire entre eux. Le traité franco-allemand du 9 février 1909 forma la base des nouvelles négociations. Un traité a été élaboré, qui sera signé demain à Berlin et dont le texte sera incessamment remis au gouvernement français, de sorte qu'il pourra être publié vraisemblablement lundi matin.

Le gouvernement français s'est tout d'abord engagé de nouveau, de la façon la plus catégorique, à sauvegarder l'égalité économique des différentes nations au Maroc et à veiller à ce que le principe de la porte ouverte, tel qu'il est établi dans le traité précédent, ne soit lésé par aucune mesure.

L'ACCORD MAROCAIN

Le gouvernement français a aussi renouvelé expressément la garantie accordée aux droits et à la sphère d'influence de la Banque marocaine d'Etat.

D'autre part, le gouvernement impérial a précisé plus exactement son désintéressement politique déjà stipulé dans le traité du 9 février 1909 et promis au gouvernement français de lui laisser toute liberté d'action en ce qui concerne le rétablissement et le maintien de l'ordre, ainsi que les réformes de toutes sortes à accomplir au Maroc. Le gouvernement impérial ne fera pas de difficultés à la France si elle occupe militairement, d'accord avec le gouvernement marocain, les territoires de l'empire chérifien, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité des transactions économiques.

Même liberté d'action quant à l'organisation éventuelle de la police sur terre et sur mer. Enfin, le gouvernement allemand a déclaré ne pas faire d'opposition si le sultan confie aux agents diplomatiques et consulaires de la France la représentation des intérêts marocains à l'étranger. De même, l'Allemagne ne s'opposera pas à ce que le sultan désigne le réprésentant de la France auprès du gouvernement marocain comme intermédiaire entre ce gouvernement et les représentants étrangers.

Cette clause était nécessitée par nos intérêts, parce qu'elle met fin au jeu dangereux du masque chérifien qui nous empêchait, en cas de difficulté, de trouver des personnes responsables sur lesquelles nous puissions avoir un recours.

Par le nouveau règlement de la situation, le maintien de l'ordre d'une part, mieux assuré qu'auparavant, d'autre part les perturbations de l'ordre et les transgressions aux traités éventuellement commises par les agents français là où ils exercent effectivement l'autorité, même si la suprématie marocaine formelle subsiste, devront faire l'objet de négociations directes.

Eu égard aux trois premiers articles de l'accord concernant les attributions de la France sous la réserve de la porte ouverte et de l'égalité du commerce, ces deux derniers principes fondamentaux sont complétés dans les articles suivants par des dispositions particulières qui donnent des garanties jusqu'ici manquantes.

Le gouvernement français s'engage à ne permettre aucune inégalité entre les nations intéressées au commerce marocain, et cela ni en ce qui concerne les douanes, impôts ou autres redevances, quelles qu'elles soient, ni en ce qui concerne les tarifs des chemins de fer à construire, navires ou autres moyens de communication. La même disposition est applicable à toutes les questions de transit.

Ensuite le gouvernement français empêchera, en toute circonstance, le gouvernement marocain de traiter différemment les résidents des diverses nations, en particulier il ne permettra aucune ordonnance relative, par exemple, aux poids et mesures, à la vérification, aux poinçonnages des objets de bijouterie, et autres analogues, susceptibles de gêner la concurrence d'aucune puissance et pour mettre les puissances intéressées à même de pénétrer plus à fond que jusqu'ici l'organisation des douanes, le gouvernement français invitera la Banque marocaine d'Etat à se faire représenter à tour de rôle par les différents membres de sa direction à Tanger dans la commission des valeurs douanières et dans le Comité permanent des douanes.

Le communiqué déclare ensuite que le gouvernement français veillera à ce qu'aucun droit d'exportation ne frappe les minerais de fer sortant du Maroc ; de même les mines ne doivent être soumises à aucun impôt spécial en dehors d'une taxe annuelle établie d'après leur superficie et d'une autre redevance calculée sur leurs bénéfices bruts.

Le gouvernement français devra veiller à ce que ces redevances soient établies conformément aux articles 35 et 49 du projet de loi minière qui constitue l'annexe du procès-verbal de la Conférence de Paris du 7 juin 1910, de façon égale et sans différence de traitement entre les sujets des différentes nations. Aucune exception, sous aucun prétexte, en faveur de l'une ou l'autre des nations ou de particuliers ne peut être faite.

Les prescriptions de l'Acte d'Algésiras restent valables en ce qui concerne les travaux publics; mais, pour éviter certains abus qui se sont manifestés entre temps, le gouvernement français s'est engagé d'une manière très précise à procéder aux adjudications d'une façon telle que la concurrence des différentes nations leur soit à toutes réellement et également possibles et cela, tout spécialement, pour le matériel et pour les délais.

L'exploitation des grandes entreprises reste réservée au gouvernement marocain ou peut être librement concédée par lui à des tiers qui possèdent les ressources financières nécessaires. Le gouvernement français veillera pourtant à ce que les sujets de toutes les nations soient soumis à un traitement rigoureusement égal, tant en ce qui concerne l'exploitation des chemins de fer et des différents moyens de transport que touchant l'application des règlements qui assurent cette exploitation.

Pour permettre aux puissances de se rendre un compte plus exact des adjudications publiques, le gouvernement français interviendra auprès de la Banque marocaine d'Etat afin qu'elle désigne à tour de rôle un des membres de sa direction de Tanger pour occuper le poste qui lui est attribué dans la commission générale des adjudications et marchés. Il interviendra de même auprès du gouvernement marocain afin qu'il reporte sur l'une des puissances représentées au Maroc une des trois voix auxquelles il a droit dans le « Comité spécial des travaux publics », aussi longtemps que les dispositions spéciales au commerce prévues dans l'article 66 *de l'Acte d'Algésiras resteront en vigueur.*

Pour faciliter la mise en valeur du Maroc et encourager la libre concurrence, le gouvernement français a pris l'engagement d'inviter le gouvernement marocain à autoriser tous les propriétaires de mines, ainsi que les entreprises industrielles et agricoles, sans distinction de nationalité, à construire avec leurs propres moyens les voies ferrées destinées à relier leurs entreprises avec les chemins de fer publics ou les ports les plus voisins; ils auront en cela à se conformer aux règlements qui seront édictés sur les bases de la législation française.

L'exploitation des chemins de fer publics au Maroc fera l'objet d'un rapport annuel analogue au rapport publié par les assemblées générales des Compagnies françaises des chemins de fer.

Le gouvernement français chargera un des administrateurs de la Banque marocaine d'Etat de rédiger ce rapport, qui sera communiqué avec les documents annexes aux censeurs de la Banque et publié ensuite, accompagné, le cas échéant, des observations qu'auront pu faire ces derniers au sujet dudit rapport.

Les censeurs ont la faculté de se procurer les documents nécessaires à leurs observations par voie d'enquête directe.

On sait que, dans ces dernières années, de nombreuses plaintes se sont élevées contre les autorités françaises au Maroc et contre les employés placés sous leur influence. Pour remédier autant que possible aux abus actuels, le gouvernement français s'est engagé dans l'article 9 *à faire adopter par le gouvernement marocain la procédure suivante :*

Chaque fois qu'une plainte n'aura pu être liquidée par les deux consuls intéressés, le gouvernement marocain nommera, de concert avec le consul de France et celui des puissances intéressées, un arbitre pour régler l'affaire.

Si les consuls ne peuvent s'entendre sur le choix d'un arbitre, ce dernier devra être désigné par le gouvernement marocain, de concert avec les gouvernements des deux consuls intéressés. Cette procédure s'étend également aux plaintes portées contre les autorités marocaines, ainsi que contre les agents français, en tant qu'ils exercent les fonctions des autorités chérifiennes.

Cette procédure d'arbitrage restera en vigueur au Maroc jusqu'à ce qu'une organisation judiciaire ait été créée qui réponde à celle de la législation des Etats intéressés, organisation qui sera, d'ailleurs, ensuite des-

tinée à remplacer les juridictions consulaires, après assentiment préalable des puissances.

L'article 10 impose au gouvernement français l'obligation de veiller à ce que les nationaux étrangers puissent aussi à l'avenir exercer dans les eaux et ports marocains les droits de pêche qui leur sont reconnus par les traités.

L'article 11 assure au commerce étranger l'ouverture de ports nouveaux selon les besoins qui se feront jour.

Dans l'article 12, les deux gouvernements se sont déclarés prêts, sur le désir du gouvernement chérifien, à provoquer, d'accord avec les autres puissances, sur les bases de la convention de Madrid, la revision des listes et de la situation judiciaire des protégés étrangers et des mochalates mentionnés dans les articles 8 et 16 de cette convention.

Au cas où, à l'avenir, la situation économique du Maroc se transformerait de telle sorte qu'une modification du régime des protégés et mochalates paraîtrait indiquée, les deux gouvernements feront auprès des puissances signataires des démarches pour obtenir cette modification.

L'article 13, conformément à l'usage, déclare abrogées toutes les clauses des traités, conventions, accords et règlements en contradiction avec les présentes décisions.

Enfin les deux puissances s'assurent, par l'article 14, l'assistance réciproque pour l'obtention de l'adhésion des autres puissances signataires du traité d'Algésiras au présent accord.

Traité secret franco-espagnol de 1904.

Le président de la République française et S. M. le roi d'Espagne, voulant fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent pour la France, de ses possessions algériennes, et pour l'Espagne, de ses possessions sur la côte du Maroc, ont décidé de conclure une convention et ont nommé à cet effet, pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le président de la République française, S. E. M. Théophile Delcassé, député, ministre des Affaires étrangères de la République française, etc.

Et S. M. le roi d'Espagne, S. E. M. de Léon y Castillo, marquis del Muni, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le président de la République française, etc.

Lesquels, après s'être communiqués leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

I. — L'Espagne adhère, aux termes de la présente convention, à la Déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 relative au Maroc et à l'Egypte.

II. — La région située à l'Ouest et au Nord de la ligne ci-après déterminée constitue la sphère d'influence qui résulte pour l'Espagne de ses possessions sur la côte marocaine de la Méditerranée.

Dans cette zone est réservée à l'Espagne la même action qui est reconnue à la France par le deuxième paragraphe de l'article 2 de la Déclaration du 8 avril 1904 relative au Maroc et à l'Egypte.

Toutefois tenant compte des difficultés actuelles et de l'intérêt réciproque qu'il y a à les applanir, l'Espagne déclare qu'elle n'exercera cette action qu'après accord avec la France pendant la première période d'application de la présente convention, période qui ne pourra pas excéder quinze ans à partir de la signature de la convention.

De son côté, pendant la même période, la France désirant que les droits et les intérêts reconnus à l'Espagne par la présente convention soient tou-

jours respectés, fera part préalablement au gouvernement du roi de son action près du sultan du Maroc en ce qui concerne la sphère d'influence espagnole.

Cette première période expirée, et tant que durera le *statu quo*, l'action de la France près du gouvernement marocain, en ce qui concerne la sphère d'influence réservée à l'Espagne, ne s'exercera qu'après accord avec le gouvernement espagnol.

Pendant la première période, le gouvernement de la République française fera son possible pour que, dans deux des ports à douanes de la région ci-après déterminée, le délégué du représentant général des porteurs de l'emprunt marocain du 12 juillet 1904 soit de nationalité espagnole.

Partant de l'embouchure de la Moulouïa, dans la mer Méditerranée, la ligne visée ci-dessus remontera le thalweg de ce fleuve jusqu'à l'alignement de la crête des hauteurs les plus rapprochées de la rive gauche de l'oued Defla. De ce point, et sans pouvoir, en aucun cas, couper le cours de la Moulouïa, la ligne de démarcation gagnera, aussi directement que possible, la ligne de faite séparant les bassins de la Moulouïa de l'oued Inaonen de celui de l'oued Kert, puis elle continuera vers l'Ouest par la ligne de faite séparant les bassins de l'oued Inaonen et de l'oued Sebou de ceux de l'oued Kert et de l'oued Ouergha, pour gagner par la crête la plus septentrionale le djebel Moulaï-bou-Chta. Elle remontera ensuite vers le Nord, en se tenant à une distance d'au moins 25 kilomètres à l'Est de la route de Fez à Ksar-el-Kebir, par Ouezzan, jusqu'à la rencontre de l'oued Loukkos, ou oued El-Kous, dont elle descendra le thalweg jusqu'à une distance de 5 kilomètres en aval du croisement de cette rivière avec la route précitée de Ksar-el-Kebir, par Ouezzan. De ce point, elle gagnera aussi directement que possible le rivage de l'océan Atlantique, au-dessus de la lagune de Ez-Terga.

Cette délimitation est conforme à la délimitation tracée sur la carte annexée à la présente convention sous le n° 1.

III. — Dans le cas où l'état politique du Maroc et le gouvernement chérifien ne pourraient plus subsister, ou si, par la faiblesse de ce gouvernement et par son impuissance persistante à amener la sécurité et l'ordre public, ou pour toute autre cause à constater d'un commun accord, le maintien du *statu quo* devenait impossible, l'Espagne pourrait exercer librement son action dans la région délimitée à l'article précédent et qui constitue dès à présent sa sphère d'influence.

IV. — Le gouvernement marocain ayant, par l'article 8 du traité du 26 avril 1866, concédé à l'Espagne un établissement à Santa-Cruz-de-Mar-Pequena (Ifni), il est entendu que le territoire de cet établissement ne dépassera pas le cours de l'oued Tazeronalt, depuis sa source jusqu'à son confluent avec l'oued Mesa, et le cours de l'oued Mesa depuis ce confluent jusqu'à la mer, selon la carte n° 2 annexée à la présente convention.

V. — Pour compléter la délimitation indiquée par l'article premier de la convention du 27 juin 1900, il est entendu que la démarcation entre les sphères d'influence française et espagnole partira de l'intersection du méridien 14°20′ ouest de Paris avec le 26° de latitude nord qu'elle suivra vers l'Est jusqu'à sa rencontre avec le méridien 11° ouest de Paris. Elle remontera ce méridien jusqu'à sa rencontre avec l'oued Draa, puis le thalweg de l'oued Draa jusqu'à sa rencontre avec le méridien 10° ouest de Paris, enfin le méridien 10° ouest de Paris jusqu'à la ligne de faite entre les bassins de l'oued Draa et de l'oued Sous, et suivra dans la direction de

l'Ouest, la ligne de faîte entre les bassins de l'oued Draa et de l'oued Sous, puis entre les bassins côtiers de l'oued Mesa et de l'oued Noum, jusqu'au point le plus rapproché de la source de l'oued Tazeronalt. Cette délimitation est conforme à la délimitation tracée sur la carte n° 2 déjà citée et annexée à la présente convention.

VI. — Les articles 4 et 5 seront applicables en même temps que l'article 2 de la présente convention.

Toutefois le gouvernement de la République française admet que l'Espagne s'établira à tout moment dans la partie définie à l'article 4, à la condition de s'être préalablement entendue avec le sultan.

De même, le gouvernement de la République française reconnaît dès maintenant au gouvernement espagnol pleine liberté d'action sur la région comprise entre les degrés 26° et 27°40' de latitude nord et le méridien 11° ouest de Paris, qui sont en dehors du territoire marocain.

VII. — L'Espagne s'engage à n'aliéner ni à céder sous aucune forme, même à titre temporaire, tout ou partie des territoires désignés aux articles 2, 4 et 5 de la présente convention.

VIII. — Si, dans l'application des articles 2, 4 et 5 de la présente convention, une action militaire s'imposait à l'une des deux parties contractantes, elle en avertirait aussitôt l'autre partie.

En aucun cas, il ne sera fait appel au concours d'une puissance étrangère.

IX. — La ville de Tanger gardera le caractère spécial que lui donnent la présence du corps diplomatique et ses institutions municipale et sanitaire.

X. — Tant que durera l'état politique actuel, les entreprises de travaux publics, chemins de fer, routes, canaux, partant d'un point du Maroc pour aboutir dans la région visée à l'article 2 et *vice versa*, seront exécutées par des sociétés que pourront constituer des Français et des Espagnols.

De même, il sera loisible aux Français et aux Espagnols au Maroc de s'associer pour l'exploitation des mines, carrières, et généralement d'entreprises d'ordre économique.

XI. — Les écoles et les établissements espagnols actuellement existants au Maroc seront respectés. La circulation de la monnaie espagnole ne sera ni empêchée ni entravée. Les Espagnols continueront de jouir au Maroc des droits que leur assurent les traités, conventions et usages en vigueur, y compris le droit de navigation et de pêche dans les eaux et ports marocains.

XII. — Les Français jouiront dans les régions désignées aux articles 2, 4 et 5 de la présente convention des mêmes droits qui sont, par l'article précédent, reconnus aux Espagnols dans le reste du Maroc.

XIII. — Dans le cas où le gouvernement marocain en interdirait la vente sur son territoire, les deux puissances contractantes s'engagent à prendre dans leurs possessions d'Afrique les mesures nécessaires pour empêcher que les armes et les munitions soient introduites en contrebande au Maroc.

XIV. — Il est entendu que la zone visée au paragraphe premier de l'article 7 de la Déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 relative au Maroc et à l'Egypte commence sur la côte, à 30 kilomètres au Sud-Est de Melilla.

XV. — Dans le cas où la dénonciation prévue par le paragraphe 3 de l'article 4 de la Déclaration franco-anglaise relative au Maroc et à l'Egypte aurait eu lieu, les gouvernements français et espagnol se concerteront

pour l'établissement d'un régime économique qui réponde particulièrement à leurs intérêts réciproques.

XVI. — La présente convention sera publiée lorsque les deux gouvernements jugeront, d'un commun accord, qu'elle peut l'être sans inconvénients.

En tous cas, elle pourra être publiée par l'un des deux gouvernements à l'expiration de la première période de son application, période qui est définie au paragraphe 3 de l'article 2.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont revêtue de leurs cachets.

Fait en double exemplaire à Paris, le 3 octobre 1904.

Signé : DELCASSÉ.
Signé : LEON Y CASTILLO.

L'accord secret franco-espagnol du 1er septembre 1905.

I. — Les corps de police militaire qui devront être organisés le plus tôt possible dans les ports de l'empire chérifien devant être formés de troupes indigènes, la France, d'accord avec l'Espagne, admet que tous les chefs, officiers et sous-officiers, qui seront chargés de l'instruction et du commandement desdites troupes dans les ports de Tétouan et de Larache devront appartenir à la nation espagnole ; de son côté, l'Espagne, d'accord avec la France, admet que tous les chefs, officiers et sous-officiers qui seront chargés de l'instruction et du commandement des troupes de police dans les ports de Rabat et de Casablanca devront être de nationalité française.

En ce qui concerne le port de Tanger, en raison des stipulations de l'article 9 du traité du 3 octobre 1904, il est convenu que la police de cette ville sera confiée à un corps franco-espagnol commandé par un Français. Ce régime sera soumis à revision, à l'expiration de la période de quinze ans prévue à la convention du 3 octobre 1904.

II. — Conformément à l'esprit de l'article 18 dudit traité, et en vue d'assurer son exécution, il est entendu que sur terre, la surveillance et la répression de la contrebande des armes demeurent à la charge de la France dans la sphère de sa frontière algérienne, et à la charge de l'Espagne, dans la sphère de toutes ses places et possessions africaines.

La surveillance et la répression de cette contrebande sur mer seront confiées à une division de navires de guerre des deux puissances, qui en fixeront les types. Cette division sera commandée alternativement, pendant un an, par un officier de la marine de l'une des deux puissances, et l'année suivante par un officier de la marine de l'autre puissance, le commandement devant être exercé la première année, par un officier de la marine française.

Les deux gouvernements établiront d'un commun accord les règles à observer pour la répression de cette contrebande, lorsqu'il s'agira de l'exercice du droit de visite, dans les cas où l'exercice de ce droit serait indispensable à l'efficacité de la répression.

III. — En vue d'assurer de part et d'autre, dans le sens le plus amical, l'exacte interprétation des articles 10, 11 et 12 de la convention du 3 octobre 1904, il demeure entendu :

1° Que les entreprises des travaux publics, de chemins de fer, de routes et canaux, d'exploitation de mines et carrières, et toutes autres de caractère commercial et industriel, sur le territoire du Maroc, pourront être

exécutées par des groupes constitués par des Espagnols et des Français, les deux gouvernements s'obligent mutuellement à favoriser par les moyens dont ils disposeront la création de ces entreprises mixtes, sur la base de l'égalité des droits des associés, dans la proportion du capital engagé.

A l'expiration du délai de quinze ans, prévu par la convention du 3 octobre 1904, les deux hautes parties contractantes pourront exécuter les travaux auxquels se réfère le paragraphe précédent, conformément aux règles qu'il indique, dans leurs zones d'influence respectives.

2° Les Espagnols et les Français, ainsi que leurs établissements et écoles actuellement existants dans l'empire marocain, seront respectés; en tous cas, ils jouiront pour toujours au Maroc, dans l'exercice de leurs professions, et la réalisation de leurs opérations commerciales et industrielles en cours ou projetées, des mêmes droits et privilèges, de manière que l'état juridique des sujets et ressortissant des deux nations, soit constamment le même. Les marchandises des deux pays jouiront pour leur introduction, circulation et vente dans l'empire, d'un traitement identique. Les deux hautes parties contractantes emploieront tous les moyens pacifiques en leur pouvoir et se prêteront mutuellement leur concours auprès du sultan et du maghzen en vue d'empêcher que, présentement comme dans l'avenir, cette clause ne vienne à être modifiée par l'autorité marocaine par suite de l'établissement de règles différentes en ce qui concerne l'état juridique des personnes et les conditions auxquelles seront soumises les marchandises des deux nations.

3° La monnaie d'argent espagnole continuera à être librement introduite comme elle l'a été jusqu'ici dans l'empire, sans que directement ou indirectement, ou à la suite d'une mesure quelconque prise ou à prendre, il puisse être porté atteinte à la liberté de l'introduction et de la circulation ainsi qu'à la valeur libératrice de ladite monnaie.

Les deux gouvernements s'obligent respectivement à ne pas laisser créer d'obstacles directs ou indirects à ce qui se trouve énoncé au paragraphe précédent, par les institutions commerciales ou industrielles organisées dans l'empire marocain par leurs sujets respectifs et à employer tous les moyens pacifiques dont chacun d'eux dispose pour que des participations dans le capital et les travaux de toutes les entreprises publiques, soient offertes au sujet des deux nations.

4° Les gouvernements espagnol et français étant d'accord sur la nécessité de créer au Maroc un établissement de crédit sous la domination de Banque d'Etat ou toute autre, établissement dont la présidence sera réservée à la France en raison du plus grand nombre d'actions souscrites par elle, s'entendent également sur les points suivants :

a) La participation en actions de toutes espèces et les parts de bénéfice à réserver à l'Espagne seront supérieures à la part de chacune des autres puissances prises séparément, la France exceptée.

b) Le personnel espagnol de l'administration de cet établissement et de celle de ses dépendances sera proportionnel à la part de capital souscrit par l'Espagne.

c) Cet établissement pourra se charger de travaux et de services publics dans l'Empire du Maroc, avec l'assentiment ou en vertu d'un accord avec le sultan. Il pourra soit les exécuter directement, soit les transférer à d'autres groupes ou entreprises. Toutefois, pour l'exécution de tous ces travaux et services publics, les stipulations des paragraphes ci-dessus *a* et *b* devront être observées.

5° Les deux gouvernements espagnol et français augmenteront d'un commun accord le nombre actuel des sujets espagnols délégués dans le service des douanes de l'empire, réorganisé en garantie de l'emprunt contracté en dernier lieu par le sultan auprès des banques françaises, emprunt dans lequel se trouve englobé l'emprunt contracté antérieurement par S. M. chérifienne auprès des banques espagnoles.

IV. — Les deux puissances s'engagent à observer cet accord, même dans le cas où les stipulations de l'article 17 de la convention de Madrid de 1880 viendraient à être étendues à toutes les questions d'ordre économique et financier. Elles s'efforceront, par leur action pacifique constante auprès du sultan et du Makhzen, d'assurer l'accomplissement loyal de tout ce que stipule le présent accord.

En outre, l'Espagne étant fermement décidée à marcher complètement d'accord avec la France au cours des délibérations de la Conférence projetée, et la France se proposant d'agir de même avec l'Espagne, il demeure convenu entre les deux gouvernements qu'ils s'aideront mutuellement et procéderont d'un commun accord dans lesdites délibérations, en ce qui concerne les différents objets du présent accord.

Ils s'engagent enfin à se prêter réciproquement le concours pacifique le plus entier sur toutes les questions d'ordre général concernant le Maroc, ainsi que le comporte la cordiale et amicale entente qui existe entre eux par rapport aux affaires de l'empire chérifien.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Sans attendre que l'occupation militaire de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque soit réalisée en fait — et la situation actuelle montre au contraire combien il s'en faut encore — le gouvernement de Rome a proclamé, le 5 novembre, l'annexion pure et simple du vilayet ottoman au royaume d'Italie, et il a notifié officiellement aux puissances cette décision. Voici le texte du décret royal d'annexion :

Sur la proposition du président du Conseil des ministres et du ministre des Affaires étrangères;

Entendu le Conseil des ministres;

Vu l'article 5 de la Constitution ;

Avons décrété et décrétons :

La Tripolitaine et la Cyrénaïque sont placées sous la souveraineté pleine et entière du royaume d'Italie.

Une loi établira les règles définitives pour l'administration desdites régions. Jusqu'à ce que cette loi soit promulguée, on y pourvoira par décrets royaux.

Le présent décret sera déposé sur le bureau du Parlement pour être transformé en loi.

Voici, d'autre part, la dépêche circulaire adressée par M. Giolitti

aux représentants diplomatiques de l'Italie à l'étranger pour les prier de notifier l'annexion aux gouvernements des puissances :

L'occupation des principales villes de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, les succès constants de nos armes, les forces prépondérantes que nous y avons réunies et les autres que nous nous apprêtons à y envoyer ont rendu inefficace et vaine toute résistance ultérieure de la Turquie ; d'autre part, afin de mettre fin à une inutile effusion de sang, il est urgent de dissiper toute dangereuse incertitude dans l'esprit des populations de ces régions. C'est pourquoi, par décret royal en date d'aujourd'hui, la Tripolitaine et la Cyrénaïque ont été définitivement et irrévocablement soumises à la pleine et entière souveraineté du royaume d'Italie.

Toute autre solution moins radicale, qui eût laissé même l'ombre d'une souveraineté nominale au sultan sur ces provinces, aurait été une cause permanente de conflits futurs entre l'Italie et la Turquie, conflits qui auraient pu plus tard fatalement éclater, même contre la volonté des gouvernements dans un moment bien plus dangereux pour la paix européenne.

La solution adoptée par nous est la seule sauvegardant définitivement les intérêts de l'Italie, de l'Europe et même de la Turquie, la paix signée sur cette base éliminera toute cause de profonde divergence entre l'Italie et la Turquie, et nous pourrons plus facilement inspirer toute notre politique du grand intérêt que nous avons au maintien du *statu quo* territorial dans la péninsule balkanique dont la consolidation de l'empire ottoman est la condition essentielle.

Nous désirons donc vivement, si la conduite de la Turquie ne nous le rend pas impossible, que les conditions de paix soient le plus possible conformes à ses intérêts légitimes et à son prestige. La Tripolitaine et la Cyrénaïque ont cessé de faire partie de l'empire ottoman, mais nous sommes disposés, aujourd'hui, à examiner avec un large esprit de conciliation les moyens de régler de la manière la plus convenable et la plus honorable pour la Turquie les conséquences de faits irrévocablement accomplis.

Certainement, nous ne pourrions pas maintenir ces intentions conciliantes si elle s'obstinait à prolonger inutilement la guerre. Nous avons cependant confiance que l'œuvre de concorde des grandes puissances amènera la Turquie à prendre sans délai des décisions sages et des résolutions répondant à ses vrais intérêts et à ceux de tout le monde civilisé. En tout cas, l'Italie coopérera à ces résultats en se montrant aussi disposée à des conditions équitables de paix que décidée aux moyens les plus efficaces pour l'imposer dans le plus bref délai possible.

Vous pouvez laisser copie de cette dépêche au ministre des Affaires étrangères.

Signé : Di San Giuliano.

De son côté, la Porte a immédiatement adressé aux puissances une protestation énergique contre l'annexion de la Tripolitaine par l'Italie. Dans sa protestation, la Porte déclare qu'elle considère cette annexion comme nulle et sans valeur en droit comme en fait, parce qu'elle est contraire aux principes les plus élémentaires du droit des gens.

La Turquie et l'Italie, ajoute la protestation turque, sont encore en pleine guerre. La Porte entend conserver et défendre par les armes ses

droits de souveraineté imprescriptibles, inaliénables sur les deux provinces.

La communication faite aux puissances sur l'annexion constitue une double et formelle violation de l'engagement solennel contracté en vertu de traités, et notamment des traités de Paris et de Berlin, par l'Italie envers les puissances et la Porte, concernant l'intégrité territoriale de la Turquie.

Les hostilités en Tripolitaine.

Bien qu'il soit extrêmement difficile de savoir exactement la vérité sur ce qui se passe en Tripolitaine, puisque la censure italienne ne laisse passer que les seules dépêches officielles, il semble bien que le corps d'occupation italien se trouve aux prises avec de très grandes difficultés. Les Turcs, sous la direction de Fehti bey et de Enver bey, qui ont réussi à entrer dans le vilayet par les frontières d'Egypte et de Tunisie, se sont ressaisis, et appuyés par de nombreux contingents arabes opposent aux Italiens une résistance inattendue. Deux engagements très sérieux ont eu lieu autour de Tripoli le 23 et le 26 novembre, qui ont coûté aux Italiens des pertes sensibles : 13 officiers et 361 hommes tués; 16 officiers et 142 hommes blessés. Depuis, les combats d'avant-postes sont presque journaliers. Les Italiens ont dû ramener leurs lignes plus près de la ville. D'après une dépêche télégraphiée de Malte par le correspondant de l'agence Reuter, ils n'occupent actuellement qu'un cinquième de l'oasis de Tripoli. Le reste de l'oasis est entre les mains des Turcs et des Arabes qui se sont fortifiés dans chaque maison, dans chaque jardin et qui harcèlent sans trêve l'armée italienne. Des renforts importants ont été envoyés de Rome au général Caneva, portant à près de 100.000 hommes les forces du corps d'occupation. Mais malgré ces renforts la situation ne semble pas s'être améliorée. De plus le choléra a fait son apparition et éprouve, paraît-il, beaucoup les troupes italiennes.

Nous disions, en commençant, que les rigueurs de la censure italienne arrêtaient toutes les nouvelles particulières du théâtre de la guerre. Le gouvernement de Rome a cru cependant que cette censure n'était pas encore suffisante, et pour être plus sûr qu'aucune information privée ne pût transpirer, il a expulsé du vilayet les quelques correspondants de guerre qui s'y étaient aventurés, étrangers et Italiens. Nos confrères Reginald Kann du *Figaro* et Jean Carrère du *Temps* notamment ont été embarqués à Benghazi avec une précipitation et un manque d'égards tout à fait regrettables.

Dans ces conditions, on ne saurait s'étonner de l'émotion causée par les dépêches de source turque, évidemment tendancieuses, qui signalent à chaque instant des désastres italiens. Comme il est très difficile de se fier absolument aux dépêches officielles de Rome, dont l'optimisme constant ne peut être vérifié par aucun contrôle sérieux, il n'est pas surprenant que l'on soit impressionné par les nouvelles de Constantinople, quelque exagérées qu'elles puissent paraître.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Prochaines négociations franco-anglaises.* — L'agence Reuter a communiqué, le 7 novembre, la note officieuse suivante aux journaux de Londres.

De source non officielle, mais excellente, nous sommes en mesure de déclarer que, bien qu'aucune proposition définitive n'ait été mise en avant, l'idée a été exprimée que des négociations générales soient entamées entre la Grande-Bretagne et la France en vue d'une rectification de frontières et d'un échange de territoires entre les deux pays dans diverses parties du monde où ils ont une frontière commune.

Il y a plusieurs semaines qu'une forme définitive fut donnée à une partie au moins de cette question, lorsque l'état des négociations marocaines indiquait qu'une grande partie du Congo français serait séparée des autres possessions françaises.

Dans ce cas, des négociations auraient probablement été entamées pour une rectification des frontières anglo-françaises au Nigeria, négociations à la suite desquelles la France aurait toujours eu accès à ses possessions dans l'intérieur, même si les communications avaient été interceptées par la voie du Congo et de l'Oubanghi.

La modification des négociations franco-allemandes et les termes définitifs de l'accord relatif au Congo ont cependant écarté l'urgence de cette question. En même temps, les hommes d'Etat des deux côtés de la Manche envisagent l'opportunité d'un examen général des questions intéressant les territoires des deux puissances, non seulement dans l'Ouest de l'Afrique et le Soudan, mais encore aux Indes et dans d'autres parties du monde, bref un complément de la convention de 1904 en ce qui concerne les frontières franco-anglaises.

Les relations étroites entre les deux gouvernements en même temps que les progrès rapides de la science géographique pendant les quelques dernières années ont rendu une discussion de cet ordre non seulement opportune mais encore désirable.

A une époque où les frontières internationales étaient nécessairement indiquées par des lignes droites et des courbes tracées sur les cartes d'une façon arbitraire, sans qu'on eût une grande connaissance des régions, un accord général de la nature de celui dont il est question aurait été difficile. Mais en raison des connaissances acquises et du développement remarquable de ce qui n'était tout récemment encore que des régions inconnues, on est fondé à croire qu'il est possible d'arriver à un accord qui, une fois pour toutes, délimiterait les frontières anglo-françaises dans le monde entier, et mettrait fin à un état de choses qui, en certains cas, n'a pas été sans inconvénients.

Dans les cercles diplomatiques bien informés on estime qu'un commencement d'accord suivra la guerre turco-italienne, et l'effet qu'il aura sur la traite des esclaves dans la région du Dar-Four et du Ouadaï fait penser que si l'on commençait à entrer dans cette voie, il serait bon d'examiner toutes les questions relatives aux frontières communes à toutes les possessions françaises et britanniques.

Il ne serait donc pas impossible (bien que, comme nous l'avons déjà dit, aucune mesure définitive n'ait été prise et que la question ne soit pas d'un caractère urgent) que des négociations dans le sens indiqué pussent être entamées. Etant donné la grande extension des intérêts en jeu dans de telles négociations, on ne pourrait guère s'attendre à ce qu'elles fussent conclues rapidement.

Alsace-Lorraine. — *Les élections pour la seconde Chambre.* — Le deuxième tour de scrutin pour les élections à la seconde Chambre d'Alsace-Lorraine, qui a eu lieu le 29 octobre, a encore accentué le succès du gouvernement grâce au pacte singulier qui réunissait les libéraux et les socialistes. D'après les derniers renseignements, la future Chambre comprendra 25 membres du centre, 11 socialistes, 10 membres du groupe lorrain, 8 libéraux-démocrates et 6 indépendants de nuances diverses. Avec le groupe lorrain, la majorité de droite ne sera donc que de 35 voix sur 60.

Angleterre. — *Remaniements ministériels.* — Le ministère anglais à la veille de la rentrée du Parlement, a été remanié de la façon suivante :

M. Mackenna devient ministre de l'Intérieur;
M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté ;
Lord Carrington, lord gardien du sceau privé;
M. Hobhouse, chancelier du duché de Lancastre, avec siège dans le Cabinet;
M. Runciman, président du Board of Agriculture;
M. Pease, président du Board of Education;
M. Mackinnon Wood, secrétaire financier du Trésor;
M. Acland, sous-secrétaire parlementaire aux Affaires étrangères;
M. Emmott, sous-secrétaire parlementaire aux Colonies. M. Emmott est en même temps promu baron;
Lord Lucas, secrétaire parlementaire du Board of Agriculture.

Autriche-Hongrie. — *Le nouveau ministère autrichien.* — Le cabinet Gautsch ayant démissionné le 31 octobre, le comte Stuergkh a été chargé de constituer le nouveau ministère qui est ainsi composé :

Présidence du Conseil : le comte Stuergkh ;
Intérieur : le baron Helnold, gouverneur de la Moravie;
Commerce : M. Rœssler, actuellement chef de section dans un ministère;
Chemins de fer : M. Forster, actuellement chef de section dans un ministère;
Instruction publique et Cultes : M. Hussarek, actuellement chef de section dans un ministère;
Travaux publics : M. Truka, actuellement chef de section dans un ministère ;
Les portefeuilles de la Justice, des Finances, de la Défense nationale conserveraient les mêmes titulaires; le ministre pour la Galicie demeurerait également.

Les raisons qui ont décidé le baron Gautsch à abandonner le pouvoir sont peu claires jusqu'à présent. C'est principalement son état de santé qui se ressent du surmenage de quatre mois de fonctions. Le nouveau président du Conseil, M. Stuergkh, a fait à la Chambre autrichienne sa déclaration, qui a été bien accueillie. Ses ambitions sont du reste modestes. Reconnaissant l'impossibilité de constituer une majorité politique, il se contentera d'une majorité de travail, dont aucun parti ne sera exclu.

II. — ASIE.

Chine. — *La révolution chinoise.* — Devant les progrès foudroyants des révolutionnaires, la Cour de Pékin s'est trouvée absolument désemparée, et elle a publié coup sur coup une série d'édits qui montrent sa complète abdication. Voici le texte de ces édits.

EDIT IMPÉRIAL DU 30 OCTOBRE.

Je règne depuis trois ans ; j'ai toujours agi consciencieusement dans l'intérêt du peuple ; mais étant dépourvu d'habileté politique, je n'ai pas employé les hommes comme il convenait.

J'ai donné à des nobles trop de postes politiques importants, ce qui est contraire au régime actuel.

J'ai mis ma confiance, en ce qui concerne les chemins de fer, dans quelqu'un qui m'a trompé, ce qui a indisposé l'opinion publique.

Quand j'insiste pour faire des réformes, les fonctionnaires et les notables en profitent pour détourner l'argent.

Quand on abroge d'anciennes lois, les hauts fonctionnaires tirent parti de la situation pour leur intérêt personnel.

On a pris beaucoup d'argent au peuple, mais on n'a rien fait pour son avantage.

En plusieurs circonstances, des édits ont promulgué des lois, mais on ne s'est conformé à aucun d'eux.

Le peuple murmure ; cependant je ne le sais pas. Un désastre approche, mais je ne le vois pas.

Ce furent d'abord les troubles du Sé-tchouen, puis la rébellion de Wou-chang. Maintenant des nouvelles alarmantes arrivent du Chan-si et du Hounan et des émeutes éclatent à Canton et au Kouang-si : tout l'empire est en ébullition.

L'esprit du peuple est troublé et les esprits des neuf derniers empereurs ne peuvent pas jouir en paix des sacrifices qui leur sont offerts.

Tout cela est de ma faute, et par le présent édit, j'annonce au monde que je jure de me réformer, d'appliquer fidèlement la Constitution avec le concours de nos soldats et de la nation, de modifier les lois, de développer les intérêts du peuple, de faire disparaître la souffrance en conformité de ses désirs et de ses intérêts.

J'abrogerai celles des anciennes lois qui ne sont plus appropriées aux nécessités actuelles.

J'établirai entre les Mandchous et les Chinois l'union dont parlait le dernier empereur.

Les griefs du Houpé et du Hounan, quoique amenés à la période aiguë par les soldats, sont dus à Djouitchen.

Je prends le blâme sur moi, parce que j'ai eu, à tort, confiance en lui et que je lui ai trouvé du mérite.

Quoi qu'il en soit, nos finances, notre diplomatie touchent au fond de l'abîme ; je crains d'y tomber, même si nous nous unissons.

L'avenir de la Chine est désespéré si les sujets de l'empire n'honorent plus le destin et se laissent égarer par des gens sans aveu.

Jour et nuit je suis accablé d'inquiétude. Mon seul espoir est que mes sujets comprennent bien la situation.

Cet édit était accompagné d'un second édit amnistiant tous les condamnés politiques et promettant l'octroi immédiat d'une Constitution et la formation d'un cabinet responsable dont les membres de la famille impériale seraient exclus. En voici le texte :

2e Edit du 30 octobre.

1° Les condamnés politiques révolutionnaires de l'année 1898, des années précédentes, des années suivantes, qui sont à l'étranger, ou cachés en Chine, et les rebelles de l'année 1911 qui feront leur soumission au trône seront tous amnistiés ;

2° Tout le peuple et tous les mandarins sont protégés par la loi. Personne ne peut profiter de l'autorité pour agir contre autrui en dehors de la loi. La liberté individuelle et les biens de chacun sont gardés par la loi. Personne ne peut être arrêté que suivant la procédure légale ;

3° Le projet de Constitution élaboré par le prince Pou Loun doit être revu immédiatement, de concert avec l'Assemblée nationale consultative ;

4° Un cabinet entièrement responsable sera établi immédiatement. Aucun membre de la famille impériale ne pourra en faire partie.

Édit impérial du 3 novembre.

L'Assemblée nationale a adressé au trône une pétition soumettant les dix-neuf principes d'une Constitution monarchique, et demandant à l'empereur de jurer devant le temple de ses ancêtres de les octroyer au peuple, afin de protéger le peuple et d'affirmer les fonctions de l'empire.

Nous en reconnaissons l'importance et nous les octroyons.

Nous choisirons un jour pour prêter devant le temple de nos ancêtres le serment et le porter sur papier jaune à la connaissance de tout l'empire.

Ces principes devront servir de base à la Constitution lorsque l'Assemblée nationale en rédigera les termes.

Les 19 articles mentionnés par cet édit comme devant servir de base à la rédaction de la Constitution sont les suivants :

Article premier. — La dynastie Ta Tsing régnera à perpétuité.

Art. 2. — La personne de l'empereur sera inviolable.

Art. 3. — Les pouvoirs de l'empereur seront limités par la Constitution.

Art. 4. — L'ordre de succession sera déterminé par la Constitution.

Art. 5. — La Constitution sera formulée et adoptée par le Ta-tchen-youan : elle sera promulguée par l'empereur.

Art. 6. — Le pouvoir d'amender la Constitution appartient au Parlement.

Art. 7. — Les membres de la Chambre haute seront élus par le peuple, qui les choisira parmi les personnes le plus particulièrement éligibles.

Art. 8. — Le Parlement élira et l'empereur investira de ses fonctions le premier ministre, qui proposera les noms des autres membres du cabinet, que l'empereur investira aussi de leurs fonctions.

Les princes impériaux ne seront pas éligibles aux fonctions de premier ministre, de membres du cabinet, ni de chef administratif des provinces.

Art. 9. — Si le premier ministre, étant mis en état d'accusation, ne dissout pas le Parlement, il devra démissionner; mais un même cabinet ne pourra pas dissoudre le Parlement plus d'une fois.

Art. 10. — L'empereur aura le contrôle direct de l'armée et de la marine. Toutefois, pour les affaires intérieures, ce pouvoir sera, dans son exercice, soumis à certaines conditions spéciales que le Parlement déterminera; autrement il serait interdit à l'empereur de l'exercer.

Art. 11. — Des décrets impériaux ne pourront pas remplacer les lois, sauf dans les circonstances d'extrême nécessité. Les décrets-lois pourront, dans des conditions spéciales, être promulgués dans ces circonstances, pourvu qu'ils ne portent que sur l'exécution d'une loi ou sur les mesures qu'une loi autorise le pouvoir à prendre.

Art. 12. — Aucun traité international ne sera conclu sans le consentement du Parlement, mais l'empereur pourra conclure et déclarer la guerre quand le Parlement ne siégera pas, quitte à obtenir ultérieurement l'approbation du Parlement.

Art. 13. — Les actes du Parlement établiront les règlements d'administration publique.

Art. 14. — Si le Parlement n'approuvait pas le budget, le gouvernement ne pourait pas *proprio motu* recourir aux douzièmes provisoires. Le gouvernement ne pourra pas non plus ajouter des dépenses au budget quand celles-ci n'auront pas été votées; en outre le gouvernement ne pourra pas adopter des mesures financières extraordinaires non prévues au budget.

Art. 15. — Le Parlement fixera les dépenses de la maison impériale, ainsi que toutes les augmentations ou diminutions de la liste civile.

Art. 16. — Il ne pourra y avoir antinomie entre la Constitution et les règles concernant la famille impériale.

Art. 17. — Les deux Chambres organiseront un tribunal administratif.

Art. 18. — L'empereur promulguera les décisions du Parlement.

Art. 19. — D'ici à l'ouverture du Parlement, le Ta-tchen-youan agira en conformité des articles 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 18.

La publication de ces édits a produit généralement en Chine une assez fâcheuse impression, du moins pour la famille impériale et la Cour, dont la puissance semble désormais condamnée. L'Assemblée nationale s'est réunie à Pékin, et son premier acte d'autorité a été de nommer Yuan Chi Kaï premier ministre constitutionnel; Yuan Chi Kaï cependant ne semble pas extrêmement pressé de se rendre à l'appel de l'Assemblée qui l'a convoqué immédiatement à Pékin. En attendant, la situation est de plus en plus inquiétante dans tout l'empire, et la cause de la révolution gagne chaque jour du terrain.

Samson et Dalila.

Dalila (Guillaume II) charme Samson (la Turquie) et permet ainsi à l'Italie de l'enchaîner.

Mucha (Varsovie).

GUILLAUME II : « Avec sa réclame éhontée, la barraque d'à côté (l'Italie et la Tripolitaine) m'enlève tout mon public. »

Pasquino (Turin).

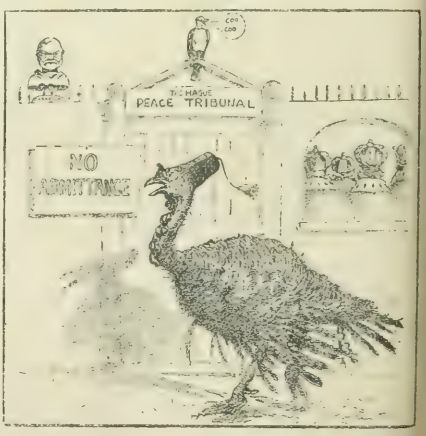

La Turquie au tribunal de la Haye.

Défense d'entrer!

World (New-York).

La Turquie et la Triplice.

L'Allemagne arrache à la Turquie l'Asie Mineure, l'Autriche lui prend la Bosnie-Herzégovine, l'Italie la Tripolitaine, et la Turquie s'effondre, bras et jambes coupés. *Borsszem Janko* (Budapest).

La neutralité des Puissances.
Kikeriki (Vienne).

La Révolution chinoise.
Kikeriki (Vienne).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Campagnes d'Afrique, 1830-1910. Algérie, Tunisie, Maroc, par le capitaine VICTOR PIQUET. Un volume in-16 de 333 pages, avec 4 cartes et une préface de M. Messimy. — H. Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris, 1911.

Nous trouvons tout d'abord dans cet ouvrage un résumé de la conquête de l'Algérie (1830-1857); puis un exposé de la politique de la France en Tunisie, qui amena l'intervention de 1881 ; enfin un résumé des campagnes de Tunisie, trop peu connues, qui amenèrent la chute de J. Ferry.

La plus importante partie de l'ouvrage concerne nos relations avec le Maroc, que l'auteur envisage successivement :

1° Au point de vue des relations frontières;

2° Au point de vue de la situation internationale du Maroc.

L'ouvrage se termine par un exposé de l'organisation de l'armée d'Afrique (troupes françaises et troupes indigènes) et par des considérations curieuses sur l'armée marocaine et les troupes de police du Maroc. Cette dernière partie s'adresse plus spécialement au public militaire.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Afrique équatoriale française, par MAURICE RONDET-SAINT. Un vol. in-16 de 352 pages avec cartes hors texte. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1911.

Une fête de Noël sous Jacques Cartier, par ERNEST MYRAND. Un vol. in-8° de 240 pages. Derome, Montréal, 1911.

Paroles d'un soldat, par le général BRUNEAU. Un vol. in-16 de 302 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911.

L'Allemagne aux abois, par HENRY GASTON (préface du général Bonnal). Un vol. in-16 de 60 pages. Editions et librairie, Paris, 1911.

Les intérêts de la France au Maroc, par GEORGES JARY. Un vol. in-16 de 274 pages avec cartes hors texte. Emile Larose, Paris, 1911.

La Banque d'Etat au Maroc, par URBAIN JAEGER. Un vol. grand in-8° de 244 pages. Arthur Rousseau, Paris, 1911.

Bulletin des décisions judiciaires et administratives, concernant l'application des textes organiques du régime de la propriété foncière et du domaine en Afrique Occidentale Française (2e vol., année 1909). Imprimerie du gouvernement général, Gorée, 1911.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES.

Revue d'histoire diplomatique (*oct.* 1911). Marquis DE BARRAL MONFERRAT : Du rôle des puissances nouvelles du Nouveau Monde dans les combinaisons internationales de l'avenir.

Revue politique et parlementaire (10 *nov.* 1911). G. SCELLE : La limitation conventionnelle des armements. — WILLIAM MARTIN : L'Allemagne et les nationalités. — A. DES CHAUMES : Les Chemins de fer français en Chine.

La Quinzaine coloniale (25 *oct.* 1911). Congrès de l'Afrique orientale.

Société de Géographie commerciale de Paris (*oct.* 1911). PAUL LABBÉ : Congo-Maroc. — RENÉ DEPINCHAULT : Le rôle et la politique des banques françaises dans les Balkans.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE DÉBAT FRANCO-ESPAGNOL

Depuis que la Commission des Affaires extérieures tient ses assises, nos députés ont eu le temps de méditer les termes des deux accords franco-allemands, des trois lettres explicatives, des deux traités secrets franco-espagnols, en un mot de tous ces textes enchevêtrés les uns dans les autres, contradictoires, et créant une situation presque inextricable. Souhaitons en passant que le Quai d'Orsay n'abuse plus désormais du traité secret ! Cette forme d'activité diplomatique a pu avoir autrefois ses mérites, mais elle suppose, pour être féconde, une continuité de vues qu'il serait vain de demander à nos éphémères ministres du temps présent. Quoi qu'il en soit, les pénibles constatations faites par les parlementaires ont incliné beaucoup d'entre eux à ajourner la ratification de l'accord franco-allemand tant que l'accord franco-espagnol ne sera pas fait. Il est certain que pour savoir si les sacrifices congolais ne sont pas excessifs, il faut savoir ce qui nous restera du Maroc une fois que l'Espagne aura prélevé sa part. Toutefois nous ne sommes pas partisans de cet ajournement, pour une raison bien simple : c'est que l'accord Cambon-Kiderlen ne sera pas *exécutoire* parce qu'il aura été *ratifié* à Paris et à Berlin. Il tombe en effet sous le sens que nous ne pouvons pas assumer les charges et les responsabilités du protectorat sur tout le Maroc, sur le Maroc borné, comme l'a dit avec orgueil M. Caillaux, par l'Algérie, l'Afrique Occidentale Française et le Rio de Oro, quand les Espagnols sont à Larache, à El-Ksar et dans le Rif ! En réalité le traité ne sera exécutable, et par conséquent exécutoire, que quand il aura été approuvé par tous les signataires d'Algésiras, et en particulier par l'Espagne[1].

[1] C'est ce que le texte de l'accord, s'il était mieux rédigé, devrait dire explicitement. Il le dit implicitement dans l'article 14 : « Le présent accord sera communiqué « aux autres puissances signataires de l'acte d'Algésiras, près desquelles les deux « gouvernements s'engagent à se prêter mutuellement appui pour obtenir leur adhé- « sion. »

Or l'Espagne, comme il fallait s'y attendre, a catégoriquement refusé son adhésion préalable, et a ainsi établi la connexité, d'ailleurs nécessaire, de l'accord allemand et de l'accord espagnol. Le premier, sans le second, est inexistant, et sera même forcément modifié par le second, quelle que soit la solution à intervenir entre la France et l'Espagne, puisque, en tout état de cause, le protectorat français ne s'étendra pas sur la totalité du Maroc si fièrement délimité par M. Caillaux. Voilà qui devrait rassurer les députés. Leurs efforts seraient peut-être mieux dirigés, si au lieu de récriminer sur les négociations *passées* ils faisaient sentir au gouvernement le danger qu'il courrait en ne menant pas les négociations *prochaines* avec la fermeté désirable.

*
* *

La solution que nous avons préconisée il y a quinze jours, à savoir : *l'abandon en toute propriété à l'Espagne de ses zones d'influence, à la condition qu'elles soient équitablement réduites*, a provoqué des objections, dont la principale est qu'elle nécessiterait des négociations non seulement avec l'Espagne, mais avec l'Angleterre. Nous ne l'ignorons pas, et nous sommes même d'avis que nous devrons avoir une nouvelle conversation avec Berlin. Cela peut être une perspective désagréable, mais il faut bien nous persuader que toute autre solution nous exposera aux pires déboires.

Il ne faut voir dans ces lignes ni animosité, ni parti pris contre l'Espagne, mais une Revue indépendante doit à ses lecteurs ce qu'elle croit être la vérité, dût-elle s'écarter quelque peu de la phraséologie diplomatique. Or la pacification du Maroc espagnol, postulatum sur lequel les négociateurs français et anglais ont fait reposer les accords de 1904, est, selon nous, une pure chimère. Comment supposer un instant qu'un peuple qui n'a jamais pu faire régner la tranquillité dans ses plus vieilles colonies d'Amérique et d'Océanie se tirera d'affaire vis-à-vis d'une population *musulmane*, et qui est la plus difficile à gouverner de toutes les populations musulmanes? On doit prévoir que les régions marocaines occupées par l'Espagne souffriront d'une insurrection à l'état endémique, et c'est l'avis de tous les voyageurs qui reviennent du Maroc. Voilà pourquoi nous souhaitons si fort qu'une cloison étanche sépare le Maroc espagnol du Maroc protégé par la France. Si nous laissons subsister un lien quelconque entre l'Espagne et le Makhzen pour l'administration du Maroc espagnol, nous jetterons le Makhzen dans des embarras inextricables, et nous

encourrons nous-mêmes, en tant que ses conseillers, des responsabilités qui dernièrement troublaient à juste titre M. Millerand.

Et maintenant, pourquoi insistions-nous sur la rétrocession de Larache et d'El-Ksar ? Est-ce pour la vaine gloriole de déloger quelques soldats espagnols de cette bicoque d'El-Ksar, et de cette petite rade de Larache, ni pire ni meilleure que les autres escales atlantiques de la côte marocaine ? Ou pour posséder le Gharb, alors qu'il nous restera tant d'autres régions fertiles à exploiter ? Ou encore pour mettre la main sur Tanger, dont nous avons maintes fois reconnu la situation spéciale ? Assurément non. Mais c'est d'abord parce que la ligne conventionnelle tirée d'El-Ksar à l'Océan par les négociateurs de 1904 constituera une détestable frontière, et ensuite et surtout parce que la présence des Espagnols à Larache et El-Ksar implique à bref délai la décadence et la ruine de Tanger.

Certes, si la politique de la France était machiavélique, si nous n'avions qu'une vue mesquine de nos intérêts immédiats, la ruine de Tanger, cette *Cosmopolis marocaine*, dûment internationalisée, ne serait pas pour nous déplaire. L'artère française d'Oudjda-Taza-Fez ne pourrait qu'y gagner, surtout si nous obtenions quelque satisfaction du côté du Cap-de-l'Eau et dans la vallée supérieure de l'oued Ouarra. Mais ce serait là une politique indigne de la France. Nous devons poursuivre loyalement le développement économique du Maroc, et c'est le trahir que de ne pas faire effort pour lui conserver son grand port maritime.

Il est surprenant que les diplomates anglais de 1904 n'aient pas prévu le coup que les stipulations relatives à Larache et El-Ksar, si funestes à Tanger, risquaient de porter au commerce britannique. Que l'on veuille bien considérer les chiffres suivants qui datent de 1909. Cette année-là, le trafic maritime marocain, dont la plus grosse part se fait naturellement par Tanger, s'est élevé à 115 millions de francs, ainsi répartis :

Angleterre	32	millions
France	34	—
Allemagne	13 1/2	—
Espagne	6 1/2	—
Autres puissances	9	—

Par malheur, les Anglais ont apporté dans ces négociations de 1904 de grandes préoccupations stratégiques. La stratégie des diplomates est souvent plaisante. N'avons-nous pas eu tout dernièrement la joie d'apprendre que la magnifique « position

« stratégique » de Tobrouk, en Cyrénaïque, était indispensable à la sécurité de l'Italie, depuis que les Français sont installés en Tunisie et les Anglais en Egypte! Aujourd'hui c'est la stratégie marocaine qui bat son plein. L'Angleterre ne veut pas de vis à-vis à Gibraltar. Elle a fait connaître en 1904 sa volonté de ne pas tolérer d'autres fortifications que les petits présides déjà existants, sur toute la côte méditerranéenne du Maroc, et même sur la côte atlantique, jusqu'à Larache, parce que ce port n'est qu'à 100 kilomètres de Gibraltar! Certes, nous ne reprocherons pas à notre gouvernement d'avoir acquiescé à cette exigence: nous avons en perspective trop de dépenses de première nécessité pour que l'envie nous prenne jamais de nous lancer dans des entreprises aussi oiseuses que les fortifications marocaines. Mais il y a mieux. L'Angleterre, dit-on, n'admettra jamais l'accession d'une puissance de premier ordre aux côtes septentrionales du Maroc, et l'éventualité d'une occupation française de Tanger lui serait particulièrement odieuse. Outre que nous ne songeons à entretenir dans cette ville que les forces de police strictement nécessaires, on se demande vraiment quelle action une hypothétique garnison française, installée dans Tanger *non fortifié*, pourrait bien exercer sur l'entrée et la sortie de la Méditerranée! Mais enfin poussons encore plus loin dans l'invraisemblable, et supposons que dans un conflit armé entre l'Angleterre et l'Espagne d'un côté et la France de l'autre, nous jugions utile, pour des motifs mystérieux, d'occuper Tanger. Croit-on qu'alors la présence des Espagnols à Larache et El-Ksar nous en empêchera?

En réalité, tous ces clichés stratégiques ne résistent pas à un examen tant soit peu sérieux, et il serait fâcheux pour les Anglais eux-mêmes que les mérites imaginaires de Tanger « position stratégique » leur fissent perdre de vue l'intérêt réel de Tanger « position commerciale. »

***

Nous n'avons pas la prétention de savoir dans quel sens va s'orienter notre gouvernement, à supposer qu'il le sache lui-même... Avec l'Espagne comme avec l'Allemagne, nous nous acheminons peut-être vers une cote mal taillée. Mais nous ne saurions trop nous élever contre la tendance de certains publicistes à représenter toujours la France comme l'obligée de tout le monde, sans examiner jamais les obligations qu'on lui a. Assurément l'amitié de l'Angleterre nous est précieuse. Assurément encore il vaut mieux avoir l'Espagne pour amie que

pour ennemie. Mais inversement aussi, dans un avenir peut-être très prochain, l'Angleterre sentira le prix de notre appui, et quant à l'Espagne, est-il exagéré de dire que l'amitié française lui est indispensable? Les publicistes en question feraient bien de mettre quelquefois en lumière ce point de vue. Mais la politique qu'ils prétendent nous imposer peut se résumer ainsi : 1° accommodement coûte que coûte avec l'Allemagne *pour éviter un conflit ;* 2° accommodement coûte que coûte avec les autres puissances *en prévision du conflit avec l'Allemagne.* Il est permis de croire, sans être pour cela le capitaine Fracasse, qu'à ce jeu on finira par déprimer l'esprit public en France, et que beaucoup de nos compatriotes en arriveront à se demander pourquoi nous ne ferions pas dès lors l'économie d'une armée, d'une flotte... et même d'une diplomatie.

Commandant DE THOMASSON.

P.-S. — Cet article était écrit quand ont paru les « révélations » du *Petit Journal,* et les cinq articles secret du traité franco-anglais de 1904.

Il semble bien, après le démenti formel du Foreign Office, que les révélations du *Petit Journal,* indiquées comme provenant les unes de source anglaise, les autres de source espagnole, soient toutes de source espagnole. Leur but est évident : faire croire que, grâce à l'Angleterre, l'Espagne n'a rien à craindre ni de la France ni de l'Allemagne; les prétentions de l'Espagne au Maroc sont intangibles, la Guinée espagnole l'est aussi.

En ce qui concerne le traité secret franco-anglais, on remarquera qu'il est beaucoup moins explicite que d'aucuns le prétendaient. Il est loin de reconnaître à l'Espagne toute la zone septentrionale délimitée par le traité franco-espagnol. Il ne mentionne que les environs des présides, et ne parle que de l'*administration* de la région côtière. Il laisse donc intacte la question de l'hinterland de Tanger.

T.

LA RÉVOLUTION CHINOISE

II

Le Céleste Empire[1] n'entra effectivement en contact avec les Européens qu'au début du XVIe siècle. La traversée qu'en fit Marco Polo au XIIIe ne fut qu'une brillante action individuelle non suivie de relations définitives entre l'Extrême-Orient et l'Occident. Au contraire les Portugais, continuant le périple qu'ils avaient si brillamment entamé autour de l'Asie, sous la direction d'Albuquerque, arrivèrent à Canton en 1514 et tentèrent aussitôt d'y créer des installations en plein pays. Ils ne furent pas heureux et durent se réfugier dans l'île de Héang-Chan à l'entrée de la rivière de Canton où ils créèrent Macao vers 1560. Ils y vécurent tenus en vassalité étroite et tracassière par les autorités locales, mais enfin ils y restèrent. Puis, peu d'années s'écoulèrent et apparurent les premiers représentants de la religion chrétienne sous l'empereur Ching Tsing (1573-1619) des Ming. Le P. Ricci, de la Société de Jésus, après avoir mené durant vingt ans la vie chinoise, obtint en 1601 d'être reçu par l'empereur et en fut favorablement accueilli. Les troubles qui marquèrent la fin des Ming suspendirent l'activité des premiers missionnaires ; mais sous le 3e empereur mandchou, Kang Hi, l'habileté des Jésuites obtint de réels résultats. Leur bonne position s'accrut encore en 1685 lors de la mission envoyée par Louis XIV, car le tribunal des Rites proposa à l'empereur, dès 1692, d'accorder la liberté religieuse aux chrétiens et de les considérer comme ses autres sujets de l'empire. Les Pères Jésuites d'ailleurs tinrent bientôt une place effective dans les conseils élevés, puisque ce furent deux d'entre eux qui négocièrent le traité de Nertchinsk en 1689, par lequel s'entendirent pour la première fois la Chine et la Russie, que les progrès de cette dernière vers l'Est avaient fini par mettre en relations avec la première dans le bassin de la Soungari. Malheureusement la papauté, influencée par les Dominicains espagnols, porta elle-même aux méthodes des Jésuites un coup dont tout le développement de la religion se trouva arrêté. La souplesse

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 novembre 1911.

que les Jésuites donnaient à la doctrine catholique, et en particulier leur tacite admission du culte des ancêtres, fut incriminée à Rome. La controverse se prolongea durant de longues années. Finalement le pape, par la bulle du 20 novembre 1704, interdit les cérémonies, objet du litige, et écarta les Jésuites de Pékin. L'empereur Kang Hi abandonna dès lors la cause de la religion, laissa brimer sinon maltraiter missionnaires et chrétiens et ne s'intéressa plus qu'à ceux qui, personnellement, possédaient une science réputée. Par la suite ces missionnaires se heurtèrent constamment à l'hostilité des mandarins, à l'inertie voulue des dirigeants.

Ils vécurent constamment dans une situation précaire, que la possibilité constante d'un massacre rendit plus méritoire. Les gouvernements furent de plus en plus dans l'obligation de se préoccuper du sort des chrétiens, et dès le milieu du XIXe siècle les traités conclus avec la Chine portèrent non seulement sur des nécessités commerciales, mais aussi sur les garanties de sécurité qu'il leur fallait faire obtenir à leurs nationaux, missionnaires et néophites.

Anglais et Français apparurent sur les côtes de Chine dès la fin du XVIIe siècle et y formèrent des sociétés de commerce aux alternatives de succès et de revers. Les grandes luttes continentales qui absorbèrent les puissances au cours du XVIIIe siècle et au début du XIXe, leur pénétration de colonies vastes et plus proches rendirent faible sinon timide leur action sur la Chine, énorme et lointaine. Le calme qui succéda aux traités de 1815 donna à l'initiative commerciale de l'Occident une activité qui ne fit plus que croître. Jusqu'alors la Chine, qui ne voulait pas de l'extension étrangère chez elle, avait traité les Occidentaux en quémandeurs particulièrement importuns. Le temps était venu où les relations allaient changer de forme. Les Anglais se livraient, à Canton, à une contrebande effrénée de l'opium des Indes. Les Chinois, pour en finir, et à défaut d'autres moyens, résolurent d'arrêter complètement le trafic de cette denrée et, en mai 1839, un de leurs mandarins saisit purement et simplement toutes les caisses d'opium que les commerçants étrangers détenaient dans leurs magasins. La guerre, dite de l'opium, s'ensuivit. Les opérations n'en dépassèrent pas le bas Yang-tse et se terminèrent par le traité de Nankin que les Anglais imposèrent en menaçant de bombarder cette ville (29 août 1842). Il stipula :

1° Ouverture au commerce anglais des ports de Canton, Fou-tcheou, Ming-po, Changhaï ; 2° cession de Hong-kong à l'Angleterre ; 3° indemnité de guerre de 21 millions de dollars ;

4° obligation pour la Chine d'acheter tous les ans un certain nombre de taëls d'opium de fabrication anglaise, représentant environ 200 millions de francs.

Les mobiles qui ont dirigé ces négociations se reproduiront dorénavant de part et d'autre, en tout ou partie, chaque fois que la Chine, malgré sa mauvaise grâce, sera mise dans l'obligation de traiter de nouveau. Bientôt la France demanda des avantages analogues à ceux que venait d'obtenir l'Angleterre. M. de Lagrenée, ministre plénipotentiaire de France, obtint, le 25 août 1845, le traité de Whanpoa : il reprenait au profit de la France les articles concernant les ports ouverts, et se préoccupait de la protection des chrétiens en édictant des peines contre ceux qui s'opposeraient à l'exercice de leurs droits. Nonobstant les mandarins continuèrent à traiter les affaires suivant leurs idées particulières. Aussi bien dans ce sens que dans celui des besoins commerciaux les difficultés ne firent qu'augmenter, les étrangers voulant quand même secouer l'apathie gouvernementale, vaincre la mauvaise volonté mandarinale et ne pas tenir compte de l'hostilité populaire. Ils poursuivirent particulièrement l'ouverture des ports du Nord et l'accès à la capitale. Jusqu'alors, en effet, des vice-rois seuls avaient connu de leurs affaires, l'empereur se désintéressant de ce qui se faisait avec ces étrangers. Son isolement devenait intolérable et pour le faire cesser Angleterre et France étaient décidées à saisir la première occasion d'agir vigoureusement. Elle se présenta pour la France sous la forme du massacre d'un missionnaire, pour l'Angleterre d'une saisie de bateau, et elle donna lieu aux opérations qui, en deux reprises, conduisirent les alliés à Pékin. La campagne se termina par le traité signé dans cette ville en décembre 1860. Les clauses en portaient sur la liberté du culte, l'ouverture de nouveaux ports au commerce extérieur, une indemnité de guerre, la création d'une légation de chacune des deux puissances auprès de l'empereur. Les répercussions de ce traité se firent sentir aussi bien dans les relations de la Chine avec les étrangers que dans ses affaires intérieures. Déjà le général Ignatief, ministre de Russie auprès de la cour de Chine, avait su profiter des embarras de cette puissance pour lui faire signer l'abandon de la rive droite de l'Oussouri (novembre 1860). Puis la conclusion du traité avec les alliés entraîna la création de l'Office des affaires étrangères, le Tsoung-li-yamen, et la signature de traités analogues avec la plupart des autres puissances. A l'intérieur, la Chine se débattait dans la révolte des Taïpings, qui durait depuis 1851. Dès qu'elle en eut fini avec les alliés, elle leur demanda leur

appui pour rétablir l'ordre chez elle. Des forces franco-anglaises coopérèrent dans le bassin inférieur du Yang-tse avec des troupes chinoises commandées par l'officier anglais Gordon, à la répression et réussirent à mettre fin au soulèvement. Cependant l'émoi contre les étrangers fut loin de se calmer : la clause qui prescrivait de rendre aux chrétiens ceux de leurs biens précédemment volés, les sourdes menées des mandarins intéressés, les imprudences de quelques missionnaires (surtout au Se-tchouen) furent autant de causes d'effervescence.

Des placards circulèrent dans les provinces entretenant l'agitation, et celui qui parcourut le Hou-nan, en 1869, est resté un modèle du genre. Ces quelques lignes suffisent à en indiquer l'esprit et la force d'argumentation :

« ... Quand un membre de cette religion (chrétienne) est sur « son lit de mort, plusieurs de ses coreligionnaires viennent « et éloignent ses parents pendant qu'ils lisent des prières pour « son salut. Le fait est que, tandis que le corps respire encore, « ils enlèvent les yeux et arrachent le cœur qu'ils emploient « dans leur propre pays pour fabriquer de l'argent faux... Quand « quelqu'un embrasse cette foi, ils le font jurer que son corps « vient de Jésus et il doit en premier lieu détruire les tablettes « de ses ancêtres pour montrer la sincérité de son cœur... Que « chacun de nous, lettrés, fermiers, artisans et marchands, « tire l'épée pour la vengeance commune [1]. »

Cette campagne anti-étrangère porta ses fruits et l'on peut dire qu'il n'y a pas d'années jusqu'à la fin du siècle au cours de laquelle des chrétiens n'aient été mis à mort ou leurs biens pillés. Les difficultés sino-mondiales furent d'ailleurs croissantes dans tous les ordres et avec tous les grands peuples. Les suites du massacre de Tien-tsin (juin 1870), la remise d'année en année de 1862 à 1873 de l'audience à accorder par l'empereur aux ministres accrédités en vertu des traités de 1860, l'affaire Margary avec les Anglais en 1876, celle de Kouldja avec les Russes de 1878 à 1881, la guerre avec la France de 1883 à 1885 montrèrent qu'en aucun cas la puissance chinoise n'avait enfin compris l'Occident et ne se décidait à vivre avec lui.

De la convention de Tchefou qui termina l'affaire Margary, le *North China Herald* pouvait dire dès 1878 :

« Une expérience de près de deux ans, depuis la publication « de la convention de Tchefou, n'a servi à prouver ni la sagesse « ni l'utilité de ce document ; il n'est, en fait, guère qu'un « amas de verbiage sans but [2]. »

---

[1] H. Cordier. *Les relations de la Chine*, t. II, Alcan, 1902.
[2] *Id.*, p. 83.

Quant au traité de paix qui, en 1885, donnait à la France le Tonkin et l'Annam, il fut annoncé au peuple par cette phrase :

« Après la grande victoire de Langson, les succès des troupes « impériales inspirèrent la crainte et la terreur; dans le monde « entier retentirent des félicitations unanimes. Voyant la « France sincère dans son repentir, la Chine peut enfin déposer « les armes [1]... »

Avant même que la Chine eût terminé sa guerre contre la France, elle entrait en conflit avec le Japon au sujet de la suzeraineté de la Corée. Cette puissance naissante, qui, si l'on en croit Li Hung Tchang, « confiante dans sa force et dans sa « ruse, a révélé dans l'affaire de Lieou-tcheou, la gloutonnerie « du poisson et l'instinct rongeur du ver à soie [2] », commençait, en effet, à avoir conscience de sa valeur et à vouloir prendre pied sur le continent. La Corée ne pouvait être sauvée : la volonté du Japon était trop proche, trop précise et trop agissante. En 1882, en 1884 des émeutes fomentées par lui à Séoul ne firent pas avancer ses affaires. Mais en 1894, une nouvelle rébellion amena le débarquement de Chinois et de Japonais, ces derniers bien décidés à évincer, cette fois, les premiers. Ils ouvrirent les hostilités, en fait, le 23 juillet en chassant les Célestes de Séoul, en les battant le 29 à Sei-kouan, puis ils déclarèrent la guerre le 1er août. Successsivement ils formèrent quatre armées.

1re armée, comte Yamagata; principal théâtre d'opérations : Corée, Mandchourie, Petchili du 23 juillet 1894 au 4 mars 1895.

2e armée, comte Oyama; occupation du Liao-toung en octobre 1895.

3e armée, maréchal Kuroda; prise de Weï-haï-weï en janvier 1885.

4e armée, amiral Ito; occupation de Formose, mars 1895.

Flotte, amiral Ito; destruction de la flotte chinoise, 17 septembre 1894 et prise de Weï-haï-wei en janvier 1895.

L'issue de la guerre ne fut jamais douteuse. Dès la fin de 1894, les puissances pressèrent la Chine d'entamer des pourparlers. Enfin, le 3 mars 1895, Li Hung Tchang fut nommé ministre plénipotentiaire et se rendit à Tokio. Il y obtint un armistice du 30 mars au 20 avril au cours duquel les préliminaires du traité de Simonosekki furent signés le 17 avril. Les clauses principales sont :

1° Indépendance de la Corée;

---

[1] H. Cordier, t. II, p. 473.
[2] *Id.*, t. III.

2° Cession au Japon des territoires du Liao-toung, de l'île de Formose et des Pescadores;

3° Paiement au Japon d'une indemnité de 200 millions de taëls;

4° Ouverture de ports et de lignes de navigation au commerce japonais;

5° Occupation provisoire de Weï-haï-weï.

Ce traité émut immédiatement certaines grandes puissances. La Russie, dès le 20 avril, fit savoir au Japon qu'elle voyait des dangers dans son installation au Liao-toung; la France et l'Allemagne la suivirent et l'Angleterre resta indifférente. Le Japon dut céder : il accepta de rétrocéder le Liao-toung à la Chine contre 30 millions de taëls.

Cette guerre n'en fut pas moins honteuse pour le Céleste Empire tant dans le développement de la lutte que dans les conditions du traité. Elle eut une répercussion d'autant plus vive dans la masse chinoise que jusqu'alors le Japon avait été une nation des moins considérées par elle. Le mécontentement fut grand; il alla jusqu'à pousser les vice-rois du Yang-tse à proposer de ne pas exécuter le traité, bien qu'il fût signé et à demander la mise en accusation de Li Hung Tchang. Le traité fut respecté mais Li fut disgracié.

Le Fils du Ciel fut très affecté de ces revers. Ils lui montraient enfin son empire à la merci d'une puissance faiblement peuplée mais supérieurement organisée, et il voulut réellement tenter des réformes capables de lui donner un rang digne de lui.

Le voisinage du Japon et de colonies européennes, en particulier de Hong-kong, avait permis à des Chinois intelligents d'apprécier la valeur du fonctionnement de la société occidentale. En présence des malheurs de leur pays, de son abaissement, quelques-uns se prirent à vouloir sincèrement le diriger vers une voie nouvelle. Deux noms sont à retenir à ces débuts : Soun Yat Sen et Kang Yeou Wei. Le premier, qui est d'ailleurs encore à la tête du mouvement actuel, affilié à l'importante société secrète des Triades dont les ramifications sous des noms divers s'étendent sur tout l'empire, en devint le chef et sut, sous le couvert du renversement de la dynastie, faire naître et persévérer la demande de réformes. Le second réussit à agir sur l'esprit de hauts mandarins qui, eux-mêmes, convainquirent l'empereur de la nécessité de rompre avec des errements millénaires et de prendre aux étrangers des méthodes qui leur assuraient force et prospérité. Une grave erreur fut alors commise qui devait accumuler les mécontentements, faire avorter

les meilleures intentions et amener une réaction. Dès qu'il fut convaincu et décidé, Kouang Shu[1], qui depuis 1895 gouvernait sans le secours de sa mère, l'impératrice Tseu Hi, convaincu, en primitif autocrate, que ses ordres pouvaient changer instantanément la société, multiplia les décrets. Ils commencèrent à paraître le 10 juin 1898 modifiant les examens littéraires et militaires, portant atteinte à la vénalité des charges, créant un bureau central des mines, activant la construction des chemins de fer, ordonnant la publication d'un *Journal officiel*, rappelant au respect des étrangers, enquêtant et destituant les mandarins soupçonnés de tiédeur pour les idées nouvelles. Il est difficile de prévoir le résultat qu'auraient permis d'atteindre ces mesures qui ne dénotent ni études préliminaires ni plan d'ensemble, car en tournant son activité vers les personnes, en entamant une période de petite terreur, l'empereur amena la brusque fin de son omnipotence. Voulant frapper dans l'entourage même de l'impératrice et éloigner celle-ci, Kouang Shu, qui, en bon Fils du Ciel, ne disposait d'aucune troupe digne de ce nom, fit appel à Yuan Chi Kai, qui, au Chantoung, commandait la petite armée de 7.000 hommes dressée par M. de Hanneken. Ce mandarin ne refusa pas la mission, mais elle lui parut lourde : il la fit connaître à l'un des principaux personnages menacés qui en informa lui-même l'impératrice Tseu Hi. L'énergie ni la décision ne manquèrent jamais à cette princesse : elle fit aussitôt séquestrer l'empereur dans une partie de son palais et s'empara du gouvernement (20 septembre 1898).

Dès le lendemain, si Kang Yeou Wei réussit à s'échapper et à gagner le Japon, sept des principaux réformistes furent arrêtés. Le 28 septembre, un tribunal spécial était en séance pour les juger quand l'ordre de les exécuter sans délai arriva : leur décollation eut lieu aussitôt. D'autres exécutions suivirent. La période des réformes était finie. L'impératrice, autant par sentiment personnel que par nécessité, se mit entre les mains du parti mandchou et une réaction profonde commença. Elle rappela à Pékin le prince Tuad qui depuis de longues années vivait exilé en Mandchourie, qui ignorait tout des circonstances actuelles et des difficultés récentes de la Chine, qui dirigeait une société secrète en attendant d'être entraîné par elle. Elle fit venir du Kouang-sou, pour tenir garnison aux environs de Pékin, le général Toung Fou Sian, le plus xénophobe des

---

[1] Suite des empereurs depuis le début du XIXe siècle : Kia King (1796-1820), Tao Kouang (1820-1850), Hien Foung (1850-1861), Toung Tché (1861-1875), Kouang Shu (1875-1908), Huan Tung (1908).

mandarins militaires, et ses troupes dont le corps diplomatique ne tarda pas à signaler les allures de brigands et les mauvaises dispositions pour les étrangers.

Ces derniers venaient d'ailleurs de se livrer vis-à-vis de la Chine à des actes dont l'appréciation fut justement sévère et dont les répercussions sont encore sensibles. A la suite du massacre de deux missionnaires, l'Allemagne, bien qu'ayant obtenu les réparations qu'elle demandait, débarqua le 14 novembre 1897 un petit corps de troupe à Kiao-tcheou, en expulsa la garnison chinoise et obligea son gouvernement à lui céder à bail la ville et le territoire environnant. Successivement les Russes occupèrent Port-Arthur en décembre 1897, les Français Kouang-tcheou en avril 1898, les Anglais Weihaï-weï en mai 1898 dès que les Japonais l'eurent évacué. Ce morcellement de la terre chinoise, en pleine paix, fit apparaître le péril européen sous son aspect le plus redouté. L'intervention occidentale de 1895, en empêchant les Japonais d'annexer une province du domaine continental du Céleste Empire, avait pu faire croire un instant au gouvernement de ce dernier que les puissances travaillaient pour lui et voulaient maintenir son intégrité : les cessions à bail l'éclairèrent et lui prouvèrent qu'elles n'avaient pas agi pour lui mais uniquement contre le Japon. Et ce danger apparut d'autant plus grand que l'Italie elle-même, qui ne possédait dans ces régions que des intérêts commerciaux infimes, demanda, le 28 février 1899, mais sans l'obtenir, la cession de la baie de San-men.

Dès 1899 les troubles se multiplièrent en particulier dans le Nganhoué, dans le Chansi et surtout dans le Chantoung. Ici, une branche des Ta-tao-houeï, société secrète du Grand Couteau, et appelée dans cette province « Boxeurs »,[1] favorisée par la neutralité bienveillante de deux vice-rois successifs, Li Pin Heng et Yu Hien, avait fait de grands progrès. L'occupation de Kiao-tcheou par les Allemands donna une nouvelle force à sa devise « exterminer les étrangers. » En 1898, les Boxeurs étaient assez forts pour s'avancer dans le Sud du Petchili, pillant et ravageant jusqu'aux portes de Pao-ting. Li Ping Heng, relevé de sa vice-royauté du Chantoung sur la demande des Allemands, mais remplacé par Yu Hien tout aussi xénophobe, devint disponible et fut envoyé en mission dans le Yang-tsé où il s'efforça d'ameuter l'opinion contre les étrangers. Des placards recommencèrent à circuler, analogues

---

[1] H. Cordier, t. III, p. 45.

à ceux dont nous avons cité des extraits plus haut. Il est certain, et la suite le démontra, que la cour vit favorablement ces menées, mais qu'elle voulut le plus longtemps possible tromper la vigilance du corps diplomatique. Elle y réussit : la matérialité des actes commis dans Pékin et ses environs détermina seule l'action des ministres européens.

L'impératrice, par circulaire du 6 octobre 1898, rappela au respect des chrétiens et des étrangers, et poussa même son apparente bonne volonté jusqu'à accorder aux missionnaires catholiques, par le décret du 15 mars 1899, un rang dans la hiérarchie : pour l'évêque celui de vice-roi, pour le missionnaire celui de préfet. Une telle mesure ne pouvait qu'exaspérer la classe mandarinale et l'on est en droit de se demander si, en présence de cette demande déjà ancienne de l'évêque de Pékin, reprise par M. Pichon, arrivant à son nouveau poste, la cour n'a pas saisi une occasion de donner une nouvelle et très sérieuse preuve de la pression que faisaient les étrangers pour s'immiscer dans les affaires intérieures de la Chine. Venant en même temps que les cessions à bail, la prise d'un rang élevé par les missionnaires accrut un mécontentement qui n'était déjà que trop général et profond. L'agitation fut partout. Bien que les assassinats des chrétiens, les pillages ou incendies de leurs biens fussent à l'état endémique dès la fin de 1897, des symptômes inusités frappèrent certains Européens qui annoncèrent que de graves événements étaient proches.

D'autre part, depuis le coup d'Etat, qui en septembre 1898 lui donna le pouvoir, l'impératrice Tseu Hi poursuivait la déchéance complète de l'empereur. Elle l'obtint enfin, puisque dans une séance solennelle, le 24 janvier 1900, l'empereur désigna son successeur et lui confia l'autorité, en mettant, pour ses sujets, sa décision sur le compte de son état de santé. Les provinces du Sud, mécontentes de voir confier les destinées de la Chine à la vieille impératrice, n'acceptèrent que difficilement cette mise à l'index de Kouang Shu, et leurs vice-rois signalèrent qu'un soulèvement en faveur de ce dernier pouvait se produire. Ainsi au début de 1900, la Chine se trouva partagée entre deux grands courants : l'un, au Sud, dangereux pour l'impératrice, l'autre, au Nord, dirigé contre les étrangers. L'activité de ce dernier était déjà telle qu'il entraîna les événements. Dès lors, il suffit de rappeler les faits dans leur ordre chronologique

Mars 1900. — Le corps diplomatique demande sans succès la suppression des deux sociétés secrètes I-ko-kiuen et Ta-tao-

houei, les plus actives du Tchili et du Chantoung. Première démonstration navale le 25 mars.

Avril. — Troubles sanglants dans le Tche-kiang.

20 mai. — Affichage d'un placard annonçant le massacre des étrangers pour le 1er juin.

29 mai. — Destruction de la gare de Hiang-shu, de celle de Paoting-fou. Retraite des employés de cette dernière sur Tien-tsin (29 mai-3 juin).

29 et 30 mai ; 6 juin. — Divers édits de l'impératrice représentant les Boxeurs « comme victimes de machinations de gens sans aveu qui se sont glissés parmi eux[1] ».

31 mai. — Arrivée à Pékin, malgré la mauvaise volonté du Tsoung-li-yamen, des gardes internationales limitées à 75 hommes par puissance.

5 et 6 juin. — Incendie des stations de Yang-tsoun et Lan-fang, interruptions des relations avec Tien-tsin.

10 juin. — L'impératrice prend ouvertement parti contre les étrangers. Le prince Tuan, chef des Boxeurs, est nommé membre du Tsoung-li-yamen.

11 juin. — Assassinat du chancelier de la légation du Japon par les soldats de Toung-fou-sian.

12 juin et suivant. — Massacre des chrétiens indigènes. Torture des curés des églises incendiées.

13 juin. — Prise des ports de Takou par l'amiral Courrejolles. Première lutte des troupes impériales contre les Européens.

18 juin. — Le prince Tuan répartit les Boxeurs en huit corps et leur fait occuper Pékin.

13-26 juin. — L'amiral Seymour réunit 1.800 hommes à Tien-tsin et veut parvenir à Pékin. Il ne le peut et fait retraite sur Tien-tsin.

19 juin. — Le corps diplomatique est prévenu que l'état de guerre existe entre la Chine et les puissances, et reçoit 24 heures pour quitter Pékin.

20 juin. — Le baron Ketteler, ministre d'Allemagne, qui s'était rendu au Tsoung-li-yamen, est tué par un soldat de Toung-fou-sian. Le feu est ouvert sur les légations.

26 juin. — Edit ordonnant aux gouverneurs d'enrôler les Boxeurs pour aider à l'expulsion des étrangers.

2 juillet. — Edit ordonnant de continuer l'œuvre d'extermination des chrétiens.

---

[1] H. Cordier, t. III, p. 312.

14 juillet. — Les alliés reprennent Tien-tsin.

20 juillet. — La Chine demande à entrer en pourparlers.

9 août. — Désignation de Li Hung Tchang comme plénipotentiaire avec les puissances.

13 août. — Entrée des Russes, des Japonais, des Anglais et des Français dans Pékin : fin du siège des légations et du Pétang. Fuite de l'impératrice et de l'empereur à Si-ngan-fou dans le Chen-si.

Les négociations durèrent un an et aboutirent au protocole du 7 septembre 1901 dont nous retenons :

Excuses à l'Allemagne et au Japon pour l'assassinat de leurs diplomates. Erection de divers monuments commémoratifs en l'honneur des victimes ;

Pénalités appliquées aux principaux promoteurs du mouvement boxeur. (Effectivement plusieurs exécutions et suicides par ordre de hauts mandarins.)

Suspension des examens pendant cinq ans dans les villes ayant été le théâtre de massacres de chrétiens ou d'étrangers ;

Indemnité aux puissances de 450 millions de haikouan taëls (près de 1.700 millions de francs), garantie par les revenus des douanes maritimes, des douanes indigènes des ports ouverts et de la gabelle ;

Disparition de toute forteresse dans la zone entre Pékin et la mer. Droit de garnison pour les puissances dans cette même zone, ainsi que celui de faire du quartier des Légations à Pékin une ville spéciale pouvant être mise en état de défense.

Les puissances instruites par le passé avaient tenu à impressionner la Chine par un grand déploiement de force : une armée internationale avait été formée qui débarqua dans le Tche-li en septembre et octobre 1900. Elle comptait 70.000 hommes et occupa cette province jusqu'à ses limites extrêmes, rétablissant l'ordre, au besoin par la force, et imposant pendant un an à 20 millions de Chinois l'autorité des alliés.

Si l'on arrête la première phase des relations entre la Chine et les nations étrangères à la guerre de l'opium (1842), la seconde prend fin à cette date de 1901. Au cours du XIXe siècle, les puissances, d'abord timides, s'enhardissent en même temps que chaque expérience révèle plus profonde la faiblesse du Céleste Empire, se montrent uniquement préoccupées de prendre de bonnes situations sur cet immense marché, vont jusqu'à atteindre son intégrité territoriale par les cessions à bail et à porter préjudice à tout le fonctionnement intérieur de l'Etat en faisant obtenir à des étrangers le rang de hauts mandarins. De

plus, les missions chrétiennes[1], tant catholiques que protestantes, n'ayant guère fait de prosélytes que dans le bas peuple, et ayant parfois tenté d'agir dans les affaires locales, se virent l'objet de la haine des classes aisées et dirigeantes qui avaient d'ailleurs intérêt à entretenir l'agitation contre les étrangers. L'atmosphère d'hostilité qui entourait ces derniers, ne fit que s'accroître en même temps que le siècle avançait et leur interdit de jamais compter sur la sécurité entière pour leurs personnes et leurs biens ni sur une législation précise et durable pour leurs transactions, car la Chine, en aucun cas, ne s'efforça de comprendre l'inévitable des événements ni ne tenta de les assouplir au mieux de ses intérêts.

Jusque vers 1840 le pouvoir impérial abandonna systématiquement toutes les affaires concernant les étrangers aux vice-rois des provinces frontières et ces derniers se complurent dans l'arbitraire. Le premier emploi de la force, par la guerre de l'opium, ne changea rien au mauvais état des relations, mais l'aggrava en faisant inaugurer par la Chine une politique inusitée : il lui devint d'usage constant de signer des traités puis de n'en remplir que les exigences qui, étant strictement exécutables au contact même des étrangers et à une date fixe, comme l'ouverture des ports, ne pouvaient être différées, et en revanche, d'abandonner à la mauvaise volonté mandarinale, toutes celles qui correspondaient à des tendances, à des interprétations, à des actes de la vie journalière difficilement appréciables avant qu'une longue répartition les eût caractérisées : constance de l'impôt, liberté du commerce, égalité devant la justice.

L'immobilité complète des doctrines, des méthodes, des organes éclate en toutes circonstances. En particulier si la flotte et l'armée qui combattirent contre le Japon étaient dotées de quelques engins européens, canons et navires, les chefs et les soldats étaient les descendants immédiats des guerriers de Suntze, d'esprit comme de cœur. Ne saisissant de la civilisation occidentale que ses aspects matériels, la Chine crut avoir

---

[1] Le protectorat des missions résulte pour la France des faits. Il avait été accordé au Portugal pour l'Extrême-Orient par la bulle du pape Nicolas V (janvier 1454), puis révoqué par le pape Clément X (1670-1676). Louis XIV s'en empara en envoyant la mission de 1685. Louis XVI l'affirma et en réclama les charges, enfin le traité de 1860 le reconnut en déterminant que les biens des missions leur seraient restitués « par l'entremise du ministre de France », qui reçut en outre seul la qualité pour traiter des passeports. Au point de vue religieux, la Chine est rattachée à la Congrégation de la propagande ; elle est partagée en cinq régions groupant 41 préfectures ou vicariats apostoliques [illegible] missions pour le nombre infime de 720.000 chrétiens. (H. Cordier, *Renseignements*, [illegible] III.)

une flotte parce qu'elle avait quelques bateaux mais elle lui donna comme chef l'amiral Teng, précédemment commandant d'un remorqueur sur le Peiho, et ne s'étonna pas outre mesure d'apprendre qu'elle comptait parmi ses munitions des obus vides et d'autres en porcelaine ; elle crut avoir une armée parce qu'elle comptait dans le Petchili quelques milliers d'hommes qui réussissaient le pas de parade à l'allemande, et en face des Japonais animés de la volonté de vaincre et conduits par des chefs ayant le sens de la guerre, elle aligna des troupes toutes prêtes aux paniques, aptes au pillage sous les ordres de généraux stupéfiés.

Le régionalisme continue à être la base de la politique des vice-rois. Lors des premières négociations entre la France et la Chine en 1883-1885, Li Hung Tchang demande à notre ministre :

« S'il advenait qu'un choc eût lieu entre les soldats chinois « et les côtres, cela n'entraînerait pas forcément la guerre, car « ces soldats n'appartiennent pas à proprement parler à l'ar- « mée impériale, mais relèvent directement des vice-rois du « Sud[1]. »

En 1895, les troupes de Mandchourie et du Petchili, seules provinces effectivement menacées par les japonais, participent seules à des opérations qui engageaient l'existence même de l'empire...

Le pouvoir central, sans force, continue à dépendre de ses vice-rois, de ses généraux, sinon même de l'étranger. C'est le soulèvement des Taï-ping, réduit par des troupes anglo-françaises et des Chinois commandés par Gordon, c'est l'empereur Kouang Sü appelant Youan Chi Kaï pour donner la force effective à ses réformes et en étant trahi, c'est l'impératrice Tsou Hi entrant dans la voie contraire, réhabilitant les troupes de Toung-fou-sian et étant débordée...

Telle fut la Chine des dynasties chinoises à travers les siècles, telle est encore la Chine de la dynastie mongole au cours du XIXe siècle. Nul événement ne réussit à secouer la volonté du Céleste Empire de s'isoler dans l'incurie, le régionalisme et l'impuissance du pouvoir impérial. C'est que ni ce dernier, muré dans son orgueil et son ignorance, ni le peuple chinois, officiellement trompé sur l'issue des affaires, excité par ses mandarins et obstinément attaché au passé jusque dans les détails de la vie, n'avaient, avant 1895, mesuré la force occidentale et compris la ténacité qu'elle mettrait à arriver à ses fins.

---

[1] H. Cordier, t. II, p. 405.

C'est que nulle puissance n'avait frappé un coup décisif qui, en ébranlant l'empire, eût retenti jusqu'à ses plus extrêmes confins. En conduisant des opérations de guerre qui n'effleuraient que les frontières, les belligérants s'enlevaient à eux-mêmes tout le bénéfice moral de leur campagne. En outre des citations déjà faites, rappelons que les combats des alliés près de Pékin en 1860 furent représentés comme une échauffourée de quelques milliers d'étrangers réclamant des secours et dont la cour sut briser la rébellion, puisqu'ils s'en allèrent et que, par la suite, certains de ces rebelles furent employés à vaincre les Taïpings; que les brillantes opérations de l'amiral Courbet à Fou-tcheou furent traduites pour le peuple en une victoire parce que l'amiral, ayant atteint son but, quitta la rivière Min et qu'ensuite notre passivité devant Formose ne permit que trop de nous accuser de faiblesse.

Mais une contrée, le Japon, grandissait. Sa jeunesse la prédisposait aux actions vigoureuses, son intérêt la poussait à se révéler au monde par des succès militaires : elle tint un moment la Chine à sa merci et la jeta définitivement, hors de sa torpeur méprisante. Les événements de 1900-1901 y accentuèrent le trouble des esprits, y prouvèrent décidément la caducité des institutions, et en plaçant le Céleste Empire sans force et presque en anarchie au milieu de voisins avides et entreprenants unis pour le maintien et l'accroissement de droits similaires, lui firent apparaître qu'il fallait emprunter aux méthodes occidentales, et avant tout, devenir une puissance militaire.

(*A suivre.*) J. Saintoyant.

LA QUESTION AGRAIRE

EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'acte de l'annexion et l'émigration musulmane qui s'en est suivie [1] ont porté la question agraire au premier plan de la vie des deux provinces et ont fait de sa solution, toujours ajournée jusque-là, la nécessité la plus urgente, car à elle se trouve lié l'avenir économique du pays, si l'on songe que plus de la moitié de la population agricole travaille, aujourd'hui encore, un sol qui ne lui appartient pas [2].

L'annexion a remis en question les rapports du kmète et de l'aga, pour lesquels le provisoire se prolongeait depuis plus de trente ans ; et, de même que l'Autriche n'a pu échapper à la nécessité de donner au pays un commencement de vie politique par l'octroi d'une constitution, de même aussi s'est imposé à elle le besoin de régler définitivement le sort de la classe paysanne et d'adapter aux cadres de l'Etat moderne la situation héritée des Turcs.

D'autre part, tout comme vers 1880, au début de l'occupation, mais aujourd'hui de façon plus accentuée, le départ des musulmans, possesseurs du sol, entraîne un vaste mouvement de la propriété auquel les kmètes sont directement intéressés, car, animés du vif désir de s'émanciper, ils répugnent tout autant à quitter un aga pour en retrouver un autre qu'à voir des colons étrangers venir s'établir à demeure dans leur pays. Ils veulent avoir leur terre libre et l'avoir pour eux seuls.

Cette question qui se pose avec tant d'insistance offre dans ce pays une complexité toute particulière. A la différence de ce qui se passe en Russie ou en Roumanie, où tout se réduit à un problème d'ordre purement social, il ne s'agit pas simplement ici de définir les rapports entre deux catégories d'individus, propriétaires et tenanciers. La question se complique, en Bos-

---

[1] Cf. la *Revue de Paris* du 1er janvier 1911, p. 213. Le mouvement d'ailleurs se poursuit. De janvier à septembre 1911, 4.370 musulmans de Bosnie se sont dirigés sur la Turquie.

[2] Recensement de 1910 : agas, 40.450; paysans libres, 634.791, dont 334.813 musulmans; kmètes, c'est-à-dire paysans cultivant un sol qui ne leur appartient pas, 650.619, dont 444.894 ne possèdent absolument rien en propre ou n'ont qu'un simple lopin de terre.

nie-Herzégovine, d'un problème à la fois religieux et national : religieux, car les seigneurs, agas et beys, appartiennent, à quelques exceptions près, à la confession musulmane, tandis que les kmètes sont, en presque totalité, orthodoxes ou catholiques romains [1]; national, car ce sol, qui doit être libéré de ses charges, il importe de le défendre contre l'afflux des étrangers, Magyars et Allemands surtout, pionniers du germanisme, colonistes identiques à ceux qui poursuivent la même tâche chez les Slaves de Pologne. Enfin, complication bien autrement grave, la question ne peut être tranchée par les intéressés eux-mêmes. Il existe un tiers qui décide de tout en dernier ressort. Protestations, votes, révoltes, ne peuvent guère influer sur la ligne de conduite qu'il s'est tracée. C'est de Vienne, en effet, centre politique étranger à la vie nationale, que doit venir en dernier lieu la solution, et pour cette solution, autant qu'on peut déjà le prévoir, Vienne doit s'inspirer au moins autant de ses propres intérêts que de ceux du pays.

***

La majeure partie du sol exploité est encore soumise à une sorte de régime féodal : les tenanciers ou kmètes qui y sont établis à demeure versent à leur aga une partie des revenus tirés du sol « khak » pour les cultures, « travnina » pour les pâtures. Ce système coexiste avec un mode de propriété libre : terrains que se réservent les agas et les beys « beylouks » ou qui appartiennent en propre à des paysans, les uns hérités de très anciennes familles et reçus des Turcs à titre de gratification, les autres rachetés au cours des temps et libérés de toutes les charges qui y étaient attachées.

Cette situation, qui a ses origines lointaines dans les institutions du moyen âge, s'est maintenue sans profond changement pendant tout le temps de la domination turque. Vers la moitié du XIXe siècle, le grand mouvement qui secoua l'Europe et amena l'émancipation du sol dans l'Europe centrale, en particulier, eut sa répercussion en Bosnie-Herzégovine. Au contact de leurs frères libres de Serbie et du Monténégro, les kmètes de Bosnie, ne pouvant se résigner à subir plus longtemps leur lamentable condition, encouragés d'ailleurs par les tentatives de réformes de la Porte et incités enfin par l'état permanent de rébellion de leurs seigneurs, envoyèrent au sultan plusieurs

[1] Recensement de 1910 : sur 40.460 agas, 35.719 musulmans, soit 88,28 %; sur 444.894 kmètes, 16.127 musulmans, soit 3,63 %.

délégations puis se décidèrent à la révolte. Omer pacha, homme à poigne, fut envoyé avec pleins pouvoirs. En moins d'un an, le calme était revenu.

C'est de cette période que date la loi du 14 sépher 1276 (12 septembre 1859), qui fut essentiellement la codification des usages réglant jusque-là de façon plus ou moins arbitraire les relations entre agas et kmetes. Quelques années plus tard, 1876, le droit de premier rachat était garanti aux kmètes en cas de vente du tchiflouk sur lequel ils vivaient depuis un an au moins. Ils étaient désormais prémunis contre l'arbitraire de leurs agas qui, maintenant, étaient tenus de conclure avec eux des contrats pour une durée minimum de dix ans. Leur situation se trouvait pour la première fois officiellement déterminée; et c'était pour eux à la fois la sécurité dans le présent, puisqu'ils ne pouvaient plus être « évincés » sans un dédommagement préalable, et, dans l'avenir, la possibilité de détenir en toute propriété ce sol qu'ils travaillaient sans qu'il fût à eux. Bien qu'on ne doive pas cependant se faire illusion sur la façon générale et rigoureuse dont furent appliquées ces mesures, les conséquences néanmoins ne s'en firent pas attendre. Des études récentes [1] ont mis en lumière la grande influence exercée par cette loi sur le peuplement du pays. Le mouvement d'immigration reçoit une impulsion nouvelle. Les nouveaux venus, non plus des fugitifs, ouskoks ou haïdouks, comme auparavant, mais des montagnards pauvres et aux intentions très pacifiques, viennent se fixer sur les tchiflouks libres ou sur ceux qu'ils défrichent. Alors se terminent les déplacements incessants de tchiflouks à tchiflouks, les pérégrinations sans fin de zadrougas et de familles à l'intérieur du pays. Cette stabilité nouvelle explique le développement rapide des villages; les groupes de dix à trente maisons se substituent maintenant aux minuscules hameaux isolés réunissant à peine trois ou quatre maisons. Elle explique aussi les progrès de la culture dans les régions où, jusque-là, la forme pastorale avait toujours prédominé. Un mieux économique très sensible se manifeste durant cette période. Le peuple en a gardé nettement conscience, et aujourd'hui encore il déclare que jamais, ni avant, ni depuis, il ne fut plus heureux qu'aux cours de ces années 1860-1876.

Sans avoir apporté de modification essentielle au régime foncier hérité des Turcs, l'occupation de la Bosnie-Herzégo-

---

[1] Cf. en particulier la série d'enquêtes anthropogéographiques dirigées par le professeur Cvijié : *Les Populations serbes.* Belgrade, en serbe, six volumes parus depuis 1902.

vine par l'Autriche-Hongrie inaugure cependant une phase nouvelle dans la position du problème agraire. Il semble tout d'abord que, sous la direction d'un Etat moderne, la situation n'ait pu que continuer à s'améliorer, en attendant la solution prochaine. Malheureusement, il n'en a rien été.

La situation nouvelle peut se caractériser ainsi : les charges du kmète sont devenues de plus en plus lourdes, sans que l'utilité qu'il en retire soit devenue plus grande, et cela, alors que la terre dont il disposait se réduisait de plus en plus.

Comme par le passé, il continue à acquitter la dîme, mais avec cette différence qu'au lieu de la donner au Sultan, il la paye maintenant à la monarchie austro-hongroise et qu'au lieu de l'acquitter en nature, il la verse en espèces. L'évaluation et le recouvrement en sont maintenant strictement déterminés : des commissions de « dessétinari » sont préposées à cet effet. Ces commissions ont tout intérêt à majorer l'évaluation, car elles sont les premières à en bénéficier, puisqu'elles touchent 4 % de la somme indiquée ; d'autre part en agissant ainsi, elles sont certaines de ne pas déplaire aux gouvernants, tout en étant agréables aux agas et aux beys. Le kmète, en effet, continue toujours à donner le « khak » à son aga et, trois fois sur quatre, cette sorte de cens foncier est perçu d'après l'évaluation de la dîme faite par les commissions. Le plus souvent, cette redevance prend le nom de «triétina », ce qui indique qu'elle est égale au tiers du revenu de la terre. Et c'est là le cas en général pour les kmètes qui fournissent eux-mêmes leurs outils, semences et animaux de travail : l'aga reçoit un tiers des grains et fruits récoltés, après toutefois que les semences et la dîme ont été prélevées au préalable : pour les prairies, il est d'usage de donner à l'aga la moitié de la première coupe d'herbe. Quand c'est au contraire l'aga qui fournit le bétail et les semences (nombreux sont dans ce cas les villages aux environs de Mostar ainsi que les tchiflouks peuplés par les catholiques serbes venus de Dalmatie), — c'est alors la moitié de sa récolte que le kmète est tenu de verser. Aussi ne sont-ils pas rares les exemples de kmètes qui, après avoir acquitté la dîme et le khak, manquent de grains pour eux-mêmes et doivent vendre leur bétail ou aller travailler à la journée. D'ailleurs, il est très naturel que de multiples abus accompagnent la perception de cette redevance en nature, grâce à la protection tacite que le gouvernement accorde à l'élément musulman et aussi, en raison même de la composition des tribunaux qui jugent les causes agraires, ces tribunaux étant constitués par les pouvoirs politiques eux-

mêmes[1]. L'aga prélève le khak avant même que le kmète ait détourné ses semences. Parfois il lui arrive de se réserver la moitié des grains, des fruits et aussi des regains et, s'il fournit les semences, de réduire notablement la quantité fixée dans le contrat. Souvent il laisse son kmète construire lui-même à ses frais sa demeure ou d'autres bâtiments, quitte à ne pas le dédommager ensuite si celui-ci vient à quitter le tchiflouk. Enfin, bien que la corvée personnelle soit officiellement abolie, il est possible de la retrouver sous la forme plus ou moins déguisée de services dus à la personne de l'aga et à sa famille ; cette survivance est particulièrement fréquente aux environs de Sarajevo et de Mostar. Parfois l'aga convoque tous ses kmètes pour participer en commun à différents travaux sur ses biens personnels, c'est là ce qu'on appelle la « moba ». Au cours de l'année, le kmète transporte du bois pour le compte de son aga, conduit ses grains à son hangar. Quand le seigneur vient passer l'été sur ses biens, dans son « tchardak », souvent le kmète vient se mettre à sa disposition pour lui apporter l'eau, le bois, pour aller avec lui à la chasse, tandis que sa femme vient cuire le pain de la famille, faire la cuisine, traire les vaches, etc. De temps à autre, de menus cadeaux, telle la corbeille d'œufs teints, le lendemain de Pâques, contribuent à rappeler toujours les antiques rapports de dépendance du tenancier vis à vis de son seigneur.

Outre ces charges déjà si lourdes, le kmète doit aujourd'hui participer aux dépenses d'une administration nouvelle très coûteuse et dont jusqu'ici il ne lui a guère été donné d'apprécier les bienfaits. Etrangère par le personnel et les idées, elle accorde une place disproportionnée à l'armée et à la police. Garnisons, forteresses, voies stratégiques passent, dans ses préoccupations, bien avant la construction des écoles[2], l'exécution des réseaux routier et ferré, l'appui matériel et moral aux sociétés rurales.

Le kmète ainsi n'est pas sorti de sa lamentable situation, ses charges n'ont pas été allégées, elles ont été simplement réglées avec plus de précision et de rigueur. De plus, il a été gratifié d'une administration moderne, centralisée, qu'il paye très cher sans en avoir encore retiré aucun avantage sérieux.

---

[1] Le nombre des procès agraires est un indice très caractéristique du sort misérable des kmètes. 1907 : 16.830 ; — 1908 : 18.563 ; — 1909 : 20.580, soit en moyenne 143 pour 1.000 kmètes.

[2] Projet de budget pour 1911. Crédits ordinaires et extraordinaires prévus pour l'instruction publique : 5.061.322 couronnes — pour l'armée : 6.422.002, — pour la gendarmerie, 4.578.466. Soit plus de 11 millions de couronnes.

Et son état misérable apparaît encore mieux si, à côté de ces conditions déjà si dures, l'on tient compte de l'évolution subie par la propriété au cours de cette période de l'occupation. On voit alors que tandis que les charges du kmète se font plus lourdes, la terre dont il dispose se réduit de plus en plus et les ressources qu'il en tire diminuent dans la même mesure, jusqu'à ce qu'enfin il se sente acculé à la révolte.

A l'accroissement de la population (1879, 1.158.000 habitants; 1910, 1.898.044 habitants) a répondu un besoin nouveau de sol arable. Tous les tchiflouks encore vacants ont été occupés; les zadrougas exagérément grossies se sont disloquées, et le bien cultivé en commun a été divisé. Les partages se sont multipliés au point d'aboutir à un morcellement naguère encore inconnu : l'on calcule aujourd'hui qu'il revient à peine à chaque famille soixante douloums (c'est-à-dire un peu moins de 6 hectares) de sol arable. Si l'on songe que ce sol exige en général des repos fréquents et prolongés, vu sa nature propre et aussi la façon dont il est exploité, on comprendra aussitôt tout ce qu'une pareille situation a de critique. Il importe en outre de remarquer que les zadrougas tendant à se réduire de plus en plus et en nombre et en importance, à la suite de ces partages répétés et des progrès de l'esprit individualiste, la famille, petite société organisée qui naguère arrivait à suffire à tous ses besoins, en est aujourd'hui devenue incapable et se trouve contrainte de se procurer au dehors ce que lui fournissait l'industrie variée de ses membres nombreux.

Cependant le kmète a vu la terre qu'il cultivait non seulement se réduire en étendue, mais aussi perdre de sa valeur alors que les meilleurs morceaux de son tchiflouk lui étaient enlevés. En ces dernières années en effet, la valeur de la terre libre est montée au double de celle du sol encore grevé du droit kmète; aussi les agas dont la fortune périclitait de plus en plus se sont-ils appliqués à transformer progressivement leurs tchiflouks en beylouks, c'est-à-dire en propriétés qu'ils exploitent personnellement, que parfois ils cèdent à des étrangers ou que le plus souvent ils afferment aux anciens tenanciers ou à de nouveaux venus, pour des termes très courts et sans aucun des droits garantis aux kmètes. A cet effet, ils choisissent toujours les meilleures terres de leur tchiflouk et procèdent généralement de la façon suivante. Dès qu'un kmète quitte sa tenure ou que quelques membres d'une zadrouga viennent à mourir, le tchiflouk est considéré comme vacant, il est déclaré beylouk et est affermé par l'aga aux conditions de son choix.

Très souvent il arrive aussi que, lorsqu'une zadruga se disloque et se trouve ainsi dans la nécessité de se partager le tchiftlouk sur lequel elle vit, l'aga peut fort bien ne pas tolérer cette division de son bien et alors, ou il chasse ses kmètes et fait de sa terre un beylouk, ou il les conserve mais en leur imposant, à l'encontre de la loi de 1859, un bail de moins d'un an, ce qui leur enlève tout droit à se réclamer de la condition de kmète. L'aga est libre, une fois la terre améliorée, de les remercier et de les remplacer par d'autres. Le prix de location se trouve ainsi accru, car la terre passe au plus offrant et les paysans renchérissent toujours. Cette évolution, en se généralisant, ne tendrait à rien moins qu'à ramener les kmètes à un état inférieur où, ne jouissant d'aucun droit, ils seraient exposés à des évictions incessantes[1].

Cette condition misérable réservée aux kmètes trouve son expression naturelle dans l'aspect qu'offre actuellement l'économie rurale dans les deux provinces : et à cet égard, il y a un contraste frappant avec la prospérité remarquable à laquelle sont parvenus les Serbes de Serbie qui, eux, sont tous propriétaires du sol qu'ils mettent en valeur. En Bosnie-Herzégovine, les terres cultivées ne représentaient en 1904 que 22 % de la superficie totale (Serbie 1900 : 56 %) et la progression n'était que de 1 % depuis 1895. L'élevage, en 1895, se présentait ainsi : pour 100 hectares de terre arable, 200 têtes de petit bétail contre 60 têtes de gros bétail. Il est évident que le régime actuel de la propriété ne saurait être seul rendu responsable de cet état de choses. Cet élevage qui en est encore au stade pastoral, cette culture de type maigre qui ignore toujours la forme intensive trouvent aussi leur explication dans la nature même du sol où sur de vastes surfaces la roche calcaire pointe partout, où seules les dépressions abritent un peu de terre arable soumise à des inondations et à des sécheresses prolongées, où les vallées sont rares et l'eau inconstante, pays enfin relativement élevé, puisque l'altitude moyenne pour la Bosnie est de 672 mètres et pour l'Herzégovine de 790 mètres. Mais si la nature contribue pour une grande part à la misère de l'habitant, il n'en est pas moins vrai qu'au cours de ces trente dernières années bien peu nombreux ont été les efforts tentés pour donner à l'homme les moyens de la corriger. La masse paysanne est restée profondément ignorante, on lui a refusé ou tout au moins

---

[1] D'après les données officielles, le nombre des familles évincées dans les quinze dernières années s'élève à 2.226.

lésiné les moyens de s'instruire par la création d'écoles [1], par la fondation de mutuelles rurales, et là où les conditions naturelles favorisaient le développement de la culture, telle la région des plaines qui bordent la Save et la Drina, les voies de communication manquent, les chemins de fer ne circulent pas. Enfin le fait brutal subsiste indéniable, la culture ne saurait prospérer là où plus de la moitié de la population agricole travaille un sol qui ne lui appartient pas, où elle vit encore sous une sorte de régime féodal alors qu'elle se trouve soumise par ailleurs aux conditions et exigences nouvelles de la civilisation d'aujourd'hui.

*
* *

Pour échapper à cette misère à laquelle il se voyait réduit, le kmète crut pouvoir trouver différentes issues; il s'est tourné vers elles tour à tour, et chaque fois, il est revenu amèrement déçu ; finalement, ayant épuisé toute patience, il a essayé du soulèvement.

Se sentant à l'étroit sur son tchiflouk qui maintenant lui donnait à peine de quoi vivre, reprenant les traditions ancestrales et suivant l'exemple de ses frères de Dalmatie, de Croatie et du Monténégro, il songea tout d'abord à émigrer. Ce mouvement d'émigration n'acquit une réelle importance qu'après 1880. Dans les seules années 1897-1900, plus de 1.260 familles quittèrent le seul kotar (département) de Trébinié. Quelques groupes allèrent retrouver ceux des leurs déjà établis en si grand nombre dans les régions de la Serbie de l'Ouest. Mais le contingent de beaucoup le plus fort, venu de l'Herzégovine surtout, se dirigea de préférence vers l'Amérique. D'après les statistiques officielles des Etats-Unis, pour la période 1899-1908, on calcule que 60.000 Serbes et Croates ont quitté en moyenne chaque année la Croatie, le Banat, la Bosnie et l'Herzégovine. Toutefois cette émigration apparaît dès aujourd'hui tout à fait insuffisante pour déterminer un changement appréciable dans le sort des kmètes. Elle a subi en effet un brusque recul (d'après les données officielles, 395 Serbes seulement ont quitté les deux provinces en 1909). Aussi est-on certain déjà que, si un soulagement vient de ce côté, il ne peut prendre la forme que de secours en argent

[1] A la fin de l'année scolaire 1907-1908, 398 écoles primaires pour les deux provinces, dont 126 confessionnelles, soit une école en moyenne par 126 kilomètres carrés et 3.782 habitants; ces écoles étaient suivies par 15 % seulement des enfants en âge de les fréquenter.

envoyés pour aider au rachat de la terre (c'est en particulier le cas pour le kotar de Trébinié) mais plus souvent encore pour favoriser l'inertie de ceux qui restent.

Le paysan, qui ne pouvait se résigner au grand départ, a songé qu'en étendant son tchiflouk, en ayant à sa disposition un plus grand morceau de terre arable, il arriverait peut-être plus facilement à vivre. Alors, il a demandé qu'on l'autorisât à défricher les parties de ces immenses terrains incultes, biens communaux ou domaniaux, qu'il trouvait à sa convenance. Mais il s'est heurté à la fois à la mauvaise volonté de son gouvernement et à celle de ses compatriotes. Après l'occupation, en effet, l'Etat a pris la haute main sur l'administration de tous les biens qui, auparavant, étaient laissés à la libre disposition des villages; ils ont été déclarés biens d'Etat et les paysans ne sont plus libres d'en disposer. Non seulement des obstacles multiples ont été apportés à la jouissance des usages traditionnels (droits de pâture, de glandée, de coupe de bois, etc.), mais c'est à des difficultés presque insurmontables que sont venues se heurter, jusqu'à ces derniers mois, presque toutes les demandes de défrichement. Toutes les fois, en effet, qu'une demande parvient aux autorités du département, et au cas où elle est prise en considération, un géomètre est envoyé sur les lieux pour mesurer la terre, puis on requiert l'avis de la municipalité, puis celui des seigneurs ou paysans qui détiennent les terrains avoisinants, enfin l'on demande à un fonctionnaire de l'administration des forêts s'il ne voit pas obstacle à ce que le défrichement s'effectue. Dans la plupart des cas, les objections ne manquent pas : les autres paysans sont jaloux ou redoutent que leur droit de pâture ne souffre de cette nouvelle mise en culture, les seigneurs y sont hostiles par principe et les forestiers par excès de zèle. Les demandes enfin qui sont parvenues à triompher de tous ces obstacles ne sont pas encore acceptées, car elles ont à compter avec l'agrément du gouvernement qui décide en dernier ressort [1].

Ne pouvant adjoindre à son tchiflouk toute la terre qu'il se sentait en état de cultiver, le kmète a voulu tout au moins libérer celle sur laquelle il vivait, racheter les redevances qu'il devait à son aga et cesser ainsi d'être kmète pour devenir pleinement propriétaire. Ses charges en seraient considérablement allégées et, ce qu'il gagnerait en sécurité, il le gagnerait aussi en intérêt à travailler un bien qui serait sien. Cependant, de

---

[1] Le faible rôle joué par les défrichements est mis en évidence par les chiffres cités plus haut concernant l'extension des cultures.

ce côté aussi, le kmète ne saurait espérer trouver la solution désirée, bien que pourtant l'émigration musulmane, en entraînant un grand mouvement de la propriété, dût favoriser les rachats dans une certaine mesure. Le rapport que le ministre des Finances a présenté cette année aux délégations austro-hongroises montre, en effet, que depuis 1879 à la fin de 1909, 26.221 biens seulement ont été rachetés, le tout pour une somme de 20.359.574 couronnes. Ces biens étaient situés pour la plupart dans les kotars de Banialouka, Touzla, Prnyavor. En 1909, la superficie moyenne du bien racheté était de 10 h. 61 ares. On calcule qu'à ce train il faudrait encore, au minimum, 80 ans pour que tous les kmètes parviennent à se racheter.

De grandes difficultés s'opposent en effet à ce que les rachats tels qu'ils ont eu lieu jusqu'ici se multiplient et se généralisent. Tout d'abord, ils n'ont jamais été considérés que comme une affaire d'ordre privé entre le kmète et son aga; celui-ci n'abandonne les droits qu'il a sur son tchiflouk que lorsqu'il juge le moment et l'occasion favorables. D'autre part, même dans les cas où la loi de 1859 était appliquée, c'est-à-dire quand le kmète exerçait son droit de premier acquéreur, de multiples abus étaient commis, aggravant singulièrement les conditions du rachat, déjà si lourdes pour lui. Enfin, difficulté beaucoup plus grave, le kmète et le pays disposent d'un crédit tout à fait insuffisant pour mener à bien cette opération. Les Serbes de Bosnie l'ont senti d'autant plus vivement qu'en la circonstance le danger des capitaux étrangers était plus menaçant. Ils sont en train de fonder à Sarajevo, la « Banque centrale serbe pour la Bosnie et l'Herzégovine », au capital de 6 millions de couronnes. Mais jusqu'ici, cette institution n'est pas encore entrée dans la période d'exercice.

Par contre, depuis plusieurs années déjà, fonctionnent de grandes entreprises capitalistes, autrichiennes et hongroises, qui, sous le couvert d'opérations hypothécaires, ne tendent qu'à favoriser l'œuvre de pénétration, en rendant illusoire le droit de premier rachat que possèdent les kmètes, en accaparant toutes les terres vacantes et en y « plantant » leurs propres colons. En 1895 a été fondée la « Banque foncière privilégiée pour la Bosnie et l'Herzégovine », avec un capital autrichien qui, aujourd'hui, s'élève à 10 millions de couronnes alors que le capital versé par les quinze banques ou sociétés financières du pays atteint à peine 2 millions de couronnes. A côté de cette banque, à Sarajevo, travaille également la filiale de l'Union Bank, la puissante société de Vienne. L'année der-

nière s'est ouverte aussi « la Banque agraire pour la Bosnie et l'Herzégovine », dont la création semble connexe avec celle de « la Banque pour la colonisation », fondée simultanément à Temesvar, grâce à l'initiative des gros banquiers de Pesth. Et ces sociétés, déjà si redoutables, vont encore avoir leur action facilitée après le vote du nouveau projet de loi déposé par le gouvernement : car, d'après ce projet, les sociétés par actions ou autres entreprises acquitteront un impôt qui jamais n'excédera 1/1000 de leur capital, alors que le paysan, lui, est tenu de payer un dixième du revenu brut de sa terre et qu'en fait il est obligé de verser en réalité de 12 à 16 % de ce revenu, indépendamment de ses charges de kmète.

L'argent de ces banques et l'action propre du gouvernement concourent à refouler le kmète à l'intérieur de son tchiflouk de plus en plus réduit, de plus en plus obéré, tandis que les terres-friches sont découpées morceau par morceau et que les biens vacants sont acquis un à un, le tout à l'intention des nouveaux colons venus poursuivre l'œuvre de la conquête et la rendre définitive. Bien que la statistique officielle détaillée ne soit pas encore parue pour 1910, les progrès continus de l'élément étranger apparaissent néanmoins évidents. En 1895 sur les 1.568.094 habitants que comptaient les deux provinces, il y avait déjà 12.458 individus de nationalité hongroise et 24.028 de nationalité autrichienne : et si l'on considère l'élément catholique comme le représentant qualifié de la nation conquérante, l'on constate que de 209.491 individus en 1879 il a passé à 334.142 en 1895 pour atteindre le chiffre de 385.190 à la fin de 1910 : l'élément catholique constitue aujourd'hui les 22.98 % de l'ensemble de la population. A la fin de 1905, 22.000 hectares situés dans les vallées de la Save et de la Drina, c'est-à-dire dans les parties les plus fertiles de la Bosnie, avaient été pris sur les biens domaniaux et communaux pour être attribués et répartis entre 1.847 familles de colons allemands (colonies de Windhorst, Franzjosefsfeld, Rudolfstal, etc.) Le gouvernement accorde sa protection ouverte à ces nouveaux venus; il ne se contente pas de leur concéder gratuitement le sol, mais il leur donne les semences, le bois de chauffage, leur ménage des prêts d'argent sans intérêt, des exemptions d'impôts, et quand ils sont installés, l'administration continue à leur réserver toutes ses faveurs. Ils sont dotés par elle de toutes les institutions utiles à leur prospérité et à leur extension ultérieure, et cela sans souci des injustices les plus criantes.

C'est ainsi que Rudolfstal pour ses 470 habitants possède

deux églises, une catholique et une évangélique, une école et un bureau de poste, alors que Rakovitsa, le village voisin qui compte 1.713 habitants, mais n'est peuplé que par des Serbes orthodoxes n'a ni église, ni école, ni postes et télégraphes. Magyars et Allemands poursuivent simultanément cette œuvre de colonisation [1]. « Vilag », organe de la libre-pensée hongroise déclarait récemment que bientôt une grande masse de nouveaux colons irait s'établir en Bosnie à la faveur du départ des Mouhadjiri. Déjà des émissaires sont envoyés pour leur préparer le terrain. La Société de propagande « Julian », la « Banque « hongroise pour le parcellement et le peuplement » et plusieurs autres sociétés travaillent de concert à cette pénétration magyare. Elles se trouvent en concurrence avec les colons de nationalité allemande, de beaucoup plus redoutables : ce sont en majeure partie des catholiques immigrés de l'Allemagne du Sud, du Tyrol, de Croatie, ou des évangélistes arrivés du Banat et même de Bukovine et de Galicie. Le but dernier de cette infiltration progressive a d'ailleurs été très nettement reconnu par un auteur allemand, Alfred von Krener, dans son ouvrage l'*Idée de Nationalité et l'Etat*. « Pour empêcher la formation d'un « état iougo-slave, dangereux pour la Hongrie et également « inquiétant pour l'Autriche, il faut arriver, au moyen d'une « forte immigration et colonisation, à donner à ces deux pays « le caractère d'une province autrichienne de nationalité mixte, « ainsi que l'ancienne administration autrichienne y est par- « venue pour la Bukovine avec le plus grand succès. »

Conscients de ce péril national, les Kmètes dont l'état empirait toujours, las d'attendre après avoir été leurrés de vaines promesses trente années durant et, voyant se fermer l'une après l'autre toutes les issues qu'ils avaient un moment espérées, ont tenté l'unique solution qui leur restait : le soulèvement. La crise produite par l'annexion, le départ de nombreux seigneurs musulmans, l'idée enfin que la libération de la terre était la conséquence naturelle de l'octroi de la constitution, idée d'ailleurs accréditée par ce fait que le rachat obligatoire figurait au programme de la majeure partie des députés élus, sont autant de causes qui expliquent le caractère des troubles agraires de l'an dernier. A la fin de l'été 1910 en particulier, les récoltes terminées et le moment venu de verser les redevances, en

[1] Il semble bien qu'on soit en présence d'un plan méthodique, si l'on considère que les colonies actuelles sont comprises dans un grand triangle dont la base serait la frontière Nord de la Bosnie et le sommet, Sarajévo, le cœur du pays. L'on ne saurait d'ailleurs s'exagérer le danger si l'on songe qu'il y a 150 ans le Banat ne comptait que 30.000 Allemands. Aujourd'hui il y en a près de 900.000.

différents endroits, les kmètes ont protesté et se sont refusés à donner la trétina : quelques actes de violence ont été signalés, attentats sur la personne du seigneur ou plus souvent incendies de meules de céréales et de fourrages. Ces protestations d'ailleurs ne restèrent pas toujours individuelles. Ordinairement les kmètes se réunissaient par bandes, parcouraient les villages, appelaient à eux leurs camarades et les engageaient à ne plus rien payer à leurs agas. Certaines de ces bandes groupèrent jusqu'à deux mille paysans.

Aujourd'hui le calme semble être revenu, mais la répression n'en a pas moins été rigoureuse et si ces troubles ont pris fin, tout au moins pour l'instant, ils ont suffi cependant à démontrer mieux que tout le reste l'urgence qu'il y avait à aborder enfin la solution du problème agraire. Le gouvernement a compris qu'il ne pouvait ajourner plus longtemps la solution promise dès le Congrès de Berlin : après la proclamation de l'annexion, il y avait là pour lui une question de dignité, car la libération du sol apparaissait comme le complément nécessaire de la constitution octroyée au début de 1910. Le gouvernement avait à choisir entre deux modes de rachat, l'un facultatif, et l'autre obligatoire. Il s'est prononcé pour le premier et a eu ses raisons pour agir ainsi. Tout d'abord il déclare faire sienne la théorie de l'aristocratie musulmane qui prétend ramener les relations du kmète et de l'aga à une affaire de droit privé : or il y a là non seulement une question de droit public ainsi que le gouvernement lui-même l'a implicitement reconnu en investissant les pouvoirs politiques de l'arrondissement de toute l'autorité judiciaire en matière agraire, mais il y a aussi une question de droit international, puisqu'un congrès européen a eu à se prononcer à ce sujet. Mais le gouvernement n'a voulu ainsi que voiler les vrais motifs qui ont déterminé son choix. En réalité il tient toujours à se ménager les sympathies de l'aristocratie musulmane, en observant ainsi l'engagement, tacite ou non, contracté vis-à-vis de la Turquie au moment de l'annexion. Mais ce qu'il veut surtout, c'est se réserver le temps et les moyens de poursuivre l'œuvre de pénétration et de colonisation, tandis que l'élément indigène, maintenu dans un état d'infériorité intellectuelle et matérielle, rendu incapable de s'organiser et de se défendre, sera condamné à reculer peu à peu.

---

[1] On signale même le cas, au mois de mars dernier, dans un village voisin de Foca, d'un kmète musulman, évincé de son tchiflouk, qui tua son aga d'un coup de hache sur le seuil de sa porte.

Le gouvernement a donc déposé un projet de « loi sur les prêts destinés au rachat facultatif des immeubles grevés du droit kmète ». D'après ce projet, il ne pourra y avoir rachat qu'en cas de consentement mutuel de l'aga et du kmète (§ 1). Le prêt ne pourra jamais excéder la valeur objective du sol telle que l'aura évaluée le gouvernement (§ 7). Les banques privées n'auront pas le droit de prêter de l'argent pour aider au rachat, disposition dont le but apparent est d'empêcher l'usure, mais qui, en réalité, donne à croire que seule une banque publique aura le monopole de cette grande opération financière. Les prêts seront remboursables par demi-annuités, dans un délai minimum de soixante ans et maximum de cent ans (§ 12).

La population kmète, et en particulier l'élément serbe orthodoxe, s'est élevée avec vigueur contre un tel projet. Tous les députés serbes avaient en effet inscrit dans leur programme le rachat obligatoire ; connaissant toute la misère des kmètes et sentant que le moment était tout à fait critique, vu l'émigration musulmane et l'état des esprits, ils réclamaient la solution radicale immédiate, celle que l'Autriche avait adoptée chez elle en 1848 en libérant d'un coup 2.500.000 serfs et en indemnisant 54.000 seigneurs avec 300 millions de florins, celle à laquelle la Serbie s'était décidée elle aussi aussitôt après l'acquisition de ses provinces en 1878 ; et résolument ils se refusaient à prolonger une situation bâtarde où leur nationalité luttant à armes inégales risquait de perdre toujours plus de terrain.

Dans cette revendication de l'intégrité nationale, ils ne trouvèrent pas cependant le concours de leurs collègues au Sabor de Sarajévo. Le désaccord s'est traduit précisément sous la forme confessionnelle qui classe, comme on le sait, les partis politiques sans qu'aucun, d'ailleurs, possède la majorité absolue. Les Musulmans, ou plus exactement le parti des seigneurs musulmans, s'est cru directement intéressé à abandonner ses vieux alliés pour soutenir le projet du gouvernement. Les catholiques d'autre part, après avoir en partie longtemps hésité, se sont ralliés eux aussi au projet venu de Vienne d'où, pour la plupart, ils attendent toujours le mot d'ordre. Sept députés serbes enfin, sachant d'avance que même au cas où le rachat obligatoire serait voté on se heurterait au veto inflexible de Vienne, se sont prononcés eux aussi pour le projet du gouvernement dans un esprit d'habile politique, afin de montrer aux Musulmans qu'ils étaient loin d'être devenus leurs adversaires irréductibles.

Le principe du rachat facultatif a donc été voté au mois de

mars dernier, et en juin la sanction impériale a été accordée. Cependant la mise en vigueur de la loi a été retardée jusqu'à ce jour. Le gouvernement veut réunir au préalable 3 à 4 millions de couronnes par l'intermédiaire d'un consortium de banques à la tête duquel se trouve la fameuse Banque agraire privilégiée. Mais jusqu'ici l'accord n'a pu être fait. Le sort du kmète ne s'est pas amélioré : il a empiré au contraire, car la Banque agraire a cessé de donner des prêts et le gouvernement n'en donne pas encore. Pour avoir de l'argent, le kmète est maintenant obligé de s'adresser à des particuliers ou à diverses banques qui exigent des intérêts très élevés, et de plus il est toujours astreint à payer les frais d'hypothèque. Cette situation, pour peu qu'elle se prolonge, ne laissera pas que d'être très critique, car l'année a été des plus mauvaises : la sécheresse persistante a détruit les récoltes, les épizooties ont décimé le bétail. Que réserve l'hiver ? Déjà les journaux serbes annonçaient dernièrement de nouveaux troubles dans la province de Kraïna.

Voilà trente ans et plus que les deux provinces sont occupées et trois ans déjà que l'annexion a été proclamée. Il est grand temps que disparaisse définitivement cette honte jusqu'alors si habilement tenue dans l'ombre : l'existence au XXe siècle, en pleine Europe, sous l'égide d'une grande puissance moderne, d'une population dont le sort misérable rappelle sur tant de points celui de nos serfs du moyen âge.

GASTON LEVIER.

LA

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES ÉTATS-UNIS

AU POINT DE VUE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Des grandes puissances mondiales celle qui est aujourd'hui économiquement la plus prospère est sans contredit les Etats-Unis. Population, agriculture, industrie, commerce, tout y croît et progresse avec une incroyable rapidité. Depuis un siècle le nombre de ses habitants a décuplé; il a doublé depuis vingt-cinq ans, et il est présentement de 90 millions : signe indiscutable de prospérité économique, c'est principalement par l'immigration que la population s'accroît.

Malgré cet accroissement, les Etats-Unis continuent de produire plus de denrées agricoles qu'ils n'en consomment et ils restent avec la Russie le principal pays exportateur de blé. Ils détiennent à peu près le monopole d'une des plus importantes matières premières que réclame l'industrie moderne, le coton. Dans l'industrie minière et dans la production métallurgique ils ont réalisé depuis vingt ans de tels progrès qu'ils extraient maintenant beaucoup plus de charbon et fabriquent plus de fer et d'acier que l'Angleterre. En moins de vingt ans également leur commerce extérieur a doublé et il a enlevé la seconde place au commerce de l'Allemagne.

Dans ces conditions, est-ce une question qui puisse se poser de savoir si les Etats-Unis s'enrichissent? Il semble que les lignes qui précèdent dispensent de formuler la réponse. Et cependant, dans le supplément financier du *Times* en date du 1er octobre 1910, on pouvait lire sur la situation financière des Etats-Unis un article dont la conclusion était « que leur dette « envers l'Europe paraissait croître de 625 millions de francs « par an ». C'est donc une question qui peut et doit se poser, que de savoir si les Etats-Unis s'enrichissent. Sont-ils dans la situation d'un fils de famille qui va s'endettant chaque jour davantage, bouchant un trou par un autre, le second plus grand que le premier? S'épuisent-ils en vain à travailler et à produire pour enrichir des usuriers avides aux mains desquels ils seraient tombés dans un moment de détresse? Leur dette

nationale ou leurs entreprises sont-elles sous le contrôle financier de l'étranger?

*
* *

Les Etats-Unis ont le bonheur de n'avoir qu'une dette fédérale peu élevée, et tout entière *classée* à l'intérieur, grâce à un système d'organisation bancaire des plus bizarres, qu'il importe de bien connaître pour comprendre leur situation financière.

Quand la guerre de Sécession éclata, le gouvernement fédéral n'avait pas de dette; mais les nécessités militaires l'obligèrent alors à se procurer de l'argent. Sa situation politique était telle qu'il n'avait aucun espoir de pouvoir émettre un emprunt à l'étranger à des conditions honorables. Même en admettant que les deux seuls pays capables de lui consentir un emprunt, à savoir l'Angleterre et la France, voulussent le souscrire — et cela était douteux, étant donné leurs sympathies pour les Sudistes — elles auraient exigé un gage, le revenu des douanes: c'eût été pour le gouvernement de Washington une condition que sa fierté eût jugé inacceptable. Dès lors il n'avait d'autre ressource que d'émettre l'emprunt qui lui était nécessaire à l'intérieur, dans les Etats restés fidèles à l'Union. Mais dans des circonstances aussi critiques, il risquait fort de ne pas trouver par un emprunt ordinaire les fonds considérables dont il avait le plus pressant besoin. C'est alors qu'il eut recours, pour se les procurer, à un procédé singulier, qui réussit à merveille. Pour le bien comprendre, il faut avoir présente à l'esprit la constitution fédérale des Etats-Unis. Chacun des Etats a son gouvernement et sa législation propres, et par conséquent est libre de voter et de faire exécuter chez lui toutes lois concernant les matières qui ne relèvent pas de la législation fédérale. Mais, sous réserve naturellement des droits acquis, le Parlement fédéral peut, quand il le juge bon, décider que le pouvoir de légiférer sur telle ou telle matière sera dorénavant enlevé aux Etats particuliers pour appartenir au gouvernement fédéral. En vertu de ce droit, le gouvernement fédéral décida en 1862 que la législation en matière de banques d'émission relèverait désormais de lui seul, et tout aussitôt réserva le privilège de l'émission des billets aux banques qui accepteraient de se soumettre aux conditions suivantes.

Pour émettre des billets sans payer d'impôt, les banques d'émission devaient déposer en garantie entre les mains du contrôleur général de la circulation, au bureau de la trésorerie, des obligations fédérales pour une valeur égale aux bil-

lets qu'elles voulaient faire circuler. C'était le contrôleur de la circulation qui devait leur remettre lui-même les billets au vu des obligations qu'elles déposeraient. En bon français, cette loi signifiait : les banques qui voudront jouir du privilège de l'émission achèteront les obligations que l'Etat veut placer, et pour lesquelles il ne trouve pas preneur.

Il se trouva des banques pour payer à ce prix le privilège d'émettre des billets, et ainsi fut couvert l'emprunt fédéral.

Bien des années se sont écoulées depuis la guerre de Sécession, mais la législation bancaire n'a pas été modifiée et la dette fédérale est restée dans les portefeuilles des banques d'émission. Il en est résulté que les besoins de billets augmentant et le montant de la dette étant limité, les obligations fédérales, quoique du type 2 et quart %, sont montées au cours de 120. On aurait grand tort d'en conclure que le crédit des Etats-Unis est le premier du monde. La nécessité pour les banques d'émission d'augmenter leur circulation de billets est la seule explication du cours extravagant atteint par les obligations fédérales. Les besoins de monnaie fiduciaire des Etats-Unis haussent artificiellement les cours de la rente américaine. Qu'une nécessité imprévue et urgente oblige les Etats-Unis à émettre sur le marché un gros emprunt, et le cours des obligations du type 2 et quart s'effondrera et le système de circulation fiduciaire du pays sera profondément ébranlé. Le seul remboursement au pair de la dette présente pourrait même suffire pour détruire le crédit des banques, tout au moins en partie.

Si les crises monétaires sont si aiguës aux Etats-Unis, il faut bien reconnaître que l'insuffisance de la circulation des billets en est une des raisons, sinon la principale. Or, la législation fédérale des banques d'émission en est responsable. Les Américains reconnaissent aujourd'hui les graves défauts de leur système de banques d'émission, et ils demandent que le privilège de l'émission soit octroyé à une banque unique, organisée sur le modèle d'une des banques d'émission des grands pays d'Europe. Si imparfaite que soit leur organisation bancaire, ils lui doivent du moins de n'avoir pas subi l'humiliation d'un contrôle financier étranger sur leur dette nationale.

Les dettes des différents Etats et celles des municipalités atteignent un total bien supérieur à celui de la dette fédérale. Elles en diffèrent, d'ailleurs, à plusieurs points de vue. D'abord au lieu d'être constituées en perpétuel elles se présentent sous la forme amortissable propre aux Etats-Unis, l'amortissement se pratiquant en bloc et à terme assez court. Pour emprunter,

les Etats et les municipalités n'ont pu, naturellement, imposer leurs obligations à certaines catégories de preneurs, comme l'a fait le gouvernement fédéral ; ils les ont offertes au public sur les Bourses principales des Etats-Unis à New-York, à Chicago, et aussi à Londres. Ces deux sortes de titres sont pour la majeure partie détenus par des Américains. Une fraction assez forte est classée dans les portefeuilles anglais ; mais au cas où quelque Etat viendrait à faire banqueroute, il ne pourrait s'ensuivre une intervention anglaise dans les affaires de cet Etat qui, au point de vue international, n'a pas d'existence. On peut d'ailleurs être sûr que le gouvernement fédéral saurait obliger l'Etat défaillant à faire honneur à sa signature.

En fait comme en droit, les finances publiques des Etats-Unis sont donc complètement indépendantes de tout contrôle financier étranger et de tout marché financier extérieur.

*
* *

En va-t-il de même pour les finances privées ? Le grand public se le figure et il est vrai d'ailleurs que toutes les apparences lui donnent raison. Le sous-sol *américain* ne renferme-t-il pas quelques-unes des plus riches mines d'or et d'argent ? Qu'est-ce que les Etats-Unis, sinon le pays des milliardaires et des hauts salaires, où l'on arrive pauvre et d'où l'on revient fortune faite? Les paquebots de New-York amènent chaque année en Europe des milliers d'Américains qui viennent, durant un court séjour en Angleterre, en France, en Allemagne, en Suisse et en Italie, dépenser force dollars. Et ces mêmes paquebots ramènent des centaines de mille d'émigrants qui reviennent dans leur patrie, rapportant chacun quelques centaines de dollars gagnés dans les fermes, dans les mines ou dans les usines de l'Amérique septentrionale. La grande république américaine paraît donc, pour un observateur superficiel, un réservoir où l'Europe puise incessamment la richesse, sans qu'il y ait contre-partie pour l'Amérique.

Aucune idée n'est plus fausse. D'abord, du seul fait des émigrants, qui ne sont reçus qu'à condition d'avoir en poche chacun cinquante francs, les Etats-Unis importent chaque année plusieurs dizaines de millions. Mais, en réalité, ce sont des centaines de millions que les Etats-Unis reçoivent tous les ans d'Europe. L'article du supplément financier du *Times*, déjà cité plus haut, évalue à 25 milliards, c'est-à-dire à un chiffre presque égal à la plus grosse dette d'Etat qui soit au monde, à celle de la France, le montant de la dette des Etats-

Unis envers l'Europe. En cela, d'ailleurs, rien que de tout naturel. Si les Etats-Unis sont au premier rang parmi les puissances économiques, c'est que leur essor a été aussi vif que rapide ; mais, il ne faut pas l'oublier, les Etats-Unis sont un pays neuf. Ils ne possédaient, il y a un siècle, que 9 millions d'habitants, et cette population était concentrée dans quelques Etats de l'Est et du Sud, entre l'Atlantique, les Alleghanys et le Mississipi inférieur ; le reste, c'est-à-dire près des trois quarts du pays, était inhabité. Or voici qu'en moins d'un siècle la population décuple, que ce pays aussi étendu que l'Europe se voit doté, en soixante-dix ans, d'un réseau ferré plus long que tout le réseau européen. Des espaces représentant plusieurs fois en étendue la superficie de notre France se couvrent de cultures et de troupeaux. Percé de toutes parts de puits de mines, le sol *américain* laisse sortir en quantités formidables toutes sortes de produits minéraux, houille, pétrole, fer, or, argent, etc. Du Pacifique à l'Atlantique et des Grands Lacs au golfe du Mexique, des milliers d'usines se créent pour transformer, pour ainsi dire sur place, la plus grosse part des matières premières que produit la terre américaine. Les affaires, on le sait de reste, ne se montent point sans capitaux, et la caractéristique des pays neufs est justement de manquer de capitaux. C'est une règle à laquelle les Etats-Unis n'ont point fait exception. Pour *financer* leurs premières entreprises et plus particulièrement leurs chemins de fer, ils se sont adressés à l'Europe et tout d'abord à l'Angleterre.

Le Stock Exchange s'ouvrit largement pour eux. La guerre de l'Indépendance et le traité de Versailles n'avaient, en effet, rompu entre l'Angleterre et son ancienne colonie que le lien de l'union politique et avaient laissé subsister les relations commerciales entre les deux pays, aussi bien que la sympathie de l'Angleterre pour ses fils séparés. Le « vieux pays » a si bien financé les entreprises américaines que l'oncle Sam doit aujourd'hui à John Bull près de 15 milliards de francs. Beaucoup de valeurs des Etats-Unis sont cotées au Stock Exchange en même temps qu'à Wall Street. Toutefois, malgré l'importance des capitaux anglais engagés dans les affaires, il paraît douteux qu'une seule grande affaire soit contrôlée — au sens où l'on entend le mot *contrôle* en Amérique — par des Anglais. Aujourd'hui, les entreprises privées ne sont plus indépendantes aux Etats-Unis ; elles sont toutes aux mains de *trusts* que dirigent des financiers américains. Les Pierpont Morgan, les Rockfeller, les Vanderbilt, les Gould, les Sharriman, les Carnegie, voilà ceux à qui appartient la direction des grandes

industries américaines, et ce sont exclusivement des Américains.

Les capitaux anglais n'ont point suffi à l'industrie américaine qui a dû faire appel aux autres nations européennes. Le continent lui a prêté autant que le seul Royaume-Uni : 15 milliards. D'après l'article déjà cité du *Times* nous aurions, avant 1911, avancé aux Etats-Unis 5 milliards, l'Allemagne une somme égale, et les autres pays européens réunis 5 milliards également, dont la Hollande seule 2 milliards et demi. Si l'on fait défalcation d'une somme de 5 milliards environ placée par les Etats-Unis dans des entreprises industrielles européennes, c'est à 25 milliards qu'il convient de fixer le montant de la dette des Etats-Unis envers l'Europe. A 6 % — taux qui n'a rien d'exagéré, car elle est représentée en grande partie par des actions donnant de gros dividendes — cette dette représente 1 milliard et demi d'intérêts annuels. Les banques, les assurances et les maisons de commerce européennes prennent chaque année aux Etats-Unis une somme égale. C'est donc 3 milliards que, bon an mal an, la grande république doit fournir à l'Europe. La balance du commerce a beau pencher en sa faveur, le solde tout compte fait est en faveur de l'Europe et la dette des Etats-Unis envers l'Europe s'accroît tous les ans d'environ 625 millions de francs. Elle augmenterait bien plus rapidement encore, si les exportations des Etats-Unis n'étaient pas fort supérieures aux importations. Ces constatations financières font comprendre la politique ultra-protectionniste du gouvernement de Washington. En restreignant autant qu'ils le peuvent le montant des importations, les Américains non seulement défendent leur production industrielle et le haut *Standard of life* de leur classe ouvrière, mais ils font pencher de plus en plus en leur faveur la balance du commerce. L'Europe ne peut pas en effet répondre à leurs élévations de tarifs par des élévations correspondantes sur les produits américains, parce qu'elle achète aux Etats-Unis des produits alimentaires et des matières premières qui lui sont indispensables et qu'elle ne peut se procurer autre part. Les Américains réussiront-ils par ce moyen à établir en leur faveur la balance des comptes? Rien n'est moins certain, car l'exagération de leurs tarifs douaniers renchérit le prix de la vie et rend la masse du peuple favorable à une diminution des droits. Les dernières élections l'ont prouvé, ayant donné la majorité dans le nouveau parlement aux démocrates partisans de la revision du dernier tarif douanier. Actuellement les Américains n'ont d'autres moyens pour régler leurs comptes

avec l'Europe que de lui vendre des valeurs jusqu'à concurrence du montant du déficit annuel. De là l'introduction sur les marchés financiers de l'Europe, à Paris, à Londres, à Berlin, à Amsterdam, à Bruxelles des nouvelles valeurs américaines, qui y pénètrent tous les ans en quantité plus considérable. Nous avons vu cette année même notre marché s'ouvrir à des obligations de plusieurs grandes compagnies de chemin de fer des Etats-Unis, et à des actions d'importantes entreprises industrielles. Hier encore une note de presse nous apprenait qu'un *omnium* vient de se créer à Bruxelles au capital de 30 millions, « pour emmagasiner des valeurs américaines et émettre des obligations en Europe au goût du public ».

Que valent exactement ces titres? Nous n'avons point à l'examiner ici. C'est aux capitalistes qu'il appartient de peser mûrement les garanties qui leur sont offertes. On ne doit d'ailleurs pas se méprendre sur le sens de l'intervention du gouvernement fédéral en matière de législation commerciale. Les arrêts qui condamnent les trusts ont comme but de mettre un frein aux abus des financiers, non pas pour protéger les capitalistes qui engagent leurs fonds dans les affaires américaines, mais pour défendre les intérêts des consommateurs contre l'exploitation des syndicats de producteurs qui veulent élever les prix en monopolisant la production.

***

Nous venons de voir, c'est là un point bien acquis, que les Etats-Unis sont débiteurs de l'Europe, et que leur dette envers elle s'accroît considérablement chaque année. Il semble pourtant paradoxal, étant donné leur colossal développement économique, qu'ils ne puissent créer assez de richesses pour amortir leur dette.

Il y a à cela beaucoup de raisons. D'abord l'Américain est de sa nature peu économe; la masse du peuple américain n'épargne pas; l'ouvrier reçoit de beaux salaires, mais les dépense intégralement. Seuls les émigrants épargnent, mais c'est autant de perdu pour l'Amérique puisque cette épargne fait retour à l'Europe. On n'estime pas à moins de 275 millions de dollars, soit 1.375 millions de francs, ce que les émigrants, dans la seule année 1907, ont ainsi envoyé dans leur pays d'origine, à savoir :

En Italie..... ...	85	millions de dollars
Autriche-Hongrie...	75	— —
Russie..... ..	25	— —
Grande-Bretagne ...	25	— —

En Pays Scandinave...	25	millions de	dollars
Allemagne.....	15	—	—
Grèce.....	5	—	—
Etats Balkaniques..	5	—	—
Japon.....	5	—	
Chine.....	5	—	—
Autres pays.....	5	—	—

Quant aux *business men* qui *font des dollars*, ils les emploient au développement de leurs affaires ou les risquent dans des entreprises nouvelles. Cependant, aux Etats-Unis comme partout ailleurs, il y a des entreprises qui, à un certain moment de leur développement, ont besoin de plus de capitaux que n'en comportait le fonds de premier établissement ; elles émettent pour se les procurer des obligations, mais les Américains en font fi parce que ce ne sont point des valeurs de spéculation. C'est pourquoi le placement de ces obligations exige qu'on s'adresse au bas de laine du vieux monde. En fin de compte le succès même de l'industrie aux Etats-Unis contribue à augmenter la part des capitaux européens dans les affaires américaines au lieu de la réduire. Quand l'affaire marche bien c'est tout profit pour les deux parties : pour les Européens parce que, étant donné le prix du loyer de l'argent outre-Atlantique, l'argent placé de l'autre côté de l'Océan rapporte plus, à sécurité égale, que de ce côté-ci ; pour les Américains parce que le taux de l'argent placé en obligation est moins élevé que le taux de l'argent à payer à des actions de préférence, et que des obligataires n'ont pas à s'immiscer dans la direction de l'affaire.

En matière de finances privées, contrairement à ce que nous avons vu pour les finances publiques, les Etats-Unis sont donc tributaires des marchés financiers européens, mais leur industrie n'est pas *contrôlée* par les financiers de l'Europe.

***

Si les Américains ont une dette de 25 milliards envers l'Europe, ils n'ont sur les pays étrangers qu'une créance de 10 milliards environ ; mais à la différence de leur dette, leur créance n'est point composée de titres de tout repos. Cependant s'il leur fallait qualifier ces valeurs, ils les appelleraient assurément des valeurs de père de famille. Cela tient à ce qu'ils ont des devoirs du père de famille envers ses enfants une tout autre idée que les Français. Les valeurs de père de famille sont pour eux des fonds placés en entreprises audacieuses qui pour se développer et réussir ont besoin de jeunes éner-

gies : les pères montent l'affaire et y font travailler leurs fils. Ce n'est évidemment pas en Europe que l'on trouve beaucoup de tels placements ; il y en a cependant, et l'on peut assurer que la majeure partie des 5 milliards investis en Europe par les Américains le sont en valeurs industrielles, les fonds d'Etats européens cotés à Wall-Street étant excessivement peu nombreux. C'est surtout dans le Nouveau Monde que leurs dollars *travaillent* : 3 milliards et demi de francs au Mexique, 670 millions à Cuba, 250 millions au Brésil, 150 en Argentine, 100 au Pérou, 100 au Guatemala. Le montant de leurs placements au Canada n'est point connu avec précision, mais il atteint sûrement 1 milliard. C'est dans les pays les plus voisins que les Etats-Unis, on le voit, enfoncent le plus profondément leurs griffes d'or. Au Mexique, non seulement ils exploitent un grand nombre de mines et de fonderies, mais ils avaient réussi à se faire concéder toutes les lignes de chemin de fer. Les Mexicains ont pu se rendre compte par expérience du danger que présente pour un pays faible, au double point de vue économique et politique, la mainmise d'un voisin puissant sur son réseau de voies ferrées. Du réseau que le gouvernement mexicain voulait voir créer, les Américains n'ont exécuté que les lignes favorables à leurs intérêts, celles qui relient le centre du Mexique aux Etats-Unis ; ils n'ont construit aucune ligne pour relier les ports mexicains à l'intérieur du pays. Ils sont ainsi parvenus à porter leur part dans le commerce extérieur du Mexique à 70 % ! Telle était l'omnipotence yankee que l'on ne rencontrait pas, il y a quelques années, dans les trains mexicains des lignes concédées aux Américains, un seul employé parlant espagnol.

C'était vraiment en prendre trop à son aise. Les Mexicains se sont ressaisis à temps, et ils ont paré le coup qui les menaçait en rachetant les compagnies concédées qui forment maintenant un réseau d'Etat. Le danger toutefois n'a pas complètement disparu ; le Mexique est un pays neuf et qui manque d'hommes d'affaires en même temps que de capitaux, il est appelé à tomber sous le joug yankee si l'Europe ne prend pas dans les finances et les entreprises mexicaines une assez large place pour que les Américains ne contrôlent pas à eux seuls toute l'activité économique de leurs faibles voisins du Sud.

Pour les Antilles, on ne peut point parler au conditionnel : Porto-Rico est devenue colonie américaine, Cuba n'a qu'une ombre d'indépendance et les 700 millions que les Américains y ont placés forment une massive chaîne d'or qui la rive fortement à leur peu désintéressée libératrice. Les finances de la République dominicaine sont déjà passées sous le contrôle

officieux des Etats-Unis ; si la République d'Haïti continue à s'épuiser en de continuelles révolutions, son sort sera bientôt fixé.

Ce qui empêche les Etats-Unis de mettre la main sur les cinq petites turbulentes républiques de l'Amérique centrale, ce n'est point le traité de fédération qu'elles ont signé entre elles, mais dont elles ne tiennent dans la pratique aucun compte, c'est le fait que, malgré les 100 millions d'argent américain placés au Guatemala, les capitaux engagés dans ces pays sont en majeure partie européens et plus particulièrement anglais.

En Amérique centrale, les Etats-Unis ont fait mieux que de conquérir cinq petites républiques, ils en ont créé une pour les besoins de leur cause. On sait, en effet, dans quelles conditions la république de Panama est née il y a six ans. La Colombie ayant refusé de leur concéder le droit d'exécuter le canal de Panama, le département septentrional de la Colombie, qui correspond géographiquement à l'isthme de Panama, proclama aussitôt son indépendance, immédiatement reconnue par les Etats-Unis. La Colombie fut officieusement avertie d'avoir à respecter la nouvelle république sinon à la reconnaître. Aussi, lorsque le gouvernement de Washington manifesta le désir de posséder une bande de territoire large de quelques kilomètres de chaque côté du tracé du canal, la république de Panama aurait eu mauvaise grâce à ne pas la lui accorder. En finançant la minuscule république, la grande a fait une bonne affaire, conquérant à ce prix la pleine propriété du canal de Panama. Ce canal n'aura point seulement pour les Etats-Unis une grande importance militaire, il aura aussi une grande valeur économique ; non seulement la flotte américaine pourra en quelques heures passer tout entière du Pacifique dans l'Atlantique ou de l'Atlantique dans le Pacifique, mais les ports de la côte orientale des Etats-Unis seront en relations avec les pays occidentaux de l'Amérique du Sud et les ports occidentaux des Etats-Unis avec les rivages de l'Amérique du Sud baignés par l'Atlantique.

L'obligation de contourner tout le continent de l'Amérique méridionale s'oppose actuellement à la création de relations commerciales rapides et régulières entre l'Atlantique nord américain et le Pacifique sud-américain, de même qu'entre le Pacifique nord-américain et l'Atlantique sud-américain. Dans trois ou quatre ans, quand le canal de Panama sera percé, ce ne seront plus seulement 500 millions que les Yankees engageront dans les Républiques de l'Amérique du Sud, ce seront

des dizaines de milliards, et ils tenteront d'exploiter pour eux seuls toutes les *possibilités* qu'elles renferment. Ils se heurtent aujourd'hui dans ces pays, à l'influence économique et financière de l'Europe; *leur* canal leur permettra, ils y comptent bien, de rattraper le temps perdu. Ils ont détourné de son sens primitif la doctrine de Monroë ; ce n'est plus l'Amérique aux Américains, mais l'Amérique aux « Américains » par excellence, aux Yankees. Exploiter économiquement et contrôler financièrement tout le Nouveau Monde, voilà le rêve que l'on caresse de New-York à San-Francisco, de Chicago à la Nouvelle-Orléans.

Est-ce tout? Pas encore. Pourquoi les « Américains » n'auraient-ils pas comme l'Angleterre et comme la France des intérêts dans les cinq parties du monde? Comme François Ier, ils demandent qu'on leur montre le testament d'Adam. En attendant de le voir ils annexent l'archipel d'Hawaï, ils s'emparent des Philippines; quand un consortium européen se fonde pour construire des voies ferrées en Chine, ils réclament d'y avoir leur part. La République de Libéria a des difficultés avec l'Angleterre et la France : le président Taft ressent une grande sympathie pour ces pauvres nègres africains, il est leur « grand ami », il intervient en leur faveur et en fin de compte les finances de cette petite république africaine passent sous le contrôle du gouvernement de Washington. Saisis d'un grand zèle pour la conversion des musulmans, des missions protestantes américaines s'établissent en Asie Mineure et les Etats-Unis se font concéder dans cette partie de l'Empire turc des entreprises de chemins de fer. La maxime des Américains est celle du héros d'un roman de Frank Morris intitulé *The Pit* : « Not sloshful in business, fervent in spirit, praising the Lord », être vigilant en affaires, fervent en esprit et louer le Seigneur. Un prédicateur célèbre en Amérique, le pasteur Moody, déclare d'ailleurs qu'il n'y a pas de meilleure devise pour un *American man of business;* il ne croit pas nécessaire d'ajouter que l'honnêteté doit accompagner la vigilance.

Que l'Europe comprenne et qu'elle aussi soit vigilante. M. de Talleyrand n'avait pas prévu l'avenir des Etats-Unis, mais c'est lui cependant qui a formulé le devoir qui s'impose aujourd'hui au vieux monde en présence de l'ambition étayée de dollars des Yankees : « Soyons de bons Européens, c'est aujourd'hui notre premier devoir. »

G. Lecarpentier.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

EN FRANCE

La discussion de la convention du 4 novembre à la Commission des Affaires extérieures.

Le 7 novembre M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, a déposé sur le bureau de la Chambre des députés le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Allemagne, le 4 novembre 1911, pour la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique Equatoriale. Le projet a été transmis à la Commission des Affaires extérieures, qui en a commencé l'examen le 9 novembre, sous la présidence de M. Paul Deschanel. Elle a tout d'abord entendu le ministre des Affaires étrangères qui s'est attaché à démontrer que l'accord franco-allemand du 4 novembre représente le maximum des concessions que la France pouvait obtenir sans compromettre la cause de la paix. Un regrettable incident a marqué cette première séance : M. de Selves, ayant déclaré que son prédécesseur, M. Cruppi, n'avait pas protesté contre l'occupation espagnole de Larache et d'El-Ksar, a dû le lendemain revenir sur cette déclaration. Le ministre a rectifié alors ses renseignements qu'il a dit être inexacts et a ajouté que son erreur était due à ce fait que le directeur des affaires politique, M. Bapst, en congé à Biarritz au moment où ces événements se passaient, n'avait pu connaître les protestations du ministre des Affaires étrangères. M. de Selves a apporté au surplus toutes les pièces justifiant la conduite de son prédécesseur. Il en ressort que le gouvernement français a protesté par deux fois contre l'occupation de Larache et d'El-Ksar par les Espagnols. La première fois, le 8 juin, dans les conditions suivantes : le bruit avait couru que l'Espagne avait l'intention d'occuper Larache et El-Ksar; le gouvernement français fit connaître à Madrid que les troubles de Fez n'avaient pas eu de répercussion dans la région et que l'occupation de Larache et d'El-Ksar serait une violation de l'Acte d'Algésiras. La seconde protestation se produisit lorsque le débarquement eut lieu le 9 juin, c'est-à-dire le lendemain même de cet avertissement; le gouvernement français protesta formellement le 10 juin contre cette occupation au nom de l'accord de 1904 et de l'Acte d'Algésiras; cette protestation fut faite à Madrid par M. Geoffray et renouvelée à Paris par M. Cruppi auprès de M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne.

La commission a entendu ensuite, le 11 novembre, M. Lebrun, ministre des Colonies, qui s'est expliqué sur la valeur des concessions congolaises de la France, et le 15, Mgr Augouard, évêque français du Congo, qui a exprimé le regret de voir abandonner par notre pays les territoires où il a exercé son ministère pendant trente-cinq ans, tout en faisant des réserves sur la valeur de la contrée cédée aux Allemands.

Enfin le 21 novembre la commission a entendu M. Caillaux, président du Conseil; le ministre des Affaires étrangères assistait à cette séance. Sur la question de l'occupation espagnole de Larache le président du Conseil a déclaré qu'il ne pouvait fournir des indications précises parce qu'il estime que le moment n'est pas opportun. M. Caillaux a fait en outre remarquer qu'il ne fallait pas gêner les négociations en cours avec Madrid, l'Espagne au surplus ayant son opinion faite sur ce point et ne pouvant tirer parti, en aucun cas, de la forme plus ou moins vive dans laquelle les protestations ont été formulées. Le président du Conseil a ajouté qu'il serait peu loyal de donner à la commission des pièces isolées sans faire passer sous ses yeux toute la phase des longs pourparlers avec l'Espagne : il valait donc mieux ne pas insister. Mais il a donné l'assurance que les droits de la France ont toujours été sauvegardés. A cette question de M. Cels : « Quelles seront les conséquences du protectorat de la « France établi sur tout le Maroc comme l'indique la lettre inter- « prétative des gouvernements français et allemand) sur les zones « d'influences reconnues à l'Espagne par le traité secret de 1904 ? » M. Caillaux a répondu qu'il se félicitait d'avoir pu obtenir la définition du Maroc intégral contenue dans la lettre interprétative. C'est l'assurance qu'en dehors de l'Espagne aucune puissance ne pourra s'installer au Maroc. Bien que les diverses hypothèses au point de vue de l'action du protectorat sur les zones espagnoles aient été prévues, M. Caillaux ne peut, à l'heure actuelle, que garder une réserve prudente à cause des négociations engagées. Cependant le président du Conseil assure que la France aura seule un représentant auprès du gouvernement chérifien. Mais, d'ores et déjà, M. Caillaux peut répondre à la préoccupation manifestée par M. Millerand, relative aux droits d'exportation des minerais : l'Espagne devra évidemment sur ce point ratifier les termes de l'accord franco-allemand, par la raison fort simple que les stipulations de ce traité lui sont plus favorables que celles de l'Acte d'Algésiras. Pour les postes allemandes, M. Caillaux a dit que l'article premier du traité est formel et que le gouvernement n'a aucune inquiétude à ce sujet; il aura la haute main sur les postes quand le protectorat fonctionnera. En dernier lieu, pour ce qui concerne la convention congolaise, le président du Conseil a fait ressortir que l'article 16, qui dispose qu'en cas de changement dans le statut territorial du bassin conventionnel du Congo les puissances signataires de l'Acte de Berlin seraient appelées à conférer entre elles, constituait une précieuse garantie de paix sans porter la moindre atteinte au droit de préemption de la France

sur le Congo belge, qui est un droit personnel et ne peut être cédé.

D'un commun accord, il a été convenu, entre le gouvernement et la commission, que la discussion à la tribune de la Chambre de la convention franco-allemande aura lieu dans les premiers jours de décembre. M. Maurice Long a été désigné comme rapporteur, et le 28 novembre, la commission a autorisé le rapporteur, par 15 voix contre 2 et 10 abstentions, à conclure en faveur de l'adoption du traité franco-allemand. Le gouvernement, se conformant au désir exprimé par la commission, a décidé de faire paraître un Livre Jaune sur les affaires marocaines, qui prendrait la suite des précédents Livres diplomatiques déjà publiés à ce sujet et qui comprendrait les documents relatifs à la période allant de septembre 1910 à novembre 1911.

EN ALLEMAGNE

L'interpellation marocaine au Reichstag.

Le Reichstag a consacré trois séances, les 9, 10 et 11 novembre, à la discussion des interpellations sur les affaires marocaines déposées par les représentants autorisés de tous les grands partis parlementaires. Au début de la première séance, le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, a fait un long exposé de la question au cours duquel il s'est attaché à défendre la politique gouvernementale allemande ; il a conclu en ces termes :

En fait, il eût fallu exiger le Sud du Maroc, car le retour à l'Acte d'Algésiras n'était pas assez. C'eût été la guerre. Le Sud du Maroc ne valait pas un tel prix, car sa possession eût réclamé des sacrifices trop grands. C'était l'opinion de Bismarck. Vous me direz que la situation a changé depuis.

Depuis dix ans, notre point de vue politique fut toujours le même à cet égard. Le Maroc est certainement un beau pays. Mais s'il s'agit de le conquérir par une guerre, il y a des pays qui en valent davantage la peine.

Je déclare que c'est un mérite de notre politique de ne pas chercher à s'établir au Maroc. L'essentiel en effet, pour nous, est de ne pas affaiblir ou diminuer nos forces continentales. On a parlé de guerre préventive. Vous savez ce que Bismarck en pensait. Pour moi, je considère comme de mon devoir de conduire les affaires de telle sorte qu'on puisse éviter une guerre, si elle n'est pas absolument nécessaire à l'honneur de l'Allemagne. Or, cette politique marocaine était pleine de dangers pour nos rapports avec l'Angleterre et avec la France. Nous avons voulu guérir cette blessure. Le fait que nous avons pu nous entendre avec la France est plus important que toutes les discussions sur l'arbitrage et le désarmement. Il peut devenir la base de relations entre les deux pays, où chacun tiendrait compte de ses intérêts et des progrès de l'autre.

On a répété à satiété qu'il aurait mieux valu revenir à l'Acte d'Algésiras. Or, cet Acte était peu satisfaisant matériellement et moralement pour l'Allemagne. En fait, on voulait tout simplement empêcher les Français de s'établir au Maroc parce que nous ne pouvions y aller. Or,

une bonne politique songe aux avantages qu'on peut gagner et non pas aux dommages qu'on peut causer.

Laissez-moi conclure en faisant la somme de notre opération diplomatique. Avant Fez et Agadir, le Maroc était nominalement indépendant, en fait déjà au pouvoir de la France. Cette situation pouvait troubler continuellement nos rapports avec la France. Nous n'avions pas de garanties, de porte ouverte, et nous avions renoncé aux aspirations politiques.

Or, quelle est la situation actuelle ? Nous n'avons rien donné au Maroc que nous n'ayons déjà donné, et nous avons gagné un agrandissement de notre domaine colonial. Nous avons de plus réglé pacifiquement un grand différend avec la France. Il vous appartient d'apprécier cette politique. Nous n'attendons pas d'éloges et nous ne redoutons pas de blâme.

Après le chancelier, M. de Hertling, député du centre, a pris la parole pour demander le renvoi du traité franco-allemand à l'examen de la commission du budget; puis M. de Heydebrand, le chef du parti conservateur, a prononcé un très véhément réquisitoire contre la politique marocaine impériale. Il a déclaré que ses amis et lui ne pouvaient être satisfaits par un arrangement qui impose à l'Allemagne des sacrifices considérables sans lui assurer en échange des compensations suffisantes; on aurait pu obtenir beaucoup mieux et davantage. « La France, a ajouté M. de Heydebrand, se sent très « bien dans la situation actuelle. Mais ce n'est pas par des conces- « sions que nous assurerons la paix ; c'est par l'épée allemande. « Nous devons avoir la volonté de tirer l'épée à un moment donné. » M. de Heydebrand a conclu en attaquant très vivement l'Angteterre que l'Allemagne a toujours trouvée contre elle dans cette affaire.

Comme un éclair dans la nuit, s'est écrié l'orateur, tout cela a montré au peuple allemand où est son ennemi. Le peuple sait maintenant, quand il veut s'étendre dans le monde, quand il veut avoir sa place au soleil, quel est celui qui prétend à la domination universelle.

Dans des cas pareils le peuple allemand saura donner une réponse allemande. Je ne sais pas quelle réponse le gouvernement a donnée; mais il s'agit ici de l'existence même de l'Allemagne; aucun peuple ne peut subir de telles choses, et moins que tout autre le peuple allemand. Les gouvernants ont à en décider : ils en ont le droit, ils en ont aussi le devoir. et nous attendons qu'ils s'inspirent du sentiment de l'honneur de la nation allemande.

Indigne serait la nation qui ne sacrifierait pas tout à son honneur.

Enfin, la séance s'est terminée par un discours de M. Bebel, l'orateur socialiste, et un discours de M. Bassermann qui a également critiqué la convention franco-allemande au nom du parti national libéral.

La caractéristique de cette séance passionnante, au cours de laquelle le gouvernement impérial eut à subir de si rudes assauts, fut certainement l'intervention sensationnelle du kronprinz qui, de la tribune impériale, applaudit bruyamment les paroles belliqueuses de M. de Heydebrand, lorsque celui-ci protesta au nom du patriotisme allemand contre les abandons de la politique gouvernemen-

tale. Le kronprinz fut d'ailleurs, pour cette manifestation intempestive, frappé d'un mois d'arrêt par son père, l'empereur Guillaume II.

Au début de la seconde séance, M. de Bethmann-Hollweg riposta à ses adversaires de la veille. Après avoir vivement protesté contre l'inconsistance des critiques de MM. de Heydebrand et Bassermann, le chancelier les accusa de cacher sous le masque patriotique leurs ambitions électorales et de soulever les passions populaires pour servir leurs intérêts de parti. Cette fois, le succès de M. de Bethmann-Hollweg fut très grand. Toute la gauche de l'assemblée éclata en applaudissements et la courte réplique de M. de Heydebrand resta sans effet.

La dernière séance fut sans grand intérêt, elle se termina par une déclaration de M. de Kiderlen-Wæchter qui protesta contre les attaques dont a été l'objet la diplomatie allemande.

Finalement, la liste des orateurs étant épuisée, la convention franco-allemande et les motions qui s'y rapportaient furent à l'unanimité renvoyées à la commission du budget.

La convention franco-allemande à la commission du Reichstag.

La commission du budget du Reischtag s'est d'abord occupée de la question de savoir si le Reichstag aurait à se prononcer sur le traité franco-allemand. Après une longue discussion, l'accord se fit, entre la majorité de la commission et le gouvernement, sur une motion Hertling, qui fut adoptée à l'unanimité, et dont voici le texte :

L'article 1er de la loi sur les colonies sera complété par l'alinéa suivant : « 2. Pour l'acquisition ou la cession d'une colonie ou de parties d'une « colonie, une loi d'empire est nécessaire. »

Par ce vote, les partisans de l'extension du droit de contrôle du Reichstag sur la politique extérieure de l'empire ont reçu une première satisfaction.

La commission a ensuite abordé l'examen même de la convention. Elle a entendu, le 17 novembre, M. de Kiderlen-Wæchter qui lui a présenté des explications détaillées sur la marche des négociations franco-allemandes. Voici, d'après une note officieuse de l'agence Wolf, transmise à Paris par l'agence Havas, le résumé de cet exposé de M. de Kiderlen :

Berlin, le 21 novembre.

Selon un communiqué officiel sur la séance confidentielle du 17 novembre de la commission du budget du Reichstag, M. de Kiderlen-Wæchter a déclaré entre autres choses que Bismarck recommanda, en 1880, de laisser à la France sa liberté d'action au Maroc.

En 1899, M. Chamberlain avait proposé le partage du Maroc; l'Angleterre devait recevoir Tanger et l'Allemagne un port sur l'Atlantique.

En 1905, M. Delcassé, après le voyage de l'empereur Guillaume à Tanger essaya des négociations directes qui n'eurent pas de résultat à

cause du manque de propositions positives. M. Rouvier manifesta plusieurs fois, officiellement et officieusement, le désir d'une entente. Pour la première fois, le mot Congo fut prononcé. Mais l'Allemagne demanda vainement des propositions positives.

Puis vint Algésiras. L'influence de la France au Maroc grandit toujours. Casablanca aurait pu donner lieu à une intervention plus accentuée, mais la France assura que les mesures prises par elle n'étaient que provisoires. Il devint donc impossible de protester.

Vinrent la marche sur Fez, les assurances françaises et les réserves allemandes. Les autres puissances, en particulier l'Angleterre, étaient disposées à approuver la France. L'Allemagne seule protesta, demandant une entente avec la France et des propositions de sa part.

Malgré les entretiens de M. Cambon avec le chancelier et avec M. de Kiderlen-Wæchter à Kissingen, les propositions ne vinrent pas.

La France s'installa au Maroc et tous les nationaux allemands dans le Sous réclamèrent une protection. Ce fut alors que l'Allemagne décida l'envoi d'un navire.

L'ambassadeur d'Allemagne à Londres expliqua les intentions de l'empire au gouvernement anglais.

A la suite d'une campagne de presse faite en France et en Angleterre, on conçut, à Londres, de la méfiance à l'égard de l'Allemagne. On prétend qu'il fut alors question, à Paris et à Londres, de dépêcher un navire de guerre à Agadir. La situation se serait, en pareil cas, naturellement très tendue.

L'envoi d'un navire de guerre à Agadir était pour l'Allemagne le seul moyen de se rendre compte de la bonne volonté de la France, car autrement il aurait fallu ou bien continuer à céder, ou bien envoyer finalement un ultimatum, et au besoin, déclarer la guerre.

Si l'on avait exigé l'évacuation du Maroc par les troupes françaises, la France aurait toujours pu répondre que cela lui était momentanément impossible, mais qu'elle avait l'intention d'évacuer le Maroc plus tard.

Au cours des négociations franco-allemandes, des explications ont eu lieu avec le gouvernement anglais. Ce n'est que le 21 juillet qu'a eu lieu l'entrevue entre sir Edward Grey et l'ambassadeur impérial. Sir Edward Grey ayant alors évoqué la proposition non officielle d'une négociation à trois, l'ambassadeur d'Allemagne répondit que les intérêts anglais n'étaient pas en jeu.

Le communiqué donne, sur les relations anglo-allemandes, de longs détails, d'où il résulte que l'Angleterre manifesta sa désapprobation de la démarche allemande à Agadir, tandis que l'Allemagne a affirmé à plusieurs reprises son intention de ne pas débarquer.

Sir Edward Grey déclara désirer une entente entre la France et l'Allemagne, mais si elle échouait, dit-il, une explication entre l'Angleterre et l'Allemagne deviendrait nécessaire.

M. de Kiderlen-Wæchter, selon le communiqué, opposa le mutisme du gouvernement allemand aux indiscrétions françaises tendancieuses ou erronées.

La politique allemande est vraiment parvenue à ses fins.

L'Allemagne a seulement abandonné des droits qu'elle partageait avec d'autres puissances, tandis que la France, elle, a cédé des territoires français.

D'autre part, la *Gazette de Cologne* a publié le même jour le compte

rendu officieux suivant de la partie des déclarations de M. de Kiderlen concernant l'explication anglo-allemande.

Sir Edward Grey avait exprimé le vœu de causer avec l'ambassadeur en forme non officielle au sujet de la question marocaine, car depuis la première démarche de l'ambassadeur il n'en avait plus eu de nouvelles. Il craignait qu'il pût s'établir une situation dans laquelle il eût à prendre parti dans la question marocaine avec une portée plus sérieuse que n'aurait une explication préliminaire dans l'état actuel des choses.

Le secrétaire d'Etat anglais ne laissa tout d'abord aucun doute sur ce fait que, dans un règlement de l'affaire marocaine, l'Angleterre aussi devait être considérée comme partie, étant donnés ses grands intérêts économiques dans ce pays. Il avait attendu dans l'espoir d'une entente de l'Allemagne avec la France, mais comme il apprenait maintenant que les réclamations de l'Allemagne allaient tellement loin que visiblement le gouvernement français ne pourrait les accepter, le risque se présentait que les négociations n'aboutissent à aucun résultat, et alors la question s'imposerait de nouveau : que fait donc l'Allemagne dans le port fermé d'Agadir et dans son hinterland? Il n'avait aucune nouvelle de ce qui se passait là, si les troupes allemandes avaient débarqué ou si des traités avaient été conclus de nature à gêner éventuellement les intérêts économiques des tiers. Il pouvait avoir à répondre au Parlement à des questions de ce genre et il n'était pas en situation de donner des explications nettes. Si les négociations franco-allemandes étaient rompues, ce qui était fort possible, vu les exigences allemandes, immédiatement la question d'Agadir reparaissait au premier plan et les intérêts anglais y étaient engagés. Il croyait, en conséquence, que le moment était venu où l'Angleterre, elle aussi, devait être admise à participer aux négociations franco-allemandes. Aussi longtemps que l'espérance était fondée d'une entente franco-allemande en dehors du Maroc, le gouvernement anglais s'était tenu à l'écart, car cela ne touchait pas sa politique, si l'Allemagne et la France cherchaient un accord colonial tel qu'un règlement de la frontière du Cameroun, comme il en avait été d'abord question. Mais comme la France ne semblait pas pouvoir accepter les demandes allemandes, il paraissait très vraisemblable que la négociation se tournerait de nouveau vers le Maroc proprement dit, auquel l'intérêt anglais était mêlé à un haut degré et que la question deviendrait brûlante de savoir quelles étaient les intentions allemandes par rapport au port fermé d'Agadir et à son arrière-pays.

Le secrétaire d'Etat anglais désirait encore une fois marquer qu'il n'avait amené cette conversation que dans le désir de ne pas être finalement placé devant des faits accomplis qui auraient exigé de sa part une attitude qui, dans la situation politique déjà assez compliquée, aurait été notablement plus grave et plus sérieuse.

Dans sa réponse à sir Edward Grey, l'ambassadeur allemand ne put cacher au ministre qu'il paraissait employer des mesures différentes, suivant qu'il s'agissait de la France ou de l'Allemagne. S'il tenait tellement à l'inviolabilité du territoire marocain, il l'engageait à s'adresser d'abord et avant tout à la France.

Le ministre répondit à M. Wolff-Metternich qu'il ne s'opposait nullement à un agrandissement de l'empire colonial de l'Allemagne au centre de l'Afrique, mais qu'il ne pouvait dissimuler que dans la question marocaine proprement dite les intérêts de l'Angleterre pourraient être atteints de la façon la plus sérieuse; c'est pourquoi il avait espéré voir aboutir avant

tout une entente entre l'Allemagne et la France. Seulement, pour le cas où cette entente échouerait, il avait dit maintes fois déjà clairement que la démarche d'Agadir provoquerait une explication entre l'Allemagne et l'Angleterre. A son avis, la situation perdrait toute son acuité si une explication pouvait survenir entre les deux puissances avant que de nouveaux faits exigent de la part de l'Angleterre une nouvelle attitude.

La dépêche résultant de cet entretien est arrivée le 22 juillet à Berlin et la réponse est repartie aussitôt après. L'ambassadeur d'Allemagne fut chargé par le gouvernement allemand de dire au ministre que le gouvernement allemand regrettait de voir le gouvernement britannique paraître ajouter foi à des insinuations concernant les intentions de l'Allemagne provenant des ennemis de l'Allemagne; que l'Allemagne n'avait jamais songé à l'installation d'un port de guerre sur la côte marocaine et n'y songerait jamais; qu'elle n'avait aucune visée sur le territoire marocain; mais qu'elle devait exiger de la France qu'elle observât rigoureusement l'Acte d'Algésiras ou bien qu'elle s'expliquât avec l'Allemagne.

La commission a poursuivi l'examen de la convention en séances secrètes jusqu'au 21 novembre, date à laquelle elle a terminé ses travaux. Les renseignements qui ont été publiés sur cette longue délibération sont extrêmement confus et n'ont d'ailleurs aucun caractère officiel. Il est donc difficile d'en faire état pour l'instant.

EN ESPAGNE

La réponse espagnole à la notification du traité franco-allemand.

Le 8 novembre, une note officieuse de Madrid a été communiquée à la presse disant que la réponse du gouvernement espagnol aux notes des ambassadeurs de France et d'Allemagne, informant ledit gouvernement de l'accord franco-allemand et sollicitant son adhésion à cet accord le plus rapidement possible, expose que « des intérêts « politiques et des droits particuliers étant reconnus à l'Espagne, « celle-ci ne pourra donner son adhésion à l'accord qui lui est soumis « qu'après avoir eu les garanties nécessaires au sujet du respect de « ses intérêts et de ses droits ».

M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, est arrivé le 13 novembre à Paris pour arrêter, de concert avec M. Caillaux, président du Conseil, et M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, le programme des négociations franco-espagnoles qui doivent commencer aussitôt après la ratification parlementaire de l'accord franco-allemand.

L'ACCORD SECRET FRANCO-ANGLAIS DE 1904

Les gouvernements français et anglais viennent de publier, en vertu d'une entente préalable, l'accord secret du 8 avril 1904. Cet accord était annexé au traité qui fonda à proprement parler l'Entente cordiale, et qui réglait les rapports des deux contractants au Maroc, en Egypte, à Terre-Neuve, etc. Il était destiné à définir les

droits qui seraient reconnus à l'Espagne dans l'empire chérifien. Il préparait de la sorte l'accord du 3 octobre 1904 — entre la France et l'Espagne — dont la partie secrète a été révélée le 8 novembre dernier. Voici la teneur de ce document.

ARTICLE PREMIER. — Dans le cas où l'un des deux gouvernements se verrait contraint par la force des circonstances de modifier sa politique vis-à-vis de l'Egypte ou du Maroc, les engagements qu'ils ont contractés l'un envers l'autre par les articles 4, 6 et 7 de la déclaration de ce jour demeureraient intacts.

ART. 2. — Le gouvernement de S. M. britannique n'a pas l'intention de proposer, quant à présent, aux puissances de modification au régime des capitulations et à l'organisation judiciaire en Egypte.

Dans le cas où il serait amené à envisager l'opportunité d'introduire à cet égard en Egypte des réformes tendant à assimiler la législation égyptienne à celle des autres pays civilisés, le gouvernement de la République française ne refuserait pas d'examiner ces propositions, mais à la condition que le gouvernement de S. M. britannique accepterait d'examiner les suggestions que le gouvernement de la République française pourrait avoir à lui adresser pour introduire au Maroc des réformes du même genre.

ART. 3. — Les deux gouvernements conviennent qu'une certaine quantité de territoire marocain adjacente à Melilla, Ceuta et autres présides doit, le jour où le sultan cesserait d'exercer sur elles son autorité, tomber dans la sphère d'influence espagnole, et que l'administration de la côte, depuis Mélilla jusqu'aux hauteurs de la rive droite du Sebou exclusivement, sera confiée à l'Espagne.

Toutefois, l'Espagne devra au préalable donner son adhésion formelle aux dispositions des articles 4 et 7 de la déclaration de ce jour et s'engager à les exécuter.

Elle s'engagera en outre à ne point aliéner tout ou partie des territoires placés sous son autorité ou dans sa sphère d'influence.

ART. 4. — Si l'Espagne, invitée à adhérer aux dispositions de l'article précédent, croyait devoir s'abstenir, l'arrangement entre la France et la Grande-Bretagne, tel qu'il résulte de la déclaration de ce jour, ne serait pas moins immédiatement applicable.

ART. 5. — Dans le cas où l'adhésion des autres puissances ne serait pas obtenue au projet de décret mentionné à l'article 1er de la déclaration de ce jour, le gouvernement de la République française ne s'opposera pas au remboursement au pair, à partir du 15 juillet 1910, des dettes, garantie, privilégiée et unifiée.

LES LETTRES EXPLICATIVES DE LA CONVENTION DU 4 NOVEMBRE

Le gouvernement a fait distribuer, le 24 novembre, à la Chambre des députés, un texte rectifié des lettres explicatives accompagnant les accords franco-allemands. Dans la lettre ayant trait à l'arrangement marocain, voici le texte du passage précédemment omis :

Vous avez bien voulu me faire connaître d'autre part que, dans le cas où l'Allemagne désirerait acquérir de l'Espagne la Guinée espagnole, l'île Corisco et les îles Elobey, la France serait disposée à renoncer en sa fa-

veur à exercer les droits de préférence qu'elle tient du traité du 27 juin 1900 entre la France et l'Espagne. Je suis heureux de prendre acte de cette assurance et d'ajouter que l'Allemagne restera étrangère aux accords particuliers que la France et l'Espagne croient devoir faire entre elles au sujet du Maroc, étant convenu que le Maroc comprend toute la partie de l'Afrique du Nord s'étendant entre l'Algérie, l'Afrique Occidentale Française et la colonie espagnole du Rio-de-Oro.

EL MOKRI, GRAND VIZIR

Si Mohamed el Mokri, ambassadeur du Maroc à Paris, vient d'être élevé par le sultan aux fonctions de grand vizir.

Si Mohammed el Mokri a été successivement ministre des Finances et ministre des Affaires étrangères à Fez. Second plénipotentiaire marocain à la conférence d'Algésiras, il a été à différentes reprises chargé de missions à Paris et à Madrid, et c'est en cette qualité qu'il a conclu les conventions hispano-marocaines et l'accord franco-marocain de 1909 et 1910. Depuis cette dernière époque, El Mokri est resté à Paris comme représentant du sultan.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Aucun événement intéressant ne s'est passé durant cette quinzaine, de nature à modifier la situation respective de l'Italie et de la Turquie. A Tripoli, le corps d'occupation italien reste sur ses positions, sans pouvoir faire aucun progrès sensible du côté de l'oasis. Les escarmouches d'avant-postes sont toujours fréquentes, mais sans résultat appréciable. Les dépêches de source italienne toutes officieuses et les nouvelles de source turque transmises par voie de Tunisie sont également optimistes et ne peuvent d'ailleurs guère être plus sérieusement contrôlées les unes que les autres. De même, il est très difficile de savoir quelles sont exactement les intentions de l'Italie, en ce qui concerne l'extension de son action navale. On avait annoncé qu'une escadre italienne allait être envoyée dans la mer Egée pour de là bloquer les Dardanelles, et bombarder un certain nombre de ports ottomans. Mais des informations de Vienne, de Berlin et de Constantinople ont alors assuré que l'Autriche et la Russie, informées de ce projet, s'y seraient opposées avec énergie. Et de fait, des notes officieuses de Rome ont par la suite démenti qu'une telle expédition fût d'ores et déjà décidée, ajoutant seulement que le gouvernement italien entendait « rester seul juge de l'opportunité du temps, des moyens et des lieux pour toute action militaire. »

En tout cas, il paraît bien que les possibilités de paix sont, en l'état, très hypothétiques. A Rome comme à Constantinople on se déclare résolu à n'accepter aucune transaction pacifique.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du roi de Serbie.* — Le roi de Serbie Pierre Ier est arrivé à Paris le 16 novembre. Il est descendu au ministère des Affaires étrangères. Le soir de son arrivée un dîner de gala a eu lieu à l'Elysée. Les toasts suivants ont été prononcés par le président de la République et par le roi.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue parmi nous au souverain ami qui a passé à Paris une partie de sa studieuse jeunesse; nous n'avons pas oublié que Votre Majesté a fait partie, en qualité d'élève, de notre Ecole de Saint-Cyr, et que vous vous êtes vaillamment battu pour nous, en 1870, dans les rangs de notre armée.

Ces souvenirs nous sont particulièrement chers. Ils nous font apprécier, à sa juste valeur, le prix d'une visite, que vous a fait remettre, il y a quelques mois, un événement bien douloureux pour nous.

La France s'unit à moi pour saluer dans Votre Majesté le chef éminent d'un Etat qui, sous votre haute impulsion, recherche dans le travail et dans la paix le développement de sa puissance et de sa prospérité.

Nous sommes attachés à la Serbie par des relations traditionnelles de cordiale amitié. Il nous est agréable de nous appliquer à en resserrer les liens chaque jour davantage.

Tels sont et le vœu de la France et la volonté du gouvernement de la République.

C'est dans ces sentiments que je bois à la santé de Votre Majesté, de Son Altesse Royale le prince héritier et des autres membres de la famille royale. Je lui offre mes souhaits les plus sincères pour le bonheur et l'avenir de la Serbie.

TOAST DU ROI DE SERBIE

Monsieur le président,

Je vous remercie de tout cœur de vos paroles si profondément sympathiques pour mon pays et pour ma personne. Ces paroles trouveront un écho retentissant dans la nation serbe. Elles lui donneront une nouvelle preuve de la bienveillance traditionnelle qu'éprouve pour elle la grande et généreuse nation française.

La Serbie n'a point oublié, Monsieur le Président, les puissantes sympathies que ses luttes pour la liberté ont provoquées en France. Elle sera d'autant plus heureuse d'entendre de la bouche du premier magistrat de la République qu'elle pourra aussi compter sur le précieux concours de la France, en recherchant dans le travail et dans la paix le développement de son avenir.

Fidèle interprète des sentiments de mon peuple, je puis vous assurer, Monsieur le Président, que la Serbie est consciente de tous les titres de la France à sa reconnaissance.

C'est pourquoi la nation serbe regarde dans cette visite de son roi à

Paris, remise à la suite du deuil national auquel nous nous sommes associés bien sincèrement, la manifestation de ses sentiments d'amitié à l'égard de la France.

Aussi la culture et le développement des relations de cordiale amitié avec la France sont-ils une de ses traditions les plus chères. Et puisque vous avez bien voulu évoquer le souvenir de ma modeste participation à vos luttes héroïques de 1870, qu'il me soit permis de dire que j'ai suivi alors la voie du devoir dicté par le cœur et par l'honneur à un jeune Serbe, ancien élève de Saint-Cyr.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Excellence, Monsieur le Président, en offrant mes meilleurs vœux pour votre bonheur et celui de Mme Fallières, ainsi qu'à la prospérité et à la gloire de la République française.

Le 18 novembre, le roi a visité l'Ecole de Saint-Cyr, et y a déjeuné. Il est reparti le 19 novembre à 7 heures du soir salué par les manifestations sympathiques de la population parisienne qui a voulu montrer à Pierre Ier que la France voit toujours en lui le généreux combattant de 1870.

Angleterre. — *Le voyage des souverains anglais aux Indes.* — Le roi George V et la reine Mary ont quitté Londres, le 11 novembre, pour se rendre aux Indes afin de recevoir la couronne impériale à Delhi. Les souverains sont arrivés à Port-Saïd le 20 novembre. Le roi a reçu, à bord du *Medina*, paquebot spécialement aménagé pour le voyage des souverains, lord Kitchener, M. Defrance, ministre de la République française au Caire, et le prince Zia Eddine, fils aîné du Sultan, délégués par Méhémet V pour aller saluer George V à son passage en Egypte.

Avant de quitter l'Angleterre, le roi a délégué ses pouvoirs souverains à une commission de régence composée du prince Arthur de Connaught, de l'archevêque de Canterbury, du lord chancelier et du président du Conseil privé, lord Morley.

— *Le nouveau chef du parti unioniste.* — M. Bonar Law a été élu, le 13 novembre, pour prendre la direction politique du parti unioniste en remplacement de M. Balfour, qui a pris sa retraite. Ancien secrétaire parlementaire du Board of trade, 1902-1906, M. Bonar Law est un orateur solide et puissant dont la logique serrée est très redoutée de ses adversaires.

Allemagne. — *La dissolution du Parlement bavarois.* — Le gouvernement bavarois a prononcé, le 14 novembre, la dissolution de la Diète, à la suite d'un conflit survenu entre la majorité de l'Assemblée et le ministre des Chemins de fer, M. de Frauendorfer. Les élections ont été fixées au 5 février.

Espagne. — *Les élections municipales.* — Les élections municipales qui ont eu lieu le 13 novembre dans toute l'Espagne ont été très

favorables au gouvernement. La coalition des partis dynastiques a permis aux monarchistes de regagner de nombreux sièges sur les républicains.

Portugal. — *Le nouveau ministère.* — Le ministère de concentration de M. Vasconcellos s'est constitué le 12 novembre avec quatre membres du parti Almeida-Camacho et trois membres du parti démocratique Affonso Costa.

Russie. — *La question finlandaise.* — La Douma d'empire a voté, les 10 et 11 novembre, les projets de loi du gouvernement, augmentant la contribution militaire de la Finlande jusqu'à concurrence de vingt millions et unifiant les droits des Russes et des Finlandais dans le grand-duché.

II. — ASIE.

Chine. — *La mission Legendre.* — Des nouvelles très inquiétantes ont été reçues à Yunnan-Sen sur la mission Legendre qui explore au Nord du Yunnan le pays Lolo. D'après des informations de source indigène, le docteur Legendre et l'un de ses compagnons, le lieutenant Dessirier, auraient été grièvement blessés aux environs de Minh-yuen-fou ; le bruit de leur mort avait même couru mais n'a pas été confirmé heureusement ; le troisième membre français de la mission, le capitaine Noiret, serait sain et sauf. Nous espérons que des renseignements authentiques nous rassureront bientôt sur le sort de nos compatriotes. En attendant nous tenons à assurer leurs familles de la part que nous prenons à leur angoisse et de toute notre sympathie.

— *La révolution chinoise.* — Yuan Chi Kaï est arrivé à Pékin le 13 novembre, avec une escorte de 2.000 hommes de troupes. Il s'est occupé aussitôt de constituer son ministère, mais à l'heure actuelle il ne semble pas qu'il ait réussi à venir à bout de cette tâche difficile. Les révolutionnaires ont encore accentué leurs progrès. Les quatorze provinces révoltées ont nommé une assemblée nationale qui s'est réunie à Changhaï et a proclamé la République. La Mandchourie s'est déclarée autonome. Le *Times* annonce même que la révolution a atteint le Tibet. Aux dernières nouvelles, les révolutionnaires seraient maîtres de Nankin et s'apprêteraient à marcher sur Pékin. Afin d'assurer la protection collective des étrangers en Chine, les représentants des Puissances à Pékin ont décidé qu'il était nécessaire de renforcer les effectifs des garnisons étrangères dans la capitale et d'envoyer des détachements sur les points des provinces où il y aurait lieu de protéger leurs nationaux.

Japon. — *Mort du comte Komoura.* — Le comte Komoura, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien ambassadeur à Londres, est mort le 24 novembre à Tokyo.

Perse. — *Le conflit russo-persan.* — Le conseiller financier américain de la Perse, M. Morgan Shuster, ayant saisi la maison du frère de l'ancien chah et ses propriétés affermées à des sujets russes, le consul général de Russie a protesté contre cette opération, et le gouvernement de Saint-Pétersbourg a soutenu sa protestation. M. Morgan Shuster maintenant sa décision, la Russie a adressé à la Perse un ultimatum réclamant la levée de la saisie, faute de quoi des troupes russes seraient envoyées à Kasvin, sur la route de Téhéran. La Perse, sur les conseils de la Grande-Bretagne, consentit alors à se conformer à l'ultimatum russe; mais aux dernières nouvelles la Russie n'estimait pas suffisante la soumission de la Perse et n'aurait pas cru devoir rappeler ses troupes déjà parties pour Kasvin.

III. — AFRIQUE.

Afrique Equatoriale. — *La soumission de Doudmourah.* — Par câblogramme d'Abéché, en date du 8 octobre et transmis viâ Adebour, le colonel Largeau fait connaître la soumission de Doudmourah. L'ancien sultan du Ouadaï a franchi la frontière, le 14 octobre, rendant 107 fusils à tir rapide, dont 14 de modèle 86. Le 28 au matin, Doudmourah, sous la surveillance de nos troupes, arrivait à Abéché avec presque tous les chefs ouadaïens dissidents, 107 cavaliers, 150 domestiques, femmes et enfants, 200 animaux. Par télégramme daté d'Ati, le 4 octobre, le colonel Largeau avait annoncé la soumission comme imminente. La situation du Ouadaï est calme.

— *Une mission au Bahr-el-Ghazal.* — Le gouvernement a décidé de faire étudier les voies de communication qui pourraient s'ouvrir éventuellement entre les sultanats du Haut-Oubanghi et Mechra-év-Reck, sur le Haut-Nil. Une mission s'est embarquée le 24 novembre à Marseille, à destination de Khartoum et du Haut-Nil. Elle comprend MM. Charles Pierre, ancien membre de la mission Bonnel de Mézières, le capitaine Bouysson et le Dr Gaillard, de la mission Tilho.

LA CARICATURE A L'ETRANGER

La leçon de l'histoire.

L'Histoire protégeant l'Italie : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ! »

Pasquino (Turin).

Choses de Chine.

Tout cela est de ma faute.

Literary Digest (New-York).

L'Allemagne protectrice de l'Islam.

Guillaume II : « Par Allah ! Je crains que mon parapluie ne soit pas très imperméable ! »

Kladderadatsch (Berlin).

Après la séance du Reichstag.

Guillaume II : « Que ma pièce tombe, j'en prendrais bien mon parti. Mais que mon propre fils la siffle, c'est trop fort ! »

Ulk (Berlin).

Le Sultan : « Au secours! A l'aide! »
Le Tsar : « J'accours, mais ouvre-moi les Dardanelles ! »

Lustige Blätter (Berlin),

Excès de vitesse.

Jeune Chine et vieille Chine.

Gazette Times (Pittsburg).

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale de la soie en 1910. — Le syndicat des marchands de soie de Lyon vient de publier la statistique de la production de la soie dans le monde en 1910. Cette statistique constate que l'excédent des récoltes asiatiques compense le déficit des récoltes européennes. La production soyeuse universelle est arrivée, à 15.000 kilogrammes près, au même chiffre que pour la récolte de 1909 : 24.495.000 en 1910, contre 24.510.000 kilogrammes en 1909.

Voici le résultat fourni par les dernières récoltes :

	1905	1906	1907	1908	1909	1910
	—	—	—	—	—	—
	En mille kilogrammes					
Europe Occidentale..	5.495	5.748	5.909	5.551	5.385	4.700
Levant et Asie centrale.....	2.426	2.624	3.026	2.693	3.038	2.800
Extrême-Orient.....	10.909	12.541	13.125	15.836	16.087	16.995
Totaux...	18.830	20.913	22.060	24.080	24.510	24.495

En se reportant à des années plus lointaines, on constate que la production universelle de la soie progresse d'une manière ininterrompue par périodes quinquennales. Les récoltes européennes sont stationnaires et l'accroissement de la production est dû aux pays du Levant et de l'Asie centrale et surtout à l'Extrême-Orient.

II. — EUROPE.

Russie. — *La culture du thé.* — Il y a vingt-cinq ans envion qu'on a commencé, en Russie, dans les parties méridionales du littoral de la mer Noire, à cultiver le thé. Cette culture s'est fort développée. En 1905, on livrait au commerce 122.983 livres. En 1909, on a atteint le chiffre de 152.377 livres. Sur la quantité totale du thé fabriqué pour la vente en 1909, il a été préparé 8.807 livres de thé de qualité supérieure, dont la fabrication a été faite pour la première fois et dont le prix a été fixé à 2 roubles 40 kopecks la livre.

Outre cette qualité, il y a encore quatre espèces de thé des qualités inférieures et enfin le thé en poudre.

Il a été fabriqué en 1909 : 112.165 livres de thé de première qualité, au prix de 1 rouble 60 kopecks la livre ; 48.320 livres de thé de deuxième qualité, à 1 rouble 20 kopecks la livre; 426 livres de troisième qualité; 12.951 livres de quatrième qualité, et enfin 9.045 livres de thé en poudre.

Le prix du thé de qualité inférieure, ainsi que du thé en poudre, a été fixé à 64 kopecks la livre.

Pour travailler le thé, il existe actuellement, sur place, six usines spéciales.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.-colonel* Andlauer est désig. pour exercer le command. du corps d'occupation.

M. le *capit.* Defontaine est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. le *chef de bataill.* Quérette ; les *capit.* Cellier, Barvet, Grosjean et Moreau ; les *lieut.* Roussel, Lofficier, Dupuy, Salel, Vonau, Chatry, Bouchet et Carbon ; le *sous-lieut.* Renault, sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Tournié et Castaing ; les *lieut.* Tulasne, Coudert, Gressin et Cattet sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Gisselbrecht est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Laurent est désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Rimond est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine, — M. le *sous-intend. de* 1re *cl.* Augé est désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'admin.* Marret-Cleyet et Giordana sont désig. pour le Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Dupuy est désig. pour le consulat de Canton.

Annam-Tonkin. — M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Olivier est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *pharm.-maj. de* 1re *cl.* Mirville est désig. pour la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Gallard-Brassac de Béarn est désig. pour la *Jeanne-Blanche*, à Constantinople.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Vergoz est nommé au command. du *Dupleix ;*

M. le *capit. de frég.* Lagrenée est nommé chef d'état-major de la division navale d'Extrême-Orient ;

M. le *lieut. de vaiss.* Vandier est nommé au command. de la *Décidée ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Bernadac est désig. pour le *Dupleix*, comme adjudant de division ;

MM. le *lieut. de vaiss.* Malavoy et l'*enseig. de* 1re *cl.* d'Harcourt sont nommés aides-de-camp et MM. les *enseignes de* 2e *cl.* Delahaye et Roulier officiers d'ordonnance du contre-amiral command. la division navale d'Extrême-Orient ;

M. le *mécanic. inspect. de* 2e *cl.* Cahuet est nommé mécanic. de division, à bord du *Dupleix ;*

M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Terme est désig. pour la *Foudre* à Saïgon ;

M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Boisson est désig. pour le *Mousquet* à Saïgon :

M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Serpette est désig. pour les torpilleurs de Saïgon.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Audoyer est désig. pour Saïgon ;

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Gonssolin est desig. pour le *Dupleix*, comme commiss. de division ;

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Bros est nommé commiss. de la division navale de l'Indochine à Saïgon.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. en chef de 2e cl.* Chastang est désig. pour le *Dupleix* comme médecin de division;

M. le *méd. ppal* Courtier est désig. pour les fonctions de méd. de la division navale de l'Indochine;

M. le *méd. de 1re cl.* Giraud est désig. pour le *Dupleix*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Malan, secrétaire général du gouvern. de l'Indochine, est délégué dans les fonctions de directeur des finances ;

Sont nommés élèves administrateurs des services civils de l'Indochine les élèves brevetés de l'école coloniale :

MM. Pogam, Colombon, Lamy, Johann, Bartoli.

Sont nommés commis de 1re cl. des douanes et régies de l'Indochine, les élèves brevetés de l'école coloniale :

MM. Charlot, Exbrayat, Guillemin, Marcheguet.

Sont nommés :

Juge président du tribunal de Chandernagor, M. Fabre ;

Lieutenant de juge au tribunal de Grand-Bassam, M. Lhermitte.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Europe et la Jeune-Turquie. *Les aspects nouveaux de la question d'Orient*, par René Pinon. — Un volume in-8° écu, avec 2 cartes dans le texte. Librairie académique, Perrin et Cie, éditeurs, Paris.

Le nouveau livre de M. René Pinon est le complément naturel de celui qu'il publiait à la veille de la Révolution turque sous le titre de : *L'Europe et l'Empire ottoman ; les aspects actuels de la question d'Orient.* Un événement considérable a bouleversé en Orient les conditions de la politique ; cette révolution, et la crise européenne qui en est sortie, est l'objet principal du volume. L'énoncé des chapitres suffira à donner une idée de tout l'intérêt que présente un tel livre, écrit par un spécialiste des questions de politique étrangère : la rivalité de l'Allemagne et de l'Angleterre. — La révolution turque. — Le présent et l'avenir de la Jeune-Turquie. — L'annexion de la Bosnie-Herzégovine. — La politique européenne et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. — Le boycottage. — La question albanaise. — Le Montenegro et son prince. — La Roumanie dans la politique danubienne et balkanique. — Une confédération balkanique est-elle possible ? Ces problèmes, d'où dépend l'avenir de l'Orient, touchent directement à toute la politique française et européenne ; il n'est pas permis, à ceux qui ont le souci de l'avenir de notre pays, de s'en désintéresser.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Turquie et ses voisins, par H. Charles Woods. Un vol. in-16 de 356 pages. Guilmoto, Paris, 1911.

Livres français des XVIIe et XVIIIe siècles concernant les États barbaresques, par E. Rouard de Card. A. Pedone, Paris, 1911.

Après le traité franco-allemand. Et maintenant ? Le désarmement ou la guerre ! par le capitaine Pierre Félix. Un vol. in-8° de 105 pages. Grasset, Paris, 1912.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE DISCOURS DE SIR EDWARD GREY
ET
LES AMBITIONS ALLEMANDES EN AFRIQUE

Toutes les qualités anglaises sont réunies dans le discours qui tint pendant près de deux heures, le 27 novembre dernier, la Chambre des Communes suspendue aux lèvres de sir E. Grey, et dont on trouvera plus loin de longs extraits : dédain de toute phrase à effet ; sobriété de ton, agrémentée çà et là d'un humour qui, pour être plus piquant, ne craint pas de friser parfois la trivialité[1]; clarté dans l'exposition des faits ; dextérité quand il faut toucher aux points délicats, tels que les conventions secrètes et les révélations du capitaine Faber ; vigueur quand il s'agit de tracer les grandes lignes de la politique britannique.

Nous n'analyserons point ici la partie narrative de ce discours, dont la presse quotidienne a suffisamment parlé. Sir E. Grey dit en somme, avec une netteté qui contraste avec les tortueuses explications de M. de Kiderlen au Reichstag, que la diplomatie anglaise ne s'est tenue pour satisfaite que le jour où l'Allemagne lui a donné l'assurance formelle qu'elle n'avait pas de visées territoriales sur le Maroc. Mais l'Allemagne a tergiversé pendant un mois (exactement du 1er au 27 juillet) avant d'en arriver là, obligeant l'Angleterre à lui donner deux avertissements sérieux, l'avis du Conseil de Cabinet du 4 juillet, et la harangue de M. Lloyd George du 21. « Si cette assu-« rance avait été donnée tout de suite, remarque ironiquement « sir E. Grey, bien des malentendus eussent été évités. »

Nous n'insisterons pas non plus sur les passages qui ont trait à la politique générale de l'Angleterre, à l'impossibilité du

[1] L'accès d'*alcoolisme politique* auquel l'Europe paraît en proie... La politique du *chien dans la mangeoire*...

« splendide isolement », à la nécessité de la Triple Entente. Il n'a pu y avoir ici surprise que pour ceux qui s'imaginaient que les hommes d'État anglais sont des girouettes. Et ç'a été malheureusement le cas en Allemagne, où on a cru bonnement que le *Foreign Office* était susceptible d'être influencé par des campagnes de presse, comme celle du *Daily News*, ou par des criailleries de députés radicaux. Il est vrai que beaucoup de ces derniers, toujours préoccupés de donner le pas aux questions intérieures sur la politique étrangère, sont partisans d'un rapprochement avec l'Allemagne, par horreur instinctive des complications internationales. C'est ainsi que les « ministerial cheers » soulignaient toutes les phrases de sir E. Grey aimables pour l'Allemagne, tandis que les « opposition cheers » dominaient quand le ministre se déclarait fidèle à l'amitié de la France et de la Russie. Mais, sinon en Allemagne, du moins dans les pays qui ont une expérience réelle du parlementarisme, on sait bien que ces manifestations de députés irresponsables ne tirent pas à conséquence, et qu'une fois arrivés au pouvoir les pacifistes font voter des crédits militaires, et les socialistes préconisent des solutions « bourgeoises ». De même il y a, au chapitre des relations internationales, des nécessités qui s'imposent aux radicaux anglais devenus ministres.

Ceci dit, nous voulons attirer l'attention sur le paragraphe que sir E. Grey consacre à la future politique anglaise en Afrique, et qui est peut-être le plus important à méditer à l'heure actuelle, où l'Allemagne semble se préparer à une vigoureuse action coloniale. Mais auparavant il est bon de résumer les ambitions, avouées ou secrètes, de l'Angleterre et de l'Allemagne en Afrique. Nous examinerons ensuite si les idées directrices de sir E. Grey permettent de prévoir un accommodement, ou si au contraire le heurt est inévitable.

***

Pour avoir une idée exacte des visées impérialistes des Anglais en Afrique, nos lecteurs pourront se reporter à l'article dans lequel M. de Renty a étudié ici même, il y a un an, les deux chemins de fer transafricains anglais[1]. Ils y verront que la grande conception, issue du cerveau de Cecil Rhodes, a été de jeter sur le continent noir une croix de fer dont les bras s'étendraient du Nord au Sud, entre Alexandrie et le Cap, et de l'Est à l'Ouest, entre Beïra et Lobito-bay. Le point de

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 octobre 1910.

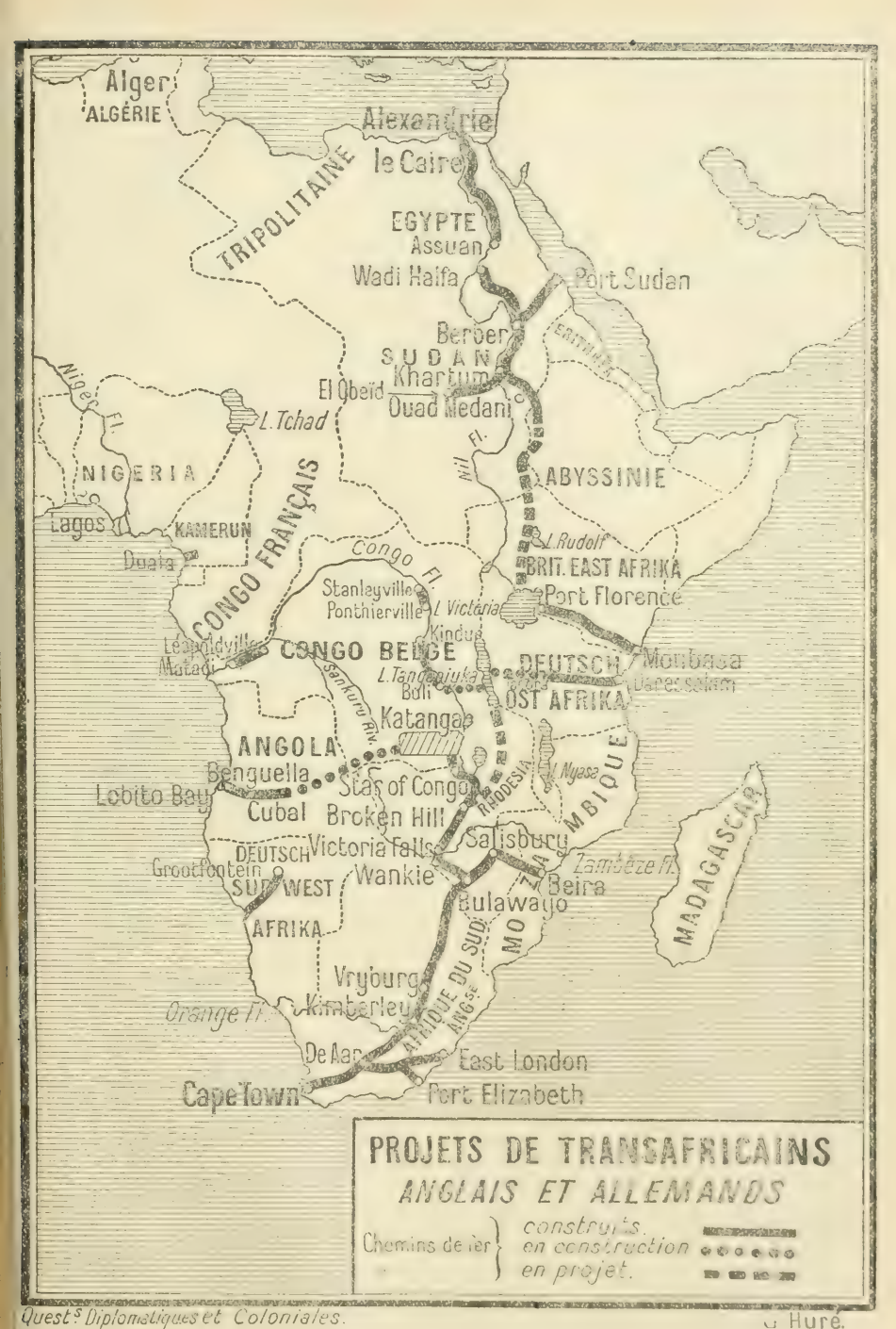

Quest.s Diplomatiques et Coloniales. G. Huré.

croisement est dans cette région du Katanga, qui, depuis longtemps déjà, a remplacé celle du Tchad en tant qu'objet des convoitises européennes. D'après les dernières découvertes le Katanga serait un Eldorado minier, dont les champs cuprifères pourraient dans l'avenir concurrencer heureusement les plus fameux du Nouveau Monde.

Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que le grand œuvre anglais soit accompli. La branche nord-sud, Alexandrie-Le Cap, dont la longueur totale serait d'environ 9.400 kilomètres, n'a encore que deux tronçons achevés, l'un septentrional, poussé jusqu'à 400 kilomètres au Sud de Khartoum (soit 2.700 d'Alexandrie), l'autre méridional, du Cap à Elisabethville, c'est-à-dire à l'extrémité sud du Katanga, à 3.500 kilomètres du Cap. Il reste donc à construire au Nord environ 1.600 kilomètres en territoire britannique pour atteindre le lac Victoria-Nyanza, et 1.500 kilomètres en territoire étranger pour joindre Elisabethville, puisque à partir du lac Albert Edward, et jusqu'à l'extrémité du Tanganyika, le Congo belge et l'Est africain allemand sont contigus. On sait qu'à deux reprises différentes, en 1894, lors de son traité avec l'Etat indépendant du Congo, et en 1898, lors du voyage de Cecil Rhodes à Bruxelles et à Berlin, l'Angleterre tenta de se faire reconnaître par l'Etat indépendant la possession d'une bande de terrain le long du Tanganyika pour y faire passer son chemin de fer, mais qu'elle se heurta à l'opposition des Allemands, bien que Cecil Rhodes eût offert à leurs capitaux et à leur industrie une part dans la construction de la ligne. L'Angleterre n'insista pas, et jusqu'à présent elle a laissé dormir la question.

Quant à la branche est-ouest de la croix, son tronçon oriental, de Beïra au Katanga, est complètement fini, et n'a plus besoin que d'être amélioré par le raccourci déjà projeté de Salisbury à Broken-hill, qui abrégerait de 1.200 kilomètres la distance de 3.200 kilomètres qui sépare maintenant Elisabethville de Beïra. Mais le tronçon occidental, qui doit traverser l'Angola portugais, n'est encore exploité que sur 450 kilomètres à partir de Lobito-bay, le point terminus actuel devant d'ailleurs être relié bientôt à Huambo, à 300 kilomètres plus loin. Sur tout le territoire portugais la concession a été accordée à l'anglais Robert Williams pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, avec droit de rachat par le gouvernement portugais à partir de 1922. M. Robert Williams a constitué une société anglo-portugaise qui raccordera sa ligne, à partir de la frontière belge, avec celles de diverses compagnies congolaises, dans lesquelles les capitalistes anglais sont largement intéressés.

Si aucun changement territorial ne se produit dans cette partie de l'Afrique, il est clair que les Anglais seront maîtres de tous les débouchés du Katanga. Les minerais de cette région s'écouleront par Lobito pour alimenter les usines d'Europe et d'Amérique, et plus tard aussi par Beïra, lorsque l'industrie naissante de l'Asie aura pris un certain développement. L'Angleterre pourrait donc attendre patiemment une occasion favorable pour souder les deux tronçons de son transafricain nord-sud à travers le territoire belge, et n'aurait pas de raison de brusquer les événements.

***

En face de ces ambitions anglaises, déjà en voie de réalisation, se dressent les ambitions allemandes, maintes fois manifestées au cours de la crise marocaine, mais encore imprécises, et par leur imprécision même menaçantes pour la paix européenne.

Faisons d'abord justice d'une théorie qu'on reproduit un peu partout, et d'après laquelle l'Allemagne aurait un besoin urgent d'acquisitions coloniales pour permettre d'émigrer à une population surabondante, qui atteint aujourd'hui 65 millions d'âmes, et augmente d'un million tous les ans. La vérité est que l'Allemagne du xxe siècle n'utiliserait pas des colonies de peuplement[1]. Chose curieuse, l'émigration qui était très forte, il y a vingt ans, lorsque la métropole ne comptait que 49 millions d'âmes, et qui se portait surtout vers les Etats-Unis, s'est déjà considérablement ralentie. Il y avait, en 1890, 200.000 émigrants ; il y en a à peine 90.000 en 1911. C'est que, grâce au prodigieux développement de son industrie, l'Allemagne s'est enrichie, et que 65 millions d'habitants y vivent aujourd'hui mieux que 49 millions en 1890. En réalité, les grands courants d'émigration, alimentés par les classes ouvrières et paysannes, n'existent que dans les pays pauvres, où l'industrie ou l'agriculture est en souffrance. Il y a des émigrants scandinaves, russes, hongrois, italiens, espagnols; il n'y a pas d'émigrants anglais, ni belges, quoique la population belge soit plus dense que l'allemande. Que certaines catégories de domestiques ou d'employés appartenant à la petite bourgeoisie s'expatrient pour trouver des salaires plus élevés, la chose est certaine. Mais ceux-ci ne vont pas loin, et c'est pourquoi, à l'heure actuelle, les colonies de peuplement allemandes s'appellent la

[1] Il n'y a pas à l'heure actuelle 20.000 Allemands dans tout l'empire colonial allemand.

Hollande, la Belgique, la Lorraine française, la Suisse[1]... En revanche, ce qui est parfaitement vrai, c'est que pour créer des débouchés à son énorme industrie, pour éviter un engorgement de ses produits manufacturés, l'Allemagne a besoin de colonies d'exploitation, et c'est dans cet ordre d'idées que ses ambitions africaines trouvent leur justification.

Ces ambitions étant encore, comme nous le disions, assez imprécises, il faut mentionner les différents plans du parti colonial allemand.

Le plus grandiose est celui d'un empire africain continu de l'Atlantique à l'Océan indien, coupant transversalement le continent, et constitué naturellement aux dépens du Congo belge. Ceci est l'idée bismarckienne. On sait qu'en 1884 le Chancelier prit sous sa protection l'œuvre politique du roi Léopold en Afrique, c'est-à-dire l'Association internationale africaine, première ébauche de l'Etat indépendant du Congo. Il escomptait que ce souverain audacieux, fût-il soutenu par la Belgique entière, échouerait faute de moyens suffisants, et il entrevoyait pour l'Allemagne un bel héritage colonial. Ces prévisions ne se sont d'ailleurs pas réalisées, et aujourd'hui la Belgique ne songe pas à se dessaisir d'un domaine en plein développement. Mais cette considération ne semble pas arrêter beaucoup les successeurs de M. de Bismarck, qui estiment sans doute que ce qui n'est pas à vendre peut être à prendre. La meilleure preuve en est dans l'obstination de l'Allemagne à pratiquer dans le Congo français deux piqûres pour arriver au contact du Congo belge, et à introduire dans le traité Cambon-Kiderlen un article qui, visant le droit de préemption de la France, est bel et bien, quoi qu'on en ait dit, une menace pour le Congo belge. A telles enseignes que les Belges, un peu hypnotisés jusqu'à présent dans une admiration béate de l'Allemagne et dans la crainte d'agissements anglais au Congo, commencent à comprendre très bien où est leur véritable ennemi : clairvoyance que nous n'avons pas lieu de regretter.

Mais la conception bismarckienne comporte deux variantes. Elle peut se réaliser soit par la jonction du Cameroun et de l'Est africain, aux dépens du Congo français et du Congo belge septentrional, soit par la jonction du Sud-Ouest et de l'Est africain, aux dépens de l'Angola portugais et du Congo belge méridional. Dans les deux cas, l'Angleterre serait lésée, puisque sa grande artère nord-sud serait coupée. Quant à dire quelle

---

[1] C'est ce que l'auteur de la *Guerre d'aujourd'hui*, le général de Bernhardi, a bien compris quand il dit férocement : « Il nous faudra prendre des territoires nou-« veaux aux *Etats voisins*. »

variante a la préférence du parti colonial allemand, la chose est assez difficile, car l'examen des chemins de fer allemands déjà existants montre que les deux projets sont simultanément amorcés.

Dans l'Est africain, la Centralbahn, partant de Daar-es-Salam et se dirigeant sur le Tanganyika, est exploitée aujourd'hui sur une longueur de 500 kilomètres. Elle atteindra Tabora en 1912, et au delà de ce point gagnera Ujiji, sur le Tanganyika moyen, quoiqu'on prétende qu'elle s'infléchira peut-être vers le Sud du lac, si les découvertes d'or faites dans cette dernière région se confirment[1]. Ujiji a l'avantage d'être en face d'Albertville, où les Belges veulent faire aboutir le tronçon en construction Buli-Albertville, prolongeant la ligne Buli-Kindu déjà construite dans la vallée du Lualaba, ou Congo supérieur. « Cette ligne, dit l'exposé des motifs du projet de loi soumis « au Parlement belge et voté par lui, permettra une occupation « plus complète du territoire, et mettra le réseau de la colonie « belge en relation avec la ligne allemande Daar-es-Salam-« Ujiji qu'on s'attend à voir terminée en 1915. » C'est ainsi que, grâce à une coopération germano-belge, dont les Belges n'aperçoivent qu'aujourd'hui le danger, est en train de se créer la grande voie de pénétration transafricaine que le roi Léopold exposait dès 1876 au Congrès international de géographie de Bruxelles, mi-ferrée et mi-fluviale, par Daar-es-Salam, Ujiji, Albertville, Kindu, Ponthierville, Stanleyville, Léopoldville et Matadi. Elle sera même doublée prochainement par la construction du tronçon Elisabethville-Luzambo, ce dernier point sur le Sankuru, à partir duquel les communications fluviales sont assurées jusqu'à l'Atlantique (voir la carte précédente). Dès lors il ne resterait plus aux Allemands, pour relier le Cameroun à l'océan Indien, qu'à pousser au Sud-Est la voie ferrée commencée à Duala, et on sait que l'article 7 du dernier accord franco-allemand leur permet de continuer, s'ils le désirent, sur le territoire français, les chemins de fer du Cameroun.

La jonction de l'Est et du Sud-Ouest allemands serait, en tout état de cause, beaucoup plus longue à établir. Les Allemands n'ont encore dans leur Sud-Ouest que deux lignes de pénétration peu avancées, mais qui ont été dernièrement l'objet d'une attention plus grande. Elles devront emprunter le territoire portugais de l'Angola pour parvenir au Katanga. Leur caractère politique est encore plus évident que celui des

[1] Voir *L'Afrique Française* de janvier 1911.

lignes de l'Est, car elles ne traversent que des régions fort ingrates.

Reste enfin la troisième forme que pourraient prendre les ambitions allemandes en Afrique, à savoir la constitution d'un empire en façade sur l'Océan Atlantique, s'étendant du Cameroun au fleuve Orange, et englobant le Gabon, tout ou partie du Congo belge, et l'Angola. C'est une prétention qui a été émise plusieurs fois au cours de la crise marocaine par les journaux allemands, et notamment par le *Berliner Tageblatt*, et certains géographes pressés dessinent déjà des cartes où l'on voit le continent africain partagé en trois blocs : le bloc occidental français, limité par la Tripolitaine, le Darfour et le Cameroun ; le bloc occidental allemand limité par le Nil, le Tanganyika et l'Union sud-africaine ; enfin le bloc oriental anglais s'étendant sans interruption du Cap à l'Egypte. Il serait puéril de s'imaginer que d'aussi vastes transformations puissent s'opérer dans un avenir prochain ; mais il y a lieu de croire, étant donné l'accès de chauvinisme auquel l'Allemagne est en proie, qu'elle ne tardera pas à poser quelque grande question africaine. Or sa seule mainmise sur l'Angola mettrait à néant une des ambitions anglaises, puisque la branche occidentale de la croix de fer dont nous parlions plus haut, c'est-à-dire la ligne de M. Robert Williams, traversant la région qu'on a déjà baptisée *Robertsia*, tomberait dans le domaine allemand.

Ainsi donc, de quelque côté qu'on envisage le problème, on arrive à cette conclusion qu'aucune extension de la puissance allemande en Afrique n'est possible sans un sacrifice de la part de l'Angleterre. La question est de savoir si l'Angleterre est, oui ou non, disposée à le faire. A défaut de certitude, les paroles prononcées par sir E. Grey donnent une indication précieuse à recueillir.

*
* *

On dit à Berlin, a déclaré le ministre anglais, que notre politique a toujours été de nous mettre en travers du chemin de l'Allemagne... A mon avis (il est vrai qu'ici je n'engage que moi-même) la sagesse pour l'Angleterre consiste aujourd'hui à restreindre autant que possible son expansion, principalement en Afrique. (*Applaudissements ministériels.*) Sans doute, il y a des parties de l'Afrique, contiguës aux possessions britanniques, et en particulier aux territoires de l'Union sud-africaine, que nous ne pourrions pas voir passer en d'autres mains, s'il survenait quelque changement territorial ; et, s'il survenait de *grands* changements territoriaux, une rectification de frontières s'imposerait.

Ce qui semble signifier en bon anglais :

Ne touchez pas au Katanga, ni au Mozambique, du moins au

Mozambique méridional. Ou ces territoires resteront en l'état actuel ou ils seront britanniques.

Mais ce n'est pas là ce qui peut s'appeler une politique d'expansion. Et s'il doit se produire des modifications profondes en Afrique, grâce à des négociations *sans doute* amicales entre les intéressés, nous ne serons pas partie prenante. Dès lors si l'Allemagne s'entend à l'amiable avec d'autres puissances, nous ne nous mettrons pas plus en travers de son chemin que de celui de ces autres puissances. Quand on n'a pas de projet d'expansion, j'estime qu'il est diplomatiquement et moralement mauvais de pratiquer vis-à-vis de l'étranger la politique du *chien dans la mangeoire.*

Ce qui semble encore signifier :

Nous ne sommes pas disposés à exécuter le traité de partage des colonies portugaises dont il a été question en 1899. Mais si vous vous accordez pacifiquement avec le Portugal pour vous faire céder les parties de son domaine que nous ne nous réservons pas expressément, libre à vous. Souvenez-vous seulement que le Portugal est notre allié, et qu'il ne faut pas le brusquer... Quant au Congo belge, souvenez-vous aussi qu'il n'est pas à vendre, et qu'au surplus si vous venez d'obtenir de la France une sorte de diminution de son droit de préemption, vous avez reconnu en même temps que le statut territorial du bassin conventionnel du Congo ne pourrait être modifié qu'après une conférence de tous les signataires de l'acte de Berlin.

Si telle est bien la pensée qui se dégage des paroles de sir E. Grey, l'Angleterre ne ferait en somme de concession importante que du côté de l'Angola, et dans un avenir plus ou moins lointain ne s'opposerait peut-être pas à la fondation d'un empire allemand en bordure de l'Atlantique. Elle maintiendrait au contraire intangible son dogme de la libre circulation britannique du Cap au Caire. Nous n'ignorons pas que ce dogme est actuellement tourné en ridicule par certains radicaux anglais, comme il l'était déjà lorsque Cecil Rhodes exposa pour la première fois ses plans. Mais nous croyons que la volonté réelle de l'Angleterre est mieux exprimée par le *Times*, qui n'a pas l'habitude de s'avancer à la légère, et qui disait dans son retentissant article du 20 juillet :

A une époque où nos possessions dans l'Afrique du Sud étaient beaucoup moins importantes qu'aujourd'hui, nous avons refusé de permettre, même à une puissance faible comme le Portugal, d'isoler nos colonies du Sud de l'intérieur de l'Afrique. Les mêmes raisons s'appliquent avec dix fois plus de force à une grande puissance désirant acquérir sur le Congo belge des droits, grâce auxquels elle pourrait un jour répéter la manœuvre portugaise que nous redoutions.

Les questions d'Afrique vont devenir bientôt la pierre de touche des relations anglo-allemandes. Si le gouvernement allemand borne ses ambitions, et surtout s'il adopte la méthode de temporisation et de patience que lui suggère visiblement sir E. Grey, il y aura détente entre les deux pays : dans le cas contraire, il est prudent de prévoir une tension sérieuse. Pour le moment l'opinion publique en Allemagne est profondément irritée, et le gouvernement ne songe guère à la calmer, si l'on en juge par le discours renfrogné que M. de Bethmann-Hollweg vient de prononcer au Reichstag. D'autre part, le résultat des élections de janvier est fort incertain. Les uns, tenant compte du malaise qui règne dans l'Empire, et qu'a si bien mis en lumière M. Moysset dans un livre récent [1], et tablant sur la répugnance des milieux ouvriers et de la petite bourgeoisie pour les aventures guerrières, prédisent de grands succès socialistes. D'autres au contraire, et parmi eux quelques chefs socialistes eux-mêmes, se préoccupent du courant chauvin qu'a déterminé la crise marocaine jusque dans les classes populaires, et prévoient des défections dans les bataillons de la « Social Demokratie » ; les élections seraient alors nationalistes. Mais que l'événement confirme l'une ou l'autre des deux hypothèses, on n'aperçoit pas très bien que la politique extérieure de l'Allemagne en puisse prendre une allure plus modérée. Si les nationalistes triomphent, le gouvernement se sentira porté par l'opinion publique vers les solutions énergiques. Et si ce sont les socialistes, ne cherchera-t-il pas, suivant un procédé classique, une diversion à ses embarras intérieurs, s'efforçant, comme le dit M. Moysset, « de recercler le tonneau par le dehors » ?

C'est à ces perspectives inquiétantes que songeait probablement sir E. Grey quand il disait qu'il ne serait plus question d'une grande guerre européenne... *dans deux ou trois ans.*

Commandant DE THOMASSON.

---

[1] *L'Esprit public en Allemagne.*

LA RÉVOLUTION CHINOISE[1]

III

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, ce sont les événements de 1900-1901 qui firent comprendre au Céleste Empire la nécessité de devenir une puissance militaire. Il ne faut citer que pour mémoire les quelques tentatives, plus ou moins avortées, faites dans les dernières années du XIXe siècle pour améliorer tantôt la marine, tantôt l'armée. De ce nombre sont la création de l'arsenal de Fou-tchéou en 1866, avec le concours d'officiers français, MM. Gicquel et d'Aiguebelle; l'installation près de Changhaï d'un camp d'instruction par Gordon, après la rébellion des Taïpings; le plan d'organisation demandé en 1879 par Li Hung Tchang à M. von Hanneken, officier allemand. Le même Li Hung Tchang obtint dans le domaine maritime quelques résultats, puisque la Chine put opposer au Japon, en 1894-1895, une flotte d'une vingtaine de bateaux, de moins de 2.000 tonnes il est vrai, sauf deux cuirassés qui en atteignaient 7.000. Cette force navale fut d'ailleurs détruite ou prise, et les années de 1894 à 1900 furent trop troublées pour permettre un effort utile.

Lorsqu'après l'intervention internationale, l'impératrice, l'empereur et la cour rentrèrent à Pékin (janvier 1902), la souveraine sembla partagée entre la crainte de l'étranger et le désir de ne pas modifier profondément les mœurs de son empire. Elle rendit bien, en 1902, quelques édits autorisant le mariage entre Chinois et Mandchous, interdisant la déformation des pieds des Chinoises, réformant l'académie des Hanlin et l'ouvrant à l'enseignement occidental, créant un ministère de l'Education, augmentant l'autorité de Yuen Chi Kai, réformiste avéré. Mais en même temps elle admettait ou tolérait la réclamation des vice-rois du Yangtseu contre tous les privilèges accordés aux étrangers, contre l'accroissement de pouvoir de sir R. Hart, qui, en exécution des traités, voulait

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 novembre et du 1er décembre.

contrôler les douanes indigènes en même temps que les douanes maritimes. Cependant le parti réformiste faisait de grands progrès. Ses malheurs de 1898 ne l'avaient pas anéanti, mais seulement rendu plus prudent et plus habile. Les événements de 1900-1901 lui furent un vigoureux stimulant. Yuen Chi Kai, qui fut l'assesseur de Li Hung Tchang lors des négociations avec les puissances, hérita du siège de vice-roi du Tchili en novembre 1901. Il amena avec lui du Chantoung les quelques milliers de soldats, armée naissante, qu'il y avait déjà, et porta son principal effort sur la formation des cadres, faisant de Paoting un centre d'études militaires très important. Il créa, en 1902, des écoles de sous-officiers, d'élèves officiers, de perfectionnement des officiers, d'état-major, de topographie, destinées non-seulement aux troupes du Tchili, mais à celles du Chantoung, du Honan et du Chansi. Il parvint à intéresser la cour à ses tendances et l'impératrice ordonna aux vice-rois de procéder aux mêmes créations, sans donner cependant les moindres directives quant aux personnes et aux programmes. Pour une telle œuvre, il fallut évidemment avoir recours aux instructeurs étrangers. La lutte d'influence fut ardente entre Japonais et Allemands : les premiers, servis par leurs mœurs, leur langue, la proximité de leur pays, l'emportèrent. Outre qu'ils accaparèrent les emplois d'instructeurs, sauf un très petit nombre qui fut donné aux Allemands, ils reçurent chez eux, dès 1902, d'assez forts contingents d'élèves officiers stagiaires. Ils réussirent à faire créer, en 1903, le Lien-ping-chou, conseil de réorganisation de l'armée qui entama, sans retard, l'étude de l'organisation des forces militaires de l'empire. Dès 1904, ce conseil voulut consacrer l'existence de l'état-major chinois et présida aux premières manœuvres de l'armée du Pe-tchili. Une dizaine de mille hommes, groupés en deux partis, manœuvrèrent dans la région située entre Paoting et Hokien. A la fin de cette même année, le conseil présenta à la couronne un projet d'établissement d'armée sur des bases qui furent adoptées en 1905. L'exposé des motifs, après avoir constaté que « tous les pays étran- « gers ont une forte armée toujours prête à la guerre pour « l'éviter », invoque tout aussitôt l'autorité des ancêtres qui, pour être antique, ne saurait jamais, en Chine, être périmée et rappelle que le livre des Han dit : « Les soldats établissent et « fortifient l'autorité... la bonne organisation de l'armée doit « être l'un des soucis du prince[1] » ; puis il énumère avec dou-

[1] Vaudescal.

ceur, en évitant toute critique amère, les errements séculaires de façon à ne pas faire perdre la face aux générations passées et déclare que, « les temps anciens étant différents des temps « modernes, les chefs ne peuvent se conduire d'après les « anciennes méthodes ». Enfin après avoir constaté que, contrairement à l'indication de Confucius qui a écrit qu' « un bon « plan amène la réussite », l'armée chinoise n'avait jamais eu de règlements fixes, il donne les bases d'organisation de l'armée[1] :

L'armée chinoise est composée de deux catégories de troupes : troupes de nouvelle formation, Lou-kiun, recevant l'instruction militaire européenne, et troupes anciennes, ou Sun-djin-kiun, qui conservent le même service que par le passé.

L'armée de campagne Lou-kiun se subdivise en corps d'armée, divisions, brigades et régiments. Les anciennes appellations « bannières, avant-garde, arrière-garde », etc., y disparaissent. Le corps d'armée sera organisé ultérieurement, seule la composition de la division est fixée :

2 brigades d'infanterie à 2 régiments de 3 bataillons de 4 compagnies ;
1 régiment de cavalerie à 4 escadrons ;
1 régiment d'artillerie à 3 groupes de batteries ;
1 bataillon du génie à 4 compagnies ;
1 bataillon du train à 4 compagnies ;

Au total 10.436 officiers et soldats dont 7.480 fantassins. La compagnie se compose de 3 sections de 3 escouades, l'escadron de 2 pelotons de 2 escouades, la batterie de six pièces. 36 de ces divisions seront formées de 1905 à 1922, ce qui constituera une armée active d'environ 400.000 hommes.

Les divers services sont prévus (santé, intendance, remonte, casernement, etc.).

L'armement, composé de tous les modèles d'armes à feu de l'Europe suivant les influences qui prévalaient auprès des vice-rois au moment des besoins, sera uniformisé en cinq ans, par le moyen d'arsenaux nationaux. Certains de ces établissements existant actuellement disparaîtront pour être remplacés par trois établissements éloignés des côtes : le premier, arsenal du Centre, dans le Houpé à Hanyang déjà existant ; le second, arsenal du Sud, dans le Kiang-si ; le troisième, arsenal du Nord, en un point à déterminer et ces deux derniers à con-

---

[1] Voir pour plus de détails la *Revue des armées étrangères*.

struire avant 1911. En outre chaque capitale de province possédera un atelier de réparations et Hanyang sera le siège d'une école d'ingénieurs.

Le chapitre des cadres est largement traité, les soldes, retraites et limites d'âge sont prévues, le recrutement et le développement de l'instruction assurés par le passage dans diverses écoles.

Le recrutement a pour base le service militaire obligatoire par élimination dans chaque province : le fonctionnement plein ne demandant d'incorporer qu'environ 130.000 hommes par an, soit le dixième de chaque classe, toute facilité est laissée pour satisfaire au mieux les multiples intérêts particuliers. Chaque chef de village présente un nombre fixé de jeunes hommes en s'inspirant des conditions suivantes : être sain de corps, avoir au moins 1 m. 50, pouvoir lever 100 livres, appartenir à une famille connue et donner le nom de ses ancêtres jusqu'à la troisième génération, ne pas fumer l'opium, ne pas avoir encouru de condamnations pour révolte. Une commission militaire choisit les appelés parmi les présentés. Les premiers font alors une période de trois mois dans un camp à la suite de laquelle ils sont maintenus ou renvoyés. Dans le premier cas ils ouvrent à leurs familles des droits à divers avantages dont l'exemption d'impôt.

Le temps de service se répartit en :

Trois ans dans l'armée active ou Tchang-pei-kiun.

Trois ans dans la première réserve ou Su-pei-kiun.

Quatre ans dans la seconde réserve ou Kho-pei-kiun.

La première réserve mobilisée complète l'armée active; la deuxième, qui forme des compagnies numérotées dans chaque province, assure les services de l'arrière. L'administration de ces réserves est confiée à un sous-officier par groupe de cent hommes. Il est responsable sur sa vie de leur mobilisation et de leur arrivée au point de concentration prescrit.

L'armée active dépendra du pouvoir central et non des vice-rois. Un corps d'inspection sera créé. Le projet constate qu'il est dans l'esprit des plus anciens usages, car dans les annales de Tchéou (10e S. avant J.-C.) il est dit que de grands officiers doivent passer l'inspection tous les ans. Mais le rédacteur du projet ajoute : « Il y a toujours eu des inspections en théorie, « mais les troupes étaient employées aux chasses, leur instruc- « tion était négligée et les règles de ces inspections s'étaient « bien transformées... »

Le droit d'inspection sera défini et réparti entre les inspecteurs émanant du ministre, les vice-rois et les généraux.

*
* *

Pendant que ces études se poursuivaient, la guerre russo-japonaise montrait aux Célestes que les Jaunes pouvaient vaincre les Occidentaux; en même temps les événements de Saint-Pétersbourg, déchaînés par la défaite, faisaient trembler l'impératrice pour son impuissante dynastie. Jusque dans l'entourage de la souveraine, les idées réformistes pénétrèrent alors. Elle-même, au cours de 1905, entra complètement dans la voie nouvelle. Elle résolut, dès la fin de cette année, d'envoyer en Europe et en Amérique une mission avec un très vaste programme d'études, dressé par Yin Tchang, un mandarin de grade élevé, qui avait résidé en Europe avec un haut poste. Elle dut se documenter sur toutes les questions d'organisation générale : législation, administration, financière et militaire. Du fait que le pouvoir central n'était plus, sinon opposant, du moins inerte, les réformes en général, et celles de l'armée en particulier, reçurent une vive impulsion.

L'organisation de l'armée du Nord sous la direction de Yuen Chi Kai et Tieh Lang, président du ministère de la Guerre, étant d'ailleurs suffisamment avancée pour permettre d'en présenter les résultats aux représentants des puissances, ces deux mandarins firent décider que des grandes manœuvres se dérouleraient, dès octobre 1905, en présence des attachés militaires et des missions spéciales. L'intention de montrer les premiers régiments chinois aux officiers des grandes armées ne fut nullement cachée; Yuen Chi Kai fit précéder le début des manœuvres d'une proclamation dans laquelle nous relevons ce qui suit :

« Soldats,... suivant ce que vous ferez, nous serons admirés « ou plaisantés par les autres nations. Ne donnons aux étran- « gers aucune occasion de rire de nous, ou de nous mépriser à « cause de notre insuffisance militaire. Faites en sorte que les « sommes dépensées par le gouvernement pour ces manœuvres « ne soient pas stériles. »

Les manœuvres eurent lieu dans la région Paoting-Hokien. Elles devaient grouper 45.000 hommes; en réalité elles en réunirent 35.000 au début et n'en présentèrent plus que 24.000 lors de la revue finale. Elles furent préparées minutieusement jusque dans leurs détails : « Tous les commandants de partis « et d'unités y compris les chefs de bataillon et de groupe « étaient allés reconnaître sur le terrain les points précis où « ils rassembleraient et déplaceraient leurs troupes. Les fronts, « les zones d'action avaient été arrêtés minutieusement sous

« la direction d'officiers japonais. Chacun se retrouva donc en « terrain connu, en présence d'une situation devenue fami- « lière. Faute d'imprévu, de liberté d'action, l'occasion de l'ini- « tiative a manqué à tout le monde sans exception [1]. »

En fait, ces manœuvres ont fait voir des troupes ayant une discipline de marche, de stationnement, une certaine correction dans les exercices à rangs serrés et possédant déjà un embryon de services de l'arrière. Dans le pays même, elles eurent une réelle répercussion morale ; elles relevèrent les troupes aux yeux de populations qui ne furent ni pillées, ni maltraitées, fait nouveau dans l'histoire de Chine. Il faut dire que les villages furent consignés à la troupe, campée à leur proximité mais jamais cantonnée. On eut en somme la preuve que des efforts sérieux avaient été faits, et on en fut si surpris qu'une sorte d'enthousiasme entacha les comptes rendus et fit croire, un moment, que le Céleste Empire avait dorénavant une force avec laquelle il fallait compter. De leur côté les Chinois, si habitués à se payer de mots, crurent dans leur orgueil que leur armée ne dépendait plus que d'un certain nombre d'édits. L'influence de Yin Tchang devint prédominante. Ce mandarin avait été ambassadeur à Berlin, et avait gardé l'admiration de la force allemande. Il vit grand. Il fit décider que la Chine serait partagée en vingt commandements de corps d'armée, que l'effort qui devait être fourni pour 1922 le serait pour 1912 et qu'ensuite il serait doublé. Le rattachement de l'armée à l'autorité impériale fut poursuivi : tous les arsenaux, quatre des six divisions du Pe-tchili furent confiés au ministre de la Guerre. Un édit impérial de 1907 rappela que l'armée nationale en formation, Lou-kiun, devait uniquement se préparer à la guerre et ne dépendait que de l'empereur, et réorganisa les troupes chinoises du maintien de l'ordre, Sun-djin-kiun, maintenues sous la dépendance directe des vice-rois mais organisées dorénavant suivant un modèle uniforme en bataillons de 300 hommes et en escadrons de 135 chevaux, groupés par cinq, les premiers comme les seconds, sous le commandement d'un colonel. En 1908, un inspecteur d'armée fut nommé par l'empereur pour chaque province avec droit d'inspection sur toutes les troupes Lou-kiun ou Sun-djin-kiun.

Des manœuvres eurent lieu tous les ans soit dans le Pe-tchili, soit dans le bassin du Yangtseu. Bien que les officiers étrangers n'aient pas été conviés à les suivre toutes, on sait maintenant que l'infanterie peut fournir de sérieuses étapes, mais que le

---

[1] *Revue militaire des armées étrangères*, 1907.

soldat est passif, lourd, suivant la manœuvre sans intérêt. Les armes à cheval subissent le cheval chinois qui est une monture trop petite pour la cavalerie, trop faible pour l'artillerie. Les officiers des différentes armes manquent d'initiative, sont mauvais conducteurs du feu, semblent peu aptes à perfectionner l'enseignement qu'ils reçoivent dans les écoles et n'aiment pas les exercices physiques. La multiplicité des modèles de l'armement est une gêne. Les troupes, dont les mouvements sont limités par l'absence de routes pouvant supporter les lourds convois militaires, sont obligées de rester à proximité d'une voie d'eau ou de fer ; il est vraisemblable que sur le rapport de l'utilisation de ces moyens, ces manœuvres ont été profitables.

Rappelons enfin que des officiers sont régulièrement envoyés à l'étranger depuis 1907, et qu'on a tenté de relever la situation sociale et la considération accordée aux officiers : un rang avantageux leur a été accordé dans la hiérarchie générale, une école militaire pour cadets de noblesse, créée en 1907, a été destinée aux princes de la famille impériale et aux fils des plus hauts dignitaires de l'empire.

L'armée de terre n'accapara pas les réformes. La marine retint une notable part de l'attention du pouvoir. La mission de 1906 procéda à l'achat de navires en Angleterre, en Allemagne, au Japon. Des bases du recrutement d'officiers de marine furent posées en 1908 et des élèves envoyés à l'Ecole navale de cette dernière puissance. Une commission de réorganisation de la marine, constituée en 1909 sous la présidence du prince Tsaïchoun, frère du régent, assisté de l'amiral Sah, indiqua les directives de la formation de la flotte, ordonna l'unité de commandement sur les navires, se préoccupa de développer l'enseignement naval et l'industrie des constructions maritimes, étudia la défense des côtes. Elle accomplit un voyage d'études en Europe en 1909-1910. Au cours de cette dernière année, la flotte, partagée en trois groupes, Pei-yang, Che-kiang, Kouang toung, comptait 9 croiseurs, 15 avisos, 3 contre-torpilleurs, 15 torpilleurs et 16 canonnières.

Les puissances étrangères devenaient attentives à des réformes qu'elles savaient se produire aussi dans d'autres branches de l'activité gouvernementale. Elles crurent un moment à la rénovation réelle de la Chine. Mais, dès 1908, elles étaient déjà défavorablement impressionnées par les intrigues qui suivirent les décès successifs de l'empereur et de l'impératrice survenus en novembre. De grands changements de personnes furent prononcés : Yuan Chi Kai fut éloigné

des affaires et peu après Tieh Lang remplacé au ministère de la Guerre par Yin Chang. Puis des correspondances commencèrent à parvenir en Europe, jetant la clarté sur la situation intérieure de la Chine et la montrant dangereusement troublée. La situation financière y était déplorable. Toutes les classes de la société étaient mises en mouvement par les réformes entamées ou annoncées : elles avaient déjà porté sur l'accès aux fonctions de mandarins, la surveillance des douanes indigènes et de la gabelle, la police, l'institution d'une magistrature, l'instruction publique et surtout la préparation de l'avènement d'un régime constitutionnel. Toutes les mesures nouvelles prises d'une façon inconsidérée allaient à l'encontre de leur but et augmentaient la confusion. Les vice-rois, qui auraient dû être contrôlés par les conseils provinciaux nouvellement issus du suffrage censitaire, les avaient annihilés, mais prenaient appui sur leur opinion pour prendre ou laisser ce qui leur convenait dans les prescriptions impériales ; les « bureaux autonomes » dont la fonction est de gérer les communes multipliaient les impôts vexatoires ; les nouveaux juges, bien qu'encore peu nombreux, s'étaient déjà signalés par l'iniquité de leurs sentences ; la nouvelle police constituait souvent un danger et les commerçants entretenaient toujours leurs propres gardiens de quartier ; la piraterie fleurissait comme par le passé « au point qu'il y a des villes où l'on ne « touche plus parce que l'on sait que le sous-préfet est affilié « aux bandes de pirates » [1].

Bref, tous ces organes prenaient les tares de l'administration mandarinale, laquelle subsistait toujours et tenait à vivre comme par le passé : le seul résultat acquis était la multiplication des fonctionnaires vivant de l'exploitation des administrés. Aussi ne peut-on s'étonner que le mécontentement ait atteint des proportions considérables, que les modérés aient estimé indispensable de revenir à une de ces dynasties chinoises que l'histoire représente trop volontiers comme ayant été parfaites, mais que les révolutionnaires, par leurs sociétés de moins en moins secrètes, aient préparé l'avènement de la république.

Déjà, en 1910, un soulèvement eut lieu à Tchang-tcha, capitale du Houpé, causé, dit-on, par la disette, le manque de numéraire, l'accaparement du riz par les fonctionnaires : les faits à en retenir sont que le peuple débuta par attaquer les missions et piller les biens des étrangers, et que les soldats des troupes nouvelles participèrent à ces actes xénophobes. Ce ne

[1] J. Rodes, *L'Asie Française*, juin 1911.

fut que le prélude de la révolution. Au milieu de cette année 1911 des troubles éclatèrent dans le Seu-tchouen, et obligèrent à dégarnir le Houpé d'une partie de ses troupes. Un peu plus tard, en octobre, arriva en Europe la nouvelle du soulèvement d'Ou-tchang que nous savons être rapidement devenu plus qu'une révolte, une révolution. Et ce furent les troupes nouvelles qui firent cause commune avec les insurgés, s'opposèrent aux forces anciennes et allèrent jusqu'à dicter des conditions au pouvoir incertain qui fut précipitamment rendu à Yuen Chi Kai par une autocratie mourante. Voilà qui mérite une explication.

Le but poursuivi par le Fils du Ciel fut de posséder une armée capable de résister à l'invasion étrangère, une armée nationale. Le Lieu-ping-chou donna donc ce nom à l'ensemble des formations qu'il décréta. Tout en les soustrayant à l'autorité des vice-rois, il continua à les faire dépendre des vice-royautés. Le recrutement fut essentiellement provincial, et l'entretien particulièrement dépendant de l'autorité mandarinale. Car, en même temps que le gouvernement chinois se lançait dans des réformes coûteuses, il reportait à des dates ultérieures la réorganisation financière, et établissait des projets sur le papier sans prendre le moindre souci d'assurer leur réalisation par un budget solidement établi. Bien au contraire, il portait une atteinte profonde à la seule administration qui eût jusqu'alors fonctionné normalement sur le Céleste Empire : les douanes maritimes impériales. L'on sait que, placées sous le contrôle anglais depuis 1863, elles furent dirigées pendant quelques mois par M. Lay puis au cours de cette même année confiées à sir R. Hart qui resta en fonctions jusqu'en 1908. Leurs recettes sagement gérées et en progression croissante, constituant la seule garantie que la Chine pût donner à ses créanciers, ont empêché les graves éventualités qui seraient résultées de son insolvabilité. Mû par la volonté d'échapper à tout contrôle européen, sans égards pour les engagements antérieurs et la solidité de l'institution, ni pour les services rendus personnellement par sir R. Hart, le pouvoir impérial tenta de le subordonner à deux administrateurs généraux qui devaient devenir les chefs de tous les services. Il fallut de longues négociations, dont sir R. Hart ne vit pas la fin, pour maintenir à ces douanes leur impulsion européenne. Donc la Chine n'avait pas d'argent, et cependant l'armée ne pouvait exister sans qu'il en coûtât beaucoup : la Cour en tourna la difficulté en ordonnant que les dépenses seraient acquittées par les provinces pour les troupes stationnées sur leur terri-

toire, et par des envois de fonds des vice-rois au ministre de la Guerre pour les frais généraux, sans fixer de base au prélèvement d'impôts nouveaux.

Une telle prescription — extrêmement maladroite pour le peuple qui, déjà pressuré depuis 1901 sous le prétexte de l'indemnité de guerre aux étrangers, le fut au surplus sous ce nouveau motif sans avoir la certitude d'un bon emploi de son argent — fut néfaste pour les troupes nouvelles. Les vice-rois, qui, comme nous l'avons dit, conservaient le droit d'utiliser les anciennes formations, se désintéressèrent pour la plupart de ces unités qui eussent absorbé leurs fonds tout en n'obéissant qu'à des chefs qui échappaient à leur autorité. Les ordres impériaux furent incomplètement exécutés : en 1909, le ministre de la Guerre Tieh Lang dut constater qu'en dehors des provinces du Petchili et du Chantoung, celles du Houpé, du Kouang-sou et du Yunnan possédaient seules environ une division, que quelques brigades étaient éparses sur le territoire et qu'il fallait renoncer à voir le programme militaire exécuté dans les limites de temps qui avaient été annoncées. Les instructions destinées à assurer le recrutement n'étaient pas exécutées, et ne pouvaient pas l'être puisqu'elles ne reposaient sur aucun recensement. Les soldats continuaient à provenir de la plus basse classe de la population, généralement de coulis sans travail.

Les mesures administratives concernant les vivres et particulièrement la solde étaient très irrégulièrement appliquées. Leur méconnaissance fit naître et entretint le mécontentement dans les troupes nouvelles. Les cadres furent composés de jeunes gens qu'un embryon de développement occidental rapprochait des révolutionnaires et de chefs élevés, mandarins quelconques de l'ancien temps, n'ayant aucune notion du métier des armes. Ces troupes furent indisciplinées. Les rébellions locales furent fréquentes et les rendirent odieuses aux vice-rois qui saisirent toutes les occasions de se plaindre d'elles pour ne pas les accroître. D'autre part, leur répartition sur le territoire immense de l'empire empêcha toute cohésion, rendit nulle l'influence bienfaisante des rares grands chefs, pénétrés de la nécessité d'innover utilement et solidement. Elles vécurent, fardeau inutile, dans les provinces auprès des autorités régionales malveillantes et ombrageuses. Elles offrirent ainsi, par leur recrutement défectueux, leur abandon, leur mauvaise administration, un champ d'action favorable à la propagande révolutionnaire qui fit de certaines unités un instrument assuré. Au contraire, les troupes anciennes, dont ni l'exis-

tence, ni la hiérarchie, ni l'emploi n'était changé, gardèrent les aptitudes qu'elles avaient reçues des siècles et restèrent la force généralement docile et vigoureuse des vice-rois. C'est donc normalement que ces troupes diverses ont pu être opposées les unes aux autres dans diverses circonstances et que les premières, particulièrement, ont marqué une certaine hâte à abandonner la cause de leur souverain.

***

Quoi qu'il en soit, la masse chinoise brise son enveloppe ancienne. Le but annoncé du soulèvement actuel est le renversement de la dynastie : il en est un en effet. Mais le sentiment qui anime les classes dirigeantes comme le bas peuple est la xénophobie. Elle est le fond de l'âme chinoise, elle en fait partie intégrante, elle a fait naître le mouvement de « la Chine aux Chinois ».

Dès son début, 1906, ce mouvement fut défini par Yin Chang, ancien ambassadeur à Berlin et successeur de Tieh Lang au ministère de la Guerre : « Le parti national qui s'agite présen-
« tement en Chine a pour devise : « La Chine aux Chinois ».
« Il ne veut pas plus d'une Chine japonisée que d'une Chine
« britannisée ou russifiée. Le dragon chinois a été tellement
« chatouillé par les étrangers qu'il a fini par sortir de sa tor-
« peur. Il sommeille encore et ses griffes commencent à frapper
« au hasard. Mais tant pis, après tout, pour ceux qui ne savent
« point se garer à temps ! Sans doute ce réveil entraînera des
« désagréments pour ceux des Européens qui croyaient pou-
« voir compter sur le sommeil éternel du dragon chinois.
« Mais ils auraient tort de se plaindre, puisque ce sont leurs
« agissements qui ont provoqué ce réveil. Ce qu'ils auraient
« de mieux à faire serait encore d'en prendre leur parti et
« d'aider la Chine dans ses résolutions civilisatrices[1]. »

Comment peut-on appuyer « les résolutions civilisatrices » d'un peuple et d'un gouvernement qui ne veulent tolérer ni direction, ni contrôle de ceux-là seuls qui sont capables de les conduire ? Car l'inaptitude à comprendre nos méthodes éclate à chaque pas dans la rénovation chinoise ; elle s'inspire des aspects matériels de la civilisation occidentale, et elle croit avoir définitivement approfondi toutes nos sciences.

N'avons-nous pas dit plus haut que ce même Yin Chang, si orgueilleux pour le dragon chinois, est le même qui fit décider, sans se préoccuper d'argent ni de cadres, que l'armée chi-

[1] *Bulletin du Comité de l'Asie française*, février 1906.

noise comprendrait 36 divisions en 1912, puis qu'elle serait doublée. Devons-nous passer à d'autres ordres d'activité? Le général de Négrier, dans son étude « La force chinoise en 1910 », écrit : « Le chemin de fer de Pékin à Kalgan a été construit « par les ingénieurs chinois. L'avant-projet avait été fait par un « Anglais. Pour raccourcir le tracé, ils ont fait des rampes de « 30 millimètres par mètre, ne permettant aucun rendement « utile[1].» Ailleurs, *L'Asie Française* rapporte que, « dans les « principales villes du Kouang-si, on avait, au début, engagé « des professeurs chinois de Changhaï qui avaient fait des « études dans les collèges étrangers. On leur donnait 150 dol- « lars par mois. Au bout d'un an, on a trouvé cela trop « coûteux, on les a renvoyés et remplacés par leurs élèves ».

Les Chinois ne peuvent par eux-mêmes, d'ici longtemps, qu'être une main-d'œuvre très surveillée. La Chine aux Chinois est un mouvement de régression gros de conséquences, car il pousse la Chine à sortir du cadre antique sans qu'elle ait pris le temps d'étudier son cadre nouveau et de l'imposer à son peuple éduqué. Or, cette éducation ne peut être donnée aux Chinois par les Chinois, et nous assistons à ce spectacle de toute une jeunesse qui croit détenir la mentalité occidentale parce qu'elle a coupé sa natte, qu'elle fréquente les meetings et qu'elle voisine avec l'anarchie.

« L'une des plus graves inquiétudes de ceux qui réfléchis- « sent vient précisément de ce que cette génération nouvelle, « qui néglige complètement les études chinoises et qui ne sait « rien des sciences occidentales, tout en étant convaincue, avec « une suffisance extraordinaire, qu'elle connaît tout, n'aura « plus aucune mesure, ni la culture nationale, ni la culture « étrangère. On peut en effet attendre avec appréhension les « résultats que pourra donner une pareille ignorance unie à « l'orgueil démesuré qui caractérise la jeunesse chinoise « actuelle[2]. »

L'étendue du mouvement est d'ailleurs signalée depuis plusieurs années.

« Divisés par des abîmes infranchissables sous le rapport « de leur programme et des solutions proposées, les partis « extrêmes, réformistes ou ultras, tombent d'accord en ce qui « concerne la nécessité de soustraire leur pays à l'action « immédiate des étrangers : ceux mêmes qui voudraient mo- « deler sur le type de nos civilisations la réorganisation de « l'empire, ont dans l'idée que la Chine devrait « faire

---

[1] P. 63, Pb. Delagrave.

[2] J. Rodes. *L'Asie française*, juin 1911.

« soi-même », n'accepter surtout aucune direction, aucun con-
« trôle prenant un point d'appui au dehors [1]. »

Les faits au surplus confirment ces opinions. Sans multiplier les preuves, rappelons qu'en 1907 le vice-roi du Houpé refusait de laisser construire un sanatorium européen au Nord de Hankéou ; que les conseils provinciaux se sont fréquemment ouverts sur des déclarations xénophobes ; qu'en mai 1911, à Nanning, dans le Kouang-si, un vent de révolte soufflant, l'autorité put arrêter à temps quelques meneurs et que l'instruction de leur procès révéla qu'un soulèvement se préparait qui avait pour but le massacre des autorités et des étrangers ; que ceux de ces derniers qui habitent la région de Canton écrivent que l'une des sociétés secrètes les plus influentes dite « du gouvernement autonome » n'a prospéré que grâce à son activité xénophobe.

Certes les promoteurs du mouvement, qui pour la plupart se sont formés à l'étranger, Sun Yat Sen le premier, qui vit hors de Chine depuis tantôt seize ans, ne manquent pas de proclamer que les étrangers seront respectés, que leur appui est utile, indispensable même au futur gouvernement du Céleste Empire ; ils connaissent la force occidentale et redoutent son intervention pour l'avenir de leurs idées. Il se peut même qu'ils soient sincères. Mais ils ne sont que quelques-uns et il faut craindre, comme dans toutes les révolutions, qu'ils ne soient débordés par des compétiteurs voulant satisfaire aux passions populaires. Il est donc probable que l'appui que la Chine pourra recevoir des puissances occidentales dans « ses révolutions civilisatrices » sera consécutif à leur intervention armée. L'armée chinoise peut-elle s'y opposer ? Les derniers événements la montrent dépourvue du sens de l'unité militaire et de celui de l'unité nationale. Une attaque étrangère lui donnerait-elle le second ? Ce n'est pas impossible si la masse populaire le manifeste elle-même, mais elle aura besoin de ce stimulant. L'armée compte dans ses rangs beaucoup d'hommes qui désertent dès que des fatigues professionnelles ou des dangers sont à prévoir. C'est ainsi que chaque période de grandes manœuvres et que la tension récente avec la Russie ont été marquées par un déchet d'autant plus considérable qu'un simple changement de province assure l'impunité aux déserteurs. Le soldat est peu sûr, mal instruit, dressé uniquement aux exercices du champ de manœuvre, fort peu préparé au tir, pas du tout au service en campagne et au combat. Les cadres, comme nous l'avons dit, sont formés de chefs âgés, de mentalité ancienne, inaptes

[1] M. P. Beda. *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1906.

au commandement et d'officiers jeunes, auxquels une formation hâtive et plus que superficielle ne donne pas grande valeur morale. La dissémination des troupes sur tout le territoire complique leur emploi par la longueur et la difficulté des transports et se limite à la lutte de petits paquets isolés chacun sur un vaste théâtre d'opération. Quelques résistances vigoureuses ne sont pas impossibles, mais le résultat final ne serait pas douteux. Ces troupes seraient vouées au désastre par le concours de causes d'ordre stratégique, tactique, moral et administratif : manque de liaison, infériorité des chefs et des soldats, insuffisance de munitions, pénurie d'argent...

Pour l'envahisseur le réel danger réside dans l'attitude de la population. Bien qu'elle ait été inerte, en 1900-1901, il est à redouter que, surchargée d'impôts au nom des exigences étrangères, obligée de changer ses mœurs, ses coutumes par suite de la pénétration d'une civilisation qu'elle ne désire pas, elle n'accueille les troupes des puissances par un soulèvement général dont les effets, en Chine, peuvent être terribles. En 1883-1885, lors de la guerre avec la France, le vice-roi de Canton lança une proclamation mettant à prix la tête de tous les Français suivant leurs grades et prescrivant à tous les Chinois jusqu'à Singapour d'empoisonner ceux qui se trouveraient dans leur voisinage[1]...

La révolution chinoise est entrée dans le domaine des faits. Tout ce qu'on peut dire jusqu'à présent est que, si la dynastie tartare apparaît comme perdue, le gouvernement qui lui succédera ne se laisse pas deviner. On démêle encore que les provinces du Yang-tseu veulent dominer celles du Nord, et que les chefs du mouvement ne peuvent déjà plus empêcher la xénophobie de poindre de place en place. Et ce qui est certain, c'est que les accalmies de la révolution ne seront guère durables. Toutes les tendances à l'anarchie générale, régionalisme, « la Chine aux Chinois », se manifesteront tour à tour. Successives ou simultanées, elles rendront la situation extrêmement complexe, elles heurteront les intérêts de tous les peuples et montreront le péril jaune sous son véritable aspect, à savoir l'épreuve à laquelle l'état troublé du Céleste Empire va soumettre l'entente entre les puissances.

J. Saintoyant.

---

[1] H. Cordier, *Renseignements*, t. II.

LE RÉGIME DOUANIER COLONIAL

Aperçu sur le régime douanier de l'Algérie et de la Tunisie. — Le régime colonial proprement dit : la loi de 1892 et les deux groupes de colonies. — Ses effets : critiques auxquelles ce système a donné lieu. — Faut-il admettre la personnalité douanière des colonies? — La loi du 29 mars 1910 et le questionnaire du ministère des Colonies. — Les décrets du 17 juillet 1911.

Il est peu de problèmes économiques aussi complexes, aussi délicats et qui aient donné lieu — principalement ces dernières années — à d'aussi vives discussions, autant dans des réunions particulières et dans les journaux qu'à la tribune du Parlement, que celui du régime douanier de nos possessions d'outre-mer.

Nous n'avons pas ici d'autre désir que de rester sur le terrain des faits, en donnant une idée, aussi exacte que possible mais forcément très résumée, du statut applicable en cette matière à nos diverses colonies. Nous rapporterons, en toute impartialité, les opinions contradictoires qui ont été émises au sujet des réformes à y apporter, avant d'exposer, à propos des décrets récents qui constituent, au moins, un commencement de réalisation de ces réformes, ce qui paraît être l'idée dominante du législateur dans cette épineuse question.

Il convient, d'ailleurs, de distinguer soigneusement entre le régime douanier applicable à l'Algérie, le régime de la Tunisie, et enfin celui des colonies proprement dites et autres possessions et protectorats.

En ce qui concerne tout d'abord l'Algérie, on peut dire que depuis la loi de finances du 29 décembre 1884, article 10, dont les dispositions ont été maintenues en vigueur par la loi de tarif du 11 janvier 1892, article 7, une sorte d'union douanière existe entre la France et sa grande possession nord-africaine. Si la loi du 17 juillet 1867 a été maintenue dans ses dispositions concernant les produits français ou francisés (par le paiement des droits en France), qui sont exempts de droits de douane à l'importation en Algérie, cette loi a été abrogée, au contraire, en ce qui concerne l'admission en franchise ou à des droits réduits, par rapport à ceux du tarif métro-

politain, de la plupart des produits importés de l'étranger : depuis 1884, ceux-ci sont soumis en Algérie aux mêmes conditions qu'à leur entrée en France. C'est tout juste si quelques tempéraments ont été apportés à la rigueur de ce principe, concernant notamment le sucre et les denrées coloniales de consommation, qui acquittent des droits réduits [1], et les produits originaires du Maroc ou des pays du Sud de l'Algérie et des produits tunisiens, qui bénéficient de la franchise, à la condition d'être importés par terre.

Pour la Tunisie, pays de protectorat, on comprend que l'on ait pu aboutir à l'union douanière. Toutefois, les principes directeurs qui régissent les relations commerciales entre la France et la Régence sont les mêmes qu'avec l'Algérie, et il paraît bien qu'ils doivent aboutir, tôt ou tard, au même résultat.

Notre pays, moins de dix ans après le traité du Bardo, faisait les premiers pas dans ce sens, en accordant à un grand nombre de produits tunisiens, par la loi du 19 juillet 1890, l'admission en franchise ou des droits réduits. Pour la totalité des autres marchandises, non comprises dans cette loi, elles n'étaient astreintes qu'aux droits les plus bas perçus sur les similaires étrangers. Ce traitement de faveur était, il est vrai, subordonné à certaines conditions : transport direct, par navire français et sans escale, de certains ports de la Régence, nécessité d'accompagner ces marchandises d'un certificat d'origine délivré par le contrôleur civil et visé par le receveur des douanes au départ de Tunisie; enfin, des décrets déterminent, chaque année, les quantités à admettre à ce régime de faveur. Mais la tendance est de se montrer toujours plus large à l'égard des importations tunisiennes : c'est ainsi qu'une loi du 19 juillet 1904 a supprimé, pour les céréales et leurs dérivés, la limitation de quantités.

Pour les marchandises françaises à leur entrée en Tunisie, la question était rendue plus difficile, du fait que d'autres puissances — l'Italie et l'Angleterre notamment — avaient droit dans la Régence au traitement de la nation la plus favorisée, en vertu de traités antérieurs à notre occupation. Jusqu'en

---

[1] Il en est ainsi pour le café et les épices. Sur les bières, le droit métropolitain est diminué de la taxe de fabrication. Il y a un tarif pour les tabacs, tandis que leur importation, comme on sait, est prohibée en France.

La franchise accordée aux produits algériens est, d'ailleurs, réservée aux marchandises arrivant en droiture sous le régime du cabotage.

Quant aux produits importés de France en Algérie, ils restent soumis, comme ceux importés à l'étranger et comme les produits algériens eux-mêmes, aux droits d'octroi de mer.

1898, aucune mesure ne put ainsi être prise en faveur de nos importations. C'est seulement à cette époque qu'un décret beylical (en date du 2 mai) établissait pour la Régence un tarif autonome, modelé sur le tarif français, avec certains amendements imposés par la nécessité de tenir compte des habitudes des consommateurs indigènes, en même temps qu'un second décret accordait la franchise à un grand nombre de marchandises françaises et algériennes, à la seule condition d'être importées en droiture.

L'expiration en 1895 du traité italo-tunisien de 1868 avait déjà permis de parer aux difficultés, qui pouvaient en résulter pour nous : l'arrangement du 28 septembre 1896 avec l'Italie accorde à cette puissance le traitement de la nation la plus favorisée en dehors de la France. Des accords semblables, reconnaissant la situation particulière de notre pays dans la Régence, ont été conclus avec d'autres puissances, notamment avec l'Angleterre. Dans ce dernier arrangement (en date du 18 septembre 1897), il est stipulé que le traitement réciproque de la nation la plus favorisée est accordé pour quarante ans, sauf pour les cotonnades du Royaume-Uni et de ses possessions, qui ne peuvent être frappées de droits dépassant 5 % de leur valeur, jusqu'au 31 décembre 1912. On comprend l'impatience de nos industriels à voir disparaître cette clause, qui peut être dénoncée à partir du 1er juillet de cette année et au plus tard le 30 juin 1912.

Si le régime douanier de l'Algérie et de la Tunisie ne donne pas lieu, comme on le voit par ce rapide aperçu, à de sérieuses difficultés, il n'en va pas de même de celui de nos autres colonies et possessions : c'est à celles-ci que l'on songe exclusivement, lorsque l'on parle de « *régime colonial* » et c'est d'elles seules que nous allons parler, dans la suite de cette étude.

***

Il est à peine besoin de rappeler ici le fameux « Pacte colonial », qui lia si longtemps nos colonies à la métropole et qui eut pour conséquence de les fermer à peu près complètement au commerce étranger.

En 1861, ce Pacte disparut, pour faire place à une liberté excessive, dont on ne tarda pas à voir les fâcheux effets. Le sénatus-consulte du 4 juillet 1866 donnait aux conseils généraux de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion le pouvoir de voter, à leur fantaisie, des droits d' « octroi de mer » sur les marchandises de toute provenance et des droits de douane sur les produits étrangers. Ils en profitèrent pour sup-

primer les droits de douane et ne garder que des taxes d'octroi, qui atteignaient aussi bien les importations de la France que celles de l'étranger.

Cet isolement récriproque de la France et de ses colonies était tel qu'on finit par s'en émouvoir de part et d'autre. La loi du 29 juillet 1884 (art. 5) accorda un dégrèvement aux sucres coloniaux. De leur côté, les conseils généraux des deux Antilles et de la Réunion établirent, entre 1885 et 1889, des droits de douane. Enfin, le gouvernement de la métropole usa de son droit de réglementation, demeuré intact à l'égard des autres colonies, pour établir des tarifs à la Guyane, à Saint-Pierre et Miquelon, au Sénégal, au Gabon, au Congo, à Nossi-Bé. Lorsque fut constitué le protectorat de l'Indochine, le tarif de la métropole lui fut étendu (loi de finances du 26 février 1887, art. 47).

La réforme douanière réalisée dans notre pays par la loi du 11 janvier 1892 devait avoir pour effet d'opérer l'union douanière entre la France et ses possessions d'outremer. Pour ne pas nuire, cependant, à leur développement, on jugea utile de les classer en deux groupes.

Le premier groupe comprend : la Guadeloupe et ses dépendances, la Martinique, la Guyane, la Réunion, l'Indochine (Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin), Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, le Gabon, Mayotte et les îles Comores (Grande Comore, Anjouan, Moheli), Madagascar, Diego-Suarez, Sainte-Marie de Madagascar, Nossi-Bé.

Les produits étrangers importés dans ces colonies et possessions sont passibles des mêmes droits que s'ils étaient importés en France : on leur applique, dès lors, le tarif minimum ou le tarif général, selon que le pays d'origne a droit ou non au tarif minimum. Toutefois, en vue de faciliter l'approvisionnement des colonies, principalement en denrées de première nécessité et en objets d'usage courant, on a décidé en 1892 que des tarifications spéciales pourraient être exceptionnellement édictées sur certains produits par des décrets en forme de règlements d'administration publique, rendus après avis des conseils généraux ou des conseils d'administration des colonies : ces taxes spéciales forment, dans chaque colonie, une tarification unique, qui se substitue aux droits du tarif général et du tarif minimum. Les surtaxes d'entrepôt et d'origine établies par la loi de 1892 ne sont jamais perçues dans les colonies.

A l'importation dans la métropole, les produits des colonies et possessions du premier groupe bénéficient d'un régime de faveur, consistant essentiellement en une double détaxe pour les sucres, en une détaxe de 50 % pour les denrées coloniales

secondaires[1] et dans la franchise pour les autres produits non frappés de prohibition.

Il faut, cependant, faire une distinction essentielle entre les produits originaires des colonies et ceux qui, après avoir été importés de l'étranger, seraient réexpédiés dans la métropole. Ces derniers n'ont droit à aucune faveur à leur arrivée en France. Cette solution semblerait injuste si l'on faisait abstraction des faits, pour ne tenir compte que des principes. Mais si l'on considère que les marchandises étrangères n'ont jamais besoin d'emprunter la voie des colonies pour pénétrer en France, et que les côtes ou frontières de ces possessions d'outre-mer ne sont pas gardées comme celles de la métropole, on reconnaîtra que la solution adoptée, à l'image du régime qui fonctionne en Corse depuis un siècle, ne lèse aucun intérêt et ferme la porte à une fraude que le commerce interlope ne serait que trop tenté de pratiquer.

Le second groupe comprend : l'Afrique Occidentale française (Sénégal, Guinée française, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haut-Sénégal et Niger, territoire civil de la Mauritanie), le Congo français du bassin conventionnel (lequel est d'ailleurs, comme le Dahomey et la Côte d'Ivoire, régi par des conventions diplomatiques), la Côte des Somalis et dépendances, les établissements français de l'Inde, et ceux de l'Océanie (Tahiti et dépendances, archipels des Marquises, des Tuamoto, des Gambier, des Tubuai, île Rapa).

Ces droits applicables à l'importation dans ces colonies d'établissement résultent des tarifs spéciaux entièrement indépendants du régime douanier de la métropole. La Côte des Somalis et les établissements de l'Inde, pour des raisons dictées par leur situation, n'ont pas de droits de douane, mais de simples taxes de consommation sur un certain nombre d'articles. Dans la partie de l'Afrique équatoriale qui est comprise dans le bassin conventionnel du Congo, à la Côte d'Ivoire et au Dahomey, il existe des droits d'importation ou d'entrée, que l'on ne peut non plus qualifier, à proprement parler, de droits de douane, car ils atteignent les produits nationaux aussi bien que les produits étrangers. Il existe, au contraire, des droits de

---

[1] Pour le café qui était en 1892 soumis à un droit de 156 francs par 100 kilos au tarif métropolitain, la détaxe fut de 78 francs. Ce droit fut réduit à 136 francs en 1900, mais on ne réduisit pas la détaxe : aussi le café colonial, qui devrait payer 68 francs, n'en paye que 58.

Pour le poivre le droit était de 208 francs et la détaxe de 104 francs. Le 29 mars 1903, le droit était porté à 312 francs, mais on maintint la détaxe à 104 francs ; ce qui fait que le poivre colonial paye 208 francs par 100 kilos.

douane dans les autres colonies et territoires de l'Afrique Occidentale (partiellement unifiés par un décret du 14 avril 1905, complété par d'autres décrets de 1906 et de 1907), de même que dans les établissements français d'Océanie (décrets de 1892, 1897, 1898, 1903, 1904 et 1906).

Les marchandises françaises ou nationalisées par le paiement des droits, expédiées de France ou d'Algérie, sont admises dans ces colonies en franchise, sous la seule condition du cabotage, et ne sont astreintes qu'aux droits d'octroi de mer et aux taxes de consommation établis dans ces colonies. Les marchandises françaises réexpédiées en France, à la faveur du régime du transit, des entrepôts ou des transbordements, sont soumises selon leur origine aux droits du tarif général ou du tarif minimum.

Les produits expédiés de France aux mêmes colonies, à la décharge des comptes d'admission temporaire, sont soumis, à leur arrivée, au paiement des droits afférents aux matières premières étrangères ayant servi à leur fabrication, à moins que l'exemption ne s'applique à ces matières ou encore aux produits fabriqués en vertu des exceptions tarifaires accordées à la colonie de destination. Il existe, cependant, une dérogation à cette règle, résultant d'une disposition de la loi du 16 mai 1863, qui admet les produits en question en franchise de droits dans les colonies des Antilles et de la Réunion.

Les produits originaires d'une colonie française et importés dans une autre colonie française ne sont soumis à aucun droit de douane, qu'il s'agisse de colonies du premier ou du second groupe (art. 5 de la loi du 11 janvier 1892).

Seuls, les produits de l'Inde sont exclus de cette franchise (loi du 9 avril 1904, art. 1) et sont soumis au même régime que ceux de la nation étrangère la plus favorisée. Toutefois, l'exemption de droits est accordée à certains tissus de coton et aux filés, fabriqués à Pondichéry, en quantités déterminées.

Ces produits étrangers importés d'une colonie française dans une autre colonie française sont assujettis, dans cette dernière, au paiement de la différence entre les droits au tarif de celle-ci et ceux du tarif de la colonie d'exportation.

Quant aux produits de ces colonies importés dans la métropole, ils y sont soumis, en principe, aux droits du tarif minimum. Mais ce principe souffre de notables exceptions. C'est ainsi que les sucres jouissent des mêmes avantages que ceux qui proviennent des colonies du premier groupe ; en outre, des exemptions ou des réductions de droits peuvent être accordées à certains produits par décrets rendus en Conseil d'Etat ; enfin,

comme nous l'avons vu, les guinées d'origine française, provenant des établissements français de l'Inde, sont exemptes de droits.

Enfin, les produits d'origine étrangère importés des colonies du second groupe — comme de celles du premier groupe — sont passibles dans la métropole des droits du tarif métropolitain, c'est-à-dire du tarif général ou du tarif minimum, suivant le pays d'origine.

Tel est, dans ses grandes lignes, le régime douanier de nos colonies, résultant du système établi en 1892.

Quels en ont été les effets ? De façon générale, on peut dire que « les échanges avec les possessions d'outre-mer ont été un « facteur important du développement du commerce extérieur « de la France depuis une vingtaine d'années. En 1890, les « importations et les exportations du commerce colonial en- « traient pour 659 millions dans un total de 8.190,1 millions ; « en 1909, elles sont comptées pour 1.381 millions sur « 11.964,1 millions. La proportion est passée de 8,1 % à « 11,5 p. %. Le pourcentage d'augmentation est de 109,5, « tandis que, pour le surplus du commerce extérieur, il ne « dépasse pas 40,5. Les importations de produits coloniaux en « France sont passées de 362,9 millions à 670,7 millions ; les « exportations de France à destination des colonies, de « 296,1 millions à 719,3 millions. L'accroissement des impor- « tations est de 84, 8 % ; celui des exportations de 159,8 %[1]. »

Si ces résultats, en bloc, semblent assez satisfaisants, à la fois pour le commerce de la métropole et pour celui des colo-

---

[1] Arnaune. *Le Commerce extérieur et les tarifs de douane* (Alcan 1911), p. 412.
Voici comment se répartissent ces augmentations, d'après la statistique métropolitaine (millions de francs).

Importations et exportations réunies.

	1890	1909	Augmentations	Diminutions
Algérie	403.4	669.1	265.7	»
Indochine	18,4	170,5	152.1	»
Colonies de la côte Occidentale d'Afrique	36.6	161.8	[illegible]	»
Tunisie	41.3	157.1	[illegible]	»
Madagascar, Mayotte, Nossi-Be	1,5	44.6	43	»
Saint-Pierre et Miquelon	34.7	39.5	4.8	»
Martinique	33.8	31.4	»	2.4
Réunion	19.8	29.1	9.3	»
Guadeloupe	31.2	22.5	»	8.7
Etablissements de l'Inde	23.3	21.1	»	2.2
Guyane	5,4	19.[illegible]	14,1	»
Etablissements de l'Océanie	9,6	12.0	2,4	»
Côte des Somalis	»	2,8	2,8	»
	659,0	1.381.[illegible]	735.3	13.3
			722,0	

nies, il est impossible de se montrer aussi optimiste, si l'on entre dans l'examen attentif et détaillé de la situation de chaque colonie. « Dans la mesure restreinte où il est légitime de faire « parler les statistiques — écrit M. Robert Muller dans un « remarquable rapport adressé sur cette question au ministère « des Colonies, au nom de la *Société de Géographie commer-* « *ciale de Paris* — on peut remarquer que si les importations « étrangères dans nos colonies ont, en effet, sensiblement « diminué, ce n'est pas, tant s'en faut, pour y augmenter d'au- « tant les importations françaises, qui, dans leur ensemble, ne « se sont pas accusées en proportion (défalcation faite de ce « qui n'est guère qu'un trompe-l'œil, comme les importations « de matériaux pour travaux publics au moment de la con- « struction des chemins de fer, etc.)... » Il serait, il est vrai, injuste, comme le remarque M. R. Muller, de faire porter la responsabilité exclusive de ce fait au tarif de 1892 : il est certain qu'il y a été aidé, dans une certaine mesure, par des circonstances toutes locales.

Mais il semble à peu près prouvé que l'application à Madagascar du tarif métropolitain, avec quelques atténuations, n'y a pas donné de bons résultats, et qu'à Saint-Pierre et Miquelon, comme à la Nouvelle-Calédonie, le régime de 1892 « a grande- « ment contribué à créer la misère dans laquelle elles se « débattent, et qu'il les mène doucement à la ruine »[1], bien que les modifications dans le régime des pêcheries qu'a entraînées l'accord franco-britannique du 8 avril 1904 en soient aussi, en partie, la cause.

Aux Antilles, ce régime colonial détourne le commerce de ces îles de sa direction naturelle vers le continent américain. Il « attire leur sucre brut sur le marché français, en le faisant béné- « ficier de l'élévation de prix qui résulte de la surtaxe opposée « aux sucres étrangers et en couvrant les frais du transport « par la détaxe de distance. Il a poussé jadis les deux Antilles, « comme la Réunion, à se consacrer presque exclusivement à « la culture de la canne. Les résultats ne répondent pas aux « sacrifices qui ont été imposés aux consommateurs de la « métropole. La situation économique des trois îles est plus « que médiocre »[2]. A la Guyane, le privilège colonial « ne « profite réellement que pour 200.000 ou 300.000 francs de « marchandises »[3]...

On comprend donc qu'en présence de cette situation, les

---

[1] R. Muller, dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, janvier 1911.

[2] et [3] A. Arnauné, *op. cit.*, p. 419-420.

colonies, qui ont de bonnes raisons de s'en croire victimes, se soient alarmées. Il est à peine besoin de rappeler ici le grand mouvement qui s'est fait dans les derniers Congrès coloniaux de Marseille (1906), de Bordeaux (1907), et plus récemment au Congrès des anciennes colonies, qui s'est réuni à Paris, en 1909. Dans ces réunions et autour d'elles, dans la presse, on a énergiquement réclamé, sinon le retour complet à l'autonomie douanière pour toutes les colonies, du moins la faculté pour elles de régler leurs tarifs douaniers, sous le contrôle de la métropole : c'est ce que l'on a appelé la « personnalité douanière » des colonies.

Malheureusement, on se heurte sur ce point à une autonomie d'intérêts, pour ainsi dire inconciliables, des « coloniaux », d'une part, et des producteurs français, d'autre part. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un des aspects — le plus saisissant sans doute et le plus grave à notre époque — du conflit, très ancien et à peu près inéluctable, qui met aux prises la métropole avec ses possessions d'outre-mer. Le secret d'une bonne harmonie entre elles consiste justement à trouver la solution moyenne, qui, tout en sauvegardant les légitimes revendications du commerce, de l'agriculture et de l'industrie de la métropole, permette, en même temps, aux colonies de poursuivre leur développement économique.

La question — nous le disions au début de cet article — est des plus délicates; elle semblerait même insoluble, si l'on s'en tenait aux arguments extrêmes, dont on se sert trop communément dans les deux camps opposés.

Les « coloniaux » réclament l'égalité douanière complète, en vertu d'une *sorte de pacte*, qui existerait, selon eux, entre les colonies et la métropole; tandis que les protectionnistes métropolitains nient l'existence de ce pacte et proclament que la métropole procède à l'égard de ses possessions uniquement en vertu du *principe de souveraineté,* qui ne comporte pas par lui-même d'engagement réciproque. Il est évident qu'à s'entêter à batailler sur ce terrain, on n'arriverait pas à un accord et ce pourrait même être la cause de sérieuses difficultés dans les rapports de la France et de ses possessions d'outremer.

Il est sans doute impossible, à notre époque, de parler d'autonomie douanière pour les colonies : celles-ci ne seraient que trop tentées en effet — le passé l'a montré — à en mésuser, en se plaçant au point de vue de leur intérêt particulier. Mais, d'un autre côté, le maintien intégral du régime de 1892 semble également impossible. C'est ce qui apparaît surtout, nous l'avons dit, à l'égard de nos anciennes colonies. La loi de 1892 — selon

l'expression de M. Paul Deschanel — « les traite à la fois en « pays français pour les obliger à admettre en franchise les « produits de la métropole, et en pays étrangers en frappant de « taxes douanières leurs denrées importées dans la métropole ». Il est même de l'intérêt bien entendu de nos industriels de ne pas s'attacher à un tel système qui, en appauvrissant la clientèle, a contribué à diminuer le chiffre de leurs ventes : de telle sorte que leurs importations dans ces colonies [1], au lieu de progresser, a légèrement rétrogradé, passant de 44 millions en 1891 à 43 millions en 1908.

Les partisans de l'égalité économique des colonies avec la métropole opposent à ces résultats ceux que nos possessions de l'Afrique Occidentale ont obtenus, sous un régime plus libéral : c'est ainsi que le commerce du Sénégal, qui n'était que de 18.562.430 francs en 1877, atteint en 1907 98.555.256 francs. « Le même Sénégal absorbait, en 1877, pour 2.509.690 francs « de nos produits; en 1907, il en a pris pour 30.895.824 francs, « et l'importation étrangère, qui représentait en 1877 57 % de « ses importations totales, ne figurait plus en 1907 que pour 40 % « des achats de la colonie. Le groupe entier de l'Afrique Occi- « dentale achetait, en 1897, pour plus de 19 millions de pro- « duits métropolitains; en 1907, dix ans après, il en achetait « pour 44 millions [2]... »

Est-ce à dire, sans parler d'autonomie complète en la matière, qu'il faille accorder la *personnalité douanière* aux colonies, c'est-à-dire le droit de régler leurs tarifs à leur guise, sous le contrôle de la métropole? Quelque séduisante que paraisse cette solution transactionnelle, il faut bien reconnaître que de puissantes considérations s'opposent, dans les circonstances actuelles, à sa réalisation. Comme le remarque justement M. Robert Muller dans le rapport que nous avons déjà cité, « cette personnalité n'irait que moyennant un appel, de « manière ou d'autre, aux finances de la mère patrie... Pense- « t-on que la France, ayant déjà supprimé récemment nombre « de « subventions » aux colonies, reviendrait à présent sur « son désir de rendre ses possessions moins onéreuses et don- « nerait de l'argent sous une forme, après l'avoir refusé sous « une autre?... » On ne saurait voir évidemment dans les droits de douanes, même aux colonies, le moyen de combler les déficits budgétaires : ce serait fausser le caractère de ces

---

[1] Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Océanie.

[2] Voir notre article la *Politique douanière de la France*, *Questions* du 1er novembre.

droits. Les colonies ne manquent pas, d'ailleurs, de moyens de prélever indirectement des droits et de se créer des ressources, sous des noms divers : droits de consommation, octrois de mer, etc. Il existe même, dans presque toutes, des droits dits « de sortie », dont les effets n'ont pas toujours été très heureux au point de vue économique. Il est vrai que, dans certaines d'entre elles (Martinique, Guadeloupe, Réunion, etc.), ces droits ont été établis pour remplacer l'impôt foncier, dont la perception offrait par trop de difficultés ; mais ces droits n'en constituent pas moins une très grande gêne pour notre commerce d'exportation. Des *droits de statistique* s'ajoutent même à ces droits de sortie. On trouve dans l'Indochine jusqu'à des *droits de transit*.

D'autre part — et c'est là une raison d'ordre général qui milite avec plus de force encore contre la « personnalité douanière » — on ne saurait imaginer, surtout après la loi du 29 mars 1910, qui a été, comme nous l'avons vu [1], le consécrateur du système de 1892, que le tarif colonial de demain se présente en discordance avec lui.

Telle n'a certes pas été l'intention du législateur de notre dernière réforme douanière, lorsqu'il a ajourné la question du régime des colonies [2]. La France ne saurait, au surplus — nous avons eu l'occasion de le dire longuement — en présence de la marée montante du protectionnisme dans tous les pays, se montrer plus libérale qu'eux, sous peine d'être leur dupe : comme l'écrit encore excellemment M. Robert Muller, notre pays « doit desserrer ses liens avec ses possessions pour « leur permettre de mieux vivre, mais non pas de prendre l'ha- « bitude de vivre avec d'autres ».

***

La loi du 29 mars 1910 contient deux dispositions intéressant les colonies. La première (art. 7, § 1) porte que, jusqu'au moment où seront promulgués les nouveaux actes fixant le régime douanier des colonies, la loi ne leur sera applicable « qu'en ce qui concerne les dégrèvements opérés sur les tarifs « antérieurs, sous réserve des mesures de contrôle à prendre « par les administrations intéressées ». Cette disposition vise les colonies à tarifs spéciaux, les seules dont les produits soient soumis au tarif minimum revisé par la loi de l'an dernier.

---

[1] Adrien Artaud, dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 avril 1911, p. 97.

[2] Voir Charles Augier et Angel Marvaud, *La Politique douanière de la France dans ses relations avec celle des autres Etats* (Alcan, 1911), p. 390.

Au contraire, le second paragraphe du même article vise les colonies du premier groupe, les colonies « assimilées » : il suspend l'application du nouveau tarif en ce qui concerne les importations étrangères dans ces colonies, jusqu'à ce que des décrets aient déterminé, suivant la procédure prévue par la loi de 1892 (art. 3, § 3), les produits auxquels les augmentations ne devraient pas s'appliquer ou même qui devraient bénéficier de dégrèvements. Ces règlements devraient être élaborés dans le délai d'un an : ils n'ont pas été prêts, et une loi du 30 mars 1911 a prorogé de trois mois le délai primitivement fixé.

Le gouvernement n'avait pas, d'ailleurs, attendu le vote de notre réforme douanière pour se préoccuper du régime particulier des colonies. Par une circulaire du 18 janvier 1898, M. Milliès-Lacroix, alors ministre des Colonies, avait prescrit aux gouverneurs de nos diverses possessions de se renseigner, au sujet des modifications à y apporter, auprès des administrations locales, des conseils généraux ou coloniaux, des chambres de commerce et d'agriculture et des associations professionnelles.

Et le 16 février 1909, une commission était constituée au ministère des Colonies, en vue d'étudier les premières propositions de la commission des douanes de la Chambre et de rechercher le meilleur régime commercial applicable à nos colonies.

Cette commission adressa elle-même un questionnaire aux chambres de commerce et à tous les groupements intéressés.

La plupart des réponses concluent au maintien du système actuel, sous la réserve que des franchises soient accordées aux colonies dans la mesure qui convient ; c'est-à-dire que l'on garde comme base le tarif métropolitain, mais en y apportant de nombreuses exceptions, plus nombreuses même que par le passé. Ainsi que le déclare M. André Lebon, dans son remarquable rapport au nom de la *Fédération des Industriels et des Commerçants français*, « les intérêts de la métropole et une « certaine appréhension à retoucher le tarif ont empêché, plus « d'une fois, d'écouter les justes revendications de certaines « colonies. Nous le regrettons et nous espérons que des « mesures seront prises pour faire cesser cet état de choses »[1]... — « La diversité des colonies est telle, écrit de son côté M. Mul- « ler, qu'il n'y a aucune raison pour les faire bénéficier les

[1] *Bulletin de la Fédération* de décembre 1910.

« unes et les autres des mêmes avantages. Bien plus, tel pro-
« duit, dégrevé sous le certificat d'origine de Saïgon, devra
« continuer à payer à Marseille le plein droit du tarif mini-
« mum, s'il vient, par exemple, de Tamatave ou réciproque-
« ment... Qu'importe que le tarif soit plus volumineux ! Et
« n'est-ce pas une tendance générale dans les tarifs contempo-
« rains que leur extrême spécialisation et l'accroissement du
« nombre des positions ?... »

Quant à la manière dont seront établies ces exceptions, bien que l'on ait préconisé parfois (tel est notamment le vœu du Comité des conseillers du commerce extérieur) la formation de comités spéciaux, composés des représentants des intérêts métropolitains, des intérêts coloniaux et des pouvoirs publics, sur le modèle du Conseil colonial belge, il semble que la tendance générale soit de préférer le maintien du système actuel, c'est-à-dire des règlements pris par le ministre sur les observations des intéressés et après avis du Conseil d'Etat et soumis au contrôle parlementaire.

En ce qui concerne l'utilité du maintien des colonies en deux groupes, la tendance paraît être de restreindre autant que possible le nombre des colonies du deuxième groupe, tout en accordant pour celles du premier groupe, qui ont réellement pâti d'une trop étroite assimilation, un système de dérogations aussi étendu que possible. C'est ainsi qu'un projet de loi déposé le 27 mars 1911 a justement en vue de faire cesser l'assimilation douanière de Saint-Pierre et Miquelon. Le régime des exceptions, conçu dans un sens très large, doit, d'ailleurs, avoir pour résultat nécessaire d'atténuer les effets de la séparation en deux catégories nettement scindées.

Une des questions les plus intéressantes posées par la commission du ministère des Colonies concerne la situation des colonies au point de vue des relations commerciales internationales. Ici, défenseurs de l'autonomie coloniale et représentants des intérêts métropolitains sont d'accord pour réclamer que nos conventions commerciales ne soient plus applicables *ipso facto* aux colonies. On s'explique mal, en effet, que l'on mette sur le même pied, à l'entrée dans nos colonies, les envois d'un pays ayant un traité avec la France et ceux d'un pays n'en ayant pas et pouvant même se trouver en état de guerre douanière avec elle. C'est là un fâcheux effet du système de la « colonie unique », c'est-à-dire de la suppression, à l'égard des articles faisant l'objet de tarifications spéciales édictées par application du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi de 1892, de la distinction entre le tarif général et le tarif

minimum. Mieux vaudrait assurément que ces régimes d'exception fussent établis, comme le régime métropolitain, en deux colonnes.

Ces exceptions n'ont pas été établies avec assez de prudence et de soin après 1892. C'est ainsi qu'en Indochine — où le nombre de ces dérogations au tarif métropolitain dépasse quatre-vingts — tous les produits chinois, dont les Asiatiques font usage, sont dégrevés : il en est ainsi du thé, des poteries, des faïences, des broderies, des vêtements, du papier chinois, des éventails, des cuivres, des outils, des souliers, de la coutellerie, de nombreux ouvrages en bois, en sparterie, de la tabletterie, qui paye 10 francs au lieu de 1.250 francs. Et cette faveur faite aux fabrications chinoises n'est pas sans danger. Les entrepôts de Hong-kong et de Singapour, grâce à leur régime de franchises douanières, donnent asile à des manufactures qui fabriquent l'objet chinois, ou bien à des produits qui, fabriqués dans des centres européens, viennent recevoir les apparences d'articles de fabrication chinoise. Les rapports officiels du ministère des Colonies ont souvent signalé ces fraudes.

La Chine, qui ne jouit pas en France du tarif minimum, bénéficie dans l'Indochine française d'un tarif très préférentiel ; et cela sans compensation. N'eût-il pas été possible, cependant, d'obtenir des compensations ? Il ne semble pas qu'on y ait songé. On n'a envisagé que l'intérêt de cette colonie, sans prendre garde aux avantages que l'on accordait ainsi au pays étranger fournisseur.

Or, la même faute a été commise pour toutes les exceptions ou dérogations établies en faveur des autres possessions.

De plus, on s'est habitué à insérer comme une clause de style, dans les conventions commerciales passées par la métropole avec les puissances étrangères, que notre tarif minimum était octroyé à ces puissances « pour leurs importations » en France, en Algérie et *dans toutes nos colonies*.

« C'est par une véritable aberration, a pu écrire M. Messimy « dans son rapport de 1909 sur le budget du ministère des « Colonies, que l'on a pu songer à donner le marché de qua- « rante millions de consommateurs que représentent les colo- « nies françaises, comme un appoint gracieux aux pays étran- « gers ayant obtenu des facilités sur notre propre marché. »

Sans doute, il serait désirable d'appeler les colonies, avec des garanties législatives, à présenter leurs objections contre des projets de conventions internationales qui pourraient leur nuire. Mais si elles ont été parfois sacrifiées dans les conven-

tions commerciales que nous avons passées avec d'autres puissances — comme l'observe avec infiniment de raison M. André Lebon — c'est moins la faute du régime actuel qu' « un des côtés malheureux de nos dernières tractations économiques ».

Ces considérations sont particulièrement intéressantes à formuler, au moment où notre gouvernement a engagé avec le Japon des négociations commerciales qui intéressent si vivement l'avenir économique de notre colonie d'Indochine.

En ce qui concerne les faveurs plus grandes à accorder aux produits de nos colonies importées dans la métropole, on peut aussi, avec MM. Lebon et Muller, se montrer affirmatif et admettre même, avec le rapporteur de la commission des Douanes à la Chambre, M. Jean Morel, la suppression complète des droits que doivent payer à leur entrée en France certains produits coloniaux, comme le café, le cacao, les vanilles, les poivres, les thés, etc. ; mais c'est à la double condition que la situation budgétaire le permette — l'abrogation de tous ces droits entraînerait, en effet, un sacrifice pour le trésor d'environ sept millions de francs — et d'autre part, que des mesures soient prises pour éviter des fraudes.

Enfin, nos industriels et nos commerçants sont, en général, d'accord pour protester contre les droits *ad valorem* de plusieurs tarifs coloniaux, qui sont l'occasion de fraudes de la part des étrangers, et pour réclamer qu'ils soient remplacés par des droits spécifiques, avec des classifications plus simples que dans notre tarif métropolitain.

***

En juin dernier, M. Messimy, alors ministre des Colonies, a nommé une commission comprenant, en dehors des députés et sénateurs — en particulier, tous les délégués élus des colonies — plusieurs personnalités compétentes, parmi lesquelles se trouvent les présidents des Chambres de commerce de nos grands ports. Cette commision est chargée de mettre sur pied la loi prévue lors de la réponse qui doit, selon les expressions du ministre, « assouplir l'appareil rigide du régime douanier appliqué aux colonies ».

Les paroles entières de M. Messimy seraient à citer, car elles résument fort bien la conclusion que l'on doit porter sur cette importante question : « Il ne faut pas considérer les « colonies comme des territoires où l'on doive exclusivement « exporter des produits français et qui doivent être fermés à « tous produits qui ne sont pas d'exportation française... Ce

« qu'il faut faire, et qui sera le résumé de la doctrine que je « voudrais faire prévaloir dans le Parlement et dans le pays, au « point de vue du régime douanier colonial, c'est considérer les « colonies comme des *marchés préférentiels* où les produits « français sont assurés d'un traitement de faveur, mais où ils « ne sont cependant pas les seuls à pouvoir pénétrer, protégés « par des barrières tellement hautes que les produits de la « région la plus voisine ne peuvent y accéder ; il faut considé- « rer les colonies comme des territoires où les habitants doivent « être les clients riches, aisés et satisfaits d'une métropole qui « s'enrichira de leur propre propriété et du développement « même de leurs affaires[1]... »

On ne saurait mieux dire. C'est également dans cet esprit, en vue « d'assouplir » notre système douanier actuel, qu'ont été édictés, le 1er juillet dernier, les décrets prévus par l'article 7 paragraphe 2 de la loi du 29 mars 1910, et concernant, comme nous l'avons vu, les tarifications spéciale de certains produits étrangers. Ces décrets intéressent la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, la Réunion, Madagascar, l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire la plupart des colonies « assimilées » du premier groupe. Enfin un décret spécial, en raison de la dénonciation du protocole de Lisbonne, confirme provisoirement le régime douanier actuellement en vigueur au Congo français.

La plupart des détaxes contenues dans ces décrets intéressent les objets d'alimentation. On a peu touché aux matières diverses, notre industrie produisant surtout des objets de luxe qui seront toujours demandés à la métropole par une clientèle éduquée par le goût français et qui regarde moins à la dépense qu'à ses préférences habituelles. Enfin, des fissures ont été pratiquées dans le tarif de la métallurgie et même, pour une moindre mesure, dans celui des textiles. Ajoutons que la « double colonne » est établie en Indochine et ailleurs.

Il ne semble pas douteux que ces décrets ne reçoivent le meilleur accueil dans les colonies intéressées, car ils donnent satisfaction à la plus grande partie de leurs vœux.

Peut-être est-il à redouter seulement, pour cette raison même que la question de la revision du régime douanier colonial n'en soit, encore une fois, ajournée.

ANGEL MARVAUD.

---

[1] Séance de la Chambre du 15 juin 1911.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE MAROCAINE

EN ANGLETERRE

Les déclarations de sir Edward Grey à la Chambre des Communes.

Le 27 novembre, sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, a prononcé à la Chambre des Communes un long exposé de la politique étrangère de la Grande-Bretagne durant ces derniers mois de crise marocaine. En voici les principaux passages.

Sir Edward Grey a commencé par un historique de l'affaire marocaine, partant non de l'expédition française de Fez, mais du 1er juillet, date à laquelle l'ambassadeur d'Allemagne à Londres informa le ministre anglais des Affaires étrangères que le gouvernement de Berlin avait décidé d'envoyer la *Panther* à Agadir.

L'INCIDENT D'AGADIR

La communication de l'ambassadeur d'Allemagne, dit alors sir Edward Grey, était ainsi conçue : « Quelques Allemands établis dans le Sud du « Maroc, notamment à Agadir et dans les environs, se sont alarmés de la « fermentation des tribus voisines ; ils ont demandé au gouvernement « impérial de protéger la vie et les biens de leurs employés. A leur requête, « le gouvernement impérial a décidé d'envoyer un navire de guerre qui « leur prêterait aide et assistance le cas échéant et protégerait les intérêts « allemands dans le territoire en question. Dès que l'état des affaires ma- « rocaines aura repris sa tranquillité première, le navire chargé de cette « mission protectrice quittera Agadir. » D'autre part, cette communication était accompagnée de l'explication suivante, plus importante encore : « Toute la question marocaine est ouverte par l'envoi du cuirassé. Le « gouvernement allemand regarde le retour au *statu quo* comme douteux, « sinon impossible. Il a en vue une solution définitive de la question maro- « caine à laquelle participeraient l'Allemagne, la France et l'Espagne. » Le cœur du problème était donc : « Quelle était la nature de la solution « poursuivie ? Quel était l'objet de l'Allemagne ? » Nous nous posâmes aussitôt ces questions.

DEMANDE D'EXPLICATION DE L'ANGLETERRE

Le 3 juillet, je priai l'ambassadeur de venir me voir. Je lui déclarai que la question était sérieuse et importante et allait être examinée par le cabinet. Le 4 juillet, je le priai de nouveau de venir me voir, je lui expliquai que, conformément aux délibérations du cabinet, notre attitude ne pouvait être désintéressée; que l'envoi d'un croiseur créait une situation nouvelle, où les intérêts anglais étaient en jeu, et que nous ne pourrions reconnaître aucun accord sans être consultés. Il y eut alors une période de silence.

Le gouvernement allemand ne nous fit aucune communication sur ce qu'il entendait par le règlement définitif de la question marocaine. Cependant certaines informations nous firent croire que l'Allemagne semblait avoir en vue le partage du Maroc. Par nos arrangements avec la France nous nous étions désintéressés du Maroc au point de vue politique, mais à condition que nos intérêts stratégiques et économiques seraient respectés. Nous avions donc quelque raison d'être inquiets et de vouloir intervenir.

Le 12 juillet, à Berlin, le ministre des Affaires étrangères allemand, interrogé par l'ambassadeur d'Angleterre, lui assura que l'Allemagne ne cherchait pas à régler l'affaire marocaine dans une conversation à trois d'où l'Angleterre serait exclue, mais ne lui donna pas d'autres explications.

Sur ces entrefaites le gouvernement anglais apprit, par la presse, que l'Allemagne réclamait à la France de telles compensations au Congo que, sur une base aussi exagérée, les négociations devaient fatalement échouer. De nouveau la question du partage du Maroc devait donc se poser.

Dans ces conditions, je priai l'ambassadeur d'Allemagne de venir me voir le 21 juillet. Je lui dis que notre silence depuis le 4 juillet, en l'absence de toute communication du gouvernement allemand, ne devait pas être interprété comme signifiant que nous nous désintéressions de la question marocaine.

Je lui fis remarquer que si les négociations avec la France échouaient, il en résulterait une situation très embarrassante. Que faisaient les Allemands à Agadir? Le bruit courait qu'ils avaient débarqué, acheté des concessions; en sorte qu'il était maintenant possible de croire qu'ils y avaient hissé le pavillon allemand. Or, Agadir est le port le plus convenable de toute la côte à l'installation d'une base navale.

L'ambassadeur d'Allemagne ne put me donner de réponse précise. Il se contenta de m'assurer que le gouvernement allemand n'avait aucune intention de porter atteinte aux intérêts anglais.

LE DISCOURS DE M. LLOYD GEORGE

J'eus alors une entrevue avec le premier ministre et M. Lloyd George, et nous convînmes que ne pas faire allusion à une question aussi grave dans le discours que M. Lloyd George avait à tenir le soir même, c'eût été égarer l'opinion publique ici et ailleurs.

Le discours fut prononcé en termes très généraux. Le point essentiel en était que partout où les intérêts anglais sont en jeu, nous ne pouvions être traités comme si nous ne comptions pas. Si jamais vient un temps où un ministre, dans la position où se trouvait le chancelier de l'Echiquier, ne puisse dire cela, nous aurons cessé d'être une grande nation.

COMMUNICATIONS ALLEMANDES ET RÉPONSE ANGLAISE

Trois jours après, le 24 juillet, l'ambassadeur vint me voir. Pour la première fois il m'assura qu'aucun débarquement n'avait eu lieu à Agadir; que l'Allemagne n'avait jamais eu l'intention d'y installer une base navale. Il me pria cependant de ne pas faire état de ces déclarations devant le Parlement.

Le jour suivant, 25 juillet, l'ambassadeur d'Allemagne me rendit de nouveau visite et me dit que les informations qu'il m'avait données la veille devaient avoir un caractère confidentiel et que le gouvernement allemand ne pouvait consentir, après le discours du chancelier de l'Echiquier, à ce qu'elles fissent l'objet d'une déclaration à la Chambre. Il me fit alors, à propos de ce discours, une communication qui a été publiée par le gouvernement allemand et que je n'ai pas besoin de lire en entier à la Chambre, puisqu'elle a déjà été reproduite dans la presse. Cette communication critiquait fortement l'effet du discours sur la presse plutôt que le texte même. Elle fut faite cependant sur un ton extrêmement sec, et je sentis immédiatement la nécessité — car je ne m'attendais pas à une communication de ce genre — de déclarer que, comme le discours du chancelier de l'Echiquier ne me semblait donner prise à aucune plainte, le fait qu'il avait provoqué de la surprise en Allemagne était en lui-même la justification du discours, car il n'aurait pu créer de surprise s'il n'avait existé une tendance à penser que nous pouvions être tenus à l'écart.

Le gouvernement allemand avait dit qu'il n'était pas digne de lui, après le discours de M. Lloyd George, de donner des explications au sujet de ce qui se passait à Agadir. Je déclarai à l'ambassadeur que le ton de la communication du gouvernement allemand la rendait incompatible avec notre dignité de donner des explications pour le discours du chancelier de l'Echiquier. J'estimai juste également d'ajouter — sachant que les intérêts de la France étaient affectés aussi bien que les nôtres et que c'était le désir de la France que les négociations suivissent leur cours normalement — que ce qui avait été dit et serait dit ne devait pas être pris comme signifiant un désir de notre part de voir s'embrouiller les négociations franco-allemandes. Au contraire, nous désirions sincèrement que ces négociations aboutissent; mais le ton de la communication allemande était défavorable aussi bien pour la France que pour nous et rendait plus évident que jamais qu'une situation très difficile serait créée si les négociations avec la France n'aboutissaient pas.

LA DÉMARCHE ALLEMANDE DU 27 JUILLET

Le surlendemain 27 juillet, l'ambassadeur Nel fit alors la communication suivante, animée d'un caractère beaucoup plus amical :

« Nous (gouvernement allemand) espérons que sir Edward Grey, vu « notre communication franche et sans détours, a acquis la conviction « que nos pourparlers avec la France n'affectent véritablement pas les « intérêts britanniques. Nous avons confiance dans la grande loyauté dont « si souvent fit preuve le ministre, et nous espérons qu'il trouvera possible « d'exposer le fait au Parlement sans cependant donner aucun détail su- « notre communication officielle. Nous voyons avec plaisir que le mir « nistre a manifesté le désir de voir se conclure un accord entre l'Alle-

« magne et la France, et nous sommes tout à fait convaincus que ce désir « aidera beaucoup au progrès des négociations. Mais tout en tenant « compte du désir exprimé par sir Edward Grey, nous ne pouvons pas « bien voir, dans l'état actuel des pourparlers, comment il peut considérer « nos demandes comme manifestement inacceptables, sans savoir ce que « de notre côté, nous avons l'intention d'offrir à la France, tant au point « de vue politique que colonial. Nous sommes liés par le secret et ne pou- « vons entrer dans des détails sur ce point. »

L'ambassadeur ajoutait qu'il croyait qu'une déclaration publique où la Grande-Bretagne affirmerait son désir de voir une heureuse conclusion des pourparlers franco-allemands aurait une influence heureuse.

Je m'empressai de le féliciter du ton amical de la nouvelle communication. Répondant à son désir, le premier ministre fit, le jour même, aux Communes, le discours que l'on connaît, et depuis cette date les négociations marocaines n'ont plus soulevé aucune difficulté entre l'Allemagne et nous. J'ajouterai cependant ceci à cet exposé de la question que je termine ici. Le secrétaire d'Etat allemand a dit au Reichstag que jamais l'idée de s'établir au Maroc n'avait existé en Allemagne : « Je l'ai dit, a-t-il « ajouté, à un pangermaniste connu ; malheureusement, il ne m'a pas cru. » Après notre déclaration du 4 juillet, si ces vues du gouvernement allemand nous avaient été communiquées sous une forme aussi nette, bien des malentendus auraient été évités.

LA TENSION ANGLO-ALLEMANDE

Je vais maintenant examiner la nature réelle de la « tension » anglo-allemande. Un accord a été conclu entre les gouvernements français et allemand au terme duquel les deux Etats font des concessions et acquièrent des gains substantiels. Le fait que ce résultat a été atteint en dépit de l'effervescence existante est à l'honneur des diplomates qui ont mené les négociations. Malgré cela, le moment actuel a été choisi par certaines personnes en Angleterre et en Allemagne pour s'agiter et pour discuter le point de savoir combien près nous fûmes de la guerre. Il y a des gens qui semblent réellement se complaire à suggérer et à répandre l'opinion, basée sur des bavardages ou des informations quelconques, que nous fûmes près de la guerre, et plus nous semblions être près de la guerre, plus leur satisfaction semble grande.

En réalité on dirait que le monde souffre d'un accès d'alcoolisme politique, et le mieux que puissent faire ceux qui ont des responsabilités à assumer dans de pareilles circonstances, c'est de rester froids et sobres.

Le discours du capitaine Faber a été incriminé en Allemagne. Nous pourrions répondre que certains discours non officiels ont été prononcés au Reichstag qui ne sont pas pour nous donner plus de satisfaction qu'aux Allemands les déclarations privées du capitaine Faber. Mais cela n'a pas d'importance en réalité : car dans ces questions un discours en entraîne un autre. Ce que je me bornerai à faire, c'est à tenter de vous expliquer quelle a été exactement la situation au cours de cet été et vers la fin de septembre, afin de faire disparaître, si je le puis, toute cause de suspicion.

L'INQUIÉTUDE EN AOUT ET EN SEPTEMBRE

Évidemment il y eut de l'inquiétude — provoquée par la question de savoir comment les négociations entre la France et l'Allemagne abouti-

raient. Nous étions en communications avec la France; nous savions qu'elle désirait un règlement; nous savions qu'elle ne romprait pas les négociations; nous ne croyions pas d'autre part que l'Allemagne fût animée d'un tel désir, mais cependant il existait une possibilité que ces négociations pussent être rompues.

J'ai sondé le gouvernement allemand pour savoir s'il accepterait la réunion d'une conférence au cas où les négociations échoueraient. Or le gouvernement allemand ne se montrait pas favorable à la réunion d'une conférence. C'est ce qui provoqua l'inquiétude. A supposer, en effet, qu'une conférence eût été proposée et que l'Allemagne n'y eût pas consenti, qu'en serait-il résulté ? Nous aurions vu la France, l'Allemagne et l'Espagne occupant certaines parties du Maroc. Il y aurait eu trois pays concluant un accord sur une question dont l'Angleterre eût été écartée, accord que nous n'aurions pu reconnaître avant d'avoir été consultés. Evidemment au moment où l'inquiétude régnait, les négociations s'acheminaient vers une situation diplomatique très délicate.

Nous avions tout au moins la perspective, si les négociations échouaient, d'une situation diplomatique très tendue et il n'est pas douteux que cette période fût de temps à autre très délicate, non pas du fait de l'inquiétude de ce qui pouvait se produire dans les vingt-quatre heures, mais du fait de l'inquiétude inspirée par les événements possibles.

Mais aussi le fait même que cette inquiétude n'a jamais provoqué de graves difficultés doit être considéré comme de nature à calmer des esprits trop prompts à s'alarmer.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE GÉNÉRALE

Maintenant, permettez-moi de dire un mot de la politique extérieure générale. Tout d'abord, laissez-moi essayer de mettre un terme à certaines des suspicions formulées sur la question du secret, suspicions avec lesquelles, il me semble, certaines gens se torturent l'esprit et importunent, en tout cas, les autres. Nous avons communiqué à la Chambre les articles secrets de la convention de 1904 avec la France. Il n'existe pas d'autres engagements secrets. Le précédent gouvernement a conclu cette convention en 1904. Il a tenu ces articles secrets. Je pense que chacun comprendra la raison pour laquelle il a agi ainsi. Il eût été fâcheux de rendre ces articles publics. A mon avis, il avait parfaitement raison de tenir ces articles secrets, parce qu'ils n'étaient pas de ceux qui imposent à cette Chambre des engagements sérieux. J'ai lu l'autre jour un article, au moment où ces articles venaient d'être publiés, disant que lorsqu'un gouvernement tenait secrètes les choses d'importance secondaire, il tiendrait secrètes, à plus forte raison, les choses de première importance. C'est absolument faux. Il peut y avoir des raisons pour qu'un gouvernement passe des arrangements secrets de cette espèce lorsqu'il ne s'agit pas de choses de première importance ou lorsque ces choses sont subsidiaires d'autres de première importance. Mais c'est là la raison même pour laquelle le gouvernement britannique ne doit pas prendre des engagements secrets qui imposent au Parlement des obligations allant jusqu'à la guerre. Ce serait absurde d'agir ainsi. Aucun gouvernement britannique ne pourrait s'embarquer dans une guerre sans avoir l'opinion publique derrière lui et tous engagements existants qui obligent le Parlement à quoi que ce soit de ce genre sont contenus dans des traités ou des conventions qui ont été soumis à la Chambre. Pour notre part, nous

n'avons pas fait un seul article secret d'un genre quelconque depuis que nous sommes en fonctions.

Maintenant, permettez-moi de dire un mot de la physionomie générale de ce que je considère comme étant la politique extérieure du gouvernement actuel. On sait qu'elle est — et c'est parfaitement exact dans un sens — une continuation de celle du gouvernement où lord Lansdowne était secrétaire d'état aux Affaires étrangères. Il y a quelques années, nous avions des froissements et des difficultés constants avec la France et avec la Russie. Tout le monde s'en souvient. C'étaient des alarmes continuelles, et plus d'une fois nous avons cru être à la veille d'une guerre avec l'un ou l'autre de ces deux pays — à la veille d'une guerre.

Le précédent gouvernement a transformé les relations avec la France en des relations de cordiale amitié. L'amitié qu'il a créée, nous l'avons maintenue intacte. Autant que les textes écrits qui se trouvent au Foreign Office peuvent me fournir une indication sur les intentions de lord Lansdowne, je pense que, s'il était resté en fonctions, il aurait désiré faire quelque chose du même genre avec la Russie. Je ne prétends pas qu'il était allé assez loin pour que je puisse dire qu'il avait assumé une responsabilité quelconque ou s'était engagé de quelque manière ; mais, dans la mesure où j'ai des indications, c'était là la voie qu'il aurait vraisemblablement suivie.

Nous avons continué dans cette direction et ce qui avait été accompli avec la France a été accompli avec la Russie. Des relations pleines de froissements et de difficultés se sont transformées en relations d'amitié. Et il est bon qu'il en ait été ainsi, parce que, dans différentes parties du monde, les intérêts britanniques sont en contact et en frottements avec des intérêts français et russes, et, là où il en est ainsi, il est difficile de trouver une position moyenne entre la possibilité constante de différends et une cordiale amitié. Seule une cordiale amitié engendre une tolérance et une bonne volonté mutuelles suffisantes pour empêcher les difficultés et les froissements qui sans cela se produiraient.

Cette amitié de l'Angleterre avec la Russie et la France est de plus une garantie de paix. La France et la Russie savent parfaitement bien que l'opinion publique britannique ne donnera jamais son appui à des actes de provocation ou d'agression. La force de l'Allemagne est par elle-même d'ailleurs une garantie, et aucune autre nation n'est disposée à lui chercher querelle. Et l'Allemagne a bien le droit d'en éprouver quelque fierté. Mais d'un autre côté, l'opinion publique allemande ferait bien, je pense, de songer qu'une nation qui possède la plus grande armée du monde et une très bonne marine doit faire tout ce qu'elle peut pour désarmer les appréhensions des autres pays à son égard. Si l'Allemagne a le droit d'être fière de sa force, il est également naturel que la croissance continue de cette force fasse naître la crainte que l'empire allemand nourrisse des desseins agressifs contre d'autres nations. Je ne crois pas à l'existence de ces desseins agressifs. Tout ce que désirent l'Angleterre et les autres nations voisines de l'Allemagne, c'est de vivre avec elle sur un pied d'égalité.

PAS DE SPLENDIDE ISOLEMENT

Il existe une politique étrangère différente de celle que je me suis efforcé d'exposer à la Chambre. Il semble qu'on la préconise dans certains milieux de notre pays, mais elle me paraît tout simplement désastreuse. Elle consisterait en ceci : nous ferions savoir qu'en aucune circonstance, même si l'un de nos amis était l'objet d'une agression ou d'une provocation, ou

était attaqué sans motif, nous ne donnerions à cet ami aucun appui. Ce serait là une tentative de retour à ce qu'on a appelé un jour une politique de « splendide isolement ». Elle nous priverait de la possibilité d'avoir en Europe un seul ami et elle aboutirait à ce résultat que les autres nations de l'Europe entreraient, par libre choix ou par nécessité, dans l'orbite d'une diplomatie unique de laquelle nous serions exclus. La politique ou l'idéal du « splendide isolement » envisageait en Europe, entre les puissances, un équilibre dans lequel nous n'entrerions pas et à l'écart duquel nous pourrions nous tenir, avec cette heureuse situation de n'avoir aucune obligation et de pouvoir profiter de toutes difficultés qui résulteraient, en Europe, de différends entre les groupes opposés. Cette politique n'est plus possible maintenant. La grande puissance qui seule essaierait de l'adopter actuellement en Europe serait considérée comme un fléau public, et si cette puissance était nous, il en résulterait qu'au bout de peu d'années nous construirions des navires de guerre, non plus contre le « Two Power standard » ou contre une coalition probable, mais contre toutes les marines de l'Europe réunies.

En réalité, cette politique, que je qualifie de désastreuse, n'en est pas une : elle est la négation de toute politique.

Si elle était accompagnée, comme je suppose qu'elle continuerait à l'être, de critiques constantes formulées par des membres isolés de cette Chambre au sujet des affaires et actes d'ordre intérieur d'autres gouvernements, si l'on poussait sans cesse le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères en fonctions en ce moment d'intervenir et de faire des représentations au sujet de questions qui ne nous concerneraient pas directement, je déclare que les conséquences désastreuses d'une pareille attitude, à la fois d'immixtion et de laisser aller, se manifesteraient bien vite dans les dépenses en armements, qui dépasseraient même les chiffres actuels, et, tôt ou tard, même cette paix que notre peuple désirait maintenir se trouverait détruite.

Une pareille attitude ne nous gagnerait même pas l'amitié de l'Allemagne. Ce n'est pas en abandonnant d'anciennes amitiés que l'on s'en crée de nouvelles qui en vaillent la peine. Faisons de nouvelles amitiés par tous les moyens, mais pas aux dépens de celles que nous avons. Je désire faire tout ce que je puis pour améliorer nos relations avec l'Allemagne, ainsi que je vais le montrer. Mais voilà déjà plusieurs années que durent les amitiés que nous avons et ce doit être un point essentiel de l'amélioration de nos relations avec l'Allemagne, que nous ne sacrifiions aucune de ces amitiés. Ce que je désire, ce que j'espère possible, bien que ce puisse paraître difficile actuellement, c'est que l'amélioration de ces relations soit telle qu'elle améliore non seulement les nôtres, mais aussi celles de nos amis. Gardons nos amitiés ; nous avons l'intention de les maintenir intactes. Plus nous pourrons faire, tant que nous nous conformerons à cette condition, mieux cela vaudra, et nous nous efforcerons de faire le plus possible. Mais la condition que j'indique est essentielle.

LES RELATIONS AVEC L'ALLEMAGNE

Maintenant, la politique que je viens d'esquisser est-elle nécessairement un obstacle à de bonnes relations avec l'Allemagne ? Je ne le crois pas. On dit en Allemagne — je ne parle que de ce qu'on rapporte et de ce qui se publie dans les journaux allemands — que c'est une partie de notre politique de nous tenir toujours sur le chemin de l'Allemagne et de nous opposer à l'expansion allemande. Naturellement, il est malheureux que la

question marocaine soit revenue, si souvent, parce que c'est là une affaire à part pour laquelle nous avons une convention spéciale et où sont engagés des intérêts spéciaux, spécifiés dans cette convention, et auxquels nous attachons de l'importance. Mais, à mon avis, bien que je ne veuille pas dire que je fais plus que d'exprimer une opinion personnelle en cette matière, la politique que dicte la sagesse à notre pays est de nous étendre le moins possible, et cela certainement pour ce qui est de toute nouvelle possession en Afrique. Naturellement, il y a certaines parties de l'Afrique directement attenantes à des possessions britanniques, en particulier à celles du gouvernement de la Confédération sud-africaine, que nous ne pourrions voir passer en d'autres mains s'il se produisait des modifications territoriales. Si, d'autre part, il se produisait de vastes modifications territoriales, il y a certainement d'autres choses près du territoire britannique qui pourraient faire l'objet d'une rectification de frontière. Mais ce n'est pas là une politique d'expansion, et, s'il doit se produire en Afrique de vastes modifications territoriales résultant, il va de soi, de négociations conclues de bon gré avec d'autres puissances, nous n'y interviendrons pas comme concurrent ambitieux. Or, puisque nous n'interviendrons pas comme concurrent ambitieux, si l'Allemagne a à négocier des arrangements amicaux avec d'autres pays étrangers en ce qui concerne l'Afrique, nous ne serons nullement désireux de nous mettre sur son chemin, pas plus que sur celui de ces autres Etats. Je crois que c'est là la politique de sagesse pour notre pays, et, si la sagesse politique consiste à ne pas nous lancer nous-mêmes dans de grands projets d'expansion, je crois que ce serait une erreur diplomatique et morale de nous livrer à une politique de « dog-in-the-manger » (du chien qui se met dans la mangeoire du cheval pour l'empêcher de manger) à l'égard des autres.

J'estime, en vérité, que cette Chambre pourra reconnaître la trace de cet état d'esprit dans les récentes négociations. Quel a été le principal objectif de l'Allemagne, d'après mes présomptions pendant la dernière phase des négociations avec la France ? D'obtenir l'accès du Congo et de l'Oubanghi. J'ai déjà dit à la Chambre que jamais, pas un seul instant, nous n'y avions fait d'opposition ni n'avions invoqué d'intérêts britanniques. Nous avons facilité les négociations dans la mesure où nous pouvions faire quelque chose.

Le chancelier de l'Empire allemand a prononcé récemment deux discours. Naturellement, ils exposaient le point de vue allemand et s'adressaient surtout à l'opinion allemande. Mais je reconnais bien volontiers que le ton et l'esprit de ces discours étaient de nature à nous convaincre du désir du chancelier de voir son pays fort, mais non pas agressif. Si tel est l'esprit de la politique allemande, je suis sûr que, dans deux ou trois ans, il ne sera plus question d'une grande guerre européenne, et que des sentiments de bienveillance se seront développés, non seulement entre l'Allemagne et l'Angleterre, mais aussi entre ces deux pays et les amis de chacun d'eux.

L'AMITIÉ FRANCO-ANGLAISE

L'accord anglo-allemand en 1904 relatif au Maroc, accord auquel se rattachaient étroitement certains arrangements avec l'Espagne, a été un facteur important dans l'établissement de notre amitié avec la France. Depuis lors, cette amitié s'est continuée intacte, à la satisfaction de chacune des deux parties, et, je crois, non pas seulement des gouvernements, mais aussi des peuples des deux pays. Pendant ces dernières années, à

travers toute la tension résultant de discussions diplomatiques qui se rattachaient étroitement à cet accord, les deux gouvernements sont restés fidèles à la lettre et à l'esprit de celui-ci. Pendant tout ce temps, nos relations diplomatiques ont été intimes et cordiales. Si, comme je l'espère, l'accord franco-allemand relatif au Maroc a assuré à la France la grande situation au Maroc qui, les récents événements l'ont montré, doit être occupée par quelque pays européen, et que la France ne pouvait, dans l'intérêt de son empire colonial, laisser passer dans d'autres mains que les siennes : si cet accord a fait disparaître en même temps ce grand obstacle qui encombrait le chemin de la diplomatie des plus grandes nations de l'Europe; alors la convention franco-anglaise relative au Maroc deviendra, lorsque les arrangements nécessaires auront été pris avec l'Espagne, non pas un facteur actif, mais un facteur passif, dans les relations entre les deux pays. Mais j'espère bien que le fait qu'au cours de ces sept dernières années nous avons traversé avec la France, la main dans la main, pas mal de gros temps diplomatiques sans perdre un seul instant contact l'une avec l'autre, contribuera à perpétuer en France et ici la confiance en notre foi et notre bonne volonté réciproques et à notre intention de rester en contact.

CONCLUSION

Il serait présomptueux et malveillant de ma part d'apprécier ou d'essayer d'apprécier les mérites de l'Allemagne et de la France respectivement dans le marché qu'elles ont conclu au sujet du Maroc et du Congo français, ainsi que d'évaluer comparativement leurs gains et leurs pertes. Peut-être est-il difficile pour nous, et, je crois pouvoir dire, plus encore pour la France ou Allemagne, de formuler actuellement une appréciation exacte, faute d'un recul suffisant. Mais je crois que, dans quelques années, l'évaluation, soit en France, soit en Allemagne, des pertes et des gains de chacun des deux pays dans ces récentes négociations, apparaîtra comme une chose relativement de peu d'importance et le point capital paraîtra celui-ci : le Maroc ne trouble plus la paix de l'Europe.

Le rôle que nous avons joué en ceci n'a été que subsidiaire. Le mérite en revient aux deux protagonistes, la France et l'Allemagne. Mais, pour nous, y prendre moins d'intérêt que nous n'avons fait eût été manquer à la sollicitude que nous devons aux intérêts britanniques, et manquer à rester honorablement conséquents avec nous-mêmes quant à l'accomplissement de nos obligations contractuelles envers la France. Si ce règlement franco-allemand reçoit l'approbation des deux pays, il devrait apporter la certitude d'une solution honorable et définitive de la question marocaine, obtenue sans que la paix ait cessé de régner en Europe. S'il en est ainsi, je déclare avec assurance, en dépit des critiques formulées chez nous et au dehors, que le rôle joué par le gouvernement britannique a contribué, et cela matériellement, à la réalisation de cette attente et je compte que ce sera aussi le sentiment général de la Chambre.

EN ALLEMAGNE

La question du Maroc est revenue devant le Reichstag, le 5 décembre; M. de Hertling a donné lecture de son rapport sur la discussion marocaine à la Commission du budget, et il a rappelé à ce propos que le gouvernement impérial n'a pas consenti à soumettre au Reichstag la convention du 4 novembre, mais qu'il s'est déclaré

prêt à accepter un projet de loi qui rendrait indispensable à l'avenir l'assentiment parlementaire pour tous les accords coloniaux. Le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, a pris alors la parole en ces termes :

DÉCLARATIONS DE M. BETHMANN-HOLLWEG

Je tiens à dire tout d'abord que les gouvernements confédérés sont prêts à appuyer la motion dont vient de parler M. de Hertling. Nous ne considérons pas seulement comme bon, mais encore comme désirable que toutes les modifications apportées à notre domaine colonial soient décidées par la loi d'empire.

Je veux maintenant répondre au reproche qu'on nous a fait de n'avoir pas mieux informé l'opinion publique, de ne pas avoir combattu d'avance l'abattement et le mécontentement qui s'emparaient de certains milieux par suite de renseignements inexacts et obscurs. La véritable raison de notre conduite ne provient pas d'un goût bureaucratique pour le mystère; c'eût été tout à fait déraisonnable. Nous nous sommes laissé guider par de sérieuses considérations mûrement réfléchies. La délicatesse de nos négociations, le secret que nous exigions du côté français, l'émotion que suscitait l'attitude de l'Angleterre nous imposaient la plus grande réserve. La patience du public fut assurément soumise à une pénible et dure épreuve, mais quel était l'intérêt principal, au fond, dans cette affaire? C'était de nous entendre avec la France, et avec la France toute seule, sur la base que nous désirions.

Nous avons donc dû subordonner à ce but tous les autres désirs, y compris celui de satisfaire l'impatience du public et de l'éclairer sur les négociations. Certains membres de la Commission ont déclaré que nous aurions dû répondre publiquement à l'Angleterre. Si nous l'avions fait, si nous avions révélé au monde la protestation que nous fîmes parvenir au cabinet de Londres, nous n'aurions pas rendu notre chemin vers le but plus rapide ou plus aisé. Nous l'aurions encombré d'obstacles. Nous devions tenir compte de l'opinion publique française. Si nous ne l'avions pas fait, je crois qu'il eût été difficile au gouvernement français de triompher de la résistance de l'opinion publique.

Vous ne devez pas oublier que cette négociation était une tâche malaisée qui nous chargeait de grosses responsabilités. L'opinion publique en Allemagne devint de jour en jour plus nerveuse et plus impatiente. Nous nous y étions attendus. Le peuple prit vis-à-vis du gouvernement une attitude toujours plus critique. Ce fut une crise pénible à supporter. Nous l'avions acceptée d'avance avec l'espoir qu'après la conclusion des négociations nous pourrions apaiser le zèle patriotique.

On m'objectera que j'aurais dû exposer tous les faits lors des débats au Reichstag, tout ce qui a été dit par M. de Kiderlen-Wæchter à la Commission du budget.

Je ne discuterai pas sur le point de savoir si les allusions faites par moi en séance plénière ne furent pas satisfaisantes et si on leur a fait l'accueil qu'elles méritaient. Si j'avais prévu les déclarations faites par sir Edward Grey, lors des débats de notre commission sur certains événements de septembre et l'émotion qu'elles susciteraient, je n'aurais pas hésité à faire connaître ce qui a été publié depuis. Ce n'est pas notre faute si nous avons dû nous résoudre à cette publication. Je suis heureux de constater qu'on en ait su comprendre les raisons en Angleterre.

Nos relations avec la Grande-Bretagne ont été l'objet de nombreuses discussions dans la commission. Nous avons depuis eu connaissance des déclarations des ministres anglais. Je reconnais que le ton en est conciliant. Je ne veux pas revenir sur le passé, plus qu'il ne convient de le faire pour comprendre l'avenir.

Sir Edward Grey a parlé très ouvertement des inquiétudes que procurèrent en Angleterre l'envoi de la *Panther* à Agadir et les plans de notre politique africaine.

Il est à remarqurr que l'expédition des Français à Fez n'avait donné aux Anglais aucune inquiétude au sujet de leurs intérêts au Maroc.

Je ne sais pas pourquoi l'Angleterre a cru que nous voulions établir sur la côte du Maroc une base d'opération navale. L'Angleterre savait ce que nous allions chercher à Agadir. On a donné lecture à la commission des instructions envoyées le 30 juin à notre ambassadeur à Londres.

Il n'y avait donc aucune raison de douter de nos intentions. La France et la Russie n'en doutèrent jamais. La France — c'est sir E. Grey qui nous l'a dit, — fut pendant toute la durée des négociations en continuelles conversations avec l'Angleterre et lui demanda conseil pour toutes les questions qui touchaient à des intérêts anglais.

On peut se demander comment l'Angleterre a pu, dans ces conditions, croire que ses intérêts étaient menacés. Ils ne pouvaient pas l'être sans que ceux de la France le fussent, puisque nous négocions avec la France. Toutefois, si l'Angleterre avait eu des doutes, soit par suite de bruits circulant parmi les indigènes à Agadir — le ministre anglais y a fait allusion, — soit par suite des nouvelles lancées par la presse, j'aurais été à même de dissiper tous ces doutes, si le gouvernement anglais m'avait adressé une question.

Le ministre anglais a parlé d'une période de silence qui se produisit après le 4 juillet et dura jusqu'au 21. L'ambassadeur d'Angleterre parla le 12 au secrétaire d'Etat d'une possibilité de négociations à trois entre l'Allemagne, la France et l'Espagne, et ajouta qu'on en serait péniblement impressionné en Angleterre. Le même jour, notre gouvernement lui fit savoir officiellement que nous n'avions jamais eu cette intention. Cette réponse, avec sa forme négative, disait fort positivement que l'Angleterre n'avait aucune raison de craindre que nous songions à partager le Maroc entre l'Espagne et nous. Notre ambassadeur à Londres n'eut aucune occasion non plus de répondre à une question du gouvernement anglais.

Sir E. Grey a déclaré que, dans sa conversation du 4 juillet, il insista sur la situation créée par l'arrivée de la *Panther* à Agadir et sur le mécontentement que le gouvernement anglais concevait de ce fait. Nous ne pouvions pas considérer cette déclaration comme une question. Le comte Wolf-Metternich fit le même jour à cette remarque la réponse qu'il convenait d'y faire : « Je répondis au ministre anglais des Affaires étrangères « que selon mon avis le gouvernement allemand n'avait aucunement « l'intention d'exclure l'Angleterre de cette situation nouvelle et de ne « pas tenir compte des intérêts britanniques au Maroc. » D'ailleurs, même si cette réponse n'avait pas suffi, il eût été facile d'obtenir plus de clarté en nous adressant une question.

Je suis bien loin de me plaindre que ce chemin n'ait pas été suivi. Chaque pays choisit le chemin qui lui convient. Je ne puis pas, cependant, ne pas constater que la tension qui se produisit aurait pu, selon moi, être évitée si l'on avait accordé plus de confiance à nos déclarations de juillet, et si cette longue période de silence n'avait pas été interrompue du côté anglais par la déclaration publique d'un membre du cabinet.

Suivant le bon exemple du ministre anglais, je ne veux pas me répandre en longues récriminations. Elles ne sont d'aucune utilité pour l'avenir. Cependant, permettez-moi de vous faire une remarque qui n'est pas sans importance pour l'avenir de nos relations. Sir Edward Grey a dit que M. Lloyd George a voulu préciser dans son discours, sans aucun désir de provocation, que sur tous les points touchant aux intérêts anglais, l'Angleterre ne saurait être traitée comme si elle n'existait pas. Il a ajouté que si un jour venait où l'Angleterre ne pouvait plus parler ainsi elle aurait cessé d'être une grande puissance.

Messieurs, je réclame le même droit pour l'Allemagne. Quand je considère le passé, il me semble que les difficultés marocaines ont eu précisément pour origine le fait que ce droit ne fut pas accordé à l'Allemagne.

Le premier faux pas eut lieu en 1904, quand l'Angleterre et la France disposèrent du Maroc sans tenir compte des intérêts de l'Allemagne.

Nous allâmes à Algésiras puis à Agadir afin de garantir nos intérêts, afin de montrer au monde que nous ne nous laisserions point négliger.

Les conséquences de cet acte furent des préparatifs de guerre prétendus ou réels — je ne saurais vous dire exactement ce qu'il en est — un état de surexcitation que le ministre anglais a qualifié d'alcoolisme politique. Nous devons le constater avec regret, mais nous n'en acceptons pas la responsabilité.

Nous avons de même refusé de nous laisser écarter de la voie que la défense des intérêts allemands et que la dignité allemande nous imposent de suivre.

Cette surexcitation a conduit les gens à jouer avec l'idée d'une guerre prochaine. Cependant ceux qui jugent froidement sont conduits à reconnaître la justesse du point de vue suivant... de quoi s'agissait-il au fond? D'accorder à la France de plus grands droits politiques — c'était en accord avec l'entente franco-anglaise de 1904 — de garantir nos intérêts économiques au Maroc et le principe de la porte ouverte, ce qui était le principe anglais; enfin, de compensations coloniales en Afrique.

Le ministre anglais a déclaré expressément que l'Angleterre n'avait point le dessein de s'y opposer. Nos négociations avec la France ont été conduites, même dans les moments difficiles, avec le ferme dessein d'aboutir à un accord pacifique. L'Angleterre le savait ; sir E. Grey lui-même a dit qu'il ne considérait jamais une rupture comme vraisemblable, Finalement, comme je l'ai dit le 9 novembre, nous avons atteint le but que nous avions poursuivi. Ce but ne touchait à aucun intérêt anglais.

Ce résultat montre l'inanité des inquiétudes britanniques. La meilleure preuve en est que l'Angleterre a publiquement manifesté sa satisfaction de la conclusion des négociations. Malgré tout cela, la situation est devenue peu à peu telle que des Anglais ont pu penser qu'on allait à une guerre allemande. Il est certain que la machine marche mal quand les rouages s'échauffent à ce point.

Les ministres anglais ont été unanimes à exprimer le désir de voir les relations anglo-allemandes s'améliorer et je m'associe à ce désir. Il a été affirmé également par plusieurs orateurs dans le Parlement anglais. Ce désir a été, à mon avis, exprimé bien souvent dans ces dernières années et pourtant nous avons dû passer par la crise que vous connaissez.

Je me félicite de constater que le premier ministre anglais, d'accord avec sir Edward Grey, a déclaré que les progrès de notre nation ne lui inspiraient ni jalousie ni mécontentement.

Nous aussi, messieurs, nous désirons sincèrement vivre en paix et amitié avec l'Angleterre.

Cependant, les relations entre les deux pays ne pourront être en accord avec ce désir que dans la mesure où le gouvernement anglais sera prêt à exposer d'une manière positive dans sa politique ce besoin de meilleures relations. Les autres nations, messieurs, doivent tenir compte des progrès de l'Allemagne. On ne peut arrêter ces progrès. Nous continuerons dans la même voie en nous maintenant forts.

Sur ce point aussi, je suis d'accord avec sir Edward Grey. La force de l'Allemagne est pour elle une garantie qu'aucun autre État ne lui cherchera querelle.

Laissez-moi, messieurs, conclure en répétant un mot que j'ai dit dernièrement. J'ai déclaré récemment qu'au fond des discussions passionnées qui existent dans bien des milieux allemands. on doit apercevoir le désir de l'Allemagne de faire son chemin dans le monde.

J'ai ajouté alors que c'étaient là des sentiments grands et élevés qui m'avaient soutenu dans la crise, bien que ces sentiments aient souvent contrarié ma politique. Il s'agit maintenant de conserver tout ce qu'il y a de bon dans ces sentiments en les libérant des éléments mauvais.

Nous venons de traverser une époque grave et dangereuse. Le peuple a eu confiance. Souhaitons que ce peuple reconnaisse aujourd'hui ce qu'il se doit à lui-même. Il ne doit pas être abattu ; il ne doit pas être provoquant. Qu'il continue à regarder dans l'avenir avec confiance et que toutes les nations soient étroitement unies dans toutes les grandes questions nationales.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Les Italiens ont enfin réussi à dégager l'oasis de Tripoli, où s'abritaient les contingents turcs et arabes qui ne cessaient de harceler le corps d'occupation : un premier combat, le 26, a permis aux Italiens d'étendre du côté de l'Est leur front sur une distance de près de 3 kilomètres et de déloger l'ennemi de la partie de l'oasis qui s'étend depuis la mer jusqu'au fort Mesri ; cette action vigoureusement menée a coûté aux Italiens la perte de 2 officiers tués et 3 blessés, ainsi que de 14 soldats tués et 105 blessés ; un second combat, le 5 décembre, a chassé les Turcs de leurs dernières positions d'Aïn-Zara ; dans cette deuxième affaire, les pertes italiennes ne sont pas encore bien établies, mais elles ne dépassent pas, dit-on, une centaine d'hommes mis hors de combat.

Quant aux opérations navales, il semble que l'Italie ait tout à fait renoncé pour l'instant au projet de blocus des Dardanelles, dont la presse avait parlé ces temps derniers. L'opposition de la Russie, appuyée d'ailleurs par la France, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, a empêché le gouvernement de Rome de donner suite à ses premières intentions. Une conséquence de cette affaire a été la remise sur le tapis de la question du libre passage des navires de guerre dans les Dardanelles. On a dit que des ouvertures avaient été faites à ce sujet par Pétersbourg à Constantinople, mais la nouvelle en a été aussitôt démentie officieusement par le gouvernement russe.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'incident d'Oudjda.* — Une note officielle, communiquée à l'issue du conseil des ministres du 27 novembre, a réglé comme suit le regrettable incident d'Oudjda que nous signalions dans notre chronique du 1er novembre :

Le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Guerre ont exposé au conseil les résultats de l'enquête à laquelle le gouvernement avait fait procéder sur les incidents d'Oudjda. Après avoir pris connaissance de tous les documents et rapports transmis par la commission d'enquête, le conseil a décidé de mettre en disponibilité le général Toutée. M. Destailleurs restera suspendu de ses fonctions jusqu'au jour où l'information ouverte contre lui étant close, il sera définitivement statué à son égard.

Le conseil a décidé de confier le commissariat des confins algéro-marocains à un fonctionnaire pris en dehors du cadre des agents consulaires et en dehors de l'armée. Il aura comme première mission de procéder à une enquête complète sur tous les faits d'aliénation de terrains et d'une façon générale sur l'administration de la région des confins.

Il devra en transmettre d'urgence les résultats au gouvernement.

En conséquence de ces décisions disparaîtra la dualité de fonctions qui faisaient du général Toutée, après le général Lyautey, à la fois le commandant de la division d'Oran et des troupes de la région des confins.

Le général Drude est nommé au commandement de la division d'Oran, le général Alix prend le commandement en chef de toutes les troupes des confins nord et des confins sud du Maroc.

Ajoutons que c'est M. Varnier, secrétaire général du gouverneur général de l'Algérie, qui a été désigné par le gouvernement pour le poste de Commissaire français des confins algéro-marocains.

Alsace-Lorraine. — *L'ouverture du Parlement alsacien-lorrain.* — Le 6 décembre, a eu lieu à Strasbourg l'ouverture du Parlement institué par la nouvelle Constitution d'Alsace-Lorraine.

La Chambre a élu comme président, par 54 voix sur 57, M. Ricklin, député d'Altkirch, membre du centre.

Allemagne. — *La dissolution du Reichstag ; les prochaines élections.* — Un décret impérial, en date du 8 décembre, a prononcé la dissolution du Reichstag. On sait que la législature expire en janvier; les élections générales auront lieu le 12 janvier.

Autriche-Hongrie. — *La démission du chef d'état-major, général Conrad von Hoetzendorf.* — Le chef d'état-major général Conrad von

Hoetzendorf a démisionné. L'empereur François-Joseph a accepté sa démission et a désigné pour lui succéder le général Blasius de Shemua, chef de section au ministère de la Guerre. Cette démission est l'épilogue d'une longue crise provoquée dans le haut commandement, par le désir existant d'une part d'augmenter les effectifs militaires et d'autre part les oppositions parlementaires devant lesquelles deux ministres de la Guerre ont dû successivement s'incliner. Le chef d'état-major, constatant qu'il ne pouvait réaliser son projet, qui, dit-on, était aussi celui de l'archiduc Ferdinand et qui consistait à porter à 170.000 hommes le chiffre des contingents, a préféré se retirer. La démission du général de Hoetzendorf est aussi attribuée à des divergences avec le comte d'Ehrenthal, relativement à des mesures que le chef d'état-major préconisait à la frontière italienne. L'archiduc héritier aurait eu une entrevue avec l'empereur au sujet de ces mesures, mais le ministre des Affaires étrangères fit remarquer au souverain qu'elles étaient de nature à inquiéter l'Italie et à froisser ses susceptibitités. Ces considérations auraient décidé l'empereur François-Joseph à donner raison au comte d'Ehrenthal.

Roumanie. — *Discours du trône.* — Le 28 novembre, le roi Charles a ouvert le Parlement, par un discours du trône dans lequel il a signalé les bonnes relations de la Roumanie avec toutes les nations. On a remarqué notamment le passage sur le conflit italo-turc :

Notre situation, a dit le roi, nous impose d'elle-même, sans déclaration spéciale, une neutralité absolue qui nous permet, à nous aussi, d'empêcher un trouble quelconque de la paix dans la péninsule balkanique.

Le discours ajoute que dans les temps actuels, assez sombres, l'état très florissant des finances du royaume permet de renforcer notablement les armements.

Saint-Siège. — *Le consistoire du 27 novembre.* — Le 27 novembre, le pape Pie X a présidé à la création en consistoire secret de 18 nouveaux cardinaux; par suite le Sacré-Collège qui était réduit à 46 membres se monte maintenant à 64, dont 34 Italiens et 30 étrangers.

II. — ASIE.

Chine. — *La mission Legendre.* — Un télégramme reçu au quai d'Orsay confirme l'heureuse nouvelle d'après laquelle MM. Legendre et Dessirier seraient vivants. Une lettre de Ning-yuen-fou parvenue à Yunnan-fou annonce en effet que les deux membres de la mission Legendre sont peu grièvement blessés et se proposent de rejoindre Yunnan-fou incessamment. On sait que M. Noiret, le troisième membre de la mission, est tout à fait indemne.

— *La révolution chinoise.* — L'impératrice douairière a promulgué, le 6 décembre, un édit signé de tous les membres du cabinet par lequel la démission du régent, « honnête homme quoique ambitieux et inhabile en politique », est acceptée. Le premier ministre et le cabinet auront dorénavant la haute main sur l'administration et le choix des fonctionnaires. Les édits seront revêtus du sceau de l'empereur. Hsou Chih Tchan et Hsih Hsou sont nommés grands tuteurs de l'empereur.

D'après les nouvelles reçues de Pékin par le *Times*, la situation politique et militaire aurait chance de s'améliorer prochainement. La conférence nationale acceptée par Youan Chi Kaï se réunira probablement à Hankéou au lieu de Changhaï. On estime qu'elle y sera plus au calme pour discuter le compromis constitutionnel qui doit mettre fin à la guerre civile. D'autre part la démission du régent faciliterait la tâche conciliatrice entreprise par Youan Chi Kaï. Un armistice de trois jours a été accordé par Youan Chi Kaï aux révolutionnaires et ensuite prolongé de quinze jours. Il s'étendra non seulement à Hankéou et Wou-Chang, mais à toute la région affectée par les opérations militaires, y compris Nankin. Le premier ministre s'est engagé à ne plus envoyer de troupes dans la région soulevée avant que la conférence nationale ait fait connaître sa décision.

Perse. — *Le conflit russo-persan.* — La Russie, ne jugeant pas satisfaisantes les concessions de la Perse, a adressé le 29 novembre au gouvernement de Téhéran un second ultimatum qui exige : 1° que M. Shuster soit immédiatement congédié; 2° que désormais le gouvernement persan prenne conseil du gouvernement russe dans le choix de ses conseillers étrangers; 3° que les frais d'occupation des villes persanes par les troupes russes soient payés par le gouvernement persan; 4° qu'à l'avenir le gouvernement persan comprenne qu'il doit respecter les intérêts de la Russie et de l'Angleterre. Ce nouvel ultimatum a produit une très vive effervescence à Téhéran et le Medjliss s'est tout d'abord refusé à souscrire aux demandes russes. Cependant, grâce à l'intervention pressante de l'Angleterre, le gouvernement persan n'a pas cru devoir persister dans cette intransigeance et il a donné une première satisfaction, secondaire il est vrai, à la Russie en annulant la nomination d'un sujet britannique, M. Lecoffre, que M. Morgan Shuster avait envoyé comme commissaire financier dans la zone russe. D'autre part, les intentions russes paraissent maintennnt assez conciliantes pour que les dispositions persanes favorables à une négociation amicale puissent se confirmer dans une entente généralement souhaitée.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les grands ports européens. — Un rapport présenté à la Chambre de commerce de Trieste établit de la manière suivante le mouvement des grands ports européens en 1909, en comparaison de ce qu'a été ce mouvement en 1905 :

	1909			Augmentation 1905-1909
	Importation	Exportation	Total	
	(Millions de quintaux)			%
Hambourg....	150.450	63.227	213.677	21.0
Rotterdam....	161.077	36.097	197.174	»
Anvers.....	87.922	58.793	246.715	11,2
Marseille.....	47.284	24.833	72.117	15.0
Gênes.....	61.409	9.300	70.709	25,79
Brême.....	30.795	22.546	53.341	10,7
Le Havre.....	22.288	12.559	34.847	21.0
Bordeaux.....	22.320	8.618	30.938	34,8
Amsterdam...	20.497	9.522	30.019	25,2
Trieste.....	20.946	8.144	29.090	25,9
Venise.....	22.980	2.825	25.805	17,6
Dunkerque....	19.604	5.117	24.721	0,45
Fiume.....	8.423	7.714	16.137	15,5

Le mouvement du port de Gênes, quoique toujours inférieur à celui de Marseille, augmente pourtant bien plus rapidement que celui de Marseille.

II. — EUROPE.

Allemagne. — *La situation financière.* — Les impôts de 1909 sont loin d'avoir encore rapporté ce qu'on espérait. Le gouvernement compte présenter au futur Reichstag un nouveau projet de réforme. On songe à établir 500 millions de marcs d'impôts nouveaux, pour l'armée, la flotte, les canaux, les pensions (le fonds des invalides est épuisé), la prévoyance sociale (nouvelles lois sur les assurances), etc.

L'exercice 1911-1912 se soldera probablement par un déficit de 100 millions de marcs.

L'excédent des importations d'or sur les exportations s'est élevé pendant les onze premiers mois de 1911 à 112.384.000 marcs contre 153.843.000 marcs pendant la période correspondante de 1910. La production d'or pur de l'Empire est insignifiante : 95 kilogrammes en 1911.

Jusqu'à présent, la grande industrie métallurgique ne paraît pas avoir été atteinte par la crise. Mais on a signalé dans ces temps derniers la faillite d'un très grand nombre de maisons secondaires. Il semble que la Saxe, la Thuringe et Berlin soient particulièrement atteints.

Petite Italie.

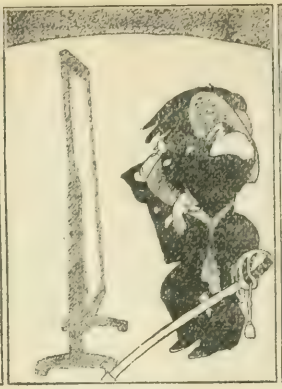

Grande Italie.

Où est l'ennemi.

Sus à l'ennemi.

Il vient.

Il est là!

Floh (Vienne).

VICTOR-EMMANUEL : « O César! Comment as-tu trouvé ces lauriers en Afrique? Je n'y puis trouver que d'arides cactus! »

Simplicissimus (Munich).

L'Allemagne et l'Angleterre.

L'épée de Damoclès.

Kikeriki (Vienne).

Les officiers turcs au sultan : « Ne craignez rien, Sire! Si les Italiens osaient entrer dans la mer Egée, ils auraient affaire à nos... sous-marins. »

Pasquino (Turin).

Le renard et les raisins.

Kikeriki (Vienne).

La révolution chinoise approche.

Mucha (Varsovie).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Claudel est nommé consul général à Francfort ;
M. Vadala est nommé vice-consul à Mossoul ;
M. Barthe de Sandfort est chargé des fonctions d'interprète-chancelier à Tauris;
M. Mercier est nommé vice-consul à Larache ;
M. Ferté est nommé consul à Prague ;
M. Robin (Paul) est nommé consul à Brême;
M. Wilden, consul de 2e cl., est nommé délégué au Yunnan.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Algérie. — M. le *colonel* Levé, breveté, est nommé au command. p. i. du territoire d'Aïn-Sefra.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Cochinchine. — M. Coulom, *vétérin. en* 2e, est affecté au 5e d'artillerie coloniale (Cochinchine).

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Pamard est désig. pour command. la *Jeanne-Blanche* à Constantinople.

Extrême-Orient. — MM. l'*enseigne de* 1re *cl.* Caumartin et *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Mariau i sont désig. pour le *D'Iberville* à Saïgon ;

M. le *lieut. de vaiss.* Guillaume-Louis est nommé au command. du *Styx ;*

M. le *capit. de frég.* Marquessac est nommé au command. de la défense fixe de Saïgon.

Madagascar. — M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Pineau est désig. pour le *Vaucluse* à Madagascar.

MINISTÈRE DES COLONIES

MM. Laguarigue de Survilliers et Le Conte sont nommés inspecteurs de 3e *cl.* des colonies.

Sont nommés élèves à l'école coloniale, section spéciale de la magistrature coloniale, sous-section de l'Indochine, MM. Moquet et Wachet;

M. Marchand (P.-T.-H.), officier interprète, est nommé administrateur de 2e cl. des colonies;

MM. Fardet, Belet, Beyries, Bouault et Aubert sont mis à la disposition du gouverneur général de l'A. O. F. comme élèves administrateurs ;

MM. Pechayrand, Rousseau et Billot sont affectés à l'A. E. F., comme élèves administrateurs ;

MM. Paulin et Geoffroy du Coudret sont mis à la disposition du gouverneur général de Madagascar comme élèves administrateurs.

Sont nommés :
Conseiller à la Cour d'appel de la Martinique, M. Porry ;
Conseiller à la Cour d'appel de la Réunion, M. Baffie.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Faut-il transformer l'armée française? par le lieutenant-colonel Debon, breveté d'état-major. Un vol. in-16 de 320 pages. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges, 3 fr. 50, franco.

Sous le titre ci-dessus, le lieutenant-colonel Debon, breveté, qui a occupé d'importantes fonctions à l'état-major de l'armée et dans maints états-majors des troupes coloniales, publie chez l'éditeur militaire Lavauzelle, 10, rue Danton, Paris, une étude documentée de notre loi militaire, de l'organisation de notre armée, et en particulier de nos troupes coloniales.

Notre loi de deux ans est bien loin, expose l'auteur, d'être aussi démocratique qu'elle prétend l'être et ne nous donne que l'apparence trompeuse d'une armée nationale.

Supprimons le service auxiliaire; assurons l'avenir de nos sous-officiers et par là la solidité de leurs corps; que dans le corps d'officiers toutes les chapelles disparaissent; n'ayons comme officiers que des conducteurs d'hommes; ne faisons pas vivre notre armée sur ses règlements vieux de quatre-vingts ans; faisons passer le plus grand nombre d'officiers possible par les troupes coloniales; suppléons à l'instabilité ministérielle par l'institution, au ministère de la Guerre, d'un » Conseil d'administration de la Guerre » comportant des membres permanents : telles sont les principales conclusions auxquelles aboutit le lieutenant-colonel Debon.

On peut les discuter en partie; son livre n'en reste pas moins le cri d'un ardent patriote, autorisé à le pousser par son expérience et ses études personnelles.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Anarchie mondiale (sa psychologie morbide), par André Poey. Un vol. in-16 jésus de 266 pages. F. Alcan, Paris, 1912.

La Crise constitutionnelle anglaise, par Lewis Gaffié. Un vol. in-16 jésus de 166 pages. H. Falque, Paris, 1912.

Essai sur l'attaque à l'arme blanche, par le lieutenant Paul Dromard. Un vol. in-8° de 128 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1912.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*nov.* 1911). A. Maybon : La révolution chinoise. — R. Dalcan : Les variations du gouvernement général de l'Indochine. — Commandant Lunet de Lajonquière : Chemins de fer de la presqu'île indochinoise.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*nov.* 1911). Dr Legendre : Les grands courants commerciaux du Far-West chinois et notre chemin de fer du Yunnan.

Revue des Sciences politiques (*nov.-déc.* 1911). D. Bellet : L'évolution industrielle de la Chine. — J. Ladreit de Lacharrière : Les trois interventions européennes au Maroc en 1911.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

The American political Science Review (*nov.* 1911). G. Andrews : Spanish Intérêts in Marocco.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (1° *dic.* 1911). Art. Issel : L'evoluzione delle rive marine in Liguria.

Rassegna nazionale (1° *dic.* 1911). Att. Brunialti : La politica dell'emigrazione. Impressionni d'un Italiano in Turchia durante la guerra.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME TRENTE-DEUXIÈME

1er JUILLET — 16 DÉCEMBRE 1911

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1911

La politique militaire de l'Autriche-Hongrie, par le lieutenant-colonel MALLETERRE 5
La situation de nos escadres au point de vue de leur réparation et de leur ravitaillement. — II. Nos ports de commerce. — III. Ports anglais de la Méditerranée, par H. TANIF 25
La presse politique portugaise, par Angel MARVAUD 34
Le sens politique chez les Jeunes-Turcs, par Jacques DOROGANTZ 44
Au Maroc 50
Renseignements politiques 55
Renseignements économiques 59
La Caricature à l'Etranger 60
Nominations officielles 62
Bibliographie. — Livres et Revues 63
Cartes et gravures : *Carte militaire de l'Autriche-Hongrie* 7
Le port de Gibraltar 29
Le port de Malte 33

LIVRAISON DU 16 JUILLET 1911

La crise marocaine, par le commandant DE THOMASSON 65
La situation économique et financière de la Hongrie, par Simon ABERDAM 74
La menace du choléra en Europe et le chemin de fer du Hedjaz, par Antoine LORTY 98
Au Maroc 108
Renseignements politiques 115
Renseignements économiques 122
La Caricature à l'Etranger 124
Nominations officielles 126
Bibliographie. — Livres et Revues 127
Cartes et gravures : *Carte de l'Arabie* 101

LIVRAISON DU 1er AOUT 1911

Le jeu de l'Allemagne, par le commandant DE THOMASSON 129
Les résultats de la conférence impériale britannique, par A. DE TARLÉ 132
La situation de nos escadres au point de vue de leur réparation et de leur ravitaillement. — IV. Ravitaillement de nos escadres en Méditerranée, par H. TANIF 151
La presse russe, par H. MARCHAND 157
Les Dreadnoughts austro-hongrois, par le commandant DAVIN 164
Au Maroc 172
Renseignements politiques 179
Renseignements économiques 186
La Caricature à l'Etranger 188
Nominations officielles 190
Bibliographie. — Livres et Revues 191

LIVRAISON DU 16 AOUT 1911

La politique militaire de l'Italie, par le lieutenant-colonel MALLETERRE 193
Les travaux publics en Afrique Occidentale, par Pierre PÉGARD 207
Les satellites de l'Allemagne, par Pol KOVNIKE 223
L'affaire marocaine 236
Renseignements politiques 242
Renseignements économiques 250
La Caricature à l'Etranger 252
Nominations officielles 254
Bibliographie. — Livres et Revues 256
Cartes et gravures : *Carte des chemins de fer en A. O. F.* 212

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1911

Les opérations du général Moinier. Leurs conséquences (1re *partie*), par le général de Torcy 257
Les Turcs au Borkou, par Jacques Dorobantz 284
L'Alliance anglo-japonaise et le traité d'arbitrage américain, par Percy Evans Lewin 286
Les ramifications de la crise marocaine, par le commandant de Thomasson 296
L'affaire marocaine 302
Renseignements politiques 306
Renseignements économiques 314
La Caricature à l'Etranger 316
Nominations officielles 318
Bibliographie. — Livres et Revues 319
Cartes et gravures : *Carte du théâtre des opérations du général Moinier* 258
Les routes d'accès à Fez et à Méquinez 264

LIVRAISON DU 16 SEPTEMBRE 1911

Les opérations du général Moinier. Leurs conséquences (*suite et fin*), par le général de Torcy 321
Les nationalistes canadiens-français et l'union canadienne, par Ch. Brunet-Millon. 337
L'heure légale dans nos colonies, par A. G. 360
L'affaire marocaine 366
Renseignements politiques 371
Renseignements économiques 378
La Caricature à l'Etranger 380
Nominations officielles 382
Bibliographie. — Livres et Revues 383

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1911

La détente de la crise marocaine, par le commandant de Thomasson 385
La situation économique et financière de l'Italie, par Edouard Payen 392
L'armée noire et le Transsaharien, par J. Saintoyant 404
La défense des côtes de la Hollande, par le commandant Davin 419
La Jeune-Turquie. — A propos des « Notes » de Muçafir, par Raphael-Georges Lévy 426
L'affaire marocaine 430
Renseignements politiques 436
Renseignements économiques 442
La Caricature à l'Etranger 444
Nominations officielles 446
Bibliographie. — Livres et Revues 447
Cartes et gravures : *Carte du Congo français* 388
Le Transsaharien 413
Le système défensif de la Hollande 421

LIVRAISON DU 16 OCTOBRE 1911

La répercussion de la crise marocaine en Orient, par le commandant de Thomasson. 449
L'armée noire et le Transsaharien, par J. Saintoyant 456
La politique actuelle du royaume de Bulgarie, par Georges Scelle 476
L'affaire marocaine 493
La guerre italo-turque 496
Renseignements politiques 503
Renseignements économiques 506
La Caricature à l'Etranger 508
Nominations officielles 510
Bibliographie. — Livres et Revues 512
Cartes et gravures : *Le Transsaharien* 459

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1911

La situation de l'Egypte dans le conflit italo-turc, par Henry Sage 513
La politique douanière de la France, par Angel Marvaud 525
La presse italienne, par Ernest Lémonon 543
Le conflit italo-turc et l'Islam, par H. Marchand 551
L'affaire marocaine 556
La guerre italo-turque 559
Renseignements politiques 565
Renseignements économiques 570
La Caricature à l'Etranger 572
Nominations officielles 574
Bibliographie. — Livres et Revues 575
Cartes et gravures : *Carte du Sahara oriental* 515

LIVRAISON DU 16 NOVEMBRE 1911

Le compromis franco-allemand et les négociations franco-espagnoles, par le commandant de Thomasson 577
La situation économique et financière de l'Espagne, par Angel Marvaud 592
La révolution chinoise, par J. Saintoyant 605
L'opinion britannique et l'affaire tripolitaine, par Jacques Bardoux 616
L'affaire marocaine 620
La guerre italo-turque 638
Renseignements politiques 641
La Caricature à l'Etranger 646
Bibliographie. — Livres et Revues 648
Cartes et gravures : *Carte de la nouvelle délimitation du Congo et du Cameroun* 584
Carte du Maroc septentrional 587
Carte du Maroc méridional 588

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1911

Le débat franco-espagnol, par le commandant de Thomasson 649
La révolution chinoise, par J. Saintoyant 654
La question agraire en Bosnie-Herzégovine, par Gaston Gravier 668
La situation économique et financière des Etats-Unis au point de vue des relations internationales, par G. Lecarpentier 683
L'affaire marocaine 694
La guerre italo-turque 703
Renseignements politiques 704
Renseignements économiques 710
La Caricature à l'Etranger 708
Nominations officielles 711
Bibliographie. — Livres et Revues 712

LIVRAISON DU 16 DÉCEMBRE 1911

Le discours de sir Edward Grey et les ambitions allemandes en Afrique, par le commandant de Thomasson 713
La révolution chinoise, par J. Saintoyant 723
Le régime douanier colonial, par Angel Marvaud 737
L'affaire marocaine 753
Renseignements politiques 766
Renseignements économiques 769
La Caricature à l'Etranger 770
Nominations officielles 772
Bibliographie. — Livres et Revues 773
Table des matières du tome XXXII 774
Cartes et gravures : *Projets de transafricains anglais et allemands* 775

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BIBLIOTHÈQUE PARIS